29 OCT. 1975

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa
BIBLIOTHÈQUE DE DROIT
U.d'O.
O.U.
LAW LIBRARY

DOCUMENTS DE LA SESSION.

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa

VOLUME 12.

QUATRIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT

DU

CANADA.

SESSION 1890.

☞Voir aussi la liste numérique, page 5.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA.

QUATRIÈME SESSION, SIXIÈME PARLEMENT, 1890.

A

Accidents sur le chemin de fer Intercolonial.. 41*e*
Acte concernant les droits d'auteur..... 35
Acte des licences pour la vente des liqueurs. 91, 91*a*
Actionnaires des banques..... 4
Adams, John 36
Affaires des Sauvages, Rapport annuel sur les 12
Agriculture, Instruments d'..... 81
Agriculture, Rapport annuel de l'..... 6
Anderson, Service des steamers..... 94
Annapolis, Nouvelle-Ecosse..... 56
Antilles, Service à vapeur avec les..... 85
Archives canadiennes..... 6*b*
Assemblée législative, Territoires du Nord-Ouest 33, 33*a*
Assurances, Compagnies d'... ..... 9*a*, 9*b*
Assurances, Rapport du surintendant des.... 9
Auditeur général, Rapport annuel de l'..... 5
Aviseurs, Conseil des Territoires du Nord-Ouest..... 33*d*

B

Banque British Columbia 30*b*
Banque British North America..... 30*b*
Banques chartées 4, 30*c*
Banques d'Epargnes..... 30, 30*a*
Baptêmes, mariages et sépultures..... 100
Barrage à Hungry Bay..... 89
Bassin de radoub d'Esquimalt 59*g*
Bateaux à vapeur, Inspection des..... 16*a*
Batoche, District électoral de..... 71
Beauharnois, Chemin de fer de jonction de.. 42*c*
Bécancour, Malle entre la gare de, et Sainte-Julie de Somerset 21*a*
Bibliothèque du parlement, Rapport annuel.. 8

B

Biens des Jésuites, Acte concernant les..... 70
Boissons enivrantes vendues aux Sauvages... 43*a*
Brise-lames de Tignish..... 58
British Canadian, Compagnie de Prêt et de placements..... 44
Budget, 1890-91..... 3
Budget, Discours du..... 38
Budget supplémentaire..... 3
Bureau d'enregistrement, Territoires du Nord-Ouest..... 33*g*
Bureau des impressions..... 95
Bureau des inspecteurs-mesureurs de bois, Québec..... 28*a*
Bureau des lettres de rebut Lettres chargées envoyées au..... 21*c*
Bureau de poste de Lévis.. ..... 56*a*
Bureau de poste de Palmer Road..... 56*b*
Bureau de poste de Pierreville..... 56*c*
Bureau de poste de Québec..... 28*b*

C

Campbellton et le Bassin de Gaspé, Malles entre..... 21*d*
Canada Atlantique, Chemin de fer..... 42*b*
Canal Chambly..... 46*b*
Cascumpèque, havre de..... 59*c*
Caughnawaga, Sauvages de..... 43*b*, 43*c*
Chartes des banques 30*b*
Chatham, ruisseau de McGregor..... 79
Chemin de fer Grand-Oriental..... 67
Chemins de fer et canaux, rapport annuel.... 19
Chemins de fer construits par le Canada.... 42, 42*a*
Chemins de fer, Statistique des 19*a*
Chemins de fer, Subventions 42*d*

C

Chemin de fer Intercolonial : ..... 41 à 41*g*
Station de Saint-Jean Chrysostôme 41
Propriétés vendues à Lévis 41*a*
Pétitions des employés 41*b*
Dommages aux propriétés 41*c*
Projet d'assurance 41*d*
Accidents aux trains 41*e*
Voitures du personnel 41*f*
Taux du fret 41*g*
Chemin de fer Canadien du Pacifique : .... 31 à 31*c*
Terres vendues 31
Correspondance avec le département de l'intérieur 31*a*
Subventions à des steamers 31*b*
Ponts sur les lignes d'embranchement 31*c*
Chisholm, Kenneth 63
Collège militaire royal 68
Colombie-Britannique, Pétitions des colons de la 76
Commerce et navigation, Rapport annuel 2
Commis dans le département de l'intérieur ... 50
Commissaire, Police fédérale 28
Commissaire, Police à cheval du Nord-Ouest. 13
Commission géologique, Rapports de la 73
Comptes des crédits de 1889 ..... 33*k*
Comptes publics, Rapport annuel 3
Concessions forestières 36*a*
Conseil des aviseurs, Territoires du Nord-Ouest 33*d*
Conseil des examinateurs du service civil 7*b*
Cove Head, Havre de 59

D

Dépenses diverses 24
Dépenses et recettes 29, 75
Dépôts dans les banques d'épargnes 30, 30*a*
Derby, Chemin de fer d'embranchement de .. 40
Directeur général des postes, Rapport annuel. 15
District militaire n° 1 92
Dommages par le chemin de fer Intercolonial. 41*c*
Dommages aux propriétés du gouvernement. 87*a*, 87*c*
Dragueur "Prince Edward" 60
Droits d'auteur, Acte concernant les 35
Dundas et Waterloo, Chemin macadamisé de 54

E

Eau-Claire et de l'Arc, Compagnie d'exploitation forestière des rivières 33*l*
Ecoles dans le Nord-Ouest 30*o*
Ecoles séparées, Territoires du Nord-Ouest .. 33*b*
Economie sociale, Rapport sur l' 20
Edifices publics 96
Emigration et immigration canadiennes 6*
Esquimalt, Bassin de radoub d' 59*g*

F

Falsification des substances alimentaires 1*b*
Farine canadienne 97
Fermes agronomiques, Rapport annuel 6*c*
Fleming, Sandford, Rapport de 65, 65*a*
Fonds des havres, rivières, etc. 74
Fort-à-la-Corne, Métis de 33*h*
Fret, Taux du, etc. 14*g*

G

Garneau, Joseph 55
Gordon, Rapport du lieutenant 87*b*
Gouvernements d'Ontario et de Québec 74
Gouverneur général, Mandats du 22
Grain de semence, Achat et distribution de 33*i*, 33*j*
Grand-Oriental, Chemin de fer 67
Grosse-Ile, Quarantaine de la 62

H

Hall's Harbor, Nouvelle-Ecosse 59*f*
Hareng, Industrie de la pêche au 17*a*
Harvey-Moncton, Section du chemin de fer. 84
Haut Commissaire, Rapport du 6*d*
Havre de Cove-Head 59
Havre de New-London 59*a*
Havre de Québec, Travaux du 59*g*
Homarderies dans l'Ile du Prince-Edouard ... 25
Homesteads dans les Territoires du Nord-Ouest 33*f*
Hôpital de la Marine et des Emigrants, Québec 48, 48*a*
Hungry Bay, Chaussée à 89
Hurrell, Soldat C. J 51, 51*b*

I

Ile, Réserve du chemin de fer de l', C.-B. 76
Ile du Prince-Edouard, Dragage dans l' 60
Ile du Prince-Edouard, Malles dans l' 21*b*
Ile du Prince-Edouard, Quais, etc., dans l' ... 58*a*
Ile Sultana 49, 49*a*
Immigration et émigration canadiennes 6*
Immigration chinoise 64
Impressions, Bureau des 95
Impressions et papeterie publiques 7*c*
Inspecteurs des coques de steamers 45
Inspection des bateaux à vapeur 16*a*
Instruments d'agriculture 81
Intérieur, Commis dans le département de l'. 50
Intérieur, Rapport annuel 14
Inverness et Sainte-Julie de Somerset, Malle entre 21*a*

J

Jésuites, Acte concernant les biens des 70
Justice, Rapport annuel de la 10

K

Kamouraska, Quai de 57*a*
Kettle Creek 52
Kinistino, District électoral de 71

L

Lac Saint-Pierre, Phare flottant dans le 83
Langue française dans les territoires du Nord-Ouest 33*b*, 33*c*
Lettres chargées envoyées au bureau des lettres de rebut 21*c*
Lévis, Bureau de poste de 56*a*
Lévis, propriété vendue à 41*a*
Lieuses automatiques, moissonneuses et faucheuses 81

L

Ligne courte, Chemin de fer de la 84
Listes électorales 39
Liste du service civil 7*a*
Lotbinière, Phare flottant à 83*a*
Lots hydrauliques 66, 66*a*
Lourdes et Somerset, Malles entre 21

M

Malles entre la station de Bécancour et Sainte-Julie de Somerset 21*a*
Malles entre Lourdes et Somerset 21
Malles entre Inverness et Sainte-Julie de Somerset 21*a*
Malles entre Campbellton et le Bassin de Gaspé 21*d*
Malles dans l'Ile du Prince-Edouard 21*b*
Mandats du gouverneur général 22
Marine et des Emigrants, Hôpital de la, Québec 48, 48*a*
Marine, Rapport annuel 16
Matane, Chemin de fer d'embranchement de.. 90
McGregor, Ruisseau, Chatham 79
McGirr, William 61
Mesureurs de bois, Québec, Bureau des 28*a*
Métis, Réclamations des 33*c*
Métis, de Fort-à-la- Corne 33*h*
Milice et défense, Rapport annuel de la 11
Milice et défense, Changements dans le département de la 92*a*
Moissonneuses, faucheuses et lieuses automatiques 81
Montagnes Rocheuses, Parc des 27
Montréal, Palais de justice de 78

N

Navires américains transportant du fret en entrepôt 37
Navires, Pertes des 72
New-London, Havre de 59*a*
Nord-Ouest, Police à cheval du 13
Nouveau-Brunswick, Cour de vice-amirauté.. 47
Nouvelle-Ecosse, Cour de vice-amirauté 47

O

Obligations et Garanties 32
Œufs, Exportation et importation des 93
Ontario et Québec, Gouvernements d' 74
Ontario, Association des manufacturiers d'... 86
Ottawa, Cité d', et le Gouvernement 69
Ottawa, Pont interprovincial sur la rivière... 80

P

Païens dans les rapports du recensement 98
Palais de justice de Montréal 78
Palmer Road, Bureau de poste de 56*b*
Parc des Montagnes Rocheuses 27
Pêche au hareng, Industrie de la 17*a*
Pêcheries, Rapport annuel sur les 17
Pêcheries, Service de protection des 17*b*
Pensions dans le bureau des mesureurs de bois, Québec 28*a*

P

Pensions, du service civil 28
Pertes de navires 72
Pétitions des employés du chemin de fer Intercolonial 41*b*
Phares flottants 83, 83*a*
Pictou, Havre de, et édifices publics 59*e*
Pierreville, Bureau de poste de 56*c*
Pinette, Havre de 59*a*
Poids, mesures et gaz 1*a*
Police à cheval du Nord-Ouest 13
Police fédérale, Commissaire de la 23
Pont interprovincial sur la rivière Ottawa 80
Postes, Rapport annuel du directeur général des 15
Président et syndics, Seigneurie d'Yamaska.. 53
Prieur, Arthur 77

Q

Quai à Kamouraska 57*a*
Quai à Saint-Roch-des-Aulnets 57
Quarantaine, Grosse Ile, Règlements de 62
Québec et Ontario, Gouvernements de 74
Québec, Bureau des inspecteurs-mesureurs de bois de 28*a*
Québec, Travaux du havre de 59*g*
Québec, Hôpital de la marine et des immigrants 48, 48*a*
Québec, Bureau de poste de 28*b*
Québec, Cour de vice-amirauté 47
" Quinté," Perte du steamer 87

R

Rapport sur l'économie sociale 20
Recettes et dépenses 29, 75
Règlements concernant les terres fédérales.... 26
Réserve du chemin de fer de l'Ile, C.-B 76
Réserves sauvages 43, 43*b*
Revenu de l'intérieur, Rapport annuel 1
Rivière Thames 54*a*
Rivière du Sud 53*b*

S

Saint-Albert, Pont de 33*m*
Saint-Jean Chrysostôme, Station de 41
Saint-Roch des Aulnets, Quai de 57
Saisie du remorqueur " Rooth " 99
Saskatchewan, Compagnie de terres et de homesteads de la 82, 82*a*
Saskatchewan, District provisoire de la 71
Sauvages, Boissons enivrantes vendues aux... 43*a*
Schreiber, Collingwood, Rapport de 84
Sciure de bois dans la rivière Ottawa 65, 65*a*
Secrétaire d'Etat, Rapport annuel du 7
Service civil, Conseil des examinateurs du ... 7*b*
Service civil, Liste du 7*a*
Service civil, Pensions du 28
Statistique criminelle 6*a*, 6*a**
Statistique des chemins de fer 19*a*
Subventions aux chemins de fer 42*d*

S

Substances alimentaires, Falsification des.... 1*b*
Subventions au chemin de fer de jonction de Beauharnois..... 42*c*
Subventions au chemin de fer Canada Atlantique..... 42*b*
Subventions aux chemins de fer... ...42, 42*a*, 42*d*
Sud, Rivière du..... 53

T

Taux du fret, etc..... 41*g*
Télégraphe, Ligne de, sur le chemin de fer du Cap-Breton..... 88
Tempérance, Compagnie de Colonisation de.....82, 82*a*, 82*b*
Terres à pâturages louées..... 33*m*
Terres fédérales, Règlements concernant les. 26
Territoires du Nord-Ouest.....33 à 33*o*
Résolutions de l'Assemblée législative.... 33
Mémoires à l'Assemblée législative..... 32*a*
Ecoles séparées et langue française..... 33*b*
Réclamations des Métis..... 33*c*
Résignation du conseil des aviseurs..... 33*d*
Impressions en français 33*e*
Seconds homesteads..... 33*f*
Bureau d'enregistrement..... 33*g*
Métis du Fort-la-Corne..... 33*h*
Grain de semence.....33*i*, 33*j*

T

Comptes de crédit..... 33*k*
Compagnie d'exploitation forestière de la rivière Eau-Claire et de la rivière de l'Arc..... 33*l*
Pont de Saint-Albert..... 33*m*
Terres à pâturages..... 33*n*
Liste des écoles..... 33*o*
Tignish, Brise-lames de 58
Toronto, Travaux du havre de..... 59*d*
Tracadie, Havre de..... 59*b*
Travaux du havre de Québec 59*g*
Travaux publics, Rapport annuel..... 18
Trent, Commission du canal de la Vallée de la 46*a*

V

Valiquette, Pension de.....51*a*, 51*c*
Vice-amirauté, Cours de..... 47
Voitures sur le chemin de fer Intercolonial... 41*f*

W

Welland, Canal, Rapport de A. F. Wood...46, 46*c*
Western Union, Compagnie de télégraphe... 88
Wiggins, John..... 101
Wood, Ile..... 59*a*

Y

Yamaska, Rivière 53, 53*a*

Voir aussi l'index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux chambres du parlement; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

MATIÈRES DU VOLUME N° 1.

1. Rapports, Etats et Statistique du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. Présentés à la Chambre des communes le 17 janvier 1890, par l'honorable J. Costigan—
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

1*a*. Inspection des poids, des mesures, et du gaz, étant un supplément au rapport du département du Revenu de l'Intérieur, 1889.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

1*b*. Rapport sur la falsification des substances alimentaires, étant un supplément au rapport du département du Revenu de l'Intérieur, 1889.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 2.

2. Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. Présentés à la Chambre des communes le 17 janvier 1890, par l'honorable M. Bowell—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 3.

3. Comptes Publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. Présentés à la Chambre des communes le 17 janvier 1890, par l'honorable G. E. Foster. Estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1891; présentées le 30 janvier 1890. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1890; présenté le 27 mars 1890. Nouvelles estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1890; présentées le 6 mai 1890. Estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1891; présentées le 6 mai 1890—
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

4. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1889. Présentée à la Chambre des communes le 9 avril 1890, par l'honorable G. E. Foster—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 4.

5. Rapport de l'auditeur général sur les comptes des crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. Présenté à la Chambre des communes le 27 janvier 1890, par l'honorable G. E. Foster—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 5.

6. Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1889. Présenté à la Chambre des communes le 20 mars 1890, par l'honorable J. Carling—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

6*. Immigration et Emigration canadiennes. Annexe au rapport du ministre de l'agriculture—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

6*a*. Statistique criminelle, pour l'année 1888...*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

6*a.** Statistique criminelle, pour l'année 1889..*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 6.

6*b*. Rapport sur les archives du Canada, 1890. Présenté à la Chambre des communes le 10 février 1890, par l'honorable J. Carling.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

6*c*. Rapports du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1889. Présentés à la Chambre des communes le 9 avril 1890, par l'honorable J. Carling—
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

6*d*. Rapport du haut-commissaire du Canada, avec les rapports des agents dans le Royaume-Uni, pour l'année 1889. Présentés à la Chambre des communes le 9 avril 1890, par l'honorable J. Carling—
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 7.

7. Rapport du secrétaire d'Etat, pour l'année expirée le 31 décembre 1889. Présenté à la Chambre des communes le 29 janvier 1890, par l'honorable J. A. Chapleau—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

7*a*. Liste du service civil du Canada, 1889. Présentée à la Chambre des communes le 3 février 1890, par l'honorable J. A. Chapleau.....*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

7*b*. Rapport du Bureau des Examinateurs pour le service civil en Canada, pour l'année finissant le 31 décembre 1889. Présenté à la Chambre des communes le 30 janvier 1890, par l'honorable J. A. Chapleau..... ..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

7*c*. Rapport annuel du département d'Imprimerie et de Papeterie publiques du Canada, pour l'exercice expirant le 30 juin 1889.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

8. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. Présenté à la Chambre des communes le 16 janvier 1890, par M. l'Orateur—
Imprimé pour les documents de la session seulement.

MATIÈRES DU VOLUME N° 8.

9. Rapport du surintendant des Assurances, pour l'année terminée le 31 décembre 1889—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

9*a*. Sommaire des relevés des compagnies d'assurances sur la vie faisant affaires en Canada, pour l'année civile 1889. Présenté à la Chambre des communes le 7 février 1890, par l'honorable G. E. Foster—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

9*b*. Sommaire des relevés des compagnies d'assurances en Canada, pour l'année civile 1889. Présenté à la Chambre des communes le 9 avril 1890, par l'honorable G. E Foster—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 9.

10. Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889. Présenté à la Chambre des communes le 28 mars 1890, par sir John Thompson—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

11. Rapport annuel du ministre de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année civile 1889. Présenté à la Chambre des communes le 6 février 1890, par sir Adolphe Caron—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 10.

12. Rapport annuel du département des affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 31 décembre 1889. Présenté à la Chambre des communes le 22 janvier 1890, par l'honorable E. Dewdney—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

13. Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest. Présenté à la Chambre des communes le 17 mars 1890, par sir John Macdonald...*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 11.

14. Rapport annuel du département de l'Intérieur, pour l'année 1889. Présenté à la Chambre des communes le 31 mars 1890, par l'honorable E. Dewdney—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

15. Rapport du directeur général des Postes, pour l'année expirée le 30 juin 1889. Présenté à la Chambre des communes le 23 janvier 1890, par l'honorable J. Haggart—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 12.

16. 22e rapport du département de la Marine, pour l'exercice terminé le 30 juin 1889. Présenté à la Chambre des communes le 24 février 1890, par l'honorable M. Colby—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

16*a*. Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur pour l'année civile terminée le 31 décembre 1889..... .....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

17. Rapport annuel du département des Pêcheries, pour l'année 1889. Présenté à la Chambre des communes le 16 avril 1890, par l'honorable M. Colby—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

17*a*. Rapport spécial des délégués nommés en 1889 pour s'enquérir de l'industrie de la pêche du hareng dans la Grande-Bretagne et la Hollande. Présenté à la Chambre des communes le 10 février 1890, par l'honorable C. H. Tupper.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

17*b*. Rapport sur le service de protection des pêcheries du Canada, en 1889. Présenté à la Chambre des communes le 10 mars 1890, par l'honorable M. Colby—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

MATIÈRES DU VOLUME N° 13.

18. Rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1888-89, sur les travaux placés sous son contrôle. Présenté à la Chambre des communes le 3 février 1890, par sir Hector Langevin—
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

19. Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour le dernier exercice, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889, sur les travaux placés sous son contrôle. Présenté à la Chambre des communes le 3 mars 1890, par sir Johh Macdonald...*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

19*a*. Statistique des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer de la Puissance, 1889. Présentée à la Chambre des communes le 9 mai 1890, par sir John Macdonald.....*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 14.

OMISSION.

Les deux documents suivants n'ont été imprimés qu'après que l'index l'eut été lui-même, ce qui explique leur omission :

6*e*. Extraits des rapports de la statistique mortuaire pour l'année 1889. (*Imprimés pour la distribution et comme document de la session.*)

[Le document ci-dessus a été inséré au commencement du volume n° 7, immédiatement avant le rapport du secrétaire d'Etat.]

19*b*. Statistique des canaux pour la saison de navigation, 1889. (*Imprimée pour la distribution et comme document de la session.*)

[Inséré à la fin du volume n° 13, immédiatement après la statistique des chemins de fer.]

nombre de lettres enregistrées envoyées au bureau des lettres de rebut pendant les années 1887, 1888 et 1889, jusqu'au 31 décembre dernier. Présentée à la Chambre des communes le 29 janvier 1890. —*M. McMullen*..... .....*Pas imprimée.*

21*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1890—Copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, actuellement au ministère des postes, relativement au transport des malles entre Campbelltown, dans la province du Nouveau-Brunswick, et le Bassin de Gaspé, dans la province de Québec. Présentée à la Chambre des communes le 7 février 1890.—*M. Joncas.*
Pas imprimée.

22. Relevé des mandats émis par le gouverneur général et des dépenses faites sous leur autorité, depuis la dernière session du Parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition, article 32, paragraphe 2. Présenté à la Chambre des communes le 20 janvier 1890, par l'honorable G. E. Foster..... .....*Imprimé pour la distribution seulement.*

23. Rapport du commissaire de la police fédérale pour 1889, aux termes du chap. 184, article 5 des Statuts Revisés du Canada. Présenté à la Chambre des communes le 21 janvier 1890, par sir John Thompson..... .....*Pas imprimé.*

24. Etat des dépenses à compte de frais divers, du 12 juillet 1889 au 4 janvier 1890, autorisées par l'acte 52 Vic., chap. 1. Présenté à la Chambre des communes le 22 janvier 1890, par l'honorable G. E. Foster. .....*Pas imprimé.*

25. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 février 1889—Relevé du nombre de fabriques de conserves de homard sur tout le littoral de l'Ile du Prince-Edouard ; le nombre d'amendes imposées pendant la saison de 1888 et le montant de chaque amende ; les noms des personnes qui ont payé les amendes et de celles qui ne les ont pas payées ; et la nature du délit dans chaque cas. Présentée à la Chambre des communes le 22 janvier 1890.—*M. Perry*.....*Pas imprimée.*

26. Copie des règlements sanctionnés par le Conseil Privé depuis la clôture de la dernière session, conformément à l'article 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chap. 54 des Statuts revisés du Canada. Présentée à la Chambre des communes le 28 janvier 1890, par l'honorable J. A. Chapleau—*Pas imprimée.*

27. Copie des règlements pour le contrôle et l'administration du parc canadien des Montagnes Rocheuses, sanctionnés par ordre en conseil du 27 novembre 1889. Présentée à la Chambre des communes le 28 janvier 1890, par l'honorable J. A. Chapleau.....*Imprimée pour la distribution seulement.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 15.

28. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, donnant le nom et l'emploi de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination, pendant l'année expirée le 31 décembre 1889. Présenté à la Chambre des communes le 29 janvier 1890, par l'honorable G. E. Foster .....*Imprimé pour les documents de la session seulement.*

28*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 22 janvier 1890, demandant copie de tous ordres en conseil, correspondance et documents relatifs à la retraite de certains employés du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec. Présentée à la Chambre des communes le 30 janvier 1890.—*M. Langelier (Québec-Centre)*.....*Pas imprimée.*

28*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 22 janvier 1890, demandant copie de tous ordres en conseil, correspondance et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau de poste de Québec et du bureau de l'inspection de la poste à Québec, et à leur remplacement. Présentée à la Chambre des communes le 5 mars 1890.—*M. Langelier (Québec-Centre)*.....*Pas imprimée.*

29. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 janvier 1890, pour un relevé détaillé des recettes et paiements du Canada jusqu'au 1er janvier 1890, ainsi qu'un relevé semblable pour le semestre finissant le 1er janvier 1889. Présentée à la Chambre des communes le 29 janvier 1890.—*Sir Richard Cartwright*.....*Imprimée pour la distribution seulement.*

30. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1890, pour un état donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers. Présentée à la Chambre des communes le 29 janvier 1890.—*M. McMullen*.....*Pas imprimée.*

30*a*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1890, pour un état donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers. Présentée à la Chambre des communes le 18 février 1890.—*M. McMullen*.....*Pas imprimée.*

30*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 février 1890, pour copie des chartes originales de la Banque de l'Amérique-Britannique du Nord et de la Banque de la Colombie-Anglaise, et de tous les amendements faits aux dites chartes. Présentée à la Chambre des communes le 21 février 1890.—*M. Edgar*.....*Pas imprimée.*

30*c*. Réponsee à un ordre de la Chambre des communes en date du 23 janvier 1890, pour un état donnant les noms de toutes les banques chartées en Canada qui ont suspendu leurs paiements, liquidé leurs affaires, ou fait faillite depuis la Confédération, ainsi que le montant du capital-actions autorisé, celui du capital souscrit et celui du capital payé ; l'actif et le passif des dites banques lors de telles suspension ou cessation d'affaires ; la nature des dits actif et passif, les dates des dites chartes et les dates de leur forfaiture ou abandon, et les dividendes payés aux porteurs de billets et aux déposants. Présentée à la Chambre des communes le 2 avril 1890.—*M. Hesson*.....*Pas imprimée.*

31. Correspondance avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien renfermant une liste de toutes les terres vendues par cette compagnie pendant l'année expirée le 1er octobre dernier, conformément à l'article 8, chap. 9, 49 Vic. Présentée à la Chambre des communes le 30 janvier 1890, par l'honorable E. Dewdney.....*Pas imprimée.*

31*a*. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant : 1. Le choix de la route. 2. Le progrès des travaux. 3. Le choix ou la réserve des terres. 4. Le paiement de deniers. 5. La construction des embranchements. 6. Le progrès des travaux sur les embranchements. 7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises. 8. Les conditions particulières requises par l'Acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercide précédent. 9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état. 10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. Présentée à la Chambre des communes le 30 janvier 1890, par l'honorable E. Dewdney—

Imprimée pour les documents de la session seulement.

31*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 24 janvier 1890, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'octroi d'une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver et le Japon et l'Australie. Présentée à la Chambre des communes le 25 février 1890.—*M. Prior*.....*Pas imprimée.*

31*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1890, demandant copie de toutes requêtes, lettres ou autres documents adressés au gouvernement pour se plaindre de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté de Bagot et les comtés voisins. Présentée à la Chambre des communes le 26 février.—*M. Dupont*.....*Pas imprimée.*

32. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat, en conformité de l'article 23, chap. 19, des Statuts revisés du Canada. Présenté à la Chambre des communes le 3 février 1890, par l'honorable J. A. Chapleau.....*Pas imprimé.*

33. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 janvier 1890, demandant copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant l'affectation des deniers votés par cette Chambre pour l'usage des dits Territoires. Présentée à la Chambre des communes le 10 février 1890.—*Honorable M. Laurier*.....*Pas imprimée.*

33*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 3 février 1890, demandant copie de tous mémoires, pétitions et résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, passés à sa dernière session, qu'ils aient été adressés au gouverneur général ou au parlement. Présentée à la Chambre des communes le 10 février 1890.—*M. Daly*.....*Pas imprimée.*

33*b*. Copie des diverses pétitions présentées au conseil contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest. Présentée à la Chambre des communes le 11 février 1890, par l'honorable M. Colby.....*Pas imprimée.*

33*c*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 janvier 1890, demandant copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant le règlement des réclamations des Métis. Présentée à la Chambre des communes le 21 février 1890.—*L'honorable M. Laurier*.....*Pas imprimée.*

33*d*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 janvier 1890, demandant copie de tous ordres en conseil, dépêches, correspondance et documents concernant la démission du Conseil des Aviseurs des Territoires du Nord-Ouest, et la nomination de leurs successeurs. Présentée à la Chambre des communes le 24 février 1890.—*M. White (Renfrew)*.....*Pas imprimée.*

33*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 janvier 1890—Etat indiquant, pour chaque année,—1. Le coût de l'impression en français des ordonnances et autres documents et publications officiels depuis la date de la passation de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, de 1877 ; 2. Le nombre de copies des ordonnances imprimées de temps à autre dans cette langue ; 3. Le nombre de copies distribuées et de celles restant en main. Présentée à la Chambre des communes le 25 février 1890.—*M. Denison.*

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

33*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890, demandant copie des mémoires adressés par MM. Joseph Holden et John Shera à l'honorable Edgar Dewdney, ministre de l'Intérienr, concernant la concession de seconds homesteads dans les Territoires. Présentée à la Chambre des communes le 26 mars 1890.—*M. Davin*.....*Pas imprimée.*

33*g*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Relevé des recettes et dépenses de chacun des bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, de 1887 à 1889. Présentée à la Chambre des communes le 26 mars 1890.—*M. Davin*.....*Pas imprimée.*

33*h*. Correspondance relative à certaine assistance donnée aux Métis de Fort-La-Corne et autres lieux. Présentée à la Chambre des communes le 1er mai 1890, par l'honorable E. Dewdney. *Pas imprimée.*

33*i*. Etat concernant l'achat de grain de semence (y compris une liste des prix payés pour le blé et l'avoine). Présenté à la Chambre des communes le 1er mai 1890, par l'honorable E. Dewdney. *Pas imprimé.*

33*j*. Etat concernant la distribution de grain de semence et instructions quant à la distribution de ce grain. Présenté à la Chambre des communes le 1er mai 1890, par l'honorable E. Dewdney. *Pas imprimé.*

33*k*. Mémoire au sujet des comptes de crédits de 1889 pour certaines des provinces et des Territoires du Nord-Ouest. Présenté à la Chambre des communes le 1er mai 1890, par l'honorable E. Dewdney. *Pas imprimé.*

33*l*. Etat concernant la réclamation de la Compagnie d'Exploitation Forestière des rivières Eau-Claire et de l'Arc contre le gouvernement, pour du bois qu'elle prétend avoir été enlevé sur ses concessions. Présenté à la Chambre des communes le 1er mai 1890, par l'honorable E. Dewdney...*Pas imprimé.*

33*m*. Correspondance, etc., concernant le pont de Saint-Albert. Présentée à la Chambre des communes le 1er mai 1890, par l'honorable E. Dewdney.....*Pas imprimée.*

33*n*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1890—Etat donnant: 1. Le nombre d'acres de terres à pâturage actuellement affermés dans les territoires du Nord-Ouest. 2. Le montant payé au gouvernement l'an dernier pour l'affermage des dites terres. 3. Le montant d'arrérages dus au gouvernement pour l'affermage des dites terres, et les noms des personnes devant ces arrérages. 4. Les noms des porteurs de baux sur le territoire desquels il n'est pas permis aux colons de s'établir sans leur consentement, ainsi que la superficie totale couverte par les dits baux, et la situation des terres mentionnées dans chaque bail. Présentée à la Chambre des communes le 9 mai 1890.—*M. Charlton*.....*Pas imprimée.*

33*o*. Liste des écoles de diverses dénominations dans les territoires du Nord-Ouest, 1889. Présentée à la Chambre des communes le 12 mai 1890, par l'honorable E. Dewdney.....*Pas imprimée.*

34. *Voir les documents de la session n° 17a.*

35. Copie certifiée d'un rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence en conseil, en date du 17 août 1889, au sujet de l'Acte des droits d'auteur de la dernière session,—ainsi que la correspondance et autres papiers sur le même sujet. Présentée à la Chambre des communes le 10 février 1890, par sir John Thompson. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

36. Copie de rapports d'un comité de l'honorable Conseil Privé, concernant l'octroi d'une concession forestière à M. John Adams. Présentée à la Chambre des communes le 17 février 1890, par sir John Macdonald.....*Pas imprimée.*

36*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 mars 1890, demandant une liste des concessions forestières octroyées par le gouvernement canadien depuis le 1er mars 1885, le nom des concessionnaires et la date de l'octroi ; la superficie de chaque concession octroyée, indiquant si elle a été octroyée au plus haut enchérisseur dans une adjudication publique, et le chiffre du bonus (s'il en est) reçu dans chaque cas. Présentée à la Chambre des communes le 15 avril 1890.—*M. Charlton*.....*Imprimée pour les documents de la session.*

37. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 janvier 1890, demandant copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, empêchant les navires américains de transporter du fret, en entrepôt, des ports américains à Victoria, C.-A., ou aucun autre port canadien, et copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, révoquant les précédents, et de toute correspondance se rapportant à ce sujet. Présentée à la Chambre des communes le 18 février 1890.—*Honorable M. Laurier*.....*Pas imprimée.*

38. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1889, demandant un relevé du coût total du discours sur le budget publié chaque année depuis 1867, avec mention du nombre d'exemplaires distribués, chaque année, pendant la dite période. Présentée à la Chambre des communes le 18 février 1890.—*M. Landerkin*.....*Pas imprimée.*

39. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 janvier 1890, demandant un relevé de toutes les dépenses générales faites jusqu'à date pour la confection des listes électorales du Canada. Présentée à la Chambre des communes le 25 février 1890.—*M. Casgrain*. *Pas imprimée.*

40. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890, demandant copie de tous papiers, correspondance et arrangements entre le gouvernement et les propriétaires du prolongement du chemin de fer d'embranchement sur Derby, au sujet du dit prolongement qui a été construit avec l'aide d'une subvention du gouvernement, mais qui n'a jamais été mis en exploitation. Présentée à la Chambre des communes le 26 février 1890.—*M. Mitchell*.....*Pas imprimée.*

41. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890, demandant copie de toutes pétition et correspondance concernant la demande de construction d'une voie d'évitement sur l'Intercolonial à la station de Saint-Jean Chrysostôme, dans le comté de Lévis. Présentée à la Chambre des communes le 26 février 1890.—*M. Guay*..... *Pas imprimée.*

41*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890—Liste des noms de tous ceux qui ont vendu des propriétés au gouvernement du Canada dans les quartiers Saint-Laurent et Lauzon de la ville de Lévis, depuis le 1er janvier 1886, pour l'élargissement de la voie de l'Intercolonial et l'agrandissement de la gare de Lévis ; le montant payé à chaque propriétaire, le montant payé pour commission, le taux par cent et à qui ces montants ont été payés. Présentée à la Chambre des communes le 26 mars 1890.—*M. Guay*..... .....*Pas imprimée.*

41*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1890, demandant copie de toutes pétitions pour augmentation de gages adressées au ministre des chemins de fer, depuis le 1er janvier 1889, par les personnes employées dans les ateliers de l'Intercolonial à Moncton et sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et de toute réponse faite à ces demandes par le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers. Présentée à la Chambre des communes le 21 avril 1890.—*M. Davies*..... .....*Pas imprimée.*

41*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1890, demandant copie des requêtes transmises au gouvernement par MM. Nazaire Ouellet, George Voyer, Alfred Ouellet, F. Côté et autres, au sujet des dommages causés à leurs propriétés par l'Intercolonial. Présenté à la Chambre des communes le 21 avril 1890.—*M. Fiset*..... .....*Pas imprimée.*

41*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 10 mars 1890—Etat faisant connaître comment a fonctionné par le passé le système d'assurance des employés de l'Intercolonial, et plus particulièrement,—(*a*) les recettes et dépenses annuelles, y compris les salaires des fonctionnaires, chaque année, pendant que le dit système était en opération ; (*b.*) les montants payés, chaque année, à même le fonds aux employés ou à leurs représentants, pour cause de décès ou d'accident ; (*c*) le surplus de ce fonds, s'il en est, actuellement en caisse. Présentée à la Chambre des communes le 22 avril 1890.—*M. Davies*..... .....*Pas imprimée.*

41*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, en 1889, les causes et les dates respectives ; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées. Présentée à la Chambre des communes le 22 avril 1890.—*M. Weldon (Saint-Jean)*—
Pas imprimée.

41*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1890—Etat donnant—(*a*) les noms et le nombre de wagons officiels sur l'Intercolonial et ses embranchements ; (*b*) le coût primitif, la date et le lieu de construction de chaque wagon, ou nom de la personne ou compagnie de qui il a été acheté ; (*c*) le coût des réparations ou les dépenses de ces wagons depuis leur achat ; (*d*) les noms et salaires et les dépenses de chaque employé sur ces wagons officiels ; (*e*) le coût annuel des approvisionnements de chacun de ces wagons. Présentée à la Chambre des communes le 9 mai 1890.—*M. Davies*.....*Pas imprimée.*

41*g*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 1er mai 1890, demandant un état indiquant : 1. Quel est le prix par tonne pour le transport du charbon en wagons charges sur le chemin de fer Intercolonial entre les mines de la Nouvelle-Ecosse et Saint-Jean, Moncton, Newcastle et Campbellton, dans le Nouveau-Brunswick, et Rimouski, la Rivière-du-Loup et Québec ; aussi, par les raccordements de l'Intercolonial, quel est le prix pour le transport à Montréal et à Toronto. 2. Quel est le prix par tonne pour le transport du blé, de la farine et autres denrées en wagons chargés, de Toronto, Montréal et Québec à Campbellton, Newcastle, Moncton et Saint-Jean, dans le Nouveau-Brunswick, et à Amherst, Truro, Pictou et Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse. 3. Quel est le nombre de trains de fret qui ont passé dans les deux sens entre la Nouvelle-Ecosse, Québec et Ontario, et entre le Nouveau-Brunswick et ces provinces en 1889. 4. Combien de trains ont transporté de l'Ouest des marchandises devant être expédiées par Halifax et par Saint-Jean en 1889, et jusqu'aujourd'hui en 1890 ? Présentée au Sénat le 16 mai 1890.—*Honorable M. Wark*..... .... *Pas imprimée.*

42. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 janvier 1890—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants : 1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ; 2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y

compris les embranchements et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originairement construite ; 3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût. Présentée à la Chambre des communes le 26 février 1890.—*M. McMullen*—*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

42*a*. Réponse modifiée (partielle) supplémentaire à une réponse présentée à la Chambre des communes, le 26 février 1890—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants : 1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault. 2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originairement construite. 3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût. Présentée à la Chambre des communes le 22 avril 1890.—*M. McMullen*.....*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

42*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1890—Etat donnant le montant des subventions votées en faveur du chemin de fer du Canada Atlantique pour la construction de son pont sur le Saint-Laurent entre le Coteau et Valleyfield, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant non encore exigible ou restant à payer. Présentée à la Chambre des communes le 2 mai 1890.—*M. Bergeron*.. ....*Pas imprimée.*

42*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1890—Relevé du chiffre des subventions votées par le parlement à la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant encore dû ou non encore exigible. Présentée à la Chambre des communes le 2 mai 1890.—*M. Bergeron*.....*Pas imprimée.*

42*d*. Papiers, correspondance, etc., concernant les subventions à certaines compagnies de chemin de fer et pour aider à la construction de certaines voies ferrées, comme suit : Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa (ci-devant chemin de fer de Vaudreuil à Prescott) ; Compagnie du chemin de fer de Jonction de Waterloo ; Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord ; Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York ; Compagnie du chemin de fer Erié et Huron ; Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie ; Compagnie du chemin de fer de Manitouline et Rive-Nord ; Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental ; Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et Rivière Détroit, (ci-devant Amherstburg, Rive du Lac et Blenheim) ; Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool ; Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa ; Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et Parry-Sound ; Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté et Lac Nipissingue ; Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique ; Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen et Miltown ; Compagnie du chemin de fer de Woodstock et Centreville ; Compagnie du chemin de fer de la Rivière Saint-Jean, N.-B.; Compagnie du chemin de fer Central, N.-B.; Compagnie du chemin de fer Shelburne, Liverpool et Annapolis ; Compagnie du chemin de fer d'Inverness et Richmond ; Compagnie du chemin de fer International ; Compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel ; Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique ; Compagnie du chemin de fer de Montréal et Lac Maskinongé ; Compagnie du chemin de fer Grand Oriental ; Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond ; Compagnie du chemin de fer d'Oxford Mountain ; Compagnie du chemin de fer Maskinongé et Nipissingue ; Compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier ; Compagnie du chemin de fer Québec Central ; Compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean ; Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Stewiacke et Lansdowne ; Compagnie du chemin de fer de Témiscouata ; Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique. Présentés à la Chambre des communes le 14 mai 1890, par sir John A. Macdonald..... .....*Pas imprimée.*

43. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890—Liste des réserves sauvages dans les limites de la province du Manitoba, donnant la situation et la superficie de chacune, le nombre de Sauvages y appartenant lors du choix de telle réserve, et le nombre de ceux qui y vivent actuellement. Présentée à la Chambre des communes le 26 février 1890.—*M. LaRivière.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

43*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1890—Etat donnant les noms de toutes personnes appelées devant le magistrat pour vente de whisky aux Sauvages des comtés de Grey ou Bruce, en 1888 et 1889, et copie de tous papiers, documents et lettres à ce sujet ; aussi, le nom du délateur, du magistrat siégeant, du constable employé et de l'avocat retenu pour chaque cause ; aussi, les jugements rendus par les magistrats, indiquant les amendes imposées, s'il en est, si l'on en a appelé des décisions des magistrats, le nom du juge devant lequel tel appel a été porté et le résultat final ; aussi, le coût de chaque procès devant un magistrat, et de chaque appel porté devant un juge, avec le nom, l'occupation et l'adresse postale de chaque personne qui a reçu

l'argent pour tout service quelconque lors du procès devant le magistrat ou de l'appel devant le juge, le coût total de toutes les causes, les amendes totales imposées et perçues, et, dans le cas où les frais auraient été refusés dans aucunes des dites causes, le motif de tel refus ; aussi, indiquant si les Sauvages qui ont eu du whisky étaient électeurs du comté de Bruce aux termes de l'Acte du Cens Electoral du Canada. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Landerkin.* *Pas imprimée.*

43*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 10 mars 1890—1. Etat de tous les deniers entre les mains du surintendant général des Sauvages, appartenant aux Sauvages de la réserve de Caughnawaga ; 2. De toutes les sources d'où proviennent les dits deniers. Présentée à la Chambre des communes le 26 mars 1890.—*M. Doyon*.....*Pas imprimée.*

43*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1890—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Sauvages et l'agent et les chefs de la réserve de Caughnawaga, relativement à toute indemnité réclamée par les Sauvages de la réserve, par suite de ce que l'étendue de leur réserve a été considérablement diminuée par des empiétements. Présentée à la Chambre des communes le 9 mai 1890.—*M. Doyon*.....*Pas imprimée.*

44. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de prêts et placements, au 31 décembre 1889. Présenté à la Chambre des communes le 16 mai 1890, par M. l'Orateur.....*Pas imprimé.*

45. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 1er avril 1889—Etat donnant : 1. Le nom et le domicile des commissaires nommés en 1883, pour s'enquérir et faire rapport des aptitudes des personnes devant se présenter devant eux pour subir un examen de qualification comme inspecteurs des coques de steamers à fret et à passagers, naviguant dans les eaux du Canada ; 2. Copie des circulaires émises pour inviter les compétiteurs à se rendre à Ottawa, et la date ou les dates ainsi données de temps à autres ; 3. Le nom et domicile des personnes ainsi examinées à chaque réunion des dits commissaires jusqu'à date ; 4. Copie de la recommandation ou des recommandations, s'il en est, des dits commissaires ou d'aucun d'eux, concernant les dits examens ou les aptitudes de toutes et chacune des personnes ayant subi l'examen à la première réunion ou à toute autre réunion subséquente des dits commissaires ; 5. Le nom et le domicile de chaque inspecteur de coques de steamers à fret et à passagers nommé par le gouvernement, depuis 1882 jusqu'à date, faisant connaître qui a été nommé après avoir passé heureusement l'examen nécessaire, et qui a été nommé sans avoir passé le dit examen ; aussi, le nom et le domicile de tout inspecteur ainsi nommé depuis 1882 jusqu'à date, qui a été destitué ou qui a résigné son emploi pendant la période ci-dessus, et la cause de telle destitution ou démission ; 6. Le nom et le domicile de toute personne nommée pour remplir toute vacance ou nouvel emploi d'inspecteur de steamers ; et 7. Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la marine et quelque personne que ce soit se rapportant aux questions ci-haut énumérées. Présentée à la Chambre des communes le 3 mars 1890.—*M. Wilson (Elgin)*.....*Pas imprimée.*

46. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 février 1890—Adresse demandant copie du rapport de M. A. F. Wood au sujet de l'enquête qu'il a faite sur les questions relatives au canal Welland. Présentée à la Chambre des communes le 6 mars 1890.—*M. Edgar*.....*Pas imprimée.*

46*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 29 janvier 1890—Etat donnant la date de création de la Commission du Canal de la Vallée de la Trent, l'époque et le lieu de sa première séance, le nombre réel de jours qu'elle a consacrés à ses travaux et le nombre de jours et de séances employés à recueillir des témoignages, et les endroits où, jusqu'à présent, la Commission a tenu ses séances. Présentée à la Chambre des communes le 5 mars 1890.—*M. Barron*.....*Pas imprimée.*

46*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 3 mars 1890—Etat indiquant, par année, depuis 1878 : 1. Le nombre de navires qui sont passés dans le canal Chambly et leur tonnage ; 2. La quantité et la nature du fret contenu dans ces navires ; 3. Le montant des droits perçus pendant les dites années sur le dit canal. Présentée à la Chambre des communes le 17 mars 1890.—*M. Préfontaine*.....*Pas imprimée.*

46*c*. Rapport supplémentaire de A. F. Wood, écuier, sur l'enquête relative au canal Welland, contenant ses recommandations sur les changements à apporter au système d'administration du dit canal. Présenté au Sénat le 1er mai 1890, par l'honorable M. Abbott.....*Pas imprimé.*

47. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890.—Relevé du nombre de causes inscrites dans la cour de vice-amirauté de Québec durant les années de 1885 à 1889 inclusivement, le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de vice-amirauté de la Nouvelle-Ecosse, et le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de vice-amirauté du Nouveau-Brunswick. Présenté à la Chambre des communes le 5 mars 1890.—*M. Weldon (Saint-Jean)*.....*Pas imprimée.*

48. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 janvier 1890—Etat détaillé des dépenses faites en rapport avec l'hôpital de la marine et des émigrants de Québec, depuis le 30 juin 1886, le dit état indiquant: 1. Le montant voté chaque année par le parlement. 2. Le montant dépensé. 3. Le nombre de marins et d'émigrants reçus chaque année, et le nombre total de jours que chacun a passé au dit hôpital. 4. Le nombre de personnes, non marins ou immigrants, reçues dans le dit hôpital, et le nombre de jours que chacune y a passé. 5. Le coût total par jour de chaque patient. 6. Le montant retiré par le gouvernement pour les patients non immigrants ou marins. 7. Le montant retiré du fonds des marins malades en vertu de l'acte 49 Vict., ch. 76, sect. 16. Présentée à la Chambre des communes le 5 mars 1890.—*M. Langelier (Québec-Centre)*—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

48*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 22 janvier 1890, demandant copie de tous ordres en conseil, correspondance et documents relatifs à l'établissement de l'hôpital de marine, à Québec, et à sa fermeture. Présentée à la Chambre des communes le 17 mars 1890.—*M. Langelier (Québec-Centre)*..... ..*Pas imprimée.*

49. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1890—Etat indiquant si l'île connue sous le nom d'Ile Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tel acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et les résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île. Présentée à la Chambre des communes le 5 mars 1890.—*M. Barron* .....*Pas imprimée.*

49*a*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1890—Etat indiquant si l'île connue sous le nom d'Ile Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tel acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île. Présentée à la Chambre des communes le 2 avril 1890—*M. Barron* .....*Pas imprimée.*

50. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 avril 1889—Etat indiquant combien de commis réguliers sont actuellement employés par le département de l'intérieur dans le service intérieur et extérieur, et combien de surnuméraires sont actuellement employés par ce département dans les mêmes services.—Présentée à la Chambre des communes le 5 mars 1890.—*M. Weldon (Saint-Jean)*.....*Pas imprimée.*

51. Correspondance officielle dans l'affaire du soldat C. J. Hurrell, demandant une indemnité supplémentaire pour blessures reçues quand il servait comme volontaire. Présentée à la Chambre des communes le 7 mars 1890, par sir Adolphe Caron.....*Pas imprimée.*

51*a*. Correspondance officielle dans l'affaire de la pension de Valiquette. Présentée à la Chambre des communes le 7 mars 1890, par sir Adolphe Caron ....*Pas imprimée.*

51*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 mars 1890—Etat indiquant—1. La date à laquelle le soldat C. T. Hurrell a été notifié par le gouvernement de la passation de l'ordre en conseil du 13 novembre 1888, lui accordant une pension. 2. Les montants qui lui ont été payés à titre de gratuité ou de pension, et les dates de ces paiements. Présentée à la Chambre des communes le 18 avril 1890.—*M. Mulock* ....*Pas imprimée.*

51*c*. Copie d'une déclaration faite par Antoine Valiquette, père de feu Primat Valiquette, sergent dans le 65ème bataillon. Présentée à la Chambre des communes le 18 avril 1890, par sir Adolphe Caron.
Pas imprimée.

52. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 janvier 1890—Copie de toutes lettres adressées au gouvernement demandant que des ingénieurs soient envoyés pour examiner le creek Kettle, entre Saint-Thomas et Port-Stanley, afin de s'assurer s'il est possible d'y creuser un canal, et de tous rapports, cartes et autres documents dressés par ces ingénieurs. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Wilson (Elgin)*..... .....*Pas imprimée.*

53. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements et la corporation connue sous le nom de "Président et syndics de la commune de la seigneurie d'Yamaska," relativement aux dommages

causés aux terres lui appartenant, par la digue construite dans la rivière Yamaska. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*Hon. M. Laurier* ..... *Pas imprimée.*

53*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Copie de toutes demandes d'indemnité formulées par Elphège Cardin, Jean Cardin, George Tonnancour et Bruno Saint-Germain, pour dommages à leurs terres résultant de la digue construite dans la rivière Yamaska, de toute correspondance relative à ces demandes, ainsi qu'un relevé de toutes sommes allouées à chacun d'eux en règlement de ces réclamations. Présentée à la Chambre des communes le 20 mars 1890.—*Hon. M. Laurier*..... *Pas imprimée.*

53*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890—Copie du dernier rapport fait par l'ingénieur du département des Travaux publics, au sujet des travaux à faire sur la rivière du Sud, dans le comté de Montmagny. Présentée à la Chambre des communes le 17 mars 1890.—*M. Choquette*..... *Pas imprimée.*

54. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 janvier 1890, demandant copie de toute correspondance, pétitions ou autres papiers concernant la vente, la propriété ou l'état du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, reçus depuis la fin de la session de 1889. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Bain* (*Wentworth*) ..... *Pas imprimée.*

54*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1890, demandant copie de toutes pétitions, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la barre à l'embouchure de la rivière Thames, dans le comté de Kent, Ontario. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Campbell* ..... *Pas imprimée.*

55. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1890, demandant copie de toute correspondance et documents relatifs à la nomination de M. Joseph Garneau comme surveillant des travaux du gouvernement, à Québec, et à son remplacement par un nommé L. P. Lépine. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Langelier* (*Québec-Centre*). *Pas imprimée.*

56. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 février 1890, demandant copie du contrat et des devis pour l'érection des bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., des diverses soumissions et de leurs montants ; aussi, copie de tout ordre ou ordres changeant la qualité et la nature de la pierre employée dans leur construction. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Weldon (Saint-Jean.)* ..... *Pas imprimée.*

56*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 4 mars 1889, demandant copie de toutes requêtes et résolutions adressées au gouvernement par les citoyens ou la corporation de la ville de Lévis, concernant la construction d'un bureau de poste dans la ville de Lévis. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Guay*..... *Pas imprimée.*

56*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890, demandant copie de toutes pétitions, lettres, etc., adressées au département des postes à Ottawa, demandant un bureau de poste à Palmer Road, I.P.-E., et de toute correspondance avec ce département à Ottawa et avec l'inspecteur des postes à Charlottetown, sur le même sujet. Présentée à la Chambre des communes le 21 avril 1890.—*M. Perry*..... *Pas imprimée.*

56*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890, demandant copie de deux enquêtes et rapports faits par MM Bourgeois, King et Bolduc au sujet du bureau de poste de Pierreville, P.Q.—*M. Choquette*..... *Pas imprimée.*

57. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1889, demandant copie de toute correspondance, rapports, etc., concernant le quai de Saint-Roch des Aulnets, dans le comté de l'Islet, entre le département des Travaux Publics et feu Charles Frs. Roy, arpenteur, et les intéressés domiciliés dans la dite municipalité. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Casgrain*..... *Pas imprimée.*

57*a* Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 27 janvier 1890—Copie des comptes en rapport avec la construction d'un quai à Kamouraska, dans la province de Québec, produits dans le cours de l'année 1889. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Dessaint.* *Pas imprimée*

58. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 27 janvier 1890—Relevé détaillé des frais de réparation du brise-lames de Tignish, I.P.-E., en 1889, la date du commencement et de l'achèvement des travaux, et le nom de la personne en charge des dits travaux. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Perry*..... *Pas imprimée.*

58*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1890—Etat indiquant le nombre de quais, jetées et brise-lames du gouvernement réparés en 1889 dans l'Ile du Prince-Edouard, et le montant dépensé pour chacun. Présentée à la Chambre des communes le 20 mars 1890.—*M. Perry*..... *Pas imprimée.*

59. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Copie des rapports faits par l'ingénieur en chef sur l'exploration du havre du Cove Head, dans l'Ile du Prince-Edouard, il y a quatre ou cinq ans. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Davies.*
Pas imprimée.

59*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1890—Copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur les études du havre et brise-lames de New-London, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Welsh*.....*Pas imprimée.*

59*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Copie de tous rapports faits par l'ingénieur en chef pour l'exploration du havre de Tracadie dans l'Ile du Prince-Edouard, il y a quelques années. Présentée à la Chambre des communes le 20 mars 1890.—*M. Davies*—
Pas imprimée.

59*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1890—Etat donnant la date du commencement des travaux pour faire sauter le roc dans le havre de Cascumpèque, I.P.-E., dans l'été de 1889, la date à laquelle les travaux ont été suspendus, les noms des ouvriers employés, le montant des gages payés à chaque plongeur et à chaque ouvrier, et le montant total dépensé pour miner le dit roc jusqu'au mois de décembre 1889. Présentée à la Chambre des communes le 1er avril 1890.—*M. Perry*.....*Pas imprimée.*

59*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1890—Etat faisant connaître le nombre de soumissions faites ou présentées en rapport avec les travaux publics à la passe est du havre de Toronto, le nom ou les noms de chaque personne ou compagnie ayant soumissionné pour ces travaux, et le montant et les conditions de chaque soumission, avec un relevé des quantités approximatives sur lesquelles ces soumissions ont été basées, et copie de toutes lettres et correspondances, états, documents et papiers se rapportant à l'adjudication du contrat et à toutes et chacune des soumissions. Présentée à la Chambre des communes le 1er avril 1890.—*M. Barron*—
Pas imprimée.

59*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 mars 1890—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports d'ingénieurs et autres depuis le 1er janvier 1883, concernant la nécessité et l'opportunité de draguer et autrement améliorer le havre de Picton, baie de Quinté ; aussi, copie de toute correspondance, pétitions, mémoires et rapports depuis le 1er janvier 1883, faisant connaître qu'il est désirable et opportun ou expédient d'ériger des édifices publics dans la dite ville de Picton pour les besoins du bureau des postes, des douanes et du revenu de l'intérieur dans cette ville. Présentée à la Chambre des communes le 2 avril 1890.—*M. Platt*....*Pas imprimée.*

59*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 17 mars 1890—Copie de tous rapports dressés par l'ingénieur en chef sur la jetée à Hall's Harbour, N.-E., depuis 1882, et de toute correspondance relative à la dite jetée. Présentée à la Chambre des communes le 2 avril 1890.—*M. Borden*.....*Pas imprimée.*

59*g*. Etats et correspondance au sujet des travaux du havre de Québec et du bassin de radoub d'Esquimalt, C.-A. Présentés à la Chambre des communes le 16 mai 1890, par sir Hector Langevin.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

60. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 janvier 1890—Etat indiquant la somme de travail exécutée pendant la campagne de 1889, dans l'Ile du Prince-Edouard, par le dragueur *Prince Edward* les noms des ports et autres localités draguées pendant la dite saison, et le montant des travaux exécutés dans chaque port. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Perry*.....*Pas imprimée.*

61. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Copie de toute correspondance échangée entre l'auditeur général et le ministre de l'Intérieur ou toute autre personne au sujet des allocations pour frais de voyage de William McGirr, secrétaire particulier du surintendant général des affaires des Sauvages. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890. *M. Lister*.....*Pas imprimée.*

62. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 29 janvier 1890—Copie des règlements de quarantaine de la Grosse Ile, et de tous ordres en cn conseil et instructions données aux officiers de santé à cette station. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890. *M. Landerkin*.....*Pas imprimée.*

63. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890—Copie de toute correspondance concernant une réclamation faite par le district de St. Peters, dans le comté de Richmond, pour soins médicaux et pension donnés à Kenneth Chisholm, un marin malade appartenant à la goëlette *Jannie*. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Flynn.*
Pas imprimée.

64. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 janvier 1890—Etat donnant : 1. Le nombre total d'immigrants chinois qui sont arrivés en Canada entre le 31 mars et le 31 décembre 1889, spécifiant les ports auxquels ils sont débarqués ; 2. Les montants d'honoraires ou droits retirés des immigrants chinois pendant la même période ; 3. Le nombre de certificats de résidence délivrés à des Chinois, tel que prescrit par l'article 13 de l'Acte pour restreindre et réglementer l'immigration chinoise en Canada, depuis la passation de l'acte ; 4. Le nombre de Chinois qui ont été découverts lorsqu'ils tentaient de débarquer en Canada au moyen de faux certificats, et qui en ont été empêchés par les tribunaux ; 5. Copie de toute correspondance relative au renvoi d'office de M. Vroman, *alias* M. Gardner, et de toute correspondance concernant la nomination d'un Chinois au poste d'interprète au port de Vancouver, en remplacement du dit M. Gardner ; 6. Le nombre de Chinois qui ont traversé le Canada, en entrepôt, pour être embarqués à Vancouver sur des steamers à destination de la Chine, et copie des règlements promulgués pour assurer leur embarquement à bord des dits steamers et empêcher leur débarquement ultérieur ; 7. Le nombre total de Chinois, autres que ceux transportés en entrepôt, qui ont quitté le Canada pendant la période sus-mentionnée, et le nombre de certificats de retour qui ont été délivrés. Présentée à la Chambre des communes le 10 mars 1890.—*M. Gordon.*

Imprimée pour les documents de la session seulement.

65. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 21 janvier 1890, demandant copie de tous rapports et autres communications sur le sujet des dépôts formés par les sciures, dosses et autres matières nuisibles déversées dans la rivière Ottawa et autres cours d'eau. Présentée au Sénat le 10 mars 1890.—*Hon. M. Clemow.*

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

65*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Copie du rapport de Sandford Fleming, ingénieur civil, sur l'enquête qu'il a faite relativement au bran de scie jeté dans la rivière Ottawa par les scieries des Chaudières et autres. Présentée à la Chambre des communes le 20 mars 1890.—*M. Landerkin*..... *Pas imprimée.*

66. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 22 janvier 1890, demandant un état détaillé faisant voir le règlement effectué avec les locataires de lots hydrauliques à la Chaudière, en la cité d'Ottawa ; aussi copie des nouveaux baux passés avec les divers locataires des dits lots hydrauliques. Présentée au Sénat le 10 mars 1890,—*Hon. M. Clemow.*

Pas imprimée.

66*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Etat donnant les noms de toutes les personnes devant des arrérages pour loyers de pouvoirs d'eau et autres jusqu'au 1er courant, et les montants dus respectivement par chacune d'elles. Présentée à la Chambre des communes le 22 avril 1890.—*M. Somerville*..... *Pas imprimée.*

67. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 29 janvier 1880,—Copie de toutes pétitions, correspondances et documents de toutes sortes concernant le chemin de fer Grand Oriental ou toute ligne de chemin de fer devant s'étendre de Lévis à Montréal en suivant le Saint-Laurent. Présentée à la Chambre des communes le 12 mars 1890.—*M. Rinfret*..... *Pas imprimée.*

68. Rapport concernant la nomination des sous-officiers dans le collège militaire royal. Présenté à la Chambre des communes le 13 mars 1890, par sir A. P. Caron..... *Pas imprimé.*

69. Copie certifiée du rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil en date du 11 janvier 1885, concernant certaines questions entre le gouvernement et la cité d'Ottawa. Présentée à la Chambre des communes le 17 mars 1890, par sir Hector Langevin..... *Pas imprimée.*

70. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 janvier 1890—Copie des rapports ou opinions des officiers en loi de la couronne ur l'acte passé par la législature de Québec, intitulé : " Acte concernant le règlement des biens des Jésuites, ' et aussi, copie du dossier ou des dossiers ou autres documents ou rapports soumis aux dits officiers en loi ou au secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies concernant le dit acte et au moyen desquels les dites opinions ont été obtenues, comme aussi, copie de toutes dépêches et correspondance s'y rapportant. Présentée à la Chambre des communes le 17 mars 1890.—*M. O'Brien.*

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

71. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Etat détaillé donnant le chiffre de la population, par origine, conformément au recensement de 1885, de cette partie du district provisoire de la Saskatchewan située au sud de la ligne entre les townships 47 et 48, et bornée à l'ouest par la ligne entre les rangs 11 et 13 à l'ouest du 3ème méridien initial, et à l'est par le 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, constituant actuellement

le district électoral de Batoche. Aussi, de cette partie du même district provisoire située à l'est du 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, et bornée au nord par la limite sud du district électoral de Prince-Albert, actuellement formant le district électoral de Kinistino. Présentée à la Chambre des communes le 17 mars 1890.—*Hon. M. Laurier.*
Pas imprimée.

72. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890—Etat indiquant le nombre de navires perdus chaque année, dans le golfe Saint-Laurent et sur les côtes de l'Atlantique et dans la baie de Fundy, depuis 1868, par suite des marées, courants ou brumes, le nom et le tonnage de chaque navire, et tous les autres détails que le gouvernement peut avoir dans chaque cas quant aux causes et à l'étendue des dommages. Présentée à la Chambre des communes le 17 mars 1890.—*M. Curran*.....*Imprimée pour les documents de la session seulement.*

73. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Etat donnant le nombre de rapports de la Commission géologique publiés respectivement chaque année pendant les derniers dix ans, le nombre vendu chaque année, le nombre distribué à titre gratuit, et celui actuellement en mains. Présentée à la Chambre des communes le 17 mars 1890.—*M. Ferguson (Welland)*—
Imprimée pour les documents de la session seulement.

74. Correspondance des gouvernements d'Ontario et Québec au sujet de la propriété du lit des havres, rivières, etc.—Présentée à la Chambre des communes le 19 mars 1890, par sir John Thompson—
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

75. Relevé des recettes et dépenses pour les huit mois terminés le 28 février des années 1889 et 1890 respectivement. Présentée à la Chambre des communes le 20 mars 1890, par l'honorable G. E. Foster.....*Pas imprimé.*

76. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 29 janvier 1890—1. Copie de toutes pétitions adressées à Son Excellence le gouverneur général par des colons établis dans les districts de Cranberry, Cedar, Wellington, Nanoose et Nanaïmo, Colombie-Anglaise, demandant le privilège d'obtenir les terres sur lesquelles ils s'étaient établis, sur les réserves du chemin de fer de l'Ile, aux termes ordinaires accordés aux colons, savoir : que leur octroi comprenne la terre et les minéraux qu'elle renferme ; 2. Copie de tous ordres en conseil autorisant une commission à faire une enquête sur les réclamations des dits colons. Présentée à la Chambre des communes le 26 mars 1890.—*M. Laurier*.....*Pas imprimée.*

77. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 mars 1890—Relevé donnant le salaire et la rémunération payés à M. Arthur Prieur, employé de cette Chambre, à titre de traducteur ou autrement, et le montant total qu'il a reçu depuis qu'il est employé en quelque qualité que ce soit. Présentée à la Chambre des communes le 31 mars 1890, par M. l'Orateur..*Pas imprimée.*

78. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 mars 1890—Etat indiquant : 1. Le coût réel de la construction primitive du Palais de Justice de Montréal, 1851-57 ; 2. Le montant dépensé pour réparations, chaque année, depuis la dite période jusqu'à la confédération. Présentée à la Chambre des communes le 1er avril 1890.....*Pas imprimée.*

79. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1890—Etat indiquant : 1. Le montant total dépensé pour curer le creek McGregor, dans la ville de Chatham, Ont. ; 2. Le montant dépensé pour y faire placer des pilotis et des bordages, les noms de chaque entrepreneur et le chiffre des différents contrats ; 3. Le montant payé aux propriétaires pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ce dragage, les noms et les montants payés à chaque propriétaire ; 4. Les noms et montants de tous réclamants dont les demandes d'indemnité ont été rejetées ou qui sont encore sous la considération du gouvernement. Présentée à la Chambre des communes le 1er avril 1890.—*M. Campbell*.....*Pas imprimée.*

80. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Copie du rapport et des plans de l'ingénieur en chef du département des travaux publics qui a fait les études nécessaires en vue de la construction du pont interprovincial sur l'Ottawa entre le village de La Passe, dans la province de l'Ontario, et le village de Fort Coulonge, dans la province de Québec. Présentée à la Chambre des communes le 1er avril 1890.—*M. Bryson*.....*Pas imprimée.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 février 1890—Relevé du nombre de lieuses mécaniques, de coupeuses et de moissonneuses exportées du Canada durant les derniers trois ans ; les noms des exportateurs, les pays d'exportation, et le montant de drawback accordé pour chacun des articles exportés. Présentée à la Chambre des communes le 3 avril 1890.—*M. Paterson (Brant)*.....*Pas imprimée.*

82. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 22 janvier 1890—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Compagnie de Colonisation dite de la Tempérance et les officiers de la Compagnie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan et le département de l'intérieur, ou quelque membre du gouver-

nement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'intérieur, ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, et des réclamations pour indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres ; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets. Présentée à la Chambre des communes le 14 avril 1890.—*M. Sommerville*.....*Pas imprimée.*

82*a*. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 22 janvier 1890—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Compagnie de Colonisation dite de la Tempérance et les officiers de la Compagnie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan et le département de l'intérieur, ou quelque membre du gouvernement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'intérieur, ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, des réclamations pour indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres ; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets. Présentée à la Chambre des communes le 16 avril 1890.—*M. Sommerville*.....*Pas imprimée.*

82*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 mars 1890—Copie de toute correspondance, mémoires et conventions entre le gouvernement et la Compagnie de Colonisation de la Tempérance, et de toute correspondance des colons, employés et membres de la compagnie concernant les opérations de la dite compagnie. Présentée à la Chambre des communes le 16 mai 1890. —*M. Wallace*.....*Pas imprimée.*

83. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1890—Copie de toutes pétitions et correspondance concernant l'établissement d'un phare flottant vis-à-vis de Yamachiche, dans le lac Saint-Pierre, fleuve Saint-Laurent. Présentée à la Chambre des communes le 16 avril 1890.—*M. Rinfret*.....*Pas imprimée.*

83*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 mars 1890,—Copie de toutes requêtes, pétitions, correspondances et documents de toutes sortes concernant l'établissement d'un phare flottant sur le Saint-Laurent, vis-à-vis l'église Sainte-Croix, comté de Lotbinière, pour remplacer la bouée qui s'y trouve actuellement. Présentée à la Chambre des communes le 25 avril 1890.—*M. Rinfret*.....*Pas imprimée.*

84. Rapport de Collingwood Schrieber, écr, ingénieur en chef et gérant général des chemins de fer de l'Etat, sur l'achèvement du tracé de la ligne projetée de chemin de fer entre la station de Harvey, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, et un point sur l'Intercolonial près de Moncton *via* Frédéricton, connue sous le nom de "Section de Harvey-Moncton du chemin de fer de la Ligne Courte." Présenté à la Chambre des communes le 24 avril 1890, par sir John A. Macdonald.

Pas imprimé.

85. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1890—Copie des formules d'annonces et de soumissions, et des soumissions reçues au sujet du contrat relatif à un service de steamers entre aucuns ports des provinces maritimes et les ports des Indes Occidentales ; aussi, copie de la correspondance y relative échangée entre aucun des départements publics et toutes personnes intéressées dans l'établissement de ce service. Présentée à la Chambre des communes le 29 avril 1890.—*M. Trow*.....*Pas imprimée.*

86. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 janvier 1890—Copie de tous papiers et correspondance entre l'association des manufacturiers de l'Ontario et le gouvernement fédéral, pendant les années 1883, 1884 et 1885, au sujet de la législation projetée concernant les manufactures. Présentée à la Chambre des communes le 1er mai 1890.—*M. Edgar*.....*Pas imprimée.*

87. Reponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 janvier 1890—Copie du rapport et des témoignages pris par la cour d'enquête ordonnée par le département de la marine pour connaître les causes de la perte du steamer *Quinté* qui a été incendié dans la baie de Quinté, dans l'automne de 1889. Présentée à la Chambre des communes le 2 mai 1890.—*M. Platt.*

Imprimée pour les documents de la session seulement.

87*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 mars 1890—Etat donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement, depuis la Confédération, contre des particuliers, compagnies ou corporations, pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non payées. Présentée à la Chambre des communes le 2 mai 1890.—*M. Cook*.....*Pas imprimée.*

87*b*. Rapport du lieutenant Gordon, M.R., sur la conduite du capitaine et du second du steamer *Baltic* au sujet des mauvais traitements infligés au nommé Charles Hambly, matelot du dit navire, le 26 août 1889. Présentée à la Chambre des communes le 14 mai 1890, par l'honorable M. Colby.

Imprimée pour les documents de la session seulement.

87c. Réponse partielle à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 mars 1 890—Etat donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement, depuis la Confédération, contre des particuliers, compagnies ou corporations, pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non payées. Présentée à la Chambre des communes le 16 mai 1890.—*M. Cook*.....*Pas imprimée.*

88. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 avril 1899—Copie de toute convention intervenue entre le gouvernement ou le ministre des chemins de fer et la Compagnie de Télégraphe dite "The Western Union Telegraph Company," concernant la construction et l'exploitation d'une ligne de télégraphe le long du chemin de fer du Cap-Breton. Présentée à la Chambre des communes le 2 mai 1890.—*M. Macdonald (Victoria)* .....*Pas imprimée.*

89. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 14 avril 1890—Copie des requêtes, lettres et plans et rapports d'ingénieurs en rapport avec la chaussée projetée à Hungry Bay, dans le comté de Beauharnois. Présentée à la Chambre des communes le 2 mai 1890.—*M. Bergeron.*

Pas imprimée.

90. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1890—Copie des requêtes et tous autres documents se rattachant à la construction projetée de l'embranchement du chemin de fer de Matane. Présentée à la Chambre des communes le 2 mai 1890.—*M. Fiset*....*Pas imprimée.*

91. Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883. Mémoire des réclamations pour amendes, frais, etc., imposés sur les porteurs de licences fédérales pour violation de l'acte provincial des licences. Présenté à la Chambre des communes le 5 mai 1890, par l'hon. J. Costigan.

Imprimé pour les documents de la session seulement.

91a. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1890—Etat donnant,—1. Le relevé détaillé de toutes dépenses se rattachant à la passation et à la mise en vigueur de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883, jusqu'à date ; 2. Le montant de tous frais judiciaires encourus au sujet de la constitutionnalité de l'acte ; 3. Les noms des avocats employés par le gouvernement et le montant qui leur a été payé. Présentée à la Chambre des communes le 16 mai 1890.—*M. Trow*.....*Pas imprimée.*

92. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 avril 1890—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de l'état-major du district militaire n° 1 et le département de la milice, au sujet de la solde et des allocations des dits officiers. Présentée à la Chambre des communes le 6 mai 1890.—*M. Scriver* .....*Pas imprimée.*

92a. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 21 avril 1860—Copie de tous ordres en conseil faisant des nominations, promotions et changements dans le département de la milice et de la défense pendant le cours de l'année civile 1889. Présentée à la Chambre des communes le 6 mai 1890.—*M. Lister* ..... *Pas imprimée.*

93. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 avril 1890—Relevé de la quantité et de la valeur des œufs importés dans les provinces de Québec et Ontario et exportés de ces provinces, depuis le 1er janvier dernier ; aussi, les noms des pays d'importation et d'exportation. Présentée à la Chambre des communes le 6 mai 1890.—*M. Guillet.*

Imprimée pour les documents de la session seulement.

94. Correspondance concernant la résiliation du contrat Anderson pour le service des steamers transatlantiques. Présentée à la Chambre des communes le 13 mai 1890, par l'hon. G. E. Foster.

Imprimée pour les documents de la session seulement.

95. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 janvier 1890—Etat donnant le montant total jusqu'à date des sommes dépensées pour la bâtisse du bureau de l'imprimerie nationale ; la totalité des sommes dépensées pour le caractère, les presses et autres machines ou matériaux pour imprimer ou relier, dans le dit bureau ; et le montant total payé pour salaires et gages des officiers et employés du bureau depuis le 1er juillet 1889 jusqu'au 1er janvier 1890. Présentée à la Chambre des communes le 14 mai 1890.—*M. Innes.*

Imprimée pour les documents de la session seulement.

96. Réponse (*partielle*) à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 janvier 1890—Etat donnant les sommes d'argent dépensées par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ; 2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originairement construite ; 3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût. Présentée à la Chambre des communes le 7 mai 1890.—*M. McMullen.*

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

97. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 31 mars 1890—Etat indiquant combien de barils de farine du Canada ont été expédiés, par mer directement, ou à travers les Etats-Unis, en 1889, dans les différentes provinces de la Nouvelle-Eaosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard. Présentée à la Chambre des communes le 16 mai 1890.—*M. Weldon (Saint-Jean.)*
Pas imprimée.

98. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 mars 1890—Etat donnant les noms des six païens inscrits dans le rapport du recensement de 1881, pour la paroisse de Sainte-Elizabeth, comté de Joliette, province de Québec, tel que portés dans la cédule originale de l'énumérateur pour cette paroisse. Présentée à la Chambre des communes le 16 mai 1890.—*M. Charlton.*
Pas imprimée.

99. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1890—Copie de tous papiers concernant la saisie du remorqueur *Rooth*, à Amherstburg, en juillet ou août derniers, pendant qu'il remorquait un radeau de la rivière aux Français à Fort-Erié. Présentée à la Chambre des communes le 16 mai 1890.—*M. Charlton*..... *Pas imprimée*

100. Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Chicoutimi, Gaspé, Joliette et Montmagny, pour l'année 1889. Présentés à la Chambre des communes le 16 mai 1890, par M. l'Orateur.....*Pas imprimée,*

101. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 22 avril, demandant copie de la correspondance échangée entre le ministre ou le député-ministre de la justice, l'inspecteur Moylan ou tout autre fonctionnaire relevant du département de la justice, et le préfet, le sous-préfet ou autre employé du pénitencier de la Colombie-Britannique, au sujet de la destitution de John Wiggins, ci-devant l'un des gardes au dit pénitencier. Présentée au Sénat le 16 mai 1890.—*Honorable M. McInnes (New-Westminster)*..... *Pas imprimée.*

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DE LA MARINE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN

1889.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1890.

A Son Excellence le Très honorable lord Stanley de Preston, gouverneur général du Canada, etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

J'ai l'honneur de présenter, pour l'information de Votre Excellence et de la législature du Canada, le vingt-deuxième rapport annuel du ministère de la marine.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE,

OTTAWA.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGE.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE iii

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE 1

ANNEXES.

Caisse des pilotes invalides de Montréal 93

Caisse des pilotes invalides de Québec 97

Canon de brume de Belle-Isle, rapport de l'enquête 116

Conseil d'inspection des bateaux à vapeur 62

Contributions pour les marins malades 92

Cornet de brume du cap Bauld, rapport de l'enquête 118

Dépenses du ministère, sommaire des 39

Hôpital de la marine et des immigrants de Québec 104

Hôpital de la marine de Saint-Jean, N.-B 105

Hydrographie de la baie Georgienne 66

Naufrage du steamer *Montréal*, rapport de l'enquête 108

Observations des marées 82

Police de rade de Québec 87

Police du port de Montréal 88

Quais et jetées, et recettes en provenant 91

Quais sous le contrôle du ministère, liste des 89

Recettes du ministère, état des 40

Recettes et dépenses depuis la Confédération 120

Service des signaux 70

Service météorologique 41

Stations de bateaux de sauvetage 78

Stations de signaux, liste des 76

RAPPORT

DU

SOUS-MINISTRE.

A l'honorable

CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de mon ministère pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, ainsi qu'un compte rendu d'une partie considérable des opérations jusqu'au 1er décembre 1889.

Un supplément accompagnera ce rapport. Il renfermera les rapports des présidents des bureaux d'inspection des bateaux à vapeur et des examinateurs de capitaines et seconds ; ceux des commissaires des havres de Toronto, Montréal, Québec et Pictou ; des commissaires de pilotes, des maîtres de port, des gouverneurs de port ; les rapports de la police de rade de Montréal et Québec, ainsi que le relevé des naufrages et accidents, et une liste des récompenses accordées pour sauvetage.

La dépense totale faite par le ministère dans les différentes divisions du service public qu'il a administrées pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, y compris les appointements du personnel, a été de $1,023,801.34, tandis que le montant du crédit voté pour cet objet était de $1,169,377.21, somme qui comprend les traitements du département.

Le nombre total des personnes qui sont attachées au service extérieur du ministère était, à la fin de l'année, de 1,379.

Le service des phares du Canada couvre les divisions suivantes :—La division de l'Ontario, embrassant les phares en amont de Montréal ; la division de Québec, qui s'étend en aval de Montréal et qui comprend le fleuve et le golfe Saint-Laurent ; la division du Nouveau-Brunswick ; la division de la Nouvelle-Ecosse, y compris Cap-Race, Terreneuve ; la division de l'Ile du Prince-Edouard, et la division de la Colombie-Britannique.

Le nombre total des stations de phares du Canada, au 1er décembre dernier, 1889, était de 579, et celui des feux de 675 ; le nombre des sifflets de brume à vapeur et des cornets de brume automatiques, était de 53, et le nombre des gardiens de feux, mécaniciens de sifflets de brume et autres aides, y compris les équipages des phares flottants, était de 735.

Voici quel était, au 31 décembre, de chacune des années écoulées de 1868 à 1889, inclusivement, le nombre des feux, sifflets de brume et cornets automatiques en opération dans les différentes provinces du Canada.

Dans ce nombre sont comprises les stations de phares que le Canada entretient sur la côte de Terreneuve.

——	Stations de phares.	Feux.	Sifflets de brume.	Cornets de brume automatiques.
31 décembre 1868	198	227	2	.....
31 do 1869	219	233	2	.....
31 do 1870	240	278	4	.....
31 do 1871	264	297	8	.....
31 do 1872	280	314	13	.....
31 do 1873	316	363	17	.....
31 do 1874	342	384	18	.....
31 do 1875	377	444	22	.....
31 do 1876	407	488	24	.....
31 do 1877	416	509	25	2
31 do 1878	427	518	25	4
31 do 1879	443	542	23	6
31 do 1880	452	551	22	7
31 do 1881	462	553	23	9
31 do 1882	470	562	23	9
31 do 1883	484	578	23	9
31 do 1884	507	597	23	10
31 do 1885	526	617	23	12
31 do 1886	534	625	23	16
31 do 1887	561	658	23	24
31 do 1888	569	664	23	27
31 do 1889	579	675	24	29

DIVISION D'ONTARIO.

Cette division renferme les phares et les phares flottants de la partie de la province de Québec à l'ouest de Montréal, ainsi que tous les phares de la province d'Ontario, c'est-à-dire les phares de la rivière Ottawa, du fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal, des grands lacs, de quelques-uns des petits lacs de l'intérieur, et un phare et un phare-flottant sur le lac Winnipeg, province du Manitoba.

Le nombre des phares de la division d'Ontario, y compris les deux du Manitoba, est de 190. Ce sont des phares, phares-balises et phares-flottants entretenus aux frais de l'Etat. Il y a aussi 275 bouées et 20 balises.

Le nombre des gardiens de phares de cette division à la solde du gouvernement est de 152, mais les gardiens emploient, dans plusieurs cas, des aides qu'ils paient à même l'allocation que donne le gouvernement à cette fin.

A l'exception de ceux de la rivière Ottawa et des petits lacs, les phares de cette division ont été inspectés et approvisionnés par le surintendant, M. Patrick Hardy au cours des mois de juillet et d'août derniers; le vapeur *Canada* avait été nolisé à cette fin moyennant la somme de $3,100.

Les travaux suivants ont été exécutés en fait de construction de phares et de réparations importantes, pendant la dernière saison, dans la division d'Ontario:—

La tour du feu d'alignement établie à Kingsville, lac Erié, dans la division sud d'Essex, et dont le rapport de l'année dernière faisait mention, a été construite sous le contrôle de M. W. H. Noble, contremaître des travaux, et a coûté $370.61. Le feu a été allumé à l'ouverture de la navigation, cette année. Il donne une lumière fixe, brillante, à 55 pieds environ au-dessus du niveau du lac, et visible de tous les côtés vers le large. L'appareil d'éclairage est dioptrique, de petites dimensions. La tour est un bâtiment en bois, carrée, peinturée en blanc et surmontée d'une lanterne

en fer peinturée en rouge; sa hauteur, du sol à la girouette de la lanterne, est de 29 pieds.

Lorsque ce feu fut établi, celui qui était auparavant exhibé d'une fenêtre de façade de la résidence du capitaine W. J. Malotte a été discontinué. Ce feu sert en rapport avec l'autre feu d'alignement à l'extrémité extérieure du brise-lames de l'est.

Un contrat a été adjugé à M. Charles Mickler, de Collingwood, pour la construction, au prix de $1,515, de feux d'alignement nécessaires à la pointe au Baril, sur la baie Georgienne, dans le district de Parry-Sound; les travaux ont été exécutés d'une manière satisfaisante, et les feux allumés le 10 octobre dernier. Ces feux ont occasionné une dépense totale de $2,260.37.

Le bâtiment du feu d'alignement extérieur ou de devant se trouve à l'extrémité sud de la pointe au Baril, tout près de l'eau, et comprend une tour carrée en bois, avec une cuisine en rallonge. La tour a 32 pieds de hauteur, du sol à la girouette de la lanterne ; elle est peinturée en blanc. Le feu est blanc fixe, à 38 pieds au-dessus du niveau de la baie, et visible à 10 milles de tous les côtés vers le large. L'appareil d'éclairage est dioptrique.

Le bâtiment du feu d'alignement d'arrière se trouve au sommet d'une île, à 4,800 pieds E. $\frac{1}{4}$ S. $\frac{3}{4}$ S. de distance de celui de devant. La tour est une structure à claire-voie carrée en bois, surmontée d'une structure pleine et d'une lanterne ; la structure est peinturée en brun, et la partie fermée en blanc. Le bâtiment a 44 pieds de hauteur, de la base à la girouette de la lanterne.

Les deux feux, en alignement, dirigent dans le chenal, et on quitte celui de l'extérieur à bâbord en entrant.

Un contrat a été adjugé à M. John George, de Port-Elgin, pour la construction, moyennant $2,999, d'un phare et de bâtiments nécessaires à Gargantua-Harbor, lac Supérieur ; les travaux ont été terminés d'une façon satisfaisante, et le feu fut allumé dans le cours de l'automne. Ce feu a coûté, en totalité, $3,750.97.

La tour s'élève au sommet d'une petite île située à l'entrée du havre ; c'est un bâtiment en bois, de forme hexagone, ayant 43 pieds de hauteur depuis le rocher jusqu'à la girouette de la lanterne, et est peinturé en blanc ; la lanterne de fer qui la surmonte est peinturée en rouge.

Le logement du gardien se trouve sur la terre ferme, sur le côté nord du havre, à l'abri.

Le feu est blanc fixe, à 97 pieds environ au-dessus du niveau du lac, et doit être visible de tous côtés à une distance de 15 milles vers le large. L'appareil d'éclairage est dioptrique, de petites dimensions.

La tempête du 9 janvier dernier a considérablement avarié la base du grand feu de Port-Colborne, ainsi que le brise-lames sur lequel elle repose; elle a emporté, avec les assises supérieures des pièces de bois, la plus grande partie du trottoir aérien par lequel le gardien du phare pouvait se rendre à la tour dans les gros temps.

Un contrat a été adjugé à MM. Dickinson et Suess pour, moyennant $1,385, remplacer ce trottoir de bois par un autre en fer. Un examen de la tour a démontré que le caisson sur lequel elle repose est très vieux, et on se propose, lorsque le temps le permettra le printemps prochain, de démolir la tour, de reconstruire l'extrémité du quai à partir du niveau d'eau, et d'y réédifier la tour en employant des matériaux

neufs partout où il en faudra. Ces travaux seront exécutés sous le contrôle direct du ministère.

Il a été demandé des soumissions pour l'établissement de feux d'alignement à Corunna, sur la rivière Sainte-Claire, dans la divison ouest de Lambton, Ont. Ces feux, destinés à faire éviter la tête de l'île Stag, seront probablement prêts à fonctionner à l'ouverture de la navigation.

Le feu établi à la pointe de Buckom, sur la rivière Ottawa, en amont de la ville, a été transféré à une jetée qui se trouve à environ 500 pieds au large. La jetée et la tour qui la surmonte ont été construites à l'entreprise par le gardien du phare, M. Godfroi Ouellette, pour $573.45.

Le ministère a promis de fournir l'appareil d'éclairage et l'huile aux autorités du port de Newcastle, sur la rive nord du lac Ontario, avec l'entente qu'elles entretiendront un feu dans un bâtiment érigé par elles à l'extrémité extérieure du brise-lames. Ce feu sera probablement mis en opération à l'ouverture de la prochaine saison de navigation, et remplacera un petit feu provisoire que les autorités du port entretenaient. Le nouveau feu sera blanc fixe, et l'appareil d'éclairage est dioptrique, de petite dimension.

Au cours de la dernière saison, le caisson sur lequel est assis le phare qui domine le récif de la pointe Pelée, communément désigné sous le nom de *Dummy*, a été dégarni de son enveloppe de bois jusqu'à fleur d'eau, et cette enveloppe a été remplacée par une chemise de tôle forte en acier, solidement rempli de béton jusqu'à une hauteur de 11 pieds au-dessus du niveau de l'eau ; la chemise d'acier a été prolongée de 11 pieds plus haut sur cinq côtés et de 7 pieds sur les trois autres, pour protéger la base de la tour contre les vagues. Ces changements font du caisson une construction très solide, et ils vont mettre fin aux dépenses considérables que nécessitaient jusqu'ici de fréquentes réparations.

En même temps, un cornet de brume mû par la vapeur et l'air comprimé a été établi à cette station. Il fait saillie horizontalement de la face sud-est du pilier octogone à une hauteur de 25 pieds au-dessus du lac. Il a été mis en opération pour la première fois le 25 novembre dernier, et il se fait entendre par coups de 7 secondes qui se succèdent à des intervales de 45 secondes.

Ces réparations et l'établissement du cornet de brume ont coûté, en totalité, $7,261.22.

Nous nous proposons d'améliorer le feu de cette station le printemps prochain, en y plaçant une lanterne d'un modèle moderne qui coûtera probablement $1,400.

Des plans ont été préparés pour l'établissement de deux feux d'alignement destinés à guider vers l'entrée de Byng-Inlet plus sûrement que pouvait le faire l'ancien. La ligne de ces feux a été tirée par le commissaire d'état-major Boulton, M. R., après une minutieuse levée hydrographique du chenal, et fait parer tous les dangers du large. Un contrat pour l'exécution de l'entreprise, moyennant $895, a été adjugé à M. Charles L. White, de Parry-Sound, et les feux devront être prêts pour le commencement de la prochaine saison de navigation. L'ancien feu sera continué comme feu côtier.

Les réparations faites au phare de Port-Maitland, et dont il était question dans le rapport de l'année dernière, ont été terminées par le ministère des chemins de fer et canaux, et ont coûté $1,378.20.

On a fait avec les autorités municipales de Goderich une convention en vertu de laquelle un sifflet de brume à vapeur a été établi en rapport avec l'aqueduc de cette ville, notre ministère fournissant le sifflet et le mécanisme automatique, et la municipalité fournissant la vapeur et le service. Le sifflet a été mis en opération le 10 novembre dernier, et fait entendre des coups de 10 secondes qui se succèdent à des intervalles de 50 secondes.

La maison de l'aqueduc est située sur la grève du port, au sud des brise-lames, et à environ 1,200 pieds S. E. ¼ E. de l'extrémité extérieure du brise-lames nord. Elle est en brique rouge, à toit en bardeaux non peinturés, et a une haute cheminée en brique qui s'élève du côté du lac. Elle est partiellement cachée du lac par un vieux magasin en bois. Le sifflet de 8 pouces, qui s'élève du toit, se trouve à 30 pieds au-dessus du niveau du lac.

M. Henry Wood, gardien de phare de la pointe aux Pins, a reçu instruction d'entretenir un feu au moyen d'une lanterne hissée sur une perche à Foote's-Dock, sur la rivière Sainte-Marie, en amont du Sault Sainte-Marie. On espère que ce feu sera d'un grand service à la navigation, qui est extrêmement difficile en cet endroit.

Comme la côte est très dangereuse en cet endroit, on a décidé d'établir un cornet de brume à vapeur au phare de la pointe Peter, sur la rive sud du lac Ontario, comté de Prince-Edouard, et un contrat a été adjugé à M. J. C. Innes, de Kingston, pour construire le bâtiment nécessaire, moyennant $1,010. On espère que le cornet pourra être mis en opération peu de temps après l'ouverture de la navigation en 1890.

Des plans ont été préparés et des soumissions seront bientôt démandées pour la construction d'un phare sur la pointe nord de l'île Centre-Brother, sur la rive nord du lac Ontario, dans le comté de Lennox. Ce feu sera d'un grand service au trafic sans cesse croissant qui se fait entre Kingston et la Baie de Quinté, et permettra aux navires de se servir de la passe intérieure dans les gros temps.

Nous nous proposons, dans le cours de cet hiver, de demander des soumissions pour la construction d'un phare sur l'île Narrow, côte nord de l'île Manitouline, dans le chenal nord du lac Huron, Algoma, et d'établir à l'ouverture de la navigation un feu-perche sur le bassin de Tolsmaville, île Cockburn, dans le même district.

Avant l'ouverture de la navigation, le printemps dernier, la tour d'alignement de derrière à Weller's-Bay, dans le comté de Prince-Edouard, a été transportée à 37 pieds vers l'est, afin d'amener les deux feux en ligne avec l'extrémité du banc qui se trouve à la hauteur de Bald-Head, et pour que l'alignement indique les meilleures eaux à suivre au-dessus de la barre de Weller, laquelle est à environ 3,000 pieds au large du banc de Bald-Head. On a aussi érigé sur le banc un tripode de 16 pieds de haut, blanchi à la chaux, afin de repérer plus exactement son extrémité.

A l'ouverture de la navigation le printemps dernier, le feu blanc rotatif donnant des éclats toutes les 3 minutes, établi sur l'île Mohawk, lac Erié, a été converti en un groupe de feux blancs à éclats, donnant trois éclats brillants avec intervalles de 30 secondes entre leurs points de plus grande vivacité, suivis d'une éclipse de 37 secondes —l'évolution complète prenant 2¼ minutes. Ce changement a eu pour effet de rendre le feu plus distinct et meilleur qu'auparavant.

En même temps, un secteur rouge a été ajouté au feu établi sur l'île Nottawasaga, baie Georgienne, pour définir le bord extérieur des battures qui s'étendent entre le phare et le havre. Le secteur couvre un arc de 30 degrés, à partir de Fisherman's-

Point vers le sud-ouest, et les navires allant à Collingwood par le nord-ouest, devront se maintenir au nord du secteur rouge, ayant le feu blanc en vue, jusqu'à ce que le feu du brise-lames indique S.O., alors qu'ils devront gouverner sur ce relèvement.

Au cours de la dernière saison, deux bouées-cloches automatiques ont été établies, l'une près l'embouchure de la rivière Niagara, sur le lac Ontario, et l'autre sur la Roche Solitaire, à l'entrée du chenal Waubuno, dans la baie Georgienne.

La première est peinturée en rouge, et a été mouillée dans 20 pieds d'eau au large du côté ouest du confluent de la rivière, à 2 milles et 3 encâblures N.O. ¼ N. ½ N. du feu américain de Fort-Niagara, remplaçant une bouée-espar.

A la suite de l'établissement de cette bouée, la cloche de brume mue par une machine mise en mouvement sur le rempart nord du fort Mississauga, sur le côté ouest du confluent de la rivière, a été discontinuée, et la cloche et la machine ont été expédiées à la Colombie-Britannique pour être utilisées aux premières passes de Burrard-Inlet.

La bouée de la Roche Solitaire est également rouge, mouillée dans 48 pieds d'eau, à 300 pieds de la roche, et remplace une bouée-baril. Elle doit être rangée à tribord en remontant la baie vers le nord.

Les deux bouées, qui sont de modèle Brown, ont été achetées de A. Brotherhood, de New-York, et coûtent $755 chaque. Des contrats ont été passés pour leur installation au printemps, leur enlèvement à l'automne et leur entretien pendant l'hiver; ces contrats, qui couvrent une période de trois ans, coûtent $75 par année pour la bouée de Niagara, et $125 par année pour celle de la Roche Solitaire.

Outre les réparations les plus importantes qui viennent d'être mentionnées, pour perfectionner le service on en a fait d'autres moins considérables et le peinturage ordinaire.

Le coût total de l'entretien des phares, phares flottants, cloches de brume, bouées et balises de cette division, y compris les phares et le bateau-feu du Manitoba, et le phare de la rivière La Pluie, pendant le dernier exercice, a été de $72,621.23, et pendant la même période les frais de construction se sont élevés à $8,638.76.

DIVISION DE QUÉBEC.

Cette division comprend les phares et phares flottants en aval de Montréal, sur le Saint-Laurent, ceux de la rivière Richelieu et du lac Memphremagog, ainsi que tous les phares, phares flottants, sifflets de brume à vapeur, bouées et balises du fleuve et du golfe Saint-Laurent, dans les limites de la province de Québec, en même temps que ceux de la côte nord-ouest de Terreneuve et de la côte du Labrador. Cette division est administrée par M. J. U. Gregory, l'agent du ministère à Québec qui, à part le service des phares, a aussi sous son contrôle les vapeurs fédéraux *Napoléon III* et *Druid*, de même que la police fluviale de Québec.

A la clôture de la navigation, cette division comptait 151 feux fixes et rotatifs, 8 phares flottants, dont 3 sont munis de sifflets de brume à vapeur, 8 canons de brume, 10 sifflets ou cornets de brume à vapeur, 112 bouées, dont 8 sont à gaz, 59 balises et 9 canots de sauvetage pour servir dans les glaces.

Après avoir été radoubé et remis en bon état, le steamer *Druid* a fait, pendant la dernière saison, le service des bouées à gaz et autres, ainsi que l'approvisionne-

ment des phares du fleuve. Les phares du golfe, du détroit de Belle-Isle, de la baie des Chaleurs et quelques autres phares du fleuve ont été approvisionnés par le *Napoléon III* qui a fait plusieurs voyages à cette fin.

M. J. G. Bruneau, un des employés de l'agence à Québec, a inspecté toutes les stations de phares, et a fait son rapport. L'agent a aussi inspecté quelques-unes des stations les plus importantes.

Le bâtiment du feu d'alignement de devant à Saint-Valentin, sur la rivière Richelieu, dans le comté de Saint-Jean, qui avait été déplacé par la glace au printemps de 1888, a été, au cours de la dernière saison, reculé de 2 pieds 3 pouces vers le sud, de sorte que les deux feux en alignement indiquent maintenant le milieu du chenal dans l'étroite traverse de cet endroit.

Le phare consiste en une lanterne octogone en bois, peinturée en blanc, reposant sur une petite jetée en caisson à 125 pieds du rivage sur le côté ouest de la rivière, à un demi-mille de l'île aux Noix. La lanterne a 12 pieds de hauteur à partir de la jetée jusqu'à la girouette. Le feu est blanc fixe, élevé à 8 pieds au-dessus du niveau ordinaire de la rivière, et est visible en alignement à deux milles dans le bas de la rivière. L'appareil d'éclairage est catoptrique.

La tour du feu d'alignement de derrière est un bâtiment carré en bois, élevé sur le rivage à 345 pieds du feu de devant. Elle est peinturée en blanc et a 24 pieds de haut du sol à la girouette de la lanterne. Le feu blanc fixe catoptrique se trouve à 23 pieds au-dessus du niveau ordinaire de l'eau, et traverse la rivière.

Plusieurs s'étant plaint que les feux d'alignement établis sur le quai de la Compagnie du Richelieu à Sorel, induisaient en erreur les steamers d'un fort tirant, deux balises de jour ont été installées pour marquer la ligne centrale du chenal des navires à l'entrée de la rivière Richelieu à Sorel, sur le Saint-Laurent, en amont de Québec. La balise de devant se trouve tout près du rivage sur la pointe sur le côté ouest de la rivière Richelieu, vers le milieu des abords du quai du chemin de fer Montréal et Sorel. C'est une structure en forme de diamant, de 8 pieds carrés, peinturée en blanc, avec un diamant noir au milieu, le sommet à 34 pieds au-dessus du niveau de l'eau basse.

La balise de derrière est située à 875 pieds de celle de devant, près l'extrémité supérieure de la bâtisse occupée comme magasin dans le chantier de construction du ministère des travaux publics. Elle a la même forme et la même couleur que l'autre, mais elle a 10 pieds carrés, et son sommet est à 48 pieds du niveau de l'eau basse,

La moindre profondeur dans l'alignement est de 24 pieds.

Le phare flottant en fer qui a coulé bas en 1887, à l'extrémité d'aval de la Traverse, vis-à-vis Saint-Roch des Aulnaies, fleuve Saint-Laurent, a été relevé avec succès, et, après avoir subi des réparations, remis en place le 8 juillet dernier, remplaçant le navire en bois qui lui avait été temporairement substitué.

L'appareil d'éclairage est dioptrique et comprend trois feux fixes disposés comme suit: un feu blanc à 31 pieds d'élévation sur le ton du grand mât; un feu blanc à 25 pieds au-dessus de l'eau au sommet du mât de misaine, et un feu rouge sur un support entre les deux mâts, à 49 pieds au-dessus de l'eau. Ces feux doivent être visibles à 9 milles dans toutes les directions.

La coque du navire est peinturée en rouge, et porte les mots *Lower Traverse* en lettres blanches sur le bordage des deux côtés. Une boule rouge est hissée sur le grand mât pendant le jour ; si le navire se déplace, la boule ou le feu du grand mât n'est pas exhibée.

Dans les temps embrumés, un sifflet de brume à vapeur, établi sur le navire, donne des coups de 12 secondes de durée, à des intervalles de 48 secondes entre chaque coup.

Au mois de juillet dernier, on a jugé à propos d'ordonner que le canon de brume de la station de la Pointe-au-Père, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans le comté de Rimouski, qui, jusqu'ici, n'était tiré qu'en réponse aux steamers demandant des pilotes, fût tiré toutes les demi-heures dans les temps de brume, et aussi en réponse aux signaux s'ils sont faits à des intervalles réguliers.

Les feux d'alignement de la Pointe-de-Chêne, sur la rivière Ristigouche, dans le comté de Bonaventure, n'étant plus nécessaires à la navigation, il a été décidé de les discontinuer à partir du 1er novembre dernier.

Le navire à vapeur *Montréal*, de la ligne Dominion, s'est malheureusement perdu sur Belle-Isle, dans le détroit de Belle-Isle, par une brume épaisse, au mois d'août dernier, et nous avons jugé à propos, dans l'intérêt des communications entre le Saint-Laurent et l'Europe par voie du détroit de Belle-Isle, de prendre des mesures pour établir un cornet de brume à vapeur au cap Norman, sur la côte du détroit, en face de Terreneuve. Une tentative dans ce sens a été faite vers la fin de la saison, mais il était trop tard, et le cornet ne pourra pas être mis en opération avant le printemps prochain.

Au cours de la dernière saison, une bouée-baril en bois a été établie à la hauteur de la Roche-Alcide, au sud-ouest de l'île du Bic, dans le bas du fleuve. La bouée est mouillée dans 9 brasses d'eau, au nord de la roche, et est dans la ligne des deux balises blanches établies sur la rive sud, avec la balise-diamant blanche à l'extrémité ouest de l'île du Bic, au nord de la balise à croix blanche fixée sur la même île.

La tour de derrière de l'alignemeut d'aval de l'île Sainte-Thérèse a été totalement détruite par le feu le 24 août dernier,—incendie occasionné par l'explosion de l'une des lampes. On a immédiatement après établi un feu temporaire au bout d'une perche, et demandé des soumissions pour la construction d'une nouvelle tour. Le contrat a été adjugé à MM. Bronson Frères, de Williamstown, Ont., pour $820, et la tour était terminée dernièrement d'une manière satisfaisante.

Voici un résumé des principales réparations et améliorations qui ont été faites aux stations de phares de cette division, indépendamment du peinturage ordinaire qui a été fait partout où c'était nécessaire.

Ile Amherst.

On a remplacé les grandes lampes à mèche plate par des lampes à mèche circulaire, et réparé l'intérieur du logement.

Rochers aux Oiseaux.

Le logement a été lambrissé en planche à l'extérieur, et l'intérieur complètement réparé ; on a construit un quai au débarquement.

Bicquet.

A l'ouverture de la navigation le printemps dernier, le canon de brume de cette station a été discontinué et remplacé par un cornet de brume à vapeur.

Cap Pelé.

Une grande grue a été établie au débarcadère.

Ile d'Entrée.

On a renouvelé la toile goudronnée qu'il y avait sur la galerie de la lanterne, et remplacé les lampes rondes par des lampes à mèche plate de très grandes dimensions.

Etang du Nord.

Une des chaudières du sifflet de brume a été amenée à Québec pour être réparée.

Alignement de l'Ile aux Raisins.

Un nouveau pilier a été construit sous la tour d'alignement de devant; ces travaux exécutés à l'entreprise ont coûté $1,660. Le feu d'alignement de derrière a été recouvert en métal.

Kamouraska.

L'intérieur de la tour a été cloisonné; d'autres réparations ont été faites au logement et aux toits, et les lampes à mèche circulaire remplacées par des lampes à mèche plate de très grandes dimensions.

Islet aux Alouettes.

On a placé un second sifflet de brume à cette station dans le cas où le premier viendrait à manquer.

Phare flottant n° 3, lac Saint-Pierre.

On a amélioré le feu de ce phare en remplaçant par une lampe Chance et des porte-mèches doubles de Hincks l'ancienne lampe à mèche circulaire.

Lavaltrie.

On a construit une nouvelle tour dans laquelle ont été placées des lampes neuves pour remplacer le bâtiment d'alignement que les glaces ont emporté l'automne dernier.

Ile du Perroquet.

On a livré à cette station des matériaux pour la construction d'un magasin.

Pointe sud d'Anticosti.

Des portes et contre-vents ont été fournis pour le logement et le bâtiment du signal de brume.

Saint-Antoine.

Le feu de cette station se trouvant caché par des arbres, un feu Chance a été placé à 10 pieds au-dessus de l'ancien, et cette amélioration a donné un résultat satisfaisant.

Sept Iles.

Un magasin de 20 x 18 pieds a été construit à l'extrémité nord de l'île.

A part les réparations mentionnées plus haut, les feux de Pots à l'Eau-de-Vie, du cap D'Espoir, du cap Gaspé, du cap Norman, de la Pointe-au-Père, de l'île Verte, de l'île de Grâce, de Matane, de Saint-Antoine, de la Montée-du-Lac et de Sainte-Croix ont été améliorés, dans le cours de l'année, par la substitution de lampes plus modernes à celles qui servaient auparavant.

Plusieurs des balises de jour établies sur les côtes du fleuve et du golfe Saint-Laurent ont été ou réparées ou remplacées par des neuves.

Un crédit de $10,000 a été voté par le parlement au cours de sa dernière session pour la construction d'une jetée surmontée d'un phare à la Traverse d'en bas dans le Saint-Laurent, et les plans de cet ouvrage sont en voie de préparation.

Pendant l'exercice clos le 30 juin dernier, l'entretien des phares, phares flottants, dépôts de vivres, bouées, balises et sifflets de brume de cette division a coûté $124,-965.99, et les frais de construction de phares se sont élevés à $12,203.06.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Cette division, placée sous le contrôle de M. H. W. Johnston, agent du ministère dans cette province, possède aujourd'hui 170 phares, 1 phare flottant, 14 sifflets de brume à vapeur, 2 cloches de brume, 3 stations de canons à signaux, 10 bouées automatiques à signal, 10 bouées-cloches en fer, 98 bouées-barils, environ 625 bouées de bouts de mâts et autres petites bouées, 8 balises fixes, 13 stations de bateaux de sauvetage, 3 établissements de secours et 3 stations de signaux.

Les phares, signaux de brume et stations de sauvetage ont été visitées par M. C. A. Hutchins, surintendant des phares de la Nouvelle-Ecosse. M. Warner, le mécanicien du *Newfield*, a aussi examiné les chaudières et les machines, lorsque l'occasion s'en est présentée.

Trois nouveaux phares ont été construits dans le cours de l'année dernière ; un autre est en voie de construction, et deux nouveaux signaux de brume ont été établis.

NOUVEAUX PHARES TERMINÉS CETTE ANNÉE.

Ile de Campbell.

Un feu-balise a été établi sur le côté est de l'île de Campbell, côté ouest de l'entrée du havre de McKinnon, dans le lac du Grand Bras d'Or, comté d'Inverness, Cap-Breton, et il fut mis en opération à l'ouverture de la navigation le printemps dernier.

Le feu, qui est blanc fixe, est fourni par une petite lanterne lenticulaire hissée au bout d'un mât, et se trouve à 30 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux. A la base du mât il y a un petit bâtiment en bois, et à une trentaine de pieds plus loin une petite cabane en bois servant de logement au gardien. Les travaux ont été faits à l'entreprise par M. T. D. McDonnell, de Judique, C.-B.

Jetée de Brooklyn.

La mer ayant en partie détruit le brise-lames de Brooklyn, on a dû, en 1885, discontinuer temporairement le feu qui était exhibé d'une tour établie en 1878 à l'extrémité extérieure de la jetée, et enlever le bâtiment.

La superstructure de la jetée, sur une distance de 480 pieds environ à l'extrémité extérieure, ayant été complètement emportée depuis, les fondations et le ballast de pierre, qui sont couverts d'eau à toutes les phases de la marée sur la plus grande partie de la distance, constituent maintenant un danger pour la navigation.

En conséquence, on a établi un feu sur une perche aussi près que possible de l'extrémité extérieure de la partie solide qui reste de la jetée; ce feu a été allumé le 15 janvier dernier.

Le feu est vert fixe, fourni par une petite lanterne lenticulaire hissée sur une perche élevée à une trentaine de pieds du rivage et à 500 pieds de l'extrémité submergée de la jetée.

Anse à Belliveau.

Une tour carrée en bois, peinturée en blanc, a été construite à l'extrémité extérieure de la jetée est de l'Anse à Belliveau, sur la rive sud de la baie Sainte-Marie, dans le comté de Digby.

Le feu, qui a été allumé le 1er mars dernier, est vert fixe, élevé à 24 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et doit être visible à 4 milles de tous les points du large. L'appareil d'éclairage est dioptrique, de petite dimension.

Cap Saint-Laurent.

Le phare construit sur le cap Saint-Laurent, dans le comté d'Inverness, près l'extrémité nord de l'île du Cap-Breton, a été mis en opération le 1er juin dernier.

Deux feux blancs fixes sont exhibés de la tour, à une distance de 42 pieds l'un de l'autre verticalement. Le feu supérieur, qui se trouve dans la lanterne, est à 37 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et doit être visible à 17 milles. Le feu inférieur, exhibé d'une fenêtre cintrée à l'étage d'en bas de la tour, est à 95 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et visible à 15 milles.

Par suite d'un accident arrivé le printemps dernier en débarquant l'appareil d'éclairage, les feux actuellement exhibés ne sont que temporaires, et seront remplacés à l'ouverture de la navigation par un appareil d'éclairage plus puissant acheté chez MM. Chance Frères et Cie, les célèbres mécaniciens de phares anglais.

Le bâtiment principal est une tour carrée en bois, haute de 56 pieds depuis la base jusqu'à la girouette, avec logement pour le gardien. Il est peinturé en blanc, et la lanterne qui surmonte la tour est rouge.

Phare d'Annapolis.

Un feu-balise établi dans la ville d'Annapolis a été mis en opération le 30 juillet dernier.

Le feu est rouge fixe, élevé à 30 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et doit être visible à une distance de 7 milles de tous les points du large. L'appareil d'éclairage est dioptrique, de petite dimension.

La tour est un bâtiment carré en bois, haute de 28 pieds depuis la base jusqu'à la girouette. Elle s'élève près du bord de l'eau sur un terrain connu sous le nom de Lot des Ingénieurs, à une courte distance vers le nord-est de l'ancienne jetée du gouvernement.

Les travaux ont été exécutés à l'entreprise par M. Rufus Hardwick, d'Annapolis, moyennant $295. Le terrain a été subséquemment entouré d'une jolie clôture.

Le feu a pour but de guider les navires qui naviguent sur la rivière Annapolis entre l'île aux Chèvres et Annapolis.

Cold-Spring-Head.

Une petite tour a été érigée à Cold-Spring-Head, sur la rive nord de la baie Verte, dans le comté de Cumberland.

Elle a 35 pieds de haut depuis la base jusqu'à la girouette. L'appareil d'éclairage est dioptrique, montrant un feu blanc fixe à 60 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux. Les travaux ont été exécutés à l'entreprise par M. J. H. Brownell, de Northport, pour la somme de $894.

Le feu sera allumé à l'ouverture de la navigation le printemps prochain.

CHANGEMENTS OPÉRÉS DANS LA NATURE ET LA SITUATION DE FEUX ET DE SIGNAUX DE BRUME.

Feu de Little-Hope.

Une nouvelle lanterne en fer de 10½ pieds, munie d'un appareil rotatif et de lampes et réflecteurs neufs ont été fournis à cette station, et le feu a été converti en feu blanc rotatif, donnant trois éclats à des intervalles de dix secondes entre leurs points de plus grande vivacité, suivis par un intervalle de trente secondes pendant la plus grande partie duquel le feu est totalement éclipsé, effectuant ainsi une évolution en 50 secondes. Un nouveau foyer de lanterne a été aussi construit dans le phare. Ces améliorations ont coûté $3,177.66.

Pubnico.

On a ajouté 10 pieds à la hauteur de la tour de cette station, qui a été surmontée d'une lanterne en fer autrefois employée à la Pointe de Peggy, et on l'a munie d'un appareil dioptique n° 6. Grâce à ces chargements, le feu est bien meilleur.

Signal de brume de Meagher's-Beach.

La cloche de brume qui se trouvait à cette station ayant été jugée insuffisante, on a décidé de la transférer à l'île de George et de la remplacer par une trompette Neptune mue par la vapeur et l'air comprimé. Ce changement a été opéré, et la trompette mise en opération le 1er avril dernier.

Cloche de brume de l'Ile de George.

La cloche de brume transférée de Meagher's-Beach a été installée sur le côté ouest du phare, sur l'île de George, et mise en opération le 1er avril dernier.

Signal de brume de la Rivière aux Pommes.

Le cornet de brume qu'il était question d'établir à la station de phare du cap Capstan, sur la pointe Hetty, côté nord de l'entrée de la rivière aux Pommes, baie de Fundy, dans le comté de Cumberland, a été placé et mis en opération.

Le bâtiment de ce signal de brume se trouve immédiatement à l'est du phare, etc., et est en bois, à un étage, peinturé en blanc, avec toit brun.

Le cornet de brume est mu par l'air comprimé, et fait entendre des sons de 14 secondes de durée à des intervalles de 46 secondes.

Signal de brume de Digby.

En conséquence des fortes dépenses qu'occasionnerait le charroi du charbon à partir du débarquement le plus rapproché, en dedans du détroit, et des résultats peu satisfaisants que donnait le sifflet dans son ancienne situation, où il se trouvait intercepté de la baie par le phare et des terrains élevés. On a décidé de ramener le sifflet à un endroit près du bord de la falaise, où le son n'en serait pas interrompu et permettrait aux navires de livrer la houille directement dans le hangar à charbon. Comme la chaudière était vieille, on a décidé aussi de la réparer, d'en acheter une neuve et de les munir toutes les deux d'un appareil automatique breveté de Crosby. Ces changements sont maintenant à peu près terminés. On a construit un nouveau réservoir à la station, et installé près du hangar à charbon une grue munie d'un virevau à vapeur. Le son du sifflet se trouve considérablement amélioré.

RÉPARATIONS FAITES AUX SIGNAUX DE BRUME.

Scatterie.

Les chaudières et machines ont été réparées, et la station a reçu un sifflet de rechange.

Sambro.

Les chaudières de cette station ont été réparées, et des réparations importantes ont été faites au tramway et au débarcadère.

Ile Cross.

Le dôme de la chaudière a été recouvert en feutre et bordé en pin, et on a réparé les machines.

Ci-suit un résumé des réparations et améliorations qui ont été faites aux différentes stations dans le cours de l'année dernière :—

A L'EST D'HALIFAX.

Meagher's Beach.

Les brise-lames sur les côtes sud et ouest de la grève ont subi des réparations considérables qui ont été exécutées par M. Bowser ; celui de l'ouest a été renforcé par des lisses et des tirants en fer qui relient ensemble les deux rangs de pilots ; à celui du sud on a enlevé les pilots et les madriers qui étaient brisés et on les a remplacés par des neufs, et on a refait le lestage. Des réparations et changements importants ont été faits au logement, auquel on a ajouté une rallonge de 14 x 28 pieds.

Isle aux Œufs.

Le débarcadère a été réparé, et la toiture du logement du gardien recouverte en bardeaux. Le tout a coûté $135.

Sheet-Rock.

Le débarcadère a été réparé, et on a ajouté un nouveau caisson à l'extrémité du débarcadère.

Ile au Castor.

On a réparé le débarcadère, construit une nouvelle plateforme pour le cabestan, recouvert le foyer de la lanterne avec de la toile, et fourni une pompe de cuisine.

Ile aux Atocas.

On a construit une cabane à chaloupe et un débarcadère.

Ile du Jersiais.

On a fait une rallonge de 10 pieds à la maison pour la commodité de la famille du gardien. Ces travaux, exécutés à l'entreprise par ce dernier, ont coûté $200.

Ile Ouétique.

Un petit brise-lames en caisson a été construit pour empêcher le chemin qui conduit du débarcadère au phare d'être rongé par la mer.

Saint-Esprit.

Un caisson de 17 x 12 pieds et 12 pieds de profondeur a été construit au nouveau débarcadère sur le côté ouest du récif. Les travaux ont été exécutés à l'entreprise par le gardien pour $150.

À L'OUEST D'HALIFAX.

Bon-Portage.

Le brise-lames du débarcadère a été réparé et rallongé, et une cale à chaloupes a été construite en dedans du brise-lames. Le tout a coûté $237.75.

Argyle.

Une cabane et une cale à chaloupe ont été construites, et quelques réparations faites au logement du gardien.

Port-George.

La jetée de l'ouest se trouvant dans une condition dangereuse, le phare a été transporté sur la terre ferme au mois de février dernier, et le feu discontinué. Il a été ramené dans son ancienne position sur la jetée de l'est, et rallumé le 19 mars dernier.

SERVICE DES BOUÉES.

Cette importante division du service a pris de nouveaux développements. Les nouvelles bouées suivantes ont été installées dans le cours de l'année dernière.

Havre nord-est, Cap au Nègre.

Récif de Smith, une bouée de bouts de mâts.
Récif de Bartlett, une bouée de bouts de mâts.
Récif Blanc, une bonée de bouts de mâts.

Rivière Annapolis.

Récif de Spurr, une bouée-baril de bois.
Pointe de Marsh, une bouée de bouts de mâts.

Les bouées suivantes ont été ordonnées, mais ne sont pas encore installées :

Récif de John, près Pubnico.

Une bouée-cloche Trinity pour remplacer la bouée-baril en fer qui s'y trouve actuellement.

Havre de Pubnico.

Une bouée-baril en fer pour remplacer la bouée de bouts de mâts actuellement sur le récif de Pubnico.

Pointe Aconi.

Une bouée-baril en fer devant être mouillée au large de la pointe de la batture.

Anse de Clarke, côté nord de l'entrée de la baie ouest, lac du Grand-Bras-d'Or, C.-B.

Trois bouées de bouts de mâts pour signaler les battures de l'entrée.

Ile Saint-Paul.

Au mois de décembre dernier, dans un gros temps, l'extrémité d'aval de la cale à chaloupe de la station principale, sur un espace d'une trentaine de pieds, fut emporté par la mer, et une chaloupe de réserve et deux bateaux plus petits furent brisés. Au mois de juillet des matériaux furent envoyés par le *Newfield* pour réparer la cale, et les travaux furent exécutés par des habitants de l'île sous la surveillance du contrôleur. Ces travaux ont consisté en la construction d'un caisson de 26 x 23 pieds, 2 pieds de hauteur à l'extrémité extérieure, et 6 pieds à l'extrémité intérieure, couvert en madriers de 3 pouces, et lesté. Trois chaloupes, destinées à remplacer celles qui ont été perdues, furent construites dans le cours de l'hiver, et ont coûté $120. La grande chaloupe est munie de flotteurs de liège pour fins de sauvetage. Les deux autres sont affectées au service du phare.

Les frais d'entretien des phares, sifflets de brume à vapeur, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, y compris les établissements de secours des îles de Sable, Saint-Paul et Scatterie, se sont élevés, pendant le dernier exercice, à $140,197.15, et ceux de construction à $6,039.91.

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Cette division comprend tous les phares, sifflets de brume, bouées et balises des côtes et rivières de la province du Nouveau-Brunswick, et est sous le contrôle de M. J. H. Harding, agent du ministère à Saint-Jean. Il y a dans cette division 110 phares, 1 phare flottant, 13 signaux de brume, 486 bouées, y compris les bouées automatiques, et 5 balises. Il y a 96 gardiens de feux et signaux de brume.

L'agent dit dans son rapport que les désastres maritimes diminuent graduellement, grâce aux facilités plus grandes que les marins ont aujourd'hui de déterminer leur position à l'aide des nombreux feux, sifflets de brume et balises placés sur les côtes et dans les havres.

Au cours de l'année dernière, deux feux d'alignement ont été établis à Indian-Point, sur le côté sud du Grand Shippegan, dans le comté de Gloucester. Le feu de devant, qui se trouve à l'extrémité de la pointe, est rouge fixe, fourni par une lanterne hissée sur un mât à une hauteur de 28 pieds du niveau des hautes eaux; il est visible,

en alignement, à une distance de 4 milles. Le mât au bout duquel la lanterne est hissée a un petit hangar à sa base, et la hauteur depuis le sol jusqu'au bout du mât est de 25 pieds.

Le feu de derrière est à 444 pieds de l'autre. C'est un feu blanc fixe, élevé à 39 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et visible à 11 milles dans l'alignement. Le bâtiment ressemble à celui du feu de devant, et le bout du mât se trouve à 35 pieds du sol.

Les deux feux en un indiquent la plus grande profondeur de l'eau sur la barre, et sont destinés à guider les navires vers l'entrée du Grand Shippegan par le canal.

Un feu-balise a été établi à Anderson's-Hollow, chenal de Chignecto, dans le comté d'Albert.

Ce feu, qui a été allumé pour la première fois le 1er août dernier, est rouge fixe, à 25 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et visible à une distance de 6 milles.

La tour du phare est un bâtiment carré en bois, peinturé en blanc, avec toit rouge, et haut de 20 pieds à partir du quai jusqu'à la girouette.

Ce feu est destiné à guider les navires dans le havre de refuge derrière le brise-lames. Les navires peuvent entrer dans le port une heure avant la marée haute en-se tenant à 50 pieds du feu à bâbord.

Un phare a été construit à la pointe de Fort-Folly, dans le comté de Westmoreland, et il sera mis en opération le 1er mars 1890.

Les travaux ont été exécutés à l'entreprise par M. E. C. Bowser, de Dorchester, pour la somme de $1,875.

On a aussi demandé des soumissions pour l'établissement d'un feu-balise à la pointe de Ward, dans le comté de Westmoreland, et le contrat a été adjugé à M. George Ingram, de Newcastle, pour la somme de $375. Cet ouvrage est également terminé.

On a jugé à propos de transférer le signal de brume de St. Martin's-Head, dans le comté de Saint-Jean, baie de Fundy, à la station de phare de la Rivière-aux-Pommes, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse ; en conséquence, le signal a été discontinué le 1er avril dernier.

Voici un résumé des principales réparations et améliorations qui ont été faites aux stations de phares de cette division :—

Feu-balise—Port de Saint-Jean.

Une chaloupe neuve de $37 a été donnée à cette station. Le logement du gardien a été réparé et plâtré.

Feux-balises de Belle-Isle, rivière Saint-Jean, comté de King.

Ordre a été donné d'établir deux feux-balises en alignement avec le chenal dragué, pour guider les navires depuis la bouée jusqu'au quai public de la Pointe Hatfield.

Feu du cap Spencer.

Une somme de $30 a été dépensée pour améliorer le chemin qui conduit au phare.

Feu de Dipper Harbour.

Le 20 septembre dernier, ce feu a été converti de blanc en rouge.

Feu et signal de brume de l'île à la Meule, comté d'Albert, baie de Fundy.

Le hangar à charbon de l'Anse de Vase a été complètement réparé et renforcé, et on a installé une petite grue pour haler la chaloupe. Le signal de brume et le logement du gardien ont aussi subi des réparations qui ont coûté $145.82.

On a décidé d'installer à cette station un cornet de brume Neptune pour remplacer le signal actuellement en usage, lequel est très vieux, compliqué dans son mécanisme et d'un entretien dispendieux.

Feu de Gannet-Rock, baie de Fundy.

Le gardien a reçu l'autorisation de construire un réservoir à l'eau, et on lui a envoyé pour cela la brique et le ciment nécessaires.

Feu de Green-Head.

Un petit hangar a été construit à cette station pour y emmagasiner l'huile.

Feu du lac aux Oies.

On a fait des réparations pour une valeur de $250 au phare de cette station.

Fer de Grand-Harbour.

Un nouveau réservoir à l'eau a été construit, et le chemin réparé.

Signal de brume de Grand-Manan.

On a posé un nouveau toit au château-d'eau, et raccordé le toit du hangar avec le signal de brume. Des conduits d'eau ont été posés entre le réservoir et le sifflet, et on a posé de nouveaux tubes à la chaudière.

Signal de brume de Letête.

Une nouvelle chaudière a été envoyée à cette station par le steamer *Lansdowne*, et mise en place.

Feu et signal de brume de l'île Machias-Seal.

La chaudière du signal de brume a été réparée, et on a fait des réparations considérables et une rallonge au logement. On a aussi réparé les deux phares. Une nouvelle chaudière a été placée à cette station.

Feu et signal de brume de Miscou.

Une nouvelle chaudière a été installée à cette station, et on a dû faire des changements considérables, vu qu'elle est plus grosse que l'ancienne.

Le sifflet, qui avait été discontinué pendant les réparations, a été remis en opération le 24 septembre dernier. Comme avant, il fait entendre un coup de cinq secondes toutes les demi-minutes.

Feu des battures Oromocto.

Le phare a été réparé et peinturé pour $93.

Phare et signal de brume de l'île aux Perdrix.

Une des chaudières du signal de brume a été couverte d'amiante, ce qui a eu pour résultat une notable économie de combustible et de vapeur.

Phare de Tracadie-Nord.

Des réparations ont été faites à la tour de ce phare pour une valeur de $150.

Les frais d'entretien des sifflets de brume, bouées et balises de la province du Nouveau-Brunswick, pendant le dernier exercice, se sont élevés à $78,285.79, et ceux de construction à $2,966.36.

DIVISION DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Cette division est sous le contrôle de M. Artemas Lord, l'agent du ministère à Charlottetown. Elle renferme 50 feux et un signal de brume, confiés à la surveillance de 38 gardiens. Le plupart des feux sont situés sur des caps, et servent aux fins générales de la navigation; les autres sont des feux de port, et principalement à l'usage des pêcheurs.

Les phares de cette division ont été visités et approvisionnés, l'année dernière, par l'agent, qui s'est servi pour cela de la goëlette *Prince-Edward.* Au dire des rapports reçus, ils paraissent être en assez bonne condition et bien entretenus.

Au cours de la dernière saison, deux feux d'alignement ont été établis à Darnley, dans le comté de Prince, sur le côté nord de l'île. Le feu d'alignement extérieur, ou de devant, est exhibé par une lanterne, hissée sur un mât de 30 pieds de hauteur ayant à sa base un hangar peinturé en blanc, et se trouve près du bord à environ 6½ encâblures au sud-est du cap Aylesbury. Le feu est rouge fixe, élevé à 40 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et doit être visible à 7 milles.

Le feu d'alignement intérieur, ou de derrière, est situé à 1,444 pieds au sud-ouest du premier. Le bâtiment et l'appareil d'éclairage sont en tout semblables à ceux de l'autre. Le feu est à 65 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et doit être visible à 7 milles.

Le chenal qui passe au-dessus de la barre à l'entrée du port de Rustico nord ayant affouillé d'un demi-mille vers le nord-ouest, on a dû déplacer le feu de devant en conséquence, afin de tenir les feux en alignement avec la bouée-baril noire sur la barre.

Disposés comme ils le sont maintenant, les deux feux d'alignement font voir par le travers qui se trouve sur le côté nord de l'entrée du port, et par conséquent ils ne peuvent servir en alignement que pour indiquer la position de la bouée de la barre. Une balise peinturée en blanc a été placée à l'extrémité extérieure du brise-lames, afin d'indiquer plus clairement sa position. C'est un mât qui s'élève de 25 pieds au-dessus de la jetée, surmonté d'une balise ardoisée ayant la forme d'un diamant.

Le feu d'alignement de devant, à Crapaud, ne donnant pas satisfaction, on a décidé d'enlever le secteur bleu et d'exhiber un feu blanc fixe, visible de tous les points d'approche. Ce changement a été fait le 1er juin dernier.

A l'ouverture de la navigation, un feu a été établi à l'extrémité extérieure du brise-lames de Souris-Est. C'est un feu rouge fixe, exhibé par une petite lanterne dioptrique hissée sur un mât, à 45 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et qui en temps clair doit être visible à 8 milles de tous les points d'approche vers la mer. Le mât est haut de 45 pieds, ayant à sa base un hangar carré à toit plat, le tout peinturé en blanc.

Ce feu a été établi pour permettre aux navires qui cherchent un abri de bien voir l'extrémité extérieure du brise-lames,et d'arriver à un mouillage sûr, en eau profonde dans le port, sous le vent.

Il est possible que le feu s'éteigne dans les gros temps et qu'on ne puisse le rallumer promptement. Les navires cherchant à se réfugier dans le port devront tenir compte de cette éventualité.

Le secteur rouge exhibé jusqu'ici dans le feu de la pointe de Knight, Souris, a été enlevé, le feu établi sur la jetée de Souris le rendant inutile. Il est maintenant blanc fixe de tous les points d'approche.

On a autorisé la construction de deux paires de feux d'alignement devant diriger dans le port de Charlottetown et indiquer un chenal de 30 pieds libre de tout obstacle. Une paire se trouve sur la terre de Haszard, vers le sud-est de l'entrée du port, l'autre sur la grève de Brighton, dans le port. Ces phares, construits sous le contrôle de l'agent, sont presque terminés.

Un ouvrage en branchages et en pierre, qui a coûté $300, a été exécuté à la station de l'île de Sable, Cascumpèque ; mais il faudra une nouvelle somme pour le terminer sur le bord est.

Des réparations provisoires ont été effectuées à la station de New-London ; mais les fondations du phare ont besoin d'être complètement réparées.

Un garde-corps en pieux, branchages et pierre a été construit moyennant $205, à la station de Rustico-Nord, pour protéger le phare.

Des réparations considérables ont été faites à la station du signal de brume de la Pointe-Est, et elle est maintenant en excellente condition.

Des réparations ont été pareillement exécutées au brise-lames de la pointe aux Sauvages, port de Summerside, et le caisson en fer sur lequel la tour du phare est assise a été gratté et goudronné.

On a aussi considérablement réparé les fondations du phare de Sea-Cow-Head, et le logement du gardien a reçu quelques réparations.

L'entretien des phares de la province de l'Ile du Prince-Edouard pendant le dernier exercice a coûté $19,118.51.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Cette division est sous le contrôle de M. H. G. Lewis, agent du ministère à Victoria. Il y a dans cette province 10 phares et 2 sifflets de brume à vapeur, sous les soins de dix gardiens qui fournissent l'aide nécessaire.

Ci-suit un résumé des principaux travaux exécutés aux stations de phare de cette division dans le cours de l'année dernière :—

Race-Rocks.

On a démoli l'ancienne tour à cloche, réparé le réservoir, construit un hangar à l'huile, et remis en ordre la chaudière et les machines.

Pointe-Est—Ile Saturne.

On a construit une clôture, nivelé le terrain et confectionné un chemin.

Sand-Heads, au confluent de la rivière Fraser.

On a enfoncé des pilots en bois autour du bâtiment pour en solider les fondations.

Pointe Atkinson.

Le sifflet de brume établi à cette station le 10 novembre 1888, fait entendre des coups de 8 secondes de durée avec intervalle d'une minute entre les coups.

Le bâtiment est situé à 200 pieds du phare, en bois, peinturé en blanc, avec toit brun.

Le réservoir à l'eau creusé dans la terre n'étant pas suffisamment grand, on a jugé nécessaire de construire un mur de soutènement pour une citerne, à une centaine de verges de la maison de la machine, De cette façon on a pu s'assurer d'un approvisionnement d'eau suffisant.

Un feu attaché à une bouée a été établi le 1er août dernier à Shoal-Point, à l'entrée du port de Victoria, Vancouver; il donne satisfaction.

Le feu est rouge fixe, à une élévation d'à peu près 5 pieds du niveau de l'eau.

Les bouées de Sand-Heads ont été nettoyées et peinturées.

On a jugé à propos d'enlever la bouée qui était à Spence's-Rock, port de Victoria, car elle se trouvait sur le chemin des navires.

Trois balises ont été établies à la première passe de Burrard-Inlet, golfe de Géorgie, dans le district de New-Westminster.

Chaque balise consiste en cinq pilots formant un corps de 4 pieds de diamètre au sommet et s'élevant à une hauteur de 8 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux; le toit est peinturé en noir, et surmonté d'un triangle de 10 pieds de haut, base en l'air, et peinturé en blanc.

Des bouées et balises ont été établies dans le détroit de Bayne, sur la côte orientale de l'île Vancouver, comme suit:—

Une balise formée de trois pilots à Maple-Point, et une bouée de bouts de mâts peinturée en rouge à l'extrémité occidentale de Reef-Bluff.

Une bouée semblable à celle de Maple-Point à Base-Flat.

Une bouée de bouts de mâts rouge à l'extrémité du récif, Village-Point.

Une balise formée d'un seul pilot, à Union-Spit.

Une balise du même genre à Grassy-Point.

Les frais d'entretien des phares, signaux de brume, bouées et balises de la province de la Colombie-Britannique, pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, se sont élevés à $16,877.12, et ceux de la construction à $1,890.

PHARE DU CAP RACE.

Comme il était dit dans le rapport de l'année dernière, le phare établi au cap Race, sur l'île de Terreneuve, a été définitivement transféré par le gouvernement de Sa Majesté à celui du Canada le 1er juillet 1886, et la somme de $100,151.50, balance des deniers perçus par la Chambre de Commerce de Londres pour droits de feux, a été payée au gouvernement canadien, avec l'entente que les phares et signaux de brume seraient à l'avenir entretenus aux frais du Canada, et qu'il ne serait pas exigé de droits pour cet entretien. Les frais d'entretien de cette station pendant le dernier exercice se sont élevés à $7,358.01; mais dans cette somme est compris l'achat ($2,050) d'une nouvelle chaudière qui était devenu nécessaire, et $1,957.15 pour réparations. La chaudière a été munie d'une nouvelle soupape Crosby et de 12 tubes

neufs. Le toit de la maison du sifflet a été recouvert en feutre; on a construit un hangar à charbon ainsi qu'un tramway qui y conduit directement, et fait sauter quelques roches au débarcadère.

Depuis que ce phare a été transféré au Canada, il a occasionné les déboursés suivants:—

En 1886–7	$4,453.25
1887–8	5,124.20
1888–9	7,358.01

Ce phare est indispensable à la sûreté des navires canadiens et autres qui voyagent sur l'Atlantique du Nord, et son transfert au Canada épargne à ce pays le paiement des droits de phare qui s'élevaient à environ $1,200 par année.

Changements parmi les gardiens de phares.

Au cours de l'année terminée le 1er décembre 1889, les nouveaux gardiens de phares dont suivent les noms ont été nommés:

Nom du gardien.	Nom de la station.	Date de la nomination par arrêté du conseil.	Salaire par année.	Observations.
	PHARES EN AMONT DE MONTRÉAL.	1889.	$	
Wm. Orser	Baie de Weller	16 fév	150	Succédé à R. Young, mis à la retraite.
Honoré Sauvé	Pointe Caron	16 do	60	Succédé à A. Caron, décédé.
Wm. S. Boyd	Ile Griffith	14 mai	350	Succédé à G. W. Patterson, démissionnaire.
Matthew Howe	Phare de la Baie Sud-Est	22 do	60	Succédé à W. Robert Barr, qui avait la garde de 2 stations.
S. E. Oldfield	Pointe au Baril	4 juin	300	
Mme P. McAvoy (temporaire).	Pointe de Brown	11 juill	150	Nouveau feu. Succédée à P. McAvoy, décédé, en charge jusqu'à la nomination d'un gardien permanent.
Damase Boyer	Phare flottant du lac St-Louis. nº 2	26 oct.	300	
J. B. Richer	do do nº 3	26 do	300	Succédé à J. Taillefer, remplacé.
Louis Miron	Gargantua	26 do	400	Succédé à O. Veaudry do
Charles Leger	2 feux-perches à Lachine	.....	50*	Nouveau feu.
George Cosgrove	Ile Victoria, lac Supérieur	14 nov.	350	do A la place de Louis Boucher, démissionnaire.
	PHARES ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.			
Lucien Hardy	Phare principal à Champlain	2 août	80	Succédé à Napoléon Hardy, décédé.
Valérie Martineau	Feu-perche do	2 do	60	
	PHARES EN AVAL DE QUÉBEC.			
Victor Faffard	Pointe des Monts	10 juil.	400†	Succédé à L. F. Faffard, mis à la retraite.
Donald McLaren	Feu d'alignement de Chicoutimi	19 sept.	35	Succédé à J. Marier, décédé.
George Tremblay	do do	19 do	35	
Thomas M. Wyatt	Forteau	18 do	800	Succédé à M. T. Wyatt, mis à la retraite.

* A part de $200 qu'il reçoit comme gardien de phare de la jetée de Lachine.

† Et une allocation de $150 pour le canon de brume, combustible et eau.

PHARES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nom du gardien.	Nom de la station.	Date de la nomination par arrêté du conseil.	Salaire par année.	Observations.
W. J. Pendlebury ..	St. Andrews	10 avril ..	250	Succédé à G. A. Pendlebury, démissionnaire.
Ferdin'nd Robichaud	Tabusintac	10 do ..	150	Succédé à Thos. Savoy, décédé.
Rév. S. E. Moore ...	Anderson's Hollow	14 mai ..	100	Nouveau feu.
Wm. Ryan	Phare-flottant de Miramichi	22 do ..	400	Succédé à T. Daly, décédé.
John DeGrace	Indian Point	4 juin ..	150	Nouveau feu.
Stanislaus Preston ..	Preston's Beach	11 juil. ..	125	Succédé à Thos. Lewis, remplacé.
A. B. Richard	Fort Folly Point	19 sept. ..	125	Nouveau feu.
Robt. Bultimer	Belloni's Point	19 do ..	100	do

PHARES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Edward O'Leary	Ile du Castor	11 fév ..	350	Succédé à J. W. Hall, retiré.
M. Riorden	Annapolis Royal	16 do ..	100	Nouveau feu.
J. H. Belliveau	Anse à Belliveau	16 do ..	80	do
Henry Aucoin	Feux d'alignement de Chéticamp	14 mai ..	100	do
Geo. A. Briggs	Signal de brume de la rivière aux Pommes	14 do ..	500	Transféré du signal de brume de Martin's Head, N.B.
Wm. Burke	Louisburg	26 juin ..	350	Succédé à L. Kavanagh, mis à la retraite.
D. McAskell	Havre de Sainte-Anne	26 do ..	140	Succédé à Angus Morrison, remplacé.
Hugh McDonald	Cap Saint-George	11 juil ..	450	Succédé à W. J. Condon, démissionnaire.
Geo. J. Reid	Ile Haute	18 oct. ..	500	Succédé à Nelson Card, mis à la retraite.
Alex. Fraser	Feux d'alignement du havre de Pictou	7 nov ..	100	Nouveaux feux.

PHARES DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

James Johnston	Crapaud	14 mai ..	100	Succédé à H. P. Palmer, remplacé.
S. J. B. Leard	Feu d'alignem. int. de Crapaud	14 do ..	80	Gardien intérimaire depuis 1878.
James A. McDonald.	Savage Harbour	11 juil. ..	100	Succédé à A. McDonald, décédé.
John D. Morrison ...	Feux d'aligne. de Darnley Point	9 sept. ..	80	Nouveaux feux.

PHARES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

W. P. Daykin	Race Rocks	6 déc. 1888	600‡	Succédé à F. Argyle, retiré.
John R. Wick	Phare sur pilots à vis de Sand Heads	26 oct. 1889	900§	Succédé à W. P. Daykin, transféré au phare de Race Rock.
James Georgeson ...	Pointe-Est, île Saturne	do ..	500	Succédé à J. R. Wicks, transféré au phare de Sand Head.

‡ Une allocation de $600 par année pour aide. § Pour lui-même et un aide.

PÉTROLE.

Des contrats ont été passés en mars 1887, avec l'*Imperial Oil Company*, de Pétrolia, pour la fourniture du pétrole nécessaire à l'usage des phares, et le pétrole a été fourni aux prix suivants : 24 centins le gallon à Halifax et à Pictou ; 23½ centins à Saint-Jean ; 22 centins à Québec ; 21¾ centins à Montréal, et 20½ centins à Hamilton et à Goderich. Aux termes de la convention, le pétrole doit être livré en boîtes carrées neuves, de la meilleure qualité de ferblanc épais, contenant chacune 4 ou 5 gallons, mesure impériale ; de deux de ces boîtes une doit être renfermée dans

une caisse en bois. Quand le pétrole est fourni en barils, on déduit du prix de vente 3 centins par gallon. Le pétrole doit être de la meilleure qualité de pétrole blanc type à double distillation, supérieurement raffiné, exempt d'acide ou autres impuretés, peser à 62° Fahrenheit au moins 7·85 livres et au plus 8 livres par gallon, et soutenir une épreuve de 115° Fahrenheit au pyromètre type; il doit, sous tous les rapports, être conforme aux dispositions de l'Acte relatif à l'inspection du pétrole, 1880, et des actes qui le modifient.

La quantité de pétrole livrée aux phares en amont de Montréal durant le dernier exercice a été de 22,416 gallons; à ceux du district de Québec, 14,504 gallons; à ceux de la Nouvelle-Ecosse, 43,789 gallons; à ceux du Nouveau-Brunswick, 12,529 gallons; à ceux de l'Ile du Prince-Edouard, 5,805 gallons; et à ceux de la Colombie-Britannique, 4,300 gallons: total, 103,343 gallons. Ceci comprend une certaine quantité de pétrole américain acheté pour l'usage des feux dioptriques.

VAPEURS FÉDÉRAUX.

Les vapeurs sous le contrôle du ministère sont: le *Napoléon III*, à hélice; le *Druid*, à aubes; le *Newfield*, à hélice; le *Lansdowne*, à hélice; l'*Alert*, à hélice; le *Northern Light*, à hélice; le *Stanley*, à hélice; le *Bayfield*, à hélice; le petit vapeur *Dolphin*, employé au service de la police de rade de Québec; et le *Sir James Douglas*, à hélice, et son allège à vapeur.

Le steamer *Napoléon III* a été employé pendant la dernière saison à approvisionner les phares du fleuve et du golfe Saint-Laurent, du détroit de Belle-Isle et de la baie des Chaleurs, au service des bouées, et à servir, pendant quelque temps, de phare flottant dans la Traverse. On a dépensé $2,231.41 pour réparer ses chaudières et ses machines, et pour le mettre en état de faire la campagne.

Le steamer *Druid* a été employé à desservir les bouées à gaz et autres bouées du fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'à approvisionner un certain nombre de feux du fleuve. Si l'on tient compte de son âge, la coque de ce navire est en assez bonne condition. Dans le cours de la dernière saison, on a dépensé $1,643.62 pour réparer les cylindres et les machines, et ces travaux ont été si bien exécutés que, avec quelques réparations qui seront faites aux porte-haubans l'hiver prochain, le navire, au dire de l'agent, sera probablement bon pour quelques années encore.

A l'ouverture de la navigation, le steamer *Newfield* fut employé au service des bouées et des feux, puis à celui du câble dans le golfe Saint-Laurent jusqu'à la fin de juin. Après cela, il fut équipé pour approvisionner les phares de l'est et du cap Race, ce qui l'occupa jusqu'au milieu du mois d'août, alors qu'il alla approvisionner les phares de la côte nord du Nouveau-Brunswick, puis ensuite il fit le service des feux de la côte occidentale, et celui du câble à Grand-Manan et à Eastport. Dans son voyage à l'est, au mois de juillet, il toucha un récif en entrant dans le havre au Corbeau de la baie Chedabouctou; il a fallu le mettre en cale de construction à Halifax et lui poser trois nouvelles plaques en fer dans le fond : le tout a coûté $1,268.14.

Le steamer *Alert* n'a pas fait de service pendant la dernière saison. Dans le cours de l'été on a levé les chaudières pour les examiner; elles ont été réparées, puis remises en place. Puis il fut mis en cale sèche à Halifax où son fond fut nettoyé et peinturé. Il sera gardé comme bateau de réserve pour le service des bouées.

Le steamer *Lansdowne* a été employé au commencement de la saison à distribuer de la houille aux signaux de brume et à approvisionner les phares de la Nouvelle-

Ecosse; après quoi il approvisionna les stations de feux de la baie de Fundy et fit le service des bouées.

Le nouveau steamer en acier *Stanley*, expressément construit pour le service d'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, commença ses voyages le 18 décembre, et en a fait trois à peu près tous les jours entre Charlottetown et Pictou jusqu'au 25 décembre, alors que la glace s'étant accumulée dans le port de Charlottetown, on jugea à propos de lui faire tenir la route de Georgetown à Pictou. Des voyages quotidiens furent faits entre ces ports jusqu'au 23 février 1889, alors que le navire fut arrêté pour permettre de curer ses chaudières. Le 5 mars il reprit ses voyages qu'il continua jusqu'au 9 avril, jour où la Compagnie de Navigation mit ses bateaux sur la route, et le *Stanley* fut désarmé.

Pendant l'été, le *Stanley* fu employé au service de la protection des pêcheries sur la côte de l'Ile du Prince-Edouard, et il s'est montré excellent croiseur.

Au cours de la saison de navigation 1888-89, le *Stanley* a fait 79 voyages aller et retour, et ses recettes pour transport de marchandises et passagers se sont élevées à $9,141.83, sans compter celles provenant du service de la poste. La navigation à vapeur pendant les mois d'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme n'a jamais été maintenue avec autant de succès qu'elle l'a été l'hiver dernier par le *Stanley*, et les services qu'il a rendus ont été fort appréciés par les habitants de l'île.

Le steamer *Northern Light* étant devenu impropre au service d'hiver, ainsi que le dernier rapport en faisait mention, a été désarmé à Pictou au mois de décembre dernier. On a demandé des soumissions pour son achat, et il va probablement être vendu bientôt, car déjà plusieurs offres ont été faites.

Le steamer *Sir James Douglas*, stationné à Victoria, C.-B., a été employé comme d'habitude, pendant la dernière saison, au service des feux et des bouées dans la Colombie-Britannique ; il a aussi été utilisé pendant un certain temps par le commissaire des réserves des Sauvages.

L'agent dit que sa coque est en bonne condition ; mais sa chaudière sert depuis 14 ans, et elle aura probablement besoin d'être remplacée après une autre campagne. La machine est en assez bon état.

Le *Bayfield* est un steamer en bois de 150 tonneaux bruts et 94 tonneaux de registre ; il est employé à la levée hydrographique de la baie Georgienne.

Pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, les frais d'entretien du *Napoléon III* ont été de $25,605.41 ; ceux du *Druid*, de $4,717.47 ; ceux du *Newfield*, de $33,380.71 ; ceux de l'*Alert*, de $2,231.43 ; ceux du *Lansdowne*, de $25,840.48 ; ceux du *Stanley*, de $20,940.50 ; ceux du *Northern Light*, de $2,346.77, et ceux du *Sir James Douglas*, de $11,376.45 :—soit une depense totale de $126,629.33.

SERVICE POSTAL PAR BATEAU BRISE-GLACE.

Le *Stanley* ayant été désarmé pour nettoyer ses chaudières, on a du organiser le service postal des caps le 23 février. Le premier bateau traversa le 24, et le service fut continué jusqu'au 2 mars, alors que les malles furent transférées au *Stanley*. Cependant, ce dernier étant retardé dans son voyage à Pictou par les glaces épaisses du golfe, les malles furent de nouveau portées aux caps le 7 mars et transportées à la terre ferme par cette route jusqu'au 13 mars, jour où elles furent de nouveau transférées au *Stanley*. Pendant son court service, le bateau brise-glace transporta

23 passagers et 624 malles-postes. Les recettes brutes ont été de $53.17, et les dépenses de l'exercice, y compris les frais de quatre bateaux brise-glace, se sont élevées à $1,941.35. Si l'hiver est favorable, il est possible que les bateaux brise-glace ne soient pas nécessaires, mais il faut voir à ce que le service ne soit pas interrompu dans le cas où le *Stanley* serait arrêté par les glaces. Cela explique les déboursés considérables que nous sommes obligés de faire lors même que les bateaux brise-glace ne sont pas employés.

POLICE DE PORT.

Le gouvernement entretient depuis plusieurs années aux ports de Montréal et de Québec, pendant la saison de navigation, un corps de police de port pour réprimer le racolage des matelots et maintenir l'ordre sur les navires et les quais. En vertu des dispositions du chapitre 90 des statuts revisés, un droit de 3 centins par tonneau de registre est prélevé sur tous les navires qui entrent dans les ports de Québec ou de Montréal. Les navires de cent tonneaux de registre et au-dessous paient ce droit une fois par année, et ceux de plus de cent tonneaux deux fois l'an. Les droits ainsi perçus pour l'entretien du corps de police étant trouvés onéreux par les armateurs de Montréal, et la Chambre de Commerce de cette ville ayant demandé leur abolition dans l'intérêt du commerce du port, un arrêté du conseil pris le 8 avril dernier décréta que la police de port fut discontinuée et que le percepteur des douanes de Montréal reçut instruction de ne plus prélever sur les navires entrant dans le port de cette ville les droits de tonnage imposés par la loi.

Cependant, les autorités municipales de Montréal n'étant pas en mesure de se charger de la police des quais parce que les crédits de l'exercice civique se trouvaient déjà votés, il fut décidé de continuer le corps de police jusqu'au 30 novembre et de percevoir les droits pendant ce temps-là. Le corps fut définitivement licencié le 30 novembre dernier, et M. H. St-A. Ormond, inspecteur de police et agent du ministère à Montréal, fut porté sur le rôle de retraite, avec une pension de $308 par année, à partir du 1er décembre, et M. George Murphy, chef des constables, reçut aussi une pension de $263.04 par année.

Comme les dépenses nécessitées par l'entretien de la police de rade de Québec étaient très fortes et qu'il devenait opportun de les restreindre autant que possible au chiffre des recettes, on décida de se dispenser des services de M. B. Trudel, préposé à l'engagement des matelots et chef de la police de rade de cette ville, et de M. John Giblin, commis au bureau de l'engagement des matelots, dont les appointements étaient payés à même le crédit affecté à la police de port ; un arrêté du conseil à cet effet fut rendu le 22 mai dernier. M. Trudel a reçu une allocation de retraite de $330. Depuis la retraite de M. Trudel, le corps de police est sous le contrôle de M. Gregory, agent du ministère, qui a été aussi nommé par arrêté du 11 juillet dernier, préposé temporaire à l'engagement des matelots dans le port de Québec, en remplacement de M. Trudel.

La police de rade de Québec était constitué comme suit pendant la saison qui vient de finir : le chef des constables (en retraite le 22 mai), un sous-chef à $2.40 par jour, cinq patrons de chaloupes à $1.90 par jour, 14 constables à $1.50 par jour, et un mécanicien à $50 par mois : soit 21 officiers, c'est-à-dire 9 de moins que l'année

précédente. Ce corps de police fut engagé le 1er de mai et licencié le 30 novembre; mais 13 des constables furent licenciés dès le 18 de ce mois, car comme il y avait peu de navires dans le port, leurs services n'étaient plus nécessaires.

Le steamer policier *Dolphin* a fait la patrouille deux fois par jour—364 voyages en tout.

Il a été opéré 95 arrestations, diminution énorme sur l'année dernière, alors qu'il y en avait eu 217. Nombre de désertions, 312.

Le total des dépenses pour l'entretien de la police de rade à Québec, pendant l'exercice terminé la 30 juin dernier, a été de $14,698.68, tandis que les recettes du port ont atteint, pendant la même période, le chiffre de $8,035,26, soit un déficit de $6,663.42.

Le corps de police de Montréal était constitué comme suit: le chef des constables à $3 par jour, cinq sergents à $1.90 par jour, un gardien à $1 par jour, et 23 constables à $1.50 par jour, excepté pendant le mois de mai où 24 constables furent employés. L'inspecteur reçoit des appointements de $1,400 par année. Le corps a été engagé le 1er et le 2 mai, et, comme dit plus haut, finalement licencié le 30 novembre dernier.

Le total des dépenses du service à Montréal dans le cours de l'exercice, a été de $16,948.82, et les recettes du port de $11,653.01, soit $5,295.81 de moins que les dépenses.

Les dépenses totales du service de la police de rade, à Québec et à Montréal, ont été, pendant l'exercice, de $31,647.50, et les recettes de $19,688.27, soit un excédant de $11,959.23 de dépenses sur les recettes.

Les recettes et les dépenses du service pendant les vingt dernières années ont été comme suit:

——	Recettes.	Dépenses
	$ cts.	$ cts.
Exercice terminé le 30 juin 1870	23,996 68	18,461 83
do do 1871	21,235 06	17,400 73
do do 1872	27,215 80	20,348 00
do do 1873	26,618 50	32,653 87
do do 1874	28,650 39	38,897 52
do do 1875	25,620 09	37,895 00
do do 1876	26,499 09	41,222 68
do do 1877	28,598 10	35,006 37
do do 1878	26,702 43	37,560 14
do do 1879	21,464 97	38,486 50
do do 1880	21,510 15	35,225 54
do do 1881	27,375 09	35,451 07
do do 1882	21,420 33	42,316 56
do do 1883	28,060 02	38,318 65
do do 1884	28,497 25	41,980 72
do do 1885	20,698 79	38,082 92
do do 1886	24,089 97	43,916 57
do do 1887	22,934 49	40,340 12
do do 1888	21,072 73	37,279 52
do do 1889	19,688 27	31,647 50
	491,948 17	700,500 81
A déduire les recettes des dépenses	.....	491,948 17
Excédant des dépenses sur les recettes	.....	208,552 64

MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

En vertu des dispositions du chapitre 76 des statuts revisés, un droit de deux centins par tonneau de registre est prélevé sur tout navire arrivant dans un port des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, les deniers ainsi perçus formant "le fonds des marins malades." Les navires de 100 tonneaux paient ce droit une fois par année, et ceux de plus de 100 tonneaux le paient trois fois l'an.

Par une modification de cet acte, opérée à la session du parlement de 1885, 50–51 Victoria, chapitre 40, il est décrété qu'aucun navire qui n'est pas enregistré au Canada, et qui est exclusivement employé à la pêche ou dans une expédition de pêche, ne sera sujet au paiement de ce droit.

Pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, les recettes se sont élevées à $39,306.29, soit une diminution de $2,436.84 sur celles de l'exercice précédent.

L'acte concernant les marins malades ne s'appliquant point à la province d'Ontario, il n'est pas perçu de droits sur les navires de cette province, et les comptes publics n'accusent aucune dépense pour les marins malades ou sans ressources. Une subvention de $500 est cependant donnée par le parlement depuis quelques années à l'hôpital général de Sainte-Catherine, et une pareille somme à celui de Kingston pour y soigner les marins malades qu'ils pourraient recevoir. A l'avenir on ne paiera qu'à même leurs crédits une somme de tant par jour pour les marins traités dans leurs hôpitaux.

Dans la province de Québec les dépenses pour les marins malades et dénués de ressources, y compris celles de l'hôpital de la marine et des immigrants à Québec même, se sont élevées à $23,388.57. Sur cette somme $1,412.17 ont été dépensés pour des marins naufragés et dénués de ressources, et $2,135.79 pour des marins malades dans des ports autres que ceux de Montréal et de Québec.

Au port de Montréal les marins sont traités à l'hôpital général et à l'hôpital Notre-Dame, en vertu d'un arrangement fait par le ministère et aux termes duquel 90 centins par jour sont payés pour pension et soins médicaux de chaque marin malade. Les dépenses faites pour le traitement des marins à l'hôpital général de Montréal pendant le dernier exercice se sont élevées à $1,039.50, et celles de l'hôpital Notre-Dame à $803.70. La somme perçue au port de Montréal pour marins malades durant la même période a été de $2,364.84.

Au port de Québec les marins malades sont traités à l'hôpital de la marine et des immigrants. Le crédit voté par le parlement pour cet hôpital est de $20,000, et les dépenses se sont élevées à $18,643.14. Une subvention de $1,866.67 a été reçue du gouvernement de Québec, ainsi que la somme de $257.20 pour loyer de lots de grève, pension de malades, etc., ce qui fait un total de $2,123.87 déposé au crédit du reveveur général, réduisant ainsi à $16,519.27 les frais d'entretien payés par le gouvernement fédéral. Cette somme couvre en même temps les frais d'entretien des immigrants et des marins malades; et en portant à $373.11 les dépenses pour les immigrants, dont 31 ont été traités et sont restés à l'hôpital pendant 223 jours, les frais de traitement des marins s'élèveraient à $16,146.16. Il paraîtrait, cependant, d'après le rapport du médecin interne, que pendant le dernier exercice, sur 351 malades admis à l'hôpital, 211 étaient des marins dont le traitement collectif a duré 4,571 jours; 31 étaient des immigrants ayant été traités pendant 223 jours, et 109 étaient des résidants de Québec restés sous traitement pendant 5,079 jours. Ainsi, comme la chose

a déjà été signalée dans les rapports précédents, la subvention du gouvernement de Québec est tout à fait insuffisante. Equitablement, les dépenses de l'institution pendant le dernier exercice se répartiraient comme suit: pour les marins, $8,631.39; pour les immigrants, $421.09, et pour les résidants de Québec, $9,590.66.

La subvention annuelle de la législature de Québec, qui de $4,000 avait été réduite à $1,866.67, étant tout à fait insuffisante pour le nombre des résidants de Québec traités à l'hôpital, et comme il avait été décidé de ne plus envoyer d'immigrants à l'hôpital, comme d'un autre côté plusieurs se sont plaints de ce que la taxe prélevée par le fonds des marins malades était trop onéreuse et devait être diminuée, il a été décrété par arrêté du conseil du 30 mai dernier de ne plus admettre les résidants à l'hôpital à partir du 1er juillet 1889 et de ne plus accepter pour ces derniers de contributions du gouvernement local.

Il a été pareillement décrété par arrêté du conseil du 28 juin dernier de se dispenser des services des commissaires et des médecins visiteurs à partir du 1er août 1889, attendu qu'ils ne sont plus nécessaires puisque les résidants ne sont plus admis à l'hôpital et que le nombre des marins malades est comparativement restreint. On doit demander des gratifications d'une année d'appointements pour les commissaires et médecins visiteurs, et de deux ans pour le secrétaire, lorsqu'ils se retireront, et un crédit sera porté à cet effet dans le budget supplémentaire.

Le montant perçu dans le port de Québec pour le fonds des marins malades pendant le dernier exercice a été de $6,053.08, soit $1,535.08 de moins que les recettes de l'exercice précédent; la somme totale perçue dans la province de Québec durant la même période a été de $10,760.36, soit $2.239.63 de moins que durant l'exercice précédent. Les dépenses pour les marins malades et dénués de ressources dans les différents ports de la province, en portant au compte du fonds les $16,519.27 de frais de l'hôpital de la marine de Québec, ont été de $21,264.70, ce qui porte les dépenses à $10,504.34 de plus que les recettes.

Les frais faits pour les marins malades et sans ressources, dans la province du Nouveau-Brunswick, se sont élevés durant le dernier exercice à $7,129.37, et les recettes à $8,745.93. Des hôpitaux de marine sont établis depuis un certain nombre d'années aux ports de Saint-Jean, Saint-André, Miramichi, Richibouctou, Bathurst et Sackville.

Les recettes du port de Saint-Jean pour le fonds des marins malades se sont élevées pendant le dernier exercice à $5,160.40, et les frais d'entretien de l'hôpital de la marine à ce port ont été de $3,911.79, à part les déboursés faits par le ministère des travaux publics.

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse des hôpitaux de marine ont été fondés aux ports d'Yarmouth, de Pictou, de Sydney, de Lunenburg et de la pointe Tupper. A Halifax, des arrangements spéciaux sont faits avec les administrateurs de cette institution pour l'admission des marins malades à l'hôpital de la province et de la ville: la somme de 90 centins par jour est accordée pour couvrir les frais de pension et de traitement de chacun d'eux. Au port d'Halifax, les recettes du fonds des marins malades durant le dernier exercice ont été de $6,859.90, et la somme payée à l'hôpital de la province et de la ville, durant la même période, a été de $6,755.70. Dans les ports de la Nouvelle-Ecosse où il n'y a pas d'hôpitaux, les marins malades sont confiés aux soins des percepteurs des douanes. Le chiffre total des dépenses pour les marins malades, invalides et dénués de ressources dans la Nouvelle-Ecosse, durant

le dernier exercice, a été de $15,247.81, et les recettes de $14,080.09, soit un excédant de $1,167.72 de dépenses sur les recettes.

Dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, les dépenses faites pour les marins malades, invalides et sans ressources, durant le dernier exercice, se sont élevées à $1,198.68, et les recettes à $441.50. A Charlottetown, les marins malades sont traités aux hôpitaux de Charlottetown et de l'Ile du Prince-Edouard, en vertu d'un arrangement fait avec les administrateurs de ces institutions.

Dans la province de la Colombie-Britannique, on a dépensé durant le dernier exercice la somme de $3,552.92, et les recettes se sont élevées à $5,278.41.

Pendant le dernier exercice, la somme de $584.80 a été payée au gouvernement impérial comme remboursement des frais qu'il a encourus pour le soin des marins canadiens naufragés et dénués de ressources dans les ports étrangers. Le total des dépenses de ce ministère pour les marins malades, invalides, naufragés et dénués de ressources pendant le dernier exercice, y compris la subvention de $500 donnée à chacun des hôpitaux de Sainte-Catherine et de Kingston, et les dépenses de l'hôpital de marine de Québec, s'est élevé à $51,332.34, soit $1,887.05 de plus que la dépense totale de l'année précédente, et $10,667.66 de moins que le crédit voté par le parlement pour ce service. On verra, toutefois, que les recettes totales du fonds des marins malades ne se sont élevées qu'à $39,306.29, et que l'excédant des dépenses a été de $12,026.05. En déduisant, cependant, la juste part des dépenses faites pour le soutien des immigrants et des résidants de Québec à l'hôpital de la marine de cette ville, et qui est de $10,011.75, comme on l'a vu plus haut, la dépense ne serait que de $41,320.59, et on aurait un déficit de $2,014.30 seulement.

Le système de pensionner et traiter à raison de 90 centins par jour, les marins malades dans les hôpitaux de la ville où il y a des médecins internes et un personnel d'infirmiers rompus au métier, a donné beaucoup de satisfaction au ministère; il est plus économique, et les malades sont l'objet de plus d'attentions.

Les recettes et les dépenses de ce service, pendant les vingt et un derniers exercices ont été comme suit :—

	Recettes.	Dépenses.
	$ cts.	$ cts.
Pour l'exercice terminé le 30 juin 1869	31,353 78	26,987 64
do do 1870	31,410 46	27,029 34
do do 1871	29,683 41	28,971 22
do do 1872	34,911 64	38,947 60
do do 1873	37,136 10	41,016 43
do do 1874	41,500 16	59,778 90
do do 1875	37,801 46	50,684 76
do do 1876	41,287 66	48,828 49
do do 1877	43,739 21	51,647 94
do do 1878	44,665 07	43,780 90
do do 1879	37,779 57	42,729 36
do do 1880	42,523 20	42,160 91
do do 1881	49,779 72	40,667 52
do do 1882	45,951 47	39,359 11
do do 1883	45,573 42	36,249 65
do do 1884	48,667 07	39,553 58
do do 1885	39,068 39	44,501 57
do do 1886	40,848 05	50,377 62
do do 1887	42,334 92	37,447 35
do do 1888	41,669 64	36,447 85
do do 1889	39,306 29	41,320 59
	846,990 69	858,488 33
Déduction des recettes sur les dépenses	.....	846,990 69
Excédant des recettes sur les dépenses	.....	11,497 64

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

On trouvera dans un annexe publié plus loin le rapport du service météorologique préparé par le directeur, M. Carpmael, et couvrant la période comprise entre le 1er octobre 1888 et le 30 novembre 1889. Dans cet espace de temps il a été distribué 1,500 avis de tempêtes, dont 1,249 se sont vérifiés. Le service des probabilités s'est bien maintenu ; les Chambres de Commerce et plusieurs particuliers ont demandé des prédictions spéciales, et on leur a donné tous les renseignements possibles. Un crédit de $55,000 a été voté pour ce service, dont les dépenses se sont élevées à $53,496.81.

OBSERVATOIRES.

Au rapport du service météorologique sont annexés les rapports des directeurs de l'observatoire magnétique de Toronto, et des observatoires de Québec, Kingston et Montréal. Il a été dépensé $4,980.26 pour l'observatoire magnétique de Toronto, et $500 pour chacun des observatoires de Montréal et de Kingston. La dépense totale pour le service météorologique et pour celui des observatoires, pendant le dernier exercice, s'est élevée à $59,477.07.

LEVEE HYDROGRAPHIQUE DE LA BAIE GEORGIENNE.

Le rapport du commandant d'état-major Boulton, M.R., sur les travaux hydrographiques exécutés pendant la dernière saison forme un annexe du présent. Il a été voté pour ces travaux un crédit de $18,000 qui, ajouté à ceux des exercices précedents, forme une somme de $138,000 attribuée à ce service.

Les dépenses du dernier exercice se sont élevées à $17,808.46. Jusqu'ici il a été déboursé pour ces travaux :—

En 1882–83	$ 77	81
1883–84	26,745	54
1884–85	20,454	68
1885–86	17,759	36
1886–87	21,592	55
1887–88	19,468	13
1888–89	17,808	46
	$123,906	53

RÉCOMPENSES POUR SAUVETAGE DE VIES ET SERVICE DES BATEAUX DE SAUVETAGE.

Le parlement a voté un crédit de $10,000 pour ce service, et il a été dépensé durant le dernier exercice une somme de $5,503.44. Le supplément qui doit être bientôt publié contiendra une liste des gens qui ont reçu du gouvernement canadien, du gouvernement de Sa Majesté, ainsi que de gouvernements étrangers, des récompenses ou témoignages de reconnaissance pour leur dévouement à sauver la vie des naufragés en mer,—ainsi qu'une liste des récompenses accordées pour le sauvetage de vies sur les côtes du Canada.

On trouvera à l'annexe n° 6 du présent rapport, un relevé indiquant les stations de bateaux de sauvetage établies en Canada, ainsi que des détails sur ces bateaux, leurs équipages, leur équipement et leurs services.

OBSERVATIONS SUR LES MARÉES.

Au cours de la dernière saison, l'attention du ministère a été de nouveau appelée sur l'importance d'établir, sur les côtes du Canada, une série de stations où il pourrait être fait des observations sur les marées, et on trouvera aux annexes un rapport du lieutenant Gordon, M. R., faisant connaître la haute importance de ces observations et les déboursés que ce service entraînerait.

SERVICE DES SIGNAUX.

Le parlement a voté un crédit de $6,000 pour ce service, et $5,092.54 ont été dépensés dans le cours du dernier exercice. L'annexe n° 5 contient un rapport de M. H. J. McHugh à ce sujet, et une liste des stations établies.

ENLÈVEMENT D'OBSTRUCTIONS.

Le parlement a voté un crédit de $6,000 pour l'enlèvement d'obstructions dans les rivières navigables, y compris les débris du steamer *Ottawa* dans le fleuve Saint-Laurent, et la somme de $3,603.65 a été dépensée pour ce service. Au cours de la dernière saison, les débris de l'*Ottawa* ont été enlevés avec succès par les entrepreneurs, MM. Fradette et Cie, de Québec : ces travaux ont coûté $13,000.

INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR ET CERTIFICATS AUX MÉCANICIENS.

Le rapport du bureau d'inspection des bateaux à vapeur pour l'année 1889, forme une annexe du présent rapport. Les relevés donnant les noms des mécaniciens auxquels des certificats ont été accordés seront publiés dans le supplément, ainsi que le nombre des bateaux à vapeur qui ont été inspectés et de ceux qui ne l'ont pas été; le nombre de passagers qu'il leur est permis de transporter; le nombre de nouveaux bateaux à vapeur ajoutés à la marine du Canada, et ceux qui ont été désemparés, perdus, ou condamnés comme impropres au service pendant l'année.

Les perceptions faites pendant le dernier exercice comme droits de tonnage, pour inspection des bateaux à vapeur et pour certificats de mécaniciens, ont été de $12,576.18; sur cette somme $12,127.18 étaient pour droits de tonnage et d'inspection, et $449 pour certificats de mécaniciens. Comme on peut le voir en consultant l'annexe n° 1, les dépenses se sont élevées à $22,313.03, et le déficit est de $9,736.85.

On verra, en comparant les dépenses et les recettes du fonds d'inspection des bateaux à vapeur des dix-neuf derniers exercices, que pendant cette période le montant total des dépenses a dépassé les recettes de la somme de $23,094.90. Comme la dépense depuis 1882 excédait autant la recette, on a jugé à propos d'augmenter les

droits de tonnage. En conséquence, ces droits ont été portés de 4 à 8 pour 100 le 1er octobre dernier.

——	Recettes.	Dépenses.
	$ cts.	$ cts.
Exercice terminé le 30 juin 1870	12,521 29	7,399 18
do do 1871	10,369 96	8,321 00
do do 1872	11,710 43	8,500 00
do do 1873	15,412 75	11,205 54
do do 1874	15,603 19	10,291 58
do do 1875	15,011 90	12,199 81
do do 1876	13,811 24	13,081 86
do do 1877	15,858 42	12,073 01
do do 1878	12,431 25	13,228 28
do do 1879	12,331 16	13,076 46
do do 1880	15,424 02	11,854 34
do do 1881	16,905 49	12,211 65
do do 1882	15,277 78	14,835 97
do do 1883	12,577 36	16,209 02
do do 1884	15,371 79	21,893 28
do do 1885	13,343 66	23,235 04
do do 1886	14,087 76	21,775 57
do do 1887	12,701 20	22,837 80
do do 1888	12,550 14	21,430 45
do do 1889	12,576 18	22,313 03
	275,877 97	298,972 87
Déduction des recettes sur les dépenses	.....	275,877 97
Solde au débit du fonds	.....	23,094 90

M. Samuel Risley, président de la commission des inspecteurs de bateaux à vapeur, a été mis à la retraite par un arrêté du conseil daté le 19 septembre dernier, avec une pension de $1,152 par année, et son adjoint, M. W. J. Meneilley, a été nommé président par arrêté du conseil du 26 octobre, avec $1,600 d'appointements par année et résidence à Ottawa. M. Risley a remis son bureau et ses papiers au nouveau président le 1er novembre 1889.

NAUFRAGES ET ACCIDENTS.

Le nombre des accidents dont il a été fait rapport au département comme étant arrivés à des navires de mer anglais, canadiens et étrangers, dans les eaux canadiennes, et à des navires canadiens dans les eaux étrangères, pendant les 11 mois terminés le 30 novembre 1889, a été de 163; ces navires représentaient un tonnage de 63,554 tonneaux de registre. Le montant des pertes, tant partielles que totales, éprouvées par les navires et les cargaisons, autant qu'on a pu le constater, a été de $957,199.

Le nombre de vies perdues dans ces divers naufrages a été de 88.

Le nombre de sinistres dont il a été fait rapport à ce ministère comme ayant eu lieu dans les eaux de l'intérieur du Canada, et arrivés à des navires canadiens dans les eaux des Etats-Unis, pendant les 11 mois terminés le 30 novembre 1889, est de 15; ces navires représentaient un tonnage de 4,230 tonneaux de registre. Le montant des pertes, tant partielles que totales, éprouvées par les navires et les cargaisons, s'est élevé, autant qu'on a pu le constater, à $29,250. Le nombre total des vies perdues dans ces divers naufrages a été de 21.

Lorsque le registre des naufrages a été clos pour l'année 1889, il y avait un grand nombre d'accidents sur lesquels le ministre n'avait pas de détails suffisants pour lui permettre de les publier dans la liste de l'année. Des rapports ont été subséquemment reçus au sujet de beaucoup de ces accidents, et l'on en trouvera une liste détaillée dans le supplément. Ces accidents, ajoutés au nombre des sinistres précédemment relatés, ont considérablement grossi les chiffres de l'année 1888.

TABLEAU comparatif des pertes rapportées au département depuis 1870.

——	Accidents.	Tonnage.	Morts.	Pertes.
				$
Pour l'année terminée le 31 décembre 1870	335	82,808	210	901,000
do do 1871	274	81,035	81	2,100,000
do do 1872	290	99,109	237	2,507,338
do do 1873	350	99,523	*813	2,844,133
do do 1874	308	106,682	109	2,029,965
do do 1875	286	99,427	78	2,468,521
do do 1876	452	153,368	404	2,942,955
do do 1877	468	177,896	153	3,952,582
do do 1878	414	161,760	187	3,445,875
do do 1879	533	198,364	339	4,119,233
do do 1880	445	179,993	217	3,820,652
do do 1881	440	210,719	399	4,992,423
do do 1882	451	193,655	271	3,138,423
do do 1883	366	158,826	259	2,029,752
do do 1884	324	119,741	253	2,965,321
do do 1885	346	144,726	198	2,753,667
do do 1886	377	150,277	54	1,950,799
do do 1887	335	149,395	91	1,662,688
Pour les 11 mois finis le 30 novembre 1888	319	105,060	52	1,126,124
do do 1889	178	67,784	109	986,449

* De ce nombre, 545 ont péri dans le naufrage du paquebot *Atlantic*, le 1er avril 1873.

Le beau navire à vapeur en fer *Montréal*, de Liverpool, G.-B., s'est échoué par une brume épaisse, le 4 août dernier, sur Belle-Isle, à l'entrée du Détroit, et s'est totalement perdu. Il se rendait de Montréal à Liverpool avec des bêtes à cornes et un chargement général. Cet accident n'a pas été accompagné de pertes de vies. Le navire appartenait à la Compagnie Dominion, et était évalué à $150,000. Il avait 10 ans de service, et jaugeait 2,160 tonneaux de registre.

Le capitaine Smith, président de la commission des examinateurs de capitaines et seconds, a tenu à Québec une enquête afin de rechercher les causes de cet accident; le tribunal a jugé que le commandant n'était coupable d'aucune faute, et que le naufrage du *Montréal* était dû à un brouillard très dense, à l'irrégularité des courants et au fait que le canon de brume de Belle-Isle n'avait pas été entendu à bord.

D'une seconde enquête tenue à Belle-Ile même par le capitaine Smith, il résulte que le *Montréal* aurait passé le cap Norman à une distance beaucoup plus grande que ne l'estimaient ses officiers; le gardien du phare du cap Norman a déclaré que dans le lointain il avait vu un banc de brouillard s'étendant obliquement du cap aux Oignons à travers le détroit jusqu'à la côte du Labrador, il en concluait que le *Montréal* se trouvait enveloppé par ce banc de brouillard, et que le commandant du navire n'avait d'autre moyen que le sondage pour déterminer la distance qui le séparait de terre. Dans ces conditions, le courant l'entraînant pendant quelque temps à E.S.E., et constamment obligé de changer de route pour éviter les bancs de glace

allant tantôt au nord, tantôt au sud, le navire portait vers l'île et se trouvait réellement au N.-O. de la pointe du phare. Dans cette position, cerné par d'immenses icebergs, enveloppé dans un brouillard épais, séparé du canon de brume par une haute falaise qui en interceptait le son, le commandant du navire ne pouvait entendre le signal du danger.

On trouvera aux annexes le rapport des deux enquêtes tenues par le capitaine Smith à Québec et à Belle-Ile. Ce rapport est suivi d'un autre que M. Smith a fait au sujet des plaintes portées contre l'inefficacité du signal de brume du cap Pelé, sur le détroit de Belle-Ile.

Le steamer à passagers *Rothesay*, 22 ans de service, 528 tonneaux de registre, est venu en abordage avec le remorqueur *Myra*, dans la nuit du 12 septembre dernier, à environ un mille en amont de Prescott, sur le fleuve Saint-Laurent. Cet accident a coûté la vie à deux hommes de l'équipage du *Myra*. Personne ne s'est noyé à bord du *Rothesay*, qui retournait de Gananoque à Ogdensburg avec des excursionnistes. Le *Myra* a coulé dans une trentaine de pieds d'eau. Il était évalué à $10,000 et assuré pour $6,300.

Le *Rothesay* fut échoué sur le côté américain du fleuve, sa proue et son pont-léger hors de l'eau. Il était évalué à $18,000 et assuré pour $10,000. On a institué une enquête pour connaître les causes de l'accident, et elle a eu pour résultat la suspension des certificats du patron Alexander Cameron et du second John Lasha, du *Rothesay*, pendant 12 mois, et celle du certificat du capitaine John J. Martin, du *Myra*, pendant 3 mois—la suspension des trois certificats prenant effet le 1er octobre dernier.

La goëlette *Bavaria*, de Kingston, 361 tonneaux de registre, remorquée par le steamer *D. D. Calvin*, quitta Saint-Helena-Island, Michigan, le 21 mai, en route pour Kingston, avec un chargement de bois de construction. Tout alla bien jusqu'au 28, alors que la *Bavaria* fut emportée à la dérive sur le lac Ontario, près de Point-Peter, par un gros temps. La corde de halage, en se brisant, emporta le beaupré et son bout-dehors. La goëlette alla s'échouer sur l'île Galoo, où l'on constata qu'elle avait reçu très peu d'avaries. L'équipage paraît avoir eu recours à la chaloupe, car le gardien du phare de Point-Peter dit avoir vu une yole montée par quatre ou cinq hommes et qui cherchait à gagner terre. Une bourrasque fit chavirer l'embarcation, et ceux qui la montaient furent jetés à l'eau. Cet accident coûta la vie à huit personnes.

M. Thomas Donnelly, inspecteur des coques de navires, a fait une enquête à Kingston pour connaître les causes de ce désastre, et la commission en est venue à la conclusion qu'il n'était attribuable ni à la négligence ni à l'incapacité. La *Bavaria* a subi des avaries pour une valeur de $500.

Le steamer *Quinté*, de Deseronto, quitta Deseronto pour Picton le 23 octobre dernier avec quelques passagers à bord. Peu après sa sortie du port, un incendie éclata sur le pont inférieur et se répandit rapidement; le navire fut mis à la côte et brûla jusqu'à la coque. Quatre vies ont été perdues par cet accident. Le *Quinté* jaugeait 276 tonneaux de registre, et était évalué à $16,000; il avait 8 ans de service. Le capitaine Thomas F. Taylor et M. Edmond Adams, inspecteurs des bateaux à

vapeur, ont été chargés d'instituer une enquête pour déterminer la cause de cet accident, mais nous n'en avons pas encore le résultat.

CERTIFICATS DE CAPITAINES ET SECONDS NAVIGUANT SUR LES MERS ÉTRANGÈRES.

On trouvera au supplément le rapport du président du conseil des examinateurs des capitaines et seconds de navires allant en mer, pour l'année terminée le 30 novembre 1889.

Pendant ces douze mois, comme on peut le voir par le rapport, le conseil des examinateurs a siégé, pour l'examen des candidats, dans les ports d'Halifax, N.-E., Saint-Jean, N.-B., Québec et Yarmouth, N.-E.

Cent cinquante-trois aspirants se sont présentés à ces ports pour subir leur examen, cent onze ont réussi, et quarante-deux ont échoué. Sur les cent onze qui ont réussi, soixante et deux ont obtenu le certificat de capitaine, quarante-cinq celui de second, et quatre celui de deuxième second.

Le nombre des aspirants qui ont subi l'examen et obtenu des certificats de capitaine, depuis que l'acte est en vigueur, c'est-à-dire depuis le 16 septembre 1871 jusqu'au 30 novembre 1889, est de 1,684, et le montant perçu pour ces certificats, à raison de $10 chaque, est de $16,840. Pendant le même temps 1,111 aspirants ont reçu des certificats de compétence comme seconds, et le montant perçu pour ces certificats, à $5 chaque, est de $5,555.

On trouvera dans le supplément mentionné plus haut une liste de tous ceux qui ont obtenu des certificats de compétence et de service, soit comme capitaines, soit comme seconds, depuis le 30 novembre 1888 jusqu'au 30 novembre 1889.

Pendant ces douze mois 5 certificats de service, sur l'océan, pour le grade de capitaine, et 5 pour celui de second, ont été accordés. Le nombre total de certificats de service accordés depuis que la loi est en vigueur est de 947 pour le grade de capitaine, et 380 pour celui de second,—en tout, 1,327. Le droit exigé pour ces certificats est de $5 pour les capitaines et de $3 pour les seconds.

CERTIFICATS POUR LA NAVIGATION COTIÈRE ET À L'INTÉRIEUR.

Pendant les douze mois terminés le 30 novembre 1889, le nombre des aspirants qui, après examen, ont obtenu des certificats de service, comme patrons, s'est élevé à 74, et le montant perçu pour ces certificats, à raison de $4 chaque, a été de $296. Durant la même période 31 aspirants ont demandé des certificats de service comme seconds, et le montant perçu, à raison de $2 chaque, a été de $62. Le nombre des aspirants pour certificats de compétence comme patrons a été de 87, et le montant perçu, à raison de $8 chaque, s'est élevé à $696. Il y a eu 47 aspirants pour certificats de compétence comme seconds, et le montant perçu, à raison de $4 chaque, a été de $188. Le montant perçu pour le renouvellement des certificats de compétence et de service a été de $36, ce qui porte à $1,278 le total des recettes de certificats de capitaine et de second pour la navigation côtière et à l'intérieur.

On trouvera dans le supplément n° 1 une note des certificats émis pendant les douze mois terminés le 30 novembre 1889.

La somme totale de droits perçus pendant l'exercice clos le 30 juin dernier pour certificats de compétence et de service, tant sur mer que sur les eaux de l'intérieur et sur les côtes, s'est élevée à $2,202; et comme on peut le voir à l'annexe n° 1 du présent rapport, les déboursés de ce service ont été de $4,381.04. Le parlement ayant voté un crédit de $6,000 à cet effet, il reste donc un solde de $1,618.96. On trouvera également au supplément une liste des certificats annulés pendant les douze derniers mois.

Suit un relevé des recettes et dépenses de ce service depuis 1871 :—

——	Dépenses.	Recettes.
	$ cts.	$ cts.
Exercice terminé le 30 juin 1871	1,410 45	.....
" " 1872	4,312 07	1,344 00
" " 1873	6,466 18	4,963 00
" " 1874	4,520 19	2,995 00
" " 1875	5,696 62	2,715 00
" " 1876	4,672 08	2,021 87
" " 1877	4,050 00	1,740 50
" " 1878	4,249 76	1,296 50
" " 1879	4,250 12	1,334 50
" " 1880	4,253 43	1,547 00
" " 1881	3,888 41	1,333 50
" " 1882	3,965 19	1,152 50
" " 1883	4,021 20	1,314 00
" " 1884	3,909 59	9,437 50
" " 1885	4,324 15	2,897 00
" " 1886	5,245 28	2,152 00
" " 1887	4,855 98	2.172 00
" " 1888	5,060 96	3,220 80
" " 1889	4,381 04	2,202 00
	83,532 70	45,838 67
Recettes	45,838 67	.....
Excédant des dépenses sur les recettes	37,694 03	.....

Au mois de novembre, le capitaine Henry Lewis, un des examinateurs de capitaines et seconds à Yarmouth, N.-E., donna sa démission pour cause de mauvaise santé.

Le 9 novembre, le capitaine H. G. Lewis, agent du ministère à Victoria, C.-B., et James Gaudin, patron du steamer fédéral *Sir James Douglas*, furent nommés, par arrêté du conseil, examinateurs des capitaines et seconds en cabotage.

CABOTAGE CANADIEN.

Les dispositions du chapitre 83 des statuts revisés du Canada, Acte concernant le cabotage canadien, décrètent qu'aucunes marchandises ni passagers ne pourront être transportés par eau d'un port à un autre du Canada, si ce n'est sur des navires britanniques; mais le gouverneur en conseil peut, en tout temps, déclarer que l'acte ne s'appliquera pas aux navires ou bâtiments d'un pays étranger où les navires britanniques sont autorisés à faire le cabotage dans ce pays. Le parlement du Canada a été autorisé à adopter l'acte en question par les dispositions de l'acte impérial 32 Victoria, chapitre 11, intitulé: " *An Act for amending the law relating to the Coasting*

Trade and Merchant Shipping in British Possessions," et qui est venu en vigueur dans ce pays lors de sa proclamation par le gouverneur général le 23 octobre 1869.

Quand il a été constaté que l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Belgique et la République Argentine admettaient les navires ou les bâtiments britanniques à leur cabotage sur le même pied que leurs propres bâtiments, les navires de l'Italie, par un arrêté du conseil en date du 13 août 1873 ; ceux de l'Allemagne, par un arrêté du conseil du 14 mai 1874 ; ceux des Pays-Bas, par un arrêté du conseil du 9 septembre 1874 ; ceux de la Suède et de la Norvège, par un arrêté du conseil du 5 novembre 1874 ; ceux de l'Autriche-Hongrie, par un arrêté du conseil du 1er juin 1876 ; ceux du Danemark, par un arrêté du conseil du 25 janvier 1877 ; ceux de la Belgique, par un arrêté du conseil du 30 septembre 1879 ; et ceux de la République Argentine, par un arrêté du conseil du 18 mai 1881, furent admis au cabotage canadien.

SERVICE EXTÉRIEUR.

Le nombre des employés au service extérieur était comme suit, au 1er décembre 1889 :—

Surintendant et gardiens de phares, etc., dans Ontario et en amont de Montréal	152
Personnel de l'agence à Québec, et gardiens de phares, de sifflets de brume à vapeur, etc., à Montréal et en aval, dans la province de Québec	141
Agent, commis, messager, surintendant et gardiens de phares, de sifflets de brume, et employés aux établissements de secours, etc., dans la Nouvelle-Ecosse	197
Agent, commis, messager, surintendant et gardiens de phares, de sifflets de brume, etc., au Nouveau-Brunswick	100
Agent et gardiens de phares dans l'Ile du Prince-Edouard	40
Agent et gardiens de phares dans la Colombie-Britannique	12
Officiers et équipages des vapeurs et navires fédéraux	183
Capitaines de bateaux de sauvetage	25
Inspecteurs des bateaux à vapeur	15
Examinateurs des capitaines et seconds de navires, et commis du président du bureau	16
Officiers et serviteurs des hôpitaux de marine	43
Préposés à l'engagement des matelots	26
Maîtres de ports	196
Officiers des observatoires et observateurs météorologiques, etc., recevant des appointements	102
Receveur des épaves	45
Gardiens de quais	86
Total	$1,379

L'année précédente, le nombre des employés était de 1,486. Outre les 1,379 mentionnés plus haut, il y a 79 préposés à l'enregistrement des navires ; ils sont sous la direction et le contrôle de notre ministère, mais en même temps ils perçoivent

les droits de douane dans les différents ports d'enregistrement, et ne reçoivent ni appointements ni rémunération comme préposés à l'enregistrement. Il y a, par tout le pays 92 jaugeurs et inspecteurs de navires, agissant comme officiers de notre département et qui sont rémunérés à même les honoraires de leurs fonctions, bien qu'en outre de ces emplois plusieurs fassent partie du service des douanes. De plus, par arrêtés du conseil du 21 avril et du 2 décembre 1874, le premier officier des douanes dans chaque port des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, de la Colombie-Britannique et de l'Ile du Prince-Edouard, où il n'y a pas de bureau spécial à cet effet, est considéré comme préposé à l'engagement des matelots, perçoit les droits, envoie les relevés semestriels au département, et remplit cet emploi sous la direction de ce dernier.

Par la liste qui précède on voit qu'il y a 102 officiers d'observatoires, etc., rémunérés ; mais il y a, en outre, par tout le pays, un grand nombre d'observateurs qui servent gratuitement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine.

MINISTÈRE DE LA MARINE,
OTTAWA, 31 décembre 1888.

ANNEXE No 1.

ETAT des dépenses du ministère de la marine pendant l'exercice clos le 30 juin 1889.

Service.	Montant.	Total
	$ cts.	$ cts
Océan et rivières—		
Entretien et réparation des steamers fédéraux	126,629 33	
Nouveau steamer entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme	143,595 60	
Examens des capitaines et seconds	4,381 04	
Enquêtes sur naufrages, etc	516 67	
Enregistrement des navires canadiens	179 21	
Enlèvement d'obstacles, etc	3,603 65	
Récompenses pour sauvetage de vies	5,503 44	
R. C. Soy, pour bles. reçues dans le naufrage du steamer *Princess Louise*	200 00	
Police de rade, Montréal	16,948 82	
do Quebec	14,698 68	
Service postal d'hiver, Ile du Prince-Edouard	1,842 47	
		318,100 91
Phares et côtes—		
Appointements et allocations	178,822 76	
Agences, loyers et faux frais	17,404 20	
Entretien et réparations de phares, etc	263,196 84	
Construction de phares	31,753 23	
Service de signaux	5,092 54	
Bouées et balises, port de Montréal, 1887–88 et 88–89	14,000 00	
		510,267 57
Institutions scientifiques—		
Service météorologique	53,496 81	
Observatoire, Kingston	500 00	
do Montréal	500 00	
do Toronto	4,980 26	
		59,477 07
Hôpitaux de la marine, etc.—		
Hôpital de la marine et des immigrants, Québec	18,643 14	
Hôpital de la marine, Sainte-Catherine	500 00	
do Kingston	500 00	
do et des marins invalides	30,696 92	
Marins naufragés et dénués de ressources	1,992 28	
		52,332 34
Inspection des bateaux à vapeur	.....	22,313 03
Levée hydrographique de la baie Georgienne	.....	17,808 46
Gouvernement civil, appointements, y compris le ministre	34,548 81	
do dépenses imprévues	8,953 15	
		43,501 96
		1,023,801 34

WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine.

F. GOURDEAU,
Comptable.

ANNEXE No 1*a*.

ETAT des recettes du ministère de la marine pendant l'exercice clos le 30 juin 1889.

Service.	Montant.
	$ cts.
Revenu casuel	1,391 14
Recettes des steamers fédéraux	16,367 05
Examens des capitaines et seconds	2,582 00
Amendes et confiscations	249 47
Ports et jetées	5,597 69
Police de port	19,688 27
Amélioration de ports	9 60
Fonds des marins malades	39,306 29
Inspection des bateaux à vapeur	12,624 43
Hôpitaux de la marine	2,123 87
	99,939 81

WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine.

F. GOURDEAU,
Comptable.

METEOROLOGICAL SERVICE
DOMINION OF CANADA
MAP
1890
⊕ CHIEF STATIONS.
○ TELEGRAPH REPORTING STATIONS.
+ CLASS II, RAIN AND TEMPERATURE STATIONS.
• CLASS III, RAIN STATIONS.
PUBLISHED BY THE DEPARTMENT OF MARINE
TO ACCOMPANY ANNUAL REPORT OF SUPERINTENDENT
BRITISH COLUMBIA
ALBERTA
SASKATCHEWAN
KEEWATIN
ASSINIBOIA
MANITOBA
ONTARIO
QUEBEC
LABRADOR
NEW BRUNSWICK
NOVA SCOTIA
NEWFOUNDLAND
UNITED STATES
MT. SIMPSON
FT. CHIPPEWYAN
LESSER SLAVE LAKE
BARKERVILLE
SODA CREEK
CATALTON
SPENCE
BRIDGE
GRAND PRAIRIE
NEWESTMINSTER
VICTORIA
EDMONTON
PR. ALBERT
BATTLEFORD
CALGARY
FT. McLEOD
MEDICINE HAT
SWIFT CURRENT
REGINA
QUAPPELLE
WINNIPEG
FORT CHURCHILL
YORK FACTORY
MARTINS FALLS
ALBANY
MOOSE FORT
NEPIGON
PORT ARTHUR
WHITE RIVER
LABITTIBEE
NORTH BAY
ROCKLIFFE
OTTAWA
PARRYSOUND
KINGSTON
SAUGEEN
TORONTO
WOODSTOCK
ST. STANLEY
QUEBEC
MONTREAL
FATHER P.
ANTICOSTI
BELLE ISLE
CAPE NORMAN
ST. AMOUR
PT. RICH
ST. JOHN
CHATHAM
FREDERICTON
ST. JOHN
GRAND MANAN
YARMOUTH
HALIFAX
SYDNEY
WHITE HEAD
SABLE I.
MORTIMER & CO LITH OTTAWA, ONT

ANNEXE No 2.

RAPPORT SUR LE SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

BUREAU DE MÉTÉOROLOGIE,
TORONTO, 26 décembre 1889.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le dix-neuvième rapport sur le service météorologique, couvrant la période comprise entre le 1er octobre 1888 et le 30 novembre 1889.

Depuis la date de mon dernier rapport les stations suivantes ont été ajoutées à la liste :—

Ontario.

Classe I—
- Rivière Blanche (de la classe II).....W. E. McLauchlin.
- Petrolea.....W. Bell (rouverte).

Classe II—
- Brockville.....E. Worthington.
- Shannonville (de la classe II).....J. Kemp.
- De Cewsville.....R. E. King.
- Missanabi.....Agent, C. C. P.
- Bancroft.....J. Cleak (rouverte).
- Chapleau.....Agent, C. C. P.
- Ignace.....Agent, C. C. P.
- Kingston (températures 2 fois par heure)..Lieut.-col. Cotton, E. R. A.

Québec.

Classe I—
- Lennoxville.....F. W. Frith.

Classe II—
- Lac Edouard.....D. Young.

Ile du Prince-Edouard.

Classe II—
- Georgetown.....F. Macdonald.

Manitoba.

Classe II—
- Fort Ellice.....T. W. Wheeler.
- Posen.....John Fingland.

Territoires du Nord-Ouest.

Classe II—
- Onikup, Passe Cumberland.....Herbert Reader.

Colombie-Britannique.

Classe II—
- Grande Prairie.....R. U. Clemitson (rouverte).
- Montagne Jubilee.....H. Granger.
- Creek Snow Shoe.....R. U. Scott.

Classe III—
- Maple Grove.....S. M. Baiss.

Terreneuve.

Classe I—

Pointe de Sable.....E. Hirst.

Nous avons fourni des instruments météorologiques aux stations agronomiques suivantes récemment établies dans différentes provinces du Canada :—

Ottawa.....Ontario.
Nappan.....Nouvelle-Ecosse.
Brandon.....Manitoba.
Indian-Head.....Territoires du Nord-Ouest.
Agassiz.....Colombie-Britannique.

Indian-Head et Agassiz ont déjà commencé à nous envoyer des rapports, et comme ces établissements sont permanents, nous pouvons nous attendre à recevoir des données d'un intérêt plus qu'ordinaire.

Le professeur Wm. Saunders, directeur des stations agronomiques, Ottawa, a demandé des enregistreurs de ces soleil pour ces établissements. Nous en donnerons un à chacun lorsque nous les aurons reçus d'Angleterre.

Les stations suivantes ont discontinué d'envoyer des rapports pour les raisons assignées en regard :—

Classe II—

Brantford.....	Par suite du déplacement du Dr McIntyre.
Northcote.....	
Biscotasing.....	C. C. P., par suite du changement supposé d'agent.

Ces stations seront probablement rouvertes.

Québec.

Classe II—

Québec.....Par suite de la mort du lieut-col. Pope.

Les stations d'Ontario sous la direction de M. Blue et celles du Manitoba sous le contrôle du département de l'agriculture de cette province, ont donné plus de développement à leurs opérations.

Signaux de tempêtes.

Entre le premier octobre 1888 et le 30 novembre 1889, il a été donné 1,500 avis de tempêtes, dont 1,249—soit 83·3—se sont réalisés.

Depuis mon dernier rapport, quelques tempêtes notables ont eu lieu, la première le 9 janvier. Ce jour-là, une des plus grandes tempêtes qui aient jamais passé sur le Canada s'est déchaînée au-dessus de la région des lacs et dans la vallée du Saint-Laurent. Partant des alentours du Texas et du Territoire Indien, où elle était localisée dans la matinée du 8, elle parcourut le Nord-Ouest avec une violence sans cesse croissante. Pendant qu'elle passait dans la région des lacs, le baromètre réduit au niveau de la mer était au-dessous de 28.90 pouces, et au-dessous de 28·80 pouces lorsqu'elle fut au-dessus du golfe. Ontario et Québec furent traversés par des coups de vent destructeurs. Le pont suspendu de Niagara fut renversé, et grand nombre de localités furent considérablement éprouvées: arbres déracinés, maisons démolies, etc. La navigation étant close, on n'avait pas distribué d'avis, excepté dans les probabilités. Ample avis avait été envoyé dans le Canada-Est; mais la tempête, quoique générale dans cette région, n'y a pas été aussi violente que dans l'ouest.

Un abaissement qui s'est développé sur le lac Supérieur, le 17 septembre, a produit, entre cette date et le 20, de très gros temps sur les lacs, sauf le lac Supérieur. Trois navires furent jetés à la côte dans les environs de Kingston. Ample avis de cette tempête fut envoyé à nos stations des lacs.

Un violent ouragan des Indes est venu frapper les côtes de l'Atlantique dans la matinée du 10 septembre, se dirigeant vers le nord-ouest. Toutes les stations de

l'est furent averties, mais il s'apaisa tout à coup. Il a fait beaucoup de ravage sur les côtes de l'Atlantique. Il n'y a pas eu de tempête au Canada.

Un léger abaissement qui s'est produit à 8 a.m., le 26 novembre, au-dessus du Texas septentrional, a pris ensuite un grand développement, passant sur la région, pris au sud de la vallée du Saint-Laurent et au large de nos côtes de l'Atlantique.

De bonne heure, le matin du 27, un gros coup de vent s'est abattu sur la région inférieure des lacs, et se changea en vent d'ouest. Dans toute la vallée du Saint-Laurent et les provinces maritimes, le vent s'est vivement fait sentir de l'est, spécialement dans la première de ces deux régions. Ce vent était accompagné de la première grosse neige de la saison; les convois de chemins de fer furent considérablement retardés, les villes de Montréal et de Québec subirent des dommages sérieux, et plusieurs navires firent naufrage sur les lacs et sur nos côtes de l'Atlantique. Ordre fut envoyé aux stations des lacs de donner les signaux à 9.30 p.m., le 26, et à toutes les stations de l'est le lendemain matin. Plusieurs stations des lacs reçurent l'avis tard, par suite de retards dans la transmission télégraphique. A ces exceptions près, le service a été parfait.

Depuis le dernier rapport, des stations de signaux de tempêtes ont été établies aux endroits suivants : Pointe-Escuminac, N.-B., Canso, N.-E., Tignish, C.-B., Souris, I.P.E., Ile Pelée, Ont.

TABLEAU N° 1.

Le tableau suivant donne le nombre total des avis qui ont été distribués et la moyenne de ceux qui se sont accomplis :—

Année.	Distribués.	Réalisés.	Proportion des réalisations.
1877	743	510	68·6
1878	860	673	78·3
1879	712	591	83·0
1880	889	736	82·8
1881	854	727	85·1
1882	841	658	78·2
1883	1,085	858	79·1
1884	798	663	83·2
1885	830	741	89·3
1886	906	799	88·2
1887	1,093	972	88·9
1888 (9 mois) du 1er janvier au 30 septembre	404	331	81·9
1888-89 (14 mois) du 1er octobre au 30 novembre	1,500	1,249	83.3

TABLEAU

NOMBRE de prédictions données et proportion de celles qui se sont réalisées dans

Mois.	Région inférieure des lacs						Haut du Saint-Laurent.						Bas du Saint-Laurent.					
	Prédictions distribuées.	Réalisées.					Prédictions distribuées.	Réalisées.					Prédictions distribuées.	Réalisées.				
		Réalisées en entier.	Réalisées en partie.	Non réalisées.	Prop. des vérificat. complètes.	Prop. des vérific. compl. et part.		Réalisées en entier.	Réalisées en partie.	Non réalisées.	Prop. des vérificat. complètes.	Prop. des vérific. compl. et part.		Réalisées en entier.	Réalisées en partie.	Non réalisées.	Prop. des vérificat. complètes.	Prop. des vérific. compl. et part.
Octobre	121	102	16	3	84·3	97·5	103	77	21	5	74·8	95·2	99	77	12	10	77·8	89·9
Novembre	109	71	21	17	65·1	84·4	110	86	13	11	78·2	90·0	106	89	10	7	83·9	93·4
Décembre	121	81	24	16	66·9	86·8	98	68	17	13	69·4	86·7	98	76	15	7	77·6	92·9
Janvier	108	93	10	5	86·1	95·4	106	89	12	5	84·0	95·3	100	74	21	5	74·0	95·0
Février	102	81	15	6	79·4	94·1	93	69	17	7	74·2	92·5	94	76	10	8	80·9	91·5
Mars	94	69	11	14	73·4	87·1	92	67	12	13	72·8	85·9	91	63	13	15	69·2	83·5
Avril	101	78	16	7	77·2	93·1	89	74	7	8	83·1	91·0	88	68	12	8	77·3	90·9
Mai	110	90	12	8	81·8	92·7	110	92	15	3	83·6	97·3	99	66	28	5	66·7	94·9
Juin	94	67	17	10	71·3	89·4	88	68	14	6	77·3	93·2	83	59	15	9	76·1	89·2
Juillet	109	97	9	3	89·0	97·2	98	77	19	2	78·6	98·0	91	71	12	8	78·0	91·2
Août	102	88	9	5	86·3	95·1	91	77	11	3	84·6	96·7	95	81	9	5	85·3	94·7
Septembre	101	77	12	12	76·2	88·0	91	71	6	14	78·0	84·6	94	66	12	16	70·0	83·0
Octobre	102	67	22	13	65·7	87·3	97	78	12	7	80·4	92·8	98	76	13	9	77·6	90·8
Novembre	103	88	10	5	85·4	95·1	102	82	14	6	80·4	94·1	94	82	5	7	87·2	92·6
Pour 14 mois	1477	1149	204	124	77·1	91·6	1368	1075	190	103	78·6	92·5	1330	1024	187	119	77·0	91·1

II.

chaque district, chaque mois depuis octobre 1888 jusqu'à novembre 1889, inclusivem.

Golfe.						Provinces maritimes.						Total.					
Prédictions distribuées.	Réalisées.					Prédictions distribuées.	Réalisées.					Prédictions distribuées.	Réalisées.				
	Réalisées en entier.	Réalisées en partie.	Non réalisées.	Proportion des vérifications complètes.	Prop. des vérificat. complètes et partielles.		Réalisées en entier.	Réalisées en partie.	Non réalisées.	Proportion des vérifications complètes.	Prop. des vérificat. complètes et partielles.		Réalisées en entier.	Réalisées en partie.	Non réalisées.	Proportion des vérifications complètes.	Prop. des vérificat. complètes et partielles.
98	69	18	11	70·4	88·8	104	79	19	6	76·0	94·2	525	404	86	35	77·0	93·3
105	78	19	8	74·3	92·4	106	83	22	1	78·3	99·1	536	407	85	44	75·9	91·8
96	74	12	10	77·1	89·6	102	78	17	7	76·5	93·1	515	377	85	53	73·2	89·7
100	72	17	11	72·0	89·0	106	76	22	8	71·7	92·5	520	404	82	34	77·7	95·5
92	77	9	6	83·7	93·5	84	66	9	9	78·6	89·3	465	369	60	36	79·4	92·3
88	71	6	11	80·7	87·5	97	75	15	7	77·3	92·8	462	345	57	60	74·7	87·0
89	66	17	6	74·2	93·3	92	71	19	2	77·2	97·8	459	357	71	31	77·8	93·2
96	66	22	8	68·8	91·7	92	65	20	7	70·7	92·4	507	379	97	31	74·8	93·9
82	62	16	4	75·6	95·1	97	77	13	7	79·4	92·8	444	333	75	36	75·0	91·9
86	68	11	7	79·1	91·9	93	70	17	6	75·3	93·5	477	383	68	26	80·3	94·5
92	78	11	3	84·8	96·7	86	68	10	8	79·1	90·1	451	377	50	24	83·6	94·7
89	63	10	16	70·8	82·0	90	69	7	14	76·7	84·4	465	346	47	72	74·4	84·5
94	73	15	6	77·7	93·6	100	70	23	7	70·0	93·0	491	364	85	42	74·1	91·4
95	78	11	6	82·1	93·7	97	84	8	5	86·6	94 8	491	414	48	29	84·3	94·1
1302	995	194	113	76·4	91·3	1346	1031	221	94	76·6	93·0	6808	5259	996	553	77·2	91·9

SERVICE DES PROBABILITÉS.

Les disques-signaux que portent les convois de chemins de fer et qui servent à faire connaître la température attendue, ont été déployés, comme d'habitude, depuis le mois de juin jusqu'à celui de septembre, inclusivement. Quelques fois, par suite d'erreurs commises par des employés de chemins de fer, ces signaux n'étaient pas conformes aux avis envoyés par notre bureau, mais ces fausses données ont été peu nombreuses. Nous devons des remerciements aux différentes compagnies de voies ferrées qui ont contribué à disséminer de cette façon nos prédictions de température.

Comme toujours, des prédictions spéciales nous ont été demandées de toutes les parties du pays par les Chambres de Commerce et des particuliers, et notre code de signaux de tempêtes a été fort recherché par les commandants de navires américains naviguant sur les lacs. Toutes les informations qu'il était possible de fournir ont été promptement données à ceux qui en faisaient la demande.

Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas encore reçu les probabilités quotidiennes, et il est à désirer que des mesures soient prises pour combler cette lacune.

On trouvera, au tableau II, le nombre des prédictions données, et la proportion de celles qui se sont réalisées pendant la période couverte par le présent rapport.

STATIONS TÉLÉGRAPHIQUES DE SIGNAUX.

Une station télégraphique à rapports a été établie à White-River, Ont. ; M. W. McLaughlin en a la charge. C'est le seul changement survenu dans ces stations depuis le dernier rapport. Il est fort à désirer que des stations de cette classe soient établies dans la Colombie-Britannique, et je me permettrai d'appeler l'attention du ministre sur ce point.

BUREAU CENTRAL.

Depuis le dernier rapport, deux employés ont donné leur démission—MM. F. Napier Denison et W. E. Davis. M. Denison remplissait les fonctions d'aide dans le service des probabilités, et M. Davis était employé dans la division de la correspondance, où il faisait la sténographie et la mécanigraphie. Ces messieurs sont des jeunes gens qui promettent beaucoup, et il est fâcheux que notre bureau n'ait pu conserver leurs services.

Le lieutenant A. R. Gordon, A. R., a dû s'absenter encore du bureau pendant tout l'été et le commencement de l'automne pour aller commander l'escadre préposée à la protection des pêcheries canadiennes. Dans le cours de l'hiver de 1888-89, le lieutenant Gordon et M. F. L. Blake, A. F., ont compilé et dressé une carte géographique du Canada.

Cette carte a été préparée pour servir à la discussion des statistiques climatologiques recueillies par notre service, et nous devons désirer que ce travail soit commencé aussitôt que possible. Notre bureau possède une masse de données précieuses sur le climat du Canada ; la discussion de ces renseignements me permettront de parler d'autorité sur plusieurs points relatifs à notre climat au sujet desquels je n'ai pas encore de certitude.

Nos employés s'acquittent très bien de leurs devoirs, et j'espère que la question —en ce moment à l'étude—d'augmenter leurs appointements et de les faire participer aux avantages du fonds de retraite, sera résolue en leur faveur.

SERVICE HORAIRE.

On trouvera dans le rapport concernant l'observatoire magnétique la méthode qui préside à ce service, ainsi qu'un tableau des différences relevées aux divers observatoires.

Le rapport concernant l'observatoire de Saint-Jean constitue l'annexe A.

Le rapport concernant l'observatoire de Québec constitue l'annexe B.

BUREAU PRINCIPAL DES SIGNAUX.

Le brigadier général Greely, chef du service des signaux aux Etats-Unis, a courtoisement continué d'échanger des rapports avec nous, et nous a fourni toutes les informations demandées. Je lui en offre mes sincères remerciements.

OBSERVATEURS VOLONTAIRES.

Les observateurs de cette catégorie nous rendent des services très importants; sans leur concours il nous serait impossible de réunir assez de données météorologiques pour nous permettre d'en arriver à des conclusions sûres relativement au climat de notre pays.

Plusieurs personnes désireuses de seconder notre service nous ont demandé des instruments. Quelques-unes de ces demandes ont été accordées, et nous avons dû rejeter les autres pour différentes raisons, entre autres parce qu'il y avait déjà des observateurs attitrés dans la localité. Les observateurs volontaires méritent les remerciements du pays pour le temps qu'ils lui donnent gratuitement.

COMPAGNIE DE TÉLÉGRAPHE GREAT NORTH-WESTERN.

Les chefs de départements de cette compagnie ont droit à nos remerciements pour la promptitude qu'ils ont mise à l'expédition de nos messages.

PUBLICATIONS.

La *Monthly Weather Review* est toujours publiée; malheureusement elle est en retard de deux mois; au moment où j'écris l'imprimeur ne nous a pas encore livré le numéro d'octobre. Le rapport annuel du service météorologique est aussi en retard; le dernier reçu est celui de 1886. Dans ces derniers temps, l'impression de chaque rapport prend plus d'un an, de sorte que les rapports sont de plus en plus arriérés.

Près de 700 rapports annuels et plus de 800 exemplaires de la revue sont distribués comme suit:—

Pays.	Rapport.	Revue.
Grande-Bretagne et Irlande	80	75
Norvège	5	5
Suède	4	4
Danemark	2	2
Pays-Bas	2	2
Belgique	3	3
France	11	10
Allemagne	21	20
Autriche	18	18
Espagne	1	1
Portugal	4	4
Russie	6	6
Roumanie	1	1
Grèce	1	1
Tasmanie	1	1
Terreneuve	3	3
Canada	423	546
Etats-Unis	60	62
Mexique	3	3
Antilles	4	4
Turquie	1	1
Suisse	3	3
Italie	10	11
Sicile	1	1
Indes	9	12
Ceylan	3	3
Chine	1	1
Japon	3	2
Iles Philippines	1	1
Indes orientales	1	1
Maurice	1	1
Cap de Bonne-Espérance	1	1
Australie	7	6
Nouvelle-Zélande	1	1
Costa-Rica	2	2
Guatémala	1	1
Brésil	2	2
Uruguay	1	1
République Argentine	2	2
Chili	1	1

Bibliothèque.

Le nombre des publications reçues augmente tous les ans. Dans la période couverte par le présent rapport, il en a été reçu 410, c'est-à-dire 186 de plus que pendant les quatorze mois précédents. Ces ouvrages traitent presque entièrement de météorologie, d'astronomie et de magnétisme terrestre. Cinq nouveaux contributeurs ont été ajoutés à la liste de ceux avec qui nous échangions régulièrement des publications. La bibliothèque est comble, et il faudra bientôt l'agrandir. Grand nombre de volumes auraient aussi besoin d'être reliés.

Inspection des stations.

Quarante-sept stations ont été inspectées, soit 17 de plus que l'année dernière. M. Payne en a visité onze, M. Stupart onze, et M. Webber, vingt-cinq.

Les rapports des inspecteurs sont publiés à l'annexe et notés "C," "D" et "E."

En les lisant on se rend compte de l'impérieuse nécessité d'une inspection régulière. Aux quarante-sept stations qui ont été visitées on a découvert les imperfections suivantes: Expositions défectueuses, 9; erreurs d'instruments, 8; instruments usés qui auraient besoin d'être réparés ou nettoyés, 13—c'est-à-dire trente cas où pour une raison ou une autre il s'est fait uu travail défectueux qui aurait continué si l'inspection n'y avait pas apporté remède. Il y a trois stations où les observations ont été totalement négligées :—Collingwood, Ont., Cobourg, Ont., et l'île Greenly, Labrador. J'espère être en mesure de faire faire à l'avenir plus d'inpections que dans ces dernières années.

Le tout respectueusement soumis,

CHARLES CARPMAEL, *directeur.*

ANNEXE "A."

L'observatoire,
Saint-Jean, N.-B., décembre 1889.

Au surintendant
du bureau météorologique, Toronto.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de ce bureau pendant l'année terminée en décembre 1889.

Les observations météorologiques ont été prises et enregistrées aux heures ordinaires. Comme d'habitude, nous avons fait des observations horaires avec la lunette méridienne pour déterminer les erreurs de l'horloge, et l'heure juste a été donnée tous les jours aux navigateurs en abaissant la boule horaire à 1 p.m., heure locale.

La boule a été réparée et fonctionne maintenant parfaitement; elle a été démontée pendant dix-neuf jours à partir du 13 novembre. Dans cet intervalle, plusieurs personnes sont venues régler leurs chronomètres à l'observatoire.

Les signeaux de tempêtes, aussitôt qu'avis en était reçu de Toronto, ont été déployés au-dessus de la douane. Les lampes qui servent de signaux de nuit s'éteignent sous le souffle des grands vents; je recommanderais qu'on se servît à cet effet de quatre lampes à lumière électrique incandescente.

Nous recevons souvent la visite de commandants de navires qui viennent comparer leurs instruments avec ceux de l'observatoire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.

GEO. HUTCHISON, *observateur.*

ANNEXE "B."

STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE L'OBSERVATOIRE,
QUÉBEC, 30 novembre 1889.

Au directeur du service
météorologique, Toronto.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les opérations de notre observatoire pendant l'année dernière.

Nos travaux ont été les mêmes qu'à l'ordinaire ; c'est moi-même qui les ai dirigés.

La boule horaire n'a pas fait défaut cette année, et si le canon du midi a manqué parfois nous n'en sommes pas responsables, puisqu'il est sous le contrôle des autorités de la citadelle.

Je prendrai la liberté d'insister auprès de vous sur la nécessité qu'il y aurait d'améliorer le système qui préside aujourd'hui à l'abaissement de la boule horaire. J'ai traité ce sujet dans mon dernier rapport.

Si cette méthode doit être continuée, il faudra remplacer la boule actuelle par une neuve, car les travaux de la dernière saison l'ont tellement endommagée qu'il serait plus économique de la renouveler plutôt que de la réparer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
W. A. ASHE, F.R.A.S.

ANNEXE "C."

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE,
TORONTO, décembre 1889.

M. CHARLES CARPMAEL, M.A., F.R.A.S.,
Directeur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant des stations que j'ai inspectées pendant l'année.

Port-Dalhousie, Ont., 3 août 1889.—Le sémaphore, que le vent avait renversé l'automne dernier, était brisé au ras du sol. Je donnai ordre de le réparer et de le placer ailleurs, parce que le surintendant du canal s'opposait à ce qu'il fût installé près de sa maison ; des soumissions ont été demandées, et elles devront être conformes aux devis.

Midland, Ont., 3 août 1889.—Station en bon ordre, mais pluviomètre pas bien exposé ; je le fis mettre dans une meilleure position. Le sémaphore, qui se trouve sur le quai, n'est pas favorablement situé pour être vu de la baie ; il serait mieux vu s'il était placé sur la côte à l'est de la ville. Les signaux avaient besoin de plusieurs petites réparations. On les apprécie fort ici, et les navigateurs en font plus de cas que jamais.

Parry-Sound, Ont., 5 août 1889.—J'ai vérifié tous les instruments, le baromètre, le thermomètre, l'anémomètre, etc. ; le minimum, 5,385, relevait un degré trop bas, et je le rectifiai. Il a fallu déplacer le hangar du thermomètre, car une bâtisse récemment construite le cachait. La tour de l'anémomètre avait besoin d'être blanchie à la chaux ; les fils conducteurs de l'anémomètre, etc., ont été replacés et isolés. Les fils du télégraphe qui mettait la tour en communication avec la maison sont dans un mauvais état et demandent à être réparés.

J'ai mis le nouvel agent au fait de sa besogne.

Le mât érigé par les habitants de la ville à leurs frais est excellent. Les signaux étaient tous en bon ordre.

Bala, Ont., 9 août 1889.—Tous les instruments étaient en bon ordre, et il est évident que les observations ont été faites avec beaucoup de soin. L'observateur a consenti à faire le relèvement des thermomètres maximum et minimum si on lui en envoie. L'exposition au vent n'est pas bonne, à cause des buissons environnants.

Beatrice, Ont., 10 août 1889.—Le baromètre a été nettoyé, et il en avait grand besoin. Le thermomètre minimum n° (C) 265 relevait un degré trop bas. On l'a rectifié. On a pris le plus grand soin des instruments, et les observations ont été faites régulièrement.

Maple Hill Farm, Joly, Muskoka, 13 août 1889.—Tous les instruments étaient en bon ordre et bien placés. Thermomètres et pluviomètre bien exposés. M. Ambray est absent, et l'ouvrage est fait par son fils qui y met le plus grand soin. La station se trouve au centre d'un petit défrichement.

Uplands, Ont., 15 août 1889.—Tous les instruments étaient bien placés et surveillés. Le thermomètre minimum n° (C) 905 relevait deux degrés trop bas ; il a été rectifié. L'observateur prend beaucoup d'intérêt à ses observations.

Gravenhurst, Ont., 17 août 1889.—Les instruments étaient bien placés et en bon ordre, excepté le minimum 5,148, qui avait 1.50 d'alcool détaché en haut du tube ; il a été renversé. Ici l'ouvrage est bien fait et les instruments bien entretenus. M. Robinson désirerait un anémomètre, mais l'endroit n'est pas favorable à cet instrument.

Collingwood, Ont., 20 août 1889.—L'agent était absent et ne faisait pas d'observations ; mais il avait pris des mesures pour que les signaux ne fussent pas négligés, et ils étaient en bon ordre. On se plaignait beaucoup, ici, des lampes fumeuses, et l'agent a remarqué que lorsque les cheminées de lampes sont plus courtes, ces dernières ne fument pas. Il n'avait pu se procurer de petites cheminées, mais il en avait coupé une qui faisait bien. Il est très difficile d'avoir des cheminées courtes ; de là les plaintes nombreuses auxquelles les lampes fumeuses donnent lieu.

Own-Sound, Ont., 20 août 1889.—Les signaux étaient en bon ordre, mais les lampes fumaient ; les signaux de jour étaient échauffés par le frottement ; j'ai fait obvier à cet inconvénient.

Depuis l'établissement sur l'élévateur, un nouvel élévateur construit en avant a partiellement caché le sémaphore de la baie.

M. McLean, l'observateur, réside en dehors de la ville, et se donne beaucoup de peine. Je ne pense pas que l'exposition soit très bonne. Le local est entouré d'arbres, mais l'âge de M. McLean ne me justifie pas de transporter les instruments loin de la maison.

Tobermory, Ont., 27 août 1889.—Retardé à Wiarton, attendant une occasion pour arriver ici. On n'a pas pris d'autres observations que celles de la pluie. L'anémographe ne fonctionnait pas, étant hors d'ordre. Le nouvel observateur était peu au fait de l'ouvrage. Je lui appris à se servir des instruments ; je rajustai l'anémographe et le remis en opération. La pluie n'a pas été correctement enregistrée. Mâts et signaux en bon ordre. On se plaint également ici des lampes fumeuses.

Les télégrammes sont souvent retardés, parce que les fils télégraphiques passent dans les bois. Il sera difficile de garder un observateur en hiver ici, car l'endroit est désert.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Respectueusement à vous,

H. V. PAYNE,
Inspecteur.

ANNEXE "D."

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE,
TORONTO, décembre 1889.

M. CHARLES CARPMAEL,
Directeur du service météorologique, Toronto.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant au sujet des stations que j'ai inspectées cette année.

Coldwater, Ont., 14 novembre 1889.—A l'avenir M. Lazonby doit prendre régulièrement des observations barométriques à 8 a.m. et 8 p.m.; son baromètre s'accorde parfaitement avec celui de l'observatoire. Le pluviomètre a été placé sur un poteau dans la cour en arrière de la maison, et la situation est excellente. Le thermomètre à alcool était en mauvais ordre, et il a été réparé.

Lennoxville, Qué., 30 mai 1889.—M. Frith, du collège Bishop, est un observateur enthousiaste, et il rend de grands services. A l'avenir il doit prendre des relèvements barométriques, et il promet de déterminer la différence de hauteur entre son instrument et la borne de repère du chemin de fer Canadien du Pacifique. Le pluviomètre se trouvait trop rapproché d'un arbre et d'une dépendance; il a été installé dans un endroit plus favorable.

Sydney, C.-B., N. E., 6 juin.—Tout est en ordre à cette station.

Sydney Nord, C.-B., N.-E., 6 juin.—Le sémaphore, qui existait depuis plusieurs années, avait besoin de réparations. Ordre a été donné de renouveler les poteaux auxquels sont fixés les supports, d'établir un nouveau tire-veille, de réparer le signal même et de peinturer le mât.

Baie de Saint-George, Terreneuve.—Le capitaine Hirst, observateur préposé à cette station, réside à la Pointe-de-Sable, petit village situé sur la barre de sable qui forme le havre à l'entrée de la baie de Saint-George. Le baromètre se trouve dans la grande salle de l'étage supérieur de la maison, dans un assez bon jour, à 21 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer. L'anémomètre et la girouette se trouvent sur une plateforme à sept pieds au-dessus du faîte de la maison, et sont bien exposés dans toutes les directions; entre sud-ouest et ouest-nord-ouest le vent donne directement dans le haut de la baie, et dans d'autres directions il y a de l'eau ou des terres basses sur une distance de quelques milles. L'écran du thermomètre est fixé au côté nord de la maison, et le pluviomètre est installé dans un champ à une quinzaine de verges de là. L'anémomètre est relevé au moyen d'une échelle, mais je recommande fortement que M. Hirst soit pourvu d'un anémomètre électrique; car dans les conditions actuelles il lui est à peu près impossible, par les gros temps, de prendre les observations du vent.

Saint-Jean, Terreneuve.—Depuis quelques années les observations à cette station sont prises dans une petite maison située sur une ruelle près du centre de la ville; la cour attachée à cette maison est très petite, et, par suite, l'exposition des instruments n'est pas bonne. Le baromètre dont on s'est servi jusqu'ici est un instrument médiocre, et dans la réduction des relèvements au niveau de la mer on s'est basé sur une hauteur de 159 pieds au lieu de 126, le baromètre donnant 0·14 trop haut.

M. Higgins était sur le point de déménager et d'aller habiter une maison neuve dans le bas de la ville. J'ai visité son nouveau logement, qui n'était pas encore tout à fait prêt, et j'ai choisi une chambre de l'étage inférieur pour l'installation du baromètre, et un endroit du jardin pour celle du thermomètre et du pluviomètre. J'ai donné d'amples instructions pour le transport du nouveau baromètre à l'autre maison. Le baromètre se trouve actuellement à 49 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer.

Il n'y a pas de local favorable pour un anémomètre près la maison de l'observateur, mais M. Higgins peut estimer les vitesses avec assez d'exactitude.

Un baromètre envoyé à M. Higgins, il y a deux ans, aux soins du capitaine de l'un des paquebots Allan, contenait beaucoup d'air. Je l'ai nettoyé et réparé, et plus tard je l'ai laissé à l'observatoire de Québec.

Halifax, N.-E., 25.—En comparant les différents instruments j'ai constaté que tout était en bon ordre. Le sémaphore de la citadelle a été peinturé.

Pictou, N.-E., 27 juin.—Tout est en ordre à cette station. M. Campbell a reçu instruction de faire peinturer l'appentis du thermomètre.

Chatham, N.-B., 28 juin.—M. James F. Connors est apparemment un observateur très compétent, et il fait bien l'ouvrage. Comparaison faite avec le modèle, j'ai constaté que le baromètre est correct. L'appentis du thermomètre est trop entouré de bâtiments, mais c'est la meilleure situation que l'on puisse trouver auprès de la maison de l'observateur. On ne pourrait trouver une exposition favorable pour un anémomètre. L'instrument dont on se sert aujourd'hui est usé, et sa situation actuelle près du faîte d'un toit bas ne vaut rien.

Québec, 2 juillet.—Les instruments de l'observatoire sont en bon ordre. M. Ashe a fait transporter l'horloge de temps moyen dans son bureau, où la température est plus égale. Il demande l'autorisation de payer les frais de déménagement. Il voudrait aussi avoir un monocle angulaire pour la lunette méridienne.

A la citadelle on continue à prendre, d'heure en heure, des observations de la température, mais je crains que les séries ne soient pas tout à fait fidèles.

Saugeen, Qué., 11 septembre.—Le baromètre était très sale et difficile à relever. Il est maintenant nettoyé et dans un meilleur jour qu'auparavant. Je recommande qu'un anémomètre électrique soit fourni à cette station, car l'exposition y est excellente.

M. Davis tient le sémaphore en ordre, et il porte toujours le plus grand intérêt aux avis qui, me dit-il, sont fort appréciés à Saugeen.

R. F. STUPART,
Inspecteur.

ANNEXE "E."

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE,
TORONTO, décembre 1889.

M. CHARLES CARPMAEL, M.A., F.R.A.S.,
Directeur du service météorologique, Toronto.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant au sujet des stations que j'ai visitées depuis l'année dernière.

Midland, Ont., 18 octobre 1888.—La traverse du tambour était brisée, et la toile légèrement déchirée; je les ai fait réparer. M. Henderson met au service des signaux le même zèle qui l'a toujours distingué. A cette occupation il doit ajouter désormais celle de faire des observations de la pluie; le pluviomètre doit être installé dans le jardin qui tient à sa résidence. On me dit que les avis de tempêtes sont hautement appréciés ici; les navires restent toujours au port lorsque les signaux sont déployés.

Petrolia, Ont., 11 décembre 1888.—J'ai mis M. Bell, le nouveau principal du lycée, au fait de l'ouvrage d'un observateur. Il ne paraissait pas très désireux de l''entreprendre, mais les commissaires d'écoles m'ont dit qu'ils tenaient beaucoup à ce que cet ouvrage se fît. Les instruments étaient en ordre, sauf le baromètre, qui était très sale et contenait beaucoup d'air; j'ai fait faire les rectifications nécessaires

Port-Stanley, Ont., 12 décembre 1888.—Je constatai que le baromètre relevait ·018 plus bas que le modèle, qui donnait une correction de +·018, au lieu de ·010 comme auparavant. L'exposition de l'anémomètre devient de plus en plus mauvaise, par suite de la croissance d'un gros arbre voisin. Un signal de tempête n'est pas encore nécessaire ici. M. Payne s'acquitte toujours consciencieusement de sa tâche.

London, Ont., 12 décembre 1888.—Le baromètre avait besoin d'être nettoyé, et il l'a été. L'exposition des thermomètres est devenue meilleure depuis qu'on a enlevé les hangars qui les entouraient.

Pointe-de-Monts, Qué., 14 juillet 1889.—Le pluviomètre était bien médiocrement exposé; il a été mis dans une situation plus favorable. J'ai installé un baromètre à cette station et j'ai donné des instructions à l'observateur, mais dans le peu de temps

qu'il avait à sa disposition il était impossible de le mettre complètement au fait de l'instrument. A l'avenir, la quantité de pluie sera donnée en fractions décimales.

Pointe-Ouest, Anticosti, Qué., 16 juillet 1889.—Les instruments sont tous en ordre et bien exposés.

Pointe Sud-Ouest, Anticosti, Qué., 17 juillet 1889.—J'ai nettoyé le baromètre, dans lequel j'ai mis du mercure frais. Le thermomètre maximum était brisé et inutile. Un grand anémomètre électrique de modèle nouveau servira désormais à cette station. Un pluviomètre neuf remplace l'ancien, qui était usé.

Pointe-Heath, Anticosti, Qué., 18 juillet 1889.—Cette station avait besoin d'une nouvelle girouette. Le revers en porcelaine du thermomètre 2647 a été brisé évidemment par l'action du salin. A l'avenir la quantité de pluie sera donnée en fractions décimales.

Pointe-Riche, Terreneuve, 19 juillet 1889.—J'ai trouvé les instruments en ordre, sauf la girouette qui était brisée. Le pluviomètre sert depuis six ans, et il est en excellente condition. A l'avenir la pluie sera relevée en fractions décimales.

Ile Greenly Labrador, 19 juillet 1889.—Tous les instruments étaient brisés. J'ai fermé la station, car j'ai pensé que M. de Beaumont était incapable de prendre des observations.

Porteau, Labrador, 20 juillet 1889.—J'ai donné des instructions à M. T. Wyatt sur la manière de prendre des informations, et je recommande que cette sta ion soit substituée à celle de l'île Greenly.

Belle-Ile, Qué., 21 juillet 1889.—Le baromètre Adie dont on se servait était très paresseux ; en conséquence j'ordonnai qu'on le remplacât par le baromètre Green ; j'ai nettoyé ce dernier, et il est conforme au modèle. On va construire une plateforme plus forte pour l'anémomètre, et l'appentis du thermomètre va être repeinturé. M. Colton a promis de porter à l'avenir plus de soin aux observations.

Cap-Norman, Qué., 25 juillet 1889.—La girouette a été emportée par le vent ; le reste était en ordre. Dorénavant la pluie sera relevée en fractions décimales.

Pointe-au-Père, 2 août 1889.—A cette station j'ai remplacé l'ancien anémomètre par un anémomètre électrique et une girouette, nouveau modèle. Il a fallu, pour installer ces instruments, construire une nouvelle plateforme, car l'ancienne était pourrie.

Montréal, Qué., 9 août 1889.—L'anémomètre devrait être élevé plus haut, afin de parer les ailes de la girouette du moulin à vent. J'ai nettoyé les baromètres. L'ouvrage est extrêmement bien fait ici.

Brockville, Ont., 10 août 1889.—Les instruments sont particulièrement bien exposés et en bonne condition, et M. Worthington est un observateur très consciencieux.

Kingston, Ont., 11 août 1889.—La roue d'engrenage de la girouette s'était désajustée ; conséquemment le cadran n'enregistrait pas la direction du vent. Le baromètre était excessivement sale et demandait un nettoyage complet. Le sémaphore tombait en ruines ; il va être réparé et peinturé. L'exposition de l'anémomètre ne vaut rien, à cause des hautes maisons environnantes ; l'exposition des thermomètres et le pluviomètre est aussi très médiocre.

Deseronto, Ont., 12 août 1889.—M. Russell, rédacteur du *Times*, a bien voulu se charger de faire les observations ici. Les instruments sont en bon ordre et bien exposés, excepté l'anémomètre, qui ne vaut pas grand'chose. Cependant, Deseronto est entouré de terres, et on n'y peut trouver une bonne exposition.

Picton, Ont., 12 août 1889.—Le sémaphore et tous ses accessoires étaient en bon ordre. M. Rawson a promis de porter plus d'attention aux rapports de tempêtes.

Prinyer, Ont., 13 août 1889.—La raison pour laquelle les lampes à signaux ne brûlaient pas c'est que les cheminées étaient trop longues ; on y a remédié. Le mât et la cabane du tambour avaient grandement besoin de réparations qui ont été faites depuis. On devrait mettre un téléphone dans la maison de M. Prinyer ; le bureau de téléphone le plus rapproché se trouve à un mille et demi de distance, et la réception des avis de tempêtes subit des retards considérables.

Trenton, Ont., 13 août 1889.—L'agent voulait transporter le sémaphore sur son terrain dans la ville. Je trouve que le sémaphore est mieux où il est actuellement, sur le quai. J'ai ordonné de faire au mât quelques réparations dont il avait besoin. M. Clarke a exposé très bien les thermomètres et le pluviomètre, mais l'exposition de l'anémomètre est très mauvaise. On ne peut trouver ici une exposition favorable pour un anémomètre, et de fait il n'y en a pas besoin.

Belleville, Ont., 14 août 1889.—L'observateur était absent de la ville, et sa maison fermée. Le pluviomètre était très mal exposé.

Cobourg, Ont., 14 août 1889.—Le sémaphore avait besoin d'être étayé et peinturé. Il n'a jamais été pris d'observations au collège, et il y a plusieurs instruments appartenant au service qui devraient être remis.

Port-Hope, Ont., 14 août 1889.—Tout était en bon ordre ici, mais on a jugé à propos de peinturer le sémaphore en blanc, afin qu'il puisse être mieux vu du lac.

Ile Pelée, Ont., 5 octobre 1889.—J'ai passé un contrat pour la construction d'un sémaphore, et j'ai appris à M. Quick ce qu'il aurait à faire. L'anémomètre est placé au faîte du phare, et les fils se rattachent à l'anémographe dans la maison de l'observateur. Cette exposition promet d'être une des meilleures qu'il y ait au Canada ; et nul doute que les enregistrements seront d'une haute valeur pour la vérification des avis sur le lac Erié. En toute probabilité les avis seront d'une grande utilité pour les nombreux navires qui passent tout près du phare. Si les avis sont expédiés avec promptitude, ce prolongement sera peu dispendieux, et à la longue il coûtera moins que de payer 50 centins à un messager pour la livraison. La situation de l'appentis des thermomètres et du pluviomètre était très médiocre. On a trouvé une bonne exposition, et à l'avenir on se servira des thermomètres maximum et minimum.

Tandis que je me trouvais à l'île Pelée je soumis une des lampes à signaux à une épreuve qui eut un résultat très satisfaisant. Je la suspendis à une branche légère d'un petit arbre, dans un endroit des plus exposés et pendant une bourrasque de vent. Au bout de vingt heures la lampe éclairait aussi brillamment que lorsqu'elle fut allumée. Le gardien du phare, qui s'est occupé de lampes depuis son enfance, a déclaré que cette lampe était la plus belle lanterne qu'il eut jamais vue.

Avant de terminer mon rapport, je prends la liberté d'appeler votre attention sur la nécessité qu'il y aurait d'établir à False-Ducks, sur le lac Ontario, ou aux environs, une station où les vents seraient observés. Actuellement nous n'avons aucun moyen de vérifier les avis lorsqu'ils sont envoyés aux ports de Prinyer, Pictou, Trenton et Descronto.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

B. C. WEBBER,
Inspecteur.

ANNEXE "F."

OBSERVATOIRE DE KINGSTON, 3 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être soumis au ministre de la marine et des pêcheries, le rapport suivant sur les opérations de l'observoire de Kingston, pendant l'année 1888-89.

Les observations ordinaires, et d'autres d'un intérêt plus spécial, ont été faites chaque jour de l'année. La stabilité des supports de la lunette méridienne et de ses ajustages a été éprouvée et a donné les mêmes résultats satisfaisants qu'auparavant. Toutefois, la fermeté du pilier de l'horloge sidérale n'est pas encore aussi complète. Dans les grands vents auxquels la bâtisse est exposée, elle est sujette à un léger tremblement qui dérange la marche ordinairement régulière et égale de l'horloge On y remédiera l'été prochain en coupant le raccordement du pilier avec le terrain voisin, et en entourant le pilier, comme ceux de la lunette méridienne, d'un mur de brique.

Quelques petites réparations ont été faites aux contrevents de la salle de la lunette méridienne, et l'année prochaine la salle de l'observateur sera chauffée au moyen d'un serpentin à vapeur, au lieu d'un poêle.

L'équatorial et le dôme sont toujours en bon ordre. Le spectroscope de McLean a été ajouté à l'équipement de l'observatoire, et la bibliothèque s'est aussi enrichie de plusieurs ouvrages donnés et achetés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOS. WILLIAMSON,
Directeur de l'observatoire.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE "G."

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DU COLLÈGE McGILL, MONTRÉAL, SERVICE 1889.

MONTRÉAL, décembre 1889.

M. WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel suivant, mon seizième :—

Observations météorologiques.

Les observations météorologiques ordinaires, dont j'ai donné le détail dans mon dernier rapport, ont été faites sans interruption du commencement à la fin de l'année : on en trouvera plus loin le résumé. Les résultats quotidiens, de même que les résumés mensuels et annuels ont été publiés dans la *Gazette* de Montréal. A la suite d'un arrangement pris avec la Société d'Histoire Naturelle, les résumés mensuels et annuels ont aussi été publiés, depuis le commencement de l'année, dans le *Canadian Record of Science.*

Service horaire.

On a déterminé les erreurs de l'horloge par l'observation du passage de 729 étoiles pendant 139 nuits et par une observation solaire. La nature de ces observations et les méthodes employées pour les faire ont été très brièvement spécifiées dans des rapports précédents. La boule horaire a été abaissée à midi tous les jours de la semaine pendant la saison de la navigation. Des signaux horaires ont aussi été transmis d'un bout de l'année à l'autre aux différentes corporations et institutions publiques énumérées dans mon dernier rapport. On a échangé l'heure avec l'observatoire de Toronto pendant quinze nuits. Les moyennes corrigées des différences entre les horloges de temps moyen des deux observatoires sont de 0·s22, et la plus grande différence relevée en une nuit a été 0·s56. Le résultat des comparaisons de l'année fait voir que l'erreur probable de l'heure donnée par un observatoire, comparée avec celle donnée par l'autre, est 0·s20. Dans dix nuits on a trouvé les échanges favorables pour le calcul du temps de la transmission, et ils ont donné pour l'année un résultat moyen de 0·s015 + 0·s002. Ce résultat, joint à celui des deux années précédentes, donne une moyenne de 0·s021 + 0·s001 comme temps de transmission sur 335 milles de fil de fer n° 10 dans les conditions d'une ligne télégraphique ordinaire.

Suivant les instructions que vous m'avez données, j'ai étudié l'état du service horaire aux édifices du parlement à Ottawa, et le 12 janvier je vous ai adressé à ce sujet un rapport dans lequel j'ai fait des recommandations tendant à son amélioration.

Vous avez bien voulu approuver les changements que je proposais, et suivant encore vos instructions, je me suis rendu à Ottawa le 9 septembre dans le but de diriger les travaux. Depuis mon dernier examen la sonnerie de l'horloge s'était dérangée. Ce dérangement fut réparé, l'horloge démontée, nettoyée et remontée. Elle devra maintenant tenir le temps juste, si elle est réglée avec soin. Comme il était difficile d'établir une communication télégraphique entre l'horloge et le canon de midi, il m'a été impossible de remplir vos instructions dans leur entier. Il faut espérer que cette difficulté n'existera bientôt plus et que le service horaire officiel ne laissera plus rien à désirer.

Taches sur le soleil.

Toutes les taches visibles sur le soleil, pendant l'année, ont été observées par projection sur un écran fixé au télescope Blackman. La latitude et la longitude héliographiques de chaque tache, au moment de l'observation, ainsi que l'étendue des taches, ont été déterminées avec une exactitude approximative. Je donne plus loin un résumé des résultats de ces observations. Plusieurs photographes du disque du soleil ont été obtenues au moyen du photohéliographe, pendant les mois de juillet et d'août, alors que la perturbation solaire était la plus grande.

Température du sol.

L'appareil affecté à l'observation de la température du sol à différentes profondeurs et dont j'ai fait la description dans mon dernier rapport, a servi toute l'année, et son action a été améliorée par la substitution d'une aiguille mercurielle, de mon invention, à l'aiguille métallique qui était employée auparavant. Les observations de l'année seront réduites prochainement, et les résultats en seront publiés dans le *Record of Science.*

GÉNÉRAL.

Comme toujours, nous avons donné beaucoup d'attention aux demandes d'informations qu'on nous a fait sur des sujets scientifiques.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. H. McLEOD,
Surintendant de l'observatoire du collège McGill.

MONTRÉAL, 1er janvier 1890.

TACHES sur le soleil observées durant l'année 1889 par projection sur les disques de Thompson, 8 pcs de diamètre. Ouverture du télescope, 6 pcs.

Date du commencement de chaque rotation du soleil.	Nombre de jours où des observations ont été faites.	Nombre total des nouvelles taches observées.	Nombre de nouveaux groupes.	Distance moyenne de l'équateur.	Nombre moyen de taches par jour.	Nouvelles taches au nord de l'équateur.		Nouvelles taches au sud de l'équateur.	
						Nombre.	Latitude héliographique moyenne.	Nombre.	Latitude héliographique moyenne.
				°			°		°
1er janv. au 11·2 janv....	1	0	0	.....	0·0	0	.....	0	.....
11·2 janvier..	11	14	4	4·3	2·2	14	4·3	0	.....
7·5 février.....	16	10	2	11·1	2·1	0	.....	10	11·1
6·8 mars.....	11	15	5	4·3	2·5	5	3·5	10	5·5
3·1 avril.....	18	7	3	3·4	0·8	3	3·5	4	3·0
0·4 mai.....	11	10	1	4·7	1·4	0	.....	10	4·7
27·6 mai	12	20	2	4·0	5·7	0	.....	20	4·0
23·8 juin....	15	19	3	7·2	4·8	0	.....	19	7·4
21·0 juillet.....	19	67	8	12·8	10·0	14	3·5	53	13·6
17·2 août	23	2	1	18·9	0·6	0	.....	2	18·9
13·5 septembre.....	8	10	2	21·0	2·4	0	.....	10	21·0
10·8 octobre.....	18	10	2	19·6	0·6	10	19·6	0	.....
7·1 novembre.....	0	0	0	.....	0·0	0	.....	0	.....
4·4 déc. au 31 déc.....	9	23	5	21·2	3·3	9	20·0	14	22·0
Année 1889	172	207	38	11·2	2·9	55	9·3	15·2	11·3

Les dates portées à la première colonne, sauf le 1er janvier et le 31 décembre' correspondent avec la coïncidence du premier méridien supposé du soleil avec le méridien central tel que défini dans les éphémérides de l'observatoire. Les nombres inscrits dans la sixème colonne sont obtenus en divisant le nombre total des observations d'une seule tache dans une rotation par le nombre de jours où des observations ont été faites durant la rotation.

Une grande tache, d'abord observée près la limite orientale (surface entière à peu près $\frac{450}{1000000}$ et numbra environ $\frac{60}{1000000}$ de l'hémisphère du soleil) a fait une rotation complète, et a été observée jusqu'à ce qu'elle eut disparu derrière la limite occidentale le 24 juillet. Il n'a pas beaucoup changé de forme ni d'étendue pendant qu'elle était visible. A sa seconde apparition, ce groupe a été compté comme "nouveau." Une petite tache (surface à peu près 5 unités) a été observée dans la latitude S. 39, le 30 juin.

"ANNEXE

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS

OBSERVATOIRE DU COLLÈGE

Hauteur au-dessus de la mer, 187 pieds. Latitude, N.

Mois.	Thermomètre.					* Baromètre.				† Moyenne de pression de vapeur.	++ Moyenne relative d'humidité.
	Moyenne.	¶ Déviation des moyennes pour 15 années.	Maximum	Minimum.	Variation.	Moyenne.	Maximum	Minimum.	Variat		
Janvier	21·23	+ 9·64	44·0	— 6·5	11·9	29·9560	30·708	29·064	·298	·1038	82·5
Février	10·59	— 4·65	39·5	—22·6	17·5	30·0410	30·885	29·222	·287	·0638	80·9
Mars	28·70	+ 5·01	43·9	7·8	12·2	29·8885	30·503	28·982	·178	·1224	75·3
Avril	43·34	+ 3·76	73·6	23·8	16.8	29·9554	30·499	29·277	·179	·1916	65·0
Mai	56·95	+ 2·17	88·0	35·3	17·7	29·8839	30·216	29·531	·146	·3338	69·5
Juin	62·91	— 1·55	84·9	45·1	16·1	29·9194	30·423	29·488	·180	·4286	73·9
Juillet	64·97	— 1·05	87·5	52·3	16·0	29·9286	30·247	29·582	·131	·5165	74·9
Août	61·97	— 2·13	81·1	50·1	14·8	30·0049	30·329	29·668	·118	·4681	75·8
Septembre	59·93	+ 1·37	82·1	37·7	15·6	29·9835	30·370	29·281	·142	·4197	79·2
Octobre	40·15	— 4·85	61·1	21·8	11·6	30·0384	30·605	29·393	·182	·1888	74·3
Novembre	34·29	+ 2·21	55·0	13·7	10·1	30·0118	30·611	29·315	·244	·1686	81·2
Décembre	23·79	+ 4·76	31·5	16·1	15·4	30·1133	30·889	29·036	·322	·1159	80·2
Totaux pour 1889	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Moyenne pour 1889	42·90	+ 1·22	.....	.....	14·6	29·9687	.....	.....	·201	·2601	76·1
Moyennes pour 15 années expirées le 31 déc. 1889	41·67	.....	.....	.....	.....	29·9756	.....	.....	.....	·2497	74·4

* Relevés du baromètre réduits à 32° Fahr., et au niveau de la mer. † Pouces de mercure. "—" *plus basse* que la moyenne depuis 15 ans, y compris 1889. Les moyennes mensuelles sont déduites L'anémomètre et la girouette sont sur le sommet du mont Royal, à 57 pieds au-dessus du sol et à 810 pieds

La plus grande chaleur a été de 88·0 le 18 mai; le plus grand froid de 22·6 au-dessous de zéro, le 4 en un jour a été de 39°·8, le 30 janvier; la moindre a été de 3°·4 le 7 janvier. La journée la plus été celle du 23 février, où la température moyenne a été de 10°·73 au-dessous de zéro. La plus grande pour l'année une variation de 1·907. La plus basse humidité relative a été de 15 le 15 avril. La plus rafales dans la proportion de 15 milles par heure pour 5 milles, c'est la plus grande vitesse consignée dans pendant l'année est S. 69° O., et la résultante du nombre de milles 47,950. Des aurores boréales furent de halos lunaires. 5 nuits de couronnes lunaires. 8 jours de halos solaires et 1 jour de contact. Les voitures le 28 octobre. Les premières voitures d'hiver ont commencé à circuler le 28 novembre.

NOTE.—Les moyennes annuelles, ci-dessus, sont les résultats des moyennes mensuelles, excepté pour la

H."

MÉTÉOROLOGIQUES DE L'ANNÉE 1889.

McGILL, MONTRÉAL, CANADA.

45° 30′ 17″. Longitude, 4h. 54m. 18·55s. O.

Moyenne de la rosée.	Vent. Direction résultante.	Vent. Moyen'e de la vitesse en milles p. heure.	Proportion de nuage.	Proportion possible de soleil.	Pouces de pluie.	Nombre de jours où la pluie est tombée.	Pouces de neige.	Nombre de jours où la neige est tombée.	Pouces de pluie et de neige fondue.	Nombre de jours où la pluie et la neige sont tombées.	Nombre de jours où la pluie ou la neige est tombée.	Mois.
16·6	S. 70° W.	18·5	67 3	30·5	1·88	7	40·5	19	4·67	4	22	Janvier.
5·6	S. 65° W.	18·9	64·5	43·6	0·30	2	32·3	16	3·33	.....	18	Février.
21·6	S. 85° W.	17·4	63·2	40·0	0·62	9	15·3	12	2·11	6	15	Mars.
31·3	S. 72° W.	14·5	54·8	53·0	2·14	11	0·1	2	2·15	.....	13	Avri
46·3	S. 43° W.	15·8	65·2	54·1	2·97	16	.....	....	2·97	.....	16	Mai.
53·8	S. 57° W.	13·8	71·1	45·5	4·73	20	.....	....	4·73	.....	20	Juin.
59·2	S. 51° W.	12·5	63·6	50·3	7·16	20	.....	....	7·16	.....	20	Juillet.
56·7	S. 54° W.	12·4	59·6	59·0	2·73	13	.....	....	2·73	.....	13	Août.
52·9	S. 30° W.	12·4	62·1	45·0	4·63	14	.....	....	4·63	.....	14	Septembre.
32·0	N. 17° W.	13·7	63·1	36·6	3·34	12	0·8	1	3·42	1	12	Octobre.
28·9	N. 76° W.	16·7	76·1	30·5	1·68	14	15·6	6	3·29	2	18	Novembre.
18·5	W.	18·2	68·8	30·1	3·19	11	13·2	14	4·39	3	22	Décembre.
.....	.....	.....	.....	.....	35·37	149	117·7	70	45·58	16	203	Totaux pour 1889.
35·3	S. 69° W.	15·39	65·0	43·2	.....	...	.....	....	3·80	.....	169	Moyennes pour 1889.
.....	.....	.....	61·4	§ 46·0	27·74	133	125·3	84	40·05	15	202	Moyennes pour 15 années expirées le 31 décembre 1889.

‡ Saturation, 100. § Pour 8 ans seulement. ¶ "+" indique que la température a été *plus élevée*; des relevés pris toutes les 4 heures, en commençant à 3 heures 0m., heure conventionnelle de l'Est. au-dessus du niveau de la mer.

février, ce qui donne une variation extrême de 110°·6. La plus grande variation du thermomètre chaude a été celle du 18 mai, où la température moyenne a été de 77·82. La journée la plus froide hauteur du baromètre a été de 30·889 le 11 décembre ; la plus faible a été de 28·982 le 7 mars, soit grande vélocité du vent en une heure a été de 70 milles, le 30 décembre, et la plus grande vélocité en nos notes. La quantité totale de milles de vent a été de 134,829. La direction résultante du vent observées en 16 nuits. 42 jours de brouillard. 30 jours de gelée blanche. 17 jours de tonnerre et 8 nuits d'hiver ont cessé de circuler dans la ville le 28 mars. La première neige appréciable d'automne est tombée

la vitesse du vent.

ANNEXE "H."

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE MAGNÉTIQUE.

OBSERVATOIRE MAGNÉTIQUE, TORONTO, 26 décembre 1889.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter un rapport couvrant la période écoulée entre le 1er octobre 1888 et le 30 novembre 1889.

Dans cet espace de temps les observations magnétiques et météorologiques ordinaires ont été faites régulièrement comme autrefois, et les magnétographes enregistreurs automatiques ont été tenus en opération, de même que le barographe, le thermographe et d'autres appareils enregistreurs automatiques. Les indications de chaque heure de la marche de ces instruments ont été enregistrées, et pour chaque mois on a obtenu des moyennes par jour et par heure.

Le développement de l'éclairage électrique dans la ville a amené deux des circuits à un peu plus de cinq cents verges de l'observatoire. A cette distance le courant se fait sentir sur le magnétomètre à force verticale, et occasionne une interruption dans le tracé photographique aux moments où la lumière est donnée ou éteinte. Cependant, l'effet total n'est pas assez grand pour permettre aux petites variations qui peuvent se produire dans le courant d'avoir une influence perceptible, de sorte que les courants peuvent être réduits à ce qu'ils seraient en l'absence du circuit électrique en appliquant une correction constante à tous les relèvements lorsque la lumière existe.

On est à faire une vaste rallonge à l'école des sciences pratiques qui se trouve en dehors du terrain de l'observatoire. Une grande quantité de fer entre dans cette construction, et je devrai, au cours de l'année prochaine, entreprendre une série d'observations pour déterminer la quantité d'influence de ce fer sur les instruments de l'observatoire.

Les échanges d'heure avec Montréal, Québec et Saint-Jean ont été enregistrés sur le chronographe de Toronto ; les comparaisons se sont faites, comme d'habitude, pendant la soirée, alors que la communication télégraphique directe avec les différents observatoires est plus facile.

Les erreurs de l'horloge de Toronto et des chronomètres employés par les observateurs ailleurs sont computées d'après les observations les plus récentes.

On a fait l'examen des comparaisons de l'horloge et des chronomètres et des observations de passages envoyées par les observatoires de Québec et de Saint-Jean.

L'heure a été obtenue par des observations d'étoiles faites à de courts intervalles. On s'est servi, pour les réductions, des positions des étoiles telles que données dans le *Berliner Yahrbuch.*

L'erreur de collimation de la lunette méridienne a été fréquemment déterminée par des mesurages micrométriques sur le télescope de collimation.

L'horloge de temps moyen, qui n'a jamais donné beaucoup de satisfaction, a été minutieusement examiné dans ces derniers temps ; nous y avons découvert plusieurs défectuosités qui ont été redressées, et si j'en juge par la manière dont elle fonctionne depuis trois mois, elle paraît être maintenant un bon instrument.

SERVICE HORAIRE.

Comme d'habitude, les différents observatoires ont échangé l'heure avec celui de Toronto.

Le tableau suivant fait voir la différence entre l'heure donnée par l'observateur étalon* et celle donnée aux autres observatoires. Le signe + indique que l'heure de ces stations est en avant de celle de Toronto.

—	Toronto.	Montréal.	Québec.	St-Jean, N.-B.
1888.	Secs.	Secs.	Secs.	Secs.
23 octobre	+ 0·12	— 0·12	— 0·27	+ 0·56
14 novembre	— 0·16	+ 0·16	+ 0·21	+ 0·65
7 décembre	— 0·46	+ 0·46	+ 0·28	+ 0·35
1889.				
25 janvier	+ 0·01	— 0·01	+ 0·93	+ 0·43
20 février	— 0·21	+ 0·21	— 0·54	+ 1·28
20 mars	+ 0·06	— 0·06	— 0·50	+ 0·22
12 avril	+ 0·15	— 0·15	+ 3·47	— 1·10
7 mai	— 0.20	+ 0·20	— 0·26	+ 1·19
21 do	— 0·35	+ 0·35	.....	+ 9·45
4 juin	— 0·11	+ 0·11	+ 2·82	— 2·22
27 do	— 0·16	+ 0·16	+ 0·72	.....
18 juillet	+ 0·01	— 0·01	+ 1·31	.....
27 août	— 0·05	+ 0·05	— 0·68	— 0·36
20 septembre	— 0·11	+ 0·11	— 0·51	+ 0·35
10 octobre	— 0·13	+ 0·13	— 0·54	+ 0·93

*L'heure donnée par l'observateur-étalon est obtenue en prenant la moyenne arithmétique des heures telles que déterminées à Toronto et Montréal après avoir appliqué les équations personnelles entre les observateurs et le directeur de l'observatoire magnétique, dont l'équation absolue est, on le sait, à peu près insensible.

Le tout respectueusement soumis.

CHARLES CARPMAEL,
Directeur.

ANNEXE No 3.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR, ANNÉE 1889.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-CONTRÔLEUR,
TORONTO, 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel couvrant l'année terminée aujourd'hui.

Tableau A,—Fait connaître le nombre des steamers dans chaque division d'inspection, et le nombre total de steamers en Canada, avec leur tonnage brut.

Tableau B,—Fait connaître la somme des droits perçus.

Tableau C,—Fait connaître l'augmentation, survenue en 1888 sur 1889, dans le nombre des steamers, leur tonnage brut, et les droits d'inspection.

Tableau D,—Fait connaître le nombre de steamers ajoutés aux divisions d'inspection et au Canada, ainsi que leur tonnage brut et enregistré.

Un quorum du conseil a fait l'examen de mécaniciens à Sarnia les 20, 21 et 22 février.

Le conseil s'est réuni à Toronto les 22 et 23 octobre et a fait subir l'examen à M. James Johnson, d'Owen-Sound, pour l'emploi d'inspecteur de chaudières et machines des bateaux à vapeur, sous l'autorité de l'acte 49 Vict., chap. 78, dans la division ouest d'Ontario, emploi devenu vacant par la retraite de M. Samuel Risley, le président que j'ai remplacé. M. Johnson a passé son examen et a été nommé inspecteur de chaudières et machines des bateaux à vapeur de la division ouest d'Ontario en vertu d'un arrêté du conseil du 27 novembre.

Un quorum du conseil s'est réuni à Toronto pour reviser les examens de mécaniciens tenus par des inspecteurs d'autres divisions ; les résultats de cette revision ont été envoyés au département.

En vertu des dispositions du chap. 23 de l'acte 52 Vict. (1889), des règlements devant présider à l'inspection des chaudières des bateaux à vapeur ont été promulgués par arrêté du conseil du 17 septembre 1889.

Ces règlements sont bien accueillis et approuvés par les armateurs et par les fabricants de chaudières et de machines, quoiqu'ils tendent à augmenter les frais de construction des navires, et qu'ils exigent un outillage plus dispendieux dans les ateliers où se fabriquent les chaudières.

On se plaint de ce que les examens exigés des mécaniciens de seconde classe pour obtenir un certificat de service sont trop difficiles, comparés à ceux que le Conseil de Commerce a établis dans le Royaume-Uni. On se plaint aussi de ce que les dimensions des soupapes de sûreté sur les chaudières sont, en vertu des articles 21 et 22 de l'acte 45 Vict., chap. 78, plus grandes qu'il est nécessaire et plus grandes qu'il est d'usage dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis. C'est pourquoi j'ai recommandé au département de remplacer ces articles de la loi par des règlements édictés par arrêté du conseil.

ACCIDENTS.

Division d'Ontario-Ouest et Huron.

La chaudière du steamer *Myles* a brûlé le 17 avril dernier, par suite d'une voie d'eau qui s'était faite dans sa soupape d'arrêt. Le steamer allait mettre à la voile pour la première fois.

Le yacht *Zephir* a donné sur une roche dans le fleuve Saint-Laurent et a coulé le 9 août. On l'a relevé et radoubé.

Le remorqueur *F. A. Folger* a brûlé sur la rivière Sainte-Claire le 8 septembre.

Un matelot du *Baltic*, que les autres hommes de l'équipage avaient couvert de goudron et de plume, a sauté par-dessus bord et s'est noyé, dans un voyage que ce steamer faisait au mois de septembre; on suppose qu'il avait été soudainement frappé d'aliénation mentale. Six des individus concernés dans cette affaire ont été traduits en justice à Owen-Sound, trouvés coupables et condamnés—deux à un an, et les autres à six mois de prison.

Le remorqueur *Annie Watt* a été totalement détruit par le feu à Wingfield-Basin, baie Georgienne, le 8 novembre.

Le 10 août, le navire à vapeur *Algonquin*, de Glasgow, Ecosse, 1,805·61 tonneaux bruts, construit en 1888 à Yoker, Ecosse, et employé à faire le transport du fret sur les grands lacs, a été désemparé par l'affaissement partiel des fournaises, au nombre de six, du modèle Brown. Six nouvelles fournaises gaufrées du modèle Cox ont été posées, et le navire a repris son service le 14 octobre.

Le navire à vapeur *Rosedale*, de Sunderland, Angleterre, 1,040·49 tonneaux bruts, et employé au transport du fret sur les grands lacs, s'est échoué dans la rivière Sainte-Marie le 17 novembre, et quoique un trou eut été pratiqué dans sa carène, en avant de sa cloison étanche, il conduisit son chargement sans encombre à Midland, son compartiment d'avant plein d'eau.

Division d'Ontario-Est.

La barque *Bavaria* s'est détachée du remorqueur à vapeur *D. D. Colvin*, dans une tempête sur le lac Ontario, le 28 mai. Son équipage, composé de 8 personnes, s'est noyé.

Le steamer à aubes latérales *Rothesay* et le remorqueur à hélice *Myra* sont venus en abordage le 12 septembre, près Prescott, sur le Saint-Laurent. Tous deux ont coulé, et deux hommes de l'équipage du *Myra* se sont noyés. La perte des deux bateaux n'a pas été complète.

Le steamer *Armenia* est venu en abordage avec le steamer américain *Pontiac* sur le lac Sainte-Claire. L'*Armenia* a coulé, mais il fut relevé le 26 septembre et radoubé.

Le steamer à passagers *Quinté*, en se rendant de Deseronto à Picton, le 23 octobre, a pris feu et a été réduit en cendres. Cinq personnes ont péri dans cet accident.

Division de Montréal.

Il n'y a pas eu d'accidents accompagnés de pertes de vies dans la division de Montréal. Vers la fin de novembre, le navire à vapeur *Powerful* s'est échoué au pied de l'île Sainte-Hélène pendant une tempête de neige, et il est encore à la côte.

Division de Québec.

Le 15 juin, à la hauteur de la pointe Sillery, le remorqueur *L. N. G.* en voulant passer devant le steamer à passagers *Montréal*, fit un faux côté, se remplit d'eau et coula, emportant avec lui une jeune femme qui se trouvait dans le rouffle.

L'arbre du steamer à aubes *Pilgrim*, qui était en fonte, s'est brisé le 23 juin. On la remplacé par un arbre en fer forgé.

Le steamer à aubes *Miramichi* en remontant le Saint-Laurent le 1er août, a touché une roche entre l'île Pie et la terre ferme. Il s'est dégagé avec la marée montante, sa quille courbée.

Division des provinces maritimes.

Le 21 juin, le ciel de foyer du steamer *Neilson*, de Chatham, N.-B., s'est partiellement affaisé, parce qu'on avait mis trop d'huile dans les cylindres.

Le 9 novembre, le navire à vapeur *Alpha*, de Yarmouth, N.-E., a perdu son hélice par suite de la rupture de l'arbre en dehors de l'étambot, pendant qu'il approchait de Yarmouth. Il fut remorqué dans ce dernier port, où on lui mit un nouvel arbre et une hélice neuve.

Division de la Colombie-Britannique.

Le navire à vapeur *Sardonyx* donna sur une roche, dans la rivière Skeena, le 19 avril, et sa carène fut trouée. Il fut mis en cale sèche à Esquimalt le 29 avril, et radoubé.

Le balancier supérieur de la machine du navire à vapeur *Amelia* s'est brisé le 29 avril, démolissant la machine. On est à le radoubé.

L'accostillage du navire à vapeur *Transit Mills* a été détruit par le feu à Port-Moody le 10 mai. Il doit être radoubé.

Le navire à vapeur *Pilot* a perdu son hélice le 2 juin.

Le navire à vapeur *Mamie* a brisé son gouvernail en s'échouant au moment où il sortait de False-Creek.

Le 8 juillet, le feu s'est déclaré dans la cabine du navire à vapeur *Badger*; cause inconnue. Les avaries ont été réparées.

Le 27 novembre, le navire à vapeur *Rustler* s'est échoué sur l'île Nelson Il a été abandonné, son arrière étant défoncé.

Division du Manitoba.

Nous n'avons pas encore reçu les rapports de cette division. La liste des navires inspectés et non inspectés a été préparée sur des données qui se trouvaient déjà dans le bureau.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. J. MENEILLEY,
Président dn conseil de l'inspection des bateaux à vapeur.

A.—Nombre et tonnage des navires à vapeur, en Canada, pendant l'année expirée le 31 décembre 1889.

Divisions.	Nombre de steamers.	Tonnage brut.
Ontario-Ouest et Huron	331	62,316·64
Kingston	131	15,840·25
Montréal	146	19,532·00
Québec	147	42,503·00
Provinces maritimes	183	34,222·14
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	47	5,353·00
Colombie-Britannique	100	17,130·98
Total	1,085	196,808·01

B.—Droits perçus pour l'inspection des bateaux à vapeur pendant l'année expirée le 31 décembre 1889.

Divisions.	Montant.
	$ cts.
Ontario-Ouest et Huron	4,264 86
Kingston	1,326 76
Montréal	1,499 08
Québec	2,337 12
Provinces maritimes	1,779 22
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	186 35
Colombie-Britannique	1,558 88
Total	12,952 27

C.—Nombre et tonnage brut de navires à vapeur inspectés, droits de tonnage et d'inspection, pendant les années 1888 et 1889, terminées le 31 décembre.

Années.	Nombre de navires.	Tonnage brut.	Droits d'inspection.
			$ cts.
1889	1,085	196,898·01	12,952 27
1888	1,014	175,985·04	11,868 59
Augmentation	71	20,912·97	1,083 68

D.—Navires à vapeur ajoutés à la flotte du Canada pendant l'année expirée le 31 décembre 1889.

Divisions.	Nombre de navires.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.
Ontario-Ouest et Huron	26	4,282·67	2,606·55
Kingston	13	319·38	203·74
Montréal	13	1,676·32	984·13
Québec	9	2,176·13	1,284·31
Provinces maritimes	23	5,579·27	2,775·62
*Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	.....	.....	.....
Colombie-Britannique	11	2,861·05	1,320 88
Total	.....	.....	.....

* Pas de rapport.

ANNEXE No 4.

TRAVAUX HYDROGRAPHIQUES EXÉCUTÉS SUR LA BAIE GEORGIENNE EN 1889.

OTTAWA, 4 novembre 1889.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'hiver de 1888-89 a été tout employé à préparer, pour être envoyées à l'hydrographe de Londres, qui doit les graver, des copies des études faites l'été précédent. Ces deux cartes couvrent " de Cabot-Head à la Pointe Riche " et " Collingwood et ses abords." Elles seront probablement à la disposition des navigateurs des lacs pour l'ouverture de la prochaine saison de navigation.

Le printemps dernier je partis d'Owen-Sound le 6 mai, et, accompagné d'un aide, je me rendis sur la rive nord-est de la baie Georgienne pour pousser l'hydrographie vers le sud-est à partir de Byng-Inlet, où les travaux avaient été arrêtés en 1886.

Le 7 mai, mon premier assistant, M. Stewart, partait d'Owen-Sound, avec canot, équipage et effets de campagne, par le steamer à passagers, pour l'île Saint-Joseph, dans le but de faire une étude des eaux qui séparent cette île de la terre ferme d'Algoma, et désignées sous le nom de chenal de Saint-Joseph.

Si le *Bayfield* était assez grand pour loger trois équipages de bateaux, au lieu de deux, il serait plus commode et plus économique de garder tout le détachement ensemble.

En traversant la baie à bord du *Bayfield,* une température de fond fut relevée le 6 mai, à 3 milles E.S.E. de l'extrémité sud de l'île de Griffith. Plusieurs températures de fond, relevées vers la fin des étés précédents, avaient donné à peu près 39 degrés Fahrenheit ; mais il ne s'était jusqu'ici présenté aucune occasion favorable pour obtenir une température de fond satisfaisante dans un temps où elle pouvait être jugée au minimum. On a constaté que la température de fond, à une profondeur de 59 brasses, était de 35·5 F., tandis qu'à la surface la température est de 35 F. Ce thermomètre de Casella a été éprouvé à l'observatoire de Toronto et trouvé correct. Cette basse température de fond, tout à fait inattendue, semblerait accuser un mouvement de l'eau de fond soit par convection venant de la surface ou par circulation horizontale.

S'il eut existé une température plus élevée dans cette eau, c'eut été au fond, où l'eau donne 39 F. ; mais comme le thermomètre est resté au fond 20 minutes bien comptées et que le maximum n'a pas relevé plus que 35·5 F., on en conclut qu'il n'existait pas de température plus élevée.

Nous avons fait l'hydrographie de la rive nord-est de la baie Georgienne entre Byng-Inlet et les îles Limestone, jusqu'au 4 septembre. Ces études, ajoutées à celles de 1886, étant suffisantes pour remplir la carte de cette partie de la baie Georgienne que l'hydrographe se propose de dresser, et la saison sur cette côte exposée étant trop avancée pour nous permettre de commencer de nouveaux travaux, nous partîmes pour les eaux abritées de la partie occidentale du chenal nord du lac Huron, où nous arrivâmes le 8.

Dans les quatre mois passés sur la côte nord-est, nous avons découvert plusieurs nouveaux dangers, notamment un banc, recouvert de 9 pieds d'eau seulement, en plein sur la route des navires, à quatre milles de l'île la plus rapprochée,—ce qui démontre la nécessité de sonder ces eaux sans retard. Les travaux, dans cette partie de la baie Georgienne, doivent nécessairement être lents, car il est impossible de

concevoir une côte plus accidentée, et le même fond inégal s'étend à deux ou trois milles au large, présentant plusieurs récifs qu'il est difficile de découvrir par les méthodes ordinaires de l'hydrographie. En établissant une ligne de sondages à angles droits, les profondeurs augmentent graduellement et régulièrement, et on ne prend pas beaucoup de temps à examiner les quelques coups de sonde douteux jusqu'à ce qu'on arrive aux endroits les moins profonds; mais l'étude de chaque inégalité de ce genre sur la côte nord-est de la baie Georgienne prendrait un temps et occasionnerait des dépenses interminables. La seule manière sûre de naviguer sur une côte de cette nature exceptionnelle, c'est de s'en tenir exactement aux amers indiqués sur les cartes et de ne pas faire trop d'écart sur ce fond inégal, bien que la carte puisse indiquer plus d'eau qu'il en faut.

Sonder dans les eaux noires de la côte nord-est de la baie Georgienne, où parfois on ne peut voir une roche couverte de six pieds d'eau seulement, c'est tout au plus tâtonner dans l'obscurité, et quoique nos lignes ne soient qu'à une centaine de verges les unes des autres—distance pas bien considérable si l'on tient compte de l'énorme expansion des lacs qui ne sont pas encore explorés—il arrive quelquefois que le plomb de sonde ne donne aucune indication d'une roche. Je mentionne ce fait pour montrer qu'il ne faut pas précipiter les travaux hydrographiques, si nous ne voulons pas laisser sans les relever des écueils qui peuvent occasionner des pertes de vies précieuses, et dans tous les cas ruiner la réputation de l'hydrographe chargé de ces études.

Mai et juin, qui sont ordinairement les mois les plus favorables à nos travaux, ont été orageux; il n'y a guère eu de jours où le vent n'ait pas soufflé sur la côte, quelquefois en petite brise, généralement frais, rendant en peu de temps la mer trop grosse pour pouvoir travailler avec satisfaction dans de petits bateaux non pontés. Cependant, malgré ces empêchements, deux bateaux ont fait des sondages sur une distance de 580 milles, et le steamer sur 520 milles. Il est d'usage de donner les milles de côte en croquis, mais la nature accidentée de la côte empêche de faire une estimation quelconque.

Ayant terminé les opérations entre Byng-Inlet et l'île de McCoy—nom donné sur l'ancienne carte à la plus grande des îles indiennes,—je partis pour Owen-Sound le 24 septembre, arrêtant à Collingwood pour voir l'effet du changement opéré dans la couleur du feu de l'île Nottawasaga. Après avoir fait du charbon à Owen-Sound, j'arrivai au village de Bruce-Mines, Algoma, et je constatai que M. Stewart—qui, ainsi que déjà dit, avait été en campagne tout l'été—avait presque terminé l'hydrographie du chenal de Saint-Joseph depuis Bruces-Mines jusqu'à l'île au Sucre des Etats-Unis. Il y a dans ce passage suffisamment d'eau pour les plus gros navires des lacs; mais, vu le grand nombre de rochers submergés, quelques-uns très petits, dont la découverte demanderait de longues recherches, sa navigation exige la plus grande prudence. Pour cette raison les navires y passent rarement la nuit, mais avec des feux d'alignement il n'y aurait pas de danger. Ce chenal est important, car il forme la route la plus directe entre la partie septentrionale de la baie Georgienne et le Sault Sainte-Marie, et il est entièrement dans les limites du Canada.

Je me permets d'insister sur l'importance qu'il y aurait d'élargir considérableblement la tranchée de Little-Current, île Manitouline; ceci fait, et avec le pétardement de quelques roches qui obstruent le chenal de Saint-Joseph, le chenal nord du lac Huron constituerait une voie commerciale qui, en automne, serait comparativement abritée.

A part l'hydrographie du chenal de Saint-Joseph, nous avons fait, autant que le temps qui restait a pu nous le permettre, celle des parties du chenal nord du lac Huron qui n'avaient pas encore été étudiées, de Bruce-Mines à la Pointe Mildram. Ces travaux ont consisté à faire la triangulation et le croquis de la ligne de côtes sur les deux côtés du chenal, ligne qui couvre 110 milles. La carte de cette localité sera tracée dans le cours du présent hiver et préparée pour les sondages de la prochaine campagne. Ces sondages seront l'objet des premiers travaux de 1890, car les nombreuses balises temporaires qui ont été posées et qui servent d'échafaudage pour les détails, seraient perdues si on les y laissait longtemps. Une fois ces travaux

terminés, les navires pourraient se rendre-d'Owen Sound au Sault Sainte-Marie, après un parcours de 220 milles dont l'hydrographie aura été faite.

Le nombre de milles de sondage fait en tableau dans le chenal de Saint-Joseph a été de 420 milles, et celui des milles de côte, 106.

Je suggère respectueusement que les cartes des lacs imprimées par l'Amirauté soient portées sur la liste des articles exempt du fisc, car l'impôt dont elles sont actuellement frappées augmente considérablement leur prix. Ceci mérite considération spéciale, attendu que le gouvernement des Etats-Unis est en mesure de distribuer gratuitement les cartes de ses lacs non seulement aux Américains, mais encore aux capitaines de navires canadiens.

D'ici au 1er mai, tout le temps va être employé à coucher sur le papier le reste des études hydrographiques de notre dernière campagne, à en préparer des copies pour le graveur, et à écrire pour l'impression les instructions pour la marche qui doivent les accompagner.

Il est peut-être bon de donner ici une courte histoire de cette levée hydrographique, la première que le gouvernement canadien a entreprise à ses frais exclusifs.

Emu par le grand nombre d'accidents qui arrivaient tous les automnes sur la baie Georgienne et qui ont fini par le naufrage de l'*Asia*, dans lequel 150 personnes avaient perdu la vie, et prévoyant un rapide développement de commerce entre les ports sud-est de la baie Georgienne et les réseaux de chemins de fer à l'ouest, le gouvernement du Canada décida de faire faire l'hydrographie des eaux de la baie Georgienne et du chenal nord du lac Huron jusqu'au Sault Sainte-Marie, et il s'adressa au gouvernement britannique pour avoir un officier qui serait chargé de cette entreprise. J'eus l'honneur d'être choisi par l'Amirauté, et j'arrivai à Ottawa le 14 août, deux jours après, à la baie Georgienne. Comme la saison des opérations aquatiques était fort avancée, et n'ayant à ma disposition ni navire ni aides, je ne pus faire que peu de chose cette année-là. Cependant, un bâtiment fut loué pour une couple de mois, et je préparai les matériaux d'une carte qui fut terminée l'année suivante et publiée en 1885 sous le titre "Cabot-Head au Cap Smith et entrée de la baie Georgienne." *Voir* le diagramme ci-joint.

Au printemps de 1884, des soumissions furent demandées pour l'achat d'un navire destiné aux travaux hydrographiques. Un remorqueur, l'*Edsall*, jugé le plus propre pour ces opérations, fut acheté au prix de $15,000, et avec $4,000 de plus il fut gréé et aménagé dans toutes les conditions nécessaires; son nom fut changé en celui de *Bayfield*, en souvenir de l'amiral qui a fait tant de travaux sur les grands lacs, le fleuve et le golfe Saint-Laurent.

Dans la campagne de 1884 j'ai eu pour assistant le lieutenant W. J. Stewart, porteur du grade de première classe et de la médaille d'or du collège militaire royal de Kingston; il est encore avec moi, et, comme vous le savez, il est devenu un aide excellent.

Au printemps de 1885 un autre gradué de la même institution, M. D. C. Campbell, fut adjoint à l'hydrographie.

Dans l'été de 1885, les observations hydrographiques furent poussées dans le chenal nord du lac Huron, nom que porte le passage de 12 à 15 milles de large qui sépare l'île Manitouline de la rive principale. Ce chenal fut relevé jusqu'à l'île Clapperton, et en 1886 une seconde carte ayant pour titre "Baie Georgienne à l'Ile Clapperton" fut publiée. *Voir* le diagramme ci-joint.

La campagne de 1886 fut employée à continuer l'hydrographie le long de la côte nord-est de la baie Georgienne, depuis Collin's-Inlet jusqu'à Byng-Inlet, et les travaux ont avancé autant que la nature accidentée de la côte et les nombreux récifs le permettaient. Nous passâmes le mois d'octobre sur les eaux plus abritées du chenal nord du lac Huron.

L'été de 1887 fut entièrement occupé à continuer l'hydrographie du chenal nord du lac Huron en allant vers l'ouest à partir de l'île Clapperton, et avec un autre mois de 1888, les travaux furent poussés jusqu'au détroit de Mississauga. La carte de cette localité vient d'être publiée sous le titre "De l'île Clapperton à la pointe Mildram." *Voir* le diagramme ci-joint.

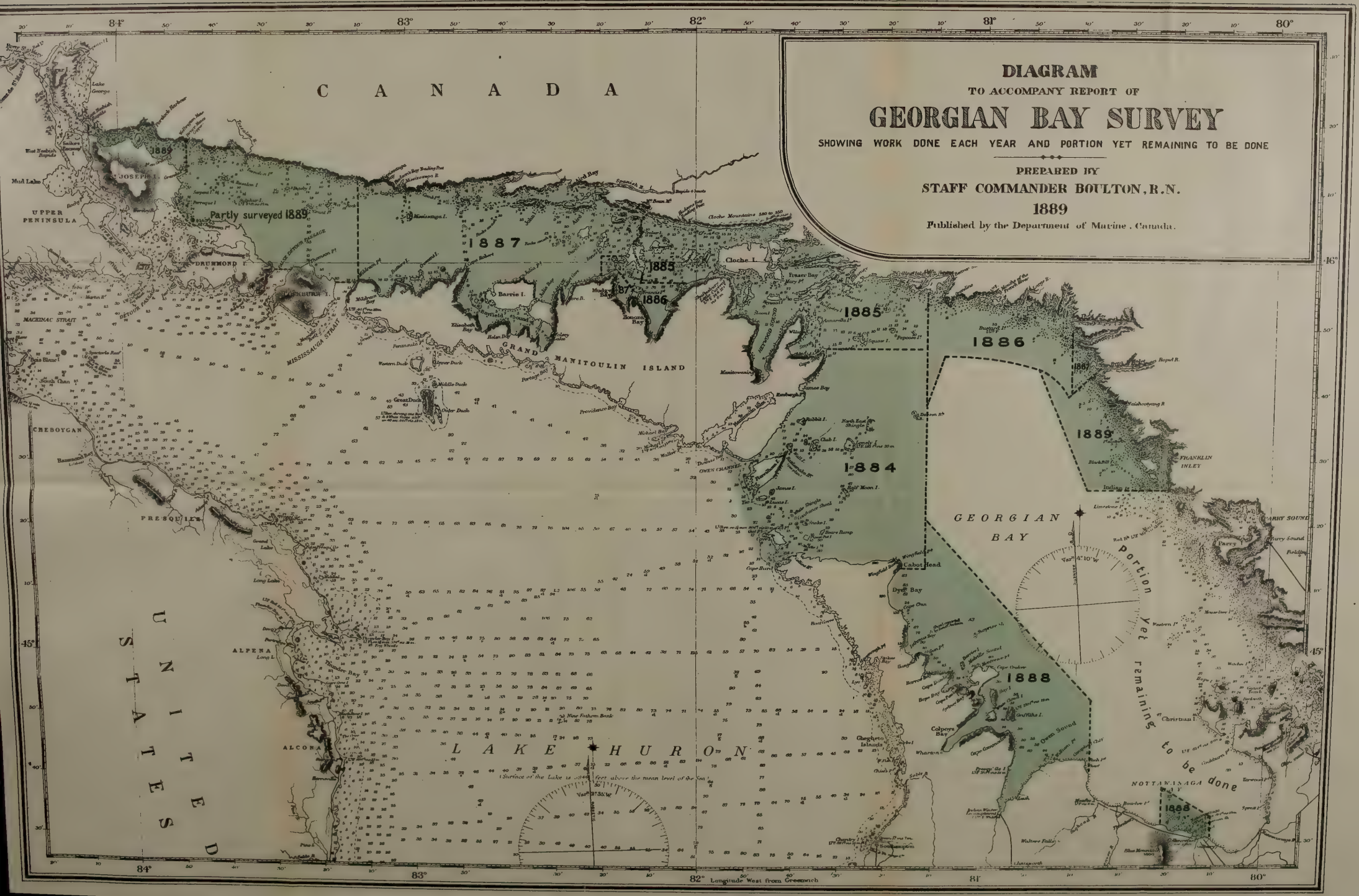
DIAGRAM
TO ACCOMPANY REPORT OF
GEORGIAN BAY SURVEY
SHOWING WORK DONE EACH YEAR AND PORTION YET REMAINING TO BE DONE
PREPARED BY
STAFF COMMANDER BOULTON, R.N.
1889
Published by the Department of Marine, Canada.
CANADA
UNITED STATES
LAKE HURON
GEORGIAN BAY
GRAND MANITOULIN ISLAND
UPPER PENINSULA
MACKINAC STRAIT
MISSISSAGA STRAIT
DETOUR PASSAGE
CHEBOYGAN
PRESQUE ISLE
ALPENA
ALCONA
DRUMMOND I.
Partly surveyed 1889
1889
1887
1885
1886
1884
1888
Portion yet remaining to be done
Longitude West from Greenwich

Mildram." *Voir* le diagramme ci-joint.

En 1888 nous avons relevé la côte entre Cabot-Head et la pointe Riche, sur le côté sud-ouest de la baie Georgienne; le nombre de navires qui fait aujourd'hui le service de Port-Arthur et Chicago à Owen-Sound, Collingwood et Mildram est très considérable. Cette année-là nous avons aussi fait un plan de Collingwood et de ses abords. Nos opérations de l'été dernier vous sont déjà connues.

J'estime que trois années suffiront pour compléter l'hydrographie de la baie Georgienne et du chenal nord du lac Huron. A ceux qui ne connaissent pas la nature de ces travaux, cet espace de temps peut paraître long, mais il ne faut pas oublier que la saison favorable aux opérations de campagne ne dure que cinq mois et demi; les dimanches et les jours de mauvais temps la réduisent même à trois mois, et nous avons pour ainsi dire en moyenne quatre jours de travail sur sept, en sorte que dix ans équivalent en réalité à 2½ ans de travail continu.

Le gouvernement des Etats-Unis a mis 40 ans à faire l'hydrographie de ses côtes des grands lacs terminée en 1881, avec un personnel trois fois plus nombreux que le nôtre, et dépensant $2,977,000 pour ces travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. G. BOULTON,
Capitaine de frégate, M.R., et ingénieur hydrographe de l'amirauté.

ANNEXE No 5.

RAPPORT CONCERNANT LE SERVICE DES SIGNAUX.

QUÉBEC, 30 décembre 1889.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ainsi que vous le demandez par votre lettre du 12 et votre télégramme du 27 de ce mois, mon rapport annuel concernant le service des signaux l'année dernière jusqu'à la clôture de la navigation. Cet envoi contient.

1. Le rapport annuel.
2. Un rapport spécial sur la glace de Belle-Ile.
3. Une liste des stations, avec les noms des agents, leur adresse, etc.
4. Détaiis des accidents enregistrés.
5. Un tableau au sujet de ces accidents.

(Ces deux derniers rapports ont été envoyés par la poste le 28.)

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. J. McHUGH,
Inspecteur.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR DU SERVICE DES SIGNAUX SUR LES MOUVEMENTS DE LA GLACE, SAISON DE 1889.

QUÉBEC, décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant concernant les opérations de la saison de 1889.

Dans le but de connaître et d'enregistrer les mouvements de la glace dans le bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent, le département a fait faire, à la demande du Conseil de Commerce de Québec, des rapports par ces stations pendant les mois de janvier, février, mars et avril jusqu'à l'ouverture de la navigation.

Du 1er au 14 avril, un seul rapport par jour a été reçu et envoyé, comme les années précédentes, aux Conseils de Commerce de Montréal, Saint-Jean, N.-B., et Québec, à la Chambre de Commerce d'Halifax, N.-E., aux journaux de Montréal et de Québec, aux agents des lignes de navires à vapeur, aux pilotes du Saint-Laurent, à l'agent d'immigration, à la douane, à l'agent du ministère de la marine à Québec, et à MM. H. Fry et Cie, agent des Lloyds.

A partir du 25 avril, deux rapports par jour ont été reçus et expédiés. Ça été deux jours plus tôt que l'année dernière, l'agent de Cap-Ray, Terreneuve, ayant signalé le passage du steamer *Lake Nepigon* à 7 h. p.m. le 23 avril.

Dans le bas du golfe et le voisinage du Cap-Ray et Saint-Pierre-Miquelon, la saison a été remarquable par l'absence à peu près complète de glace. Saint-Pierre a fait rapport qu'il n'y a pas eu de glace depuis le mois d'avril jusqu'à la fin demai, et l'agent du Cap-Ray a signalé de la glace dans ces parages, mais qu'il n'en a vu que rarement pendant tout l'hiver. Comme en 1888, les vents du nord et du nord-est en ont été la cause, ainsi que du peu de glace qui s'est formé sur les côtes du Labrador et d'Anticosti.

Notre bureau a fourni aux agents d'Anticosti, des Rochers-aux-Oiseaux, de Meat-Cove, du Cap-Ray et de Saint-Pierre, des renseignements complets sur les mouvements de la glace dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, ainsi que sur l'état du fleuve entre Québec et Montréal, pour la gouverne des navires.

Le port de Sydney, C.-B., est resté libre jusqu'au 24 février, alors qu'il fut bloqué par une glace impénétrable. Le 29 avril il était débarrassé de cette glace et redevenait libre.

Le détroit de Canso, N.-E., fut ouvert à la navigation le 7 avril, 19 jours plus tôt qu'en 1888, où il avait été débarrassé de la glace le 26 avril.

Le détroit de Northumberland, le haut de la baie des Chaleurs et la côte occidentale du Cap-Breton ont été libres de glace à partir du mois de mars. Les vents de sud-ouest l'ont chassée dans la direction des îles de la Madeleine, mais elle a bientôt disparu.

Le port de Pleasant-Bay s'est trouvé débarrassé de la glace le 22 mars, et la flotille de goëlettes a pu partir ce jour-là, c'est-à-dire une semaine plus tôt qu'en 1888, pour la chasse aux phoques. Dès la première semaine de mars de grands troupeaux de ces animaux marins avaient été vus à la hauteur de Manicouagan sur la côte septentrionale et vis-à-vis les Rochers-aux-Oiseaux. Les terreneuviens *Mastiff* et *Panther*, qui étaient partis du Cap-Ray le 8 mars, arrivèrent aux Rochers-aux-Oiseaux le 11, trouvèrent quelques phoques, mais n'en prirent aucun ; ils se rendirent au nord et tuèrent quelques phoques au nord de la baie du Renard, Anticosti. Un certain nombre de goëlettes ont été vues dans la glace à queiques cinq milles au large, tout près des navires. On ne connaît rien des captures qu'elles ont faites.

Le paquebot-poste *Beaver*, capitaine Lemaisho, fit voile de Pictou pour les îles de la Madeleine, samedi, le 6 avril. Il a été retenu pendant plusieurs jours à Souris, I.P.-E., par un refoulement de glace; sorti de là, il a rencontré beaucoup de glace entre le cap Est et l'île de l'Entrée, et n'est arrivé aux îles de la Madeleine que le 30 avril.

La capture de hareng et de phoques a été très bonne pendant le mois d'avril ; le 13 il a été tué 4,000 phoques à Pleasant-Bay.

Janvier.

Il a été signalé très peu de glace dans le fleuve avant le commencement de janvier. Vers cette époque toutes les stations ont signalé une glace impénétrable, excepté la Pointe-au-Père, où on n'a pas vu de glace pendant les trois premières semaines de ce mois, et seulement un peu de glace pénétrable près de la côte pendant la quatrième semaine.

La côte est également restée libre, surtout à l'entrée de la rivière Saguenay, qui l'a été tout l'hiver, et à l'exception de quelques jours les navires n'auraient pas eu de difficulté à pénétrer dans le port de Tadousac.

Pendant le même mois une grande quantité de glace pénétrable a été signalée au large de toutes les stations et des côtes d'Anticosti, Rochers-aux-Oiseaux, îles de la Madeleine, Meat-Cove, et de la côte occidentale du Cap Breton.

Du Cap-Ray on n'a pas vu de glace.

Il est tombé très peu de neige pendant les trois premières semaines, et le vent a varié de nord, nord-ouest à sud, sud-ouest, avec quelques jours de vent d'est.

Il est partout tombé beaucoup de neige pendant la dernière semaine, plus particulièrement sur la côte nord et l'île d'Anticosti. Le thermomètre est descendu plusieurs fois au-dessous de zéro pendant le mois.

On a vu des phoques en nombre considérable, pendant tout le mois de janvier, sur la glace, à la hauteur des battures de Manicouagan, de Saint-Pancras et de la rivière Godbout; deux troupeaux, à ce dernier endroit, ont été estimés à $1,000 chaque.

Février.

Il est tombé beaucoup de neige pendant ce mois, chassé avec violence par de grands vents. La glace a augmenté, et de la plupart des stations on a télégraphié qu'elle était profonde, impénétrable et suivant le vent. Pendant tout le mois, la

moyenne du vent a été nord et nord-ouest. Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro quelques jours seulement. En général le temps a été doux, et clair lorsqu'il ne neigeait pas.

Au commencement du mois, il a été vu de grands troupeaux de phoques à la hauteur des Rochers-aux-Oiseaux, sur une glace profonde et impénétrable.

On a dit qu'il y en avait en grand nombre sur la côte nord jusqu'à la Pointe-de-Monts, mais il en a été tué très peu.

Du Cap-Ray on a signalé de la glace à la hauteur de cette station le 23 février seulement; il n'en a pas été vu ni avant cette date ni à la fin du mois.

L'entrée du Saguenay a été remplie d'une glace profonde et impénétrable pendant les deux premières semaines de février, et fut parfaitement libre le reste du mois.

Mars.

Pendant la première et la deuxième semaine de mars la Pointe-au-Père a été libre de glace; pendant le reste du mois on y a signalé une glace tantôt peu épaisse et tantôt impénétrable. Pendant tout le mois le temps a été variable, neige, pluie et grésil, temps couvert et clair, avec vents de sud, sud-est et nord-est. Le thermomètre a donné une moyenne de 20°.

En d'autres endroits le fleuve et le golfe étaient couverts d'une glace pénétrable et impénétrable au commencement du mois. Vents de sud et de sud-est dans le golfe, temps assez clair.

Du Cap-Ray on a signalé du brouillard, de la pluie, mêmes vents et pas de glace pendant la même période, sauf les 15 ou 16 mars, où il y eut de la glace profonde et pénétrable au large.

Pendant la dernière partie du mois de mars une bonne quantité de glace pénétrable et impénétrable a été signalée par la plupart des stations, avec temps et vents variables; pendant la troisième semaine terminée le 23, vents d'est et de nord-est, temps serein et tempêtes de neige en certains endroits.

Pas de glace à Tadoussac, entrée du Saguenay, et à la Rivière-du-Loup pendant la troisième semaine de mars; de même au Cap-Ray, Terreneuve, et à la Pointe-au-Père, sauf pendant une couple de jours pendant lesquels la glace a serré la côte.

Pendant la dernière semaine de mars et la première d'avril, très peu de glace dans le fleuve et le haut du golfe; mais il a été signalé une bonne quantité de glace pénétrable à la hauteur de Manicouagan et sur la côte nord, et une glace impénétrable à la hauteur de la Pointe-Heath, Anticosti, Rochers-aux-Oiseaux et îles de la Madeleine.

Pas de glace signalée au Cap-Ray.

Anticosti.—On n'y a pas vu de glace à partir du 19 avril.

Rochers-aux-Oiseaux.—L'agent a signalé une glace pénétrable et impénétrable dans ces parages jusqu'au 27 avril, alors que le câble fût interrompu.

Après le 28 avril les navires qui sont venus dans le golfe par le sud de Terreneuve ont rencontré très peu de banquises.

Le navire à vapeur *Lord Stanley*, capitaine Williams, de Glasgow, 9 avril, arriva au port à 4 a. m. le 2 mai. Il a eu un temps maniable jusqu'au 19 avril, où il fût entouré d'un brouillard qui continua toute la journée du 20, le navire marchant lentement; à 4 a. m. il rencontra une banquise. Le 21, temps sombre, le navire marchant lentement à travers la glace vers l'île Saint-Paul; à 6 a. m., brouillard et glace au nord et au nord-ouest toute la journée. Le 22, gros brouillard et glace tout autour; le navire se dirigea vers le cap Nord, où il arriva à 11 a. m.; ici grandes banquises; ne pouvant passer, le navire dut se réfugier dans la baie Aspee. Le 24 il leva l'ancre et lutta contre la glace et le brouillard jusqu'au 28, jour où il arriva au Cap Rosier. Après cela il eut un temps embrumé en montant le golfe et le fleuve, mais ne rencontra pas de glace.

Belle-Ile entourée de glace.

Le navire à vapeur *Toronto*, capitaine Jas. McAuley, de Liverpool, 30 mai, arriva au port le 15 juin, p. m. Le capitaine dit avoir essuyé de grands vents d'ouest et de sud,

avec pluie et brouillard. Le 10 juin, par lat. 52.22 et long. 53.23, il passa plusieurs grosses montagnes de glace flottante, et rencontra une barrière de glace impénétrable qui l'empêcha de passer par le détroit de Belle-Ile. Il fit 30 milles à la vapeur vers le nord, mais ne put trouver de passage. Il se tînt au sud pour le Cap-Race ; il eut parfois un brouillard épais et passa plusieurs grosses montagnes de glace flottante. Brume épaisse en doublant le Cap-Race et vers l'ouest de Saint-Pierre ; il ne rencontra plus de glace.

A quelques exceptions près tous les navires qui sont venus par le détroit de Belle-Ile ont rencontré des montagnes de glace, soit isolées ou en grand nombre, non seulement à l'est, mais aussi dans le détroit et le steamer-poste Allan *Polynesian*, capitaine H. Wylie, de Moville, 25 octobre, arrivé à Québec le 5 novembre, a passé un immense iceberg à 20 milles ouest de l'île Greenly.

Le navire à vapeur *Erl King*, capitaine Priske, de Londres, 24 octobre, arrivé à Québec le 8 novembre, a passé plusieurs grands icebergs à l'est de Belle-Ile le 3 novembre.

Le steamer-poste *Vancouver*, capitaine Lindall, de Liverpool, 1er novembre, arrivé le 10 à Québec, a passé un iceberg le 7 en dehors de Belle-Ile.

Belle-Ile libre de glace.

Le navire à vapeur *Montréal*, capitaine J. Wall, parti de Liverpool le 8 juin, est arrivé au port à 8.10 p. m. le 19. Le capitaine dit qu'il a fait une traversée d'hiver : bourrasques ininterrompues de sud-ouest et de nord-ouest, pluies, brouillards et grands froids. A 3 a. m., le 16 juin, par lat. 52.50 N. et long. 52.03 O., il passa six grands icebergs disséminés à 3 ou 4 milles les uns des autres ; à 3 p. m., le même jour, il passa une dizaine de banquises, grandes et petites, à 10 milles sud-est de Belle-Ile ; à 4 p. m. il passa le phare de Belle-Ile. Il ne rencontra plus de glace dans le détroit ni dans le golfe.

Ouverture de la navigation.

La navigation entre la Rivière-du-Loup et la côte nord fut ouverte le 16 mars.

La navigation jusqu'au port de Gaspé fut ouverte le 26 avril.

La goëlette *Waterlily*, de Malbaie, avec un chargement de bois de chauffage, arriva à Québec le 1er avril.

Trois-Rivières fut libre de glace le 12 avril.

Le navire à vapeur *Napoléon*, capitaine Larochelle, sortit du bassin Louise et alla mouiller au quai de la Reine le 16 avril.

La goëlette *Ste-Marie*, ayant un chargement général, partit de Québec le 16 avril en destination du Labrador et de Terreneuve.

Les bateaux-feux de la Traverse d'en haut, de l'île Rouge et de Manicouagan, partirent pour leurs stations le 20 avril, à la remorque du *Napoléon III*.

Le navire à vapeur *Polino*, capitaine Lachance, quitta Québec le 21 avril pour Montréal, où il arriva le lendemain matin. C'est le premier navire de mer arrivé dans ce port.

Le steamer *Montréal*, de la Compagnie du Richelieu, arriva de Montréal à 6·30 a. m. le 24 avril.

Navires transatlantiques.

PREMIER ARRIVAGE DE LA MER.

Le navire à vapeur de la ligne Beaver *Lake Nepigon*, capitaine Carey, parti de Liverpool le 12 avril, arriva dans le port à 3·45 a.m. le 26 avril. Il avait été signalé du Cap-Ray à 7 p.m. mardi, le 23 avril.

L'année dernière, le premier arrivage de la mer avait eu lieu le 29 avril : celui du steamer de la ligne Dominion *Vancouver*, capitaine Lindall. Le capitaine dit avoir essuyé de fortes bourrasques d'ouest jusqu'aux bancs de Terreneuve, et de là

un brouillard épais. Il avait rencontré trois icebergs en dehors du golfe, mais pas de banquises. Il n'avait pas vu de glace dans le golfe, excepté un peu au large de la côte de Gaspé.

Premier voilier arrivé de la mer.

La barque norvégienne *Howard*, capitaine Bastiensen, de Londres, portant un chargement de ciment, est arrivée dans le port à 6 a.m. le 30 avril, et est allée mouiller au quai du Grand-Tronc. Le capitaine fit rapport que, parti de Londres dans la matinée du 5 avril, il avait fait la traversée en 25 jours. Il est arrivé ici neuf jours plus tôt que le premier navire de mer l'année dernière. En 1888, le premier voilier arrivé fut la barque *Helga*, capitaine Schulstok, de Lonsberg, 19 avril, qui entra dans le port le 8 mai. Elle n'avait pas rencontré de glace.

Arrivée du dernier steamer.

Le navire à vapeur *Polino*, capitaine Lachance, de Saint-Jean, Terreneuve, en destination de Montréal, arriva dans le port le 23 novembre.

Le *Polino* avait été le premier navire parti de Québec pour la mer; il avait quitté ce port le 21 avril.

Départ du dernier steamer.

Le navire à vapeur belge *Electrique*, capitaine Charles, en destination de Bristol, quitta le port à 4 p. m., le 24 novembre.

Interruption du câble.

Le câble canadien qui met les Rochers-aux-Oiseaux en communication avec la Grosse-Ile, îles de la Madeleine, a été interrompu le 3 décembre, et il est resté dans cet état jusqu'ici.

Le tout respectueusement soumis.

H. J. McHUGH,
Inspecteur du service des signaux.

QUÉBEC, 30 décembre 1889.

ANNEXE A.

MOUVEMENT DE LA GLACE DANS LE DÉTROIT DE BELLE-ILE, DEPUIS LE 16 DÉCEMBRE 1888 JUSQU'AU 19 AVRIL 1889.

16 décembre.—Thermomètre, 3° au-dessous de zéro. Première apparition de la glace; un peu de glace feuilletée venant du nord-est.

21 décembre.—Détroit libre de glace.

25 décembre.—Mince nappe de glace à l'ouest et au sud; très peu à l'est.

28 décembre.—Vent frais du sud; détroit libre de glace.

30 décembre.—Thermomètre, 10° au-dessous de zéro.

7 janvier 1889.—Détroit couvert d'une mince nappe de glace; une grande partie dégagée à l'est.

18 janvier.—Glace étale dans le détroit, mêlée de grandes nappes d'eau. Thermomètre, 32°; doux; calme; les navires pourraient passer dans le détroit jusqu'à cette date sans aucune difficulté.

22 janvier.—Détroit rempli de grandes nappes de glace mince.

31 janvier.—Thermomètre, 21° au-dessous de zéro; détroit couvert de glace mince et feuilletée allant à l'est.

6 février.—Beaucoup d'eau libre entre ici et la côte sud.

14 février.—De grandes nappes de glace dans le détroit à l'est sur un espace de 20 milles; plus loin, glace plus profonde. Quatre montagnes de glace flottante en vue, même direction.

20 février.—Pas de glace entre ici et la côte du Labrador, excepté une mince glace feuilletée.

24 février.—Thermomètre, 26° au-dessous de zéro. Détroit fleuri de glace en nappes et feuilletée, allant très vite vers l'est.

1er mars.—Glace étale dans le détroit, mêlée de beaucoup d'eau libre.

8 mars.—Temps doux; très peu de glace à l'ouest ou au sud.

13 mars.—Pas de glace à l'ouest ni au sud-ouest. Steamer en vue au sud-est, arrivé ici à 10 a.m. SS. *Eagle*, capitaine Jackman, 80 heures de Saint-Jean de Terre-neuve, signale très peu de glace au sud, et peu de phoques.

Le steamer de Dundee, *Aurora*, capitaine McKay, faisant la chasse aux phoques, arrive à 2 p.m.; rapporte être parti de Saint-Jean le 9 mars, a.m., avoir vu très peu de glace en dedans, mais beaucoup et des icebergs à 100 milles est-sud-est; est parti le même jour à la recherche des phoques.

15 mars.—Gros temps de nord-nord-est, poudrerie et tempête de neige. L'*Eagle* sous le vent de l'île; il part à 2 p.m.

17 mars.—Des glaces foulées descendent du nord-est; trois goëlettes au sud-est; l'*Eagle* à l'est.

27 mars.—Des glaces foulées dérivent dans le détroit; on voit très peu d'eau libre.

1er avril.—Gros temps d'ouest-sud-ouest; la glace dérive très vite.

3 avril.—Très peu de glace dans le détroit; rien ne s'oppose à la navigation par steamer ou voilier.

9 avril.—Détroit libre de glace à l'ouest et au nord-ouest; une petite quantité au sud et à l'est; huit montagnes de glace flottante au sud et à l'est.

11 avril.—Bourrasque d'est nord-est, avec grosse pluie.

12 avril.—Un peu de glace éparse dans le détroit.

18 avril.—Détroit libre à l'ouest; deux goëlettes au l'arge d'ici.

19 avril.—Détroit libre de glace.

Respectueusement soumis.

H. J. McHUGH.
Inspecteur du service des signaux.

QUÉBEC, 30 décembre 1886.

STATIONS DE TÉLÉGRAPHE, DE SÉMAPHORE ET DE

FLEUVE ET GOLFE

RIVE SUD DU

	Stations de signaux.	Bureau de télégraphe	Phare.	Pavillons.	Sémaphore.	Milles marins de Québec.	Compagnie de télégraphe.
1	L'Islet	B. de télég.		Pavil.		43	Cie Grand Nord-Ouest
2	Rivière du Loup	do	Phare	do		85	do
3	Pointe au Père	do	do	do		155	do
4	Petit Métis	do	do	do		175	do
5	Matane	do	do	do		196	do
6	Cap Chatte	do	do	do		230	do
7	Rivière Martin	do	do	do		255	do
8	Cap de la Madeleine	do	do	do		290	do
9	Pointe de la Renommée	do	do	do		320	do
10	Cap Rosier	do	do	do		354	do
							RIVE NORD DU
11	Portneuf	B. de télég.	Phare	Pavil.		150	Gouv. fédéral et Cie G. N.-O.
12	Manicouagan	do	Bat.-phare	do		180	do do
13	Pointe des Monts	do	Phare	do		220	do do
14	Ile aux Œufs	do	do	do		241	do do
							COTE DE GASPÉ
15	Cap D'Espoir	B. de télég.	Phare	Pavil.		384	Cie Grand Nord-Ouest
16	Pointe au Maquereau	do	do	do		408	do
							COTE DU NOUVEAU-
17	Pointe Escuminac	B. de télég.	Phare	Pavil.		469	Gouv. fédéral et Cie G. N.-O.
							ILE
18	Pointe Ouest	B. de télég.	Phare	Pavil.		328	Gouv. fédéral et Cie G. N.-O.
19	Pointe Sud-Ouest	do	do	do		356	do do
20	Pointe Sud	do	do	do		413	do do
21	Heath-Point	do	do	do		450	do do
							ILES DE LA
22	Grosse Isle	B. de télég.		Pavil.		475	G. F. et Cies W. U., et G. N.-O.
23	Etang du Nord	do	Phare	do		475	do do
24	Ile Amherst	do	do	do		475	do do
							ROCHERS AUX
25	Rochers aux Oiseaux	B. de télég.	Phare	Pavil.		480	G. F. et Cies W. U. et G. N.-O.
							CAP-BRETON,
26	Meat-Cove	B. de télég.	Phare	Pavil.		530	G. F. et Cies W. U. et G. N.-O.
27	Low-Point	do	do	do	Sémaphore	575	do do
							TERRE-
28	Cap Ray	B. de télég.	Phare	Pavil.		555	G. féd. et Cies Câble Anglo-Amér., W. U., et G. N.-O.

SIGNAUX, MINISTÈRE DE LA MARINE, CANADA.

SAINT-LAURENT.

FLEUVE SAINT-LAURENT.

Prix pour dix mots et pour mots additionnels.	Date de l'établissement.	Nom de l'agent.	Bureau de poste.	Comté.	Province.	Appointements, par année, du ministère de la marine.
25c. et 1c..	28 oct. '79.	Mme J. B. E. Forin....	L'Islet.....	L'Islet.....	Qué..	$50
do ..	16 nov. '81.	M. L. T. Pinze.....	Rivière du Loup (en bas).	Témiscouata....	do ..	50
do ..	22 nov. '79.	John McWilliams...	Pointe au Père.....	Rimouski	do ..	50
do ..	17 nov. '79.	Jules Martin.....	Petit Métis	do	do ..	50
do ..	5 nov. '79.	P. Desjardins.....	Matane.....	do	do ..	50
do ..	19 sept. '79.	Treflé Coté.....	Cap Chatte.....	Gaspé.....	do ..	50
do ..	23 sept. '79.	Jean Gauthier.....	Rivière Martin.....	do	do ..	50
do ..	9 oct. '79.	J. F. Sasseville....	Cap de la Madeleine	do	do ..	50
do ..	14 oct. '80.	James Ascah.....	Rivière au Renard.....	do	do ..	50
do ..	20 oct. '79.	J. B. Vien.....	Cap Rosier.....	do	do ..	50
FLEUVE SAINT-LAURENT.						
40c. et 2c..	1er juin '83.	M. Dorelas Tremblay...	Portneuf (en bas).....	Saguenay	Qué..	$50
do ..	15 août '83.	P. O. Bonenfant....	Manicouagan.....	Rive Nord.....	do ..	
do ..	19 oct. '83	L. F. Faffard.....	Pointe des Monts.....	do	do ..	50
do ..	12 oct. '86.	Paul Coté.....	Ile aux Œufs.....	do	do ..	50
SUR LE GOLFE.						
25c. et 1c..	17 juin '80.	M. James Beck.....	Cap D'Espoir.....	Gaspé.....	Qué..	$50
do ..	22 mai '80.	Auguste Bertrand...	Port Daniel.....	do	do ..	50
BRUNSWICK.						
40c. et 2c..	2 juil. '85.	M. Henry Phillipps....	Pointe Escuminac.....	Northumberland	N.-B..	$50
D'ANTICOSTI.						
$1.05 et 6c.	1er oct. '81.	M. Auguste Malouin...	Ile Anticosti *via* Gaspé..	Gaspé.....	Qué..	
do .	18 oct. '80.	E. Pope.....	do ..	do	do ..	
do .	27 juil. '81.	Jean Nadeau.....	do ..	do	do ..	
do .	20 juil. '81.	Thomas Gagné.....	do ..	do	do ..	
MADELEINE.						
$1.05 et 7c.	17 août '80.	M. A. Le Bourdais.....	Iles Madeleine *via* Pictou	Gaspé.....	Qué..	
do .	1er déc. '81.	Timothy O'Brien....	do N.-E.	do	do ..	
do .	11 juin '81.	William Cormier....	do	do	do ..	
OISEAUX.						
$1.05 et 7c.	20 août '81.	M. Télesphore Turbide.	House-Harbour, Iles de la Madeleine *via* Pictou.	Gaspé.....	Qué..	
NOUVELLE-ÉCOSSE.						
30c et 2c..	7 nov. '81.	M. A. R. MacDonald..	Meat-Cove, C.-B.....	Cap-Breton.....	N.-E.	
do ..	1er août '81.	J. G. Peters.....	Low-Point, C.-B.....	do	do ..	$50
NEUVE.						
$1.05 et 10c	3 nov. '82.	M. E. R. Rennie.....	Cap Ray.....	.....	Terre-neuve	$50

H. J. McHUGH, *inspecteur du service des signaux.*

ANNEXE

ETAT relatif aux stations de sauvetage

Station.	Quand établie.	Patron.	Hommes d'équipage.	Salaire du patron.	Gages de l'équipage.	Valeur du bateau.
						$ cts.
Blanche, N.-E.	— sept. 1889	W. A. B. Smith.	6	$75 p. année et $1.50 p. chaque exercice.	$1.50 p. chaque exercice 2 fois par mois.	575 00
Cap de Sable, N.-E.	.....	Gard. de phare	Pas d'équip. organisé.	.....	.....	.....
Cobourg, Ont.	7 nov. 1882	D. Rooney	6	$75 p. année et $1.50 p. chaque exercice.	$1.50 p. chaque exercice 2 fois par mois.	575 00
Collingwood, Ont.	21 sept. 1885	P. Doherty	6	do	do	575 00
Ile du Diable, N.-E.	1885.	Gard. de phare	.....	Non fixé	Non fixé	575 00
Anse Duncan, N.-E.	1886.	R. G. Monk	6	$75 p. année et $1.50 p. chaque exercice.	$1.50 p. chaque exercice 2 fois par mois.	575 00
Goderich, Ont.	21 oct. 1886	Wm. Babb	6	do	do	575 00
Anse aux Harengs, N.-E.	.....	J. Dempsey	Pas d'équip. organisé.	.....	.....	.....
Ile à la Vase, N.-E.	.....	H. Williams	do	.....	.....	.....
Ile Pelée, Ont.	1887.	A. Heming	6	$75 p. année et $1.50 p. chaque exercice.	$1.50 p. chaque exercice 2 fois par mois.	575 00
Ile Pictou, N.-E.	23 nov. 1889	D. McLean	6	do	do	575 00
Pte au Peuplier, Ont.	20 avril 1883	L. Spafford	6	do	do	550 00
Port-Hope, Ont.	6 nov. 1889	C. R. Nixon	6	do	do	620 00
Port-Mouton, N.-E.	— nov. 1889	J. Maxwell	6	do	do	575 00
Port-Rowan, Ont.	19 oct. 1883	J. W. McCall	6	do	do	.....
Port-Stanley, Ont.	25 juin 1885	Wm. Berry	6	do	do	575 00
Ile au Sable, N.-E.	1885.	Surint. de l'établissem. de sec.	Du personnel de l'établissement de secours.	Payé comme personnel de de secours.	surintendant et l'établissement	575 00
Scatterie, N.-E.	1885. Avant 1885 bateau ordinaire	Gard. de phare	Pas d'équip. organisé.	.....	.....	575 00
Ile au Phoque, N.-E.	1880.	do	do	$120	.....	.....
Ile Saint-Paul, N.-E.	.....	Surint. de l'établissem. de sec.	do	.....	.....	.....

No 6.

entretenues par le gouvernement du Canada

Description du bateau.	Equipement.	Où construit.	Dépenses pendant l'exercice clos le 30 juin 1889.	Services rendus durant la saison de 1888-89.
			$ cts.	
Qui se vide et se redresse automatiq., 25 pds d'un bout à l'autre, 8 pieds de bau, modèle Dobbins.	Equipement complet, tel qu'exigé par les règlem., hangar à bateau.	Dartmouth, N.-E.		
Bateau métallique, 16 pds de quille, 5 pds de bau.	Equipement ordinaire.			
Qui se vide et se redresse automatiquem., 25 pieds de long, 8 pieds de bau, modèle Dobbins.	Equipement complet, tel qu'exigé par les règlem., hangar à bateau.	Goderich, Ont.	268 13	
do ..	do ..	do ..	222 00	
do ..	do ..	Dartmouth, N.-E.		
do ..	do ..	do ..	361 39	
do ..	do ..	Goderich, Ont.	569 25	26 nov., est allé au secours de la goël. *Gulnare* pendant une tempête de neige, a aidé l'équipage aux pompes et piloté le navire en lieu sûr.
Bateau métallique, 28 pds de quille, 6 pds de bau.	Equipement complet.	New-York.		
Bateaux de pêche.				
Qui se vide et se redresse automatiq., 25 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau, modèle Dobbins.	Equipement complet, tel qu'exigé par les règlem., hangar à bateau.	Goderich, Ont.		
do ..	do ..	Dartmouth, N.-E.		
do 26 pds d'un bout à l'autre, 7 pieds de bau, modèle Dobbins.	do ..	Buffalo, E.-U.	255 98	Est allé au secours de la barque *Bavaria*, mais trop tard pour sauver l'équipage.
do ..	do ..	Goderich, Ont.		
do ..	do ..	Dartmouth, N.-E.		
Bateau à ressac, 26 pds de long, 6½ pieds de bau.	Equipement complet et hangar à bateau.	Buffalo, E.-U.	235 55	Est allé au secours de l'équipage de la goëlette *Erie Wave*, 1er oct., a dû haler le bateau très loin, et est arrivé trop tard pour rendre service.
Qui se vide et se redresse automat., 25 pds d'un b't à l'autre, 7 pds de bau.	do ..	Goderich, Ont.	631 99	
Deux bateaux comme ci-dessus, modèle Dobbins.	do ..	Dartmouth, N.-E.		
Semblable aux bateaux se redressant, etc., modèle Dobbins.	do ..	do		
Bateau en bois construit en canot, 26 pds de long, 6 pieds de bau.	do			
2 bat'x à ressac, un 25 p. d. b't à l'autre, 6½ pds de bau l'tre 23 pds lg, 4 pds 8 bau	.....	Ile Saint-Paul.		

ETAT relatif aux stations de sauvetage

Station.	Quand établie.	Patron.	Hommes d'équipage.	Salaire du patron.	Gages de l'équipage.	Valeur des bateaux.
						$ cts.
Toronto, Ont.....	1er mars 1883.	Wm. Ward.....	6	$75 p. année et $1.50 p. chaque exercice.	$1.50 p. chaque exercice, deux fois par mois.	575 00
Wellington, Ont....	17 mars 1883.	H. McCullough.	6	do ..	do ..	1,400 00
Yarmouth, N.-E...	1886. Réorganisé, 1889.	G. N. Porter....	6	do ..	do ..	575 00

A part les bateaux de sauvetage mentionnes, des canots

Pointe au Père.....	1875	E. Chamard....	6	$5 par année..	.....	128 00
Ile aux Grues.	1875	J. Painchaud...	6	do ..	.....	128 00
Kamouraska.....	1875	R. Leblanc.....	6	do ..	.....	128 00
L'Islet	1875	J. B. Dussault..	6	do ..	.....	128 00
Malbaie.....	1875	Achille Gagné..	6	do ..	.....	128 00
Rivière-du-Loup....	1882	D. Raymond....	6	do ..	.....	128 00
*Rivière-Ouelle.....	1886	G. Mercier.....	6	do ..	.....	108 00
Sainte-Anne.....	1875	P. Lafrance.....	6	do ..	....	128 00
Saint-Jean Port Joli	1875	L. D. Babin....	6	do ..	.....	128 00
Trois-Pistoles	1885	D. Damour.....	6	do ..	....	128 00

* Ce bateau fut d'abord stationné ici en 1875, puis transféré en 1882 à la Rivière-du-Loup, où on a jugé moins que l'autre.

entretenues par le gouvernement du Canada—*Suite.*

Description du bateau.	Equipement.	Où construit.	Dépenses pendant l'exercice clos le 30 juin 1889.	Services rendus durant la saison de 1888-89.
			$ cts.	
Qui se redresse, etc., les mêmes que les modèles de Dobbins.	Equipement complet et hangar à bateau.	Goderich, Ont.	222 00	Est allé au secours d'un navire naufragé à Lorne-Park, le 27 novembre.
do ..	do ..	Buffalo, E-U	224 65	Dans la nuit du 25 septembre est allé au secours de la goëlette *Kate*, ¾ de mille à l'ouest de la station ; réussit à conduire à terre au moyen d'un câble les passagers et une partie de l'équipage. Est aussi allé à la baie du Sud en apprenant le naufrage du *Bavaria*, mais il est arrivé trop tard pour rendre service.
do ..	do ..	Dartmouth, N.-E.		

sont stationnés dans la province de Québec, comme suit :—

.....	12 avirons, 2 gaffes, câblot et hangar à bateau	Québec.		
.....	do ..	do		
.....	do ..	do		
.....	do ..	do		
.....	do ..	do		
.....	do ..	do		
.....	do ..	do		
.....	do ..	do		
.....	do ..	do		
.....	do ..	do		

qu'il serait plus utile. En 1887, un bateau-canot fut construit et stationné à cet endroit ; il a coûté $20 de

ANNEXE No 7.

RAPPORTS SUR LES OBSERVATIONS DES MARÉES.

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE,
TORONTO, 2 décembre 1889.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ci-inclus sur les observations des marées en 1889.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ANDREW R. GORDON.

RAPPORTS SUR LES OBSERVATIONS DES MARÉES EN 1889.

L'OBSERVATOIRE,
TORONTO, 2 décembre 1889.

A l'honorable C. H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant au sujet des observations de marées qui doivent être faites sur les côtes du Canada :

A sa dernière réunion, l'Association Britannique a de nouveau constitué en commission ayant pour objet d'encourager l'étude des marées en Canada : le professeur Johnson, de Montréal, président ; les professeurs McGregor, J. B. Cherriman, H. J. Bovey, et M. C. Carpmael.

Au point de vue de la science, la question d'encourager l'étude des marées est sans doute pleine d'intérêt, mais c'est surtout le côté pratique de son immense importance pour la navigation qu'il s'agit de bien comprendre, afin de faire apprécier un travail que nous devons désirer vivement voir commencer le plus tôt possible.

Les navires qui approchent de nos côtes sont souvent plusieurs jours sans prendre d'observations pour établir leur situation, et si, après avoir marché un jour ou deux par un temps brumeux, le bord de nos côtes et le golfe sont enveloppés de brouillard à mesure que le navire approche de terre, il devient de la plus haute importance que la direction et la vitesse de la marche des courants dans ces eaux soient déterminées et portées sur la carte de la manière la plus simple possible, afin que le capitaine puisse facilement constater quel courant influence la marche de son navire.

Que des courants d'une vitesse et d'une variabilité de direction considérables existent dans le golfe Saint-Laurent et sur les bancs de Terreneuve, aucun de ceux qui ont navigué dans ces eaux le niera ; mais l'impression paraît s'être développée avec les années parmi les capitaines de navires que ces courants incertains sont gouvernés par la direction que le vent peut avoir eue ; et comme personne à bord ne peut faire plus que des conjectures sur le vent qui a précédemment régné, plusieurs capitaines envisagent avec une indifférence relative la question des observations de marées qui, à leurs yeux, n'ont de valeur en certains endroits que lorsqu'ils espèrent savoir par là le moment de la marée haute à l'entrée d'un port.

Il est hors de doute qu'une certaine variabilité dans la vitesse et la direction des courants de marée sera toujours due à l'action du vent, mais la plus grande quantité inconnue de cette variabilité est susceptible d'être déterminée avec beaucoup d'exactitude relative. Cependant on peut en arriver à résoudre le problème par des obser-

vations régulières, comme celles qui ont été faites sur les côtes de la Grande-Bretagne et dans la mer du Nord, et comme celles que fait en ce moment le gouvernement des Etats-Unis sur les côtes de ce pays.

Il est généralement admis, et je l'ai démontré dans mon rapport de 1887, que les moyens dont disposent actuellement les navigateurs pour prévoir les phases de la marée sur nos côtes, ne valent guère mieux que de simples conjectures, spécialement lorsqu'ils s'appliquent à la question, non de la hauteur des marées, mais de la direction des courants de marée. Il est aujourd'hui clairement démontré que le temps du changement de courant ne coïncide pas avec celui de la marée haute et de la marée basse, et l'espace qui peut s'écouler entre le temps de la marée haute que le marin peut avoir calculé d'une manière approximative (on ne saurait dire déterminé) et celui du changement de courant peut être de plusieurs heures.

A l'appui de ce fait, je dois citer le côté est de l'Ile du Prince-Edouard, où la théorie et quelques observations faites sans suite tendent à démontrer que, à la hauteur de Souris par exemple, le courant de reflux ne commence à affluer au large que deux heures ou plus après la marée haute, et le capitaine de navire peut ainsi donner une marge de deux heures au courant de reflux quand de fait il avait deux heures de courant de flot; à un nœud et demi par heure, un taux de vitesse qui n'est pas extraordinaire pour les grandes marées, ce calcul défectueux peut lui faire commettre une erreur de six milles en deux heures de marche et entraîner la perte du navire sur les récifs de la pointe Est.

Ces courants de marée incertains et inconnus sont si fréquents dans le golfe Saint-Laurent qu'aucun navigateur prudent ne croit devoir, par les temps couverts, s'en rapporter exclusivement au calcul de sa route et de sa distance pour savoir quand il devra commencer à faire un usage constant de la sonde qui, dans bien des cas, est sa seule ressource.

La publication de tableaux et d'une carte de marée pour nos côtes de l'Atlantique et le golfe Saint-Laurent rendrait un grand service à ceux qui naviguent dans ces eaux; ces tableaux et cette carte, tout en ne dispensant pas de l'emploi de la sonde et de la vigie dans les temps de brume, contribueraient à faire disparaître une des causes des désastres maritimes.

Au point de vue de la dépense, on peut dire que les frais seraient insignifiants comparés à l'importance des intérêts en jeu. Je n'ai aucune donnée sur le nombre et la valeur des navires qui visitent le Saint-Laurent; mais si nous prenons pour exemple le *Carthaginian*, de la ligne Allan, un seul bâtiment de fret coûte probablement $400,000. D'autres navires à chargement coûtent beaucoup moins, et quelques-uns des navires à passagers coûtent plus. Cependant, pour établir une estimation, disons qu'il y a quarante différents navires maritimes qui viennent annuellement dans le Saint-Laurent; or, en portant leur valeur moyenne à $250,000 chacun, nous avons $10,000,000 pour exprimer la valeur de cette flotte; donc les $10.000 que coûterait l'entreprise de l'étude des marées représenteraient une prime d'assurance d'un dixième de 1 du cent, et ce serait une bien faible somme pour un travail aussi important.

La perte, arrivée dans le cours de cette année, du steamer *Montréal* et du navire de S. M. *Lily*, qu'elle ait été ou non occasionnée par l'action de courants inconnus, prouve une fois de plus la nécessité de donner aux navigateurs, au sujet des courants qui influencent leurs navires, tous les renseignements que les observations nous permettent aujourd'hui d'acquérir.

Les seules études de cette nature qui aient été faites jusqu'ici en Canada ont été la détermination, par des ingénieurs hydrographes, de la constante de marée connue sous le nom de "temps du flux, changement complet," et qui est portée sur les cartes de l'amirauté. Pendant quelques années, les autorités impériales ont aussi tenu un marégraphe enregistreur automatique dans l'arsenal; mais les courbes de ce dernier instrument n'ont jamais été mesurées, tandis que le premier travail se composant seulement d'observations à l'œil prises vers le temps du flux et du reflux, on ne peut s'y fier; et le système de prédiction basé sur les constantes obtenues de cette façon est non seulement défectueux en théorie, mais en pratique souvent erroné à un degré très considérable.

Dans la récente hydrographie du fleuve Saint-Laurent, des données devant servir à déterminer la constante de marées ont été obtenues en différents endroits par une série de mesurages de l'échelle faits d'heure en heure pendant une semi-lunaison ou une lunaison, selon que les circonstances le permettaient. On pourra maintenant utiliser ces données et les courbes du marégraphe d'Halifax pour étudier suivant les méthodes modernes, et comme Halifax peut servir de source d'informations pour plusieurs stations d'échelle de marée, nous aurons, dès le commencement des travaux, de quoi les poursuivre.

Dans la Grande-Bretagne les tableaux de marées de l'amirauté sont publiés régulièrement, et aux Etats-Unis l'*American Coasters Nautical Almanac* fournit les renseignements nécessaires au sujet des marées, et depuis quelque temps on a poussé à une certaine distance de terre l'étude des courants de marée et autres.

Je suis d'avis qu'en Canada nous utilisions la liste des feux que publie le département de la marine, en l'imprimant sous la forme d'un livre qui serait publié au mois de septembre de chaque année et dans lequel on ajouterait les tableaux de marées et des éphémérides nautiques pouvant servir à nos caboteurs. Ce livre contiendrait aussi, dès que ces informations seraient recueillies, des notes sur la direction et la vitesse des courants de marée; l'édition de septembre d'une année aurait toutes les données pour l'année suivante, et plusieurs notes utiles devant servir d'instructions pour la marche à ceux qui ne connaissent pas nos côtes.

Cette publication pourrait être intitulée *Guide des Côtes du Canada* et vendue au prix coûtant dans tous nos principaux bureaux de douane; elle rendrait, j'en suis sûr, de grands services à bon nombre de capitaines de navires qui visitent nos ports.

Si le gouvernement se décide à commencer les travaux cette année, j'établis comme suit les déboursés qu'il faudra faire pendant l'exercice courant:—

Estimation.

Etude des données recueillies à Halifax et prédiction des marées basée sur ces données	$ 800 00
Achat de trois marégraphes livrés à Halifax	1,000 00
Leur épreuve et installation avant le 1er juillet	1,000 00
Echelles de marées, chronomètres, dépenses et divers	1,000 00
Examen et réduction des observations de marée prises dans le fleuve Saint-Laurent sous la direction du commissaire d'état-major Maxwell, M. R.	1,000 00
Total au 1er juillet 1889	$4,800 00

Dans mon rapport de 1887 j'ai fait connaître en détail la méthode que je propose de suivre pour exécuter ces travaux d'observations, et démontré qu'ils coûteraient à peu près dix mille piastres par année; mais cette estimation ne couvre pas les frais d'affrétement d'un navire devant servir à nos observations secondaires des courants de marée, car il est tout d'abord nécessaire d'obtenir une série régulière d'observations au sujet de l'heure et de la hauteur du mascaret, et, après que ces éléments ont été déterminés, l'étude des courants peut être faite avec plus d'intelligence. Ce dernier travail serait fait par un ou mieux par deux navires mouillés pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures, ou même plus longtemps, à chaque poste d'observation qui serait préalablement fixé le long de certaines lignes tracées sur la carte et compris dans le programme des opérations du navire.

Une goëlette et un petit steamer allant de conserve pourraient, je crois, faire ce travail très économiquement.

Pour en revenir aux désastres maritimes qui résultent quelquefois de l'ignorance de ces courants de marée, je dois faire remarquer que la sonde est à l'heure qu'il est le seul guide du navigateur au milieu des brouillards, et qu'il doit opérer son atterrissage en s'en rapportant à elle ou à un signal de brume, soit un cornet à air ou un sifflet à vapeur.

L'expérience que j'ai de ces signaux m'autorise à dire que sans l'azimuth il est très difficile de déterminer leur position, et que le calcul de la distance où l'on s'en trouve, à en juger par l'intensité du son, est la plupart du temps matière de conjec-

ture. Nous pouvons multiplier ces signaux sur nos côtes, et en cela nous ferons une bonne chose ; mais ils ne sauraient remplacer une connaissance exacte des courants de marée. Chaque chose a son utilité, et les signaux seront encore bien plus utiles lorsque le navigateur verra que sa connaissance des courants qui influencent son navire lui permettra de saisir le son du signal de brume au moment fixé sur son point ; tandis qu'aujourd'hui, sans cette connaissance, le courant peut l'avoir emporté au large, hors de la portée du son du cornet ou du sifflet, en sorte que lorsqu'il a parcouru sa distance, il lui faut stopper et sonder avec précaution jusqu'à ce qu'il saisisse le signal, ou bien rester en panne jusqu'à ce que le temps s'éclaircisse.

Ce que je dis là est une démonstration pratique de l'importance de l'étude des marées ; et comme, pendant la saison de la navigation dans le golfe Saint-Laurent, les brouillards règnent très souvent sur la route suivie par les navires, il est de la plus haute importance que tous les renseignements possibles soient recueillis et groupés de façon à pouvoir être utilisés par ceux qui naviguent dans nos eaux.

J'ai fait connaître il y a un instant les déboursés que ces travaux occasionneraient pendant l'exercice courant. Je vais maintenant donner une estimation approximative de ce que coûterait en totalité tout le système d'observations, y compris la confection des tableaux de marées annuels.

Pour l'étude des courants.

Prix d'un navire, soit		$40,000
Prix d'une goëlette, soit		5,000
Moins leur vente au bout de 3 ans		$35,000
Prix total de ces navires pour les opérations		10,000
Entretien, $10,000 par année, trois ans		30,000
Prix des observations des courants		$40,000
Etablissement de 6 stations, avec marégraphe automatique (*Voir* Rapport de 1887, Département de la marine)		6,000
Trois de ces stations seraient permanentes et les trois autres temporaires seulement.		
Pour 12 stations à la fin de plusieurs années, alors que nous aurons 3 stations pendant 10 ans et 9 stations pendant 3 ans, par série chacune, à $25,000 par année, entretien		$25,000
Personnel du bureau—aides temporaires, par année, $1,500		15,000
Organisation de bureaux, frais et allocations, 2 ans à $750	$1,500	
Huit années d'inspection, à $250	2,000	
		3,500
Frais de computation en Angleterre—12 stations, première année, $250 par station		3,000
Années subséquentes, à $85 par station—12 stations, $1,020 par année, 9 ans—soit		9,000
Stations d'échelle de marée, 10 par année, à $200 chaque —10 ans		20,000
Réduction des observations des stations d'échelle de marée, à $100 par station,—100 stations		10,000
Déplacement de trois stations deux fois, faisant six déplacements, et rétablissements, à $600 pour chaque déplacement		3,600
Faux frais (d'après le rapport de 1887), $1,250 par année, 10 ans		12,500
Total pour dix années d'observations		$107,600

Soit $10,760 par année.

Dix ans après le commencement de ces études nous aurons réunis assez de données pour nous former une idée assez exacte des marées et des courants de marée sur nos côtes orientales et dans le golfe Saint-Laurent, et ces renseignements précieux auront coûté au pays—

Pour l'étude des courants	$ 40,000
Pour l'étude des marées	107,600
Total	$147,600

La période de temps pendant laquelle trois stations au moins devront exister est de dix-neuf ans, car c'est à ces stations que devront être calculées les marées qui fourniront les corrections secondaires devant être appliquées à celles prédites d'après les petites séries d'observations.

Une grande partie de ces études devra prendre une forme à mesure que l'expérience le permettra, mais je suis d'opinion que les travaux peuvent être poussés d'une manière satisfaisante avec l'estimation que j'ai donnée plus haut. Puis quand viendra le temps de faire les études des courants, le département sera peut-être en mesure de fournir des navires sans avoir à en acheter ou affréter, et je crois pouvoir dire que toute l'entreprise, y compris les séries de dix-neuf ans à trois stations et la prédiction annuelle des marées pendant cet espace de temps ne coûtera pas plus de $200,000, c'est-dire la moitié du prix d'un steamer à fret de première classe.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ANDREW R. GORDON.

ANNEXE No 8.

POLICE FLUVIALE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, 3 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, pour être présenté à l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, mon rapport annuel de surintendant et chef de la police fluviale de ce port.

J'y joins un relevé qui fait connaître le nombre des personnes mises en état d'arrestation pendant la saison de navigation, leur pays d'origine, et la nature des offenses portées à leur charge.

Le corps de police a repris son service le 1er mai, composé comme suit :—Benjamin Trudel, chef de police et préposé à l'engagement des matelots, qui fut mis à la retraite le 30 juin ; James Cunningham, sous-chef, qui reçoit $2.40 par jour ; cinq patrons de chaloupes (dont l'un fait l'office d'agent secret et de commis au bureau de l'engagement des matelots), à $1.90 par jour ; quatorze constables, à $1.50, et un mécanicien, à $1.65—soit un corps de 21 hommes ; à l'exception du chef, tous ont été régulièrement assermentés par Son Honneur le juge des sessions. Sur ces salaires il est fait une retenue de 25 centins par jour comme garantie de bonne conduite, et à la fin de la saison cette retenue est remise à ceux qui l'ont méritée.

Suivant vos instructions du 4 mai dernier, le *Dolphin* a fait la patrouille du port deux fois par jour, abordant les navires qui avaient besoin de la police pour réprimer une mutinerie ou autre désordre, et pour capturer des déserteurs ou des racoleurs, à l'instance du capitaine ou de l'armateur. Le nombre des rondes ainsi faites a été de 364.

Un journal des mouvements du navire et des actes de la police vous a été envoyé toutes les semaines, ainsi que vous m'en aviez donné l'ordre le 14 juin dernier.

Le nombre des arrestations a été 95, et celui des désertions 312.

Je suis heureux de dire que la conduite des hommes de police a été exceptionnellement bonne cette année ; il n'y a pas eu de cas d'enivrement ou d'insubordination.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. U. GREGORY, J. P.,
Agent du départ. de la marine, surintendant de la police fluviale et préposé à l'engagement des matelots.

M. WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine, Ottawa.

RELEVÉ des opérations au port de Québec par la police fluviale, du 1er mai au 30 novembre 1889.

Offenses.		Pays d'origine.	
D sertion	8	Angleterre	21
Absence sans permission	21	Ecosse	16
Refus d'obéir	27	Irlande	14
Ivresse sur les quais	2	Norvège	6
Protection pour la nuit	17	Suède	13
Ivresse et désordre à bord	6	Etats-Unis	1
Voies de fait à bord	4	Canada	8
Voies de fait sur des seconds	5	Terreneuve	3
Vol à bord	2	Antilles	4
Infliction de blessures graves en mer	1	Finlande	2
Recueillis en mer	2	Pays de Galles	1
		Autriche	1
		Italie	2
		Hollande	1
		Russie	2
	95		95

ANNEXE No 9.

POLICE DE PORT DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la police de port de Montréal pour la saison close le 30 novembre dernier.

De bonne heure au mois de mai le corps de police a été assermenté, composé d'un inspecteur et agent de marine, d'un chef, deux sergents, un sergent de bureau, trois sergents d'office et vingt-quatre constables. Un de ces derniers a donné sa démission à la fin du premier mois, et il n'a pas été remplacé.

Les services attribués à la police ont été remplis d'une manière satisfaisante, eu égard au nombre restreint de ceux qui la composent. Il y a eu à peu près le même nombre d'arrestations, et celui des accidents et des personnes qui se sont noyées ou qui ont été trouvées noyées a été un peu plus élevé.

Le département ayant ordonné le licenciement du corps de police au 30 novembre, ceux qui le composaient ont été congédiés, et ainsi que j'en avais reçu instruction, j'ai expédié à Ottawa les livres, papiers, ameublement du bureau, etc., et livré les armes au garde-magasin de l'île Sainte-Hélène. Selon vos ordres, il reste quelques articles en magasin ici.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. S. A. ORMOND.

M. WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine, Québec.

ANNEXE No 10.

RELEVÉ des quais sous le contrôle du ministère.

Localité.	Gardien du quai.	Date de l'établissement des règlements.	Date de la nomination du gardien de quai.	Rémunération.
Ontario.				
Inverhuron	Vacant	12 juin 1889		25 p. c. des perceptions.
Kingsville	W. J. Malott		16 avril 1886	25 do
Rondeau	W. R. Fellowes		17 déc. 1888	25 do
Québec.				
Anse Saint-Jean	Vacant			
Baie Saint-Paul	do			
Carleton	Jos. Couchon		4 juin 1889	25 do
Cascades	Louis Leroux		30 do 1887	25 do
Chicoutimi	Vacant			
Lacolle	B. V. Naylor		2 juill. 1886	25 do
Berthier	Les gardiens de quai ne sont pas encore nommés.			
Les Eboulements				
L'Islet				
Malbaie				
Rivière-Ouelle				
Rivière-du-Loup				
New-Carlisle	John C. Hall		4 juin 1889	25 do
Port-Daniel	Jeffrey Lawrence		4 do 1889	25 do
Pointe-aux-Orignaux	Vacant			
St-Alphonse de Bagotville	do			
Saint-Jean d'Orléans	do			
Saint-Laurent d'Orléans	do			
Tadousac	do			
Nouvelle-Ecosse.				
Arisaig	Donald Ross		25 août 1888	25 do
Avonport	Robert Shaw		23 nov. 1888	25 do
Bayfield	Edward Randall		25 août 1888	25 do
Anse Belliveau	Ambrose Thérieau		25 do 1888	25 do
Brooklyn	F. T. Gardiner		20 oct. 1882	20 do
Canada-Creek	C. E. Eaton		23 nov. 1888	25 do
Cape-Cove	Jacob Deveau		2 août 1889	25 do
Centreville	W. M. B. Dakin		25 do 1888	25 do
Ruisseau de Chipman	Jas. Misaner		23 nov. 1888	25 do
Pointe de l'Eglise	Fred. Belleveau		15 sept. 1888	25 do
Baie des Vaches	Arch. McKinnon		15 avril 1879	7½ do
Cranberry-Head	Abram Thurston		16 fév. 1889	25 do
Anse de Delap	B. R. McCaul		10 mai 1880	7½ do
Digby	Wm. Watt		25 juin 1879	10 do
Tête d'Aigle	Nathan Leslie		9 janv. 1889	25 do
Baie Est	Donald McInnis (fils de Ronald)		5 avril 1886	50 do
Grand Narrows, comté de Victoria	John P. McNeill		25 août 1888	25 do
Grand Narrows, comté de Cap-Breton	E. A. McNeill		6 nov. 1888	25 do
Havre de Hall	Sydney Roscoe		23 do 1888	25 do
Hampton	Judson Foster		25 août 1888	25 do
Harbourville	C. O. Cook		23 nov. 1888	25 do
Maitland, comté de Hants	C. S. Stuart		5 sept. 1888	25 do
do de Yarmouth	J. E. Cann		16 mai 1885	25 do
Margaretsville	T. J. Downie		25 août 1888	25 do
Anse Mételghan	H. T. Deveau		15 sept. 1888	25 do

RELEVÉ des quais, etc.—*Fin.*

Localité.	Gardien de quai.	Date de l'établissement des règlements.	Date de la nomination du gardien de quai.	Rémunération.
Rivière Météghan	Urbain Doucette		3 janv. 1883	20 p. c. des perceptions.
Pointe de la Milice	Alex. McFadyen		21 mars 1889	25 do
Morden	Wm. Minnis		23 nov. 1888	25 do
Pointe du Chêne	T. E. Bigelow		3 juin 1876	33⅓ do
Ogilvie	R. S. Armstrong		23 nov. 1888	25 do
Parrsboro'	Thompson Tipping		26 do 1888	25 do
Quai de Pickett	Andrew Bishop		24 déc. 1884	25 do
Plympton	Jos. Potter		25 août 1888	25 do
Pointe Brulée	David Stevenson	12 juin 1889	23 nov. 1888	25 do
Port-George	Christopher Anderson		6 do 1888	25 do
Port-Greville	Vacant			25 do
Port-Hood	Robert McDougall		25 août 1888	25 do
Port-Lorne	Samuel Beardsley		25 do 1888	25 do
Rivière au Saumon	Thomas Foley		25 do 1888	25 do
Saulnierville	John T. Saulnier		25 do 1888	25 do
Tracadie	J. M. Hall		6 nov. 1888	25 do
Tusket-Wedge	Jas. Cothreau		16 fév. 1889	25 do
Victoria	William Brown		11 do 1889	25 do
Rivière de l'Est	Malcolm McFarlane		3 sept. 1889	25 do
Pointe Blanche	Elisha West		9 jan. 1889	25 do
Nouveau-Brunswick.				
Bouctouche	Augus Renaud		7 juill. 1887	25 do
Clifton	Vacant			25 do
Cap Hopewell	Freeman Crocker		26 mai 1886	25 do
Ile du Prince-Edouard.				
Annandale	James Taylor		2 juill. 1885	25 do
Bay View	Joseph Harrington		2 oct. 1885	25 do
Belfast	John Halliday		29 do 1885	25 do
Quai de Brush	Levi R. Ings		18 sept. 1885	25 do
Anse de Campbell	Angus McIntyre		17 oct. 1888	25 do
Pointe de la Chapelle	Ronald McCormack		18 sept. 1885	25 do
Pointe de Chine	W. S. N. Crane		18 do 1885	25 do
Clifton	Wm. McKay		22 do 1886	25 do
Crapaud et jetée Victoria	Percy Palmer		2 juill. 1885	25 do
Georgetown	James Bourke		2 do 1885	25 do
Quai de Hickey	Jas. J. Macdonald		15 oct. 1889	25 do
Pointe de Hurd	R. Robblee		6 do 1888	25 do
Rive de Kier	H. S. McNutt		3 nov. 1885	25 do
Lambert	John A. Macdonald		2 juill. 1885	25 do
Pointe de Lewis	James E. Macdonald		2 do 1885	25 do
Rivière à la Loutre	Edward Henderson		2 do 1885	25 do
Havre Murray, Sud	B. H. Sensabaugh		2 do 1885	25 do
Creek de Neuf Milles	Edward Harrington		29 oct. 1885	25 do
Cardigan Nord	Donald McIntyre		2 juill. 1885	25 do
Pinette	Hector D. Morrison		18 sept. 1885	25 do
Pownal	Alex. McRae		2 oct. 1885	25 do
Baie Sainte-Marie	C. H. Lewellin		2 juill. 1885	25 do
Souris	B. McEachern		3 juin 1884	25 do
Rustico-Sud	Joseph Doucette		2 oct. 1885	25 do
Stevens et Montague	J. A. MacDonald		11 sept. 1885	25 do
Rivière à l'Esturgeon	Bernard Kearney		18 do 1885	25 do
Rivière Tignish	Benjamin Gaudet		5 do 1888	25 do
Rivière Vernon	J. G. McKenzie		19 oct. 1885	25 do
Ile Wood	Malcolm H. McMillan		16 mai 1889	25 do

WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine.

ANNEXE No 11.

RECETTES provenant des quais et jetées versées au crédit du receveur général pendant l'exercice clos le 30 juin 1889.

Ontario.	$ cts.
Goderich	933 00
Kingsville	478 20
Morpeth	10 37
Total	1,421 57

Québec.	
Lacolle	54 52
Saint-Jean	310 00
Sorel	39 00
Total	403 52

Nouvelle-Ecosse.	
Centreville	7 50
Pointe de l'Eglise	92 28
Baie aux Vaches	1,348 04
Digby	475 71
Baie Est	1 00
Hantsport	47 00
Harbourville	30 16
Iona—Grand-Narrows	17 36
Kingsport (Pointe du Chêne)	118 40
Maitland, comté de Hants	17 51
do comté de Yarmouth	55 38
Margaretville	87 37
Météghan	258 41
Saulniersville	4 00
Total	2,560 12

Nouveau-Brunswick.	$ cts.
Cap Hopewell	18 75

Ile du Prince-Edouard.	
Annandale	81 06
Bay View	24 44
Belfast	67 17
Quai de Brush	131 75
Pointe de la Chapelle	19 50
do de Chine	6 00
Georgetown	35 26
Pointe de Hurd	4 43
Rive de Kier	120 36
Pointe Lewis	83 50
Montague	182 97
Havre Murray	17 58
New-London	16 00
Newport	35 12
Creek de Neuf Milles	7 92
Pont du banc d'huîtres	47 07
Quai de Picket	40 77
Pinette	10 95
Pownal	96 53
Baie Sainte-Marie	14 72
Souris	3 19
Esturgeon	24 76
Rivière Vernon	122 68
Total	1,193 73

RÉCAPITULATION.

Ontario	$ 1,421 57
Québec	403 52
Nouvelle-Ecosse	2,560 12
Nouveau-Brunswick	18 75
Ile du Prince-Edard	1,193 73
	$ 5,597 69

WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine.

F. GOURDEAU,
Comptable.

ANNEXE No 12.

RELEVÉ des contributions pour les marins malades perçues durant l'exercice clos le 30 juin 1889.

Québec.	$ cts.
Gaspé	131 48
Iles de la Madeleine	37 33
Montréal	2,364 84
New-Carlisle	272 54
Percé	31 12
Québec	6,053 08
Rimouski	221 92
Saint-Armand	3 28
Saint-Jean	1,495 22
Sorel	14 66
Stanstead	22 37
Trois-Rivières	112 52
Total	10,760 36
Nouveau-Brunswick.	
Bathurst	296 38
Caraquette	13 94
Chatham	967 06
Dalhousie	388 02
Dorchester	9 00
Moncton	688 35
Newcastle	580 50
Richibouctou	222 66
Sackville	241 40
Shippegan	5 86
Saint-André	99 84
Saint-Jean	5,160 40
Saint-Stephen	72 52
Total	8,745 93
Nouvelle-Ecosse	
Amherst	409 21
Annapolis	146 58
Antigonish	3 42
Arichat	101 58
Baddeck	16 74
A reporter	677 53

Nouvelle-Ecosse—Fin.	$ cts.
Report	677 53
Barrington	24 98
Bridgetown	1 52
Digby	160 92
Guysboro'	77 52
Halifax	6,859 90
Kentville	11 38
Liverpool	103 68
Lockeport	73 16
Londonderry	19 74
Lunenburg	401 58
Margaretsville	7 46
Sydney-Nord	1,095 08
Parrsboro'	632 02
Pictou	393 30
Port-Hawkesbury	89 24
Port-Medway	79 22
Shelburne	35 46
Sydney	1,780 56
Truro	18 18
Weymouth	124 52
Windsor	1,081 90
Yarmouth	331 24
Total	14,080 09
Colombie-Britannique.	
Nanaïmo	2,522 67
New-Westminster	30 80
Vancouver	1,488 10
Victoria	1,236 84
Total	5,278 41
Ile du Prince-Edouard.	
Charlottetown	377 42
Summerside	64 08
Total	441 50

RÉCAPITULATION.

Québec	$10,760 36
Nouveau-Brunswick	8,745 93
Nouvelle-Ecosse	14,080 09
Colombie-Britannique	5,278 41
Ile du Prince-Edouard	441 50
	$39,306 29

F. GOURDEAU,
Comptable.

WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine.

ANNEXE No 13.

CAISSE DES PILOTES INVALIDES DE MONTRÉAL.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL, BUREAU DU SECRÉTAIRE.
MONTRÉAL, 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer, par ordre des commissaires du havre, pour l'information de l'honorable ministre de la marine, les relevés ordinaires des recettes et dépenses de la caisse des pilotes invalides de Montréal pendant l'année terminée le 31 décembre 1889, et un état de l'actif de cette caisse durant la même période.

Voici un résumé des premiers :—

Recettes.

Taxes de la Trinité, perçues à Montréal	$2,407 28	
" " Sorel	62 82	
" " Trois-Rivières	46 14	
Menues recettes	33 13	
Intérêt sur placements et dépôts en banques	2,533 86	
		$5,083 23

Dépenses.

Pensions payées à des pilotes vieux et infirmes et à des veuves de pilotes	$4,172 49	
Riddell et Common, auditeurs de la caisse	25 00	
Impressions, papeterie et frais de port	11 19	
		4,208 68
Surplus net		$874 55

Mr. Joseph Léveillé, qui avait été mis à la retraite le 1er janvier 1888, n'a pas retiré sa pension cette année-là, mais il l'a reçu au complet dans le cours de janvier 1889.

La veuve du pilote Moïse Biron est morte le 13 février.

Au mois de juin le pilote George Raymond, de Deschambault, a demandé à être porté sur la liste de pension, parce que la santé lui faisait défaut. Sa demande étant accompagnée d'un certificat du médecin à l'effet que M. Raymond avait eu une attaque d'apoplexie et qu'il pourrait bien en avoir une autre, il a été décidé de le pensionner à partir du 1er juillet.

Il y a présentement six vieux pilotes et seize veuves de pilotes qui sont pensionnées à même la caisse ; les premiers reçoivent chacun $300 par année, et les secondes $144.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

DT. ALEXANDER ROBERTSON, trésorier, en compte avec la caisse des pilotes invalides. AV.

1889.		$ cts.
2 janv.	Solde, décembre 1888	937 69
	Six mois d'intérêt sur les parts du fonds consolidé de la cité de Montréal, enregistrées au nom des commissaires du havre de Montréal (savoir : $5,000, à 5 p. 100 d'intérêt par année)	125 00
30 do	Coupons des commissaires du havre, dus le 5 janvier :—	
	Série M, nos 154-156 = 3 × $32.50	$ 97 50
	do N do 36- 43 = 8 × $65.00	520 00
	do P do 81 = 1 × $60.00	60 00
	do R do 20-102 = 2 × $15.00	30 00
	do R do 117-119 = 3 × $30.00	90 00
	do D do 21 = 1 × $25.00	25 00
	do D do 45- 49 = 5 × $25.00	125 00
	do F do 164-172 = 9 × $20.00	180 00
		1,127 50
31 mai.	Taxes de la Trinité pour mai	245 44
4 juin.	Ret. sur pilot. du vap. de S.M. "Pylades," ent. et sortie	4 14
7 do.	do "Modjeska," montée	1 25
20 do.	do "Guy Colin"	0 33
29 do.	Taxes de la Trinité pour mai	341 96
3 juil.	Six mois d'intérêt à 5 p. 100 par année sur cinquante parts du fonds consolidé de la cité de Montréal	125 00
4 do.	Retenue sur pilotage du yacht "Ladoga," montée	0 66
12 do.	Coupons du havre de Montréal, dus le 5 juillet :—	
	Série M, nos 154-156 = 3 × $32.50	$ 97 50
	do N do 36- 43 = 8 × $65.00	520 00
	do P do 81 = 1 × $60.00	60 00
	do R do 20-102 = 2 × $15.00	30 00
	do R do 117-119 = 3 × $30.00	90 00
	do D do 21 = 1 × $25.00	25 00
	do D do 45- 49 = 5 × $25.00	125 00
	do F do 164-172 = 9 × $20.00	180 00
		1,127 50
23 do.	Retenue sur pilotage du vapeur "British Prince."	0 25

1889.		$ cts.
23 janv.	Payé pour 13 mois de pension depuis le 1er janvier 1888 jusqu'au 1er février 1889, au vieux pilote Joseph Leveillé, Montréal	325 00
	Payé les pensions pour trois mois terminés le 31 janvier :—	
1er fév.	Veuve David Mathieu, Grondines	32 00
	do Olivier Abelle, Montréal	37 33
	do Hubert Lemai do	37 33
	do Zéphirin Mayrand, Contrecœur	37 33
	do Moïse Biron, Trois-Rivières	29 33
	do Zéphirin Boudreau, Trois-Rivières	37 33
	do Edouard Boudreau do	37 33
	do Isaïe Beaudry, Sorel	37 33
	do David Bouille, Deschambault	32 33
	do Edouard Naud, Sorel	32 00
	do Eusèbe Toupin, Trois-Rivières	32 00
	do Placide Gaillardet, Saint-Grégoire	37 33
	do Narcisse Bouillé (née Arcand), Deschambault	37 33
	do Narcisse Bouillé (née Proulx) do	37 33
	do Sévère Belisle, Deschambault	37 33
	do Olivier Raymond, Montréal	37 33
	do Hector Hamelin, Saint-Pierre les Becquets	37 33
	Vieux pilote Adolphe Lisé, Batiscan	75 00
	do Joseph L. Dessureau, Sorel	75 00
	do Onésime Naud, Sorel	75 00
	do J. B. Dorval, Cap de la Madeleine	75 00
1er avril	Riddell et Common, pour audition de ce fonds, pour l'année terminée le 31 décembre 1888	25 00
	Payé les pensions pour trois mois terminés le 30 avril :—	
1er mai.	Vieux pilote Adolphe Lisé, Batiscan	75 00
	Veuve Olivier Abelle, Montréal	37 33
	do Hubert Lemai do	37 33
	do David Mathieu, Grondines	32 00
	do Zéphirin Mayrand, Contrecœur	37 33
	do Zéphirin Boudreau, Trois-Rivières	37 33
	do Edouard Boudreau do	37 33
	do Isaïe Beaudry, Sorel	37 33
	do David Bouillé, Deschambault	29 33
	do Edouard Naud, Sorel	32 00
	do Eusèbe Toupin, Trois-Rivières	32 00
	do Narcisse Bouillé (née Proulx), Deschambault	37 33
	do Sévère Bellisle, Deschambault	37 33
	Vieux pilote Joseph L. Dessureau, Sorel	75 00
	do Joseph Leveillé, Montréal	75 00

27 juillet	Retenue sur pilotage du yacht "Coquette," montée	0 58
31 do	Taxes de la Trinité pour mai	434 71
31 août.	do do août	444 87
2 sept.	Ret. sur pilot. du vap. de S.M. "Tourmaline," montée	2 31
6 do	do do "Pylades," montée	2 03
10 do	do do "Tourmaline," descente	2 31
17 do	do du yacht "Hector," monter	2 55
18 do	Retenue sur pilotage payé par MM. Munderloh et Cie	0 40
19 do	Retenue sur pilot. payé par MM. McLean, Kennedy et Cie	0 12
26 do	do sur le steamer "Cæsar"	2 12
30 do	Taxes de la Trinité pour septembre	340 94
15 oct.	Revenue sur pilot. du vapeur de S.M. "Pylades," montée	2 03
31 do	Taxes de la Trinité pour octobre	364 11
28 nov.	do perçues à Sorel du 3 juin au 30 octobre	62 82
28 do	Revenue sur pilotage de la barque "Hooding"	1 54
29 do	do payé par MM. Dobell, Beckett et Cie	10 51
17 déc.	Taxes de la Trinité pour novembre	235 25
20 do	do perçues à Trois-Rivières du 28 mai au 16 octobre	46 14
31 do	Intérêt de la Caisse d'Epargne de la cité et du district sur dépôts pendant l'année à raison de 3 pour 100 par année	28 86
	A reporter	.....

3 mai..	do Onésime Naud, Sorel	75 00
	Veuve Narcisse Bouillé (née Arcand), Deschambault	37 33
4 do ..	do Placide Gaillardet, Saint-Grégoire	37 33
8 do ..	Vieux pilote J. B. Dorval, Cap de la Madeleine	75 00
9 do ..	Veuve Olivier Raymond, Montréal	37 33
2 do ..	do Hector Hamelin, Saint-Pierre les Becquets	37 33
	Payé les pensions pour 3 mois terminés le 30 avril :—	
1er août	Veuve Hector Hamelin, Saint-Pierre les Becquets	37 33
	do David Mathieu, Grondines	32 00
	do Olivier Abelle, Montréal	37 33
	do Hubert Lemai do	37 33
5 do	Vieux pilote Joseph Leveillé, Montréal	75 00
6 do	do J. B. Dorval, Cap de la Madeleine	75 00
6 do	Veuve Olivier Raymond, Montréal	37 33
7 do	do Zéphirin Mayrand, Contrecœur	37 33
	do Zéphirin Boudreau, Trois-Rivières	37 33
	do Edouard Boudreau do	37 33
	do Isaïe Beaudry, Sorel	37 33
	do David Bouillé, Deschambault	29 33
	do Edward Naud, Sorel	32 00
	do Eusèbe Toupin, Trois-Rivières	32 00
	do Placide Gaillardet, Saint-Grégoire	37 33
	do Narcisse Bouillé (née Marie Anne Arcand) Deschambault	37 33
	do Narcisse Bouillé (née Hortense Proulx) Deschambault	37 33
	do Sévère Bellisle, Deschambault	37 33
	Vieux pilote Adolphe Lisé, Batiscan	75 00
	do Joseph L. Dessureau, Sorel	75 00
	do Onésime Naud, Sorel	75 00
	do George Raymond, Deschambault, un mois de pension jusqu'au 1er août	25 00
18 sept..	D. Bentley et Cie, pour impressions	1 19
	Payé les pensions pour 3 mois terminés le 30 octobre :—	
1er nov.	Veuve Hector Hamelin, Saint-Pierre les Becquets	37 33
1er do	do Hubert Lemai, Montréal	37 33
1er do	do Olivier Abelle do	37 33
2 do	do Edouard Naud, Sorel	32 00
4 do	Vieux pilote Onésime Naud, Sorel	75 00
5 do	do Joseph Leveillé, Montréal	75 00
5 do	Veuve Olivier Raymond do	37 33
5 do	do David Mathieu, Grondines	32 00
5 do	do Zéphirin Mayrand, Contrecœur	37 33
5 do	do Zéphirin Boudreau, Trois-Rivières	37 33
	A reporter	.....

Dt. ALEXANDER ROBERTSON, trésorier, en compte avec la caisse des pilotes invalides—*Suite.* Av.

1889.		$ cts.	1889.		$ cts.
	Report	.....		Report	.....
			5 nov.	Veuve Edouard Boudreau, Trois-Rivières	37 33
			5 do	do Isaïe Beaudry, Sorel	37 33
			5 do	do David Bouillé, Deschambault	29 33
			5 do	do Eusèbe Toupin, Trois-Rivières	32 00
			5 do	do Placide Gaillardet, Saint-Grégoire	37 33
			5 do	do Narcisse Bouillé (née Marie Anne Arcand), Deschambault	37 33
			5 do	do Narcisse Bouillé (née Hortense Proulx), Deschambault	37 33
			5 do	do Sévère Bellisle, Deschambault	37 33
			5 do	Vieux pilote, Adolphe Lisé, Batiscan	75 00
				do Joseph L. Dessureau, Sorel	75 00
				do J. B. Dorval, Cap de la Madeleine	75 00
				do George Raymond, Deschambault	75 00
			31 déc.	Timbres-poste et papeterie, fournis aux commissaires du havre de Montréal durant l'année 1889, pour remise de pensions par lettres enregistrées	10 00
				Balance, janvier 1890	1,812 24
	Total	6,020 92		Total	6,020 92

ANNEXE No 14.

CAISSE DES PILOTES INVALIDES DE QUÉBEC.

QUÉBEC, 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un état des recettes et des dépenses de la caisse des pilotes invalides de Québec pendant l'année 1889, ainsi qu'un état des comptes de la corporation des pilotes durant la même période.

Les recettes totales de la corporation des pilotes durant la présente année ont été de	$119,780 35
Et les dépenses totales de	24,266 83
Laissant une balance de	$95,513 52
A distribuer entre 153 pilotes en exercice, soit pour chacun un dividende de	$ 622 24
Cent soixante-douze navires étrangers ont payé	$ 21,581 84
Sept cent quatre-vingt dix-huit navires britanniques ont payé	$ 98,198 51
	$119,780 35

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. X. DION,
Secrétaire-trésorier.

M. WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ETAT des recettes et déboursés de la corporation des pilotes pour le fonds des pilotes invalides de Québec, pendant l'année 1889.

RECETTES.	$ cts.	$ cts.
Balance de 1888	417 19	
Percentage sur la contribution des pilotes	8,564 91	
Intérêt sur placements	3,073 00	
Amendes	40 00	
Intérêt—Caisse d'épargne	15 12	
		12,110 82
DÉPENSE.		
Pensions	10,401 81	
Secours	112 26	
Appointements	500 00	
Dépôt à la caisse d'épargne	850 00	
Balance en mains	246 75	
		12,110 82
PILOTES SECOURUS PAR LA CAISSE.		
Quatre pilotes.		
Cyprien Raymond	49 60	
Joseph Pouliot, n° 1	42 66	
Thomas Simard	4 00	
Jean Gobeil	16 00	
		112 26
PENSIONNAIRES À LA CHARGE DE LA CAISSE.		
MONTANT PAYÉ À CHACUN PENDANT L'ANNÉE, DU 1ER DÉCEMBRE 1888 AU 1ER NOVEMBRE 1889.—PAYÉ DU 1ER NOVEMBRE 1889 AU 31 DÉCEMBRE 1889.		
Vingt et un pilotes de $110 à $100.		
Frédérick Bernier	102 50	
Laurent Tremblay	102 50	
Dominique Girard	102 50	
François Vézina	102 50	
Frs. Jos. Pouliot, décédé le 29 août 1889	85 55	
François Noël	102 50	
Yves Sylvestre, décédé le 19 mars 1889	41 10	
Thomas Després	102 50	
Marcel LeBel	102 50	
Laurent Larochelle	102 50	
Cyprien Raymond, mis à la retraite le 7 mai ; décédé le 15 du même mois	2 45	
Hilaire Jouvin	102 50	
Pierre Lapierre, mis à la retraite le 10 avril 1889	55 55	
Jean Pouliot do 1er novembre 1888	102 50	
Gabriel Lachance do 4 juillet 1889	32 50	
Joseph Pepin	102 50	
J. Bte. Bernier, mis à la retraite le 12 décembre 1888	93 33	
Thomas Simard do 15 do	88 75	
Louis Dugal	102 50	
J. Bte. Talbot, mis à la retraite le 17 septembre 1888, arrérages	13 19	
do 1 an	102 50	
George Sansterre, mis à la retraite le 12 décembre 1888	90 27	
		1,835 19
Dix pilotes de $101 à $92.		
Maurice Pepin	94 25	
Dominique Perrault	94 25	
Louis Fontaine	94 25	
François Thivierge	94 25	
Isaïe Marticotte	94 25	
Joseph Morency	94 25	
Pierre Lemieux, mis à la retraite le 10 avril 1889	51 11	
Edouard Labrecque	94 25	
Narcisse Forgues, décédé le 4 mars 1889	33 93	
Jean Coulombe	94 25	
		839 04

ETAT des recettes et déboursés de la corporation des pilotes pour le fonds des pilotes invalides de Québec, etc.—*Suite.*

PENSIONNAIRES À LA CHARGE DU FONDS—*Suite.*	$ cts.	$ cts.
Sept pilotes de $92 à $84.		
Amable St. Laurent	86 00	
J. Bte. Paquet, arrérages	23 00	
do année	86 00	
François Godreau	86 00	
Clovis Anctil	86 00	
Alexis Vézina	86 00	
Louis Ol. Leclerc	86 00	
Abraham Després	86 00	
		625 00
Deux pilotes de $90 à $82.		
Joseph Lavoie	84 00	
Ovide Dick	84 00	
		168 00
Quatre pilotes de $88 à $80.		
F. X. Corriveau	82 00	
Joseph Lapointe, décédé le 2 mars 1889	28 90	
Frs. Pelletier	82 00	
Antoine Roussel	82 00	
		274 90
Deux pilotes de $86 à $78.		
Alexis Roy	80 00	
Céléstin St. Pierre, décédé le 4 janvier 1889	15 29	
		95 29
Un pilote de $82 à $76.		
F. X. Ménard	77 50	
		77 50
Quatre pilotes de $79 à $73.		
Pierre Charest	74 50	
Léandre Raymond	74 50	
Paul Pouliot	74 50	
J. Léon Roy, décédé le 13 février 1889	22 60	
		246 10
1 pilote à $47.		
James Forbes, arrérages	11 75	
do année	47 00	
		58 75
VEUVES DE PILOTES.		
Vingt-trois veuves de $68 à $58.		
Veuve de Jacques Tremblay, arrérages	17 00	
do do à compte	31 50	
do Charles Brown	60 50	
do J. Bte. Dion	60 50	
do Charles Chouinard	60 50	
do Louis Joseph Lavoie	60 50	
do Charles Pouliot	60 50	
do Louis Laprise	60 50	
do Maxime Caron, à compte	31 50	
do Edouard Petitgrew	60 50	

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa

ETAT des recettes et déboursés de la corporation des pilotes pour le fonds des pilotes invalides de Québec, etc.—*Suite.*

	$ cts.	$ cts.
PENSIONNAIRES À LA CHARGE DU FONDS—*Suite.*		
VEUVES DE PILOTES—*Suite.*		
Vingt-trois veuves de $64 à $58—Suite.		
Veuve d'Alexis Pelletier	60 50	
Veuve de Pierre Pepin	60 50	
do Alex. Vaillancourt	60 50	
do Edouard Marcoux	60 50	
do Charles Bernier	60 50	
do Paul Langlois	60 50	
do Alexis Delisle	60 50	
do Pierre Roy	60 50	
do Charles Nolet	60 50	
do Paul Blouin	60 50	
do Yves Sylvestre, mis à la retraite le 19 mars 1889	35 76	
do Frs. Jos. Pouliot do 1er septembre; décédé le 19 mars 1889	14 40	
do Charles Dumas	60 50	
do Laurent Godbout	60 50	
		1.279 66
Dix-sept veuves de $64 à $55.		
Veuve de Pierre Ruelland	57 25	
do Paul Larochelle	57 25	
do Joseph Raymond	57 35	
do Jean Gobeil, décédé le 3 mars 1889	21 87	
do Jean Frs. Lamarre	57 25	
do Robert Demers	57 25	
do Pierre Laprise	57 25	
do Michel Morin, à compte	43 50	
do F. X. Delisle	57 25	
do Michel Guénard	57 25	
do Barth. Lachance	57 25	
do Hubert Dumas	57 25	
do Cyprien Langlois	57 25	
do Jean Lavoie	57 25	
do Pierre Gourdeau, arrérages	16 00	
do do à compte	43 50	
do F. X. Lachance	57 25	
do Narcisse Forgues, mis à la retraite le 4 mars 1889	36 20	
		905 32
Quinze veuves de $62 à $54.		
Veuve de J. C. Adam, décédé 22 avril 1889	15 50	
do Michel Fournier	56 00	
do Paschal Dick	56 00	
do Pierre Gourdeau (A.F.)	56 00	
do Bénonie Normand	56 00	
do Damase Babin	56 00	
do Amable Genest, à compte	29 00	
do François Rioux	56 00	
do Nicholas Fortin	56 00	
do Marcel Côté	56 00	
do Gabriel Plante	56 00	
do Eustache Dorion, mis à la retraite le 8 janvier 1889	44 63	
do Joseph Lapointe do le 12 mars 1889	35 83	
do J. E. Adam	56 00	
do Edouard Demers	56 00	
		740 98
Quinze veuves de $60 à $52.		
Veuve de Félix Caron	54 00	
do David Cinq-Mars	54 00	

ETAT des recettes et déboursés de la corporation des pilotes pour le fonds des pilotes invalides de Québec, etc.—*Suite.*

	$ cts.	$ cts.
PENSIONNAIRES À LA CHARGE DU FONDS—*Suite.*		
VEUVES DE PILOTES—*Suite.*		
Quinze veuves de $60 à $52.—Suite.		
Veuve de Jean Giroux	54 00	
do Pierre Gourdeau (A.N.)	54 00	
do Joseph Dupil	54 00	
do Jean Marcoux, à compte	41 00	
do Thomas Connell, décédé le 19 septembre 1889	54 00	
do Pierre Curodeau	54 00	
do J.-Bte Tremblay	54 00	
do Magloire Mercier	54 00	
do Louis Crépault	54 00	
do Célestin St. Pierre, mis à la retraite le 4 janvier 1889	43 35	
do François Nadeau	54 00	
do Antoine Boucher	54 00	
do Vital Charest	54 00	
		786 35
Seize veuves de $58 à $50.		
Veuve de Edouard Chevalier	52 00	
do Thomas Dick	52 00	
do Denis Flynn	52 00	
do William Irvine	52 00	
do Fabien Langelier	52 00	
do Julien Langlois	52 00	
do J.-Bte Laroche	52 00	
do A. Lavoie (L. Me.)	52 00	
do Henri Lavoie	52 00	
do Firmin Lévesque, arrérages	14 50	
do do décédé le 7 janvier 1889	12 00	
do Henri Noël	52 00	
do Fred. Simpson	52 00	
do Joseph Simpson	52 00	
do Pierre Ross	52 00	
do J.-Bte Caron, décédé le 15 octobre 1889	49 92	
do Amable Fournier, à compte	27 00	
		779 51
Seize veuves de $56 à $48.		
Veuve de L. (M.L.) Asselin, décédé le 7 janvier 1889	10 42	
do Grégoire Bernier, décédé le 17 février 1889	16 26	
do Germain Caron	50 00	
do Jean Dion	50 00	
do Jean Pelletier	50 00	
do C. F. Kœnig	50 00	
do Ovide Lachance	50 00	
do L. (E.D.) Langlois	50 00	
do Antoine Michaud, à compte	38 00	
do Pierre Normand	50 00	
do David Petitgrew	50 00	
do Benj. Pineau	50 00	
do John Simpson	50 00	
do Joseph Lévesque	50 00	
do P. S. Laprise, décédé le 11 juillet 1889	35 47	
do François Côté	50 00	
		700 15
Cinq veuves de $48 à $40.		
Veuve de Paul Blouin	42 00	
do Célestin Côté	42 00	
do P. Desrosiers	42 00	
do F. X. Lachance	42 00	
do Edouard Turgeon	42 00	
		210 00

ETAT des recettes et déboursés de la corporation des pilotes pour le fonds des pilotes invalides de Québec, etc.—*Suite.*

	$ cts.	$ cts.
PENSIONNAIRES À LA CHARGE DU FONDS—*Suite.*		
VEUVES DE PILOTES—*Suite.*		
Sept veuves de $40 à $34.		
Veuve de Jacques Dandurand	35 00	
do André Keable	35 50	
do Guil. Morency	35 50	
do Magloire Rioux, à compte	10 00	
do Pierre Rouleau	35 50	
do J. B. Servant, décédé le 19 avril 1889	28 80	
do Henri Verrault	35 50	
		216 30
Onze veuves de $38 à $32.		
Veuve de Fabien Caron	33 50	
do Magloire Côté	33 50	
do R. Côté, arrérages	9 50	
do do à compte	25 50	
do Antoine Fortier	33 50	
do L. (A.R.) Langlois, à compte	25 50	
do Thomas McNeil	33 50	
do Antoine Raymond	33 50	
do George Simard, arrérages	38 00	
do do	35 50	
do Louis Thivierge	33 50	
do Alfred Turgeon	33 50	
do Alexis Vézina	33 50	
		400 00
ONZE ENFANTS DE PILOTES.		
David Charest (1)	15 00	
Hilaire Couillard arrérages (1)	15 00	
do à compte	11 25	
W. Petitgrew, Mlle Sophie, décédé le 16 janvier 1889 (2)	12 54	
Thomas Boutin (1)	15 00	
P. Toussaint (1)	15 00	
F. Dupuis (1)	15 00	
N. Fortin, arrérages (1)	7 50	
do 1 an	15 00	
J. Johan (1)	15 00	
Isaac Forbes (2)	27 48	
		163 77
RÉCAPITULATION DES PENSIONS.		
21 pilotes de $110 à $100	1,835 19	
10 do 101 à 92	839 04	
7 do 92 à 84	625 00	
2 do 90 à 82	168 00	
4 do 88 à 80	274 90	
2 do 86 à 78	95 29	
1 do 82 à 76	77 50	
4 do 79 à 73	246 10	
1 do 47	58 75	
52 pilotes.		
23 veuves de $68 à $58	1,279 66	
17 do 64 à 55	905 32	
15 do 62 à 54	740 98	
15 do 60 à 52	786 35	

ETAT des recettes et dépenses de la corporation des pilotes, pour la caisse des pilotes invalides de Québec, etc.—*Suite.*

	$ cts.	$ cts.
RÉCAPITULATION DES PENSIONS—*Fin.*		
16 veuves de $58 à $50	779 51	
16 do 56 48	700 15	
5 do 48 40	210 00	
7 do 40 34	216 30	
11 do 38 32	400 00	
125 veuves.		
11 enfants à $15, $12.50	163 77	
		10,401 81
CRÉDIT.		
RECETTES—DÉTAILS.		
Solde de 1888	417 79	
Syndics des chemins de Québec : 1 année d'intérêt sur $22,800, à 6 pour 100, le 1er juillet 1889	1,368 00	
La cité de Québec : 1 année d'intérêt sur $9,000, à 7 pour 100, le 1er juillet 1889	630 00	
Trésorerie : 1 année d'intérêt sur $20,000, à 5 pour 100, le 1er juillet 1889	1,000 00	
Succession de P. Boisseau : 1 année d'intérêt sur $1,000, à 6 pour 100, le 26 janvier 1889	60 00	
La corporation des pilotes : 1 année d'intérêt sur $300, à 5 pour 100	15 00	
Amendes	40 00	
Caisse d'épargne : Intérêt reçu sur comptes courants jusqu'au 25 mars 1889	15 12	
Recettes de la corporation des pilotes	8,380 79	
do do pilotes, capitaines	184 12	
		12,110 82
DÉBIT.		
PENSIONS, SECOURS, ETC., PAYÉS DURANT LA SAISON DE 1889.		
Secours	112 26	
Arrérages sur pensions le 31 décembre 1888	165 44	
Montant de la liste des pensions pour le trimestre terminé le 31 janvier 1889	2,894 76	
do do 30 avril 1889	2,487 74	
do do 31 do 1889	2,516 50	
do do 31 octobre 1889	2,337 37	
Appointements du secrétaire-trésorier et de son adjoint	500 00	
Dépôts dans la division des caisses d'épargnes de la banque Nationale	850 00	
Balance en mains	246 75	
		12,110 82
ÉTAT DU FONDS.		
Placements	53,352 71	
Montants dans les caisses d'épargnes	850 00	
Montant entre les mains du secrétaire-trésorier	246 75	
	54,449 46	
A déduire, les arrérages de pensions dus à cette date	252 72	
		54,196 74

E. et O. E.

F. X. DION.
Secrétaire-trésorier.

QUÉBEC, 31 décembre 1889.

Nous, soussignés, certifions avoir fait un examen minutieux des livres et comptes de la caisse des pilotes invalides de Québec, et que nous les avons trouvés corrects.

ALFRED COUET,
Comptable.

LOUIS E. MORIN, }
TREFFLÉ SIMARD. } *Auditeurs.*

ANNEXE No 15.

HOPITAL DE LA MARINE ET DES IMMIGRANTS DE QUÉBEC.

QUÉBEC, 31 juillet 1886.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Les commissaires de l'hôpital de la marine et des immigrants de Québec ont l'honneur de vous soumettre le rapport suivant couvrant l'exercice clos le 30 juin 1889.

Les dépenses de l'institution se sont élevées à $15,923.04. Sur cette somme, $13,892,77 ont été à la charge du gouvernement fédéral ; la balance, savoir, $2,030.27, a été soldée comme suit :—

Par octroi de la province de Québec	$1,866.67
Par loyer de deux lots de grève	108.00
Par pension des malades	54.00
Par vente de cendre	1.60

Le nombre de malades traités pendant cet exercice a été de 351. Sur ce nombre 304 ont été renvoyés, 17 sont morts, et 30 étaient encore à l'hopital le 30 juin. La durée collective de séjour des malades a été de 9,873 jours, soit une moyenne d'un peu plus de 28 jours pour chaque malade.

Les commissaires regrettent d'avoir à consigner la perte, par décès, du doyen de leurs médecins, le Dr. A. Rowand, qui avait rendu de grands services à l'institution pendant plus de 40 ans.

Respectueusement soumis,

L. CATELLIER, M.D.,
Secrétaire par intérim.

RELEVÉ DES MALADES SOIGNÉS DANS L'HÔPITAL DE LA MARINE ET DES IMMIGRANTS DE QUÉBEC, PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 1889.

1. Restant à l'hôpital, 1er juillet 1888—	
Matelots	28
Immigrants	5
Résidants	13
2. Admis depuis le 1er juillet 1888 jusqu'au 30 juin 1889—	
Matelots	183
Immigrants	26
Résidants	96
3. Total sous traitement durant l'exercice—	
Matelots	211
Immigrants	31
Résidants	109
4. Renvoyés—	
Matelots	183
Immigrants	29
Résidants	92
5. Décédés.	
Matelots	5
Immigrants	1
Résidants	11
6. Restant à l'hôpital, 30 juin 1889—	
Matelots	23
Immigrants	1
Résidants	6
7. Nombre de jours dans l'hôpital—	
Matelots	4,571
Immigrants	223
Résidants	5,079

L. CATELIER, M.D.,
Médecin interne.

HÔPITAL DE LA MARINE,
QUÉBEC, 25 juillet 1889.

HOPITAL DE LA MARINE DE SAINT-JEAN.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

SAINT-JEAN, N.-B., 29 octobre 1889.

MONSIEUR,—Suivant le désir que vous m'en avez exprimé en me chargeant, en qualité de commissaire, de prendre connaissance des plaintes portées contre l'administration de l'hôpital de la marine de Kent en cette ville, j'ai l'honneur de vous faire rapport que, voyant l'importance que l'on attache ici à la conduite de cet établissement et les assertions contradictoires auxquelles elle donne lieu, j'ai cru devoir recueillir les témoignages sous serment, et je vous envoie avec ce rapport les déclarations qui ont été faites.

Je trouve que l'édifice qui sert d'hôpital est excellent sous tous rapports, bien situé, avec un terrain suffisamment grand pour avoir de l'air pur. Au point de vue de l'hygiène il est tout ce que l'on peut désirer de mieux; mais la clôture qui entoure le terrain est en ruines et exigerait des déboursés considérables pour devenir ce qu'elle devrait être.

Il y a deux salles contenant, chacune, un espace d'air de 14,280 pieds cubes, et dix lits, ce qui donne plus de 1,600 pieds cubes pour chaque malade. Elles sont propres, bien éclairées et aérées, et possèdent une surface de rayonnement suffisante pour les chauffer dans tous les temps. Les lits sont propres et confortables, quoique

cependant on pourrait les rendre meilleurs en plaçant sous les matelas des ressorts à spirales en fil métallique sur lesquels on repose plus doucement et qui demandent un matelas de la moitié moins épais que ceux actuellement en usage, lesquels ne tardent pas à durcir.

Le personnel de l'hôpital se compose du médecin, de l'intendant, d'un infirmier, d'un chauffeur chargé de la fournaise, d'une cuisinière et de la femme de l'intendant qui remplit les fonctions de matrone. Un infirmier suffit, car les règlements exigent que les convalescents doivent l'aider au besoin. Il n'y a pas de médecin interne. Je dois dire qu'aucun hôpital n'est parfait sans un médecin interne. Bien que l'intendant m'informe qu'il peut faire et qu'il fait des opérations chirurgicales de détail telles que l'application du cathéter, le pansement des blessures, etc., cependant, n'ayant pas fait d'études professionnelles, une grave responsabilité retomberait sur les autorités de l'institution s'il arrivait un accident sous sa main. En l'absence d'un médecin interne, il devrait y avoir un téléphone.

Relativement aux plaintes portées contre l'administration et à propos de la nourriture donnée aux malades, je vois que des dames ont été dans l'habitude de visiter l'institution. Quelques-unes ont obtenu et exercé le droit de visite à des heures indues, malgré les protestations de l'intendant, et avec les meilleures intentions du monde—mais avec un zèle mal entendu—elles se sont érigées en commissaires en questionnant les malades et recevant leurs plaintes. Je ne veux certainement pas empêcher le malade de se plaindre, ni le visiteur de l'écouter; mais lorsqu'une plainte est faite, on devrait immédiatement s'assurer en présence de l'accusé si elle est bien fondée. Je ne vois pas qu'il en ait été ainsi dans aucun cas. Je ne vois pas non plus qu'un visiteur ait examiné lui même les aliments, ou puisse parler d'après observation personnelle. Par conséquent, ce que les visiteurs en connaissent est ce qui leur a été dit par les malades, dont aucun ne se trouve en ville.

Je n'ai aucun doute que les dames visiteuses en question ont fait connaître exactement ce qui leur a été dit par les matelots, et il est fort possible qu'il y ait eu des sujets de plainte; mais comme elles ont négligé de prendre les seuls moyens par lesquels elles auraient pu s'assurer des dires de gens qu'on ne peut facilement retrouver une fois qu'ils sont sortis de l'hôpital, il est permis de se demander si elles n'ont pas été trompées.

Qu'elles aient été trompées, on peut le supposer d'après la preuve et d'après le fait que ceux qui se sont plaints le plus bruyamment avaient été, ou se sont imaginé avoir été maltraités par l'intendant. Wm Fisher a été renvoyé pour avoir insulté la cuisinière; son témoignage se détruit de lui-même. C'est sa mère qui a fait le lavage; elle a été renvoyée pour avoir écrit une lettre impudente à la matrone. Deux individus nommée Slate et Ashe se sont vus refuser l'admission à un concert, et ils ont pour cela fait des menaces à l'intendant. Slate a mis sa menace à exécution en portant un peu de viande et des pommes de terre au bureau du journal le *Globe*. Il s'est trouvé en ville depuis que cette enquête est commencée, je l'ai assigné à comparaître et à venir faire sa déposition, mais il ne s'est pas présenté. La déposition sous serment qu'il nous a faite au sujet de sa sortie de l'hôpital est carrément contredite par le Dr Christie et l'intendant.

Les visiteuses apportaient des friandises aux malades, quelques fois avec, d'autres fois sans la permission du médecin. L'intendant s'est attiré la haine de quelques-uns en exécutant l'ordre donné par le médecin de ne pas admettre ces friandises sans qu'il en eût connaissance.

Il paraît aussi que des dames charitables avaient l'habitude d'organiser des concerts auxquels elles faisaient assister des matelots appartenant aux navires qui se trouvaient dans le port; ces concerts avaient lieu quelques fois dans la salle des malades, d'autres fois dans une des chambres de l'hôpital. En faisant ces séances musicales avec la permission de M. Harding, elles ignoraient l'intendant; de là mécontentements.

La convenance de faire des concerts dans un hôpital est fort douteuse. Jamais ils ne devraient avoir lieu dans une salle où il y a des malades, ni même à portée de ces derniers. Généralement, lorsqu'un individu peut jouir de la musique vocale ou

instrumentale, il est en état de quitter l'hôpital. Pour ces raisons, je recommande que les concerts soient discontinués.

Il est sans doute agréable et réconfortant pour les malades de voir les visages bienveillants des dames visiteuses et l'intérêt qu'elles leur portent. Aussi j'encourage de toutes manières ces visites ; mais pour différents motifs je suis d'avis qu'elles devraient être faites à une heure fixe de la journée, et ne pas durer plus de 15 ou 20 minutes.

Je trouve la nourriture assez libérale, mais l'appétit des convalescents varie beaucoup. La pratique de distribuer une quantité fixe d'aliments à chaque malade, à table, est susceptible d'objections. L'un mange beaucoup, et l'autre peu. Par fierté ou par bonté le grand mangeur n'osera pas prendre ce que le petit mangeur aura laissé. Aussi, je crois qu'on éviterait les murmures en plaçant les aliments en bloc sur la table.

Vous verrez par la liste de diète de notre hôpital général, ci-incluse, que nous ne limitons pas ici la quantité des aliments, croyant que mieux nous nourrissons un convalescent plus court sera le temps que nous serons obligés d'en prendre soin et de le nourrir.

La pratique de payer tant à un entrepreneur pour nourrir un malade est aussi susceptible d'objections—très évidemment en l'absence d'un contrôle direct—car si bien qu'il exécute son contrat, il y aura toujours des grognards qui s'imagineront, par la nature même du marché, que l'entrepreneur est intéressé à faire le plus possible à leurs dépens. Ce soupçon leur donnera l'idée qu'ils ne sont pas nourris aussi bien qu'ils devraient l'être.

L'intendant déclare positivement qu'il a distribué la nourriture strictement d'après la liste de diète, que lui ou sa femme la pesait chaque jour, et que cette nourriture était de la meilleure qualité qu'il pût trouver. Il admet que les pommes de terre ont été mauvaises pendant quelques jours du mois de septembre 1888, et le médecin corrobore ce qu'il dit au sujet du repas du midi. J'ai moi-même questionné les malades qui sont présentement à l'hôpital; ils déclarent la nourriture aussi bonne que celle qu'ils ont eue dans d'autres hôpitaux. En absence de preuves du contraire, je suis obligé de les croire. Mais je ne m'en suis pas tenu à leurs seuls témoignages : j'ai fait venir les entrepreneurs d'épiceries, du pain et de la viande, tous gens dignes de foi, qui ont affirmé, comme vous le verrez par leurs déclarations, que les articles qu'ils ont fournis étaient de la meilleure qualité. Il se trouve que les mêmes entrepreneurs approvisionnent l'hôpital général d'ici, et je puis répondre de la qualité de leurs articles. Il est difficile de connaître la quantité exacte consommée par jour, excepté par le témoignage de l'intendant. J'ai choisi les mois d'août, de septembre et d'octobre 1888. Le boulanger me dit que pendant ces trois mois il a déposé à l'hôpital environ neuf pains de 2 lbs par jour. Le boucher déclare que dans le même espace de temps il a fourni 1,246 livres de viande. Vous observerez, par la preuve, que cette quantité était pour 1,145 repas complets, indépendamment de la quantité consommée par la famille de l'intendant, et à l'exclusion des jours maigres. S'il en est ainsi, et je ne vois aucune raison d'en douter, cela prouve que les dames visiteuses ont été trompées par les malades.

Il paraît que le percepteur et M. Harding, qui donnent des billets d'admission à l'hôpital, n'exercent aucun contrôle sur son administration. C'est une erreur, je crois. Tout en pensant que l'intendant et le médecin exécutent fidèlement leurs attributions, je suis d'avis qu'un comité de surveillance local augmenterait la confiance dans l'institution et préviendrait les murmures.

Vous verrez par le témoignage du Dr Harding qu'il est d'opinion que l'hôpital de l'île aux Perdrix devrait être réparé et mis en état de recevoir les malades. L'île se trouvant à trois milles de la ville, un médecin résidant en ville ne peut, par tous les temps, aller à l'hôpital de l'île. C'est pourquoi je recommande que les matelots qui arrivent dans le port atteints de maladies contagieuses soient conduits à l'hôpital de la ville affecté aux maladies contagieuses. Ce serait moins coûteux, et les malades seraient mieux soignés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

W. BAYARD.

ANNEXE No 16.

ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DU NAVIRE À VAPEUR "MONTRÉAL."

L'Acte de la marine marchande, 1854 *à* 1876.

Dans l'affaire d'une enquête instruite dans le bureau des commissaires du havre, Québec, les 11e et 12e jours de septembre 1889, devant William Henry Smith, M.R., président du conseil des examinateurs, commissaire, assisté du capitaine James Wylie et du capitaine J. S. Wilson, assesseurs, pour rechercher les circonstances qui ont amené la perte du steamer à hélice *Montréal*, de Liverpool, sur la pointe sud-ouest de Belle-Isle le 4e jour d'août dernier, en se rendant de Montréal à Liverpool.

Rapport de la cour.

La cour, ayant recherché avec soin les circonstances du dit naufrage, entendu les déclarations des témoins, examiné les documents déposés devant elle, juge, après délibération, que l'échouage du dit steamer a été occasionné :

1. Par le brouillard épais qui a régné pendant un long temps avant et au moment de l'accident.

2. A l'irrégularité des courants et aux nombreuses montagnes de glace flottante que le navire a rencontrées, et qui l'ont obligé à changer continuellement sa route pour éviter les dits dangers.

Il ressort clairement de la preuve que le capitaine comptait beaucoup entendre le canon de brume de Belle-Isle. Les membres de l'équipage du navire naufragé qui ont été interrogés sont unanimes à dire que le canon n'a pas été entendu avant l'accident dans la nuit en question ; mais on n'a pas expliqué à la satisfaction du tribunal pourquoi le canon n'a pas été entendu.

La cour est d'opinion qu'on aurait dû gouverner plus au sud après avoir passé le cap Norman, mais d'après la preuve il était évidemment difficile de vérifier la route exacte que suivait le navire, vu la densité du brouillard et les nombreuses montagnes de glace flottante qui l'entouraient. La cour est convaincue que le capitaine et ses officiers ont pris toutes les mesures et précautions possibles pour échapper à l'action des forces contre lesquelles ils avaient à lutter. Le fait est établi que dans l'espace de dix heures le navire n'a parcouru que vingt-quatre milles, ce qui prouve clairement que tous les efforts exigés par la prudence ont été faits par le capitaine pour conduire sûrement son navire dans la situation critique où il était placé.

Vu ces circonstances, la cour, tenant compte des hautes recommandations qui lui ont été faites par les avocats de la Compagnie de navires Dominion, et de la bonne réputation de sobriété et de prudence dont le capitaine a joui jusqu'ici, est d'avis qu'il n'est pas nécssaire de s'occuper du certificat du dit capitaine.

WM H. SMITH, M.R.,
Commissaire.

QUÉBEC, 13 septembre 1889.

Nous partageons les conclusions du rapport ci-dessus.

JAMES WYLIE,
J. S. WILSON,
Assesseurs.

ANNEXE DU RAPPORT DES COMMISSAIRES CHARGÉS D'OUVRIR UNE ENQUÊTE SUR L'ÉCHOUAGE DU STEAMER "MONTRÉAL."

Le *Montréal* était un steamer à hélice, construit en fer, à Whiteinch, Ecosse, en 1879, et enregistré la même année à Liverpool. Son numéro officiel était 81313, et il avait les dimensions suivantes :—Longueur, $329\frac{5}{10}$ pds; largeur, $39\frac{3}{10}$ pds; profondeur, $25\frac{2}{10}$ pds; tonnage brut, 3,308; tonnage enregistré, 2,160. Il appartenait à la Compagnie de navires Mississippi et Dominion, et les directeurs gérants sont MM. Flynn, Main et Montgomerie, James street, Liverpool, Angleterre.

Au moment de l'échouage il était commandé par le capitaine Joseph Wall, qui tient du Conseil de Commerce un certificat de compétence comme capitaine. Il avait à son bord quatre officiers et quatre mécaniciens, porteurs de certificats.

Il était muni de machines à détente séparée, dont les cylindres étaient 45 x 80 et 48 x 80, de la force de cheval nominale, 375.

Son équipage était composé de 58 matelots, chauffeurs et commis aux vivres.

Le capitaine a été au service de la compagnie pendant treize ans en différentes qualités, et en qualité de commandant pendant huit ans.

Le *Montréal* a fait deux voyages à Québec cette année. Il fit voile de Montréal le 1er août à 7.40 a.m., avec passagers, bestiaux et chargement complet de grain, bœuf, lard, beurre, fromage, etc., ses soutes suffisamment remplies de charbon pour le voyage, et en charge d'un pilote régulièrement licencié. Arrivé à Québec à 7 p.m. le même jour, il stoppa pour changer de pilotes. A Montréal, le capitaine avait reçu le congé de la douane, de même que le certificat du gardien du port. Le navire paraît avoir été bien équipé sous tous les rapports pour le voyage, ayant subi une inspection du Conseil de Commerce à Liverpool au mois d'avril 1889. Ses canots étaient en ordre et tout parés pour usage immédiat, et il avait un nombre suffisant de boussoles qui avaient été examinées par les officiers pendant son mouillage à Montréal. Les erreurs de ces boussoles avaient été relevées de temps en temps au cours des traversées précédentes, et consignées dans un livre pour consultation; on a dit que des observations avaient été prises à cet effet chaque fois que l'occasion s'en était présentée, et je n'ai aucun doute que les déviations dont il avait été tenu compte sur les différentes routes étaient correctes.

Immédiatement après son départ de Québec le navire fut pris en charge par le pilote lamaneur sous les ordres du capitaine, et il descendit le fleuve à la vapeur; petite brise et vent variable, temps couvert, quatre heures de haute marée. Ordre fut donné au mécanicien de service de mettre le navire à grande vitesse, et cette allure continua jusqu'à ce qu'il arriva à l'île au Basque, où, le temps étant devenu brumeux et la neige tombant, la vitesse fut diminuée par mesure de précaution; le sifflet de brume résonna à des intervalles réguliers, le capitaine jugea prudent de faire des sondages, et les vigies furent doublées sur le gaillard d'avant. Le pilote paraît avoir été certain des routes faites par le navire, ce qui prouve que les officiers avaient exactement tenu compte de la déviation. A 10.40 a.m. on arriva au Bic, où le pilote quitta le navire dans un canot qui était venu le chercher au large. A partir d'ici le capitaine prit charge de son navire, et resta au banc de quart jusqu'à ce qu'on arrivât par le travers de Matane, alors que jugeant que le navire était assez éloigné de terre et ayant fait relever la route, il se retira dans sa cabine pour se reposer après être resté sur le pont pendant dix-neuf heures, et laissa au banc de quart un officier breveté.

Jusqu'à 11.30 a.m., rien de particulier; comme il y avait alors un brouillard épais, on donna un coup de sonde qui fit constater que le navire était à environ six milles au large de la pointe Heath, Anticosti, et vers le même temps on entendit le canon dans cette direction. Les précautions nécessaires semblent avoir été prises dans les intervalles de temps brumeux, car la vitesse du navire fut diminuée et le sifflet de brume fut sonné suivant l'article 12 (*a*) des règlements établis pour prévenir les abordages. Le 4 août, à 4 a.m., par un temps clair, le navire passa à environ 7 milles au large de la pointe Riche, Terreneuve, alors qu'une grosse pluie se mit à tomber, accompagnée de tonnerre et d'éclairs. La route fut alors donnée pour l'entrée du détroit de Belle-Isle, et à 8.20 a.m. on était par le travers de la pointe Amour,

à environ 5 milles de distance; temps sombre et grosse pluie. C'était à peu près au milieu du courant entre Terreneuve et le Labrador, dans la partie la plus étroite du détroit, où 9 milles à peine séparent une terre de l'autre. De là le cap fut mis E. ¼ S. par le compas, afin de faire passer le navire à 3 milles au large du cap Norman, et sa poulaine dans cette direction, on dit que la déviation a été ¼ de point vers l'ouest, donnant une route magnétique E. ¾ S. La côte sud, c'est-à-dire la côte de Terreneuve, a été en vue pendant 3 heures et 10 minutes, jusqu'à 11.30 a.m., et comme le navire filait à une vitesse de 11 milles à l'heure, la distance qui sépare la pointe Amour du cap Norman étant 36½ milles, il a dû être sur un espace de 3 milles par le travers du phare. La pluie paraît avoir cessé vers ce moment-là, et a été suivie par un épais brouillard qui a continué plus ou moins jusqu'à l'instant où le navire donna sur Belle-Isle. Dès que le brouillard s'était élevé, le capitaine avait, de la passerelle, télégraphié au mécanicien de ralentir les machines, et un officier cadet avait été ajouté à la vigie du gaillard d'avant, ce qui, dit le capitaine, se fait ordinairement d'après les règlements. Vers midi, pendant que le navire allait à petite vitesse, il passa une grosse banquise, et craignant qu'il y en eût d'autres, il stoppa de nouveau, car la brume était très épaisse. En ce moment on crut qu'il était à 2 ou 3 milles du cap Norman, par le travers, S. ¼ O. à la boussole, et pour vérifier on donna un coup de sonde qui accusa 30 brasses et un fond de coquillages. En laissant traîner la sonde, on observa un léger courant d'ouest. C'était une précaution très nécessaire pour savoir où portaient le courant et la marée.

A 1 p.m. les sondages accusèrent 31 brasses, et à 2 p.m. 32 brasses. Pendant tout ce temps-là le navire avançait très peu sous vapeur, mais allait en avant et en arrière pour parer les banquises qui étaient très nombreuses dans son sillage; le cap était mis tantôt sur le nord-est, tantôt sur le sud-est, pour éviter ces dangers. Le capitaine est resté sur la passerelle tout le temps avec un des officiers cadets, donnant des ordres au besoin. Ici on constate que le courant allait à E. S. E. avec une force qui entraînait le navire vers l'entrée et en dedans du détroit. A 4 p.m. on fit des sondages dans 31 brasses, fond rocheux, et peu de temps après, le brouillard tombant un peu, les machines furent mises à grande vitesse pendant un quart d'heure environ; mais la pression de vapeur dans les chaudières étant basse, la distance parcourue ne peut pas avoir été de plus de 2 milles, et la marche fut de nouveau arrêtée à 4.15 par la brume qui était redevenue très dense. Comme, dans le court intervalle d'une éclaircie, on avait aperçu de grandes banquises, il paraît que le capitaine devint extrêmement inquiet; en conséquence il plaça d'autre guetteurs à certaines distances les uns des autres sur les deux bords du navire, pour avertir à temps de l'approche de la glace, et aussi pour écouter les bruits qui pourraient se produire. A 5 p. m. un coup de sonde donna 30 brasses, et à 5 heures p, m., quoique le navire n'eut pu avoir dérivé qu'une très courte distance à E. S. E., les sondages ne donnèrent que 29 brasses, fond rocheux. Le brouillard était toujours très épais, la ligne traînante indiquait que le navire continuait à dériver à E. S. E., et il paraissait aller dans cette direction. A 7 p.m., pendant les sondages, on entendit un coup de sifflet que les officiers prirent pour le signal de brume du cap Bauld, car ils en vérifièrent le temps par le chronomètre et trouvèrent les intervalles corrects; mais n'ayant pas le moyen de vérifier sa distance exacte, excepté par les sondages,—et c'était un pauvre guide pour eux,—ils estimèrent cette distance à au moins 8 milles. Le même sifflet de brume fut entendu régulièrement pendant une heure, c'est-à-dire jusqu'à 8 p. m., lorsque le son s'évanouit au même relèvement, S. O. ¼ S. Si le sifflet du *Montréal* avait sifflé, les deux navires se seraient répondu afin d'indiquer leur situation.

En ce moment le cornet de brume du cap Bauld pouvait être à une distance d'au moins 14 milles, et le navire n'était pas loin de l'île de Belle-Ile. Lorsque le son du cornet fut éteint, la marée paraît avoir changé à N. O., et pour neutraliser ceci, le cap du navire fut mis S. O. et on continua à faire des sondages fréquents.

Nul doute que le capitaine a dû penser qu'il était à portée du son du canon, et il s'attendait à l'entendre, car tout l'équipage était aux écoutes à la proue, à la poupe et sur les deux flancs du navire. L'épais brouillard qui les enveloppait et le véri-

table archipel de banquises qui les entourait ont dû empêcher le son d'arriver jusqu'à eux, car le vent soufflait du navire à l'île.

Thérèse Colton, femme du gardien du phare, dit dans sa déclaration sous serment, que le canon a été tiré régulièrement toutes les demi-heures tant que le brouillard a duré, depuis l'après-midi du 4 août jusqu'à 9 heures le lendemain matin, et il est impossible de comprendre pourquoi il n'a pas été entendu, excepté pour les raisons ci-dessus.

A 8 p.m. le navire marcha le plus doucement possible à la vapeur, le cap sur E. S. E. pour contrarier la marée montante qui allait N. O., et les machines furent stoppées de temps en temps pour amortir son erre. A 9 p. m. le gros plomb de sonde indiqua 34 brasses, et on nous dit qu'à 9.30 le navire para une grande banquise à bâbord. Ce devait être la terre à la pointe N. O. du phare, et le navire, à l'insu de tout le monde, était sans aucun doute dans une situation très critique. Il fut immédiatement stoppé et resta ainsi 35 minutes. A 10 p. m. la sonde donna 34 brasses, fond de sable et de coquillages. En étudiant la carte on voit que 34 brasses se trouvent tout près des roches, à pas plus d'une encâblure; et on peut trouver la même profondeur là où le capitaine avait placé son navire, ou n'importe où sur la ligne de relèvement dans laquelle il supposait que se trouvait le cap Bauld.

La plupart des navigateurs admettent que un ou deux coups de sonde donnés à de longs intervalles ne sont pas un guide suffisant pour vérifier la situation d'un navire. Une série de sondages pris fréquemment et portés sur la carte est nécessaire à une navigation quelque peu sûre.

Le journal de la timonerie et les autres notes prises par les officiers ont été perdus; par suite, toutes les déclarations sont faites de mémoire.

Les déclarations des membres de l'équipage qui sont retournés en Angleterre, et celles que les témoins ont faites sous serment s'accordent sur tous les points principaux, et établissent que les précautions nécessaires de sondages continus ont été prises. Vers 10.5 p.m. les machines furent mises au plus doucement possible, et le cap du navire fut mis à E. S. E.; mais il avait pris cette direction depuis cinq minutes à peine qu'on entendit un peu par l'arrière un bruit semblable à celui que fait la glace en donnant sur une grande banquise. C'était, à n'en pas douter, la pointe de terre déjà mentionnée et que l'équipage avait prise pour un iceberg; le navire avait de nouveau dérivé vers cette pointe avec la marée qui, dit-on, allait en ce moment au nord-ouest.

Le bruit paraissant porter plus à la proue du navire, ordre fut donné de mettre les machines à grande vitesse et la barre bâbord tout! pour tâcher de tourner le cap et de parer le danger; mais avant de faire beaucoup de chemin le mécanicien reçut, de la passerelle, par télégraphe, l'ordre de cesser grande vitesse. Cet ordre fut promptement exécuté, mais le navire était à la cape courante et il toucha en avant, sa proue fermement fixée à ce qui paraissait être une immense banquise dans le brouillard, et formant une rade dans laquelle il était entré.

D'après le témoignage des passagers et de l'équipage, le navire ne paraît pas avoir touché avec beaucoup de force, car aucune secousse particulière n'a été ressentie à bord. Il toucha à 10.20 p.m., à une demi-encâblure du débarcadère, le cap tourné vers le S.-E. Le capitaine essaya de le dégager en faisant faire aux machines un mouvement de culée; mais le charpentier ayant reçu ordre de sonder l'avant de la cale, fit de suit rapport que cet espace était rempli d'eau, et peu d'instants après il constata 5 pieds d'eau dans la cale d'avant et dans celle de chargement. Les machines furent alors stoppées pour empêcher le navire de glisser dans l'eau profonde et de couler corps et biens. Les actes subséquents du capitaine et des officiers semblent avoir été guidés par le jugement et le sang-froid dans la situation critique où ils se trouvaient.

Le capitaine Wall consacra alors toute son attention au sauvetage des passagers, car le navire était dans une position extrêmement périlleuse, violemment secoué par une grosse houle. L'équipage fut réuni sur le pont et mis en charge des canots, qui furent tous pourvus de provisions, boussoles, lanternes, etc., et vingt minutes après l'échouage tout ce qu'il y avait d'êtres humains à bord était confortablement placé

dans ces embarcations et toutes les précautions étaient prises pour la sureté de tous, ce qui prouve l'existence d'une bonne discipline. Le capitaine fut le dernier à quitter son navire, dans une yole.

A 1.30 a.m., le 5 août, un éclat de canon fut observé, et on s'aperçut alors que le navire était échoué sur les rochers de Belle-Isle. Vers 2.30 a.m. on vit une lanterne qui se balançait sur la côte, à une certaine hauteur dans le brouillard, et peu après s'avancer une chaloupe qui permit au capitaine de diriger sa yole vers le débarcadère. Ensuite il monta à bord du navire et établit une aussière entre celui-ci et la terre pour permettre d'aller et venir. Des fusées furent lancées immédiatement afin d'attirer l'attention des autres canots, et des pêcheurs furent envoyés sur différents points de la côte afin de savoir où ils étaient. Quelques efforts furent tentés pour sauver les provisions, mais comme l'équipage n'était pas encore revenu, il en a été débarqué très peu ; peu après le navire faisant eau et s'enfonçant, il devint difficile de rester à bord.

Au point du jour, les chaloupes contenant passagers et équipage arrivèrent, et tous furent débarqués sains et sauf. Les passagers furent conduits au phare, où madame Cotton et sa servante prirent soin des femmes et des enfants. Le gardien logea les officiers chez lui ; et l'équipage et les hommes préposés à la garde des bestiaux trouvèrent un abri dans les dépôts et les hangars situés près du débarcadère.

Au moment de l'échouage, M. Johnson, le mécanicien, avait charge des machines.

Le témoignage donné par lui et corroboré par celui du chef mécanicien, est d'accord avec les déclarations du capitaine.

Nul doute que les machines ont été stoppées souvent et en d'autres temps mises à petite vitesse dans la période mentionnée par les témoins.

Tout a été tenté pour vérifier la dérive, et le fait que le capitaine n'a pu maintenir sa position doit être attribué en partie à l'incertitude du temps que son navire pourrait rester à la cape courante après le stoppage des machines, temps que les officiers pouvaient difficilement estimer.

Après avoir résumé la preuve avec soin et passé en revue toutes les circonstances se rattachant à l'échouage du navire, les assesseurs et moi en sommes arrivés à la conclusion que toutes les précautions nécessaires et raisonnables qu'il était possible de prendre ont été prises pour la conduite du dit navire, à partir de l'instant où le capitaine en a assumé la charge au Bic, après le départ du pilote, jusqu'au moment de l'accident.

Les règlements concernant la vitesse ont été observés à la lettre, la vigie a fait son devoir, des sondages ont été faits fréquemment, et on a laissé traîner la sonde afin de constater la direction du courant.

Aucun raisonnement ne pourrait justifier une allure rapide dans de pareilles circonstances. D'après les témoignages donnés à l'enquête, cette accusation ne saurait être portée contre le capitaine, car la preuve établit positivement que le navire n'a parcouru que 24 milles en dix heures, et si nous nous en rapportons aux déclarations des témoins, une grande partie de cette vitesse est due au courant dans l'espace de temps où le navire fut stoppé.

Les officiers ont probablement trop compté sur le canon de brume, et nul doute que l'espoir qu'ils avaient de l'entendre a contribué, dans une certaine mesure, à l'accident. Cependant, on ne peut blâmer le gardien du phare, car sa femme a déclaré sous serment que le canon avait été tiré.

En conséquence, le capitaine n'est pas jugé responsable de cet accident, et son certificat reste valable.

Les autres officiers brevetés sont aussi exonérés de tout blâme.

Jugement a été rendu en cour le 13 septembre 1889, et copie en a été remise au capitaine Joseph Wall.

WM H. SMITH,
Commissaire.

Il est, en rapport avec cet accident, une circonstance que j'ai cru devoir porter à la connaissance du ministre de la marine, attendu que le capitaine et les officiers du *Montréal* paraissent y attacher une grande importance.

Le 8 août, le navire de Sa Majesté *Emerald* stoppa à la hauteur du phare, et envoya un canot à terre sous la conduite d'un officier qui demanda au capitaine du *Montréal* s'il avait besoin de secours. Le capitaine Wall répondit qu'il "désirerait avoir un plongeur pour connaître la condition de son navire." Il ajouta même que son équipage avait été envoyé à Québec, et qu'il n'en avait gardé que quelques hommes pour protéger le navire jusqu'à l'arrivée des secours. On croit qu'il attendait cette assistance de ses agents de Québec. L'officier fut aussi informé que, comme les passagers étaient au phare, il n'y avait pas besoin de secours immédiat.

Les déclarations du capitaine et d'autres témoins semblent jeter du blâme sur le commandant de l'*Emerald*, et le capitaine spécialement s'est efforcé de donner aux actions des officiers de ce navire une interprétation qui tend à prouver que les circonstances qui se sont produites par la suite, en rapport avec les pilleurs de mer, auraient pu être évitées si l'*Emerald* était resté près du phare. On dit qu'ils se sont étonnés de voir l'*Emerald* s'éloigner après le retour de son canot.

Relativement à ces insinuations, je ne vois pas ce que le commandant de l'*Emerald* aurait pu faire après que le capitaine du *Montréal* eut dit qu'il n'avait pas besoin d'aide immédiat, et il n'y avait pas alors de pilleurs de mer dans les environs, nous dit-on.

Nul doute que la présence de quelques hommes armés aurait eu l'effet de tenir les pirates en respect, mais je ne puis dire quelles instructions les officiers des navires de Sa Majesté ont reçues sur ce qu'ils doivent faire dans des occasions de cette nature. S'il s'était agi de sauver des vies, je suis d'opinion que les officiers en question auraient agi avec promptitude et humanité.

Le lendemain quelques écumeurs de mer abordèrent le navire, et bravant les matelots, le pillèrent. Plus tard ils vinrent dans la baie avec leurs goëlettes et y jetèrent l'ancre; puis, attachant leur canot au navire, ils s'y répandirent en grand nombre. Ils intimidèrent l'équipage, volèrent l'armement du pont, les voiles et les apparaux, puis à coups de haches et des pinces ils défoncèrent les ponts pour arriver aux bestiaux. A l'aide de cordes fixées à l'ouverture ils s'emparèrent de boîtes de fromage et d'autres articles du chargement qu'ils enlevèrent du navire. Le capitaine et l'équipage étaient impuissants devant ces hommes considérablement supérieurs en nombre; aussi, les pillards eurent beau jeu.

Pendant que ces scènes disgracieuses se passaient à bord, d'autres actes illicites étaient commis à terre. Les bêtes à cornes et les moutons qui avaient été débarqués furent chassés dans l'île, capturés et tués, puis leurs carcasses furent traînées au bas des falaises, où des canots étaient prêts à les recevoir. Des scènes semblables ont eu lieu chaque fois qu'un navire s'est perdu dans le détroit de Belle-Isle, soit sur les côtes du Ladrador ou sur celles de Terreneuve.

Il est difficile de trouver un remède à ces actes de piraterie dans des endroits aussi isolés, mais un moyen qui aiderait à faire découvrir les auteurs de pareils crimes serait d'obliger les bateaux de pêche à se faire enregistrer et à porter leur numéro sur leurs voiles. Cela mettrait les armateurs des navires qui se trouveraient dans une situation aussi malheureuse que celle du *Montréal* en mesure de traduire les pillards en justice et de les punir comme ils le méritent.

WM H. SMITH,
Commissaire.

HALIFAX, 3 décembre 1889.

LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ POSÉES AUX ASSESSEURS À LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE.

Q. Combien de compas le *Montreal* avait-il ? Où étaient-ils placés ? Etaient-ils en bon ordre et suffisants pour naviguer sûrement ? R. Sept. Le compas de comparaison était dans la chambre, le compas de route sur le rouffle de la roue du gouvernail, un sur la dunette, d'autres sur le rouffle de l'arrière, et quelques compas de rechange. Nous considérons qu'ils étaient en bon ordre.

Q. Où et par qui avaient-ils été faits, et par qui avaient-ils été réglés la dernière fois ? R. Par Bassnett, de Liverpool, et réglés par lui en 1887.

Q. Le capitaine ou un des officiers a-t-il déterminé de temps en temps la déviation des compas ? R. Oui, d'après la preuve, ils l'ont fait.

Q. Les erreurs des compas ont-elles été consignées dans un livre pour consultation, et les corrections ont-elles été appliquées aux routes ? R. Oui.

Q. Est-ce qu'une route sûre a été relevée depuis l'île Greenly jusqu'à l'entrée du détroit de Belle-Isle, et à quelle distance de la pointe Amour cette route mettait-elle le navire ? R. Oui. Cinq milles de la pointe Amour.

Q. Le capitaine a-t-il vu la terre près de la pointe Amour ? Q. Il a vu le phare.

Q. Quand la route a-t-elle été changée ? R. A 8.20 a. m., le 4 août.

Q. Etait-il prudent de doubler le cap Norman, et le courant et la déviation du compas ont-ils été annotés comme ils devaient l'être ? R. Le journal de la timonerie étant perdu, les routes ont été données de mémoire ; le capitaine et les officiers disent que c'étaient E. et S. Le courant et la déviation ont été régulièrement annotés.

Q. Quelles routes ont été faites à partir du moment où le navire était supposé être à la hauteur du cap Norman ? Ces routes étaient-elles vraies, et s'est-on servi continuellement du gros plomb de sonde pour vérifier la situation du navire ? R. Toute avance faite était dans une direction E. S.-E., en partie due à un courant qui venait apparemment du détroit. On s'est servi en temps opportun du gros plomb de sonde, qu'on a laissé traîner sur le fond quand le navire fut stoppé, pour déterminer la dérive, qui fut E.S.-E. jusqu'à 7 p.m., et après cela N.-O.

Q. Le capitaine était-il sur le pont au moment où la sûreté de son navire exigeait son contrôle personnel ?—R. Oui.

Q. Vu la densité du brouillard et la probabilité de nombreuses banquises répandues dans le détroit, le navire a-t-il été conduit à une trop grande vitesse ?—R. Non.

Q. A-t-il été fait une surveillance active depuis la Pointe-au-Père jusqu'à l'île Greenly ; a-t-il été pris des précautions extraordinaires en entrant dans le détroit, lorsque le brouillard est arrivé et tant qu'il a duré ?—R. Oui ; durant le brouillard, des guetteurs supplémentaires ont été mis en vigie, et un officier a été porté sur le gaillard d'avant ; lorsque le navire stoppa, d'autres ont été placés de distance en distance et sur les deux bords.

Q. Tenant compte du fait que le cap Norman n'était pas en vue, que par conséquent la distance au large n'était pas exactement déterminée, était-il prudent pour le capitaine d'avancer davantage vers Belle-Isle, sachant qu'il ne pouvait pas s'en rapporter aux sondages et qu'il y avait de nombreuses banquises flottantes ? R. Il paraît qu'il n'a avancé que lorsqu'il a pu y voir assez pour parer les banquises ; il était dangereux de jeter l'ancre, à cause des banquises en dérive.

Q. En entendant le cornet de brume du Cap-Bauld, n'aurait-il pas été plus prudent pour le capitaine de diriger sa course dans cette direction et de marcher à très petite vitesse en laissant aller la sonde, jusqu'à ce que le son devînt plus prononcé, et de rester dans cette position tant que le brouillard durait, la carte indiquant que la côte aux alentours du cap Bauld était à pic, et qu'il pouvait sans danger s'en approcher d'un mille dans 38 brasses d'eau ? R. Il dit qu'il lui était impossible de diriger la route du navire vers un point quelconque et de le tenir dans cette route, parce qu'il lui a fallu marcher dans différentes directions pour éviter les banquises.

Q. Tenant compte de toutes ces circonstances, l'échouage et la perte du navire sont-ils dus à des fautes ou des erreurs commises par le capitaine ou par aucun de ses officiers ? R. Non.

Q. La conduite d'un ou de plusieurs des officiers brevetés, pendant que le navire était conduit dans le détroit de Belle-Isle, démontre-t-elle qu'il ait été commis ou omis quoi que ce soit qui ait contribué d'une manière quelconque à la perte du dit navire? R. Nous ne le pensons pas.

Q. Quelle a été la cause de l'échouage? R. Dans notre opinion, l'échouage du *Montréal* est dû au malheur qui a voulu que ce navire fût mis dans une position périlleuse, entouré de banquises qui, au milieu d'un brouillard épais, ont nécessité un fréquent changement de route pour éviter ces dangers. Le capitaine a perdu sa route, et nul doute qu'il comptait beaucoup entendre le canon de Belle-Isle avant d'être entraîné dans le danger.

JAMES WYLIE,
J. S. WILSON,
Assesseurs.

ANNEXE No 16*a*.

HALIFAX, 30 octobre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que conformément à vos instructions j'ai fait une enquête à Belle-Isle le 16 de ce mois.

Après les déclarations de M. Cotton, dont je vous envoie une copie, j'en suis venu à la conclusion que le canon a été tiré à partir de 3 p.m. le 4 août jusqu'à 9 a.m. le 5. Il n'existe pas le moindre doute dans mon esprit que lors de l'échouage du *Montréal* (entre les heures mentionnées) le canon a été tiré régulièrement et aux intervalles ordinaires. Des pêcheurs qui se trouvaient dans une petite baie ont vu le navire aller sur les rochers, et ont couru en avertir le gardien du phare, qui a immédiatement envoyé ses hommes avec eux pour rendre toute l'assistance qu'ils pourraient. Lui-même a descendu la falaise par un chemin plus court, laissant sa femme en charge de la station, avec ordre de tirer le canon. Madame Cotton a chargé et tiré le canon aux moments donnés, jusqu'au retour des hommes. Ceci est établi par d'autres témoignages que celui de son mari. La conduite de la femme qui, seule au milieu d'une nuit terrible, alimente le signal d'alarme pendant que les hommes sont allés au secours des naufragés, lui fait le plus grand honneur, et aurait dû inspirer au capitaine et aux propriétaires du navire des sentiments plus généreux. Il fallait à cette femme, pour sortir de son logement par une nuit noire et brumeuse et aller à quelque distance de là charger et tirer le canon, un courage que l'on trouve rarement chez son sexe, et elle devrait en être félicitée.

Les hommes ont réussi à guider le canot du capitaine au débarcadère, et ont ensuite contribué à faire retrouver les autres canots qui avaient été emportés autour de la pointe, risquant pour cela leur vie en escaladant les falaises.

Je dois dire que, étant allé à Quirpon, au Cap-Norman et en d'autres endroits, j'ai questionné tous les gens de ces localités que je croyais en mesure de me donner des renseignements sur le temps qu'il faisait et la quantité de glace qu'il y avait dans le détroit, et de me dire si les pêcheurs en général avaient confiance dans le gardien du phare; tous se sont accordés à louer la conduite de ce dernier.

Je prends la liberté d'appeler votre attention sur quelques différences dans la déclaration du capitaine Wall et celle du gardien du phare du cap Norman au sujet de l'état de la température à midi le 4 août. Le premier affirme que la brume est arrivée à 11·30 le 4, et qu'à midi, le même jour, comme elle était très dense, les machines du navire furent stoppées, alors que les officiers estimèrent que la distance au large du cap Norman était de deux ou trois milles. Le journal du gardien du phare (dont j'ai pris des extraits) constate que le vent a été petite brise du sud toute cette journée-là, et qu'on n'a pas vu de brume sur l'horizon; et que cet état de température a continué plusieurs jours. Pas un steamer n'a été en vue du phare depuis 10 a.m. jusque dans l'après-midi, et en aucun autre temps entre les heures mentionnées par le capitaine. Le gardien et ses hommes ont vu clairement quelques banquises bien loin, et deux ou trois petits navires ont été observés au large. Ceci tend à prouver que le *Montréal* a passé le cap Norman à une distance beaucoup plus grande que l'ont estimée ses officiers. Le gardien m'a dit aussi qu'ils avaient vu dans le lointain quelque chose ressemblant à un banc de brume qui s'étendait obliquement à travers le détroit depuis le cap aux Oignons jusqu'à la côte du Labrador. Ceci me porterait à croire que le navire était enveloppé dans ce banc de brume, et que le capitaine n'avait d'autre moyen que les sondages pour déterminer la distance où il était de terre. Dans ces conditions, avec le courant allant à E. S. E. pendant un certain temps, et un changement continuel de routes pour éviter les banquises, tantôt au nord et tantôt au sud, le navire était porté dans la direction de l'île, et se trouvait en

réalité au nord-ouest de la pointe du phare. Dans cette position, entouré d'immenses banquises, enveloppé par un brouillard épais qui remplissait toutes les crevasses, séparé du phare par une haute falaise qui interceptait tout bruit, le capitaine ne pouvait entendre les coups du canon.

On peut avoir une autre preuve que le navire se trouvait au nord de sa route en consultant l'ébauche que M. Cotton m'a remise (dont copie ci-jointe), et qui fait voir que le 3 juillet le plus grand nombre de banquises se trouvait au nord d'une route à mi-chenal du cap Norman à la mer.

Quant à la situation du signal de brume, je recommande que le canon reste où il est, et qu'il en soit placé un autre près du phare d'aval. Je crois aussi que des bombes explosives seraient très utiles, attendu que lancées à quelque distance de la falaise leur éclat ne rencontrerait pas d'obstacles.

Le printemps prochain les canons d'amont et d'aval, ainsi que les bombes, seront mis à l'épreuve, et le meilleur signal sera choisi.

Je ne vois aucun avantage à ce que le canon soit tiré à des intervalles plus courts que maintenant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WM H. SMITH.

M. Wm Smith,
Sous-ministre de la marine.

ANNEXE No 16*b*.

HALIFAX, 26 octobre.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux instructions contenues dans votre lettre du 30 septembre et votre télégramme du 11 octobre, j'allai, ce dernier jour, rejoindre le steamer *Napoléon III* à Pictou, et je partis le même soir pour Belle-Isle. Après avoir fait escale à plusieurs phares pour y débarquer les munitions ordinaires, nous arrivâmes à Belle-Isle de bonne heure dans la matinée du 16; mais comme le vent et la houle de O. N. O. augmentaient, le capitaine jugea prudent d'attendre une occasion plus favorable pour débarquer les approvisionnements, et traversa au cap Bauld. Ici encore une grosse houle pénétrant dans l'anse de débarquement, et le *Napoléon* ne pouvant y mouiller sans danger, nous dûmes nous réfugier pour la nuit dans le havre de Quirpon. De bonne heure le lendemain, 17 octobre, nous levâmes l'ancre et nous dirigeâmes vers le cap Bauld.

L'ancre fut jetée dans la petite baie au S. E. du phare, et pendant que l'équipage débarquait les munitions je me rendis au phare, et j'ouvris une enquête au sujet de la prétendue négligence dont son gardien avait fait preuve en ne sonnant pas le cornet de brume les 7 et 8 août, ainsi que l'avait dit le capitaine Williams, du steamer à hélice *Oregon*.

Comme l'époque précise où cette négligence aurait été commise n'est pas indiquée, mais que les dates 7 ou 8 août seulement sont mentionnées dans la lettre de MM. Flynn, Main et Montgomery, je n'ai pu spécifier le moment exact où l'*Oregon* était "à deux milles au large du cap Bauld, et la brume était si dense que le capitaine Williams ne pouvait pas voir le phare; cependant aucun signal n'a été donné."

En relisant cette partie de la lettre j'ai été passablement embarrassé de comprendre comment le capitaine Williams avait pu savoir qu'il se trouvait à deux milles au large du cap Bauld pendant qu'il était enveloppé par un brouillard épais. Je ne pense pas que j'aurais eu une aussi merveilleuse facilité de déterminer si exactement sa distance de terre; et il est très difficile de mettre ses dires d'accord. S'il avait expliqué que la brume s'est dissipée pendant qu'il était près de terre et qu'il a pu ainsi déterminer la distance, son assertion aurait beaucoup plus de poids. En supposant même que l'*Oregon* aurait été aussi rapproché du cap, il est fort possible qu'une pointe de terre ou des banquises aient intercepté le son du cornet; d'un autre côté, les conditions de l'atmosphère peuvent n'avoir pas été favorables à la transmission de ce son.

Afin de pouvoir mieux approfondir la question, je compris les dates 7, 8 et 9 août dans mon enquête, et je vous envoie une copie des déclarations que j'ai prises.

Par les réponses qui ont été faites à mes questions, je vois que le 7 août le vent étant léger et variable de O. à E., on n'a pas vu de brume de la station.

Le 8, petite brise de S.-E. et temps couvert, mais pas de brume. Le 9 à 7 a.m., la brume arriva et dura jusqu'à midi, alors qu'elle fut dissipée par une grosse pluie qui tomba jusqu'à minuit. Durant les cinq heures de brouillard le cornet fut sonné régulièrement suivant les instructions; j'ai inspecté les notes des signaux ainsi donnés, telles que consignées dans le journal de la timonerie et dont j'ai fait des extraits. Indépendamment des déclarations que je vous envoie, j'ai pris des renseignements auprès de plusieurs pêcheurs, cabotiers et habitants du village de Quirpon qui, tous, font les plus grands éloges du signal de brume du Cap-Bauld, dont leurs navires ont bénéficié lorsqu'ils ont approché de la côte. Ils m'ont dit aussi que chaque fois qu'ils voient arriver la brume ils sont convaincus que le signal n'est pas négligé. Plusieurs d'entre eux l'ont souvent entendu dans le port et dans le havre

voisin de Griquette. Quelques fois il a été entendu même à Belle-Isle et à d'autres postes sur presque toute la côte du Labrador, dans une direction N.-O. du cap Bauld, entre le cap Norman et Belle-Isle ; et si nous en croyons la déclaration du capitaine Wall, lui et la vigie de l'infortuné *Montréal* l'ont entendu et noté dans la direction S.-O. ¼ S. à 7 p.m. dans la soirée du 4 août, et à ce moment ce devait être à 14 milles de distance.

Ayant utilisé toutes les sources qui pouvaient me fournir des renseignements sûrs et dignes de foi, je suis maintenant absolument convaincu que le gardien du phare du Cap-Bauld a fidèlement rempli son devoir, et que le service du cornet de brume n'a jamais été interrompu tout le temps que le brouillard a duré.

Relativement au rapport du capitaine Williams, j'en suis venu à la conclusion que le capitaine était dans la brume pendant qu'il approchait de terre, et il peut s'être attendu à apercevoir soit Belle-Isle ou la côte de Terreneuve si le brouillard se dissipait. Etant alors tout à fait incertain sur sa position, il est possible qu'un gros banc de brume lui ait fait l'effet d'être la terre (ce qui arrive assez souvent dans ces parages), et il peut l'avoir pris pour le cap Bauld ; mais toute la preuve que j'ai recueillie établit clairement qu'en aucun temps, soit le 7 ou le 8 août, l'*Oregon* n'a été dans la position indiquée par la lettre du capitaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM H. SMITH.

M. Wm Smith,
Sous-ministre de la marine.

ANNEXE No 17.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Recettes et dépenses depuis la Confédération.

Recettes.	Exercice clos le 30 juin.	Dépenses.	Observations.
$ cts.		$ cts.	
71,811 08	1868	371,070 56	
75,351 25	1869	360,899 90	
71,490 06	1870	367,129 11	
70,254 12	1871	389,537 12	
79,324 18	1872	518,958 49	Le ministère de la marine prend à sa charge l'établissement des feux et des sifflets de brume qui étaient auparavant établis par le ministère des travaux publics. Plus de $80,000 ont été déboursées.
144,756 19	1873	706,817 92	L'Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique entrent dans la Confédération, ce qui porte les frais d'entretien des feux à $85,000, et ceux de leur construction à $55,000.
108,349 57	1874	845,159 09	L'établissement du service météorologique est établi ; communication à la vapeur avec l'Ile du Prince-Edouard, et augmentation de $20,000 pour les hôpitaux de la marine.
91,235 34	1875	844,586 09	
107,984 42	1876	979,146 27	$20,000 sont déboursées pour le steamer *Glendon*, et $64,997.23 pour le *Newfield*. Augmentation pour la police fluviale et l'inspection des bateaux à vapeur.
105,906 53	1877	820,054 38	
100,850 69	1878	786,156 23	
84,143 65	1879	755,359 47	
91,941 68	1880	723,360 89	
108,304 49	1881	761,730 62	
109,124 77	1882	774,831 53	
104,382 83	1883	824,910 82	
118,079 60	1884	927,241 61	$56,000 déboursées pour la *Princess Louise*. Commencement des études hydrographiques de la baie Georgienne.
101,267 71	1885	1,029,901 14	Expédition à la baie d'Hudson, $71,000, et steamer *Lansdowne*, $47,000.
91,884 69	1886	973,360 13	
102,238 14	1887	917,557 31	
99,920 18	1888	883,250 85	
99,939 81	1889	1,023,801 34	Steamer *Stanley*, $143,595.60.
2,138,540 98		16,584,820 87	

WM SMITH,
Sous-ministre.

F. Gourdeau,
Comptable.

SUPPLÉMENT

DU

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 1889.

RAPPORTS

DES

PRÉSIDENTS DES BUREAUX D'INPSECTION

DES

BATEAUX À VAPEUR

DES

EXAMINATEURS DES CAPITAINES ET SECONDS,

DES

COMMISSAIRES DES HAVRES

DE

TORONTO, MONTRÉAL, QUÉBEC ET PICTOU,

DES COMMISSAIRES DE PILOTES, DES PRÉPOSÉS À L'ENGAGEMENT DES MATELOTS ET DES MAITRES DE PORTS, DES GARDIENS DE CERTAINS PORTS, AVEC UNE STATISTIQUE DES NAUFRAGES ET ACCIDENTS, ET UNE LISTE DES RÉCOMPENSES POUR SAUVETAGE DE VIES,

JUSQU'AU 31me JOUR DE DÉCEMBRE 1889.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1890

SUPPLÉMENT.

OTTAWA, 15 avril 1890.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le supplément du vingt-deuxième rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries, pour l'année 1889. Ce supplément contient les rapports des présidents des bureaux d'inspection des bateaux à vapeur et des examinateurs des capitaines et seconds, ceux des commissaires des havres de Toronto, Montréal, Québec, Trois-Rivières, Pictou et Sydney-Nord, des commissaires de pilotage, des maîtres de ports et préposés à l'engagement des matelots, des gardiens de certains ports, ainsi qu'une statistique des naufrages et accidents, et une liste des récompenses accordées pour sauvetage de vies.

L'état ordinaire concernant la marine marchande sera publié en même temps que la liste des navires sur les registres du Canada, et formera une autre annexe au rapport annuel.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
WM SMITH,
Sous-ministre de la marine.

MATIÈRES.

PAGE.

Supplément soumis par le sous-ministre v

ANNEXES.

Commissaires de havres et maîtres de ports, rapports des :—

Halifax 150
Montréal 102
Sydney-Nord 145
Pictou 143
Québec 119
Trois-Rivières 127
Toronto 135

Maîtres de ports, noms, dates des nominations, etc 152

Capitaines et seconds :—

Certificats accordés durant l'année 206
do annulés do 220
Président du bureau des examinateurs, rapport du 205

Pilotage, rapports sur les districts de :—

Bathurst 178
Comté de Charlotte 179
Baie Glacée 134
Halifax 181
Miramichi 175
Montréal 157
Nanaïmo 197
Pictou 190
Comté de Prince, I.P.-E 204
Québec 162
Saint-Jean, N.-B 172
Saint-Mary's et Liscombe 192
Sydney, C.-B 193
Victoria et Esquimalt 199
Yale et New-Westminster 202

PAGE.

Gardiens de ports, rapports des :—

Halifax 227
Montréal 222
Sydney-Nord 231
Pictou 230
Port-Hawkesbury 228
Ile du Prince-Edouard 233
Québec 226
Saint-André, N.-B 238
South-Bar, C.-B 240
Sydney 232
Vancouver 234
Victoria et Esquimalt 237
Yarmouth 239

Sauvetage de vies, liste des récompenses pour 246
Préposés à l'engagement des matelots, noms des, montants perçus, etc 241

Inspection des bateaux à vapeur :—

Certificats de mécaniciens accordés durant l'année 78
Navires à vapeur ajoutés à la marine canadienne 65
do inspectés 1, 63
do non inspectés 12, 64
do perdus, désemparés ou impropres au service 76

Naufrages et accidents :—

Aux navires britanniques et autres navigant dans les eaux canadiennes, et les navires canadiens propres à la mer dans d'autres eaux durant 1889 81
Aux navires britanniques et autres navigant dans les eaux canadiennes, et les navires canadiens propres à la mer dans d'autres eaux durant 1888 (supplémentaire) 94
Aux navires navigant dans les eaux de l'intérieur 101

ANNEXE No. 1.

BATEAUX à vapeur inspectés pendant l'année expirée le 31 décembre 1889.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST ET HURON.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Alberta	500	21 mars	1,779	79 16	A hélice, passagers.
Athabasca	500	21 do	1,774	78 96	do do
L. Shickluna		3 avril	626	30 04	do fret.
Frank Jackman		4 do	39	6 56	do remorqueur.
Dolphin		4 do	13	5 22	do do
Bruno		8 do	475	24 00	do fret.
Cambria	250	11 do	937	45 48	A aubes, passagers.
Carmona	375	9 do	980	47 20	do do
Campana	300	9 do	1,288	59 52	A hélice do
Meteor	40	10 do	337	21 48	A aubes do
W. J. Aikens		11 do	42	6 68	A hélice, remorqueur.
Heather Belle		11 do	20	5 80	do rem. de pêche.
Atlantic	318	12 do	683	35 32	do passagers.
Baltic	307	12 do	1,324	60 96	A aubes do
Pacific	311	12 do	918	44 72	A hélice do
Northern Belle	250	12 do	513	28 52	do do
Welcome		12 do	21	5 84	do rem. de pêche.
Ethel		12 do	13	5 52	do do
James Storey		12 do	49	6 96	do remorqueur.
Ann Long		12 do	45	6 80	do do
Hiawatha		12 do	39	6 56	do do
Grace Darling		12 do	28	6 12	do rem. de pêche.
Imperial	20	17 do	245	17 80	do passagers.
G. A. Ranney		Non certifié	14	5 56	do rem. de pêche.
S. C. Doty		15 avril	26	6 04	do do

BATEAUX à vapeur inspectés, etc,—Div. d'Ontario-Cuest et Huron—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
G. P. McIntosh		16 avril	58	7 32	A hélice, rem. de pêche.
John William		16 do	15	5 60	do do
Interocean		17 do	148	14 24	do fret et remorq.
Shawanaga		22 do	96	8 83	do remorqueur.
Fred. Davidson		23 do	43	6 73	do do
C. W. Chamberlin		23 do	385	20 40	do fret.
Anderson		26 do	15	5 60	do rem. de pêche.
Mabel		24 do	11	5 45	do remorqueur.
Waubaushene		25 do	97	8 88	do do
Severn		25 do	44	6 76	do do
*Juanita		Non certifié.	5		do yacht.
Maganettawan		26 avril	208	18 76	do remorqueur.
Marshall & Murray		26 do	16	5 64	do do
H. L. Lovering		26 do	55	7 20	do do
F. B. Maxwell	300	27 do	497	27 88	A aubes, passagers.
Cherokee	30	27 do	179	15 16	A hélice do
Thames		27 do	76	8 04	do fret.
Chicora	772	2 mai	931	45 24	A aubes, passagers.
Cibola	1176	2 do	962	46 44	do do
Mocking Bird	40	4 do	38	6 52	A hélice do
Kincardine		4 do	199	16 96	do fret.
Maggie May		6 do	46	6 84	do remorqueur.
J. L. McEdwards	116	8 do	21	5 84	do passagers.
Gertrude	163	8 do	76	8 04	do do
M. A. Laughlin		13 do	23	5 92	do remorqueur.
Mascotte	128	15 do	49	6 96	do passagers.
John Hanlan	172	15 do	37	6 48	do do
Canadian	340	15 do	231	17 24	A aubes do
Ongiara	250	15 do	98	8 92	A hélice do
Arlington	100	15 do	23	5 92	do do
Kathleen	290	15 do	109	12 40	do do

* Le Juanita a été remesuré à Collingwood et l'on a trouvé qu'il jaugeait moins de trois tonneaux.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Div. d'Ontario-Ouest et Huron.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Chicoutimi	278	16 mai	110	12 40	A aubes, passagers.
Wm. M. Alderson	200	27 do	121	12 84	A hélice do
Rupert	480	18 do	512	28 48	A aubes do
Dixie	40	15 do	37	6 48	A hélice do
Nautilus	40	21 do	9	5 36	do do
C. H. Merritt	330	23 do	121	12 84	do do
Greyhound	418	29 do	337	21 48	do do
Lillie	132	5 juin	50	7 00	do do
Truant	100	6 do	23	5 92	do do
Ada Alice	64	6 do	15	5 60	do do
R. Kendrick	40	7 do	15	5 60	do do
Siesta		Non certifié	3	5 12	do do
Esperanza		11 juin	22	5 88	do yacht.
Clara		12 do	12	5 48	do fret.
Favourite	333	12 do	491	27 64	do passagers.
Nipissing	100	17 do	275	19 00	A aubes do
Oriole	40	17 do	75	8 00	A hélice do
Muskoka	40	18 do	99	8 96	do do
Lake Joseph		18 do	28	6 12	do remorqueur.
Dauntless		18 do	7	5 28	do do
Kenozha	200	19 do	191	15 64	do passagers.
Ethel May		19 do	4	5 16	do remorqueur.
Jennie Wilson		19 do	7	5 28	do do
Lady of the Lake	30	19 do	10	5 40	do passagers.
Onaganoh	25	19 do	19	5 76	do do
Rosseau		20 do	53	7 12	do remorqueur.
Bertha May		20 do	20	5 80	do do
Sunbeam		Non certifié	4		do do
Edith May		do	49		do passagers.
Kate Murray		do	4	5 12	do do
Longford	40	19 juin	53	7 12	do do
Orillia	224	24 do	135	13 40	do do

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Div. d'Ontario-Ouest et Huron.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Southwood	40	24 juin	19	5 76	A hélice, passagers.
Gypsy		24 do	20	5 80	do yacht.
Conqueror		25 do	25	6 00	do remorqueurs.
Comet		25 do	20	5 80	do do
Island Queen	100	27 do	23	5 92	do passagers.
Rescue		28 do	7	5 28	do yacht.
Port Elgin Queen		3 juin	37	6 28	do remorqueur.
Agnes		3 do	23	5 95	do do
James Clark		4 do	48	6 92	do remor. de pêche.
Zephyr		13 do	19	5 76	do yacht.
Abeona		8 do	46	6 84	do do
Manitoba		Non certifié	2,639	112 60	do passagers.
Annie Watt		11 juil.	62	7 48	do remorqueur.
Halcro		Non certifié	8	5 32	do yacht.
Enterprise	188	27 juin	148	13 92	do passagers.
Sea Flower		16 juil.	7	5 28	do yacht.
Isabella		17 do	44	6 76	do remorqueur.
Queen	20	11 do	7	5 28	do passagers.
Adrelexa		24 do	15	5 60	do remorqueur.
Resolute		25 do	139	10 56	do do
Maud	40	25 do	18	5 73	do passagers.
Bruce		Non certifié	16	5 64	do remorqueur.
Tender	30	30 juil.	30	6 20	do passagers.
Mary Beck		30 do	16	5 63	do remorqueur.
Maud S		5 août	14	5 56	do do
Northern	30	8 do	99	8 96	A aubes, passagers.
Florence	21	8 do	8	5 32	A hélice do
Mary Louise	23	9 do	64	7 56	do do
Herbert M.		9 do	26	6 04	do remorqueur.
Wenonah	62	8 do	161	14 44	do et à aubes, pass.
Lady Katrine		13 do	16	5 64	do remorqueur.
Cecebe		Non certifié	11		do do

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest et Huron—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisés.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Sweet Mary		24 août	13	5 52	A hélice, remorqueur.
Douglas		24 do	5	5 20	do do
Copananing		Non enregistré			do do
S. R. Nordrop		do			do do
Maggie McLean		Non certifié	37		do do
Alfred Morrell		28 août	40	6 60	do do
Ida		Non certifié			do do
Minnie Martin		28 août	10	5 40	do do
Mizpah		5 sept	18	5 72	do rem. de pêche.
Rosamond		13 do	23	5 92	do yacht.
P. M. Campbell		11 do	49	6 96	do remorqueur.
Home Rule		19 do	3	5 10	do do
Eagle		19 do	12	5 48	do do
			23,975	1,678 37	

W. J. MENEILLY,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés pour l'année finissant le 31 décembre 1889.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Ben Millwood	.....	12 nov	10·75	5 88	A hélice, remorqueur.
Alpha	.....	18 oct	34·09	6 36	do
Jennie G. Harper	.....	19 do	20·00	5 80	do
Hattie Vinton	.....	Non émis	55·27	7 20	do
Annie Clark	.....	28 oct	50·71	7 00	do
W. L. Davis	.....	Non émis	45·72	8 68	do
Evangeline	.....	30 oct	23·60	5 92	A hélice, passagers.
Algoma	.....	Non émis	31·96	7 56	A hélice, remorqueur.
Othello	.....	31 oct	7·54	6 20	do
Clara Hickler	.....	Non émis	41·97	8 36	do
Albert Dyment	.....	do	Non enreg.	6 20	do
Vixen	.....	2 nov	68·22	7 72	do
George Maythan	.....	Non émis	40·00	6 60	do
Fanny Arnold	.....	4 nov	73·47	7 92	do
George Dean	.....	Non émis	Non enreg.	5 40	do
John Harrison	.....	do	43·61	6 76	do
Frank Reed	.....	8 nov	34·10	6 36	do
Bob Foote	.....	9 do	39·46	6 60	do
Siskiwit	.....	Non émis	47·17	6 88	do
Superior	.....	do	88·51	8 56	do
			756·15	137 96	

EDWARD ADAMS,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

DIVISIONS D'ONTARIO-OUEST ET HURON.

Nom du navire.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Saginaw	.....	30 mars	357	19 28	A hélice, rem. de sauv.
United Lumbermen	.....	30 do	399	20 96	do fret.
Alert	.....	3 avril	47	6 88	do remorqueur.
Hector	.....	3 do	43	6 72	do do
W. A. Rooth	.....	3 do	52	7 08	do do
Inez	.....	4 do	59	7 36	do do
R. S. King	.....	4 do	58	7 32	do do
A. B. Cook	.....	4 do	34	6 36	do do
Golden City	.....	5 do	35	6 40	do do
Tecumseh	.....	9 do	840	38 60	do fret.
Persia	150	9 do	757	38 28	do passagers
Ocean	150	9 do	684	35 36	do do
Dominion	.....	9 do	478	24 12	do fret.
Canada	35	10 do	644	33 76	do passagers.
Acadia	100	10 do	806	40 25	do do
Lake Michigan	.....	10 do	693	32 72	do fret.
Celtic	30	11 do	698	35 92	do passagers
Isaac May	.....	12 do	558	27 32	do fret.
Africa	.....	12 do	482	24 28	do do
Mary	.....	12 do	62	7 48	do remorqueur.
Sylvester Neelon	.....	12 do	46	6 84	do do
James Armstrong	.....	12 do	45	6 76	do do
Sir S. L. Tilley	10	13 do	1,178	55 12	do passagers et fret.
Metamora	.....	13 do	239	14 56	do remorqueur.
Sam Perry	.....	13 do	52	7 00	do do
Harvey Neelon	.....	13 do	65	7 56	do do
W. B. Hall	.....	15 do	608	29 32	do fret.
Clinton	.....	8 do	430	22 20	do do
United Empire	396	17 do	1,961	86 44	do passager
Ontario	200	17 do	1,338	61 52	do do
W. S. Ireland	.....	18 do	105	9 20	do fret.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Div. d'Ontario-Ouest et de Huron—*Suite.*

Nom du navire.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
City of Chatham	553	18 avril	341	21 64	A hélice, passagers.
City of Dresden	25	19 do	194	15 76	do do
Advance		19 do	72	7 88	do fret, remorq.
Lakeside	491	20 do	348	21 92	do passagers.
Alma Munro	125	22 do	891	43 64	do do
Enterprise		23 do	915	41 60	do fret.
Maggie A. Bennett		23 do	34	6 36	do remorqueur.
James Norris		23 do	50	7 00	do do
Edward Blake		25 do	13	5 52	do do
Cuba	125	26 do	931	45 24	do passagers.
Myles		4 mai	1,211	53 44	do fret.
Erin		6 do	512	25 48	do do
Umbria		7 do	43	6 72	do remorqueur.
Lewis Shickluna		7 do	16	5 64	do do
Maggie		7 do	37	6 48	do do
Maggie R. Mitchell		7 do	40	6 60	do do
Joe Mac		7 do	44	6 76	do do
Lothair		10 do	413	21 48	do fret.
Hope	350	10 do	170	14 80	do bateau-pas.
Onaping		11 do	256	15 24	do remorqueur.
Telegram	25	11 do	322	20 88	do passagers.
Union	150	16 do	267	18 68	A aubes, bateau-pas.
J. W. Stienhoff	317	17 do	312	20 48	A hélice, excursion.
Macassa	539	18 do	459	26 36	Double hélice, passag.
Mazeppa	300	18 do	146	13 84	A hélice, pas., bat.-pas.
Sadie	327	20 do	154	14 16	A aubes do do
Queen of the Isles	50	20 do	40	6 60	A hélice, passagers.
Luella	122	17 do	38	6 52	do bateau-pas.
Thames	300	21 do	82	8 28	A aubes, excursion.
City of London	300	21 do	79	8 16	do do
Hastings	388	24 do	473	26 92	do do
Huron	300	29 do	1,052	50 08	Doub. hél., pass. de wag.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest et Huron—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers alloué.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
International	300	29 avril	851	42 04	Double-hélice, passeur de wagons,
Byron Trerice		30 mai	268	15 72	A hélice, remorqueur.
Maid of the Mist	100	5 juin	62	7 48	do bateau-passeur.
St. Magnus	30	7 do	853	41 12	do passagers.
City of Stratford		10 do	6	5 24	do remorqueur.
Nellie May		11 do	11	5 44	do bat.-pêcheur.
Uncle John		11 do	7	5 28	do do
Ruby	40	11 do	72	7 88	do rem. à passag.
Lottie Maud		12 do	10	5 40	do bat.-pêcheur.
Conservative		12 do	7	5 32	do do
Kingfisher		12 do	14	5 52	do do
Ontario		14 do	57	7 28	do remorqueur.
Kittie Haight		14 do	60	7 40	do do
W. J. Taylor		14 do	9	10 72 2 ans.	do bat.-dépêches.
Admiral		18 do	9	5 36	do remorqueur.
City of Mt. Clemens		19 do	102	9 08	do fret.
Ripple		19 do	20	5 80	do remorqueur.
W. F. McRae		19 do	46	6 84	do do
Sea Gull		20 do	41	6 64	do do
Willie Scagel		20 do	22	5 88	do do
Mary		20 do	4	5 16	do do
Grace Darling		20 do	26	6 04	do do
Euna		20 do	6	5 24	do do
Ariadne		20 do	38	6 52	do do
Harry Sewell		21 do	25	6 00	do do
Frankie		21 do	24	5 96	do yacht.
R. F. Child		21 do	5	5 20	do do
Butcher Boy		3 juillet	94	13 56	do barge à fret.
Spray		4 do	15	5 60	do bat.-pêcheur.
Verbena May		4 do	5	5 20	do remorqueur.
P. Cress		4 do	63	7 52	do barge à fret.
Maud L			14	5 56	do remorqueur.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest et Huron—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'nspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
James Leighton	.....	4 juillet	23	5 92	A hélice, remorqueur.
Eagle	.....	4 do	14	5 56	do do
Modjeska	720	21 mai	455	26 20	Double-hélice, passag.
Prowett Beyer	26	1889. 30 novembre	10	5 41	A hélice, remorqueur.
Maggie Mason	40	1890. 8 juillet	56	7 31	do do
Blandina	.....	9 do	46	13 68 2 ans	do yacht de plaisa.
Starlight	40	10 do	16	5 64	do rem., passagers
F. A. Folger	.....	.....	64	7 56	do remorqueur.
Lurline	.....	11 juillet	66	7 64	do yacht de plaisa.
Harold Gauthier	.....	12 do	9	5 36	do rem. de pêche.
Juno	.....	12 do	210	13 40	do barge à fret.
Nina	.....	13 do	11	5 44	do bat.-pêcheur.
Alfred Wilson	.....	13 do	33	6 32	do remorqueur.
La Belle	.....	23 do	75	8 00	do barge à fret.
Storm King	.....	25 do	108	9 28	do remorqueur.
Charlton	.....	26 do	261	15 44	do do
Myrtle	30	30 do	9	5 36	do passagers.
Ivey Alderson	100	3 août	39	6 52	do do
E. Windsor	.....	7 do	86	8 44	do fret.
Spray	.....	7 do	47	6 88	do remorqueur.
J. B. Newman	.....	8 do	33	6 32	do fret.
Arbutus	.....	8 do	49	6 96	do remorqueur.
Energy	.....	9 do	116	9 64	do fret.
Undine	.....	14 do	17	5 68	do yacht de plais.
Gordon Jerry	.....	20 do	124	9 96	do fret.
A. Chambers	.....	22 do	23	5 92	do bat.-pêcheur.
Clucas	.....	22 do	28	6 12	do do
Juno	.....	22 do	28	6 12	do do
George Douglas	.....	22 do	42	6 68	do remorqueur.
J. H. Jones	.....	23 do	208	13 32	do bat. pêcheur.
Myrtie	.....	1889. 1er déc.	81	8 25	do do
Orcadia	.....	1890. 23 août	23	5 92	do do

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Div. d'Ontario-Ouest et Huron—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
W. H. Siebold		23 août	22	5 88	A hélice, rem. de pêche.
James Buckley		28 do	10	5 40	do do
Owen		30 do	103	9 12	do barge à fret.
International		31 do	82	8 28	do remorqueur.
Lansdowne	300	11 sept	1,571	70 84	A aubes, passeur. de wagons.
Great Western	300	10 do	1,080	51 20	do do
A. H. Jennie		12 do	148	10 92	A hélice, fret.
Lillie Smith		30 do	302	17 08	do do
		1889.			
Ella Taylor		1er déc.	34	7 72	do remorqueur.
		1890.			
W. M. German	40	3 oct.	28	7 24	do pass. et rem.
P. S. Hiesordt		4 do	45	6 80	do remorqueur.
C. J. G. Munro		9 do	43	8 44	do do
Algonquin		14 do	1,805	152 48	do fret.
Hiawatha	300	24 do	163	14 48	do bateau-pass.
Messenger		25 do	15	5 60	do remorqueur.
Severn Belle		29 do	8	5 28	do do
Saucy Jim		29 do	93	12 44	do do
Pocahontas		31 do	32	6 28	A aubes do
Minnehaha		12 nov.	32	6 28	A hélice do
Uncle Jim		14 do	11	5 32	do do
Howard B. Payne		23 do	33	7 64	do do
Leslie			11		do do

O. P. ST. JOHN,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST ET HURON.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires.	Observations. — Cause de la non-inspection et classe de navire.
			$ cts.	
Bertha Endress	32	24	6 28	A hélice, remorqueur, pas de demande.
Dispatch	33	22	.....	do remorq. de pêche, on ne sait où il est.
Electric	4	3	.....	do yacht, dégréé.
Gordon Gauthier	26	18	6 04	Rem. de pêche, impossible de rejoindre le nav.
Henry Smyth	40	27	6 60	do do
John Hunter	32	.....	.....	Remorqueur, fixant une nouvelle chaudière.
Jessie	118	65	.....	do ne marche pas.
J. C. Clark	145	99	.....	Passagers, ne marche pas.
Excelsior	35	24	.....	Remorqueur do
Maid of the Mill	8	6	.....	Yacht.
Minnie Kidd	18	12	.....	Remorqueur, ne marche pas.
Myrtle	9	6	.....	do on ne sait où il est.
Lady Eberth	3	1	1 12	do impossible de le rejoindre.
Notos	16	11	.....	Yacht, on ne sait où il est.
Ontario	11	8	5 44	Remorqueur, ne se sont pas rencontrés.
Phœnix	37	25	6 52	do insp. empêché par le mauv. temps.
Rambler	59	20	.....	do ne marche pas.
River Belle	8	5	.....	Yacht do
Ranger	8	5	5 64	do
Rock	14	10	.....	Remorq. de pêche, ne se sont pas rencontres.
Rover	51	35	7 00	Remorqueur.
Sovereign	684	426	.....	Passagers, ne marche pas.
Sutton Belle	6	4	.....	Remorqueur, on ne sait où il est.
Purvis	13	9	.....	do de pêche.
Irene	24	16	.....	Yacht, pas de demande.
Walter Scott	26	18	6 04	Rem. de pêche, incapable de rejoindre le navire.
Wales	350	238	33 00	Remorqueur à fret, dégréé.
Tempest	Non en	registré.	5 36	Inconnue.
Rosedale	1,040	659	46 60	Acier, à hélice, fret.

W. J. MENEILLEY,
O. P. ST. JOHN,
Inspecteurs de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Advance	30	5 avril	72·37	7 88	Lac Sainte-Claire et Amherstburg, à hélice.
Hope	350	5 do	169·96	14 80	Windsor et Détroit, à hélice ; bateau-passeur.
Bruno	.....	8 do	474·98	24 00	Tous les lacs, à hélice ; fret.
Clinton	.....	8 do	430·00	22 20	do do
Carmona	373	9 do	979·93	47 20	Owen-Sound et Sault-Sainte-Marie, à aubes.
Campana	300	9 do	1,287·09	59 52	Sarnia et Duluth, à hélice.
Cambria	250	10 do	739·26	44 16	Owen-Sound et Sault-Sainte-Marie, à aubes.
Meteor	40	10 do	336·61	21 48	Tous les lacs, à aubes.
Alberta	500	21 mars	1,779·33	79 16	Owen-Sound et Port-Arthur, à hélice.
Athabaska	500	21 do	1,773·65	78 96	do do do
Africa	.....	12 avril	482·39	24 28	Tous les lacs, à hélice.
Issac May	.....	12 do	558·28	27 32	do do
Tecumseh	.....	9 do	839·67	38 60	do do
Sir S. L. Tilley	10	12 do	1,777·77	55 12	do do
Dominion	.....	9 do	478·13	24 12	do do
W. B. Hall	.....	15 do	607·70	29 32	do do
Atlantic	318	12 do	682·63	35 32	Collingwood et Sault-Sainte-Marie, à hélice.
Pacific	311	12 do	918·08	44 72	do do do
Northern Belle	250	12 do	322·21	28 52	Collingwood et les ports sur la baie Georgienne, à hélice.
United Empire	396	18 do	1,960·67	86 44	Sarnia et Duluth, à hélice.
Ontario	200	18 do	1,103·91	61 53	do do
City of Dresden	25	19 do	193·87	15 70	Rondeau et Sandusky, à hélice.
United Lumbermen	.....	30 mars	398·91	20 69	Tous les lacs, à hélice.
Acadia	100	10 avril	806·36	40 25	do do
Celtic	30	11 do	698·04	35 92	do do
L. Shickluna	.....	7 mai	625·81	30 04	do do
Persia	150	9 avril	756·64	38 28	Sainte-Catherine et Montréal, à hélice.
Ocean	150	9 do	683·72	35 36	do do do
Alma Munroe	125	23 do	890·82	43 64	Montréal et Chicago, à hélice.
Interocean	.....	.....	147·83	14 24	do do
Baltic	307	12 avril	1,323·77	60 96	Collingwood et Sault-Sainte-Marie, à aubes.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Div. d'Ontario-Ouest—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Enterprise	.....	23 avril..	914·92	41 60	Tous les lacs, à hélice.
Erin	.....	6 mai..	512·22	25 48	do do
Canada	35	27 avril..	444·45	33 76	do do
Cuba	125	26 do ..	931·13	45 24	Montréal et Chicago, à hélice.
Kincardine	.....	4 mai..	198·67	12 86	Kingston à la baie Georgienne, à hélice.
Mocking Bird	40	4 do ..	38·02	6 52	Owen-Sound et Presqu'île, à hélice.
Gertrude	163	8 do ..	75·54	8 04	Toronto, à hélice ; bateau-passeur.
J. L. McEdwards	116	8 do ..	21·40	5 84	do do
Lothair	.....	10 do ..	412·92	21 48	Tous les lacs, à hélice.
Lakeside	491	20 avril..	348·22	21 92	Sarnia et Kingsville, à hélice.
Telegram	25	11 mai..	321·59	20 88	Rondeau et les ports du l. Erié, à hélice.
Chicora	772	2 do ..	930·50	45 24	Toronto et Niagara, à aubes.
Macassa	539	14 do ..	459·06	26 36	Toronto et Hamilton, à hélice.
Union	150	15 do ..	266·96	18 68	Fort Erié et Black Rock, à aubes.
Dixie	40	15 do ..	37·02	6 48	Rivière Niagara, à hélice.
Chicoutimi	273	16 do ..	100·47	12 40	Toronto et Lorne Park, à aubes.
Luella	122	17 do ..	37·83	6 52	Toronto et l'île, à hélice.
Mascotte	128	15 do ..	48·94	6 96	do do
John Hanlan	172	15 do ..	36·96	6 48	do do
Canadian	340	15 do ..	230·51	17 24	do à aubes.
Mazeppa	300	18 do ..	145·59	13 84	Hamilton et B. Beach, à hélice.
Queen City	250	15 do ..	97·77	8 92	Toronto et l'île, à hélice.
Thames	300	21 do ..	81·72	8 28	London et Spring-Bank, à aubes.
City of London	300	21 do ..	78·88	8 16	do do do
Queen of the Isles	50	22 do ..	40·22	6 60	Toronto et Long-Branch, à hélice.
Rupert	480	18 do ..	511·97	28 48	do do à aubes.
Kathleen	200	23 do ..	109·82	12 40	Toronto et l'île, à hélice.
Arlington	100	15 do ..	23·37	5 92	do do do
C. H. Merritt	330	23 do ..	121·58	12 88	Toronto et Long-Branch, à hélice.
J. W. Steinhoff	463	17 do ..	311·80	20 48	Ports du lac Ontario, à hélice.
Sadie	377	20 do ..	154·18	14 16	Toronto et l'île, à aubes.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Div. d'Ontario-Ouest—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Hastings	537	24 mai	473·35	26 92	Toronto et ports sur le lac Ontario, à aubes.
Lake Michigan	.....	10 avril	693 07	32 72	Sur tous les lacs, à hélice.
Huron	300	31 mai	1,052·41	50 08	Bateau-passeur du chemin de fer du Grand Tronc, à hélice
International	300	31 do	850·92	42 04	do do
Cibola	1,176	2 do	961·47	46 44	Toronto et Niagara, à aubes.
Lillie	132	5 juin	49·53	7 00	Chute Niagara, à hélice.
Maid of the Mist	100	5 do	61·97	7 48	Rivière do do
St. Magnus	30	7 do	852·95	41 12	Sur tous les lacs do
Nautilus	40	8 do	8·65	5 36	Welland et Port Dalhousie, à hélice.
Modjeska	720	15 do	454·98	26 20	Toronto et Hamilton do
Favorite	333	17 do	491·33	27 64	Owen-Sound et Parry-Sound do
Southwood	40	19 do	18·78	5 76	Lac Couchiching do
Orillia	224	20 do	134·59	13 40	Lac Simcoe do
Longford	40	20 do	53·29	7 12	Lac Couchiching do
Imperial	20	17 avril	245·10	13 88	Collingwood et la baie Georgienne, à hélice.
Ada Alice	64	6 juin	15·43	5 60	Bateau-passeur, Toronto, à hélice.
Truant	100	26 do	23·31	5 92	do do do
F. B. Maxwell	300	27 avril	497·11	27 88	Midland et Parry-Sound, à aubes.
Island Queen	100	27 juin	23·31	5 92	Bateau-passeur, Toronto, à hélice.
Enterprise	188	27 do	148·19	13 92	Lac Simcoe do
Cherokee	30	27 avril	179·33	15 16	Baie Georgienne do
W. M. Alderson	200	27 mai	121·19	12 84	Meaford et Lion's Head do
City of Chatham	553	18 avril	340·54	21 64	Chatham et Windsor do
Ruby	40	11 juin	72·22	7 88	Port-Stanley do
Grayhound	418	29 mai	337·03	21 49	Toronto et Grimsby do
Kenozha	200	19 juin	191·53	15 64	Lacs Muskoka do
Lady of the Lakes	30	19 do	10·35	5 40	do do
Oriole	40	17 do	74·79	8 00	do do
Onaganoh	25	19 do	18·73	5 70	do do
Muskoka	40	18 do	98·98	8 96	do do
Nipissing	100	17 do	275·45	19 00	do do
The Queen	20	11 juillet	6·63	5 28	Lac Simcoe do

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Div. d'Ontario-Ouest—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Maggie Mason.....	40	8 juin ..	24·95	7 21	Baie de Burlington, à hélice.
Prowett Beyer.....	40	1889. 30 nov. ..	10·14	5 41	do do
Ivey Alderson.....	100	1890. 16 juillet..	38·67	6 52	Port-Dover et Port-Ryerson, à hélice.
Inter Ocean.....	.....	do ..	147·83	14 24	
Star Light.....	40	10 do ..	15·98	5 64	Détroit do
Alfred Wilson	.....	.....	32·80	6 32	do
Myrtle	33	30 juillet..	9·40	5 36	Lac Howard do
Wenonah.....	62	8 août ..	160·60	14 44	Burks Falls et rivière, à aubes.
Florence.....	21	9 do ..	8·42	5 32	Huntsville et ses environs, à hélice.
Mary Louise.	23	9 do ..	63·62	7 56	Lac Trading do
Northern.....	30	10 do ..	98·63	8 96	Huntsville et ses environs, à aubes.
C. W. Chamberlin ..	.....	23 avril ..	384·93	20 40	Tous les lacs, à hélice.
R. Kendrick.....	40	7 juin ..	14·96	5 60	Lac Simcoe do
Juno.....	.....	12 juillet..	209·50	13 40	Tous les lacs do
Algonquin.....	.....	24 août ..	1,805·61	152 00	do do
Rosedale.....	.....	30 do ..	1,040·49	46 60	do do
Manitoba.	.....	.....	2,639·31	112 60	do
Lansdowne.....	300	10 sept. ..	1,570·90	70 84	Bateau-passeur du chemin de fer du Grand Tronc, à hélice
Great Western.....	300	10 do ..	1,000·33	51 08	do do
Lillie Smith.....	.....	30 do ..	302·31	17 08	Tous les lacs do
W. M. German.....	40	3 oct. ..	27·85	7 24	Canal Welland do
Tender.	30	30 juillet..	30·50	6 20	Penetang et Muskoka Mills, à hélice.
Maud	40	25 do ...	18·26	5 73	do et ses environs do
Hiawatha.....	300	24 oct. ..	162·62	14 48	Bateau-passeur à Sarnia do
	19,275		50,999·74	2,889 55	

THOS. HARBOTTLE,
Inspecteur des coques.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires.	Observations. Cause de la non-inspection et classe du navire.
Sovereign	684·08	425 55	.....	Non employé.

THOS. HARBOTTLE,
Inspecteur des coques.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
Vapeurs à passagers.		1890.		$ cts.	
Pierrepont	415	23 avril	251·98	18 08	A aubes.
Hero	425	24 do	342·12	21 68	do
Maud	390	10 do	292·81	19 72	do
Armenia	275	12 do	109·99	12 40	A hélice.
Deseronto	85	12 do	67·91	7 72	do
Resolute	25	12 do	371·86	22 88	A double hélice.
Reliance	25	13 do	239·14	17 56	do
Quinté	550	13 do	439·90	25 60	A aubes.
Kathleen	200	17 do	385·78	23 44	A hélice.
Rideau Belle	57	17 do	130·59	13 24	do
Norseman	450	20 do	782·71	39 32	A aubes.
Reindeer	140	24 do	58·29	7 32	A hélice.
Varuna	188	24 do	134·04	13 36	do
Empress of India	680	25 do	579·05	31 16	A aubes.
Princess Louise	240	29 do	114·88	12 60	A hélice.
Alexandria	580	13 mai	863·15	42 52	A aubes.
Mary Ethel	50	15 do	98·61	8 96	Roue centrale, bat.-pas.
Annie Gilbert	35	51 do	19 00	5 80	A hélice.
Nellie Cuthbert	100	16 do	59·03	7 36	do
Khartoum	39	21 do	62·71	7 52	do
Ella Ross	300	22 do	324·88	21 00	A aubes.
John Haggart	200	29 do	112·21	12 48	A hélice.
Rothesay	600	3 juin	839·24	41 56	A aubes.
Island Queen	300	4 do	98·09	8 96	A hélice.
Catherine	32	5 do	14·76	5 60	do
Transit	450	7 do	140·81	13 60	A double hélice.
City of Belleville	250	8 do	101·17	12 04	A hélice.
Caribou	250	12 do	160·65	14 44	do
Antelope	40	17 do	19·59	5 80	do
St. Julian	35	7 do	19·92	5 80	do

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Div. d'Ontario-Est—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
Vapeurs à passagers—Fin.		1890.		$ cts.	
Vega	20	28 juin	6·96	5 28	A hélice.
Daisy	60	9 juillet	7·20	5 28	do
Pearl	16	9 do	7·70	5 32	do
Beaver	75	11 do	18·00	5 72	do
Golden Eye	171	12 do	287·60	19 52	A aubes.
Mary Louise	40	13 do	10·00	5 40	A hélice.
Dominion	100	15 do	45·88	6 96	A aubes.
Alice Ethel	175	16 do	71·75	7 88	do
Zetta Bruce	25	19 do	8·75	5 36	A hélice.
Dawn	35	19 do	20·20	5 80	do
Esturion	325	22 do	118·36	12 72	A aubes.
Beaubocage	150	22 do	129·00	13 16	do
Maple Leaf	70	24 do	26·08	6 04	A hélice.
Cruiser	75	25 do	39·10	6 56	do
Arene	12	26 do	2·70	5 12	do
Mary Ellen	117	26 do	44·50	6 80	do
Fearless	50	27 août	46·38	6 84	do
Princess Louise	100	27 do	26·36	6 04	do
Ivy	35	29 do	7·43	5 28	do
Grenada	175	28 do	57·00	7 28	do
Alert	40	30 do	49·83	7 00	do
Alaska	100	30 do	48·74	6 96	do
Tropic	25	5 sept	8·86	5 36	do
Prince Edward	.....	13 do	18·22	5 72	Roue centrale, bat.-pass.
Alberta	.....	13 do	68·00	7 72	do do
Outlet Queen	50	20 do	18·45	6 44	A hélice.
			1,193·05	187 56	

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Nombre de passsagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
Vapeurs à fret.		1889.		$ cts.	
Scotia		30 déc.	628·51	30 16	A hélice.
		1890.			
Niagara		9 avril	468·00	23 72	do
D. R. Van Allen		9 do	317·95	17 72	do
D. D. Calvin		10 do	749·53	35 00	do
Nile		13 do	96·30	8 84	do
Armenia		16 do	642·67	30 72	do
Water Lily		1er mai	95·77	8 84	do
Glengarry	10	2 do	494·83	27 80	do
Olive		9 do	107·04	9 28	do
Saxon		14 do	180·90	12 24	do
Freemason		14 do	104·82	9 20	do
Robert Anglin		27 do	97·18	8 88	do
Yachts à vapeur.					
Dream		4 juin	12·16	5 48	A hélice.
Pomona		5 do	4·88	5 20	do
Echo		6 do	6·06	5 24	do
Clipper		6 do	3·75	5 16	do
Carlton		6 do	8·11	5 32	do
Dorothy		10 do	10·09	5 40	do
Spray		14 do	4·19	5 16	do
Naiad		2 juillet	17·55	5 72	do
Ina		Non émis.	10·78	5 44	do
Siesta		16 juillet	14·96	5 60	do
Daisy		12 août	4·89	5 20	do
Cosette		20 mai	21·59	5 88	do
Geraldine		1er juillet	17·90	5 72	do
Where Now		Non émis.	47·78	6 92	do
Ontario Belle		7 sept.	7·00	5 28	do
Nellie		19 do	6·82	5 28	do

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Division d'Ontario-Est.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inpection.	Observations.
Remorqueurs à vapeur.		1890.		$ cts.	
H. F. Bronson		8 avril	137·12	10 48	Double hélice.
James A. Walker		8 do	183·58	12 36	A hélice.
Active		9 do	345·88	18 84	do
Rescue		13 do	52·29	7 08	do
John A. Macdonald		16 do	273·00	15 92	A aubes.
McArthur		18 do	190·46	12 60	Double hélice.
Traveller		19 do	207·52	13 32	A aubes.
Ranger		26 do	13·83	5 56	A hélice.
David G. Thomson		27 do	185·05	12 40	Double hélice.
Hiram A. Calvin		29 do	300·00	17 00	A aubes.
Wm. Johnston		29 do	80·65	8 24	A hélice
Jessie Hall		2 mai	56·54	7 28	do
Glide		3 do	77·90	8 12	do
Thistle		3 do	36·02	6 44	do
Lily		4 do	16·01	5 64	do
Albert Wright		6 do	29·00	6 16	do
D. P. Dey		13 do	11·26	5 44	do
Water Lily		17 do	4·00	5 16	do
Nora		18 do	28 13	6 12	do
Edmond		31 do	39·10	6 56	do
Peerless		28 do	25·61	6 04	do
Gilbert		10 juin	40·83	6 64	do
Myra		11 do	73·21	7 92	do
Anna		11 do	7·89	5 32	do
Eleanor		1889. 30 déc.	24·97	6 00	do
Sunbeam		1890. 10 juillet	13·43	5 52	do
Mary Ellen		13 do	81·20	8 24	A aubes
Stranger		15 do	28·00	6 12	A hélice.
Myrtle		17 do	27·46	6 08	A aubes.
Eva		18 do	33·60	6 36	A hélice.
Waterwitch		18 do	9·20	5 36	do
Express		20 do	3·90	5 16	do

BATEAUX à vapeur inspectés pour l'année, etc —Division d'Ontario-Est.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Bella Fair	.....	23 juil.	6·60	5 28	A hélice.
Undine	.....	25 do	4·90	5 20	do
Emma Munson	.....	18 mai	32·63	6 32	do
Chieftain	.....	20 avril	434·68	22 40	A aubes.
Sarah Daly	.....	28 août	24·61	6 00	A hélice.
Enterprise	.....	1889. 30 déc.	60·38	7 40	A aubes.
May Flower	.....	1890. 6 sept.	4·20	5 16	A hélice.
Eliza Bonar	.....	16 mai	25.68	6 04	do
			640·38	80 68	
A reporter	.....	.....	2,589·94	248 60	
			4,182·01	310 40	
			1,193·05	187 56	
			7,234·87	499 52	
Total	.....	.....	15,840·25	1,326 76	

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du navire.
			$ cts.	
Utica	52·00	39·00	.....	Non employé ; à hélice, passagers.
Conqueror	198·73	15·25	.....	do à aubes, remorqueur.
Marquis of Lorne	20·19	10·59	.....	do à hélice, do
Belle Amelia	3·80	2·60	.....	do à hélice, passagers.
Pioneer	28·07	19·09	.....	do do
Anglo Saxon	69·01	43·41	.....	do à aubes, remorqueur.
Ripple	16·05	10·24	.....	Machine enlevée ; à hélice, remorqueur.
	387·85	140·18		

Nombre total de navires, 131.

Total du tonnage brut de tous les navires, 16,228·10.

Nombre total de navires inspectés, 124.

Total du tonnage brut des navires inspectés, 15,840·25.

Montant total des droits et honoraires d'inspection perçus, $1,326.76.

Montant total des honoraires de mécaniciens perçus, $24.

EDWARD ADAMS,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Remarks
		1890.		$ cts.	
D. R. Vanallen	.....	9 avril	317·95	17 72	A hélice, fret.
		1889.			
Scotia	.....	30 déc.	628·51	30 16	do
		1890.			
Niagara	.....	9 avril	468·00	23 72	do
D. D Calvin	.....	10 do	749·53	35 00	do
Armenia	271	12 do	109·99	12 40	A hélice, passagers.
Deseronto	85	12 do	67·91	7 72	do
Resolute	25	12 do	371·86	22 88	A double hélice, passagers.
Reliance	25	13 do	239·14	17 56	do do
Quinte	550	13 do	439·90	25 60	A aubes, passagers.
Armenia	.....	16 do	642·67	30 72	A hélice, fret.
Kathleen	200	17 do	385·78	23 44	A hélice, passagers.
Rideau Belle	57	17 do	130·59	13 24	do
Norseman	450	20 do	782·71	39 32	A aubes, passagers.
Pierrepont	415	23 do	251·98	18 08	do
Hero	425	24 do	342·12	21 68	do
Reindeer	140	24 do	58·29	7 32	A hélice, passagers.
Varuna	188	24 do	134·04	13 36	do
Empress of India	680	25 do	579·05	31 16	A aubes, passagers.
Princess Louise	240	29 do	114·88	12 60	A hélice, passagers.
Maud	390	10 do	292·81	19 72	A aubes, passagers.
Glengarry	10	2 mai	494·83	27 80	A hélice, passagers et fret.
Alexandria	580	13 do	863·15	42 52	A aubes do
Saxon	.....	14 do	180·90	12 24	A hélice, fret.
Mary Ethel	50	15 do	98·61	8 96	Roue centrale, bateau-passeur.
Annie Gilbert	35	15 do	19·00	5 80	A hélice, passagers.
Nellie Cuthbert	90	16 do	59·03	7 36	do
Khartoum	39	21 do	62·71	7 52	do
Ella Ross	300	22 do	324·88	21 00	A aubes, passagers.
John Haggart	200	29 do	112·21	12 48	A hélice, passagers.
Rothesay	600	3 juin	839·24	41 56	A aubes, passagers.
Island Queen	300	4 do	98·09	8 96	A hélice, passagers.

BATEAUX à vapeur inspectés pour l'année, etc.—Division d'Ontario-Est—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection	Observations.
		1890.		$ cts.	
Catherine	32	5 juin	14·76	5 60	A hélice, passagers.
Echo	28	Non émis	6·06	5 24	do
Transit	450	7 juin	140·81	13 60	A double hélice.
City of Belleville	250	8 do	101·17	12 04	A hélice, passagers.
Myles		4 mai	1,210·63	53 44	A hélice, fret,
Antelope	40	17 juin	19·59	5 80	A hélice, passagers.
St. Julian	35	7 do	19·92	5 80	do
Cariboo	250	12 do	160·65	14 44	do
Vega	20	28 do	6·96	5 28	do
Daisy	60	9 juill	7·20	5 28	do
Pearl	16	9 do	7·70	5 32	do
Otonabee	200	9 do	49·00	1 96	Chalan, passagers.
Beaver	75	11 do	18·00	5 72	A hélice, passagers.
Golden Eye	171	12 do	287·60	19 52	A aubes, passagers.
Ark	192	11 do	48·20	1 96	Chalan, passagers.
City of Peterboro'	385	12 do	49·50	1 98	do
Alice Ethel	175	16 do	71·75	7 88	A aubes, passagers.
Lindsay	575	18 do	75·00	3 00	Chalan, passagers.
Luella	90	13 do	20·00	0 80	do
Mary Louise	40	13 do	10·00	5 40	A hélice, passagers.
Dominion	100	15 do	45·88	6 96	A aubes, passagers.
Paragon	400	15 do	71·00	2 84	Chalan, passagers.
Zebba Bruce	25	19 do	8·75	5 36	A hélice, passagers.
Consort	110	20 do	16·20	0 64	Chalan, passagers.
Esturion	325	22 do	118·36	12 72	A aubes, passagers.
Beaubocage	150	22 do	129·00	13 16	do
Poloma	750	23 do	121·50	4 88	Chalan, passagers.
Maple Leaf	70	24 do	26·08	6 04	A hélice, passagers.
Cruiser	75	25 do	39·10	6 56	do
Irene	12	26 do	2·70	5 12	do
Mary Ellen	117	26 do	44·50	6 80	do
Dawn	35	19 do	20·20	5 80	do

BATEAUX à vapeur inspectés pour l'année, etc.—Division d'Ontario-Est—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection	Observations.
	1890.			$ cts.	
Fearless	50	27 août	46·38	6 84	A hélice.
Princess Louise	100	27 do	26·36	6 04	do
Grenada	175	28 do	57·00	7 28	do
Ivy	35	29 do	7·43	5 28	do
Alert	40	30 do	49·83	7 00	do
Alaska	100	30 do	48·74	6 96	do
Tropic	25	5 sept	8·86	5 36	do
Prince Edward		13 do	18·22	5 72	Roue centrale, bateau-passeur.
Alberta		13 do	68·00	7 72	do
Outlet Queen	50	20 do	18·45	6 44	A hélice, passagers.
Billow	175	Non émis	40 00	Non payé.	Chalan, passagers.
Total			13,617·40	941 18	

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires.	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du navire.
			$ cts.	
Utica	52·00	39·00	.....	Non employé ; à hélice, passagers.
Belle Amelia	3·80	2·60	.....	do do
Pioneer	28·07	19·09	.....	do do
Olive	107·04	86·85	.....	Employé ; fret, à hélice, do
Geraldine	17·90	14·39	.....	do yacht privé, à hélice, pass.
Eva	33·60	11·60	.....	do remorq., à hélice, passagers.
Total	242·41	173·53		

THOMAS DONNELLY,
Inspecteur de coques.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

DIVISION DE MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
		1890.		$ cts.	$	
Walter B.	30	18 avril	28	1 12	5	A hélice, passagers.
Pembroke		18 do	162	6 48	5	A aubes, remorqueur.
Dauntless		18 do	342	13 68	5	do do
Ottawa	200	18 do	116	4 64	8	do passagers.
H. F. Bronson		18 do	72	2 88	5	A hélice, remorqueur.
Hiram Robinson		18 do	61	2 44	5	do do
J. B. Pattie		18 do	272	10 88	5	A aubes do
Rambler		18 do	8	0 32	5	A hélice do
J. L. Murphy		19 do	173	6 92	5	do do
A. H. Baldwin		19 do	177	7 08	5	do do
Nosbousing		20 do	25	1 00	5	do do
Booth		21 do	234	9 36	5	A aubes do
J. R. Booth		22 do	132	5 28	5	A hélice do
Agnes McMahon		22 do	82	3 28	5	do do
Elgin		22 do	108	4 32	5	do do
G. H. Notter		22 do	13	0 52	5	do do
Thousand Island Rambler	75	23 do	20	0 80	5	do passagers.
Allan Gilmour		23 do	61	2 44	5	do remorqueur.
John Heney		23 do	19	0 76	5	do do
Harry Bate		23 do	254	10 16	5	do fret.
Col. By		23 do	9	0 36	5	do remorqueur.
Empress	800	23 do	677	27 08	8	A aubes, passagers.
Resolute		23 do	30	1 20	5	A hélice, remorqueur.
Hiram Easton		23 do	34	1 36	5	do do
Express		24 do	100	4 00	8	A aubes, passgers.
Ada		24 do	28	1 12	5	A hélice, remorqueur.
E. B. Eddy		26 do	78	3 12	5	do do
Dolphin		26 do	70	2 80	5	do do
Pearle	25	26 do	5	0 20	5	do passagers.
G. A. Harris		26 do	87	3 48	5	do remorqueur.
Arctic		3 mai	65	2 60	5	do do

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Div. de Montréal—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
		1890.		$ cts.	$	
Florence	.....	7 mai	62	2 48	5	A hélice, remorqueur.
Windermere (yacht)	.....	9 do	35	1 40	5	do yacht.
Prince of Wales	501	9 do	610	24 40	8	A aubes, passagers.
Georgiana	.....	9 do	53	2 12	5	A hélice, remorqueur.
Cultivateur	100	11 do	152	6 08	8	Roue centrale, passagers.
W. C. Francis	.....	11 do	37	1 48	5	A hélice, remorqueur.
Elévateur à grain nº 12	.....	11 do	183	7 32	5	do
do 7	.....	11 do	170	6 80	5	do
do 10	.....	11 do	173	6 92	5	do
Longueuil	889	13 do	365	14 60	8	A aubes, passagers.
Elévateur à grain nº 11	.....	13 do	169	6 76	5	A hélice.
do 9	.....	13 do	172	6 88	5	do
do 1	.....	13 do	83	3 32	5	do
Maud	350	14 do	269	10 76	8	A aubes, passagers.
Dagmar	400	14 do	405	16 20	8	do do
Princess	443	14 do	579	23 16	8	do do
Elévateur à grain nº 13	.....	14 do	178	7 12	5	A hélice.
S. S. Polino	30	15 do	807	32 28	8	do fret et passagers.
Elévateur à grain nº 10	.....	15 do	181	7 24	5	do
do 1	.....	15 do	165	6 60	5	do
T. H. Nasmith	.....	17 do	49	1 96	5	do remorqueur.
Maggie R. King	.....	17 do	27	1 08	5	do do
Filgate	500	18 do	263	10 52	8	A aubes, passagers.
Nama (yacht)	.....	20 do	30	1 20	5	A hélice, yacht.
Elévateur à grain nº 6	.....	20 do	170	6 80	5	do
E. G. Laverdure	100	22 do	54	2 16	5	do passagers.
Bertie Jones	22	22 do	2	0 08	5	do do
Islenay	.....	22 do	7	0 28	5	do
Minnie Bell	.....	22 do	22	0 88	5	do remorqueur.
Vesta (yacht)	.....	23 do	14	0 56	5	do yacht.
C. Anderson	100	25 do	105	4 20	8	do passagers.
Chaffey	50	25 do	42	1 68	5	do do

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Div. de Montréal—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
		1890.		$ cts.	$	
Garnet	240	25 mai	98	3 92	5	A aubes, passagers.
Transfer	400	25 do	619	24 76	8	do do
Cultivateur	700	27 do	362	14 48	8	do do
SS. Coban	50	30 do	1,063	42 52	8	A hélice, fret et passagers.
Plover		6 juin	43	1 72	5	do remorqueur.
Dahinda		8 do	46	1 84	5	do yacht.
Dandy		10 do	46	1 84	5	do remorqueur.
Sorel Boy	40	17 do	11	0 44	5	do passagers.
H. M. Mixer		17 do	21	0 84	5	do remorqueur.
Monitor		18 do	333	13 32	5	A aubes, do
G. B. Pattie		18 do	30	1 20	5	A hélice, do
E. Davis	50	18 do	37	1 48	5	do passagers.
Albert		18 do	216	8 64	5	A aubes, remorqueur.
Caster		18 do	54	2 16	5	A hélice, do
Janet Craig	50	20 do	12	0 48	5	do passagers.
High Rock		20 do	7	0 28	5	do remorqueur.
Agnes	50	20 do	29	1 16	5	do passagers.
Eva	25	20 do	6	0 24	5	do do
Aid		21 do	25	1 00	5	A aubes, remorqueur.
Rockland		21 do	78	3 12	5	A hélice, do
Mouche à Feu	50	21 do	20	0 80	5	A aubes, passagers.
Bonito	30	21 do	17	0 68	5	A hélice, do
Glide	100	22 do	80	3 20	5	do do
John	50	22 do	35	1 40	5	A aubes, do
Nellie Reid		25 do	55	2 20	5	A hélice.
Powerful	300	3 juillet	254	10 16	8	A aubes, passagers.
Mona		4 do	25	1 00	5	A hélice, remorqueur.
Rigeaud		5 do	46	1 84	5	do do
Calumet		6 do	40	1 60	5	do do
W. F. Logie		6 do	17	0 68	5	do do
Mansfield		8 do	121	4 84	8	do passagers.
River Bell		8 do	7	0 28	5	do remorqueur.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Div. de Montréal—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
		1890.		$ cts.	$	
Kate	.....	8 juill.	23	0 92	5	A hélice, remorqueur.
Mountain Maid	250	11 do	118	4 72	8	A aubes, passagers.
John A.	.....	11 do	19	0 76	5	A hélice, remorqueur.
Lady of the Lake	700	11 do	607	24 28	8	A aubes, passagers.
Mayflower	.....	12 do	18	0 72	5	A hélice, do
Humber	.....	17 do	13	0 52	5	do remorqueur.
Gertie	.....	18 do	17	0 68	5	do do
Tim Doyle	.....	19 do	20	0 80	5	do do
Shickluna	.....	23 do	66	2 64	5	do do
Alexandria (yacht)	.....	24 do	53	2 12	5	do yacht.
Silver Spray	.....	27 do	130	5 20	5	do remorqueur.
SS. Bonavista	50	27 do	1,306	52 24	8	do fret et passagers.
Egerton	160	29 do	112	4 48	8	A aubes, passagers.
J. K. Ward	.....	30 do	23	0 92	5	A hélice, remorqueur.
Antelope	.....	31 do	82	3 28	5	do do
Welshman	.....	31 do	143	5 72	5	do fret.
Hall	300	31 do	247	9 88	8	do fret et passengers.
Owens	.....	5 août	156	6 24	5	A aubes, remorqueur.
Vermont	.....	5 do	206	8 24	5	do do
John Fraser	200	6 do	118	4 72	8	do passagers.
Clyde	60	8 do	29	1 16	5	A hélice, do
Argo	.....	8 do	154	6 16	5	A aubes, remorqueur.
Meteor	150	8 do	132	5 28	8	A hélice, passagers.
Dora	50	8 do	48	1 92	5	do do
Toneata	25	9 do	14	0 56	5	do do
Lottie	25	9 do	10	0 40	5	do do
Emerillion	25	9 do	15	0 60	5	do do
Mattawan	60	9 do	22	0 88	5	do do
H. Bonnefant	25	14 do	22	0 88	5	Roue centrale, passagers.
Sovereign	500	15 do	637	25 48	8	A aubes do
James	60	20 do	127	5 08	8	do do
Monarque	.....	30 do	136	5 44	5	do remorqueur.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Div. de Montréal—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
		1890.		$ cts.	$	
Geo. H. Millen.....	.....	16 sept...	11	0 44	5	A hélice, remorqueur.
Wm. Paul.....	.....	18 do ..	7	0 28	5	do do
Asilda.....	.....	19 do ..	24	0 96	5	do do
St. Anne	.....	19 do ..	25	1 00	5	do do
Charlotte.	.....	9 oct...	59	4 72	5	do do
Agusta.....	.....	21 do ..	57	4 56	5	do do
Gatineau.....	.....	21 do ..	175	7 00	5	A aubes, remorqueur.
Reliance.....	.....	1 nov....	72	5 76	5	do passagers.
Sandy.....	....	2 do ..	29	2 32	5	A hélice, remorqueur.
Totaux.....	....	.. ..	18,310	741 08	758	

JOHN BURGESS,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION DE MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires.	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du navire.
			$ cts.	
Eadie May	9	5	.....	Pas de demande ; à hélice, passagers.
Star	366	200	.....	Non employé ; à aubes, passagers.
Percy	7	5	.....	Pas de demande ; à hélice, remorqueur.
Belmont	133	84	.....	Non employé ; à aubes, passagers.
Aries	6	3	.....	Pas de demande ; à hélice, remorqueur.
Elévateur à grain nº 2	172	104	.....	Non employé.
do nº 4	188	118	.....	do
do nº 5	151	90	.....	do
do nº 8	178	112	.....	do
Chipmonk (yacht)	12	8	.....	Pas de demande.
	1,222	729	.....	

JOHN BURGESS,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION DE QUÉBEC.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1889.		$ cts.	
Miramichi.....	300	25 nov.	727	37 08	A aubes, passagers, Montréal et Pictou, N.-E.
Union.....	773	25 do	687	35 48	A aubes, passagers, Québec et Chicoutimi.
Contest.....	150	25 do	231	17 24	do aviso de la malle, Rimouski.
Otter.....	123	25 do	219	16 76	A hélice, cabotage, Québec et Netahsquan.
Etoile.....	591	25 do	560	30 40	A aubes, passagers, Québec et Saint-Jean des Chaillons.
John Young....	Remorq ..	Fermet. de la navigat.	163	11 52	A aubes, remorqueur, Montréal et Chambly.
St. Peter.....	do ..	do	45	6 80	A hélice, remorqueur, havre de Montréal.
St. Louis.....	do ..	do	34	6 36	do do
Berthier.....	700	25 nov.....	1,101	52 04	A aubes, passagers, Montréal et Ile Sainte-Hélène.
McNaughton ...	Remorq ..	Fermet. de la navigat.	137	10 48	A hélice, remorqueur, havre de Montréal.
Laprairie.	997	25 nov.	523	28 92	A aubes, passeur, Montréal et Laprairie.
Chambly.... ...	600	25 do	647	33 88	do passagers, Montréal et Chambly.
Montréal.....	800	25 do	2,211	96 44	do do Québec et Montréal.
Québec.....	800	25 do	3,056	130 24	do do do
Rivière-du-Loup	150	25 do	173	14 92	do passeur, L'Assomption et Varennes.
Sorel.....	300	25 do	158	14 32	do do Sorel et Saint-Thomas.
Trois-Rivières ..	1,000	25 do	1,710	76 40	do passagers, Montréal et Trois-Rivières.
Mouche-à-feu....	300	25 do	214	16 56	do passeur, Sorel et Berthier.
South	450	25 do	349	21 96	do do Québec et Lévis.
North.....	450	25 do	289	19 56	do do do
St. Croix.....	541	25 do	445	25 80	do passagers, Québec et Ste-Croix.
Olivia Gordon..	Remorq ..	Fermet. de la navigat.	36	6 44	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Brothers	526	25 nov.	262	18 48	A aubes, passagers, Québec et Ste-Anne.
St. Louis.....	529	25 do	428	25 12	do Québec et Saint-Jean des Chaillons.
Montmagny	450	25 do	351	22 04	do Québec et Berthier (en bas).
Admiral.....	350	25 do	682	35 28	do Dalhousie et Gaspé.
Lake.....	Remorq ..	Fermet. de la navigat.	145	10 80	A hélice, remorqueur, Montréal et le golfe.
Passport.....	400	25 nov.	1,034	49 36	A aubes, passagers, Montréal et Toronto.
Algerian.....	400	25 do	914	44 56	do do
Spartan	400	25 do	1,168	54 72	do do
Corinthian	400	25 do	1,062	50 48	do do

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Division de Québec.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droit de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1889.		$ cts.	
Levis	350	25 nov.	156	14 24	A hélice, bat.-pass., Québec et St-Romuald.
Orleans	475	25 do	181	15 24	do Québec et Ile d'Orléans.
Montmagny	Remorq.	Fermet. de la navigat.	18	5 72	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Champion	do	do	185	12 40	do do Montréal et le golfe.
Canada	1,200	25 nov.	2,009	88 36	A aubes, passagers, Montréal et Québec.
Rival	Remorq.	Fermet. de la navigat.	125	10 00	do remorq., Québec et le lac Ontario.
Pilgrim	455	25 nov.	262	18 48	do passagers, Québec et St-Nicolas.
Victory	Remorq.	Fermet. de la navigat.	42	6 68	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Isabel	do	do	51	7 04	do remorqueur sur rivière, Québec.
Marie Louise	do	do	99	8 96	A aubes, remorq., rivière Bessimists.
St. Lawrence	700	1er oct.	869	42 76	do passagers, Québec et Chicoutimi.
Albani	Yacht de plaisance	Fermet. de la navigat.	58	7 32	A hélice, yacht de plaisance, Brockville.
Johanna B.	Remorq.	1er sept.	17	5 68	do remorqueur, havre de Québec.
Flora	do	Fermet. de la navigat.	50	7 00	do do
Rhoda	do	do 1890.	182	12 28	A aubes, remorq., Montréal et le golfe.
Acadian	Fret.	1er juin.	931	42 24	A hélice, fret, Montréal et Pictou, N.-E.
Almanda	Remorq.	Fermet. de la navigat.	11	5 44	do remorq., havre de Québec.
Margaret	do	do	64	7 56	do do
Aurelia	do	do	32	6 28	do do
Lady Belleau	.....	do	81	8 24	do goélette de sauvetage, golfe.
Pioneer	Remorq.	do	176	12 04	A aubes, remorq., lac Saint-Jean.
Rodolphe	do	do	116	9 64	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Lucie	do	do 1889.	25	6 00	Roue à l'arrière, remorq., rivière Nicolet.
Canadien	60	25 nov.	26	6 04	A hélice, passagers et remorq., riv. Sorel.
Dan	80	do	51	7 04	do Lachine et Beauharnois.
Vulcan	40	do	22	5 88	do bat.-pass., Dalhousie et Mabousaka.
Terrebonne	450	do	601	32 04	A aubes, passagers, Montréal et Sorel.
Vega	.....	do 1890.	132	13 28	A hélice, passagers, golfe et rivière.
Cacouna	Fret.	17 août.	1,451	66 04	A hélice, fret, Montréal et les ports étrangers.
St. Roch	Remorq.	Fermet. de la navigat.	18	5 72	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Ed. Arpin	25	25 nov.	5	5 20	A hélice, yacht de plaisance, Sorel.
Jacques Cartier	400	25 do	143	13 72	A hélice, passagers, Québec et Ste-Anne.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Division de Québec.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droit de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1889.		$ cts.	
Com. Holiwell..	Remorq ..	Fermet. de la navigat..	9	5 36	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Fairy.....	do ..	do ..	16	5 64	do do
Diver	do ..	do ..	86	8 44	A hélice, vapeur de sauvetage, golfe.
Bessemist.....	do ..	do ..	50	7 00	A aubes, remorqueur, à Betsiamist, ne fait aucun trafic cette saison.
Isle aux Noix...	do ..	do ..	20	5 80	A hélice, remorqueur, lac Mégantic.
Albion	do ..	do ..	7	5 28	do do
Randolph.	do ..	do ..	16	5 64	do havre de Québec.
William	do ..	do ..	276	16 04	A hélice, remorqueur, Montréal et Bic.
Beaver	do ..	do ..	273	15 92	do Montréal et le golfe.
May Flower....	do ..	do ..	13	5 52	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Lizzie	Yacht de plaisance	do ..	Non enregistré	5 00	Yacht de plaisance, à hélice, Sorel.
H. C. Curtis....	Remorq ..	do ..	44	6 76	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Two Brothers...	do ..	do ..	23	5 92	do do
Boston	do ..	do ..	321	17 84	A aubes, remorqueur, Montréal et Québec.
Canada	do ..	do ..	234	14 36	do do
Dauntless.	do ..	do ..	81	8 24	A hélice, remorqueur, Montréal et le golfe.
Victor	do ..	do ..	35	6 40	do havre de Québec.
Ida..	do ..	do ..	15	5 60	do do
C. W. Jones...	do ..	do ..	38	6 52	do do
Maggie Bell	do ..	do ..	372	19 88	A aubes, remorqueur, Montréal et Québec.
Greetlands.....	80	1890 1er juin.....	1,091	51 64	A hélice, pass., Montréal et St-Jean, Terr.
Glacial.....	155	do	109	12 36	A hélice, bat.-pas., hiver, Trois-Rivières et Sainte-Angèle.
Bourgeois.... ..	200	1889 25 nov.....	170	14 80	A aubes, bat.-pass., Trois-Rivières et Sainte-Angèle.
Como.....	100	do	75	8 00	A aubes, bat.-pass., Trois-Rivières et Nicolet.
Florence.....	Remorq ..	Fermet. de la navigat..	133	10 32	A hélice, remorqueur, Montréal et le golfe.
Thor.....	do ..	do ..	322	17 88	A aubes, remorqueur, rivière Saguenay.
Bell	do ..	do ..	51	7 04	A hélice do do
Kinogomi.....	do ..	do ..	21	5 84	do do do
Cookoo.....	do ..	do ..	6	5 24	do do havre de Chicoutimi.
Mersy.....	do ..	do ..	60	9 80	do do havre de Québec.
Chicoutimi	do ..	do ..	.....	5 00	A hélice, yacht de plaisance, Chicoutimi.
Robert Stoker ..	do ..	do ..	14	6 12	A hélice, remorq., havre de Trois-Rivières.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Division de Québec.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1889.		$ cts.	
J. R. Souter....	Remorq ..	Fermet. de la navigat.	11	5 88	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Anglesea.....	do ..	do ..	153	17 24	A aubes, remorqueur, Montréal et Québec.
Maud	do ..	do ..	54	9 32	do havre de Trois-Rivières.
Swallow.....	do ...	do ..	9	5 72	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Florence.....	do ..	do ..	133	15 64	A hélice, goëlette de sauvetage, golfe.
Batiscan..	do ..	do ..	40	6 60	A aubes, remorq., Batiscan et Québec.
W. Ross.....	do ..	do ..	14	6 12	A hélice, remorq., hav. des Trois-Rivières.
Forest.....	do ..	do ..	26	7 08	do havre de Chicoutimi.
Hubert Larkin..	do ..	do ..	49	8 92	do havre de Québec.
Stormy Petrel..	do ..	do ..	11	5 88	do do
Hope	do ..	do ..	20	6 60	do do
Ida.....	do ..	do ..	247	17 88	A hélice, passagers, Sorel et Montréal.
Hetisety..... ..	do ..	do ..	15	6 20	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Swan	do ..	do ..	5	5 40	A hélice, yacht de plaisance, lac St-Jean.
Patrick Murphy.	do ..	do ..	10	5 80	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
St. George.....	do ..	do ..	13	6 04	do do
Thames.....	Fret.....	1890 1er juin	1,683	75 32	A hélice, fret, Montréal et Saint-Jean, Terreneuve.
Corsican	400	1889 25 nov.	1,203	56 12	A aubes, passag., lac Ontario et Montréal.
Hochelaga.....	400	25 do	419	24 76	do passag., Montréal et Longueuil.
Bohemian	500	25 do	1,138	53 52	do passagers, Montréal et Cornwall.
Frances	60	25 do	19	5 76	do passeur, Campbelltown et Cross Point.
Vesta	Remorq ..	25 do ...	4	5 32	A hélice, remorq.,havre de Trois-Rivières
Pilot....	350	1890 1er do	426	25 04	A hélice, passeur d'hiver, Québec et Lévis.
Queen	350	1er do	367	22 68	do do
Polaris	350	1er do	533	29 32	do do
City	Remorq ..	1889 Fermet. de la navigat.	52	9 16	A aubes, remorqueur, havre de Québec.
St. George.....	do ..	do ..	20	6 60	A hélice, remorqueur, port de Sorel.
Oak Bay..... ...	do ..	do ..	27	6 08	A aubes, remorq., Campbelltown, N.-B.
Christianna.....	do ..	do ..	57	7 28	do do
Arthur.....	do ..	do ..	33	7 64	Remorqueur, havre de Trois-Rivières.
Belle.....	.....	25 nov... ..	... .	.....	A hélice, yacht de plaisance, lac St-Jean.
Ripple.....	.....	25 do	.....	.....	do do lac Edouard.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Division de Québec—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1889.		$ cts.	
Emma.....	....	25 nov.	.....	.....	A hélice, yacht de plaisance, lac Edouard.
Hunkey Dore...	....	Fermet. de la navigat.	5	.....	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Five Brothers...	.....	do ..	11	.....	do do do
Lena.....	.....	do ..	.....	.....	do lac Mégantic.
St. Louis.....	....	do ..	.....	.....	A hélice, passagers, Piles et Latuque.
Perebonca	.....	25 nov.	144	.....	A aubes, passagers, lac Saint-Jean.
Richelieu.....	. ...	25 do	.....	.. . .	A hélice, passagers, rivière Richelieu.
St. Paul.....	.....	Fermet. de la navigat.	45	.....	A hélice, remorq., dépt. des trav. publics.
John Pratt	.....	do ..	70	.....	do do
St. James	.....	do ..	91	.....	do do
J. C. Brydges...	.....	do ..	39	.....	do do
Délisle	....	do ..	45	.....	do do
			39,172	2,337 12	

JOS. SAMSON.
Inspecteur de chaudières et machines.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

DIVISION DE QUÉBEC.

Nom du vapeur.	Tonnage. brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires.	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du navire.
Conqueror, n° 2	233	25	Non payés..	A aubes ; remorqueur.
Lady Dufferin	5	3	do	A hélice, remorqueur, havre de Québec.
Relief	381	193	do	do remorqueur de sauvetage.
Bienvenu	648	373	do	A aubes ; passagers.
Rocket	590	329	do	do remorqueur.
Magnet	1,029	86	do	do passagers.
South Eastern	395	249	do	Double hélice ; bateau-passeur ; transfert
Latuque	50	31	do	A aubes ; remorqueur.
Totaux	3,331	1,789		

JOS. SAMSON,

Inspecteur de chaudières et machines.

Bateaux à vapeur inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

DIVISION DE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1889.		$ cts.	
Miramichi	300	25 nov	727	37 08	A aubes, passagers, Montréal et Pictou.
Québec	800	25 do	3,056	130 24	do do do et Québec.
Otter	123	25 do	219	16 76	A hélice, cabotage, Québec et Netashquan
Montréal	800	25 do	2,211	96 44	A aubes, passagers, Montréal et Québec.
Etoile	591	25 do	560	30 40	do do Québec et St-Jean des Chaillons.
Berthier	700	25 do	1,101	52 04	do do Montréal et île Ste-Hélène.
Trois-Rivières	1,000	25 do	1,710	76 40	do do Montréal et Trois-Rivières.
Rivière-du-Loup	150	25 do	173	14 92	do bateau-passeur, L'Assomption et Varennes.
Sorel	300	25 do	158	14 32	do do Sorel et St-Thomas.
Mouche-à-feu	300	25 do	214	16 56	do do Sorel et Berthier.
Chambly	600	25 do	647	33 88	do do Montréal et Chambly.
Laprairie	997	25 do	523	28 92	do do Montréal et Laprairie.
Longueuil	889	25 do	365	22 60	do do Hochelaga et Longueuil.
Polino	60	25 do	807	40 28	A hélice, passagers, Montréal et Pictou.
St. Croix	541	25 do	445	25 80	A aubes do Québec et Ste-Croix.
Union	773	25 do	687	35 48	do do Québec et Chicoutimi.
North	450	25 do	289	19 56	do bateau-passeur, Québec et Lévis.
South	450	25 do	349	21 96	do do do
Brothers	526	25 do	262	18 48	do passagers, Québec et Ste-Anne.
Montmagny	450	25 do	351	22 04	do do Québec et Berthier, *en bas.*
Orleans	475	25 do	181	15 24	A hélice, bat.-pass., Québec et Ile d'Orléans
Lévis	350	25 do	156	14 24	do Québec et St-Romuald.
St. Louis	529	25 do	428	25 12	A aubes, passagers, Québec et St-Jean des Chaillons.
		1890.			
Acadian	Fret	1er juin	931	42 24	A hélice, fret, Montréal et Pictou.
		1889.			
Pilgrim	455	25 nov	262	18 48	A aubes, passagers, Québec et St Nicolas.
Princess	443	25 do	579	31 16	do do Montréal et Carillon.
Dagmar	400	25 do	405	24 20	do do do do
Maud	350	25 do	269	18 76	do do do et Ottawa.
Garnet	242	25 do	8	8 92	do do do et Cornwall.
Filgate	500	25 do	263	18 52	do do do et Beauharnois.
Cultivateur	700	25 do	362	22 48	do do do et île Ste-Hélène.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Québec et Montréal—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1889.		$ cts.	
Bohemian	500	25 nov	1,138	53 52	A aubes, passagers, Montréal et Cornwall.
Spartan	400	25 do	1,168	54 72	do do do et Toronto.
Algerian	400	25 do	914	44 56	do do do do
Corinthian	400	25 do	1,062	50 48	do do do do
Passport	400	25 do	1,034	49 36	do do do do
Contest	150	25 do	231	17 24	do do aviso de la malle, Rimouski.
Admiral	350	25 do	682	35 28	A aubes, passagers, Dalhousie et Gaspé.
Hochelaga	775	25 do	419	24 76	do passeur, Montréal et Longueuil.
Canada	1,200	25 do	2,009	88 36	do passagers, Montréal et Québec.
Dan	80	25 do	51	7 04	A hélice, passag., Lachine et Beauharnois.
Sorel Boy	40	25 do	11	5 44	do passeur, Montréal et Longueuil.
Vega	250	25 do	132	13 28	do passag., golfe et fleuve S-Laurent.
Ed. Alpin	25	25 do	5	5 20	do yacht de plaisance, Sorel.
Francis	60	25 do	19	5 76	A aubes, passeur, Campbelltown et Cross-Point.
Vulcan	40	25 do	22	5 88	A hélice, passa., Dalhousie et Magbouache.
Canadian	60	25 do	26	6 04	do rivière Sorel.
Terrebonne	450	25 do	601	32 04	A aubes, passagers, Montréal et Sorel.
Powerfull	300	25 do	254	18 16	do passeur, Hochelaga et Boucherville.
St. Lawrence	700	1er oct	869	42 76	do passagers, Québec et Chicoutimi.
Egerton	160	1er do	112	12 48	do do Pictou et Ile du Prince-Edouard.
Prince of Wales	501	25 nov	610	32 40	do do Montréal et Carillon.
Ottawa	200	25 do	116	12 64	do do Pembroke et Joachims.
Bonito	30	25 do	17	5 68	A hélice, passeur, Calumet et L'Orignal.
Glide	100	25 do	80	8 20	do do et Hawkesbury.
Empress	800	25 do	677	35 08	A aubes, passagers, Ottawa et Grenville.
John	50	25 do	35	6 40	Roue centrale, passeur, Carillon et Port-Fortescue.
E. G. Laverdure	100	25 do	54	7 16	A hélice, passag., Ottawa et rivière Rideau.
Agnes	50	25 do	29	6 16	do Buckingham et Grands Rapides
Eva	25	25 do	6	5 24	do do do
Walter B	30	25 do	28	6 12	A hélice, passeur, Pembroke et Ile aux Allumettes.
1000 Island Rambler.	75	25 do	20	5 80	A hélice, passeur, Ottawa et Hull.
		1890.			
Can. Atlantic Trans.	400	1er juin	619	32 76	A aubes, transf., Valleyfield et Coteau.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Québec et Montréal—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1889.		$ cts.	
Corsican	400	25 nov.	1,203	56 12	A aubes, passag., Montréal et lac Ontario.
C. Anderson	100	25 do	105	12 20	A hélice, passeur, Valleyfield et Coteau.
Janet Craig	50	25 do	12	5 48	do Sand Point et Bristol.
Mouche à Feu	50	25 do	20	5 80	Roue centrale, passeur, Thurso et Clarence.
Birdie Jones	22	25 do	2	5 08	A hélice, yacht de plaisance, Ottawa.
Ed. Davis	50	25 do	37	6 48	do passeur, à Quaillon.
James	60	25 do	127	13 08	A aubes, pass., Lachine et Caughnawaga.
Chaffie	50	25 do	42	6 68	A hélice, passeur, Valleyfield et Lancaster.
		1890.			
Cobau	40	1er juin	1,063	50 52	do passagers et fret, Montréal et ports du golfe.
Bonavista	50	1er do	1,306	60 24	do passagers et fret, Montréal et ports du golfe.
		1889.			
Pearl	25	25 nov.	5	5 20	do yacht de plaisance, Ottawa.
Jacques Cartier	400	25 do	143	13 72	A aubes, passag., Québec et Sainte-Anne.
Argo	Fret.	25 do	154	11 16	do fret, lac Témiscamingue.
Dora	50	25 do	48	6 92	A hélice, passagers do
Meteor	150	25 do	132	13 28	do do
LeCultivateur	100	25 do	152	14 08	Roue centrale, passeur, Verdun et Côte Sainte-Catherine.
Bonenfant	25	25 do	22	5 88	do Charlemagne et Bout de l'Ile.
John Fraser	200	25 do	118	12 72	A hélice, passagers, lac Nipissingue.
Emerillon	25	25 do	15	5 60	do lac Témiscamingue.
Lotta	25	25 do	10	5 40	do do
Mattawan	60	25 do	22	5 88	do do
Hall	300	25 do	247	17 88	do et fret, Montréal et Ottawa.
		1890.			
Glacial	155	1er juin	109	12 36	A hélice, passeur, hiver, Trois-Rivières et Sainte-Angèle.
		1889.			
Bourgeois	200	25 nov.	170	14 80	A aubes, passeur, hiver, Trois-Rivières et Sainte-Angèle.
Como	100	25 do	75	8 00	A aubes, passeur, hiver, Trois-Rivières et Nicolet.
Clyde	60	25 do	29	6 16	A hélice, passagers, lac Témiscamingue.
		1890.			
Cacouna	Fret.	17 août	1,451	66 04	do fret, Montréal et ports étrangers.
		1889.			
Lady of the Lake	700	25 nov.	607	32 28	A aubes, passag., Newport et Magog.
Mountain Maid	250	25 do	118	12 72	do do
Toneata	25	25 do	14	5 56	A hélice, passagers, lac Témiscamingue.
		1890.			
Greetlands	80	1er juin	1,091	51 64	do passagers et fret, Montréal et Saint-Jean, Terreneuve.
		1889.			
Sovereign	500	25 nov.	637	33 48	A aubes, passagers, Montréal et Carillon.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Québec et Montréal—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
Ida..	100	25 nov.	247	17 88	A hélice, passagers et fret, Montréal et Sorel.
Reliance..	40	25 do .... 1890.	72	10 76	A aubes, passag., Montréal et Batiscan.
Thames	Fret.	1er juin .... 1889.	1,683	75 32	A hélice, fret, Montréal et Saint-Jean, Terreneuve.
Peribonca.....	289	25 nov. .... 1890.	.....	... .	A aubes, passagers, Saint-Jean.
Polaris.....	350	1er nov.	533	29 32	A hélice, bat.-p. d'hiver, Québec et Lévis.
Queen	350	1er do	367	22 68	do do
Pilot..	350	1er do .... 1889.	426	25 04	do do
Swan	.....	25 nov.	5	5 40	Yacht de plaisance, lac Edouard.
Ripple.....	.....	25 do	.....	....	do do
Emma.....	.....	25 do	.....	.....	do do
Belle.....	.....	25 do ...	.....	....	do lac Saint-Jean.
Mayflower.....	100	25 do	18	5 72	do lac Massawippi.
Albion.....	20	25 do	7	5 28	do lac Mégantic.
St. Louis	20	25 do ...	.....	.....	A hélice, passagers, Piles et Latuque.
			44,482	2,509 36	

PIERRE D. BRUNELLE,
Inspecteur de coques.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION DE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires.	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du navire.
Rocket	590·00	329·00	Non payés	A aubes ; passagers, Montréal.
Adirondack	12·27	8·34	do	A hélice ; passagers, le propriétaire a évité mon inspection et a été rapporté.
Bienvenu	647·41	373·14	do	A aubes ; passagers ; Québec et Sainte-Anne ; non employé.
Belmont	133·00	84·00	do	A aubes ; passagers ; non employé.
South Eastern	395·00	127·00	do	A hélice ; bat.-p., transfert non-empl.
Eddy May	5·00	3·00	do	do passagers do
Magnet	1,029·00	586·00	do	A aubes ; passagers do
Ida	6·00	4·00	do	A hélice ; yacht de plaisance do
Express	110·00	62·00	do	A aubes ; bateau-passeur.
	2,918·18	1,576·53		

PIERRE D. BRUNELLE,
Inspecteur de coques.

Bateaux à vapeur inspectés, pour l'année terminée le 7 décembre 1889.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1889.		$ cts.	
Carrie		8 août	14·83	Payés à la 1e inspection, 6 août '88.	Remorq. et bat.-pêch., à hél.
		1890.			
Harlaw	75	16 février	451·36	26 04	Passagers, fret, à hélice.
Dominion	175	21 do	594·08	31 76	do do
Alpha	80	21 do	306·91	20 24	do do
		1889.			
La Tour	75	15 déc	154·43	14 16	do do
		1890.			
Marina		22 février	32·46	6 28	Remorqueur, à hélice.
		1889.			
Arcadia	25	1er déc	61·64	7 48	do et passag., à hélice.
Electra	75	1er do	106·96	12 28	do do
		1890.			
Goliah		11 mars	146·83	10 88	do à hélice.
		1889.			
Alameda	12	15 nov	33·93	6 38	Passagers, à hélice.
		1890.			
City of Monticello	350	27 mars	1033·65	49·32	do et fret, à aubes.
New City		23 do	78·38	8 12	Remorq., à hélice.
Dirigo		23 do	70·13	7 80	do
Ouanqoudy	300	25 do	294·75	19 76	Bat.-pass., passag., à aubes.
Captain		25 do	68·43	7 72	Remorqueur, à hélice.
		1889.			
Admiral		10 déc	158·20	11 32	do à aubes.
Star	300	12 do	461·03	24 44	Passagers et fret, à aubes.
		1890.			
May Queen	330	26 mars	539·40	29 56	do do
Ada G.		26 do	102·08	9 08	Remorqueur, à aubes.
Hercules		26 do	87·11	8 48	do à hélice.
Champion		26 do	190·14	12 60	do à aubes.
General		26 do	159·09	11 36	do do
		1889.			
Bellisle	150	12 déc	155·44	14 20	Passagers, roue à l'arrière.
		1890.			
Ralph E. S.		28 mars	27·82	6 12	Rem. et bat.-pêcheur, à hél.
A. C. Whitney		2 avril	62·67	7 52	do à hélice.
		1889.			
Beaver	70	10 déc	146 86	13 84	Fret et passag., à hélice.
		1890.			
Scotia		5 avril	41·58	6 68	Remorqueur, à hélice.
Acadia, Windsor	80	5 jan	74·21	7 96	Passagers, à hélice.
Hiawatha	300	6 avril	229·79	17 20	do do
Pinafore	80	6 do	25·86	6 04	do do

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division des provinces maritimes—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre. de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
Meadow Flower	.....	10 avril	6·56	5 28	Bateau à eau, à hélice.
Arbutus	80	12 do	46·75	6 84	Passagers do
		1889.			
Acadia, St. John	400	12 déc	621·44	32 84	do et fret, à aubes.
Quiddy	10	12 do	30·59	6 20	Remorq. et passag. do
		1890.			
Hero	.....	15 avril	127·63	10 08	Remorqueur, à aubes.
Neptune	.....	16 do	71·15	7 84	do à hélice.
G. D. Hunter	.....	16 do	67·97	7 68	do do
Maggie M	.....	17 do	65·78	7 60	do do
		1889.			
Tourist	25	15 oct	11·78	5 44	Passagers, yacht, à hélice.
Clifton	150	12 déc	138·21	13 52	do et fret, roue à l'arrière.
		1890.			
Bertha	.....	30 avril	29·79	6 16	Remorqueur, à hélice.
M. A. Starr	50	4 mai	224·32	17 76	Passagers et fret, à hélice.
Chebucto	300	20 avril	108·33	12 32	Bat.-pass., passag., à aubes
Mic-Mac	350	20 do	150·63	14 00	do do
Bessie and Harry	.....	4 mai	22·00	5 88	Bateau à eau, à hélice.
Dartmouth	750	20 avril	321·23	20 44	Bat.-pass., passag., à aubes
Sir C. Ogle	200	20 do	126·09	13 04	do do
Shannon	.....	8 mai	75·11	8 00	Remorqueur, à hélice.
Flushing	275	8 do	257·09	18 28	Passagers et fret, à hélice.
Winnie	.....	8 do	12·46	5 48	Remorqueur, à hélice.
Peri	.....	8 do	11·77	5 48	do do
Richard Doane	.....	8 do	70·46	7 80	do do
		1889.			
Oscar Wilde	150	12 déc	115·00	12 60	Passagers et fret, roue à l'arrière, à aubes.
Enterprise	40	1er do	72·33	7 88	Bat.-pass., passag., à aubes.
		1890.			
Fearless	.....	9 mai	16·20	5 64	Remorqueur, à hélice.
Norman	.....	10 do	46·87	6 86	do do
Elfin	300	13 do	122·42	12 88	Bat.-pass., passag., à aubes.
Heather Belle	250	13 do	282·34	19 28	do à aubes.
Southport	300	13 do	239·92	17 60	do passag., à aubes.
Fred. M. Bate	.....	14 do	59·90	7 36	Remorqueur, à hélice.
St. Lawrence	500	14 do	845·63	41 80	Bat.-pass., passag., à aubes.
Eldon	15	14 do	37·91	6 52	Passagers et fret.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division des provinces maritimes—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
Stanley	.....	Vap. du gouv. 1889.	914·00	Pas de droits vap. du gouv.	A hélice, passagers.
Alice	20	1er déc.	15·77	5 64	Bat.-pas., à hélice, passag.
Daisy	.....	16 mai 1889.	10·74	5 40	Remorqueur, à hélice.
City of St. John	130	1er déc. 1890.	709·12	36 36	A aubes, passagers et fret.
Princess of Wales	400	20 mai	935·54	45 40	do do
William Aitkin	.....	21 do	74·87	8 00	Remorqueur, à hélice.
F. C. Balt	40	20 do	32·90	6 32	A hélice, passagers.
Willoughby	.....	22 do	6·41	5 24	Remorq. et bat.-pêc., à hél.
Montague	250	14 do	129·55	13 16	A aubes, passagers.
Rimouski	70	25 do	124·70	13 00	A hélice, passagers et fret.
Ada	.....	6 juin	3·66	5 16	Yacht, à hélice.
Florenceville	270	7 do	185·14	15 40	A aubes, roue à l'arrière, passagers et fret.
Eva Johnston	.....	6 do	15·77	5 64	Remorqueur, à hélice.
Bismarck	.....	7 do	49·04	6 96	do à aubes.
Fanchon	.....	7 do	38·35	6 52	do roue à l'arrière.
Melbourne	.....	7 do	4·00	5 16	do à hélice.
Worcester	275	4 do	1,332·56	61 32	A hélice, passagers et fret.
Lillie Glasier	.....	8 do	209·31	13 36	Remorqueur, à aubes.
Alida	.....	11 do	64·18	7 56	do à hélice.
Avon	120	24 mai	64 66	7 56	A hélice, passagers.
Carroll	300	18 juin	1,372·29	62 88	do passagers et fret.
Miramichi	60	20 do	75·18	8 00	do passagers.
St. Andrew	.....	20 do	76·64	8 04	Remorqueur, à hélice.
Mindoo	.....	20 do	13·09	5 52	do do
St. Nicholas	60	21 do	62·20	7 48	A hélice, passagers.
St. George	.....	21 do	160·57	11 40	Remorqueur, à aubes.
Neilson	100	21 do	64·34	7 56	A hélice, passagers.
Grip	.....	21 do	4·81	5 20	Remorqueur, à hélice.
Muscott	.....	22 do	70·50	7 80	do do
Sybella H	160	22 do	70·68	7 80	Bat.-pas., à hélice, passag.
Zulu	.....	22 do	17·60	5 68	Remorqueur, à aubes.
Wee Laddie	.....	22 do	16·60	5 68	do à hélice.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division des provinces maritimes—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Derby		24 juin	11·66	5 48	Remorqueur, à hélice.
Laura		24 do	13·55	5 56	do do
Bessie		24 do	5·18	5 20	Remorq. et bat.-pêc., à hél.
Loyalist		24 do	17·57	5 72	Remorqueur, à aubes.
Bridgetown		24 do	14·66	5 60	do à hélice.
Lady Dufferin	75	25 do	47·48	6 88	Bateau-passeur, à aubes.
Utopia		26 do	25·00	6 00	Remorqueur, à hélice.
St. Louis		26 do	4·97	5 20	Yacht, à hélice.
East Riding		27 do	85·55	8 40	Remorqueur, à aubes.
Henrietta		27 do	19·12	5 76	do à hélice.
Novelty		5 juil	42·66	6 68	do à aubes.
Fred Clinch		5 do	23·87	5 92	do à hélice.
Lillie		6 do	71·64	7 88	do do
Kingsville		6 do	36·59	6 44	do do
Western Extension	336	Non émis	424·00		Bateau-passeur, à aubes.
		1889.			
Soulanges	250	10 déc	318·37	20 72	A aubes, passagers.
David Weston	480	10 do	765·15	38 60	do do
		1890.			
Jessie A. Campbell		8 juil	3·18	5 30	Remorqueur, à hélice.
Mary Ann		10 do	25·38	6 00	do do
Lion		11 do	19·82	5 76	do do
Water Boat		12 do	6·17	5 24	Bateau à eau, à hélice.
Highland Mary		13 do	73·73	7 96	Allège à vap., à double hél.
Robbie Burns		13 do	88·93	8 56	do à hélice.
Arrow		13 do	10·02	5 40	Yacht, à hélice.
Neptune	50	16 do	138·69	13 52	A hélice, passagers et fret.
Elmor M. Cates		18 do	58·81	7 26	Remorqueur, à hélice.
Zaidee		18 do	18·63	5 72	do do
Annie		18 do	13·28	5 52	Bateau à eau, à hélice.
Gladiator		18 do	70·40	7 80	Remorqueur, à hélice.
William		Non émis	210·02	13 40	Fret, à hélice.
M. & E. Rudderham		24 juil	33·54	6 32	Remorqueur, à hélice.
Lady of the Lake		19 do	61·10	7 44	Remorqueur, à aubes.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année terminée le 7 décembre 1889.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Magnolia	175	22 juillet	260·50	18 40	A aubes, passagers et fret.
Gipsy		20 do	16·70	5 68	A hélice, remorqueur.
May Queen	200	20 do	142·09	13 68	A aubes, passagers et fret.
Marion	300	22 do	478·49	27 12	do do
Lennox	100	23 do	66·29	7 64	do bateau-passeur.
Norwegian	200	24 do	202·91		A hélice, vapeur du gouvernement, passagers, bateau-passeur.
Effort		24 do	23·38	5 92	A hélice, yacht et remorqueur.
Mary Odell		25 do	22·55	5 92	do bateau de pêche.
Merrimac		26 do	85·80	8 40	do remorqueur.
St. Michael		27 do	39·20	6 56	do do
Joe Edwards	30	12 août	34·66	6 40	do bateau-passeur.
Freddie V		12 do	26·60	6 04	do remorqueur.
David Duncan		13 do	20·59	5 84	do do
Maud		14 do	12·59	5 48	do do
Evangeline	135	14 do	78·74	8 16	do passagers.
Yuba	15	16 do	12·40	5 48	do bateau-passeur.
Molega			9·19	5 36	do passagers.
Mayflower		21 do	5·92	5 30	do bateau de pêche.
La Have		21 do	49·27	6 96	do remorqueur.
Gambrinus		4 sept.	28·36	6 12	do do
St. John		7 do	47·28	6 88	do do
L. Boyer		18 do	60·00	7 40	do do
Geo. McKenzie		Non émis	120·00		Dragueur du gouvernement.
Bridgewater	200	do	207·79	16 32	A hélice, passagers et fret.
Delta	6	27 sept.	873·21	42 92	do do
Egerton	165	12 oct.	112·10	12 48	A aubes, bateau-passeur.
St. Pierre	60	11 sept.	496·44	27 84	A hélice. passagers et fret.
Henry Hoover		19 oct.	54·64	9 40	do remorqueur.
Jessie Gray		Non émis	76·00	11 08	Roue à l'arrière, allège à vapeur.
Marguerite		4 novem.	19·66	6 60	A hélice, yacht.
Dolphin		Non émis	12·78	6 04	do allège à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division des provinces maritimes—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Leonora	.....	3 décembre..	5·00	5 40	A hélice, yacht.
Coila	.....	Non émis....	325·45	34 00	do fret.
	11,654		24,075·76	1,813 20	

DOUGLAS STEVENS,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires.	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du navire.
			$ cts.	
Selina	40·09	27·26	.....	Dégréé ; barge ; à hélice.
Argus	26·74	18·96	.....	Bateau du revenu de l'Etat ; à hélice.
Rescue	124·09	84·29	.....	Hors du port ; sauvetage et remorqueur ; à hélice.
Halifax	1,738·45	957·78	.....	Différé ; fret et passagers ; à hélice.
Mascott	22·88	15·05	.....	Dégréé ; remorqueur et passagers ; à hélice.
Zuleika	6·53	4·44	.....	do yacht ; à hélice.
Island Gem	15·62	10·63	.....	do bateau-pêcheur ; à hélice.
Salvor	44·93	34·90	.....	Hors du port ; sauvetage et allège ; à hélice.
Winnie	3·00	1·82	.....	Dégréé ; remorqueur ; à hélice
Mayflower	377·00	169·00	.....	do passeur de l'Etat ; à double hélice.
St. Lawrence	.....	290·01	.....	Dragueur de l'Etat ; à hélice.
Northern Light	393·00	234·00	.....	Passagers et malle de l'Etat ; à hélice.
St. Patrick	38·92	25·78	.....	Dégréé ; remorqueur ; à hélice.
Dream	44·51	30·27	.....	Bateau du revenu de l'Etat ; à hélice.
Sarah H	81·46	68·48	.....	Hors d'usage ; remorqueur ; à aubes.
Sea King	128·63	87·47	.....	Hors du district ; remorqueur, à hélice.
Squirrel	13·11	8·97	.....	Dégréé ; remorqueur ; à hélice.
Secret	466·56	293·17	.....	Dégréé, Portland, E.-U. ; passagers ; aubes.
Empress	929·60	660·14	.....	do do
St. George	37·53	18·76	.....	Dégréé ; remorqueur ; à hélice.
Meta	5·00	1·00	.....	do do
Laddie	42·16	28·58	.....	do do
John Williams	4·95	3·37	.....	do do
Islet	5·05	3·44	.....	do do
Totaux	4,697·68	3,151·12		

DOUGLAS STEVENS,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Alpha	80	21 fév.	211	20 24	Pasagers, etc.
		1889.			
Alameda	12	15 déc.	33	6 36	do
Arcadia	25	1er do	61	7 48	do
Acadia	400	15 do	621	32 84	do
		1890.			
Acadia	150	15 janv.	74	7 90	do
Avon	120	24 mai	64	7 56	do
		1889.			
Alice	20	1er déc.	15	5 64	do
		1890.			
Arbutus	80	21 mai	46	6 84	do
		1889.			
Bellisle	150	12 déc.	155	14 20	do
Beaver	70	10 do	146	13 84	do
		1890.			
Bridgewater	.....	25 sept.	200	16 32	do
		1889.			
City of St. John	130	1er déc.	709	36 36	do
		1890.			
Chebucto	300	20 avril	108	12 32	Bateau-passeur.
		1889.			
Clifton	150	12 déc.	138	13 52	Passagers, etc.
City of Monticello	350	.....	1,033	49 32	do
		1890.			
Carroll	300	14 août	1,372	62 88	do
Dominion	175	21 fév	594	31 76	do
		1889.			
David Weston	480	10 déc.	765	38 60	do
		1890.			
Delta	6	26 sept.	873	42 92	do
Dartmouth	750	20 avril	331	20 44	Bateau-passeur.
		1889.			
Enterprise	40	1er déc.	92	7 86	do
		1890.			
Elfin	200	13 mai	122	12 88	do
Evangeline	135	30 août	78	8 16	Passagers, etc.
		1889.			
Electra	75	1er déc.	106	8 66	do
		1890.			
Eldon	15	14 mai	31	6 52	do
Egerton	165	18 oct.	112	12 48	Bateau-passeur.
Flushing	275	9 juillet	257	18 28	Passagers, etc.
Florenceville	270	7 juin	185	15 40	do
Frank C. Batt	40	17 mai	32	6 32	Bateau-passeur.
Heather Belle	250	13 do	189	19 28	Passagers, etc.
Hiawatha	300	25 avril	229	17 20	do

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Div. des prov. marit.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Harlaw	75	1er avril	451	26 04	Passagers, etc.
Halifax	400	15 oct.	1,738	77 52	do
Joe Edwards	30	30 août	34	6 40	Bateau-passeur.
Lady Dufferin	75	27 juin	47	6 88	do
Lennox	100	30 juillet	66	7 64	do
La Tour	75	1889. 15 déc.	152	14 16	Passagers, etc.
Montague	250	1890. 14 mai	129	13 16	Bateau-passeur.
Micmac	350	7 do	150	14 00	do
M. A. Starr	50	7 do	244	17 76	Passagers, etc.
Mirimachi	60	27 juin	75	8 00	do
Marion	300	26 juillet	478	27 12	do
May Queen	330	1889. 12 déc.	539	29 56	do
May Queen	200	1890. 26 juillet	142	13 68	Bateau-passeur.
Magnolia	175	26 do	260	18 40	Passagers, etc.
Nelson	100	28 juin	68	7 56	Bateau-passeur.
Norwegian	200	24 juillet	202	7 56	Bateau-passeur de l'Etat.
Neptune	50	24 do	138	13 52	Passagers, etc.
Oscar Wilde	150	1889. 12 déc.	115	12 60	do
Princess of Wales	400	1890. 17 mai	936	45 40	do
Pinafore	80	25 do	25	6 04	Bateau-passeur.
Quiddy	10	1889. 10 déc.	30	6 20	Passagers, etc.
Rimouski	70	1890. 24 juillet	124	13 00	do
Soulanges	250	1889. 10 déc.	318	20 72	do
Star	300	12 do	461	26 44	do
Southport	300	1890. 13 mai	186	17 60	Bateau-passeur.
Sir C. Ogle	200	20 avril	126	13 04	do
Sybella H.	160	26 juin	47	7 80	do
St. Pierre	60	11 sept.	496	27 84	Passagers, etc.
Ouangondy	300	27 avril	294	19 76	Bateau-passeur.
St. Lawrence	500	14 mai	846	41 80	Passagers, etc.
St. Nicholas	60	27 juin	62	7 48	Bateau-passeur.
Tourist	25	1889. 1er déc.	12	5 44	Passagers, etc.

Bateaux à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Div. des prov. marit.—*Suite.*

Nom du vapeur	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Worcester	275	20 août	1,332	61 32	Passagers, etc.
Yarmouth	350	28 sept.	1,432	80 08	do
Yuba	15	27 août	12	5 48	Bateau-passeur.
Total			20,748	1,299 82	

C. R. COKER,
Inspecteur de coques, etc.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

DIVISION DU MANITOBA, KÉWATIN ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Marquette	... .	20 avril	149·07	10 96	Roue à l'arrière, fret.
Glendevon	.....	1889. 3 juin	104·05	9 16	A hélice, remorqueur de pêche.
Glendevon	25	1890. 3 juin	....	3 00	do passagers et fret.
Aurora	58	1er mai	224·50	17 00	A aubes do
Cruiser	... .	4 do	11·59	5 48	A hélice, remorqueur.
D. L. Mather	....	6 do	103·32	9 12	do
Annie Mac	40	6 do	25·22	6 00	A hélice, bateau-passeur (Portage-du-Rat et Kéwatin).
Couchiching	....	7 do	105·42	9 20	A hélice, remorqueur.
Alma T.	....	7 do	15·78	5 64	do
Keewatin	....	10 do	41·25	6 64	do
Mary Hatch	....	11 do	118·45	9 72	A aubes, remorqueur.
Queen	....	11 do	31·64	6 28	A hélice, remorqueur.
Algoma	.....	13 do	99·13	8 96	do
Victoria	....	17 do	40·10	6 60	do
Ida (de Port Arthur)	.....	21 do	19·37	5 76	A hélice, bateau de pêche.
Frank Perew	.....	21 do	43·02	6 72	A hélice, remorqueur.
Three Friends	... .	22 do	97·35	8 91	do
Salty Jack	.....	22 do	44·62	6 80	do
Kate Marks	.....	22 do	54·15	7 16	A hélice, bateau de pêche.
Kakabeka	200	22 do	112·67	12 52	A hélice, bateau-passeur (Port-Arthur et Fort-William).
Richmond	... .	26 do	14·32	5 56	A hélice, bateau de pêche.
Mary Ann	....	27 do	86·00	8 44	A hélice, remorqueur.
Antelope	250	29 do	142·61	13 72	Roue à l'arrière, passagers.
Lady Ellen	.....	1er juin	18·57	5 76	A hélice, remorqueur de pêche.
Ogema	....	1er do	62·05	7 48	A hélice, remorqueur.
Colville	.....	1889. 3 juin	.....	.....	do
Colville	25	1890. 3 juin	164·41	14 56	A hélice, passagers et fret.
Red River	25	14 do	166·47	14 64	do do
Miles	.. . .	2 juillet	63·04	7 52	do remorqueur de pêche.
Princess	75	5 do	530·58	29 24	A aubes, passagers et fret.
Highland Maid	40	8 do	106·24	12 24	A hélice do

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Division du Manitoba, Kéwatin et les Territoires du Nord-Ouest—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Thistle	.....	8 juillet....	23·33	5 92	A hélice, bateau de pêche.
Rambler	.....	13 do	13·51	5 56	do remorqueur.
Percy Sutherland	.....	13 do	33·55	6 36	do do
Dryberry	.....	16 do	11·72	5 48	do do
Empress	100	19 do	129·28	13 16	A hélice, passagers et fret.
Caro	.....	20 do	14·47	5 56	do remorqueur.
Harry Montgomery	.....	29 do	3·65	5 16	do bateau de pêche.
Ida (de Winnipeg)	.....	13 août.....	16·24	5 64	do remorqueur.
Saskatchewan	.....	28 do	336·84	21 48	A aubes, fret.
Mountain Belle	10	21 octobre ..	·90	5 08	A hélice, bateau de plaisance sur la rivière de l'Arc, à Banff.
			3,378·48	360 19	

EDMUND R. ABELL,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

DIVISION DU MANITOBA, KÉWATIN ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nom du navire.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations.
Alice Sprague	98·49	62·05	Non employé. Roue à l'arrière, bateau d'excursion de la rivière Rouge.
Athabasca	.....	.....	Propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson, sur la rivière Athabasca. Non enregistré.
Grahame	332·18	220·04	Roue à l'arrière, fret, à une trop grande distance du bureau, savoir, Fort-Chipewyan, T.N.-O.
Marquis	753·76	474·87	Roue à l'arrière, non employé. Passagers et fret sur la rivière Saskatchewan-Nord. Eau trop basse cette saison pour la navigation de bateaux à vapeur.
Northcote	461·34	290·65	Roue à l'arrière, rivière Saskatchewan-Nord, passagers et fret. Eau trop basse pour la navigation.
North-West	425·00	305·00	Roue à l'arrière, rivière Saskatchewan, passagers et fret. Eau trop basse pour la navigation.
Rover	4·07	2·77	A hélice, remorqueur, sur le lac des Bois. Non employé.
Wrigley	90·04	61·23	A hélice, fret, sur la rivière McKenzie. A une trop grande distance du bureau.
Victoria Sir Hector	.....	.....	A hélice, remorqueurs, service de dragueurs, propriété du gouvernement fédéral.
	2,164·88	1,416·61	

NOTE.—Je n'ai pas été informé officiellement si les droits et honoraires ont été payés, ou demandés à être payés, au département des douanes.

EDMUND R. ABELL,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.
DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du navire.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Bark Boscovitz	150	Jan	269·08	18 76	
Islander	500	do	1,495·29	67 80	
Rustler	12	do	56·84	7 28	
Oriole		1889. Sept	4·45	5 20	Droits et honoraires pour 1888.
Pearl		1890. Fév	75·27	16 00	Droits et honoraires pour deux ans.
Transet Mills		do	102·66	12 12	
Sardonyx	150	do	561·38	30 44	
Saturna		do	22·65	5 88	
K. de K	25	do	61·67	7 48	
Etta White	20	do	97·35	8 92	
Hope	25	do	78·49	8 16	
Adelaide	100	Mars	151·02	14 04	
Wm. Irving	200	do	737·88	37 52	
Gladys	70	do	146·02	13 84	
Fairy Queen	40	do	24·94	6 00	
Muriel		do	44·13	6 76	
Clara Port		Avril	25·55	6 04	
Rithet	250	1889. Oct.	816·29	40 68	
Florence		1890. Avril	59·44	7 40	
Danube	306	do	886·89	43 48	
Nellie Taylor		do	5·88	5 20	
Leonora	15	Mai	33·00	6 32	
Alert		do	43·81	6 76	
Tepic	40	do	74·81	7 84	
Buzz		do	12·59	5 52	
Swan		do	16·65	5 68	
Winnifred		Juin	12·97	5 52	
Emma	15	do	35·00	6 40	
Daisy	15	do	86·16	8 36	
Badger		do	49·93	14 00	Droits et honoraires pour deux ans.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc., division de la Colombie-Britannique.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Delta		Juin	14·19	5 56	
Horse Shoe		do	17·71	5 72	
May Queen		do	14·10	5 56	
Clara W. Young		do	30·75	6 24	
Joe Adams		do	11·89	5 48	
Spitfire		do	8·00	5 32	
Cariboo Fly	60	do	281·82	19 28	
Senator	30	do	27·63	6 08	
Yosemite	400	do	1,525·03	69 00	
Wellington		do	16·03	5 64	
Agnes		Juil.	15·61	5 64	
Princess Louise	300	do	931·76	45 28	
Eliza		do	7·35	5 32	
Mamie	15	do	89·61	8 60	
Rainbow	60	do	207·67	16 32	
Active	20	Août	171·74	14 86	
Skidigate		do	37·08	6 48	
Lorne	30	Sept	287·96	19 50	
Mermaid	20	do	66·25	7 64	
Falcon		do	52·44	7 12	
Lottie		do	29·24	6 16	
Vancouver		do	49·96	7 00	
Belle	20	do	66·62	7 68	
Emma	15	Juin	35·00	5 00	Inspection spéciale.
Glad Tidings		Oct.	43·02	8 45	
Gipsy		do	49·63	9 00	
Iris		do	19·32	6 60	
Stella		do	16·32	6 28	
Rob. Dunsmuir	85	do	230·75	34 48	
Saturna		do	22·05	5 00	Inspection spéciale.
Pilot	25	Sept.	183·08	15 32	
Delaware		Nov.	575·00	54 00	

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de la Colombie-Britannique.—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droit de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Isabel	60	Nov	445·93	43 68	
Mamie	15	Juil	89·60	5 00	Inspection spéciale.
Maude	45	Nov	174·49	14 00	
Wilna		do	4·04	5 32	
Nanamio		do	70·79	10 68	
Lilly		do	33·57	7 68	

W. A. RUSSELL,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.
DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQTE.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires.	Observations. Cause de la non-inspect. et classe du navire.
			$ cts.	
Alexander	331·61	191·57	34 56	Hors de service.
Alice	54·10	34·4	9 32	do
Amelia	430·97	222·08	42 48	do machine en voie de réparat.
Bella	8·01	5·61	5 64	Hors de portée.
Beaver	159·02	109·02	20 72	Echoué.
Despatch	37·10	23·38	7 96	Dans le district de Kootenay ; n'ai pas jugé à propos d'encourir les dépenses du voyage vu que j'inspecterai en 1890.
Duchess	145·48	91·66	19 60	
Evangeline	13·86	8·97	6 12	
Galena	47·64	33·35	8 84	
Hyack	33·59	31·33	7 72	Hors de service.
Idaho	12·04	8·43	5 93	Dans le district de Kootenay et à Kamloops.
Kamloops	425·78	268·24	42 08	
Lady Dufferin	59·23	52·38	9 80	
Marion	14·98	9·33	6 20	
Midge	.....	.....	.....	Hors de service.
Morris	11·66	8·04	5 96	Hors de portée, et les frais auraient été trop élevés.
Nell	207·97	125·47	24 64	
Normansell	4·04	.....	5 32	Hors de service.
Otter	289·07	219·64	31 32	Machine enlevée.
Peerless	307·47	256·03	32 56	A Kamloops.
Reliance	313·94	215·69	33 02	Hors de service.
Red Star, No. 1	14·81	10·00	6 20	do
Red Star, No. 2	36·95	25·71	7 96	A Spallumcheen.
Rustler	39·65	25·	8 20	Enlever le pouvoir propulseur.
Spallumcheen	54·29	50·54	9 32	A Kamloops.
Spratt's Ark	307·88	143·04	32 64	A être inspecté.
Surprise	16·80	10·	6 20	Machine enlevée.
Thornton	31·64	28·64	7 56	Ce vapeur est à Alaska ; saisi par le gouvernement des Etats-Unis.
Victoria	364·75	282·22	37 20	Hors de service.
Western Globe	831·59	725·71	74 56	do
Westminster	18·29	14·17	6 52	Je l'inspecterai en 1890.
Wilson G. Hunt	467·96	350·36	45 36	Impropre au service.
Total	5,089·97	3,578·56	601 51	

W. A. RUSSELL, *inspecteur de bateaux à vapeur.*

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
Islander	500	1890. Janvier	1,495·29	67 80	
Barbara Boscowitz	150	do	269·08	18 76	
Rustler	12	do	57·	7 28	
Sardonyx	150	Février	561·38	30 44	
K de K	30	do	61·67	7 48	
Etta White	20	do	97·35	8 92	
Hope	25	Mars	78·49	8 16	
Muriel	25	do	44·13	6 76	
Gladys	90	do	146·02	13 84	
Adelaide	100	do	151·02	14 04	
Fairy Queen	40	do	24·96	6 00	
Wm. Irving	200	do	737·86	37 52	
R. P. Rithet	250	1889. Octobre	816·69	40 68	
Danube	306	1890. Avril	886·89	43 48	
Nellie Taylor	15	do	5·80	5 20	
Leonora	15	Mai	33·00	6 32	
Daisy	15	Juin	84·16	8 36	
Tepic	40	do	70·87	7 84	
Chalan de Byrnes nº 1	150	1889. Juin	.....	5 00	Pour une journée
do nº 2	150	do	.....	5 00	do
do nº 3	150	do	.....	5 00	do
do nº 4	120	do	.....	5 00	do
Chalan Florence	120	do	.....	5 00	do
do Badger	100	do	.....	5 00	do
Chalan d'Etheridge nº 1	40	do	.....	5 00	do
do nº 2	80	do	.....	5 00	do
Emma	15	1890. Juin	35·00	6 40	
Cariboo Fly	60	do	281·82	19 28	
Yosemite	400	do	1,525·03	69 00	
Senator	30	do	27·63	6 08	

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année, etc.—Division de la Colombie-Britannique—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre de passagers autorisé.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1890.		$ cts.	
Princess Louise	300	Juillet	931·76	45 28	
Rainbow	60	do	207·64	16 32	
Mamie	15	do	89·60	8 60	
Active	20	Août	171·76	14 86	
Bell	20	do	67·	7 68	
Mermaid	20	Septembre	66·25	7 64	
Lorne	30	do	287·96	19 52	
Maude	45	Novembre	174·99	22 00	
Robert Dunsmuir	85	Octobre	231·75	26 48	
Pilot	25	Septembre	183·08	15 32	
Isabel	60	Novembre	445·93	43 68	
Skedigate	20	Août	37·08	6 48	
Total	4,098		10,385·92	718 50	

R. COLLISTER,
Inspecteur de coques.

BATEAUX à vapeur, non inspectés, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honorair's.	Observations. Cause de la non-inspection et classe du navire.
			$ cts.	
Alexander	331·61	191·57	34 56	Hors de service.
Amelia	430·97	222·08	42 48	do
Beaver	159·02	109·02	20 72	Navire échoué.
Reliance	313·94	215·69	33 02	Hors de service.
Western Slope	831·54	725·71	74 56	do
Total	2,067·08	1,464·07	205 34	

Il y en a plusieurs autres qui ne sont pas sous ma surveillance.

R. COLLISTER,
Inspecteur de coques.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 décembre 1889, leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, et à quoi ils ont été emyloyés.

Nom du vapeur.	Force de chevaux.	Genre.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Interocean	6·53	A hélice	Bois	147·83	98·01	Collingwood, 1888	Meaford et Parry-Sound, fret.
Maggie May	3·33	do	do	45·51	30·95	Meaford, 1889	Rive Nord, remorqueur
Nautilus	·67	do	do	8·65	5·89	Humberstone, 1889	Canal Welland, passagers.
Truant	3·33	do	do	23·31	19·62	Toronto, 1889	Toronto et île, passagers.
Siesta	·53	do	do	3·46	2·35	do 1889	Lac Simcoe, passagers.
Favourite	31·80	do	do	491·33	334·10	Meaford, 1889	Meaford et Parry-Sound, passagers.
Island Queen	2·70	do	do	23·31	19·62	Toronto, 1889	Toronto et île, passagers.
Abeona	21·60	do	do	45·60	31·01	do 1889	Lacs, yacht.
Manitoba	204·16	do	Acier	2639·31	1765·32	Owen-Sound, 1889	Owen-Sound et Port-Arthur, passagers.
Halcro	1·20	do	Bois	7·91	5·38	Collingwood, 1889	Baie Georgienne, yacht.
Maud S	2·10	do	do	14·40	10·76	do 1889	Parry-Sound, remorqueur.
Herbert M	2·13	do	do	25·98	17·67	Hollow Lake, 1887	Hollow Lake, remorqueur.
Sweet Mary	3·33	do	do	13·12	8·93	Harvey Harbour, 1889	Baie Georgienne, remorqueur.
Douglas	1·20	do	do	5·23	3·63	Midland, 1888	Byng Inlet, remorqueur.
Coponaning	2·13	do	do	Pas enregistré.		Rivière des Français, 1888	Rivière des Français, remorqueur.
S. R. Norcross	6·53	do	do	Pas enregistré.		do 1886	do
Mispah	2·13	do	do	18·05	12·28	Port-Crédit, 1889	Port-Crédit, remorqueur de pêche.
P. M. Campbell	6·53	do	do	48·57	33·03	Collingwood, 1889	Baie Georgienne, remorqueur.
	301·96			3561·67	2398·55		

W. J. MENEILLEY,
Inspecteur de bateaux à vapeur, Ontario-Ouest et Huron.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 décembre 1889, leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, et à quoi ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Force de chevaux.	Genre.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Umbria	6·53	A hélice	Bois	43	29	Port-Dalhousie, Ont., 1889	Canal Welland, remorqueur.
Frankie	1·30	do	do	24	16	Wallaceburg, Ont., 1888	Rivière Sydenham, yacht.
Maud L	2·13	do	do	14	10	Rivière au Sable, Ont., 1888	Rivières Saugeen et au Sable, remorqueur.
Modjeska	160·00	Doub. hélice.	Acier	455	23	Yoker, Ecosse, 1889	Hamilton et Toronto, passagers.
Nina	1·63	A hélice	Bois	11	9	Rondeau, Ont., 1889	Lac Erié, remorqueur de pêche.
Undine	2·13	do	do	17	15	Toronto, Ont., 1889	Toronto, yacht de plaisance.
Gordon Jerry	6·53	do	do	124	84	Rivière Ruscome, Ont., 1884	Grands lacs, barge à fret.
Howard B. Payne	6·53	do	do	33	22	Erié, Pa., E.-U.A., 1871	Canal Welland, remorqueur.
	186·78			721	208		

O. P. ST. JOHN,
Inspecteur de bateaux à vapeur, Ontario-Ouest et Huron.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 décembre 1889, leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, et à quoi ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Force de chevaux	Classe.	Bois ou fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Modjeska	.....	A 1	Acier	454·99	23·36	Yoker, comté de Dumbarton	Passagers, entre Toronto et Hamilton.
Island Queen	.....	A 2	Bois	23·31	19·62	Toronto	Bateau-passeur de l'île.
Truant	.....	A 2	do	23·31	19·62	do	do
Inter Ocean	.....	A 2	do	147·83	98·01	do	Baie Georgienne.
Manitoba	.....	A 1	Acier	2639·31	1705·32	Owen-Sound	Non employé.
Dixie	.....	.....	Bois	37·02	25·17	Port-Robertson	Passagers, rivière Niagara.
Algonquin	150	A 1	Acier	1805·61	1172·02	Yoker, comté de Dumbarton	Fret, tous les lacs.
Rosedale	106	A 1	do	1040·49	659·78	Sunderland, Angleterre	do
Favourite	.....	A 1	Bois	491·33	334·10	Meaford	Fret et passagers, Owen-Sound et Parry-Sound.
	256			6663·20	4067·00		

THOS. HARBOTTLE,
Inspecteur de coques, division d'Ontario-Ouest.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 décembre 1889, leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, et à quoi ils ont été employés.

Nom du bateau.	Force de chevaux	Classe.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Antelope	5·20	A hélice	Bois	19·59	10·88	Kingston	Kingston et Prescott, passagers.
Daisy	2·13	do	do	7 20	4·90	Peterboro'	Lac au Riz et ses tributaires, passagers.
Alice Ethel	6·76	A aubes	do	71·75	45·15	Lindsay	Eaux de Victoria et Peterboro', passagers.
Dorothy	0·53	A hélice	do	10·09	6·16	Kingston	Yacht de plaisance.
Ina	1·20	do	do	10·78	7·33	do	do
Daisy	1·00	do	do	4·89	3·33	Napanee	do
Where Now	7·76	do	do	47·78	26·33	Kingston	do
Ontario Belle	1·20	do	do	7·00	.....	Carleton Place	do
Nellie	1·35	do	do	6·82	3·33	Kingston	do
Ranger	2·13	do	do	13·83	8·18	do	Canal Rideau, remorqueur.
W. L. Davis	4·00	do	do	45·72	36·92	Détroit, E.-U., 1882	Sault Ste-Marie do
Algoma	6·66	do	do	31·96	19·16	Fort-Howard, E.-U., 1874	do
Clara Hickler	4·00	do	do	41·97	32·07	Sault Ste-Marie, Mich., 1882	do
	43·92			319·38	203·74		

EDWARD ADAMS,
Inspecteur de coques.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 décembre 1889, leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, à quoi et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Force de chevaux	Genre.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
E. G. Laverdure	4·00	A hélice	Bois	54	49	Ottawa	Rivière Ottawa, transport des passagers.
Islemay	1·20	do	do	7	.....	Brockville	do principalement.
Albert	45·06	A aubes	do	216	145	Aylmer	do remorquage.
Mona	3·33	A hélice	do	25	17	Montréal	Saint-Laurent, remorquage.
Mansfield	10·80	do	do	121	103	Ottawa	Ottawa et Gatineau, bateau-passeur.
John A.	3·33	do	do	19	13	Montréal	Lac Magog, remorquage.
Egerton	37·50	A aubes	do	112	70	Sorel	Ile du Prince-Edouard et Pictou, bateau-passeur.
Hall	7·50	A hélice	do	247	136	Montréal	Rivière Ottawa, fret et passagers.
Clyde	2·13	do	do	29	26	Lac Témiscamingue	Lac Témiscamingue, remorquage et passagers.
Meteor	20·93	do	do	132	114	do	do do
Dora	3·33	do	do	48·32	44·13	do	do do
Sovereign	38·53	A aubes	Acier	637	247	Montréal	Montréal et Carillon, passagers.
Sandy	3·33	A hélice	Bois	29	20	Kington	Lac Saint-François, remorquage.
Total	180·97			1676·32	984·13		

JOHN BURGESS,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 décembre 1889, leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, à quoi et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Force de chevaux	Genre.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Marie-Louise	28·16	A aubes	Bois	99·45	62·65	Lévis, 1889	Rivière Bersiamiste, remorquage, etc.
Ida	10·80	A hélice	do	26·41	6·77	Québec, 1889	Port de Québec, remorqueur.
Lord Standly	114·52	do	Acier	276·31	85·58	Ecosse, 1889	Remorqueur de sauvetage.
Montmorency	5·16	do	Bois	17·81	12·11	Québec, 1889	Port de Québec, remorqueur.
Daw	18·13	do	do	51·00	38·14	Sorel, 1889	Lachine et Beauharnois, transport de passagers, yacht de plaisance.
Vulcan	18·13	do	do	22·15	15·06	Dalhousie, 1889	Dalhousie et Magoushka, transport de passagers.
Swan	1·02	do	do	Pas enregistré.			Lac Edouard, yacht de plaisance.
Thames	150·00	do	Fer	1683·00	1064·00	Londres, Angleterre, 1871	Montréal et Sydney, fret.
Richelieu	11·23	do	Bois	Jaugeage non donné.		Sorel, 1889	Sorel et Saint-Hilaire, transport de passagers.
Total	356·15			2176·13	1284·31		

JOS. SAMSON,
Inspecteur de chaudières et de machines.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 décembre 1888, leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, à quoi et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Force de chevaux	Genre.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Ou et à quoi employé.
Mansfield			Bois	120·78	103·14	Ottawa	Rivières Ottawa et Rideau, passagers.
E. G. Laverdure			do	54·00		do	do do
Clyde			do	29·16	26·20	Lac Témiscamingue	Lac Témiscamingue do
Hall			Composit.	246·94	136·30	Montréal	Montréal et Ottawa do et fret.
Toneata			Bois	14·00		Kingston	Lac Témiscamingue do
Meteor			Composit.	131·81		Lac Témiscamingue	do do
Dora			Bois	48·00	44·00	do	do do
Richelieu			do			Sorel	Sorel et Saint-Hilaire do
Thames			Fer	1683·00	1064·00	Ecosse	Montréal et Sydney, fret.
Daw			Bois	51·00	33·14	Sorel	Lachine et Beauharnois, passagers.
Vulcan			do	22·15	15·06	Dalhousie	Dalhousie et Magoushka do
Swan			do	Pas enregistré.		Inconnu	Lac Edouard, yacht de plaisance.
Ripple			do			do	do do
Belle			do			do	Lac Saint-Jean do
Emma			do			do	Lac Edouard do
Sovereign			Fer	636·27	323·42	Montréal, 1889	Montréal et Carillon, à aubes, passagers.
				3037·11	1750·26		

PIERRE D. BRUNELLE,
Inspecteur de coques.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 7 décembre 1889, leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, à quoi et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Force de chevaux	Genre.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Meadow Flower	1·2	A hélice	Bois	6·56	4·46	Dartmouth, N.-E, 1885	Canso, N.-E., bateau à eau.
Arbutus	13·5	do	do	46.75	31·80	Yarmouth, N.-E., 1889	Moncton et Hopewell, N.-B., passagers.
Hero	21·7	A aubes	do	127·63	80·51	Portland, N.-B., 1889	Estacades de Frédéricton, N.-B., remorqueur.
Maggie M.	29·6	A hélice	do	65·78	44·73	do 1888	Saint-Jean et baie de Fundy, remorqueur.
Fred M. Batt	14·13	do	do	59·90	38·34	Mount Stewart, I.P.-E., 1888	Charlottetown, I.P.-E., remorqueur
Stanley	200·6	do	Acier	914·00	.....	Glasgow, Ecosse, 1888	Ile du P.-E. et Pictou, N.-E. (État), passagers, malles, etc.
Mascott	32·4	do	Bois	70·50	47·94	Chatham, N.-B., 1888	Rivière Miramichi, N.-B., remorqueur.
Wee Laddie	6·4	do	do	16·60	11·29	do 1888	do do
Bridgetown	2·4	do	do	14·66	9·97	do 1889	do do
Kingsville	6·8	do	do	36·59	24·88	Saint-Jean, N.-B., 1889	Saint-Jean, N.-B., remorqueur.
Jessie A. Campbell	1·2	do	do	3·18	2·64	Moncton, N.-B., 1889	Havre de Shédiac, remorqueur.
M. et E. Rudderham	18·37	do	do	33·54	24·44	Sydney-Nord, C.-B., 1889	Havre de Sydney, C.-B., remorqueur.
Mary Odell	3·33	do	do	22·55	13·18	Bristol, Maine, 1881	Détroit de Canso, N.-E., bateau pêcheur.
Molega	1·2	do	do	9·19	6·25	Lac Cameron, N.-E., 1888	Lac Pouhook, comté de Queen, N.-E., remorqueur.
Mayflower	1 2	do	do	5·92	2·99	Baie Mahone, N.-E., 1888	Rivière La Have, N.-E., bateau de pêche.
Zuluka	5·04	do	do	6·53	4·44	Dartmouth, N.-E., 1889	Havre de Halifax, yacht.
Egerton	37·5	A aubes	Acier	112·10	70·62	Sorel, Québec, 1889	Pictou et New-Glasgow, N.-E., passagers.
Jessie Gray	6·66	Roue à l'arr.	Bois	76·00	47·93	Marble-Mountain, C.-B., 1889	Lacs du Bras d'Or, N.-E., allège.
Leonora	1·2	A hélice	do	5·00	Not reg.	Ontario (supposé), 1884	Halifax, N.-E., yacht.
*City of Monticello	83·3	A aubes	Fer	1033·65	565·62	Wilmington, Del., 1866 ; reconstruit, 1886	Saint-Jean, Digby et Annapolis, fret et passagers.
*Worcester	129·07	A hélice	Bois	1332·56	796·37	New-York, 1862	Boston, Halifax et Ile du P.-E. do
*Carroll	64·43	do	do	1372·29	821·97	do 1862	Boston, Halifax, Canso, Pictou et Ile du P.-E., fret et passagers.
*Bridgewater	54·00	do	do	207·79	125·25	Dumbarton, Glasgow, 1889	Halifax et Bridgewater, fret et passagers.
Totaux	835·33	.....	.....	5579·27	2775·62		

SUPPLÉMENT DU 7 AU 31 DÉCEMBRE 1889.

Coila	55·23	A hélice	Fer	325·45	161·79	Ayr, Ecosse, 1884	Cabotage et Indes Occidentales, fret.

Les bateaux ci-dessus nommés, * quoique inspectés, ne sont pas enregistrés en Canada.

DOUGLAS STEVENS, *inspecteur de bateaux à vapeur.*

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 décembre 1889 ; leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, à quoi et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Force de chevaux	Genre.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Harlaw	71	100 A 1	Fer	457	266	Port de Glasgow, N.-B.	Passagers et fret, Halifax à Terreneuve.
Halifax	350	Aucun	Acier	1,738	957	Glasgow, N.-B	do Halifax et Boston, E.-U.
City of Monticello	220	do	Bois et fer	1,033	565	Wilmington, E.-U	do route de Digby.
Arbutus		do	Bois	46	31	Yarmouth, N.-E	do Moncton et Dorchester.
Carroll	497	do	do	1,372	822	New-York, E.-U	do Charlottetown à Boston, E.-U.
Worcester	497	do	do	1,332	796	do	do do do
Bridgewater	54	100 A 1	Acier	208	125	Dumbarton, N.-B	do Halifax à Bridgewater.
Yarmouth	260	Aucun	do	1,432	745	Glasgow, N.-B	do Yarmouth à Boston, E.-U.
				7,612	4,307		

C R. COKER,
Inspecteur fédéral de coques, etc.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 décembre 1889, leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, à quoi et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Force de chevaux	Genre.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Aurora	19·37	A aubes	Bois	224·50	141·43	Selkirk, Man	Selkirk et lac Winnipeg, passagers et fret.
Alma T.	1·20	A hélice	do	15·78	10·73	Portage du Rat, Ont.	Lac des Bois, remorqueur.
Keewatin	3·33	do	do	41·25	28·05	Kéwatin, Ont	do do
Miles	4·80	do	do	63·04	42·87	Selkirk, Man	Lac Winnipeg, remorqueur de pêche.
Mountain Belle	·21	do	do	·90	·61	Winnipeg, Man	Banff, rivière de l'Arc, T.N.-O., yacht de plaisance.
Richmond	1·63	do	do	14·32	9·74	Cap du Tonnerre, Ont.	Lac Supérieur, remorqueur de pêche.
Red River	4·80	do	do	166·47	113·20	Winnipeg, Man.	Selkirk et lac Winnipeg, passagers et fret.
	35·24			526·26	346·73		

EDMUND R. ABELL,
Inspecteur de bateaux au vapeur à Manitoba, Kéwatin et les Territoires du Nord-Ouest.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 décembre 1889, leur genre, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, à quoi et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Force de chevaux	Genre.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Nanaimo	5·86	Roue à l'arr.	Bois	70·79	44·61	Nanaïmo, C.-B.	Nanaïmo, bateau à l'eau.
Transit Mills	3·3	Chal. à aub.	do	102·66	62·78	False Creek, C.-B.	Burrard Inlet, fret.
Alert	11·2	Propulseur	do	43·81	26·20	Victoria, C.-B.	Baie de l'Alerte et eaux de la C.-B., remorqueur de pêche.
Winnifred	6·2	do	do	12·97	7·80	do	Rivière Skeena do do
Delta	6·2	do	do	14·19	8·94	do	Rivière Fraser do do
Agnes	2·2	Chal. double hélice	do	15·67	5·64	False Creek, C.-B.	Burrard Inlet et Bras Nord, fret.
Active	50·	Propulseur	do	171·74	118·50	Rivière Fraser, C.-B.	Eaux de la C.-B., bateau remorqueur.
Lorne	113·	do	do	287·96	159·25	Victoria, C.-B.	do do
Islander	271·	Prop. double hélice	Fer	1495·29	478·00	Glasgow, Ecosse	Victoria et Vancouver, fret et passagers.
Tepic	35·7	Propulseur	do	70·87	36·78	Londres, Angleterre.	Eaux de la C.-B., bateau remorqueur.
Delaware	22·6	Roue à l'arr.	Bois	575·20	372·38	Rivière Fraser, C.-B.	Rivière Fraser, fret et passagers.
	527·26			2861·03	1320·88		

W. A. RUSSELL,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

Active	50·	Propulseur	Bois	171·74	118·50	Rivière Fraser	Bateau remorqueur dans les eaux de la C.-B.
Islander	271	Double hél.	Fer	1495·29	478·	Glasgow	Victoria et Vancouver, fret et passagers.
Lorne	113·	Propulseur	Bois	287·96	159·25	Victoria	Bateau remorqueur dans les eaux de la C.-B.
Tepic	35·	do	Fer	70·87	36·78	Londres	do do
Delaware	22·6	Roue à l'arr.	Bois	575·20	372·38	Rivière Fraser	Rivière Fraser, fret et passagers. Pas encore inspecté par moi.
	491·6			2601·06	1164·91		

R. COLLISTER,
Inspecteur de coques.

RELEVÉ des bateaux à vapeur perdus, désemparés ou désarmés, comme impropres au service en Canada pendant l'année expirée le 31 décembre 1889, et où et à quoi employés.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST ET HURON.

Nom du vapeur.	Où et à quoi employé.	Nom de vapeur.	Où et à quoi employé.
Rambler.....	Canal Welland, remorquage.	Annie Watt	Baie Georgienne, remorquage.
F. A. Folger.....	Rivière Détroit, remorquage.	Sam Perry.....	Canal Welland, remorquage.

W. J. MENEILLEY, O. P. ST. JOHN, } *Inspecteurs de bateaux à vapeur.*

DIVISION D'ONTARIO-OUEST.

Nil.....	Nil.	Nil.	Nil.

THOS. HARBOTTLE, *Inspecteur de coques.*

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Whistle Wing... .	Bat. remorq., eaux de Peterboro'.	Dora.....	Bat. remorq., eaux de Peterboro'.

EDWARD ADAMS, *Inspecteur de bateaux à vapeur.*

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Pas de bateaux à vapeur à passagers.

THOMAS DONNELLY, *Inspecteur de coques.*

DIVISION DE MONTRÉAL.

Carillon.....	Rivière Ottawa, touage.	New York.	Rivière Saint-Laurent, touage.
Zebra.....	do do	Chaudière...	Rivière Ottawa, touage.

JOHN BURGESS, *Inspecteur de bateaux à vapeur.*

DIVISION DE QUÉBEC.

Laval.....	Remorq. aux Trois-Rivières.	Castor.....	Remorqueur, havre de Québec.
Berseameste	do sur la rivière Bersimits.	Maggie H.....	Yacht de plaisance, Campbellton.
St. Catherine.	do au havre de Québec.	L. N. G.....	Remorqueur, havre de Québec.
Montarville.....	A aubes, passeur, Montréal et île Sainte-Hélène.		

PIERRE D. BRUNELLE, *Inspecteur de coques.*
JOS. SAMSON, *Inspecteur de chaudières et machines.*

RELEVÉ des bateaux à vapeur perdus, désemparés ou désarmés comme impropres au service en Canada, etc.—*Fin.*

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du navire.	Où et à quoi employé.	Nom du navire.	Où et à quoi employé.
Henry Aitken	Remorq., Charlottetown, I.P.-E.	Andover.....	Passagers, Newcastle, N.-B.
Sarah H.....	do Frédéricton, N.-B.	St. Patrick.....	Remorqueur, Chatham, N.-B.

DOUGLAS STEVENS, *inspecteur de bateaux à vapeur.*

Nil.....		Nil.....	

C. R. COKER,

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Rustler.....	Cabotage dans les eaux de la Colombie-Britannique.	*Dolphin	Goëlette à vapeur, chasse au loup-marin.
*Anna Beck.....	Goëlette à vapeur, chasse au loup-marin.	Brunette.....	Rivière Fraser, remorq. de pêche.
*Grace.....	do do	Skizzy.....	Lac Kamloops, fret et passagers.

* Ces navires furent saisis par le gouvernement des Etats-Unis, et vendus à Port-Townsend, Etats-Unis le 26 mars 1889, pour avoir capturé des loup-marins dans les eaux de l'Alaska.

W. A. RUSSELL, *inspecteur de bateaux à vapeur.*

Anna Beck.	Goëlette à vapeur, chasse au loup-marin.	*Dolphin.....	Goëlette à vapeur, chasse au loup-marin.
*Grace.....	do do		

* Ces trois goëlettes furent saisies par le gouvernement des Etats-Unis, dans la mer de Behring, e vendues.

R. COLLISTER, *inspecteur de coques.*

DIVISION DU MANITOBA, KÉWATIN ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Fleetwing.....	Lac des Bois, Ontario, remorq.		

EDMUND R. ABELL, *inspecteur de bateaux à vapeur*
Pour le Manitoba, Kéwatin et les Territories du Nord-Ouest.

Liste des certificats d'aptitude délivrés aux mécaniciens pour 1889.

MÉCANICIENS.

No du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Classe.	Adresse.	Où il a subi l'examen.	Honoraire.
						$ cts.
882	7 janv...	Thomas Head.....	3e classe.....	Windsor, Ont	....	5 00
883	7 do ..	Neil Maitland	4e do	Sarnia, Ont	Toronto	5 00
884	7 do ..	Alexander McNiven...	3e do	Nanaïmo, C.-B.....	Victoria, C.-B..	5 00
885	7 do ..	Chas. E. Eastland.....	2e cl., valide dans la Grande-Bret.	Victoria, C.-B	do	5 00
886	7 do ..	Samuel Hallander.....	4e classe.....	Moodyville, C.-B.....	do ...	5 00
887	7 do ..	Edward Stephenson...	4e do	Victoria, C.-B	do . ..	5 00
888	7 do ..	Henry Ed. Joliffe.....	4e do	Ste-Catherine, Ont....	Toronto	5 00
889	5 do ..	Thomas A. Kennedy..	4e do	Beacon Hill, Victoria, C.-B.	Victoria, C.-B..	5 00
890	12 do ..	Samuel S. Malcolmson	1ère cl., valide dans la Grande-Bret.	Toronto.....	Toronto	1 00
891	28 do ..	Samuel Taylor Wilson.	do ..	do	do	5 00
892	28 do ..	Michael D. Tetro.....	4e classe.....	Kingston.....	do	5 00
893	28 do ..	William Rogers.....	3e do	New-Westminster, C.B	Victoria, C.-B..	5 00
894	28 do ..	Nicola Protormastro ..	4e do	Village de Bienville, Lévis, Qué.	Québec..... ...	5 00
895	28 do ..	Matthew H. Chisholm.	4e do	Toronto.....	Toronto	5 00
896	28 do ..	John McGraw.....	3e do	Victoria..	Victoria, C.-B..	5 00
897	28 do ..	Charles Mellon.....	4e do	Pointe-Edouard, Ont..	Toronto	5 00
898	28 do ..	John Huff.....	2e do	Brighton, Ont	do	5 00
899	1er mars..	James Quinn.....	4e do	Port-Dalhousie, Ont..	do	5 00
900	1er do ..	Thomas A. Russell....	4e do	Owen-Sound, Ont.....	do	5 00
901	1er do ..	Chas. S. Cheetham....	4e do	Toronto...	do	5 00
902	1er do ..	Frank Cleland.....	4e do	Collingwood, Ont.....	do	5 00
903	1er do ..	Alexander McLeod....	2e do	Hantsport, N.-E.....	Halifax.....	5 00
904	1er do ..	Thomas Marriott.....	2e do	Aldershott, Ont	Toronto	5 00
905	1er do ..	William Anderson	3e do	Port Colborne, Ont...	(Echangé).....	5 00
906	2 do ..	D. J. Murray.....	1ère cl., valide dans la Grande-Bret.	Halifax, N.-E.....	Halifax.....	5 00
907	2 do ..	Thomas Abernethy....	3e classe.....	Sarnia, Ont	Sarnia	5 00
908	2 do ..	John Lee.....	3e do	Wallaceburg, Ont	do	5 00
909	2 do ..	Joseph P. Grimes.....	3e do	Sarnia.....	do	5 00
910	2 do ..	Thomas Brown	3e do	Owen-Sound.....	Toronto	5 00
911	2 do ..	William Thomson.....	3e do	Côte des Neiges, Qué.	Montréal... ...	5 00

LISTE des certificats d'aptitude délivrés aux mécaniciens—*Suite.*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Classe.	Adresse.	Où il a subi l'examen.	Honoraire.
	1889.					$ cts.
912	2 mars	Wm. E. Simpson	3e classe	Collingwood	Toronto	5 00
913	2 do	Daniel Donohue	3e do	Toronto	do	5 00
914	2 do	Théophile Dion	3e do	Saint-Romuald, Qué	(Echangé)	5 00
915	2 do	Joseph A. Kerby	4e do	Dresden, Ont	Sarnia	5 00
916	2 do	George Charlton	4e do	Sarnia, Ont	do	5 00
917	2 do	James Noble	4e do	Midland, Ont	Toronto	5 00
918	8 do	Dominique Leclaire	3e do	Lachine, Qué	(Echangé)	5 00
919	20 avril	Randolph Crosby	2e do	Yarmouth, N.-E.	Halifax	5 00
920	20 do	Thomas V. Callaghan	4e do	Kingston, Ont	Kingston	5 00
921	20 do	George Fleming	4e do	do	Toronto	5 00
922	20 do	Edwin G. Axworthy	4e do	Montague Place, Toronto.	do	5 00
923	20 do	John McFarlane	4e do	Red Bay, Bruce, Ont.	do	5 00
924	20 do	Marcus Hoyer	3e do	Toronto	(Echangé)	5 00
925	20 do	Alexander Munro	3e do	Glencoe, Ont	do	5 00
926	23 do	Michael Rourke	Permis	Walkerville, Ont		2 00
927	4 mai	Robert Sloan	3e classe	Kingston, Ont	(Echangé)	5 00
928	7 do	J. W. Edrige	3e do	Selkirk, Man	do	5 00
929	4 do	J. D. Fullerton	Permis	Pictou, N.-E.		2 00
930	25 do	William T. Minor	do	Belleville, Ont		2 00
931	25 do	George W. Payne	2e classe	Sydney-Nord, C.-B.	Halifax	5 00
932	28 do	John McCullough	3e do	Port-Colborne	(Echangé)	5 00
933	28 do	George Filteau	3e do	Sydney-Sud, C.-B.	do	5 00
934	28 do	Duncan F. McDonald	3e do	Port-Lambton, Ont	do	5 00
935	28 do	Daniel Dunoon	3e do	Owen-Sound	do	5 00
936	28 do	James L. Locke	2e do	Montréal	do	5 00
937	28 do	Wm Daly	2e do	Petrolia, Ont	do	1 00
938	3 juin	A. T. Lowe	Permis	Port-Carling, Muskoka		2 00
939	6 do	Cyrus A. Dean	3e classe	Fort-Erié, Ont	Toronto	5 00
940	6 do	Charles A. Farrar	3e do	Meaford, Ont	do	5 00
941	12 do	Cyrus S. Dean	2e do	Fort-Erié, Ont	(Echangé)	1 00
942	12 do	James Clarke	3e do	Saint-Jean, N.-B.	do	5 00

LISTE des certificats d'aptitude délivrés aux mécaniciens—*Fin.*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Classe.	Adresse.	Où il a subi l'examen.	Honoraire.
	1889.					$ cts.
943	18 juin ..	Farquhar McRae.....	Permis....	Beaverton, Ont.....	.....	2 00
944	18 do ..	T. H. Sheffield.....	do	Sutton, Ouest, Ont....	.....	2 00
945	5 juillet..	Norman Neff.....	4e classe.....	Humberstone, Ont....	Toronto.....	5 00
946	5 do ..	John Thornton.....	Permis.....	Hamilton, Ont.....	do	2 00
947	5 do ..	Norman Neff.....	do	Humberstone, Ont....	do	2 00
948	5 do ..	John Senecal.....	do	Grenadier Island, Ont.	Kingston.....	2 00
949	5 do ..	George H. Shutlif.....	do	Gananoque, Ont.....	do	2 00
950	22 do ..	Thomas O'Marra.....	do	Lombardy, Ont.....	do	2 00
951	22 do ..	E. J. Riley	4e classe.....	Owen-Sound, Ont.....	Toronto.....	5 00
952	22 do ..	James Coghill	Permis.....	Toronto.....	do	2 00
953	31 do ..	P. J. Fahey	2e classe....	Newboro', Leeds, Ont.	do	5 00
954	31 do ..	Martin Morrison.....	3e do	Chippawa, Ont.	do	5 00
955	3 août ..	Alfred Johnroe.....	Permis.....	Lindsay, Ont.....	Kingston.....	2 00
956	3 do ..	Martin L. Crandell....	do	Port-Perry, Ont.....	do	2 00
957	10 do ..	William W. Savage...	do	Toronto.....	Toronto.....	2 00
958	16 do ..	George H. Shutlif.....	do	Gananoque, Ont.....	Kingston.....	2 00
959	26 do ..	Matthew Russell.....	3e classe	Newcastle, N.-B.....	Halifax.....	5 00
960	30 do ..	John McRae.....	3e do	Meaford, Ont	(Echangé)	5 00
961	30 do ..	John Downey.....	3e do	Pointe Edouard, Ont..	Toronto	5 00
962	13 sept. ..	Frederick Rutherford..	Permis.....	Midland, Ont.....	.....	2 00
963	17 do ..	A. F. Fragier.....	3e classe.....	Arichat, Cap-Breton, N.-E.	Halifax.....	.. .
964	18 oct. ..	William McKenzie.. .	3e do	Vancouver, C.-B.....	(Echangé)	5 00
965	18 do ..	T. B. Campbell.....	4e do	Brampton, Ont.....	Toronto	5 00
966	30 do ..	Henry Holt.....	3e do	Selkirk-Ouest.....	Selkirk, Man....	5 00
967	30 do ..	Thomas Stavely.....	3e do	Montréal, P.Q.....	(Echangé)	5 00
968	30 do ..	J. T. Martin.....	4e do	Victoria, C.-B.... ...	Victoria	5 00
969	30 do ..	R. H. Hornbrook.....	2e cl., valide dans la Grande-Bretagne.	. ...	Victoria, C.-B...	5 00
970	19 nov. ..	Joseph Johnson.....	4e classe.....	Victorio, C.-B.....	do ...	5 00
971	20 do ..	P. S. Roe.....	Permis.	Thurso, Qué.....	.....	2 00

ANNEXE No 2.

TABLEAU des naufrages et accidents aux navires britanniques, canadiens et étrangers propres à la mer et naviguant dans les eaux canadiennes, et aux navires canadiens propres à la mer, dans d'autres eaux, pour les onze mois expirés le 30 novembre 1889.

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1889.												$
9 jan.	Alice M. Claridge.	8	Windsor, N.E.	Barque.	1129	Londres à New-York..	Long. 72° O. ; lat. 37° 23′ N.	Endommagée.	Tempête.....	....	Part'elle	244
27 do	Antoinette....	14	Yarmouth....	Navire.	1118	Montevideo à Boston..	Ile Tuckermuck, E.-U. d'A.....	Echoué.....	do	....	Totale..	14,000
30 do	Annie..	6	Saint-Jean....	Goëlette....	7	Bancs de pêche	3 milles au large de Poplogan, comté de Charlotte, N.-B.	Abordage avec le "Freeman Colgate."	....	....	do ...	500
25 mars.	Arthur.....	20	Yarmouth....	Brigantin...	123	Barbades à Yarmouth.	Lat. 43° 20′ N. ; long O. 66° 35′.	Endommagé..	Tempête.....	....	Part'elle	1,000
9 avril.	Aspatogon....	12	do	Barque.	861	New-York à Liverpool.	Lat. 37° 50′N. ; long. 68° 50′. O.	do	do	....	do ..	4,000 carg. 500
3 jan.	Anglo-India ..	12	St-Jean, N.-B.	Navire	1549	Shanghai aux Iles Philippines.....	Côte de Formosa.....	Echoué... ...	Inconnue.	14 sup.	Totale..	40,000
12 fév..	Artisan.....	8	do	Barque.	1109	Saïgon à Iloilo.....	Mers de Chine.....	do	Négligence. ..	....	.....	4,000
15 mars.	Auriga.....	5	Charlottetown	do	885	Rio Janeiro à Saint-Jean, N.-B.	Océan Atlantique.....	Abordage	Vapeur incon.	....	Légèrement endom'gée	.....
— avril	Active.....	4	Victoria, C.-B.	Goëlette....	42	Victoria à Clayoquot Sound.	30 milles au large de Clayoquot Sound.	Sombrée.	.. ..	33	Totale..	5,500 carg. 3,500
22 do	Alice Louise..	5	Barrington, N.-E.	do ...	93	Halifax à la Baie-Fortune, Terreneuve.	Pointe Fortune.....	Echouée.....	Mal gouvernée	....	do ...	4,200

TABLEAU des naufrages et accidents aux navires propres à la mer—*Suite.*

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1889.												$
6 mars.	Alice Cooper..	17	Windsor, N.E.	Barque.	863	Newcastle à Buénos Ayres.	Newcastle, Ang.....	A frappé une jetée. . ..	Mal gouvernée	....	Légère .	100
5 do	Anna B.....	8	Saint-Jean.. .	Goëlette	16	Pêcheries de Rose Blanche.	Ile St-Paul, Nouvelle-Ecosse.	Abordée par un autre str. étant à l'ancre.....	.....	...	Totale..	400
20 avril.	Athena.....	1	Windsor, N.E.	Barque.	687	Barbades à Lunenburg	Lat. 40° 30′ N. ; long. 43° 20′, O.	Endommagée.	Tempête	....	Part'elle	500
25 fév..	Antwerp.....	15	do	Barque.	15	Londres à New-York .	Lat. 41°; long. 50° 25′.	do	do	....	do ..	300
5 juin..	Anna..	33	Etranger.	Barque.	828	Norvège à Québec.....	Au large du phare du Cap Rosier.	Echouée.....	Marée.....	...	do ..	9,000
10 mai..	Aurora.....	20	Belfast.....	Brick..... .	211	Lorne à Newcastle.....	Lat. 31° 4′ N. ; long. 30° 24′ O.	Voie d'eau et abondonné .	Tempête	.. .	Totale..	2,500
11 jan...	Artos.....	7	Saint-Jean....	Brigantin...	313	Rosario à Buénos-Ayres.	Rivière Platte, bouée nº 4.	Abordage	Erreur du pilot	....	Part'elle	1,782
10 juil..	Arlington.....	25	Norvège..	Barque	627	Honfleur à Chatham...	Baie Miramichi.	Echouée.....	Eau basse.....	...	Pas de dom'ge..	.....
21 mai..	Alice.....	12	Windsor.....	Brigantin. ..	137	Boston à Cayenne....	Lat. 39° 13′; long. 68º.	Endommagé. .	Gros temps.....	...	Part'elle	3,000
9 sept .	Alberta.....	1	do	Goëlette....	610	Windsor à New-York..	Entre le Cap Cod et Block Island.	do	Tempête	.. .	Légère .	50
23 août.	Anglo.....	16	Lunenburg ...	Brigantin...	298	Trinidad à Boston.. ..	Lat. 28º 56′ O ; long. 71º 28′.	do	Ouragan..	....	Totale..	8,000
do 3	Alpha..... .	21	do ...	do ..	220	Demerara à Laguna...	Lat. 17º 20′ O. ; long. 91º 20′, O.	Echoué..	do	....	do ...	4,000
8 sept .	Avis.....	7	St-Jean, N.-B..	Goëlette. ..	124	St.-Jean à New-York..	Long Island Sound....	Abordage	do	....	Part'elle	3,000

9 do	Adelene	4	do	do	193	Norfolk à Saint-Jean	N. Lat. 38° 48′; long. 72° 55′.	Endommagée	Gros vent	1	do	1,800 carg. 1,100
8 oct.	A. J. Franklin	35	Chatham, N.-B	do	53	Pictou, N.-E., à Chatham, N.-B.	Cap de l'Ouest, I. P.-E,	Sombrée	Inconnue		Totale	1,100 carg. 30
24 janv.	Bartie Pierce	19	Gloucester, E.-U.	do	90	St-Pierre, Miquelon à Gloucester.	Au large du Cap Canso.	Echouée	Tempête		do	3,000 carg. 2,000
14 mars.	British Pearl	26	Guysboro'	do	77	Port-Hawkesbury à Anchor.	Port-Hawkesbury	do	do		Légère	100
30 do	Byron M.	7	Windsor, N.-E	do	128	St. Kitts à New-York	8 milles S.-E. du phare de Sandy-Hook.	Endommagée	do		Partiell.	4,000
1er juil.	Bucco	23	Saint-Jean	do	145	Fall River, Mass., à St-Jean, N.-B.	Rhode Island, E.-U.	Echouée	Brume		Totale	1,000
24 juin.	Borghild	23	Norvégien	Barque	590	Miramichi, N.-B., à White Haven.	Iles de la Madeleine	do	Brume et courants		do	1,000
18 avril.	Boroma	10	Chatham, N.-B	do	793	Liverpool à Richibouctou.	Cap Ballard	do	Brume épaisse.		do	4,000
13 juin.	Brit'h America	29	Windsor	Navire	1050	Dunkerque à Hantsport.	Hantsport, en réparation.	Sur le côté			Partiell.	2,500
3 do	Bessie Morris.	8	Liverpool, G.B	Vapeur	1119	Montréal à Sydney	Aspy Bay.	Echoué	Courants		do	Inconnu.
2 juil.	Brenton	12	Yarmouth	Goëlette	70	Rockland, Me., à Parrsboro'.	Block Rock, Baie de Fundy.	do	Brume		do	350
4 juin.	Beaver	17	Québec	do	99	Grande entrée, îles de la Madeleine, à l'île à Meule.	All Right Island.	do	Erreur dans la carte marine.		do	3,000
20 jul.	Bessie	19	Halifax	do	33	Halifax à Chester	Ketch Harbor	Naufragée	Brume		Totale	600
11 sept.	Byron M.	7	Windsor, N.-E	do	128	St-Domingue à New-York.	Brise-lames, Deleware.	Echouée	Tempête		Partiell.	3,500
23 oct.	Busiris	15	Saint-Jean	do	143	St-Mary's, Ga., à Saint-Jean, N.-B.	Côtes de la Caroline	Naufragée	Ouragan		Totale	6,000 carg. 3,200
11 janv.	Christina	14	Halifax	Brigantin	153	——— à New-York	Près de la Caroline du Sud.	Naufragée	Tempête		Totale	4,000
4 fév.	Chignecto	15	Windsor, N.-E	Barque	1032	Gand à New-York	Dans les dunes, G.-B.	Endommagée	do		Partiell.	2,500
13 janv.	Christina	7	Maitland N.-E	Barque	1056	Callas à Labos, De et fuera.	Labos de et fuera	Incendiée	Feu mis par un hom. de l'éq.		Totale	
23 avril.	Ceto	⅙	Lunenburg	Goëlette	95	Halifax aux bancs de l'Ouest.	Batture du bateau, emb. du havre de Canso.	Echouée	Naviguait trop près de la bat.		Partiell.	300

TABLEAU des naufrages et accidents aux navires propres à la mer—*Suite.*

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1889.												$
7 avril.	Clifton.	6	Windsor, N.-E	Goëlette....	473	Demerara à New-York.	Lat. 39°15′, long. 73°30′	Endommagée	Mauvais temps	....	Partiell.	500
22 mai..	Cynthia	8	Glasgow	do ...	1410	Glasgow à Montréal...	Longue Pointe, Saint-Laurent	Abord. avec le *Polynesian.*	. . . .	7	do ..	100,000
23 avril.	Carrick.....	12	Saint-Jean....	Brick. . .	314	Barbades.....	Baie Carlisle	Abordage	Ancre a fait un tour.	....	do ..	500
2 août..	Crestline	8	do	Goëlette...	117	Stonington à Quaco, N.-B.	Au large des côtes du Maine, E.-U.	Echouée.....	Brume	....	do ..	4,000
26 oct...	Carlton Bell...	3	Booth Bay, Me	do ...	132	Bancs de pêche à Booth Bay Harbor.	Bull Rock, N.-E	do	Gros temps...	....	do ..	1,500 carg. 1,500
18 sept..	Clifton	11	Windsor, N.-E	do ...	473	Windsor à New-York..	90 milles E.N.-E. du Cap Cod.	Perdu ses voiles, etc.	Tempête.....	....	do ..	400
3 nov..	Capella..... ..	27	Halifax	do ...	30	Wallace à Halifax	Détroit de Canso.....	Abord. avec un autre vap.	.....	....	do	200 carg. 200
23 oct...	C. Y. Gregory	6	St-Jean, N.-B.	do ...	88	New-York à St-Jean...	15 m. O. du Mt. Désert	Abord. avec le "Emma L. Gregory."	.....	....	Légère .	100
30 mars.	Dunrobin.....	14	do ..	do ...	55	Rockland, Maine, à Quaco, N.-B.	Port-George, N.-E....	Echouée.....	Devenue ingouvernable.	....	Totale..	1,000
26 juin..	Dauntless. ...	18	Québec.....	Remorqueur	9	Québec.	En face de la Grosse-Isle.	Hélice endommagée.	Négligence.	....	Partiell.	200
19 sept..	Dolphin	29	Guysboro'....	Goëlette....	31	Pictou à Guysboro'....	Détroit de Canso.....	Abord. avec le str. "Menlo."	do ..	....	do ..	200
16 nov..	Ethel & Addie.	7	Portland, Me..	do ...	86	Portland, Maine, à Georgetown, I.P.-E.	1 mille de White Island.	Endommagée	Tempête.....	.. .	Légère .	100
8 do	Elizabeth Ann	23	Pictou	do ...	174	Sydney à Halifax	6 milles d'Halifax.....	Echouée.....	Vent	....	Partiell.	300
19 fév...	Evangeline ...	10	Weymouth, N.-E.	do ...	95	Port-Acadie aux Barbades, O.I.	25 milles S.-O. de Brier Island, N.-E.	Endommagée	Voie d'eau....	....	Légère .	....

7 avril.	Effort.....	10	Port-Hawkesbury.	do	110	Ponce, P.-R., à Boston.	Lat. 36 10′; long. 69° 10′.	Sombrée.....	Tempête.....	....	Totale..	2,500	
7 jan...	Endrick	8	Saint-Jean....	Brigantin...	313	Saint-Jean, N.-B., à Liverpool, G.-B.	Liverpool, G.-B.....	Abordage avec le vap. "Albatross."	.....	....	Partiell.	400	
23 mars.	Enchanter....	37	Liverpool	Barque.....	461	Sydney, N.-G. du S., à Panama.	Lat. 32°; long. 105° O..	Sombrée.....	Tempête.....	....	Totale	12,000	carg. 1,500
9 avril.	Ethel.....	21	Saint-Jean....	Goëlette....	78	Harvey, N.-B., à Rockland, Maine.	Ile Bliss, N.-B.....	Echouée.....	Erreur de jugement.	....	Légère .	150	
20 juin..	Emile	29	Saint-Malo...	Barque.....	151	Saint-Pierre à Shédiac, N.-B.	Amherst, îles de la Madeleine.	do	Brume.....	....	Totale .	2,850	
2 juil..	Emma Proctor	8	Port-Hawkesbury.	Goëlette....	40	Grand-Narrows à Wallace.	Pointe Tupper.....	do	Marées.....	....	Légère	50	
25 mai..	E. Walsh.....	17	Saint-Jean....	do	143	Saint-Jean, N.-B., à Philadelphie.	Rivière Delaware.....	do	Brume.....	....	do ..	150	
21 do .	F. & E. Givarr	3	Moncton	do	109	Boston à Saint-Jean...	Au large Grand Manan	Abordage avec "H T Townsend."	do	....	Partiell.	1,000	
28 juin..	Flora Dell....	5	Halifax.....	do	62	Halifax à Canso.....	Au large de l'île du Cap Canso, N.-E.	Echouée.....	do	....	do ..	1,000	
25 do .	Falmouth.....	13	Windsor, N.-E	Brigantin...	501	Windsor à New-York..	Nantucket Shoals.....	do	....	....	do ..	100	
7 juil..	Faerder	31	Norvégien....	Barque....	398	Newport, G. du S., à Halifax.	Ile de Sable.....	.....	.. ..	....	Totale .	5,000	carg. 5,100
4 août.	Festine Lente.	8	Shelburne, N.-E.	Goëlette....	80	Shelburne à Halifax...	Ile Bryon.....	Echouée.....	Courants.....	...	do ...	4,000	carg. 1,000
7 avril.	Flora P. Stafford.....	6	Windsor.....	Navire.....	1352	Singapore à New-York	Cap Hatteras.....	Avarié.....	Tempête.....	...	Partiell.	2,000	
19 oct ..	Flora Dell...	10	Halifax	Goëlette....	62	Pleasant Harbor à Georgetown, I.P.-E.	Petit de Grat, N.-E...	Echouée	Erreur dans la carte marine	....	do ..	....	
19 oct ..	Flora Dell....	10	Halifax.....	do ...	62	Pleasant Harbor à Georgetown, I.P.-E.	Petit de Grat, N.-E..	Echouée.....	do	....	Partiell.	Inconnu.	
30 mai..	Genesta	new	Lunenburg ...	do ...	99	Halifax aux fonds de pêche.	Baie de Chédabouctou	Avariée.....	Tempête.....	.. .	Très légère.	60	
1er juin.	Gertie May...	7	Portland, E.-U	do ...	97	Portland, E.-U., aux fonds de pêche.	Entrée du havre de Canso.	do	do	....	Légère .	175	
26 do	Grey Parrot ..	5	St-Jean, N.-B.	do ...	97	Saint-Jean à Boston...	Matinicus Rock, Maine	Brûlée.	Chaux prise en feu.	...	Totale..	3,000	carg. 900

TABLEAU des naufrages et accidents aux navires propres à la mer—*Suite.*

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1889.												$
10 juil..	Granada.....	32	Etats-Unis ...	Goëlette....	57	Port-Hawkesbury à St-Pierre.	Baie Saint-Pierre.....	Echouée.....	Rocher submergé.	....	Partiell.	100
2 sept..	Glad Tidings..	11	Saint-Jean....	do ...	75	Fall-River à Saint-Jean	Près du bateau-phare de Cross Rip, E.-U.A.	.....	.....	....	Légère .	100
1er juil.	Geo. Killam..	....	Digby, N.-E..	do ...	36	Beaver-Harbor à Rockland.	West Quoddy.....	Abordage	Brume.	....	Partiell.	500
17 nov..	Glide	9	Windsor, N.-E	do ...	66	Canning à Boston.....	Pereaux-Beach, N.-E..	Brûlée. . . .	Du poële de la cabine.	....	Totale..	1,600 carg. 400
10 jan...	Helen Marion.	17	Yarmouth, N.-E.	Brigantin...	395	Liverpool à Rosario...	Lat. 48° 51′ N. ; long. 10° 12′ O.	Sombré.....	Mauvais temps	....	do ...	8,000 carg. 1,500
23 mai..	Hudson.....	16	New-Carlisle..	Goëlette....	99	New-Richmond aux Barbades.	Près New-Richmond, P.-R.	Voie d'eau....	do ..	....	Légère .	100
7 do ..	Hahnemann ..	28	Newcastle	Barque.....	1313	Shields à Québec....	Récif de l'Ile Rouge...	Echouée.....	Incompétence du pilote.	....	Partiell.	Inconnu.
18 juil..	Hannah Eldridge.	...	Barrington ...	Goëlette....	57	Boston à Barrington ..	Half Bald Tusket.....	do	Courant et brume.	...	do ..	1,200 carg. 2,000
17 sept..	Hale Todd....	6	Saint-Jean....	do ...	99	Boston à Advocate....	Matinicus, Maine....	Abordage avec un navire inconnu, et aussi avec le "Clifton."	.....	....	Totale..	3,000
5 mars.	Holmes	7	St-Jean, N.-B.	do ...	121	St-Jean à New-York...	Long-Island, E.-U.A..	Echouée.....	Gros temps....	....	Partiell.	3,500
21 do .	Helena.....	....	Halifax	do ...	16	Lower-Prospect, pêcheries.	Jacobs' Rock., N.-E...	do	.....	....	Totale..	600
9 juil..	Hypatia.....	22	Saint-Jean....	Barque.....	730	Pensacola à Buénos-Ayres.	Lat. 24° 30′ N. ; long. 86° 30′ O..	Faisant eau ; condamnée.	Gros temps....	....	do ..	6,000

1er sept.	Howard A. Turner.	53	do	do	505	Hillsboro' à Dublin....	Grand-Manan, N. B..	Echouée.	Brume	....	.....	5,000
20 août.	Hawthorne....	15	do	do	621	New-York à Port-Natal.	Port-Natal.....	do	Tempête.....	...	Totale..	10,000
.. ..	Harold	2	Glasgow.....	Steamer....	536	Boston au Royaume-Uni.	Barrington, N.-E.....	do	Brume	....	Légère..	50
23 juin.	Isaac Burpee..	9	St-Jean, N.-B.	Goëlette....	180	Norfolk à Saint-Jean.	Atlantique.....	Avariée	Tempête	....	Partiell.	4.000
12 sept.	Isaac A. Chapman.	14	Gloucester....	do ...	81	Pêcheries de Tignish..	Récif de Curl, îles de la Madeleine.	Echouée.....	Fumée.	....	Légère..	100
9 do	Iolanthe.....	6	Windsor, N.-E	do ...	393	Wilmington à Buénos-Ayres.	Lat. 36° 20′; long. 71° 20′.	Avariée.	Tempête.....	....	Partiell.	2,500
27 do	Ilda	....	Port-Hawkesbury.....	do ...	26	Pictou à Pugwash.....	Pugwash	Abord. avec un steamer.	....	....	Légère..	125
5 fév.	John Holmes..	19	Windsor, N.-E	Barque.....	918	Towey à New-York...	Au large de New-York	Avariée.....	Tempête.....	....	Partiell.	250
23 avril.	Joseph.....	12	Maitland, N-E	Navire.	1542	Rio-Janeiro à St-Jean.	Grand-Manan, N.-B..	Echoué	Brume.....	....	do ..	8,000
1er mai.	John Somes...	27	Portland, N.-E	Goëlette....	62	Georgetown, I.P.-E., bancs de pêche.	Au large de Port-Hood, N.-E.	do	do	....	Totale..	1,000 carg. 700
22 fév.	Josie Troop...	8	St-Jean, N.-B.	Barque.....	1099	Londres à Philadelphie	Caroline, E.-U..... .	do	Tempête.....	11	Totale..	45,000
26 mai.	Jane E. Hala.	19	Halifax.....	Brigantin...	107	Ponce, P.R., à Halifax.	Atlantique	Avarié	do	....	Partiell.	Inconnu.
8 juin.	Julia S.....	11	Saint-Jean....	Goëlette....	82	Saint-Jean à Boston, Mass.	Moosepeck, Me., E U.A	Echouée.....	Erreur de la boussole.	....	do ..	1,600 carg. 1,200
5 do	James Dwyer.	14	Halifax.....	do ..	99	Halifax à Grand-Narrows.	Cap-Rosier, C.-B.....	do	Brume.	....	Totale..	312
3 août.	John Millard..	8	Barrington....	do ..	68	Baie des Vaches à Sheet Harbour.	Chenal de St-André, N.-E.	do	do	....	Partiell.	300
15 juill.	Jeanne D'Arc.	....	French.....	do ..	52	Halifax à New-London, I.P.-E.	White-Head, N.-E....	do	do	....	Totale..	1,500
19 sept.	J. L. Cotter ..	17	St-Jean, N.-B.	do ..	139	St-Jean à New-York..	76 milles S.E. de Matinicus.	Sombrée.	Ouragan. ...	2	do ..	1,500 carg. 1,000
1er oct.	J. P. Blake...	14	Parrsboro'....	do ..	115	Parrsboro' à Salem....	Côte du Maine, E.-U. .	Echouée.....	Brisée sur un rocher.	..	do ..	1,500
19 sept.	John McLaggan.	2	Chatham.....	do ..	238	New-York à Loguna ..	Golfe du Mexique.....	Coulée.... ...	Inconnue.....	7	do ..	12,000

TABLEAU des naufrages et accidents aux navires propres à la mer—*Suite.*

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1889.												$
3 juill.	Kailuk.....	6	San-Francisco.	Brigantin...	221	Nanaïmo à Port-Townsend.	Détroit de Géorgie....	Avarié.....	.....	....	Partiell.	1,111
5 sept.	Kinburn.....	14	Yarmouth....	Navire.....	1198	Buénos-Ayres à Québec.	Pte de Monts, St-Laurent.	Echoué.....	Brume.....	....	Totale..	20,000
25 oct.	Kestrel. .. .	12	Halifax.....	Goëlette....	70	Baie des Vaches à Halifax.	Havre de Louisbourg..	Coulée.....	Choc sur un rocher.	...	do ..	2,000
6 janv.	LillianB.Jones	35	Shelburne....	Pet. barque.	273	East-Port, Me.....	Ile du Petit-Manan, N.-E.	Echouée.....	Tempête.....	...	Partiell.	7,000 carg. 800
15 do	Libbie H.....	14	Halifax.....	Brigantin...	361	Halifax à Buénos-Ayres.	Lat. O. 36° 20′, long. O. 53° 30′.	Voie d'eau....	do.....	2	Totale..	10,000 carg. 12,000
25 mai.	Lida & Lizzie.	24	Arichat.....	Goëlette.....	56	Port-Hawkesbury aux bancs de pêche	Ile Chéticamp.....	Avariée.....	Coup de vent.	...	Partiell.	150
9 sept.	Laurissa.....	neuf	St-Jean.....	do ...	122	New-York à Satilla....	Lat. O. 37°, long. O. 73° 46′.	do	Tempêtes....	....	do ..	4,000
21 mai.	Maud W.....	8	St-Jean..	do	82	Boston à Quaco, N.-B.	Cutler, Me.....	Echouée.....	Brume.....	....	Totale..	2,500
20 do	Magellan Cloud.	10	Shelburne....	do	89	Halifax à Canso..	Au large du Cap Canso	do	Livre de bord en erreur.	...	do ..	3,500
25 juill.	Maude.....	.. .	Victoria.....	do	11	Vancouver à Port-Townsend.	Ile San-Juan, C.-B....	do	Brume et marées.	.. .	.....	.....
28 juin.	Meteor.....	40	Liverpool,N-E	do	37	Sydney à Halifax .. .	Cap Canso.....	do	Brume...	...	Partiell.	50 carg. 75
20 juill.	Maud & Bessie	11	St-Jean.....	do .. .	75	Boston à Joggins, N.-E.	Riv. Maccan, N.-E....	do	.....	....	Totale.	500
26 mars.	Margaret L...	4	Sydney, C.B..	do	169	Trinité à Boston.....	Lat. 35° 18′ ; lon. 75° 34′	Coulée.....	Ouragan.....	....	do ..	6,000
23 juin.	M. B. Daly...	4	Port-Medway	Brigantin...	134	Ponce, P.R., à Halifax	Lat. O. 34° 50′ ; long. O. 67° 20′.	Démâté.....	do	....	Partiell.	2,970

4 août.	Montréal.....	0	Liverpool ...	Vapeur.....	2160	Montréal à Liverpool..	Ile Belle-Isle.....	Echoué.....	Brume	Totale..	150,000
20 mai..	Mary C	18	Saint-Jean....	Goëlette....	103	Dorchester à Moncton.	Moncton..	Frappé le quai	Marée.....	Légère .	50
20 juin..	Maud C.....	16	St-Jean, N.-B.	do	194	Saint-Jean à New-York	60 mill. E. du Cap-Anne	Incendiée ...	L'eau a pénétrée dans la chaux.	Totale..	3,000 carg. 1,470
23 mai..	Moselle.....	11	Chatham	Barque.....	512	Buénos-Ayres aux Barbades.	Côte du Brésil	Echouée.....	.....	do ..	10,000
2 oct..	Minnie Swift..	13	Maitland	Navire	1150	Greenock à Miramichi.	45 milles à l'ouest de St-Pierre Miquelon.	Abordage avec le vap. "Géographique."	 6	do ..	25,000
15 sept..	Mayflower....	21	Saint-Jean....	Goëlette....	70	Rivière Herbert à Boston.	10 milles de Saint-Martin, N.-B.	Voie d'eau....	Grosse mer.....	Partiell.	500
13 nov..	Mary Alice...	17	Halifax.....	do	46	Parrsboro' à St-Jean, N.-B.	Est de Quaco.....	Echouée.....	Chaîne brisée....	Totale..	650
27 juin..	New Era.	18	Charlotteto'n, I.P.-E.	Barque.....	314	Pictou, N.-E., à Saint-Jean, N.-B.	Cap du Nègre, N.-E..	do	Brume	do ..	4,000
19 sept..	Neva.....	14	Halifax	Goëlette....	190	Bayfield au CapGeorge.	Brise-lam., Cap George	do	Grain	do ..	800
4 do ..	Ottilie..	40	Allemand.....	Barque.....	567	St-Vincent à Chatham.	Près du ph. Escuminac	do	Fumée	Pas de perte.	.....
26 mars.	Oliver A. O'Mullin.	19	Parrsboro'.. ..	Goëlette....	148	Baie des Vaches à Halifax.	Au large de Jeddore, N.-E.	Sombrée.....	Glace.....	Totale..	1,500 carg. 375
13 oct..	Ontario	13	Windsor, N.E.	Barque.....	824	Buénos-Ayres à New-York.	40 milles de Black Island, N.-E.	Endommagée.	Brise.....	Légère..	200
14 janv.	Piskataqua....	....	do ..	do	600	Buénos-Ayres aux Barbades.	Lat. 30° 20′ O., long 71°.	do .	Ouragan..	Partiell.	2,500
22 mai..	Polynesian....	17	Glasgow	Vapeur	....	Montréal à Liverpool..	Longue-Pointe, Saint-Laurent.	Abordage avec le "Cynthia."	....	Naufr'g. sérieux.	.....
1er fév..	Resolver..	16	Sackville.	Brigantin...	142	Port - Hawkesbury à Conway, N.-B.	Port-Mulgrave.....	Echoué.....	Brise.....	Pas de dommages.	.....
— do ..	Rhine.....	15	Windsor, N.E.	Navire.	1093	Gand à New-York. ...	Havre Terneuse.....	Incendié.	.....	Totale..	20,000
13 juin..	Resultado.....	18	Demerara.....	Brigantin...	178	Liverpool à Démérara.	Lat. 39°-38, lon. 62°-30	Voie d'eau....	Usure	Partiell.	500 carg. 100
20 mai..	Ruby	19	Dublin.	Barque.	878	Limerick à Québec....	Ile d'Orléans..... . .	Echouée.....	Bateau à l'ancre montrant ses feux de côté.	Naufr'g. partiel.	.....

TABLEAU des naufrages et accidents aux navires propres à la mer—*Suite.*

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1889.												$
25 juin	Royal Home	7	Charlotteto'n, I.P.-E.	Goëlette	89	South Bar, C.B., à Charlottetown, I.P.E	Cap-Breton	Endommagée.	Grain	....	Partiell.	1,000
14 juillet	Rapid Transit.	7	Gloucester	do	80	Gloucester à North Bay.	Cap-Sable	Echouée	Marées	....	do	1,300
24 août	Rose	18	Autrichien	Barque	443	Chatham à Cardiff	Rivière Miramichi	Endommagée.	Tournée s. son ancre.	....	do	400
— mars.	Sapho	10	Charlotteto'n. I.P.-E.	do	559	Buénos-Ayres à Barbades.	Près des Barbades	Echouée	Frappé un roc. submergé.	....	Totale	10,000
13 avril.	Sea Foam	13	Saint-Jean	Goëlette	68	Musquash à Rockland	Cutler's Maine	Abordage avec la goëlette "Flora."		....	Partiell.	250
27 mai	Sacrobosco	6	North Shields.	Vapeur	1431	Philadelphie à Chatham.	Ile au Renard, Miram.	Abordage avec le "William Sinclair."		....	Pas de pertes.	
2 mars.	St. Andrew	17	Saint-Jean	do	782	Londres à New-York	Lat. 23°-90, long. 59°	Endommagé	Gros vent	1	Partiell.	3,000
9 sept	Sceptre	2	Lunenburg	Brigantin	141	Baie Sainte-Anne, Jamaïque à Lunenburg.	Lat. N. 31°-20′, long. O. 71° 40′.	Chaviré	Ouragan	....	do	2,600 Pas de carg.
14 août	Sultan	12	Windsor, N.E.	Barque	812	Pisqua à Boston	Lat. S. 31°, long. O. 30°.	Endommagée.	Tempêtes	....	Légère	100
26 oct.	Scylla	6	Lunenburg	Goëlette	101	Pêche de Sydney-Nord.	Baie Aspey	Echouée	Gros temps	....	Partiell.	800
24 avril.	Tikoma	12	Chatham	Barque	799	Liverpool à Saint-Jean.	Près l'Ile à la Perdrix, N.-B.	Abordage avec le "North Erin."		....	do	360
16 fév.	Transit	13	Annapolis	do	856	Singapore à Hong Kong.	Lat. N. 2° 49′, long. E. 132° 33.	Echouée		....	Totale	3,000
8 sept.	Thorndale	6	Sunderland	Vapeur	1970	Chatham à Liverpool, G.-B.	Baie Miramichi	do	S'est trompé de lumière.	...	Pas de dom'age	

13 do	Thetis.....	17	Lunenburg ...	Goëlette....	44	Lockeport à Lunenburg.	Havre de Lockeport...	do	Manqué à virer	....	Totale..	600 carg. 150
20 mai..	Thrasher	8	Saint-Jean....	do	123	St-Jean à New-York..	Handkerchief Shoals, E.-U.A.	do	Marée.....	....	Pas de dommages.	..... carg. 250
12 fév...	Unexpected...	6	Windsor, N.-E	do	117	St-George à Halifax...	Lat. N. 37° 20′, long. O. 10°.	Avariée	Gros temps....	....	Partiell.	350
8 août.	Union.....	½	St-Jean, N.-B.	do	97	Quaco, N.-B., à Shulee, N.-E.	Baie de Quaco.....	Chavirée.....	Tempête.....	3	do ..	1,100
7 mars.	Vandalia.....	6	Saint-Jean....	Navire	1422	Perth Amboy, I.O., à Londres, G.-B.	La Manche.....	Abordage avec le *Duke of Buccleuch.*	.....	1	Totale..	60,000 carg. 34,860
30 janv.	Violet.....	13	do	Barque.....	846	New-York à Cadif	Barnegat, I. O.....	Echouée.....	Brouillard	....	Partiell.	10,000
30 juill..	Victoria.....	10	Santa Cruz...	do	504	Havane à Saint-Jean..	Grand-Manan, N.-B...	do	Brume.....	....	Totale..	10,000 carg. 80,000
19 sept..	Vidette.....	16	Port-Hawkesbury.	Goëlette....	58	Saint-Pierre à Port-Hawkesbury.	Passage Lennox.....	Endommagée.	Grain.....	...	Légère..	100
27 mai..	William Sinclair.	4	Chatham, N.B	do	17	Chatham à Kouchebougnac.	Ile aux Renards, Miramichi.	Abordage avec le *Sacrobosco.*	.....	....	do ..	50
8 juill..	William D. Daisley.	18	Etats-Unis....	do	93	Port-Mulgrave à Malpèque.	Malpèque, Barre.....	Echouée.....	Marée.....	....	Partiell.	250
24 avril.	Zelia.....	10	Québec.....	do	7	Sydney à Saint-Pierre.	St-Pierre-Ouest, golfe St-Laurent.	Sombrée.....	Obscurité.....	....	Totale..	3,000 carg. 400

TABLEAU des naufrages et accidents aux navires dans les eaux intérieures du Canada, pendant les onze mois expirés le 30 novembre 1889.

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1889.												$
31 août .	Annie M. Foster.	13	Port-Burwell .	Goëlette....	77	Charlotte à Kingston..	A 20 milles N.-E. de Charlotte.	Abordage avec le str *Siesta*..	.....	....	Totale..	2,000
1er do	Algerian.....	15	Montréal.....	A aubes	575	Montréal à Toronto....	Pointe Farran, berge du canal.	Echoué.....	Brume.....	....	Partiell.	300
30 juin .	Armstrong....	. ..	Etats-Unis ...	Poupe.....	....	Morrestown, E.-U., à Brockville.	Brockville	Sombré	La roue s'est détachée.	1	Totale..	Inconnu.
23 sept..	Armenia.. ...	16	Toronto	do	402	Amhertsburg à Manista, Mich.	Lac Sainte-Claire.....	Abordage avec le str amér.. *Pontiac.*	.....	....	Partiell.	500
28 mai..	Bavaria.....	11	Kingston, Ont.	Goëlette ..	361	Port-Dalhousie à Kingston.	Ile Gallow, lac Ontario.	Echouée.	Câble de remorque brisé.	8	do ..	500
17 août .	Bohemian	15	Montréal.. ...	A aubes	690	Montréal à Cornwall...	Près de l'île Stanly....	do	S'est trompé de lumières.	....	do ..	200
1er juin.	Challenger ...	3	Québec.....	Remorqueur	73	Québec à Grosse Isle...	En face de la station de quarantaine.	Abordage avec la barque *Napoléon.*	.....	....	do ..	150 carg. 100
8 août .	E. Demers....	8	Montréal.....	Barge	159	Lanoraie à Montréal..	Montréal..... ...	Avariée	Remorqueur a lâché le câble trop tôt.	....	do ..	1,000 carg. 250
30 sept..	Erie Wave....	7	Port-Burwell .	Goëlette....	72	Buffalo à Port-Burwell.	Lac Erié..... .	Echouée.....	Tempête.....	....	Totale..	2,000
5 do ..	Lewis Ross ...	15	Port-Hope....	do	212	Ile Pelée à Toronto....	Rondeau, lac Erié.....	do	Courants	....	do ..	4,000
8 juin .	Québec.....	24	Montréal. ...	A aubes	56	Montréal à Québec....	Quai du chemin de fer Intercolonial Pointe Lévis.	Abordage	do	....	Très légère.	100
23 oct ..	Quinte.....	8	Deseronto	Poupe	276	Deseronto à Pictou....	Baie de Quinté	Brûlée	Inconnue	4 dispar.	Totale..	16,000

12 sept.	Rothesay.....	22	Prescott.. ...	A hélice...	528	De Brockville à Prescott.	¼ de mille en amont de Prescott.	Abordage avec le remorqueur *Myra*.	....	....	do ..	1,500
19 avril.	Sardonyx.....	20	Victoria.....	Goëlette....	561	De Victoria à la rivière Nass.	Rivière Skena, C.-B...	Echouée.....	Propul. dérivé.	....	Partiell.	Inconnu.
1er août.	St. Lawrence..	5	Clayton, N.-Y	Poupe.....	188	De Clayton à la baie Alexandre.	Stone Island, rivière Saint-Laurent.	do	Eau basse.....	....	do ..	750

SUPPLÉMENT de la liste des naufrages et des accidents rapportés comme ayant été éprouvés par des bâtiments de mer anglais, canadiens et étrangers, pendant l'année civile de 1888.

Date de l'accident.	Nom du vapeur.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1888.												$
15 nov.	Angelina.....	23	Machias, Me..	Petite barq..	270	De Saint-Jean à New-York.	Havre de Saint-Jean ..	Incendiée	Naufrage	....	Partiell.	400
25 do	Avalon.....	n'uf	Windsor, N.-E	Goëlette....	121	do do ..	Spectacle-Island, E.-U.	Echouée.....	Tempête	3	do ..	1,500 cargais. 500
5 déc.	Annie G.....	2	Dorchester....	do ...	116	De Dorchester à New-York.	Tête-du-Nègre, comté de Saint-Jean, N.-B.	do	Courant.....	....	Totale..	5,000 cargais. 30
24 nov.	Alice.....	7	Shelburne	Brigantin...	98	De Boston, E.-U., à Lockeport.	Gloucester, Mass.....	do	Chaînes brisées	...	do ..	5,000 carg. 8,000
25 do	Aspatogon....	12	Pictou..	Barque.....	574	De l'île Saint-Martin à Boston.	Baie de Boston.....	Endommagée.	Tempête.....	....	Partiell.	1,000
26 oct.	Alpheta.....	11	Port-Hawkesbury.	Brigantin...	299	De Dunkerque à Rio-Janeiro.	50 milles de la Pointe-Shaw.	Abordage, l'autre navire n'ayant pas mis la barre à bâbord		....	do ..	900
20 août.	Acacia.....	1	Lunenburg...	Goëlette....	117	De Yarmouth à La Have.	Lockeport.....	Echouée.....	Erreur de jugement.	....	Insignifiante.	....
19 déc.	Astracona...	22	St-Jean, N.-B.	Navire.....	1193	De Philadelphie au Hâvre.	La Manche..	Abord. avec la goël. *Borussia.*	....	....	Total...	15,000
3 do	Aeronaut. ...	2	Yarmouth, N.-E.	Brigantin...	446	De Cardiff à Rio-Janeiro.	Angleterre..... ...	Abord. avec le navire norvégien *Marie*	... .	....	Nauf. partiell.	.....
26 oct.	AnnieFlorence	35	Charlottetown	Goëlette....	35	De Summerside à Shédiac.	2 milles à l'ouest du cap Bald.	Echouée.....	Brume.....	....	Partiel..	700 cargais. 800
3 nov.	Beatrice.....	5	Yarmouth....	do	109	Bancs de pêche de la G.-B. à Yarmouth.	Pointe de la Côte, N.-E.	do	do	....	Totale..	6,000 carg. 1,500

7 déc..	Beau Bassin..	22	Charlottetown	do ...	52	Pictou à Charlottetown.	Little Harbour, N.-E.	do ...	Tempête.....	....	Partiell.	300 carg. 165
12 do	Bridget Ann..	8	Port-Hawkesbury.	do ...	32	Margaree.....	Havre de Margaree....	Endommagée.	do ...	....	do ..	5,500
13 do	Bessie Gracie..	12	Halifax.	Brigantin...	190	Porto-Rico, I.O., à Halifax.	Côté ouest de l'île de Porto-Rico.	Echoué.....	.....	....	Totale ..	6,000
25 nov..	Blucher.....	....	Allemmand ..	Steamer	1206	New-York à Hambourg	300 milles d'Halifax...	Voie d'eau...	Ouragan.....	....	Insignifiante.	
7 déc..	Beau Bassin ..	26	Charlottetown	Goëlette....	52	Pictou à Charlottetown	Ile de Roy, N.-E.....	Echouée.....	Tempête.....	....	Naufr.	partiel.
23 mai..	Christina.....	14	Saint-André, N.-B.	Barque.....	563	Swansea à Cape-Town.	Sur l'Atlantique	Vu en feu par la barque *Aurora*, aucune nouv. depuis.	.....	....	Totale..	2,000
7 déc..	Charles Frederick.	31	Port-Hawkesbury.	Goëlette...	34	Port-Hastings à Grand-Narrows.	Havre du Port-Hawkesbury.	Echouée.....	Tempête.. ...	....	Partiell.	150
13 nov..	Clifton.....	5	Windsor, N.-E.	do	473	Windsor à New-York..	Meeting House Shoals, E.-U.	Touchée le fond.	.....	....	do .	500 carg. 78
11 juill.	C. E. Robinson	12	St-Jean, N.-B.	Barque.....	530	Wilmington, E.-U., à Ensenada.	Baie de Delaware, E.-U.	Abordage avec la goélette *Rebecca M. Walls.*	....	...	Totale..	10,000
25 nov..	Curaco..	16	Windsor, N.-E.	do	368	Curacoa à New-York..	Gulf Stream, Hatteras, E.-U.	Endommagée.	Gros vent.....	....	Partiell.	500
30 do	Clara	21	St-Jean, N.-B.	Goëlette....	94	Harvey, N.-B., à Boston.	Shepody, N.-B.....	Echouée.. ...	N'avait pas de pilote.	...	Totale..	1,500 carg. 600
31 déc..	Clifton..	6	Windsor, N.-E.	do	473	Windsor à New-York..	11 milles à louest de la Pointe-Judith.	do	Brume...	....	do ..	3,000
3 nov..	Cashier... ..	8	Lunenburg, N.-E.	do	121	Westport à Digby, N.-E	Digby.....	Renversée sur le côté et remplie d'eau	.....	....	Naufr.	partiel.
29 do	Ceylon	15	Windsor, N.-E.	Navire.....	943	Sunderland à Rio-Janeiro.	Winterton Ridge, mer du Nord.	Echoué.....	.....	....	Partiell.	3,200
21 nov..	Donald Cann.	new	Yarmouth, N.-E.	Goëlette....	123	Montague à Yarmouth.	Old Man's Ledge, N.-E.	Echouée.....	Rocher caché.	....	Partiell.	1,000 00
25 do	Dallas Hill...	5	Saint-Jean....	do ..	109	St-Jean à Providence..	Ile Thompson, N.-E...	do	Tempête.....	....	Totale..	3,000 00 carg. 900 00
25 do	Dart.....	7	do	do ..	98	Boston à Saint-Jean...	do ..	do	....	....	... .	
17 oct..	Dexter.....	10	Liverpool.....	do ..	148	Boston à Liverpool, N.-E.	Havre de Liverpool...	do	Vent	....	Partiell.	1,000 00 c'rg 1,500 00

SUPPLÉMENT de la liste des naufrages et des accidents rapportés comme ayant été éprouvés par des bâtiments de mer anglais, canadiens et étrangers, pendant l'année civile de 1888—*Suite.*

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1888.												$
22 nov...	Emma G.	10	Saint-Jean....	Goëlette....	82	Washademoak à Rockland, N.-E.	Comté de King, N.-B..	Endommagée.	Glace.....	....	Partiell.	200 00
25 do ..	E. Walsh.....	16	Digby, N.-E..	do	146	Rivière de l'Ours à Boston.	Petite Rivière, Maine, E.-U.	Echouée.....	Tempête.....	....	do ..	2,000 00 carg. 100 00
17 déc..	Ella J.....	18	Saint-Jean....	do	69	Sackville, N.-E., à St-Jean.	Anval Rock, Baie de Quaco.	do	do ...	....	Totale..	2,800 00 c'rg1,200 00
12 do ..	Emma.....	8	Port-Hawkesbury.	do	24	Saint-Margaree.....	Havre de Margaree...	Endommagée.	do ...	....	Partiell	50 00
26 oct ..	Ella Moore....	21	Windsor, N.-E	Barque.....	391	Glasgow à Saint-Jean..	400 milles en mer.....	do ..	do ...	....	do	1,900 00
12 déc..	Effort.....	9	Port-Hawkesbury.	Goëlette ...	110	Halifax à la rivière du Jourdain.	Havre de LaHave, N.-E.	Echouée.... .	.....	....	Totale..	6,000 00 c'rg1,200 00
23 do ..	Etta.....	25	Belfast, Irl...	Navire.....	1154	Saint-Jean, N.-B., à Fleetwood.	Baie de Creadon, près de Waterford.	Echoué.....	Tempête.....	1	do ..	15,000 00 c'rg9,202 00
5 do ..	Ellerslie.....	16	Liverpool, G.-B.	do	1346	Halifax à Liverpool, N.-E.	Sur l'Atlantique	Voie d'eau....	....	....	Partiell.	1,500 00
7 sept .	Esk.....	1	Lunenburg, N.-E.	Goëlette....	147	Liverpool à Providence	Côte de la Virginie....	Echouée.....	Tempête.....	....	Totale..	7,000 00
9 sept .	Fearless.....	30	Windsor, N.-E	do	59	Commerçant dans le bassin de Minas.	Bassin de Minas.....	do	Chassé s. l'anc.	.. .	Totale.	500
52 nov...	Glide	8	do ..	do ...	66	New-York à Cornwallis	Vineyard Haven, E.-U.	Endommagée.	Tempête.....	....	Partiell.	120
10 déc...	George Davis.	11	do ..	Brigantin. ..	643	Halifax à Philadelphie.	Sur l'Atlantique.....	do ..	do ...	....	do ..	800
12 juill.	George Lamb.	6	Saint-André...	Goëlette....	148	Saint-Pierre à Sydney, C.-B.	Saint-Pierre Miquelon.	Echouée	.....	....	Totale..	5,000

15 do	Golden Rule..	18	Sydney, C.-B..	do ...	51	Saint-Pierre à Terre-neuve.	St-Pierre.....	do	Bourrasque...	....	do ..	600
28 oct...	Hasty.....	29	Gaspé.....	do ...	46	Charlottetown à Gaspé	1 mille à l'ouest du Cap Despair.	Echouée.....	do ..	....	Na'frage sérieux.	Inconnu.
25 nov...	Hilda.....	10	Pictou, N.-E..	Barque.....	719	Algers à Gloucester....	Boston Bay.....	Endommagée.	do ..	....	Partiell. do ..	10,000 carg. 500
8 do	Helena May..	3	Halifax.....	Goëlette....	70	Canso à Halifax.....	Ile aux Oies.....	Voie d'eau....	... .	....	Insignifiante.	.....
13 déc..	Helen.....	15	Port-Hawkesbury.	do ...	19	Port-Hood à Margaree	Margaree Harbour....	Echouée.....	Bourrasque...	....	Partiell.	100 carg. 500
Oct.....	Highland Prince.	5	Bristol, Ang..	do ...	978	.....	Varennes.....	Echouée.....	....	..	Pas de domm.	.....
Déc.....	Hippomeras..	3	Guysboro.....	do ...	97	Yarmouth aux Barbad's	Atlantique.....	Pas de nouvelles.	....	All.	Total ..	8,000
6 sept..	H. C. Curtis..	11	Québec.....	Remorqueur	36	Québec, travaillant à Coteau Landing.	Clarke Island.....	Arbre de manivelle cassé.	.....	...	Partiell.	400
20 do	Harrie.....	17	St. Andrews..	Goëlette....	91	.....	Ile du Petit Manan...	Echouée.....	.....	....	Total ..	1,000
19 do	Ino.....	17	Charlottetown	do ...	18	Campbellton à Shédiac.	Tabasintac Beach....	do	Bourrasque...	....	do ..	300 carg. 100
— do	I. G. C.....	10	Halifax, N.-E.	do ...	40	Rivière au Saumon à Halifax.....	Au large de l'île White, N.-E.	Endommagée.	Grain.....	....	Partiell.	Inconnu.
16 avril.	J. W. Russel..	10	Port-Medway.	do ...	53	Grande Riv. à Sydney, C.-B.	Grande-Rivière....	Echouée.....	Bourrasque...	....	Total...	1,000
26 nov...	J. J. Locke...	21	Yarmouth....	do	54	Boston à Barrington, N.-E.	Scituate Beach, N.-E..	do ...	do ..	....	do ...	1,200 carg. 2,700
12 do	Jumbo..	6	St-Jean, N.-B.	Brigantin...	346	Liverpool à Rosario....	Buenos Ayres.....	do	Gros temps...	...	do ...	12,000 carg. 12,500
2 déc..	John E. Sayre.	4	do ..	Navire.	1548	New-York à Shanghaï.	Près de Shanghaï.....	do	Navire a dévié.	....	do ...	4,000
31 do	Knights Templar.	1	Shelburne....	Goëlette....	90	Sydney à St-Pierre....	Lat. 46° 05′, long. 56° 40′.	Endommagée.	Bourrasque...	....	Partiell.	700
1er oct..	Lily of Clyde..	21	do	do ...	61	Sydney à Aspy Bay...	White Point, C.-B....	Echouée.. ...	Brisé ses chaînes.	....	Total...	1,200 carg. 1,500
26 nov...	Lynwood.....	8	Windsor.....	Nav. à vap..	1150	Rio-Janeiro à Sandy Hook.	En mer.....	Endommagée.	Bourrasque...	....	Partiell.	750
6 sept..	May Bell.....	14	St-Jean, N.-B.	Goëlette....	76	Grand Lac à Rockland, N.-E.	Tête des chutes, Saint-Jean.	Echouée.....	Pilote.....	....	do ..	300

SUPPLÉMENT de la liste des naufrages et des accidents rapportés comme ayant été éprouvés par des bâtiments de mer anglais, canadiens et étrangers, pendant l'année civile de 1888.

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1889.												$
20 oct..	Minnie Burrill	7	Yarmouth	Navire .. .	1465	Penarth à Monte Video.	English Banks, Rivière Plate.	Echoué.....	Bourrasque. .	....	Totale..	30,000
28 do	Martha J. Brady.	13	Windsor	Brigantin ...	287	Annapolis à Savanna..	San Louis, San Domingo.	do	do ..	....	do ...	3,000
10 nov..	Margaret Ann.	20	Port-Hawkesbury.	Goëlette....	50	Montague, I.P.-E., à St.-Peters, N.-E.	Baie Boughton, I.P.-E.	do	Vent et gros temps.	...	do ...	600 carg. 33
9 oct..	Mary R. Campbell.	17	Montréal.....	Barque.....	576	New-York à Montréal.	3 milles en aval du phare Mahone.	do	Bourrasque...	....	do ...	4,750 carg. 3,200
18 nov..	Moss Glen....	5	Port-Medway.	Goëlette. ..	150	Halifax à Jamaïque...	Au large de Liverpool.	Abordage avec un steamer naufragé.	....	....	Partiell.	.. ..
....	Naiad	23	Parrsboro'....	do ...	56	Joggins à Saint-Jean..	Baie Cumberland, N.-E	Echouée.....	Chassée sur son ancre.	....	Totale..	400
16 nov..	North America	8	Yarmouth	do ...	138	Port Richmond à Bermuda.	N. lat. 43° 21′, O. long. 61° 38′.	Perdu son chargement de pont.	Bourrasque...	....	.....	.....
8 oct..	Nicosia.....	10	Saint-Jean....	Nav. à vap..	1094	Falmouth à Roterdam.	O. lat. 7° 35′, O. long. 26° 12′.	Abordage avec le navire "Rimac."	....	....	Partiell.	250
26 juin..	Onward	20	Charlottetown	Goëlette....	20	Côtes de Charlottetown	Brise-lames de Rustico	Echouée.....	Brouillard ...	....	Totale..	500
12 août.	Pearl.....	7	Windsor, N.-E	do ...	163	New-York à Conlon...	Caicos Passage, Bahamas.	Endommagée.	Bourrasque...	....	Partiell.	1,250
20 nov..	Pomeranian...	7	Glasgow.....	Nav. à vap..	2832	Québec à Londres.....	Quai de la ligne Allan, Montréal.	Endommagé par le feu.	Naufrage.....	....	Pas de perte.	..... carg. 600
25 do	Plover	6	Saint-Jean....	Brigantin ..	385	Rio Grande à New-York.	N. lat. 37°, O. long. 74°.	Naufragé.....	Gros temps ...	1	Totale..	7,750

22 août..	Resolven	16	Saint-Jean, Terreneuve.	Brigantin ..	151	Northport, N.-E, à Harbour-Grace.	Northport-Bar, N.E-..	Echoué.....	Tempête.....	...	do ...	1,000
29 oct..	Russian Councillor.	20	St-Jean, N.-B.	Goëlette....	65	Parrsboro' à West-Bay.	West Bay, N.-E	Abord. avec la barque *Carl Link.*	.....	....	Légère .	75
26 nov..	Snnbeam	13	do ..	do ...	78	Rockland à Saint-Jean.	West Quoddy Bay, N.-B.	Echouée.....	Gros vent	....	Totale .	1,000
22 janv..	Sarnia..	6	Liverpool....	Vapeur.....	2422	Baltimore à Halifax...	Atlantique.....	Cargaison déplacée.	Tempête	....	Pas de perte	.. ..
18 août.	Sardinian	11	Québec.....	Navire	1543	Saint-Thomas à Hiogo, Japon.	do	Voie d'eau....	Naufrage	....	Inconnue.	.....
25 nov..	Sarah Alice...	4	Halifax	Goëlette....	92	Porto-Rico à Halifax..	Lat. 24° 40′, long. 72° 30′.	Endommagée	Tempête	....	Légère .	100
12 déc..	St. Mary.....	5	Port-Hawkesbury.	do ...	15	St-Margaree.....	Margaree-Harbour....	do ..	do	....	Insignifiante.	60
33 do ..	Swift Current.	3	Halifax.....	do ...	63	Halifax à Ingonish-Harbour.	Entrée du Havre-Ingonish	Echouée.....	Marées...	....	Totale..	3,000
4 nov..	Sarah Carlin..	7	do	do ...	148	Halifax à Bridgewater, N.E.	Au S.-O. de l'Ile Little-Duck.	do	Vent.....	....	do ..	5,000
21 déc..	Snowdrift	5	do	do ...	58	Charlottetown, I.P.-E., à Boston.	Pointe au Rocher	do	Tempête de neige.	....	Légère .	....
3 do ..	Stephen D. Horton.	5	Parrsboro', N.-E.	Navire	1626	Sainte-Hélène à New-York.	Lat. S. 7° 38′, Long. O. 28° 22′.	Incendié.	Combustion spontanée.	2	Totale..	45,000
27 nov..	Sheila	13	St-Jean, N.-B.	Barque.....	967	Rio-Janeiro à Norfold, Ve.	Atlantique Nord	Démâtée et abandonnée.	Tempête	....	do ..	20,000
13 déc..	Steinvora.....	13	Pictou, N.-E..	Navire	1107	New-York à Brisbane.	Lat. N. 35° 27′, long. O 66° 20′.	Démâté	Ouragan.. ...	..	Partiell.	14,600
12 nov..	Tamar E. Marshall.	5	Digby.....	do	1270	Boston à Iloils.. . . .	Palawan, Iles-Philippines.	Echoué.....	Tempête	...	do ..	.....
28 oct..	True	24	Saint-Jean....	Goëlette....	60	Parrsboro', N.-E., à West-Bay, N.E.	Parrsboro'.	do	Tête du gouvern. tordue..	....	do ..	100
29 do ..	Teazer.....	34	Halifax.....	do ...	31	Halifax à Spry-Bay....	Pleasant-Harbour, N.E	do	Chassée sur son ancre.	....	Totale ..	300
14 août.	Thingvalla ...	....	Danois	Vapeur.....	2524	Copenhague à New-York.	45 milles au S.-O. de l'Ile au Sable.....	Abordage avec le *Geiser.*	.....	....	Nauf..	....

SUPPLÉMENT de la liste des naufrages et des accidents rapportés comme ayant été éprouvés par des bâtiments de mer anglais, canadiens et étrangers, pendant l'année civile de 1888—*Fin.*

Date de l'accident.	Nom du vapeur.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1888.												$
— oct ..	Vixen	28	Sydney.....	Goëlette....	43	Baie des Vaches à Charlottetown.	Pointe-Prim, I.P.-E...	Jetée sur la batture.	Voie d'eau....	...	Totale ..	1,000
29 do ..	Vesta	21	St-Jean, Terre-neuve.	Brigantin ...	148	Harbour Grace à Sydney-Nord.	Cranberry	Naufragé.....	Brume	....	do ..	2,000
18 do ..	Vertigo.	13	Gaspé	Sloop.	13	Grande Grève à la Rivière au Renard.	Rivière au Renard, Gaspé, Que.	do	Tempête.....	....	do ..	300 carg. 200
12 déc..	Venture	6	Sydney.....	Goëlette....	19	Victoria, N.-E., à Whycocamah.	Sydney-Harbour N....	Echouée.....	do	...	do ..	500 carg., perte totale.
12 do ..	W. Wright...	23	Charlottetown	do	59	Grand-Narrows à Charlottetown.	Côté E. de l'Ile Smith, N.-S.	do ...	do	....	do ..	1,500
24 do ..	William K. Chapman.	10	Dorchester....	Barge	1077	Cuxhaven à New-York.	20 miles au S.-E. de North-Foreland.	Abordage avec le vap. *Bedlarmio.*	.....	....	do ..	2,000
— août.	W. H. Mitchell	....	Americain....	Goëlette ...	198	Rivière aux Pommes à New-York.	Rivière aux Pommes, N.-E.	Echouée.....	Tempête.....	....	Partiell.	Inconnu.
31 déc..	W. C. Silver..	14	Port-Hawkesbury.	do	98	Baddeck à St-Pierre...	Ile au Chien, St-Pierre, Miq.	do	do	....	Totale..	2,000 carg. 800
29 nov..	White Wings.	½	Charlottetown	do	93	Liscomb à Boston.....	Phare de Liscomb.....	do	.....	....	do ..	9,000
25 do ..	Wilhelmina...	10	Lunenburg ...	Brigantin ...	166	Demerara à Halifax...	Lat. N. 37°, long. O. 71° 30′	Sombré	Ouragan.....	....	do ..	7,000
.....	Willow.....	23	Yarmouth....	Goëlette....	19	Westport à Maitland..	Maitland.....	Echouée.....	Tempête..	....	do ..	300

SUPPLÉMENT de la liste des naufrages et accidents dont il a été fait rapport comme étant arrivés dans les eaux intérieures du Canada, durant l'année 1888.

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Pertes de vies.	Perte totale ou partielle.	Montant.
1888.												$
29 sept..	Brandon..	2	Montréal.....	Goëlette....	517	Kingston à Whitefish-Point.	....	Sombrée à 70 M. au S.-O. de l'Ile Royal.	Bourrasque...	....	Totale..	23,307
11 juil..	Bay Trader...	16	Port-Rowan ..	do	173	Port-Rowan à Détroit.	....	Echouée à 9 mil. à l'est de Port-Rowan.	Tempête.....	...	Partiell.	300
8 août..	Belle Wilson..	8	Picton, Ont...	Barge	11	Sarnia à Algoma	Ile aux Renards, Miramichi.	Sombrée	Bourrasque...	...	Totale..	6,000
11 sept..	Dora.....	7	Cobourg.....	Steamer	13	Harwood, lac du Riz ..	Harwood...	Brûlé	Inconnue.....	....	do ..	500
11 nov..	E. H. Rutherford.	7	Hamilton.. ...	Goëlette ..	286	Toronto à Soders-Point	Charlotte, N.-E.	Echouée.....	Gros vent.....	....	Partiell.	1,300
24 oct ..	F. V. Specht..	21	Windsor, Ont.	Gréé en goël.	55	Amherstburg à Détroit.	2 mil. en aval de Winds'r	Coulé	Pilots submer.	....	Totale..	Inconnu.
6 nov...	Gladys.....	6	New-Westminster.	Steamer....	146	New-Westminster à Chillnihack.	Johnson's Landing, C.-B.	Avarie.....	Chicots submergés.	....	Partiell.	500
2 oct..	Isaac May....	16	Toronto	Barge	393	Parry-Sound à Tonawanda.	Baie Georgienne	Echouée.....	.....	....	do ..	Inconnu.
11 juil..	John Tibbets..	....	.....	Gréé en goël.	114	Buffalo à Kelley's Island.	....	Sombré à 7 mil. à l'est de Port-Rowan.	Voie d'eau....	....	Totale..	Inconnu.
15 sept..	Kincardine...	19	Goderich.....	Goëlette....	135	Owen-Sound à Midland	Rivière des Français..	Echouée.....	Frappé un rocher.	....	Partiell	2,000 carg. 500
16 nov..	Magdalena.. .	12	Collingwood ..	Remorqueur à vapeur.	13	Mines de Bruice.....	Grant's Island, Algoma	Echoué.....	Tempête de neige.	....	Totale..	2,000
6 sept..	Otonabee.. . .	21	Toronto	Goëlette....	225	Anse Collins à Morpeth, Ont.	....	Echouée à 500 M. à l'O. de la Jet. Morpeth	Vent et marée.	....	.....	Inconnu.
22 oct..	Richmond	2	New-Westminster.	Sloop...	102	Amérique du Nord à Vancouver.	Rivière Fraser.....	Incendié	Inconnue.....	.. .	Totale..	7,000
16 mai..	William Elgin	18	Picton, Ont...	Goëlette....	156	Oswégo à Belleville....	....	Sombrée à 16 mil. au N.-O. d'Oswégo.	Voie d'eau....	....	do ..	3,000 carg. 1,260

ANNEXE No 3.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉL,
BUREAU DU SECRÉTAIRE, MONTRÉAL, 25 mars 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, par ordre des commissaires du havre de Montréal, et pour l'instruction de l'honorable ministre de la marine, un relevé des recettes et des dépenses générales de la commission pendant l'année expirée le 31 décembre 1889.

Les recettes ordinaires provenant des droits de quaiage accusent une augmentation d'a peu près $33,000—soit plus de 15 pour 100 sur celles de 1888.

Les rapports suivants des différentes divisions du service vous ont déjà été envoyés :—

Le rapport de l'ingénieur en chef sur les travaux du port; celui du capitaine du port, avec tableaux comparatifs du commerce du port; celui de l'ingénieur en chef sur le service des bouées et balises dans le fleuve; et celui traitant d'affaires se rattachant au district de pilotage sous le contrôle des commissaires.

Par le rapport du capitaine du port, vous verrez qu'il s'est produit une augmentation considérable dans le mouvement de navigation de ce port l'année dernière, les bâtiments de mer ayant augmenté de 40 en nombre et de 40,692 tonneaux, tandis que les navires naviguant à l'intérieur ont augmenté de 317 en nombre et de 206,695 tonneaux, soit une augmentation du tonnage égale à 15 pour 100 sur 1888.

Un rapport sur les travaux d'amélioration du chenal des navires entre Montréal et Québec exécutés pendant le premier semestre du dernier exercice, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1888—époque où le ministère des travaux publics en a pris le contrôle—a été transmis à ce dernier ministère au mois d'août.

En vertu du nouvel acte, 52 Vict, chap. 34, les bouées et balises du chenal des navires entre Montréal et Québec ont été, d'après une convention conclue avec le ministère de la marine, entretenues par les commissaires; ce service leur a coûté plus de $3,000, comme vous le verrez par les relevés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL.

ETAT des recettes et dépenses générales pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

RECETTES.

		Revenu.	Capital.
Balance au 31 décembre 1888 :—		$ cts.	$ cts.
En caisse et à la banque de Montréal		7,664 14	
Dépôt spécial à la banque de Montréal à intérêt		140,000 00	
Comptes divers dus pour quaiage, etc	$4,936 80		
MOINS—Coupons du port en circulation	642 50		
		4,294 30	
Pierre à macadam, charbon et bois de service disponibles		3,191 90	
			155,150 34
Caisse de retraite des pilotes de Montréal (tenue en fidéicommis pour la) au 31 décembre 1886 :—			
Débentures du port de Montréal		40,000 00	
Fonds consolidé de la cité de Montréal		5,000 00	
Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal (compte de dépôts)		937 69	
			45,937 69
Droits de la Trinité (5 pour 100 sur tous droits de pilotage) à compte du fonds ci-dessus		2,549 37	201,088 03
Intérêt sur placements et sur deniers en banque		2,533 86	5,083 23
Diverses recettes sur le compte du capital :—			
A compte de nouvelle construction pour la Cie de manufacture de coton d'Hochelaga, pour un égout		621 38	
A compte de dragage du port, ouvrage fait		149 90	
Opérations du nouveau chenal, balance de l'avance à M. W. L. Scott en 1888		52 64	
			823 92
Département de la marine—Subvention pour bouées et balises pour 1888		.....	7,000 00
Revenu ordinaire du percepteur des douanes de S. M., Montréal :—			
Droits de quaiage sur effets à l'entrée		141,197 54	
do do à la sortie		81,347 34	
Du gardien de quai (ou trafic local) :—			
Droits de quaiage sur effets à l'entrée		8,173 22	
do do à la sortie		2,422 93	
Droits de tonnage sur barges (encouru en mai 1888)		20 78	
Commutation de droits sur steamers à fret		10,300 00	
Loyer du bassin pour petits vaisseaux		50 00	
Loyers de terrains pour bois de service		2,260 00	
do houille		1,556 70	
do petits bureaux		972 75	
do balances		900 00	
do bois de chauffage		444 25	
Revenu des amendes		14 00	
			249,659 51
Cie du chemin de fer C. P., loyer de rails sur le quai pour 1888 et 1889		.....	4,344 65
Départ. des chemins de fer et canaux, loyer de bureaux dans l'édifice du havre		1,250 00	
John Lee et Cie, loyer d'une partie de la cour du havre		250 00	
			1,500 00
Diverses recettes à compte d'entretien :—			
Intérêt du havre, de la banque de Montréal, sur dépôts		1,644 12	
Cie du ch. de fer Grand-Est		50 00	
Argents trouvés en voûte (gages saisis, jamais réclamés)		16 75	
Licences de pilotes, 4 à $10 chaque		40 00	
Réparer le havre, ouvrage fait		32 30	
			1,783 17
Bouées et balises, ouvrage fait		66 63	
Département de la marine, prix de l'entreprise pour bouées et balises pour 1889, et au 30 mars 1890		12,000 00	
			12,066 63
			483,349 14

ETAT des recettes et dépenses générales, etc.—*Fin.*

DÉPENSES.

—	Revenu.	Capital.
A compte du capital, nouveaux travaux, etc. :—	$ cts.	$ cts.
Havre du chemin de fer, nouvel embranchement sur la sect. 31	147 67	
Outillage pour le havre, habit de plongeur	300 00	
A compte de nouv. const., nouv. quais à Hochelaga (*voir contra* pour crédit).	62,479 25	
Dragage du port en rapport avec les nouveaux quais à Hochelaga (*voir contra* pour crédit)	57,073 28	
		120,000 20
Opérat. du nouv. chenal, domm. aux bâtim. de Sorel (*voir contra* pour crédit)		1,000 00
A compte de la caisse de retraite des pilotes de Montréal :—		
Pensions aux vieux pilotes et veuves des pilotes	4,172 49	
Audition du fonds pour 1888	25 00	
Papeterie, impressions et frais de port	11 19	
		4,208 68
A compte d'intérêt, administration et entretien :—		
Intérêt sur débentures du havre et demande d'emprunt du gouvernement (*voir contra* pour crédit)	112,405 00	
Intérêt du havre, banque de Montréal, pour payer les coupons de juillet	137 50	
Mme John Young, pension	600 00	
Remboursements des droits de quaiage	147 18	
Réductions à deux comptes de 1888 pour règlement	127 50	
Dépenses du port et administration (appointements, etc.)	23,469 83	
Impressions, annonces et papeterie	1,595 92	
Frais de voyage et dépenses imprévues	145 63	
Frais judiciaires et honoraires de notaire	101 00	
Frais de pilotage, agent de Québec, bureau, etc. (*voir contra* pour crédit)	955 57	
Dragage du port, enlèvement des rebuts des sections 15 et 17 ; enlèvement du sable des sections 19 et 21	646 48	
Explorations du port	917 66	
Eclairage électrique	4,881 77	
Réparations du port (*voir contra* pour crédit)	51,923 88	
		198,054 92
A compte de bouées et balises :—		
Entretien durant 1889 (*voir contra* pour crédit)		15,102 16
Total, déboursés		338,365 96
Balance au 31 décembre 1889, formée comme suit :—		
En caisse à la banque de Montréal	63,392 35	
Wm. L. Scott, dépôt, à compte de bouées et balises	20 23	
Louis Paré, dépôt, à compte de bois de service	34 18	
Comptes divers dus pour quaiage, etc. — $1,652 50		
Cie du ch. de fer Can. du Pacif., loyer de rails en 1888 et 1889 — 4,344 65		
Département de la marine, service de bouées en 1889 — 20,000 00		
Total des comptes en circulation — 17,997 15		
MOINS—Coupons du havre en circulation — 667 50		
	17,329 65	
Pierre à macadam, houille, bois de const., bois de serv. et chevilles disponibles	17,394 53	
		98,170 94
Caisse de retraite des pilotes de Montréal (tenue en fidéicommis pour la) au 31 décembre 1889 :—		
Débentures du port de Montréal	40,000 00	
Fond consolidé de la cité de Montréal	5,000 00	
Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal (compte de dépôts)	1,812 24	
		46,812 24
		483,349 14

ALEX. ROBERTSON, *secrétaire.*

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,
MONTRÉAL, 15 mars 1890.

Vérifié,
RIDDELL ET CARMAN, *auditeurs.*

RAPPORT DU MAITRE DU HAVRE DE MONTRÉAL, ANNÉE 1889.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL.
BUREAU DU MAÎTRE DU HAVRE, MONTRÉAL, 6 janvier 1890.

M. ALEXANDER ROBERTSON, secrétaire,
Commissaires du havre de Montréal.

MONSIEUR,—Pour l'instruction des commissaires du havre, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de 1889, accompagné de six relevés comparatifs indiquant le nombre, le tonnage, la classification, le pays, et le plus grand nombre des navires qui se sont trouvés en même temps dans le port, le nombre et le tonnage des navires de mer consignés aux différents agents, le nombre, le tonnage et le plus grand nombre de bâtiments, naviguant à l'intérieur, qui se sont trouvés en même temps dans le port.

Six cents quatre-vingt-quinze navires de mer, d'un tonnage collectif de 823,165 tonneaux (dont 49,538 tonneaux ont passé dans le canal) sont arrivés dans le port pendant la saison, soit 40 navires et 40,692 tonneaux de plus qu'en 1888. 526 de ces navires, d'un tonnage collectif de 767,654 tonneaux, étaient en fer, et 169, d'un tonnage total de 55,511 tonneaux, étaient en bois. 5,847 bâtiments naviguant à l'intérieur, d'un tonnage collectif de 1,069,709 tonneaux, sont arrivés dans le port, soit une augmentation de 347 navires et de 206,695 tonneaux, et un total de 6,542 navires de toutes classes, représentant collectivement 1,892,876 tonneaux, c'est-à-dire une augmentation de 247,387 tonneaux.

Quelques-uns des principaux articles exportés et importés pendant la saison :—

EXPORTÉS.

Bois de construction.

Il a été expédié 113,746,611 pieds de bois au Royaume-Uni; 23,020,663 pieds à l'Amérique du Sud; total de l'exportation, 136,767,274 pieds, soit une augmentation de 15,787,393 pieds sur l'année dernière.

Grain.

Il a été exporté 2,285,930 boisseaux de blé; 6,553,950 de maïs; 914,162 de pois; 19,920 d'avoine; 68,213 de seigle,—soit un total de 9,843,175 boisseaux, et un surplus de 4,184,948 boisseaux sur l'année précédente.

Phosphate.

Il en a été exporté 21,824 tonnes, soit 5,691 de plus qu'en 1888.

Farine et fromage.

Il a été exporté 519,579 barils de farine, et 1,144,396 boîtes de fromage.

Pommes.

Il a été exporté 138,020 barils de pommes, contre 264,113 en 1888, soit une diminution de 126,093 barils. La récolte de 1889 a seulement atteint la moitié de celle de l'année précédente, ce qui explique la notable diminution signalée dans l'exportation.

Bêtes à cornes et moutons.

Il a été expédié 85,053 bêtes à cornes et 58,983 moutons,—soit une augmentation de 24,053 bêtes à cornes et 12,983 moutons.

IMPORTÉS.

Houille.

Il nous est venu de la Grande-Bretagne 32,481 tonnes de houille, soit une diminution de 7,908 tonnes; des Etats-Unis, 196,913 tonnes, augmentation de 10,897,

faisant un total de 229,394 ; des provinces maritimes, 350,285,—soit une diminution de 52,439 et un grand total de 579,679 tonnes. Le Grand-Tronc amène lui-même presque toute la houille dont il a besoin, ce qui explique la diminution dans la quantité du charbon apporté par voie d'eau.

Ciment de Portland et romain.

Il nous en est venu 115,912 barils.

Ferraille.

La ferraille est devenue un article d'importation assez considérable. Nous en avons débarqué cette année 23,911 tonnes dans le port.

QUAIS.

Le prolongement des quais à Hochelaga a été poussé avec beaucoup d'activité pendant la dernière saison. J'espère qu'au commencement du printemps les nouveaux quais pourront offrir un mouillage à deux ou trois navires à vapeur, et à l'automne les quais seront rendus assez loin pour que la compagnie de rafinage de sucre du Saint-Laurent puisse opérer ses déchargements vis-à-vis son usine.

Les quais ont subi un grand nombre de réparations nécessaires, dans le cours de la dernière saison ; c'est ainsi que nous avons rebordé presque toute la façade du quai depuis la section 30 jusqu'à la section 40, reconstruit le quai à l'entrée de l'écluse n° 1, réparé le quai de l'île dont se servent la Compagnie de navires Hansa et la ligne White-Cross, réparé le quai dont se sert la Compagnie de steamers Montréal et Québec, et reconstruit les sections 33 et 34 du quai d'Hochelaga.

Une petite partie de la chaussée vis-à-vis les bureaux du Pacifique et du Grand-Tronc, sur le quai, a été planchéiée ; c'est un grand succès, et je recommande fortement que le planchéiage soit prolongé le printemps prochain à l'ouest jusqu'à la ligne Allan et à l'est jusqu'à la section 16. La chaussée étant très étroite entre ces deux points, il est impossible de la bien entretenir avec du macadam. La planche ferait un bon chemin, et je considère que le planchéiage serait plus économique, vu le grand nombre d'hommes qu'il faut employer pour tenir le chemin en ordre.

PORT DE MONTRÉAL.

ÉTAT COMPARATIF indiquant le nombre, le tonnage et la classification des navires de long cours arrivés dans le port dans la dernière décade, ainsi que les dates du plus grand nombre au port à un moment donné chaque année.

Années.	Navires à vapeur.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Barques.	Tonnage.	Bricks.	Tonnage.	Brigantins.	Tonnage.	Goëlettes.	Tonnage.	Nombre total des navires.	Total du tonnage.	Nombre le plus élevé au port à un moment donné.	
1880	354	475,741	42	50,141	143	76,816	11	3,252	41	9,715	119	12,606	710	628,271	4 août	67
1881	321	446,457	5	4,640	104	60,617	9	2,377	30	6,152	100	11,686	569	531,929	14 do	59
1882	379	475,679	4	4,330	93	51,195	10	2,702	37	7,182	125	13,604	648	554,692	21 do	53
1883	464	605,805	3	3,356	70	38,547	7	2,417	15	3,012	101	11,126	660	664,263	27 juin	38
1884	444	585,397	2	2,218	83	49,048	3	1,036	13	2,996	81	8,679	626	649,374	13 août	44
1885	441	619,647	2	2,792	76	45,560	1	338	23	6,141	86	9,376	629	683,854	15 juillet	43
1886	532	736,648	11	13,475	68	47,233	10	3,061	7	1,850	75	7,432	703	809,699	18 août	44
1887	600	807,471	7	8,684	68	43,275	2	1,118	7	2,031	82	8,194	767	870,773	21 juillet	37
1888	532	742,276	7	9,634	32	20,218	.....	.....	10	2,631	74	7,714	655	782,473	27 juin	36
1889	522	763,783	8	11,923	49	33,982	4	1,239	11	2,356	101	9,882	695	823,165	14 août	39

ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

PORT DE MONTRÉAL.

ÉTAT COMPARATIF indiquant le nombre, le tonnage et la classification des navires de long cours arrivés dans le port venant des provinces maritimes pendant la dernière décade.

Années.	Navires à vapeur.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Barques.	Tonnage.	Bricks.	Tonnage.	Brigantins.	Tonnage.	Goëlettes.	Tonnage.	Nombre total des navires.	Total du tonnage.
1880	88	62,688	3	2,492	59	36,294	1	413	17	5,001	68	6,562	236	113,450
1881	104	80,040	1	734	44	10,666	2	553	13	2,502	48	4,883	212	99,378
1882	168	136,036	.....	.....	25	15,574	.....	.....	13	2,364	54	5,993	260	159,967
1883	191	164,982	.....	.....	11	8,066	1	307	6	1,015	54	5,620	263	179,990
1884	161	124,377	.....	.....	8	5,031	.....	.....	1	456	40	3,825	210	133,689
1885	142	117,436	.....	.....	18	11,997	.....	.....	10	2,307	47	4,814	217	133,554
1886	175	150,784	.....	.....	4	2,535	3	794	2	466	41	2,902	225	157,481
1887	224	194,023	2	2,389	11	8,676	1	313	2	342	36	3,139	276	208,882
1888	213	195,598	1	1,199	4	3,079	.....	.....	3	701	35	3,375	256	203,952
1889	184	173,076	.....	.....	1	998	.....	.....	3	441	52	4,668	240	179,183

ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

PORT DE MONTRÉAL.

ETAT indiquant la nationalité et le tonnage des navires de long cours arrivés dans le port pendant la saison de 1889, et montés par 20,254 marins.

Nationalité.	Nombre de navires.	Tonnage.
Britannique	641	766,322
Norvégien	26	17,098
Allemand	16	21,976
Français	8	13,863
Espagnols	2	3,151
Russe	2	755
Total	695	823,165

ALEX. ROBERTSON, *secrétaire.*

PORT DE MONTRÉAL.

NOMBRE et tonnage des navires de long cours consignés aux marchands ci-dessous mentionnés, pendant la saison de 1889.

Numéro.	Noms.	A vapeur.	Tonnage.	A voile.	Tonnage.	Total, navires.	Total Tonnage.
1	H. et A. Allan	71	169,702	.....	.....	71	169,702
2	R. Reford et Cie	69	108,583	....	.....	69	108,583
3	D. Torrance et Cie	43	95,883	.....	.....	43	95,883
4	Canada Shipping Co	29	71,173	2	1,996	31	73,169
5	Cie Kingman Brown	45	41,587	3	3,248	48	44,835
6	Carbray, Routh et Cie	26	28,804	1	942	27	29,746
7	J. G. Sidey	19	25,038	1	825	20	25,863
8	McLean, Kennedy et Cie	15	24,100	2	796	17	24,896
9	Munderloh et Cie	18	24,076	.....	.....	18	24,076
10	Henry Dobell et Cie	30	19,946	.....	.....	30	19,946
11	Anderson, McKenzie et Cie	8	9,746	15	9,672	23	19,418
12	F. C. Henshaw et Cie	18	18,041	.....	.....	18	18,041
13	W. Muir et fils	16	16,890	.....	.....	16	16,890
14	J. et R. McLea	14	16,476	3	358	17	16,834
15	Cie Houillère Intercoloniale	15	15,639	.....	.....	15	15,639
16	Bossier, Frères et Cie	9	14,632	.....	.....	9	14,632
17	Falkenberg, Duval et Cie	.....	.....	15	11,911	15	11,911
18	Henry Dobell et Cie (Canal)	15	9,944	.....	.....	15	9,944
19	Brock et Cie	15	7,365	15	1,209	30	8,574
20	Kingman, Brown et Cie (Canal)	8	6,285	.....	.....	8	6,285
21	Cie Carbray, Routh (Canal)	6	6,068	.....	.....	6	6,068
22	W. S. Goodhue	3	3,190	5	2,872	8	6,062
23	J. G. Sidey (Canal)	5	5,542	.....	.....	5	5,542
24	David Shaw	3	5,265	.....	.....	3	5,265
25	Wulff et Cie	.....	.....	7	4,333	7	4,333
....	Vingt-quatre autres	22	19,808	104	21,220	126	41,028
	Total	522	763,783	173	59,382	695	823,168

ALEX. ROBERTSON, *secrétaire.*

PORT DE MONTRÉAL.

ETAT COMPARATIF indiquant le nombre et le tonnage des navires de l'intérieur arrivés dans le port dans la dernière décade, ainsi que le plus grand nombre au port à un moment donné.

Années.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre le plus élevé au port à un moment donné.	
1880	6,489	1,044,380	253	7 juillet.
1881	6,030	949,380	191	4 novembre.
1882	5,947	848,780	190	29 septembre.
1883	5,477	764,721	174	5 do
1884	4,808	726,015	161	9 juillet.
1885	5,003	724,975	142	1er octobre.
1886	5,521	809,819	178	25 août.
1887	5,367	791,452	189	31 mai.
1888	5,500	863,014	163	14 août.
1889	5,847	1,069,709	187	15 do

ALEX. ROBERTSON,
Secrétaire.

PORT DE MONTRÉAL.

ÉTAT COMPARATIF indiquant la date de l'ouverture et de la clôture de la navigation, du premier arrivage de la mer et du dernier départ pendant la dernière décade.

Années.	Ouverture de la navigation.	Clôture de la navigation.	Premier arrivage de la mer.	Dernier départ pour la mer.
1880	17 avril	3 décembre	2 mai	22 novembre.
1881	21 do	2 janvier 1882	29 avril	23 do
1882	11 do	9 décembre	6 mai	21 do
1883	27 do	16 do	5 do	20 do
1884	22 do	18 do	2 do	20 do
1885	5 mai	7 do	8 do	20 do
1886	24 avril	4 do	30 avril	25 do
1887	1er mai	23 do	3 mai	28 do
1888	29 avril	14 do	4 do	22 do
1889	14 do	29 do	27 avril	23 do

ALEX. ROBERTSON,
Secrétaire.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
MONTRÉAL, 14 mars 1890.

M. ALEXANDER ROBERTSON, secrétaire,
Commissaires du havre de Montréal.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur l'entretien des bouées et balises du chenal des navires entre Montréal et Québec, pendant la saison de navigation de 1889.

Les bouées et balises ont été entretenues pour le ministère de la marine par les commissaires du havre, en vertu d'une convention spéciale conclue pour l'année. Ce service a été fait conjointement avec les travaux du havre par les employés et les bateaux à vapeur de la commission, c'est-à-dire que ces derniers ont été employés à l'un ou à l'autre de ces travaux, suivant les besoins, et les frais portés au débit de l'un ou de l'autre, suivant le cas.

On a commencé à poser les bouées le 18 avril, aussitôt que le départ des glaces l'a permis. Deux vapeurs partirent de Sorel ce jour-là, l'un pour aller placer les bouées dans le chenal de Contrecœur, et l'autre pour installer d'abord quelques bouées importantes à l'extrémité inférieure du lac Saint-Pierre, à Bécancour et Champlain, puis pour placer celles du Cap à la Roche.

Toutes les bouées nécessaires à la sûre navigation du fleuve à l'eau haute, et celles qui sont ordinairement posées les premières au printemps, étaient installées le 23, et la plus grande partie des autres le 25 avril.

Dans le cours de l'été, les ajoutés et déplacements suivants furent faits au balisage, afin de faciliter la navigation du chenal de 27½ pieds. Dans la traverse inférieure de Bécancour les bouées furent changées du côté nord au côté sud de la passe. Au Coude de Bécancour, la grosse bouée en fer rouge fut descendue un peu plus bas, afin de parer la pointe du haut-fond. A l'île Délorier, une nouvelle bouée-espar fut placée sur le côté nord du chenal. A la courbe de Varennes, une nouvelle bouée-espar fut placée sur le côté sud du chenal. Une autre bouée-espar fut également placée sur le côté sud du chenal en amont de Longueuil. Une nouvelle grosse bouée en fer fut placée sur le côté sud du chenal immédiatement en aval de l'île Ronde.

Cinq nouvelles bouées en acier destinées à rester dans la glace pendant l'hiver, furent construites et placées, au lieu de bouées ordinaires, dans les endroits suivants: Une à la Pointe aux Trembles (en haut), une à Contrecœur, une sur le lac Saint-Pierre, une à Nicolet et une à Bécancour. On ne les a pas enlevées à l'automne afin qu'elles puissent servir au printemps.

Le balisage ordinaire des bouées-espars, afin de les rendre plus visibles par les temps de fumée et de brume, fut commencé le 15 août et continué jusqu'à la clôture de la navigation.

La route du chenal dragué entre Champlain et la Pointe aux Citrouilles fut légèrement modifiée après que ses balises eurent été construites, et la position de ces dernières fut corrigée de façon à être en alignement avec la ligne centrale exacte du chenal tel que terminé.

Les commissaires n'ont donné aucun avis public du temps où les bouées seraient enlevées ; mais dès que le dernier navire eut descendu, le 25 novembre, l'enlèvement des bouées fut commencé par deux vapeurs, et le 27 toutes étaient rentrées.

Dans tout le cours de la saison il n'est arrivé aucun accident dont on puisse faire remonter la cause au service des bouées.

Vers la clôture de la navigation le nombre des bouées dans le chenal était comme suit:—

Bouées-espars (en bois)	202
Bouées en forme de canistre (cylindriques et coniques, en acier et en fer)	29
Total	231

Sur ce nombre, 24 bouées-espars et 8 bouées en fer et en acier furent laissées à leur place pour l'hiver ; les 199 autres sont emmagasinées à Montréal, Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

De plus, nous avons en réserve :—

Bouées-espars (en bois)	160
Bouées-canistres (en acier et en fer)	13
Total	173

Les frais du service pour l'année ont été de $14,860.53.

Voici un état comparatif des frais depuis 1884 :—

1884	$ 7,595 44
1885	9,732 46
1886	7,018 42
1887	13,723 84
1888	6,944 09
1889	14,860 53

Ci-joints des tableaux détaillés relatifs au service.

Depuis la clôture de l'année, l'installation et l'entretien des bouées et balises ont été adjugés à la Compagnie Sincennes et McNaughton, par un contrat conclu avec le ministère de la marine. Ce service, en ce qui concerne la navigation du chenal des navires entre Montréal et Québec, a été retiré du contrôle des commissaires du havre, après avoir été exécuté par eux et leurs prédécesseurs, les maisons de la Trinité de Québec et Montréal, depuis la promulgation de l'Acte 45 Geo. 3, chap. 12, en 1805.

Avec respect,

JOHN KENNEDY,
Ingénieur en chef.

M. W. Smith,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

TABLEAU donnant le nombre et l'espèce de bouées, ainsi que les endroits où elles étaient placées jusque vers la clôture de la navigation, 1889.

N° de la bouée.	Endroits.	Couleur.	Espèce.
10	Pointe aux Trembles, en bas	Rouge	Cylindrique, en acier.
11	Sainte-Croix	Noire	do
12	Pointe Planton, quai en aval	do	Grosse bouée-espar, en cèdre.
13	Portneuf, LaGorgendière	Rouge	do
14	Grondines, batture Simon	do	Conique, en fer.
14A	do batture Dos-de-cheval	Noire	Cylindrique, en acier.
15	Batture Cadieux	do	do
16	Cap Charles, en bas	do	do
17	do	Rouge	do
18	do	Noire	do
18A	do en haut	Rouge	do
18B	Pouillier Rayer	Noire	do
18C	do	Rouge	do
19	Vis-à-vis Pouillier Rayer	Noire	Grosse bouée-espar, en cèdre.
19A	Pouillier Rayer	do	Cylindrique, en acier.
19B	Cap à la Roche, coude	Rouge	do
20	do	Noire	do
21	do	Rouge	En fer, forme de bouteille.
22	do centre	Noire	Cylindrique, en acier.
23	do	Rouge	Baril en bois.
24	do haut	Noire	Cylindrique, en acier.
25	do chenal nord	Rouge	Grosse bouée-espar, en cèdre.
26	Cap Levraut, Bellefeuille	Noire	Cylindrique, en acier.
27	do coude	Rouge	Grosse bouée-espar, en cèdre.
28	Traverse de Batiscan	Noire	do
29	do	Rouge	do
30	do	Noire	do
31	do	Rouge	do
32	do	Noire	do
33	do	Rouge	do
33A	do	Noire	do
32B	Saint-Pierre des Becquets	do	do
34	Mouillage de Batiscan	do	do
35	do	Rouge	do
36	do	Noire	do
37	do	Rouge	do
39	do	Noire	do
41	do	Rouge	do
42	Champlain	do	do
43	do	Noire	do
44	do batture Dubord	do	do
45	Bécancour, passage d'eau inférieur	do	do
46	do do	do	do
47	do do	do	do
48	do do	do	do
49	Bécancour, coude	do	Conique, en acier.
51	do	Rouge	Grosse bouée-espar, en cèdre.
52	Bécancour, passage d'eau supérieur	Noire	do
53	do do	do	do
54	do do	do	do
55	do do	do	do
56	Cap de la Madeleine	do	do
57	do	do	do
57A	Trois-Rivières	do	do
57B	do	do	do
57C	do	Rouge	do
58	do	Noire	do
59	Pointe Saint-François, batture Force	Rouge	do
59A	Nicolet	Noire	do
60	do batture de Fer	Rouge	Conique, en acier.
60A	Banc de Nicolet	Noire	Grosse bouée-espar, en cèdre.
61	Banc des Anglais	do	Cylindrique, en acier.

TABLEAU donnant le nombre et l'espèce de bouées, ainsi que les endroits où elles étaient placées jusque vers la clôture de la navigation, 1889.—*Suite.*

N° de la bouée.	Endroits.	Couleur.	Espèce.
61B	Traverse de Nicolet	Noire	Bouée-espar, en cèdre.
62	Courbe au bateau-phare n° 2	do	do
63	do do	do	do
64	do do	Rouge	do
65	do do	Noire	do
66	do do	do	do
66A	do do	Rouge	do
67	Bateau-phare n° 3, à la bouée blanche	Noire	do
68	do do	do	do
69	do do	Rouge	do
70	do do	do	do
71	do do	Noire	do
71A	do do	Rouge	do
72	do do	Noire	do
73	do do	do	do
74	do do	Rouge	do
75	do do	Noire	do
76	do do	do	do
76A	do do	Rouge	do
77	do do	Noire	do
78	do do	do	do
79	do do	Rouge	do
80	do do	Noire	do
81	do do	do	do
81A	do do	Rouge	do
82	do do	Noire	do
83	do do	do	do
84	do do	Rouge	do
85	do do	Noire	do
86	Bouée blanche, courbe	do	do
86A	do do	Rouge	do
87	do	Blanche et noire	Conique, en fer.
88	Vis-à-vis la bouée blanche	Rouge	Bouée-espar, en cèdre.
89	Bouée blanche, courbe	Noire	do
89A	do au bateau-phare n° 2	Rouge	do
90	do do	Noire	do
91	do do	do	do
92	do do	Rouge	do
93	do do	Noire	do
94	do do	do	do
94A	do do	Rouge	do
95	do do	Noire	do
96	do do	do	do
97	do do	Rouge	do
98	do do	Noire	do
99	do do	do	do
99A	do do	Rouge	do
100	do do	Noire	do
101	Courbe au bateau-phare n° 2	do	do
101A	do	Rouge	do
102	do	Noire	do
103	do	do	do
103A	do	Rouge	do
104	do	Noire	do
105	Bateau-phare n° 2, au bateau-phare n° 1	do	do
106	do do	do	do
107	do do	Rouge	do
108	do do	Noire	do
109	do do	do	do
109A	do do	Rouge	do
110	do do	Noire	do

TABLEAU donnant le nombre et l'espèce de bouées, ainsi que les endroits où elles étaient placées.—*Suite.*

N° de la bouée.	Endroits.	Couleur.	Espèce.
111	Courbe au bateau-phare n° 1	Noire	Bouée-espar en cèdre.
111A	do	Rouge	do
112	do	Noire	do
113	do	do	do
114	do	do	Conique, en acier.
115	Traverse de l'île au Raisin	do	Bouée-espar, en cèdre.
116	do	Rouge	do
117	do	Noire	do
118	do	do	do
119	do	Rouge	do
120	do	Noire	En fer, forme irrégulière.
120A	Ile au Raisin à l'île à la Pierre	do	Grosse bouée-espar, en cèdre.
120B	do do	do	do
122	Ile de Grâce	do	do
122A	do	Rouge	do
122B	do	do	do
122C	do	Noire	do
123	Pouillier Népigon, Sorel	do	do
124	Traverse de Saint-Ours, chenal de Contrecœur.	do	Cylindrique, en acier.
125	do do	do	Bouée-espar, en cèdre.
126	do do	Rouge	do
127	do do	Noire	do
128	do do	Rouge	do
129	do do	Noire	do
130	do do	Rouge	do
131	do do	do	do
132	Courbe de Bellmouth, chenal de Contrecœur	do	do
133	do do	do	do
134	do do	Noire	do
135	do do	Rouge	do
136	do do	Noire	do
137	do do	Rouge	do
138	do do	Noire	do
139	do do	Rouge	do
140	Bellmouth jusqu'au Coude	Noire	do
141	do do	Rouge	do
142	do do	Noire	do
143	do	Rouge	do
144	Coude, chenal de Contrecœur	Noire	do
145	do do	Rouge	do
146	do do	Noire	do
147	do do	Rouge	do
148	do do	Noire	do
149	do do	Rouge	do
150	Coude jusqu'à la Jonction	Noire	do
151	do	do	do
152	do	do	do
153	do	do	do
154	do	do	do
155	Jonction, chenaux de Contrecœur et Lavaltrie.	Blanche et noire	Conique, en acier.
156	Courbe de la jonction, Contrecœur	Noire	Bouée-espar, en cèdre.
157	Chenal de Lavaltrie	do	Grosse bouée-espar.
158	do	do	Bouée-espar, en cèdre.
159	do	do	do
160	do	do	do
161	do	do	do
162	do	do	Conique, en fer.
163	do	do	Bouée-espar, en cèdre.
164	Coude, chenal de Lavaltrie	do	do
165	Traverse de Contrecœur	do	do
166	do	do	do
167	do	do	do

TABLEAU donnant le nombre et l'espèce de bouées, ainsi que les endroits où elles étaient placées, etc.—*Suite.*

N° de la bouée.	Endroits.	Couleur.	Espèce.
168	Traverse de Contrecœur	Noire	Bouée-espar, en cèdre.
169	do	do	Grosse bouée-espar, en cèdre
170	Ile Bouchard	Rouge	do
171	Ile au Bœuf, île aux Prunes	Noire	do
171 A	Pointe de Verchères	do	do
171 B	do	do	do
172	do	Rouge	do
173	Pouillier Mayrand, Verchères	do	do
174	Pointe Marie	do	do
175	do	Noire	do
176	do	Rouge	do
176 A	do	do	do
177	Ile Bellegarde	do	do
178	Cap Saint-Michel	Noire	do
179	do	Rouge	do
179 A	Ile de Laurier	do	do
180	do	do	do
181	Courbe de Varennes, en bas	Noire	do
182	do au centre	do	do
182 A	do do	do	do
183	do en haut	do	do
184	Pouillier Varennes	do	do
186	do	do	do
187	do	Rouge	do
188	do	Noire	Conique, en acier.
189	do	do	Grosse bouée-espar, en cèdre.
190	do	Rouge	do
191	do	Noire	do
192	do	do	do
193	do	Rouge	do
194	do	Noire	do
195	do	do	do
196	do	do	do
197	do	Rouge	do
197 A	Longue-Pointe	Noire	do
198	do	Rouge	do
199	Pouillier Gagnon, Longue-Pointe	do	do
200	Longueuil	do	do
200 A	do	do	do
201	Hochelaga	Rouge	do
201 A	Ile Ronde	Noire	Cylindrique, en acier.
202	Port de Montréal	do	Grosse bouée-espar, en cèdre.
203	do	do	do
205	do	do	do
205 A	do	do	do
206	do	do	do

ALEX. ROBERTSON,
Secrétaire.

TABLEAU indiquant le nombre de bouées dans le chenal des navires, vers la fin de la navigation, et détails des travaux d'entretien pour la saison de 1889.

Localité	Nombre de bouées.			Nombre de fois qu'il a fallu y travailler.						
	Bois.	Fer ou acier	Total.	Complètement perdue et remplacée par une autre.	Trouvée renversée et remplacée par une autre.	Trouvée trop basse et remplacée par une autre.	Lest replacé.	Autres défauts corrigés.	Balisées.	Nombre total de fois qu'il a fallu y travailler.
De la Pointe-aux-Trembles (*en haut*) aux Trois-Rivières	38	19	57	3	1	6	31	54	55	260
Des Trois-Rivières à Sorel	80	5	85	9	1	46	55	43	164	467
De Sorel à Montréal (y compris le havre)	84	5	89	14	2	34	66	90	140	501
Totaux	202	29	231	26	4	86	152	187	359	1,228

TABLEAU indiquant les nouvelles bouées placées dans des positions toutes nouvelles pendant la saison de 1889.

Date.	Localité.	Nombre de bouées.	Couleur.	Description.	Observations.
1889.					
21 juin	Ile de Laurier	1	Rouge	Bois	
21 do	Varennes	1	Noire	do	
22 juill.	Pointe-Marie	1	Rouge	do	Bouée temporaire.
7 août	Montréal	1	Noire	Acier	
7 do	do	1	do	do	

TABLEAU indiquant le nombre et les localités des balises pour indiquer le chenal des navires à la fin de la navigation de 1889.

Localité.	Numéro.	Description.	Observations.
Saint-Antoine	1	Carrée	Laissée en position pend. toute l'année.
Batture du Dos-de-Cheval	2	En losange	do do
Pointe Grondines	2	Feux couverts	do do
Grondines	2	Carrée	do do
Champlain	2	do	do do
Cap de la Madeleine—Ancien chenal	2	Cylindrique	do do
Cap de la Madeleine—Nouv. chenal	2	Carrée	do do
Traverse de Nicolet	2	do	do do
Sainte-Anne de Sorel	1	En losange	do do
Contrecœur—Paire d'en haut	2	Carrée	do do
Contrecœur—Paire d'en bas	2	En losange	do do
Contrecœur—Ile Saint-Ours	2	do	do do
Ile de Laurier	2	do	Enlevée tous les automnes.
Ile à l'Aigle	2	do	do
Total	26		

RELEVÉ du temps employé par les vapeurs au service des bouées et balises pendant la saison de 1889.

Mois.	Durée du service.			Observations.
	Bouées.	Balises.	Totaux.	
	Jours.	Jours.	Jours.	
Avril	17	.....	17	Commencé à poser les bouées le 18 avril.
Mai	19	2	21	
Juin	10¼	3	13¼	
Juillet	9¼	6	15¼	
Août	11¼	1	12¼	
Septembre	11	1½	12½	
Octobre	4	½	4½	
Novembre	18¾	.....	18¾	Fini d'enlever les bouées le 27 novembre.
Totaux	100½	14	114½	

VAPEURS employés à l'entretien des bouées et des balises pour la saison de 1888, et durée du service de chacun.

Nom du vapeur.	Durée du service.			Observations.
	Bouées.	Balises.	Totaux.	
	Jours.	Jours.	Jours.	
McNaughton	90	14	104	Saison d'opération depuis le 18 avril jusqu'au 30 novembre, 195 jours, sauf les dimanches.
St. Peter	4¾	.....	4¾	
St. Louis	5¾	.....	5¾	
Totaux	100½	14	114½	

ANNEXE No 4.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DE HAVRE DE QUÉBEC, ANNÉE 1889.

QUÉBEC, 14 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, en double, avec les annexes qui l'accompagnent, le rapport des commissaires et un état de leurs comptes couvrant l'année 1889,—le tout conformément aux exigences de l'article 14 de l'acte 38 Victoria, chapitre 55.

Vu la maladie de notre ingénieur en chef, je me vois forcé d'omettre son rapport au sujet des travaux du havre. Je vous l'enverrai dès que je l'aurai reçu.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine.
Ottawa.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC, ANNÉE 1889.

(Exigé par l'article 14 de l'acte 38 Vict., chap. 55.)

QUÉBEC, 22 janvier 1890.

A l'honorable
CHAS. H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
etc., etc.
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément aux exigences de l'article 14 de l'acte 38 Victoria, chapitre 55, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur les opérations des commissaires du havre de Québec en 1889.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

Le rapport ci-joint de l'ingénieur en chef, M. Henry F. Perley, contient tous les renseignements relatifs aux travaux du havre exécutés l'année dernière sous sa direction.

Quoique cette année, 1889, ait vu achever les travaux du havre qui avaient été donnés à l'entreprise, il sera nécessaire d'améliorer une partie du quai de la Pointe à Carcey faisant face au bassin de marée, afin d'avoir dans tout le bassin une profondeur uniforme de 27 pieds à eau basse. Dans ce but les commissaires ont donné à leur ingénieur en chef instruction de préparer un plan des travaux, avec devis et détail estimatif.

BASSIN DE RADOUB.

Les commissaires ont continué l'administration du bassin de radoub, sous le contrôle du ministère des travaux publics.

Trois navires se sont servis du bassin de radoub dans le cours de la saison de navigation :—

Le premier a été le steemer *Polynesian*, jaugeant 3,983 tonneaux bruts.

Le second, le steamer *Deddington*, 2,124 tonneaux bruts.

Le troisième, le steamer *Canopus*, 2,802 tonneaux bruts.

Le *Polynesian* est entré dans le bassin le 28 mai, et en est sorti le 26 août.

Le *Deddington* y est entré le 27 août, et en est sorti le 13 octobre.

Le *Canopus* y est entré le 25 octobre, et en est sorti le 7 novembre.

Une convention a été conclue avec la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario pour l'hivernage de son *Québec* dans le bassin, et ce bateau fut mis en cale le 24 novembre.

Cette importante propriété du gouvernement a été tenue dans un état parfait et a donné entière satisfaction à ceux qui avaient charge des navires. Pour protéger les navires contre l'incendie, la pompe foulante de première classe, dans le dépôt des machines, a été munie de 1,000 pieds de tuyaux.

DRAGAGE.

Les quantités suivantes ont été draguées pendant la saison des travaux, suivant le contrat du 27 mai: 86,688 verges cubes à une profondeur de 26 pieds plus bas que l'étiage; 690 verges cubes à une profondeur de 26 à 28 pieds, et 9,252 verges cubes au fond du bassin de marée.

TRAVAUX DU HAVRE AU MUR SUD.

La dernière partie du bassin à flot, le mur sud, a été terminée au commencement de novembre, à l'exception d'une quantité de dragage qu'il reste à faire pour que le fond soit uniforme. Le prix du terrain qu'il a fallu acheter pour ces travaux a été payé.

La nouvelle voie de garage établie sur le côté nord de la jetée, et dont il était question dans notre dernier rapport, a été ouverte à la circulation au commencement du printemps. Elle facilite grandement le déchargement du bois de service des wagons sur les bateaux et les barges.

Une grande balance Fairbanks, capable de peser 50 tonnes, a été installée sur la jetée, spécialement pour le passage de la houille et autres articles pesants expédiés par wagons de chemins de fer.

Pour faciliter le chargement des wagons, une plateforme élevée a été construite sur la jetée.

Lors d'une entrevue qui eut lieu le 27 mai avec les expéditeurs et propriétaires des scieries intéressés au chargement des marchandises dans le bassin Louise, il fut décidé que la voie ferrée, sur le côté sud de la jetée, tout près de l'eau, serait tenue libre de toutes espèces de marchandises pendant la saison d'embarquement, afin que les chargements puissent se faire directement des wagons aux navires. Des règlements à cet effet furent établis et ils ont donné satisfaction générale, bien que la circulation ait quelques fois été temporairement interrompue par des accumulations de houille.

L'achèvement du bassin à flot qui sera disponible l'année prochaine va singulièrement augmenter les facilités de chargement et déchargement des marchandises.

Afin de s'assurer si de gros navires comme ceux qu'il est question de subventionner pour le transport des malles-postes pourraient pénétrer dans le bassin de marée par son entrée actuelle, les commissaires ont adressé une lettre au maître du port et aux directeurs de la corporation des pilotes, les priant de dire ce qu'il y aurait à faire, suivant eux, pour parer à la difficulté, s'ils y voyaient objection. Les réponses reçues ont été dans le même sens: les deux autorités ont déclaré qu'elles étaient d'avis que les navires en question pourraient, sans la moindre difficulté, pénétrer dans le bassin et en sortir par son entrée actuelle.

Quoique cette opinion soit d'un grand poids, elle n'a pas été acceptée comme décisive, et il est possible que la question soit remise à l'étude avant d'en venir à une décision finale.

Le 19 août une délégation du Conseil de Commerce de Québec s'est rendue auprès des commissaires pour leur représenter la nécessité d'établir, sur la jetée, des hangars destinés aux marchandises fragiles et autres qui sont débarquées.

Subséquemment, les commissaires furent invités à accompagner les membres du conseil dans une visite à la jetée pour y choisir uu endroit favorable à la construction de ces hangars. Les visiteurs furent unanimes à choisir un emplacement à l'extrémité nord du mur transversal.

Les plans, avec devis et détail estimatif, des hangars, ont été préparés et sont à l'étude. Il n'y a pas de doute que le projet va être mis à exécution.

Pont tournant.

La construction et l'installation du pont tournant à l'entrée du bassin de flot ont été terminées.

Dragage du chenal "Fly Bank."

On peut dire que le dragage du chenal *Fly Bank* est terminé; il ne reste plus qu'à égaliser une très petite partie du fond, ce qui sera l'affaire de quelques jours seulement si, toujours, on juge nécessaire de le faire.

La quantité de dragage exécuté cette année s'est élevée à 66,283 verges cubes qui, ajoutées aux 66,811 verges cubes déjà draguées, constituent un dragage total de 133,094 verges cubes.

Affermage à la Compagnie du Grand-Tronc.

Le bail des lieux occupés par le chemin de fer Grand-Tronc expirant le 1er mai, et les commissaires sachant que l'espace occupé par lui n'était pas suffisant pour son trafic d'hiver, proposèrent à la compagnie de renouveler le bail en y ajoutant l'usage de tout le devant du quai Wellington, ainsi que la partie de sa surface occupée par M. John Baile.

Cette proposition ayant été agréée, un bail de cinq ans fut dressé et signé. Il stipule que permission est donnée à la compagnie d'y ériger les constructions dont elle peut avoir besoin, telles que hangars à fret, etc.

Hangars à charbon sur le quai Wellington.

En conséquence de la convention conclue avec les autorités du Grand-Tronc, M. John Baile s'est vu privé de la partie du quai Wellington qu'il avait occupée pendant tant d'années. A sa demande, un hangar à charbon a été construit sur un lot vacant en arrière du quai. Ce hangar a les dimensions suivantes: 136 pieds de long, 30 de large et 12 de hauteur. M. Baile l'a pris à bail pour trois ans.

Réparations aux propriétés.

Les quais de la Pointe-à-Carcy et des Indes Orientales ont encore grandement besoin de réparations. Les commissaires ont l'intention, dès qu'ils en auront les moyens, de reconstruire ces deux quais à partir de l'étiage jusqu'au niveau du quai Atkinson, et jusqu'à une profondeur d'environ 50 pieds.

Le reste des propriétés sous le contrôle des commissaires est dans l'ordre le plus excellent.

La voie du chemin de fer, sur le quai de la Pointe-à-Carcy, a été exhaussée, ballastée et pourvue de traverses.

Deux mille cent quarante-cinq tonnes de pierre, 295 tonnes de sable et 275 tonnes de scories de fer et de cuivre, le tout constituant le lest de certains navires, et 1,240 tonnes de débris provenant de la démolition de certaines maisons sur la rue Saint-Jean ont été déposés au cours de l'année, dans le quai de la Pointe-à-Carcy.

Deux mille huit cent vingt-cinq tonnes de pierre, 150 tonnes de pierre et débris et 165 tonnes de sable et pierre, le tout formant le lest de certains navires, ont été déposés dans le quai Wellington.

Des réparations considérables ont été faites au quai Wellington avant sa remise aux autorités du Grand-Tronc. Il a été exhaussé au niveau du quai voisin, toute sa façade a été doublée en charpente, et son remplissage a été terminé.

Sept cent cinquante-huit tonnes de pierre et de débris provenant du lest de navires ont été déposés dans le quai du Grand-Tronc, et 80 tonnes de pierre provenant de la même source ont été déposées dans la brise-lames pour remplir un vide à son extrémité nord.

PROCÈS.

Le patron de la barque *Melmerby* fut traduit en justice le 26 juin pour avoir refusé ou négligé de se rendre aux injonctions du maître de havre qui lui avait ordonné de reculer son bateau. L'accusation fut aisément prouvée, et le patron fut admonété et condamné à payer les frais; il ne lui fut pas imposé d'amende, en considération de sa promesse qu'il allait immédiatement se conformer à l'ordre, et de l'expression de son regret d'avoir refusé d'obéir.

COUPE DE GLACE.

Vingt-huit mille sept cent soixante-quatorze blocs de glace, tous pour la consommation locale, ont été coupés durant l'hiver 1888-89, soit un surplus de 2,449 blocs sur la récolte de l'hiver précédent.

Au présent rapport sont joints les relevés ordinaires contenant les renseignements fournis chaque année à votre ministère au sujet du port, ainsi qu'un état des comptes de la commission pour l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

ETAT COMPARATIF du revenu de la commission pour les années 1888-89.

—	1888.	1889.	Différence en 1889.	
Droits de tonnage	14,691 77	16,739 96	2,048 19	Augmentation.
do d'importation	3,012 76	3,278 97	266 21	do
do d'exportation	5,106 70	6,493 61	1,386 91	do
do de havre	2,619 27	2,415 09	204 18	Diminution.
Propriétés—				
Recettes	24,720 70	23,919 63	801 07	do
Intérêts	1,023 82	508 61	515 21	do
Lots de grève et en eau profonde	1,977 37	1,977 37	.....	
Divers	305 75	636 83	331 08	Augmentation.
	53,458 14	55,970 07	2,511 93	do

REVENU ET DÉPENSES.

Dt.

1889.		$ cts.	$ cts.
31 déc..	Droits de tonnage	16,739 96	
	do d'importation	3,278 97	
	do d'exportation	6,493 61	
	do de havre	2,415 09	
	Recettes provenant des propriétés	23,919 63	
	Lots de grève et en eau profonde	1,977 37	
	Intérêt	501 61	
	Divers	636 83	
			55,970 07

Av.

1889.		$ cts.	$ cts.
31 déc.	Appointements des officiers	6,900 00	
	do des sténographes	775 00	
	Présence des commissaires	2,340 00	
	Frais judiciaires	679 79	
	Dépenses sur les propriétés	9,401 80	
	Rapport et annexes, 1889-90	763 50	
	Auditeurs pour 1888	200 00	
	Appareil de chauffage	401 50	
	Service du maître de port	683 85	
	Divers	1,518 67	
	Intérêt	28,920 00	
	Profits et pertes	3,385 96	
			55,970 07

JAS. WOODS,
Teneur de livres.

A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

QUÉBEC.

DT. ÉTAT de l'actif et du passif, d'après le bilan. AV.

1889.	ACTIF.	$ cts.	$ cts.
31 déc..	Propriété foncière :—		
	Quai du brise-lames	220,498 63	
	do de la Pointe-à-Carcy	276,085 31	
	do des Indes Orientales	48,537 99	
	do du Grand-Tronc	15,604 07	
	do Wellington	86,522 95	
	do d'Atkinson	51,080 70	
	do de Reynar	9,918 29	
			708,247 94
	In re lots de grève et en eau profonde :—		
	Capital au débit de diverses personnes..	35,162 54	
	Arrérages d'intérêt jusq. 24 juin 1889..	7,221 46	
	do do 24 déc. 1889..	988 68	
			43,372 68
	Loyers, quaiage, etc. :—		
	Dus par fonds, d'après bilan	9,713 67	
	Loyers acquis, mais non dus	1,637 46	
			11,351 13
	En caisse :—		
	En mains	17 91	
	A la Banque Nationale	27,212 39	
			27,230 30
	Améliorations du port		2,932,769 92
	Bassin de radoub—Revenu		9,002 93
	Vérins—En mains		394 87
	Outils—En mains		1,503 80
	Meubles de bureau		3,463 57
			3,737,339 14

1889.	PASSIF.	$ cts.	$ cts.
31 déc.	Obligations du port de Québec	3,425,900 00	
	Receveur général	14,460 00	
	Gouvernement fédéral—Améliorations du port	14,500 00	
	Steamer "Québec"	200 00	
	Corporation pour taxes	1,975 28	
			3,457,035 28
	SURPLUS.		
	Composé comme suit :—		
	Lots de grève et en eau profonde	54,706 31	
	Profits et pertes	225,597 55	
			280,303 86
			3,737,339 14

JAS. WOODS, *teneur de livres.* A. H. VERRET, *secrétaire-trésorier.*

Nous certifions par les présentes que nous avons examiné l'état de l'actif et du passif de la commission du havre de Québec le 31 décembre 1889, et que nous l'avons trouvé exact.

QUÉBEC, 13 janvier 1890.

A. GABOURY, }
A. AHERN, } *Auditeurs.*

DR. BILAN, 31 décembre 1889. AN.

1889.		$ cts.	$ cts.	1889.		$ cts.	$ cts.
31 déc..	Meubles de bureau		3,465 57	31 déc.	Lots de grève et en eau profonde		54,706 31
	Au débit des concessionnaires des lots de grève et en eau profonde		42,384 00		Receveur général		14,460 00
	Au débit de diverses personnes pour loyers, droits de quaiage, etc		9,713 67		Compte de taxes		1,975 28
	Quai du brise-lames		220,498 63		Steamer "Québec"		200 00
	do de la Pointe-à-Carcy		276,085 31		Gouvernement fédéral, améliorations du port		14,500 00
	do des Indes-Orientales		48,537 99		Débentures du port de Québec		3,425,900 00
	do du Grand-Tronc		15,604 07		Profits et pertes		225,597 55
	do Wellington		86,522 95				
	do d'Atkinson		51,080 70				
	do de Reynar		9,918 29				
	Améliorations du port		2,932,769 92				
	En caisse	17 91					
	La Banque Nationale	27,212 39					
			27,230 30				
	Compte de vérins		394 87				
	do d'outils		1,503 80				
	Bassin de radoub, revenu		9,002 93				
	Compte indéterminé		2,626 14				
			3,737,339 14				3,737,339 14

A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

JAS. WOODS,
Teneur de livres.

Nous certifions par les présentes que nous avons examiné les livres et pièces justificatives de la commission du port de Québec, pour l'année expirée le 31 décembre 1889, et que ce qui précède est une copie correcte du bilan.

A. GABOURY,
A. AHERN, } *Auditeurs.*

QUÉBEC 13 janvier 1890.

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

RELEVÉ indiquant le prix des travaux du havre jusqu'au 31 décembre 1889.

Nature des travaux.	Dépense totale, y compris l'intérêt, etc.	Réduction effectuée sur l'autorité de 51 Vic., ch. 6, représentant l'intérêt et le fonds d'amortissement payés à même le capital.	Montant du fonds d'amortis. des com. du havre et accum. qui, en vertu de 51 Vict., ch. 6, sont devenus partie du rev. con. du Canada.	Réduction nette.	Prix net des travaux à date.	Somme totale reçue du gouvernement fédéral.	Somme totale votée.	Statuts autorisant la dépense.	Montant disponible	Observations.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.		$ cts.	
Améliorations du havre.....	3,087,510 74	*378,670 05 †17.329 95 396,000 00	223,929 23	*154,740 82 †17,329 95 172,070 77	2,932,769 92	2,717,400 00	3,252,000 00	36 Vic., c. 62 43 Vic., c. 17 45 Vic., c. 47 47 Vic., c. 9. 49 Vic., c. 19 50-51 Vic., c. 41.	534,600 00	Si la somme de $396,000 déduite de la dette en vertu du 50-51 Vic., ch. 62, est prise la somme de $534,600 indiquée comme disponible, alors la somme serait réduite à $138,600. La dette de la commission s'élevant à $723,000, rachetée en vertu du 36 Vic., ch. 62, n'est pas inclue dans ce relevé.

* Intérêt. † Fonds d'amortissement.

Certifié,

A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,
OTTAWA, 2 janvier 1890.

ANNEXE No 5.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU HAVRE DES TROIS-RIVIÈRES, ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
TROIS-RIVIÈRES, 5 février 1890.

MONSIEUR,—Par ordre de la commission du havre des Trois-Rivières, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'instruction de l'honorable ministre de la marine, l'état des recettes et des dépenses de cette commission pour l'année expirée le 31 décembre 1889, ainsi qu'un relevé comparatif du commerce et de la navigation de ce port pendant la même année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
GEORGE BALCER,
Secrétaire

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

RECETTES.

Voici quelles ont été les recettes :—

DU PERCEPTEUR DES DOUANES, TROIS-RIVIÈRES.

Droits de havre sur marchandises à l'entrée	$491 56	
do do	567 94	
Droits de tonnage sur navires	592 04	
Droits d'amarrage	103 35	
		$1,754 89

COMMERCE LOCAL.

Droits de havre sur marchandises, à l'entrée	$293 76	
do do à la sortie	534 99	
Droits de tonnage sur navires	271 81	
Commutation sur marchandises et navires	994 74	
Loyer de quai et amarrage	864 41	
		$2,959 71
Recettes totales		4,714 60

DÉPENSES.

Voici quelles ont été les dépenses :—

Appointements des employés	$1,511 34	
Loyer, combustible, dépenses de bureau, divers	646 75	
Frais d'impression	37 75	
Dépenses de voyage	40 50	
Perceptions remises	56 54	
AU COMPTE DE LA CONSTRUCTION.		
Réparations aux propriétés sur les quais	397 40	
Dépenses totales		$2,690 28

DT. BILAN. AV.

1889.		$ cts.	$ cts.	$ cts.	1889.		$ cts.	$ cts.	$ cts.
1er jan.	Dépôt en banque.....	1,705 54			31 déc..	Frais d'administration.	2,236 34		
	Argent en caisse.....	29 52				Remise de droits de havre	56 54		
			1,735 06					2,292 88	
31 déc..	Droits de havre perçus pendant 1889....	.....	4,714 60			Dépenses des travaux du havre.....	.....	397 40	
						Montant porté au crédit.....	....	544 48	
	Montant porté au débit.....					Dépôt en banque.....	3,540 94		
	De divers, pour loyers de quai	333 33				Argent en caisse.....	218 44		
	do droits de havre	211 15						3,759 38	
			544 48						
				6,994 14					6,994 14

RELEVÉ du nombre et du tonnage des voiliers et vapeurs ayant fait leur déclaration d'entrée et de sortie au bureau de douane des Trois-Rivières, pendant l'année terminée le 31 décembre 1889.

Relevé des navires entrés au port.	No.	Tonnage.
Total des arrivages	31	28,998
Nombre des vapeurs	15	17,760
do voiliers	16	11,238

Relevés des navires sortis du port.	No.	Tonnage.
Total des navires partis	31	28,998
Nombre des vapeurs	15	17,760
do voiliers	16	11,238

Nationalité.		
Anglais et canadiens — Vapeurs	13	14,052
Anglais et canadiens — Voiliers	8	4,393
Scandinaves, voiliers	7	6,208
Français, vapeurs	2	3,708
République Argentine, voilier	1	637

Nationalité.		
Anglais et canadiens	21	18,445
Scandinaves	7	6,208
Français	2	3,708
République Argentine	1	637

Partant de		
Ports canadiens	18	17,846
do français	2	2,847
do anglais	3	2,653
do de l'Amérique du Sud	4	2,595
do belges	1	2,099
do scandinaves	1	958

Allant à des		
Ports anglais	15	17,338
do canadiens	8	8,707
do de l'Amérique du Sud	5	2,541
do terreneuviens	3	412

COMMERCE LOCAL.

	Nombre.	Tonnage.
Bateaux, non enregistrés	241	.....
Goëlettes	29	2,584
Barges	81	8,447
Vapeurs	190	20,911
Barges américaines	45	4,406
Navires hivernant au port	34	2,345
	620	38,693

Non compris les bateaux de la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario, non plus que les vapeurs locaux.

RELEVÉ COMPARATIF DES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS EN 1889.

Il a été exporté, l'année dernière, 42,778,000 pieds de bois de construction—la même quantité, à peu près, qu'en 1888. Le mouvement de notre principal article d'exportation est ainsi resté stationnaire ; il a même diminué si on le compare avec ce qu'il était autrefois.

L'exportation en Angleterre a été un peu plus active en 1889 : la quantité de bois expédié à ce pays s'est chiffrée par 14,857,000 pieds, contre 9,370,000 en 1888. Cependant, elle est beaucoup moindre qu'en 1887, où elle atteint le chiffre de 23,750,000 pieds.

Nous avons repris, en quelque sorte, notre commerce avec l'Amérique du Sud en expédiant 2,143,000 pieds de bois à la République Argentine, où nous n'avions absolument rien envoyé l'année dernière.

Aux Etats-Unis nous avons exporté 18,366,000 pieds de bois, contre 19,500,000 en 1888.

En somme, nos exportations de bois n'ont pas beaucoup augmenté depuis deux ans ; une fois de plus, nous avons à déplorer la diminution graduelle de notre plus importante exportation.

Ce déclin que nous avons déjà signalé en plus d'une occasion, n'est pas seulement dû à la condition de l'industrie elle-même, non plus qu'à la diminution de la production de nos forêts. Il faut en faire remonter la cause à l'insuffisance de notre port. Nos quais, à l'exception de celui des Commissaires, peuvent à peine faire face aux besoins du commerce local. L'absence d'espace nécessaire à l'emplacement et à l'assortissement du bois force les marchands et expéditeurs à envoyer le produit des scieries du district des Trois-Rivières par des allèges à Québec, et même à Montréal, pour être transbordé dans les navires de mer, au lieu de l'expédier directement de notre port, comme autrefois et comme les producteurs et expéditeurs en avaient l'intention lorsque la commission du havre fut établie ; on espérait alors que Trois-Rivières constituerait le port le plus convenable au chargement du bois de sciage. Quant à l'importance de nos scieries, il suffit de dire que celles de la rivière Nicolet produisent annuellement de 25,000,000 à 30,000,000 de pieds, celles de Batiscan et de Sainte-Anne à peu près 20,000,000 de pieds, celles de la Rivière-du-Loup, d'Yamachiche, de Bécancour, de Maskinongé et quelques établissements échelonnés sur la ligne du chemin de fer, en produisent aussi de très grandes quantités, sans parler du bois de l'Ottawa, dont une bonne partie a été chargée pendant des années et est encore embarquée à Trois-Rivières par quelques-uns des principaux marchands.

Une autre preuve que le déclin de ce commerce n'est pas dû à une absence d'esprit d'entreprise chez nos citoyens, c'est que toutes les autres branches du commerce d'exportation accusent une augmentation graduelle et constante.

Désappointés dans leur espoir de trouver dans les améliorations du havre depuis si longtemps promises les facilités nécessaires à l'exportation du bois, les intéressés ont porté ailleurs leur attention. Aussi, tandis que les relations d'affaires avec l'Angleterre et les autres pays d'Europe sont restées à peu près dans le même état, le commerce américain et interprovincial a pris un plus grand développement. Ceci explique encore pourquoi le tonnage des navires de mer dans notre port n'a pas augmenté.

On a remarqué pendant la dernière décade un accroissement constant dans le volume de nos transactions commerciales. En 1880, ce volume était de $600,000 ; en 1889 il a atteint le chiffre de $1,023,692, divisé comme suit :—

Exportations	$843,450
Importations	180,242

Voici le détail des exportations :—

Aux Etats-Unis.

	Valeur.	
30,261 tonnes de foin	$276,474	
9,914 moutons	22,835	
36 chevaux	4,666	
30,573 douzaines d'œufs	4,819	
Autres produits de la ferme et des champs	3,469	
18,366,407 pieds de bois de service	178,594	
11,350,000 bardeaux	24,581	
Traverses de chemin de fer	8,040	
Poteaux de télégraphe	6,000	
Autres articles de bois	5,836	
504 cordes d'écorce de pruche	2,496	
Bois en pulpe	4,507	
do (fabriqué)	16,891	
Fourrures et peaux	6,903	
55 tonnes oxyde de fer	1,083	
Divers	9,466	
		$576,660

Dans la Grande-Bretagne.

7,735,750 pieds de madriers de pin	$130,348	
6,561,500 do d'épinette	61,216	
380,500 pieds de bouts de madriers	6,204	
180,000 pieds de planches	2,736	
153 tonneaux de bouleau équarri	981	
Fourrures	250	
		$201,735

A Terreneuve.

Machines	$ 15,500	
Provisions	6,600	
Articles en général	1,500	
Vingt chevaux	2,500	
Bois de service	2,000	
Agrès de chantier	6,800	
		$ 34,900

Dans l'Amérique du Sud.

2,143,000 pieds de bois de service	$ 24,187	
104,000 voliges	1,051	
50,000 palissades	521	
		$ 25,759

Dans l'Allemagne.

Fourrures	4,396
Total des exportations	$843,450

Voici le détail des importations :—

Des Etats-Unis.

	Valeur.	
Farine et provisions	$19,881	
Mélasse	5,040	
2,895 tonnes de charbon et coke	11,150	
140 tonneaux de fer en gueuse	2,517	
Sable de moulage, argile, etc	704	
Cuir et articles en cuir	9,539	
Peaux crues et fourrures	4,808	
Machines, outils, etc	3,018	
Quincaille	525	
Cuivre, et articles en cuivre	1,616	
Platine, argent, etc., articles en	1,389	
Lainages et cotonnades	2,642	
Articles en caoutchouc, etc	791	
Bois fabriqué, meubles	2,418	
Instruments de musique	136	
Verrerie	604	
Livres et impressions	780	
Acides et drogues	977	
Tabac	702	
Articles de toilette	215	
Papier à tenture	144	
Pierres à aiguiser	511	
Résine	303	
Paquets par la malle	1,382	
Divers	12,104	
		$83,896

De la Grande-Bretagne.

Lainages et cotonnades	$18,960	
Marchandises sèches et articles de fantaisie	2,625	
Bonneterie et menus articles	1,991	
Articles en caoutchouc, etc	910	
Chapeaux et casquettes	298	
Peaux crues et fourrures	5,407	
Cuir	1,243	
Charbon (458 tonnes)	827	
Ciment	182	
		32,443

Des provinces maritimes.

9,695 tonnes de charbon	26,660

De la Belgique.

Machines, outils, etc	$14,750	
Ameublement, etc	3,400	
Livres	20	
		18,170

De France.

	Valeur.	
Livres et papeterie	$1,367	
Ornements d'églises, chapelets	242	
Cuir	120	
Meules de moulin	495	
Verrerie	138	
Articles de fantaisie	161	
Divers	83	
541 gallons d'eau-de-vie	899	
1,456 do de vin	701	
Effets de colons, meubles	2,600	
		6,806

D'Allemagne.

Fourrures	$3,037	
Cuir	2,469	
Soie et lainages	428	
Machinerie	215	
Articles de fantaisie	236	
Champagne	106	
Plantes	29	
		6,520

De Hollande.

8,334 gallons de genièvre	4,773

D'Espagne.

1,377 gallons de vin	701

D'Autriche.

Cuir	195

D'Italie.

Ornements d'églises	39

De la Suisse.

Montres et mouvements de montres	39
Total des importations	$180,242

RÉCAPITULATION.

Exportations.

	1888.	1889.
Aux Etats-Unis	$595,925	$576,660
Dans la Grande-Bretagne	125,412	201,735
A Terreneuve	.....	34,900
Dans l'Amérique du Sud	.....	25,759
En Allemagne	2,042	4,396
	$723,379	$843,450

Importations.

	1888.	1889.
Des Etats-Unis	$78,074	$83,896
De la Grande-Bretagne	20,338	32,443
Des provinces maritimes	20,273	26,660
De la Belgique	1,163	18,170
De France	3,529	6,806
D'Allemagne	3,557	6,520
De Hollande	2,828	4,773
D'Espagne	749	701
D'Autriche	279	195
D'Italie	39	39
De la Suisse	...	39
	$130,829	$180,242

Total des exportations	$723,379	$843,450
" importations	130,829	180,242
	$854,208	1,023,692
		854,208
Augmentation pour 1889		$169,484

Le commerce local et interprovincial, dont nous n'avons pu obtenir le chiffre précis, est chiffré par 24,884 tonneaux de marchandises générales expédiés par voie ferrée et par steamers, et par 31,918 tonneaux reçus des mêmes voies—soit un total de 56,802 tonneaux, auxquels il faut ajouter le fret transporté par quelques 350 barges et autres bateaux de rivière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEORGE BALCER,
Secrétaire.

M. Wm Smith,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE No 6.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU PORT DE TORONTO POUR L'ANNÉE CIVILE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

Port de Toronto.

Le secrétaire de la commission du havre de Toronto en compte avec les commissaires de ce port pour 1889.

BILAN GÉNÉRAL.

Dt.				Av.			
1889.		$	cts.	1889.		$	cts.
31 déc.	Propriété des quais	43,072	02	31 déc.	Retiré de trop à la banque	5,346	04
31 do	Elévateur	10,250	00	31 do	Profits et pertes	48,820	59
31 do	Meubles de bureau	839	71				
31 do	Argent en caisse	4	90				
		54,166	63			54,166	63

Après avoir examiné les livres, comptes et pièces justificatives, et comparé le bilan ci-dessus avec les livres, nous certifions qu'ils sont exacts et qu'ils représentent le véritable état des affaires de la commission jusqu'au 31 décembre 1889.

MORGAN BALDWIN,
Maître de port.

C. W. POSTLETHWAITE,
Sous-maître de port.

ARTHUR B. LEE, président.
A. M. SMITH,
J. H. G. HAGARTY,
J. McMILLAN,
THOMAS DAVIS,
Commissaires.

JAS. E. DAY,
C. B. GRASETT,
Auditeurs.

Toronto, 5 janvier 1890.

ETAT des recettes et des dépenses de la commission du havre de Toronto, pour l'année 1889.

1889.	RECETTES.	$ cts.	1889.	DÉPENSES.	$ cts.
1er janv.	Argent en caisse.....	1 16	1er janv.	Tiré de trop de la banque de Toronto	1,731 21
31 déc.	Ch. de f. Toronto, Grey et Bruce	3,000 00	31 déc.	Dragage	12,740 17
31 do	Droits de port pour l'année...	10,545 95	31 do	Appointements	2,600 00
31 do	Amendes	20 00	31 do	Dépenses de bureaux.....	600 02
31 do	Loyers	48 00	31 do	Frais	400 00
31 do	Tiré de trop à la banque.....	5,346 04	31 do	Phares, bouées et balises	293 33
			31 do	Intérêt sur ce qui a éte tiré de trop à la banque	215 45
			31 do	Assurance	143 00
			31 do	Impressions et papeterie.....	53 28
			31 do	Charbon et bois.	31 15
			31 do	Honoraires d'ingénieurs	25 00
			31 do	do d'avocats.	13 59
			31 do	Argent en caisse	4 90
			31 do	Dépenses à compte de propriété	110 05
		18,961 15			18,961 15

Examiné et trouvé exact.

JAS. E. DAY,
C. B. GRASETT,
Auditeurs.

TORONTO, 5 janvier 1890.

ETAT DE COMPTE DÉTAILLÉ.

1889.		$ cts.	$ cts.
	Mobilier de bureau.		
31 déc..	Montant, suivant grand-livre	.....	839 71
	Compte d'immeubles.		
31 janv.	Montant, suivant grand-livre	42,961 97	
20 fév..	Plans et rapport sur tenants et aboutissants	50 00	
22 août.	Nouvelle clôture à la maison du gardien de phare	60 05	
			43,072 02
	Intérêt.		
déc..	Intérêt sur surcharge à la banque de Toronto	.....	215 45
	Assurance.		
21 janv.	Primes sur les phares	8 00	
30 juil..	do élévateurs	130 00	
31 déc..	do le mobilier de bureau, 2 ans	5 00	
			143 00
	Dragage.		
3 oct..	J. Conlon, à l'entreprise	11,980 00	
3 do ..	Kivas Tully, honoraires d'ingénieurs	613 67	
3 do ..	G. Shaw, contrôleur des travaux	138 00	
30 juin..	Compte du solliciteur pour préparer le contrat	8 50	
			12,740 17
	Frais de gestion.		
12 janv.	Rémunération des commissaires et auditeurs, etc	.....	400 00
	Impressions et papeterie.		
11 fév..	Compte du *Mail* pour état annuel	17 50	
9 avril.	Copp, Clark et Cie, pour 2,000 enveloppes	5 50	
27 mai..	Compte du *Mail* pour 250 affiches en demi-feuille	6 00	
18 juin..	Copp, Clark et Cie, pour papier à lettre	4 50	
3 oct..	Compte du *Mail* pour 2,000 manifestes	9 50	
31 déc..	Menues sommes, frais de port, etc	10 28	
			53 28
	Appointements.		
31 déc..	M. Baldwin	1,200 00	
31 do ..	C. W. Postlethwaite	800 00	
31 do ..	Capitaine Taylor	600 00	
			2,600 00
	Phares, bouées et balises.		
9 avril.	Capitaine Taylor, placer et peinturer des bouées	32 50	
9 do ..	J. B. Allan et Cie, peinture	12 31	
9 do ..	F. Jackman, placer des bouées à l'entreprise	62 50	
25 mai..	Capitaine Taylor, peinturer la maison au quai de la reine	41 00	
25 do ..	J. B. Allan et Cie, peinture	24 92	
3 oct...	Capitaine Taylor, peinturer la clôture	10 25	
3 do ..	J. B. Allan et Cie, peinture	8 49	
12 déc..	F. Jackman, enlever les bouées à l'entreprise	78 50	
30 do ..	Gaz pour les phares	134 11	
31 do ..	Menus frais	8 75	
			413

ETAT DE COMPTE DÉTAILLÉ—*Fin.*

		$ cts.	$ cts.
	CHARBON ET BOIS.		
14 janv.	Cie houillère d'Ontario, 1 tonne de charbon	6 00	
9 avril.	do ½ corde de pin	2 75	
9 do ..	do 1 tonne de charbon	6 00	
2 oct...	do 1 do	5 50	
2 do ..	do 1 do	5 50	
12 do ..	do ½ corde de pin	2 50	
14 do ..	do ½ tonne de charbon	2 90	
			31 15
	DÉPENSES DU BUREAU.		
31 déc..	Loyer pour l'année	399 96	
31 do ..	Loyer du téléphone pour l'année	100 00	
3 oct...	Wm Booth, peinturer l'enseigne	12 00	
4 déc..	W. H. Ferguson, dessiner des plans	5 30	
24 do ..	W. J. Whitten et Cie, monter les poêles, etc.	4 90	
	Nettoyage, blanchissage et compte de l'eau	77 86	
			602 02
	ELÉVATEUR.		
31 déc..	Compte, suivant grand-livre	.....	10,250 00

PROFITS ET PERTES.

Dt. 1889.	$ cts.	1889.	$ cts. Av.
Dragage	12,740 17	Balance d'après le grand-livre, folio 397	52,321 63
Appointements	2,600 00	Droit de port pour l'année	10,545 95
Dépenses de bureau	600 02	Ch. de fer de Toronto, Grey et Bruce.	3,000 00
Frais de gestion	400 00	Loyer	48 00
Phares, bouées et balises	293 33	Amendes	20 00
Intérêt	215 45		
Assurance	143 00		
Impressions et papeterie	53 28		
Honoraires d'ingénieurs	25 00		
do d'avocats	13 59		
Houille et bois	31 15		
Balance au crédit des profits et pertes	48,820 59		
	65,935 58		65,935 58

Examiné et trouvé exact.

JAS. E. DAY,
C. B. GRASETT,
Auditeurs.

TORONTO, 5 janvier 1890.

TABLEAU COMPARATIF.

ARRIVAGES par vapeurs et navires pendant les années 1888 et 1889.

Nature des marchandises.		1888.	1889.
Marchandises en général	Tonneaux.	10,931½	11,427¼
Houille	do	177,429	166,316
Moutons, etc		2	20
Chevaux, bêtes à cornes		516	392
Grains et plantes légumineuses	Boisseaux.	186,160	148,190
Pierre à bâtir	Tonneaux.	9,365	7,096
Sable pour construction	do	525	584
Lattes et cercles		315,000	189,000
Bois	Cordes.	300	725
Pierre	Toises.	3,453	3,447
Fruits	Barils.	9,876	10,065
do	Boîtes.	18,536	3,825
do	Paniers.	116,138	111,768
do	Sacs.	1,025	440
Bois de service	Pds. M.P.	470,100	1,005,500
Briques		.....	47,000

C. W. POSTLETHWAITE,
Sous-maître de port.

BUREAU DU MAÎTRE DE HAVRE,
TORONTO, 5 janvier 1890.

TRENTE-NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL.

Aux Commissaires du havre de Toronto :

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel couvrant l'année 1889.

La glace est sortie de la baie le 15 mars, 27 jours plutôt que l'année dernière.

Le premier arrivage a été celui de la goëlette *Morning Star*, de Port-Crédit, avec un chargement de pierre, le 23 mars, sous le commandement du capitaine Thomas Blowns, qui a reçu le chapeau d'usage. Le dernier arrivage a été celui du bateau à vapeur *Lillie*, de Niagara, capitaine Thompson, le 24 décembre; ce vapeur est allé à l'île le jour de Noël. Jusqu'ici, cet hiver, le temps a été exceptionnellement doux, et à l'exception des 3 et 4 décembre, où le thermomètre a indiqué plus 6 et plus 3, nous n'avons jamais eu plus que quelques degrés de gelée.

Le nombre des arrivages à ce port a été de 2,313,—soit une diminution de 13 sur l'année dernière.

	1888.	1889.		
Bateaux à vapeur, chargés...	798	961	Augmentation....	163
do lèges.....	7	5	Diminution.....	2
Propulseurs, chargés.....	71	79	Augmentation....	8
do lèges.....	96	105	do ...	9
Goëlettes, chargées.....	1,314	1,117	Diminution.....	197
do lèges	40	46	Augmentation.....	6

Le nombre de navires qui ont hiverné dans ce port a été de 70, comme suit: 24 goëlettes, 18 bateaux à vapeur, y compris remorqueurs et passeurs, 7 propulseurs, et 21 yachts à vapeur et à voiles ; leur tonnage total s'élevait à 10,755 tonneaux à peu près.

Nous avons commencé l'année avec un solde de $1,731.21 à notre débit. Les recettes provenant des droits de port ont été de $10,545.95 en caisse, et celles provenant de toutes autres sources $3,069.16, soit un total de $13.615.11. Les dépenses, y compris $1,731.21 retirés de trop à la banque, ont été de $18,961.15, ce qui laisse un déficit de $5,346.04.

La quantité de houille reçue par navires a été de 166,316 tonnes : 159,845 tonnes de charbon dur, et 6,471 de charbon mou ; c'est 11,113 tonnes de moins que l'année dernière. Cette diminution provient, je crois, de ce que l'hiver de 1888-89 avait été très doux, et l'importation précédente très considérable ; à l'ouverture de la navigation les marchands se sont trouvés avec une réserve importante.

La quantité de houille apportée par chemins de fer a été d'après les relevés de la douane : charbon bitumineux, 146,922½ tonnes; anthracite, 143,075. Quantité totale de houille reçue par chemins de fer et navires, 456,313½ tonnes—ou 58,550½ tonnes de moins que l'année dernière.

La quantité de dragage fait cette année a été très considérable, vu que l'eau était basse et qu'il est impossible d'empêcher la barre de sable de se répandre dans le chenal tant qu'on ne l'entourera pas d'un mur de protection quelconque. Deux fois après avoir dragué l'extrémité nord-ouest de la barre, on a constaté que le sable s'était répandu dans le chenal. Je n'ai aucun doute que cet effet est produit en temps calme par les vagues que soulèvent les bateaux à vapeur qui arrivent, autant que par les coups de vent de sud-ouest, et le seul moyen de le prévenir serait d'entourer l'extrémité de la barre d'un mur de protection, dont la construction serait fort dispendieuse ; mais aux commissaires de décider si, en fin de compte, il ne serait pas plus économique d'encourir cette dépense. Les frais de dragage cette année se sont élevés à $12,740.17. Cette somme, sauf $50 de dragage à la cale de construction de Keith, a été dépensée sur le chenal de l'ouest.

Cette année encore l'eau a été basse, la moyenne étant + 10½ pouces—un pouce et un quart de plus que la moyenne de l'année dernière, qui était la plus basse qu'on eut vue depuis sept ans. L'eau atteignit son point le plus élevé, + 22 pouces, le 3

juillet, et le garda pendant tout ce mois, puis se mit à diminuer jusqu'à son point le plus bas,—1 pouce, le 4 novembre, après quoi elle se remit à monter; le 31 décembre elle était + 11 pouces.

Les feux d'alignement et celui de l'île furent allumés le 25 mars, et discontinués le 13 décembre.

Les bouées furent placées dans le chenal de l'ouest le 2 avril, dans l'entrée le 5, dans le chenal Don et autour de la pointe de l'île le 8.

Le service du cornet de brume établi à l'île a encore donné lieu à des plaintes, et le capitaine Shaw, du *E. H. Rutherford*, a formellement porté plainte "que le cornet de brume n'a pas été mis en mouvement pendant la tempête du 26 novembre, ce qui a causé le naufrage des navires *Annandale* et *Gleneffer*." J'ai fait parvenir cette plainte au ministère de la marine. Une enquête a été instituée par le lieutenant Gordon, au nom du gouvernement, mais le résultat n'a pas encore transpiré.

Les travaux suivants ont été exécutés, à l'île, sous le contrôle de E. B. Temple, l'ingénieur dirigeant.

On a ajouté 3,496 verges cubes de pierre pour protéger le parapet, ce qui fait aujourd'hui 2,920 pieds linéaires complets et 670 pieds terminés en partie.

Quant aux améliorations que l'on se proposait de faire à l'entrée de l'est, on s'est contenté de draguer une passe navigable ayant en moyenne 250 pieds de large. Ce chenal a été balisé et ouvert aux navires le 23 août.

Des arrangements ont été conclus avec le conseil de commerce pour le louage de deux chambres de son nouvel édifice, à l'encoignure des rues Yonge et Front. Ces chambres, qui serviront de bureaux à la commission, seront probablement prêtes à être occupées au mois d'octobre. Le bail de nos bureaux actuels doit prendre fin le 1er février 1891.

Je regrette de dire que, nonobstant l'arrêté du conseil de 1888 rendu en leur faveur, les commissaires n'ont pas encore reçu le titre de propriété du lot de grève qu'ils avaient rempli au quai de la Reine, et cela par suite de l'opposition persistante de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

J'ai dû porter plainte en cour de police contre F. B. McNamee, l'entrepreneur de la pose des conduits de l'aqueduc, pour avoir enfreint les règlements du havre en jetant du sable, etc., dans le port. M. McNamee a contesté l'action, mais après plusieurs ajournements qui ont couvert plus de deux mois, il a été finalement condamné à une amende de $20 et aux frais.

Je me plais à reconnaître l'habileté et le zèle avec lesquels mes adjoints, M. C. W. Postlethwaite et le capitaine Taylor, se sont acquittés de leurs fonctions.

Le tout respectueusement soumis,

MORGAN BALDWIN,
Maître de port.

8 janvier 1890.

TRAVAUX DU PORT DE TORONTO.

TORONTO, 6 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que comme la barre de sable empiétait sur le côté sud du chenal ouest, il fut recommandé, le 8 avril dernier, de faire du dragage à la pointe nord de la barre et d'enlever les obstructions. La recommandation fut approuvée par la commission, et la soumission de John Conlon fut acceptée au même prix que l'année dernière, c'est-à-dire 15 centins par verge cube, et $100 par jour pour enlever les obstructions.

Le dragueur se mit à l'œuvre le 27 avril, et le dragage de la barre fut terminé le 30 juin, suivant la convention.

L'enlèvement des obstructions du chenal fut continué jusqu'au 30 septembre dernier. Le 1er octobre, je fis rapport: "En consultant la carte, on verra que la moindre largeur du chenal est de 264 pieds et la plus grande 390 pieds—39 pieds de

la barre ayant été dragués sur le premier point, au sud de l'élévateur, et 150 pieds sur le dernier point, au sud de la maison du gardien du phare. La distance jusqu'à la bouée rouge, à l'entrée ouest, a été augmentée de 345 à 622 pieds, une différence de 277 pieds, ce qui forme une bonne entrée par l'ouest."

Les quantités totales draguées furent comme suit: 30,400 verges cubes sur la barre, suivant la convention, 25,425 verges cubes de sable, de roche détachée et de cailloux dans le chenal; ce dernier travail a été fait à la journée—73¾ jours.

Il a été fait un peu de dragage au quai de Keith, autrefois quai de Taylor, 30 verges cubes.

Je disais encore dans mon rapport du 1er octobre: " En toute probabilité il faudra faire un nouveau dragage l'année prochaine si l'eau du lac continue de baisser, et il serait bon de continuer le dragage de la batture en avant du quai n° 5 de la Compagnie du Nord et Nord-Ouest, car elle n'est en ce moment recouverte que par 11 pieds d'eau."

Afin de prévenir ce qui sera bientôt un dragage annuel sur la barre sud du quai de la Reine, il serait bon de voir s'il ne serait pas à propos de construire des caissons au sud du chenal. Ce moyen a été souvent suggéré; la dépense serait très considérable, mais elle serait probablement justifiée, car elle ferait éviter des frais annuels de dragage. Déjà des calculs ont été faits, mais je ne suis pas encore en mesure de donner des détails quant au prix, etc.; j'espère pouvoir le faire bientôt.

Comme le gouvernement construit en ce moment un chenal plus large, dans la partie sud-est de la baie, pour les navires d'un plus fort tonnage, il est probable que les dépenses qu'il pourra être nécessaire de faire dans le chenal ouest seront à la charge des commissaires. Par conséquent, toute amélioration permanente qui peut produire une économie dans le dragage annuel mérite l'attention sérieuse de la commission.

Je demeure votre obéissant serviteur,

KIVAS TULLY,
Ingénieur.

M. A. B. Lee,
Président des commissaires du havre de Toronto.

ANNEXE No 7.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE PICTOU, N.-E., ANNÉE 1889.

PICTOU, N.-E., 22 février 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un état des recettes et dépenses des commissaires du havre pendant l'année close le 31 décembre dernier.

Relativement au quai de la rue South-Market, le seul sur le côté de Pictou qui soit aujourd'hui sous le contrôle des commissaires et le seul où un navire de grandes dimensions puisse aborder, je regrette de dire que malgré le grand besoin qu'il y aurait de le prolonger et d'exécuter des travaux de creusage qui permettraient aux gros navires d'en approcher, nous n'avons plus de fonds disponibles pour ces améliorations,—car j'ai reçu instruction de vous informer que ce qui nous reste en caisse doit être consacré à terminer le quai de la pointe Abercrombie, les quais de la Compagnie du Passeur, et à faire des réparations à New-Glasgow et à Trenton.

Le rapport du maître du havre établit qu'il nous est arrivé, en 1889, 1,525 navires à vapeur et à voiles, d'un tonnage total de 275,574 tonneaux, contre 1,425 navires et 249,204 tonneaux en 1888.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. A. GORDON,

Président des commissaires du havre.

Au sous-ministre de la marine,
Ottawa.

Dt. Compte des recettes et des dépenses de la commission du havre, jusqu'au 31 décembre 1889. Av.

1889.		$ cts.	$ cts.	1889.		$ cts.	$ cts.
31 janv.	Balance en caisse, d'après état	.....	3,434 57	Avril..	Payé à T. Fraser, balisage de la riv. de l'Est	12 00	
Juillet..	Quaiage, dragueur *St. Lawrence*	50 00			" James Munro do do	8 00	
	Des droits de port, du percepteur	677 46			" R. Dunbar, pour balises	4 00	
	Du gardien de quai, pour quaiage	88 19			Balisage des rivières du Centre et de l'Ouest	16 00	
	Du compte d'intérêts	110 95			Payé à John McLellan, réparer les bouées	2 50	
			926 60		Troncs d'arb., etc., p. le quai de la pte Abercrombie	616 23	
					Main-d'œuvre, quai d'Abercrombie	94 49	
					Payé à T. Fraser, balisage de la riv. de l'Est	4 00	
					" Wm. Carson, compte	5 00	
					" A. McKaracher do	8 84	
					" C. W. Ives do	13 60	
					" A. A. Garvin do	50 49	
					" D. Dawson, Gordon et Cie, compte	49 65	
					Remorqueur *Daisy*, placer et enlever des bouées	49 00	
					Salaire du gardien de quai	200 00	
					Police du havre (2)	200 00	
					Salaire du secrétaire	100 00	
					5 pour 100 sur $1,333.80	66 65	
							1,500 45
					Balance en caissse	.....	2,860 72
			4,361 17				4,361 17

E. et O. E.

Assermenté à Pictou,
devant moi, le 3 février 1890.
F. Wyatt Fraser, *J.P.*

J. A. GORDON,
Président de la commission du havre.
Pictou, 31 janvier 1890.

ANNEXE No 8.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE SYDNEY-NORD, ANNÉE 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—En conformité de l'article 4 du chap. 30, 42e Vict., nous avons l'honneur de vous transmettre notre rapport de l'année 1889.

Le bloc de 40 pieds construit par les commissaires du havre sur la barre nord, le bloc de 64 pieds construit en 1881 par M. McDonald, sous la direction de l'ingénieur officiel, et le prolongement de 150 pieds construit en 1882 sous le contrôle du gouvernement s'étaient tellement affaissés dans le sable et le fond mou que les navires ne pouvaient plus, sans danger, venir y aborder et décharger leur lest. Au cours de la dernière saison les commissaires entreprirent de faire les réparations nécessaires, et ils vous envoient les pièces justificatives des dépenses qu'ils ont faites pour cet objet, lesquelles se sont élevées à $592.86.

Nous avons le plaisir de vous transmestre le rapport du maître de havre, contenant la statistique du port depuis 1879; ce rapport accuse une augmentation constante dans les exportations de houille et le tonnage des navires.

Voici un relevé comparatif des recettes des commissaires, droits acquittés, exportations, importations, etc., entre 1879 et 1889 :—

——	1879.	1889.	Différence en 1889.	Pour cent.	—
	$ cts.	$ cts.	$ cts.		
Reçu par les commissaires pour droits de tonnage	959 28	1,752 66	793 38	82	Augment.
Recettes du fonds des marins malades	928 14	1,139 62	211 48	22	do
Droits perçus à la douane	22,939 75	34,000 00	11,060 25	48	do
Importations, étrangères	83,841 00	96,000 00	12,159 00	45	do
do domestiques	447,719 00	675,000 00	227,281 00		
Exportations, étrangères	87,517 00	85,000 00	2,517 00	55	do
do domestiques	190,000 00	340,000 00	150,000 00		
	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.		
Houille, exportations	147,051	469,337	312,286	212	do
Tonnage des navires	245,220	510,803	265,583	108	do

La statistique des importations et exportations entre les ports canadiens a été faite avec beaucoup de soin d'après le mouvement du port, car il n'existe à la douane aucune inscription de la valeur du commerce avec des ports canadiens.

Depuis que les commissaires ont été chargés de l'administration du port, ils se sont occupés de travaux importants.

En consultant nos rapports de 1879, 1880, 1881 et 1885, ainsi que les rapports de MM. Perley, R. H. Brown et A. R. McKenzie, de 1879-81, vous aurez une idée des travaux et améliorations dont nous avions à nous occuper en entrant en charge.

Nous vous communiquons ici un exemplaire des rapports adressés au ministère des travaux publics, par M. Henry F. Perley, le 31 décembre 1875, et par M. R. H. Brown en 1880.

Des améliorations considérables ont été entreprises et exécutées, mais les travaux n'ont pas avancé aussi rapidement que nous l'espérions, parce que le ballast de pierre manquait.

Nous avons suivi la recommandation que faisait M. Brown dans son rapport de 1880, de construire un bloc en dedans de la barre nord; nous en avons même construit plusieurs, mais l'absence de ballast de pierre nous a fait retarder de remplir le dedans de la barre de manière à empêcher le sable de pénétrer dans le port. Le ressac violent qui se fait sentir sur la partie peu profonde de la barre par les vents du nord-est rend difficile d'y maintenir le ballast et de faire un quai comme celui dont il était question en 1881.

Nous avons étudié avec soin les réparations qu'il y avait à faire à la brèche pratiquée dans ce quai sur la partie peu profonde de la barre, entre les blocs du rivage et de l'eau profonde.

Nous disions dans notre rapport de 1885: "Au large, la construction (c'est-à-dire le ballastage des blocs de 1880-82) est parfaitement protégée et l'on se propose de travailler à la partie qui se trouve près du rivage. Les frais de réparation de la brèche sur le sommet de la barre où l'eau est peu profonde seront considérables. Les vaisseaux ne peuvent s'approcher de l'endroit où il y aurait le plus besoin de lest, et le maniement constant des pierres est coûteux. Au lieu donc de réparer cette construction on projette de déposer du ballast de pierre en dedans de la barre, qui finira par se remplir depuis le rivage jusqu'en eau profonde et empêchera que ce qui est emporté de la barre vienne dans le port. On épargnera ainsi les dépenses d'entretien de la construction sur le sommet de la barre.

Comme nous le prévoyions en 1885, il n'a pas été possible de nous procurer du ballast de pierre, d'abord parce que les nombeux quais en construction ont pris à peu près tout ce qu'il y en avait, et ensuite parce que la plupart des gros navires apportent maintenant du lest de terre ou de sable, une espèce de ballast qui ne pourrait pas être déposée en dedans de la barre car il se repandrait dans le port qu'il remplirait.

Après avoir bien étudié la situation et après dix ans d'expérience, les commissaires sont d'opinion que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de mettre à effet la recommandation que faisaient MM. Perley et Millage dans le rapport, accompagné de plan, qu'ils adressaient au ministère des travaux publics le 31 décembre 1875.

Nous soumettons ici un petit plan qui est basé sur la recommandation de M. Perley.

En 1880 nous ne pouvions arriver au terrain qui se trouve entre le quai du large, et le rivage, tel qu'indiqué dans le plan, ce pourquoi nous avons dû construire sur le sommet de la barre, mais ce terrain est aujourd'hui accessible. On remarquera un bloc de 48 pieds à mi-chemin entre le rivage et la construction en eau profonde. Ce bloc a été construit par le propriétaire en 1884 et 1885, avec l'espoir qu'il y aurait assez de ballast de pierre pour remplir le dedans de la barre, ainsi que le suggérait M. Brown; mais cette attente ne s'est pas réalisée par suite de l'absence de ballast de pierre, comme nous l'avons déjà dit; et il s'ensuit que la meilleure chose à faire, dans l'intérêt du port, est d'exécuter le premier plan de MM. Perley et Millage.

Les commissaires vous demandent respectueusement de vouloir bien tenir compte des améliorations devenues nécessaires, et comme les fonds qu'ils ont à leur disposition ne sont pas suffisants pour leur permettre de pousser les travaux avec autant d'activité qu'il le faudrait, ils demandent au gouvernement de leur donner un crédit de deux ou trois mille piastres.

Vous observerez par le rapport de M. Perley que ce monsieur estime à $10,000 le prix de 370 pieds de quai. La distance entre le rivage et le quai construit en 1880, 1881 et 1882, est de 650 pieds sur le plan. Les commissaires calculent pouvoir construire ce prolongement moyennant $5,000, et lorsqu'il sera terminé nous aurons dans le port, ainsi que le recommandait M. Perley, un quai continu de 904 pieds, y compris le bloc de 40 pieds construit par les commissaires en 1880 et les blocs de 54 et 150 pieds construits en 1881 et 1882 sous le contrôle de M. Millage. D'après l'estimation de M. Perley cette longueur de quai coûterait plus de $25,000.

Le fait qu'un travail public aussi dispendieux et aussi important, dans l'intérêt du port de Sydney-Nord, peut être exécuté en deux ou trois ans à l'aide d'un aussi faible crédit du gouvernement, nous encourage à faire cette demande que nous vous recommandons.

REÇU DES NAVIRES.

Il y a eu, cette année, une augmentation de $350.66 dans les recettes provenant des navires.

Des 510,803 tonneaux de navires qui sont venus ici, 176,266 seulement ont acquitté les droits de port.

Suit un état des recettes et dépenses de 1889 :

RECETTES.	$ cts.	DÉPENSES.	$ cts.
Argent en mains de l'année dernière....	814 28	A. C. Bertram, impressions.....	12 00
Reçu du percepteur des douanes.....	1,752 66	Salaire du maître du port, G. B. Moffatt	400 00
		G. B. Moffat, pour louage de chaloupe	50 00
		J. R. Lithgow, intérêt.....	210 00
		Remise sur frais de banqne	0 76
		Président, M. J. Phoran, salaire.....	150 00
		Réparations au North Bar Block.....	592 86
		Télégrammes	0 34
		Salaire du secrétaire.....	250 00
		Trésorier, W. H. Moore, commission sur $1,752.66, à 5 pour 100.....	87 63
		Balance en caisse..... .	813 35
	2,566 94		2,566 94
Balance due à reporter.....	813 35		

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

M. J. PHORAN,
GEO. H. DOBSON,
W. H. MOODY.

RAPPORT DU MAITRE DE PORT POUR 1889.

ÉTAT comparatif des arrivées et du tonnage des navires pour prendre des cargaisons, et des steamers pour faire du charbon.

Classe.	1879.		1880.		1881.		1882.		1883.		1884.		1885.		1886.		1887.		1888.		1889.	
	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.
Steamers océaniques.....	41	42,550	197	197,242	253	258,470	174	178,566	217	212,467	271	240,674	240	226,468	289	241,849	292	280,943	335	259,493	423	372,903
do de cabotage.....	105	45,752	43	15,297	55	25,703	128	86,759	178	40,732	121	35,303	71	17,475	77	16,044	82	19,810	160	26,191	86	19,480
Navires.....	8	7,541	13	16,768	9	11,076	5	5,989	11	10,480	11	13,148	5	5,523	5	7,151	6	7,528	6	8,238	5	6,364
Barques	134	68,224	124	77,882	136	44,753	110	62,380	105	53,157	159	80,039	133	62,827	150	73,219	110	49,056	78	32,010	81	36,921
Brigantins.....	145	25,358	189	45,524	125	25,854	185	45,969	149	36,186	189	36,597	166	33,998	86	19,368	102	18,323	109	18,301	100	18,240
Goëlettes.....	717	55,775	607	45,277	439	35,226	498	75,829	826	64,878	856	63,428	702	54,266	861	62,988	672	52,868	591	51,272	749	56,895
Totaux.....	1160	245,220	1173	297,290	1017	401,082	1100	455,492	1486	417,900	1607	469,189	1317	400,557	1468	420,619	1264	428,528	1279	395,505	1444	510,803
Nombre de matelots.	9,892		12,385		10,147		11,927		14,279		15,730		15,014		14,803		13,316		15,776		18,846	

EXPORTATION DE HOUILLE.

TABLEAU comparatif de l'exportation de houille du port de Sydney-Nord, comprenant toutes les mines, depuis 1879.

Années.	Mines de Sydney.	Victoria.	International.	Old Bridgeport.	Réserve.	Totaux.
1879	108,259	.....	21,523	.....	17,269	147,061
1880	115,307	.....	58,897	.....	13,614	187,818
1881	133,135	.....	78,285	.....	68,884	280,304
1882	133,623	.....	102,927	.....	74,432	310,982
1883	131,673	154	96,997	.....	104,777	333,601
1884	131,339	10,408	80,798	3,045	86,550	312,140
1885	105,124	41,066	63,750	12,290	74,183	296,413
1886	122,000	46,745	105,590	12,500	84,500	371,335
1887	147,000	65,000	103,000	12,000	81,500	408,500
1888	130,000	78,000	102,000	25,000	105,000	440,000
1889	125,000	88,900	123,666	25,000	106,771	469,337

PORT DE SYDNEY-NORD.

TABLEAU comparatif donnant les dates de la clôture et de l'ouverture de la navigation, ainsi que celles du premier arrivage de la mer et du dernier départ, pour la dernière décade.

Années.	Clôture de la navigation.	Ouverture de la navigation.	Dernier départ.	Premier arrivage.
1879	16 février	2 mars	24 janvier	3 mars.
1880	4 do	10 avril	17 do	13 avril.
1881	22 janvier	25 février	19 do	1er do
1882	27 do	2 mai	24 do	2 mai.
1883	19 do	28 mars	17 do	1er avril.
1884	16 do	22 avril	16 do	27 do
1885	22 do	24 do	15 février	25 do
1886	28 février	4 do	15 do	15 do
1887	2 do	4 do	27 janvier	28 do
1888	19 janvier	25 mars	16 do	7 do
1889	23 février	6 do	27 do	30 mars.

Les bouées du port ont été placées le 14 mai.

Respectueusement soumis,

GEO. B. MOFFAT,

Maître du port.

ANNEXE No 9.

RAPPORT DU MAITRE DE PORT D'HALIFAX, ANNÉE 1889.

BUREAU DU MAITRE DE PORT,
HALIFAX, N.-E., 18 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon état de l'année terminée le 31 décembre 1889, indiquant le nombre, le gréement et le tonnage des navires sujets aux droits de maître de havre, et qui ont visité ce port.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
E. O'BRYAN,
Maître de port.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine, Ottawa.

RECETTES ET DÉPENSES du maître de port, Halifax, N.-E., depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1889.

Dr.	No.	Gréement.	Tonnage.	$ cts.	Av.	$ cts.
Droits perçus de	149	Steamers	219,000	683 50	Montant revenant au maître de port pour ses frais et ses appointements.....	1,750 50
do do	3	Navires.....	4,304	15 00		
do do	72	Barques	37,744	244 50		
do do	10	Petites barques	3,568	24 00		
do do	6	Bricks	1,821	14 00		
do do	91	Brigantins....	16,447	152 00		
do do	571	Goëlettes	51,564	617 50		
Total.....	.....	.....	.....	1,750 50	Total.....	1,750 50

E. O'BRYAN,
Maître de port.

Assermenté devant moi à Halifax, N.-E., ce 18 janvier 1890.
WM. McKERROW, *notaire public.*

ANNEXE No 10.

TABLEAU indiquant les noms des ports proclamés, en vertu des actes fédéraux, dont les dispositions se trouvent au chap. 86, Statuts Revisés du Canada, pour la nomination des maîtres de ports ; la date de la proclamation ; les noms de maîtres de port nommés ; la date de la nomination des maîtres de port ; le montant que les appointements de chacun d'eux ne doivent pas excéder, et le total des droits perçus par chacun d'eux pendant l'année expirée le 31 décembre 1889, avec l'excédant, s'il y en a, porté au crédit du receveur général.

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appointements ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1889.	Montant payé au receveur général.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.
Collingwood	3 mars '77	Andrew Lockerbie	3 mars '77	200 00	205 50	5 50
Goderich	28 avril '76	Thomas N. Dancy	22 avril '76	300 00	66 00	.....
Midland	22 juillet '82	E. Polkinghorn	22 juillet '82	200 00	199 50	.....
Parry-Sound	24 mars '83	John Galna	19 mars '83	200 00	82 50	.....
Panetanguishene	2 fév. '77	Francis Densome	3 juin '81	200 00	13 50	.....
Port-Arthur	12 mai '84	Wm. F. Davidson	12 mai '84	400 00	.....	.....
Rondeau	4 mai '78	W. R. Fellowes	17 déc. '88	100 00	2 50	.....
Southampton	23 sept. '75	.....	.....	100 00	70 50	.....
Sarnia	25 juillet '85	Robt. McAdam	3 mai '86	300 00	.....	.....

PROVINCE DE QUÉBEC.

Amherst	14 sept. '78	John Cassidy	2 sept. '78	200 00	19 00	.....
Carleton	8 déc. '81	Joseph H. Landry	8 déc. '81	200 00	.....	.....
Chicoutimi	17 juin '85	Ainsworth Sturton	8 juin '86	200 00	.....	.....
Gaspé	25 sept. '74	Francis J. Eden	3 avril '89	500 00	77 50	.....
Havre-des-Maisons	9 août. '87	Peter Bourque	9 août '87	200 00	.....	.....
Matane	19 oct. '77	G. C. Pelletier	11 août '88	200 00	42 50	.....
Métis	7 fév. '78	P. F. Leggatt	7 fév. '78	200 00	16 00	.....
New-Carlisle	25 fév. '89	Digby Smollett	25 fév. '89	200 00	7 00	.....
New-Richmond	15 avril '82	Henry Leblanc	3 avril '82	200 00	31 00	.....
Oak-Bay	27 mars '80	Jas. D. Sowerby	22 mars '80	200 00	.....	.....
Paspébiac	12 mai '77	Hugh Christie	22 mai '77	150 00	26 50	.....
Port-Daniel	25 mars '89	J. Lawrence	25 mars '89	200 00	5 50	.....
Rimouski	5 mars '77	Jos. St. Laurent	30 mai '78	200 00	.....	.....
Rivière-Ouelle	22 juillet '82	Achilles Fraser	22 juillet '82	100 00	.....	.....
Saint-Thomas	2 janv. '86	Eug. Hammond	21 déc. '85	200 00	96 00	.....
Saint-Jean	Dans le havre de Montréal.	Alfred Pinsonneault	8 mars '88	500 00	777 50	277 50
Sorel		Pierre Bellefeuille	20 avril 75	300 00	.....	.....

TABLEAU indiquant les noms des ports proclamés en vertu des actes fédéraux, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appont. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1889.	Montant payé au receveur général.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.
Bathurst	30 mai '73	James Andrew	23 mars '81	200 00	113 50	
Havre de Black et havre au Castor	22 sept. '83	E. W. Cross	17 sept. '83	100 00	16 50	
Bouctouche	30 mai '73	Daniel Landry		100 00	38 50	
Campbelltown	30 do '73	William Mott	9 juillet '73	200 00	56 50	
Campobello	30 do '73	John Benjamin Beatty	7 do '73	100 00	37 50	
Caraquet	30 do '73	Louis Poirier	17 avril '83	150 00	19 50	
Chatham	30 do '73	Wm. Johnston	25 juin '79	300 00	412 50	112 50
Cocagne	30 do '73	John Brooks	7 juillet '73	100 00		
Dalhousie	30 do '73	Wm. Smith	19 mars '88	200 00	158 50	
Dorchester	30 do '73	E. Palmer	11 avril '87	200 00	25 00	
Frédéricton	30 do '73	Vacant				
Grand-Manan, Nord	18 sept. '76	James A. Pettis	21 mai '88	100 00		
Grand-Manan, Sud	22 août '89	Vacant	22 août '89	100 00		
Great-Shemogue	17 mai '75	Fred. Chapman	21 mai '88	100 00		
Harvey	30 do '73	H. E. Graves	8 juillet '84	100 00	7 00	
Hillsborough	30 do '73	Nehemiah Bennett	21 janv. '87	100 00	91 00	
Récif de St-Stephens	30 do '73	Charles Young	22 avril '76	100 00		
La Tête, etc	22 sept. '83	Jos. Chambers	17 sept. '83	100 00	16 50	
Petit Shippégan et le Goulet Miscou	1er mai '86	Donald Harper	19 avril '86	100 00		
Little Shemogue	5 sept. '88	Fred. Chapman	5 sept. '88	100 00		
Moncton	30 mai '73	Vacant				
Musquash	26 mars '74	George Rose	16 mai '87	100 00	35 00	
Newcastle	30 mai '73	John Niven	7 juillet '73	300 00	196 00	
North-Joggins	30 do '73	Vacant				
Port-Elgin et Baie-Verte	6 février '73	Jacob Silliker	6 févier '78	200 00		
Pokemouche	7 juillet '83	Vital Lousier	23 juin '83	100 00		
Richibouctou	30 mai '73	James Alexander Jardine	11 mai '74	200 00	77 00	
Rockland	30 do '73	Vacant				
Sackville	30 do '73	Alexander Ford	28 juin '88	200 00	42 00	
St-Andrews	30 do '73	John Wren	6 mai '84	100 00	74 50	
Saint-George	30 do '73	Alexander Dick	29 août '84	100 00	11 50	
Saint-Martin et Quaco	14 do '74	Joseph Carson	14 mai '74	100 00	10 00	
Shédiac	30 do '73	Alexander McQueen	19 mai '76	300 00	107 50	
Shippégan	30 do '73	John DeGrace	10 août '80	100 00	8 50	
Tracadie	7 do '74	Vital Arceno	9 juillet '75	100 00	5 00	
Waterside		Wm. Riley Copp	3 sept. '89	100 00	3 50	
Iles Ouest	4 février '79	Thos. K. Parker	4 fév. '79	200 00	Nil.	

PROVINCE DE LA NOUVELE-ECOSSE.

Advocate	15 mai '80	Samuel Morris	10 mai '80	100 00		
Annapolis	12 mars '75	William Cummings	16 do '79	200 00	75 50	
Rivière-aux-Pommes	14 août '86	Wm. S. Tait	5 août '86	200 00	22 00	
Arichat	22 avril '79	Francis Marmeau	6 mai '84	200 00	62 50	
Baddeck	23 sept. '75	Stephen Atwater	15 sept. '75	100 00	2 50	
Barrington	10 juillet '82	Thos. L. Banks	23 nov. '85	200 00	24 50	
Bayfield	11 do '79	John McDonald	11 juillet '79	200 00	1 30	
Baie Saint-Laurent	21 août '87	G. Zwicker	21 avril '87	200 00	Nil.	
Rivière au Castor	25 sept, '74	Robert Austin	4 do '87	100 00	31 50	
Havre au Castor	24 juillet '80	Henry Hawboldt	22 sept. '88	100 00	8 00	
Big-Harbour	9 juin '83	Donald McKenzie	28 mai '83	100 00		
Bourgeoise	1 mai '86	E. C. Bouchie	19 avril '86	100 00	13 50	

TABLEAU indiquant les noms des ports proclamés en vertu des actes fédéraux, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires du bureau que les appoint. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1889.	Montant payé au receveur général.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.
Bridgewater	6 mai '74	Joseph Robins Wyman	6 mai '74	100 00	41 00	.....
Bras d'Or, y compris New-Campbelltown	6 mai '74	Francis Dunlap	6 mai '74	200 00	.....	.....
Cap Canso	6 juin '76	William Walsh	6 juin '76	100 00	103 50	3 50
Cap du Nègre ou Havre Nord-Est	18 mai '81	A. D. Perry	18 mai '81	200 00	37 50	.....
Chester	8 sept. '83	Arch. Evans	4 août '83	100 00	24 00	.....
Cheticamp	20 avril '76	Fulgence Ancoin	15 avril '76	100 00	.....	.....
Clarke's-Harbour	1er juin '81	J. B. Brennen	1er janv. '81	200 00	24 00	.....
Clementsport	1er mai '77	Thomas Tracey	1er mai '77	100 00	16 00	.....
Ligne de comté à Grand-Narrows	9 juin '83	Hugh Campbell	28 mai '83	100 00	.....	.....
Baie-des-Vaches	3 mars '79	Hector McDonald	3 mars '79	400 00	144 50	.....
Havre-aux-Corneilles	30 sept. '88	James Digdon	30 sept. '88	100 00	.....	.....
D'Escousse	23 janv. '85	Philip Culliton	12 avril '86	100 00	32 50	.....
Digby	19 février '78	James A. Hughes	19 février '78	300 00	73 50	.....
Baie-Est	25 août '83	Donald McInnis	5 avril '86	100 00	.....	.....
Fourchie	22 mai '89	Neill McLean	22 mai '89	100 00	.....	.....
Gaberouse	3 mars '79	John Wm. Hardy	2 nov. '86	100 00	.....	.....
Glasgow et jetée du Cap-Breton	30 oct. '89	Angus McQuarrie	30 oct. '80	300 00	249 00	.....
Guysboro'	15 janv. '89	Havelock Torey	15 janv. '89	100 00	.....	.....
Halifax	Pas de proclamation requise par la loi	Edward O'Bryan	18 mars '80	1,800 00	1,750 00	.....
Hantsport	27 juin '84	Edward Davison	27 juin '84	225 00	244 00	.....
Havre-des-Maisons	9 août '87	Peter Bourgue	9 août '87	200 00	.....	.....
Ingonish-Nord, Baie d'	22 mars '81	William Thompson	24 mars '81	200 00	.....	.....
Ingonish-Sud, Baie d'	9 oct. '84	P. C. Brewer	9 juin '86	100 00	3 00	.....
Port International, Sydney	30 oct. '80	Michael Neville	30 oct. '80	300 00	281 50	.....
Havre Isaac	30 do '89	Andrew J. Blakely	30 do '89	100 00	.....	.....
Baie Jordan	25 do '76	Matthew Drips McKenzie	25 do '76	150 00	9 00	.....
LaHave ou Anse Getson	12 mars '75	George Henry Zwicker	25 février '75	300 00	29 50	.....
L'Ardoise, en haut et en bas	22 août '84	George Burke	29 août '84	100 00	2 00	.....
Lingan	12 juillet '81	Thomas Laffin	12 juillet '81	200 00	.....	.....
Liscombe	18 mai '81	David Rosenheiser	9 août '88	200 00	5 50	.....
Lac du Petit Bras d'Or, entre la pointe McKay et Grand-Narrows	25 avril '84	Peter McLean	25 avril '84	100 00	.....	.....
Lac du Petit Bras d'Or, de la pointe McKay aux rivières Washadebuck	25 avril '84	Alex. J. McNeill	25 avril '84	100 00	.....	.....
Petite Baie Glacée	3 août '74	E. Douglas Rigby	8 mai '84	200 00	192 50	.....
Little Narrows et Pointe-aux-Atocas	9 juin '83	Norman Matheson	23 mai '83	100 00	200 00	.....
Liverpool	19 janv. '77	Wm. A. Kenny	19 janv. '77	200 00	121 50	.....
Lockeport	18 mai '81	E. A. Capstick	18 mai '81	200 00	80 50	.....
Louisburg	17 mars '79	Louis Dickson	5 oct. '87	200 00	38 50	.....
Lunenburg	3 déc. '75	William Henry Begg	3 déc. '75	150 00	98 00	.....
Mabou	17 juillet '80	Finlay Rankin	23 juin '80	100 00	1 50	.....
Baie Mahone	16 mai '87	W. A. Pickles	16 mai '87	200 00	27 50	.....
Anse McNair	12 mars '75	Ronald McEachen	8 mars '75	150 00	.....	.....
Main-à-Dieu	31 juillet '86	John Farrell	21 juillet '86	100 00	5 50	.....

TABLEAU indiquant les noms des ports proclamés en vertu des actes fédéraux, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.*

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appoint. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1889.	Montant payé au receveur général.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.
Maitland	26 mai '85	Jacob E. Cann	26 mai '85	100 00	.....	.....
Margaretsville	26 mars '78	Robert Earley	26 mars '78	100 00	.....	.....
Baie Marguerite	16 juillet '75	Francis Peter Boutillier	9 juillet '75	100 00	31 50	.....
Margaree	12 juin '86	Julian White	2 août '89	100 00	3 00	.....
Merigomish	26 mars '78	W. C. Olding	26 mars '78	100 00	.....	.....
Rivière Météghan	10 février '83	Urbain Doucette	31 janv. '83	100 00	21 50	.....
Mill's Harbour	9 juin '83	A. Hayman	28 mai '83	100 00	.....	.....
Musquodoboit	19 mai '82	David Williams	19 mai '82	100 00	.....	.....
Neil's-Harbour	28 avril '76	Angus Buchanan	11 avril '76	100 00	.....	.....
New-Haven	9 juin '83	Francis Payne	28 mai '83	100 00	.....	.....
Northport	27 juin '82	John Burns	27 juin '82	100 00	49 50	.....
Anse Nord-Ouest, Anse Coleman et havre Aspotogan	22 déc. '76	William Murphy	20 déc. '76	200 00	.....	.....
Parrsboro'	22 oct. '73	Edward Walter Beaty	22 oct. '73	200 00	193 00	.....
Petite-Rivière-Bridge	7 juillet '83	Joseph Nelson Parks	27 avril '88	100 00	2 00	.....
Plaster-Harbour	6 mai '74	Donald Fraser	6 mai '74	200 00	.....	.....
Port-George	1er mai '77	Charles B. Weaver	1er mai '77	150 00	.....	.....
Port-Greville	13 mars '80	James E. Hatfield	26 mars '87	200 00	15 50	.....
Port-Hawkesbury	16 juillet '75	Daniel Henesey	9 juillet '75	200 00	87 50	.....
Port-Hood	16 juillet '75	John Murphy, jun	9 juillet '75	200 00	7 00	.....
Port-la-Tour	14 avril '81	William Nickerson	14 avril '81	200 00	5 00	.....
Port-Lorne	27 mars '86	Samuel Beardsley	13 mars '86	200 00	2 00	.....
Port-Mulgrave	8 mars '76	Duncan Gillis	23 mars '83	200 00	44 00	.....
Port-Medway	25 juin '79	John W. Hutt	19 avril '84	200 00	42 50	.....
Pubnico	27 sept. '82	D. Q. Amireau	27 sept. '82	100 00	46 50	.....
Pugwash	22 oct. '73	A. A. Stevens	22 oct. '73	100 00	43 50	.....
Anse Ritcey	26 sept. '84	Joseph Ritcey	29 sept. '84	100 00	57 50	.....
Rivière John	26 mars '78	Henry Heighton	29 oct. '79	100 00	.....	.....
Sainte Anne, y compris Anse Fucher	20 avril '81	James McKillop	28 mai '83	200 00	23 00	.....
Rivière Sainte-Marie	18 mai '81	James G. Pride	18 mai '81	200 00	10 00	.....
Saint-Pierre	24 janv. '81	Peter McNeill	17 sept. '83	200 00	84 50	.....
Sambro	27 déc. '79	Vacant	23 déc. '79	200 00	.....	.....
Sheet Harbour	14 mai '74	Malcolm McFarlane	6 déc. '83	150 00	.....	.....
Shelburne	27 août '77	John A. McGowan, jun	22 janv. '80	200 00	141 50	.....
Ship Harbour	2 juin '84	Conrad Marks	2 juin '84	100 00	20 00	.....
Smith's Mountain	9 juin '83	James McGillot	28 mai '73	100 00	.....	.....
Tatamagouche	27 février '78	Samuel Hingley	18 mars '87	200 00	11 06	.....
Tidnish	5 juillet '82	Charles Fields	30 juin '84	100 00	22 00	.....
Torbay et Whitehaven	18 mai 81	O. N. Feltmate	18 mai '81	200 00	32 00	.....
Tusket	18 mars '75	Charles W. Hatfield	7 mars '87	100 00	.....	.....
Victoria Pier, Sydney	25 juillet '84	York H. Barrington	25 juillet '84	200 00	234 50	34 50
Wallace	22 oct. '73	Charles E. Kerr	28 juillet '85	100 00	15 00	.....
West Bay	8 mai '84	John McInnes	8 mai '84	100 00	2 00	.....
West Port	8 mars '87	Joseph D. Payson	8 mars '87	200 00	32 00	.....
Whycocomagh	29 oct. '75	Neil McKinnon	8 oct. '75	100 00	6 50	.....
Yarmouth	18 mars '75	Ebenezer Scott	19 oct. '77	250 00	245 00	.....

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Alberton	15 juillet '74	George Wells	17 juin '74	200 00	14 00	.....
Baie Fortune	10 avril '75	John R. Coffin	29 avril '78	200 00	.....	.....
Brudenell	25 juillet '85	John A. Gordon, jun	25 juillet '85	200 00	.....	.....
Cap Traverse	23 mai '84	Philip Irving	23 mai '84	100 00	.....	.....

TABLEAU indiquant les noms des ports proclamés en vertu des actes fédéraux, etc.—*Fin.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD—*Fin.*

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appoint. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1889.	Montant payé au receveur général.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.
Riv. Cardigan, y compris pont Cardigan	2 juillet '78	Hercules McDonald	2 juillet '78	200 00	.....	.....
Riv. Cardigan, depuis l'embouchure de la riv. jusqu'à la rive nord de la rivière Mitchell	2 juillet '78	Allan Campbell	14 juin '83	100 00	.....	.....
Cascumpec	17 juin '74	George Wells	17 juin '74	200 00	.....	.....
Cove-Head	15 mai '80	James D. McMillan	15 mai '80	100 00	.....	.....
Charlottetown	15 juillet '74	David Small	17 juin '74	400 00	175 50	.....
Crapaud	15 juillet '74	Wesley Myers	17 juin '74	200 00	4 00	.....
Egmont	15 juillet '74	George Bollum	3 nov. '85	200 00	.....	.....
Georgetown	15 juillet '74	Samuel Hemphill	1 déc. '87	200 00	48 00	.....
Grande-Rivière	10 avril '75	Ronald S. McDonald	10 avril '75	200 00	.....	.....
Grande-Rivière, jusqu'à et y compris la Pointe du Peuplier et le quai de la Chapelle	10 avril '75	Vacant	.....	200 00	.....	.....
Rivière Hillsborough	24 mars '81	John Kelly	24 mars '81	200 00	.....	.....
Malpèque	10 juillet '74	Alex. Thomson	5 avril '87	200 00	1 50	.....
Miminegash	17 avril '80	Richard McElroy	12 avril '80	100 00	.....	.....
Pont-Montague	15 juillet '74	Daniel C. Campbell	17 juin '84	200 00	.....	.....
Havre-Murray	15 juillet '74	Hugh McKay	8 mai '84	200 00	10 00	.....
New-London	15 juillet '74	George Mackenzie	17 juin '74	200 00	4 50	.....
Pinette	15 juillet '74	Vacant	.....	200 00	.....	.....
Port-Hill	15 juillet '74	James Ellis	17 juin '74	200 00	1 50	.....
Pownal	10 juillet '79	A. A. Moore	10 juillet '79	100 00	5 00	.....
Baie Rollo	10 avril '75	Vacant	.....	200 00	.....	.....
Rustico	17 mai '75	Geo. W. McKay	12 avril '81	200 00	.....	.....
Baie Saint-Pierre	10 avril '75	John McGrath	28 juin '87	.....	.....	.....
Souris, Est et Ouest	10 avril '75	John McCormick	25 avril 79	200 00	49 50	.....
Summerside	15 juillet '74	James Grady	7 nov. '87	200 00	33 50	.....
Tracadie	17 mai '75	Donald Campbell	31 janv. '81	200 00	.....	.....
Tryon	12 avril '77	Alexander Howatt	12 avril '77	200 00	.....	.....
Pont de la riv. Vernon	19 mai '74	John Finlay	9 oct. '84	200 00	.....	.....
Rivière Ouest	17 mai '75	Vacant	.....	.....	.....	.....

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nanaïmo	10 avril '75	E. Quennell	24 oct. '84	500 00	393 50	.....
New-Westminster	23 janv. '80	Jas. N. Draper	18 août '86	400 00	46 00	.....
Quadra	17 avril '77	Vacant	17 avril '77	300 00	.....	.....
Vancouver, y compris Burrard Inlet	22 février '88	M. W. Thane	22 février '81	400 00	429 00	29 [illegible]
Victoria et Esquimalt	20 mars '75	W. R. Clarke	23 mars '81	600 00	297 50	.....

WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine.

OTTAWA, 1er janvier 1890.

ANNEXE No 11.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

COMMISSION DU HAVRE DE MONTRÉAL,
BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, 17 mars 1890.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre de la commission du havre de Montréal en sa qualité de commission du pilotage, pour l'instruction de l'honorable ministre de la marine, le rapport suivant du district de pilotage de Montréal couvrant l'année terminée le 31 décembre 1889.

Le 20 mars le nombre des pilotes lamaneurs était porté à 50, en vertu d'une résolution prise par les commissaires en s'appuyant sur l'article 141 de leurs règlements ; à cette occasion les apprentis Joseph Hurteau, de Contrecœur, Edouard Perreault et Lydoric Bouillé, de Deschambault, reçurent leurs certificats de pilotes.

Lorsque le pilote George Raymond, de Deschambault, fut mis à la retraite pour cause de mauvaise santé, le 16 juillet, l'apprenti Honoré Dussault, de Sainte-Pétronille, reçut son certificat.

Le relevé ci-joint fait connaître le nom, le gain, etc., de chaque pilote pendant la dernière saison.

La somme totale des droits de pilotage qu'accuse ce relevé est provenue des services suivants :—

Britanniques.

Navires à vapeur	$ 43,228 00	
Navires à voiles	4,268 33	
		$ 47,496 33

Etrangers.

Navires à vapeur	$ 2,244 75	
Navires à voiles	942 17	
		3,186 92
Total		$ 50,683 25

Il y eut, au mois de mars, un examen pour les apprentis pilotes qui avaient reçu un permis il y a cinq ans et rempli toutes les conditions préliminaires des règlements. Quatre se présentèrent.

M. N. Côme Dufresne subit son examen avec honneur, et après avoir servi l'été dernier sous différents pilotes, ainsi que l'exige le règlement 138, il fut porté quatrième sur la liste pour son brevet.

Deux apprentis qui étaient sur la liste depuis plusieurs années en ont été rayés, en vertu de l'article 139 des règlements, parce qu'ils étaient arrivés à l'âge de 40 ans sans avoir passé leur examen.

La liste suivante donne le nom, l'âge et la résidence de chaque apprenti pilote faisant service sous le contrôle de la commission :—

N°	Nom.	Age.	Résidence.
1	Brière, Arthur	32	Portneuf.
2	Labranche, J. S	33	do
3	Perrault, Alexis	27	Deschambault.
4	Dufresne, N. C	29	do
5	Angers, N. E	39	Sainte-Anne de la Pérade.
6	Nadeau, J. B	31	Lévis.
7	Naud, Aubert	35	Deschambault.
8	Bouillé, Narcisse	29	do
9	Léveillé, Joseph	26	Batiscan.
10	Sauvageau, Josephat	27	Deschambault.
11	Dussault, Napoléon	27	do
12	Perron, Sévère	31	do
13	Arcand, Barthélemi	27	Lachevrotière.
14	Bellisle, Prudent	26	Deschambault.
15	Arcand, George	25	Lachevrotière.
16	Toupin, Constant	23	Trois-Rivières.
17	Perrault, George	23	Deschambault.
18	Bélisle, Arthur	28	do
19	Bélanger, Charles	19	Lotbinière.

Il est malheureusement arrivé deux accidents graves qui ont été l'objet d'enquêtes minutieuses.

De bonne heure, le 22 mai au matin, un abordage des plus désastreux eut lieu à la hauteur de la Longue-Pointe, 6 milles en aval de Montréal, entre le steamer à hélice *Polynesian*, qui descendait, et le steamer à hélice *Cynthia*, qui remontait. Cet accident coûta la vie à sept personnes; le *Cynthia* coula et le *Polynesian* reçut des avaries considérables.

Les deux pilotes, L. Z. Bouillé et C. Brunet, furent *ipso facto* suspendus,—le premier à partir du moment où il arriva à Québec avec son navire avarié.

Cinq des commissaires recueillirent la preuve en plusieurs séances, où les pilotes étaient représentés par leurs avocats.

Le 5 juillet il fut jugé que les deux pilotes devaient être réintégrés, le tribunal ne pouvant dire qu'ils eussent manqué à leurs devoirs.

Dans la nuit du 20 mai le steamer à hélice *Escalona*, qui remontait le fleuve, toucha fond près le feu de Sainte-Croix, si fort qu'on dut le diriger vers la côte et le mettre au bassin, à Québec, pour le réparer.

Le pilote George Raymond fut traduit devant les commissaires qui, après avoir bien étudié toutes les circonstances, trouvèrent qu'il y avait lieu de le blâmer au sujet de ce désastre.

Ils délibéraient sur la nature de la punition à lui impliquer, lorsque le pilote demanda d'être porté sur la liste de retraite, ce qui fut accordé, parce que la santé lui faisait défaut, ce qu'un certificat de médecin établit du reste.

Un nouveau règlement, n° 97*a*, à l'effet de rendre la navigation du chenal dragué plus sûre, fut promulgué au commencement de l'été.

Au cours de la session du parlement de 1889, il fut édicté un acte, 52 Vict., chap. 34, qui abrogeait l'article 36 de 36 Vict., chap. 61, lequel prescrivait : "Les bouées et balises, dans les limites du port de Montréal, seront placées et entretenues par les commissaires du havre de Montréal."

Le nouvel acte fait de ce service un service officiel, et remet la propriété des bouées à la couronne.

Sous l'autorité de cet acte, les commissaires, tout en demandant $15,000, convinrent avec le ministère de la marine d'exécuter le service pendant l'année 1889 moyennant $12,000 (ou moins s'il coûtait moins), pensant qu'il y allait de l'intérêt public qu'ils le continuassent plutôt que de le donner à l'entreprise.

Les dépenses de l'année ont été $2,861 de plus que les $12,000 convenues, ce qui montre que le calcul de $15,000 était juste.

Le tarif de pilotage actuellement en vigueur est le même qui a été transmis avec le rapport de 1888 et qui existe depuis 1877.

En voici un extrait :—

De Québec à Montréal, et *vice versa*.	En descendant.	En montant.
	$ cts.	$ cts.
Pilotage de navires à la remorque de steamers, pour chaque pied de tirant d'eau	2 00	2 00
do mus par la vapeur do do ..	2 50	2 50
do sous voiles do do ..	2 80	4 20
Transfert d'un navire d'un quai à un autre dans le port de Montréal, ou du pied du courant dans le port.....	5 00	5 00

Voici les recettes perçues par les commissaires, constitués en commission de pilotage :—

Contribution de 5 pour 100 sur les recettes des pilotes..	$2,407 28
do Trois-Rivières.....	46 14
do Sorel.....	62 82
Contributions diverses.....	33 13
Intérêt sur placements et argent en caisse.....	2,533 86
Total.....	$5,083 23

Les déboursés pour pensions aux pilotes vieux et infirmes et aux veuves ont été de.....	$4,172 49
MM. Riddell et Cameron, pour audition de la caisse.....	25 00
Impressions, frais de port et papeterie.....	11 16
Total.....	$4,208 68

Les recettes et déboursés ci-dessus étaient tenus en fidéicommis pour la caisse des pilotes vieux et infirmes de Montréal, dont le rapport et l'état annuel vous ont été transmis le 31 décembre, certifiés par MM. Riddell et Common, comptables autorisés.

En sus, les commissaires ont reçu, par rapport aux pilotes et au pilotage, les sommes suivantes :—

Droits sur permis en vertu du règlement n° 71, de 4 pilotes, $10 chacun.....	$40 00

Et ils ont dépensé :—

Compte de MM. Abbott, Campbell et Meredith, pour leur service à l'enquête de juin.....	$ 25 80
Pour examen d'apprentis.....	138 75
Sténographe à l'examen.....	10 00
Frais de port pour lettres adressées à des pilotes.....	8 00
12 exemplaires de l'Acte de pilotage.....	2 22
Papeterie.....	8 30
Sténographe à l'enquête *Cynthia-Polynesian*.....	47 50
Abbott, Campbell et Meredith, services d'avocats dans les matières de pilotage.....	90 00
Cie d'imprimerie de la *Gazette*, règlements et circulaires adressés aux pilotes.....	20 00
Frais de l'agence et du bureau de Québec.....	605 00
Total.....	$955 57

Le déficit de $915.57 a été comblé avec les recettes du havre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

ALEXANDER ROBERTSON, *secrétaire.*

TABLEAU indiquant le nombre de pilotes lamaneurs sur la liste d'activité le 31 décembre 1889, pour le port de Québec et en amont de ce port, ainsi que leur âge, leur résidence, la part de gain de chacun, et s'ils ont été employés en service spécial ou à tour de rôle, etc.

Numéro.	Nom.	Age.	Résidence.	Date du certificat.	Nombre de trajets à Montréal.		Nombre de trajets aux localités intermédiaires.		Nombre total de voyages.	Gain à Montréal.	Gain aux ports intermédiaires.	Gain total.	Observations.
					A l'entrée.	A la sortie.	A l'entrée.	A la sortie.		$ cts.	$ cts.	$ cts.	
1	Bouillé, Zéphirin	61	Deschambault	1er mars '55	11	11	....	...	22	1,250 18	.....	1,250 18	Employé par la ligne Allan.
2	Bélisle, Cyrille	62	do	15 nov. '60	10	8	....	....	18	722 11	.....	722 11	do à tour de rôle.
3	Naud, Augustin	63	Montréal	4 déc. '61	11	9	9	....	29	754 56	249 21	1,003 77	do par Henry Dobell et Cie.
4	Bélisle, Hubert A	59	Deschambault	23 mai '62	10	7	....	....	17	670 24	.....	670 24	do à tour de rôle.
5	Dufresne, Athanase	54	do	2 mars '62	10	13	2	....	25	841 19	63 27	904 46	do par la ligne Ross.
6	Gagnon, Pierre	62	Trois-Rivières	27 nov. '66	10	11	1	....	22	1,164 01	26 96	1,190 97	do do Allan.
7	Naud, Onésime	49	Deschambault	16 mars '70	10	11	....	...	21	1,226 63	.....	1,226 63	do do do
8	Hamelin, J. Octave	56	do	17 do '70	15	16	9	....	40	1,086 83	235 08	1,321 93	do par la Cie Intercoloniale des Charbonnages.
9	Chandonnet, Jos	49	Saint-Henri de Lauzon, Lévis.	2 août '70	15	15	...	....	30	1,699 80	.....	1,699 80	do par la ligne Beaver.
10	Bouillé, Louis A	50	Deschambault	1er sept. '70	11	10	....	....	21	1,162 68	.....	1,162 68	do do Allan.
11	Boudet, Prudent	48	St-Anselme, Co. de Dorchester.	10 oct. '70	10	12	....	....	22	1,288 32	.....	1,288 32	do do Dominion — Membre de la comm. des pilotes ; réélu pour 1890.
12	Bélisle, Elzéar	55	Deschambault	10 do '70	15	15	...	....	30	658 10	.....	658 10	Employé par la Cie de Paquebots, Québec.
13	Pleau, Joseph	52	Sainte-Anne de la Pérade	10 do '70	12	15	4	....	31	941 28	117 91	1,059 19	do par Wm Muir et Fils.
14	Brunet, Célestin	47	Montréal	28 fév. '72	11	10	....	....	21	1,101 64	.....	1,101 64	do par la ligne Donaldson.
15	Bélisle, Louis	44	Deschambault	28 do '72	10	14	....	....	25	1,317 71	23 44	1,341 15	do do Dominion — Membre de la commission des pilotes pour 1889.
16	Caien, Damase	49	Portneuf	1er oct. '72	6	6	1	....	14	472 36	58 22	530 58	Employé à tour de rôle.
17	Groleau, Ulric	42	Grondines	30 do '72	11	6	2	....	17	727 82	.....	727 82	do do
18	Frenette, Alfred	50	Portneuf	30 do '72	7	10	2	...	19	713 32	43 13	756 45	do do
19	St. Amant, Alfred	46	Deschambault	30 do '72	9	8	2	....	19	661 09	52 87	713 96	do do
20	Bélanger, Philippe	51	Lotbinière	8 avril '74	7	7	...	1	15	491 89	31 87	523 76	do do
21	Victor, Gagnon	51	Champlain	9 do '74	8	7	....	1	16	681 90	22 50	704 40	do do
22	Perrault, Narcisse	52	Deschambault	10 do '74	14	14	....	....	28	1,488 13	.....	1,488 13	do par la ligne Donaldson—M. de la comm. des pilotes pour 1889 ; réélu p. 1890.
23	Toupin, Trefflé	42	Lac Bouchette, lac Saint-Jean.	22 sept. '74	9	11	....	3	23	762 26	96 21	858 47	Employé à tour de rôle.
24	Auger, Cléophas	43	Pointe-Lévis	22 do '74	14	14	....	....	28	1,575 76	.....	1,575 76	do par la ligne Beaver—Présid. de la comm. des pilotes pour 1889 ; réélu p. 1890.

25	Desjordy, François. ...	45	Lavaltrie.	8 avril '75	8	5	....	2	15	567 08	63 17	630 25	Employé à tour de rôle.
26	Labranche, Ferdinand..	44	Portneuf	8 do '75	11	11	....	....	22	1,180 66	.....	1,180 66	do par la ligne Dominion.
27	Perrault, David.....	48	Deschambault ..	9 do '75	15	16	....	....	31	1,611 01	.....	1,611 01	do do Thompson.
28	Gauthier, Alexis.....	43	do ..	15 janv. '78	10	11	....	....	21	1,115 81	.....	1,115 81	do do Allan.
29	Bouillé, Louis Z	41	do ..	16 do '78	9	13	....	....	22	1,241 01	.....	1,241 01	do do Allan; secrétaire de la commiss. des pilotes, 1889; réélu p. 1890
30	Toupin, Joseph.....	40	Champlain.....	15 nov. '78	19	21	....	....	40	1,600 36	.....	1,600 36	Employé par la ligne Black Diamond.
31	Gauthier, Laurent.....	40	Deschambault ..	10 déc. '79	10	10	....	....	20	1,147 32	.....	1,147 32	do do Dominion.
32	Arcand, Jean.....	37	do ..	10 do '79	9	12	....	....	21	1,090 49	.....	1,090 49	do do Bossière.
33	Nault, Delavoie....	38	do ..	10 do '79	21	19	....	1	41	1,592 61	20 13	1,612 74	do do Black Diamond.
34	Gauthier, Wilbrod.....	38	do ..	10 do '79	10	10	....	....	20	1,164 88	.....	1,164 88	do do Allan; membre de la commiss. des pilotes en 1889; réélu p. 1890
35	Mayrand, Louis.....	42	Ste-Anne de la Pérade.	9 do '80	13	13	....	5	31	1,088 93	151 40	1,240 33	Employé par la ligne Henshaw.
36	Dufresne, George.....	41	Deschambault ..	10 do '80	7	7	....	5	19	548 34	126 75	675 09	do à tour de rôle.
37	Arcand Norbert.....	37	Champlain.....	10 do '80	14	10	....	....	24	959 57	.....	959 57	do par la ligne Ross.
38	Toupin, Uldéric..	35	do	11 do '80	7	6	....	5	18	500 37	141 81	642 18	do à tour de rôle.
39	Bouillé, Tancrède.....	37	Deschambault ..	11 do '80	15	13	....	..	28	1,382 91	.....	1,382 91	do par la ligne Hansa.
40	Arcand, Nestor.....	34	do ..	20 fév. '84	13	14	...	3	30	1,091 61	93 67	1,185 28	do par Carbray, Routh et Cie.
41	Nault, Jean....	33	do ..	20 do '84	13	17	....	....	30	1,550 01	.....	1,550 01	do par la ligne Thompson.
42	Dussault, Joseph.....	34	do ..	20 do '84	8	8	....	8	24	588 97	228 08	817 05	do par la ligne McLean.
43	Groleau, Gédéon..	36	Grondines.....	20 mai '87	5	5	....	6	16	471 35	162 42	633 77	do à tour de rôle.
44	Belisle, Néré..	37	Deschambault ..	20 do '87	8	8	....	....	16	609 38	.....	609 38	do do
45	Perrault, Liboire.....	40	do ..	20 avril '88	8	6	....	3	17	580 18	90 17	670 35	do do
46	Raymond, Wilfrid.....	35	do ..	20 do '88	11	11	....	....	22	1,102 18	.....	1,102 18	do par la ligne Thompson.
47	Hurteau, Joseph.....	29	Contrecœur.....	20 mars '89	7	7	....	1	15	634 53	23 43	657 96	do à tour de rôle.
48	Perrault, Edouard.....	28	Deschambault ..	20 do '89	7	6	....	5	18	513 73	142 02	655 75	do do
49	Bouillé, Lydorie.....	33	do ..	20 do '89	9	6	....	....	15	607 12	.....	607 12	do do
50	Dussault, Honoré..	36	Ste-Pétronille ..	16 juillet '89	4	4	....	2	10	360 04	59 25	419 29	do do
										48,360 28	2,322 97	50,683 25	

ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,
MONTRÉAL, 17 mars 1890.

ANNEXE No 12.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC FORMANT LA COMMISSION DE PILOTAGE, ANNÉE 1889.

(En vertu de 36 Victoria, chapitre 54.)

QUÉBEC, 2 janvier 1890.

L'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément aux exigences de l'Acte de pilotage, 36 Victoria, chapitre 54, article 4 j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant des commissaires du havre de Québec constituant la commission de pilotage, pour l'année 1889.

SERVICE DES STATIONS DE PILOTAGE.

Les opérations de l'année ont commencé le 23 avril par le départ de huit pilotes qui se sont rendus au Bic par le chemin de fer Intercolonial pour y rejoindre la goëlette-pilote n° 4. Le 30 du même mois, la goëlette n° 5 partit avec seize pilotes et fut suivie, le 6 mai, par la goëlette n° 1. Le 17 mai, douze pilotes furent dépêchés par l'Intercolonial, et deux autres, six jours après, partirent, par la même voie, pour la station du Saguenay. Le 25 du même mois, la goëlette n° 2 partit avec seize pilotes, et le même jour douze autres furent envoyés par le chemin de fer.

Comme toujours, toutes les stations de pilotage ont été pourvues de pilotes pendant la saison par le chemin de fer Intercolonial et les goëlettes-pilotes, et le service s'est fait à la satisfaction des commissaires. Grâce à la libéralité des autorités du chemin de fer, les frais d'expédition des pilotes sont aujourd'hui réduite d'un tiers.

PILOTES AGÉS.

Avant l'ouverture de la navigation, tous les pilotes âgés, au nombre de vingt, qui avaient atteint l'âge de 65 ans et plus, ont été appelés devant les commissaires, en vertu de l'article 30 de l'Acte de pilotage, pour faire constater s'ils étaient en état d'être continués l'année suivante dans l'exercice de leur métier. Examen fait, dix-sept furent trouvés aptes à rester au service, et leur brevet fut en conséquence renouvelé pour un an. Les trois autres, Cyprien Raymond, Pierre Lapierre et Pierre Lemieux, furent déclarés inhabiles à continuer le service, et ils furent en conséquence portés sur la liste de retraite.

PILOTES MIS À LA RETRAITE.

A part les trois pilotes qui viennent d'être nommés, un seul, Gabriel Lachance, fut mis à la retraite dans le cours de l'année.

Lors de sa retraite, Raymond avait atteint l'âge de 71 ans, et exercé son métier pendant 50 ans ; Lemieux avait 65 ans, et avait servi 41 ans, et Lachance, qui était parvenu à 70 ans, venait de compléter sa 48e année de service.

PROCÈS.

Six pilotes furent traduits devant les commissaires pendant la saison de navigation—quatre sur plainte portée par des patrons de navires, et les deux autres sur plainte portée par la corporation des pilotes pour infraction aux règlements. Trois ont avoué culpabilité, deux ont été déclarés coupables aprés procès, et le sixième fut acquitté.

Un relevé annexé au présent rapport renferme tous les détails relatifs à la nature de la plainte et au résultat de l'enquête dans chaque cause.

APPRENTIS PILOTES.

Pas de changements en ce qui concerne les apprentis pilotes. Bien que la liste contienne neuf noms, nous ne comptons que sept apprentis—les deux autres, vu leur longue absence, étant réputés morts. Comme il était dit dans le dernier rapport, ces sept apprentis ne peuvent être admis à subir leur examen avant que le nombre des pilotes ne sont réduit à 125; ainsi le veut l'article 8 de la 45e Victoria, chapitre 32.

PLAINTES CONTRE LE SERVICE DE PILOTAGE.

Une seule plainte a été portée, cette année, contre le service de pilotage. Elle a été formulée par le capitaine Kiddie, du steamer à hélice *Cape Clear*. Après une enquête très minutieuse, les commissaires en sont unanimement venus à la conclusion que le service de pilotage n'était pas à blâmer en cette occasion.

CHANGEMENTS DANS LE MODE D'ÉCLAIRER LES ROUTES DE PILOTAGE, ETC.

La preuve qui a été faite au cours des procès subis, cette année, par des matelots, a convaincu que le mode d'éclairer les routes de pilotage dont ils ont le contrôle était défectueux; c'est pourquoi ils ont soumis à votre ministère les recommandations suivantes qu'ils espèrent vivement voir mettre à effet dès l'ouverture de la navigation:—

Un signal de brume sur l'île du Bic, semblable à celui qui est à la hauteur de l'île Rouge;

Rallumer les deux feux d'alignement au confluent de la rivière Saguenay;

Un feu rouge et blanc à l'extrémité sud de l'île d'Orléans, près le quai du passeur, pour marquer l'entrée et la sortie du havre;

Le phare de Bellechasse et celui de l'île aux Grues, au lieu d'exhiber un feu tout blanc, devraient en montrer un à demi-rouge et l'autre blanc, le rouge dans chaque cas devant se trouver du côté de terre et être signal de danger;

Les bouées gaz qui balisent le chenal de Beaujeu à l'île aux Grues, le chenal de la Traverse et celui de la Batture du Pèlerin, devraient avoir des globes en verre rose, au lieu de blanc, comme maintenant;

Une bouée-gaz, globe en verre rose, à l'est et au milieu de la Traverse, à trois milles en aval du phare flottant d'un bas, comme guide sûr pour entrer dans la Traverse par le chenal sud, et comme guide pour aller au chenal du nord et en sortir;

Sifflet de brume au phare de Brandy-Pots; bouée automatique sur le récif nord-ouest, île Verte;

Tirer le canon de l'île Verte toutes les 15 minutes, au lieu de 30.

Les commissaires ont déclaré que l'exécution de ces recommandations entraînerait une dépense comparativement insignifiante, à part l'achat d'une autre bouée-gaz; pour parer à cette dernière objection ils ont suggéré que la bouée-gaz actuellement à la Grosse-Ile soit transférée à la Traverse.

DÉCÈS.

Deux pilotes sont morts dans le cours de l'année. Le premier, Eustache Dorion, était âgé de 57 ans, et avait servi pendant 33 ans; le second, Magloire Delisle, avait atteint 73 ans et terminé sa 49e année de service.

DIRECTEURS DE LA CORPORATION DES PILOTES.

A leur assemblée annuelle tenue le 10 décembre, les pilotes ont élu comme directeurs de leur corporation pour l'année prochaine : MM. Joseph Fortier, Laurent Godbout, Auguste Després, Jean-Baptiste Talbot, Adjutor Baillargeon et Joseph Eugène Lachance. A une réunion des directeurs nouvellement élus et qui s'est tenue le jour suivant, M. Joseph Fortier fut réélu président.

Le présent rapport renferme divers états, dont il ne parle point, et qui contiennent tous les renseignements transmis chaque année à votre ministère par les commissaires du havre en leur qualité de commissaires de pilotage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

MARÉES ET VENT DANS LE PORT DE QUÉBEC PENDANT L'ANNÉE 1889.

(*D'après les notes prises par M. J. E. Bernier, directeur du bassin de radoub.*)

5 janvier.—Plus haute marée : 27 pieds 8 pouces sur l'indicateur.
22 do Plus basse do 22 pieds 8 pouces sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 17 jours.
Est do 12 do
Nord do 0 do
Calme do 2 do

1er février.—Plus haute marée : 27 pieds 6 pouces sur l'indicateur.
26 do Plus basse do 6 pieds sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 17 jours.
Est do 9 do
Nord do 0 do
Calme do 2 do

7 mars.—Plus haute marée : 26 pieds 10 pouces sur l'indicateur.
21 do Plus basse do 6 pieds 4 pouces sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 16 jours.
Est do 13 do
Nord do 0 do
Calme do 2 do

19 avril.—Plus haute marée : 27 pieds 1 pouce sur l'indicateur.
8 do Plus basse do 7 pieds 2 pouces sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 14 jours.
Est do 13 do
Nord do 0 do
Calme do 3 do

17 mai.—Plus haute marée : 27 pieds 1 pouce sur l'indicateur.
20 do Plus basse do 9 pieds 4 pouces sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 18 jours.
Est do 11 do
Nord do 0 do
Calme do 2 do

15 juin.—Plus haute marée : 27 pieds 7 pouces sur l'indicateur.
13 do Plus basse do 9 pieds sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 18 jours.
Est do 9 do
Nord do 0 do
Calme do 2 do

14 juillet.—Plus haute marée : 27 pieds 7 pouces sur l'indicateur.
15 do Plus basse do 9 pieds sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 15 jours.
Est do 12 do
Nord do 0 do
Calme do 4 do

12 août.—Plus haute marée : 26 pieds 9 pouces sur l'indicateur.
13 do Plus basse do 8 pieds 5 pouces sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 18 jours.
Est do 9 do
Nord do 0 do
Calme do 2 do

10 septembre.—Plus haute marée : 26 pieds sur l'indicateur.
9 do Plus basse do 8 pieds 2 pouces sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 19 jours.
Est do 9 do
Nord do 0 do
Calme do 2 do

8 octobre.—Plus haute marée : 27 pieds sur l'indicateur.
24 do Plus basse do 8 pieds 6 pouces sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 15 jours.
Est do 13 do
Nord do 0 do
Calme do 3 do

28 novembre.—Plus haute marée : 29 pieds 6 pouces sur l'indicateur.
17 do Plus basse do 5 pieds sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 17 jours.
Est do 12 do
Nord do 0 do
Calme do 1 do

22 décembre.—Plus haute marée : 27 pieds sur l'indicateur.
1er do Plus basse do 7 pieds sur le seuil.
do Vent—Ouest pendant 19 jours.
Est do 10 do
Nord do 1 do
Calme do 1 do

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

NOTES SUR L'OUVERTURE ET LA CLÔTURE DE LA NAVIGATION, ET SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA GLACE DANS LE PORT DE QUÉBEC PENDANT L'ANNÉE 1889.

Un grand bateau découvert, appartenant à M. Dufort, de l'Ile-aux-Grues, arriva dans le port avec des passagers le 16 mars à 6 p.m.

La goëlette *Water Fly*, de la Malbaie, arriva au port le 16 avril à 3 p.m.

Le pont de glace entre Québec et l'Ile-d'Orléans se brisa le 6 avril, et le 13 du même mois toute la glace était partie.

Le bassin de marée fut libre de glace le 10 avril, et le bassin du port le lendemain. La rivière Saint-Charles fut libre de glace le 11 avril.

Le bateau à vapeur *Union*, de la compagnie Richelieu et Ontario, arriva de Sorel au port le 22 avril à 5 p.m.

Le bateau à vapeur *Québec*, de la même Compagnie, arriva au port le 23 avril à 7 a.m.

Le premier steamer de mer, le *Lake Nepigon*, arriva au port le 26 avril à 4 p.m.

Le premier voilier, la barque *Howard*, de Londres, arriva le 30 avril à 6.30 a.m.

Le dernier voilier, le navire *Curlew*, quitta le port le 9 novembre, et fut suivi, le lendemain, par la barque *Lake Erie*, de Montréal.

Le dernier paquebot-poste, *Vancouver*, quitta le port le 22 novembre.

Le navire à vapeur *Polino*, de Saint-Jean, Terreneuve, *via* Baie-des-Vaches, arriva au port le 23 novembre à 7 a.m.

Le navire à vapeur *Electrique* quitta le port le 27 novembre.

La glace se forma le 4 décembre dans le bassin de marée et le bassin de port.

La glace se forma sur la rivière Saint-Charles le 14 décembre.

Le pont de glace se forma le 15 décembre entre l'île d'Orléans et la rive nord ; le 20 suivant, elle partait, et ne s'était pas encore reformée à la clôture de l'année.

A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,
QUÉBEC, 2 janvier 1890.

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

LISTE des apprentis pilotes exerçant sous le contrôle immédiat des commissaires de pilotage du havre de Québec, le 31 décembre 1889.

Numéro.	Noms.	Date du contrat d'apprentissage.	Observations.
1	George Dugal	11 avril 1871	Absent depuis l'automne de 1877.
2	Ernest Nolet	19 mars 1874	do do 1878.
3	Adélard Vézina	23 mai 1883	Il est stipulé dans les contrats d'apprentissage de ces apprentis qu'ils ne seront pas admis à passer leur examen avant que le nombre des pilotes ne soit réduit à 125, comme il est décrété par l'acte 45 Victoria, chapitre 32.
4	Jean-Baptiste Pouliot	23 do 1883	
5	Joseph Thivierge	23 do 1883	
6	Léonidas Lachance	23 do 1883	
7	Eudore Langlois	23 do 1883	
8	Herménégilde Pâquet	23 do 1883	
9	Frs.-Xav. Eustache *alias* Wm. Dorion	12 juillet 1883	

Certifié.

A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

BUREAU DE LA COMMISSION DU HAVRE,
QUÉBEC, 2 janvier 1890.

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

TABLEAU des procès qui ont eu lieu en 1889 devant la commission du havre de Québec, en vertu de l'acte de pilotage, 36 Victoria, chapitre 54.

Noms des pilotes traduits.	Nature des plaintes.	Date du procès.	Résultat.
Narcisse Desprès	Pour avoir, le 7 mai, échoué le navire *Hahnemann* sur le récif de l'île Rouge.	18 mai	S'avoue coupable.—Suspendu pour le reste de la navigation.
Cyrille Lapointe	Pour avoir, le 20 mai, échoué, la barque *Ruby*, 3 milles en aval de la pointe Saint-Laurent.	4, 7 et 12 juin	Acquitté.
Gabriel Lachance	Pour avoir, le 5 juin, échoué la goëlette *Prinula* sur le récif de l'île Blanche.	19 juin	Déclaré coupable.—Vu son grand âge, le défendeur fut porté sur la liste de retraite, et condamné à payer les frais du procès.
Louis Honoré Lapierre	Pour refus de remettre au trésorier de la corporation des pilotes $25 demandées et reçues par lui du patron du navire *Pisco* pour services rendus au Bic.	3, 11 et 15 juillet.	Déclaré coupable.—Condamné à $40 d'amende et aux frais.
Jacques Georges Dugas	Insulte à l'un des directeurs de la corporation des pilotes.	29 août	S'avoue coupable.—Condamné à $10 d'amende et aux frais.
Elzéar Normand	Pour avoir, le 1er octobre, échoué le S. *Canopus* sur la pointe Saint-Valier.	26 octobre	S'avoue coupable.—Suspendu pour l'espace de 18 mois de calendrier, et condamné à payer les frais.

Certifié.

A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

BUREAU DE LA COMMISSION DU HAVRE,
QUÉBEC, 2 janvier 1890.

TABLEAU indiquant le nombre des pilotes pour le havre de Québec et en aval de ce havre, sur la liste d'activité le 31 décembre 1889; le nombre de ceux qui ont pris leur retraite, ont été rayés de la liste d'activité ou sont morts pendant l'année; le nombre de ceux qui ont été temporairement suspendus; le nombre de ceux hors d'état de faire le service; le nombre de ceux qui ont la charge des steamers fédéraux, etc., etc.

Numéro.	Noms.	Age.	Résidence.	Nombre de pilotages effectués.			Accidents et observations.
				A l'entrée.	A la sortie.	Transports.	
1	Régis Ménard	74	Saint-Valier	5	6	5	
2	Joseph Pouliot	74	Saint-Jean, Orléans	7	4	4	
3	Jean Dugas	73	Québec	5	5	4	
4	Edouard Genest	71	Sainte-Pétronille, Orléans	5	5	3	
5	Magloire Delisle	73	Trois-Pistoles	5	4	5	Mort le 10 novembre.
6	Joseph Dick	70	Saint-Jean, Orléans	5	5	4	
7	George Audet *dit* Lapointe	69	Garthby, Wolf	5	5	4	
8	Gabriel Lachance	70	Saint-Jean, Orléans	2	0	1	Procès le 19 juin. A la retraite à la même date.
9	François Dallaire	72	Saint-Laurent, Orléans	5	5	5	
10	David Bouffard	70	do	5	4	5	Malade pendant 24 jours.
11	Antoine Lapointe	65	Québec	5	5	5	
12	Jean Chassé	73	Cacouna	5	5	4	
13	François Dumas	71	Ile Verte	6	4	4	
14	Gilbert Baillargeon	67	Sainte-Pétronille, Orléans	5	6	5	
15	Joseph Phil. Couillard	67	Québec	0	0	0	Un des directeurs de la corporation des pilotes. Non réélu à la dernière élection.
16	Julien Dion	71	Ile Verte	5	4	4	
17	Jérémie Dufresne	71	Québec	5	5	4	
18	Antoine Gobeil	61	Saint-Laurent, Orléans	7	7	1	Employé toute la saison, par la ligne Allan.
19	Pierre Fontaine	61	Québec	5	6	5	
20	Victor Demers	64	Lauzon, Lévis	5	4	4	
21	Joseph Plante	59	Baie Saint-Paul	14	16	3	Employé toute la saison, par la ligne Thomson.
22	Louis Thivièrge	60	Saint-Jean, Orléans	5	4	4	Malade pendant 30 jours.
23	Charles Francis Brown	61	Québec	9	11	3	Employé toute la saison, par un charbonnier.
24	Paul Pâquet	58	Saint-Jean, Orléans	5	9	5	
25	Joseph Pouliot	62	do	5	4	5	
26	George Normand	59	Ile aux Grues	6	5	5	
27	David Damour	57	Trois-Pistoles	5	5	5	
28	Charles Vézina	55	Saint-Michel, Bellechasse	9	8	1	Employé toute la saison, par la ligne Allan.
29	Numa Lachance	55	do do	8	7	3	Employé toute la saison, par la ligne Allan.
30	Annibal Baquet	54	Québec	13	13	4	Patron, steamer *Miramichi*.
31	Joseph Gravel	60	do	11	9	3	Employé toute la saison, par la ligne Dominion.

32	Auguste Couillard Desprès	53	Lauzon, Lévis	0	0	0	Un des directeurs de la corporation des pilotes. Réélu à la dernière élection.
33	Jean Bte. Pouliot	48	Saint-Jean, Orléans	5	4	5	
34	Jean Gobeil	48	do	4	2	3	Malade pendant 80 jours.
35	Joseph Pâquet	52	do	4	6	4	
36	Louis Edmond Morin	51	Québec	7	11	2	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Hansa.
37	Moïse Lachance	52	Saint-Jean, Orléans	5	6	4	
38	Joseph S. Brown	55	Québec	12	11	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Dominion.
39	Hubert Raymond	50	do	6	10	5	
40	Achille Damour	50	Saint-Valier	5	5	5	
41	Cyrille Lapointe	50	Saint-Laurent, Orléans	5	5	4	Traduit les 4, 7 et 12 juin. Acquitté.
42	Joseph Pouliot	46	Saint-Jean do	8	5	5	
43	Edmond Larochelle	46	Saint-Michel	0	0	0	Patron du steamer fédéral *Napoléon III.*
44	Ant. Thomas Chouinard	55	Pointe-au-Père	11	9	3	Employé, toute la saison, par un bateau charbonnier.
45	Laurent Godbout	46	Saint-Laurent, Orléans	0	0	0	Un des directeurs de la corporation des pilotes. Réélu à la dernière élection.
46	Adelme Pouliot	50	do do	11	11	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Dominion.
47	Bart. Pepin *dit* Lachance	44	Saint-Jean do	6	6	5	
48	Frs.-Xav. Delisle	44	Saint-Romuald	6	4	5	
49	Jos. Pepin, *dit* Lachance	55	Québec	5	6	5	
50	Damien Eugène Boulanger	46	Tadoussac	0	0	0	Employé, toute la saison, à la station du Saguenay.
51	Cyprien Langlois	45	Saint-Jean, Orléans	5	5	4	
52	Jean Delisle	44	do do	7	7	3	Patron du steamer *Greetlands.*
53	Nazaire Curodeau	42	Québec	5	7	4	
54	Charles Normand	43	do	10	11	3	Employé, toute la saison, par un bateau charbonnier.
55	Napoléon Rioux	44	Sainte-Pétronille, Orléans	5	5	5	
56	Jean-Bte. Tremblay	46	Québec	9	9	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Black Diamond.
57	Ray. Baquet *dit* Lamontagne	44	Notre-Dame, Lévis	15	14	2	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Beaver.
58	Frs.-Xav. Lamarre	43	Saint-Valier	8	6	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Donaldson et Ross.
59	Moïse Pouliot	41	Saint-Jean, Orléans	12	7	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Allan.
60	Paul Gobeil	43	do do	5	5	4	
61	Chas. Alaric Raymond	41	Québec	5	5	4	
62	Victor Vézina	44	do	10	8	2	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Allan.
63	Louis Honorius Lachance	51	Saint-Michel, Bellechasse	13	13	4	Employé, toute la saison, par un bateau charbonnier.
64	L. B. O. Goutron *dit* Larochelle	43	do do	11	7	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Allan.
65	Chas. Hermie *alias* A. Bernier	44	do do	5	6	5	
66	Louis Robert Demers	43	Québec	0	0	0	Patron du steamer fédéral *Druid.*
67	Vital Emphrem Chamberland	49	Montréal	6	6	4	
68	Joseph G. Dupil	42	Québec	7	9	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Allan.
69	Jean-Bte. Talbot	44	Berthier	0	0	0	Un des directeurs de la corporation des pilotes. Réélu à la dernière élection.
70	Joseph Fortier	45	Saint-Jean, Orléans	0	0	0	Un des directeurs de la corporation des pilotes. Réélu à la dernière élection.
71	Nestor Lachance	44	do do	8	8	3	Patron du steamer *Polino.*
72	Cyrille Audet *dit* Lapointe	44	Saint-Michel, Bellechasse	6	4	5	
73	Joseph Lapointe	46	Saint-Laurent, Orléans	5	5	5	
74	Pierre Pepin *dit* Lachance	40	Montréal	5	7	4	Employé, toute la saison, par un bateau charbonnier.
75	Théophile Gourdeau	45	Lauzon, Lévis	5	5	4	
76	Isiode Noël	39	Saint-Jean, Orléans	5	5	4	

ÉTAT indiquant le nombre de pilotes pour et en aval du havre de Québec, etc.—*Suite.*

Numéro.	Nom.	Age.	Résidence.	Nombre de pilotages effectués. A l'entrée.	A la sortie.	Transports.	Accidents et observations.
77	Jean Evariste Adam	45	Trois-Saumons	5	5	4	
78	Alfred Larochelle	39	Saint-Michel, Bellechasse	14	15	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Beaver.
79	Théophile Corriveau	42	Québec	6	4	4	
80	Elzéar Godbout	41	do	4	9	5	
81	George Couillard Deprès	41	Bienville, Lévis	4	5	4	
82	Pierre Gobeil	41	Saint-Jean, Orléans	5	4	4	
83	Théodule Pepin *dit* Lachance	44	Montréal	5	5	5	
84	Achille Trefflé Simard	38	Saint-Joseph, Lévis	6	4	4	
85	Jean-Baptiste Patoine	38	Bienville, Lévis	8	7	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Black Diamond.
86	Narcisse Lavoie	40	Sainte-Luce, Rimouski	1	0	0	Patron, toute la saison, d'une des goëlettes-pilotes.
87	Joseph Emilio Couillard	38	Québec	10	9	3	Patron, SS. *Thames.*
88	Louis Albert Royer	44	Saint-Jean, Orléans	5	5	3	
89	Adélard Sansterre	39	Saint-Michel, Bellechasse	9	9	2	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Allan.
90	Onésime Noël	37	Saint-Jean, Orléans	5	6	5	
91	Napoléon Baillargeon	39	Sainte-Pétronille, Orléans	4	6	4	
92	David F. Pelletier	37	Lauzon, Lévis	6	5	6	
93	Joseph Frs.-Xav Bernier	37	Québec	13	18	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Donaldson et Ross.
94	François-Xavier Demeule	37	Saint-Jean, Orléans	5	5	5	
95	Louis Honoré Lapierre	39	Notre-Dame, Lévis	5	8	6	Amende, $40 et les frais, le 15 juillet.
96	Joseph Eugène Lachance	35	Saint-Jean, Orléans	5	5	4	Elu, à la dernière élection, un des directeurs de la corporation des pilotes.
97	David Arthur Bouffard	35	Saint-Laurent, Orléans	5	5	5	
98	Jean Théophile St. Laurent	38	Québec	11	9	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Allan.
99	Jacques Georges Dugas	37	Sainte-Anne de la Lapocatière	5	4	5	Amende, $10 et les frais, le 29 août.
100	Joseph Victor Gourdeau	42	Sainte-Pétronille, Orléans	6	5	5	
101	Louis *alias* Trefflé Delisle	35	Trois-Pistoles	0	0	0	Patron du phare flottant de l'île Rouge.
102	Jean-Baptiste Couillard	38	Cap Saint-Ignace	5	5	5	
103	Charles Pelletier	39	Québec	5	5	4	
104	Joseph *alias* Philéas Langlois	43	Saint-Jean, Orléans	5	5	4	
105	Nazaire Delisle	40	do	5	4	4	
106	J. E. Bonaventure Lavoie	37	Sainte-Luce, Rimouski	5	4	5	
107	Adjutor Baillargeon	35	Sainte-Pétronille, Orléans	0	0	0	Un des directeurs de la corporation des pilotes. Réélu à la dernière élection.
108	Samuel Rioux	36	Québec	6	6	19	
109	Charles Octave Clavet	35	Saint-Michel, Bellechasse	7	8	3	Employé, toute la saison, par un bateau charbonnier.
110	Joseph Dion	33	Notre-Dame, Lévis	12	12	3	do do do
111	Paul Lachance	33	Québec	0	0	0	Patron, toute la saison, d'une des goëlettes-pilote.
112	Arcadius Jouvin	31	Sainte-Luce, Rimouski				

113	Léon Labrecque	39	Saint-Laurent, Orléans	7	4	5	
114	Paul Lachance	34	Saint-Jean, Orléans	12	13	2	Employé, toute la saison, par un bateau charbonnier.
115	Joseph Pouliot	33	do	5	5	4	
116	Joseph Larochelle	32	Saint-Michel, Bellechasse	9	8	3	do do do
117	Adjutor Lachance	31	do do	11	8	3	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeurs Hansa.
118	François Gaudreau	38	Québec	5	5	4	
119	Arthur Koenig	38	L'Islet	5	5	4	
120	Eugène Anctil	31	Saint-Jean Port-Joli	5	4	5	
121	David Dumas	36	Notre-Dame, Lévis	2	5	4	
122	Joseph Lachance	35	Saint-Laurent, Orléans	6	5	3	
123	Paul Pâquet	31	Saint-Jean, Orléans	5	5	5	
124	Alphonse Pouliot	37	do	5	5	5	
125	Ebzéar Normand	30	L'Islet	5	3	5	Suspendu, le 26 octobre, pour une période de 18 mois.
126	Jean Bernier	30	L'Islet	16	12	2	Employé, toute la saison, par la ligne de vapeur Donaldson et Ross.
127	Joseph Pâquet	28	Saint-Jean, Orléans	5	6	5	
128	Jean A. Lachance	27	Québec	4	5	4	
129	Arthur Baillargeon	32	Sainte-Pétronille, Orléans	1	0	0	Patron, toute la saison, d'une des goëlettes-pilotes.
130	Joseph Vézina	28	Saint-Laurent, Orléans	6	3	5	
131	Herménégilde Guénard	31	Saint-Thomas, Montmagny	5	4	5	
132	Elzéar Desrosiers	36	Québec	5	4	4	
133	John J. A. Irvine	33	Ile Verte	5	5	4	
134	Fréd. Bouffard	32	Saint-Laurent, Orléans	5	5	5	
135	Jules Asselin	28	Saint-Michel, Bellechasse	5	5	4	
136	Prudent Marmen	30	Beauport	4	3	5	
137	Lucien Lachance	28	Saint-Jean, Orléans	6	4	4	
138	Alfred Dion	31	Ile Verte	9	7	3	Employé, toute la saison, par un bateau charbonnier.
139	Camille Bernier	31	Saint-Michel, Bellechasse	9	11	2	do par la ligne de vapeurs Dominion.
140	Moïse Blouin	38	Saint-Jean, Orléans	5	5	5	
141	Moïse *alias* Laurent Godbout	29	Québec	5	8	5	
142	Alfred Godreau	36	Cap Saint-Ignace	5	5	5	
143	Alfred Raymond	28	Kamouraska	5	4	5	
144	Philéas Lachance	31	Saint-Jean, Orléans	6	4	5	
145	Joseph H. Talbot	27	Berthier	5	5	4	
146	Moïse Arthur Lachance	26	Saint-Jean, Orléans	6	4	5	
147	Louis Frs. Thivierge	23	do	5	5	5	
148	Laurent Larochelle	29	Saint-Michel, Bellechasse	6	5	5	
149	François *alias* Joseph N. Dallaire	28	Saint-Laurent, Orléans	5	5	4	
150	Joseph Emilien *alias* Emile Lachance	23	Saint-Jean, Orléans	5	5	4	
151	Alphonse Asselin	24	Saint-Michel, Bellechasse	5	6	5	
152	Edmond Larochelle	23	do	5	6	5	
153	Joseph Plante	23	Baie Saint-Paul	6	4	5	
154	Narcisse Desprès	25	Saint-Joseph, Lévis	.....	.....	.....	Suspendu, le 18 mai, pour le reste de la saison de navigation.
155	Alphonse Pâquet	23	Saint-Jean, Orléans	5	6	4	
156	Paul *alias* Napoléon Pouliot	30	do	5	5	5	
157	Arthur Dorion	33	Saint-Joseph, Lévis	5	5	4	
158	Adélard Bernier	28	Québec	5	4	5	

Bureau de la commission du havre, Québec, 2 janvier 1890.

Certifié, A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

ANNEXE No 13.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE SAINT-JEAN, N.-B., POUR L'ANNÉE CIVILE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

BUREAU DE LA COMMISSION DE PILOTAGE,
DISTRICT DE SAINT-JEAN, 2 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints nos états annuels de pilotage pour ce district, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. U. THOMAS,
Secrétaire.

WM SMITH, écr,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

RECETTES et dépenses pendant l'année expirée le 31 décembre 1889.

———	Montant.	Total.
RECETTES.	$ cts.	$ cts.
Permis à 31 pilotes, à $5	105 00	
do 5 bateaux, à $10	50 00	
25c. par pd. pour pilotage à la sortie du port de Saint-Jean, jusqu'à cette date	1,889 34	
do do do Musquash do	16 12	
Pilotage à la sortie, barque *David Taylor*	19 00	
Transport, steamer *North Erin*	10 40	
Intérêt sur dépôts aux caisses d'épargne postales, 12 mois, jusq. 1er juillet 1889	271 52	
		2,411 38
DÉPENSES.		
Pensions à 2 pilotes	280 00	
do 7 veuves	548 00	
do 2 enfants	40 00	
Impression, papeterie, etc	15 25	
Audition des comptes, 1888	25 00	
Loyer de bureau, une année	100 00	
Salaire du secrétaire-trésorier, une année	800 00	
Intérêt déposé aux caisses d'épargne postales	271 52	
		2,079 77
Balance		331 61
Total		2,411 38

RELEVÉ des navires pilotés à l'entrée du port de Saint-Jean, N.-B., pour 1889.

Description.	Nombre.	Montant.
		$ cts.
Goëlettes	302	
Bricks et brigantins	30	
Navires	31	
Barques et petites barques	113	
Steamers	65	
Total	541	
Montant du pilotage	.....	24,450 58
Anglais.		
Goëlettes	75	
Bricks et brigantins	27	
Barques et petites barques	92	
Navires	23	
Steamers	44	
Total	261	
Montant du pilotage	.....	14,219 39
Etrangers.		
Goëlettes	227	
Bricks et brigantins	3	
Navires	8	
Barques et petites barques	21	
Steamers	21	
Total	280	
Montant du pilotage	.....	10,231 19

J. U. THOMAS,
Secrétaire.

PILOTES autorisés pour le district de pilotage de Saint-Jean en 1889.

Nom.	Age.	Résidence.	Observations.
Patrick Traynor	63	Saint-Jean, N.-B.	
Thomas Traynor	36	do	
Samuel Rutherford	57	do	
Edward Fletcher	62	do	
Joseph Doherty	43	do	
John L. C. Sherrard	55	do	
James Doyle	53	do	
Henry Spears	38	do	
John Thomas	41	do	
James Murray	48	do	
Henry Thomas	58	do	
John Sproul	53	do	
Richard Scott	38	do	
Patrick Conlin	39	do	
James Reed	43	do	
John Spears	40	do	
Charles Daley	53	do	
William Lahey	60	do	
Richard Cline	64	do	
James McPartland	55	do	
James S. Spears	44	do	
Thomas J. Stone	36	do	
James E. Mantle	43	do	
William Quinn	42	do	
Philip G. Doody	49	do	
Daniel Mulherrin	63	do	
William Miller	38	do	
Alfred Cline	32	do	
William Scott	33	do	
Bartholomew Rogers	32	do	
James Bennett	32	do	
Martin Spears	32	do	
John McAnulty	50	Musquash, N.-B.	Autorisé pour Musquash seulement.

TAUX de pilotage en vigueur le 31 décembre 1889, pour le district de pilotage de Saint-Jean, N.B.

SUR TOUT VOILIER.

A l'entrée—1er district	$1 50 par pied de tirant d'eau.
2e do	1 75 do do
3e do	2 25 do do
A la sortie—Jusqu'à l'île aux Perdrix	1 25 do do
Dans la baie (non de rigueur)	2 00 do do

Tarif de transport—100 tonneaux et moins	$1 50
Plus de 100 tonneaux et moins de 200 tonneaux	2 00
do 200 do 300 do	3 00
do 300 do 400 do	4 00

Et 25 centins en sus pour chaque 50 tonneaux qu'un voilier jaugera au-dessus de 400 tonneaux.

SUR TOUT STEAMER.

A l'entrée—1er district	$1 50 par pied de tirant d'eau
2e do	2 50 do do
3e do	3 00 do do
A la sortie—Jusqu'à l'île aux Perdrix	1 75 do do
Dans la baie (non de rigueur)	2 75 do do

Tarif de transport—100 tonneaux et moins	$2 00
Plus de 100 tonneaux et moins de 200 tonneaux	2 50
do 200 do 300 do	3 75
do 300 do 400 do	5 00

Et 30 centins en sus pour chaque 50 tonneaux qu'un steamer jaugera au-dessus de 400 tonneaux.

J. U. THOMAS, *secrétaire.*

ANNEXE No 14.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU DISTRICT DE MIRAMICHI, N.-B., POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

NEWCASTLE, MIRAMICHI, N.-B., 2 janvier 1890.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les relevés concernant le district de pilotage de Miramichi, N.-B., pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
R. R. CALL,
Sec.-trésorier de la commission des pilotes.

A M. W. SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

RELEVÉS du pilotage dans la circonscription de Miramichi, N.-B., pendant l'année expirée le 31 décembre 1889.

N°	Noms des pilotes.	Ages.	Pour quel service.	Observations.
2	Louis Jimmo	35	Sans restriction	
4	Angus McEachran	70	do	
5	Mitchell Martin	60	do	
6	Francis Martin	55	do	
7	Maxime Martin	44	do	
9	Angus McLean	56	do	
10	Alexander Wilson	43	do	
11	Robt. J. Walls	38	do	
12	George Savoy	45	do	
13	Reuben Nowlan	45	do	
14	John McEachran	39	do	
15	Chas. McLean	50	do	
20	Oliver Foster	48	do	
22	William Walls	35	do	
23	William Tait	66	do	
24	Allan McEachran, aîné	55	do	
26	John McCullam	37	do	
27	James Nowlan	38	do	
28	Dudley P. Walls	43	do	
29	George Sutton	38	do	
30	James A. Nowlan	34	do	
31	George P. Tait	32	do	
32	Joseph Jimmo	34	do	
33	James McCullam	45	do	
34	Allan McEachran, jeune	30	do	
35	John Martin	30	do	
36	Asa Walls	30	do	
37	William Walls, aîné	32	do	
38	John Nowlan	33	do	
39	Patrick Nowlan	30	do	

TARIF des droits de pilotage exigibles à Miramichi, N.-B., de tous bâtiments, britanniques ou étrangers.

	$ cts.
A l'entrée	2 25 par pied.
Et pour tous bâtiments mus entièrem. ou en partie par la vap., en sus du prix ci-dessus	0 02 par tonn.
A la sortie	2 00 par pied.
Pour le déplacement et mouillage de tout bâtiment—	
Bâtiments de pas plus de 100 tonneaux	1 50
do do 200 do	2 00
do do 300 do	3 00
do de plus de 300 tonneaux	4 00
Avec 50 pour 100 en sus de ce tarif si la distance du déplacement est de plus de 4 milles.	
Pour tout bâtiment prenant la mer après le 1er novembre un boni de	4 00

LISTE DES BATEAUX-PILOTES MUNIS DE CERTIFICATS.

N°	Nom du bateau.	Tonnage.	Capitaine.	Date du certificat.	Quand renouvelé.
11	May Queen	22·50	Max. Martin	Mai 1878	Mai 1889
13	Two Brothers	25·	G. T. Tait	do 1878	do 1889
14	Empress	25·57	George Savoy	do 1878	do 1889
15	Princess Louise	20·85	R. J. Walls	do 1879	do 1889

NATIONALITÉS des bâtiments pilotés à l'entrée pendant la saison de navigation, 1889.

Nationalité.	Nombre	Nationalité.	Nombre
Anglais	98	Américains	2
Norvégiens	57	Suédois	3
Italiens	25	Espagnols	2
Allemand	1		
Russes	5		196
Australiens	3		

BATIMENTS déclarés à l'entrée, à la sortie, déplacements et services supplémentaires.

Description des bâtiments.	Nombre	Description des bâtiments.	Nombre
A l'entrée—		Déplacements—	
Steamers anglais	27	Steamers anglais	22
Voiliers anglais	21	Voiliers anglais	20
Steamers étrangers	2	Steamers étrangers	1
Voiliers étrangers	96	Voiliers étrangers	86
	196		129
A la sortie—		Services supplémentaires—	
Steamers anglais	27	Steamers anglais	3
Voiliers anglais	64	Voiliers anglais	4
Steamers étrangers	2		
Voiliers étrangers	96		7
	189		

MONTANT total des droits de pilotage perçus à l'entrée, à la sortie, pour déplacements, et services supplémentaires.

Description des bâtiments.	Montant.	Description des bâtiments.	Montant.
	$ cts.		$ cts.
A l'entrée—		Déplacements—	
Steamers anglais	1,490 58	Steamers anglais	96 00
Voiliers do	1,679 43	Voiliers do	92 00
Steamers étrangers	86 21	Steamers étrangers	4 00
Voiliers do	2,638 19	Voiliers do	456 50
	5,894 41		648 50
A la sortie—		Services supplémentaires—	
Steamers anglais	1,047 66	Steamers anglais	23 12
Voiliers do	1,804 74	Voiliers do	37 75
Steamers étrangers	71 00		
Voiliers do	3,370 66		60 87
	6,294 06		

ETAT des recettes et dépenses pour l'année 1889.

RECETTES.	$ cts.	DÉPENSES.	$ cts.
Pilotage, à l'entrée	5,894 41	Payé à J. S. Henderson, inspecteur de 4 bateaux	10 00
do à la sortie	6,294 06	Geo. Watt, montant de compte	9 00
do déplacements	648 50	H. A. Muirhead, compte du "May Queen"	46 53
Services supplémentaires	60 87	W. S. Loggie, montant de compte	2 00
Montant gagné par les pilotes en dehors du pilotage	690 00	Robt. J. Walls	5 00
		Pour espars	7 00
		D. G. Smith, impressions	6 00
		Searle, loyer de bureau	20 00
		Balance de gages, "Princess Louise"	6 00
		Angus McEachran, mont. de compte	6 75
		D. G. Smith, montant de compte	1 50
		Grand-livre des pilotes	3 25
		Cie de navig. à vap. de Miramichi	10 75
		J. B. Snowball, dépenses du navire à vapeur "Dorcus"	4 12
		W. C. Onslow, impression	1 75
		Alex. Martin, pension	100 00
		Mont. du compe spécial de pêche	114 33
		Sec.-trésor., 3 p. 100 sur $13,587.84	407 63
		Montant payé entre 30 pilotes	12,826 23
	13,587 84		13,587 84

R. R. CALL,
Secrétaire-trésorier.

WM. PARK,
Président.

ANNEXE No 15.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE BATHURST, N.-B POUR L'ANNÉE CIVILE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

ETAT indiquant le nombre de navires pilotés à l'entrée et à la sortie par chaque pilote et les droits perçus, saison de 1889.

Nom du pilote.	Navires étrangers entrés.		Navires étrangers sortis.		Navires britanniques entrés.		Navires britanniques sortis.		Total des navires.	Total des droits.
	Nombre.	Droits.	Nombre.	Droits.	Nombre.	Droits.	Nombre.	Droits.		
		$ cts.		$ cts.		$ cts.		$ cts.		$ cts.
Timothy Daly										
Fred. Ronalds										
Wm. H. Daly.....	28	325 20	27	480 20	3	45 80	3	39 00	31	890 20
Fabien Hachey.....										
Nazare Hachey.....										

EDWARD HICKSON,
Secrétaire

BATHURST, N.-B., 31 décembre 1889.

ANNEXE No 16.

RELEVÉ DU PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION DU COMTÉ DE CHARLOTTE, POUR L'ANNÉE 1889.

SAINT-ANDRÉ, N.-B., 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le relevé du pilotage de la circonscription du comté de Charlotte.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
C. S. O. HATHEWAY,
Commissaire et secrétaire intérimaire.

WM SMITH, écr,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ÉTATS DE PILOTAGE pour le district du comté de Charlotte, N.-B., pour l'année expirée le 31 décembre 1888.

Pilotes autorisés.	Résidence.	Pour quel district autorisé.
Joseph Boyd	Campobello	Comté de Charlotte..
John Boyd	Dufferin	do

Bateaux-pilotes licenciés.

Bateau-pilote "*Frederick Taylor*," 12½ tonneaux, Joseph Boyd, patron.

MONTANT reçu par les pilotes pour l'année courante.

Nom des pilotes.	Navires britanniques	Navires étrangers.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
John Boyd	297 00	19 00	
Joseph Boyd	434 25	120 00	
Total	731 25	139 00	870 25

Recettes de la commission de pilotage.

Un permis pour 1 bateau-pilote	$5 00	
do à 1 pilote	6 00	
Règlements	1 00	
		$12 00

Dépenses.

Papeterie et frais de port.....	$0 50	
Payé au commissaire, St-Stephen et St-George.....	4 00	
do au commissaire et secrétaire, St-André.....	7 50	
		$12 00

Tarif du pilotage.

Premier district de pilotage, à l'entrée ou à la sortie. . $2.25 par pied de tirant d'eau.
Second do do ... 1.60 do do
Troisième do do ... 1.50 do do
De ou à Campobello, 20c. par pied de moins que le trafic ci-dessus.
Quatrième district de pilotage à l'entrée ou à la sortie, $1 par pied de tirant d'eau.
Du 1er novembre au 1er avril, 20c. par pied en sus du tarif ci-dessus.

Au ou du port de Saint-André au terrain de lest, navires de 80 tonneaux et au-dessous de 300, $2.50 chaque ; 300 tonneaux et plus, $3.

Pour conduire un navire d'un endroit de chargement ou port à un autre, en dedans de la baie de Saint-André, navires de 80 à 200 tonneaux, $4 ; de 200 à 300 tonneaux, $5 ; de 300 à 400 tonneaux, $6 ; de plus de 400 tonneaux, $8.

Pour conduire un navire d'un endroit de chargement en dedans de la baie de Saint-André à un port ou endroit de chargement en dehors de la dite baie et dans les limites du comté, droit de pilotage à l'entrée ou à la sortie, navires de 80 à 200 tonneaux, $6.00 ; de 200 à 300 tonneaux, $8 ; de 300 à 400 tonneaux, $10 ; de 400 tonneaux et plus, $12.

C. E. O. HATHEWAY,
Commissaire et secrétaire en exercice.

SAINT-ANDRÉ, N.-B., 31 décembre 1889.

ANNEXE No 17.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE D'HALIFAX POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

HALIFAX, N.-E., 11 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les états annuels de la commission de pilotage du district d'Halifax, N.-E., savoir :—

Etat des recettes et des dépenses.
Etat du fonds de retraite.
Etat des recettes nettes des pilotes.
Relevé des navires, à l'entrée, anglais et étrangers.
Relevé des navires, à la sortie, anglais et étrangers.
Liste des pilotes autorisés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. TAYLOR WOOD,
Secrétaire-trésorier.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

ÉTAT des recettes et des dépenses pendant l'année expirée le 31 décembre 1889.

DÉPENSES.	$ cts.
Montant payé aux commissaires en 1888	1,000 00
do auditeurs en 1888	30 00
Salaire du secrétaire, $500, et loyer de bureau, 1889, $276	776 00
Louage d'un bateau à vapeur et dépenses pour visiter les stations de pilotes	106 85
Peinturer le bureau, combustible, impressions, etc., etc	153 44
Surplus au crédit du fonds des pilotes	4,143 80
	6,210 09
RECETTES.	
Argent en caisse en janvier 1889	1,137 33
Effets du Canada à 4 pour 100	1,000 00
Dépôts à la caisse d'économie	1,651 95
Pilotage à la sortie sur navires ne prenant pas de pilotes	1,330 15
5 pour 100 de commission sur les droits de pilotage perçus	984 62
Intérêt de 4 pour 100 sur actions et dépôts à la caisse d'économie	106 04
	6,210 09
Surplus au crédit du fonds des pilotes	4,143 80

E. et O. E.

ÉTAT du fonds de retraite.

		$ cts.
Argent à la caisse d'épargne, 1er janvier 1889		3,218 61
Argent à la banque Union, 1er janvier 1889		314 66
Argent perçu, 2 pour 100, pendant 1889		390 79
Intérêts, caisse d'épargne		128 72
		4,052 78
MOINS—Payé à la famille de feu le pilote Smith	$56 25	
do do Nickerson	60 00	
		116 25
		3,936 53
Balance à la caisse d'épargne		3,347 33
do banque Union (dépôt spécial)		400 00
do do		189 20
		3,936 53
Augmentation pour l'année		403 26

E. et O. E.

RECETTES nettes des pilotes en 1889.

N° du bateau-pilote.	Recettes nettes.	Nombre d'hommes.	Recettes nettes par homme.
	$ cts.		$ cts.
N° 1, bateau-pilote *Cambridge*	4,733 32	6	788 89
N° 2 do *Micmac*	4,171 35	5	821 42
N° 3 do *Genesta*	5,109 55	6	851 59
N° 4 do *Annie Gaetz*	4,306 78	5	861 35
Total des recettes nettes, 1889	18,321 00	22	*832 77

* Moyenne par homme. E. et O. E.

RELEVÉ des navires, à l'entrée, du port d'Halifax, N.-E., à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1889, sujets aux droits obligatoires de pilotage.

ANGLAIS.

Goëlettes.	Brigantins.	Bricks.	Barques.	Navires.	Steamers.	Tonnage.	Montant des droits de pilotage.
							$ cts.
143	246	.....	7	2	387	627,174	13,417 50

ÉTRANGERS.

32	6	2	57	.....	96	97,569	1,697 45
175	252	2	64	2	483	724,743	15,114 95

RELEVÉ des navires, à l'entrée, du port d'Halifax, N.-E., à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1889, sujets aux droits obligatoires de pilotage.

ANGLAIS.

Goëlettes.	Brigantins.	Bricks.	Barques.	Navires.	Steamers.	Tonnage.	Montant des droits de pilotage.
							$ cts.
	15	.....	7	2	387	496,123	4,907 25

ÉTRANGERS.

3	6	2	57	0	96	90,572	1,007 10
9	21	2	64	2	483	586,695	5,914 35

NOMS des pilotes pour le port d'Halifax, N.-E.

Numéro.	Nom.	Résidence.	Numéro.	Nom.	Résidence.
1	John Fleming.....	Ketch-Harbour.	14	John Hayes.	Halifax.
2	*Wm. Fleming.....	do	15	James Spears.....	Ketch-Harbour.
3	James Holland	Anse Duncan.	16	John Beazley.....	Halifax.
4	William Baker.....	Halifax.	17	Charles Glazebrook.....	do
5	Bernard Gallagher.....	do	18	*Chas. F. Martin	Ketch-Harbour.
6	Daniel Martin.....	Ketch-Harbour.	19	William White.....	Anse Ferguson.
7	Joseph Reno.....	Anse au Hareng.	20	Thomas Hayes	Anse au Hareng.
8	Patrick Hayes	do	21	T. Reno.....	do
9	Hugh Munro.	do	22	Charles Martin.	Sambro.
10	Jeremiah Holland.....	Anse Duncan.	23	*Henry Latter.....	Anse au Hareng.
11	Edward Bayers.....	Halifax.	24	John Johnson.	Anse à l'Ours.
12	James Hanrahan.....	Anse Ferguson.	25	*James Conway.....	Anse Ferguson.
13	William Beazley.....	do	26	James Flemming.....	Ketch-Harbour.

* Apprentis.

J. TAYLOR WOOD,
Secrétaire et trésorier.

HALIFAX, N.-E., janvier 1890.

ANNEXE No 18.

RAPPORT DE L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU DISTRICT DE LA BAIE GLACÉE, C.-B., POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

BAIE GLACÉE, C.-B., 10 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre des relevés faisant connaître les droits de pilotage perçus, les pilotes autorisés à servir, et les dépenses faites pour le service dans ce district pendant l'année terminée le 31 décembre 1889.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHAS. H. RIGBY,
Secrétaire de la commission des pilotes.

A l'honorable ministre de la marine,
Ottawa.

DROITS de pilotage perçus pendant l'année expirée le 31 décembre 1889.

Date.	Tonnage.	Nationalité.	Nom et gréement du navire.	Pilotage.	Pilote.
1889.				$ cts.	
24 mars...	146	Anglais.....	Brigantin Lillian	12 00	A. McPherson.
3 avril...	90	do ...	Paquebot Hercules.....	10 00	T. Ling.
17 do ..	244	do	Brigantin Zanoni.....	16 00	J. Ryan.
24 do ..	266	do	Paquebot Harlaw.....	18 00	E. Petrie.
27 do ..	92	do	Goëlette Spring Bird.....	5 00	do
30 do ..	120	do	do Maggie Millard.....	00	T. Shanahan.
30 do ..	144	do	do William D.	6 00	J. Farrell.
8 mai...	190	do	Paquebot Kite.....	14 00	A. McLellan.
8 do ..	114	do	Goëlette Marie Vigilante.....	6 00	J. Farrell.
9 do ..	181	do	Petite barque Viola.....	10 50	J. Ryan.
13 do ..	90	do	Paquebot Hercules.....	5 00	E. Petrie.
14 do ..	22	do	Goëlette Galetea.....	12 00	J. Shanahan.
14 do ..	244	do	Brigantin Zanoni.....	16 00	T. Ling.
15 do ..	155	do	Goëlette Tom Ingraham.....	10 50	A. McLellan.
15 do ..	170	do	Brigantin Highlander.....	14 00	J. Farrell.
17 do ..	1,162	do	Paquebot Geo. Clarkson.....	54 00	A. McLellan.
18 do ..	190	do	do Kite.....	14 00	T. Ling.
20 do ..	95	do	Goëlette Dahlia.....	5 00	E. Petrie.
21 do ..	205	do	Brigantin Eliza.....	16 00	J. Ryan.
21 do ..	112	do	Goëlette L. P. Churchill.....	6 00	E. Petrie.
22 do ..	115	do	do Alice	6 00	J. Ryan.
25 do ..	980	do	Paquebot Edmondsley.....	46 00	E. Petrie.
28 do ..	338	do	Bigantin Venturer.....	15 00	T. Ling.
30 do ..	1,410	do	Paquebot Dedington.....	64 00	do
31 do ..	1,132	do	do Tropic.....	52 00	J. Farrell.
1er juin..	99	do	Goëlette S. A. Morash.....	5 00	E. Petrie.
3 do ..	1,162	do	Paquebot Geo. Clarkson.....	54 00	A. McLellan.
3 do ..	99	do	Goëlette Edward Blake.....	6 50	J. Shanahan.
3 do ..	121	do	do Avalon.....	9 00	J. Farrell.
3 do ..	149	do	Brigantin Louise.....	6 00	T. Ling.
4 do ..	190	do	Goëlette Kite.....	14 00	J. Ryan.
5 do ..	244	do	Brigantin Zanoni.....	16 00	T. Ling.
6 do ..	116	do	Goëlette C. Bernier.....	6 00	A. McLellan.
7 do ..	980	do	Paquebot Edmondsley.....	46 00	E. Petrie.
11 do ..	1,410	do	do Dedington.....	64 00	J. Ryan.
13 do ..	1,119	do	do Sir Francis Drake	52 00	A. McLellan.
14 do ..	1,162	do	do Geo. Clarkson.....	54 00	J. Farrell.
15 do ..	75	do	Goëlette Louisa.....	4 00	E. Petrie.
18 do ..	980	do	Paquebot Edmondsley.....	46 00	T. Ling.
18 do ..	110	do	Goëlette Marie Erzelie.....	6 00	A. McLellan.
21 do ..	244	do	Brigantin Zanoni.....	16 00	E. Petrie.
21 do ..	1,143	do	Paquebot Mondalay.....	52 00	J. Shanahan.
24 do ..	1,410	do	do Dedington.....	64 00	T. Ling.
26 do ..	1,119	do	do Sir Francis Drake.....	52 00	J. Farrell.
29 do ..	99	do	Goëlette Edward Blake.....	5 00	do
29 do ..	980	do	Paquebot Edmondsley	46 00	J. Ryan.
1er juill..	280	Norvégien....	Brick Frithgof.....	18 00	E. Petrie.
1 do ..	354	Anglais.	Brigantin Echo.....	22 00	J. Shanahan.
3 do ..	90	do	Paquebot Hercules.....	10 00	J. Farrell.
3 do ..	148	do	Goëlette Dexter.....	9 00	T. Ling.
5 do ..	1,410	do	Paquebot Dedington.....	64 00	A. McLellan.
8 do ..	190	do	do Kite.	14 00	J. Ryan.
10 do ..	1,162	do	do Geo. Clarkson.....	54 00	E. Petrie.
10 do ..	980	do	do Edmondsley.....	46 00	J. Farrell.
11 do ..	244	do	Brigantin Zanoni.....	16 00	J. Ryan.
12 do ..	1,119	do	Paquebot Sir Francis Drake.....	52 00	T. Ling.
15 do ..	95	do	Goëlette Georginia.....	7 50	A. McLellan.
16 do ..	1,410	do	Paquebot Dedington.....	64 00	J. Farrell.
18 do ..	139	do	Goëlette Grace.....	12 00	T. Ling.
18 do ..	99	do	do E. Blake.....	5 00	J. Farrell.
19 do ..	81	do	do Marie Rose.	4 00	E. Petrie.
22 do ..	1,162	do	Paquebot Geo. Clarkson.....	54 00	A. McLellan.
22 do ..	980	do	do Edmondsley.....	46 00	J. Ryan.
23 do ..	99	do	Goëlette Orinoco.....	10 00	J. Farrell.

DROITS de pilotage perçus pendant l'année expirée le 31 déc. 1889—*Suite.*

Date.	Tonnage.	Nationalité.	Nom et gréement du navire.	Pilotage.	Pilote.
1889.				$ cts.	
24 juillet.	98	Anglais	Goëlette Little Wonder	10 00	E. Petrie.
25 do	1,132	do	Paquebot Tropic	52 00	J. Shanahan.
25 do	99	do	Goëlette S. A. Morash	5 00	J. Farrell.
26 do	98	do	do N. W. White	7 50	E. Petrie.
26 do	1,410	do	Paquebot Dedington	64 00	T. Ling.
26 do	95	do	Goëlette Georginia	5 00	J. Farrell.
29 do	191	do	Brigantin Alego 1st	12 00	J. Ryan.
29 do	150	do	Goëlette Louise	14 00	J. Shanahan.
1er août	244	do	Brigantin Zanoni	16 00	J. Farrell.
1 do	140	do	Goëlette Bonnibel	3 00	J. Ryan.
2 do	143	do	Brigantin Atlanta	6 00	A. McLellan.
3 do	121	do	Goëlette Princeport	3 00	T. Ling.
3 do	96	do	do Mary Baker	7 50	J. Farrell.
3 do	1,162	do	Paquebot Geo. Clarkson	54 00	T. Ling.
5 do	1,143	do	do Momdalay	52 00	J. Farrell.
6 do	95	do	Goëlette Cygnet	2 50	E. Petrie.
6 do	1,410	do	Paquebot Dedington	64 00	J. Shanahan.
8 do	300	do	Brigantin Lillian	15 00	E. Petrie.
9 do	121	do	Goëlette Avalon	9 00	T. Ling.
9 do	94	do	do Sarah Elizabeth	5 00	J. Ryan.
9 do	190	do	Paquebot Rite	14 00	E. Petrie.
12 do	113	do	Goëlette A. M. Brundrit	9 00	T. Ling.
13 do	134	do	do Lillian	6 00	A. McLellan.
13 do	132	do	Brigantin Crinbria	9 00	J. Farrell.
13 do	117	do	Goëlette Hattie F. Rich	9 00	A. McLellan.
13 do	157	do	do Bella Rosa	10 50	E. Petrie.
14 do	99	do	do Telephone	7 50	J. Ryan.
14 do	71	do	do Ida Louise	6 00	T. Ling.
14 do	136	do	do Agnes Cairns	9 00	J. Shanahan.
14 do	99	do	do N. W. White	5 00	E. Petrie.
14 do	148	do	do Dexter	3 00	J. Farrell.
20 do	266	do	do Eva Maud	13 50	T. Ling.
20 do	1,162	do	Paquebot Geo. Clarkson	54 00	J. Shanahan.
21 do	205	do	Brigantin Eliza	16 00	T. Ling.
21 do	87	do	Goëlette Maria Catherina	7 50	E. Petrie.
23 do	838	do	Barque Angelique	40 00	E. Petrie.
26 do	569	do	Paquebot Acadian	30 00	E. Petrie.
26 do	112	do	Goëlette L. P. Churchill	6 00	J. Farrell.
28 do	1,162	do	Paquebot Geo. Clarkson	54 00	A. McLellan.
29 do	311	do	do Falcon	20 00	E. Petrie.
29 do	1,119	do	do Sir Francis Drake	52 00	J. Ryan.
30 do	114	do	Goëlette Marie Vigilante	6 00	J. Farrell.
30 do	98	do	do Mary Eleanor	5 00	E. Petrie.
30 do	1,645	do	Paquebot Haverton	72 00	T. Ling.
31 do	92	do	Goëlette Fury	7 50	J. Farrell.
31 do	183	do	Petite barque Nelly	14 00	J. Ryan.
2 sept.	99	do	Goëlette Orinocs	7 50	A. McLellan.
2 do	195	do	Petite barque Sponk	14 00	J. Shanahan.
2 do	58	do	Goëlette Mary Alice	4 00	E. Petrie.
2 do	293	do	do Francis	18 00	T. Ling.
2 do	98	do	do Frsie	5 00	J. Farrell.
3 do	879	do	Paquebot Smeaton Tower	42 00	J. Shanahan.
3 do	113	do	Petite barque M. A. Brundrit	9 00	R. McLellan.
4 do	99	do	Goëlette Flying Foam	10 00	J. Farrell.
5 do	371	do	Brigantin Moss Rose	22 00	E. Petrie.
7 do	569	do	Paquebot Acadian	30 00	J. Shanahan.
7 do	117	do	Goëlette Hattie F. Rich	6 00	E. Petrie.
7 do	980	do	Paquebot Edmondsley	46 00	J. Ryan.
10 do	343	do	do Eagle	20 00	E. Petrie.
10 do	1,162	do	do Geo. Clarkson	54 00	T. Ling.
11 do	241	do	Brigantin Acadian	12 00	J. Shanahan.
11 do	110	do	Goëlette Marie Erzelie	6 00	J. Farrell.
12 do	113	do	do Dawn	6 00	J. Ryan.
12 do	98	do	do N. W. White	5 00	E. Petrie.

DROITS de pilotage perçus pendant l'année expirée le 31 décembre 1889—*Suite.*

Date.	Tonnage.	Nationalité.	Nom et gréement du navire.	Pilotage.	Pilote.
1889.				$ cts.	
12 sept. ..	702	Anglais	Paquebot Greetlands...	36 00	J. Farrell.
12 do ..	80	do	Goëlette Mary E. Power.....	5 00	J. Shanahan.
13 do ..	1,119	do	Paquebot Sir Francis Drake.....	52 00	A. McLellan.
13 do ..	299	do	Brigantin Argyle	13 50	J. Ryan.
16 do ..	97	do	Goëlette Maud S.....	10 00	E. Petrie.
17 do ..	569	do	Paquebot Acadian...	30 00	T. Ling.
17 do ..	134	do	Goëlette Lillian.....	6 00	E. Petrie.
17 do ..	109	do	do Isabella.....	6 00	J. Ryan.
18 do ..	1,132	do	Paquebot Tropic.....	52 00	J. Farrell.
19 do ..	244	do	Brigantin Zanoni	16 00	J. Ryan.
20 do ..	396	do	do Arbutus	22 00	T. Ling.
20 do ..	107	do	Goëlette Cyrene.....	6 00	J. Farrell.
20 do ..	183	do	Petite barque Nelly	14 00	J. Shanahan.
21 do ..	117	do	Goëlette Hattie F. Rich	6 00	J. Ryan.
21 do ..	216	do	do Sarah Wallace.....	12 00	A. McLellan.
21 do ..	132	do	do T. Savard.....	6 00	J. Shanahan.
23 do ..	1,162	do	Paquebot Geo. Clarkson.	54 00	A. McLellan.
23 do ..	172	do	Brigantin Edith..	14 00	E. Petrie.
24 do ..	607	Américain....	Goëlette Luther A. Roby.....	32 00	J. Ryan.
26 do ..	148	Anglais	do Dexter....	3 00	J. Farrell.
28 do ..	420	Américain...	Petite barque Nelly E. Rumball.....	24 00	T. Ling.
28 do ..	168	Anglais	Goëlette Alta.....	10 50	J. Ryan.
28 do ..	97	do	do Maud S.....	5 00	E. Petrie.
30 do ..	596	do	Paquebot Acadian.....	30 00	J. Shanahan.
1er oct. ..	96	do	Goëlette W. D. Richards.....	5 00	A. McLellan.
2 do ..	124	do	do Rarslie.....	9 00	J. Ryan.
2 do ..	97	do	do White Cloud.....	5 00	E. Petrie.
3 do ..	87	do	do Laura C. Zwicker	5 00	J. Farrell.
3 do ..	86	do	do Nellie B	5 00	T. Ling.
3 do ..	99	do	do S. A. Morash	5 00	J. Shanahan.
8 do ..	1,142	do	Paquebot Mandaley.....	52 00	T. Ling.
8 do ..	99	do	Goëlette Mellacoree.....	5 00	E. Petrie.
9 do ..	183	do	Petite barque Nelly	14 00	J. Ryan.
10 do ..	244	do	Brigantin Zanoni.....	16 00	E. Petrie.
10 do ..	285	Américain....	Goëlette Lulu Annerman.....	13 50	J. Shanahan.
10 do ..	1,162	Anglais	Paquebot Geo. Clarkson..... ...	54 00	A. McLellan.
10 do ..	92	do	Goëlette Alina.....	7 50	J. Farrell.
10 do ..	96	do	do Dominion.	5 00	T. Ling.
12 do ..	830	do	Paquebot Bona Vista	40 00	J. Shanahan.
12 do ..	122	do	Goëlette Anita.....	9 00	J. Farrell.
12 do ..	102	do	do Vanilla	6 00	E. Petrie.
12 do ..	111	do	do Helena Maud	6 00	J. Ryan.
12 do ..	87	do	do Bertie C. H.....	7 50	T. Ling.
14 do ..	596	do	Paquebot Acadian.....	30 00	T. Ling.
14 do ..	97	do	Goëlette Energy..... ..	7 50	J. Shanahan.
14 do ..	205	do	Brigantin Eliza.....	16 00	E. Petrie.
14 do ..	97	do	Goëlette White Cloud	5 00	A. McLellan.
16 do ..	87	do	do Laura C. Zwicker.....	5 00	J. Farrell.
17 do ..	190	do	Paquebot Kite.....	14 00	T. Ling.
18 do ..	86	do	Goëlette Nellie B	5 00	E. Petrie.
18 do ..	931	do	Paquebot Cacouna.....	44 00	J. Farrell.
18 do ..	764	do . ..	Barque J. H. McLaren.....	38 00	T. Ling. .
20 do ..	87	do	Goëlette C. W. Mader.....	5 00	J. Ryan.
20 do ..	130	do	Paquebot William	9 00	A. McLellan.
21 do ..	354	do	Brigantin Echo.....	22 00	J. Ryan.
21 do ..	98	do	Goëlette Mellacoree.....	5 00	A. McLellan
22 do ..	115	do	do Alma.....	6 00	E. Petrie.
22 do ..	87	do	do Bertie C. H.....	5 00	T. Ling.
22 do ..	96	do	do Dominion.....	5 00	J. Farrell.
23 do ..	211	do	do Tennie Parker.....	16 00	J. Shanahan.
23 do ..	176	do	do Tennie S.....	14 00	J. Ryan.
23 do ..	158	do	do Alta	7 00	T. Ling.
23 do ..	98	do	do Fear Not..... ...	7 50	E. Petrie.
24 do ..	158	do	do Sparkling Glance.....	10 50	A. McLellan.

DROITS de pilotage perçus pendant l'année expirée le 31 décembre 1889—*Suite.*

Date.	Tonnage.	Nationalité.	Nom et gréement du navire.	Pilotage.	Pilote.
1889.				$ cts.	
24 oct. ..	244	Anglais.....	Brigantin Zanoni	16 00	J. Ryan.
26 do ..	121	do	Goëlette Avelon.....	9 00	E. Petrie.
26 do ..	122	do	do Gatabea	6 00	J. Shanahan.
28 do ..	167	do	do M. E. McLauchlin.....	7 00	E. Petrie.
28 do ..	97	do	do Energy.....	7 50	T. Farrell.
29 do ..	1,162	do	Paquebot Geo. Clarkson.....	54 00	T. Ling.
29 do ..	686	Américain....	Goëlette Jas. B. Gordon.	34 00	A. McLellan.
2 nov. ..	89	Anglais	do Ontario.....	5 00	T. Shanahan.
4 do ..	87	do	do Bertie C. H	5 00	J. Farrell.
4 do ..	251	do	Petite barque Aureola.....	18 00	E. Petrie.
4 do ..	96	do	Goëlette Dominion	7 50	A. McLellan.
5 do ..	86	do	do Nellie B.....	5 00	T. Ling.
5 do ..	111	do	do Helena Maud.	6 00	E. Petrie.
6 do ..	94	do	do Cepola.....	5 00	J. Farrell.
6 do ..	89	do	do Samoa.....	5 00	A. McLellan.
6 do ..	98	do	do Gatabea..	7 50	T. Shanahan.
8 do ..	190	do	Paquebot Rite.....	14 00	T. King.
8 do ..	97	do	Goëlette Malabar	5 00	J. Farrell.
9 do ..	111	do	do Kelso..	6 00	J. Ryan.
11 do ..	111	do	do Veritas.....	9 00	A. McLellan.
11 do ..	98	do	do Mellacoree.....	5 00	T. Ling.
12 do ..	81	do	do Lottie.....	5 00	J. Ryan.
15 do ..	99	do	do Edward Blake.....	5 00	J. Farrell.
15 do ..	398	do	Petite barque Culdoon	22 00	A. McLellan.
18 do ..	244	do	Brigantin Zanoni	16 00	E. Petrie.
20 do ..	131	do	Goëlette Katie	6 00	A. McLellan.
21 do ..	97	do	do Energy.....	7 50	J. Farrell.
21 do ..	87	do	do C. W. Mader.....	2 50	T. Ling.
22 do ..	87	do	do Bertie C. H.....	5 00	A. McLellan.
23 do ..	194	do	do Adria.....	7 00	J. Farrell.
23 do ..	139	do	do Mary B.	3 50	T. Ling.
23 do ..	123	do	do Asceola.....	6 00	A. McLellan.
23 do ..	143	do	do Sower...	6 00	A. McLellan.
25 do ..	113	do	Brigantin Dawn.....	6 00	J. Shanahan.
27 do ..	98	do	Goëlette John Purney	5 00	E. Petrie.
27 do ..	130	do	Paquebot William.....	9 00	T. Ling.
29 do ..	234	do	Brigantin Elrica.....	16 00	J. Ryan.
4 déc. ..	98	do	Goëlette Mellacoree.....	5 00	E. Petrie.
4 do ..	74	do	do T. B. Saint	1 00	A. McLellan.
5 do ..	121	do	do Cashier.	6 00	J. Shanahan.
5 do ..	190	do	Paquebot Rite..	14 00	T. Ling.
7 do ..	99	do	Goëlette H. N. Batchelder	5 00	A. McLellan.
10 do ..	86	do	do Bertie C. H.....	5 00	J. Farrell.
10 do ..	80	do	do Edith Annie.....	5 00	J. Farrell.
11 do ..	244	do	Brigantin Zanoni....	16 00	J. Shanahan.
16 do ..	102	do	Goëlette A. L. Walters (2 voyages)...	15 00	A. McLellan.
16 do ..	169	do	do Isaac Burpee.....	7 00	T. Ling.
16 do ..	167	do	do Alta.....	7 00	E. Petrie.
17 do ..	93	do	do Laura.....	5 00	J. Farrell.
17 do ..	89	do	do Ontario.....	5 00	A. McLellan.
19 do ..	161	do	Paquebot Coila....	7 00	T. Ling.
20 do ..	83	do	Goëlette Osceola	5 00	J. Shanahan.
21 do ..	221	do . .	do Stella.	12 00	J. Farrell.
28 do ..	163	do	do Minnie..	14 00	T. Ling.
				4,287 50	

RÉCAPITULATION.

		Tonneaux.
64	paquebots anglais.....	54,111
174	voiliers do	25,227
4	do américains....	1,998
1	voilier norvégien.....	280
246		81,615

Noms des pilotes et droits de patente payés en 1889.

N° de la patente.	Noms des pilotes, etc.	Age.	Nombre de bateaux.	Droits.
				$ cts.
1	Edward Petrie	56	1	4 00
2	Joseph Shanrahan	50	1	4 00
3	John Ryan	42	1	4 00
4	Edmond Petrie	45	1	8 00
5	James Farrell	58	.....	3 00
6	Alex. McLellan	53	.....	3 00
7	Thos. Ling	49	1	4 00
8	Capit. McKinnon, goëlette anglaise "Fleetly"	.....	.....	10 00
9	do McGillivray do "J. L. Crossley"	.....	.....	10 00
				50 00

RÉCAPITULATION.

7 pilotes réguliers (renouvellements de patentes)	$21 00
4 patentes de bateaux non pontés	4 00
1 do pontés	5 00
2 patentes de goëlettes côtières	20 00
	$50 00

Compte des déboursés pour l'année 1889.

Date.	——	Montant.	Total.
1889.		$ cts.	$ cts.
1er mai..	Balance de l'année dernière	2 00	
1er do ..	7 patentes de pilotes	21 00	
1er do ..	4 patentes de bateaux non pontés	4 00	
1er do ..	1 patente de bateaux pontés	5 00	
3 juin ..	Patente pour la goëlette anglaise "Fleetly"	10 00	
15 do ..	do do "J. L. Crossley"	10 00	
			52 00
	Contra.		
31 déc. ..	Allocation du secrétaire	20 00	
31 do ..	Frais de voyages des commissaires	15 00	
			35 00
	Solde au crédit de la caisse	.....	17 00

Baie Glacée, C.-B., 31 décembre 1889.

CHAS. H. RIGBY,
Secrétaire.

ANNEXE No 19.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE PICTOU, N.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

BUREAU DE L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE,
PORT DE PICTOU, N.-E., 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les relevés de pilotage du port de Pictou, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

Les règlements et tarifs de pilotage ainsi que les noms et le nombre des pilotes sont les mêmes qu'ils étaient lors du dernier rapport.

Le 29 avril 1889 Angus Smith, qui avait fait son apprentissage à bord du bateau n° 9, a reçu son brevet de pilote lamaneur n° 13.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM. H. NOONAN,
Secrétaire de la commission de pilotage du port de Pictou.

WM SMITH, écr,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

RECETTES et dépenses provenant de tous les deniers perçus par ou pour la commission de pilotage, relativement aux pilotes ou au pilotage.

RECETTES.	$ cts.
Reçu de douze pilotes, renouvellement des cautionnements	12 00
do du capit. Bacquet, patente	40 00
do de Angus Smith do	20 00
do de pilotage, d'après relevé	2,230 87
Balance due au secrétaire	58 72
	2,361 59
DÉPENSES.	
Payé aux pilotes pour pilotage	2,017 87
do à J. McK. Beattie, papeterie	4 25
do au *Pictou News*, compte d'impressions	10 00
do à Jno. W. Ross, *in re* "Black Prince"	5 00
do pour loyer de bureau et combustible	50 00
do appointements du secrétaire	200 00
Balance due au secrétaire pour l'an dernier	74 47
	2,361 59

J. A. GORDON,
A. J. PATTERSON,
JOHN R. DAVIES,
HECTOR McKENZIE,
JAS. D. McGREGOR.
Commissaires des pilotes, Pictou, N.-E.

Recettes provenant des droits de pilotage pendant la saison de 1889.

——	Montant.	Total.
	$ cts.	$ cts.
Sur ce montant—		
Reçu de voiliers	615 00	
do paquebots	1,615 87	
		2,230 87
Sur ce montant—		
Reçu de navires anglais	1,545 37	
do navires étrangers	685 50	
		2,230 87
Capitaines munis de certificats—Amable Bacquet, vapeur *Miramichi*.		
Seconds munis de certificats—Aucun.		

Relevé des recettes des pilotes, pour 1889.

N°	Noms.	Montant.
		$ cts.
1	Alexander T. Powell	.....
2	James Fraser	81 00
3	Bryant Rogers	95 00
4	Wm. A. Cooke	205 50
5	Angus McDonald	.....
6	Henry H. Powell	121 50
7	Charles A. Cooke	47 00
8	George W. Powell	44 00
9	Daniel S. Smith	1,031 76
10	Wm. Munro	60 50
11	Daniel McLeod	138 00
12	Angus Smith	193 61
		2,017 87

ANNEXE No 20.

RELEVÉ DU PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINTE-MARIE ET LISCOMBE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

CHARLES RILEY, pilote pour Liscombe.

Gréement.	Nom du navire.	Tonnage enregistré.	Port d'enregistrement.	Entrée.	Sortie.	Total.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.
Barque	Norro	481	Norvège	11 00	13 00	24 00

EDWARD QUINN, pilote nº 1, pour Sainte-Marie.

Barque	Eros	285	Norvège	7 00	9 00	16 00
do	Urania	312	do	8 00	10 00	18 00
do	Sirius	387	do	.....	11 00	11 00
Goëlette	Alianza	362	Espagne	9 00	.....	9 00
do	H. L. Langster	78	Canada	5 46	5 46	10 92
do	I. G. C.	40	do	2 80	2 80	5 60
do	Fleetly	95	do	4 00	6 00	10 00
do	Sadie	43	do	3 01	3 01	6 02
do	Glide	29	do	2 03	2 03	4 06
						90 60

JOHN BURNS, pilote nº 2.

Goëlette	Amanda	38	Canada, 5 centins par tonneau	1 90	.....	1 90
do	Caboode	93	Canada	4 00	6 00	10 00
do	Ellen Eliza	21	do 7 centins par tonneau	1 47	1 47	3 94
do	Monitor	36	Canada	2 52	2 52	5 04
do	Standard	63	do	4 41	.....	4 41
						25 29

ALFRED MCDANIEL, pilote nº 3.

Barque	Sirius	387	Norvège	9 00	.....	9 00
Goëlette	Alianza	362	Espagne	.....	10 00	10 00
do	J. W. Hill	78	Canada	5 46	5 46	10 92
						29 92

WM. PRIDE,
Secrétaire de la commission de pilotage.

ANNEXE No 21.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU DISTRICT DE SYDNEY, CAP-BRETON, POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1889.

BUREAU DE LA COMMISSION DE PILOTAGE,
SYDNEY, C.-B., 13 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer nos relevés de pilotage de l'année qui vient de finir, et je n'ai aucun doute que vous les trouverez en ordre.

Je suis monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. PURVES,
Secrétaire-trésorier.

WILLIAM SMITH, écr.
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

NOM et âge de chaque pilote du district de Sydney, C.-B., pour l'année 1889.

Numéro.	Nom.	Age.	Numéro.	Nom.	Age.
1	James Petrie	69	17	H. McGillvery	59
2	John Brown	67	18	J. D. McGillvery	43
3	D. Mullins	60	19	J. Carroll	38
4	J. Curran	63	20	G. Brown	52
5	J. Petrie	58	21	L. Connell	47
6	C. Mullins	58	22	Jas. Carroll	33
7	D. McGillvery	60	23	D. Petrie	33
8	W. Ratchford	52	24	J. McNeil	37
9	D. McGillvery	68	25	P. Burke	35
10	J. Cann	39	26	J. Shannahan	38
11	J. Mullins	39	27	P. Young	33
12	S. Shannahan	47	28	W. Brown	32
13	A. Ratchford	45	29	D. McInnes	63
14	J. Fraser	49	30	T. Ratchford	34
15	J. McGillvery	39	31	G. D. Townsend	41
16	A. McNeil	46	32	J. B. McGillvery	43

RELEVÉ des arrivages et des droits de pilotage perçus dans le district de Sydney, C.-B., pendant l'année 1889.

SYDNEY, C.-B.

Classification des navires.	Nombre	Tonnage.	Pilotage.
			$ cts.
Vapeurs anglais	59	50,963	
do étrangers	1	767	
Voiliers anglais	32	5,255	
Total	92	56,985	
Navires anglais			1,898 50
do étrangers			40 00
Total des droits de pilotage			1,938 50

MINES INTERNATIONALES.

Vapeurs anglais	69	87,760	
do étrangers	3	4,430	
Voiliers anglais	16	2,033	
Total	88	94,223	
Navires anglais			3,000 50
do étrangers			164 00
Total des droits de pilotage			3,164 50

MINES DE VICTORIA.

Vapeurs anglais	67	59,749	
do étrangers	8	9,009	
Voiliers anglais	32	5,423	
Total	107	74,181	
Navires anglais			2,253 50
do étrangers			290 00
Total des droits de pilotage			2,543 50

SYDNEY-NORD.

Vapeurs anglais	66	60,795	
do étrangers	20	26,720	
Voiliers anglais	195	52,041	
do étrangers	32	14,554	
Total	313	154,010	
Voiliers anglais			3,754 50
do étrangers			1,336 50
Total des droits de pilotage			5,091 00

RÉCAPITULATION.

Ports.	N'mbre.	Tonnage.	Pilotage.
			$ cts.
Sydney-Nord	313	154,010	5,091 00
Victoria	107	74,181	2,543 50
International	88	94,223	3,164 50
Sydney	92	56,985	1,938 50
Total	600	379,439	12,737 50

CAPITAINES PORTEURS DE PERMIS.

Numéro.	Noms.	Classe.	Navire.	Montant.
				$ cts.
1	J. P. Angrove	Paquebot	St. Pierre	20 00
2	N. Lachance	do	Polino	20 00
3	D. Fraser	do	Coban	20 00
4	D. Anderson	do	Bonavista	20 00
5	E. Moore	Goëlette	Fearnot	10 00
6	C. Ormiston	do	M. Millard	10 00
7	M. McDonald	Paquebot	Cacouna	20 00
8	J. Milius	do	Acania	20 00
9	J, DeLislye	do	Greetlands	20 00
10	J. McGrath	Goëlette	Jennie	10 00
			Total	170 00

ETAT des recettes et des dépenses relevant de la commission de pilotage de Sydney, C.-B., année 1889.

RECETTES.	$ cts.	$ cts.
Reçu pour permis et cautionnements	93 00	
do do de bateaux	26 00	
do do de capitaines	170 00	
Total des droits de pilotage	12,737 50	
		13,026 50
DÉPENSES.		
Payé aux pilotes par le percepteur	11,839 85	
do percepteurs	623 15	
Perçu pour la caisse de secours	274 50	
Bureau, loyer et combustible	45 00	
Dépenses des commissaires	150 00	
Livres et impressions	10 75	
Télégrammes et frais de port	2 47	
Secrétaire-trésorier	100 00	
		13,045 72
Excédant de dépenses		19 22

ETAT de compte de pilotage de la commission de Sydney, C.-B., année 1889.

1889.		$ cts.	1889.		$ cts.
1er juin...	A D. McGillvery, à la retraite.	20 00		Balance	76 37
	la veuve Brown..	20 00		Fonds de secours. .. .. }	274 50
	do Daley	20 00		Perceptions, 1889.... .. }	
	do Mullins....	20 00		Intérêt sur dépôts.....	24 00
	do Madore.....	20 00			
7 nov.....	T. Doyle, à la retraite.....	50 00			
	D. McGillvery, à la retraite.	20 00			
	G. Townsend.....	50 00			
15 déc....	la veuve Brown.....	10 00			
	do Daley	10 00			
	do Mullins.....	10 00			
	do Madore.	10 00			
	Remis aux pilotes, Mary Postel....	5 00			
	Brunel	3 00			
	Max O'Rell.....	3 00			
	do	5 00			
	Change	3 45			
	Excédant de dépenses.....	19 22			
	Balance.....	76 20			
		374 87			374 87
				Balance en caisse..... .	76 20
				Dépôts.....	600 00

W. PURVES,
Secrétaire-trésorier.

SYDNEY-NORD, C.-B., 13 janvier 1890.

ANNEXE No 22.

RAPPORT DU DISTRICT DE PILOTAGE DE NANAIMO, C.-B., ANNÉE 1889.

NANAÏMO, C.-B., 9 janvier 1889.

A l'honorable ministre
de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je vous envoie les relevés de pilotage dressés par la commission pour l'année 1889, rapport exigé par la loi de 1886.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
C. C. McKENZIE,
Secrétaire intérimaire.

RELEVÉS de pilotage du district de Nanaïmo pendant l'année terminé le 31 décembre 1889, conformément à l'acte de pilotage, 1886, art. 22 :—

(*a* et *b*). Nom et âge des pilotes, etc., et service qu'ils sont autorisés à faire :

Nom.	Age.	Service.
John Sabiston, aîné	63	Havre.
John Sabiston, jeune	36	District.
Wm. McLeod McDonald	49	do
Dan Morrison	49	do
John Wm. Glaholm	37	do

(*c*). Droits de pilotage etc. :

Demi-pilotage	$ 1 00	par pied.
Pilotage entier	2 00	do
do dans le golfe	10 00	per diem.

Les steamers allant à l'Alaska paient $40 par mois, d'après une convention spéciale conclue avec les pilotes.

(*d*). Montant total perçu pour droits de pilotage, distingant les sommes reçues des navires britanniques et des navires étrangers.

Droits de pilotage perçus des navires britanniques	$ 4,004 25
do do étrangers	10,060 00
Total des droits de pilotage	$14,064 25

(*e*). Recettes et dépenses de la commission de pilotage.

RECETTES.

Solde de 1888	$ 417 09	
Droits de pilotage en 1889	14,064 25	
Permis de pilotes	40 00	
		$14,521 34

DÉPENSES.

Payé aux pilotes	$12,969 30	
Commissaires	180 00	
Secrétaire intérimaire	120 00	
Trésorier	120 00	
Loyer	120 00	
Papeterie et frais de port	32 00	
Télégrammes	10 00	
Permis	40 00	
		$13,591 30
En caisse pour 1890		$ 930 04

C. C. McKENZIE,
Secrétaire intérimaire.

ANNEXE No 23.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE VICTORIA ET D'ESQUIMALT, ANNÉE 1889.

VICTORIA, C.-B., 7 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les relevés de pilotage du district de Victoria et d'Esquimalt, Colombie-Britannique, pour l'année expirée le 31 décembre 1888, ainsi que l'exige l'article 24, chapitre 54 de l'acte 36 Victoria, et j'espère que vous les recevrez à temps pour la confection de votre rapport annuel.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
EDGAR CROW BAKER,
Secrétaire.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

RELEVÉS de pilotage du district de Victoria et d'Esquimalt, du 1er janvier au 31 décembre 1889.

PILOTES AUTORISÉS.

Numéro.	Nom.	Age.	Date de la délivrance du permis.	Ancienneté.	Observations.
1	James McIntosh....	61	23 avril 1880.....	9 janvier 1873..	Originairem. pilote de la Col.-Britan.
2	John Thompson.....	40	23 avril 1880.....	4 déc. 1878.....	do do
3	James Ramsey.....	59	21 octobre 1889....	9 juin 1873.....	do do

N.B.—La liste ci-dessus est celle des pilotes autorisés, et ce sont les seuls qui ont exercé cet état dans le district susdit.

Il n'y a pas de capitaine ni de seconds qui tiennent leurs permis de cette commission de pilotage, tous les certificats précédemment accordés ayant pris fin par le laps de temps.

Les paragraphes I, II et III page 213 (supplément du 19e rapport annuel), avec réduction, page 217, (supplément du 20e rapport annuel), ainsi que les réductions, pages 200 et 201 (supplément du 21e rapport annuel), s'appliquent à cette année.

Les mêmes actes et parties d'actes de la dernière année s'appliquent à 1889, et la liste des navires exemptés et des péages à Puget Sound restent tels qu'auparavant.

EDGAR CROW BAKER,
Secrétaire-trésorier.

VICTORIA, C.B., 31 décembre 1889.

DT. RECETTES ET DÉPENSES, du 1er janvier au 31 décembre 1889. AV.

Date.	Nature des recettes.	Montant.	Date.	Service.	Montant.
1889.		$ cts.	1889.		$ cts.
1er janvier au 31 décembre.	Balance de l'an dernier.....	384 25	1er janvier au 31 décembre.	Pilotes de la C.-B.—Division de Puget-Sound	384 25
do	Droits de pilotage en vertu du paragraphe IV....	9,472 25	do	do Gains d'après recettes.....	8,525 01
do	Droit de certificat, steamers de Puget-Sound.....	300 00	do	Frais d'enquête, 12 mois	180 00
			do	Dépenses de bureau, loyer, combustible, gaz, etc	220 00
			do	Secrétaire-trésorier, 12 mois	547 24
			do	Impressions, etc., pour les pilotes, 12 mois	19 30
			31 décembre ..	Balance au crédit de la commission de pilotage.	280 70
		10,156 50			10,156 50

EDGAR CROW BAKER,
Secrétaire-trésorier.

Approuvé et trouvé correct.

RODERICK FINLAYSON,
W. R. CLARKE,
R. P. RITHET,
} *Commissaires.*

VICTORIA, C.-B., 7 janvier 1890.

DROITS de pilotage perçus du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Mois.	Anglais.	Etrangers.	Total.	Observations.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Janvier	24 00	385 00	409 00	N.-B.—Ce total de $9,472.25 ne comprend pas une somme de $300 perçue sur les vapeurs de Puget-Sound.
Février	28 00	407 50	435 50	
Mars	139 00	686 25	825 25	
Avril	32 00	542 00	574 00	
Mai	175 00	836 25	1,011 25	
Juin	99 50	760 50	860 00	
Juillet	141 00	833 50	974 50	
Août	123 00	820 25	943 25	
Septembre	244 50	745 00	989 50	
Octobre	198 75	739 50	938 25	
Novembre	95 00	615 25	710 25	
Décembre	98 00	703 50	801 50	
Total	1,397 75	8,074 50	9,472 25	

EDGAR CROW BAKER,
Secrétaire-trésorier.

VICTORIA, C.-B., 31 décembre 1889.

ANNEXE No 24.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE YALE ET NEW-WESTMINSTER, ANNÉE 1889.

VANCOUVER, C.-B., 10 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les comptes et relevés de l'année 1889 jusqu'au 5 janvier 1890.

Ils auraient dû vous parvenir pour le 15 janvier, ce qui n'est guère possible maintenant; mais les pilotes étant en service, je n'ai pu les payer que ces jours derniers.

Par un courrier subséquent les commissaires vous enverront un exemplaire revisé de leurs règlements, qu'ils demanderont à votre honorable gouvernement de confirmer.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
C. GARDNER JOHNSON,
Secrétaire.

WILLIAM SMITH, écr.
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

RECETTES et dépenses des deniers reçus par ou pour la commission de pilotage relativement aux pilotes et au pilotage pendant l'année terminée le 5 janvier 1890.

RECETTES.

En caisse	$ 0 02
A la banque	512 66
Droits de pilotage	13,930 25
Permis	25 00
	$ 14,467 93

DÉPENSES.

Payé aux pilotes	$ 12,538 28
Dépenses	532 30
Solde à la banque	1,397 35
	$ 14,467 93

BILAN.

	Dt.	*Av.*
Banque de la Colombie-Britannique	$ 1,397 35	
Compte de commission		$ 1,904 65
do de dépenses	532 30	
do de permis		25 00
	$ 1,929 65	$ 1,929 65

RELEVÉS DE PILOTAGE, commission de pilotage de New-Westminster et Yale, en 1889.

N° du permis.	Nom du pilote.	Age.	Service.	Observations.
3	William Ettershank.....	46	Autorisé à piloter toutes espèces de navires dans les limites du district.	Service actif.
6	Angus McAllister.....	44		Retiré, octobre 1889, et certificat remis.
10	James Gaudin.....	48		Retiré pour prendre le commandement du steamer du gouvernem., juin 1889.
11	Donald Urquhart.....	40		Service actif.
12	James Ramsey	58		Démissionnaire, novembre 1889.
13	Thos. Bebbington.....	43		Service actif.
14	George W. Robertson...	40		Venant d'être promu.

Les droits de pilotage actuellement en force sont les mêmes que ceux qui ont été approuvés par arrêté du Conseil.

DROITS DE PILOTAGE PERÇUS EN 1889.

38	navires	anglais, entrée,	58,068	ton'x.....	$ 1,994 50
96	do	étrangers do	164,804	do	3,894 00
56	do	anglais, sortie,	60,747	do	2,828 25
142	do	étrangers do	174,394	do	5,213 50
			458,013	ton'x.	$ 13,930 25

Plusieurs de ces navires sont arrivés sans payer de droits.

RECETTES DES PILOTES EN 1889.

William Ettershank..	$ 5,665 00	brut,	douze	mois.
*James Gaudin.....	645 00	do	six	do
Thos. Bebbington.....	433 00	do	deux	do
†James Ramsay.....	1,625 00	do	sept	do
‡Angus McAllister.....	1,384 50	do	huit	do
Donald Urquhart.....	4,177 75	do	douze	do
	$ 13,930 25			

* Retiré, juin 1889. ‡ Démissionnaire, novembre 1889. † Retiré, octobre 1889.
Le pilote Robertson, venant d'être promu, n'a pas encore accusé ses recettes.

C. GARDNER JOHNSON,
Secrétaire, C. de P. de Y. et N.-W.

ANNEXE No 25.

RAPPORT DU DISTRICT DE PILOTAGE DU COMTÉ DE PRINCE, ILE DU PRINCE-EDOUARD.

ALBERTON, I.P.-E., 8 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant:—

Pilotes: Georges Well, âgé de 24 ans; Charles Gallant, âgé de 31 ans; Edward Ireland, âgé de 32 ans, tous trois pour service général.

Je vous envoie les règlements, qui indiquent le tarif, etc.

La somme totale reçue par les pilotes en 1889 a été de $325.50.

Je demeure, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES F. WHITE,
Président des commissaires de pilotage.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE No 26.

RAPPORT du président du bureau des examinateurs des capitaines et seconds pour les douze mois terminés le 31 décembre 1889.

RÉSULTAT DES EXAMENS.

Port.	Temps.		Se sont présentés aux examens.		Certificats accordés.		Candidats qui ont manqué.		Honoraires.
	Mois.	Jour.	Capitaine.	Second.	Capitaine.	Second.	Capitaine.	Second.	
1888.									$ cts.
Halifax	Décembre	4, 5	2	2	2	2	.....	.....	30 00
Saint-Jean	do	22, 24	1	2	1	2	.....	.....	20 00
1889.									
Yarmouth	Janvier	2, 3	2	1	2	1	.....	.....	25 00
Halifax	do	10, 11	1	1	1	.....	.....	1	15 00
Saint-Jean	do	15, 16	1	1	1	.....	.....	1	15 00
Yarmouth	Février	1, 2	1	2	1	1	.....	1	20 00
Québec	do	6, 7	1	1	1	1	.....	.....	15 00
Halifax	do	15, 16	3	3	2	2	1	1	40 00
Saint-Jean	do	19, 20	.....	3	.....	2	.....	1	10 00
Halifax	Mars	28, 29, 30	4	4	3	4	1	.....	45 00
Saint-Jean	Avril	1, 2	1	1	.....	1	1	.....	10 00
Yarmouth	do	3, 4	.....	3	.....	2	.....	1	10 00
Québec	do	19, 20, 22	.....	4	.....	4	.....	.....	20 00
Saint-Jean	do	24, 25	3	1	2	.....	1	1	25 00
Halifax	Mai	1, 2	6	2	5	1	1	1	50 00
Yarmouth	do	16, 17	.....	2	.....	1	.....	1	.....
Saint-Jean	do	20, 21	2	3	1	.....	1	3	20 00
Halifax	Juin	3, 4	1	5	.....	3	1	2	20 00
Saint-Jean	do	17, 18	3	4	3	4	.....	.....	40 00
Yarmouth	do	20, 21	3	1	1	1	2	.....	35 00
Halifax	Juillet	4, 5	4	2	4	2	.....	.....	50 00
Saint-Jean	do	16, 17	2	1	2	1	.....	.....	25 00
Yarmouth	do	19, 20	4	1	3	1	1	.....	25 00
Halifax	Août	1, 2	2	1	1	.....	1	1	25 00
Yarmouth	do	20, 21	3	1	1	1	2	.....	25 00
Halifax	Septembre	13, 14, 16, 17	4	5	3	5	1	.....	50 00
Saint-Jean	do	19, 20	6	.....	4	.....	2	.....	60 00
Yarmouth	do	26, 27	7	2	4	1	3	1	50 00
Halifax	Octobre	4, 7	3	2	2	1	1	1	30 00
Saint-Jean	do	25, 26, 28	3	2	2	2	1	.....	30 00
Yarmouth	do	29, 30	4	2	3	2	1	.....	25 00
Halifax	Novembre	13, 14	3	2	3	1	.....	1	40 00
Saint-Jean	do	26, 28	1	2	1	.....	.....	2	10 00
do	Décembre	12, 13	1	3	1	3	.....	1	25 00
Yarmouth	do	18	1	1	1	.....	.....	1	15 00
Halifax	do	20, 21, 22	2	4	2	4	.....	.....	35 00
Total	.....	.....	85	77	63	56	22	21	985 00

LISTE des certificats d'aptitude accordés aux capitaines et seconds pour service de long cours à l'étranger, pendant les onze mois expirés le 30 novembre 1888.

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Droit.
	1888.					$ cts.
2613	21 déc.	William F. Watt	Capitaine	Halifax, N.-E	Halifax	10 00
2614	21 do	Hector Campbell	Second	Cap Traverse, I.P.-E	do	5 00
2615	21 do	David James Morris	Capitaine	Windsor, N.-E	do	10 00
2616	21 do	Joseph Smith Shaw	Second	Hantsport, N.-E	do	5 00
2617	22 do	Edwin H. Pittman	Capitaine	Annapolis, N.-E	Yarmouth	10 00
	1889.					
2618	7 jan.	Charles Lockhart	Second	Rockport, N.-B	Saint-Jean	5 00
2619	7 do	Elias Rawding	do	Clementsport, N.-E	do	5 00
2620	16 do	Thomas D. Mossop	Capitaine	Moodyville, C.-B.	Victoria	10 00
2621	18 do	George Ed. Purdy	do	Bear River, N.-E	Yarmouth	10 00
2622	18 do	Silas M. Marsters	do	Newport, N.-E	Halifax	10 00
2623	18 do	Ernest Kinney	Second	Yarmouth, N.-E	Yarmouth	5 00
2624	21 do	William W. Hopkins	Capitaine	Barrington, N.S.	do	10 00
2625	24 do	John J. Warwick	do	Stoke Newington, Ang.	Saint-Jean	10 00
2626	24 do	William McBride	do	Harbourville, N.-E	do	10 00
2627	12 fév.	Samuel Purdy	do	Yarmouth, N.-E	Yarmouth	10 00
2628	12 do	Nathan Patten	Second	do	do	5 00
2629	12 do	François X. Pouliot	Capitaine	Saint-Jean, Ile-d'Orléans, Qué.	Québec	10 00
2630	12 do	Joseph Bourgard	Second	Saint-Michel, Qué.	do	5 00
2631	22 do	Thomas R. Holloway	Capitaine	Halifax, N.-E	Halifax	10 00
2632	22 do	William H. Norcott	do	do	do	10 00
2633	22 do	George M. Dexter	2e second	Cheverie, N.-E	do	5 00
2634	22 do	Frank R. B. Gardner	Second	Liverpool, N.-E	do	5 00
2635	1er mars	John J. Campbell	do	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	5 00
2636	1er do	Alexander Thompson	do	do	do	5 00
2637	9 avril	Daniel D. Cochran	do	Halifax, N.-E	Halifax	5 00
2638	9 do	Wilford L. McBurnie	do	do	do	5 00
2640	9 do	Charles D. Bowers	do	do	do	5 00
2641	9 do	David Waters	Capitaine	Pictou, N.-E	do	10 00
2642	9 do	Thomas Ed. Blagdon	do	Halifax, N.-E	do	10 00
2643	9 do	Robert Salisbury	do	River John, N.-E	do	10 00
2644	16 do	John Andrew Mooney	Second	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	5 00

LISTE des certificats d'aptitude accordés aux capitaines et seconds—*Suite.*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Droit.
	1889.					$ cts.
2645	16 avril ..	Robert T. Bain	Second	Yarmouth, N.-E	Yarmouth	5 00
2646	6 mai ..	Louis H. Lapierre	do	Lévis, Qué	Québec	5 00
2647	6 do ..	Paul Lachance	do	Québec, Qué	do	5 00
2648	6 do ..	Emilio Couillard	do	do	do	5 00
2649	6 do ..	Henry Crocker	Capitaine	Sackville, N.-B	Saint-Jean	10 00
2650	6 do ..	Dudley L. B. Wilbur	do	Dorchester, N.-B	do	10 00
2651	16 do ..	George C. Hawes	do	Halifax, N.-E	Halifax	10 00
2652	16 do ..	John Thomas Rice	do	do	do	10 00
2653	16 do ..	George Stupat	do	do	do	10 00
2654	16 do ..	David Foote	do	Pictou, N.-E	do	10 00
2655	16 do ..	Samuel G. Cox	do	Halifax, N.-E	do	10 00
2656	16 do ..	William Mahon	Second	Grand-Village, N.-E	do	5 00
2657	31 do ..	Michael Brickley	Capitaine	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	10 00
2658	31 do ..	Knowles B. Crosby	Second	Yarmouth, N.-E	Yarmouth	5 00
2659	4 juin ..	Jesse W. Jones	Capitaine	Weymouth, N.-E	Saint-Jean	10 00
2660	11 do ..	James C. Vickers	Second	Halifax, N.-E	Halifax	5 00
2661	11 do ..	James W. McKenzie	do	Pictou, N.-E	do	5 00
2662	11 do ..	Charles Hansen	do	Halifax, N.-E	do	5 00
2663	27 do ..	William McVicar	Capitaine	Saint-George, N.-B	Saint-Jean	10 00
2664	27 do ..	Everett E. Thompson	do	Economy, N.-E	do	10 00
2665	27 do ..	John E. Curtis	Second	Damariscotta, Me., E.-U	do	5 00
2666	27 do ..	John E. G. Letson	do	Chatham, N.-B	do	5 00
2667	27 do ..	Raymond E. B. Holder	do	Saint-Jean, N.-B	do	5 00
2668	27 do ..	Patrick Ed. McMurray	do	do	do	5 00
2669	27 do ..	William L. G. Reed	do	do	do	5 00
2670	27 do ..	Edgar Godfrey	Capitaine	Brooklyn, N.-E	Yarmouth	10 00
2671	27 do ..	John E. O'Dell	Second	Rivière-de-l'Ours, N.-E	do	5 00
2672	15 juill. ..	Oscar Smith	Capitaine	Mount-Denson, N.-E	Halifax	10 00
2673	15 do ..	Charles McDonald	do	Main-à-Dieu, C.-B	do	10 00
2674	15 do ..	Thomas S. Lawrence	do	Maitland, N.-E	do	10 00
2675	15 do ..	George H. Marsters	Second	Hantsport, N.-E	do	5 00
2676	15 do ..	Joseph Monteith	do	Maitland, N.-E	do	5 00

LISTE des certificats d'aptitude accordés aux capitaines et seconds—*Suite.*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Droit.
						$ cts.
2677	15 juill. ..	James W. Anderson.....	Capitaine ..	Pictou, N.-E.....	Saint-Jean....	10 00
2678	17 do ..	Horace B. Crosscup..... ..	Second.....	Saint-Jean, N.-B...	do	5 00
2679	17 do ..	Jesse E. Anderson.....	Capitaine ..	Sackville, N.-B.....	do	10 00
2680	17 do ..	Henry C. M. Almon.....	do ..	Saint-Jean, N.-B.....	do	10 00
2681	2 août ..	Almond W. Wyman.....	do ..	Yarmouth, N.-E.....	Yarmouth....	10 00
2682	2 do ..	Lindsay R. Perry.	do ..	do	do	10 00
2683	2 do ..	Norman S. Purdy.....	do ..	do	do	10 00
2684	2 do ..	John S. Nickerson.....	Second.....	Port La Tour.....	do	5 00
2685	8 do ..	John A. Liswell.....	Capitaine ..	Burlington, N.-E	Halifax.....	10 00
2686	26 do ..	Louis R. Demers	Second.....	Québec.....	Québec.....	5 00
2687	29 do ..	Frank E. Landers.....	do	Yarmouth, N.-E	Yarmouth....	5 00
2688	29 do ..	Charles E. Ross	Capitaine ..	Saint-André, N.-B....	do	10 00
2689	24 sept ...	Samuel Vint	do ..	Port Patrick, G.-B.....	Saint-Jean....	10 00
2690	25 do ..	Alvin S. Fielden..	Second.....	Hantsport, N.-E.....	Halifax.....	5 00
2691	25 do ..	Benjamin Terfry	Capitaine ..	do	do	10 00
2692	25 do ..	Melville F. Cutler.....	do ..	Arichat, N.-E	do	10 00
2693	25 do ..	James B. Kehoe.....	Second.....	Maitland, N.-E.....	do	5 00
2694	25 do ..	James F. Curtis	do	Charlottetown, I.P.-E...	do	5 00
2695	25 do ..	Fred. N. Malcolm.....	do	Cheverie, N.-E.	do	5 00
2696	25 do ..	Walter Cochrane	do	Newport, N.-E.....	do	5 00
2697	25 do ..	Augus C. Campbell.....	Capitaine ..	Halifax, N.-E...	do	10 00
2698	25 do ..	Fenwick S. Sulis.....	do ..	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean....	10 00
2699	25 do ..	George C. Macdonald.....	do ..	do	do	10 00
2700	25 do ..	William Hy. Gerard.....	do ..	do	do .. .	10 00
2701	15 oct. ..	Charles James Moses	do ..	Yarmouth, N.-E.....	Yarmouth....	10 00
2702	15 do ..	John M. Hensley.....	do ..	Windsor, N.-E.....	do	10 00
2703	15 do ..	Wm. W. Mundy..	do ..	Annapolis, N.-E.....	do	10 00
2704	15 do ..	Jacob Wilson Salter.....	do ..	Rivière Diligente, N.-E..	do	10 00
2705	15 do ..	William A. Horn.....	do ..	Halifax, N.-E.....	do	10 00
2706	15 do ..	Loren C. Caddell.....	do ..	Maitland, N.-E.....	Halifax.	10 00
2707	15 do ..	Harry A. Corbin.....	Second.....	Aylesford, N.-E.....	Yarmouth....	5 00
2708	15 do ..	John Pratt	2e second...	Cheverie, N.-E	Halifax.....	5 00

LISTE des certificats d'aptitude délivres aux capitaines et seconds—*Suite.*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1889.					$ cts.
2709	9 nov....	Stuart G. Fulton	Capitaine...	Londonderry, N.-E.....	Saint-Jean....	10 00
2710	9 do ..	John O'Donnell.....	2e second ...	Hantsport, N.-E.....	do	5 00
2711	9 do ..	David A. Kerr	Capitaine...	Brooklyn, N.-E.....	do	10 00
2712	9 do ..	James Joseph Cremer.....	2e second...	Saint-Jean, N.-E	do	5 00
2713	2 déc....	Frank Bolt Baker	Second	Yarmouth, N.-E.....	Yarmouth....	5 00
2714	2 do ..	Andrew Sinclair.....	Capitaine...	Cheshire, Ang	do	10 00
2715	2 do ..	John Winter Ellis.....	Second	Yarmouth, N.-E.....	do	5 00
2716	2 do ..	Edmund E. Manning.....	Capitaine...	Bridgewater, N.-E.....	do	10 00
2717	2 do ..	Farnum Hubbard Patten....	do ...	Hebron, N.-E.....	do	10 00
2718	4 do ..	Charles Lorway	Second	Sydney, C.-B.....	Halifax.....	5 00
2719	4 do ..	Ferdinand Ludwig Iverson..	Capitaine...	Halifax, N.-E.....	do	10 00
2720	4 do ..	William M. Cronin.....	do ...	Bridgewater, N.-E.....	do	10 00
2721	4 do ..	John William McKenzie....	do ...	Pictou, N.-E.....	do	10 00
2722	6 do ..	Anders M. Anderson	do ...	Saint-Jean, N.-B.....	Saint-Jean....	10 00

LISTE des certificats de service délivrés aux capitaines et seconds de long cours à l'étranger, pour les douze mois expirés le 30 novembre 1889.

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1888.					$ cts.
1432	22 déc....	Benjamin Palmer.....	Capitaine, n'excédant pas 150 tonneaux, et second, aucun tonnage.	Halifax, N.-E...	Halifax, N.-E.	5 00
1433	26 do ..	James W. Lohnes	Capitaine, goëlette, n'excédant pas 150 tonn.	Bridgewater, N.-E.	do ..	5 00
	1889.					
1434	18 janv...	John O'Hara	Capitaine, voilure carrée, n'excéd. pas 150 tonn.	Isaac's-Harbour, N.-E.	do ..	5 00
1435	25 fév.....	Horatio Wm. Drake	Second, voilure carrée, n'excéd. pas 150 tonn.	Halifax, N.-E...	do ..	3 00
1436	25 do ..	Joseph Chute	Second, voilure carrée...	Harbourville, N.-E.	do ..	3 00
1437	3 avril...	Robert Bruce Anderson.	Capitaine	Middle Melford, N.-E.	do ..	5 00
1438	3 do ..	William Burns	Second, voilure carrée, n'excéd. pas 150 tonn.	Sandy Cove, N.-E	do ..	3 00
1439	10 do ..	John Edward Lohnes...	Second, goëlette, n'excédant pas 150 tonneaux, et capitaine, cabotage.	Middle La Have, N.-E.	Lunenburg, N.-E.	3 00
1440	24 do ..	John B. Podester.....	Capitaine, voilure carrée, n'excéd. pas 150 tonn.	Sainte-Hélène, Ile de Jersey.	Halifax, N.-E.	....
1441	6 mai....	Richard H. Dooley	Second, voilure carrée, n'excéd. pas 150 tonn.	Halifax, N.-E...	do ..	3 00

LISTE des certificats d'aptitude délivrés aux capitaines et seconds de navires de l'intérieur et de cabotage, pendant les douze mois expirés le 30 novembre 1889.

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1889.					$ cts.
428	26 déc....	J. C. Symes	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	Sarnia, Ont.....	Toronto . ..	8 00
429	26 do ..	Donald A. Link	Capitaine, vapeur, riv. Maganettawan.	Gravenhurst, Ont.	do	8 00
430	26 do ..	Francis A. Bassett.....	Second, vapeur, à l'intérieur.	Collingwood, Ont.	do	4 00
431	26 do ..	George Cook	Capitaine, remorqueur, à l'intérieur.	Port-Colborne, Ont	Ste-Catharine. (réexaminé.)	*
	1890.					
432	11 janv. ..	Charles Jacques.....	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	Collingwood, Ont.	Toronto	8 00
433	11 do ..	Archibald Bishop.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Saint-Jean, N.-B..	St-Jean, N.-B.	8 00
434	11 do ..	John Cameron.....	do do ..	do	do ..	8 00
435	11 do ..	Charles V. Wilcox.....	do do ..	do	do ..	8 00
436	11 do ..	Horatio W. Smith	Capitaine, goëlette, à l'intérieur.	Kingston, Ont	Kingston.....	8 00
427	15 do ..	Andrew I. Monat.....	Second, vap., à l'intér.	Toronto	Toronto ..... (réexaminé.)	*
438	23 do ..	Francis P. Armstrong...	Capitaine, vap., grandes eaux, rivière Columbia, Col.-B.	Golden, Col.-B....	Ottawa.....	8 00
439	28 do ..	William Chapman.....	Capitaine, vap. à fret, baie Georgienne.	Wiarton, Ont.....	Ste-Catherine, Ont.	8 00
440	28 do ..	Wilson Garrett.....	Capitaine, vapeur, lac Ontario et rivières.	Smith's Falls, Ont.	Ottawa.... .	8 00
441	28 do ..	Herbert Cleland.....	Capitaine, remorqueur, baie Georgienne.	Collingwood, Ont .	Ste-Catherine, Ont.	8 00
442	28 do ..	John W. Darling.....	Capitaine, vapeur, baie Georgienne.	do ..	do ..	8 00
443	28 do ..	Guilford P. Pearsall	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	do ..	Toronto	8 00
444	28 do ..	David A. Harrington...	Capitaine, goëlette, cabotage.	Saint-Jean, N.-B..	St-Jean, N.-B.	8 00
445	28 do ..	David Reid.....	do do ..	do	do ..	8 00
446	28 do ..	Thomas Johnson.. ...	Capitaine, fret, vapeur, baie Georgienne.	Midland, Ont... .	Ste-Catherine, Ont.	8 00
447	28 do ..	Robert McQuillan.....	Second, fret, vapeur, à l'intérieur.	Harrison's Corners, Ont.	do ..	4 00
448	28 do ..	Frederick McMann.....	Second, goëlette, voilure, à l'intérieur.	Thorold, Ont	do ..	4 00
449	25 fév....	Magnus Benjaminsen...	Capitaine, goëlette, cabotage.	Saint-Jean, N.-B..	St-Jean, N.-B.	8 00
450	25 do ..	Charles D. Wasson.....	do do ..	do	do ..	8 00
451	25 do ..	John P. Lunn.....	do do ..	do	do ..	8 00
452	25 do ..	David L. Dickson	do do ..	do	do ..	8 00
453	25 do ..	John Hunter.....	do do ..	do .. .	do ..	8 00
454	25 do ..	James A. Christensen...	Second, vapeur, cabotage.	Victoria, Col.-B...	Victoria, réexaminé.	*
455	27 do ..	William J. Stitt.....	Second, vapeur, eaux de l'intérieur.	Cardinal, Ont.....	Ottawa.....	4 00

* Honoraire payé d'avance pour être examiné de nouveau.

LISTE des certificats d'aptitude délivrés aux capitaines et seconds—*Suite.*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1890.					$ cts.
456	2 avril...	Ernest Walton..... ...	Second, vapeur, à l'intérieur.	Parry-Sound, Ont.	Toronto ...	4 00
457	2 do ..	John McCormick..... .	Capitaine, vapeur, goëlette, à l'intérieur..	Ile Pelée, Ont... .	Ste-Catherine, Ont.	8 00
458	2 do ..	Edwin L. Stephen	Second, vapeur, à l'intérieur.	Collingwood, Ont..	Toronto	4 00
459	2 do ..	Simon A. McCormick...	Second, fret ou remorq., à l'intérieur.	Ile Pelée, Ont.....	Ste-Catherine,	4 00
460	3 do ..	W. H. Featherstonehaugh.	Capitaine, remorqueur, à l'intérieur.	Penetanguishene, Ont.	Toronto	8 00
461	3 do ..	Norman McLeod.....	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	Owen-Sound, Ont.	do	8 00
462	3 do ..	Mathew Fox	Capitaine, vapeur, goëlette, à l'intérieur.	Port-Hope, Ont...	Toronto	8 00
463	3 do ..	Edward Martin	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	Collingwood, Ont.	Ste-Catherine, Ont.	8 00
464	3 do ..	John T. McDonald.....	Capitaine, vapeur à fret, à l'intérieur.	Ste-Catherine, Ont.	do	8 00
465	3 do ..	William C. Jordan	Second, vapeur, à l'intérieur.	Toronto	Toronto	4 00
466	3 do ..	Louis George Labatt...	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	Port-Severn, Ont .	do	8 00
467	5 do ..	John McLeod	Capitaine, vap. et voilure carrée, cabotage, et second, étranger.	Victoria, C.-B.....	Victoria, C.-B.	8 00
468	5 do ..	Thomas Johnson	Capitaine, vap. à fret..	Midland, Ont.. ..	Ste-Catherine, Ont.	8 00
469	5 do ..	Allan G. Clark.....	Capitaine, vapeur, entre Ottawa et Montréal.	Ottawa, Ont.....	Ottawa.....	8 00
470	5 do ..	James J. Flemming	Capitaine, goëlette, à l'intérieur.	Kingston	Kingston.....	8 00
471	5 do ..	James Wallace	Second, vapeur, à l'intérieur.	Hillsdale, Ont	Toronto	4 00
472	5 do ..	John D. Harris.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Garden Isl., Ont..	Kingston.....	4 00
473	5 do ..	George Parlett	Capitaine, vapeur, lacs Muskoka.	Gravenhurst, Ont.	Toronto	8 00
474	8 do ..	Evangélisté Gauthier ...	Capitaine, vapeur, entre Ottawa et Montréal.	Vaudreuil, Qué ...	Ottawa.....	8 00
475	8 do ..	James E. Butler.....	Capitaine, vapeur, voilure carrée, cabotage.	Victoria.....	Victoria....	8 00
476	8 do ..	John Wray	Second, vapeur, à l'intérieur.	Burlington, Ont ..	Toronto	4 00
477	10 do ..	James Crosby.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Ile Garden, Ont...	Kingston.	4 00
478	10 do ..	William Machin.....	Capitaine, vap., remor., baie Georgienne.	Pénétanguishene, Ont.	Toronto	8 00
479	10 do ..	James Wilson.....	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	Collingwood, Ont..	do	8 00
480	10 do ..	George Smith.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Kincardine, Ont ..	Ste-Catherine, Ont.	4 00
481	12 do ..	Joseph N. Chute.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Harbourville, N.-E	Halifax, N.-E.	8 00
482	12 do ..	Albert E. DeLong.....	do do ..	Saint-Jean, N.-B..	St-Jean, N.-B.	8 00
483	12 do ..	Samuel S. Harris.....	do do ..	St-Martin, N.-B...	do ..	8 00
484	12 do ..	Leonard Martin	do do ..	Alma, N.-B.....	do ..	8 00
485	12 do ..	Avery C. Anderson.....	do do ..	Waterside, N.-B..	do ..	8 00

LISTE des certificats d'aptitude délivrés aux capitaines et seconds—*Suite.*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1889.					$ cts.
486	12 Avril..	Peter Legault.....	Capitaine, vapeur, entre Montréal et Beauharnois.	Ile Perrot, Qué....	Ottawa.....	8 00
487	24 do ..	John Jos. Fahey.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Sainte-Catherine, Ont.	Sainte-Catherine, Ont.	8 00
488	24 do ..	John Ferguson.....	do do ..	Garden-Island.. ..	Kingston. ...	8 00
489	24 do ..	John McKenzie..	Second, voilure carrée, cabotage.	Sydney, C.-B.....	Sydney, C.-B..	8 00
490	24 do ..	Melbourne Erbb.....	Second, vapeur, petites eaux intérieures.	Springfield, N.-B..	Saint-Jean, N.-B.	4 00
491	24 do ..	W. D. Graham	Second, goëlette, à l'intérieur.	Sainte-Catherine, Ont.	Sainte-Catherine, Ont.	8 00
492	24 do ..	Robert Cooney.....	Second, vapeur, à l'intérieur.	Port-Dalhousie, Ont.	do ..	4 00
493	24 do ..	Peter McKinnon.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Tiverton, Ont.....	do ..	4 00
494	24 do ..	Alexander Milligan.....	Capitaine, vapeur, à l'intérieur, et goëlette	Sainte-Catherine, Ont.	do ..	8 00
495	24 do ..	Robert Patterson.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Kingston, Ont....	Kingston, Ont.	4 00
496	30 do ..	John George Ainslie....	Capitaine, remorqueur, eaux intérieures, havre Tobermoray.	Tobermoray, Ont..	Sainte-Catherine, Ont.	8 00
497	30 do ..	Frederick George Hawx.	Capitaine, goëlette, cabotage.	Saint-Jean, N.-B..	Saint-Jean, N.-B.	8 00
498	30 do ..	John Ed. Williscroft....	Second, fret, vapeur.	Saugeen, Ont.....	Sainte-Catherine, Ont.	4 00
499	8 mai ..	William McLeod.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Kincardine, Ont...	do ..	4 00
500	8 do ..	Joseph Lefebvre.....	Capitaine, vapeur, entre Cornwall et Montréal.	Coteau-Landing, Qué.	Ottawa.....	8 00
501	10 do ..	Henry Lafave.....	Second, vapeur, fleuve Saint-Laurent et baie de Quinté.	Garden-Island, Ont	Kingston, Ont.	4 00
502	10 do ..	Robert Henry Crosby...	Second, goëlette, à l'intérieur.	do .	do	4 00
503	10 do ..	Peter M. Frederick.....	Second, vapeur, baie de Quinté.	Belleville, Ont....	do	4 00
504	22 do ..	LeBaron Estabrooks....	Capitaine, vapeur, rivière Saint-Jean	Upper Gagetown, N. B.	Saint-Jean, N.-B.	8 00
505	22 do ..	Frederick J. Swan	Second, vapeur, baie de Toronto.	Toronto, Ont.....	Sainte-Catherine, Ont.	4 00
506	22 do ..	Kenneth Morrison.....	Capitaine, vapeur, remorq., lac Muskoka.	Gravenhurst, Ont.	do	8 00
507	22 do ..	William Fraser.....	Capit., vap., remorq., baie Georgienne.	Welland, Out... .	do	8 00
508	22 do ..	Duncan McLeod.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Sarnia, Ont.....	do	4 00
509	22 do ..	Julien Martin.....	Capitaine, vapeur, petites eaux intérieures.	Valleyfield, Que ..	Ottawa, Ont..	8 00
510	3 juin ..	Adélard Boyer	Second, vapeur, Saint-Laurent, en amont de Montréal.	Coteau Landing, Qué.	do ..	4 00
511	3 do ..	Arthur Terry.	Second, vapeur, à l'intérieur.	Bowmanville, Ont.	Sainte-Catherine, Ont.	4 00
512	4 do ..	Arthur J. Metge.....	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	Corruna, Ont.....	do ..	8 00
514	4 do ..	Albert H. Forrest... ...	Capitaine, eaux intérieures, lac Ste-Claire et riv. Détroit.	Walkerville, Ont..	do ..	8 00

LISTE des certificats d'aptitude délivrés aux capitaines et seconds—*Suite.*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1889.					$ cts.
515	7 juin ..	Frederick A. Jarvis.....	Capit. vapeur et voilier, à l'intérieur, et second au long cours, n'excédant pas 150 tonn'x.	Ottawa, Ont....	Ottawa, Ont..	8 00
516	12 do ..	Joseph A. Larochelle...	Second, vapeur, Ottawa en amont de Mattawa	Mattawa, Ont	do ..	4 00
517	12 do ..	Harry Gibson	Second, vapeur et goëlette, à l'intérieur.	Toronto, Ont.....	Ste-Catherine, Ont.	4 00
518	12 do ..	Wm. John McMillan....	Second, vap., riv. Niagara et ses environs.	Niagara, Ont.....	do ..	4 00
519	8 juillet .	Wm. Livingstone.....	Capitaine, vap., limité à la baie de Toronto.	Toronto, Ont.....	do ..	8 00
520	8 do ..	Samuel Duprey.....	Capitaine, goëlette, à l'intérieur.	Windsor, Ont.....	do ..	8 00
521	8 do ..	William J. Douglas.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Port-Hope, Ont...	Ste-Catherine.	4 00
522	8 do ..	John A. Caselman	Capitaine, remorqueur, à l'intérieur.	Collingwood, Ont..	do ..	8 00
523	8 do ..	A. W. Hepburn	Capitaine, lac Ontario et fleuve Saint-Laurent à Montréal.	Deseronto, Ont....	do ..	8 00
524	9 do ..	Cornelius H. Ryder.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Lower Granville, N.E.	Saint-Jean ...	8 00
525	9 do ..	Patrick James.....	do do ..	Saint-Jean, N.-B..	do	8 00
526	8 do ..	James McQuarrie	Second, goëlette, à l'intérieur.	Ste-Catherine, Ont	Ste-Catherine.	4 00
527	8 do ..	John Boudge.	do do ..	do do ..	do ..	4 00
528	22 do ..	Frederick Elliott	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.....	Prescott, Ont.	do ..	8 00
529	22 do ..	George Irwin.....	Capitaine, remorqueur, havres du canal Welland, Hamilton, Toronto et Buffalo.	Port-Dalhousie, Ont.	do ..	8 00
530	26 do ..	Edward Harris.....	Capitaine, remorqueur, à l'intérieur.	do do ..	do ..	8 00
531	5 août ..	Ozias Barrett	Capitaine, fret, vapeur.	Port-Rowan, Ont..	do ..	8 00
532	5 do ..	James Martin	Capitaine, vapeur, à l'intérieur, et goëlette.	Oakville, Ont.	do ..	8 00
533	5 do ..	Harry L. Pykarick	Capitaine, goëlette, cabotage.	Pictou, N.-E.....	Saint-Jean....	8 00
534	do ..	Oscar Mathews.....	Capitaine, vapeur, eaux intérieures.	Hamilton, Ont....	Ste-Catherine, Ont.	8 00
535	29 do ..	John J. Pearson.....	Capitaine, fret, vapeur.	Owen-Sound, Ont.	do ..	8 00
536	29 do ..	Wm. Glassbrok	Second, bateau-passeur à vapeur, riv. Niagara, en aval des chutes.	Niagara-Falls, Ont	do ..	4 00
537	11 sept. ..	Benjamin Ham.....	Capitaine, voilure carrée, cabotage.	Mahone-Bay, N.-E	Lunenburg, N.-E.	8 00
538	11 do ..	Avard Mader.....	Second, voilure carrée, cabotage.	do ..	do ..	4 00
539	11 do ..	Wm. McClory.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Ste-Catherine, Ont	Ste-Catherine, Ont.	
540	17 do ..	Geo. R. Wood.....	do do ..	Port Dalhousie, Ont	do ..	4 00
541	17 do ..	Geo. Hamilton.....	Second, voilure carrée, cabotage.	Hopewell, N.-B...	St-Jean, N.-B.	4 00
542	17 do ..	Simon Ernst.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Port-Lorne, N.-E..	do ..	8 00

LISTE des certificats d'aptitude délivrés aux capitaines et seconds—*Suite*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1889.					$ cts.
543	17 sept...	Jos E. de Julien.....	Capitaine, riv. Ottawa, en amont d'Ottawa.	Portage-du-Fort ..	Ottawa.....	8 00
544	17 do ...	James H. Pross	Capitaine, goëlette....	Owen-Sound, Ont.	Ste-Catherine, Ont.	8 00
545	17 do ...	James Andrew.....	Capitaine, vapeur, à l'intérieur, goëlette.	do ..	do ..	8 00
546	22 oct....	Francis A. Bassett.....	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	Collingwood, Ont..	do ..	8 00
547	22 do	Wm Bloomfield.....	Capitaine, vapeur, eaux intérieures.	Kingston, Ont....	Kingston, Ont.	8 00
548	23 do	Samuel Milligan.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	do	Ste-Catherine, Ont.	4 00
549	30 do	Timothy Toupin.....	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	Montréal.....	do ..	8 00
550	30 do	Joseph Simard.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Baie St-Paul, Qué.	Kingston, Ont.	4 00
551	30 do	Frank Matthews.....	do do ..	Lakeport, Ont....	do ..	4 00
552	11 nov....	Jeremiah Donovan.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Saint-Jean, N.-B..	St-Jean, N.-B.	8 00
553	11 do	Samuel Herman.....	Second, goëlette, cabotage.	Herman's Island, Lunenburg, N.-E	Lunenburg, N.-E.	4 00
554	11 do	Stephen H. Frost.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Saint-Jean, N.-B..	St-Jean, N.-B.	8 00
555	11 do	John Givens.....	Second, vapeur, à l'intérieur.	Kingston, Ont....	Kingston, Ont.	4 00
556	2 déc....	Sydney W. Donkin.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Sackville, N.-B....	St-Jean, N.-B.	8 00
557	6 do	Isaac Northrup.....	Capitaine, vapeur, riv. Saint-Jean.	Johnson, N.-B....	do ..	8 00
558	6 do	Alex. McIntyre.....	Capitaine, remorqueur, baie Georgienne.	Collingwood, Ont..	Ste-Catherine, Ont.	8 00
559	6 do	John F. Kennealy.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Harbourville, N.-E	St-Jean, N.-B.	8 00

LISTE des certificats de service délivrés aux capitaines et seconds, pour les douze mois expirés le 30 novembre 1889.

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1889.					$ cts.
2657	26 déc....	William Dulmage.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Pointe Traverse, O.	Kingston, Ont.	2 00
	1890.					
2658	11 janvier.	Jacob Wilson.	Capitaine, goëlette, cabotage.	Portland, N.-B...	St-Jean, N.-B.	4 00
2659	11 do ..	Robert McDonald.....	do do	Westport, N.-E...	Parrsboro', N.-E.	4 00
2660	28 do ..	Joseph Harris.....	do do	Kentville, N.-E...	Kentville.....	4 00
2661	28 do ..	David C. Hunter.....	do do	Walton, N.-E.....	do	4 00
2662	28 do ..	Samuel Corson.....	Capit., remorq. à vap., baie Georgienne.	Collingwood, Ont.	Ste-Catherine, Ont.	4 00
2663	28 do ..	C. E. York.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Parrsboro', N.-E..	Parrsboro'.. .	4 00
2664	28 do ..	Dennis Dacey.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Sainte-Catherine..	Ste-Catherine.	2 00
2665	27 février.	John Bernard.....	Second, remorq. à vap., lim., rivières Détroit et Sainte-Claire.	Amherstburg, Ont.	do ..	2 00
2666	27 do ..	William O'Hagan.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Picton, Ont.....	Picton.....	2 00
2667	27 do ..	James McKnight.....	Capitaine, goëlette, à l'intérieur.	Oakville, Ont.....	Toronto.....	4 00
2668	3 avril...	George Braithwaite....	Capitaine, vapeur, lac du Riz.	Cobourg, Ont.....	Ottawa.....	4 00
2669	3 do ...	Fredk. L. Parker.....	Second, voilure carrée, cabotage.	Walton, N.-E.....	Halifax.....	2 00
2670	5 do ...	Moses Pitipas	Capitaine, goëlette, cabotage.	Tracadie, N.-E....	do	4 00
2671	5 do ...	Albert Hamilton.....	Second, voilure carrée, cabotage.	Summerville, N.-E	do	2 00
2672	5 do ...	Herbert Saunders.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Anse Saundy, N.-E	do	4 00
2673	5 do ...	Hugh Chisholm.....	Capitaine, vapeur, à l'intérieur.	Ville de Meaford, Ont.	Toronto.. ...	4 00
2674	8 do ...	John S. Finlayson.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Muskoka-Mills, Ont.	do	2 00
2675	8 do ...	John Daley	do do	Kingston, Ont....	Kingston.....	2 00
2676	8 do ...	Robert S. Elliot.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Central Economy, N.-E.	Halifax.....	4 00
2677	8 do ...	Richard Beecraft.....	Second, goëlette à vapeur, à l'intérieur.	Pénétanguishine...	Toronto.. ...	2 00
2678	10 do ...	Samuel Scott.....	Capitaine, vapeurs, canaux des rivières Ottawa et Rideau.	Newboro, Leeds, Ont.	Kingston.....	4 00
2679	10 do ...	George Stewart.....	Capit., remorq. à vap., eaux intér.	Midland, Ont.....	Toronto.....	4 00
2680	12 do ...	H. M. Hatfield.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Saint-Jean, N.-B..	Saint-Jean....	4 00
2681	12 do ...	C. H. Glaspy.....	do do	do ..	do	4 00
2682	12 do ...	John B. McNeil.....	do do	do ..	do	4 00
2683	12 do ...	Edward J. Robinson....	Second, goëlette, cabotage.	Yarmouth, N.-E..	Yarmouth....	2 00
2684	15 do ...	Neil McAullay....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Catalone, Cap-Breton, N.-E.	Halifax.....	4 00
2685	18 do ...	George W. Maitland ...	Second, goëlette.....	Village de Brighton, Ont.	Ottawa.....	2 00

LISTE des certificats de service accordés aux capitaines et seconds, etc.—*Suite.*

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1889.					$ cts.
2686	24 avril...	Owen Gallagher	Second, goëlette, à l'intérieur.	Ste-Catherine, Ont	Ste-Catherine.	2 00
2687	24 do ..	John Howe.	do do	Port-Dalhousie, Ont.	do ..	2 00
2688	24 do ..	Wm. G. Glaspy	Capitaine, goëlette, à l'intérieur.	Saint-Jean, N.-B..	Saint-Jean....	4 00
2689	30 do ..	Neil Montgomery.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Kincardine, Ont ..	Kingston.....	2 00
2690	8 mai ...	Frank Gendron.....	Capitaine, goëlette et remorq., int.	Collingwood. Ont..	Ste-Catherine.	4 00
2691	8 do ..	A. T. Murcheson.....	Capitaine, vapeur, eaux intérieures.	New-Westminster, C.-B.	Victoria, C.-B	4 00
2692	9 do ..	W. J. Strong.....	Capitaine, barge à vapeur ou remorq., côté est du lac Huron.	Port-Elgin, Ont...	Ste-Catherine.	4 00
2693	9 do ..	Wm. Menten	Capitaine, remorqueur à vapeur, intérieur.	Hepworth, Ont....	do ..	4 00
2694	9 do ..	John Baker	Capitaine, barge à vap., lacs Erié et Huron.	Windsor, Ont.....	do ..	4 00
2695	9 do ..	Neil Stewart	Capitaine, goëlette, cabotage.	Hourchie, C.-B...	Halifax.....	4 00
2696	9 do ..	John Dingwell.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Sarnia, Ont.....	Toronto	2 00
2697	16 do ..	Thomas Norton.....	Capitaine, remorqueur, lac Memphrémagog, P.Q.	Newport, Vt., E.-U	Ottawa.....	4 00
2698	22 do ..	John Westlake	Second, goëlette, intérieur.	Township de Stanley, comté de Huron, Ont.	Ste-Catherine.	2 00
2699	22 do ..	H. A. Parker..... ...	Second, goëlette, cabotage.	Hall's Harbour, N.-E.	Halifax.....	2 00
2700	22 do ..	W. H. Lyons.	Capitaine, goëlette, cabotage.	Barrington, N.-E..	Barrington ...	.....
2701	22 do ..	Robert W. Abbey	Capitaine, remorqueur à vapeur, intérieur.	Port-Dalhousie....	Ste-Catherine.	4 00
2702	22 do ..	Alfred Sullivan..... .	Capitaine, goëlette, cabotage, et capitaine, voile carrée, fret, 150 tonnes.	Mété ghan, N.-E..	Yarmouth....	4 00
2703	3 juin ..	Thomas T. McCullough.	Capitaine, vapeur, lac Simcoe.	Beaverton, Ont...	Ste-Catherine, Ont.	4 00
2704	3 do ..	Alex. Pollock.....	Capit., vapeur, intér ..	Toronto	do	4 00
2705	3 do ..	John Sam. Holder.....	Second, goëlette, cabotage.	Saint-Jean, N.-B..	St-Jean, N.-B.	2 00
2706	4 do ..	Jonathan Neff.....	Capitaine, remorqueur à vap. ou bat.-pass., canal Welland et pied du lac Erié.	Humberstone, Ont	Ste-Catherine, Ont.	4 00
2707	12 do ..	C W. Calcutt..... ...	Capitaine, vapeur, lac du Riz et riv. Otonabee.	Peterborough, Ont	do	4 00
2708	12 do ..	Ferdinand Moreau.....	Capitaine, rem. à vap., baie Georgienne.	Port-Severn, Ont..	do	4 00
2709	9 juil. ..	Donald McDonald.....	Capitaine, remorqueur à vapeur, chenal nord, baie Georgienne.	Port-Elgin, Ont...	do	4 00
2710	9 do ..	John George.....	Second, goëlette, cabotage.	Parrsboro, N.-E...	Halifax, N.-E.	2 00
2711	22 do ..	John Quirt.....	Second, goëlette, intérieur.	Kingston, Ont.. .	Kingston, Ont	2 00

LISTE des certificats de service accordés aux capitaines et seconds, etc.—*Suite.*

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1889.					$ cts.
2712	22 juil. ..	Thomas Ceasor.....	Capitaine, eaux de Peterborough, eaux de intérieures.	Lindsay, Ont.....	Ste-Catherine, Ont.	4 00
2713	31 do ..	C. F. Calcutt.....	Capitaine, vapeur, riv. Otonabee, lac du Riz et tributaires.	Peterborough, Ont	do	4 00
2714	8 août....	Stephen W. Rawding...	Capitaine, voil. carrée, cabotage.	Canada Creek, N-E	Halifax, N.-E.	.....
2715	8 do ..	Charles E. Eaton.....	do do	do	do	.....
2716	29 do ..	Patrick McKernan.....	Second, goëlette et vapeur, intérieur.	Trenton, Ont.....	Kingston, Ont	2 00
2717	29 do ..	Claud Elliot.....	Capitaine, remor., côté est du lac Huron.	Saugeen, Ont.....	Ste-Catherine, Ont.	4 00
2718	29 do ..	Thomas Short.....	Capitaine, vap., fleuve Saint-Laurent rivière Ottawa et baie de Quinté.	Hawkesbury, Ont.	Kingston, Ont	4 00
2719	29 do ..	Wm. H. Jenking.....	Capitaine, vapeur, riv. Détroit.	Walkerville, Ont..	Ste-Catherine, Ont.	4 00
2720	29 do ..	John McRae.....	Capitaine, remorqueur, baie Georgienne.	Meaford, Ont.....	do	4 00
2721	29 do ..	John Curphey.....	Capitaine, goëlette, intérieur.	Shelburne, Ont...	do	4 00
2722	29 do ..	John McRae.....	Capitaine, vap., yacht, lac Simcoe.	Beaverton, Ont...	Ottawa, Ont..	4 00
2723	29 do ..	Robert Hewitt.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Port-Hillford, N-E	Halifax, N.-E.	4 00
2724	13 sept. ..	Michel Degroseiller.....	Capitaine, vapeur, int.	Saint-Louis, Beauharnois, P.Q.	Kingston, Ont	4 00
2725	13 do ..	John Hodgson.....	Capitaine, vapeur, pet. eaux intér., rivières Ottawa et Rideau, lac Huron.	Red Bay, comté de Bruce.	Ste-Catherine, Ont.	4 00
2726	13 do ..	Edward Brooks.....	Capitaine, rem. à vap., rive est du lac Huron	Sainte-Catherine..	do	4 00
2727	13 do ..	John K. Thorne.....	Second, goëlette, cabotage.	Lower Granville, N.-E.	Halifax, N.-E.	2 00
2728	17 do ..	Richard Chapman.....	Capitaine, remorqueur, baie Georgienne.	Sainte-Catherine..	Ste-Catherine, Ont.	4 00
2729	17 do ..	Richard H. Baker.....	Capitaine, vapeur, int.	New-Westminster, C.-B.	Victoria, C.-B	4 00
2730	17 do ..	F. Burnash.....	Capitaine, rem. à vap., riv. Ottawa et Rideau	Brewer's Mills, Frontenac, Ont.	Kingston, Ont	4 00
2731	17 do ..	R. J. Muchmore.....	do do	Jones' Falls, Ont..	do	4 00
2732	17 do ..	J. I. Impett.....	Second, vapeur, intér..	Chatham, Ont....	Ste-Catherine, Ont.	2 00
2733	18 oct. ..	Burton E. Yorke.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Parrsboro, N.-E..	Parrsboro, N-E	4 00
2734	18 do ..	Robert Hy. Marsters...	Second, voilure carrée, cabotage.	Somerville, N.-E..	Halifax, N.-E.	2 00
2735	18 do ..	Joseph Dillon.....	Capitaine, goëlette, cabotage, et second, à l'étranger.	Parrsboro, N.-E...	Parrsboro, N-E	4 00
2736	18 do ..	Marcel Chabot.....	Capitaine, vapeur, pet. eaux intérieures.	Ste-Emélie, P.Q..	Québec.....	4 00
2737	22 do ..	J. Pilgrim.....	Capitaine, rem. à vap., baie Georgienne.	Meaford, Ont.....	Ste-Catherine, Ont.	4 00
2738	22 do ..	Peter McIntosh.....	Capitaine, rem. à vap., Byng Inlet et rivière des Français.	Riv. des Français. Parry-Sound, Ont	do	4 00

LISTE des certificats de service délivrés aux capitaines et seconds, etc.—*Fin.*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraire.
	1890.					$ cts.
2739	22 oct. ..	Hugh McWhinay.....	Second, goëlette, à l'intérieur.	Kingston, Ont....	Kingston, Ont	2 00
2740	22 do ..	David L. Amiro.....	Capitaine, cabotage....	Pubnico-O., N.-E.	YarmouthN-E	4 00
2741	23 do ..	Joseph Charlebois	Capit., remorq. à vap..	R.-des-Français, O.	Ste-Catherine, Ont.	4 00
2742	23 do ..	William Bertrand.....	Capitaine, vap., eaux de l'intérieur.	St-Antoine, P.Q ..	Québec.....	4 00
2743	23 do ..	Edward Doran	do do	Pointe-Lévis, P.Q.	do	4
2744	23 do ..	O. Delisle.....	do do	Grondine, P.Q....	do	4 00
2745	23 do ..	Louis Roberge.....	do do	St-David de Lauberivière, P.Q.	do	4 00
2746	23 do ..	Xavier Dufour	Capitaine, goëlette, eaux de l'intérieur.	Chicoutimi, P.Q ..	do	4 00
2747	23 do ..	George E. Corbitt	Capitaine, vapeur, rivière et bassin d'Annapolis.	Digby, N.-E.....	YarmouthN-E	4 00
2748	23 do ..	Frank Robinson.....	Second, vapeur, rivière et bassin d'Annapolis.	Annapolis, N.-E..	do	2 00
2749	30 do ..	Louis LeBlanc.....	Capitaine, goëlette, cabotage.	Port-Acadie, N.-E.	Halifax, N.-E.	4 00
2750	30 do ..	James H. McLean.....	Capitaine, vap., à l'intérieur (vap. à marchand.), limité aux rivières Ste-Claire, Sydenham et Détroit et lac Ste-Claire.	Wallaceburg, Ont.	Ste-Catherine,	4 00
2751	30 do ..	Wm. Seaman.....	Capit., remorq. à vap., limité au lac Huron et la baie Georgienne	Collingwood, Ont.	do	4 00
2752	11 nov. ..	Alfred Ellis	Capitaine, goëlette, cabotage.	Halifax, N.-E.....	Halifax, N.-E.	4 00
2753	6 déc. ..	John. J. Myers.	do do	Guysboro, N.-E...	do	4 00
2754	6 do ..	Adam Hinton.....	Second, goëlette, cabotage.	Brontee, Halton, Ont.	Toronto	2 00
2755	6 do ..	Thomas O'Brien.....	do do	Toronto, Ont	Ste-Catherine, Ont.	2 00
2756	30 oct. ..	Randolph Telford.....	Second, voilure carrée, cabotage.	Riv.-à-l'Ours, Yarmouth, N.-E.	YarmouthN-E	2 00

LISTE des certificats d'aptitude et de service qui ont été annulés pendant l'année 1889.

N° du certificat.	Nom.	Rang.	Cause de l'annulation.	Date de l'annulation ou suspension.
				1889.
2289	W. W. Hopkins	Second, aptitude	Elevé à un rang supérieur	3 janvier.
2425	G. E. Purdy	do do	do	3 do
2274	Ernest Kinney	2e second do	do	3 do
2462	Silas M. Marsters	Second do	do	10 do
2401	William McBride	do do	do	15 do
1611	Eugene S. Bogart	Capitaine	Décédé	31 do
2073	Frank L. Perry	do	do	31 do
2139	François X. Pouliot	Second, aptitude	Elevé à un rang supérieur	6 février.
2472	William H. Norcott	do do	do	15 do
2142	Louis LeBourdais	Capitaine	Annulé le 21 janvier 1889, par le Bureau de Commerce de Londres, parce qu'il avait été convaincu d'avoir voulu faire couler bas le *Gylfe*, et condamné à un an de travaux forcés.	27 do
2433	John. J. Campbell	2e second, aptitude	Elevé à un rang supérieur	20 do
2264	James McN. Dermier	Second	do à Londres, Ang.	20 do
2295	R. M. Saunders	do	do do	20 do
2421	William L. Smith	do	do do	20 do
2171	Hector McKinnon	do	do do	20 do
62	Robert Nutter	Capitaine	Suspendu pendant six mois, par la cour d'enquête à Halifax, à compter du 23 janvier 1889, pour avoir laissé un matelot de la *Merime G. Elkin* à l'hôpital à Philadelphie, sans payer ses gages ni ses dépenses.	20 do
1511	John McLeod	Second, aptitude	Elevé au grade de capitaine, cabotage.	6 do
2374	Robert Salisbury	do do	Elevé à un rang supérieur	30 mars.
2511	Charles D. Bowers	2e second do	do	30 do
1707	David Waters	Second	do	30 do
126	Thomas Blagdon	Capitaine, service	do	30 do
1436	Joseph Chute	Second do	do	—— avril.
475	François Dumas	Capitaine	Mort à Sourabaya, pendant qu'il était capitaine de la barque anglaise *Polynesian*, le 24 février 1889.	—— do
2407	David Foote	Seconde, aptitude	Elevé à un rang supérieur	1er mai.
2427	George Strupart	do do	do	1er do
2327	George C. Hawes	do do	do	1er do
2410	John Thomas Rice	do do	do	1er do
2519	Samuel G. Cox	do do	do	1er do
2233	Michael Brickley	do do	do	21 do
1423	Frederick A. Jarvis	Second, service	Elevé au grade de capitaine, à l'intér.	6 juin.
2520	Chas. J. Vicars	do do	Elevé à un rang supérieur	4 do
2331	Edgar Godfrey	Second, aptitude	do	20 do
2426	John E. Curtis	2e second, do	do	27 do
2337	John E. G. Letson	do do	do	27 do
2432	Patrick E. McMurray	do do	do	27 do
2359	William McVicar	Second do	do	27 do
2499	Everett E. Thompson	do do	do	27 do
2393	Charles McDonald	do do	do	4 juillet.
2329	Oscar Smith	do do	do	4 do
1831	James W. Anderson	do do	do	4 do
2538	Henry C. M. Almon	do do	do	17 do
2435	Jessie E. Anderson	do do	do	17 do
2424	A. W. Wyman	do do	do	20 do
2371	N. S. Purdy	do do	do	20 do
2477	Lindsay R. Perry	do do	do	20 do
1698	Thomas S. Lawrence	do do	do	5 do
2483	John A. Liswell	do do	do	2 août.

LISTE des certificats d'aptitude qui ont été annulés—*Suite.*

Numéro du certificat.	Nom.	Rang.	Cause de l'annulation.	Date de l'annulation ou suspension.
				1889.
2443	Charles Ed. Ross.....	Second, aptitude....	Elevé à un rang supérieur....	20 août.
2548	George C. Macdonald..	do	do	19 sept.
2346	William H. Gerard....	do	do	19 do
2530	Angus C. Campbell....	do	do	19 do
2487	Benjamin Terfry.....	do	do	19 do
2261	Melville F. Cutler.....	do	do	19 do
2554	John M. Hensley.....	do	do	26 do
2092	William W. Mundy-..	do	do	26 do
2441	Charles J. Moses.....	do	do	26 do
2562	Loren C. Caddell.....	do	do	4 octobre.
910	Joseph Dillon.....	Second, service	Elevé au rang de capitaine, cabotage	9 do
2527	Alexander Cox.....	do aptitude....	Suspendu par la cour d'enquête maritime à Hong Kong, pour cruauté à un de l'équipage de son navire. Suspendu pour deux ans, depuis le 11 septembre 1889.....	
2436	Stuart G. Fulton.....	Second, aptitude....	Elevé à un rang supérieur.....	28 octobre.
2461	Edmund E. Manning..	do	do	30 do
2312	Farnum H. Patten....	do	do	30 do
2416	Frank B. Baker.....	2e second, aptitude..	do	30 do
2408	John W. McKenzie....	Second do ..	do	14 novembre.
2375	William M. Cronan....	do ..	do	14 do
2518	A. M. Anderson . . .	do ..	do	28 do
2377	Andrew Geo. Kitchen.	do ..	do en Australie.	28 do
1045	Alexander Chisholm...	Capitaine	Suspendu pour mauvaise conduite pour une période de six mois, depuis le 18 octobre 1889.....	
2298	Abraham Nelson	do	Mort en mer pendant un voyage de Demarrara à N.-Y., de la malad. de cœur	18 décembre.
2247	William Davis.....	Second, aptitude....	Elevé à un rang supérieur....	13 do
2394	Nelson A. Withers....	.....	do	13 do
2546	William Henry Coonan	2e second.	do	13 do

ANNEXE No 27.

RAPPORT DU GARDIEN DU PORT DE MONTRÉAL, ANNÉE 1889.

BUREAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE,
MONTRÉAL, 7 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du conseil de cette Chambre et en conformité de l'article 31 de l'acte concernant l'emploi de gardien de port, 45 Vict., chap. 45, les documents suivants :—

1. Le rapport du gardien du port pour l'année 1889.
2. L'état apuré des recettes et dépenses du bureau du gardien du port pendant l'année terminée le 31 décembre 1889.
3. Un état des placements des fonds de surplus du gardien du port.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
GEO. HADRILL,
Secrétaire.

L'honorable M. CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

BUREAU DU GARDIEN DU PORT,
MONTRÉAL, 31 décembre 1889.

Au président et au conseil de la Chambre de Commerce de Montréal.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de ce bureau, avec l'état des recettes et dépenses de l'année.

La saison de la navigation maritime s'est ouverte le 29 avril par l'arrivée du navire à vapeur *Lake Nepigon*, de Liverpool, bientôt suivi par d'autres steamers de différentes lignes, et le 23 mai le premier navire à voiles, la barque *Lima*, des Barbades, entrait au port.

Le *Montréal* est le premier navire qui soit entré cette année dans le golfe par le détroit de Belle-Isle, ce qu'il fit le 16 juin, jour où il rencontra l'*Oregon* qui descendait.

Il est à remarquer que la flotte du printemps n'a été, cette année, ni retardée ni avariée par la glace dans le golfe Saint-Laurent.

L'*Électrique*, de la ligne Bossière, a été le dernier navire maritime à quitter le port pour la mer ; il est parti le 23 novembre. Arrivé sain et sauf à Québec, il compléta son chargement et se dirigea vers la mer sans être retardé par les glaces. Grâce à l'approfondissement du chenal, il n'a pas été nécessaire d'alléger les chargements à Québec, quoique le niveau du fleuve ait été extraordinairement bas cette année ; le 7 août, le navire à vapeur *Vancouver*, de la ligne *Dominion*, passait par ce chenal, ayant 27 pieds 2 pouces dans l'eau, le plus fort tirant connu jusqu'ici.

Trois cent soixante et deux (362) navires à vapeur et à voiles, d'un tonnage total de 614,004 tonneaux, ont été enregistrés à ce bureau—soit cinquante-quatre (54) navires à vapeur et dix-neuf (19) voiliers de 89,824 tonneaux de plus que le tonnage de l'année dernière—sans compter les navires qui font le transport de la houille et qui ne sont pas portés sur nos livres.

Notons avec satisfaction qu'il s'est produit une augmentation appréciable sur l'année dernière dans l'exportation de la plupart des articles. La seule exportation des grains s'est chiffrée par 9,959,286 boisseaux, contre 5,690,873 l'année précédente ; le maïs figure pour 6,672,426 boisseaux, tandis qu'en 1888 il n'y en avait eu que 2,774,055. Le reste se composait d'autres grains, à l'exception de l'orge, dont il n'a pas été fait d'exportation.

Les exportations de planches et de bois de construction accusent aussi une augmentation considérable. En 1888 il avait été expédié 103,041,005 pieds de planches à la Grande-Bretagne et 14,288,716 pieds de bois de construction à l'Amérique du Sud ; en 1889 il a été expédié 131,268,955 pieds de planches à la Grande-Bretagne et 23,020,663 pieds de bois de construction à l'Amérique du Sud, soit un surplus de près de 37,000,000 de pieds.

En fait de bestiaux, il a été exporté 24,483 têtes de bétail et 12,927 moutons de plus que l'année précédente. Les exportations de 1889 se chiffrent par 85,659 bêtes à cornes et chevaux, et 58,683 moutons.

Notre bureau n'a pas été l'objet d'aucune plainte ; au contraire, tous nos employés se sont donné la main pour rendre le service aussi parfait que possible. Nous devons nous féliciter, aussi, de ce qu'aucun navire de notre grande flotte n'ait été perdu ou désemparé par suite d'être trop chargé ou de n'être pas en état de tenir la mer.

Quoique votre conseil eut notablement réduit les honoraires, plusieurs articles étant portés sur la liste des effets admis en franchise, les exportations ont été si considérables que les perceptions ont suffi pour faire face aux dépenses courantes, lesquelles ont été à peu près les mêmes qu'auparavant.

Les citoyens de Montréal sont enfin sortis de l'indifférence qu'ils avaient à l'égard du port et de ses besoins. Ils commencent à comprendre sa valeur comme principal port d'exportation du Canada et premier facteur de la prospérité toujours croissante de la grande métropole commerciale. Cependant, dans les améliorations à venir il faudra tâcher de centraliser les embarquements autant que possible, de façon à éviter les longs charriages entre les centres d'affaires. A ce propos on ferait bien de ne pas oublier les grands quais, qui ne sont aujourd'hui que partiellement utilisés et qui s'étendent sur le côté ouest du canal à partir des écluses Saint-Gabriel jusqu'à l'entrée de la première écluse dans le port. Si on construisait une nouvelle écluse d'entrée assez grande et assez profonde, si le canal et les bassins étaient creusés et changés, on pourrait faire servir aux chargements un vaste espace qui est aujourd'hui à peu près sans utilité.

Je suis, messieurs,

Votre respectueux,

JAS. G. SHAW,

Gardien de port.

ETAT des placements du fonds de surplus du bureau du gardien du port de Montréal, et de l'intérêt accumulé pendant l'année expirée le 31 décembre 1889.

Date.	——	Montant.	$ cts.
4 mai 1870..	*Dépensé $2,014.78, achat des obligations des commissaires des écoles protestantes nos 00001 et 00002—à $1,000 chacune.....	$2,000, à 6 p. 100, pour 6 mois	60 00
21 avril 1871..	*Dépensé $3,135.84, achat des obligations de la ville de Montréal, n° 18, £500, et n° 62, £250—£750.....	$3,000, à 6 do 6 do	90 00
12 janvier 1877..	Dépensé $2,044, achat des obligations de la ville de Montréal, nos 00423, 00424, 00425, 00426—4, à $500.....	$2,000, à 6 do 12 do	120 00
16 février 1880..	Dépensé $2,380.34, achat des effets du gouvernement	$2,300, à 4 do 12 do	92 00
16 do 1880..	Dépensé $7,254.11, achat des effets enregistrés de la ville de Montréal.....	$7,000, à 5 do 12 do	350 00
18 avril 1884..	Dépensé $5,031.34, achat des effets enregistrés à 4 pour 100 de la ville de Montréal, nos 1720, 1721, 1722, 1723, 1724—5, à $1,000....	$5,000, à 4 do 12 do	200 00
14 mars 1887..	Dépensé $10,320.75, achat du fonds consolidé de la ville de Montréal, classe C—100 parts à $100 chacune	$10,000, à 4 do 12 do	400 00
2 nov. 1888..	Déposé à la banque des Marchands du Canada $5,000 sur récépissé n° 13805, à 4 pour 100..	$5,000, à 4 p. 100, du 2 nov. '88 au 4 janv. '90...	234 50
25 juin 1889..	Déposé à la banque des Marchands du Canada $10,000 sur récépissé n° 13854, à 4 pour 100..	$10,000, à 4 p. 100, du 25 juin '89 au 4 janv. '90...	211 52
	Total du fonds de surplus	$41,300. Intérêt, année 1889.	1,758 02

* Ces obligations sont arrivées à échéance—celles des commissaires des écoles protestantes le 1er juin 1889, celles de la municipalité le 1er mai 1889.

EDGAR JUDGE,
Trésorier.
GEO. HADRILL,
Secrétaire.

MONTREAL, 7 janvier 1890.

RAPPORT DU GARDIEN DU PORT.

DT. ETAT des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 1889. AV.

Date.	——	$ cts.	$ cts.
1888.			
31 déc.	Balance en caisse	6,689 99	
31 do	do entre les mains du gardien de port	141 83	6,831 82
1889.			
31 déc.	Recettes provenant des sources suivantes—		
	2,182,516 boisseaux de blé	.....	
	1,015,410 do pois	.....	
	6,672,426 do blé-d'inde	.....	
	69,214 do seigle	.....	
	19,720 do avoine	.....	
	2,005 ton. de tourteaux oléagineux	.....	
	1,802 do minéraux	.....	
	661,538 barils de fleur et farine	496 16	
	2,533 do cendre	25 33	
	160,680 do pommes	401 83	
	85,659 bœufs et chevaux	856 59	
	58,683 moutons et cochons	146 75	
	154,289,618 pieds de madriers et bois scié	771 44	
	44 M douves des Antilles	3 52	
	77,355 ton. d'articles divers, à 3c	2,320 66	
	1,664 do do 2c	33 28	
	23,848 ton. de phosphates	238 48	
	Honoraires du gardien de port (à l'entrée)	226 50	
	do (à la sortie)	1,338 50	
	Inspections spéciales	232 00	
	Certificats de cargaisons avariées	194 75	
	Intérêt sur dépôt dans la caisse d'épargnes de la cité et du district de Montréal	167 87	7,285 78
	Argent du trésorier de la Chambre de commerce sur obligations échues, $5,000 et certains montants d'intérêt, etc., $1,502.82	6,502 82	
	Intérêt sur placements pour 1889	1,758 02	
			8,428 71
			22,546 31
1890.	Balance	5,148 98	

——	$ cts.	$ cts.
Appointements, etc.—		
Jas. G. Shaw, gardien de port	2,000 00	
Geo. W. Morrison, sous-gardien de port	1,500 00	
W. J. Anderson, teneur de livres	1,200 00	
E. J. Hunt, commis	280 00	
A. Millar, garçon	66 00	
Chambre de Commerce, dépenses du secrétariat	1,000 00	
Allocation de retraite du gardien de port—		
Jas. G. Shaw, gardien de port	300 00	
Geo. W. Morrison, sous-gardien de port	200 00	
Loyer, combust., taxes, éclairage, assur., etc.	478 36	
Registre de la marine, registres de Lloyd, etc.	86 55	
Livres, impressions et papeterie	65 80	
Louage de voitures	140 85	
Diverses dépenses	17 55	
Perte par une faillite	2 22	
Alf. W. Hadrill, auditeur	60 00	
		7,397 33
Trésorier de la Chambre de Commerce, dépôt spécial à la banque des Marchands du Canada, recette du dépôt nº 13854	.....	10,000 00
Balance	.....	5,148 98
		22,546 00

Examiné et trouvé exact,

MONTRÉAL, 4 janvier 1890.

E. et O. E.

JAS. G. SHAW, *gardien de port.*
ALF. W. HADRILL, *auditeur.*

ANNEXE No 28.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE QUÉBEC, ANNÉE 1889.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT, 40 RUE DALHOUSIE,
QUÉBEC, 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de ce bureau pendant l'année terminée le 31 décembre 1889.

Les navires ci-dessous énumérés, steamers et voiliers, ont été examinés et inspectés dans le havre et la rade de Québec, en conformité des actes concernant les gardiens de port de Montréal et Québec, passés en 1871 et modifiés en 1873.

Sept navires à vapeur, arrivés avec un chargement général, ont été inspectés conformément à l'article 8 du dit acte.

Conformément à la nouvelle modification de l'acte sanctionné le 3 mai 1873, cinquante-quatre navires à vapeur sont partis pour la Grande-Bretagne et l'Europe avec des chargements, ont été inspectés et ont reçu leur congé conformément aux certificats déposés à la douane de Québec.

Six voiliers arrivés avec chargements ont été inspectés conformément à l'article 8 du dit acte.

Pas de voiliers à signaler à la sortie, leurs chargements ne tombant pas sous le coup des dispositions du dit acte.

Conformément aux articles 16 et 18 de l'acte, six différents lots de marchandises avariées ont été vendues au compte des intéressés.

Conformément à l'article 15 des règlements, quatre navires ont été évalués pour établir une moyenne.

Conformément à l'article 10 des règlements, sept navires à vapeur et neuf voiliers en bois ont été réparés.

Montant des droits perçus pendant l'année :—

Recettes totales	$1,212.00
Frais d'expertise et de bureau	764.05
Solde	$447.95

E. et O. E.

JOHN DICK,
Gardien en chef.

Examiné par JOHN DICK, fils, commis,
QUÉBEC, 31 décembre 1889.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE No 29.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT D'HALIFAX, N.-E., ANNÉE 1889.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
HALIFAX, N.-E., 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport, accompagné d'un état des recettes et dépenses de l'année terminée aujourd'hui.

J'ai fait l'inspection de onze steamers et de quinze voiliers arrivés avariés pendant l'année. Ces navires ont été réparés, et ceux d'entre eux qui étaient en route pour d'autres ports sont arrivés sains et saufs à destination avec leurs chargements.

Il n'a été commis aucune irrégularité dans le bureau.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

DAVID HUNTER,
Gardien de port.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

RECETTES et dépenses du gardien de port d'Halifax, N.-E., du 1er janvier au 31 décembre 1889.

DT. —	$ cts.	AV. —	$ cts.
Montant des droits reçus.....	2,169 29	Payé aux aides, dépenses de bureau, etc..	1,065 40
		Montant revenant au gardien de port....	1,103 89
	2,169 29		2,169 29

HALIFAX, N.-E., 31 décembre 1889.

Je certifie que ce qui précède est un relevé fidèle et exact des recettes et des dépenses du gardien de port d'Halifax, N.-E., pendant l'année 1889.

DAVID HUNTER,
Gardien du port.

ANNEXE No 30.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE HAWKESBURY, N.-E, ANNÉE 1889.

PORT-HAWKESBURY, 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel des opérations de ce bureau, accompagné d'un relevé des droits que j'ai perçus pendant l'année qui vient de finir. Quatre navires seulement ont été réparés ici cette année. J'ai été prié par le patron d'un seul navire de faire une inspection, celle de la goëlette *Cappilla*, d'Halifax, William Bell, patron, dont vous trouverez le rapport ci-annexé.

Etat des recettes de ce bureau pendant l'année terminée le 31 décembre 1889 :—

1 inspection de la coque de la goëlette *Cappilla*..... $8 00

J'atteste que ce qui précède est un état exact et véridique de tous les droits que j'ai perçus en qualité de gardien de port pendant l'année qui vient de finir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

D. W. HENESEY,
Gardien de port.

PORT-HAWKESBURY, 31 décembre 1889.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

LISTE des bâtiments arrivés avec des avaries, et inspectés par le gardien de port de Hawkesbury, N.-E., en 1889.

Date.	Nom du bâtiment.	Gréement.	Port de partance.	Destination.	Port d'enregistrement	Nature de la cargaison.	Nom du capitaine.	Nature de l'avarie.
1889.								
5 nov..	*Cappilla*.....	Goëlette....	Ile du P.-E.	Sydney.....	Halifax.....	Pommes de terre.	William Bell....	Est venue en abordage avec le steamer *Coila*, de Glasgow, dans le district de Canso, en se rendant de l'Ile du Prince-Edouard à Sydney, Cap-Breton. Réparée ici sur le chemin de fer maritime et a continué son voyage.

D. W. HENESEY,
Gardien de port

PORT-HAWKESBURY, N.-E., 31 décembre 1889.

ANNEXE No 31.

RAPPORT DU GARDIEN DU PORT DE PICTOU, N.-E., ANNÉE 1889.

PORT DE PICTOU, N.-E., 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel, comme gardien de ce port, pour l'année terminée le 31 décembre 1889.

Montant des droits reçus pour inspections	$93 50
Droits payés aux aides	10 00
Recettes nettes	$83 50

Respectueusement soumis.

DANIEL McDONALD,
Gardien de port.

Assermenté devant moi à Pictou, 31 décembre 1889.
WM MCLAREN, *J. P.*

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE No 32.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE SYDNEY-NORD, C.-B., ANNÉE 1889.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
SYDNEY-NORD, C.-B., 10 janvier 1890.

MONSIEUR,—Le soussigné, gardien du port de Sydney-Nord, C.-B., a l'honneur de faire le rapport suivant:—

Inspection faite pendant l'année, 5 voiliers, 1 navire à vapeur.

Les droits perçus pendant l'année se montent à	$63 00
Dépenses du bureau	25 00
Recettes nettes	$38 00

DANIEL McKAY,
Gardien de port.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE No 33.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE SYDNEY, C.-B., ANNÉE 1889.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
SYDNEY, C.-B., 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des opérations relevant de l'emploi de gardien de port à Sydney, Cap-Breton, pour l'année dernière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN LORWAY,
Gardien de port.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

RECETTES et dépenses du gardien de port de Sydney, Cap-Breton, du 31 décembre 1888 au 31 décembre 1889.

DT.	$ cts.	AV.	$ cts.
Inspection de steamers pour charbonnages, déclarés à mon bureau à $8.....	120 00	Loyer de bureau et papeterie.....	40 00
Inspection de machines et chargem. de pont	16 00	Montant revenant au gardien de port...	96 00
	136 00		136 00

Je certifie que l'état ci-dessus est exact et conforme à la vérité.

JOHN LORWAY,
Gardien de port.

SYDNEY, CAP-BRETON,
31 décembre 1889.

ANNEXE No 34.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD, ANNÉE 1889.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
CHARLOTTETOWN, 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel des opérations du bureau pendant l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. P. WELSH,
Gardien de port.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

RECETTES ET DÉPENSES du bureau du gardien de port, Ile du Prince-Edouard, pendant l'année terminée le 31 décembre 1889.

Dt.	$ cts.	Av.	$ cts.
Droits perçus sur bâtiments chargés de grain	139 00	Dépenses de bureau	8 00
Marchandises avariées	5 00	Commission aux aides	41 00
Inspection d'écoutilles	9 00	Solde	119 00
Autres inspections	15 00		
	168 00		168 00

Je certifie que l'état ci-dessus est exact.

H. P. WELSH.
Gardien de port.

CHARLOTTETOWN, 31 décembre 1889.

ANNEXE No 35.

RAPPORT DU BUREAU DU GARDIEN DE PORT, VANCOUVER, C.-B.

Notes des inspections faites en 1889.

12 janvier.—Inspecté les écoutilles du navire à vapeur *Parthia*, du Japon, et les ai trouvées bien couvertes de prélart et en bon ordre.....	$10 00	
Appelé à faire l'inspection du *Parthia*.....	16 00	
		$26 00

Nous, les inspecteurs soussignés, appelés par M. C. Fullerton, gérant, et M. D. E. Brown, agent, de la Cie de S.S. du P. C., avons constaté que les avaries au chargement du navire *Parthia* ont été causées par le bris de l'un des faux-sabords, côté de bâbord, en arrière de l'écoutille n° 3, entre les ponts, par la mer; avons constaté, de plus, qu'une partie considérable du chargement a été avariée par l'eau salée qui est entrée par le dit faux-sabord avant qu'il pût être réparé, et que le déplacement du dit chargement a fait beaucoup de vides dans l'arrimage. Nous considérons que tout le dommage n'est pas attribuable à la négligence du *Parthia* ou de ses officiers, et nous conseillons que le chargement entier soit expédié à sa destination.

M. W. THAIN, *gardien de port.*
CAPIT. McPHADEN,
R. ALEXANDER.

15 février.—Inspecté les écoutilles du navire à vapeur *Abyssinia*, et les ai trouvées bien couvertes, et le chargement en bon ordre.....	$10 00	
15 " Appelé à faire l'inspection de l'*Abyssinia*...	16 00	
		$26 00

Nous, soussignés, appelés par M. J. C. Fullerton, gérant de la Ciede S. S. du P. C., à faire l'inspection du chargement avarié du dit navire, avons constaté que l'avarie a été causée par la rupture de l'un des tuyaux de décharge des cabinets de bain et d'aisances, à tribord, en arrière de l'écoutille n° 3; l'eau a envahi la cale et avarié le chargement; nous ne pourrons connaître l'étendue des dommages qu'après le débarquement, et nous en donnerons alors tous les détails. Nous constatons de plus que le chargement était bien arrimé, et que l'accident a été causé par le fait que le navire avait trop fatigué pendant le voyage; et nous recommandons que le chargement soit envoyé à sa destination pour éviter de nouvelles pertes aux intéressés.

M. W. THAIN, *gardien de port.*
CAPIT. McPHADEN,
CAPIT. MELLON.

A reporter..... $52 00

Report	$ 52 00
10 mars—Inspecté les écoutilles du navire à vapeur *Batavia*, du Japon, et les ai trouvées bien couvertes, et tout le chargement en bon ordre	10 00
Inspecté le remorqueur *Vancouver*	5 00
12 avril—Inspecté les écoutilles du SS. *Parthia*—trouvé le tout en ordre	10 00
3 mai—Inspecté les écoutilles du SS. *Abyssinia*—en ordre.	10 00
10 juin—Inspecté les écoutilles du SS. *Parthia*—en ordre.	10 00
10 juillet—Inspecté les écoutilles du SS. *Port Fairy*—en ordre	10 00
19 juillet—Inspecté les écoutilles du SS. *Abyssinia*—en ordre	10 00
1er août—Inspecté les écoutilles du SS. *Batavia*—en ordre	10 00
27 juillet—Inspecté le navire *Titania*—trouvé une rupture au tuyau vitrifié	10 00
16 août—Inspecté les écoutilles du SS. *Port Agusta*—en ordre	10 00
29 août—Inspecté les écoutilles du SS. *Parthia*—en ordre.	10 00
16 septembre—Inspecté les écoutilles du SS. *Port Fairy*—en ordre	10 00
28 septembre—Inspecté les écoutilles du SS. *Abyssinia*—en ordre	10 00
26 octobre—Inspecté les écoutilles du SS. *Port Agusta*—en ordre	10 00
26 octobre—Inspection supplémentaire du SS. *Port Agusta*. Je fus appelé à faire l'inspection d'une partie du chargement qui avait été avarié pendant la traversée. J'ai constaté que l'avarie avait été causée par le ressuage. J'ai trouvé la cargaison parfaitement arrimée et mise en grenier, et je considère que le navire n'est pas responsable de l'accident, car l'avarie a été occasionnée par le mauvais temps qu'il a eu en route	16 00
24 novembre—Inspecté les écoutilles du SS. *Batavia*, du Japon—en ordre	10 00
14 novembre—Inspecté les débris de la goëlette *Oriole*, capitaine Liston, échouée sur la Pointe-Gray, et l'ai condamnée pour l'avantage des intéressés. Son tribord complètement brisé, quille, étrave et étambot partis, et pont défoncé : perte totale. Goëlette et voiles vendues par Johnson, encanteur, sur l'ordre des assureurs, pour $26.00	16 00
A reporter	224 00

Report	224 00
25 novembre—Appelé à inspecter le chargement du SS. *Batavia*, dont une partie avait été avariée en venant de Chine ici. J'ai constaté que les avaries ont été causées par l'eau de mer; de plus, j'ai trouvé l'arrimage parfait, et je suis d'avis que le navire ne doit pas être tenu responsable, car les avaries sont le résultat du mauvais temps	10 00

M. W. THAIN,
Par le sous-gardien de port.

C. GARDINER JOHNSON.

7 décembre—Inspection du SS. *Abyssinia*—écoutilles et chargement en ordre	10 00
Recettes des inspections	$244 00
Frais de bureau	75 00
Solde	$169 00

M. W. THAIN,
Gardien de port.

Attesté devant moi le 7 janvier 1890.
M. A. MACLEAN,
J.P., M.P.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE No 36.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE VICTORIA ET ESQUIMALT, ANNÉE 1889.

VICTORIA, C.-B., 8 janvier 1890.

Recettes et dépenses du bureau du gardien de port de Victoria et Esquimalt, du 1er janvier au 31 décembre 1889 :—

Inspections de cargaisons	$ 245 00
do d'écoutilles	60 00
do de réparations	32 00
	$ 337 00

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. R. CLARKE,
Gardien de port.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE No 37.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE ST. ANDREW'S, ANNÉE 1889.

St. Andrew's, 2 janvier 1890.

4 fév.—	Inspection	des écoutilles	de la	goëlette	*Janet S*.....	$ 2 50
5 do	do	du chargement	do	do	.....	2 50
12 do	do	des écoutilles	do	*Crestline*....		2 50
14 do	do	du chargement	do	do	....	2 50
15 mars—	do	des écoutilles	do	*Emma Louise*		2 50
						$11 50

JOHN WREN,
Gardien de port.

M. William Smith,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE No 38.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE YARMOUTH, N.-E., ANNÉE 1889

YARMOUTH, N.-E., 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—Suivant les instructions que j'ai reçues, je vous fais rapport de mes opérations et des affaires de mon bureau en 1889.

J'ai fait neuf inspections de navires naufragés et de leurs chargements. Ces inspections ont rapporté $138, et j'ai reçu pour ma part $73.

Je demeure, votre, etc.,

EBENEZER SCOTT,

Gardien de port.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE No 39.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE SOUTH-BAR, C.-B., ANNÉE 1889.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
SOUTH-BAR, C.-B., 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport, comme suit, des opérations de mon bureau en 1889 :

Recettes	$88 00
Dépenses	15 00
Montant revenant au gardien de port	$73 00

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Z. H. BARRINGTON,
Gardien de port.

M. WILLIAM SMIMH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

ANNEXE No 40.

TABLEAU donnant l'analyse des relevés relatifs à l'engagement et au congé des matelots, reçus par le ministère de la marine et des pêcheries, conformément aux dispositions du ch. 74 des Statuts revisés du Canada, des préposés à l'engagement des matelots dans tout le Canada, pendant les semestres expirés le 30 juin et le 31 décembre 1889.

N.B.—Les noms en italiques sont ceux des préposés à l'engagement des matelots nommés en vertu de l'Acte, tandis que les autres noms sont ceux des percepteurs des douanes qui font les fonctions de préposés.

QUÉBEC.

Nom du port.	Nom du comté.	Nom du préposé à l'engagement des matelots.	Pour le semestre expiré le 30 juin 1889.			Pour le semestre expiré le 31 décembre 1889.			Total des matelots engagés.	Total des matelots congédiés.	Montant total.
			Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Montant.	Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Montant.			
					$ cts.			$ cts.			$ cts.
Escoumains	Bonaventure	John E. Barry					P. de rap.				
Gaspé	Gaspé	*F. G. Eden*	19	7	11 60	22	22	17 60	41	29	29 20
Iles de la Madeleine	Gaspé	J. B. F. Painchaud									
Montréal	Montréal	*Henry McKay*	341	404	291 70	1,014	1,711	1,020 30	1,355	2,115	1,312 00
New-Carlisle	Bonaventure	P. C. Beauchesne									
New-Richmond	Bonaventure	R. W. H. Dimock					P. de rap.				
Percé	Gaspé	W. Flynn					do				
Québec	Québec	*J. U. Gregory*									
Rimouski	Rimouski	P. L. Gauvreau					P. de rap.				
Saint-Jean	Saint-Jean	E. D. Philips					do				
Sorel	Richelieu	Joseph Mathieu		P.de rapp.							
Trois-Rivières	Trois-Rivières	A. A. Lantier					P. de rap.				

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Alma	Albert	Robert Wright					P. de rap.				
Bathurst	Gloucester	W. J. O'Brien					P. de rap.				
Bouctouche	Kent	R. Douglas					P. de rap.				
Chatham	Northumberland	*J. J. Brown*	36	6	19 80						
Cocagne	Kent	A. K. Dysart					P. de rap.				
Dalhousie	Ristigouche	W. Montgomery					P. de rap.				
Dorchester	Westmoreland	Walter Dobson	26	14	17 20	15	10	10 50	41	24	27 70
Frédéricton	York	A. F. Street		2	0 60		P. de rap.				
Grand Manan	Charlotte	T. Wooster	25	29	21 20		P. de rap.				

TABLEAU donnant l'analyse des relevés relatifs à l'engagement et au congé des matelots, etc.—*Suite.*

NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

Nom du port.	Nom du comté.	Nom du préposé à l'engagement des matelots.	Pour le semestre expiré le 30 juin 1889.			Pour le semestre expiré le 31 décembre 1889.			Total des matelots engagés.	Total des matelots congédiés.	Montant total.
			Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Montant.	Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Montant.			
					$ cts.			$ cts.			$ cts.
Harvey	Albert	W. J. Reid	10	4	6 20	4	12	5 60	14	16	11 80
Hillsborough	Albert	John Wallace							58	12	32 60
Lepreau	Charlotte	G. K. Hanson					P. de rap.				
Moncton	Westmoreland	J. W. Binney	12	12	9 60		P. de rap.				
Musquash	Saint-Jean	A. T. Dunn					P. de rap.				
New-Bandon	Gloucester	F. J. Foley					P. de rap.				
Newcastle	Northumberland	V. B. Haddow					P. de rap.				
North-Joggins	Westmoreland	Rufus C. Ward					P. de rap.				
Quaco	Saint-Jean	J. Carson	45	20	28 50	27	29	22 20	72	49	50 70
Richibouctou	Kent	John Rusk	2	8	3 40						
Rockport	Westmoreland	R. C. Ward	9	5	6 00	11	1	5 80	20	6	11 80
Sackville	Westmoreland	W. C. Milner					P. de rap.				
Saint-André	Charlotte	*Samuel Billings*					P. de rap.				
Saint-George	Charlotte	James McKay	2		1 00		4	1 20	2	4	2 20
Saint-Jean	Saint-Jean	*W. H. Purdy*	1,625	1,036	1,123 30	2,033	1,453	1,452 40	3,658	2,489	2,575 70
St-Stephens	Charlotte	H. Webber					P. de rap.				
Shédiac	Westmoreland						P. de rap.				
Shippégan	Gloucester	Henry A. Sormany					P. de rap.				

NOUVELLE-ECOSSE.

Advocate	Cumberland	James Ward	12		6 00	27		13 50	39		19 50
Amherst	Cumberland						P. de rap.				
Annapolis	Annapolis	A. Fullerton				40	39	31 70			
Antigonish	Antigonish	R. Grant						P. de rap.			
Apple-River	Cumberland	J. W. Ward		P. de rap.			Nil.				
Arichat	Richmond	*D. O'C. Madden*								P. de rap.	
Aspey-Bay	Victoria	D. McDonald					P. de rap.				
Baddeck	Victoria	L. G. Campbell	4		2 00						
Barrington	Shelburne	D. Sargent	19		9 50	15	6	9 30	34	6	18 80
Bayfield	Antigonish	E. G. Randall					P. de rap.				
Beliveau-Cove	Digby	J. V. Stuart	32	31	25 30	43	32	31 10	75	63	56 40

Rivière à l'Ours	Digby	*T. H. Miller*	68	44	47 20	95	79	71 20	163	123	118 40
Rivière au Castor	Colchester	R. Perry				P.de rapp.					
Bridgetown	Annapolis	S. S. Ruggles		Nil.		5	4	3 70	5	4	3 70
Bridgewater	Lunenburg	*J. H. Wade*	24	34	22 20	24	12	15 60	48	46	37 80
Caledonia	Cap-Breton	*J. J. Campbell*					P.de rapp.				
Creek Canada	King	S. W. Rawling		P.de rapp.		6	5	4 50			
Canso	Guysboro'	J. W. Young	5	2	3 10	5	2	3 10	10	4	6 20
Cap-Sable, Ile du	Shelburne	*Seth Smith*				10	4	6 20			
Clementsport	Annapolis	Chas. Ditmars	37	13	22 40	47	47	37 60	84	60	60 00
Cornwallis	King's	E. Rand					P.de rapp.				
Baie des Vaches	Cap-Breton	W. W. Bown				7	9	6 20			
Digby	Digby	Botsford Viets					P.de rapp.				
Freeport	Digby	Isaiah Thurber	3		1 50	3	3	2 40	6	3	3 90
French Cross	King	J. E. Orpen					P.de rapp.				
Grand-Bras-d'Or	Cap-Breton	D. Campbell					P.de rapp.				
Guysboro'	Guysboro	J. A. Tory	23		11 50	5		2 50	28		14 00
Halifax	Halifax	*H. Bligh*	1,880	1,226	1,307 80	1,524	1,392	1,179 60	3,404	2,618	2,487 40
Hantsport	Hants	J. W. Lawrence	47	58	40 90						
Havre aux Bouches	Antigonish	E. Corbet	8		4 00						
Harbourville	King	Chas. E. Morris		P.de rapp.			P.de rapp.				
Horton	King	J. B. Davison									
Havre Isaac	Guysboro	J. D. Giffin	26		13 00						
Joggins	Cumberland	J. Moffatt					P.de rapp.				
Baie Jordan	Shelburne	M. D. McKenzie									
Lingan	Cap-Breton	*Matthew Roche*					P.de rapp.				
Petit-Bras-d'Or	Cap-Breton	M. McDonald					P.de rapp.				
Petite Baie Glacée	Cap-Breton	*J. J. Campbell*		P.de rapp.		53	44	39 70			
Liscomb	Guysboro	James Hemlow					P.de rapp.				
Liverpool	Queen	*W. A. Kenney*	229	96	143 30	171	40	97 50	400	136	240 80
Lockeport	Shelburne	George Stalker									
Londonderry	Colchester	Robert Dill					P.de rapp.				
Louisburg	Cap-Breton	*W. H. McAlpine*	40	7	22 10	17	22	15 10	57	29	37 20
Lunenburg	Lunenburg	*William Young*	172	356	192 80	334	290	254 00	506	646	446 80
Baie Mahone	Lunenburg	B. Zwicker		P.de rapp.		68	7	36 10			
Main-à-Dieu	Cap-Breton	George Rigby					P.de rapp.				
Maitland	Hants	Alex. Roy					do				
Margaree	Inverness	James Ross					do				
Margaretsville	Annapolis	D. W. Landers					do				
Merigomish	Pictou	Robert Murray					do				
Météghan	Digby	B. A. Robichau					do				
Havre Nord-Est	Shelburne	G. B. Swaine	17		8 50						
Sydney-Nord	Cap-Breton	*James Armstrong*	52	41	38 30	158	79	102 70	210	120	141 00
Parrsborough	Cumberland	A. S. Townshend	69	60	52 50	95	85	73 00	164	125	125 50
Pictou	Pictou	*M. Campbell*				41	47	34 60			
Port-Acadie	Digby	A. Bourneuf	34	25	24 50						
Port-Caledonia	Cap-Breton	J. J. Campbell					P.de rapp.				
Port-Gilbert	Digby	R. Sanderson	82	21	47 30	88	112	77 60	170	133	124 90
Port-Greville	Cumberland	James Kerr	25		12 50	4	9	4 70	29	9	17 20
Port-Hawkesbury	Inverness	*John Stapleton*					P.de rapp.				
Port-Hood	Inverness	E. D. Tremain		Nil			Nil			Nil	
Port-la-Tour	Shelburne	J. W. Taylor	6	2	3 60	4		2 00	10	2	5 60

TABLEAU donnant l'analyse des relevés relatifs à l'engagement et au congé des matelots, etc.—*Suite.*

NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom du port.	Nom du comté.	Nom du préposé à l'engagement des matelots.	Pour le semestre expiré le 30 juin 1889.			Pour le semestre expiré le 31 décembre 1889.			Total des matelots engagés.	Total des matelots congédiés.	Montant total.
			Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Montant.	Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Montant.			
					$ cts.			$ cts.			$ cts.
Port-Lorne	Annapolis	W. Graves		Nil			Nil			Nil	
Port-Medway	Queen	E. E. Letson					P.de rapp.				
Port-Mulgrave	Guysboro	D. Murray, jun				2	8	3 40			
Port-William	King	G. S. Lockwood					P.de rapp.				
Port-Williams	Annapolis	W. Graves					do				
Pubnico	Yarmouth	P. S. D'Entremont	53		26 50	12		6 00	65		32 50
Pugwash	Cumberland	J. H. Black					P.de rapp.				
Rivière Ratchford	Cumberland	F. F. Hatfield,					do				
Richmond	Richmond	A. McDonald					do				
Sainte-Anne	Cap-Breton	D. McAuley	5		2 50	5		2 50	10		5 00
Rivière Sainte-Marie	Guysboro	A. F. Falconer					P.de rapp.				
Saint-Pierre	Richmond	Donald Urquhart				2	1	1 30			
Sheet Harbour	Halifax	M. Macfarlane					P.de rapp.				
Shelburne	Shelburne	W. W. Atwood	120	9	62 70	30	12	18 60	150	21	81 30
Ship Harbour	Halifax	Vacant									
Sydney	Cap-Breton	*R. McDonald*					P.de rapp.				
Thorne's Cove	Annapolis	E. H. Porter	16	5	9 50						
Truro	Colchester	George P. Nelson					P.de rapp.				
Tatamagouche	Colchester	J. A. G. Campbell	4	2	2 60	1	1	0 80	5	3	3 40
Wallace	Cumberland	Charles D. Kerr					P.de rapp.				
Walton	Hants	A. McN. Parker	9	5	6 00	7	3	4 40	16	8	10 40
Weymouth	Digby	N. B. Jones					P.de rapp.				
Windsor	Hants	H. W. Dimock	44	30	31 00	82	59	58 70	126	89	89 70
Wilmot	Annapolis	G. B. Reed					P.de rapp.				
Yarmouth	Yarmouth	W. H. Moody	327	230	232 50	373	334	286 70	700	564	519 20

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Alberton	Prince	John P. Braman					P.de rapp.				
Cascumpèque	Prince	James F. White					do				
Charlottetown	Queen	*H. W. Mutch*									
Crapaud	Queen	S. J. B. Leard			Nil	5	1	2 80	5	1	0 80
Georgetown	King	Charles Owen	26	15	17 50	48	32	33 60	74	47	51 10

Malpèque	Prince	J. M. MacNutt		Nil			Nil				
Pont Montague	King	J. M. Aitken	10		5 00		P.de rapp.				
Havre Murray	King	H. J. Brehaut					P.de rapp.				
Pinette	Queen	A. Murchison	4		2 00						
Port-Hill	Prince	W. Hopgood									
Baie Saint-Pierre	King						P.de rapp.				
Souris	King	Michael J. Foley									
Summerside	Prince	*Jacob Schurman*	19	2	10 10	31	13	19 40	50	15	29 50
Tignish	Prince	George Conroy					P.de rapp.				
Cap Ouest	Prince	Charles Stewart					P.de rapp.				

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

New-Westminster	New-Westminster.	John G. Auld	6	3	3 90	13	9	9 20	19	12	13 10
Vancouver		J. M. Bowell				130	84	90 20			
Victoria	Victoria	W. Hamley				56	42	40 60			

ANNEXE No 41.

LISTE des personnes auxquelles des récompenses ont été accordées par le gouvernement du Canada, pendant l'année 1889, pour des actes de courage et d'humanité accomplis en sauvant des naufragés de navires canadiens, ou par les gouvernements anglais ou étrangers, pour semblables services rendus en sauvant des naufragés de navires anglais ou étrangers, pendant la même période.

Nom et désignation des personnes.	Nature du service rendu.	Date du service rendu.	Genre de récompense.
Capitaine Lawrence Gerrior, M. James Harvey, second ; Elias Landry et trois autres matelots de la barque "Magnolia," d'Halifax, N.-E.	Services rendus dans le sauvetage de l'équipage naufragé du brigantin "Mistletoe," de Liverpool, Angleterre, abandonné en mer.	4 sept. 1883..	Montre en or au capitaine ; une lunette au 1er second, et £2 à chacun des matelots par le gouvernement anglais.
Capitaine Dunnville, passeur à Hopewell, N.-B.	Sauvetage de deux hommes.	—août 1887...	Lunette.
Capitaine Antonio de Iribar, de la goëlette espagnole "Jesusa ;" Senor Angel Fabio, du village de Mamburao, et Père Marciano Panda de Sablayan, près Manile.	Humanité et générosité envers l'équipage du navire anglais "Monarch," d'Halifax, N.-E., naufragé sur la côte de l'île de Mindoro.	6 sept. 1887..	Une médaille d'or à chacun.
J. W. McCall, Wm. Smith, W. C. Bantam, A. Bradt, James Hill, Joseph Crockett, W. Glover, James Ross ; capitaine et équipage du bateau de sauvetage stationné à Port-Rowan, Ont.	Services rendus dans le sauvetage de l'équipage naufragé des goëlettes "Tibbets" et "Bay Trader."	11 juill. 1888..	$5 à chacun.
Capitaine John Pratt, de la barque "Cupid," d'Halifax, N.-E.	Services rendus dans le sauvetage de l'équipage de la barque italienne "Pietro Marano."	10 nov. 1888 ..	Une médaille d'argent par le gouvernement italien.
Capitaine C. E. Humphreys ; J. Calabra, 2e second ; Christian Hoy, Johan Harnisen et Thos. Anderson, matelots du navire américain "B. P. Cheney."	Humanité et services rendus dans le sauvetage de l'équipage de la barque "Sheila," de Saint-Jean, N.-B.	27 do 1888..	Lunette au capitaine ; une montre d'argent au 2e second, et $15 à chacun des matelots.
Capitaine Martin Larsen, de la goëlette anglaise "Aubrey A," de Lunenburg, N.-E.	Services rendus dans le sauvetage de l'équipage du brigantin espagnol "Esperanza," dans le chanal entre Porto Rico et San Domingo.	23 déc. 1888...	Une médaille et diplôme par le gouv espagnol.
Capitaine F. Crepeau, de Sorel, P. Q.	Sauver dix-neuf vies en quatre différentes occasions, dans les eaux du Saint-Laurent.	.....	Lunette.
Capitaine Robt. Dickson, de la goëlette canadienne "Ella Maud."	Humanité dans le sauvetage de l'équiquipage naufragé de la goëlette américaine "John C. Bowers."	.....	Une médaille d'o par le gouvernement des E.-U.
M. Alexander Henderson.	Sauvetage d'une jeune fille à Campellford.	—janv. 1889..	Lettre de remercie ments.

ANNEXE N° 41.—LISTE des personnes auxquelles des récompenses ont été accordées par le gouvernement du Canada, etc.—*Fin.*

Nom et désignation des personnes.	Nature du service rendu.	Date du service rendu.	Genre. de récompense.
Capit. A. Gautier, de la goëlette canadienne "Voyageuse," de Saint-Servan, France.	Services de sauvetage d'une partie des survivants de l'équipage du brigantin "Libbie H," d'Halifax, N.-E., abandonné en mer.	3 fév. 1889...	Lunette.
John Hays, Hugh Munro, Daniel Martin et James Conway, du bateau des pilotes d'Halifax, nos 2 et 3.	Sauvetage d'un bateau en dérive, l'équipage et les passagers du SS. "Coronet," abandonnés en mer.	29 avril 1889..	Lettre de remerciements à chacun des pilotes.
Daniel Hunt, arrimeur.	Sauvetage d'un homme qui avait tombé à l'eau à un des quais de Halifax, au risque de se noyer lui-même.	— nov. 1889..	Lettre de remerciements et $200.
Lyman McKinnon, James W. McGray, Lovitt Nickerson, James Sears et Freeman Nickerson, pêcheurs.	Sauvetage de l'équipage naufragé de la barque "Maggie M.," au large de l'île du Cap-Negro.	11 do 1889..	Montre en argent au premier et une lunette à chacun des autres.

RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

CANADA

POUR L'ANNÉE

1889.

Imprimé par Ordre du Parlement.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.
1890.

A Son Excellence le Très honorable lord Stanley de Preston, gouverneur général du Canada, etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère des pêcheries, année 1889.

Le tout respectueusement soumis,

CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

OTTAWA, 10 avril 1890.

TABLE DES MATIÈRES

DU

RAPPORT DES PÊCHERIES DU CANADA

ANNÉE 1889.

Introduction par le sous-ministre.

	PAGE.
RAPPORT sur l'état et la production des pêcheries en 1889	ix
Nouvelle-Ecosse	x
Nouveau-Brunswick	xi
Ile du Prince-Edouard	xi
Québec	xi
Ontario	xii
Manitoba et les territoires du Nord-Ouest	xii
Colombie-Britannique	xii
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE. Production et valeur des pêcheries, 1888–1889.	xiii
Récapitulation comparative par provinces, 1888–1889	xiv
Etat comparatif de la production et de la valeur, 1888–1889 :—	
Nouvelle-Ecosse	xv
Nouveau-Brunswick	xvi
Ile du Prince-Edouard	xvii
Québec	xviii
Ontario	xix
Manitoba et les territoires du Nord-Ouest	xix
Colombie-Britannique	xx
Liste des saisons prohibées et analyse des lois de pêche	xxi
Pisciculture (*voir* aussi à la partie II)	xxii
Service de protection des pêcheries (*voir* aussi à la partie III)	xxii
Primes de pêche (*voir* aussi à l'Annexe 2)	xxiii
Dépense totale	xxiv
Sommaire de la dépense—pêcheries et pisciculture	xxv
Dépense des pêcheries, par provinces	xxvi
Dépense pour pisciculture dans les différents établissements	xxvii
Dépense du service de protection des pêcheries, sub-division	xxix
" " " récapitulation	xxx
Etat du revenu, recettes	xxx
Ostréiculture	xxxi
Pollution des cours d'eau	xxxiii
Personnel du service extérieur	xxxix
Réorganisation	XLII
Etat du travail accompli par le département	XLII

PARTIE I.

ANNEXES.

PAGE.

ANNEXE N° 1.—LISTE DES EMPLOYÉS DES PÊCHERIES DU CANADA—
Ontario 3
Québec 8
Nouvelle-Ecosse 11
Nouveau-Brunswick 18
Ile du Prince-Edouard 21
Manitoba et les territoires du Nord-Ouest 22
Colombie-Britannique 22
Pisciculture 22
Récapitulation 22

ANNEXE N° 2.—RELEVÉ DÉTAILLÉ DES PRIMES DE PÊCHE POUR L'ANNÉE 1888—
Etat général des demandes reçues 23
" paiements aux bateaux et navires 24
" " navires 25
Etat détaillé des paiements faits aux bateaux 26
" " navires, Nouvelle-Ecosse 27
" " " Nouveau-Brunswick 39
" " " Ile du Prince-Edouard 42
" " " Québec 43
Etat indiquant les primes payées chaque année depuis 1882... 45

ANNEXE N° 3.—NOUVELLE-ÉCOSSE—
Rapport de M. A. C. Bertram, l'inspecteur des pêcheries du district n° 1, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche 49
Rapport de M. Robert Hockin, l'inspecteur des pêcheries du district n° 2, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche 59
Rapport de M. J. R. Kinney, l'inspecteur des pêcheries du district n° 3, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche 68
Statistique détaillée des pêcheries du district n° 1, M. l'inspecteur Bertram 74
Récapitulation, district n° 1 82
Etat comparatif, district n° 1 83
Statistique détaillée des pêcheries du district n° 2, M. l'inspecteur Hockin 84
Etat par comtés, district n° 2 96
Récapitulation, district n° 2 98
Etat comparatif, district n° 2 99
Statistique détaillée des pêcheries du district n° 3, M. l'inspecteur Kinney 100
Etat des pêcheries du district n° 3, par comtés 114
Récapitulation des pêcheries, district n° 3 116
Tableau des navires et engins de pêche, district n° 3 117
Récapitulation de la production totale de la Nouvelle-Ecosse.. 118

ANNEXE N° 4—NOUVEAU-BRUNSWICK—
Rapport du capitaine J. H. Pratt, l'inspecteur des pêcheries du district n° 1, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche 119
Rapport de M. R. A. Chapman, l'inspecteur des pêcheries du district n° 2, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche 124
Rapport de M. David Morrow, l'inspecteur des pêcheries du district n° 3, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche 128
Statistique détaillée des pêcheries du district n° 1, M. l'inspecteur Pratt 132
Récapitulation, district n° 1 134
Tableau des navires et engins de pêche, district n° 1 135
Statistique détaillée des pêcheries du district n° 2, M. l'inspecteur Chapman 136
Récapitulation, district n° 2 142
Statistique des pêcheries du district n° 3, par comtés, M. l'inspecteur Morrow 143
Récapitulation, district n° 3 145
Etat de la production totale du Nouveau-Brunswick, par comtés 146
Récapitulation de la production totale du Nouveau-Brunswick 149

ANNEXE N° 5—ILE DU PRINCE-EDOUARD—
Rapport de M. Edward Hackett, l'inspecteur des pêcheries.... 150
Statistique détaillée des pêcheries 155
Statistique de la production totale de l'Ile du Prince-Edouard, par comtés 161
Récapitulation de la production totale de l'Ile du Prince-Edouard, etc 162

ANNEXE N° 6—QUÉBEC—
Rapport de M. Wm Wakeham, le préposé au service de protection des pêcheries dans le golfe et le bas du fleuve Saint-Laurent, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche 163
Statistique détaillée des pêcheries, division du golfe, M. le commandant Wakeham 171
Etat de la division du golfe, par comtés 190
Etat de la valeur des établissements de conserves de homard et de l'outillage, division du golfe 191
Récapitulation des engins de pêche et des personnes qui s'occupent de pêcheries, division du golfe 192
Récapitulation de la production des pêcheries, division du golfe. 193
Analyse des rapports des gardes-pêche, rive sud, du Cap-Chatte à la Pointe-Lévis 194
Analyse des rapports des gardes-pêche, rive nord, de Québec à Bersimis 195
Analyse des rapports des gardes-pêche, de Québec au haut de l'Ottawa 195
Statistique détaillée des pêcheries, rive sud, du Cap-Chatte à la Pointe-Lévis 200
Statistique détaillée des pêcheries, rive nord, de Québec à Bersimis 202
Statistique détaillée des pêcheries, de Québec au haut de l'Ottawa 204
Récapitulation comparative, rive sud, du Cap-Chatte à la Pointe-Lévis 206

ANNEXE N° 6—QUÉBEC—*Fin.*

Récapitulation comparative, rive nord, de Québec à Bersimis. 206
Récapitulation comparative, de Québec au haut de l'Ottawa... 207
Récapitulation de la production de la province, à part la division du golfe..... 207
Récapitulation de la production totale de la province de Québec 208

ANNEXE N° 7—ONTARIO—

Analyse des rapports des gardes-pêche, par divisions..... 209
Statistique détaillée des pêcheries, par divisions..... 220
Résumé de la statistique..... 220
Récapitulation de la production totale des pêcheries..... 232

ANNEXE N° 8—MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—

Rapport de M. Alexander McQueen, l'inspecteur des pêcheries, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche et gardiens. Récapitulation de la pêche et carte des lacs et eaux dans le Manitoba..... 233

ANNEXE N° 9—COLOMBIE-BRITANNIQUE—

Rapport de M. Thomas Mowat, l'inspecteur des pêcheries..... 247
Etat du saumon mis en boîtes depuis 1876..... 249
Analyse des rapports des gardiens des pêcheries..... 255
Statistique détaillée des pêcheries..... 259
Récapitulation de la production totale des pêcheries 261
Etat des navires et engins employés dans les pêcheries..... .. 262

ANNEXE N° 10—Rapport spécial au sujet de la sciure de bois dans la rivière Lahave, Nouvelle-Ecosse, par le lieutenant A. R. Gordon, M.R., avec carte indiquant les sondages, etc..... 263

ANNEXE N° 11—Rapport spécial au sujet de la sciure de bois dans la rivière Otonabee, Ontario, par M. Samuel Wilmot, avec carte indiquant les sondages, etc..... 269

PARTIE II.

PISCICULTURE—Rapport de M. S. Wilmot, le surintendant de la pisciculture. (Publié en annexe distinct.)

PARTIE III.

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES—Rapport du lieutenant A. R. Gordon, M.R. (Publié en annexe distinct.)

PARTIE IV.

PÊCHE DU HARENG DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE LA HOLLANDE—Rapport accompagné de gravures par les délégués William Gunn et M. G. McLeod, chargés en 1889 de s'enquérir des méthodes de pêcher, saler et paquer le hareng. (Annexe distinct.)

SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

SOUS-MINISTRE DES PÊCHERIES

POUR L'ANNÉE 1889.

A l'honorable
CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du département des pêcheries pour l'année de calendrier finissant le 31 décembre 1889.

A l'exception de la province de la Nouvelle-Ecosse, où la production de la morue, du maquereau et du hareng a diminué, et de celle du Manitoba, où la même diminution a été observée relativement au doré, brochet et tullibie, il me fait plaisir de pouvoir constater que l'industrie de la pêche au Canada est dans un état florissant et accuse une augmentation générale de $236,745 sur la production de l'an dernier. La province de la Colombie-Britannique occupe le premier rang sous ce rapport, et ses établissements de conserve ont produit près de douze millions de livres de saumon de plus cette année.

CONDITION ET RENDEMENT DES PÊCHERIES EN 1889.

La valeur totale des pêcheries du Canada en 1889 se chiffre comme suit:

Nouvelle-Ecosse	$6,346,722
Colombie-Britannique	3,348,067
Nouveau-Brunswick	3,067,039
Ontario	1,963,122
Québec	1,876,194
Ile du Prince-Edouard	886,430
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	167,679
Soit une valeur totale de	$17,655,256

contre $17,418,510 en 1888, ou une augmentation de $236,745. Cette augmentation se répartit comme suit:—

Colombie-Britannique	$1,445,872
Nouveau-Brunswick	125,176
Ontario	123,254
Québec	16,181
Ile du Prince-Edouard	9,568

Les autres provinces accusent une diminution comme suit:—

Nouvelle-Ecosse	$1,470,308
Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest	12,997

Ces chiffres ne couvrent pas la valeur du poisson consommé par les Sauvages de la Colombie-Britannique, et qui est portée à $3,257,500, non plus que la consommation du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, qui est évaluée à $58,000.

DÉTAILS.

Le tableau suivant donne la valeur, plus de $100,000, des principales espèces de poissons qui entrent dans le commerce.

Espèces de poisson.	Montant.	Diminution.	Augmentation.
	$	$	$
Morue	3,618,240	585,268	.....
Saumon	3,141,925	.....	1,234,525
Hareng	2,498,357	.....	144,123
Homard	1,484,488	.....	1,100
Maquereau	930,396	51,263	.....
Poisson blanc	685,096	17,228	.....
Truite	553,369	.....	43,308
Egrefin	532,948	415,784	.....
Merluche	474,856	11,684	.....
Merlan	308,784	75,500	.....
Huiles de poisson	407,815	.....	17,165
Peaux de phoque	367,283	.....	55,766
Eperlan	298,951	.....	76,277
Huîtres	189,897	.....	25,995
Doré	182,381	12,077	.....
Gasparot	166,441	.....	37,900
Flétan	160,059	.....	34,654
Anguille	153,708	167,640	.....
Esturgeon	102,127	8,989	.....

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le tableau qui précède fait voir d'un coup d'œil les espèces de poissons qui ont augmenté ou diminué.

On constate un décroissement de plus d'un million de dollars dans le rendement de la morue, de l'égrefin, de la merluche et du merlan, quelques-uns de nos principaux poissons de commerce. Ce résultat n'est pas dû cependant à la rareté du poisson, mais au temps orageux et défavorable qui a régné pendant la dernière saison.

Le saumon accuse la forte augmentation de plus d'un million de dollars, due principalement à la pêche extraordinairement heureuse dans la Colombie-Britannique.

Il y a eu une légère diminution dans la production du maquereau par suite du fait que ce poisson est arrivé à une époque trop avancée de la saison pour faire la pêche avec profit. Cependant, comme les prix étaient élevés, les pêcheurs n'ont pas trop souffert sous ce rapport.

Le poisson blanc accuse une légère diminution comparativement à la production de l'année dernière, ce qui est certainement dû à ce qu'on a fait cette pêche avec moins d'activité dans certaines parties de l'Ontario.

La pêche à l'éperlan est décidément bien meilleure, et l'augmentation sur l'année précédente est estimée à $76,277. C'est encore trop tôt pour déterminer si ce résultat est dû à l'adoption de règlements plus rigoureux pour protéger cette précieuse industrie, ou bien à la stricte observation de la loi.

OBSERVATIONS CONCERNANT LES PÊCHES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

La valeur totale des pêcheries de cette province accuse de nouveau un déficit considérable et se chiffre par $6,346,722, contre $7,817,030 en 1888, soit une diminution de $1,470,308. La diminution a été à peu près générale et non limitée à quelques localités. Au Cap-Breton on l'attribue à l'usage des seines en bourses ainsi qu'à la rareté de la boitte, tandis que dans la division de la Nouvelle-Ecosse proprement dite

si la production des pêches de haute mer a diminué c'est en partie dû au fait qu'on a employé moins de navires sur les bancs.

La pêche à la morue au Cap-Breton a manqué. Le rendement accuse une diminution de 165,901 qtx, comparativement à l'année 1888, qui n'avait pas été bonne.

La pêche du hareng a été faible; celle du maquereau un peu moindre que l'année dernière, mais les prix élevés obtenus ont heureusement dédommagé de la diminution considérable qui s'est produite dans presque toutes les autres branches des pêcheries. On peut dire que la pêche du homard a été satisfaisante, et comme le printemps a été hâtif les pêcheurs et paqueurs en ont grandement profité. Le saumon accuse une diminution de 10 pour 100.

L'inspecteur des pêcheries de l'île du Cap-Breton insiste fortement sur les dommages causés aux pêcheries côtières par les seines en bourses, dragues ou lignes de fond, et fait voir l'à-propos de prohiber ces modes de pêche à moins de trois milles des pointes.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Les relevés de cette province indiquent une augmentation de $125,175, résultat très satisfaisant si l'on tient compte des mauvaises années qui se sont succédées depuis 1886. L'augmentation se marque particulièrement pour la morue, le hareng fumé, le flétan, l'alose et l'éperlan. L'alose abondait dans la baie de Fundy, et l'on a suggéré, pour bien protéger ce poisson, d'en défendre la pêche au moyen d'un règlement avant le 1er juillet. Le saumon continue à décliner. La pêche du maquereau a été faible. Il est venu peu de ces poissons sur les côtes du Nouveau-Brunswick, bien qu'ils abondaient dans la Nouvelle-Ecosse. La pêche au homard a donné à peu près le même résultat que l'an dernier. La production des huîtres augmente.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

La production dans cette province accuse une augmentation de $9,568 comparativement à celle de 1888, bien qu'il y ait eu une diminution considérable dans certaines branches des pêches. Le maquereau a donné à peu près le même rendement qu'en 1888. Le poisson est arrivé à bonne heure, mais l'on a vu peu de bancs à la fin de la saison. Le hareng abondait. Le homard accuse une augmentation et cependant il a été tendu environ 2,000 trappes de moins. Ce succès est dû au fait que la saison a été hâtive, en sorte que la pêche a été de deux semaines plus longue. La pêche aux huîtres a produit 5,396 barils de plus que l'année dernière. Les pêcheurs ont vivement apprécié, dit-on, le service de la protection des pêches côtières par les croiseurs de l'Etat.

QUÉBEC.

Les relevés de la division du golfe et du bas du fleuve Saint-Laurent accusent une augmentation de $131,167 sur la production de 1888, tandis que l'augmentation totale de la province est fixée à $16,181.

La pêche à la morue a bien réussi et le poisson est arrivé plus à bonne heure que d'habitude, bien que la rareté de la boitte et le mauvais temps en automne aient quelque peu nui à la pêche dans quelques localités. Le hareng du printemps abondait, mais la pêche d'automne a manqué. Ce résultat est attribué à l'énorme destruction du hareng pour les fins de l'engrais. La pêche au maquereau a complètement manqué, sauf aux îles de la Madeleine, où il en a été pris 4,000 barils. Il a été constaté une légère augmentation dans le rendement du homard par suite du printemps hâtif et du plus grand nombre de trappes tendues. La pêche au loup marin a encore manqué. Les eaux de l'intérieur de la province accusent une diminution de $114,986.

ONTARIO.

C'est de nouveau un plaisir pour moi de constater que l'augmentation de la production et de la valeur des pêcheries de cette province se continue. La statistique de l'année dernière portait la valeur totale des pêches de l'Ontario à $1,839,869, tandis que cette année le chiffre est de $1,963,123, soit une augmentation de $123,254. Les pêcheries du poisson blanc et de la truite saumonée—les principaux poissons du commerce de la province—sont dans une excellente condition, et d'un autre côté, l'observation rigoureuse des lois de pêche est la garantie d'un avenir prospère.

MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Le rendement des pêcheries de ces provinces indique une légère diminution, due sans aucun doute au fait qu'on s'est moins activement occupé de cette industrie dans certaines localités.

L'inspecteur parle longuement de la prétendue diminution du poisson blanc dans les eaux du Manitoba, et est d'avis qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer tant que les règles et règlements de pêche seront strictement observés. Il recommande d'établir une piscifacture à Winnipeg afin d'y stimuler la production du poisson blanc et des autres variétés qui peuvent vivre dans les eaux du Manitoba. La saison réservée pour le poisson blanc devrait être changée, car il est établi que les dates actuelles ne comprennent pas la plus importante période de la fraie de ce précieux poisson.

On ne semble pas avoir réussi à empêcher les Sauvages et fonctionnaires de la baie d'Hudson de massacrer inconsidérément le poisson blanc aux frayères; en effet ces derniers continuent à en tuer des quantités énormes à l'époque de la fraie afin d'en nourrir les chiens. Je ne puis éviter de répéter ici les observations contenues dans mon rapport de l'année dernière à ce sujet : que tant que les agents des Sauvages ne seront pas convaincus du tort considérable que les Sauvages éprouveront eux-mêmes par suite de ces graves abus, il y a peu à faire pour protéger les pêches du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Les relevés de cette province accusent l'énorme augmentation de près de $1,500,000 sur le rendement de 1888, par suite de la migration sans précédent du saumon dans la rivière Fraser, où l'on a paqué 14,789,856 livres de ce poisson. Le rendement du saumon sur les rivières Skeena et Naas a été également considérable.

Il est à peine possible que cette pêche phénoménale se continue, et l'on a jugé à propos de limiter le nombre de permis au chiffre de 500 ; 350 seront accordés aux différents établissements de conserves et 150 aux pêcheurs.

Les règlements de 1888 ont été en partie suspendus en 1889, en vertu d'un arrêté du conseil. Une députation représentant les propriétaires d'établissements de conserves de saumon a dernièrement visité Ottawa et s'est prononcée au sujet de certains règlements qui sont de nature à nuire à l'industrie des conserves sur la rivière Fraser. A la suite de ces représentations le département a cru sage de prescrire la réduction des mailles des rets à saumon à 5¾ pouces au lieu de 6 pouces, de changer les heures pendant lesquelles la pêche est interdite la semaine, soit à partir de 6 p.m. le samedi au lieu de 6 a.m., enfin, comme il est dit plus haut, de limiter le nombre des permis.

Le rapport du surintendant de la pisciculture à la partie II vous fera voir que plusieurs propriétaires d'établissements de conserves attribuent en grande partie l'énorme augmentation du rendement à la piscifacture de New-Westminster. Il fait plaisir de constater cette augmentation en présence du décroissement constant dans la rivière Columbia.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Du rendement et de la valeur des pêches du Canada, pour les années 1888 et 1889.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Morue	Qtx.	1,050,847	4,203,388 00	904,560	3,618,240 00
Morue, désossée	Lbs.	3,000	120 00	.....	.....
Hareng, mariné	Brls.	341,077	1,364,308 00	286,678	1,165,724 00
do fumé	Boîtes.	1,497,890	373,272 50	2,685,170	666,342 25
do gelé	Nomb.	22,305,500	133,833 00	} 32,895,881	666,291 41
do frais	Lbs.	9,653,308	482,821 40		
Homard, conserves en boîtes	Lbs.	9,597,773	1,207,033 80	10,637,233	1,276,468 20
do dans sa carapace ou vivant	Ton'x.	6,288	276,354 76	5,247	208,020 00
Saumon, mariné	Brls.	8,464	109,978 00	6,704	84,740 00
do frais	Lbs.	4,640,660	680,432 00	4,267,173	634,734 20
do conserves en boîtes	Lbs.	8,878,156	1,110,874 80	20,141,152	2,417,508 16
do fumé	Lbs.	30,576	6,115 20	24,714	4,943 00
Maquereau, conserves en boîtes	Lbs.	63,563	7,883 01	196,212	23,544 88
do frais	Lbs.	540,600	32,436 00	542,500	32,550 00
do mariné	Brls.	62,756	941,340 00	62,237	874,302 00
Egrefin	Qtx.	237,183	948,732 00	125,662	532,948 00
Merluche	Qtx.	121,635	486,540 00	118,714	474,856 00
Merlan	Qtx.	121,071	484,284 00	77,196	308,784 00
Truite	Lbs.	4,499,860	449,381 00	5,125,493	512,549 30
do marinée	Brls.	6,088	60,680 00	4,082	40,820 00
Poisson blanc, mariné	Brls.	7,563	75,630 00	3,986½	39,865 00
do frais	Lbs.	8,677,256	626,694 28	9,009,122	645,231 30
Eperlan	Lbs.	3,723,772	222,674 66	5,011,058	298,951 78
Sardine	Boucauts.	16,941⅔	104,428 00	23,804	71,412 00
Huitres	Brls.	56,234	163,902 00	63,049	189,897 00
Noues de merluche	Lbs.	103,557	103,557 00	79,489½	79,489 50
Langues et noues de morue	Lbs.	16,606	21,560 00	307,247	19,253 50
Gasparot	Brls.	28,565	128,541 50	37,470	166,441 00
Alose	Lbs.	514,251	30,855 06	170,330	10,219 80
do saumurée	Brls.	3,950	39,500 00	4,868	48,145 00
Anguille, saumurée	Brls.	22,594	206,570 00	7,100	71,000 00
do	Lbs.	1,590,145	114,778 70	1,378,473	82,708 38
Flétan	Lbs.	1,368,808	125,405 80	1,903,115	160,059 00
Esturgeon	Lbs.	1,892,518	111,116 28	1,773,685	102,127 72
Maskinongé	Lbs.	786,981	47,218 86	755,203	45,312 18
Achigan	Lbs.	1,034,846	62,090 76	1,153,487	55,725 16
Doré	Lbs.	3,484,416	194,458 96	3,264,501	182,381 92
Brochet	Lbs.	1,500,878	55,333 90	1,743,444	69,287 79
Winnoniche	Lbs.	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Petite morue	Lbs.	1,299,895	51,995 80	.....	26,580 00
Plie	Lbs.	83,650	8,365 00	84,300	8,430 00
Encornet	Brls.	12,446	49,784 00	11,649	46,596 00
Oolâhan, mariné	Brls.	282	2,820 00	380	3,800 00
do frais	Lbs.	20,200	2,020 00	82,500	8,250 00
do fumé	Lbs.	200	40 00	6,700	1,340 00
Moules		.....	3,000 00	.....	19,950 00
Peaux de phoques à fourrure	Nomb.	27,983	279,830 00	33,570	335,700 00
do loups marins, à pelage doux	"	32,562	31,687 00	33,333	31,583 00
do loutres de mer	"	100	7,500 00	115	11,500 00
do marsouins	"	455	1,847 00	777	3,151 00
Huile de poisson	Galls.	960,541	390,650 90	984,183	407,815 00
Poisson commun et mêlé	Brls.	40,202	208,851 63	27,275	147,852 48
Poisson employé comme boitte	"	159,391	231,586 50	217,609	261,347 00
Poisson employé comme engrais	"	126,449	63,224 50	60,563	30,281 00
Guano	Ton'x.	1,158	28,950 00	984	24,600 00
Crabes et langoustes, dans la C.-B		.....	7,500 00	.....	10,750 00
Poisson asssorti, dans la C.-B		.....	.....	942,325	52,486 25

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Du rendement et de la valeur des pêches au Canada, etc.—*Fin.*

Espèces de poisson.	1888.		1889.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.
Poisson assorti sur les marchés d'Halifax...	.....	45,500 00	.....	40,500 00
Poisson servant à la consommation locale, non compris dans les rapports.....	.....	203,235 20	.....	295,870 87
Total.....	.....	17,418,510 76	....	17,655,256 03

RÉCAPITULATION.

Provinces.	Valeur.		Diminution.	Augmentation
	1888.	1889.		
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Nouvelle-Ecosse.....	7,817,030 42	6,346,722 00	1,470,308 40	.....
Nouveau-Brunswick.....	2,941,863 05	3,067,039 04	.....	125,176 00
Québec	1,860,012 96	1,876,194 19	.....	16,181 23
Ile du Prince-Edouard.....	876,862 74	886,430 84	....	9,568 10
Colombie-Britannique	1,902,195 50	3,348,067 61	.....	1,445,872 11
Ontario	1,839,869 09	1,963,122 80	.....	123,253 79
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest..	180,677 00	167,679 55	12,997 45	.....
Totaux.....	17,418,510 76	17,655,256 03	1,483,305 87	1,720,051 23
Augmentation sur 1888...	.....	.....	.....	236,745 36

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche dans les différentes provinces du Canada, en 1888 et 1889.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Saumon	Barils.	3,236	51,776 00	2,377	38,032 00
do frais	Lbs.	477,214	95,442 80	407,454	81,490 40
do fumé	"	10,176	2,035 20	7,516	1,503 00
do en conserves	Boîtes.	33,210	4,981 50	9,784	1,466 80
Maquereau	Barils.	45,009	675,135 00	43,038	586,317 00
do en conserves	Boîtes.	20,688	2,482 56	62,258	7,470 40
do frais	Lbs.	540,600	32,436 00	542,500	32,550 00
Hareng	Barils.	175,285	701,140 00	127,605	529,432 00
do fumé	Boîtes.	33,000	8,250 00	35,835	8,958 50
do gelé ou frais	Lbs.	3,120	312 00	5,760	691 20
Gasparot	Barils.	14,841	66,784 50	22,858	102,862 00
do	Nomb.	100,000	800 00	150,000	1,200 00
Morue, séchée	Qtx.	753,459	3,013,836 00	587,558	2,350,232 00
do désossée	Lbs.	3,000	120 00	.....	.....
Langues et noues de morue	Barils.	16,029	15,790 00	1,328	13,280 00
Egrefin	Qtx.	216,505	866,020 00	115,956	492,324 00
Morue, fumée	Lbs.	49,000	1,960 00	280,000	11,200 00
Merlan	Qtx.	84,609	338,436 00	56,326	225,304 00
Merluche	"	77,699	310,796 00	79,690	318,760 00
Noues de merluche	Lbs.	68,580	68,580 00	42,328	42,328 00
Flétan	"	991,690	99,169 00	1,155,924	115,592 40
Alose	Barils.	765	7,650 00	1,012	9,585 00
Achigan	Lbs.	23,690	1,421 40	251,541	1,608 40
Truite	"	161,522	16,152 20	148,448	14,844 80
Encornet	Barils.	12,268	49,072 00	11,360	45,440 00
Eperlan	Lbs.	491,138	29,468 28	480,760	28,845 50
Anguille	Barils.	4,379	43,790 00	3,468	34,680 00
Huitres	"	1,589	4,767 00	2,532	7,596 00
Homard, en conserves	Boîtes.	5,756,891	690,826 92	6,181,763	741,811 80
do expédié frais, vivant, etc.	Ton'x.	4,340	217,914 76	4,212	176,970 00
Huile de poisson	Galls.	511,357	204,542 80	368,290	147,315 80
Guano	Ton'x.	893	22,325 00	661	16,525 00
Poisson employé comme boitte	Barils.	72,434	108,651 00	59,102	88,653 50
do engrais	"	26,509	13,254 50	18,256	9,127 50
Quantité vendue sur le marché d'Halifax		.....	45,500 00	.....	40,500 00
Consommation locale de différents comtés, d'après les relevés		.....	5,412 00	.....	20,400 00
Moules		.....	.....	.....	1,825 00
Total		.....	7,817,030 42	.....	6,346,722 00
Diminution en 1889		.....	.....	.....	1,470,308 42

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.
Morue	Qtx.	86,695	346,780 00	110,003	440,012 00
Hareng	Barlis.	95,225	380,900 00	81,241	324,964 00
do fumé	Boîtes.	1,448,250	362,062 50	2,614,900	653,725 00
do gelé	Nombre.	22,305,500	133,833 00	22,247,860	133,487 16
Maquereau	Barils.	2,094	31,410 00	2,147	32,205 00
do en conserves	Lbs.	8,515	1,277 25	34,684	4,162 08
Egrefin	Qtx.	18,226	72,904 00	7,507	30,028 00
Merlan	"	36,462	145,848 00	20,870	83,480 00
Merluche	"	31,476	125,904 00	31,906	127,624 00
Flétan	Lbs.	17,970	1,797 00	47,560	4,756 00
Saumon, mariné	Barils.	98	1,568 00	30	480 00
do frais, dans la glace	Lbs.	1,186,740	237,348 00	1,120,239	224,047 80
do en conserves	"	11,002	1,650 30	9,240	1,386 00
do fumé	"	7,000	1,400 00	4,300	860 00
Gasparot	Barlis.	12,951	58,279 50	13,405	60,322 50
Truite	Lbs.	53,725	5,372 50	72,230	7,223 00
Eperlan	"	3,149,468	188,968 08	3,960,938	237,656 28
Alose	Barils.	3,185	31,850 00	3,855	38,550 00
Anguille	"	16,185	161,850 00	1,668	16,680 00
Sardine	Boucauts.	15,963	95,778 00	18,145	54,435 00
Achigan	Lbs.	151,827	9,109 62	87,806	5,268 36
Doré	"	132,200	7,932 00	157,900	9,474 00
Perche	"	45,500	1,365 00	24,700	741 00
Huîtres	Barils.	16,384	49,152 00	17,760	53,280 00
Homard, en conserves	Boîtes.	1,843,368	276,505 20	1,800,573	216,068 76
do	Ton'x.	1,948	58,440 00	1,035	31,050 00
Langues et noues de morue	Barils.	17	170 00	40	400 00
Noues de merluche	Lbs.	34,977	34,977 00	37,161½	37,161 50
Huile de poisson	Galls.	90,692	36,276 80	104,724	41,889 60
Guano de poisson	Ton'x.	265	6,625 00	323	8,075 00
Poisson employé comme engrais	Barils.	25,100	12,550 00	29,207	14,603 50
do boitte	"	30,605	45,907 50	45,185	67,777 50
Encornet	"	178	712 00	289	1,156 00
Poisson gelé	Lbs.	174,895	6,995 80	214,500	8,580 00
Plie	"	83,650	8,365 00	84,300	8,430 00
Moules	Barils.	.....	.....	2,000	12,000 00
Total		.....	2,941,863 05	.....	3,067,039 04
Augmentation en 1889		.....	.....	.....	125,176 00
Poisson employé dans le district nº 1, non compris dans le relevé ci-dessus		.....	.....	.....	75,000 00

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Morue	Qtx.	39,062	156,248 00	21,196	84,784 00
do désossée	Lbs.	.....	.....	.....	.....
Hareng	Brls.	32,883	131,532 00	33,940	135,760 00
do fumé	Boîtes.	.....	.....	.....	.....
Maquereau	Brls.	12,648	189,720 00	12,450	186,750 00
do en conserves	Boîtes.	34,360	4,123 20	99,270	11,912 40
Egrefin	Lbs.	92,600	3,704 00	90,000	3,600 00
Merluche	Qtx.	12,460	49,840 00	7,118	28,472 00
Saumon, frais	Lbs.	1,563	312 60	1,400	280 00
Gasparot	Brls.	595	2,677 50	457	2,056 50
Flétan	Lbs.	8,700	870 00	3,730	373 00
Achigan	"	700	42 00	1,600	96 00
Truite	"	74,900	7,490 00	56,820	5,682 00
Eperlan	"	.....	.....	346,100	20,766 00
Anguille	Brls.	1,937	19,370 00	1,814	18,140 00
Huîtres	"	35,861	107,588 00	41,257	123,771 00
Homard, en conserves	Lbs.	1,446,227	173,547 24	2,060,947	247,313 64
Noues de morue et de merluche	"	168	1,680 00	13,647	4,573 50
Huile de poisson	Galls.	18,333	7,333 20	13,852	5,540 80
Engrais	Brls.	11,580	5,790 00	13,100	6,550 00
Guano	Ton'x.	.....	.....	.....	.....
Poisson frais, consommation locale	Lbs.	.....	15,000 00	.....	.....
Alose	Brls.	.....	.....	.....	10 00
Total		.....	876,862 74	.....	886,430 84
Augmentation en 1889		.....	.....	.....	9,568 10

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Morue	Qtx.	171,631	686,524 00	185,803	743,212 00
Hareng, mariné	Brls.	30,569	122,276 00	36,356	145,424 00
do fumé	Boîtes.	8,640	2,160 00	1,435	358 75
Maquereau	Brls.	3,005	45,075 00	4,602	69,030 00
Egrefin	Qtx.	1,036	4,144 00	1,749	6,996 00
Flétan	Lbs.	104,948	10,494 80	90,851	9,085 10
Saumon, mariné	Brls.	889	14,224 00	548	8,768 00
do frais	Lbs.	498,143	99,628 60	551,080	110,216 00
do en conserves	"	.....	.....	.....	.....
Alose	"	514,251	30,855 06	170,330	10,219 80
Anguille	"	1,490,295	89,417 70	1,236,591	74,195 46
do marinée	Brls.	93	930 00	150	1,500 00
Sardines	"	2,780	8,340 00	5,659	16,977 00
Esturgeon	"	.....	.....	.....	.....
do	Lbs.	584,220	35,053 20	458,325	27,499 50
Truite	"	538,550	53,855 00	489,700	48,970 00
do	Brls.	161	1,610 00	123	1,230 00
Winnoniche	Lbs.	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Bar et poisson blanc	"	.....	.....	193,333	15,466 64
Poisson blanc	"	293,472	23,477 76	.....	.....
Maskinongé	"	136,160	8,169 60	129,130	7,747 80
Achigan	"	186,775	11,206 50	110,920	6,655 20
Doré	"	655,465	39,327 90	482,619	28,957 14
Brochet	"	388,530	19,426 50	354,880	17,744 00
Petite morue	Boiss.	75,000	45,000 00	30,000	18,000 00
Langues et noues de morue	Brls.	392	3,920 00	100	1,000 00
Homard, en boîtes	Lbs.	551,287	66,154 44	593,950	71,274 00
Petit poisson et poisson mêlé	Brls.	24,487	104,412 00	11,216	60,303 00
Peaux de loups marins	Nomb.	29,062	29,062 00	26,333	26,333 00
Peaux de marsouins	"	455	1,847 00	777	3,151 00
Huiles de poisson	Galls.	275,814	110,325 60	355,897	142,358 80
Poisson employé comme boitte et engr.	Brls.	114,612	108,658 00	113,322	104,916 00
Guano	Ton'x.	.....	.....	.....	.....
Eperlan	Lbs.	75,166	3,758 30	171,160	8,558 00
Poisson, consommation locale	Brls.	18,670	74,680 00	21,012	84,048 00
Total		.....	1,860,012 96	.....	1,876,194 19
Augmentation		.....	.....	.....	16,181 23

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Poisson blanc	Brls.	4,287	42,870 00	3,518½	35,185 00
do	Lbs.	6,134,244	490,739 52	6,298,507	503,880 56
Truite saumonée	Brls.	5,907	59,070 00	3,959	39,590 00
do	Lbs.	3,650,563	365,056 30	4,344,270	434,427 00
Hareng	Brls.	7,115	28,460 00	7,536	30,144 00
do	Lbs.	9,527,288	476,364 40	10,452,261	522,613 05
Maskinongé	"	650,821	39,049 26	626,073	37,564 38
Achigan	"	671,854	40,311 24	701,620	42,097 20
Doré	"	2,209,901	132,594 06	2,174,344	130,460 64
Brochet	"	455,348	22,767 40	792,417	39,620 85
Esturgeon	"	1,064,818	63,889 08	886,022	53,161 32
Anguille	"	99,850	5,991 00	141,882	8,512 92
Poisson commun	"	2,152,121	64,563 63	2,314,767	69,443 01
Poisson pour la consommation locale	"	271,440	8,143 20	547,429	16,422 87
Total		.....	1,839,869 09	.....	1,963,122 80
Augmentation en 1889		.....	.....	.....	123,253 79

VALEUR et rendement approximatifs des pêches en 1888 et 1889.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Poisson blanc, frais	Lbs.	2,249,540	112,477 00	2,517,282	125,884 10
do salé	Brls.	3,276	32,760 00	468	4,680 00
Doré	Lbs.	486,850	14,605 00	449,638	13,490 14
Brochet	"	657,000	13,140 00	596,147	11,922 94
Esturgeon	"	27,980	1,399 00	110,738	5,536 90
Perche	"	.....	.....	24,025	480 50
Truite	"	12,100	605 00	.....	.....
Tullibie	"	273,000	2,730 00	172,704	1,727 04
Poisson mêlé	"	286,580	2,961 00	395,793	3,951 93
Total		.....	180,677 00	.....	167,679 55
Diminution en 1889		.....	.....	.....	12,997 45

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Saumon	Brls.	4,241	42,410 00	3,749	37,460 00
do frais	Lbs.	2,477,000	247,700 00	2,187,000	218,700 00
do conserves en boîtes	Lbs.	8,833,944	1,104,243 00	20,122,128	2,414,655 36
do fumé	Lbs.	13,400	2,680 00	12,900	2,580 00
Hareng, frais	Lbs.	122,900	6,145 00	190,000	9,500 00
do fumé	Lbs.	8,000	800 00	33,000	3,300 00
Truite, fraîche	Lbs.	8,500	850 00	14,025	1,402 50
Esturgeon	Lbs.	215,500	10,775 00	318,600	15,930 00
Morue noire *(Skil)*, salée	Brls.	484	8,712 00	1,560	18,720 00
Moules	Sacs.	.....	3,000 00	3,500	6,125 00
Flétan, frais	Lbs.	229,500	11,475 00	605,050	30,252 50
do fumé	Lbs.	16,000	1,600 00	.....	.....
Huîtres	Sacs.	2,400	2,400 00	3,000	5,250 00
Oolâhan, mariné	Brls.	282	2,820 00	380	3,800 00
do fumé	Lbs.	200	40 00	6,700	1,340 00
do frais	Lbs.	20,200	2,020 00	82,500	8,250 00
Peaux de phoque à fourrure	Nomb.	27,983	279,830 00	33,570	335,700 00
do à pelage doux	Nomb.	3,500	2,625 00	7,000	5,250 00
Peaux de loutre de mer	Nomb.	100	7,500 00	115	11,500 00
Morse	Nomb.	21	378 00	.....	.....
Huile de poisson	Galls.	64,345	32,172 50	141,420	70,710 00
Crabes et langoustes		.....	7,500 00	.....	10,750 00
Sardine	Lbs.	3,100	310 00	.....	.....
Eperlan, frais	Lbs.	8,000	480 00	52,100	3,126 00
Poisson assorti et poisson mêlé	Lbs.	310,000	23,730 00	322,725	16,136 25
Poisson employé pour la consommation locale, main-d'œuvre chinoise		.....	100,000 00	.....	100,000 00
Morue de roche	Lbs.	.....	.....	39,250	1,962 50
Tooshqua, (morue bleue) fraîche	Lbs.	.....	.....	268,350	13,417 50
Produits de poisson		.....	.....	.....	2,250 00
Total		.....	1,902,195 50	.....	3,348,067 61
Augmentation		.....	.....	.....	1,445,872 11

LOIS DE PÊCHE AU CANADA.

Saisons réservées, au 31 décembre 1889.

Espèces de poisson.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Manitoba et T. N.-O.
Saumon (aux rets)	.....	Du 1er août au 1er mai.	Du 15 août au 1er mars	Du 15 août au 1er mars	.....	.....
do (à la ligne)	.....	Du 15 août au 1er fév.	Du 15 août au 1er fév.	Du 15 août au 1er fév.	.....	.....
Truite mouchetée (*Salvelinus Fontinalis*).	Du 5 sept. au 1er mai.	Du 1er oct. au 1er janv.	Du 1er oct. au 1er avril	Du 1er oct. au 1er avril	Du 1er oct. au 1er déc.	Du 1er oct. au 1er jan.
Grosse truite grise, *lunge*, winnoniche et saumon de lac.	.....	Du 15 oct. au 1er déc.	Du 1er oct. au 1er avril.	Du 1er oct. au 1er avril	.....	.....
Doré	Du 15 avril au 15 mai.	Du 15 avril au 15 mai.	.....	.....	.....	Du 15 avril au 15 mai.
Achigan et maskinongé	Du 15 avril au 15 juin.	Du 15 avril au 15 juin.	.....	.....	.....	.....
Poisson blanc et truite saumonée	Du 1er nov. au 30 nov.	.....	.....	.....	.....	.....
Poisson blanc	.....	Du 10 nov. au 1er déc.	.....	.....	.....	Du 5 oct au 10 nov.
Bar	.....	.....	.....	Du 1er mars au 1er oct.	.....	.....
Eperlan	.....	Du 1er avril au 1er juil.	Du 1er avril au 1er juil.	Du 1er avril au 1er juil.	Du 1er avril au 1er juil.	.....
		L'usage, sans licence, de rets à poche est défendu.				
Homard	.....	Du 15 juillet au 31 déc.	Du 1er juil. au 31 déc. Sur la côte Atlantique, depuis le cap Canso jusqu'à la frontière, E.-U., du 15 juil. au 31 déc., dans les autres eaux de la N.-E. et du N.-Brunswick.	Du 1er juil. au 31 déc.	Du 15 juillet au 31 déc.	.....
Esturgeon	.....	.....	.....	Du 31 août au 1er mai.	.....	Du 1er mai au 15 juin.
Huîtres	.....	Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	.....

NOTE.—Les règlements suivants sont applicables à la province de la Colombie-Britannique :—

1. La pêche aux rets n'est permise que sous l'autorité de licences.
2. Les rets à saumon devront avoir des mailles d'au moins 6 pouces étendues.
3. L'emploi des filets dérivants sera restreint aux eaux à marée. Les filets ne devront barrer plus d'un tiers d'une rivière. La pêche sera discontinuée depuis 6 p.m. le samedi jusqu'à 6 a.m. le lundi.
4. Le ministre de la marine et des pêcheries déterminera le nombre des bateaux, seines ou rets qui seront enployés sur chaque cours d'eau.
5. La saison réservée pour la truite est fixée depuis le 15 octobre jusqu'au 15 mars.

ANALYSE DES LOIS DE PÊCHE.

La pêche aux rets de toute sorte est défendue dans les eaux publiques, excepté sous l'autorité de baux ou de licences.

La grandeur des rets est réglée de manière à empêcher de tuer le jeune poisson. Les rets ne peuvent être tendus, et l'on ne peut se servir de seines de manière à barrer les chenaux et les baies.

Il est pourvu à un certain temps réservé chaque semaine à part les saisons réservées spéciales.

L'usage des substances explosives ou empoisonnées pour la capture du poisson est illégal.

Les barrages des moulins devront être munis de bonnes passes-migratoires. Des modèles ou dessins seront fournis sur demandes par le département.

Les dispositions ci-dessus et les saisons réservées sont augmentées dans des cas spéciaux, sous l'autorité de l'Acte des pêcheries, par une défense totale de pêcher à des époques fixes.

PISCICULTURE.

On trouvera dans la partie II de ce rapport des détails complets sur les opérations de pisciculture pendant la saison de 1889.

SERVICE DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES.

Comme le rapport du lieutenant Gordon, M.R., qui forme la partie III du présent rapport, s'étend longuement sur les opérations des navires employés au service de la protection pendant l'année il me suffira, je crois, de mentionner ici les noms de ces navires, savoir :—les steamers *Acadia*, *La Canadienne*, *Stanley* et *Cruiser*, qui appartiennent à l'Etat et sont commandés respectivement par le lieutenant Gordon, M.R., le commandant Wakeham et les capitaines McLaren et Holmes, le steamer *Dream* (affrété), commandé par le capitaine J. H. Pratt, la goëlette *Vigilant*, propriété de l'Etat, sous les ordres du capitaine C. T. Knowlton, et le *Critic* (affrété), commandé par le capitaine J. H. Pouliot.

On observera que le nombre des goëlettes qui ont fait partie de la flotte pendant la dernière saison a été réduit à deux, le steamer *Stanley* ayant remplacé les navires à voiles qui étaient employés autrefois. Il a été constaté que ce changement était dans l'intérêt du service, car le steamer n'ayant pas à compter sur le vent peut exercer la surveillance sur un parcours de la côte beaucoup plus étendu que le navire à voiles. Actuellement le gouvernement est à étudier la question de n'employer que des steamers, et il n'y a pas de doute, s'il est nécessaire de maintenir le service, que de petits steamers avec un faible tirant d'eau et qui ne dépenseront que peu de houille pourraient être employés d'une manière très avantageuse.

A part le service qu'ils avaient accompli à la dernière saison plusieurs des navires ont contribué fortement à faire observer les règlements relatifs au homard mieux qu'on ne l'avait encore fait auparavant, ce qui démontre à l'évidence l'avantage d'avoir sur la côte des fonctionnaires complètement indépendants de toutes les influences qui gênent très naturellement l'employé de la localité. Je puis rapporter à ce propos que pendant la dernière saison les préjugés locaux dans une ou deux causes qui ont été soumises au département était tellement opposés à l'exécution des règlements des pêcheries qu'il a été impossible de trouver, dans l'endroit, des fonctionnaires pour servir les warrants. Le coût total du service de la protection des pêcheries, dont vous trouverez les détails sous un chef particulier, avec indication du montant pour chaque bâtiment, s'est élevé à la somme de $69,045.89. Cette somme devra être réduite de $2,631.41, partie du coût du *Cruiser* pendant la saison, imputable au département des douanes (car ce navire fait le service de ces deux départements), ce qui porte le coût net du service de la protection pendant l'année de calendrier à $66,414.48, contre $77,102.00 en 1888.

Le service a été fait, pendant la dernière saison, d'une manière très satisfaisante, et les navires des Etats-Unis ont témoigné de leur désir manifeste de bien observer les règlements. Tout frottement entre les capitaines et les employés du service de la protection a été évité, tandis que l'existence du prétendu système de permis *modus vivendi* a été un puissant facteur pour maintenir le bon ordre et la bonne entente. Les permis accordés ont été de 78, contre 36 en 1888, et le montant perçu de $9,589.50, contre $3,831.00 en 1888, soit une augmentation de 42 permis et de $5,758.50 comparativement à l'année précédente.

Comme les deux années pendant lesquelles ces permis sont accordés en vertu du *modus vivendi* expirent le 15 février de l'année prochaine, il sera nécessaire, à moins qu'il ne soit conclu un nouvel arrangement ou qu'il ne soit pourvu de continuer le système actuel, d'avoir recours aux dispositions bien contestées du traité de 1818.

La seule saisie pratiquée pendant l'année a été celle de la goëlette de pêche des Etats-Unis *Mattie Winship*, capitaine Conrod W. Ericson, 73 tonneaux, de Gloucester, Mass., par le capitaine Knowlton, du *Vigilant*, pour pêche faite en contravention au large du Cap-Nord, dans le comté de Victoria, le 31 mai 1889. Ce navire a fourni caution, puis a été libéré moyennant le paiement fait à la couronne d'une amende de $2,000 et des frais.

La cour de vice-amirauté de la Nouvelle-Ecosse a rendu jugement au mois de novembre dans la cause de la goëlette *David J. Adams*, saisie en 1886 pour avoir préparé du poisson au large de Digby, N.-E., maintenant la confiscation du navire et ordonnant de le vendre à l'encan public. C'est ce qui a eu lieu à la suite des avis prescrits, et la vente a rapporté $1,400.

PRIMES DE PÊCHE.

Les paiements pour ce service ont lieu en vertu de l'acte passé en 1882 et intitulé: "Acte pour encourager le développement des pêcheries maritimes et la construction de bâtiments de pêche."

Depuis cette période il a été distribué $150,000 chaque année aux pêcheurs et navires de pêche qui avaient droit de recevoir des primes en vertu des règlements que le gouverneur général en conseil a le pouvoir de prescrire d'après l'acte.

Le nombre total des réclamations reçues en 1888 a été de 16,027, contre 15,576 en 1887, soit une augmentation de 451 en 1888. Sur ce nombre 113 ont été rejetées parce que ceux qui les faisaient ne s'étaient pas conformés aux règlements, et 328 mises de côté pour être examinées.

Le nombre total des réclamations payées au cours de l'année 1888 a été de 15,599, soit une augmentation de 183 comparativement à l'année 1887.

Le montant total des primes payées d'après la base de $1.50, la tonne, pour les navires, et de $3, pour chaque homme, aux pêcheurs, s'est élevé à $150,185.53, diminution de $13,572.39 sur l'année précédente. La diminution est due principalement à la réduction de 50 centins par tonne sur le taux de la prime payable aux navires afin d'obtenir que la dépense ne dépasse pas le crédit.

Le nombre des navires qui ont reçu la prime en 1888 a été de 827 avec un tonnage collectif de 31,640 tonneaux—augmentation de 15 navires et de 671 tonneaux.

Le nombre des bateaux pour lesquels la prime a été payée s'est élevé à 14,772, contre 14,605 en 1887, et le nombre des pêcheurs à 28,256, soit une augmentation de 167 bateaux, comparativement à l'année précédente.

Pour les détails des paiements faits aux navires et bateaux, *voir* l'annexe 2.

Comme il a été représenté au département qu'il était désirable de changer le mode de distribution de cette prime, la lettre circulaire suivante a été envoyée aux membres du parlement et à d'autres personnes des comtés dans lesquels ces deniers sont distribués.

Cette circulaire, ainsi qu'on le verra, explique d'une manière détaillée le mode actuel de paiements, et demande qu'on suggère les moyens d'améliorer le système :—

BUREAU DU MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 3 juin 1889.

MONSIEUR,—Vous vous rappellerez sans aucun doute que lors de la dernière session, la Chambre des Communes a discuté la question de la distribution du crédit annuel de $150,000 pour venir en aide au développement des pêcheries maritimes, etc., en vertu des dispositions du ch. 97 des Statuts revisés du Canada.

La méthode suivie actuellement pour obtenir le paiement de la prime de pêche (ainsi qu'on l'appelle) est la suivante :—

Des formules de réclamations en blanc sont fournies aux pêcheurs par l'entremise des fonctionnaires des pêcheries et percepteurs de douanes, ou autres personnes, à des endroits spécifiés, autorisées à faire la distribution de la prime.

Lorsque les blancs ont été remplis les réclamations sont remises aux fonctionnaires mentionnés plus haut, qui les attestent et les transmettent au département.

Des chèques en faveur de chaque réclamant accompagnés de listes sont transmis aux fonctionnaires qui ont certifié les réclamations pour être par eux distribués à qui de droit.

Les réclamations de la Nouvelle-Ecosse sont payées au moyen d'un chèque à la banque de Montréal, à Halifax, celles du Nouveau-Brunswick à la banque de Montréal, à Saint-Jean, celles de Québec à la banque de Montréal, à Ottawa, et celles de l'Ile du Prince-Edouard à la banque de la Nouvelle-Ecosse, à Charlottetown.

Ci-annexés se trouvent les règlements qui régisent le paiement des primes de pêche et ont été approuvés par l'arrêté du conseil du 30 septembre 1888.

Ayant promis d'étudier soigneusement ce qui pourrait être suggéré afin de débourser ces deniers d'après un mode meilleur, je serai fier de connaître quelles sont vos vues à ce sujet.

Je demeure,
Fidèlement à vous,
CHARLES H. TUPPER.

Les deux tiers au moins des réponses reçues étaient en faveur de la continuation du système actuel. Une personne se plaint de la manière dont les réclamations sont vérifiées, mais il n'est suggéré par personne de payer ces réclamations d'une autre manière qu'au moyen d'un chèque en faveur du réclamant.

Le département peut donc conclure avec raison qu'à tout prendre le système ne peut être perfectionné.

DÉPENSES.

Le département a dépensé pendant l'exercice $355,595.93 du crédit de $375,000 qui lui avait été voté, ce qui laisse une balance non dépensée de $19,904.07. Ce montant est dévolu au trésor, car aucune partie n'a été reportée au compte de la dépense de l'exercice en cours.

Cette dépense se répartit comme suit :—

Pêcheries	$ 83,684 18
Pisciculture	41,315 12
Service de la protection des pêcheries	69,693 82
Primes de pêche	149,990 63
Divers	10,912 18
Total	$ 355,595 93

Le rapport de l'auditeur général contient tous les détails de cette dépense sous le chef régulier.

En sus de ce que dessus le sommaire suivant indique les appointements et déboursés des fonctionnaires des pêcheries dans les différentes provinces, ainsi que la dépense occasionnée par l'entretien des différents établissements de pisciculture du Dominion.

Pêcheries,	Ontario	$ 19,264 98
do	Québec	12,991 63
do	Nouvelle-Ecosse	20,201 09
do	Nouveau-Brunswick	20,298 00
do	Ile du Prince-Edouard	3,746 69
do	Colombie-Britannique	4,333 63
do	Manitoba	2,848 16
	Total	$ 83,684 18

Pisciculture,	piscifacture	de Newcastle	$ 6,122 62
do	do	de Sandwich	3,784 70
do	do	de Tadoussac	2,457 71
do	do	de Gaspé	1,773 93
do	do	de Magog	1,287 98
do	do	de Ristigouche	4,709 10
do	do	de Bedford	3,824 61
do	do	de Sydney	2,864 14
do	do	de Miramichi	1,929 17
do	do	de la rivière Saint-Jean	1,221 00
do	do	de la rivière Dunk	140 31
do	do	de la rivière Fraser	4,933 26
Compte général			6,266 59
		Total	$ 41,215 12

Cette dépense se subdivise comme suit :—

	$ cts.	$ cts.
Ontario.		
Appointements des employés	9,958 83	
Déboursés des employés	8,617 27	
Divers	688 88	
Total		19,264 98
Québec.		
Appointements des employés	8,229 53	
Déboursés des employés	4,572 10	
Divers	190 00	
Total		12,991 63
Nouvelle-Ecosse.		
Appointements des employés	14,537 19	
Déboursés des employés	5,352 28	
Divers	311 62	
Total		20,201 09
Nouveau-Brunswick.		
Appointements des employés	12,805 31	
Déboursés des employés	7,339 41	
Divers	153 28	
Total		20,298 00
Ile du Prince-Edouard.		
Appointements des employés	3,110 08	
Déboursés des employés	636 61	
Total		3,746 69
Colombie-Britannique.		
Appointements des employés	3,039 50	
Déboursés des employés	1,198 76	
Divers	95 37	
Total		4,333 63
Manitoba.		
Appointements des employés	1,560 00	
Déboursés des employés	1,273 16	
Divers	15 00	
Total		2,848 16
Total par provinces		83,684 18
DIVERS.		
Frais judiciaires et autres dépenses	1,220 31	
Exposition des produits des pêcheries du Canada	1,150 20	
Déboursés se rattachant à la distribution des primes de pêche	7,136 96	
Victoria Hall (piscifacture)	1,404 71	
Total		10,912 18
Grand total		94,596 36

PISCICULTURE.

	$ cts.	$ cts.
Piscifacture de Newcastle.		
Appointements	1,388 75	
Divers déboursés	4,733 87	
Total		6,122 62
Piscifacture de Sandwich.		
Appointements	849 96	
Divers déboursés	2,934 74	
Total		3,784 70
Piscifacture de Tadoussac.		
Appointments	984 00	
Divers déboursés	1,473 71	
Total		2,457 71
Piscifacture de Gaspé.		
Appointements	666 63	
Divers déboursés	1,107 30	
Total		1,773 93
Piscifacture de Magog.		
Appointements	600 00	
Divers déboursés	687 98	
Total		1,287 98
Piscifacture de Ristigouche.		
Appointements	960 00	
Divers déboursés	3,749 10	
Total		4,709 10
Piscifacture de Bedford.		
Appointements	1,300 00	
Divers déboursés	2,524 61	
Total		3,824 61
Piscifacture de Sydney.		
Appointements	860 00	
Divers déboursés	2,004 14	
Total		2,864 14
Piscifacture de Miramichi.		
Appointements	500 00	
Divers déboursés	1,429 17	
Total		1,929 17

PISCICULTURE—*Fin.*

	$ cts.	$ cts.
Piscifacture de la rivière Saint-Jean.		
Appointements	600 00	
Divers déboursés	621 00	
Total		1,221 00
Piscifacture de la rivière Dunk.		
Appointements	99 99	
Divers déboursés	40 32	
Total		140 31
Piscifacture de la rivière Fraser.		
Appointements	2,100 00	
Divers déboursés	2,833 26	
Total		4,933 26
COMPTE GÉNÉRAL.		
Appointements	2,250 00	
Divers déboursés	4,016 59	
Total		6,266 59
Total, pisciculture		41,315 12

NOTE.—La piscifacture de la rivière Dunk a été fermée le 30 septembre 1888.

ETAT des dépenses relatives au service de protection des pêcheries, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

Service.	Montant.	Total.
Vapeur "Acadia."	$ cts.	$ cts.
Gages des officiers et des hommes	7,349 92	
Provisions	2,466 99	
Houille	3,723 01	
Réparations aux machines	655 00	
Divers déboursés	3,600 72	
		17,795 64
Vapeur "La Canadienne."		
Gages des officiers et des hommes	7,283 81	
Provisions	2,941 08	
Houille	1,061 41	
Divers déboursés	4,747 74	
		16,034 04
Vapeur "Stanley."		
Gages des officiers et des hommes	4,597 34	
Provisions	2,496 23	
Houille	2,281 01	
Divers déboursés	1,397 10	
		10,771 68
Vapeur "Cruiser."		
Gages des officiers et des hommes	1,815 32	
Provisions	468 24	
Combustible	514 82	
Réparations	1,719 54	
Divers déboursés	744 99	
		5,262 91
Vapeur "Dream."		
Gages des officiers et des hommes	2,778 17	
Provisions	754 85	
Combustible	941 21	
Affrétement, 13⅓ mois	4,000 00	
Divers déboursés	272 58	
		8,746 18
Goëlette "Vigilant."		
Gages des officiers et des hommes	3,172 53	
Provisions	1,223 57	
Divers déboursés	964 77	
		5,360 87
Goëlette "Critic."		
Gages des officiers et des hommes	1,946 38	
Provisions	687 97	
Affrétement	1,204 66	
Divers déboursés	353 00	
		4,192 01
Yacht à vapeur douanier "Argus," employé à des services spéciaux	....	128 91
Compte général, divers déboursés	....	642 40
Bureau de renseignements des pêcheries	....	110 62
Total	....	69,045 89

ETAT des dépenses relatives au service de protection des pêcheries—*Fin.*

Service.	Montant.	Total.
Récapitulation	$ cts.	$ cts.
Vapeur "Acadia."	17,795 64	
do "La Canadienne."	16,034 04	
do "Stanley."	10,771 68	
do "Cruiser."	5,262 91	
do "Dream."	8,746 81	
Goëlette "Vigilant."	5,360 87	
do "Critic."	4,192 01	
Vapeur "Argus," spécial	128 91	
Compte général	642 40	
Bureau de renseignements des pêcheries	110 62	
Total	.....	69,045 89
Ce montant sera réduit de $2,631.45, soit la part de la dépense faite par le "Cruiser" et payée par le département des douanes	.....	2,631 45
Dépense, service de la protection des pêcheries	.....	66,414 44

RECETTES.

ETAT des recettes provenant des pêcheries versées au crédit du receveur général du Canada pendant l'exercice clos le 30 juin 1889.

	$ cts.	$ cts.
Ontario—		
Loyers, honoraires de permis et amendes	24,266 06	
Québec—		
Loyers, honoraires de permis et amendes	3,390 79	
Nouvelle-Ecosse—		
Permis de pêche et amendes	2,744 23	
Nouveau-Brunswick—		
Loyers, permis de pêche et amendes	8,642 88	
Colombie-Britannique—		
Loyers, permis de pêche et amendes	6,416 00	
Manitoba—		
Permis de pêche et amendes	848 00	
Ile du Prince-Edouard—		
Permis de pêche et amendes	140 00	
		46,447 96
Produit de vente de la truite mouchetée	.....	352 50
		46,800 46
MOINS—Remboursement	.....	360 00
Total	.....	46,440 46

HUITRIÈRES.

ÉTUDE SUR LA CONDITION ET LE RÉTABLISSEMENT DES HUÎTRIÈRES.

La consommation ou la demande des huîtres au Canada est considérable, en effet il n'a pas été importé en 1888 moins de 1,698 barils, sans compter 234,502 gallons écaillées en tinettes, et 198,543 livres en boîtes ou de conserves.

Les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard n'en produisent annuellement que pour environ $165,000, et la dernière province donne à elle seule les deux tiers au moins de cette somme. On prétend même que le Canada ne fournit pas un tiers de toutes les huîtres qui y sont consommées.

Il n'y a pourtant rien qui puisse empêcher le Canada de fournir la demande d'hîtres du pays. Les marchés de l'intérieur sont d'un accès facile, et la consommation domestique augmenterait certainement si l'article provenait de nos propres ressources et était fourni à un prix moins élevé. L'étendue des huîtrières, sur les côtes canadiennes, est très considérable et les localités sont admirablement situées et propres à la croissance et à la nutrition du mollusque. On a trouvé des huîtres aux endroits suivants de la baie des Chaleurs à la baie Verte, savoir : entre les bancs de Caraquet, à Caraquet, Saint-Simon, le havre et ravin Shippégan, Tabusintac, l'Eglise Brûlée, la baie du Vin et plusieurs autres endroits dans la baie Miramichi, Kouchibouguac, Richibouctou, Bouctouche, Cocagne, Shédiac et la baie Verte. Dans la Nouvelle-Ecosse il s'en trouve à la rivière Philippe, Pugwash, Tatamagouche, la rivière Jean, Pictou, Tracadie, Mabou, Margaree, Sydney, Albert-Bridge, County-Harbor, la rivière de Sainte-Marie, Liscomb-Harbor, Jeddore-Head, et presque dans tous les lacs du Bras-d'Or. Il en est de même aussi sur tout le long de la côte de l'Ile du Prince-Edouard, et plusieurs endroits de la Colombie-Britannique conviennent également bien au développement et à la culture des huîtres.

La plupart des endroits que je viens de nommer possèdent les restes d'huîtres qui, sous le rapport de la délicatesse du goût et des propriétés nutritives, ne le cèdent à aucune des variétés les plus choisies que l'on cultive sur les côtes des Etats-Unis. On pourrait sur les rivages exposés aux marées de l'Ile du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick principalement, obtenir d'énormes quantités d'huîtres de la meilleure qualité si l'on augmentait les facilités naturelles de production au moyen d'un système convenable de culture et de protection. Et l'on peut se former une légère idée du résultat probable d'un système soigneux de culture en se rappelant que l'huître fécondée produit à chaqne saison près de 1,000,000 d'œufs.

En 1880 cette industrie a rapporté aux Etats-Unis $13,403,852, dont 80 pour 100 venaient de la baie Chesapeake. Cette productivité extraordinaire n'est due qu'à un usage modéré des huîtrières existantes joint à une culture soigneuse et intelligente de la part des particuliers auxquels certaines étendues des rivages avaient été réparties, et qui les ont exploitées régulièrement. L'adaptation de mesures semblables aux pêcheries des côtes de nos provinces maritimes donnerait les mêmes résultats.

En France, en 1881, 29,431 hommes, femmes et enfants ont été employés de septembre à juin à prendre 374,985,770 huîtres, valant 12,061,753 francs, l'équivalent de $412,350.60. Ce résultat a été obtenu des seules huîtrières publiques, indépendamment decelles appartenant à des particuliers.

On peut dire que la stricte observation des décrets de 1852 relatifs à l'exploitation des pêcheries a grandement contribué au succès de l'ostréiculture en France ainsi qu'à la prospérité actuelle de cette industrie. Ces décrets, dont le résultat a démontré la sagesse et l'opportunité, étaient destinés à arrêter le pillage et l'épuisement des huîtrières et soumettaient l'exportation des mollusques à des règlements sévères.

L'application persévérante de ces mesures, les soins incessants, les encouragements et les exemples que l'administration de la marine n'a pas cessé de donner ont eu pour effet de rétablir les huîtrières naturelles à peu près épuisées et d'amener la reprise des opérations d'ostréiculture par des particuliers.

La valeur des huîtres pêchées en Angleterre en 1883 a été de près de $10,000,000 —£2,000,000.

Le professeur Huxley, sir James Caid et M. Shaw Lefebvre ont fait un rapport au gouvernement anglais vers l'année 1863 dans lequel ils attiraient l'attention sur la diminution de l'approvisionnement d'huîtres par suite du manque de naissain. Ils recommandaient l'acquisition par des particuliers ou compagnies des fonds de mer propres à l'ostréiculture.

M. Archibald Young, l'inspecteur des pêcheries d'Ecosse, dans un rapport sur les pêcheries d'huîtres et moules, fait l'observation suivante: "La pêche faite sans dicernement ni règle sur les bancs auxquels des huîtres ou moules sont attachées signifie tout simplement la destruction complète de ces huîtres ou moules dans un espace de temps plus ou moins long—principalement s'il n'est pas observé de saison réservée et si le jeune mollusque est emporté et vendu au lieu d'être replacé sur le banc."

Le secret de toute la question c'est que dans les endroits où la culture des huîtres et des moules a réussi la personne qui l'avait entreprise avait obtenu du gouvernement le privilège exclusif d'exploiter elle-même les bancs et n'avait pas été dérangé par d'autres qui auraient pu prétendre au droit d'y pêcher; en d'autres mots les pêcheries sont exploitées précisément de la même manière que les fermes dans lesquelles le cultivateur sème pour récolter ensuite dans la saison convenable. La permission accordée au public en général de pêcher les huîtres ou moules, sans restrictions ni règlements, signifie la destruction inévitable des bancs—tôt ou tard."

Le professeur W. F. Ganong, du Nouveau-Brunswick et maintenant professeur à l'université d'Harvard, dit ce qui suit relativement à la condition de nos huîtrières:—

"L'industrie huîtrière de l'Acadie a les deux avenirs suivants:—pêche libre et destruction lente, ou intervention vigoureuse du gouvernement et prospérité longue et durable. La clef de toute la question c'est l'intervention du gouvernement. La chose a bien réussi dans d'autres pays, elle réussira aussi bien ici dans les mêmes conditions, Si le gouvernement intervient, il aura deux choses à faire:—régler la pêche dans les huîtrières publiques, et encourager la culture par des sociétés et particuliers."

"Dans le premier cas il devra déterminer la position et l'étendue des bancs, régler qu'on ne devra pêcher sur un banc qu'une fois à tous les trois ans, et faire observer rigoureusement la saison réservée. De plus, les pêcheurs devront—sous peine de fortes amendes—rejeter à l'eau toutes les huîtres n'ayant pas une certaine grosseur; certains endroits dans chaque district seront désignés pour les machines à enlever la vase, mais tout en accordant d'amples facilités il ne devra pas être permis de s'en servir à moins d'une certaine distance d'aucun banc vivant. La pêche à travers la glace devra également être réglementée de façon à ce que les déchets ne puissent tomber dans les bancs. Quant à l'encouragement de la culture il faudra passer des lois qui assurent à l'ostréiculture les mêmes droits pour ses produits et la protègent du vol aussi bien que le fermier sur terre. Il faudrait aussi réserver des fonds dans de bonnes localités et les affermer pendant de longues périodes, mais, règle générale, on ne devrait pas empiéter sur les huîtrières publiques.

" Des bancs devront toujours être réservés à la pêche publique. Le gouvernement ne devra pas se presser d'enlever aux citoyens la liberté de prendre les limites non parquées en observant les règles du sens commun. Les particuliers devraient aussi être encouragés à prendre les huîtres pour la culture sur nos propres bancs, car il n'y en a pas de meilleures ni d'aussi bonnes pour notre climat."

Au cours d'un débat intéressant, lors de la dernière session du parlement, M. le sénateur Poirier a attiré l'attention du Sénat sur les pêcheries d'huîtres du *Dominion* et fait allusion en particulier à la destruction énorme des petites huîtres et du naissain par la pêche pendant l'hiver à travers la glace. Le sénateur Macfarlane, dont l'opinion est importante à raison de sa grande expérience, fit remarquer que beaucoup de gens auraient à souffrir si l'on empêchait la pêche en hiver. Mais d'un autre côté il appuya fortement la proposition que le gouvernement rétablit les bancs épuisés.

Les membres de la commission spéciale nommée en 1887 pour s'enquérir de la condition des pêcheries d'hiver du Canada ont fait plusieurs recommandations et suggestions relativement à la nécessité d'adopter de nouveaux règlements pour assurer la conservation et l'amélioration de cette importante industrie, et leur rapport, à la suite d'une inspection personnelle des huîtrières, indiquent qu'ils ont été surpris de constater la grande étendue des fonds convenables à l'ostréiculture au Canada. Plusieurs des bancs étaient détruits tandis que d'autres s'épuisaient rapidement faute de culture convenable et de protection et parce qu'on les draguait sans distinction ni prévoyance.

En France et dans les îles britanniques de même que dans certaines parties des Etats-Unis, les huîtrières sont divisées en pêcheries privées et publiques, et le système des baux ou permis y prévaut.

C'était l'intention du parlement dès 1868 d'encourager de la même manière le développement de cette industrie, ainsi que le démontrent les dispositions du 31e Vict., ch. 60.

En effet le parlement pourvoit par cet acte à ce qu'il soit accordé des permis ou baux conférant le droit exclusif de pêcher les huîtrières dans aucune des baies, anses, ports, creeks, rivières, ou entre aucune des îles de la côte du Canada.

POLLUTION DES COURS D'EAU.

La coutume de jeter les rebuts des scieries dans les eaux publiques est excessivement dommageable, principalement lorsque c'est dans des cours d'eau fréquentés par le poisson ou navigables. Comme l'industrie manufacturière est aujourd'hui de si grande importance au pays, elle commande l'attention plus que ne le font les privilèges publics de pêche, ou le droit de navigation. Aussi, est-il très difficile quelquefois d'agir en présence d'une vaste industrie de nature lucrative et ramifiée, si l'objet que l'on se propose est d'encourager ce qui peut paraître d'un intérêt secondaire ou d'assurer les droits publics contre quelque événement plus ou moins éloigné. C'est un fait indéniable toutefois que le dommage causé à nos pêches d'eau douce et à la navigation par la pollution et l'obstruction des eaux au moyen des rebuts de scieries et fabriques va en augmentant. A moins donc qu'il ne soit adopté de promptes mesures pour faire cesser ce qui menace de causer un dommage sérieux et permanent à la navigation et aux pêcheries, les intérêts particuliers qui profitent actuellement de la négligence apportée à l'accomplissement d'un devoir envers le public pourront peut être y perdre davantage en fin de compte et se trouver en antagonisme avec le public en général. Ce n'est simplement qu'une question de frais pour trouver des moyens

d'obvier à ces dommages considérables. Dans la plupart des cas une dépense modérée faite avec discernement et ne représentant qu'une faible proportion des profits des propriétaires de moulins suffirait pour parer aux graves conséquences des négligences passées et présentes.

On a usé de beaucoup d'indulgence à l'égard des propriétaires de moulins et fabriques pendant les dernières années. Plusieurs d'entre eux ont promis à maintes reprises de s'occuper de la manière de remédier au mal, mais au lieu d'en agir ainsi ils semblent avoir compté avec la plus grande confiance que la pratique tolérée pendant les années passées étant devenu en quelque sorte un privilège reconnu—excusé du moins sinon autorisé par l'importance et les avantages considérables des industries manufacturières—n'était exposée simplement qu'à la formalité d'une protestation périodique et de reproches stériles. Il est donc bien à regretter que des hommes possédant tant d'énergie et de ressources pratiques ne se soient pas consultés ou entendus afin de diminuer, sinon de faire disparaître entièrement le mal dont le public se plaint avec tant de raison.

Conformément à certaines dispositions du statut 22 Vict., ch. 62 des Statuts revisés du Canada, le règlement suivant a été adopté le 16 mai 1860 :—

Règlement n° 9.—"A l'avenir il ne devra être jeté ni dosses ni rebuts de moulins d'aucune sorte dans aucune rivière ou cours d'eau qui pourra avoir été affermé ou réservé par la Couronne pour la propagation du poisson, ou sur lesquels des passes-migratoires seront construites."

Le paragraphe 2 de l'article 18 de l'Acte des pêcheries de 1865 (29 Vict., ch. 11), après avoir défendu de jeter de la chaux ou d'autres substances délétères dans les cours d'eau continue ainsi :—"ni de sciures de bois ou déchets de moulin dans les cours d'eau fréquentés par le saumon, la truite, le doré ou l'achigan, sous peine d'une amende n'excédant pas cent piastres."

Le statut 31 Vict., ch. 60, sanctionné le 22 mai 1868, contient la disposition suivante concernant les dommages causés aux pêcheries et la pollution des rivières :—

"On ne jettera ni ne laissera passer ou séjourner de chaux, de substances chimiques, de drogues, de matières vénéneuses (liquides ou solides), de poisson mort ou gâté, ou d'autres substances délétères dans les eaux fréquentées par quelqu'une des espèces de poissons spécifiées dans le présent acte, ni de sciures de bois ou déchets de moulin dans les cours d'eau fréquentés par le poisson, sous peine d'une amende n'excédant pas cent piastres."

Le 23 mai 1873, le parlement passa l'acte suivant :—

ANNO TRICESIMO-SEXTO

VICTORIÆ REGINÆ.

CHAPITRE LXV.

Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables.

[*Sanctionné le* 23 *mai* 1873.]

CONSIDÉRANT qu'il importe d'établir des dispositions dans le but de protéger les cours d'eau et rivières navigables : A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. A compter de la passation du présent acte, nul propriétaire ou nul locataire de moulin à scies, ni aucun ouvrier y employé, ni aucune autre personne que ce soit, ne jettera, ni ne fera jeter, ni ne permettra que l'on jette des sciures, rognures, dosses écorces ou déchets de bois de toute nature dans aucun cours d'eau ou aucune rivière navigable, au-dessus et au-dessous du point où ce cours d'eau ou cette rivière cesse d'être navigable.

2. Quiconque enfreindra les dispositions de la section précédente sera passible pour la première contravention d'une amende de pas moins de vingt piastres, et, pour toute récidive, d'une amende de pas moins de cinquante piastres, et cette amende pourra être recouvrée sommairement de la manière prescrite pour le recouvrement des amendes, en vertu de "l'*Acte des Pêcheries.*"

3. Il sera du devoir des différents officiers des pêcheries de faire, en vertu du présent acte, l'inspection des cours d'eau et rivières navigables, et d'en transmettre un rapport de temps à autre, et de poursuivre tous ceux qui contreviendront aux dispositions du présent acte; et ces officiers auront et exerceront, pour la mise à exécution du présent, tous les pouvoirs à eux conférés pour les mêmes objets par "l'*Acte des Pêcheries.*"

4. Pourvu toujours que dans le cas où il serait démontré à la satisfaction du gouverneur en conseil que l'intérêt public n'en souffrira pas, le gouverneur en conseil ait le pouvoir de déclarer par proclamation dans la *Gazette du Canada*, qu'il exempte totalement ou partiellement de l'opération du présent acte un cours d'eau ou une rivière, ou une des parties d'un cours d'eau ou d'une rivière; et il aura de même le pouvoir de révoquer à volonté cette exemption.

Cet acte a été révoqué le 2 juin 1886 par l'acte 49 Vict., chap. 36, qui se lit comme suit:—

7. Nul propriétaire ou locataire de scieries, ni aucun ouvrier y employé, ni aucune autre personne que ce soit, ne jettera, ni ne fera jeter, ni ne permettra que l'on jette des sciures, rognures, dosses, écorces ou déchets de bois d'aucune sorte dans aucun cours d'eau ou rivière navigable, ni dans aucune eau dont quelque partie est navigable, ou qui se jette dans une eau navigable; et quiconque enfreindra les dispositions de cet article sera passible, sur conviction par voie sommaire, pour la première contravention d'une amende de pas moins de vingt piastres, et pour toute récidive d'une amende de pas moins de cinquante piastres.

2. Les différents officiers des pêcheries feront de temps à autre l'inspection de ces cours d'eau, rivières et eaux, en feront rapport et poursuivront tous ceux qui contreviendront aux dispositions du présent article; et ces officiers auront et exerceront, pour la mise à exécution de ces dispositions, tous les pouvoirs qui leur sont conférés pour les mêmes objets par "l'*Acte des Pêcheries.*"

3. Le gouverneur en conseil, s'il est démontré à sa satisfaction que l'intérêt public n'en souffrira pas, pourra en tout temps déclarer, par proclamation publiée dans la *Gazetee du Canada*, qu'il exempte totalement ou partiellement de l'opération du présent article tout cours d'eau, rivière ou nappe d'eau, ou toute partie ou parties d'un cours d'eau, d'une rivière ou nappe d'eau, et il pourra aussi révoquer à volonté cette exemption.

Les dispositions qui précèdent relatives à la sciure de bois et rebuts de moulins ont été par la suite incluses dans le chapitre 91 des Status revisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la protection des eaux navigables," et sont actuellement en vigueur.

Les cours d'eau qui suivent ont été de temps à autre exemptés de l'opération du statut relativement à la sciure de bois ou les rebuts de moulins en vertu des dispositions ci-dessus:—Le creek Croche, comté d'Albert, Nouveau-Brunswick; la rivière Nashwaak, Nouveau-Brunswick; le creek du Castor, comté de Waterloo, province d'Ontario.

La partie de la rivière Saint-François désignée sous le nom de chutes de Brampton, dans la province de Québec.

La rivière Ottawa depuis les chutes des Chaudières jusqu'à la baie de Mackay, ainsi que la rivière Gatineau, depuis l'étang en amont du moulin de Gilmour et Cie à Chelsea jusqu'à sa jonction à l'Ottawa, à la pointe Gatineau.

Différents pays se sont efforcés de mettre fin aux funestes effets causés par la sciure de bois, qui est l'un des agents les plus destructifs pour polluer les cours d'eau et faire tort d'autre façon aux poissons. Sur tous les cours d'eau où l'on a construit des barrages et où l'on a jeté de la sciure ou des rebuts de bois et autres substances délétères, le règne ichthyique et la végétation de toute nature ont été invariablement diminués et dans bien des cas entièrement détruits. Cela a été observé particulièrement pour les poissons de qualité supérieure, ceux de la famille du saumon principalement qui sont migratoires et remontent les rivières et cours d'eau afin de frayer. Ces eaux sont invariablement très pures, froides et limpides, et en conséquence les plus propres à la propagation de leur espèce. A l'époque de l'établissement des provinces maritimes, le saumon fréquentait presque toutes les rivières et cours d'eau qui se déchargent dans la mer. Il y en avait en si grande abondance dans nombre de cours d'eau avant l'époque où le développement de l'industrie du bois a amené la construction de barrages et de scieries, et l'effet dommageable par là causé au règne ichthyique, que les habitants en général faisaient librement usage du saumon pour leur consommation, et c'était de plus la source d'un grand trafic et de la prospérité commerciale du pays. Mais à mesure que le nombre et l'importance des scieries et barrages de moulins ont augmenté, ces derniers ont fini par former de véritables barrières que le saumon ou les autres poissons ne pouvaient franchir pour remonter à leurs frayères naturelles, puis en continuant à jeter la sciure de bois et les rebuts de moulins dans les cours d'eau on a détruit également les frayères situées plus bas et arrêté le développement de toute végétation, chassant ainsi les insectes qui forment la principale nourriture du jeune poisson.

Cette action imprévoyante des moulins en augmentant d'importance entraîna une diminution correspondante dans la production de toutes les espèces de poissons jusqu'à ce qu'il ait été enfin constaté, dans certains cas, qu'après avoir coupé tout le bois qui se trouvait dans le voisinage et détruit complètement le poisson, ces moulins ont été fermés et sont tombés en ruines.

L'on croit que l'on pourrait avant peu d'années augmenter la production du saumon, de l'alose, du gasparot et des autres poissons dans tous les cours d'eau du *Dominion* en appliquant vigoureusement et impartialement la loi pour réglementer les barrages de moulins afin de leur permettre de remonter à leurs frayères particulières, en mettant à exécution le statut qui défend de laisser passer ou jeter de la sciure de bois, des rebuts de moulins et autres substances délétères dans les rivières, en observant fidèlement les saisons réservées, en arrêtant l'usage des torches et dards, qui ont des effets funestes, en appliquant avec discernement les règlements concernant l'usage et la manière de tendre les rets de toutes sortes, enfin en augmentant l'aide supplémentaire que devra donner la culture artificielle du poisson. Il reste encore un nombre suffisant de ces poissons, nés dans les rivières, grâce auxquels on pourrait facilement obtenir avec une protection éclairée et du soin une immense quantité de poissons comestibles et de commerce, dans l'intérêt général des habitants du Canada.

La question de la navigation est aussi de très haute importance, car l'accumulation graduelle de la sciure de bois a déjà été dans certains cas très préjudiciable.

Toutes les autorités s'accordent sur ce point que le mode le plus sûr de conserver les pêcheries c'est de préserver la condition naturelle des frayères et de faire en sorte que le poisson y ait libre accès, ainsi que de les protéger pendant le temps de la fraie. Aucune de ces conditions ne peut être remplie si les cours d'eau sont pollués.

En 1872, le gouvernement nomma une commission qui fut chargée de s'enquérir de la condition des eaux navigables et des effets nuisibles causés par la sciure de bois. Les travaux de cette commission étaient cependant limités à quelques rivières des provinces d'Ontario et de Québec.

Après avoir recommandé de présenter un bill pour défendre qu'on jette à l'eau des rebuts de quelque sorte, sauf la sciure de bois ; qu'il ne soit pas toléré d'ouverture dans les planchers ou murailles de moulins qui ne soient recouvertes d'un grillage, et de nommer quelque employé dont ce sera le devoir spécial de veiller à la stricte application des dispositions de l'acte, le rapport se termine de la manière suivante :—

" Si, après avoir empêché par l'acte de jeter dans quelque lac, rivière ou cours d'eau quelconque, des rebuts de sciure de toutes sortes, il est prouvé à la satisfaction du gouvernement que le fait de jeter constamment de la sciure de bois pure détériore et détériorera la navigation ou y crée des obstacles de quelque manière, le gouvernement aura le pouvoir dans ce cas de l'exclure ainsi que pourvu relativement au dépôt des autres déchets. Un avis de six mois en sera donné aux propriétaires de moulins."

Le comité spécial chargé par le Sénat "de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet des dépôts formés par les sciures et autres déchets divers dans la rivière Ottawa" a soumis le résultat de ses travaux dans un rapport en date du 15 mai 1888 qui se termine par les recommandations suivantes :

" Votre comité doit reconnaître l'empressement avec lequel les propriétaires de scieries entendus par lui et dont les intérêts ont été habilement représentés par leurs conseils, ont fourni tous les renseignements demandés ; et reconnaître aussi la valeur des dépositions des autres témoins.

" De l'enquête faite par votre comité, il résulte incontestablement qu'il existe de grands dépôts de sciures et débris de bois dans la rivière Ottawa, entre les Chaudières et le canal Grenville, et que ces dépôts constituent un sérieux et croissant obstacle au droit public de navigation, dont l'exercice, déjà fort entravé, deviendra avant longtemps, si on n'arrête promptement le mal, irrémédiablement impossible. Ces dépôts empêchent aussi d'utiliser certains endroits, sur les bords de la rivière, pour l'établissement de quais et autres ouvrages semblables, et causent en outre des dommages aux propriétaires en diminuant la valeur de la portion riveraine de leurs terres.

" Votre comité a constaté que les sciures et autres déchets des scieries peuvent être utilisés industriellement, et aussi qu'on les détruit, en les consumant, dans une scierie au moins sur l'Ottawa et dans beaucoup d'autres tant en Canada qu'aux Etats-Unis.

" Votre comité est aussi d'opinion que ces dépôts considérables de matières végétales en décomposition deviennent en certains temps une menace pour la salubrité si, en réalité, ils n'y portent pas atteinte.

" Votre comité émet, en conséquence, l'avis que le gouvernement rescinde, aussitôt que cela sera possible, la proclamation du 17 avril 1885, par laquelle la portion de la rivière Ottawa comprise entre les Chaudières et la baie de Mackay, ainsi que toute la partie de la Gatineau située entre l'écluse de la scierie de Gilmour et Cie, à Chelsea, et l'embouchure de cette rivière, sont exceptées, en ce qui concerne les sciures, de l'application de l'article sept de l'Acte concernant la protection des eaux navigables (Statuts revisés, Canada, ch. 91,)—tout en ayant égard aux grands intérêts engagés dans une industrie aussi considérable, aussi importante pour le public que l'est le commerce de bois ; et votre comité recommande d'appliquer strictement à l'avenir les prescriptious du dit article sept, dans l'intérêt public."

L'application des dispositions statutaires relatives à la sciure de bois et déchets de moulins n'entraînera qu'une dépense relativement insignifiante pour le temps que les scieries peuvent exister, tandis que, joint à d'autres règlements, cela garantit au

public en général la préservation des pêcheries pour bien longtemps après la fermeture des moulins. Aussi, a-t-on jugé à propos pour ces raisons de faire observer rigoureusement la loi dans certains cas.

L'attention du département a été attirée, d'une manière plus particulière sur le cas de la rivière Otonabee, cours d'eau d'une grandeur considérable qui prend sa source dans une chaîne de lacs situés en arrière de Peterborough et se jette, après avoir suivi un cours sinueux, dans le lac Rice, où il change son nom en celui de Trent, pour se décharger dans la baie de Quinté à Trenton.

Dès 1879, des conseils municipaux, membres du parlement et autres personnes d'influence de la localité ont fait des représentations insistant fortement sur l'application rigoureuse de la loi relativement à ce cours d'eau en présence du danger pour la navigation et la conservation de la santé publique. Ces représentations ont été suivies en 1886 de fortes remontrances de la part des médecins, du conseil de santé de la province, des habitants de Peterborough et Ashburnham. MM. Gilmour et Cie, propriétaires de moulins à Trenton, se sont plaints que des dépôts considérables de sciure de bois, à l'embouchure de l'Otonabee, à l'endroit où ce cours d'eau se réunit au lac Rice, nuisaient à la navigation et au flottage de leurs billots.

Le garde-pêche Chas. Gilchrist, du lac Rice, a fait rapport qu'au printemps de 1886 l'eau a été très haute dans la rivière Otonabee, en réalité plus haute que pendant les dix dernières années, et le courant si fort que le cours d'eau formait un véritable torrent, et qu'il a remarqué dans plusieurs occasions que de la vieille sciure de bois déversée sur des terres submergées depuis des années était de nouveau charriée par la rivière. Dans plusieurs endroits où il y avait de 8 à 10 pieds d'eau, il n'y en a plus maintenant que 3 ou 4 pouces, et une embarcation même légère peut difficilement y passer. Les bateaux à vapeur remontaient autrefois la branche est, qui est maintenant fermée par suite des immenses dépôts de sciure de bois. On appréhende fortement que la branche ouest se bouche également.

Le département s'est alors entendu avec les propriétaires de moulins, qui ont promis de ne rien jeter à l'eau des déchets, à l'exception de ce qui tomberait par les fosses.

En 1888 la corporation municipale de Peterborough et d'autres personnes ont représenté que les conditions de l'arrangement mentionné plus haut étaient mal observées, et dans quelques cas violées de propos délibéré. En conséquence on avertit les propriétaires de moulins, qui nièrent la chose. Mais comme le préposé aux pêcheries de la localité fit rapport en 1889 qu'on ne tenait aucun compte de la loi, il lui fut donné instruction de poursuivre les délinquants. Sur ce les propriétaires de moulins firent de fortes représentations, alléguant qu'ils avaient fait tout ce qui était possible pour observer les conditions de l'arrangement et envoyèrent définitivement une députation à Ottawa pour faire valoir leurs droits.

M. S. Wilmot, un employé de ce département, reçut alors instruction de se rendre à Peterborough, et de s'y enquérir personnellement des rapports pour et contre, ainsi que de visiter les moulins.

Les recherches ont démontré ce qui suit:

1. La rivière Otonabee se remplit rapidement et les dépôts de sciure de bois font obstacle à la navigation.

2. Le règne ichthyique en est gravement affecté.

3. L'arrangement conclu en 1886 avec le département des pêcheries n'a pas été observé.

4. Il ne serait pas à propos de remettre les amendes imposées par suite des infractions à la loi.

5. Il est tout à fait possible, en se procurant des appareils relativement peu coûteux, de disposer ces moulins de manière à empêcher presque entièrement les sciures de bois de tomber par les fosses.

6. Exempter ces moulins de l'opération de la loi pour ce qui concerne la sciure de bois équivaudrait à les en exempter complètement.

7. Avec un peu de bonne volonté et en faisant usage de machineries relativement peu coûteuses il serait facile de disposer de la sciure de bois autrement qu'en la laissant tomber dans l'eau.

Des poursuites furent alors journellement intentées et l'on est à percevoir dans le moment les fortes amendes imposées.

L'annexe 11 du présent rapport contient un rapport spécial de M. Wilmot sur la sciure de bois dans la rivière Otonabee.

PERSONNEL.

Le personnel de l'extérieur attaché à ce département a subi les changements suivants pendant l'année. Suivent également les nouvelles nominations.

L'inspecteur des pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard a été mis à la retraite le 13 juillet 1888, moyennant une allocation annuelle de $200, et M. Edward Hackett, de Tignish, Ile du Prince-Edouard, l'a remplacé.

La charge d'inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse a été abolie par un arrêté du conseil, et la province divisée en trois districts, afin d'obtenir une meilleure administration des lois et règlements de pêcheries. L'ancien inspecteur fut mis à la retraite, à partir du 1er juillet 1889, moyennant une allocation de $756 par année, et les inspecteurs suivants ont été chargés des nouveaux districts:

District n° 1.—Comprenant l'île du Cap-Breton, M. A. C. Bertran, de Sydney Nord, nommé de nouveau.

District n° 2.—Comprenant les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysboro' Halifax et Hants, M. Robert Hockin, de Pictou.

District n° 3.—Comprenant les comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King, M. J. R. Kinney, de Yarmouth.

La charge d'inspecteur au Nouveau-Brunswick a été également abolie par un arrêté du conseil et l'inspecteur démis. Comme dans le cas de la Nouvelle-Ecosse on a divisé la province en trois districts et nommé les inspecteurs suivants :—

District n° 1.—Comprenant le comté de Charlotte, ainsi que les îles de Campobello et Grand Manan et les pêcheries de la baie Passamaquoddy, le capitaine J. H. Pratt, de St. Andrews.

District n° 2.—Comprenant les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland, M. Robert A. Chapman, de Moncton.

District n° 3.—Comprenant les comtés d'Albert, de Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria, M. David Morrow, d'Oromocto.

Les changements suivants ont eu lieu dans la province d'Ontario :

M. Joseph Boismier, de Sandwich, a été nommé le 1er septembre 1889, garde-pêche, en remplacement de son père, Ed. Boismier, décédé.

M. David Girardin, de l'île Pelée, a été nommé garde-pêche le 1er juillet 1889, à la place de M. James Cummins, démissionnaire.

A la démission de M. Donald Cameron, du Sault Sainte-Marie, l'on a divisé les appointements qu'il recevait ainsi que le district dont il avait la surveillance entre MM. John Marks, de l'île de Saint-Joseph et Alex. Brinkman, de Manitowaning.

Le garde-pêche J. W. Kerr est mort en mai 1888, et le vaste district dont il avait la surveillance a été confié pendant la dernière année à MM. Fred. Kerr, d'Hamilton et Wm Sargent, de Bronte, qui se sont partagés ses appointements. Une faible partie de ce district a été aussi ajoutée à celui du garde-pêche G. B. McDermot, de Port-Perry.

M. J. C. Pollock, de Forest, a été nommé garde-pêche de la rivière Sainte-Claire et du lac Huron, en remplacement de M. David McMaster.

Par suite de la démission du garde-pêche J. A. Couse, sur le lac Huron, on a nommé le 1er juillet 1889, M. H. B. Quarry, de Parkhill, pour le remplacer.

M. H. W. Ball, de Goderich, a été nommé le 9 septembre 1889, garde-pêche auxiliaire sur une partie du lac Huron.

M. John Hoar, le gardien du phare de l'île du Chrétien, lac Huron, a été nommé garde-pêche le 14 novembre 1889.

M. Jas. McFadden, de Carleton Place, garde-pêche du lac et de la rivière Missisipi ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Alexander Wilson le 1er novembre 1889.

Suivent les changements dans la province de Québec :—

M. Philippe Vibert, le feu garde pêche du bassin de Gaspé, est mort en juin dernier. La vacance n'a pas encore été remplie.

On s'est passé des services du garde-pêche J. Bilodeau pour le lac Saint-Jean.

Le garde-pêche James Mohr, du comté de Pontiac, étant décédé, son fils, M. Edwin Mohr, a été nommé à sa place le 28 mai 1889.

M. Joseph Desaulniers, le garde-pêche des comtés de Saint-Maurice et Maskinongé a été remercié le 31 décembre 1888.

M. J. L. Martel, le garde-pêche du comté de Joliette, a été remercié le 28 janvier 1889.

On a cessé d'employer M. J. B. Saucier, le garde-pêche de Matane, et on l'a remplacé le 18 octobre 1889 par M. Johnny Joncas.

Le garde-pêche Odilon Lacoursière, du comté de Champlain, a été remercié en décembre 1888.

Le garde-pêche J. W. Hanson, de Berthier, s'est démis le 8 juillet 1889. Son district a été réuni à celui du garde-pêche S. A. Grant.

On a remercié le garde-pêche John Cullen, de Paspébiac, et son district a été divisé entre deux nouveaux fonctionnaires, MM. Pierre Cyr, de Nouvelle, et John Smith, de New-Carlisle, nommés le 1er juin 1889, lesquels se sont partagés les appointements de M. Cullen.

M. George Boisvert, de Bécancour, a été nommé garde-pêche du district de Nicolet, sur le fleuve Saint-Laurent, le 1er septembre 1889.

Outre ce qui a été mentionné plus haut relativement à la charge d'inspecteur de la province de la Nouvelle-Ecosse, les changements suivants ont eu lieu parmi les employés subordonnés :—

M. le gardien des pêcheries H. M. Fulton, du comté de Colchester, est décédé le 12 janvier 1889.

M. Patrick Taggart a été nommé le gardien des pêcheries du comté de Cumberland le 1er novembre 1888.

On a remercié le gardien des pêcheries A. L. Gavil, du comté de Pictou, en avril 1889, et M. Charles T. Potter l'a remplacé.

M. Wm Munro a été nommé le gardien des pêcheries de Cole Harbour River, comté de Guysboro', le 1er janvier 1889, en remplacement de James Harrigan, jr, décédé.

M. Geo. Sears a été nommé le 1er janvier 1889, gardien des pêcheries à la rivière Ouest, de Sainte-Marie, comté de Guysboro', afin de remplacer D. A. McDonald, que l'on avait précédemment remercié.

M. J. L. Smith, le gardien des pêcheries de la rivière Ouest, comté de Guysboro', ayant quitté cette localité, a été remplacé par M. J. P. Smith.

Le garde-pêche T. B. O'Brien, préposé à la division est du comté de Hants, est mort en août 1888, et son district a été divisé entre MM. Wm. B. Smith, de Maitland, et John Snide, de Shubénacadie, nommés le 10 avril 1889, lesquels se sont partagés les appointements de M. O'Brien.

Le gardien des pêcheries Daniel McDermot, comté d'Inverness, a été destitué à la même date.

M. Lewis A. Murphy a été nommé le gardien des pêcheries pour la rivière Gasparot le 10 avril 1889, en remplacement de M. Joseph Angus, décédé.

M. H. S. Jost, le garde-pêche de la division ouest du comté de Lunenburg, est mort en avril 1889, et remplacé par M. W. M. Solomon.

M. Nicholas Schmeisser a été nommé gardien des pêcheries sur la rivière Lahave comté de Lunenburg, le 1er mai 1889, en remplacement de Charles Pernette, décédé.

Le gardien des pêcheries John Andrews, de la rivière Mushamush, a été remercié le 11 juillet 1889.

M. James Davis, le gardien des pêcheries de la rivière Est, comté de Lunenburg, ayant quitté la localité, a été remplacé par Michael Keating.

M. Duncan G. McDonald, garde-pêche de la division est du comté de Pictou, est mort le 30 novembre 1889.

Le gardien des pêcheries William Kehoe, de la rivière Bourgeoise, comté de Richmond, est mort en juillet 1889.

On a remercié le gardien des pêcheries M. Greenwood, de la rivière Clyde, comté de Shelburne, pour le remplacer le 23 mai 1889 par MM. William McLean et Lewis McKinnon.

Le garde-pêche Donald McRae, de Baddeck, comté de Victoria, s'est démis de ses fonctions, et le gardien des pêcheries Donald McQuarrie a été promu le 1er octobre 1889.

M. Duncan McDonald a été nommé garde-pêche à Aspy-Bay, comté de Victoria, en remplacement de Malcolm McIntosh, qui a été remercié le 26 octobre 1889.

On a remercié le gardien des pêcheries, Thomas Donovan, du comté de Victoria, le 16 novembre 1889.

M. George H. Robertson, le garde-pêche de Yarmouth, s'est démis en juin 1889.

Suivent les autres changements qui se sont produits dans la province du Nouveau-Brunswick :—

M. W. Robichaud, le garde-pêche du comté de Gloucester, ayant quitté la localité, a été remplacé par M. William Walsh le 1er juillet 1889.

M. Valentine Gibbs, de Pokemouche, a été nommé gardien des pêcheries en remplacement de M. James Walsh, qui a été remercié.

M. S. F. Ryan, le gardien des pêcheries de Mill-Stream, comté de King, est mort et a été remplacé le 1er janvier 1889 par M. Edwin Fenwick.

Le garde-pêche John Stymeist, du comté de Northumberland, a été remercié et remplacé par M. John Robertson le 1er novembre 1889.

On a remercié le garde-pêche Murdock Sutherland, du comté de Northumberland, le 14 septembre 1889.

A la démission du gardien des pêcheries J. C. McCluskey, du comté Victoria, M. Daniel Lortie l'a remplacé.

Les changements suivants ont eu lieu parmi les gardiens de pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard :—

M. Charles W. McDonald a été nommé à Blooming Ponds, dans le comté de Queen, en juin 1889.

M. Stanislas P. Arseneault a été nommé gardien des pêcheries à la baie d'Egmont, comté de Prince, en août 1889, en remplacement de J. A. Arseneault, remercié.

Une liste détaillée des employés des pêcheries forme l'annexe n° 1 du présent rapport.

RÉORGANISATION.

Il a été constaté que dans bien des cas les gardiens des pêcheries dont le salaire est à peu près nominal, ne surveillaient pas avec tout le soin nécessaire pendant les saisons d'affaires de l'année. Pour y remédier l'on a cru à propos de changer le système, et au lieu de nommer des gardiens permanents recevant une rémunération tout à fait insuffisante, d'engager, moyennant une allocation *per diem*, des hommes qui feront la patrouille aux époques de l'année pendant lesquelles on a besoin d'eux. Ces derniers seront obligés de tenir un journal indiquant leur travail de chaque jour et on les placera sous le contrôle immédiat de l'inspecteur des pêcheries ou du garde-pêche du district dans lequel ils pourront être employés.

Si le changement est généralement adopté il faudra un crédit plus considérable, mais les avantages qui doivent en résulter sont très visibles dans les quelques districts où le système a déjà été mis en vigueur.

Le système des permis a été appliqué aux Territoires du Nord-Ouest et l'on y a nommé plus de gardiens; c'est aussi l'intention d'obtenir, autant que faire se pourra la coopération de la police à cheval et des agents préposés aux affaires des Sauvages pour la protection des pêcheries.

On projette de redistribuer les districts des pêcheries dans la Colombie-Britannique et d'y nommer des gardiens spéciaux.

RÉSUMÉ du travail accompli par le département des pêcheries pendant l'année 1889:—

On a reçu 7,090 lettres et communications.

Ecrit 5,775 lettres, couvrant 5,709 pages.

Préparé 195 rapports au Conseil, couvrant 364 pages.

Envoyé 2,888 lettres circulaires aux employés de l'extérieur.

Préparé 2,350 états et mémoires spéciaux.

Le département a délivré 4,085 permis.

1,272 reçus (918); demandes de départements (236); certificats de frais imprévus (118).

Il a été émis 4,850 chèques pour appointements et déboursés en rapport avec le service des pêcheries, et

36,900 chèques en paiement des primes de pêche.

On a examiné, inscrit et payé 16,400 réclamations de primes de pêche, et

Préparé, compilé et revisé le rapport annuel, soit 363 pages d'imprimé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN TILTON,

Sous-ministre des pêcheries.

PARTIE I.

ANNEXES.

ANNEXE No 1.

LISTE des employés des pêcheries du Canada pendant l'année 1889.

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
W. C. Dobie	Garde-pêche	Port-Arthur	270 milles à peu près des eaux le long de la rive nord du lac Supérieur, depuis la rivière au Pigeon jusqu'à l'île à l'Ardoise.
Joseph Wilson	do ...	Sault Ste-Marie	280 milles à peu près des eaux le long de la côte du lac Supérieur, de l'île à l'Ardoise au Sault Ste-Marie, et 186 milles environ au nord du chenal de la b. Georgienne jusq. Collins' Inlet
John Marks	do ...	Marksville	200 milles à peu près des eaux à l'entour des rivages des îles Manitouline, de Saint-Joseph, Cockburn et autres, dans la baie Georgienne.
Alex. Brinkman	do ...	Manitowaning	230 milles à peu près des rivages des îles Manitouline, Club, Lonely, Squaw et autres, dans le lac Huron et la baie Georgienne.
F. G. M. Fraser	do ...	Victoria-Harbor	150 milles à peu près de la côte de la baie Georgienne, de Collins' Inlet à Victoria-Harbor.
Samuel Frazer	do ...	Midland	140 milles à peu près des eaux de la baie Georgienne, à partir de Victoria-Harbor, Allenwood, y compris les îles du Chrétien, Hope, Beckwith, Grants et Tomb.
John Hoar	do ...	Lafontaine	18 milles à peu près des eaux de la baie Georgienne à l'entour de l'île du Chrétien.
George S. Miller	do ...	Owen-Sound	110 milles à peu près de la baie Georgienne depuis Allenwood jusqu'à la baie de Colpoy.
John Shackelton	do ...	Oxenden	90 milles environ des eaux de la baie Georgienne, de la baie de Colpoy au cap Hurd. De plus les eaux de l'intérieur des townships d'Albermarle, Estnor, Lindsay et St-Edmunds, comté de Bruce, comprenant une étendue de 600 milles en superficie.
R. H. Murray	do ...	Allenford	70 milles à peu près des eaux du lac Huron, depuis le cap Hurd jusqu'à Southampton, outre les eaux de l'intérieur du comté de Bruce au sud de la ligne de division entre Amable et Albermarle, comprenant une étendue d'environ 800 milles en superficie.
H. W. Ball	do ...	Goderich	60 milles environ des eaux du lac Huron, de Southampton à Goderich.
H. B. Quarry	do ...	Parkhill	65 milles environ des eaux du lac Huron, depuis Goderich jusqu'à la pointe Bleue.
J. C. Pollock	do ...	Forest	45 milles environ des eaux du lac Huron et de la rivière Sainte-Claire, depuis la pointe Bleue, sur le lac Huron, jusqu'à la pointe de Baby, dans la rivière Sainte-Claire.
C. W. Raymond	do ...	Mitchell's Bay	30 milles à peu près des eaux du lac Sainte-Claire, depuis le Petit Lac jusqu'à sa tête.
A. Quenneville	Gardien des pêcheries.	Stony Point	10 milles à peu près des eaux du lac Sainte-Claire à partir de la ligne de division de Dover, Est et Ouest, jusqu'à la pointe Stony.
Joseph Boismier	Garde-pêche	Sandwich	20 milles à peu près des eaux du lac Sainte-Claire, de la pointe Stoney à la rivière Détroit.
Wm. Prosser	do	Leamington	50 milles à peu près des eaux du lac Erié, à partir de l'embouchure de la rivière Détroit jusqu'à la pointe Pelée.
David Girardin	do	Pointe Pelée	50 milles à peu près des eaux du lac Erié autour de la pointe Pelée et des îles adjacentes.
Horace Bartlett	Gardien des pêcheries.	North Harbor Island.	20 milles à peu près des eaux du lac Erié, autour de North-Harbor et des îles Middle Sister.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
John McMichael	Garde-pêche	Blenheim	110 milles à peu près des eaux du lac Erié faisant face aux comtés de Kent et Elgin.
David Sharp	do	Port-Ryerse	70 milles à peu près des eaux du lac Erié faisant face aux comtés de Norfolk et à une partie de celui d'Haldimand jusqu'à Cayuga-Sud.
W. A. McRae	do	Dunnville	10 milles à peu près des eaux du lac Erié, de Cayuga à la baie Moulton et la Grande Rivière (30 miles), de son embouchure à Caledonia.
Peter Price	do	St-Williams	30 milles à peu près des eaux du lac Erié autour de l'île de la Longue-Pointe.
Fred. Kerr	do	Hamilton	50 milles à peu près des eaux du lac Ontario, de Brant-House, Burlington-Beach, à Niagara, y compris 50 milles de la rivière Niagara, 100 milles en tout.
Wm. Sargent	do	Bronte	20 milles environ des eaux du lac Ontario, depuis Port-Credit jusqu'à Burlington-Beach, à Brant-House.
Wm. Helliwell	do	Highland-Creek	26 milles à peu près des eaux du lac Ontario faisant face au comté de York.
Chas. Gilchrist	do	Port-Hope	40 milles à peu près des eaux du lac Ontario faisant face au comté de Northumberland. Avec le lac du Riz et ses tributaires cela forme 60 milles d'eau en superficie.
Chas. Wilkins	do	Belleville	Baie de Quinté, comprenant environ 80 milles, de la ligne côtière des comtés de Prince-Edouard et Hastings.
Joseph Redmond	do	Picton	90 milles à peu près des eaux du lac Ontario en face du comté de Prince-Edouard.
A. D. Sills	do	Napanee	35 milles à peu près des eaux du lac Ontario en face des comtés de Lennox et Addington, et de la partie d'en haut de l'île Amherst ; aussi les eaux de l'intérieur des comtés de Lennox et Addington comprises dans un espace d'environ 1,600 milles en superficie.
R. R. Finkle	do	Bath	25 milles à peu près des eaux du lac Ontario en face du township d'Earnestown, dans les comtés de Lennox et Addington, et la partie d'en bas de l'île Amherst.
Peter Kiel	do	Wolfe-Island	60 milles à peu près des eaux du lac Ontario, autour des îles du Loup, Simcoe, Fer à Cheval, et Pigeon.
Thomas Merritt	do	Kingston	20 milles à peu près des eaux du lac Ontario en face du township de Pittsburgh et Kingston, comté de Frontenac, y compris une partie de la baie de Quinté et du fleuve St-Laurent
John Cox	do	Howe-Island	16 milles à peu près des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent autour de l'île Howe
Nassau Acton	do	Gananoque	6 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis l'île Howe jusqu'au phare Jack-Straw, ainsi que les eaux autour des groupe d'îles de l'Amirauté ; aussi la rivière Gananoque, comprenant 10 milles des eaux de l'intérieur.
J. G. Wallace	Gardien des pêcheries.	Ivy-Lea	10 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis le phare Jack-Straw jusqu'à Rockport, y compris les îles qui se trouvent sur ce parcours.
Henry Hunt	do	Rockport	— milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent autour de l'île LaRue.
John H. Davis	do	Gananoque	— milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis la pointe du Shérif jusqu'à la tête de l'île du Grenadier.
Wm. Pool	Garde-pêche	Rockport	32 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis Rockport jusqu'à Prescott.
Sydney Pattison	Gardien des pêcheries.	do	32 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis Gananoque jusq. Brockville.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
John Mooney	Garde-pêche	Maitland	60 milles à peu près des eaux du fleuve St-Laurent, depuis Brockville jusqu'à Cornwall.
Robt. P. Boyd	do	Lyn	6 milles à peu près des eaux du fleuve St-Laurent, dans l'étendue située à 3 milles en amont et 3 milles en aval du phare de la batt. de Cole.
T. McGarity	do	Cornwall	40 milles à peu près des eaux du fleuve St-Laurent, en face des comtés de Stormont et Glengarry.
Pierre St. Pierre	do	Pointe Fortune	40 milles à peu près des eaux de la rivière Ottawa, depuis la pointe Fortune jusqu'à Wendover, dans le comté de Prescott.
Olivier Miron	do	Alfred	Les eaux de la rivière de la Nation du Sud, comté de Prescott, comprenant environ 50 milles des eaux de l'intérieur.
W. W. Boucher	do	South March	60 milles à peu près des eaux de la rivière Ottawa en face des comtés de Russell et Carleton.
John Grant	do	Forester's-Falls	55 milles à peu près de la riv. Ottawa en face du comté de Renfrew, du pied du lac des Allumettes d'en haut à des Joachims, de même qu'environ 75 m. des eaux de l'intér., comprenant la riv. Petawawa et ses tributaires.
Archibald Acheson	do	Westmeath	25 milles à peu près de la riv. Ottawa, compren. le lac des Allum. d'en bas et le lac Coulonge.
J. S. Richardson	do	Sturgeon-Falls	Les eaux du lac Nipissingue, compren. environ 160 milles, de même qu'environ 36 m. de la riv. Mattawa, et la riv. aux Français et ses tributaires, soit env. 100 m. des eaux intér.
E. C. Roper	do	Bracebridge	Les eaux de l'intérieur des townships de Watt, Stephenson, Brunnel, Franklin, Monk, McAulay, McLean, Ridout, Muskoka, Draper, Oakley, Morrison et Ryde, dans le district de Muskoka, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
Geo. R. Steele	do	Lac Lorimer	Les eaux de l'intérieur des townships de Cowper, Foley, Christie, McDougall, McKeller, Ferguson, Carling, Shawanaga, Burpee, Hagerman, Brown et Wilson, dans les districts de Muskoka et Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
J. G. Rumsey	do	Huntsville	Les eaux intérieures des townships de Chaffey, Cardwell, Stisted, Sinclair, Bethune, Montieth, McMurrich, Perry, Spence, Ryerson, Armour et Proudfoot, dans les districts de Muskoka et Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
Wm. Lockhart	do	Denville	Les eaux intérieures des townships de Croft, Chapman, Strong, Jolly, Ferries, Lount, Machar, Laurier-Mills, Pringle, Gurd et Himsworth, dans les districts de Muskoka et Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
L. S. Sanders	do	Barrie	110 milles à peu près des eaux de la rive sud du lac Simcoe et ses tributaires, les rivières Couchiching et Holland.
Wm. Hastings	do	Roach's-Point	30 milles à peu près des eaux de la rive sud du lac Simcoe, de la baie de Cook à Beaverton.
Fred. Webber	do	Orillia	40 milles à peu près des eaux du lac Couchiching et de la rivière Severn, dans le comté de Simcoe.
Wm. McDermot	do	Beeton	Les eaux intérieures de la division sud du comté de Simcoe, comprenant une étendue d'environ 900 milles en superficie.
H. McFayden	do	Durham	Le haut de la riv. Saugeen et de ses tributaries, compren. une étend. d'env. 1,000 m. en sup.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Patrick McCarron	Garde-pêche	Wallaceburg	Les eaux de la riv. Sydenham et de ses tributaires, comprenant environ 65 milles.
J. B. Moody	do	Waubuno	La branche nord de la rivière Sydenham, du point de jonction avec la riv. principale jusqu'à sa source, compren. environ 20 milles.
Peter McCann	do	London	Environ 65 milles de la riv. Thames, de Wardsville à London.
John Crotty	d	Bothwell	Environ 25 milles de la riv. Thames, de Wardsville à Lewisville.
Timothy McQueen	do	Chatham	Environ 25 milles de la riv. Thames, de Lewisville à l'embouchure de cette rivière.
W. P. Croome	do	Brantford	Environ 150 milles des eaux de la Grande-Rivière et de ses tributaires, de Brantford en montant.
W. B. Jelly	do	Bowling-Green	Les eaux intérieures de la division nord du comté de Wellington, comprises dans une étendue d'environ 600 milles en superficie.
Andrew Hughson	do	Orangeville	Environ 25 milles des eaux de la riv. Crédit, depuis Orangeville jusqu'à Norval ; de même que les eaux de l'intérieur des townships de Mono, Garafraxa-Est, Amaranth, Albion et Luther, comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superficie.
Robert Stewart	do	Claude	Les eaux intérieures du comté de Cardwell comprises dans une étendue d'environ 400 milles en superficie.
Wellington Hull	do	Erin	Les eaux intérieures des townships d'Eramosa, Erin, Caledon et Esquessing, comprises dans une étendue d'env. 400 milles en sup.
Alex. Blakely	do	Port-Crédit	Environ 1½ mille des eaux de la rivière Crédit—depuis Norval jusqu'à l'embouchure de cette rivière, dans le comté de Peel.
Nelson Simmons	do	Meyersburg	Les eaux intérieures de la rivière Trent, dans les comtés de Northumberland et Hastings, comprenant environ 80 milles.
J. R. Graham	do	Fenelon-Falls	Les eaux intérieures de la division nord du comté de Victoria, au nord des chutes Fenelon et comprises dans une étendue d'environ 800 milles en superficie.
G. B. McDermot	do	Port-Perry	Environ 22 milles des eaux du lac Ontario, en face du comté d'Ontario, de même que le lac Scugog, y compris les riv. Lindsay et Scugog, dans les comtés de Durham, Victoria et Ontario, 50 milles à peu près.
George Cochrane	do	Lakefield	Les eaux des lacs au Pigeon, à la Truite Saumonnée, Stony, à l'Esturgeon et Chemong, dans le comté de Peterboro', comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superf.
.....	.....	.....	Les eaux des riv. au Goëland et Brûlée et de leurs tributaires, de même que les lacs à la Drague (*Drag*), à l'Aigle, à l'Orignal, à la Pierre Rouge et autres situés dans la div. Est du comté de Peterboro', et comprises dans une étendue d'environ 400 m. en sup.
B. H. Sweet	Garde-pêche	Bancroft	Les eaux intérieures des townships de Wollaston, Limerick, Cashel, Farraday, Dungannon, Mayo, Herschel, Monteagle, Carlow, McClure, Wicklow, Bangor, dans le comté de Hastings, et comprises dans une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
H. R. Purcell	do	Colebrook	Les eaux intérieures des townships de Camden, Portland, Loughboro', Sheffield et Kennebec, dans les comtés d'Addington et Frontenac, comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superficie.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Robt. Gilbert	Garde-pêche	Ompah	Les eaux intérieures des townships de Palmeston, Clarendon, Canonto-Nord, Canonto-Sud et Miller, dans le comté de Frontenac, et comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superficie.
George Lake	do	Tichbourne	Les eaux intérieures des townships de Bedford, Hinchinbrooke, Olden et Oso, dans le comté de Frontenac, et comprises dans une étendue d'environ 400 milles en superficie.
W. H. Johnston	do	Farmersville	Les eaux du lac Charleston et du lac et de la rivière Gananoque, dans le comté de Leeds, comprenant environ 50 miles.
James Greer	do	Warburton	Les eaux intérieures des townships de Leeds et Lansdowne, dans le comté de Leeds, et comprises dans une étendue d'environ 200 milles en superficie.
Wm. Hicks	do	Athens	Les eaux des lacs Beverley d'en haut et d'en bas, dans le comté de Leeds, comprenant environ 40 miles.
Geo. Jeacle	do	Westport	Les eaux du Rideau, du Rideau supérieur, des lacs Openicon, Otty, et autres lacs voisins, dans le comté de Leeds, comprises dans une étendue d'environ 200 milles en snperficie.
A. E. Mills	do	Smith's Falls	20 milles à peu près des eaux de la rivière et du canal Rideau, depuis les écluses Poonamalee jusqu'au rapides de Burritt.
John Murphy	do	Perth	Les eaux intérieures de la division sud du comté de Lanark, depuis le détroit entre les lacs Rideau supérieur et inférieur, jusqu'à Smith's Falls, comprenant environ 25 milles.
Eph. Deacon	do	Bolingbroke	Les eaux de la rivière Tay et de ses tributaires et de la rivière Fall-Bay, dans le comté de Lanark, comprenant environ 35 milles.
Alexander Wilson	do	Carleton Place	60 milles à peu près des eaux de la rivière et du lac Mississippi, dans le comté de Lanark.
Guy Read	do	Ottawa	La rivière Rideau et ses tributaires, depuis l'Ottawa jusqu'aux rapides de Burrett, y compris la rivière Jock, dans le comté de Carleton, comprenant 55 milles.
A. Telfer	do	Braeside	Les eaux de la rivière et des lacs Bonnechère, dans le comté de Renfrew, comprenant environ 45 milles.
M. L. Russell	do	Renfrew	Les eaux de la rivière Bonnechère et de ses tributaires, dans le comté de Renfrew, comprenant environ 50 miles.
Hugh Gallagher	do	Sebastopol	Les eaux intérieures des townships Sébastopol, Radcliffe, Lyndoch et Gratton, dans le comté de Renfrew, comprises dans une étendue d'environ 400 milles en superficie.
Thomas McKibbon	do	Eganville	Les eaux des lacs au Vison, et au Doré, dans le comté de Renfrew, comprises dans une étendue d'environ 100 milles en superficie.
Geo. Douglas	do	Rivière au Serpent	Les eaux du lac au Rat-Musqué et de la rivière au Serpent, dans le comté de Renfrew, comprenant environ 25 miles.
Joseph Bélanger	do	High Falls	Les eaux du lac Calabogie et les eaux intérieures du township de Bagot, comté de Renfrew, comprises dans une étendue d'environ 100 milles en superficie.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS DES MARÉES—RIVE SUD.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Wm. Wakeham.....	Commanda't du st. destiné à protéger les pêches: "La Canadienne."	Bassin de Gaspé ..	Le bas du fleuve Saint-Laurent et le golfe.
J. A. Verge	Garde-pêche	Cross-Point.....	La division estuaire de la rivière Ristigouche s'étendant de la pointe Maguasha à la tête de marée, du côté de Québec, et de Dalhousie à la tête de marée, du côté du Nouveau-Brunswick, comprenant environ 60 milles.
Pierre Cyr.....	do	Nouvelle.....	35 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis Maguasha en longeant la côte jusqu'à la Grande-Cascapédia, y compris son estuaire.
John Smith.....	do	New-Carlisle.....	40 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis l'embouchure de la Grande-Cascapédia en long. la côte jusq. Paspébiac.
John Phelan.....	do	Port-Daniel.....	30 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis Paspébiac en longeant la côte jusqu'à la pointe au Macquereau.
....	....	.....	80 milles à peu près des eaux de la rive sud du golfe St-Laurent, depuis la pointe au Macquereau, la ligne de division des comtés de Gaspé et de Bonaventure, en longeant la côte jusqu'au bassin de Gaspé, de même que les rivières York, Dartmouth et St-Jean, dans le comté de Gaspé, comprenant environ 100 milles des eaux de l'intérieur.
Ant. Chevrier.....	do	Amherst.....	100 milles à peu prés des eaux du golfe St-Laurent autour des îles de la Madeleine.
Joseph Lemieux.....	do	Montlouis	80 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Gaspé, et s'étendant du cap Rosier à Montlouis.
Jos. I. Letourneau.....	do	Sainte-Anne des Monts.	80 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Gaspé, et s'étendant de la rivière Ste-Anne des Monts au cap Chatte.
Johnny Joncas.....	do	Matane.....	54 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Rimouski, et s'étendant du cap Chatte à la rivière Blanche, de même que la rivière Matane, comprenant environ 12 milles des eaux de l'intérieur.
L. E. Grondin	do	Rimouski.....	45 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Rimouski, et s'étendant de la rivière Blanche à Rimouski.
H. Martin.....	do	do	35 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Rimouski, et s'étendant de Rimouski à la ligne de division des comtés de Rimouski et Témiscouata.
Nap. Levesque.....	do	Ile Verte	30 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Témiscouata.
Xavier Pelletier.....	do	Sainte-Anne de la Pocatière.	45 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Kamouraska.
Eug. Pelletier.....	do	St-Roch des Aulnais	70 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face des comtés de l'Islet, Montmagny, Bellechasse et Lévis, s'étendant de Ste-Anne de la Pocatière à la Pointe-Lévis.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS DES MARÉES—RIVE NORD.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
L. P. Huot	Garde-pêche	St-Roch de Québec	50 milles à peu près des eaux des rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent, autour de l'île d'Orléans.
U. Bhéreur	do	Malbaie	60 milles à peu près des eaux de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Charlevoix, et s'étendant de la rivière du Gouffre à la ligne de division des comtés de Charlevoix et Saguenay.
L. N. Catellier	do	Tadoussac	80 milles à peu près des eaux de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Saguenay, et s'étendant de la ligne de division des comtés de Charlevoix et de Saguenay, à Bersimis, et les eaux de marée de la rivière Saguenay, de son embouchure à Chicoutimi, comprenant 70 milles ; 150 milles en tout.
Jos. Boily	Gardien des pêcheries.	Milles-Vaches	45 milles à peu près des eaux de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay et s'étendant d'Escoumains à Bersimis.
N. A. Comeau	Garde-pêche	Godbout	115 milles environ des eaux de la rive nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, en face du comté de Saguenay, et s'étendant de Manicouagan à la baie des Rochers, y compris les estuaires des rivières Godbout, Trinité et Pentecôte.
T. Mignault	do	Montmagny	75 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la baie des Rochers à la pointe Saint-Charles, y compris les estuaires des rivières Marguerite et Moisie.
Geo. L. Duguay	do	Malbaie	105 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la pointe Saint-Charles à la pointe des Esquimaux, y compris les estuaires des rivières Saint-Jean et Mingan.
Geo. Gaudin	do	Natashquan	100 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la pointe des Esquimaux à la rivière Natashquan, y compris les estuaires des rivières Agwanus, Nabissippi et Natashquan.
G. Mathurin	Garde-pêche	Montmagny	100 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la rivière Natashquan au cap Whittle, y compris les estuaires des rivières Washeecoutai, Kegashca, Musquarro et Olomonosheeboo.
Jean Legouvé	Gardien des pêcheries.	Pacachoo	140 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant du cap Whittle à Checatica.
W. H. Whitely	do	Bonne-Espérance	65 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de Checatica à Blanc Sablon, la frontière de Québec et Terreneuve, sur la côte du Labrador, y compris l'estuaire de la rivière des Esquimaux.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS NON EXPOSÉES AUX MARÉES.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Alf. Blais.	Garde-pêche	Causapscal.....	30 milles à peu près des eaux du lac et de la rivière Matapédia, dans le comté de Matapédia, depuis la tête du lac jusqu'à Causapscal.
George Gagnon.....	Gardien des pêcheries.	Saint-Hubert.....	Les eaux intérieures, dans le comté de Témiscouata, comprises dans une étendue d'environ 2,000 milles de superficie.
Henri Coté	do	Baie Saint-Paul...	Les lacs en arrière de la Malbaie et de la baie Saint-Paul.
Edward Martin.....	do	do	do do
Jos. Simard.....	do	Sainte-Agnès	do do
J. F. Picotin.....	do	Drummondville...	Environ 60 milles de la rivière Saint-François, dans les comtés d'Yamaska, et de Drummond, depuis son embouchure jusqu'à Richmond.
N. A. Beach.....	Garde-pêche	Georgeville.....	Les eaux du lac Memphremagog, dans les comtés de Brome et de Stanstead, comprenant environ 50 milles.
P. C. Bourke.....	do ..	Somerset.....	Les eaux intér. du comté de Mégantic, comprises dans une étendue de 850 milles en superficie.
J. Laberge.....	Gardien des pêcheries.	Chateauguay.....	Environ 40 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Chateauguay, y compris Chateauguay.
John Kelly.....	Garde-pêche	Beauharnois	Environ 50 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, en face des comtés de Beauharnois et Huntingdon, de même que 35 milles environ des eaux des rivières Chateauguay et à la Truite.
J. O. Dion.....	do ..	Chambly	Environ 42 milles de la rivière Richelieu, de Sorel au village Richelieu.
J. B. Chevalier.....	do ..	Iberville.....	Environ 30 milles des eaux de la rivière Richelieu, de Saint-Jean au lac Champlain.
P. E. Luke.....	do ..	Phillipsburg	Environ 15 milles des eaux de la baie Missisquoi et de la riv. au Brochet, d. le comté de Missisquoi
P. W. Nagle.....	do ..	Sherbrooke.....	Les eaux intérieures du comté de Stanstead, comprises dans une étendue d'à peu près 540 milles en superficie.
Joel Shurtleff.....	do ..	Compton.....	Les eaux intérieures du comté de Compton, comprises dans une étendue d'à peu près 1,600 milles en superficie.
A. L. Darche.	do ..	Sherbrooke.....	Environ 10 milles des eaux du lac Mégantic, dans le comté de Mégantic.
J. B. McDonald	Garde-pêche	Echo Vale.....	Environ 10 milles des eaux du lac Mégantic, dans le comté de Mégantic.
John McCaw.....	do ..	Sherbrooke	Lacs dans les comtés de Mégantic et de Wolfe.
V. Veilleux	Gardien des pêcheries.	St-Ephremde Tring	Les eaux intérieures du comté de la Beauce, comprises dans une étendue d'environ 1,600 milles en superficie.
Jos. Lambert..	Garde-pêche	Trois-Rivières	Environ 25 milles du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, faisant face au comté de Saint-Maurice.
Geo. Boisvert.....	do ..	Bécancour.....	Environ 36 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, faisant face au comté de Nicolet.
Jos. Gingras.....	do ..	Rivière David	Environ 30 milles des eaux de la rivière Yamaska, dans les comtés d'Yamaska et de Saint Hyacinthe.
J. A. Grant	do ..	Louiseville.....	Environ 35 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, faisant face au comtés de Maskinongé et de Berthier, compris les îles situées vis-à-vis.
Jos. Boivin.....	do ..	Rivière Beaudet ..	Environ 20 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, faisant face au comté de Soulanges et s'étendant de la pointe Beaudet au Coteau
Félix Latraverse.....	Gardien des pêcheries.	Sorel	Environ 60 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, faisant face au comtés de Richelieu, d'Yamaska et de Berthier, y compris les eaux autour des îles de Sorel et du voisinage.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS NON EXPOSÉES AUX MARÉES.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
John Morris	Garde-pêche	Saint-Lambert	Environ 50 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, faisant face aux comtés de Laprairie, Chambly et Verchères.
André Robert	do	Lachine	Environ 15 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, faisant face au comté de Jacques-Cartier.
Julien Montpetit	do	Ile Perrot	Environ 15 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, autour de l'île Perrot.
Jos. Lauzon	do	Terrebonne	Les rivières Jésus et des Prairies, comprenant environ 50 milles.
Jos. Filiatrault	do	Sainte-Adèle	Les eaux intérieures des townships de Morin et Beresford, dans les comtés de Terrebonne et de Wolfe, et de Salaberry et Grandison, dans le comté d'Argenteuil, comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superficie.
Toussaint Cloutier	do	Piedmont	Les eaux intérieures des townships d'Abercrombie, Wexford et Kilkenny, dans les comtés de Terrebonne et Montcalm, comprises dans une étendue d'environ 300 milles en superficie.
R. W. Jones	do	St-Andrews	Environ 15 milles des eaux de la rive nord de la rivière Ottawa, s'étendant d'Oka à Carillon.
Théo. Sabourin	do	Rigaud	Environ 30 milles des eaux de la rive sud de la rivière Ottawa, s'étendant des Cascades à la pointe Fortune.
Pierre St. Pierre	do	Pointe-Fortune	Environ 40 milles des eaux de la rivière Ottawa, s'étendant de Calumet à Carillon.
Jos. Marion	do	Hull	Les eaux de la rivière Ottawa, faisant face au comté d'Ottawa, comprenant environ 75 milles.
Ed. Mohr	do	South-Onslow	Les eaux de la rivière Ottawa, faisant face au comté de Pontiac, depuis la ligne de division des comtés d'Ottawa et de Pontiac jusqu'à Fort-Coulonge, et comprenant environ 50 milles.
J. T. Coghlan	do	Chapeau	Les eaux de la rivière Ottawa, faisant face au comté de Pontiac, du Fort-Coulonge à Des Joachims, et comprenant environ 75 milles.
Robt. Joynt	Gardien des pêcheries	Joynt	Les eaux intérieures du township de Masham, dans le comté d'Ottawa, y compris le lac Bernard, comprises dans une étendue d'environ 90 milles en superficie.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

A. C. Bertram	Inspect. des pêcheries	North-Sydney	Le district n° 1, comprenant l'île du Cap-Breton.
Robert, Hockin	do	Pictou	Le district n° 2, comprenant les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysborough, Halifax et Hants.
J. R. Kinney	do	Yarmouth	Le district n° 3, comprenant les comtés de Lunenburg, de Queen, de Shelburne, de Yarmouth, de Digby, d'Annapolis et de King.
		Comté d'Annapolis.	
Bailey, W. M	Garde-pêche	Round-Hill	Le comté d'Annapolis, à l'ouest d'une ligne trav. Round-Hill, y compris le ruisseau Round-Hill.
Carty, W. T	do	Annapolis	Le comté d'Annapolis, à l'est d'une ligne traversant Round-Hill.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.—*Suite.*

Nom.	Rang.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté d'Antigonish	
Aymer, J. R.	Gardien des pêcheries.	Fourches Pomqu't, Antigonish	De l'entrée du port aux Fourches, de là sur la rivière Pomquet aux moulins de V. Chisholm, et des Fourches, sur la rivière Noire, aux Chutes.
Cameron, Lochlin	do	Upper South River, Antigonish	Depuis le pont de McWilliam jusqu'à la tête du lac.
Chisholm, Hugh	do	Lower South River, Antigonish	Depuis le port d'Antigonish jusqu'au pont de McWilliam ou de St-Andrews.
Chisholm, Donald	do	Salt Springs, Antigonish	Depuis le ruisseau du moulin de Trotter jusqu'au barrage de W. Thompson.
Chisholm, James	do	St-Andrews	Depuis le Rocher de Campbell, sur la rivière Pomquet, jusqu'au moulin de V. Chisholm, sur la branche est, et jusqu'au moulin d'Alex. McDonald, sur la branche ouest.
Dexter, Jno	do	Antigonish	Depuis le port d'Antigonish (pied du marais) jusqu'au ruisseau du moulin de Trotter ; de là en montant ce ruisseau jusqu'au moulin de Trotter, y compris les deux branches de la rivière de l'Ouest et le ruisseau de Bailey.
Fraser, Duncan	do	Saint-Joseph	Depuis le pont Pinkeytown jusqu'aux moulins de Stewart.
Macadam, Alex	do	Rivière de l'Ouest.	Depuis le barrage de Thompson jusqu'au pont des Fourches Addington.
McDonald, Alex	do	Fourches Addington.	La rivière de l'Ouest, depuis le pont des Fourches jusqu'au pont Pinkertown, y compris la rivière de Jones et celle du Castor.
McDonald, Angus	do	Tracadie	Depuis l'entrée du port jusqu'au pied du marais, de là en montant le cours d'eau Tracadie au lac ; depuis le marais en montant jusqu'au ruisseau du Monastère, y compris le ruisseau de l'Etablissement Français et Tarbitts.
McDonald, John	Garde-pêche	Doctor's-Brook	Le comté d'Antigonish.
McDougall, Arch'd	Gardien des pêcheries.	McNair's Cove, Cap-George	Depuis John McDonald (Bun's) Cove, côté nord du cap George, jusqu'à Crebbing-Head, baie Saint-George.
Randall, Albert	do	Bayfield	Depuis le rivage jusqu'au lac.
		Comté de Cap-Breton.	
Barrington, York	Garde-pêche	Sydney Mines	Le côté nord de la baie de l'Est jusqu'à la source de la rivière Sydney, y compris une partie de l'île Boularderie.
Burke, Jas. P.	do	Main-à-Dieu	Main-à-Dieu et la baie Mira.
Burke, Wm.	Gardien des pêcheries.	Burk's Bridge, Rivière Mira	Le pont Mira et le ruisseau à la Truite.
Curry, James N.	do	Fourches Sydney	La rivière Sydney et les Fourches.
Howie, Donald	do	do	do do
Fleming, Michael	do	Petit Bras d'Or	Le district du petit Bras d'Or.
Keefe, P.	do	Lingan	Le ruisseau Nord-Ouest, le Grand Lac et les tributaires.
Morrison, Angus	do	Pont Marion, Mira	Le pont Marion, Mira.
McAdam, Allan	do	Eskasoni	Eskasoni.
McCormack, Donald	do	Leitche's Creek	Le creek de Leitche et la rivière de George.
McDonald, Alex	Garde-pêche	Baie de l'Est	Le côté sud de la baie de l'Est jusqu'à la rivière au Saumon.
McDonald, Archibald	Gardien des pêcheries.	Ball's Creek	Le creek de Ball.
McEachen, Jno	do	Grand Mira, Nord	La rivière au Saumon.
McLean, Alex	do	Boisdale	Le ruisseau du Moulin.
McLellan, M.	do	Rory Brack's Brook	Le ruisseau de Rory Brack.
McNeil, D. J	do	Rivière Benacadie.	La rivière et le lac Benacadie.
Quinan, Francis	Garde-pêche	Sydney	Depuis la pointe d'en bas jusqu'à la tête sud de la baie aux Vaches, et le côté nord de la baie Mira, y compris les rivières au Saumon et Sydney.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté de Colchester.	
Corbett, H.	Gardien des pêcheries.	Cinq-Iles	Les rivières Harrington et du Nord
Davison, J. W.	Garde-pêche	Upper Economy	Le comté de Colchester, division ouest.
Frame, Samuel	Gard. des p.	Riv. Shubenacadie	La rivière Shubenacadie et la rivière de Gay.
Fulton, George	do	Riv. Stewiacke, Brookfield	La rivière Stewiacke (le haut).
Fulton, R. K.	do	Folly Village	La rivière De Bert.
Fulmer, Jesse	do	Cinq-Iles	Les rivières de l'Est et du Bar.
Gass, H.	Garde-pêche	Tatamagouche	La division du nord, comté de Colchester, y compris la baie Tatamagouche, les rivières aux Français et de Waugh.
Johnson, A. O. B.	Gardien des pêcheries.	Middle Stewiacke.	Le bas de la rivière Stewiacke.
Johnson, T.	do	R. au Saum., Truro	La rivière au Saumon.
Moore, George	do	Economie	La rivière Economie.
Murray, Math. G.	do	Truro	La rivière au Saumon.
McKay, Dan.	do	Riv. Tatamagouche	La rivière de Waugh.
Pollock, R. J.	Garde-pêche	Lower Stewiacke	La rivière Stewiacke (le bas).
Rutherford, Ed.	Gard. des p.	Stewiacke	La rivière Stewiacke.
Urquhart, Hy.	do	Folly Village	La rivière Folly.
		Comté de Cumberland.	
Fowler, Elijah	Garde-pêche	Parrsboro'	Le comté de Cumberland, div. ouest, y comp. tous les cours d'eau qui se déch. d. la baie de Fundy.
Gilroy, Geo. W.	do	Oxford	Le comté de Cumberland, division est, comprenant tous les cours d'eau qui se déchargent dans le détroit de Northumberland.
Harrison, Moses	Gardien des pêcheries.	Maccan	La rivière Maccan.
Jenks, Frs. L.	do	Parrsboro'	Parrsboro' Head.
Logan, Isaac	do	Pointe Amherst	Les rivières Laplanche et Nappan.
Murphy, Wm.	Garde-pêche	Wallace	La rivière Wallace.
McPherson, Samuel	Gard. des p.	Rivière Pugwash	La rivière Pugwash.
Porter, Jos.	do	Rivière Herbert	La rivière Herbert.
Smith, Sydney	do	Advocate Harbor	La rivière aux Pommes.
Smith, Thos. R.	do	Rivière Shinimicas	La rivière Shinimicas.
Taggart, Pat.	Garde-pêche	Pugwash	Les pêch. à l'éperlan et aux huîtres de Pugwash.
Wills, Alex. M.	Gard. des p.	Rivière à l'Orignal.	Les rivières à l'Orignal et Warrington.
		Comté de Digby.	
Collins, J. A.	Garde-pêche	Westport	Division Ouest du comté de Digby, îles Longues et Brier.
Hanley, Wm.	do	Digby	Comté de Digby, division est.
Journey, Robt.	Gard. des p.	Weymouth	La rivière Sissiboo.
McKay, Lochlin	do	Barton	La baie de Sainte-Marie.
Potter, Chs. T.	do	Rivière Joggins	La rivière Joggins jusqu'à la rivière de l'Ours.
		Comté de Guysboro.	
Bruce, J. R.	Gardien des pêcheries.	Guysboro'	Depuis l'embranchement de la riv. Clam Harbor jusqu'aux Chutes d'en haut.
Cameron, Angus	do	Rivière de l'Est	La rivière de l'Est, Sainte-Marie.
Cameron, D., sen.	do	Upper Caledonia	La rivière de l'Ouest, Sainte-Marie, du pont de Wallace à la source de la rivière.
Cook, Jas.	do	Riv. au Saumon	La rivière au Saumon, depuis l'embouchure jusqu'à la ligne ouest de Graham.
Cross, John	do	Riv. aux Sauvages.	La rivière aux Sauvages, de son embouchure à sa source, district de Sainte-Marie.
Gunn, Donald	do	Cross Roads	Depuis l'emb. à la place de Scott jusqu'au lac Country-Harbor, y compris le ruisseau de Gunn, de la rivière princip. au lac de Hurley.
Henderson, Jas.	do	Havre d'Isaac	Le port et la rivière Isaac.
Hudson, Saml. (fils de Lewis)	Gardiens	Country Harbor	Country Harbor et la rivière, du pont au détroit jusqu'à son embouchure.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté de Guysboro'. —Suite.	
Jones, John	Gardien des pêcheries.	Embouch. de la riv. au Saumon	L'embouchure de la rivière au Saumon.
Jordan, Wm	do	Glenelg	La rivière Sainte-Marie depuis chez Alex. Ross (en amont du point où cesse la marée) jusqu'à chez Hugh Halters, sur la rivière de l'Ouest.
Kenny, Chas	do	Riv. au Saumon, division ouest de Guysboro'	Du pied du lac de Neil au lac du Barrage du Castor inclusivement, et tous les lacs que le cours d'eau traverse.
Manson, Alex	do	Lacs Lochaber	La rivière de Sainte-Marie, du lac de Wallace au barrage du moulin de Fischer.
Mattie, Frederick	do	Tracadie, comté d'Antigonish	La rivière Tracadie jusqu'aux comtés de Guysboro et d'Antigonish.
Munroe, W. M.	do	Cole Harbor	La rivière Cole Harbor.
McDonald, Wm	do	Stillwater	La rivière de Sainte-Marie.
McKay, Robt	do	Guysborough, Intervale	Du point où cesse la marée jusqu'au même point d'Intervale, sur la branche nord, et jusqu'au moulin de Cameron sur la branche de la Vallée.
McKeen, Thos	do	Melrose	Des Fourches à la limite du comté, y compris le moulin de McQueen et le ruisseau jusqu'au lac.
McEllum, Jas	do	Riv. au Saumon	Depuis la ligne ouest de Graham jusqu'au pied du lac de Neil, y compris la branche nord et le lac.
McGrath, Adam	do	Cross Roads, Ste-Marie	De la jonction de la branche d'Antigonish, riv. de Sainte-Marie, à la tête du lac de Deux Milles.
McQuarrie, Allan	Garde-pêche	Sherbrooke	District de Sainte-Marie.
Pride, Wm	Gardien des pêcheries.	Sherbrooke, Sainte-Marie	Depuis l'embouchure de la rivière Sainte-Marie jusqu'à la pointe Sinclair, y compris le cours d'eau de Wine-Harbor au Lac.
Sinclair, Robt	do	Goshen	Lac Huit Iles, depuis le moulin de Sinclair jusqu'aux sources,
Smith, J	do	Cross Roads	Depuis le pont de Cross-Road, rivière Country Harbor, jusqu'au lac Huit Iles.
Smith, J. P	do	Rivière de l'Ouest.	De la ligne nord de la propriété de H. Hattie au ruisseau d'Indianman, y comp. tous les tribut.
Sears, George	do	Sherbrooke	Sherbrooke.
Tory, Jas. A	Garde-pêche	Guysborough	Comté de Guysborough.
		Comté d'Halifax.	
Blakely, Jas	Gardien des pêcheries	Ship Harbor	De Ship-Harbor à Chezzetcook inclusivement.
Coolen, Chas	do	Shad Bay	L'ance de Peggy jusqu'à la baie Torrence, y compris les rivières Prospect et Neuf Milles.
Conrad, Chas	do	Cole Harbor	Cole Harbor.
Fitzgerald, John	Garde-pêche	Anse Portugaise	Halifax Harbor jusqu'à la baie Marguerite, anse Portugaise.
Fraser, John	Gardien des pêcheries.	Rivière Moser	La rivière de Moser et Ecum Secum et le ruisseau de Smith.
Fraser, O. P	do	Ecum Secum, Co. de Guysboro	La rivière Ecum Secum.
Henry, Chas. G	do	Haut de la rivière Musquodoboit	Le haut de la rivière Musquodoboit.
Hughes, P	do	Rivière Tangier	La rivière Tangier.
Hemlan, Joshua	do	R. des Neuf Milles	Le haut de la rivière Neuf Milles.
Keizer, Geo	do	Lac Porter	Le lac Porter et les cours d'eau.
Mason, Nath	do	Embouchure de la baie Marguerite.	De l'anse de Hubert à l'anse de Peggy, baie Marguerite, rivières Ingraham et du Sauvage.
Mosher, Dan	do	Baie aux Vaches, Dartmouth	Cours d'eau de la baie aux Vaches.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Halifax—Suite.	
McDonald, Jno	Gardien des pêcheries..	Lawrencetown	La grande rivière au Saumon ou Lawrencetown.
McKiel, Nath	do ..	Sheet-Harbor	Sheet-Harbor.
McCleam, Donald	do ..	Riv. Chezzetcook	La rivière Chezzetcook.
McLeod, George	do ..	Petite Musquodoboit	Le milieu de la rivière Musquodoboit.
Rowlings, Geo	Garde-pêche	Havre Musquodoboit	Comté d'Halifax, division est, de Dartmouth à Ecum Secum.
Shatford, H. A	Gardien des pêcheries..	Anse Hubbard	La rivière Pennant.
Stevens, Robt	do	Havre Musquodoboit	La rivière Musquodoboit.
Walker, Wm. G	do ..	Petite riv. au Saumon, ch. Preston	La petite rivière au Saumon.
Whitman, James E	do ..	Rivière au Saumon	La rivière au Saumon.
		Comté de Hants.	
Burnham, P. S	Garde-pêche	Windsor	Comté de Hants, division ouest de la limite ouest du comté à Walton.
Colter, John B	do	Milford	La rivière Shubenacadie.
Horne, Arch	Gardien des pêcheries..	Enfield	L'extrémité sud de la Shubenacadie et de la riv. Neuf Milles.
Mosher, Jas	do ..	Brooklyn	Les rivières Meander et Herbert, de leurs embouchures à leurs sources.
Mosher, Noah	do ..	Mosherville	La rivière Kennetcook, de son embouchure au point où cesse la marée.
O'Brien, Jas	do ..		
Smith, W. B	Garde-pêche	Maitland	Les rivières Walton et Kennetcook.
		Maitland	La rivière Shubenacadie, de la rivière Cinq Milles à son embouchure et le côté sud de la baie Cobequid à Noël.
Snide, John	do	Shubenacadie	La rivière Shubenacadie, à partir de Shubenacadie jusqu'à la rivière Cinq Milles, cette dernière comprise.
		Comté d'Inverness.	
Benvie, Peter	Gardien des pêcheries..	Mabou, Brook Village	La rivière Mabou.
Coady, James	Garde-pêche	Margaree S.-O	Comté d'Inverness, division est.
Crowdis, Mark	Gard. des p.	Big Interval	Du Pont aux Fourches, rivière Margaree, N.-E.
Dowling, David	do ..	Riverside	La rivière aux Habitants.
Gillies, Peter	do ..	Mabou S.-O	Mabou-S.-O.
Graham, Stephen	do ..	Longue Pointe	Les rivières Longue Pointe et Judique.
Murphy, Moses	do ..	Margaree N.-E	Lac Ainslie.
McDonald, M. B	do ..	Rivière Dennis	La rivière Dennis.
McDougall, Murdock	do ..	Lac Ainslie	La rivière à la Truite.
McEachan, P	Garde-pêche	Glendale	Le district d'Inverness-Sud.
McFarlane, Angus (fils d'Angus)	Gardien des pêcheries..	Haut de la rivière Margaree S.-O	Le haut de la rivière Margaree-Sud-Ouest.
McKay, Neil	do ..	Riv. Margaree S.O.	Le haut de la riv. Margaree et de ses tributaires.
McKay, Neil	do ..	Ruisseau à la Truite	Le ruisseau à la Truite, lac Ainslie.
McKinnon, Angus	do ..	Riv. Margaree N.E.	Du pont Crowdis à la source de la rivière.
McLean, D. F	Garde-pêche	Port-Hood	Le comté d'Inverness, division ouest.
McLennan, Allan	Gard. des p.	Rivière Dennis	La rivière et le bassin Dennis.
Ross, David	Garde-pêche	Margaree N.-E	Le comté d'Inverness, division est.
		Comté de King.	
Bishop, C. E	Gard. des p.	Horton	La rivière Gasparot.
Brown, Philip	do	Blomidon	Blomidon.
Miller, Jas. S	Garde-pêche	Canning	Comté de King.
Murphy, L. A	Gard. des p.	Gaspereaux	La rivière Gasparot.
McIntyre, W	do ..	Aylesford	La rivière Annapolis.
Reid, R. F	Garde-pêche	Wolfville	Comté de King.
Thorpe, J. W	Gard. des p.	Havre de Hall	De la pointe de Hall au cap Fendu.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Com. de Lunenburg	
Besancon, Isaiah	Gard. des p.	Bassin Chester	La rivière du Centre.
Boylan, Edward	do ..	New-Ross	La rivière d'Or, le haut.
Burns, Amon	do ..	La Have (le haut)	Depuis Cooks jusqu'à la source de la riv. La Have.
Cooney, Wilbur	do ..	Chester	La branche est de la rivière du Centre.
Croft, Wm	do ..	Bassin Chester	La rivière d'Or-Est, de la pointe Bongard à la branche de la rivière d'Or, de là aux lacs de Clarke, de Clinton et d'Henry.
Demon, David	do ..	Bas de la riv. d'Or.	Le bas de la rivière d'Or.
Evans, David	Garde-pêche	Chester	Comté de Lunenburg, division Est, riv. Middle Gold, de Martin et Mushamush.
Godard, C. E	do	Bridgewater	La rivière La Have.
Hebb, Elie	Gardien des pêcheries.	Traverse Hebb, Conquerall-O	La Petite Rivière, du ruisseau Wallace à sa source.
Hutt, John	do ..	Beach Hill, Chester	La Rivière Middle Gold.
Keating, Michael	do ..	Rivière de l'Est	La rivière de l'Est.
Keddy, J. H	do ..	New-Ross	La rivière de Larder.
Langille, James	do ..	Chester	La rivière de Martin.
Mossman, Josiah	do ..	Lunenburg	Depuis chez Henry Kock jusqu'à chez Knock.
Meisner, Jacob	do ..	Chester	La rivière de l'Est.
Nesbitt, G. A	do ..	Petite Rivière	Depuis l'embouchure de la Petite Rivière jusqu'au ruisseau Wallace.
Schmeisser, N	do ..	Trav. LaHave, Est	La riv. La Have, de l'embouc. à l'anse de Wilkie.
Solomon, W. M	Garde-pêche	Lunenburg	Division ouest, comté de Lunenburg.
		Comté de Pictou.	
Cameron, Allan	Gardien des pêcheries.	Kenzeeville, Riv. Barney	La branche Est de la rivière de Barney, depuis Sutherland's Marshy Hope jusqu'à la rivière Barney.
Cameron, Thos	do ..	Durham-Ouest	La rivière de l'Ouest.
Campbell, Peter	do ..	New-Glasgow	La rivière de l'Est.
Campbell, A. F	do ..	Ile Pictou	La pêche à homard de l'île Pictou.
Douglas, Alex	do ..	Alma	La rivière du centre.
Foot, Jas	do ..	Bas, riv. aux Fr'çais	Le bas de la rivière aux Français.
Fraser, Donald	do ..	Hopewell	De la Fourche au lac de la Branche Ouest.
Fraser, Thos	do ..	Ile Hopewell	La rivière de l'Est du point où cesse la marée à la fabrique de Grant.
Fraser, Samuel	do ..	Bridgeville	De la fabrique de Grant au lac de la Branche Est.
Murray, D. A	do ..	Avondale	La riv. de Barney, depuis le pont de McDonald jusqu'à sa source.
	Garde-pêche	Lismore	Comté de Pictou, division est, y compris les riv, de Sutherland, aux Français et de Barney, le ruisseau de Bailey et la fabrique Shore, depuis le port de Pictou, dans une direction est, jusqu'à la ligne du comté.
McDonald, Donald	Gardien des pêcheries.	New-Glasgow	La rivière de Sutherland.
McDonald, Wm	do ..	Riv. aux Français	La rivière aux Français.
McDougall, Chas	do ..	Jardin d'Eden	La riv. Est de Sainte-Marie et le lac du Jardin.
McKay, John	do ..	Rivière John	La rivière John.
McKenzie, Geo	do ..	Riv. Caribou (bas)	La rivière Caribou.
McLean, Donald	do ..	Avondale	La rivière de Barney.
McLean, Donald	do ..	Ruisseau Bailey	Le ruisseau de Bailey.
Pritchard, A. O	Garde-pêche	New Glasgow	Partie centrale du comté de Pictou, y compris les rivières du Centre, Est et Ouest.
Sutherland, Robt	do	Rivière John	Comté de Pictou, division ouest, y compris les rivière du Centre, Est, Ouest, Caribou, Tony et John.
		Comté de Queen.	
Fitzgerald, John	Garde-pêche	Mill Village	Des moulins à vapeur aux chutes de Salter, sur la rivière de Port-Medway.
Ford, Theo	Gardien des pêcheries.	Milton	Du pont Milton en montant à la riv. du Port-Liverpool.
Foster, I. C	do ..	Port-Medway	Depuis l'île Puddingpan jusqu'à l'île de Toby.
Miles, Barnabas	do ..	Greenfield	Depuis les chutes de Salter jusqu'à Pawn Hook, sur la rivière de Port Medway.
Sellon, S. T. N	Garde-pêche	Liverpool	Comté de Queen.

LISTE des agents des pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
		Comté de Richmond.	
Cameron, Duncan	Garde-pêche	Saint-Pierre	Division est de la rivière Bourgeois à la limite orientale du comté, y compris la dite rivière.
Grant, Charles	Gardien	Riv. des Habitants.	Rivière des Habitants.
Gerroir, Félix	do	Arichat	Grand Ruisseau.
Grouchy, J. P	do	do	Rivière Descousse.
Kyte, Patrick	do	Rivière Tier, St-Pierre	Rivière Tier.
Marmeau, Frs	Garde-pêche	Arichat	Division ouest de la rivière Bourgeois à la limite occidentale du comté.
Murchison, Donald	Gardien	Grande-Rivière	Grande Rivière.
McPherson, Farquhar	do	R. du Moulin, trav. de Grandigue	Rivière du Moulin.
McRae, Allan	do	Baie de l'Ouest	Baie de l'Ouest, rivière Noire.
Proctor, John, aîné	do	Port-Hawkesbury	Rivière des Habitants.
Sampson, M	do	Petit de Grat	Petit de Grat Inlet.
Sampson, J	do	L'Ardoise	L'Ardoise.
		Comté de Shelburne.	
Acker, Timothy	Gardien	Birchtown	Rivière Birchtown.
Crowell, P	do	Barrington	Rivière Barrington.
Goudy, E. S	Garde-pêche	do	Rivière Clyde, jusq. la ligne, comté de Yarmouth.
Holden, C. A	Gardien	Rivière Jordan	Ruisseau Ogden et rivière au Sauvage.
Kehoe, M	do	Lockeport	Havre de Green.
McGill, W. Jno	Garde-pêche	Shelburne	Comté de Shelburne.
McKinney, Lewis	Gardien	Baie Ronde	Rivière de la baie Ronde.
McLean, Wm	do	Port-Saxon	Port-Saxon.
Nichol, F. G	do	Rivière Clyde	Rivière Clyde.
Ryer, George	do	Shelburne	Rivière Roseway.
		Comté de Victoria.	
Beaton, Roderick	Gardien	McNaughton	Rivière Hume.
Bingham, Wm	Garde-pêche	Englishtown	Englishtown et division d'Ingonish.
Buchanan, Donald	Gardien	Rivière Barachois	Rivière Barachois.
Capstick, Thos	do	Baie St-Laurent	Rivière au Saumon, baie Saint-Laurent.
Finlayson, Donald	do	Rivière du Milieu	Rivière du Milieu.
Foyle, Wm	do	Rivière Baddeck	Ruisseau de Peter.
Hellen, Robt	do	Cap Nord	Cap Nord.
Ingraham, G	do	Baddeck	De Baddeck à la tête de la Longue Pointe.
McAuley, Donald	do	do	Rivière Baddeck.
McCharles, D	do	Goul.-S., Ste-Anne	Goulet-Sud, Sainte-Anne.
McDonald, Duncan	Garde-pêche	Baie Aspy	Comté de Victoria, division nord, de Smoky Head à la baie Saint-Laurent.
McDonald, Archd	Gardien	do	Bras sud, rivière du Milieu.
McDonald, Archd	do	Havre du Nord	Havre du Nord.
McDougall, Michael	do	Rivière Washabuck	Rivière Washabuck.
McGregor, Frs	do	Mont. du Chasseur	Embouchure de la rivière Baddeck.
McIver, Malcolm	do	Ruiss. au Sauvage	Ruisseau au Sauvage.
McKenzie, Chris	do	Baddeck	Rivière du Milieu.
McLeod, Donald	do	Rivière Ste-Anne	Rivière Sainte-Anne.
McLellan, John	do	Rivière du Milieu	Rivière du Milieu.
McMillan, Donald	do	Baddeck	Rivière Baddeck.
McNeil, John S	do	Grand Narrows	De Grand Narrows à la Pointe McKay.
McQuarrie, Donald	Garde-pêche	Baddeck	Comté de Victoria, division sud.
McRae, John (fils de Rory)	Gardien	McLeod	Rivière du Milieu.
McRae, Donald	do	Baddeck	Rivière Baddeck et ses tributaires.
McRae, Kenneth	do	Rivière du Milieu	Ruisseau au Sauvage.
McRae, Donald	do	T. Rouge, Baddeck	Tête Rouge, Baddeck.
McRae, John	do	Mine d'Or, rivière du Milieu	Mine d'Or, rivière du Milieu.

LISTE des agents des pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
		Comté de Yarmouth.	
Brand, J. I	Gardien	Pubnico-Ouest	Pubnico et Argyle.
Doucet, Jérôme	do	Tusket	Rivière Tusket.
Hatfield, J. A	Garde-pêche	do	Comté de Yarmouth.
Jeffrey, James	Gardien	Overton	De la pointe Chebogue à la pointe Chegoggin.
Kavanagh, Wm	do	Tusket	Du pont Gurill à Coldstream.
Muise, Vital	do	Fourches Tusket	Fourches Tusket.
Nickerson, E	do	Yarmouth	Rivière au Saumon.
Porter, Z	do	Rivière au Castor	Rivière au Castor.
Porter, John B	do	Lac à l'Anguille	Lac à l'Anguille.
Thurston, Wm., fils	do	Chegoggin	Rivière Chegoggin.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

J. H. Pratt	Inspecteur des pêches commandant le *Cruiser*	Saint-André	District n° 1, comprenant le comté de Charlotte, y compris les îles de Campobello et Grand Manan, et la baie Passamaquoddy.
Robert A. Chapman	Inspect. des pêches	Moncton	District n° 2, comprenant les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland.
David Morrow	do	Oromocto	District n° 3, comprenant les comtés d'Albert, Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.
		Comté d'Albert.	
Dryden, J. W	Gardien	Hillsboro'	Embouc. de la riv. Petitcodiac et baie Dorchester.
Oliver, Bartlet	do	Harvey, Petit Rocher	Baie du Rocher.
Stewart, Suthd	Garde-pêche	Alma	Comté d'Albert.
Taylor, Wallace	Gardien	Coverdale	Rivière Petitcodiac.
Wilbur, Kinnear T	do	Midway, Harvey	Lac Germantown et rivière Shepody.
		Comté de Carleton.	
Burt, George R	Garde-pêche	Upper Woodstock.	Rivière Saint-Jean et ses tributaires, du creek Long à la rivière Tobique.
Lindsay, G. Alex	do	Highlands	Riv. Miramichi (S.O.) de la source aux Fourches.
Scott, J. W	Gardien	Canterbury	Rivière Saint-Jean, de la rivière à l'Anguille à Woodstock.
		Comté de Charlotte.	
Ash, Wm	Garde-pêche	Havre du Castor	District Est du comté de Charlotte.
Barry, Thos	Gardien	Lower Falls, Magaguadavic	Lower Falls, rivière Magaguadavic.
Best, G. S	Garde-pêche	Havre du Castor	Division Est, de La Tête à Lepréau.
Brown, Barth	do	Campobello	Campobello et les îles de l'Ouest, ainsi que les côtes et les cours d'eau, comté de Charlotte.
Campbell, D. F	do	Saint-André	Baie intérieure de Passamaquoddy.
Carrol, Edward	Gardien	Grand Manan	Ile Whitehead.
Dick, Samuel	do	La Tête	Baie intérieure de Passamaquoddy.
Dixon, Robert	do	Lepréau	De l'anse Seely à Lepréau.
Holmes, Thomas	do	Ile au Cerf	Côté ouest, île au Cerf.
Johnson, Robt	do	Upper Falls, Magaguadavic	Upper Falls, rivière Magaguadavic.
Lord, J. M	Garde-pêche	Ile au Cerf	Ile au Cerf.
McLaughlin, W. B	do	Grand Manan	Ile du Grand Manan et ses frayères.
Todd, Frank	do	Saint-Stephen	Rivière Sainte-Croix et ses tributaires.

LISTE des agents des pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
		Comté de Gloucester.	
Aché, Adolphe	Gardien	Shippegan	Shippegan.
Boyd, Alex	Garde-pêche	Miscou Harbour	Petite Shippegan à Miscou.
Calnan, John, jeune	Gardien	Kinsale	Cette partie de la rivière Tête-à-Gauche, d'un mille en amont de la digue du moulin à la source de la dite rivière.
Comeau, Frédéric	do	Petit Rocher	Petit Rocher, de Belledune au ruiss. du Moulin.
Cormier, Gustave	Garde-pêche	Caraquette	Bancs de harengs de Caraquette.
Dempsey, Miles	Gardien	Grève au Saumon	La Grève au Saumon, de la rivière au Bar à la pointe de la Pierre-Meulière.
Gibbs, Valentine	do	Pokemouche	Pokemouche.
Hache, J. L	Garde-pêche	Caraquette	Bancs d'huîtres de Caraquette et Shippegan ainsi que le goulet et la rivière Saint-Cimon.
Hickson, James	do	Bathurst	Rivière Nipissiguit et ses tributaires, avec la côte maritime et les cours d'eau, de la rivière Belledune à la pointe de la Pierre-Meulière.
Poirier, Joseph	do	Grande-Anse	Baie des Chaleurs, entre la Grande-Anse et la pointe Mizzonette.
Robicheau, Olivier	Gardien	Ferguson's Point	Côte de la ligne de comté, de Northumberland à la Pointe Verte, y compris la Grande et la Petite rivière Tracadie.
Rogers, W	do	Tête-à-Gauche, Bathurst	Rivière Tête-à-Gauche.
Sisk, William	do	Rocher-Noir	Pointe de la Pierre-Meulière à la Grande-Anse.
Trudel, Camille	do	Shippegan	Shippegan.
Walsh, William	Garde-pêche	Pokemouche	Le district de Pokemouche.
		Comté de Kent.	
Collet, A. L	Gardien	Bouctouche	Baie de Bouctouche.
Cormier, Chas	Garde-pêche	Cocagne	Rivière Cocagne.
Girouard, M. A	do	Bouctouche	Grande rivière Bouctouche.
Guimon, Lazare	do	Saint-Louis	De Kouchibouquacis à la rivière Chockfish.
Hannah, Wm. F	do	Richibouctou	Rivière Richibouctou.
Léger, F. B	Gardien	Petite riv. Bouctouche	Petite rivière Bouctouche.
Leblanc, A. T	Garde-pêche	Legerville	Rivière Canaan (partie supérieure).
Mauzerolles, Nicolas	Gardien	Kouchibouquacis	De la riv. Kouchibouquacis à la pointe au Sapin.
Miller, Jas. L	do	Kingston	De l'embouchure de la riv. Nicolas, sur la Bouctouche, en amont, y compris la riv. Nicolas.
		Comté de King.	
Belyea, J. A	Garde-pêche	Westfield	Rivière Saint-Jean et baie Belle-Ile et ses tributaires.
Fenwick, Edwin	Gardien	Studholm	Ruisseau du Moulin.
Gosline, Samuel	Garde-pêche	Creek de Smith	De l'embouchure du C. de Smith, en remontant.
Pearson, I. R	Gardien	Etablissem. Angl.	Lac Washademoak et ses tributaires, dans les comtés de King et Queen.
Spragg, Z. S	do	Belle-Ile	Baie Belle-Ile.
		Comté de Northumberland.	
Parker, Thos	Garde-pêche	Newcastle	Riv. Miramichi S.-O. principale, de Doaktown à l'île Beaubair.
Wyse, William	do	Chatham	Riv. Miramichi S.-O. principale et baie de Nelson à l'Eglise Brûlée, des deux côtés.
Williston, J. G	do	Baie-du-Vin	Baie Miramichi, depuis la Pointe aux Cars jusqu'à l'île au Renard.
Noble, John	do	Baie Miramichi	Baie Miramichi, depuis l'île au Renard jusqu'à la Pointe Escuminac.
Robertson, John	do	Tabusintac	Ligne de côte et baie Miramichi, depuis la ligne de comté de Gloucester jusqu'à Néguac.

LISTE des agents des pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
		Comté de Northumberland—Fin.	
Robichaud, P.	Garde-pêche	Upper Neguac	Intérieur de la baie Miramichi, depuis Néguac jusqu'à l'Eglise Brûlée.
Hogan, John	do	Newcastle	Rivière Miramichi principale et Miramichi N.-O., depuis Chatham en remontant, y compris les rivières Petite Sud-Ouest et Sevogle.
Martin, Alex	Gardien	Néguac	Baie Miramichi à Néguac.
Irving, William	do	Newcastle infér.	Miramichi principale et Newcastle inférieure.
Watling, Tubal	do	Rivière Noire	Rivière Noire.
		Comté de Queen.	
Hetherington, I. T	Garde-pêche	Jenkins, Johnson	De l'île Cole au pied du lac Washademoak.
Langan, Isaih	Gardien	Chipman, Gaspereau	Rivière au Saumon.
Philips, Robert	do	Rapides de Canaan	Tête du lac Washademoak.
		Comté de Ristigouche.	
McPherson, Alex	Garde-pêche	Rivière Charlo	Depuis Belledune jusqu'à Dalhousie.
		Comté de Sunbury.	
Griffith, Chas	do	Burton	Rivière Saint-Jean, d'Indiantown à la ligne du comté d'York.
Hoben, G. W	Gardien	Sheffield	do do do
		Comté de Saint-Jean.	
O'Brien, Jos	Garde-pêche	Carleton, St-Jean.	Comté de Saint-Jean.
Rourke, E. V	do	Saint-Martin	Partie est du comté de Saint-Jean, de Quaco-Head à la rivière aux Oies.
		Comté de Victoria	
Caron, Magloire	Gardien	St-François Centre	En haut des rapides de la rivière au Poisson
Edgar, Thos	do	Trois-Rivières	Division centrale, rivière Tobique.
Larlie, Daniel	do	Andover	Rivière au Saumon.
McDougall, John	do	Rocky-Brook, paroisse de Lorne	Trois-Ruisseaux, bras de la rivière Tobique.
Pelletier, Béloni	do	Ruisseau Caron.	Lac Baker et cours d'eau avoisinants.
Roberts, Chas., jeune	do	Andover	Division inférieure, rivière Tobique.
Ryan, Thos. D	Garde-pêche	Grandes-Chutes	Comté de Victoria.
		Comté de Westmoreland.	
Cormier, D. T	do	Pré-d'en-haut	Baie de Dorchester.
Deacon, W. B	do	Shédiac	Port de Shédiac et rivière.
Goodwin, Robt	do	Baie Verte	Les paroisses de Sackville et Westmoreland.
		Comté d'York.	
Campbell, J. A.	Gardien	Kingsclear, Frédéricton	Grande Passe, sur la riv. Saint-Jean, en remont., dep. la pointe Crock jusq. la limite infér. du comté d'York, y compris la riv. Nashwaak
Cronkhite, A. B	do	Southampton	Rivière Saint-Jean, dep. la limite supér. du comté d'York jusq. la p. Crock, sur la riv. St-Jean
Cunningham, A	Garde-pêche	Stat. de Canterbury	Lacs Skiff, Palfry et autres.
Glendenning, D	Gardien	Station Harvey	Ruisseau Magaguadavic, lac Oromocto et autres lacs.
McNelly, L	do	Upper Kingsclear.	De la traverse Burgoyne à Nackawack.
Moir, A	Garde-pêche	Bloomfield	Depuis le coude de Price jusqu'à la côte Brûlée Miramichi S.-O.
Orr, Robt	do	Frédéricton	Comté d'York.

LISTE des agents de pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
Edward, Hackett	Inspecteur des pêches	Tignish	Ile du Prince-Edouard.
		Comté de King.	
Conaghan, John	Gardien	Baie Fortune	Baie Fortune, de la Petite-Rivière à la baie Rollo
Cuddie, James	do	Havre de Murray	Havre et rivière Murray, y comp. les lots 63 et 64
Dingwell, J. H	do	Rivière Morell	Quatrième district de Morell.
Duffy, Peter	do	Saint-Pierre	Saint-Pierre et Morell.
Griffin, Henry	do	Georgetown	Baie de Cardigan et rivière Montague.
Mathewson, M	do	Grande-Rivière	Grande-Rivière.
Mitchell, James	do	Chemin Peake	Premier district de Morell.
Morrow, Henry	do	Rivière Souris	Rivière Souris.
McCullough, Patrick	do	Chemin Peake	Troisième district de Morell.
McDonald, Allan	do	Lac Nord	Lac Nord.
McDonald, Ronald	do	Riv. du Naufrage	Rivière du Naufrage.
O'Brien, John	do	Rivière Morell	Deuxième district de Morell.
Reilly, Daniel	do	Rivière Montague	Montague, du chemin de Georgetown au chemin Whim, et dep. la ligne de comté jusqu'à la côte.
		Comté de Queen.	
Beers, George F	Gardien	Cherry-Valley	Baie de Pownal et rivière au Loup-marin.
Buotte, Dominique	do	Rustico	District de Rustico.
Currie, Neil	do	Long-Creek, riv. de l'Ouest	Rive du lot 65, au sud de la rivière Ouest.
Delaney, Jonathan	do	New-London	New-London.
Garnum, Lionel	do	Rivière Winter	Rivière Winter.
Howatt, James	do	Crapaud	Crapaud.
Loughrin, John	do	Orwell	Orwell et Newton.
MacKenzie, Finlay	do	Rivière Pinette	Lots 60 et 62.
Murphy, Thos	do	Pont de Stanley	Rivière à la Truite.
Murphy, Jos	do	China Point, lot 50	District de la baie Pownal et riv. au Loup-marin
McDonald, Chs. C	do	Blooming-Ponds	Pêcherie de gaspereau de Blooming-Ponds.
Powers, Jas	do	Rivière Hunter	Rivières Huntley et Wheatley.
Ready, Michael	do	Tracadie	Rivière Winter.
Shaw, A. C	do	Long-Creek, lot 65.	District de la rivière Ouest.
Stanley, Francis	do	Charlottetown	Charlottetown, y compris les rivières Est, Ouest et Nord.
Stephenson, George	do	New-Glasgow	Rivière New-Glasgow.
Whitehead, Wm	do	Rivière Sud-Ouest.	Rivière Sud-Ouest.
		Comté de Prince.	
Arsenault, S. P	Gardien	Baie Egmont	Lot 15, baie Egmont.
Aylward, Peter	do	Tignish	Etang de Skinner, au sud, de la partie sud de l'étang aux Clous à l'étang Noir, inclusivem., et à l'est jusqu'au chemin de fer.
Bryant, D. L	do	Mont Plaisant, lot 18	Du banc ouest de la riv. Grand Pierre-Jacques au point où la ligne nord du lot 15 touche la côte de la baie Egmont.
Chiasson, John (Chapel)	do	Tignish	Tignish, de la ligne du lot nº 2, au nord, y compris la Petite et la Grande Tignish, et à l'ouest jusqu'au chemin de fer.
Clark, Henry	Garde-pêche	Freetown inférieur	Rivière Dunk et baie Egmont.
Doyle, Lawrence	Gardien	Lot 3	Du Petit Miminigash au cap Wolfe.
Gillis, V. S.	do	Riv. aux Sauvages, lot 18.	Baie Richmond et Malpèque.
Holland, J. F. B	do	Bédèque	De la Tête Graham, lot 26, au cap Traverse.
Howat, Calvin	do	Rivière Tryon	Rivière Tryon.
McBride, Patrick	do	Bédèque Central	Rivière Dunk.
McDonald, Jas. A	do	Grande-Rivière	Grande Rivière.
McDonald, Alex	do	Alberton	Baie et Inlet de Cascumpèque, du détroit au cap Kildare.

LISTE des agents de pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
		C. de Prince.—Con.	
Nelligan, Jas. M.	Gardien	Etang aux Clous	Etangs aux Clous et Skinner.
Ramsey, J. A.	do	Hamilton, lot 18	Anse aux Huîtres, baie Richmond.
Ramsey, James	do	Tyne-Valley	Lot 13, rivière à la Truite.
Ramsey, J. K.	do	Cap Ouest	Du cap Wolfe à la rivière Brae.
Reid, Peter	do	Coleman	Lots 5, 6 et 10.
Rix, John	do	Miminigash	Miminigash.
Sharpe, John A.	do	Summerside	Summerside, y compris la baie Bédèque et la partie sud de la baie Richmond.
Sharpe, George A.	do	Lot 12	Lot 12, sur les détroits.

PROVINCE DU MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Alex. McQueen	Inspecteur	Winnipeg	Province du Manitoba.
F. C. Gilchrist	Garde-pêche	Fort Qu'Appelle	Rivière Qu'Appelle et les lacs avoisinants.
O. T. Stone	do	Sussex, B P. Craven	Lac Long, territoires du Nord-Ouest.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Thomas Mowat	Inspecteur	New-Westminster.	Province de la Colombie-Britannique.

PISCICULTURE.

Nom.	Emploi.			Adresse.
Samuel Wilmot	Surintendant de pisciculture du Canada			Ottawa.
Charles Wilmot	Préposé à l'établissement de piscifacture du gouvernem.			Newcastle, Ontario.
William Parker	do	do		Sandwich, Ontario.
L. N. Catellier	do	do		Tadoussac, Québec.
	do	do		Bassin de Gaspé, Québec
Alex. Mowat	do	do		Deeside, Métapédia, Qué
A. H. Moore	do	do		Magog, Québec.
A. B. Wilmot	do	do		Bassin de Bedford, N.-E
C. A. Farquharson	do	de		Sydney, C.-B., N.-E.
Isaac Sheasgreen	do	do		South-Esk, N.-B.
Charles McCluskey	do	do		Grand-Falls, N.-B.
Thomas Mowat	do	do		New-Westminster, C.-B

RÉCAPITULATION.

Provinces.	Nombre d'employés
Ontario	90
Québec	64
Nouvelle-Ecosse	257
Nouveau-Brunswick	88
Ile du Prince-Edouard	51
Manitoba et territoires du Nord-Ouest	3
Colombie-Britannique	1
Pisciculture	12
Officiers et équipage des navires employés à la protection des pêcheries	161
Total	730

En sus du personnel régulier ci-dessus, 102 gardiens ont été employés de temps à autre penda l'année.

ANNEXE No 2.

PRIMES DE PÊCHE.

ÉTAT GÉNÉRAL des réclamations reçues en 1888 pour primes de pêche.

Province.	Comté.	Nombre de réclamations reçues.	Nombre de réclamations rejetées.	Nombre de réclamations restées en suspens.	Nombre de réclamations payées.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	203	2	.....	201
	Antigonish	160	1	.....	159
	Cap-Breton	514	7	.....	507
	Colchester	1	.....	.....	1
	Digby	314	1	.....	313
	Guysboro'	1,190	1	.....	1,189
	Halifax	1,388	3	14	1,372
	Inverness	684	2	.....	682
	King	54	1	.....	53
	Lunenburg	812	1	1	810
	Pictou	15	.....	.....	15
	Queen	209	1	.....	208
	Richmond	1,290	2	.....	1,288
	Shelburne	693	2	.....	691
	Victoria	729	6	.....	723
	Yarmouth	225	8	.....	217
	Totaux	8,481	38	15	8,429
Nouveau-Brunswick	Charlotte	773	4	.....	769
	Gloucester	952	15	.....	937
	Kent	240	3	.....	237
	Northumberland	27	13	.....	14
	Ristigouche	1	.....	.....	1
	Saint-Jean	61	4	.....	57
	Westmoreland	11	.....	.....	11
	Totaux	2,065	39	.....	2,026
e du Prince-Edouard	King	624	14	313	304
	Prince	389	3	.....	389*
	Queen	140	.....	.....	141
	Totaux	1,153	17	313	834
Québec	Bonaventure	1,459	3	.....	1,456
	Gaspé	2,320	10	.....	2,311*
	Rimouski	11	5	.....	6
	Saguenay	538	1	.....	537
	Totaux	4,328	19	.....	4,310

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse	8,481	38	15	8,429
Nouveau-Brunswick	2,065	39	.....	2,026
Ile du Prince-Edouard	1,153	17	313	834
Québec	4,328	19	.....	4,310
Grands totaux	16,027	113	328	15,599

* NOTE.—Le nombre de réclamations de primes payées en 1888 comprend plusieurs réclamations des années passés restées en suspens pour être examinées. C'est ce qui explique la différence entre les réclamations payées et celles reçues, déduction faite de celles rejetées et restées en suspens.

ETAT GÉNÉRAL des paiements faits sur réclamations pour primes de pêche aux **bateaux** et **navires**, pour l'année 1888.

Province.	Comté.	Montant payé.	Total.
		$ cts.	$ cts.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	1,370 51	
	Antigonish	1,063 50	
	Cap-Breton	4,041 33	
	Colchester	85 50	
	Digby	3,446 18	
	Guysboro'	9,564 21	
	Halifax	11,615 99	
	Inverness	6,679 90	
	King	395 95	
	Lunenburg	17,687 81	
	Pictou	110 50	
	Queen	2,669 82	
	Richmond	10,499 15	
	Shelburne	9,036 09	
	Victoria	4,999 50	
	Yarmouth	6,519 96	
			89,785 90
Nouveau-Brunswick	Charlotte	6,561 00	
	Gloucester	8,749 96	
	Kent	2,014 98	
	Northumberland	228 34	
	Ristigouche	28 50	
	Saint-Jean	799 64	
	Westmoreland	72 50	
			18,454 92
Ile du Prince-Edouard	King	2,721 06	
	Prince	4,608 50	
	Queen	1,763 40	
			9,092 96
Québec	Bonaventure	9,891 50	
	Gaspé	17,625 55	
	Rimouski	27 50	
	Saguenay	5,314 20	
			32,858 75
			150,192 53
	MOINS—Remboursé	.....	7 00
	Grand total	.....	150,185 53

NOTE—Du montant ci-dessus $194.90 a été imputés sur le crédit de 1889-90.

LISTE des primes de pêche payées aux **navires** dans chaque comté pour l'année 1888.

Province.	Comté.	Nombre de navires.	Tonnage.	Tonnage moyen.	Nombre d'hommes.	Montant payé.
						$ cts.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	8	180	22	31	217 01
	Cap-Breton	17	332	20	55	423 33
	Colchester	1	57	57	5	85 50
	Digby	57	1,248	22	335	1,696 68
	Guysboro'	27	884	33	184	1,289 71
	Halifax	102	2,657	26	606	3,809 99
	Inverness	24	880	37	137	1,247 90
	King	6	91	15	16	123 45
	Lunenburg	133	9,411	71	1,667	13,893 81
	Queen	18	1,023	57	228	1,495 82
	Richmond	58	1,638	28	407	2,390 65
	Shelburne	69	3,727	54	788	5,193 59
	Victoria	2	24	12	6	36 00
	Yarmouth	67	3,856	57	985	5,661 46
	Totaux	589	26,008	44	5,450	37,564 90
Nouveau-Brunswick	Charlotte	90	1,514	17	317	2,113 50
	Gloucester	24	369	15	88	537 46
	Kent	8	191	24	28	244 48
	Northumberland	5	118	24	26	155 34
	Ristigouche	1	19	19	4	28 50
	Saint-Jean	22	334	15	81	487 64
	Totaux	150	2,545	17	544	3,566 92
Ile du Prince-Edouard	King	19	504	26	110	654 06
	Prince	14	618	44	64	782 00
	Queen	4	123	31	75	180 90
	Totaux	37	1,245	34	249	1,616 96
Québec	Gaspé	21	783	37	183	1,098 05
	Saguenay	30	1,059	35	205	1,573 20
	Totaux	51	1,842	36	388	2,671 25

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse	589	26,008	44	5,450	37,564 90
Nouveau-Brunswick	150	2,545	17	544	3,566 92
Ile du Prince-Edouard	37	1,245	34	249	1,616 96
Québec	51	1,842	36	388	2,671 25
Grands totaux	827	31,640	38	6,631	45,420 03

LISTE des primes de pêche payées aux **bateaux**, pour l'année 1888.

Province.	Comté.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Montant payé.
				$ cts.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	193	319	1,153 50
	Antigonish	159	296	1,063 50
	Cap-Breton	490	998	3,618 00
	Digby	256	492	1,749 50
	Guysboro'	1,162	2,258	8,274 50
	Halifax	1,270	2,057	7,806 00
	Inverness	658	1,520	5,432 00
	King	47	74	272 50
	Lunenburg	677	973	3,794 00
	Pictou	15	31	110 50
	Queen	190	317	1,174 00
	Richmond	1,230	2,094	8,108 50
	Shelburne	622	1,058	3,842 50
	Victoria	721	1,396	4,963 50
	Yarmouth	150	232	858 50
	Totaux	7,840	14,115	52,221 00
Nouveau-Brunswick	Charlotte	679	1,221	4,447 50
	Gloucester	913	2,311	8,212 50
	Kent	229	493	1,770 50
	Northumberland	9	19	73 00
	Saint-Jean	35	85	312 00
	Westmoreland	11	19	72 50
	Totaux	1,876	4,148	14,888 00
Ile du Prince-Edouard	King	285	575	2,067 00
	Prince	375	1,105	3,826 50
	Queen	137	461	1,582 50
	Totaux	797	2,141	7,476 00
Québec	Bonaventure	1,456	2,681	9,891 50
	Gaspé	2,290	4,177	16,527 50
	Rimouski	6	7	27 50
	Saguenay	507	987	3,741 00
	Totaux	4,259	7,852	30,187 50

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse	7,840	14,115	52,221 00
Nouveau-Brunswick	1,876	4,148	14,888 00
Ile du Prince-Edouard	797	2,141	7,476 00
Quebec	4,259	7,852	30,187 50
Grands totaux	14,772	28,256	104,772 50

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, pour l'année 1888.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

COMTÉ D'ANNAPOLIS

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
83,258	Alfred	Annapolis	22	Chas. Longmire	Hillsburn	2	21 20
90,667	Edward Everett	Digby	57	David Hayden	Granville, en bas	5	66 50
83,255	Floyd	Annapolis	20	Jno. W. Sproule	Litchfield	7	30 00
77,766	Laconic	Shelburne	15	David Milner	Anse Parker	3	18 00
77,958	Maggie M	Annapolis	16	Parker, Zwicker	Clements	3	19 20
83,253	Rescue	do	17	Josiah Burrell	Clementsport	4	22 95
59,347	Sea Gull	do	20	Joseph Hall, agent		4	23 56
77,956	Speed	do	13	Alf. J. Burrell	Clementsport	3	15 60

COMTÉ DU CAP-BRETON.

88,507	Belle of Rome	Sydney	14	Thos. Bagnell	Gabarouse	3	16 80
77,851	Buxom	do	11	Daniel McGrath	Petit Bras d'Or.	2	16 50
92,592	Dreadnot	do	10	Peter Leblanc	do	3	15 00
90,718	Gladys	do	57	D. A. Smith, P.G	Sydney-Nord.	3	68 40
88,513	Ida	do	10	Joseph Jessome	Petit Bras d'Or.	2	15 00
80,977	J. W. Ingraham	do	14	Chas. Anesty, jeune	Sydney-Nord.	4	21 00
80,966	J. R. Washington.	do	39	Joseph Stacey	Gabarouse	4	43 86
88,516	King Fisher	do	10	P. S. Young, *et al*	Lingan.	5	11 68
92,600	Merit	do	13	Alex. Leblanc	Petit Bras d'Or.	3	19 50
88,509	Marion	do	16	Arthur Kendall	Louisburg	2	16 80
80,973	Ocean Wave	do	20	Samuel Moore	Petit Bras d'Or.	4	30 00
88,504	Quick Step	do	12	Fred. Marsh	Lingan	3	18 00
74,038	River Queen	do	32	Peter Desveaux	Petit Bras d'Or.	6	48 00
75,707	R. Grant	do	43	Jonathan Noël	Sydney-Nord.	1	36 29
77,857	Sailor's Bride	do	10	Edward O'Brien	Petit Bras d'Or.	3	15 00
75,703	Stella Maria	do	10	T. McLellan	Sydney-Nord.	4	15 00
92,599	Thistle	do	11	Patrick O'Toole	Petit Bras d'Or.	3	16 50

COMTÉ DE COLCHESTER.

88,435	Snow Drift	Halifax	57	John Roberts	Tatamagouche	5	85 50

COMTÉ DE DIGBY.

72,978	Annie Coggins	Digby	22	Livingstone Coggins	Westport	6	28 86
75,721	Angeline	Yarmouth	67	Wm. Snow	Digby	10	86 14
71,032	Arthur	do	21	Wesley Outhouse	Tiverton	5	25 60
75,612	Alice	do	17	Handly Bates	Freeport	6	25 50
83,431	Acadian	Weymouth	32	Eloi L. Comeau	Riv. Mételghan	9	45 60
74,331	Condor	Yarmouth	11	Howard Titus	Westport	5	16 50
85,684	Constitution	Digby	28	James W. Dillon	Digby	6	33 60
88,403	David Sprague	do	31	Collins Titus	Westport	1	25 18
75,711	Dove	Yarmouth	20	Joseph Ossinger	Tiverton	8	30 00
85,683	Edith L	Digby	16	Isaac Peters, P.G	Westport	5	22 00
77,740		do	15	Walter Coggins	do	6	22 50
75,757		Yarmouth	17	J. W. C. Webber	do	6	25 50
90,662	Edward A. Horton	Digby	67	Jos. E. Snow	Digby	7	75 37

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE DIGBY—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
80,797	Ella H	Digby	13	M. et E. Haines	Freeport	5	19 50
75,614	Fawn	do	17	Isaac Peters, P.G	Westport	4	21 26
75,601	Flash	do	10	James A. Peters	do	5	15 00
74,329	Fairy Queen	Yarmouth	12	Wallace Coggins	do	5	16 50
80,798	Freddie G	Digby	18	George Gower	do	6	27 00
85,550	Fair Play	Yarmouth	11	John Sollows, jeune	Port Maitland	5	16 50
85,686	Gladstone	Digby	16	Augustus Haycock	Westport	6	24 00
83,260	Gazelle	Annapolis	20	D. et O. Sproul	Digby	3	24 00
80,799	Hattie T.	Digby	16	Frank P. Titus	Westport	4	20 00
80,800	Helen Maud	do	20	Chas. McDormand	do	7	30 00
80,650	Happy Home	Yarmouth	14	John Pugh, *et al*	do	5	19 25
75,751	Helen Gertrude Nickerson	do	16	M. et E. Haines	Freeport	6	24 00
80,604	Jennie C	do	16	Charles Hicks	Westport	6	24 00
75,597	Little Fury	Digby	13	Benjamin Taylor	Digby	3	19 50
75,594	Lizzie G	do	16	Wm. McGrath	Granville	6	22 27
88,408	Live Yankee	do	57	Howard Anderson	Digby	7	76 00
85,685	L. M. Ellis	do	35	Holland Outhouse	Tiverton	11	52 50
77,783	Lost Heir	Port Medway	15	Amos H. Outhouse	Tiverton	7	21 09
85,690	Lora T.	Digby	15	Joseph Thurber, *et al*	Freeport	7	22 50
80,786	Lizzie P	do	12	Mary E. Wyman	do	5	18 00
77,618	May Queen	Barrington	34	Livingstone Coggins	Westport	11	51 00
85,682	Malapert	Digby	23	James Glaven	do	8	34 50
80,704	Minnie C	do	18	Chas. H. Bailey	do	6	27 00
59,356	M. P. Reed	Annapolis	30	D. et O. Sproule	Digby	5	45 00
57,108	May Rose	Yarmouth	26	Jno. W. Snow	do	5	30 32
74,322	Morning Star	do	25	James W. Cousins	do	6	37 50
85,533	Minnie C	do	12	Jno. N. Sanders	Port Maitland	4	16 20
83,434	Mary May	Weymouth	19	J. et O. White	Anse Gilbert	2	21 37
72,977	Nellie H. Ham	Digby	26	Isaac Peters, P.G	Westport	7	34 68
90,873	Primrose	Yarmouth	34	Wm. Mackensie	Port Maitland	7	45 32
75,714	Prince	do	10	Geo. H. Stevens	Freeport	5	15 00
83,132	Restless	Digby	25	Frank Suthern	Westport	7	35 15
80,784	Silver Cloud	do	41	Andrew Coggins	do	8	58 08
75,725	Stella	Yarmouth	24	Byard Powell	Freeport	5	29 25
85,558	S. A. Crowell	do	23	Luke Leblanc	Riv. au Saumon.	5	29 56
75,726	Thrush	do	13	Hanley Outhouse	Tiverton	4	17 55
37,282	Victoria	Digby	29	Handford Outhouse	do	9	41 32
80,630	Vanity	Yarmouth	11	Chas. Cann et Cie	Port Maitland	4	16 50
74,317	Willie	do	21	Henry Glaven	Westport	9	31 50
75,595	West Wind	Digby	25	Syda et Cousins	Digby	6	32 80
72,980	Wave	do	11	Samuel Thurber	Freeport	4	13 74
85,559	Willie F	Yarmouth	12	Edward C. Thurber	do	4	15 00
71,334	Watchman	Barrington	15	Moïse Thibodeau	Church Point	5	20 62
75,722	Yuba	Yarmouth	15	Geo. H. Denton	Westport	6	22 50

COMTÉ DE GUYSBORO'

80,985	Annie Roy	Guysboro'	80	Geo. Jost	Guysboro'	14	120 00
90,736	Alert	Port Hawkesb'ry	11	W. A. Keating	Port Mulgrave	2	16 50
41,771	Atalia	Guysboro'	34	T. H. Peeples	Havre du Pirate.	5	51 00
80,992	Annie W	do	10	Elijah Walters	Havre du Vin	2	11 24
80,991	Atalanta	do	80	Stephen Sweet	Havre Isaac	18	120 00
80,990	Bonnie Doon	do	13	Robt. H. Morrisson	Guysboro'	6	19 50
90,841	C. W. Lundy	do	12	Alex. Avery	Rivière Larry	4	18 00
88,432	Drucilla	Halifax	33	James Jamieson	Canso	5	38 50
80,988	Dido	Guysboro'	59	Stephen Sweet	Havre Isaac	11	79 01
80,994	Esperance	do	10	T. Munroe, sr	Whitehead	3	12 00
80,999	Guardian Angel	do	21	Joseph Fougère, jeune	Rivière Larry	6	31 50

LISTE des primes de pêche payés aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE GUYSBORO'—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant payé.
							$ cts.
80,996	Gertie Bell	Guysboro'	15	Alex. Munroe	Whitehead	6	20 89
83,400	Hope	Halifax	14	Frederick Pelrine	Rivière Larry	4	21 00
80,997	Hippomenes	Guysboro'	80	Stephen Sweet	Havre Isaac	15	120 00
57,715	John Laurence	Halifax	23	Alex. Henderson	New Harbor	6	34 50
85,724	Jumbo	Lunenburg	21	Henry Linden	Anse à Charlo	5	28 87
83,091	Jennie	Pt-Hawkesbury	11	Jno. Jamieson	Creek-Steep	2	16 50
74,039	James Henry	Sydney	18	Wm. A. Archibald	Sherbrooke	2	27 00
80,989	Laura	Guysboro'	80	Henry M. Jost	Guysboro'	14	120 00
69,964	Lizzie A	Pt-Hawkesbury	20	J. F. et A. H. Reeves	Havre du Pirate	4	30 00
80,998	Lorne	Guysboro'	50	Stephen McMillan	Havre Isaac	15	75 00
69,141	Mary Elizabeth	Halifax	16	Wm. G. Webber	Torbay	5	24 00
83,092	Maud F	Pt-Hawkesbury	11	Wm. Critchett	Creek-Steep	2	16 50
80,970	Orion	Halifax	24	Edward B. Pelrine	Rivière Larry	6	36 00
75,892	Peter Mitchell	Pt-Hawkesbury	26	Wm. et Wm. P. Power	Havre du Pirate	4	39 00
80,852	Victory	Halifax	80	E. J. Purcell	Port-Mulgrave	14	120 00
36,991	Vegete	do	32	John Maskell	Jeddore	4	43 20

COMTÉ DE HALIFAX.

83,106	Annie Isabella	Halifax	23	J. et T. Bowser	Havre Musquodoboit	7	32 34
69,143	Arequipa	do	36	Geo. Barnard *et al*	Ecum Secum	6	50 14
61,625	Alpha	do	18	Joshua Dauphiney	Village Français	6	25 07
74,020	Addie	do	16	Denis Fagan	Havre Ketch	3	19 20
90,721	Brilliant Star	do	36	P. et J. Hartlin	Jeddore	10	54 00
94,662	Bessie Florence	Lunenburg	12	Chas. W. Twohig	Pennant	3	18 00
64,914	Bloomingdale	Halifax	14	James York	Passage-Est	5	21 00
73,969	Bertha E	do	21	Henry A. Shatford	Anse Hubbard	4	31 50
74,071	Condor	do	20	John Julien *et al*	Chezzetcook-O	3	24 00
74,108	City Belle	do	21	Joseph Graves	Dover-Ouest	6	31 50
85,381	Champion	do	17	Jno. H. Slaunwhite	Baie Terrence	3	20 40
85,655	Daisy	do	16	C. et W. Johnson	Havre aux Sauv.	4	24 00
85,663	Daring	do	18	Chas. Slaunwhite, aîné	Baie Terrence	3	23 62
83,320	Dessie M	Port-Medway	80	James T. Thompson	Halifax	15	112 94
85,667	Dart	Halifax	10	George Julien, jeune	Chezzetcook-O	2	15 00
92,564	Evangeline	do	23	Daniel Baker	Jeddore-Ouest	7	34 50
90,674	Eddie	Shelburne	74	C. W. Anderson	Halifax	16	111 00
80,832	Ella May	Lunenburg	16	George Adam	Havre aux Sauv.	3	24 00
74,091	Eastern Clipper	Halifax	35	John H. Fader, jeune	Head Harbor	3	45 93
90,726	Ellen Maud	do	16	George Schnare	Pennant	4	21 60
88,227	Fleetwing	do	32	Thomas Lapierre, aîné	Chezzetcook-O	10	48 00
61,972	Fanny	do	17	Gilbert Kempt	Hav. Petpiswick	5	25 50
55,836	Frank Newton	Sydney	40	Theo. Conrod	Baie Spry	7	60 00
90,717	Florence	Halifax	80	C. W. Anderson, P.G	Halifax	16	120 00
83,180	Friend	do	17	S. Hubley et Charles Garrison	Havre aux Sauv.	5	26 50
77,751	Flora Dell	do	63	Geo. W. Smith	do	13	91 12
90,489	Greenleaf	do	44	James Julien, P.G	Chezzetcook-O	12	63 46
57,760	Guardian Angel	do	36	Alex. McCarthy	Taylor's Head	7	54 00
88,220	Grandee	do	14	Wm. Hart	Sambro	4	18 90
85,382	G. H. Marryatt	do	24	G. H. Marryatt	Halifax	7	36 00
37,488	Gipsy Lass	do	26	John P. Slaunwhite	Baie Terrence	5	39 00
80,987	Geraldine	do	80	Arthur N. Whitman	Halifax	18	120 00
69,097	Highland Jane	do	32	George Hartlin	Jeddore-Est	10	48 00
92,574	H. W. Wentzel	do	36	Wm. Wentzel *et al*	Chezzetcook-O	11	54 00
42,295	Hero	do	34	Peter Mason	Tangier	8	51 00
88,213	H. H. Belle	do	13	Isaiah Covey *et al*	Anse Hackett	2	19 50

LISTE des primes de pêche payés aux **navires**, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ DE HALIFAX—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant payé.
							$ cts.
69,172	Hope.	Lunenburg	31	Michael McGrath	Upper Prospect.	4	41 85
85,379	Helena.	Halifax	17	Denis Ryan.	Lower Prospect.	5	25 50
90,484	Helena May	do	70	Arthur N. Whitman	Halifax	14	98 42
83,134	Infant	Lunenburg	15	Alex. Coolen	Anse au Hareng.	3	22 50
83,306	Iona	Halifax	26	Andrew Sullivan	do	7	39 00
74,080	J. A. Kirk	do	16	John Jackson	Havre Spry	5	22 00
54,132	John Franklin	do	18	Edward Dempsey	Anse au Hareng.	6	27 00
75,779	John Millard	Barrington	68	Thos. H. Renner	Halifax	11	102 00
37,590	Lark	Halifax	20	R. et T. Dukes	Jeddore-Ouest	5	30 00
74,099	Leading Breeze	do	15	D. et G. Covey	Anse Hackett	5	22 50
94,661	L. C. Tough	do	12	John Tough	Pennant	3	15 75
69,105	Lady of the Lake	do	20	Edward Walsh, aîné	Upper Prospect.	3	24 00
85,385	Minnie M	do	27	Wm. Nieforth *et al*	Seaforth	9	40 50
88,431	Mayflower	do	21	J. et P. Lapierre	Chezzetcook-O.	6	31 50
83,123	Margaret	do	18	James McDonald	Anse Harrigan.	6	27 00
90,722	Minnie Bell	do	11	John Kent	Havre Musquodoboit	2	13 75
85,388	Mary Alice	do	21	Chas. Beaver	Baie Spry	5	31 50
46,498	Mariner	do	56	W. C. et J. Henley	do	9	84 00
92,568	Mary Kate	do	13	John Westhaver	Sheet Harbor	5	19 50
90,269	Maud Carter	do	80	Walter C. Boak	Halifax	12	105 00
85,646	Maud	do	15	Alfred Boutilier	Havre aux Sauv.	5	22 50
59,474	Merit	Lunenburg	41	Louis Garnier	Halifax	1	35 87
61,935	Maria	Halifax	17	John Hubley, aîné	Village Français	3	25 50
83,408	M. A. Franklyn	do	22	J. Morash et A. Launt.	Dover-Ouest	3	26 40
85,653	Mary O'Dell	do	10	James L. Richardson	Havre aux Sauv-	1	10 00
83,108	Maud	do	15	Joseph Reyno, jeune	Anse au Hareng.	4	22 50
85,664	Mary E	do	14	Andrew Twohig	Pennant	3	21 00
92,576	Mayflower	do	13	James Young.	Sambro	3	19 50
83,107	North Star	do	26	James Lapierre *et al.*	Chezzetcook-O.	7	39 00
90,716	New Dominion	do	34	J. et J. Fillis	do	11	51 00
80,843	Nettie, B. H	do	23	W. et J. Hearn	Upper Prospect.	6	34 50
85,665	Nellie D.	do	12	Daniel Smith	Sambro	4	18 00
37,608	Ocean Belle	Halifax	68	Jno. Allan et Fils	Halifax	7	102 00
92,571	Primrose	do	14	Jas. F. Slaunwhite	Baie Terrence	3	21 00
57,681	Quickstep	do	22	Edward Gallagher	Havre Ketch	5	33 00
59,462	Rival	do	20	Henry Falconer	Ship Hbr. Lake.	6	30 00
73,119	Royal	do	12	Edward Corney	Dover-Est	5	18 00
88,223	River Belle	do	11	Richard Christian	Upper Prospect.	3	16 50
90,275	Ralph, E. S.	do	19	Louis H. Gray	Sambro	5	24 42
88,439	Ripple	do	20	Fredk. Horne, jeune	Passage S.-E.	5	30 00
92,575	Robinetta	do	14	Wm. Henneberry	Sambro	4	18 90
88,229	Seaway	do	22	Gabriel Murphy	Chezzetcook-O.	7	33 00
37,519	Safeguide	do	36	Jno. T. Abriel	Havre Pope	9	54 00
41,787	Silver Dart	do	30	John Hutt	Tangier	7	45 00
85,390	Susan C	do	21	Daniel Croucher	Anse Hackett	4	28 35
83,118	Spray	do	15	Charles Fader, aîné	Head Harbor	4	22 50
61,985	Squirrel	do	15	Geo. J. Longard	Upper Prospect.	4	20 25
83,114	Sailors Fancy	do	16	Lawson Pace	Glen Margaret.	4	21 60
74,087	Sea Gem	do	30	Wm. Jennex	Jeddore-Est	7	42 18
75,833	Twilight	do	14	Eli Baker	do	6	19 50
90,494	Two Brothers	do	21	Thos. Nieforth	Seaforth	6	31 50
90,490	T. W. Wolf	do	31	Robert Wolf *et al*	Chezzetcook-O.	9	46 50
90,482	Two-forty	do	18	Geo. H. Slaunwhite	Baie Terrence	3	21 60
61,946	Union	do	23	Colin Mitchell	Jeddore-Est	4	27 09
90,485	Violet West	do	36	Thos. A. Gaetz *et al.*	Seaforth	8	46 62
88,228	Welcome	do	33	Geo. Bonang, P.G	Chezzetcook-O.	9	49 50
90,723	Winnie L	do	31	Daniel Manette *et al.*	do	10	49 50
90,488	Wave	do	19	Jno. Blackburn	Upper Prospect.	4	23 74
92,569	Walter	do	15	Charles Gray	Sambro	4	22 50
92,578	Willetta	do	13	Joseph Gray	do	3	19 50

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE HALIFAX—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire. ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
66,727	Willow	Halifax	18	Jeffrey Gorman	Anse au Hareng.	3	23 62
75,578	Wily	Lunenburg	13	James Morash, jeune	Dover-Ouest	6	19 50
88,222	Wave	Halifax	15	F. Slaunwhite, jeune, et A. Jollimore	Baie Terrence	3	18 00
71,368	Zelu	do	21	A. et S. Publicover	Dover-Ouest	5	28 87
85,378	Zephyr	do	14	Robt. Slaunwhite	Baie Terrence	3	21 00

COMTÉ D'INVERNESS.

90,731	Annie E. Paint	Pt. Hawkesbury	80	W. H. et F. L. M. Paint	Pt-Hawkesbury	11	104 00
75,561	Boreas	Lunenburg	41	John Colford	Port-Malcolm	6	61 50
37,063	British Pearl	Guysboro'	78	Peter Paint, jeune	Pt-Hawkesbury	6	117 00
88,343	Ceylon	Pt. Hawkesbury	80	W. H. et F. L. M. Paint	do	11	104 00
75,782	Crescent	Arichat	27	Camille White	Havre Margaree	5	34 70
37,565	Defiance	Guysboro'	24	Anthony Walker	Bassin de la Riv. des Habitants.	3	36 00
83,082	Emma	Pt. Hawkesbury	24	Sévérin Arseneau	Havre Margaree	7	36 00
77,763	Fanny Young	do	80	W. H. et F. L. M. Paint	Pt-Hawkesbury	13	112 00
83,088	Good Intent	do	22	George Walker	R. des Habitants	2	33 00
69,154	Head Reaches	do	56	Robt. Murray	Port-Richmond	6	84 00
90,735	Hector	do	11	Nicholas McDonald	Bassin de la Riv. des Habitants.	2	16 50
90,734	H. M. Crosby	do	64	Peter Paint, jeune	Pt-Hawkesbury	13	89 60
69,969	Morning Light	do	39	David Walker	Bassin de la Riv. des Habitants.	4	58 50
69,125	Mayflower	Halifax	11	P. Cormier *et al*	Havre de l'Est, Cheticamp	5	16 50
80,841	Nina	do	13	Thomas Stevens	Halifax	2	16 25
61,630	Olive J.	do	57	Peter Malcolm	Port-Malcolm	8	80 75
64,033	Ripple	Pt. Hawkesbury	34	J. W. Cruickshanks	R. des Habitants	8	51 00
83,094	Saint Mary	do	15	Désiré Chiasson	Havre Margaree	7	22 50
75,830	St. Thomas	Guysboro'	37	Médéric Aucoin	Cheticamp	4	55 50
53,603	Seaflower	Pt. Hawkesbury	25	P. Robin et Cie	Havre de l'Est, Cheticamp	7	37 50
83,093	Swallow	do	12	Angus McIsaac	Port-Hood	2	12 60
83,096	St. Patrick	do	11	A. Welsh et A. McDonald	Port-Hastings	3	16 50
92,567	Trial	Halifax	13	Fred. Chiasson *et al*	Havre Margaree	6	19 50
64,718	Temperance	Pt. Hawkesbury	26	Jno. McFarlane	do	4	32 50

COMTÉ DE KING.

92,487	Alice Maud	Windsor	12	W. Bishop et H. Parker	Havre de Hall	3	18 00
88,397	Ada B.	do	10	Carr Bolsor	Blomidon	3	15 00
75,430	Dolphin	Annapolis	11	Henry E. Ogilvie	Kingsport	3	16 50
49,411	Ellen	Yarmouth	29	Isaac Cook	Harborville	2	30 45
85,442	Mystery	Windsor	14	John F. Paul	Havre de Hall	3	21 00
85,629	Unexpected	do	15	Fred. Parker	do	2	22 50

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
85,739	Aubrey A.	Lunenburg	80	Benj. Anderson	Lunenburg	14	120 00
92,621	A. G. Heisler	do	80	Alf. Heisler	do	14	120 00
90,870	Arietis	do	80	Chas. Hewitt, P.G	do	14	120 00
90,600	Acadia	do	79	David Smith	do	12	118 50
83,176	Amazon	do	73	Chas. L. Silver, P. G	do	13	102 20
77,601	Atlas	do	52	Emmanuel Seller	Feltz South	11	78 00
90,852	Athlete	do	78	Jno. B. Young, P.G	Lunenburg	12	117 00
94,644	Angler	do	80	Arthur H. Zwicker	do	14	120 00
88,602	Algeria	do	80	Ephraim Lohnes, P.G.	Ritcey's Cove	14	120 00
46,476	Amiel Corkum	do	53	Josiah Wilkie, P.G.	La Have	11	79 50
92,637	Bertie C. H.	do	80	Thos. Hamm, P. G	Lunenburg	14	120 00
88,341	Blizzard	do	80	A. J. Wolf	do	16	120 00
85,347	Brilliant	do	80	Jno. B. Young, P.G.	do	14	120 00
85,345	Beatrice	do	78	Wm. A. Zwicker, P.G.	do	13	117 00
94,647	Bonus	do	80	Geo. Kresor, P.G.	Ritcey's Cove	14	120 00
85,730	Beulah	do	80	Ephraim Lohnes, P.G.	do	14	120 00
94,651	Bessie A.	do	80	Wm. McGregor, P.G.	La Have	14	120 00
94,648	Batavia	do	80	Jas. Spearwater, P.G.	do	14	120 00
85,732	Conductor	do	80	S. Watson Oxner, P.G.	Lunenburg	14	120 00
90,869	Clara E. Mason	do	80	David Smith	do	12	120 00
94,646	Carrie C. W.	do	80	Martin Westhaver	do	14	109 41
92,622	Coronet	do	80	Arthur H. Zwicker	do	14	120 00
74,014	Corsica	do	79	Henry Greser, P.G.	La Have	12	118 50
90,857	Capio	do	72	Albt. McKean, P.G.	Pleasantville	14	108 00
94,652	Cashier	do	80	W. N. Reinhardt, P.G.	La Have	16	120 00
90,856	Cleta	do	80	do	do	14	120 00
88,348	Cymbeline	do	80	Norman Rafuse, P.G.	do	14	120 00
85,642	Charlotte E. C.	do	80	Wm. Colp	Baie Mahone	12	120 00
94,645	C. A. Chisholm	do	80	Abraham Ernst	do	12	120 00
94,658	C. A. Ernst	do	57	Timothy Hebb	do	12	85 50
94,653	C. U. Mader	do	80	C. U. Mader	do	14	120 00
94,643	Carrie M. C.	do	39	Wm. Chandler	Fox Point	9	55 57
88,358	Dolphin	do	80	H. Wynacht et C. Silver	Lunenburg	13	115 71
85,736	Dominion	do	80	Wm. Young	do	14	120 00
77,607	Dianthus	do	45	Geo. Parks	La Have	8	67 50
88,618	Darling	do	80	Jacob B. Sarty, P.G.	do	14	120 00
88,355	D. A. Mader	do	80	J. Alex. Mader	Baie Mahone	12	120 00
83,136	Eva Stewart	do	80	Samuel Risser	Lunenburg	14	120 00
69,173	Ellen May	do	60	David Westhaver	do	10	79 60
90,584	Eldora	do	75	John Creaser, P.G.	La Have	14	112 50
90,865	Etta May	do	58	Edmund Hirtle, P.G.	do	12	87 00
94,650	Elsie	do	47	Jno. Schmeisser, P.G.	do	11	70 50
88,606	Egeria	do	80	J. D. Sperry, P.G.	Petite Rivière	15	120 00
88,356	Energy	do	80	Alex. Chisholm	Baie Mahone	14	120 00
85,731	Eva L. H.	do	62	James Wentzel	Rivière Martin	10	93 00
85,738	Emma F.	do	13	J. F. Boutillier	Aspotogan	4	17 55
90,590	Evelyn	do	77	Amiel Corkum	La Have	12	96 24
88,357	Floresta	do	57	Stephen Moser	South	12	85 50
92,638	Florence M.	do	80	Alex. Silver, jr.	Lunenburg	12	120 00
85,631	Forest Belle	do	80	Leonard Young, P.G.	do	12	120 00
80,829	Florence B.	do	32	Elias Richard, aîné	La Have	7	48 00
71,338	Fish Hawk	Barrington	49	T. A. Wilson	Bridgewater	10	65 01
66,749	Flash	Halifax	24	Thomas Coolen	Pox Point	7	36 00
94,656	Florin	Lunenburg	58	Edward Wiegel	Dayspring	12	46 21
88,347	Geneva	do	80	Allan R. Morash, P.G.	Lunenburg	14	120 00
85,734	Glenola	do	80	Charles L. Silver, P.G.	do	15	120 00
90,582	G. A. Smith	Lunenburg	80	Wm. Young	Lunenburg	16	120 00
90,862	Grenada	do	80	Reuben Romkey, P.G.	La Have	14	120 00
90,859	Hector W. McGregor	do	80	Wm. McGregor, P.G.	do	14	120 00
90,585	Iris	do	80	David Smith, P.G.	Lunenburg	14	120 90
92,639	Jennie Miller	do	80	Henry Adams, P.G.	do	12	120 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
90,599	J. A. Hirtle	Lunenburg	73	James A. Hirtle, P.-G.	Lunenburg	14	109 50
94,654	J. W. Geldert	do	80	S. Watson Oxner, P.-G.	do	17	120 00
74,019	Jewel	do	52	Leonard Young, P.-G.	do	10	78 00
85,723	Jessie A. Loye	do	80	do	do	14	112 50
85,727	Jessie	do	40	James Hunt, P.-G.	La Have	9	60 00
83,485	John M. Inglis	Liverpool	79	J. S. Wolfe, P.-G.	New Dublin	14	114 55
90,854	Latona	Lunenburg	80	L. Anderson et Cie, P.-G.	Lunenburg	14	109 41
80,822	Leone	do	79	Isaac Mason	do	12	118 50
90,867	Laura A. Smith	do	80	S. Watson Oxner, P.-G.	do	14	109 41
88,351	Louisa J. Selig	do	80	J. Moyle Rudolf, P.-G.	do	15	120 00
88,352	Linaria	do	80	S. Hilton, jeune, P.-G.	Petite Rivière	14	120 00
88,360	Lettie M. Hardy	do	80	W. A. Pickels	Baie Mahone	19	120 00
36,495	Lady Speedwell	do	56	Enos Publicover	Blandford	11	84 00
92,640	Minerva	do	80	Wm. Acker	Lunenburg	12	120 00
83,177	Maggie Belle	do	72	Alfred Heisler	do	12	108 00
92,635	M. B. Smith	do	80	Chas. Hewitt	do	14	120 00
92,633	Magnolia	do	80	Joshua Heckman, P.-G.	do	12	120 00
90,586	Morris Wilson	do	80	J. Henry Wilson	do	15	120 00
92,632	Monarch	do	80	James Young	do	8	120 00
90,583	Moriah	do	79	Arthur H. Zwicker	do	12	118 50
83,173	Maggie Smith	do	80	Reuben Smith, P.-G.	La Have	14	120 00
90,851	Niagara	do	73	Henry Gerhart	Sud	12	98 53
92,634	Nellie B	do	80	Alfred Heisler, P.-G.	Lunenburg	14	116 00
88,613	N. P. Christian	do	80	do	do	18	120 09
88,342	Nova Zembla	do	80	Adam Knickle	do	12	120 00
85,343	Narcissus	do	80	S. Watson Oxner, P.-G.	do	16	120 00
92,636	Nonpareil	do	80	John Zinck	do	13	120 00
94,655	Nevada	do	46	James Bell	La Have	9	69 00
88,603	Nokomis	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	14	120 00
90,598	Osprey	do	80	Christian Geldert	Lunenburg	14	120 00
88,344	Onward	do	80	Chas. Hewitt	do	14	109 41
85,632	Ocean Belle	do	80	Leonard Young, P.-G.	do	12	105 00
88,346	Olive	do	80	Daniel Getson, P.-G.	La Have	14	120 00
90,587	Ornatus	do	80	James Keizer, P.-G.	do	12	120 00
94,641	Ovando	do	80	Jeffry Publicover, P.-G.	do	15	120 00
88,350	Orion	do	78	C. U. Mader	Baie Mahone	12	117 00
75,570	Olive Rranch	do	14	Jno. Church	Aspotogan	3	21 00
80,838	Ocean Bride	do	20	Albert E. Rafuse	Conquerall Bank	6	26 24
85,647	Pembina	do	80	L. Anderson et Cie, P.-G.	Lunenburg	14	120 00
85,331	Parisian	do	80	Allan R. Morash, P.-G.	do	14	120 00
85,337	Parthenia	do	80	S. Watson Oxner, P.-G.	do	14	120 00
85,641	Pleroma	do	80	Wm. C. Smith	do	14	109 41
77,622	Pleasantville	do	80	Albt. McKean	Pleasantville	14	120 00
85,349	Rise Over	do	80	Wm. Smeltzer	Lunenburg	14	120 00
92,320	Rialto	Liverpool	46	A. A. Currie, P.-G.	New Dublin	5	48 85
83,133	Regina B	Lunenburg	80	Reuben Ritcey, P.-G.	La Have	14	120 00
90,593	Ralph	do	51	Solomon Smith, P.-G.	do	11	76 50
92,631	Ray	do	11	Henry Awalt	Aspotogan	2	13 75
85,350	Saxon	do	79	James A. Hirtle, P.-G.	Lunenburg	11	102 70
85,737	Scylla	do	80	James W. King	do	14	116 00
90,868	Sadie	do	79	Chas. Smith, P.-G.	do	12	110 02
88,605	S. A. Morash	do	80	Henry Greser, P.-G.	La Have	14	120 00
88,349	Senovar	do	80	Nathan Hiltz	Rivière Martin	13	120 00
74,096	Silver Stream	Halifax	35	C. E. Nass	Chester	10	52 50
92,629	Sea Queen	Lunenburg	21	Geo. Young, sen.	Anse du Moulin	5	31 50
94,657	T. W. Langille	do	71	Francis Conrad	Sud	14	106 50
74,118	True Love	Halifax	30	Chas. Bell	La Have	7	45 00
85,729	Tyrone	Lunenburg	80	Isaac Heckman, P.-G.	do	15	120 00
92,623	Torridor	do	80	Wm. McGregor, P.-G.	do	16	120 00
88,609	Undaunted	do	47	W. N. Reinhardt, P.-G.	do	8	70 50
85,338	Viola	do	80	Alfred Heisler, P.-G.	Lunenburg	18	120 00

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTE DE LUNENBURG—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
88,609	Virgescoe	Lunenburg	57	Thos. Hamm, P.-G.	Lunenburg	9	85 50
85,334	Valorus	do	57	Benjamin Lohnes	Sud	12	82 21
83,353	Violet	do	80	David Smith, P.-G.	Lunenburg	12	115 38
90,597	Vivian	do	80	Arthur H. Zwicker	do	15	120 00
85,735	Victory	do	80	do	do	14	120 00
83,164	Valiant	do	80	Ephraim Lohnes, P.-G.	Anse de Ritcey	15	120 00
85,635	Vanilla	do	80	Jas. A. Romkey, P.-G.	La Have	14	120 00
94,649	Valenar	do	80	Nathan Hiltz	Rivière Martin	13	120 00
83,174	W. E. Young	do	80	J. Henry Wilson	Lunenburg	14	120 00
88,614	Wilhelmina	do	54	Edmund Neal, P.-G.	La Have	9	81 00
94,642	Winnie C	do	55	Edmen Walter, P.-G.	do	11	82 50

COMTÉ DE QUEEN.

85,482	Angola	Liverpool	80	James C. Innes, P.-G.	Liverpool	19	117 00
75,778	Coronila	do	64	Colin McLeod, P.-G.	do	13	96 00
75,620	Cordelia	Shelburne	15	Oliver Tupper	Port-Lebert	4	22 50
85,344	Donzella	Lunenburg	80	Adam Selig	Anse de Vogler	14	109 41
83,308	Ella	Liverpool	10	Amos Martin	Liverpool	3	15 00
75,571	Fanny	Lunenburg	16	C. W. Clattenburg	Anse Vogler	5	24 00
92,624	Heloise	do	80	John W. Hutt	Port Medway	13	115 71
83,494	Lizzie Wharton	Port Medway	80	W. R. Cohoon	do	16	116 47
83,316	Lottie	do	80	S. E. Teel	Anse Vogler	14	120 00
83,310	Myosotis	do	80	Asa Morine et Fils	Port Medway	19	117 00
83,315	Mazurka	do	80	Wm. Vogler	Anse-Vogler	15	120 00
75,762	May Queen	Liverpool	17	Wm. H. Bartling, P.-G.	Liverpool	4	22 95
83,493	Mary C	do	80	Hendry et McMillan, P.-G.	do	20	120 00
92,313	Martha	do	11	Wm. Rhynard	Brooklyn	4	16 50
83,314	Spartan	Port Medway	80	W. R. Cohoon	Port-Medway	17	120 00
83,500	Stella	Liverpool	10	Wm. A. Farquhar	Pointe Hunt	3	15 00
85,387	Topaz	Halifax	80	Hendry et McMillan, P.-G	Liverpool	19	111 81
83,495	Utopia	Liverpool	80	James C. Innes, P.-G.	do	16	116 47

COMTÉ DE RICHMOND.

83,086	Ada M	Pte-Hawkesbury	20	Peter W. Gruchy	D'Escousse	5	27 50
77,544	Alpha	Arichat	41	Wm. LeVesconte	do	10	61 50
64,713	Amelia M	Pte-Hawkesbury	14	Andrew Boudrot	Gros Nez	4	21 00
35,996	Blue Bell	Arichat	25	D. Gruchy et Fils	D'Escousse	7	37 50
38,501	B. Weir & Co	do	25	Wm. J. Bissett	Riv. Bourgeois	7	35 15
43,109	Chatham Head	Chatham, N.-B.	24	Dominique Fougère	Poulamond	8	34 00
72,061	C. P. M	Arichat	22	Désiré Burke	Riv. Bourgeois	7	33 00
74,100	Candid	do	23	do	do	7	34 50
77,822	Eliza Smith	do	44	Léonie Poirier	D'Escousse infér.	10	66 00
61,606	Edmund Russell	do	28	Dominique Boudrot	Petit de Grat	6	42 00
75,616	Eliza Jane	Shelburne	22	Alex. Vigneau	Arichat	2	33 00
83,401	E. M. McDonald	Halifax	14	M. A. McDonald	Framboise	5	21 00
38,477	Elizabeth	Arichat	18	A. Burk, *et al*	Riv. Bourgeois	6	27 00
83,395	Elerie	Halifax	29	Charles Boudrot	do	7	43 50
69,190	Emma	Arichat	47	A. J. Boyd	do	10	70 50
77,843	Elizabeth	Halifax	30	John Stairs et Cie	Halifax	7	42 18
61,617	Eva May	Guysboro'	29	do	do	8	43 50

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE RICHMOND—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
74,116	Fama	Halifax	43	Wm. Le Vesconte	D'Escousse	10	64 50
57,733	Farewell	Arichat	23	Abram Sampson	Arichat-Ouest	2	34 50
83,399	Fannie R. C	Halifax	22	Peter Boudrot	Riv. Bourgeois	5	28 28
38,481	G. H. B	Arichat	36	F. W. Bissett	do	5	54 00
38,326	Harriet	do	26	Arthur Leblanc	Arichat	3	39 00
88,454	Jubilee	do	34	D. Gruchy et fils	D'Escousse	9	51 00
38,486	Julia	do	20	Louis Burk	Riv. Bourgeois	6	30 00
80,972	John Vincin	Sydney	17	David Sampson	L'Ardoise	6	25 50
72,070	Lennox	Arichat	46	D. Gruchy et fils	D'Escousse	10	69 00
75,875	Lida & Lizzie	do	56	Wm. LeVesconte	do	9	73 50
88,455	Laura Victoria	do	39	John Mauger	Arichat	9	55 57
38,516	Lady of the Lake	do	26	Stephen Dugas	Riv. Bourgeois	7	39 00
72,072	Lady Fougère	do	11	Docité Fougère	do	5	16 50
72,071	Lumen Diei	do	20	Urbain Sampson	do	7	30 00
46,082	Mary	Pt. Hawkesbury	43	D. Gruchy et fils	D'Escousse	9	61 27
36,435	Mary Stevens	Arichat	31	Alfred Poirier	Low. D'Escousse	9	46 50
38,459	Mary Ann	do	29	Désiré Poirier	do	8	43 50
38,413	Morning Star	do	25	Amable Pâté	Riv. Bourgeois	9	37 50
72,063	May Flower	do	12	M. Burke et M. Fougère	Ansed. Français.	5	18 00
38,522	Mary	do	23	Isaiah Boudrot	Riv. Bourgeois	5	29 56
72,047	Mary Moulton	do	26	Celestin Curdeau	do	7	39 00
69,109	Marcella Butler	Halifax	38	Daniel Fougère	do	7	50 66
83,100	Morning Star	Pt. Hawkesbury	13	Abraham Gerroir	Port Royal	2	19 50
72,048	Neptune	Arichat	26	Henry Sampson	Riv. Bourgeois	7	39 00
54,139	Ocean Belle	Halifax	20	A. J. Boyd	do	6	30 00
88,451	Port Royal	Arichat	12	Edward Leblanc	Port Royal	2	18 00
38,414	Philomen	do	26	Denis Dugas	Riv. Bourgeois	6	34 12
72,067	Philomen D	do	22	T. Digout et D. Dugas	do	7	33 00
38,462	Partners	do	25	Thomas Sampson	do	8	37 50
72,059	Richmond Queen	Halifax	37	Anselme Fougère	Poulamond	10	55 50
42,281	Renfrew	do	42	S. et F. Poirier	D'Escousse	9	59 85
88,452	R. Ferguson	Arichat	24	A. J. McDonald	Grande Anse	7	36 00
36,521	Shooting Star	do	32	Wm. LeVesconte	D'Escousse	9	48 00
37,612	Sea Slipper	Lunenburg	41	Chas. Mauger	do	10	61 50
85,645	Sissie Belle	Halifax	40	S. et F. Poirier	D'Escousse	10	60 00
51,781	S. E. Cove	Arichat	54	Peter Campbell	Arichat	9	66 51
38,480	Two Brothers	do	32	Simon P. Landry	Riv. Bourgeois	9	48 00
61,990	Union	Halifax	20	Felix Burke	do	7	30 00
37,056	Victory	Arichat	37	Wm. LeVesconte	D'Escousse	10	55 50
38,523	Victoria	do	24	H. et P. Burke	Anse d. Français	7	36 00
88,518	W. F. Elizabeth	Sydney	10	Samuel Burke	do	4	13 50

COMTÉ DE SHELBURNE.

85,479	Alina	Shelburne	80	Churchill Locke	Lockeport	18	111 42
83,054	Ardella	do	80	Jonathan Locke	do	16	120 00
88,552	Afton	do	72	do	do	16	108 00
85,565	Alice Louise	Barrington	80	Arthur McGray	Ile du Cap	18	120 00
85,567	Annie Robertson	do	80	W. Wallace Kenney	Lockeport	13	97 12
90,866	Alice	Lunenburg	12	Walter Johnson	Jordan-Est	2	13 50
90,655	Annina	Yarmouth	12	Isaiah Smith	Havre de Wood	6	15 74
90,426	Amanda	Barrington	38	B. C. Newell	Ile du Cap	11	57 00
94,632	A. C. Greenwood	Shelburne	14	T. D. Goodick *et al.*	Pointe de Sable	4	18 90
85,490	Billy Browne	do	80	Enos Churchill	Lockeport	12	105 00
85,551	Blanche M. Thorburn	do	80	W. H. Thorbourne	Baie Jordan	20	120 00
66,722	C. Averett	Liverpool	19	A. Goreham	Havre de Wood	2	17 81
61,905	Champion	do	14	J. W. Hopkins	Barrington	6	21 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE SHELBURNE—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
83,492	Dessie	Liverpool	10	Amasa H. Fisk	Lockeport	5	15 00
75,624	Devina	Shelburne	52	Austen Locke	do	7	66 30
75,558	Emma B.	Barrington	80	Arch. Devine	Shag Harbor	20	120 00
83,043	Ella A. Downie	Shelburne	72	Enos Churchill	Lockeport	12	97 20
88,541	Edward T. Russel.	do	77	Austen Locke	do	16	112 10
77,603	Eldon C	Barrington	27	John E. Hopkins	Barrington	8	40 50
85,476	Fleetwing	Shelburne	11	E. Hammond	Baie Jordan	5	16 50
83,047	Festina Lente	do	80	Austen Locke	Lockeport	16	116 47
75,623	Grace Greenwood	do	80	Enos Churchill	do	16	108 00
80,831	Glide	Lunenburg	16	Jacob Lloyd	West-Head	6	24 00
88,555	G. C. Kelly	Shelburne	80	W. W. Kenney	Lockeport	19	114 28
85,478	Glenora	do	75	John Locke	do	12	95 95
85,568	Georgie Harold	Barrington	80	W. W. Kenney	do	16	120 00
85,563	Helena Maud	do	80	Jno. H. Lyons, P.G	Barrington	16	120 00
85,570	Hattie Dell	do	80	W. W. Kenny	Lockeport	18	106 95
90,689	John A. McGowan	Shelburne	80	John A. McGowan, fils.	Shelburne	14	102 00
61,566	John Purney	do	66	John Purney	do	11	85 80
61,572	John Halifax	do	63	O. Taylor	Port-Latour	13	88 20
85,569	Jessie B	Barrington	35	Thos. D. Crowell	Shag Harbor	12	52 50
88,554	Jersey Lily	Shelburne	80	Enos Churchill	Lockeport	16	116 47
77,957	Kedron	Annapolis	21	Amasa H. Fisk	Lockeport	5	28 87
73,967	Katie	Liverpool	14	Wm. Doleman	do	6	21 00
77,761	Knight Templar	Shelburne	80	Enos Churchill	do	17	111 00
90,642	Komaroff	Yarmouth	10	D. B. Nickerson	Shag Harbor	3	11 25
74,051	Kate McKinnon	Barrington	73	Randall McKinnon	Ile du Cap Sable	14	105 85
54,114	Lone Star	Halifax	29	C. Locke et Cie	Lockeport	8	43 50
90,429	Lettie May	Barrington	10	Thos. Banks	Barrington	4	13 50
61,837	Laughing Waters	Yarmouth	32	Raymond Wilson	do	9	39 40
83,256	Marquis of Lorne	Annapolis	26	Amasa H. Fisk	Lockeport	8	39 00
85,484	Mellacoree	Shelburne	80	Geo. J. Thorbourn	Pointe de Sable	20	120 00
75,560	Matilda	Barrington	80	N. J. Williams *et al*	Ile du Cap	10	97 50
85,480	M. & A. Morrison	Shelburne	80	Don Morrison	Baie Jordan	17	113 68
88,556	Mary	do	80	Jno. A. McGowan, fils	Shelburne	16	120 00
77,746	Magellan Cloud	do	80	Wm. H. Thorbourne	Baie Jordan	17	116 66
85,488	Mabel Somers	do	80	Enos Churchill	Lockeport	16	120 00
88,543	Max O'Rell	do	80	Churchill Locke	do	16	110 52
85,477	Myrtle	Barrington	80	D. V. Kenney, P.G	Ile du Cap Sable	18	120 00
74,365	Nova Stella	Shelburne	52	Wm. Lloyd, fils	Brighton	11	72 00
83,060	Nellie Morrow	do	80	C. Locke et Cie	Lockeport	16	120 00
83,052	Nautilus	do	11	James Roach	do	5	16 50
85,562	Oresa	Barrington	13	Alex. Smith	Blanche	5	19 50
55,830	Oregon	Shelburne	20	Jno. C. McGray	Ile du Cap Sable	3	30 00
74,133	Pioneer	Yarmouth	80	Peter Kenney	do	13	103 30
75,628	Rover	Shelburne	80	Jonathan Locke	Lockeport	16	108 00
90,690	Sandalphon	do	80	C. Locke et Cie	do	12	94 26
69,694	Seven Brothers	Annapolis	38	J. N. Banks	Barrington	10	54 40
85,483	Sarah H. Seeton	Shelburne	80	C. Locke et Cie	Lockeport	18	114 00
37,523	Snow Drop	Liverpool	29	James Crowell	Port-Latour	4	43 50
59,496	Thetis	Lunenburg	41	C. Locke et Cie	Lockeport	2	36 89
77,759	Thos. Robertson	Shelburne	66	Austen Locke	do	11	81 51
88,542	Three Bells	do	80	do	do	17	116 66
85,541	Willie M.	Yarmouth	24	Isaac Kendrick	Barrington	6	30 00
85,487	Willie McGowan	Shelburne	80	J. A. McGowan, fils	Shelburne	21	114 78
77,744	Whip-poor-Will	do	14	Jno. B. Harding	Lockepert	6	21 00
46,091	Wave	do	19	James Banks	Barrington	2	21 37
74,326	Zouave	Barrington	20	J. M. Shand	do	4	20 48

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE VICTORIA.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
90,487	Annie Eliza	Halifax	14	John Donovan	Baie-Sud, Ingonish	3	21 00
92,593	Thomas Parnell	Sydney	10	Simon Hawley	Baie-Sud, Ingonish	3	15 00

COMTÉ D'YARMOUTH.

75,733	Alfred	Yarmouth	46	Parker, Eakins et Cie	Yarmouth	11	66 12
90,653	Alba	do	58	Thos. B. Flint	do	19	87 00
88,586	Alma	do	18	Maude Leblanc	Ruis. à l'Anguille	4	27 00
71,007	Alfarata	do	48	Mathurin D'Entremont	Pubnico	14	67 50
80,647	Annie M. Bell	do	64	James Amiro	Pubnico-Ouest	21	96 00
80,627	Annie D	do	71	Geo. D. D'Entremont	Pubnico	14	106 50
71,030	Arizona	do	80	S. D. D'Entremont	do	14	120 00
61,595	Annie Louisa	Shelburne	40	Harvey Goodwin	Pubnico-Ouest	17	60 00
88,598	Alph. B. Parker	Yarmouth	39	Elie Leblanc	Tusket Wedge	15	58 50
66,683	Ballarose	do	40	A. L. D'Entremont	Pubnico	11	53 55
74,320	Brenton	do	70	Parker, Eakins et Cie	Yarmouth	14	105 00
80,644	Beatrice	do	80	A. F. Stoneman et Cie	do	16	120 00
66,682	Brisk	do	67	Leon D'Eon	Pubnico	20	100 50
85,549	Byron	do	80	Byron Hines	do	17	113 68
69,217	Chlorus	do	57	A. F. Stoneman et Cie	Yarmouth	12	85 50
85,536	Circassian	do	80	W. M. Ryder	Argyle	16	120 00
80,605	Coral Leaf	do	71	Chas. E. Goodwin	Pubnico	16	100 58
90,883	Donald Cann	do	80	H. B. Cann	Yarmouth	18	120 00
90,871	Dora	do	63	A. F. Stoneman et Cie	do	19	94 50
66,679	Diploma	do	80	Louis D'Eon	Pubnico-Ouest	18	120 00
53,811	Electric Flash	Halifax	53	D. D'Entremont	Pubnico	19	79 50
85,552	Edith A	Yarmouth	80	Geo. D'Entremont	do	14	120 00
80,646	Emma S	do	80	Geo. Bates	Tusket Wedge	20	120 00
85,551	Ethel	do	80	J. H. Porter et Cie	do	16	120 00
75,720	Florence B. Parr	do	80	Parker, Eakins et Cie	Yarmouth	16	120 00
90,885	Georgiana	do	80	Hilaire Leblanc	Tusket Wedge	16	120 00
88,599	Guide	do	38	Thos. B. Flint	Yarmouth	15	55 21
85,554	Hazel Glen	do	80	Thos. J. Perry	do	18	120 00
90,647	Hattie Emeline	do	11	Peter A. Amiro	Pubnico-Ouest	4	16 50
75,867	Ida Peters	St-Jean, N.-B.	32	Parker, Eakins et Cie	Yarmouth	9	45 60
85,560	Jacques	Yarmouth	58	Thos. B. Flint	do	15	79 74
80,641	Jonathan	do	68	David L. Amiro	Pubnico	17	102 00
71,005	Kelso	do	80	J. H. Porter et Cie	Tusket Wedge	16	120 00
80,624	Lima	do	12	N. B. Lewis	Yarmouth	4	16 20
61,587	Lucretia Jane	do	80	Thos. B. Flint	do	17	111 00
51,972	Lydia Ryder	do	57	Ls. P. D'Entremont	Pubnico	20	85 50
80,614	Louise	do	80	J. H. Porter et Cie	Tusket Wedge	19	117 00
80,632	Lumen	do	30	do	do	13	45 00
90,888	Laura J	do	53	Chas. M. Boudreau	do	19	79 50
90,887	L'Etoile	do	48	J. H. Porter et Cie	do	14	69 60
85,539	Maggie Jane	do	12	Jacob Foote	Sandford	2	12 60
74,339	Maitland	do	44	H. et N. B. Lewis	Yarmouth	16	66 00
75,550	Martino	Barrington	12	Aug. A. Amiro	Pubnico-Est	6	16 71
61,510	Mansimalo	Shelburne	50	Remi D'Entremont	Pubnico-Ouest	18	75 00
80,648	Maria	Yarmouth	80	Byron Hines	Pubnico	20	120 00
88,596	M. A. Louis	do	64	Marc A. Surette	Pubnico-Ouest	18	91 20
74,330	Nokomis	do	68	Thos. B. Flint	Yarmouth	14	102 00
90,659	N. A. Laura	do	59	Julien D'Entremont	Pubnico-Ouest	18	84 06
85,553	Onyx	do	80	Parker, Eakins et Cie	Yarmouth	18	120 00
80,645	Opal	do	80	do	do	16	120 00
66,675	Olika	do	54	J. H. Porter et Cie	Tusket Wedge	17	81 00

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ D'YARMOUTH—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
90,877	Partridge	Yarmouth	47	Thos. B. Flint	Yarmouth	11	67 56
74,332	Proditor	do	54	Zacharie D'Eon	Pubnico-Ouest	17	78 75
80,628	Roseneath	do	80	Byron Hines	Pubnico	17	120 00
74,323	Regina	do	57	A. C. D'Entremont	Pubnico-Ouest	15	78 36
71,031	Sarah J. Killam	do	51	A. F. Stoneman et Cie.	Yarmouth	14	71 71
88,589	Sandford	do	20	Abram Thurston	Sandford	3	21 42
57,150	Salvador	do	53	Ambroise D'Eon	Pubnico-Ouest	16	75 08
90,648	Stranger	do	15	Benjamin Hines	do	2	14 05
75,724	Sea Foam	do	75	J. H. Porter et Cie.	Tusket Wedge	17	112 50
85,535	Sigefroi	do	40	do	do	14	58 00
90,881	Tiger	do	57	Thos. B. Flint	Yarmouth	14	85 50
88,597	Uncle Sam	do	80	Geo. D. D'Entremont	Pubnico	16	120 00
75,749	Vivid	do	43	Parker, Eakins et Cie.	Yarmouth	16	64 50
66,685	Wide Awake	do	77	A. F. Stoneman et Cie.	do	14	115 50
90,882	Will-o-the-Wisp	do	51	Anth'y M. D'Entremont	Pubnico-Ouest	19	76 50
61,921	W. E. Wier	do	41	A. F. Stoneman et Cie.	Yarmouth	10	48 83

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

COMTÉ DE CHARLOTTE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
83,469	Austin, P.	Saint-André	12	Lincoln Richardson	Ile au Cerf	4	18 00
88,288	Annie May	do	11	Lewis Frankland	White-Head	2	13 75
83,478	Argyle	do	10	Joseph Murphy	Le Tête	2	11 24
42,096	Ada	Digby, N.-E	29	W. B. Guptill	Grand Manan	8	43 50
92,517	Ada	Saint-André	10	Wm. Philips	Wilson's-Beach	2	12 50
59,311	Blooming Rose	do	19	Aaron Cooke	Ile au Cerf	5	28 50
75,599	Blue Jay	Digby, N.-E	14	Eben Gaskill	North-Head	3	16 80
80,888	B. R. Stevenson	Saint-André	17	A. Lamb *et al.*	Saint-André	3	25 50
88,409	Carrie	Digby, N.-E	12	James McLeese	Back-Bay	1	10 80
35,338	Caroline	Saint-André	18	H. Stuart	Ile au Cerf	5	27 00
59,375	Cadet	do	13	Chas. Savage	Campobello	3	19 50
88,290	Crusoe	do	13	James Starkey	Saint-André	3	19 50
92,519	Catherine	do	13	B. McKenzie	Le Tête	2	14 62
92,503	Defiance	do	17	Frank Calder	Campobello	4	25 50
74,326	Dreadnaught	Yarmouth	19	Wm. Mathews	Wilson's-Beach	4	28 50
92,515	Dispute	Saint-André	13	E. R. Patch	Campobello	2	19 50
88,280	E. B. Lane	do	12	T. H. McConnell	L'Etang	3	18 00
88,281	Eastern State	do	22	N. W. Dick *et al.*	Back-Bay	2	27 50
59,373	E. M. Oliver	do	14	J. et W. J. Oliver	do	2	14 70
92,505	Edith B	do	47	T. et L. Richardson	Ile au Cerf	8	63 44
80,803	Exenia	Windsor, N.-E.	18	Wm. F. Parker *et al.*	Havre du Castor.	4	27 00
59,391	Eliza Ann	Saint-André	12	Geo. Morse	White-Head	2	13 50
77,968	Empress	do	14	G. et M. Caffary	Mace's-Bay	3	18 37
80,882	Ella Mable	do	14	D. Calder	Campobello	3	21 00
88,286	Eagle	do	11	Joseph Richardson	Ile au Cerf	3	16 50
73,965	Etta	Lunenburg, N.-E	28	Chas. Dixon	North-Head	3	33 60
92,516	Emma	Saint-André	22	Wm. Robert et Jas. Shaw	Lepréau	4	27 50
80,001	Florence	Saint-Jean	15	S. L. Justason	Pennfield	5	22 50
59,400	Foam Belle	Saint-André	10	T. Ellsworth	do	4	15 00
88,276	Falcon	do	12	Wm. Brown	Wilson's-Beach	3	15 75
83,480	Fred. Taylor	do	13	Joseph Boyd	do	3	19 50
92,511	Fleetwing	do	11	A. Mathews	White-Head	2	12 37
77,963	Freeman Colgate	do	26	Geo. English	Ile au Cerf	6	39 00
57,131	Forest Flower	Yarmouth, N.-E	26	Norman Ray		5	39 00
59,393	Fannie	Saint-André	12	James Greenlaw	Ile au Cerf	4	18 00
51,748	Frank L. Dickson	do	18	E. A. Grearson	Saint-George	4	24 30
59,396	Gertie Westbrook	do	10	James Cline	Ile au Cerf	4	15 00
92,508	Grey Eagle	do	13	N. Mitchell	Campobello	3	19 50
37,315	Genetta	do	13	G. D. Grimmer	Saint-André	5	19 50
83,463	Havelock	do	33	Wm. James	Wilson's-Beach	5	49 50
59,394	Hattie	do	10	Chas. Harkins	Dipper-Harbor	3	15 00
51,738	Ita	do	15	M. Nodding	Havre du Castor.	3	22 50
51,965	John E. Dennis	do	10	D. M. Foster	Grand-Harbor	2	10 50
83,464	Little Annie	do	19	Jacob Cook	Le Tête	4	23 74
88,273	Lillian E	do	13	Andrew McGee	Back-Bay	2	16 25
59,342	Lizzie S. McGee	do	14	do	do	5	19 25
59,395	Little Minnie	do	11	Geo. Douglas	Le Tête	3	12 36
83,474	Letter B	do	12	Sophia Cook	do	2	15 00
59,388	Letitia	do	10	F. Johnson	Ile au Cerf	3	15 00
83,472	Linden	do	12	O. G. Brown	Wilson's-Beach	2	18 00
88,407	Linnet	Digby, N.-E	15	Alva Brown	do	3	22 50
77,965	Lydia B	Saint-André	12	J. M. Calder	Campobello	3	18 00
59,321	Little Nell	do	21	Wm. McLellan, jeune	do	6	31 50
75,598	Lizzie Jane	Digby, N.-E	18	Gilbert Green	Ile au Cerf	5	24 75
80,881	Lena May	Saint-André	18	Geo. Kirkpatrick	Wilson's-Beach	4	27 00
83,465	Look Out	do	48	A. W. Ingersoll	Grand-Harbor	6	72 00
59,399	Leona	do	12	D. Lasley et D. French.	Back-Bay	3	18 00
59,326	Maud Holmes	do	21	Jacob Cook	Le Tête	4	26 24

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE CHARLOTTE—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
38,109	Mary	Yarmouth, N.-E.	17	James Thompson	Black-Harbor	3	25 50
92,514	Maggie Jane	Saint-André	10	Mme V. A. Cook	Mascarene	2	11 24
88,277	Maggie Jane	do	18	S. B. et A. A. Cross	Havre du Castor.	5	27 00
88,271	Magellan Cloud	do	20	Simon Brown	Wilson's-Beach	4	27 00
59,125	Mount Whatley	Saint-Jean	28	Hugh Belmore	Dipper-Harbor	4	42 00
92,509	Mary Jane	Saint-André	13	A. A. Calder	Campobello	4	19 50
88,402	Mizpah	Digby, N.-E	53	Eben Gaskill	North-Head	4	55 63
92,501	Maby	Saint-André	11	John Kelly	White-Head	3	16 50
74,337	May	Shelburne, N.-E.	28	Alva B. Small	Anse Woodwards	6	36 74
77,970	Mary Emeline	Saint-André	18	Calvados Brown	Wilson's-Beach	3	27 00
77,967	Naomi	do	14	Wm. James	do	3	21 00
75,716	Onward	Yarmouth, N.-E.	10	John Watt	North-Head	3	15 00
52,174	Pilot	Saint-Jean	12	W. Cline, aîné	Ile au Cerf	2	18 00
59,383	Pilgrims Progress	Saint-André	16	Arther Porter	Wilson's-Beach	3	24 00
92,518	Peril	do	18	M. Eldridge et G. Dickson	Havre du Castor.	2	22 50
75,591	Rise and Go	do	16	Wm. Sirls	Campobello	4	24 00
42,081	Randolph P	Digby, N.-E	15	John Peters	do	3	18 00
75,547	River Rose	Barrington, N.-E	13	E. C. Bowers	Westport, N.-E.	3	19 50
88,284	Sea Foam	Saint-André	13	D. et E. Leavitt	Back-Bay	3	17 06
88,279	Senator	do	33	Wm. Tinker	Ile au Cerf	4	49 50
88,287	Satellite	do	26	M. Eldridge et E. Wadlin	Havre du Castor.	5	39 00
88,272	Simeon H. Bell	do	14	Edward Mathews	Le Tête	4	21 00
59,357	Silver Bell	do	13	Peter Malloch	Wilson's-Beach	4	19 50
59,387	Telephone	do	19	Joseph McGee	Back-Bay	5	28 50
88,414	Trumpet	Saint-Jean	20	A. W. Holmes	Havre du Castor.	4	30 00
92,504	Tiger	Saint-André	15	Thos. Mitchell	Campobello	3	22 50
88,282	Veritas	do	10	Enoch Mathews	Le Tête	2	12 50
83,468	Village Belle	do	15	Allan P. Dixon	North-Head	3	18 00
35,331	Victory	do	16	Frank Campbell	Dipper-Harbor	3	24 00
77,969	Wave Queen	do	11	Wm. McMahon	Le Tête	4	16 50
92,512	Water Witch	do	10	Geo. R. Batson	Campobello	3	15 00
83,427	Zoulu	Weymouth, N.E.	12	Eben Gaskill	North-Head	3	18 00

COMTÉ DE GLOUCESTER.

72,099	Adelina	Chatham	12	Auguste Poulin	Lamèque	4	18 00
72,079	Betsy	do	13	Cyrenus Gionet	Shippegan	3	19 50
61,431	Bee	do	11	Paul Noel	Lamèque	3	16 50
83,102	Evangeline	do	74	K. F. Burns	Bathurst	13	107 03
61,446	Esperance	do	10	Olivier Robicheau	Pokemouche	3	15 00
61,437	Flying Fish	do	11	Elie Chiasson	Lamèque	3	16 50
61,445	Flavie	do	13	Théophile Duguay	do	3	19 50
85,699	Four Sisters	do	10	Nazaire Boudreau	Maisonnette	2	12 50
61,425	Hope	do	13	R. Robin	Caraquette	4	19 50
.....	Jean	do	13	D. Gallien	do	3	19 50
88,669	Morning Star	do	12	Gustave Gionet	Pokemouche	3	18 00
85,692	Mary	do	11	J. N. LeBoutillier	Caraquette	3	16 50
61,447	Merida	do	13	André Aché, aîné	Lamèque	3	17 06
92,403	Marie	do	25	Ubalde Landry	Grande Anse	4	37 50
72,077	Mary	do	12	Moses Duguay	Shippegan	3	18 00
61,442	Marie Cécile	do	15	Olivier Duguay	Lamèque	4	22 50
72,100	Marie	do	11	Onésime Chiasson	Lamèque	3	16 50
72,076	Providence	do	12	Eutrope Duguay	Shippegan	2	15 00
61,406	Reward	do	11	J. N. LeBoutillier	Caraquette	2	12 37
61,438	Rosane	do	13	Lauge Duguay	Petite-Lamèque	4	19 50
85,696	Rose	do	11	Marin Basque	Tracadie	4	16 50

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouveau-Brunswick.—*Fin.*

COMTÉ DE GLOUCESTER.—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
92,404	Rosa	Chatham	17	Octave Aché	Lamèque	4	25 50
74,401	Sara	do	11	Nazaire Noël	do	3	16 50
92,408	Sarah A. W	do	15	R. J. Wilson	Ile Miscou	3	22 50
				COMTÉ DE KENT.			
54,104	Annie C. Brown	Halifax, N.-E.	59	Oswald Smith	Richibouctou	5	60 05
55,829	Emma McMillan	Pictou, N.-E.	20	Rufus Palmer	Kingston	4	30 00
61,414	Frederick William	Chatham	21	Henry Irving	Richibouctou	2	26 25
83,105	Katie Bell	Richibouctou	11	John Bell	do	3	16 50
35,548	Morning Star	Chatham	30	A. Arseneau	do	5	38 56
83,104	Minnie Long	Richibouctou	20	Wm. Long, ainé	do	3	30 00
71,308	Sea Mouse	do	10	John Doucett	Kingston	3	13 12
61,411	Telegraph	do	20	Wm. Irving	Richibouctou	3	30 00
				COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.			
61,417	Belle	Chatham	12	P. S. Bremner	Chatham	3	18 00
74,368	Maggie Roach	Shelburne, N.-E	44	W. S. Loggie	do	7	50 78
61,373	Maria	Chatham	28	do	do	9	35 56
66,724	Nettie Cole	Liverpool, N.-E.	13	A. et J. Adams	Néguac	2	19 50
78,044	Princess Louise	Chatham	21	R. J. Walls	Chatham	5	31 50
				COMTÉ DE RESTIGOUCHE.			
61,401	Venus	Chatham	19	Joseph Windsor	Dalhousie	4	28 50
				COMTÉ DE SAINT-JEAN.			
88,270	Alice May	Saint-Jean	10	Robt. Thompson, ainé	Musquash	3	15 00
72,192	Ada	do	19	Wm. J. Ewart	Pisarinco	4	28 50
80,093	Anna K	do	14	Wm. Spence	Portland	3	21 00
79,977	Amanda Green	do	15	Samuel Hutton	Carleton	3	22 50
80,072	Buena Vista	do	14	John McNulty ainé	Musquash	3	21 00
74,308	Bald Eagle	Yarmouth, N.-E	14	James Wilson	Portland	3	21 00
85,972	Dove	Saint-Jean	11	Samuel McGuire	Musquash	5	16 50
88,253	E. B. Colwell	do	19	A. N. and W. A. Harned	Carleton	4	28 50
66,926	Emma	do	13	David Thompson	Chance Harbor	4	16 24
57,181	Hattie	Windsor, N.-E.	13	S. Galbraith et R. Knox	Pisarinco	4	19 50
83,259	Hettie May	Annapolis, N.-E.	15	John Butler	Musquash	5	22 50
88,266	Lizzie Young	Saint-Jean	12	Nathaniel Young	do	3	14 40
88,261	Little Joe	do	18	Joseph O'Brien	Carleton	4	27 00
52,159	Mary E	do	21	F. Buchanan	do	4	31 50
59,322	Sea Flower	do	11	James Thompson	Musquash	2	13 75
59,370	Sparkling Billow	St-André	25	J. W. Belyea	Carleton	4	33 75
72,973	Sea Breeze	Digby, N.-E.	13	J. J. Graham et D. Tolan	Musquash	5	19 50
59,156	Tom	Saint-Jean	14	Peter Boyle	do	3	21 00
42,087	Two Sisters	Digby, N.-E.	14	Thomas Wilson, ainé	Pisarinco	3	21 00
72,321	Widgeon	Saint-Jean	10	James Kennedy	Saint-Jean	3	15 00
88,264	Walter J. Clarke	do	20	Jno. M. Christopher *et al*	Carleton	5	30 00

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

COMTÉ DE KING'S.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
66,428	Albert	Charlottetown	40	Benj. Herring	Murray Harbor	6	52 50
66,242	Amorette	do	18	Peter Roberts	do	5	27 00
69,132	Belle of the Bay	Guysboro', N.-E.	20	J. Kirby et W. Grant	do	3	21 42
74,141	Belle	do	31	A. Jackson	do	9	44 17
92,675	Can't Help It	Pictou, N.-E.	39	John Herring	do	5	47 52
38,335	Elizabeth	Arichat, N.-E.	17	Benj. Delorey	Georgetown	1	14 87
83,196	Ethel Blanche	Pictou, N.-E.	12	R. Cahoon	Murray Harbor	4	15 00
92,457	Elmer E. Hawes	Charlottetown	40	James Hume	do	13	56 00
83,198	Harriet	Pictou, N.-E.	27	Wm. Reynolds	do	7	37 96
88,644	Hattie	Charlottetown	18	Henry Dicks	do	6	27 00
75,481	Julia Ward	do	39	S.Sencabaughet.G.Dunn	do	7	46 30
92,458	Jubilee	do	76	M. McDonald	Georgetown	10	92 60
75,566	Julia A.	Lunenburg, N.E.	15	John McKinnon	Murray Harbor	5	20 62
75,882	Lord McDonald	Charlottetown	15	David Cahoon	do	2	15 75
88,230	Morning Light	Halifax, N.-E.	28	Robt. N. Cox	Morell	11	40 25
90,639	Morrel	Charlottetown	16	E. D. Delorey	Georgetown	5	24 00
80,937	Montague	do	16	M. Jackson	Murray Harbor	4	21 60
83,095	Mary Margaret	Pt. Hawkesbury, N.-E.	17	John Cahoon	do	4	25 50
74,160	Sea Bird	Charlottetown	20	John Hyde	do	3	24 00

COMTÉ DE PRINCE.

72,081	Annie	Chatham, N.-B.	13	Jno. McDonald	Campbelton	2	11 39
71,310	Black Watch	Charlottetown	23	Jno. P. Brennan	Alberton	4	22 98
82,086	Charlie	do	64	J. H. Myrick et Cie	Tignish	15	93 00
90,492	C. W. Redmond	Halifax, N.-E.	80	Jno. Agnew	Alberton	7	86 25
64,867	Daring	Charlottetown	39	Walter Matheson	Campbelton	9	58 50
88,642	Express	do	46	Jno. Champion	Alberton	13	69 00
90,636	Gertie	do	42	Benj. Rogers	Tignish	5	42 75
80,946	Janet A.	Chatham, N.-B.	29	Donald Handrahan	do	4	28 47
59,663	Lettie	Charlottetown	57	J. H. Myrick et Cie	do	15	85 50
66,948	Lois	do	67	Jno. A. Matheson	Campbelton	7	75 37
88,654	Mamie	do	15	Patk. Doyle	Tignish	5	22 50
92,455	Mikado	do	38	Terrance Farrell, jeune	Alberton	7	43 83
77,619	Milford Guy	do	60	James S. Gordon	do	12	83 56
59,717	Sylvanus McDonald	do	45	J. H. Myrick & Co.	Tignish	7	51 90

COMTÉ DE QUEEN'S.

92,464	Eliza M.	Charlottetown	18	Wm. Bell	New London	4	27 00
92,466	G. H. Gardiner	do	17	G. H. Pursey	Rustico-Nord	4	25 50
92,467	Golden Ball	do	11	James Hamilton	Margate	4	16 50
74,015	Kohincor	do	77	James E. Grant	Charlottetown	15	111 90

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Fin.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

COMTÉ DE GASPÉ.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
33,622	Admiration.	Gaspé	60	Joseph Tripp	Bassin de Gaspé.	16	90 00
55,642	Delaney	Iles de la Madel.	44	Camille Delaney	Hav.auxMaisons	8	55 00
71,357	Emma Gidney	Halifax, N.-E.	48	Damien Devaux	Aubert	8	64 80
85,391	Esperance	Iles de la Madel.	31	Jean Bourgeois *et al*	do	7	43 59
77,604	E. D. Myra	Lunenburg, N.-E	43	P. P. Delaney	Hav.auxMaisons	11	61 81
85,393	Formosa	Iles de la Madel.	43	do	do	11	61 81
73,029	F. P. T.	do	41	Camille Delaney	do	9	53 79
77,612	Gold Hunter	do	41	Edouard Bourque	do	10	61 50
59,457	Highland Lass	Lunenburg, N.-E	15	Dominique Boudreau	Havre Aubert	4	22 50
85,395	Kate	Iles de la Madel.	11	Herbert Taker	Grosse Ile	2	12 37
73,494	Marie Dolorosa	do	44	André Devaux	Aubert	7	56 10
73,021	Marie Anne	do	46	J. Arseneau, and Wm. Terrieau	Hav.auxMaisons	9	60 36
73,025	Marie Euphrosyne.	do	39	N. Arseneau	do	11	56 06
75,577	Mary Ann Bell	Lunenburg, N.-E	33	Jno. Arseneau	do	10	49 50
73,491	Mary Jane	Iles de la Madel.	47	N. Arseneau	do	11	67 56
73,493	Marie Joseph.	do	56	Philippe Gaudin	do	10	77 00
73,024	Marie Enesie.	do	47	W. G. Leslie	Pierre-à-Meule	12	70 50
38,351	Nancy	Arichat, N.-E.	16	T. Cormier *et al*	Aubert	4	24 00
54,082	Pheasant.	Iles de la Madel.	32	J. N. Arseneau	Pierre-à-Meule	8	43 20
73,028	Richard B	do	32	Wm. G. Leslie	do	9	45 60
73,492	Thirza	do	14	T. Larade, et E. Gallant.	Iles de la Madel.	6	21 00

COMTÉ DE SAGUENAY.

74,270	Amarilda	Québec	24	L. et M. Pineau	Bic	3	36 00
42,436	Amelia	Gaspé	50	P. Cormier et Frères	Pte-aux-Esquim.	11	75 00
57,742	Acara	Halifax, N.-E.	30	F. Jomphe	do	7	45 00
59,468	Busy	Québec	39	Blais et Vigneau	do	8	55 25
83,370	C. M. G. P.	do	46	Geo. Picard	do	9	65 55
61,966	D. Cronan	Halifax, N.-E.	40	P. Lemarquand	do	8	60 00
66,028	Emerillon	Québec	14	Aug. Michaud	Ile Verte	2	21 00
92,336	Esperance	do	28	Henry Cormier	Natashquan	3	42 00
59,909	Elizabeth	do	27	Luc Cormier	Pte-aux-Esquim.	8	40 50
80,754	Eugenie	do	48	Vigneau et Blais	do	6	72 00
85,754	Florida	do	26	H. Bourque	Natashquan	6	39 00
75,679	Gleaner	do	41	B. Landry et Fils	Pte-aux-Esquim-	10	61 50
85,750	H. B	do	57	H. Boudreau	do	7	85 50
85,753	Jaon	do	46	Dom. Cormier	do	10	65 86
42,435	Labrador	Gaspé	43	Placide Doyle	do	8	64 50
77,868	Léodore	Québec	39	F. X. Corriveau	do	8	58 50
55,912	Marie Louise	do	13	Pierrie Ouelette	Québec	4	19 50
69,584	do	do	23	H. Vigneault *et al*	Natashquan	4	34 50
42,434	Marguerite	Gaspé	27	Michel Giasson	Pte-aux-Esquim.	7	40 50
69,382	Marie du Sacré Cœur	do	46	O. Turbis	do	8	69 00
69,380	Marie Anne	do	35	D. Landry	do	8	52 50
77,866	Pioneer	do	39	Lebrun et Picard	do	9	56 52
42,437	Progress	do	52	Boudreau et Leblanc	do	7	78 00
75,445	Phœnix	do	28	P. Vigneau et Frères	do	7	42 00
73,026	Ste. Anne	Iles de la Madel.	20	F. X. Corriveau	do	5	30 00
75,675	Sancta Maria	Québec	20	H. Landry	Natashquan	4	30 00
75,680	Sea Star	do	52	J. Poirier et S. Boudreau	do	4	78 00
80,753	Stella Maris	do	51	L. Cummings et Frères.	Pte-aux-Esquim.	10	73 02
69,591	Ste. Marie	do	37	A. Sherrer	do	8	55 50
69,659	St. Joseph	do	18	Turgeon et Corriveau	do	6	27 00

La réclamation ci-dessous, pour navire, restée en suspens en 1887, a été payée en 1888-89.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

COMTÉ D'HALIFAX.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
85,653	Mary O'Dell.....	Halifax	10	James L. Richardson ..	Hav. au Sauvage	2	20 00

ETAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1888, inclusivement.

Numéro.	Province.	Comté.	1882. Navires. Montant.	1882. Bateaux. Montant.	1882. Total.	1883. Navires. Montant.	1883. Bateaux. Montant.	1883. Total.	1884. Navires. Montant.	1884. Bateaux. Montant.	1884. Total.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1	Nouvelle-Ecosse	Annapolis	472 00	1,998 00	2,470 00	838 00	1,207 50	2,045 50	648 00	1,503 50	2,151 50
2		Antigonish	.....	840 00	840 00	.....	482 50	482 50	.....	799 50	799 50
3		Cap-Breton	294 00	5,167 00	5,461 00	436 00	2,853 50	3,289 50	383 00	3,909 00	4,292 00
4		Colchester	.....	.....	.....	.....	.....	.....	64 00	.....	64 00
5		Cumberland	.....	20 00	20 00	.....	.....	.....	.....	7 50	7 50
6		Digby	1,436 00	4,118 66	5,554 66	2,652 00	2,182 50	4,834 50	3,322 84	2,234 50	5,557 34
7		Guysboro'	2,380 73	7,913 75	10,294 48	2,914 00	4,645 00	7,559 00	3,371 90	6,485 50	9,857 40
8		Halifax	3,599 50	11,118 31	14,717 81	6,020 00	6,080 50	12,100 50	5,834 00	7,898 00	13,732 00
9		Inverness	950 00	5,432 00	6,382 00	572 00	3,422 50	3,994 50	1,208 00	4,522 00	5,730 00
10		King	46 00	125 00	171 00	146 00	157 50	303 50	196 00	70 50	266 50
11		Lunenburg	15,161 03	3,112 00	18,273 03	17,658 00	1,850 00	19,508 00	19,648 24	3,162 00	22,810 24
12		Pictou	202 00	95 00	297 00	202 00	120 00	322 00	177 76	107 50	285 26
13		Queen	1,638 00	1,917 00	3,555 00	1,826 00	810 00	2,636 00	2,408 00	836 50	3,244 50
14		Richmond	3,853 15	7,998 50	11,851 65	3,558 00	4,225 00	7,783 00	3,266 58	6,325 00	9,591 58
15		Shelburne	7,294 00	4,332 00	11,626 00	8,744 00	2,326 50	11,070 50	8,928 27	2,781 50	11,709 77
16		Victoria	284 00	4,861 00	5,145 00	492 00	2,830 50	3,322 50	60 00	4,045 50	4,105 50
17		Yarmouth	7,825 09	1,615 00	9,440 09	9,486 00	695 00	10,181 00	9,758 00	971 50	10,729 50
18		Totaux	45,435 50	60,663 22	106,098 72	55,544 00	33,888 50	89,432 50	59,274 59	45,659 50	104,934 09
19	Nouveau-Brunswick	Charlotte	2,140 00	5,641 00	7,781 00	2,380 00	2,830 00	5,210 00	2,792 00	3,035 00	5,827 00
20		Gloucester	422 00	5,368 00	5,790 00	492 00	3,568 50	4,060 50	508 00	4,799 00	5,307 00
21		Kent	768 00	965 00	1,733 00	266 00	1,197 50	1,463 50	246 00	764 50	1,010 50
22		Northumberland	.....	45 00	45 00	68 00	52 50	120 50	66 00	68 00	134 00
23		Ristigouche	28 00	.....	28 00	52 00	.....	52 00	.....	.....	.....
24		Saint-Jean	984 00	591 00	1,575 00	861 20	587 50	1,448 70	956 00	260 00	1,216 00
25		Westmoreland	.....	45 00	45 00	.....	40 00	40 00	.....	81 50	81 50
26		Totaux	4,342 00	12,655 00	16,997 00	4,119 20	8,276 00	12,395 20	4,568 00	9,008 00	13,576 00

ETAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1888, inclusivement.

Numéro.	Province.	Comté.	1882. Navires. Montant.	1882. Bateaux. Montant.	1882. Total.	1883. Navires. Montant.	1883. Bateaux. Montant.	1883. Total.	1884. Navires. Montant.	1884. Bateaux. Montant.	1884. Total.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
27	Ile du Prince-E	King	252 00	5,024 00	5,276 00	293 14	2,790 50	3,083 64	475 44	3,028 00	3,503 44
28		Prince	316 00	6,709 00	7,025 00	418 00	3,429 50	3,847 50	520 00	3,642 00	4,162 00
29		Queen	210 00	3,626 00	3,836 00	96 00	1,550 00	1,646 00	65 02	1,473 50	1,538 52
30		Totaux	778 00	15,359 00	16,137 00	807 14	7,770 00	8,577 14	1,060 46	8,143 50	9,203 96
31	Québec	Bonaventure	.....	8,945 00	8,945 00	.....	3,846 50	3,846 50	.....	5,508 00	5,508 00
32		Gaspé	2,070 00	17,899 75	19,969 75	2,152 00	9,302 50	11,454 50	1,906 00	13,879 50	15,785 50
33		Rimouski	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
34		Saguenay	2,350 00	1,773 00	4,123 00	2,320 01	2,319 00	4,639 01	2,023 93	4,687 50	6,711 43
35		Temiscouata	.....	15 00	15 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
36		Totaux	4,420 00	28,632 75	33,052 75	4,472 01	15,468 00	19,940 01	3,929 93	24,075 00	28,004 93

RÉCAPITULATION.

37	Nouvelle-Ecosse	.....	45,435 50	60,663 22	106,098 72	55,544 00	33,888 50	89,432 50	59,274 59	45,659 50	104,934 09
38	Nouveau-Brunswick	.....	4,342 00	12,655 00	16,997 00	4,119 20	8,276 00	12,395 20	4,568 00	9,008 00	13,576 00
39	Ile du Prince-E	.....	778 00	15,359 00	16,137 00	807 14	7,770 00	8,577 14	1,060 46	8,143 50	9,203 96
40	Québec	.....	4,420 00	28,632 75	33,052 75	4,472 01	15,468 00	19,940 01	3,929 93	24,075 00	28,004 93
41		Totaux	54,975 50	117,309 97	172,285 47	64,942 35	65,402 50	130,344 85	68,832 98	86,886 00	155,718 98

ETAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1888, inclusivement.

Numéro.	1885.			1886.			1887.			1888.			Grand total.
	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1	430 08	1,180 00	1,610 08	431 60	1,063 50	1,495 10	305 27	1,162 00	1,467 27	217 01	1,153 50	1,370 51	12,609 96
2	.....	982 50	982 50	.....	832 00	832 00	.....	924 50	924 50	.....	1,063 50	1,063 50	5,924 50
3	210 00	4,012 50	4,222 50	392 00	3,765 00	4,157 00	374 14	3,600 00	3,974 14	423 33	3,618 00	4,041 33	29,437 47
4	74 00	.....	74 00	74 00	.....	74 00	74 00	.....	74 00	85 50	.....	85 50	371 50
5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27 50
6	3,036 02	1,993 00	5,029 02	2,131 79	1,924 50	4,056 29	2,671 34	1,582 50	4,253 84	1,696 68	1,749 50	3,446 18	32,731 83
7	3,312 53	7,129 50	10,442 03	2,936 90	7,521 00	10,457 90	2,210 58	7,963 50	10,174 08	1,289 71	8,274 50	9,564 21	68,349 10
8	5,984 77	8,398 00	14,382 77	4,947 02	8,200 50	13,147 52	5,097 61	8,333 50	13,431 11	3,809 99	7,806 00	11,615 99	93,127 70
9	884 00	4,913 50	5,797 50	1,294 12	5,265 00	6,559 12	1,582 88	5,091 00	6,673 88	1,247 90	5,432 00	6,679 90	41,816 90
10	54 00	185 50	239 50	96 00	297 50	393 50	218 00	242 00	460 00	123 45	272 50	395 95	2,229 95
11	17,315 34	2,947 00	20,262 34	16,755 64	3,122 00	19,877 64	16,154 33	3,751 50	19,905 83	13,893 81	3,794 00	17,687 81	138,324 89
12	154 00	132 00	286 00	156 00	94 50	250 50	.....	130 00	130 00	.....	110 50	110 50	1,681 26
13	1,854 00	1,190 50	3,044 50	1,814 00	967 00	2,781 00	1,650 00	1,212 50	2,862 50	1,495 82	1,174 00	2,669 82	20,793 32
14	3,164 49	7,046 00	10,210 49	2,650 00	6,941 00	9,591 00	2,762 86	7,704 00	10,466 86	2,390 65	8,108 50	10,499 15	69,993 73
15	9,198 00	3,201 50	12,399 50	7,880 67	3,072 00	10,952 67	6,678 62	3,687 00	10,365 62	5,193 59	3,842 50	9,036 09	77,160 15
16	166 00	4,487 00	4,653 00	222 20	4,599 50	4,821 70	88 00	4,600 50	4,688 50	36 00	4,963 50	4,999 50	31,735 70
17	9,415 50	968 50	10,384 00	8,513 60	829 00	9,342 60	8,539 40	1,230 50	9,769 90	5,661 46	858 50	6,519 96	66,367 05
18	55,252 73	48,767 00	104,019 73	50,295 54	48,494 00	98,789 54	48,407 03	51,215 00	96,622 03	37,564 90	52,221 00	89,785 90	692,682 51
19	2,508 25	3,937 00	6,445 25	2,579 67	4,246 00	6,825 67	3,292 65	4,681 50	7,974 15	2,113 50	4,447 50	6,561 00	46,624 07
20	452 00	5,876 00	6,328 00	516 00	6,462 00	6,978 00	618 75	7,136 00	7,754 75	537 46	8,212 50	8,749 96	44,968 21
21	184 00	1,309 50	1,493 50	206 00	1,473 50	1,679 50	370 00	1,728 50	2,098 50	244 48	1,770 50	2,014 98	11,493 48
22	180 00	80 50	260 50	592 00	80 50	672 50	445 00	229 00	674 00	155 34	73 00	228 34	2,134 84
23	.....	.....	.....	28 00	7 00	35 00	.....	.....	.....	28 50	.....	28 50	143 50
24	902 00	367 50	1,269 50	1,054 40	424 00	1,478 40	786 25	291 00	1,077 25	487 64	312 00	799 64	8,864 49
25	.....	111 50	111 50	.....	225 50	225 50	.....	121 00	121 00	.....	72 50	72 50	697 00
26	4,226 25	11,682 00	15,908 25	4,976 07	12,918 50	17,894 57	5,512 65	14,187 00	19,699 65	3,566 92	14,888 00	18,454 92	114,925 59

ETAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1888, inclusivement.

Numéro.	1885. Navires. Montant.	1885. Bateaux. Montant.	1885. Total.	1886. Navires. Montant.	1886. Bateaux. Montant.	1886. Total.	1887. Navires. Montant.	1887. Bateaux. Montant.	1887. Total.	1888. Navires. Montant.	1888. Bateaux. Montant.	1888. Total.	Grand total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
27	626 15	4,090 50	4,716 65	770 44	4,149 50	4,919 94	1,225 78	4,396 00	5,621 78	654 06	2,067 00	2,721 06	29,842 51
28	426 00	3,552 50	3,978 50	967 40	3,413 00	4,380 40	1,127 00	3,636 00	4,763 00	782 00	3,826 50	4,608 50	32,764 90
29	76 00	1,433 50	1,509 50	271 53	1,364 00	1,635 53	734 73	1,409 00	2,143 73	180 90	1,582 50	1,763 40	14,072 68
30	1,128 15	9,076 50	10,204 65	2,009 37	8,926 50	10,935 87	3,087 51	9,441 00	12,528 51	1,616 96	7,476 00	9,092 96	76,680 09
31	.....	8,005 00	8,005 00	.....	9,294 00	9,294 00	.....	8,862 00	8,862 00	.....	9,891 50	9,891 50	54,352 00
32	1,524 26	14,900 50	16,424 76	1,176 98	15,465 50	16,642 48	1,233 98	15,335 25	16,569 23	1,098 05	16,527 50	17,625 55	114,471 77
33	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27 50	27 50	27 50
34	1,988 00	5,047 00	7,035 00	2,227 63	5,119 50	7,347 13	2,354 00	4,122 50	6,476 50	1,573 20	3,741 00	5,314 20	41,646 27
35	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15 00
36	3,512 26	27,952 50	31,464 76	3,404 61	29,879 00	33,283 61	3,587 98	28,319 75	31,907 73	2,671 25	30,187 50	32,858 95	210,512 54

RÉCAPITULATION.

37	55,252 73	48,767 00	104,019 73	50,295 54	48,494 00	98,789 54	48,407 03	51,215 00	99,622 03	37,564 90	52,221 00	89,785 90	692,682 51
38	4,226 25	11,682 00	15,908 25	4,976 07	12,918 50	17,894 57	5,512 65	14,187 00	19,699 65	3,566 92	14,888 00	18,454 92	114,925 59
39	1,128 15	9,076 50	10,204 65	2,009 37	8,926 50	10,935 87	3,087 51	9,441 00	12,528 51	1,616 96	7,476 00	9,092 96	76,680 09
40	3,512 26	27,952 50	31,464 76	3,404 61	29,879 00	33,283 61	3,587 98	28,319 75	31,907 73	2,671 25	30,187 50	32,858 75	210,512 54
41	64,119 39	97,478 00	161,597 39	60,685 59	100,218 00	160,903 59	60,595 17	103,162 75	163,757 92	45,420 03	104,772 50	150,192 53	1,094,800 73

ANNEXE No 3.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

DISTRICT No 1.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR A. C. BERTRAM SUR LES PÊCHERIES DE L'ILE DU CAP-BRETON, COMPRENANT LES COMTÉS DU CAP-BRETON, D'INVERNESS, DE RICHMOND ET DE VICTORIA, POUR L'ANNÉE 1889.

SYDNEY-NORD, C.-B., 31 décembre 1889.

A l'honorable M. CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant (mon sixième rapport annuel) sur les pêcheries maritimes et fluviales de l'île du Cap-Breton, pour l'année civile se terminant aujourd'hui.

La valeur totale du produit des pêcheries de cette île, depuis qu'elle est constituée en district de pêcheries distinct, a été, pour chaque année :—

Année.	Valeur du produit.
1884	$1,421,787
1885	1,501,498
1886	1,561,655
1887	1,554,288
1888	1,481,988
1889	1,382,580

Ces chiffres indiquent un déficit considérable dans la quantité et la valeur des produits de la pêche. La diminution en valeur pour l'année 1889, comparée à 1888, est de $99,408, et de $171,708 si on la compare à l'année 1887 ; et cependant ces deux années avaient été remarquablement peu productives. Cette décroissance pendant plusieurs années successives est importante, et d'autant plus sérieuse qu'elle ne se trouve répartie qu'entre quatre comtés seulement. L'année 1889 a été la moins productive qui s'est écoulée depuis que j'ai l'honneur d'occuper la position d'inspecteur des pêcheries.

Le tableau suivant indique l'augmentation et la diminution, par comtés, pour la présente année, comparée à l'année précédente :—

COMTÉ.	VALEUR DES PRODUITS.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	1889.	1888.		
	$	$	$	$
Cap-Breton	195,294	271,539	.....	76,245
Inverness	378,327	342,695	35,632	.....
Richmond	566,347	644,101	.....	77,754
Victoria	242,612	223,653	18,959	.....
Total	1,382,580	1,481,988	54,591	154,999
Balance, diminut. pour 1889.	.....	.....	.....	99,408

Une diminution aussi sérieuse que celle qu'indique le tableau ci-dessus doit nous porter à en rechercher les causes, vu surtout que la comparaison est faite avec l'année 1888 qui, elle aussi, a été marquée par une décroissance importante de la valeur totale de la pêche. En prenant la moyenne de la valeur des produits des pêcheries des cinq années précédentes, c'est-à-dire de 1884 à 1888, inclusivement, la valeur totale de la pêche, cette année, montre une diminution de $111,664. Le seul trait avantageux qui ait caractérisé les opérations de la saison dernière a été le prix élevé qu'on a obtenu pour toutes les bonnes qualités de poisson, surtout pour le maquereau; ceci a diminué en partie la gêne que les pêcheurs auraient éprouvée par suite de la pauvreté de la pêche. De fait, sans la hausse qui s'est produite généralement sur les marchés, le rapport des pêcheries de cette île pourrait se résumer en deux mots—insuccès complet—car il n'aurait fait que constater une diminution dans chaque station et dans chaque comté. Cettte décroissance ne s'est pas produite dans une ou deux localités seulement, elle s'est fait remarquer presque partout, et comme la même chose est arrivée pendant trois années successives, il n'est peut-être pas mal à propos de signaler quelqes-unes des principales causes qui nous ont valu ces mauvaises années successives.

CAUSES PRINCIPALES DE LA DIMINUTION DANS LE PRODUIT DES PÊCHERIES.

La première et la principale cause de cette diminution, tous les pêcheurs s'accordent à le dire, est l'emploi des seines en bourse et des filets et lignes de fond qui détruisent nos pêcheries côtières. Il y a maintenant un certain nombre d'années que ces engins destructifs ont été importés dans ces pêcheries; leur usage n'a pas eu de conséquences bien apparentes pendant un an ou deux, mais ce système de pêche, continué depuis lors, sans interruption, a produit des effets si désastreux qu'ils sont passés du domaine des probabilités à l'état de fait parfaitement établi. A présent que la production a subi une si sérieuse diminution, les effets destructifs de la pêche à l'aide de la seine en bourse et de la ligne de fond deviennent de plus en plus apparents chaque année; l'insuccès de la pêche, cette année, n'est rien autre chose que la continuation du procédé de destruction qui s'accomplit régulièrement depuis qu'on a commencé à se servir de ces engins nuisibles qui déciment le poisson fréquentant nos rivages et détruisent rapidement la pêche côtière ici, comme ils l'ont fait sur les côtes de presque tous les pays de l'Europe. Le pêcheur résidant qui fait la pêche en bateau ne se sert que de la ligne à main et des rets ordinaires; mais dès qu'un banc de poisson se montre près du rivage, les pêcheurs à la seine arrivent sur les lieux et se mettent à l'œuvre; le banc est bientôt rompu et dispersé; le poisson qui a échappé aux seines s'enfuit effrayé et le pêcheur en bateau perd l'occasion de le prendre. Ce n'est pas tout encore, car sur le poisson pris à la seine, la moitié, en moyenne, ne convient pas à ces pêcheurs qui n'en veulent pas. Tout ce poisson, dès qu'il est retiré de la seine, est rejeté mort dans la mer; on ajoute encore à cette masse de matières putrides les rebuts du poisson qu'on vide à bord pour le saler, de sorte que d'immenses fonds de pêche, par l'action des vents et de la marée, se trouvent souillés par ces milliers de tonnes de matières en décomposition et repoussent tous les bancs qui peuvent s'en approcher pendant le reste de la saison. Ce système pratiqué d'année en année sur les mêmes fonds de pêche, dans les mêmes baies, détruit le poisson plus rapidement qu'il ne peut se reproduire, et l'état impur des eaux ainsi que l'effroi que lui causent ces engins de pêche, forcent graduellement le poisson à abandonner ces eaux pour d'autres plus convenables. Rien n'est plus connu et mieux établi que le fait que le poisson évite les eaux malpropres et souillées avec autant de soin que les animaux herbivores sur terre évitent les pâturages souillés s'ils peuvent en trouver d'autres. Tout le monde sait que la boitte commençant à entrer en décomposition fait fuir le poisson au lieu de l'attirer, et cela démontre parfaitement l'aversion qu'il éprouve à rester en contact avec aucunes matières en putréfaction, ou n'offrant même que de légers commencements de décomposition. Sur un coup de seine de 500 barils, entre 200 et 250 barils de poisson sont rejetés, se trouvant perdus pour l'alimentation du peuple et pour le commerce, et vont souiller le fonds de pêche et corrompre leurs

eaux. Et cette masse putride est encore augmentée par les intestins et les rebuts du poisson qui sont également jetés à la mer lorsqu'on le sale à bord.

La question de la pêche à la seine en bourse et au filet ou à la ligne de fond se réduit à l'une des deux alternatives suivantes, savoir :—Devons-nous permettre la continuation de ces méthodes de pêche qui doivent finir nécessairement par détruire nos pêcheries côtières? L'active population de près de 38,000 hommes qui fait la pêche en bateaux n'a que ce mode de pêche pour vivre, elle va se voir privée de ses moyens d'existence et forcée d'émigrer; le produit de son travail et de son industrie va se trouver perdu pour le commerce national et étranger dont il était un des facteurs importants. La continuation de ces méthodes destructives ne donnera, dans tous les cas, que des profits temporaires aux gens imprévoyants et âpres au gain qui font la pêche avec des navires, car eux aussi ne tarderont pas à se ressentir des résultats désastreux qu'entraîne leur mode de pêche.

La seconde alternative rationnelle est de décider si nous devons conserver les pêcheries à leurs héritiers légitimes, les pêcheurs en bateaux qui, avec leurs familles, vivent de cette pêche. comme leurs ancêtres en ont vécu avant eux, qui y trouvent leur nourriture et les moyens de se procurer les autres articles dont ils ont absolument besoin, et qui alimentent perpétuellement le commerce du produit de leur travail. Si nous voulons le faire il est absolument nécessaire de défendre à tout sujet de Sa Majesté ou autre personne de prendre du poisson à l'aide de seines en bourse ou de filets ou lignes de fond dans les limites de trois milles. L'adoption de cette seconde alternative limitant les moyens de capture dans nos pêcheries côtières, à la ligne à main et au rets ordinaire, assurerait la restauration de ces pêcheries ; elles contribueraient constamment à l'accroissement de la richesse nationale, et notre population de pêcheurs ne craindrait plus de perdre ses moyens d'existence.

D'autres causes temporaires ou locales moins importantes, et observées de tout temps dans l'histoire des pêcheries, se sont reproduites cette année encore, et ont contribué aussi à diminuer la capture. Parmi celles-ci il y en a une qui existe presqu'à chaque saison et à laquelle les pêcheurs eux-mêmes pourraient remédier s'ils employaient les moyens qu'ils ont à leur disposition ; je veux parler de l'apparition soudaine du poisson dans un moment où il y a absence complète de boitte pour en profiter. Jusqu'à présent les pêcheurs du Cap-Breton n'ont jamais employé la glace pour se conserver un approvisionnement de boitte en attendant l'arrivée du poisson. La plainte a été générale à ce sujet cette année, et la même chose s'est produite à l'occasion du homard, dont la capture a diminué à cause de la rareté de la boitte. Chaque établissement produit assez de glace pour l'approvisionnement locale, et tout pêcheur peut s'en faire une récolte à très peu de frais et souvent sans autre dépense que celle de son temps; comme ce travail se ferait dans une saison où il n'y a pas de pêche, chacun pourrait, sans nuire à ses autres occupations, se faire une provision de glace utile et profitable, non seulement pour la conservation de sa boitte, mais pour la préparation du poisson dans la saison des chaleurs, pendant laquelle, faute de moyens appropriés aux circonstances, une forte partie du meilleur poisson, du hareng surtout, se détériore ou se gâte complètement avant qu'on puisse le préparer pour le marché. Nos pêcheurs connaissent assez bien la manière de préparer le poisson d'après la méthode employée dans les Iles Britanniques, mais ils ne tiennent pas assez compte des différences de climat des deux pays, ou des effets résultant de notre haute température, en été, comparée à celle du printemps et de l'automne; ils perdent aussi de vus le fait que les moyens ordinaires qu'ils emploient pendant ces dernières saisons ne sont plus suffisants dans les fortes chaleurs de l'été, et c'est pour faire face à ces conditions extraordinaires qu'une ample provision de glace serait utile aux pêcheurs et à ceux qui achètent les produits de leur pêche. Le fait est que les eaux des côtes de l'île du Cap-Breton nourrissent de meilleures espèces de poisson que celles des côtes de l'Europe; mais nos pêcheurs, en grande partie du moins, ont négligé jusqu'ici d'adopter leurs méthodes de préparation et de paquage aux conditions particulières du climat.

Les plaintes fréquentes au sujet de la diminution de la pêche par suite de l'absence de la boitte, prouve l'importance d'une défense absolue d'en vendre aux étran-

gers. L'imprévoyance est malheureusement aussi fréquente parmi les pêcheurs que dans toute autre classe de la population, et beaucoup de pêcheurs insoucieux, si l'occasion s'en présente, vendront pour un peu d'argent comptant la provision de boitte dont dépend la pêche principale de la saison. La loi qui les empêcherait d'agir ainsi serait une mesure véritablement économique, dont l'effet serait aussi avantageux au pêcheur individuellement qu'au public.

MORUE.

Cette pêche importante n'a pas réussi cette année, en général. Au printemps la morue a été rare partout sur les côtes de l'île. Pendant l'été elle s'est montrée sur quelques points en quantité assez considérable, mais la boitte manquait presque partout dans ces endroits, de sorte qu'on n'a pas pu profiter beaucoup de son passage. En automne et au commencement de l'hiver, elle a paru sur les côtes en grande abondance, et on a heureusement pu faire alors quelques bonnes captures, mais pas en quantité suffisante pour que la pêche approche même d'une année moyenne. Numériquement, les rapports locaux représentent les cas d'insuccès comme étant de *six* à *deux*, tandis que les cas de capture moyenne sont représentés par le chiffre *deux*. Un rapport, en parlant de la pêche à la morue, constate une augmentation dans celle de la merluche et de l'égrefin. La pêche à la morue souffre sérieusement du dommage occasionné par l'usage des lignes de fond et du filet traînant, qui blessent un grand nombre de poissons, les chassent des fonds de pêche et détruisent la morue femelle avant qu'elle ait frayé.

HUILE DE POISSON.

La pêche, surtout celle de la morue, ayant été peu productive, la fabrication de l'huile de poisson a dû diminuer aussi nécessairement. S'il était possible d'induire les pêcheurs à porter plus d'attention à séparer les foies de morue pour en extraire l'huile médicinale, ce serait une addition importante aux profits généraux de la pêche de chaque saison ; l'extraction de cette huile est une opération très peu coûteuse. Je suis peiné de voir qu'on fasse si peu de progrès dans cette direction, et je crois que cela dépend principalement de ce que les pêcheurs ignorent encore combien cette opération est simple et peu dispendieuse.

HARENG.

La pêche du hareng a été mauvaise aussi en général. Les cas de diminution peuvent être indiqués par le chiffre *cinq;* ceux de pêche moyenne par *un;* aucun rapport ne fait mention d'augmentation. Un cas de pêche phénoménal s'est produit l'hiver dernier dans le havre de Sydney, c'est-à-dire dans l'hiver de 1888-89. La glace était déjà d'une épaisseur considérable, lorsqu'on découvrit accidentellement que le hareng fourmillait en dessous; on s'empressa immédiatement d'ouvrir des tranchées pour y tendre des rets, et 1,500 barils de poisson d'une qualité superbe furent pris de cette manière. On ignore complètement si l'apparition de ce hareng a été accidentelle ou si elle s'était déjà produite auparavant. On se propose de veiller avec soin cet hiver afin de s'assurer si le hareng va reparaître de nouveau, la chose est très intéressante, même en dehors de la question du profit.

MAQUEREAU.

La pêche telle qu'estimée pourrait être indiquée correctement en représentant les cas d'augmentation et de bonne moyenne par *six*, et par *quatre* ceux où elle a manqué ou diminué; la production totale de cette pêche est un peu au-dessous de la moyenne. Le prix élevé du maquereau a compensé en grande partie la diminution considérable qui s'est produite dans la pêche de presque toutes les autres espèces de poisson. Les pêcheurs côtiers soutiennent que sans l'intervention nuisible des seines en bourse qui ont invariablement dispersé les bancs de maquereau dans les baies, ils auraient eu une bonne année moyenne. Ce sujet étant traité assez longuement dans une autre partie de ce rapport, je ne crois pas devoir y revenir ici.

HOMARD.

Cette pêche peut être considérée comme satisfaisante, en moyenne; mais sans augmentation marquée. Dans presque toutes les localités le homard s'est montré en assez grande abondance, mais la capture s'est trouvée restreinte par la rareté de la boitte. Je suis peiné d'avoir à parler de certaines pratiques pernicieuses sur lesquelles je désire attirer l'attention du département, car si l'on n'y met pas ordre elles ne tarderont pas à décimer le homard sur cette côte, malgré les sages dispositions déjà prises pour la conservation de cette industrie. Voici ce dont il s'agit: beaucoup de pêcheurs sachant qu'il est illégal de retenir une femelle chargée d'œufs, la retienne cependant après l'avoir dépouillée de ces œufs. L'autre pratique également pernicieuse est celle qui fait tuer tous les homards trouvés dans les trappes, lorsqu'ils n'ont pas encore atteint la grosseur légale qui permettrait de les retenir. Ces jeunes homards sont ainsi tués et rejetés à l'eau sous prétexte que si on les laissait vivre ils retourneraient aux trappes et continueraient à dévorer les appâts. Il est difficile d'imaginer rien de plus malicieux et de plus propre à détruire entièrement le homard; les mesures les plus sévères devraient être prises pour faire cesser immédiatement ces actes insensés.

SAUMON.

La pêche de ce poissson accuse une diminution marquée partout sur nos côtes, elle n'a atteint la moyenne que dans une seule localité; mais le saumon a remonté les rivières en grand nombre presque partout, de sorte que les pêcheurs à la ligne ont eu une saison magnifique; la rivière Margaree cette année a acquis un surcroît de réputation à cause de la pêche splendide qu'elle a offerte aux amateurs.

GASPAROT.

Les rapports montrent une diminution générale, une seule localité indique une pêche moyenne.

FLÉTAN.

Cette pêche est généralement réprésentée comme ayant manqué complètement, deux districts seulement indiquent une capture moyenne. Une plus grande quantité de ce poisson a été mise en conserves cette année qu'à l'ordinaire, cependant.

FABRIQUES DE CONSERVES.

La fabrication des conserves de poisson, sans montrer d'accroissement marquée, indique une moyenne de production suffisamment encourageante pour l'avenir. Les conserves de homard ont atteint une moyenne satisfaisante. Il a été fait moins de conserves de hareng et de maquereau que l'année dernière. On s'est plus occupé cette année qu'auparavant de la fabrication de conserves de flétan, et la quantité en a augmenté. Cette dernière industrie est toute récente dans cette division, et de l'accueil qu'on va faire à cette nouvelle production sur le marché va réellement dépendre son plus ou moins d'extension à l'avenir; mais l'épreuve n'a pas encore été suffisante pour qu'on puisse dire aujourd'hui quelle proportion elle peut prendre.

PÊCHES SECONDAIRES.

Les tableaux annexés à ce rapport indiquent les résultats obtenus cette année dans les différentes pêches de la truite, de l'anguille, de l'éperlan, de l'encornet, etc.; on peut s'en rendre compte d'un simple coup d'œil, il est donc inutile d'en parler en détail ici.

LE SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES

par les navires du gouvernement est inappréciable pour la conservation des pêcheries, et il aide nos pêcheurs à trouver dans les eaux qui sont leur légitime héritage le prix de leur rude labeur. Sans ce service, qui ferme aux étrangers l'accès de nos baies et les empêche de pêcher dans les limites des trois milles, il est difficile de dire à quelles extrémités nos pêcheurs auraient probablement été réduits pendant les deux années dernières. Les dépenses de ces navires sont regardées comme très peu de

chose comparées au bien produit, et à la valeur des pêcheries qui nourrissent une partie de notre population et alimentent le commerce du pays. Les pêcheurs sont profondément reconnaissants pour cette protection et espèrent fermement qu'elle sera continuée, et que nos privilèges ne seront jamais cédés à aucune condition que ce soit. On dit que de temps à autre le Yankee, qui semble avoir le don d'ubiguité, tombe tout à coup parmi nos pêcheurs lorsqu'ils seinent dans leurs eaux territoriales. Si cela est vrai, c'est une confirmation du soupçon que beaucoup de personnes ont entretenu que le Yankee, au moyen du télégraphe et d'agents secrets, est tenu assez bien informé des endroits où se trouvent les navires de la police du gouvernement. Que ce soit le cas ou non, il n'en est pas moins vrai que cette protection de nos pêcheries est un avantage inappréciable et que le nombre de navires employés pour cet objet devrait plutôt être augmenté que réduit.

REMÈDES À ADOPTER.

Dans les premières pages de mon rapport j'ai parlé de la destruction causée par l'usage de la seine en bourse et du filet ou de la ligne de fond, et je désire attirer spécialement l'attention du département à ce sujet. C'est du département que les pêcheurs en bateaux espèrent toujours obtenir la défense absolue d'employer ces engins de pêche dans les limites des trois milles d'une pointe de terre à l'autre; et après avoir sérieusement étudié la question et la condition générale des pêcheries pendant les six années dernières, je dois dire que je suis parfaitement d'accord avec les pêcheurs, parmi lesquels on trouve des hommes aussi intelligents et aussi bons observateurs que dans toute autre classe de notre population industrielle.

Quant aux pêcheurs de homard qui enfreignent les règlements et déciment délibérément ce crustacé, il paraît assez difficile de trouver quelque remède efficace et peu coûteux. Le moyen le plus simple serait peut-être de forcer tout pêcheur de homard à prendre un permis du département, avec les noms du propriétaire du bateau et de ceux qui le montent, et d'exiger que toute personne, avant de commencer à pêcher, soit comme propriétaire, pêcheur à la part ou à gages, signe une déclaration légale l'obligeant à observer fidèlement les règlements dont copie lui serait fournie.

En parlant des causes principales de diminution dans la pêche, j'ai fait mention des pertes qu'éprouvent nos pêcheurs en négligeant d'employer la glace pour la conservation de la boîtte et la préparation du poisson. Au titre "huile de poisson," j'ai signalé le fait que l'extraction de l'huile médicinale de foie de morue n'est pas aussi générale qu'elle devrait l'être, considérant le profit que ce travail additionnel rapporterait aux pêcheurs. Ces deux défauts sont presque entièrement dus à ce qu'ils ignorent l'importance des améliorations que je suggère, et qu'ils n'ont pas les connaissances requises pour employer ces méthodes nouvelles pour eux. Je pense, donc, que le département leur rendrait un service important s'il publiait un bulletin donnant des instructions faciles à comprendre sur la manière de construire des glacières et d'y placer la glace, ainsi que sur le moyen d'extraire l'huile médicinale de foie de morue. Une telle publication—si on a le soin d'éviter autant que possible l'usage de termes techniques, et de l'accompagner de quelques gravures—distribuée gratis parmi les pêcheurs leur serait, j'en suis sûr, très avantageuse et augmenterait la valeur de nos pêcheries.

J'annexe à ceci mon rapport des précis des rapports des gardes-pêche, et des tableaux statistiques concernant les pêcheries.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. BERTRAM,

Inspecteur des pêcheries pour la divison n° 1, N.-E.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE CAP-BRETON.

Le garde-pêche Francis Quinan, de Sydney, fait rapport que la pêche en pleine mer a subi une grande diminution, si on la compare avec celle des années passées.

Les seules espèces qui indiquent une augmentation sont le maquereau et le gasparot. La pêche au homard a été extraordinairement bonne au commencement de la saison, mais depuis le milieu de juin jusqu'à la fin de la saison il commença à diminuer en nombre et en grosseur, et vers la clôture la pêche journalière était très faible. Des amendes ont été imposées aux gérants des deux fabriques de la Baie-aux-Vaches, qui ont été trouvé en possession de homards n'ayant pas la grosseur prescrite.

Quant à la diminution de la capture dans la pêche en pleine mer, les pêcheurs d'expérience l'attribuent à l'usage des filets ou lignes de fond et à la pratique de jeter à la mer les rebuts du poisson qu'on paque à bord des navires, ce qui souille les eaux et chasse le poisson des fonds de pêche. M. Quinan se prononce en faveur de la prohibition absolue de ces engins de pêche destructifs.

Un fait nouveau dans l'histoire de la pêche de ce district a été la capture de 1,200 barils de hareng à travers la glace, dans le bras sud du havre de Sydney. Si ce poisson continue à fréquenter le havre dans cette saison, ce sera une nouvelle source de profit pour la population. Depuis quelques années les pêcheurs paraissent avoir prospéré, et ils possèdent de meilleurs engins de pêche qu'autrefois. Les règlements de pêche ont, en général, été bien observés, les infractions ont été très rares.

Le garde-pêche Alexander McDonald, de la Baie-de-l'Est, accuse une dimunition considérable dans toutes les divisions de la pêche en pleine mer; elle n'a produit que la moitié environ du poisson pris l'année dernière. Ce poisson n'a pas visité les eaux de nos côtes. Les pêcheurs de ce district ont travaillé avec autant d'énergie et de persévérance que dans aucune saison précédente, mais leurs efforts ont été mal récompensés. Sur les bancs, à peu de distance des rivages, le poisson a été très rare, comparativement aux années passées. Le flétan a complètement manqué. Vers l'automne le maquereau et le hareng ont fait leur apparition sur la côte, mais la saison était si avancée et le temps a été si orageux que les pêcheurs ne pouvaient se risquer en mer tous les jours Le homard a été abondant dans le district, mais il avait été pris si peu de morue qu'il était impossible de se procurer de la boitte. Le paquage en conséquence a été un peu plus faible qu'à l'ordinaire. Il a été pris peu de saumon avec les rets, mais en octobre ce poisson a remonté les rivières en grand nombre. L'éperlan n'est pêché ici que pour la consommation locale, attendu qu'il n'y a pas de marché assez rapproché pour ce poisson. Les règlements de pêche ont été bien observés.

Le garde-pêche Jas. P. Burke, de Main-à-Dieu, annonce une diminution dans la pêche de la morue et du hareng. Celle du maquereau a augmenté d'une manière très marquée, et le prix élevé que les pêcheurs ont obtenu pour ce poisson leur a permis d'acheter ce qui leur est nécessaire pour l'hiver. Au commencement de la saison, la morue a été très rare, les pêcheurs revenaient journellement avec leurs bateaux vides; mais vers la fin de la saison elle se porta sur les côtes, et la pêche a été bonne alors. Pour la pêche du hareng la diminution a été de 336 barils; elle se répartit comme suit: à Main-à-Dieu on a pris 820 barils, la pêche avait donné 1,000 barils l'année dernière; la baie Mira a donné 850 barils, contre 950; et l'île Scattarie 300 barils, contre 400 pour l'an dernier.

Ce poisson, comme la morue, ne s'est pas montré sur les côtes aussi abondamment que par le passé. Les pêcheurs ont vendu le hareng d'été $5.25 le baril. Le maquereau a paru en abondance au printemps; de grandes quantités ont passé, se dirigeant vers le nord, cependant il en a été pris peu dans les rets. Il a reparu au mois d'août, et les pêcheurs ont bien réussi avec la ligne à la main. Le n° 1 s'est vendu $24 le baril à Halifax.

La pêche d'automne a été la meilleure qu'on ait vue depuis bien des années dans ce district, des captures superbes ont été faites. Le prix élevé du maquereau à cette époque a porté les pêcheurs à donner toute leur attention à ce poisson, ce qui fait que la pêche à la morue a été négligée; cela explique aussi, en partie, la diminution du rendement de cette dernière pêche. La capture du maquereau s'est élevée à 611 barils, environ 300 barils de plus que l'année dernière. Le garde-pêche Burke croit que si la seine en bourse était prohibée la pêche au maquereau deviendrait meilleure d'année en année. Ce poisson paraît préférer le voisinage des côtes, et si l'usage de la seine était défendu nos pêcheurs n'emploieraient que le rets ordinaire et la ligne à main.

Le produit de la pêche au homard a augmenté, et les prix ont été meilleurs. En somme, la saison a été favorable dans ce district ; les tempêtes ont causé peu de destruction dans les trappes ou autres engins de pêche. L'industrie des conserves du hareng a décliné un peu, comparée à l'année dernière, le hareng d'été ayant été rare. Le saumon n'a pas donné, vingt-cinq caisses seulement de ces conserves ont été préparées. Il a été pris plus de flétan que l'an dernier, la fabrique de conserves de Main-à-Dieu en a produit 130 caisses. Considérée dans son ensemble la saison a été passablement bonne, malgré l'insuccès de la pêche de la morue et du hareng. Le haut prix du poisson a compensé la diminution du produit de la pêche. Les primes sont d'un grand secours aux pêcheurs ; elles leur permettent d'acheter leurs approvisionnements d'hiver dans une saison où l'argent est très rare dans les districts habités par nos pêcheurs.

Le garde-pêche sir York Barrington, des Mines-de-Sydney, accuse une diminution dans la pêche du hareng et du maquereau. Le hareng n'a pas donné, à cause des grands vents, et le maquereau a trouvé à se nourrir au large et n'a pas pénétré dans les havres et les baies de ce district. Le produit de la pêche à la morue n'a que très peu augmenté, bien que les pêcheurs en bateaux aient fait rapport qu'elle était abondante dans les lacs du Bras-d'Or. Le grand obstacle dans cette pêche, c'est la rareté de la boitte. Les pêcheurs ont trouvé de l'emploi, pendant la saison de pêche, sur le chemin de fer en construction dans l'île du Cap-Breton ; la pêche pour toute espèce de poisson n'a pas, en conséquence, été aussi abondante qu'elle aurait pu l'être si les pêcheurs y eussent été engagés pendant toute la saison. La fabrique de conserves de homard au Goulet du Bras-d'Or, qui avait été fermée pendant les deux années précédentes, a repris ses opérations et elle a bien réussi. Le homard a été abondant jusque vers la fin de la saison. Beaucoup de pêcheurs en bateaux prétendent que les trappes à homards effraient et chassent toute espèce de poisson, et surtout le saumon. Le garde-pêche ne voit pas encore de raison pour appuyer cette assertion. La pêche du poisson de moindre importance a augmenté.

COMTÉ D'INVERNESS.

Le garde-pêche D. F. McLean, de Port-Hood, rapporte une diminution dans la capture des espèces suivantes, savoir : saumon, maquereau, hareng, morue, truite, éperlan et huîtres, et une augmentation pour la merluche, l'égrefin, l'encornet, le homard et le gasparot. En somme le déficit a été considérable. Les causes qui ont amené cet état de choses sont souvent très difficiles à déterminer, même par les pêcheurs les plus expérimentés et les officiers de pêche les plus pratiques et les plus observateurs. Il en est une, cependant, qui n'est pas douteuse : la pêche n'est pas poursuivie aussi vigoureusement que dans les années passées, et cette remarque s'applique également aux districts de l'intérieur. Autrefois, une autre cause que l'on considérait comme aussi importante que la précédente, lorsque la pêche manquait, c'était le mauvais temps. Cette année la saison de la pêche a été exceptionnellement calme jusqu'au 1er octobre, cependant on a pris beaucoup moins de poisson que par le passé. Les pêcheurs disent maintenant que la rareté de la boitte est due au calme. Il peut y avoir du vrai dans cette assertion, car tout le monde sait que le poisson de toute espèce est beaucoup plus abondant sur la côte et plus accessible aux pêcheurs après un temps orageux. Nous avons eu une assez bonne preuve de ceci après le 15 octobre. Depuis cette date les mauvais temps ont été fréquents, et cependant il a été pris beaucoup de poisson sur toute la côte. Les recherches scientifiques à ce sujet nous portent maintenant à croire que le poisson se tient dans des eaux plus profondes pendant les temps calmes, et quoique ceci soit contraire aux idées qu'il a pu exprimer à cet égard, M. McLean, après dix ans d'expérience et d'observations soigneuses, a adopté cette opinion.

Le principal abus qui existe dans ce district est l'emploi de la seine ; elle cause un tort considérable aux pêcheries côtières, parce qu'elle détruit le jeune poisson et souille les fonds de pêche par des quantités de poisson mort que les seineurs rejettent à l'eau ; c'est ainsi qu'ils disposent invariablement du poisson trop petit pour être salé.

Les diverses saisons réservées ont été bien observées. Le saumon a commencé tard à remonter les rivières pour frayer, à cause de la sécheresse qui a prévalu pendant les mois d'août, de septembre et une partie d'octobre. Cinq fabriques de conserves de homard ont été en opération dans le district pendant la saison; elles ont donné de l'emploi à 110 personnes, sans compter les pêcheurs. La qualité du homard a été assez bonne, et quelque peu supérieure à ce qu'on a observé dans les années précédentes; il en a été pris plus qu'en 1888. La personne qui s'est munie d'un permis pour un rets à pièges n'a pas eu autant de succès qu'elle en espérait; sa pêche a cependant été d'un grand avantage pour nos pêcheurs en bateaux, qui ont pu ainsi se procurer de la boitte fraîche. Voici le résultat de ses opérations à l'aide de ce rets:—

Maquereau, 27 barils, valeur	$400
Hareng, 20 barils, valeur	65
Encornet, 38,000 livres, valeur	508
	$973

Le garde-pêche David Ross, de Margaree Nord-Est, annonce que la pêehe du maquereau dans son district a doublé celle de l'an dernier. Il rapporte aussi une augmentation de 3,000 quintaux de morue; le saumon et le hareng montrent une diminution; ils ont été rares sur la côte. La pêche à la mouche artificielle dans la branche nord-est de la rivière Margaree n'a jamais été meilleure que dans la saison passée. Tous les bassins étaient remplis de saumon et de truite saumonée, et les pêcheurs à la ligne qui ont parcouru les bords de nos rivières ont fait une pêche superbe. La quantité de poisson pris de cette manière a dépassé celle d'aucune saison depuis vingt ans. Le homard a été abondant, surtout à la baie Plaisante, où deux fabriques ont été en opération; il était aussi de bonne grosseur. Il y a eu quelques cas d'infraction aux règlements, et tous les coupables surpris en faute ont été mis à l'amende. Ce garde-pêche recommande la nomination d'un gardien actif au Grand Intervalle (*Big Intervale*). Il est inutile que le garde-pêche veille à la protection de la rivière depuis son embouchure en remontant, si sa source n'est pas surveillée avec la même diligence.

Le garde-pêche James Coady, de Margaree Sud-Ouest, annonce une augmentation de la pêche du maquereau et de la morue. Vu le prix élevé du maquereau cette année, les pêcheurs ont un peu négligé la pêche à la morue pour celle de ce poisson. La pêche au saumon à l'aide de rets a manqué presque complètement; la capture a été de plus de 50 pour 100 au-dessous de l'an dernier. La compagnie américaine établie au port de Margaree pour faire geler le saumon destiné au marché des Etats-Unis n'a presque rien fait, en conséquence. Le saumon a entré en grand nombre dans la rivière Margaree, mais on en a pris bien peu au rets sur la côte. Quelques pêcheurs prétendent que l'agitation de la mer par les gros temps forcent le saumon à se tenir plus au large, où l'eau est profonde, au lieu de côtoyer le rivage comme il a l'habitude de le faire quand le temps est calme. La capture du homard a été moyenne. Trois fabriques étaient en opération, et la compétition est si active qu'il faut une grande vigilance pour prévenir les infractions aux règlements. La pêche des autres espèces de poisson a été à peu près moyenne. La saison, à tout prendre, n'a pas été en arrière des années précédentes, et les pêcheurs sont dans une position assez satisfaisante.

Le garde-pêche Peter McEachern, de Glendale, annonce une pêche moyenne pour toutes les espèces de poisson, sauf le maquereau. La morue a été rare vers le commencement de la saison, mais elle a été plus abondante en août, septembre et octobre. Le maquereau ne s'est pas montré ici autant que dans les autres districts. L'encornet a donné sur la côte en grande quantité, dans les mois d'octobre et de novembre, de sorte que les pêcheurs ont pu se procurer la boitte qu'il leur fallait pour la morue. Les rivières de ce district ont été assez peu fréquentées par le saumon, la saison ayant été si sèche que les eaux sont restées basses. Plusieurs rets ont été saisis pour violation des règlements, mais les propriétaires n'ont pas été identifiés.

COMTÉ DE RICHMOND.

Le garde-pêche Duncan Cameron, de Saint-Pierre, constate une diminution dans le produit de toutes les espèces de poisson de nos pêcheries maritimes, sauf le gasparot. Ce résultat ne doit pas être attribué à des causes locales, ou à une poursuite moins active de la pêche, mais au fait que le poisson approchant de nos côtes au printemps, est effrayé et chassé par les seineurs américains et canadiens. Les pêcheurs les plus expérimentés de ce district s'accordent tous à attribuer la diminution du rendement à cette cause. Une loi défendant l'emploi de la seine et du filet ou de la ligne de fond dans nos pêcheries côtières est absolument nécessaire. Le garde-pêche Cameron recommande la nomination de gardiens spéciaux pour chaque fabrique de conserves de homard pendant la saison de la pêche, ou bien que les fabriques établies entre la rivière Bourgeois ou la pointe Micheau soient fermées pendant la période de trois ans, afin de permettre la reproduction de ce crustacé et son développement en grosseur. Ceux qui font la pêche dans ces limites disent que cette occupation n'est pas profitable, parce que le homard est trop petit. Les saisons réservées ont été bien observées. M. Cameron n'a aucune passe-migratoire dans son district.

Le garde-pêche Francis Marmeau, d'Arichat, rapporte que la capture du hareng dans son district a été au-dessous de la moyenne. Quelques pêcheurs ont bien réussi du côté sud, mais la pêche de la saison n'a pas été bonne, sous le rapport de la qualité comme sous celui de la quantité. La capture du maquereau de printemps a été faible, mais la pêche d'automne a été bonne, surtout à la Petite-Anse, à Gros-Nez et à Petit-de-Grat. Le maquereau a été le plus gros et le plus gras qui ait jamais été pris sur cette côte, et pouvait être presque tout être classé comme n° 1; les pêcheurs ont vendu ce poisson à très bons prix. La pêche à la morue en bateau n'a eu aucun succès au commencement de la saison; le poisson était très rare et le temps a été défavorable; la boitte manquait aussi; toutes ces causes ont gâté cette pêche. Les navires de ce district qui ont fait la pêche de la morue au large ont très bien réussi, beaucoup mieux que l'année dernière. En somme le rendement a été un peu meilleur que l'an dernier. La pêche du homard a été très bonne; il a été abondant et de belle grosseur. Les paqueurs déclarent que la saison a été bonne; les prix sont aussi beaucoup meilleurs que dans les dernières années passées. Les règlements de pêche ont été bien observés.

COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche Wm Bingham, d'Englishtown, dit que plus d'hommes se sont livrés à la pêche que l'année dernière. Le hareng a été rare et la pêche a été mauvaise tout le long de la côte, excepté à la tête du havre de Sainte-Anne, où certains pêcheurs ont été assez heureux. La morue a été rare aussi, et la capture a été au-dessous de la moyenne. Les pêcheurs attribuent cette diminution à l'usage du filet traînant, à une distance de trois à cinq miles du rivage, qui détruit les femelles et souille les fonds de pêche; les rebuts jetés à l'eau par cette classe de pêcheurs chassent le poisson, qui va chercher sa nourriture ailleurs. Ce garde-pêche recommande fortement l'abolition de ce mode de pêche.

Le maquereau n'était pas commun au commencement de la saison; le peu qu'on en a pris a été vendu à des prix avantageux. Vers la fin de la saison on a observé des bancs considérables de ce poisson se dirigeant vers le sud; malheureusement des vents défavorables les ont empêchés de pénétrer dans les baies et les havres; sans cela nos pêcheurs auraient eu beaucoup de succès dans cette branche des pêcheries, bien que les prix aient baissé par suite des captures considérables qui ont été faites ailleurs.

Il paraît, d'après les informations reçues des pêcheurs et les observations de ce garde-pêche, que le hareng de printemps et d'été qui a pénétré dans les baies de ce district n'était que des fragments des grands bancs brisés par les seineurs échelonnés tout le long de la côte en dehors des limites; ce hareng cherche un abri dans les havres et baies lorsqu'il existe de grands vents de l'est. On croit que ces navires causent la dispersion des bancs de hareng qui, sans leur présence, s'approcheraient

des côtes et ne seraient pas aussi rares qu'ils le sont. L'encornet suit toujours le hareng d'été, et sa pêche est aussi profitable qu'aucune autre. Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis l'achètent pour s'en servir comme appât, et les Français de Saint-Pierre envoient leurs navires qui en prennent des cargaisons complètes, et le paient jusqu'à 20, 25, 30 et même 40 centins le cent, ce qui fait circuler quelques milliers de dollars parmi nos pêcheurs et leur est très avantageux. Le saumon est resté beaucoup au-dessous de la moyenne de l'année passée. Les gardiens, sur la rivière du Nord et le Barachois, ont observé certaines dispositions à pêcher illégalement dans la population. Ce garde-pêche recommande la nomination d'un gardien additionnel pour les chutes supérieures de la rivière du Nord, à quatre milles de son embouchure, et qu'on donne au gardien actuel le soin des affluents inférieurs—il en voudrait un autre encore pour le Barasoe, dans le Dernier Etablissement (*Rear Settlement*). La distance entre l'embouchure de ces cours d'eau et les chutes au-dessus est trop grande pour les gardiens, qui sont cependant actifs et font tout en leur pouvoir pour empêcher la pêche illégale, mais ils disent qu'il est fort difficile de faire observer la loi vers le haut de ces rivières sans assistance additionnelle. Le saumon vient de la mer à la recherche de frayères, et la plus grande vigilance est nécessaire vers la fin de la saison.

Le garde-pêche Duncan Macdonald, de la Baie-Aspy, rapporte que la saison a été bonne dans son district. L'augmentation dans la pêche du maquereau et les prix élevés obtenus pour ce produit ont plus que compensé la diminution du rendement des autres espèces de poisson. L'année dernière le maquereau avait manqué complètement dans ce district, et les pêcheurs croyaient cette pêche épuisée et disparue pour toujours ; mais la présente saison a heureusement dissipé cette crainte, car le maquereau d'automne a été très abondant ; il était en même temps très gros, et il a séjourné sur nos côtes plus longtemps que d'habitude. On a pris beaucoup de maquereau à la ligne à main cette année ; il est malheureux qu'on n'adopte pas plus généralement cet ancien mode de pêche, qui est certainement plus profitable pour le pêcheur résidant et qui vaudrait bien mieux pour les pêcheries. Rien n'est plus ruineux que la destruction en masse causée par les seines. Sans l'emploi de ces engins nuisibles la pêche du maquereau aurait été de 50 pour 100 meilleure cette année. Les bancs ont été rompus et le poisson effrayé s'est dispersé. La pêche à la morue aurait été plus productive, mais la boitte a manqué. Dans la première partie de la saison la morue était rare, mais elle a été abondante en automne et en hiver, et on a fait des pêches superbes quand le temps était favorable. De fait la pêche à la morue n'est jamais aussi bonne que vers la fin de l'automne ou en hiver. Une seule fabrique de conserves de homard était en opération dans ce district, et elle a fait d'assez bonnes affaires. La saison étant si courte, MM. Zwicker et Cie n'ont pas cru devoir ouvrir leur fabrique. Ceci explique la diminution du rendement du homard.

Le garde-pêche Donald McQuarrie, de la Rivière-du-Milieu (*Middle River*), rapporte une diminution dans la pêche de la morue. Les statistiques indiquent aussi un léger déficit dans la capture du hareng et du maquereau. La principale cause de ce déclin a été l'emploi d'un grand nombre de pêcheurs à la construction du chemin de fer et à d'autres travaux publics dans l'île. Des bancs d'huîtres d'une étendue considérable, dans le chenal Saint-Patrick, commencent à donner des signes de vie ; on s'attend à un bon rapport dans quelques années.

La truite saumonée abondait dans la rivière du Milieu ; tous les endroits un peu profond de cette rivière étaient remplis de saumon se rendant aux frayères. Deux cents saumons ont été pris sans difficulté pour l'établissement de pisciculture de Sydney. Il n'y a pas eu d'infractions aux lois de pêche.

DISTRICT No 2.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR ROBT. HOCKIN SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 2 DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS DE CUMBERLAND, DE COLCHESTER, DE PICTOU, D'ANTIGONISH, DE GUYSBOROUGH, D'HALIFAX ET DE HANTS, POUR L'ANNÉE 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER, Ministre de la marine et des pêcheries.

PICTOU, N.-É., 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des pêcheries du district n° 2, province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, avec précis des rapports des gardes-pêche locaux, ainsi que des tableaux statistiques pour les divers comtés, compilés d'après les rapports de ces officiers.

J'ai aussi préparé des tableaux comparatifs indiquant l'augmentation ou la diminution dans chaque comté, un état montrant l'augmentation et la diminution de la pêche de chaque espèce de poisson, et enfin un autre tableau donnant la capture annuelle de chaque comté depuis 1876 jusqu'en 1889; ce dernier état fait voir, d'un coup d'œil, l'histoire de la pêche de chaque comté depuis la date des premiers rapports de pêche qui existent.

Les rapports démontrent qu'il y a eu une diminution de près de 10 pour 100 dans la valeur du poisson pris dans ce district, comparée à celle de la pêche de l'an dernier. Elle est due presque entièrement à l'insuccès de la pêche en pleine mer.

Parmi les comtés de l'Atlantique, Halifax montre un déficit de près de 20 pour 100 dans la valeur totale de la pêche, et de 50 pour 100 dans le rendement de la pêche en pleine mer.

Guysborough indique une diminution de 50 pour 100 dans le produit des pêcheries maritimes, mais le déficit n'est que de 4 pour 100; quant à la valeur la perte était compensée par une augmentation dans la capture du hareng, du gasparot et du homard.

Le déclin remarqué dans la pêche maritime est dû à ce que plusieurs navires ont cessé de pêcher sur le Grand Banc.

Parmi les comtés bordant le détroit de Northumberland, Antigonish indique une augmentation en valeur de 8 pour 100, et Pictou une augmentation de 27 pour 100.

Cumberland, dont les fonds de pêche sont surtout dans le Détroit de Northumberland, mais qui en possède aussi dans la Baie de Fundy, accuse une diminution de 2 pour 100 en valeur.

Hants, sur la baie de Fundy, fait voir un déficit de 17 pour 100 en valeur.

Colchester, qu'on peut en pratique classer comme un des comtés de la baie de Fundy, montre une augmentation de 20 pour 100.

SAUMON.

Les rapports pour le district entier accusent une diminution en valeur de 10 pour 100, dont la plus grande partie est due à ce qu'il a été salé moins de saumon que l'an passé. Pour le saumon frais on trouve une légère augmentation, mais celle-ci se trouve plus que balancée par le déficit dans le poisson fumé et dans les conserves.

Le comté d'Halifax montre un déclin de 20 pour 100 dans le saumon salé et de 60 pour 100 dans le saumon frais—il n'y a pas d'état pour le saumon salé dans les autres comtés. Antigonish donne une diminution de 27 pour 100; Hants une diminution de 20 pour 100; Cumberland a produit à peu près la même quantité que l'année dernière, tandis que le comté de Pictou indique une augmentation de 41 pour 100 et Colchester une augmentation de 140 pour 100.

On observera, cependant, que les rapports donnent 90 pour 100 de la pêche totale aux comtés d'Halifax, de Guysborough, d'Antigonish et de Pictou; ils indiquent une baisse d'environ 40 pour 100 dans les comtés de l'Atlantique; une augmentation de 13 pour 100 dans ceux qui bordent le détroit de Northumberland, et une augmentation de 63 pour 100 dans ceux de la baie de Fundy.

Les ennemis du saumon sont, en mer, le marsouin ou la baleine blanche, et dans les rivières les braconniers et les barrages de moulins. Le braconnage nuit à la pêche du saumon non seulement parce qu'il détruit le poisson œuvé à une époque où il est relativement facile à capturer, mais en le dérangeant précisément lorsqu'il devrait être laissé tranquille, et qu'en conséquence des quantités d'œufs ne sont pas fécondés.

Le gouvernement a fait de grands efforts pour la multiplication de ce précieux poisson; mais on ne doit pas oublier que les dispositions agressives des braconniers seront d'autant plus marquées que le saumon deviendra plus commun, et que la protection des rivières occasionnera de plus fortes dépenses. Cela se produira surtout dans les localités où la population établie le long des rivières ne retire aucun avantage de cette pêche. Ainsi, par exemple, ce poisson n'entre dans les rivières qui se déchargent dans le détroit de Northumberland qu'en septembre, et tous ceux qui habitent sur les bords de ces cours d'eau se trouvent privés de l'exercice de leurs droits ripariens au bénéfice de ceux qui font la pêche en mer. Il s'en suit que la question devient une affaire de classe à classe et que l'opinion publique ici est naturellement en faveur du braconnier. S'il était possible d'établir quelque compromis, et de participer aux avantages de cette pêche, il est probable que les officiers du département obtiendraient le support moral d'un public intelligent, et qu'à l'aide de ce factum important la loi pourrait être appliquée plus efficacement et d'une manière plus économique.

Mais l'obstacle le plus sérieux à la multiplication du saumon et celui qu'il est le plus facile de contrôler, c'est le barrage de moulin. Comme je me propose d'en parler dans ce rapport au titre de "Passes-Migratoires," je me bornerai à faire remarquer ici qu'il paraît douteux que le frai du saumon puisse se développer même en faible proportion lorsqu'il est déposé en bas d'une digue de moulin. Beaucoup de raisons nous portent à croire que la chose est à peu près impossible. C'est un fait bien connu que le poisson est porté instinctivement à remonter une rivière aussi haut que possible avant de frayer. De plus, dès qu'il est né, le jeune poisson se dirige, lui aussi, vers la source de la rivière. Ceci paraît nous prouver que l'instinct lui apprend que c'est là qu'il trouvera une nourriture plus convenable; il est probable aussi que dans ces eaux peu profondes il rencontre moins d'ennemis qu'il en rencontrerait au pied des barrages. Je crois qu'il n'est pas probable que les alevins, que le poisson très jeune puisse franchir les passes-migratoires, et qu'en conséquence il est doublement important que le poisson œuvé puisse parvenir à la tête des rivières.

GASPAROT.

D'après toutes mes recherches sur l'importance relative du poisson qui exige l'attention du département et de l'aide de la législature pour le propager, je suis porté à inscrire le gasparot en tête de la liste, non pas à cause de sa valeur commerciale, bien qu'elle ne soit nullement insignifiante—mais à cause de l'effet probable qu'il a sur la pêche en eau profonde. J'ai l'assurance d'un ichthyologiste distingué au soutien de l'assertion qu'il est probable que les nombreux bancs de poissons venant des profondeurs de la mer sur les côtes au printemps, et du nombre de jeunes poissons qui gagnent la mer en automne, attirent les plus gros poissons de mer dans le voisinage du littoral et les y gardent une partie considérable de l'année.

ÉPERLAN.

Il y a dans la capture de l'éperlan une diminution de 20 pour 100 sur celle de l'an dernier.

PASSES-MIGRATOIRES.

Ce qui précède comprend les principaux poissons anadromes dont l'augmentation ou la diminution de quantités est grandement due à l'homme ou sous son contrôle. Précieux par eux-mêmes et devant vraisemblablement donner un ample retour pour les dépenses qu'on ferait pour les élever, cela paraît encore une proportion insignifiante de leur valeur réelle, car pour citer un éminent écrivain :

"Il est bien connu que lorsqu'il y avait du poisson anadrome il y avait une immense quantité de morue, d'égrefin, de flétan, de merluche et autres espèces variées

tout près des côtes, et qu'on pouvait en prendre tant qu'on voulait à une petite distance de terre, et il n'est nullement douteux que la forte diminution des premiers a été causée en grande partie par le fait de l'homme, et que c'est pour cela que d'année en année l'on trouve de plus en plus loin de terre l'endroit où se tient le poisson de haute mer." La vérité de ce qui précède est, je crois, évidente, et rien ne paraît plus clair qu'un très petit nombre de propriétaires de moulins peuvent causer des dommages sérieux à toute une population. Il est évident qu'ils continueront d'agir ainsi à moins que vos officiers ne soient continuellement agressifs. Au cours d'un examen des rivières et cours d'eau du comté d'Halifax, l'un des comtés de pêche les plus importants de ma division, j'ai trouvé les deux tiers des rivières du comté complètement obstruées, de telle manière que le poisson anadrome ne pouvait monter, et sur onze passes-migratoires dans le comté pas une seule était en bon état de service lorsque je les ai visitées. Comment se fait-il qu'on ne trouve jamais de passes-migratoires dans les nouveaux barrages construits dans les rivières, bien qu'à l'époque de leur construction il eût été bien plus économique d'en faire une? Comment se fait-il que si une passe-migratoire se brise ou devient en mauvais état le propriétaire s'adresse maintenant au département? C'est grâce à l'acte aimable du parlement qui autorise le ministre à payer la moitié des frais de construction et d'entretien des passes-migratoires. La plupart des propriétaires de moulins comptent que le département se chargera d'une partie des frais, et ne font rien d'eux-mêmes pour maintenir un passage libre au poisson, et n'agissent que lorsqu'on les y oblige.

Lorsque les passes-migratoires étaient encore à l'état d'expérience, il pouvait être judicieux de contribuer aux dépenses ; mais que des passes-migratoires convenablement construites soient ce qu'elles sont censé être, ce n'est plus là l'état d'expérience, et je ne vois pas pourquoi un propriétaire de moulin ne reconnaîtrait pas le droit qu'a le public d'avoir une entrée et une sortie libres pour le poisson. La construction en travers d'un cours d'eau d'un barrage, qu'il est nécessaire dans l'intérêt du public que le poisson franchisse, devrait être prohibée sous peine d'une forte amende, à moins qu'on ne puisse fournir un certificat de l'officier qu'il appartient attestant que ce barrage possède une bonne passe-migratoire ; et de plus l'amende devrait être aussi forte pour la laisser détériorer.

Ici donc nous sommes en présence des deux ennemis du poisson anadrome, et par conséquent des intérêts des pêcheries—le braconnier, actif et audacieux, qui accomplit son œuvre surtout la nuit ; et le respectable propriétaire de moulin qui est presque toujours un homme influent dans sa localité.

Pour protéger les intérêts du public contre des adversaires aussi formidables, il faut contre les premiers opposer des hommes aussi actifs et audacieux, et contre les seconds des hommes déterminés, fermes et sans peur. Mais actuellement les gardiens des pêcheries sur lesquels nous comptons en grande partie pour faire observer la loi sont pour la plupart des hommes âgés, physiquemment incapables de combattre le braconnier ; et il ne paraît pas qu'aucun d'eux veuille engager de contestation avec le propriétaire de moulins.

De fait, je suis d'opinion que le public reçoit très peu de valeur pour l'argent qu'il dépense en paiement de salaires aux gardiens des pêcheries.

POISSON DE HAUTE MER.

MORUE.

Il s'est produit une sérieuse diminution dans la quantité de ce précieux poisson prise durant l'année. Guysboro' accuse une diminution de 50 pour cent sur l'an dernier, et de 54 pour cent sur une moyenne ; Halifax, une diminution de 50 pour cent sur l'an dernier et de 40 pour cent au-dessous d'une moyenne. La capture dans d'autres comtés est sans importance. En supposant que chaque pêcheur constaté dans le rapport se livre à la pêche de la morue, nous avons une diminution de $30 par tête, la valeur d'une capture moyenne étant de $60 plus ou moins.

FLÉTAN.

Les rapports d'Halifax constatent une diminution de 52 pour 100 de moins que l'an dernier, et de 54 pour 100 sur une moyenne. Guysboro' indique une différence en moins de 41 pour 100 sur l'an dernier et de 60 pour 100 sur une moyenne.

HARENG.

Il y a une légère diminution dans la quantité prise dans toute la division. Les comtés sur l'Atlantique accusent une diminution de 30 pour 100, une légère augmentation dans Guysboro' étant contrebalancée par une diminution de 50 pour 100 dans Halifax.

Le mouvement de ce poisson est une énigme pour les pêcheurs en général, et il est difficile d'en découvrir les causes probables. Les suivantes, cependant, données par le microscope, pourront jeter quelque lumière sur le sujet :—

Tandis que l'appareil du zoologue ne manque jamais de révéler la présence de la vie animale dans l'océan, même si elle n'a que des proportions microscopiques, parfois elle se manifeste en corps dont les masses étonnent l'imagination, la mer sur des centaines de milles d'étendue étant une véritable fourmillère. De quel nombre de cardons et autres crustacés, larves de mollusques, vers, etc., un seau d'eau pris n'importe où sur toute cette étendue ne paraît-il pas rempli. Et tous ces organes ne se trouvent pas seulement à la surface, le chalut et la drague prouvant leur présence en égales quantités au fond. Aux endroits où l'on trouve ces petits animaux réunis en nombre extraordinaire, on trouve généralement de grands bancs de maquereau, de hareng, et autres poissons qui les poursuivent.

MAQUEREAU.

Les rapports constatent pour cette division une augmentation d'environ 38 pour 100 sur la capture de l'an dernier. C'est un fait digne de remarque que la capture principale s'est faite dans la partie de cette division qui est la plus favorable à la production du gasparot, parce qu'il y a un grand nombre de rivières libres qui prennent leur source dans des lacs et des eaux tranquilles, et l'époque où le maquereau donne sur la côte concorde avec celle où le jeune gasparot descend vers l'eau salée.

Le maquereau pris a été extraordinairement gros et gras, et les hauts prix qu'on en a obtenu ont contribué beaucoup à compenser la petite capture de poisson de haute mer. Les rapports du comté d'Halifax indiquent une capture de 13,000 barils, comparés aux 8,000 de l'an dernier; la moyenne cependant étant de 17,000 barils. Guysboro' accuse une augmentation de 10 pour 100 sur l'an dernier, mais la capture n'est que de la moitié de la moyenne. Antigonish accuse 24 pour 100 de plus que l'an dernier, et 12 pour 100 de plus que la moyenne.

ALOSE.

Le nombre de ce poisson pris a été si petit depuis ces quelques dernières années que cette pêche a été presque abandonnée. Les rapports accusent cependant une légère augmentation sur l'an dernier, mais on n'en prend que dans les comtés de Colchester, de Cumberland, et de Hants, qui indiquent un rendement de 535 barils, contre une moyenne de 3,410 barils.

HOMARD.

Il est agréable d'opposer aux déclarations de déclin, dont le résultat serait probablement de faire entendre des cris de "malheur! malheur!" de la part de pessimistes, les rapports d'une pêche qui n'a pas diminué, et c'est celle du homard. Les rapports constatent une augmentation de 17 pour 100 sur la capture de l'an dernier, soit une augmentation de valeur de près de $60,000.

Le professeur Rasch, président de la section des pêcheries, de la Société royale pour l'encouragement des pêcheries de la Norvège dit ce qui suit dans son rapport, comme étant le résultat d'expériences soigneusement et habilement faites: "Que le homard femelle qui a du frai sous la partie postérieure de son corps en juin a fini de déposer ses œufs en septembre. Que l'éclosion, du commencement à la fin, prend environ trois semaines. Que le jeune homard nageant près de la surface est tué par une pluie violente. Que l'éclosion d'été ne commence pas à la même époque chaque année, ce qui dépend de la température plus élevée et plus basse de l'eau. Que le jeune homard nouvellement éclos se tient bien ensemble près de la surface de l'eau, et qu'étant peu habile à nager, devient une proie facile pour ses ennemis; que le jeune homard commence à descendre vers le fond lorsqu'il a environ trois ou quatre semaines, et qu'il prend bientôt son mouvement rétrograde. Il a été démontré que

lorsque le jeune homard s'est assez développé pour chercher le fond il peut avec assez de facilité fuir ses ennemis, en partie à cause de ses mouvements plus rapides et en partie en se cachant entre les roches."

Le professeur C. Bock, de la Norvège, dit de ce poisson :—

"Le homard est un animal côtier et ne demeure qu'aux endroits où il peut trouver une nourriture suffisante. Par conséquent, près de la côte et seulement aussi loin des côtes qu'on trouve des herbes marines, dans lesquelles il trouve les animaux qui constituent sa nourriture. Sa forme n'est pas propre aux longs voyages, et même s'il erre çà et là il ne va pas loin, se rendant en hiver dans une plus grande profondeur, et durant l'été se tenant dans les eaux peu profondes de la côte."

Il est donc de fait qu'un certain nombre de homards appartiennent à une certaine étendue de côte, et que, se propageant librement, ils peuvent augmenter, s'ils trouvent une nourriture suffisante, ou diminuer par suite de mortalité naturelle ou par excès de pêche ; et dans ce dernier cas les pertes ne peuvent pas être facilement réparées par le homard venant des districts voisins. Il n'y a par conséquent aucun doute que le homard peut, sur une étendue donnée de côte, être diminué à tel point que la pêche du homard devienne sans profit.

Les commissaires des pêcheries d'Angleterre ont fait une inspection approfondie des pêches de homard des côtes d'Angleterre et d'Ecosse, et ont fait rapport en 1877 qu'en somme ils croient ne pas se tromper en concluant que dans les petites pêcheries, ou pêcheries sur une étendue limitée, il s'est produit une diminution sensible de poisson, tandis que dans les grandes pêcheries exposées il ne s'est produit aucune diminution quelconque. Prenez par exemple les pêcheries au large de la pointe de Cornouailles, de la pointe Lizard, et le Start. Ces pêcheries comprennent de vastes étendues de fonds marins, tous dans des endroits exposés, et jusqu'à présent tous les efforts de l'homme n'ont pu les épuiser.

Admettant l'exactitude de ces conclusions, il paraîtrait que tout règlement de pêche de homard doit nécessairement avoir un caractère local ; autrement nous aurions une partie exposée de la côte dont le fond serait naturellement favorable aux retraites du homard, et sur laquelle la pêche serait productive et constante, inutilement interdite parce qu'une autre partie peut être facilement épuisée. Je suis porté à croire qu'il y des parties de la côte où les algues croissent sur de vastes étendues à fond rocheux, qui sont par conséquent des localités favorables pour l'élevage du homard, et sur lesquelles on ne pourrait épuiser cette pêche si l'on observait une saison de prohibition du 1er juillet au 1er octobre. Je suis d'opinion que les pêcheurs approuveraient une telle saison de prohibition. La loi actuelle défend la capture du homard sur la côte sud de la Nouvelle-Ecosse après le 1er juillet, et dans le détroit de Northumberland après le 15 juillet jusqu'au 31 décembre. La mise en vigueur de ce règlement devient de plus en plus difficile et plus dispendieuse chaque année. Au début de la mise en boîte du homard, lorsque les opérations étaient entre les mains de grands fabricants, il était facile de contrôler les saisons de prohibition. Les fabriques étant alors les seuls endroits où l'on pouvait les conserver, se trouvaient directement sous la surveillance des officiers. Mais les choses ont changé. Maintenant un grand nombre de gens ont appris à mettre le homard en boîte, et l'on a trouvé qu'ils se rendaient dans des îles inhabitées et y préparaient le poisson. D'autres prennent leur homard, le font bouillir sur une île quelconque ou dans les bois, et l'apporte chez eux pour le mettre en boîte. Il n'est nullement douteux que la mise en boîte illicite du homard soit encouragée par de grands établissements ; car sur quelques boîtes que j'ai saisies dans une île sur la côte sud de la Nouvelle-Ecosse se trouvaient les étiquettes d'une grande maison de Portland. Et il est probable que la rareté d'autre poisson qui a forcé *quelques-uns* de ces gens à pêcher le homard cette année ou à mourir de faim a excité pour ceux qui font ces opérations une sympathie qu'on ne leur aurait pas montrée dans les années moyennes ; mais il est néanmoins de fait que les officiers des pêcheries reçoivent peu ou pas d'aide de la part des résidants ; de fait, tout homme qui est connu pour avoir prêté son aide est sujet à une sorte d'interdit.

Il semblerait que s'il est de nécessité absolue de proclamer une saison de prohibition, la loi devrait être strictement mise en vigueur ; autrement nous avons une loi

à laquelle résistent ceux qui ne connaissent pas de loi, et quelques fois des gens disposés à être honnêtes sont amenés à faire la pêche illégalement pour se protéger eux-mêmes.

NOURRITURE DU POISSON DE HAUTE MER.

C'est un sujet sur lequel on semble avoir très peu de renseignements. On s'attendrait naturellement à trouver chez les pêcheurs des connaissances complètes sur le sujet; mais ceux qui l'ont étudié disent qu'il est très remarquable que les pêcheurs qui vivent constamment en contact avec le poisson pendant toute l'année en connaissent réellement si peu. Aux questions qu'on leur pose sur la nourriture des diverses espèces, ils répondent ordinairement n'en rien savoir; et ce n'est que par occasion qu'on rencontre un pêcheur plus observateur que les autres, qui puisse donner des renseignements satisfaisants.

Que le poisson de haute mer vienne sur la côte soit pour frayer soit pour chercher sa nourriture ne paraît nullement douteux, et afin qu'une connaissance certaine de ce qui constituait leur nourriture pendant les diverses saisons de l'année puisse faire passer certaines questions du domaine de la spéculation à un fait réel, et qu'il y ait possibilité d'obtenir des renseignements qui pourraient devenir très précieux, je suis porté à suggérer de prendre les moyens de faire tenir un registre pendant une saison ou deux du poisson pris sur les divers fonds près de la côte, et de la nourriture qu'on trouvait dans ce poisson lorsqu'on le prenait.

Les états statistiques sont compilés des états des gardes-pêches qui donnent la quantité totale prise dans leur division. On augmenterait peu les frais, mais beaucoup la valeur intrinsèque du registre, si on exigeait des gardes-pêche de donner à l'inspecteur un état détaillé aussi bien qu'un état du total.

Pendant les saisons de frai du poisson un officier de pêche devrait examiner tous les jours les passes-migratoires, et transmettre à l'inspecteur un rapport attesté par serment de leur état.

Sous l'autorité d'instructions reçues j'ai visité un certain nombre de rivières dans la division, et j'ai fait un rapport spécial recommandant un certain nombre de passes-migratoires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ROBT. HOCKIN,
Inspecteur des pêcheries.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ D'ANTIGONISH.

Le garde-pêche John McDonald rapporte que la valeur totale du poisson pris dépasse un peu celle de l'an dernier. L'excédant est dû d'abord à ce que trois fabriques de homard étaient en opération et ont fait des affaires considérables; secondement au prix élevé offert pour le maquereau, qui a engagé les cultivateurs et autres gens résidant sur le bord de la mer à se livrer à cette pêche. Ces gens, ainsi qu'un certain nombre de bons pêcheurs de la côte sud et d'Arichat, C.-B., ont choisi la côte de Bayfield pour leur fond de pêche pendant la saison.

Il y a dans la capture du saumon une diminution qu'il est difficile d'expliquer. D'après l'opinion de ce garde-pêche, elle est entièrement due aux vents qui ont soufflé avant et pendant la pêche du saumon. Si le vent souffle vers la côte, le petit poisson dont se nourrit le saumon vient vers la côte et y reste en général pendant quelques temps. La diminution dans la capture de l'anguille et de l'éperlan est principalement due à ce que les havres sont restés ouverts la plus grande partie de l'hiver dernier. Durant l'été dernier et même jusqu'au dernier jour de novembre la merluche a été extrêmement abondante, mais malheureusement on ne pouvait se procurer de boitte fraîche en quantité suffisante, et par conséquent les pêcheurs ont perdu un temps bien précieux. La morue et l'égrefin accusent une légère augmentation sur l'an dernier. Le hareng a donné sur la côte au printemps, et a été très abondant mais pendant l'été la pêche a manqué.

Le garde-pêche McDonald s'est efforcé en tout temps de s'assurer de la manière dont on observait les lois de pêche, mais il trouve qu'il est bien difficile d'obtenir des renseignements qui pourraient amener une condamnation. Il a été plusieurs fois induit en erreur par des informations secrètes. Toutes les passes-migratoires, excepté celle du barrage de McGilvray, exigeront l'attention pendant la prochaine saison. Elles sont presque toutes de l'ancien modèle, et tout à fait en mauvais état. Cet officier a visité les fabriques de homard et examiné le poisson qu'elles avaient alors, mais il n'a trouvé aucun désir d'éluder la loi. Il considère que la présence de l'officier des pêcheries aussi fréquente que possible aux fabriques empêchera probablement toute infraction de la loi. Les divers gardiens des pêcheries constatent qu'aucune infraction de la loi n'est venue à leur connaissance dans leurs divisions.

COMTÉ DE COLCHESTER.

Le garde-pêche Henderson Gass pense que le saumon augmente dans les rivières; mais comme il ne monte que tard dans la saison il est très difficile de s'en assurer. Le maquereau a été rare dans la baie durant la saison, mais le hareng a été bien abondant. Le gasparot remonte la rivière en quantités à peu près moyennes.

Le garde-pêche R. J. Pollock fait rapport d'une augmentation de près de 100 pour 100 dans ses divisions—Stewiacke inférieure, etc.,—la saison ayant été favorable à la pêche. On parlait de braconnage, mais il n'a pu le découvrir, et il croit qu'on devrait mettre en pratique les recommandations contenues dans le rapport de l'inspecteur, l'an dernier, de nommer des gardiens spéciaux.

Le *garde-pêche J. W. Davison* rapporte pour la pêche de l'alose une augmentation sur l'an dernier, mais cependant c'est une très petite capture comparée aux années antérieures, lorsqu'on exportait quatre à cinq milles barils. Les aumon a été plus abondant qu'il ne l'a été depuis plusieurs années. Les autres poissons sont à peu près comme à l'ordinaire. Le garde-pêche recommande la nomination d'un gardien sur la rivière de Port-à-Pique.

COMTÉ DE CUMBERLAND.

Le garde-pêche W. Murphy fait rapport d'une augmentation dans la capture du homard de 32,000 boîtes, préparées par à peu près le même nombre de gens que l'an dernier. L'augmentation est due en partie à ce qu'ils ont pu le mettre en boîtes plus à bonne heure, et en partie au fait que le homard était plus abondant. Le hareng a donné en bancs considérables, et on en a pris plus que jamais à Malagash. Si les habitants y avaient été préparés ils auraient pu en prendre n'importe quelle quantité. Le saumon s'est montré en plus grand nombre et a été très abondant. On pouvait en voir de grands bancs à la tête de la marée, mais le garde-pêche ne croit pas qu'il soit remonté bien haut, parce que l'eau était extrêmement basse dans la rivière pendant toute la saison. L'éperlan était rare; la capture a diminué. Le gasparot n'a pas été aussi abondant que l'an dernier, ni d'aussi bonne qualité. Les huîtres deviennent plus abondantes, parce qu'on ne les a pas pêché autant dans ces dernières années. Quant aux autres poissons la capture a été moyenne. Il y a beaucoup de mécontentement dans sa division parce qu'on ne permet pas aux gens de pêcher le saumon. Les habitants croient qu'on devrait prolonger la saison.

Le garde-pêche Elijah Fowler fait rapport d'une légère diminution dans le rendement de la morue, de l'égrefin et du hareng. Ceux qui s'occupent d'agriculture ont négligé de prendre avantage de la première venue du hareng. Le saumon a été plus abondant que l'an dernier, surtout dans les rivières et les petits cours d'eau. Cet officier rapporte que l'échelle à poisson au barrage Young, sur la rivière Herbert, n'atteint pas l'eau, excepté dans les très hautes marées. Cette échelle n'a pas bien réussi, et il recommande de l'allonger ou de la placer dans le milieu du cours d'eau.

Le garde-pêche Geo. W. Gilroy rapporte qu'il y a quatre passes-migratoires dans la rivière Philippe, et qu'aucune d'elles n'est en bon état de service. Il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'exiger qu'on les mette en bon état avant qu'on ait pratiqué une passe dans le barrage d'Oxford, par-dessus lequel le saumon peut à peine passer. On a fait une passe pour le gasparot dans la rivière Black, mais elle n'a jamais été bonne, l'ouverture de la passe aux poissons étant trop au-dessus de l'eau à l'époque où le

gasparot monte. La quantité de poisson prise est à peu près la même que l'an dernier. On observe passablement bien les saisons réservées.

COMTÉ DE GUYSBORO'.

Le garde-pêche James A. Tory fait rapport d'une diminution dans certaines espèces de poissons, mais une augmentation dans d'autres, le tout formant un total de $3,443 de plus que l'an dernier. C'est cependant au-dessous de la moyenne d'autrefois, et bien peu profitable pour les pêcheries. Cette diminution se fera gravement sentir pour ceux qui comptent seulement sur les produits de l'océan pour vivre, puisqu'elle succède au manque de pêche de l'an dernier. La diminution a porté sur le saumon, sur le poisson pris à la ligne et sur la boitte dont se servent les bateaux. Le maquereau, le hareng, le gasparot et le homard ont augmenté, les autres poissons restant à peu près semblables. Ce garde-pêche ne peut expliquer ce manque de saumon, si ce n'est par la sécheresse et la chaleur de la saison, qui ont maintenu les rivières si basses que la quantité ordinaire d'eau douce n'a pas approché de la côte, où on le prend ordinairement avec les filets. Une grande partie de la capture du maquereau, qui dépasse de 500 barils celle de l'an dernier, doit être portée au crédit d'autres fonds de pêche, tels que la baie George, le Cap-Breton et l'Ile du Prince-Edouard.

La capture du gasparot a considérablement augmenté et continuera de croître si l'on tient les rivières libres de tous obstacles et si l'on fait observer avec diligence les règlements concernant la pêche à la seine. La diminution de la pêche de la morue est due à ce que les navires qui pêchent sur les bancs ont cessé de se livrer à ces opérations, et sur la rive ouest elle a presque totalement manqué. Il y a aussi augmentation dans la quantité d'encornet pêché. Ce garde-pêche ne peut dire si c'est dû à ce que ce poisson a augmenté, mais la demande est plus active, et les pêcheurs ont tourné leur attention vers cette pêche. En même temps que l'encornet, un autre genre d'affaires profitable est la vente de la glace, parce que les navires qui pêchent sur les bancs du Canada et de l'étranger ont besoin de ces deux articles. Le homard semble avoir pris une forte avance sur l'an dernier, puisqu'il y a un excédant de près de 100,000 boîtes, ou d'un huitième de la capture totale. Cette pêche, jusqu'à présent, allait graduellement en diminuant, et M. Tory croit être justifiable de conclure que la pêche illégale se faisait sur un grand pied et détruisait plus d'un million et quart de petits homards. Le temps dira quel effet cette augmentation aura sur la pêche de l'an prochain, mais il croit que si on la laisse continuer cette pêche si avantageuse pour notre population sera bientôt épuisée. Les pêches de rivières n'ont pas été aussi bonnes que d'ordinaire, parce que l'eau était très basse. Aussitôt qu'elle a monté on a vu remonter de grandes quantités de truite et de saumon.

M. Tory pense que certains poissons de haute mer déclinent, et croit qu'il n'en peut être autrement à cause de la grande destruction du poisson au temps du frai. Pour perpétuer ce poisson il faudra faire quelques règlements, surtout pour le hareng et le maquereau, et les Américains méritent des éloges au sujet de leurs règlements concernant la capture du maquereau avant le 1er juin. Ils auraient dû, cependant, fixer une date un peu plus éloignée dans ce mois.

Il n'y a pas de gardiens de pêcheries nommés pour la rivière de New-Harbour, celles de White-Head, de Canso et ses environs, et les services de tels officiers sont nécessaires dans ces localités.

Le garde-pêche Allan McQuarrie rapporte que la diminution dans la capture de la morue cette année n'est qu'apparente, l'augmentation de l'an dernier étant formée par des importations de navires qui ne font pas la pêche cette année. Le saumon et le gasparot deviennent plus rares, la cause apparente étant l'excès de pêche et l'insuffisance de protection. Les cours d'eaux s'épuisent et auront besoin d'être repeuplés par les piscifactures. Le hareng, cette année de même que l'an dernier, a manqué, et les pêcheurs qui comptent sur lui sont presque découragés. M. McQuarrie les considère comme ceux qui sont les moins rémunérés dans son district pour leur travail. Il y a eu diminution dans le homard, mais la brièveté de la belle saison l'explique facilement. Les pêcheurs n'ont pas les agrès qu'ils avaient habitude de garder avant les jours glorieux de la pêche du homard, et ne sont pas en état de faire

d'autres pêches; en conséquence, le braconnage des homards a été bien général, et l'on a pris tous les moyens possibles d'éluder la loi. On le pratique cependant sur une petite échelle, et d'après la connaissance qu'il a des circonstances ordinaires, le garde-pêche croit que la dure nécessité seule a forcé les gens à le pratiquer. Les pêcheurs de homard avec lesquels il a conversé sont d'opinion que la rocheuse côte sud pourra supporter un mois ou six semaines de pêche d'automne sans en souffrir sérieusement, et il est fortement sous la même impression lui-même. La pêche du homard a donné plus de trouble que toutes les autres pêches réunies, et l'on devrait faire quelque chose pour en faire disparaître la cause avant la prochaine saison; autrement toute la côte deviendra probablement démoralisée. Il recommande la nomination de gardiens de pêcheries aux havres des Vignes et des Sauvages, à Liscombe et à la baie des Espagnols; et aussi à Marie-Joseph et à Ecum-Secum, parce que le fait seul que des hommes actifs seraient placés aux endroits ci-dessus nommés mettrait un frein au braconnage et aiderait beaucoup à faire amener les délinquants devant la justice.

Les pêcheries de l'intérieur sont passablement bien protégées. De sérieux obstacles dont on a déjà parlé demandent l'attention. Ce sont la grève d'Indian-Harbor et le haut de la rivière de County-Harbour. L'expérience de ces dernières années a démontré qu'on ne peut tenir ouvert le passage actuel sur la grève d'Indian-Harbor sans l'énorme dépense de $400 à $500 par année. Avec la permission du département ce garde-pêche a demandé des soumissions pour un nouveau passage sur le côté est de la grève, où des hommes du métier croient qu'on aurait la chance de faire un passage qui resterait ouvert. Il espérait qu'on pourrait en obtenir un pour $50, mais on a découvert une dure couche inférieure au fond, et une somme de $200 était le chiffre de la plus basse soumission reçue. C'est une affaire très sérieuse, qui exige l'attention, parce que le cours d'eau est fermé à présent et restera ainsi jusqu'à ce que l'eau s'élève dans le lac en amont, et s'ouvre de force un passage à travers le gravier de la plage. Pour compliquer les affaires, l'ouverture du nouveau chenal rendra nécessaire le déplacement d'un pont sur le cours d'eau, et la municipalité refuse de le faire tant qu'elle n'aura pas la garantie que le nouveau passage sera ouvert.

Les diverses passes-migratoires sont en bon état, mais il en faut deux autres, l'une au ruisseau de McKeen, Melrose, et l'autre à la scierie de Jordan.

La loi concernant la sciure de bois est observée à contre-cœur par plusieurs, parce qu'elle entraîne des dépenses pour le propriétaire, qui s'en exempte lorsque c'est possible.

Ce garde-pêche a raison de croire que les gardiens des pêcheries ont fidèlement rempli leurs fonctions, et dans chaque cas ils ont été heureux de prêter l'aide qu'on leur demandait.

Il doit continuer d'élever la voix contre la pêche avec la seine en bourse, qui est une pratique très pernicieuse qui finira par détruire complètement nos pêcheries.

COMTÉ D'HALIFAX.

Le garde-pêche John Fitzgerald rapporte qu'il n'y avait pas de hareng sur la côte lorsque la pêche en haute mer a commencé, de sorte que les pêcheurs n'ont pu se procurer de boitte. Un grand nombre ont dû abandonner leur métier ordinaire et chercher d'autre emploi. Cela explique en partie la diminution dans la capture de la morue et autre poisson de haute mer. Le maquereau a donné en bancs considérables dans toute cette division, et on en a pris une bonne quantité. Il y aurait eu beaucoup de misère parmi les pêcheurs si ce n'eût été cette extraordinaire et heureuse capture. Le homard a été plus abondant que l'an dernier, et au-dessus de la taille moyenne. M. Fitzgerald croit devoir en attribuer le crédit à la saison, réservée, qui empêche leur destruction à l'époque où il fraie. La loi a été observée de bon cœur dans toute cette division.

Le garde-pêche George Rowlings rapporte que plus des trois quarts de la morue inscrite dans les états de cette division ont été pris pas des navires à North-Bay et le long de la côte de l'Ile du Prince-Edouard. Les pêcheurs se plaignent beaucoup de

la rareté du hareng pour la boitte, et il n'y en a pas deux qui s'accordent sur la cause pour laquelle ce poisson a quitté, du moins temporairement, cette partie de la côte. Il assigne comme la cause la plus probable la pose et le relèvement continuels des trappes de homard le long de la côte. Il a été pris dans cette division, cette année, plus de homard que dans n'importe quelle autre. Si l'on met en vigueur les mêmes règlements l'an prochain, les contrevenants devraient être punis à n'importe quels frais. Le gasparot a été beaucoup plus abondant que l'an dernier. Il est généralement pris par la plus pauvre classe de cultivateurs, et leur est d'un grand secours. Le poisson n'est pas aussi bien protégé qu'on pourrait le désirer ; de fait, dans bien des cas les gardiens des pêcheries négligent tristement leur devoir. On a pris moins de saumon cette année que l'an dernier ; mais il abondait, surtout dans la rivière Musquodoboit. M. A. B. Wilmot en a pris un bien plus grand nombre que la saison dernière pour la piscifacture de Bedford, et un grand nombre monta après qu'il eût fini de pêcher. Le banc d'huîtres dans le havre de Musquodoboit paraît être dans le même état que l'an dernier. Les perspectives de succès paraissent minimes.

COMTÉ DE PICTOU.

Le garde-pêche Robt. Sutherland rapporte que la pêche du homard ne paraît pas devoir manquer, la capture excédant de quelques milliers de boîtes celle de l'an dernier. La morue était rare. Le hareng paraissait abondant par fois, mais par suite d'une pêche moins vigoureuse il n'en a pas été pris beaucoup, ceux qui s'y livraient ayant cherché d'autre emploi, comme la pêche du homard. On dit que le saumon était rare, mais il y a des signes évidents qu'il revient depuis qu'on a posé de bonnes échelles à poisson dans la rivière John ; il en faudrait une autre. Les échelles existantes ont été maintenues ouvertes. La seule infraction des lois qui soit venue à la connaissance du garde-pêche a été celle d'un paqueur qui mettait en boîtes des homards au-dessous de la taille prescrite, et une amende fut imposée.

Le décès du *garde-pêche* D. *G. McDonald*, un employé capable et énergique, eût lieu tard dans l'année. Les états venant de cette division ont été préparés sous la surveillance d'un garde-pêche expérimenté.

DISTRICT No 3.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DE LA DIVISION N° 3 DE LA NOUVELLE-ECOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS DE KING, ANNAPOLIS, DIGBY, YARMOUTH, SHELBURNE, QUEEN ET LUNENBURG, POUR L'ANNÉE 1889, PAR L'INSPECTEUR J. R. KINNEY.

YARMOUTH, N.-E., 31 décembre 1889.

À L'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous remettre les états indiquant la capture et la valeur du poisson et le produit des pêches de cette division, comprenant les comtés d'Annapolis, Digby, King, Lunenburg, Queen, Shelburne et Yarmouth, pour l'année qui vient de se terminer, ainsi qu'un tableau indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à ces pêches. Ces états indiquent une diminution dans le nombre de navires et dans la valeur de la production, la différence relative entre les années 1888 et 1889 se chiffrant comme suit :—

Nombre de navires, 1888	443
do 1889	399
Une diminution de	44
Valeur des produits, 1888	$4,798,918
do 1889	3,595,987
Une diminution de	$1,202,931

Cette forte différence étant due en grande partie au chiffre de la capture de la morue, qui seule accuse une diminution de 121,709, dont près d'une moitié est la diminution de l'année dans la capture du comté de Lunenburg.

LE SAUMON

accuse une diminution de près de moitié lorsqu'on la compare avec l'année 1888, la capture de 1888 ayant été de 159,483 livres, et celle de 1889 de 88,230. Il serait oiseux d'exposer des théories dans le but de donner des renseignements sur la question dont on parle tant et dont on connaît si peu, des causes de la diminution de la capture d'une sorte de poisson et de l'augmentation d'une autre sorte.

HARENG.

La capture de 1889 accuse une diminution de 34,000 barils, comparée à 1888, tandis que la capture dans les comtés de Queen et de Shelburne montre une augmentation de 9,000 barils.

GASPAROT.

Ce poisson donne une agréable augmentation, la capture de 1889 dépassant de 4,500 barils celle de l'année précédente, l'augmentation provenant presqu'entièrement des rivières Gasparot et Tusket, où la capture du saumon a été grandement réduite l'an dernier. Ce poisson a une plus grande valeur que ne l'indique sa cote sur le marché, en tant qu'on s'en sert comme de boitte pour la morue et qu'il satisfait souvent un besoin pressant.

LE MAQUEREAU

paraît déserter nos côtes intérieures, puisque chaque année la capture est plus petite. L'année qui vient de finir accuse pour cette division seule, une différence en moins de $90,000. La pêche aux rets à enclos est devenue une industrie peu profitable. Beaucoup ont abandonné ce mode de pêche, et d'autres les imiteraient bientôt s'ils ne vivaient pas avec l'espoir qu'il "arrivera quelque chose".

HOMARD.

La manière de prendre soin de ce crustacé, le mode d'exportation, et tout ce commerce en général, ont subi dans ces dernières années un changement radical. La demande illimitée de homard vivant aux Etats-Unis a stimulé les pêcheurs à adopter des modes de pêche améliorés et d'expédier rapidement la capture sur le marché. Le paqueur de homard peut se permettre de n'acheter que ce dont la loi locale du Massachusetts défend l'importation ; de là, la tentation d'acheter de petits homards est si forte qu'on peut facilement vaincre les scrupules du producteur, et le résultat est justement ce à quoi on peut s'attendre, savoir, la fréquente infraction des règlements. La mise en vigueur rigoureuse des règlements est et devrait être le devoir de tout officier des pêcheries ; mais les officiers locaux sont, en général, inutiles pour cela, en ce qu'ils sont maigrement payés, sont souvent des pêcheurs eux-mêmes, ou alliés à des pêcheurs, et seulement humains, tout au mieux. J'aurai l'honneur de vous faire bientôt un rapport spécial sur cette question.

PASSES-MIGRATOIRES.

Il n'en a pas été construit cette année. Agissant d'après vos instructions, je prépare sur les rivières et les passes-migratoires de cette division un rapport que vous recevrez dans le mois de janvier.

SCIURE DE BOIS.

Cette si fâcheuse question ne sera bientôt plus discutée. Les propriétaires de scieries commencent à s'y soumettre en général. Ceux qui ont tenu à étudier la question dans le but de se former une conviction intelligente, en sont venus à la conclusion, je crois, que le poisson ne peut, comme certains d'entre eux veulent nous le faire croire, prospérer et reproduire l'espèce avec des rebuts qui pourrissent et de l'écorce de pruche décomposée pour toute nourriture.

Je n'ai eu l'honneur de servir en qualité d'officier de votre département que depuis six mois. Je n'entreprendrai donc pas maintenant d'exposer longuement les nombreuses raisons qu'on pourrait donner des anomalies apparentes et des habi-

tudes excentriques du poisson. Pourquoi le maquereau déserte nos rivages ; pourquoi la morue fuit l'hameçon du pêcheur ou n'aime pas ses appas ; pourquoi le gasparot paraît souvent préférer les cours d'eau où le saumon est rare ; pourquoi le saumon est si incertain dans ses mouvements, ou pourquoi l'on trouve que le homard peut être et est chaque mois de l'année impropre à servir de nourriture aux hommes, ce sont là des questions que je préfère ne pas traiter dans ce moment. Je préférerai m'en tenir à l'utilisation de faits qu'on peut observer, plutôt que d'embarrasser les intentions et les instructions de votre département par des conclusions tirées à la hâte de coïncidences passagères.

J'ai en ma possession vos instructions de faire rapport sur l'état des rivières de cette division, et, si c'est nécessaire de recommander des changements, afin de mieux protéger les pêcheries de l'intérieur—ces sujets recevront toute mon attention et j'en ferai rapport dès le commencement de l'année prochaine.

Je vous transmets ci-joint une analyse des points saillants des rapports des gardes-pêche de la division, le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. R. KINNEY,

Inspecteur des pêcheries.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

Le garde-pêche Bailey, de Round-Hill, rapporte une différence en moins dans la capture du hareng, et dit que les neuf dixièmes des pêcheurs en accusent les trappes de homard. Il croit que cette prétention des pêcheurs de hareng est raisonnable, et il pense que le nombre croissant de steamers qui naviguent dans le bassin d'Annapolis nuit aux pêches aux claies. Le saumon augmente légèrement, mais il dit ne pouvoir espérer beaucoup d'amélioration sans avoir plus de passes-migratoires. M. Bailey insiste sur l'établissement de piscifactures locales ou de division. Il dit que les règlements concernant la sciure ont été passablement bien observés, mais qu'un certain nombre de propriétaires de scieries exigent beaucoup de surveillance. Il est très enthousiaste de ses opinions sur la question de la sciure de bois, et cite Round-Hill comme exemple de ce qu'on pourrait faire. Il dit que depuis que la *Wooden Manufacture Co.*, de Round-Hill, a été obligée de prendre soin de ses rebuts de scieries, le poisson a plus que doublé. Il fait rapport qu'après une absence de vingt-cinq ans le saumon est revenu dans la branche est de la rivière de l'Ours, mais qu'il ne peut se rendre aux frayères, et il demande avec instance de placer des passes-migratoires à deux ou plusieurs endroits.

Le garde-pêche Carty, de Deep-Brook, dit que la rivière Annapolis a graduellement diminué en production depuis que le commerce de bois a progressé. Quelle que soit l'énergie du garde-pêche il y aura toujours des traces de négligence de la part des scieries. Il dit aussi que les passes-migratoires sur la rivière Nictaux ont besoin de réparations, fait sur lequel il a déjà attiré l'attention dans des rapports antérieurs.

COMTÉ DE DIGBY.

Le garde-pêche Hanley, de Digby, constate une diminution dans la capture du saumon. On peut, dit-il, attribuer cela à plusieurs causes, dont la principale est probablement la rareté de la boitte.

La pêche de l'alose dans la baie Sainte-Marie a complètement manqué, ainsi que la pêche du hareng dans le bassin de Digby. On ne peut assigner aucune clause plausible à cet état de choses. Il peut se faire qu'il y ait des lois naturelles gouvernant ces matières, qui soient encore au-dessus des connaissances humaines. Ce garde-pêche recommande de protéger de quelque manière le saumon dans la rivière au Saumon, et qu'on nomme un gardien pour ce cours d'eau.

Les règlements défendant la pêche à la ligne traînante dans la baie Sainte-Marie sont opportuns. La pêche aux rets à enclos dans la baie Sainte-Marie a manqué.

Le garde-pêche Collins, de Westport, constate une diminution dans la capture du homard, causée probablement par l'excès de pêche les années précédentes. Il s'oppose à la pêche en hiver. Les règlements sont strictement mis en vigueur.

COMTÉ DE KING.

Le garde-pêche Reid, de Wolfville, rapporte que la pêche du gasparot a dépassé celle de toute autre année depuis vingt ans. Le saumon, pour quelque cause inconnue, est beaucoup inférieur à 1888. Les échelles à poissons aux moulins Benjamin, sur la rivière Nictaux, ont pleinement répondu à ce qu'on en attendait, en laissant passer le poisson jusqu'à ses frayères sans aucune difficulté. On a remarqué un grand nombre de jeunes gasparots qui descendaient vers la mer.

Le garde-pêche Miller, de Canning, dit que la capture du saumon n'a pas égalé celle de l'an dernier, qui avait été extraordinairement forte. On a fait un grand nombre de plaintes contre les trappes à homard, qui détruisent complètement, dit-on, la pêche du hareng. Tant que les trappes sont tendues les pêcheurs de hareng ne pêchent pas. Si c'est vrai, on devrait y porter remède, vu que les pêcheurs de homard sont généralement des étrangers qui viennent dans ce pays et enlèvent le pain de la bouche des pêcheurs résidants.

M. Miller rapporte que la pêche dans le bassin de Minas ne donne aucun signe d'amélioration, ayant complètement manqué la saison dernière. Mais comme la même chose s'est produite il y a un grand nombre d'années, on peut espérer quelqu'amélioration. Les pêcheurs sont des gens honorables qui observent les lois.

COMTÉ DE QUEEN.

Le garde-pêche Sellon, de Liverpool, dit que la capture du saumon a été à peu près semblable à celle de 1888. Le maquereau accuse une augmentation. Le rendement du hareng a été le meilleur qu'on ait eu depuis plusieurs années, avec de bons prix. La pêche de la morue n'a pas aussi bien réussi que l'an dernier, la boitte ayant été rare. La loi a été bien observée.

Le garde-pêche Fitzgerald, de Mill-Village, regrette d'être obligé de constater une diminution dans le rendement du maquereau et de la morue, due sans doute aux causes qui ont produit les mêmes effets ailleurs. Le homard a aussi diminué. C'était dû, non pas à la rareté du homard, mais à la brièveté de la saison, et au temps défavorable. La capture du gasparot dans le havre et la rivière Medway a été plus forte que l'an dernier, et ce poisson s'est vendu à des prix rémunérateurs comme boitte pour la pêche sur les bancs. Le rendement du saumon a été inférieur à celui de l'an dernier. La raison de cette rareté n'est pas due à une agence quelconque dans le havre ou la rivière, mais dans la mer, sur la nature de laquelle nous ne pouvons que faire des conjectures. Je recommande de limiter à quatre jours par semaine la pêche du saumon avec les filets. M. Fitzgerald demande avec instance la nomination d'un gardien de pêcheries à Westfield, qui est une frayère importante située à 17 ou 18 milles de tout officier.

COMTÉ DE SHELBURNE.

Le garde-pêche McGill, de Shelburne, dit qu'il y a eu sept navires de moins occupés à faire la pêche qu'en 1888. Un certain nombre sont revenus des bancs avec moins de la moitié de la quantité ordinaire de poisson. Il craint que le nombre de navires soit encore moindre en 1890. La pêche du maquereau sur les côtes a manqué. Le hareng abondait, la capture ayant dépassé de près de 3,000 barils celle de 1888. Les règlements actuels concernant le homard sont bons, et auront une tendance à protéger et encourager cette pêche. M. McGill constate une amélioration dans la capture du gasparot, et prédit que le temps n'est pas éloigné où l'on prendra de ce poisson en abondance. On s'en sert beaucoup comme de boitte, et c'est une aide précieuse pour la pêche à la morue. La pêche du gasparot à la rivière Jordan a manqué et l'on devrait faire quelque chose pour l'améliorer.

Le garde-pêche Goudey, de Barrington, rapporte une diminution dans la capture de la morue, qu'il attribue au fait que plusieurs pêcheurs sur les bancs ayant été découragés par l'insuccès de leurs premiers voyages, ont employé leurs navires à faire

le cabotage. Presque tout le maquereau pris a été expédié aux Etats-Unis dans la glace et a rapporté de bons prix. Le commerce de homard vivant augmente, et M. Goudey prédit qu'il se développera encore. Parlant du barrage dans la rivière Clyde, il dit qu'il a été en partie emporté, mais qu'il n'est pas assez bas pour laisser passer le poisson. Comme cette construction a totalement détruit l'utilité de la passe-migratoire, on devrait faire quelque chose, sinon les résidants subiront des pertes considérables. Dans le cours de la dernière année on a pris dans ce cours d'eau plus de gasparot que pendant aucune autre année depuis 1850.

COMTÉ DE LUNENBURG.

Le garde-pêche Godard, de Bridgewater, dit qu'on a vu un nombre considérable de jeunes aloses et gasparots descendre la rivière La Have, chose qu'on n'a pas vue depuis vingt ans sur ce cours d'eau. De ce fait il conclut que les passes-migratoires au second barrage de Davison ont bien réussi. Il croit que la dépense d'une légère somme d'argent pour améliorer la passe naturelle au barrage inférieur de Davison produirait beaucoup de bien. M. Godard dit qu'il fera exécuter les ordres du département de faire pratiquer des passes-migratoires dans les six barrages sur la branche ouest de la rivière La Have. Le saumon qui a remonté la rivière La Have a été plus nombreux cette année, quoique la capture ait été moindre. Le garde-pêche ne peut expliquer cela que par le fait que le poisson trouve un passage plus facile pour remonter la rivière, et que l'on surveille strictement les eaux, en prévenant ainsi toute infraction de l'Acte des pêcheries.

Le garde-pêche Evans, de Chester, dit que la capture du gasparot a dépassé celle de 1888, et qu'en faisant observer convenablement la loi, il prévoit une nouvelle amélioration dans le rendement de ce poisson précieux. Il demande avec instance la construction de passes-migratoires à Mushamush, aux barrages de Boylan et de Wamboelt, sur la rivière de l'Or, et suggère de ne permettre de tendre aucuns filets à saumon après le 10 juin, parce qu'après cette époque ils nuisent sensiblement aux autres pêches.

Le garde-pêche Soloman, de Lunenburg, dit que les pêches en eau profonde n'ont pas aussi bien réussi que l'an dernier, plutôt à cause de la rareté de poisson qu'à cause d'aucune inclination de la part des pêcheurs et des capitalistes à abandonner cette industrie. Comme preuve de cela il dit qu'il y a maintenant dans le port de Lunenburg six ou sept nouvelles goëlettes de pêche, et plusieurs autres sur le chantier. Parlant des pêcheries de homard, il suggère qu'on permette de prendre ce poisson et de s'en servir pour les usages domestiques du 31 octobre au 31 décembre. Il attribue la petite capture de saumon et de gasparot à la pollution de l'eau par la sciure de bois.

COMTÉ DE YARMOUTH.

Le garde-pêche Gardner, de Tusket, rapporte une différence en moins de $50,000 dans sa division, par suite d'une diminution portant sur la pêche de la morue et du maquereau. Le rapport dit que les pêcheurs qui s'occupent de la capture du homard ont bien réussi; et que, règle générale, les règlements ont été passablement bien observés. La pêche du saumon a été pauvre, mais la capture du gasparot a été splendide, plusieurs localités doublant leur capture de 1888. M. Gardner dit qu'on a pris dans le lac aux Anguilles au moins 10,000 livres de merluche, chiffre inconnu jusqu'à présent. Les passes-migratoires dans cette division donnent satisfaction, de grandes quantités de jeune poisson ayant été vues en amont des passes-migratoires au ruisseau de Bourque, qui se jette dans le lac aux Anguilles. La partie restante du comté de Yarmouth, qui est hors de la jurisdiction de M. Gardner, accuse dans la capture de la morue, du maquereau et du saumon, une diminution sur les causes de laquelle on ne peut que faire des conjectures. Il est à noter que le maquereau diminue, mais c'est un poisson errant et je ne voudrais rien prédire pour l'avenir. La pêche aux rets à enclos, jadis si heureuse dans cette division, a presque complètement manqué. Ceux qui conservent ce mode de pêche ont perdu de l'argent depuis deux ou trois ans. On fait des préparatifs considérables en vue d'un commerce de homard vivant avec les Etats-Unis.

NOUVELLE-ÉCOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total des hommes employés, etc.—

District.	Navires et bateauy employés à la pêche.							Matériel de pêche.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.							
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
			$			$			$						
Comté du Cap-Breton.															
Du pont Marion à False Bay Beach	1	18	400	3	28	360	48	2100	630	....	1520	....	16	65	....
De False Bay Beach à Long Beach	3	30	600	15	37	600	58	4100	1485	....	1000	60	355	1173	....
De Long Beach à la Grande et à la Petite Baie Glacée et Bridgeport	....	....	....	....	21	500	42	1380	537	....	....	....	6	135	....
De Lingan à la Barre Sud et au côté sud de la rivière Sydney	2	22	600	7	49	1636	87	3200	1280	....	750	....	7	261	....
De Sydney au Bras N.-O., Pointe Edouard, Coxheath et fourch. de la riv. Sydney	....	....	....	....	34	380	44	1800	536	....	12	....	3	105	120
Gabarus	1	14	300	5	64	4840	192	6980	3490	....	....	....	256	448	....
Belfry	....	....	....	....	4	240	12	400	200	....	....	....	20	50	....
Kennington	....	....	....	....	9	270	28	1000	500	....	....	....	30	54	....
Louisbourg	....	....	....	....	37	3700	111	5600	2800	....	....	....	200	259	....
Grande-Lorraine	....	....	....	....	32	3000	96	4800	2400	....	100	....	200	230	....
Petite-Lorraine	....	....	....	....	20	1200	60	2000	1000	....	60	....	100	160	....
Baulin	....	....	....	....	9	540	27	450	225	....	....	....	20	40	....
Grand Mira	....	....	....	....	20	400	30	540	270	....	100	....	....	....	....
Baie Est et Grand Etang	....	....	....	....	21	210	40	400	200	....	....	....	....	80	....
Au nord de la Baie Est	....	....	....	....	10	200	20	500	140	....	....	....	....	500	....
Escasoni	....	....	....	....	5	100	10	250	70	....	....	....	....	400	....
De la rivière George à l'Anse Lloyd	10	200	2800	70	67	1340	134	3350	968	....	550	....	71	640	....
Sydney-Nord au Bras N.-O.	2	30	240	6	21	420	42	1050	294	....	....	....	40	320	....
De Boisdale à Grand-Narrows	....	....	....	....	52	1040	104	2600	728	....	150	....	5	70	....
Main-à-Dieu	....	....	....	....	50	3000	120	6000	3000	3	....	1200	240	820	....
Baie Mira	....	....	....	....	43	1720	92	6500	3250	6	1500	....	259	854	....
Scatarie	....	....	....	....	25	2000	100	4000	2000	4	....	....	112	300	....
Total	19	314	4940	106	658	27696	1497	58950	26053	13	5742	1260	1940	6964	120

District N° 1.

à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de dans la **Province de la Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1889.

Espèces de poisson.														Produits du poisson.			Valeur.
Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merlan et merluche, qtx.	Noues de merlan, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, ton'x.	Poisson employé comme boitte, barils.	
253	52	....	25	....	5	500	2	2400	....	2000	23	14	.....	26	2	13	3,052 40
18	1870	....	....	....	320	14000	....	700	....	2500	50	....	43500	935	63	500	29,106 00
10	270	....	....	....	23	3800	....	2000	....	3500	26	....	.....	133	2	68	3,102 20
6	690	....	....	....	116	6500	....	500	....	4500	55	....	.....	345	17	172	6,891 00
95	40	....	....	....	5	500	....	3600	80	8900	48	....	.....	20	....	10	2,551 90
....	2060	....	....	....	128	....	....	.....	....	.....	....	....	72432	1000	....	50	23,550 84
....	80	....	....	....	....	....	....	.....	....	1000	....	....	.....	40	....	10	911 00
....	135	....	....	....	45	.....	....	.....	....	.....	....	....	.....	70	....	10	1,429 00
130	1110	....	....	....	740	.....	....	.....	....	.....	..	....	27360	600	....	30	15,589 20
....	800	....	....	....	800	.....	....	50	....	.....	....	....	.....	500	....	20	10,575 00
....	500	....	10	....	500	....	....	.....	....	.....	....	....	.....	320	....	10	6,335 00
....	180	....	....	....	145	.....	....	.....	....	.....	....	....	.....	100	....	10	1,815 00
100	.....	....	....	....	....	.....	2	150	....	600	....	....	.....	....	....	....	541 00
6	100	....	....	....	....	.....	....	100	....	200	5	4	.....	40	....	....	847 00
....	400	....	....	....	....	....	....	1000	....	.....	6	10	.....	75	....	14	3,841 00
....	280	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	6	....	.....	52	....	11	2,817 30
20	3510	....	....	....	383	4160	....	560	....	1350	31	9	52153	659	....	141	27,338 46
35	610	....	....	....	10	1000	....	200	....	1200	12	....	.....	118	....	25	4,914 20
....	470	....	....	....	....	.....	....	1210	....	3000	8	....	.....	87	...	18	2,709 80
25	1420	4	25	40	390	6240	....	.....	7	.....	4	....	37680	820	...	200	20,482 10
25	1390	....	20	....	250	7150	....	.....	10	.....	2	....	.....	604	....	150	15,691 10
10	1512	4	10	....	....	8000	....	.....	15	.....	....	....	.....	1000	....	90	10,512 00
																	*691 20
733	17479	8	90	40	3860	51850	4	12470	112	28750	276	37	233125	7544	84	1552	195,293 70

* Main-à-Dieu—Hareng en boîtes, 5,760 boîtes, à 12 cts.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.						
	Navires.				Bateaux.			Nasses.						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.
Comté d'Inverness.			$			$			$					
Port-Hood	1	40	400	7	140	4000	400	25000	8000	....	1000	....	200	....
Bord de la Mer	....	....	....	....	30	360	90	4000	1500	....	....	....	100	....
Petite-Judique	....	....	....	....	44	580	140	6000	3000	....	....	....	40	....
Judique	....	....	....	....	50	500	130	4000	1800	....	....	....	50	....
Longue Pointe	....	....	....	....	25	250	70	4000	1800	....	....	....	60	....
Cregnish	....	....	....	....	20	200	45	2500	1000	....	2000	....	20	....
Pointe Basse	....	....	....	....	20	200	40	2000	800	....	....	....	10	....
Whycocomagh	....	....	....	....	15	180	30	200	60	....	....	....	....	....
Light Point	....	....	....	....	8	80	20	400	140	....	....	....	12	....
Houillères, Mabou	....	....	....	....	20	260	40	1000	500	....	2000	100	16	....
Mabou-Harbor	....	....	....	....	30	500	90	2000	1000	....	1000	200	20	....
Little-Harbor	....	....	....	....	16	160	30	1200	560	....	....	....	10	....
Port-Hawkesbury	6	436	12000	72	30	500	70	19000	4500	10	6000	672	1882	18720
Port-Hastings	....	....	....	....	20	300	60	15000	3500	....	....	....	20	....
Baie de l'Ouest	....	....	....	....	15	180	22	800	475	....	....	....	....	....
North-Mountain	....	....	....	....	40	500	80	3500	1900	....	....	....	....	....
Malagawatch	....	....	....	....	34	440	68	2000	1100	....	....	....	....	....
Boom	....	....	....	....	14	200	28	1200	600	....	....	....	....	....
Bassin R. Dennis	....	....	....	....	12	120	20	720	450	....	....	....	....	....
Rivière des Habitants	....	....	....	....	4	40	8	600	300	....	....	....	....	....
Whycocomagh, côté sud	....	....	....	....	6	60	12	900	400	....	....	....	....	....
Rivière Dennis	....	....	....	....	2	10	4	....	....	....	....	....	....	....
Anse Delaney	....	....	....	....	6	320	18	650	340	....	....	....	60	....
Anse Doucett	....	....	....	....	6	300	18	800	600	....	840	....	74	....
Margaree-Est	....	....	....	....	26	1900	86	5800	4600	....	1420	....	212	....
Margaree-Ouest	6	131	5240	44	5	220	15	2430	1650	....	31990	....	104	....
Fourches Margaree	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1600	....	....	....
Rivière Margaree	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	480	....	....	....
Ile Margaree	....	....	....	....	24	640	46	540	280	....	....	....	244	....
Marais de la Grande Anse	....	....	....	....	12	460	25	420	180	....	....	....	58	....
Port-Bain	....	....	....	....	6	200	15	360	140	....	....	....	8	....
Rive de la Grande Anse	....	....	....	....	11	220	28	630	400	....	....	....	65	....
Houillères	....	....	....	....	4	160	9	440	310	....	....	960	12	....
Débouché du lac et lac Bain	....	....	....	....	5	34	10	140	45	....	....	....	....	....
Ruisseau à la Truite	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Eastern-Harbor	2	64	500	12	91	3700	283	4550	1655	8	5400	....	541	....
Cap Rouge	....	....	....	....	18	650	54	1000	325	....	....	....	250	....
Baie Plaisante	....	....	....	....	19	600	76	800	300	....	....	4800	300	....
Pointe Chéticamp	....	....	....	....	45	2200	170	2200	900	11	....	....	4	....
Big-Pond	2	54	700	15	25	925	78	3200	3700	3	2000	....	225	....
Friar-Head	....	....	....	....	14	500	44	1500	2000	....	....	....	120	....
Mill-Brook	....	....	....	....	5	200	15	700	750	....	....	....	50	....
Margaree N.-E.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2000	....	....	....
Total	17	725	18840	150	917	20849	2487	122180	51560	32	57730	6732	4767	1872

la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—**N.-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.														Produits du poisson.			Valeur.
Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils	Merlan et merluche, quintaux.	Noues de merlan, lbs.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huitres barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson empl. comme boîtte, bar.	Poisson empl. comme engrais, bar.	$ cts.
1000	....	4000	....	1000	400	400	....	1000	300	1500	40	....	46285	2400	600	....	38,404 20
400	....	400	....	500	100	200	....	.....	100	.....	....	....	33126	1000	300	....	12,825 12
2400	....	600	....	200	....	300	....	1000	40	1000	60	....	.....	300	400	....	16,240 00
1000	....	300	....	100	....	60	....	1500	....	.....	30	....	35808	200	300	....	11,866 96
400	....	240	....	....	....	40	....	1500	40	2000	20	....	.....	100	50	....	4,365 00
40	....	60	....	....	....	20	....	.....	....	.....	....	....	.....	20	20	....	1,218 00
40	....	30	....	....	....	10	....	1000	....	1000	20	....	.....	20	20	....	868 00
40	50	200	....	....	....	....	....	2000	....	1000	80	100	.....	50	....	....	2,565 00
60	....	200	....	100	....	100	....	.....	....	.....	....	....	.....	100	40	....	2,120 00
70	....	500	....	120	....	160	300	1000	20	1000	20	....	10388	200	60	....	5,941 56
60	....	600	....	40	....	180	1400	1000	30	1000	20	10	9760	300	80	....	6,111 20
50	....	200	....	100	....	60	....	.....	20	.....	....	....	.....	150	50	....	2,005 00
1200	180	2500	30	150	30	300	....	1000	100	3500	35	....	.....	1200	50	1000	51,792 20
90	....	1180	50	....	....	100	....	1000	50	6000	80	....	.....	400	30	500	8.195 00
1275	....	300	....	....	....	....	....	2000	....	1500	40	400	.....	130	20	....	8,272 00
1000	....	350	....	....	....	....	....	2500	....	1800	38	300	.....	150	15	....	7,120 50
200	....	225	....	....	....	....	....	3000	....	4000	65	250	.....	80	12	....	3,690 00
175	....	200	....	....	....	....	....	1500	....	35000	50	280	.....	60	15	....	5,136 50
125	....	150	....	....	....	....	....	2000	....	35000	50	220	.....	35	12	....	4,592 00
.....	....	.....	....	....	....	....	....	1500	....	1800	35	....	.....	.....	....	....	608 00
35	15	200	....	....	....	....	....	2300	....	2500	85	....	.....	.....	....	....	2,237 50
.....	....	.....	....	....	....	....	....	3800	....	2800	55	....	.....	.....	....	....	1,098 00
54	....	530	....	6	....	56	400	.....	....	.....	....	....	.....	290	20	....	3,670 00
68	....	680	....	8	....	68	600	.....	....	.....	....	....	.....	360	24	....	4,814 00
420	54	3680	....	28	....	352	800	682	....	.....	14	....	.....	896	86	....	22,402 00
100	126	2940	....	12	....	286	2124	456	....	.....	10	....	6144	1758	95	....	23,817 98
20	110	53	....	....	....	....	....	690	....	.....	4	....	.....	146	....	....	1,274 40
.....	188	.....	....	....	....	....	....	1875	....	.....	14	....	.....	.....	....	....	1,269 50
140	....	254	....	24	....	49	842	.....	....	.....	....	....	.....	120	49	....	5,733 70
48	....	176	....	....	....	51	....	.....	....	.....	....	....	.....	86	32	....	2,052 40
34	....	98	....	....	....	15	....	.....	....	.....	....	....	11616	26	16	....	2,136 32
142	24	261	....	....	....	57	....	.....	....	.....	....	....	.....	214	25	....	3,046 10
25	....	92	....	....	....	14	....	.....	....	.....	....	....	2106	54	12	....	1,140 32
.....	64	.....	....	....	....	....	....	860	....	.....	24	....	.....	.....	....	....	614 00
.....	....	.....	....	....	....	....	....	13400	....	.....	....	....	.....	.....	....	....	1,340 00
210	....	7261	....	....	335	225	....	.....	....	.....	....	....	9744	1650	40	....	42,331 28
60	....	450	....	....	200	300	....	.....	....	.....	....	....	.....	500	60	....	7,480 00
50	....	300	....	....	....	50	....	.....	....	.....	....	....	20160	300	200	....	9,659 20
.....	....	4600	....	....	500	200	....	.....	....	.....	....	....	.....	2560	....	....	20,960 00
70	....	2600	....	....	50	290	....	.....	....	.....	....	....	.....	1200	80	....	16,313 00
20	....	1200	....	....	40	150	....	.....	....	.....	....	....	.....	800	....	....	7,640 00
10	....	400	....	....	10	50	....	.....	....	.....	....	....	.....	150	....	....	2,660 00
.....	....	.....	....	....	....	....	....	3000	....	.....	....	....	.....	.....	....	....	700 00
11131	811	38010	80	2388	1665	4143	6466	51563	700	102400	889	1560	185137	18005	2813	1500	378,326 54

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.	
	Navires.				Bateaux.			Rets.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.
Comté de Richmond.			$			$			
Arichat	2	80	1200	20	60	800	120	50000	6000
Arichat-Ouest	1	40	600	6	90	1000	150	30000	4000
Petit-de-Grat	1	30	500	6	100	1000	180	80000	9000
Cap-au-Guet	...	...	...	...	60	750	150	50000	7000
Port-Royal	2	40	900	12	12	400	24	20000	3000
D'Escousse	18	750	18000	212	40	150	90	50000	7000
Polimand	3	120	3730	30	10	100	20	1000	4000
Port-Richmond	4	180	4000	40	10	100	20	1000	4000
Cap-Le-Rond	1	45	800	15	40	400	60	5000	3000
Baie-Rocheuse	...	...	...	...	40	600	80	8000	4000
Petite-Anse	...	...	...	...	50	800	100	8000	4000
Gros-Nez	1	40	600	10	60	900	100	8000	4000
Rivière des Habitants	3	120	1900	18	20	200	20	9000	5000
Rivière-Noire	...	...	...	...	20	200	20	900	400
Lower D'Escousse	4	160	2300	40	40	200	80	1000	500
Passages Martinique et Lennox	...	...	...	...	12	400	24	1000	500
Fourchu	1	15	100	3	27	1012	81	3240	648
Framboise	...	...	...	...	15	300	45	2520	504
Saint-Esprit	...	...	...	...	8	192	20	2880	576
L'Archevêque	...	...	...	...	9	216	18	2520	504
Grande-Rivière	...	...	...	...	30	750	62	11400	2280
Pointe-Micheau	...	...	...	...	12	240	25	2500	700
L'Ardoise	...	...	...	...	180	3800	370	15800	10900
Ile Saint-Pierre	...	...	...	...	56	1080	112	7000	3980
Saint-Pierre	4	88	1300	22	35	575	70	8000	1500
Rivière Bourgeois	25	620	12400	175	21	250	25	2550	750
Total	70	2328	48330	609	1057	16415	2066	381310	87742

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.												Produits du poisson.		Valeur.
Saumon, barils.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boites.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et nouës de morue, barils.	Merlan et merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boites.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	
														$ cts.
....	100	2000	3000	200	1000	10	25	2000	.....	.....	300000	50	10	62,875 00
....	50	.....	.....	100	600	10	.....	.....	800	10	200500	60	10	27,947 00
2	200	2000	400	50	800	20	.....	700	.....	.....	600000	60	10	83,336 00
....	20	.....	600	20	1000	10	.....	1500	.....	.....	.....	70	10	12,933 00
....	10	1000	400	10	500	5	.....	50	1000	.....	.....	50	10	4,260 00
....	20	.....	200	.....	40000	60	.....	100	.....	.....	30000	200	30	165,825 00
....	.....	.....	20	.....	5000	35	.....	.....	.....	.....	.....	600	10	20,685 00
....	.....	.....	60	40	600	10	.....	.....	.....	30	.....	50	10	3,255 00
....	30	.....	400	.....	200	5	.....	100	.....	10	80000	40	10	13,031 00
....	80	.....	100	.....	100	5	.....	100	.....	.....	.....	50	10	2,485 00
....	100	.....	200	.....	700	10	.....	600	.....	.....	.....	40	10	7,631 00
....	300	.....	300	.....	200	10	.....	300	.....	.....	.....	30	10	7,827 00
....	.....	.....	200	60	100	5	.....	.....	.....	20	.....	20	10	1,743 00
20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	.....	.....	....	720 00
....	10	.....	100	30	3000	20	.....	60	.....	.....	.....	10	10	13,144 00
....	40	.....	100	20	.....	.....	.....	.....	.....	80	.....	.....	....	1,890 00
....	81	.....	81	.....	341	.....	.....	.....	.....	.....	86400	320	....	13,399 00
....	93	.....	87	.....	105	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	....	2,191 00
....	48	.....	80	4	48	.....	.....	.....	.....	.....	.....	34	....	1,263 60
....	45	.....	72	5	63	.....	.....	.....	.....	.....	.....	38	....	1,252 70
....	270	.....	300	30	120	.....	.....	.....	.....	.....	.....	65	....	5,891 00
....	82	.....	120	9	220	2	.....	40	.....	.....	.....	75	....	2,840 00
4	900	.....	960	370	4000	.....	.....	2500	.....	.....	.....	2550	....	46,089 00
....	20	.....	200	60	500	.....	.....	200	.....	6	120000	300	....	18,750 00
....	300	.....	100	10	850	.....	.....	.....	.....	.....	.....	370	....	8,493 00
....	15	.....	10	10	3700	.....	.....	100	.....	20	.....	2200	....	16,590 00
														*20,000 00
26	2814	5000	8090	1028	63747	217	25	8350	1800	216	1416900	7352	160	566,346 80

* Montant employé pour la consommation locale non inclus ci-haut.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District]	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.	
	Navires.				Bateaux.			Rets.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.
Comté Victoria.			$			$			$
Englishtown	2	30	1100	8	52	1040	104	3400	1220
Black Head	....	....	....	....	10	120	20	200	468
Ile aux Oiseaux	....	....	....	....	112	5600	336	18600	9800
Barachois	....	....	....	....	15	180	30	1085	450
Indian Brook	....	....	....	....	20	240	40	1920	800
Petite Rivière	....	....	....	....	21	240	42	2160	630
Anse Breeding	....	....	....	....	15	225	30	1800	750
Rivière Française	....	....	....	....	14	210	28	1680	700
Anse au Naufrage	....	....	....	....	9	90	18	1080	450
Path End	....	....	....	....	8	80	16	768	384
Baie-Sud, Ingonish	4	56	800	12	120	4200	360	9216	4608
Baie du Nord, Ingonish	3	42	600	9	80	2000	160	8112	4056
Ile Ingonish	....	....	....	....	6	90	3	240	120
Rocky Side St-Ann's	....	....	....	....	15	150	30	1800	750
South Gut	....	....	....	....	10	100	20	1200	500
North Gut	....	....	....	....	9	90	18	1080	450
Pointe Munroe	....	....	....	....	31	310	62	3720	1550
Anse aux Oies	....	....	....	....	8	80	16	960	400
Rivière du Nord	....	....	....	....	40	400	80	4800	2000
Meat Cove	....	....	....	....	14	280	28	528	288
Anse au Naufrage	....	....	....	....	11	220	22	484	264
Etang de la baie Saint-Laurent	....	....	....	....	28	560	56	1276	696
Havre du Nord	....	....	....	....	12	240	24	660	360
Pointe-Blanche	....	....	....	....	50	1000	100	3256	1776
New-Haven	....	....	....	....	34	816	68	2224	1224
Havre de Neil	....	....	....	....	40	960	80	2640	1440
Anse Verte	....	....	....	....	20	400	40	1320	720
S. S. Little Narrows	....	....	....	....	5	60	8	220	60
Grand Narrows	....	....	....	....	27	394	75	740	440
Washabuck	....	....	....	....	5	60	10	170	85
Baddeck	....	....	....	....	4	60	4	200	50
Boularderie	....	....	....	....	3	42	4	230	115
Grand Bras d'Or	....	....	....	....	24	290	48	1300	320
New-Campbelton	....	....	....	....	48	960	40	1400	720
Totaux	9	128	2500	29	920	21787	2020	80469	38644

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse.**—*Suite*.

Espèces de poisson.													Produits du poisson.		Valeur.
Saumon, barils.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Merluche et merlan, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Encornet, barils.	Alose, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson empl. comme boitte, brls.	$ cts.
50	100	550	....	570	60	100	85	3010	.....	....	.....	.....	285	156	19,848 00
18	50	90	....	150	....	....	15	30	.....	....	.....	.....	75	10	2,223 00
10	400	600	....	672	....	....	46	300	.....	....	.....	.....	334	236	13,119 60
....	50	150	....	80	....	....	36	250	.....	....	.....	.....	40	45	2,897 50
....	250	200	...	100	....	....	9	40	.....	....	.....	.....	59	60	5,256 00
....	105	180	....	240	....	....	69	42	.....	....	.....	.....	120	63	3,841 50
....	90	120	....	270	....	....	75	30	.....	....	.....	.....	135	45	3,451 50
....	84	56	....	252	....	....	56	28	.....	....	.....	.....	126	42	2,941 40
....	54	45	....	135	....	....	45	18	.....	....	.....	.....	67	18	1,835 80
30	48	48	....	120	....	....	32	16	.....	....	.....	.....	68	16	2,115 20
50	510	640	...	6400	....	....	1050	840	.....	....	.....	7200	3200	492	47,052 00
12	178	836	....	4800	....	....	110	350	.....	....	.....	.....	2400	250	28,581 00
5	12	50	....	400	....	....	120	12	.....	....	.....	.....	200	30	2,713 00
25	30	300	....	30	....	....	.....	30	.....	....	.....	.....	15	5	2,303 00
....	.....	200	....	.....	....	....	.....	200	.....	....	.....	.....	.....	.....	1,600 00
13	9	171	....	36	....	....	.....	150	.....	....	.....	.....	18	5	1,785 70
12	62	558	....	124	....	....	.....	217	.....	....	.....	.....	62	20	4,772 80
6	16	160	....	24	....	....	.....	24	.....	....	.....	.....	12	8	1,184 80
9	40	200	....	120	....	....	.....	120	.....	....	.....	.....	40	6	2,529 00
....	110	14	....	300	....	...	.....	.....	.....	....	.....	19200	220	40	5,358 00
7	129	15	....	325	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	240	32	3,551 00
....	196	25	....	500	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	350	112	5,348 00
11	296	18	....	433	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	300	54	6,621 00
8	263	19	....	1850	....	....	.....	700	.....	....	.....	.....	1540	275	15,377 50
...	100	50	....	3300	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	3000	250	16,475 00
....	6	55	....	3300	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	3000	275	15,122 50
7	100	130	....	1200	....	....	100	.....	.....	....	.....	.....	700	140	7,822 00
....	10	16	4	80	....	....	.....	.....	2100	...	232	.....	30	4	1,392 00
....	70	470	13	350	....	....	.....	.....	850	15	129	.....	150	90	5,171 50
...	.....	80	....	90	....	....	.....	.....	900	7	81	.....	35	6	1,070 00
7	10	15	....	55	....	....	.....	10	.....	....	.....	.....	15	.....	588 00
3	.....	90	....	21	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	10	.....	496 00
5	40	280	....	302	....	....	75	.....	.....	....	.....	.....	150	150	3,593 00
6	30	300	....	305	....	....	140	180	.....	....	.....	.....	280	145	4,575 50
294	3448	6731	17	26934	60	100	2063	6597	3850	22	442	26400	17267	3080	242,612 30

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans l'Ile du **Cap-Breton**, pour l'année 1889.

Espèces de produits.		Quantités.	Taux.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, mariné	Barils.	365	16 00	5,840 00
do frais, dans la glace	Lbs.	63,472	0 20	12,694 40
do	Boîtes	7,992	0 15	1,198 80
Maquereau, mariné	Barils.	12,969	15 00	194,535 00
do	Boîtes.	23,720	0 12	2,846 40
Hareng, mariné.	Barils.	32,916	4 00	131,664 00
do fumé	Boîtes.	120	0 25	30 00
do	"	5,760	0 12	691 20
Gasparot	Barils.	2,589	4 50	11,650 50
Morue, sèche	Qtx.	146,170	4 00	584,680 00
do langues et noues	Barils.	305	10 00	3,050 00
Merluche et merlan	Qtx.	2,563	4 00	10,252 00
Noues de merluche	Lbs.	1,805	1 00	1,805 00
Egrefin	Qtx.	18,416	4 00	73,664 00
Flétan	Lbs.	58,316	0 10	5,831 60
Alose	Barils.	4	10 00	40 00
Truite	Lbs.	64,033	0 10	6,403 30
Encornet	Barils.	7,409	4 00	29,636 00
Eperlan		136,800	0 06	8,208 00
Anguille	Barils.	1,403	10 00	14,030 00
Huîtres	"	2,039	3 00	6,117 00
Homard, en conserves	Boîtes.	1,861,562	0 12	223,387 44
Poisson, huile	Gallons	50,168	0 40	20,067 20
do guano	Ton'x.	84	25 00	2,100 00
do employé comme boitte	Barils.	7,605	1 50	11,407 50
do do engrais	"	1,500	0 50	750 00
do do pour la consommation locale dans le comté de Richmond		.....	.....	20,000 00
Total		.....	.....	1,382,579 34

ETAT COMPARATIF de la valeur des pêches dans les quatre comtés de l'Ile du **Cap-Breton**, pour les années 1888 et 1889.

Comtés.	1888.	1889.	Augmentation.	Diminution.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Cap-Breton	271,538 68	195,293 70	76,244 98	
Inverness	342,694 96	378,326 54	.....	35,631 58
Richmond	644,101 54	566,346 80	77,754 74	
Victoria	223,652 90	242,612 30	.....	18,959 40
Total	1,481,988 08	1,382,579 34	153,999 72	54,590 98
Augmentation	.....	.....	99,408 74	

TABLEAU du nombre et de la valeur des navires et bateaux, rets et nasses, etc., employés aux pêches de l'Ile du **Cap-Breton**, et estimation approximative de la valeur du matériel de pêche non compris dans les relevés de 1889.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$	$
115 navires	74,610	
3,552 bateaux	88,747	
642,909 brasses de rets	203,999	
		367,356
Fabriques de conserves	58,426	
Seines (non compris dans les relevés)	5,630	
Trappes à homard	32,450	
Lignes à la main et lignes de fond, etc	33,275	
Vapeurs, semaques, bateaux plats, canots, etc	13,782	
Quais de pêche, maisons et divers	57,300	
		200,863
Total	.....	568,219

NOUVELLE-ECOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total des hommes employés, etc.—

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils
			$			$			$		$			
Comté d'Antigonish.														
Tracadie	..	....	....	..	70	2000	155	34000	14000	..	....	6000	1450	100
Antigonish	..	....	....	..	40	900	79	20000	9000	..	....	20000	60	30
Morristown	..	....	....	..	82	2200	170	41000	18000	..	....	1200	200	150
Arisaig	..	....	....	..	62	1500	135	32000	12000	..	....	9000	109	150
Totaux	..	....	....	..	254	6600	539	127000	53000	..	....	47000	1819	430
Valeur $	..	....	....	..	....	....	....	....	....	..	....	9400	21828	1935
Comté de Colchester.														
Stirling	..	....	....	..	3	60	11	600	500	..	....	100	6	40
Stewiacke inférieure	..	....	....	..	12	72	12	180	105	..	....	1800	....	....
Forest Glen	..	....	....	..	5	30	5	83	60	..	....	1000	....	....
Stewiacke du milieu	..	....	....	..	5	30	5	40	30	..	....	500	....	....
Masstown	..	....	....	..	4	150	8	1000	160	..	....	2325	....	....
Little Dyke	..	....	....	..	7	210	14	2100	245	..	....	1500	....	....
Grand Village	..	....	....	..	3	90	6	900	95	..	....	1550	....	....
Pointe du Grand Village	..	....	....	..	3	90	6	850	85	..	....	1700	....	....
Highland Village	..	....	....	..	5	150	10	1500	200	..	....	2500	....	....
Cinq-Maisons	..	....	....	..	1	30	2	300	50	..	....	500	....	....
Colline aux Bouleaux	..	....	....	..	....	....	....	....	....	1	400	....	....	....
Rivière aux Bars	..	....	....	..	2	50	4	600	80	..	....	1000	....	....
Petite rivière aux Bars	..	....	....	..	1	40	2	350	50	..	....	800	....	....
Economy, en haut	..	....	....	..	5	160	10	1500	200	..	....	3500	....	....
Economy, du centre	..	....	....	..	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....
Economy, en bas	..	....	....	..	....	....	2	....	....	1	200	....	....	....
Cinq-Iles	..	....	....	..	5	150	12	....	....	2	400	....	....	10
Totaux	..	....	....	..	61	1312	109	10003	1860	4	1000	18775	6	50
Valeurs $	..	....	....	..	....	....	....	....	....	..	....	3755	72	225

District n° 2.

à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de dans la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1888.

Espèces de poisson.												Produits du poisson.			Valeur.
Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Alose, barils.	Achigan lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, brls.	Huîtres, barils.	Homards, boîtes.	Huile de poissons, galls.	Noues de merluche, lbs.	Poisson empl. comme boitte, brls.	$ cts.
....	50	230	150	150	.....	280	3000	4000	100	220	90000	210	250	1200	36,445 80
....	30	110	100	60	....	2600	4500	16000	200	30	.....	200	300	300	10,556 00
....	140	500	2500	200	.....	800	200	6000	....	...	74400	1200	2000	500	31,491 00
....	120	300	1700	300	.....	700	350	10000	....	....	42000	900	3200	320	23,280 00
....	340	1140	4450	710	.....	4380	7050	36000	300	250	206400	2510	5750	2320	.....
....	1530	4560	17800	2840	.....	263	705	2160	3000	750	24768	1004	5750	3480	101,772 80
60	.....	.....	.....	....	.....	.....	...	29000	....	15	.....	....	.....	200	2,372 00
....	5	.....	.....	....	10	600	200	.....	....	....	.....	....	.....	.....	529 00
....	.....	.....	.....	....	11	.....	300	.....	....	....	.....	....	.....	.....	329 00
....	.....	.....	.....	....	5	.....	400	.....	....	....	.....	....	.....	.....	185 00
....	.....	.....	.....	....	21	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	654 00
....	.....	.....	.....	....	17	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	453 00
....	.....	.....	.....	....	17	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	463 00
....	.....	.....	.....	....	14	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	466 00
....	.....	.....	.....	....	25	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	725 00
....	.....	.....	.....	....	5	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	145 00
....	.....	.....	.....	....	8	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	72 00
....	.....	.....	.....	....	6	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	254 00
....	.....	.....	.....	....	6	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	214 00
....	.....	.....	.....	....	41	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	1,069 00
....	.....	5	.....	....	.....	.....	900	.....	....	....	.....	....	.....	.....	110 00
1200	.....	10	.....	....	1	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	349 00
....	.....	140	.....	....	14	.....	600	.....	....	....	.....	80	.....	.....	823 00
1260	5	155	.....	....	201	600	2400	29000	....	15	.....	80	.....	200	.....
315	23	620	.....	....	1809	36	240	1740	...	45	.....	32	.....	300	9,212 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, brls.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.
			$			$			$		$				
Comté de Cumberland.															
Pugwash, Port-Philippe et rive du Golfe	..	....	.....	..	22	525	22	76	92	..	.....	.....	....	....	....
Wallace	..	....	.....	..	60	1200	65	1400	560	..	.....	.....	3	400	280
Rivière Phillippe	1	32	1200	4	2	40	6	150	225	..	.....	3500	....	....	500
Rivière La Planche	..	....	.....	..	2	36	4	350	240	..	.....	400	....	....	15
Nappan	..	....	.....	..	1	20	2	60	50	..	.....	400	....	....	3
Minudie	..	....	.....	..	3	70	7	520	375	..	.....	300	....	....	4
Rivière aux Pommes	..	....	.....	..	3	80	7	150	125	1	40	1600	....	30	....
Advocate	..	....	.....	..	11	190	22	300	275	..	.....	500	....	50	....
Ile Spencer	..	....	.....	..	3	60	6	50	40	3	100	.....	....	80	....
Port-Greville	..	....	.....	..	7	180	14	100	80	..	.....	400	....	10	....
Parrsboro'	..	....	.....	..	2	40	4	10	10	..	.....	100	....	5	....
Deux-Iles	..	....	.....	..	2	40	4	.....	.....	1	50	150	....	5	....
Totaux	1	32	1200	4	118	2481	163	3166	2072	5	190	7350	3	580	80
Valeur.....$	..	....	.....	..	....	.....	....	.....	.....	..	.....	1470	36	2611	360

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.												Produits du poisson.			Valeur.
Morue, qtx.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, barils.	
															$ cts.
....	....	....	....	....	....	....	....	66582	....	50	126160	....	280	....	19,704 00
....10	....	....	....	....	5	300	800	28600	2	125	156000	....	575	100	25,023 00
....	....	....	....	....	15	....	1600	1000	20	28	....	....	....	....	3,589 00
....	....	....	....	....	20	....	....	500	....	....	....	....	....	....	357 00
....	....	....	....	....	12	....	....	400	....	....	....	....	....	....	226 00
....	....	....	....	....	60	....	....	200	....	....	....	....	....	....	630 00
60	50	20	40	400	....	....	....	....	....	....	....	10	....	....	1,179 00
100	60	....	70	1000	....	....	....	300	....	....	50	20	....	....	1,377 00
80	30	....	35	500	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	990 00
100	10	....	30	600	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	745 00
10	2	....	15	250	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	176 00
5	....	....	8	200	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	125 00
365	152	20	198	2950	112	300	2400	97582	22	203	282210	30	855	100	....
1460	608	80	792	295	1008	18	240	5855	220	609	33865	12	1283	51	54,121 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District.	Navires et bateaux empoyés à la pêche.							Matériel de pêche.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses, seines et trappes.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.
Guysborough, sans le district de Sainte-Marie.			$			$			$		$				
Du côté est, y compris Beckerton, havre du Pêcheur, havre du Pays, île du havre Isaac et havre Coddle à New-Harbor	4	188	5700	51	190	5928	228	20860	10430	..	.....	.....	.....	.....	.....
De là à White-Head, pointe Torbay, rivière Larry, anse de Charlo, havre de Cole, Port-Félix et White-Head	8	202	6700	49	366	10063	488	65300	32650	..	.....	.....	.....	.....	.....
De là à Canso et Tittle Rasberry, Big Dover, Little Dover, Canso et Tittle	1	49	700	8	182	4700	346	30000	15000	23	3300	.....	4000	.....	.....
De là à la rivière au Saumon, île aux Renards, Black Point, Half-Island Cove et havre de Philippe, Crow Harbor, Peas Brook et à la rivière au Saumon	..	...	.....	...	227	3372	250	35360	17680	16	1750	.....	1000	.....	.....
De là *viâ* Guysborough, Manchester, rive Nord, détroit de Canso à la ligne de comté	6	274	12250	40	353	8060	446	70400	35200	10	1050	.....	7000	.....	.....
Total, bateaux	..	...	.....	...	1318	32123	1758	221920	110960	49	6100	.....	12000	.....	.....
Total, navires	19	713	25350	148	....	.....	....	.....	.....	..	.....	.....	.....	.....	.....
14 trappes	..	...	.....	...	....	.....	....	.....	.....	14	8450	....	.....	.....	.....
12 fabriques de conserves	..	...	.....	...	....	.....	....	.....	.....	..	.....	.....	.....	.....	1392
Valeur	..	..	.....	...	....	.....	....	.....	.....	..	.....	.....	.....	.....	.....

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.														Produits du poisson.			Valeur.
Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, ton'x.	Poisson employé comme boitte, tonneaux.	$ cts.
262	.....	2610	52	461	..	....	100	3000	1600	.....	4500	10	.....	160	....	58	18,348 00
1178	.....	4595	545	3317	..	....	941	1000	4200	.....	.....	41	.....	1643	....	471	56,591 70
380	.....	280	5	2200	..	....	420	2000	1000	.....	.....	25	.....	1100	....	368	18,664 50
428	.....	900	81	960	..	....	460	.....	.....	1675	.....	6	.....	322	....	380	22,889 30
1306	.....	3188	1394	1451	..	100	694	.....	2000	.....	1250	20	.....	300	....	153	47,495 50
3554	.....	11573	2077	8389	..	100	2615	6000	8800	1675	5750	102	.....	3525	....	1430	163,989 00
371	.....	1503	19	2877	..	....	.....	.....	.....	80	.....	....	.....	768	....	....	23,436 20
382	.....	202	388	.....	..	....	303	.....	.....	1783	.....	....	.....	50	....	....	15,603 00
.....	26576	.....	.....	.....	..	....	.....	.....	.....	....	.....	...	819809	....	....	....	101,775 00
.....	.....	.....	.....	.....	..	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	304,803 20

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses, seines et trappes.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.
Comté de Guysborough.—Fin.			$			$			$		$				
Baie et rivière Sainte-Marie	..	...	.....	...	45	600	65	6040	380	..	.....	10	11200	640	400
Havre et rivière Gegogin	..	...	.....	...	12	190	20	2700	200	..	.....	2	400	480	....
Havre au Sauvage	2	140	4000	11	30	600	50	9500	900	2	140	800	.....	....	....
Beckerton	..	...	.....	...	35	650	60	4500	700	..	.....	.....	650	....	....
Havre de Holland et rivière au Sauvage	..	...	.....	...	14	275	24	2500	350	..	.....	.....	1000	400	....
Havre au Vin	1	10	300	3	30	450	50	3000	750	..	.....	.....	1200	200	....
Baies Liscombe et des Espagn.	..	...	.....	...	95	3000	180	9000	1400	2	240	.....	200	...	....
Marie-Joseph	..	...	.....	...	60	1300	150	5400	1200	..	.....	.....	200	500	....
Ecum Secum	..	...	.....	...	54	1200	140	5500	1300	..	.....	.....	1400	600	....
Tête du havre et de la rivière du Pays.	..	...	.....	...	3	30	3	100	30	..	.....	.....	200	....	....
Valeur	..	...	.....	...	....	....	....	.....	.....	..	.....	.....	.....	....	....
Sainte-Marie, A. McQuarrie, garde-pêche	3	150	4300	14	378	8295	742	48240	7210	4	380	812	16450	2820	400
Guysborough, exclusivement de Sainte-Marie	19	713	25350	148	1318	32123	1758	221920	110960	63	14550	.....	12000	....	1392
Total	22	863	29650	162	1696	40418	2500	270160	118170	67	14930	812	28450	2820	1792
Valeur	..	...	.....	...	....	.....	....	.....	.....	..	.....	12992	5690	564	268

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.														Produits du poisson.			
Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Harrengs, barils.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonneaux.	Poisson employé comme boitte, barils.	Valeur.
																	$ cts.
.....	.....	125	60	200	2	2	15	1500	9560	.....	2000	20	41000	110	20	80	11,306 50
.....	.....	40	.....	120	3	4	10	700	2200	.....	1500	15	.....	60	....	40	1,550 00
4	.....	760	.....	150	..	....	16	1000	2450	.....	3000	24	.....	80	10	70	18,084 00
10	.....	650	.....	75	..	....	15	2000	.....	.....	800	10	84000	40	20	100	14,629 00
20	.....	100	.....	20	..	....	5	700	8000	.....	700	10	.....	10	....	40	2,146 00
.....	.....	300	.....	50	.	....	10	1000	1300	.....	900	15	.....	30	....	120	2,496 00
6	.....	280	250	2400	..	5	10	2000	2500	.....	1400	10	96000	1200	60	1600	28,691 00
10	.....	100	.....	700	..	30	50	3000	.....	.....	1100	20	40800	500	80	1100	13,142 00
20	.....	120	10	300	..	20	100	1300	5000	.....	2000	15	15000	135	10	800	7,109 00
.....	.....	.....	10	.....	..	.. .	.....	.....	1200	.....	200	....	.....	....	....	....	217 00
.....	.....	.....	.....	.....	..	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	99,370 50
70	.....	2475	330	4015	5	61	231	13200	32210	.....	13600	139	276800	2165	200	3950	99,370 50
4307	26576	13278	2484	11266	..	100	2918	6000	8800	3538	5750	102	819809	4343	....	1430	304,803 20
4377	26576	15753	2814	15281	5	161	3149	19200	41010	3538	19350	241	1096609	6508	200	5380	.....
52524	3189	70889	12663	61124	20	644	12596	1920	4101	14152	1161	2410	131593	2603	5000	8070	404,173 70

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Districts.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, bs.	Maquereau, barils.
Comté d'Halifax.			$			$			$		$				
Côte Nord	3	75	1800	18	216	6480	200	45200	4520	48	9600	....	....	....	1600
Ste-Marguerite Est	4	80	2600	24	180	5400	190	48000	4800	67	13400	....	2000	....	800
Hav. aux Sauvages	7	140	3700	48	130	3900	115	20000	2000	38	7600	....	2000	....	620
Anse à Peggy	....	....	....	....	96	2880	100	70000	7000	62	12400	....	2000	....	275
Dover	8	160	5600	48	106	3180	130	60000	7200	48	9600	....	1400	....	1600
Prospect	5	120	3360	30	425	12750	370	255000	38250	100	20000	....	2000	....	1700
Baie Terrence	7	140	5000	48	125	2500	115	45000	6750	32	6400	....	....	....	270
Pennant	6	70	2800	30	80	3200	100	18000	2700	10	2000	....	....	....	100
Sambro	6	90	2800	24	140	5600	150	18000	2700	2	400	....	....	....	150
Havre de Ketch	2	40	1000	10	95	2850	90	21000	2310	9	1800	....	....	....	300
Anse aux Portugais	....	....	....	....	70	1750	96	110000	17600	23	4600	....	7900	....	1560
Anse aux Hareng	13	310	10000	84	110	3200	115	42000	5040	41	8200	....	....	....	1900
Anse Ferguson	1	25	750	6	25	500	30	12000	1440	30	6000	....	....	....	300
Bedford	....	....	....	....	12	250	20	4500	540	3	600	....	200	....	15
Halifax	2	140	4000	24	...	....	...	..	....	....	....	1200	....	....	220
Ecum Secum à Quoddy	....	....	....	....	119	2417	122	5661	334	2	370	....	....	835	17
Ile Sober et havre aux Castors à la baie Spry	10	296	7000	56	139	2777	149	33805	2349	1	25	....	270	1106	184
Ile Gerrard au havre du Navire	3	95	1750	18	125	2259	130	31570	2099	....	....	....	160	....	66
Hav. aux Moules au h. de Petpeswick	13	320	7050	88	236	4646	223	34370	2176	3	1350	....	900	1490	255
Chezzetcook-est à Seaforth	12	455	15900	137	212	2832	130	98270	3327	....	....	....	....	...	325
Havre des Trois Brasses au Passage de l'est	2	35	650	10	58	1000	71	12890	719	....	....	....	954	200	313
Poiss. empl. pour la consom. locale	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	800	....	450
Totaux	104	2591	75760	703	2699	70371	2646	985266	113854	519	104345	1200	20589	3631	13020
Valeur $	....	...	....	....	....	....	....	....	....	....	....	19200	4116	726	156240

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèce de poisson.													Produits du poisson.			
Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Noues de merluche, lbs.	Poisson employé comme boitte.	Valeur.
																$ cts.
.....	50	50	120	3	..	560	....	.....	....	.....	....	.....	420	560	70	23,233 00
.....	500	....	500	10	..	1000	....	.....	....	.....	20	.....	900	1000	200	20,210 00
.....	600	....	520	11	..	1600	....	.....	....	.....	....	50000	1260	1600	250	27,609 00
.....	60	....	80	2	..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	60	....	20	4,364 00
.....	410	175	440	9	..	1800	....	.....	....	.....	....	.....	270	1800	320	33,550 00
11962	250	20	1000	20	..	40	....	.....	....	.....	....	29168	600	40	280	32,011 00
.....	76	....	250	5	..	250	....	.....	....	.....	....	.....	300	250	50	6,077 00
.....	50	100	1200	24	..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	720	....	240	7,563 00
.....	500	....	2000	40	..	200	....	.....	....	.....	....	120000	1320	200	275	28,791 00
.....	100	75	900	18	..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	540	....	90	8,518 00
.....	750	20	110	....	..	.....	50	.....	....	.....	....	.....	70	....	20	24,463 00
.....	100	....	1200	24	..	.....	....	80000	....	.....	....	.....	720	....	140	36,788 00
.....	10	....	150	3	..	.....	....	8000	....	.....	....	13776	90	....	40	6,824 00
.....	20	....	25	1	..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	30	....	5	439 00
.....	12000	....	.....	....	..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	48000	....	....	95,041 00
.....	67	10	701	....	..	.....	29	130	858	1553	13	411536	355	....	26	53,525 00
.....	525	36	1841	4	..	175	48	1470	670	1200	30	180144	666	220	71	36,100 00
.....	76	827	1622	2	..	23	93	668	520	1250	17	98880	620	16	51	24,429 00
.....	1098	29	5312	6	18	161	203	2038	2090	12100	75	184450	2201	208	209	56,870 00
.....	799	79	6310	4	4	24	142	930	550	4200	11	.....	2846	58	262	35,910 00
.....	379	232	1190	....	..	39	58	3600	850	28300	15	.....	432	46	34	14,447 00
.....	1800	....	1750	....	..	.....	750	.....	....	.....	....	.....	.....	....	....	23,660 00
Poisson frais vendu sur le marché d'Halifax																40,500 00
11962	20220	1653	27221	186	22	5872	1373	96836	5538	48603	181	1087954	62420	5998	2653	.....
1435	90990	7439	108884	1860	88	23488	5492	9684	554	2916	1810	130555	24968	5998	3979	640,922 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Districts.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.
Comté de Hants.			$			$			$		$		
Rivière Shubénacadie et Maitland..	..	....	.....	..	17	232	20	1128	450	..	....	2000	.....
Grand Lac à Shubénacadie.....	..	....	.....	..	82	246	82	738	328	..	....	3236	.....
Hants-Ouest.....	..	....	.....	..	10	1000	20	2435	1500	4	150	322	.....
Totaux.....	..	....	.....	..	109	1478	122	4301	2278	4	150	5558	.....
Valeur.....$	..	....	.....	..	....	.....	....	.....	.....	..	....	1112	.....
Comté de Pictou.													
Ile Pictou.....	1	32	1000	4	6	30	12	600	2000	..	....	.....	15
Havre Chance.....	..	....	.....	..	10	120	10	1170	1580	..	....	30300	50
Petit Havre.....	..	....	.....	..	15	180	15	1105	1490	..	....	2000	100
Grande Ile.....	..	....	.....	..	10	120	10	800	1150	..	....	45300	100
Grève Nord.....	..	....	.....	..	12	144	12	1000	1350	..	....	29200	180
Etangs.....	..	....	.....	..	5	60	5	600	918	..	....	12500	11
Lismore.....	..	....	.....	..	5	60	5	800	680	..	....	4800	20
District du Milieu.....	..	....	.....	..	....	.....	....	.....	.....	..	....	.....	.....
Pictou-Ouest.....	2	60	2000	6	85	800	180	4500	2450	..	....	5000	50
Totaux.....	3	92	3000	10	148	1514	249	10575	11618	..	....	129100	526
Valeur.....$	..	....	.....	..	....	.....	....	.....	.....	..	....	25800	6312

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.													Produits du poisson.				Valeur.
Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Noues de merluche, lbs.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	
																	$
.....	....	40	....	.....	..	9	....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	661
....	....	1566	....	.....	..	136	19690	....	.....	10	...	.....	....	....	....	.....	10,199
85	325	....	50	.....	24	77	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	1,518
85	325	1606	50	.....	24	222	19690	..	.....	10	...	.....	....	....	....	.....	.....
383	81	7227	200	.....	96	1998	1181	....	.....	100	...	.....	....	....	....	.....	12,378
133	....	....	....	6	..	.....	.....	....	.....	.....	...	219000	....	....	....	.....	27,083
100	....	....	...	50	..	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	7,310
50	....	....	....	100	..	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	2,225
50	....	....	....	50	..	.....	.....	....	.....	.....	...	30000	....	....	....	.....	14,285
220	....	....	....	1250	..	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	13,990
23	....	....	....	106	..	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	3,159
25	....	....	....	2500	..	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	3	13	11,324
.....	....	100	....	.....	..	.....	.....	....	5000	25	...	.....	....	....	....	.....	1,000
300	....	....	200	80	..	.....	.....	150	6000	300	25	457000	100	200	400	4000	65,200
901	....	100	200	4142	..	.....	.....	150	11000	325	25	706000	100	200	403	4013	.....
4055	....	450	800	16568	..	.....	.....	15	660	3250	75	84720	40	200	605	2006	145,576

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés, etc., dans le district n° 2, **Province de la Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1889.

COMTÉS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.								
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.										
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspareau, barils.
District n° 2.			$			$			$		$									
Antigonish	.....	.....	.....	.....	254	6600	539	127000	53000	.....	.....	.....	47000	.....	.....	1819	.....	430	.....	340
Colchester	.....	.....	.....	.....	61	1312	109	10003	1860	4	1000	.....	18775	.....	.....	6	.....	50	1260	5
Cumberland	1	32	1200	4	118	2481	163	3166	2072	5	190	.....	7350	.....	.....	3	.....	580	.....	802
Guysboro'	22	863	29650	162	1696	40418	2500	270160	118170	67	14930	812	28450	2820	1792	4377	26576	15753	.....	2814
Halifax	104	2591	75760	703	2699	70371	2646	985266	113854	519	10435	1200	20584	3631	.....	13020	11962	20220	.....	1653
Hants	.....	.....	.....	.....	109	1478	122	4301	2178	4	150	.....	5558	.....	.....	.	.....	85	325	1606
Pictou	3	92	3000	10	148	1514	249	10575	11618	.....	.....	.....	129100	.....	.....	526	.....	901	.....	100
Totaux	130	3578	109610	879	6085	124174	6328	1410471	302752	599	26705	2012	256817	6451	1792	19751	38538	38019	1585	7320

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Fin.*

COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.					VALEUR.
	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merlan, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Bar, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Rogues de poisson, barils.	Guano de poisson, ton'x.	Poisson employé comme boîtte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	
District N° 2.																				8
Antigonish	1140	....	.....	4450	710	....	....	4380	7050	.....	36000	300	250	206400	2510	5750	.....	2320	.....	101,773
Colchester	155	....	....	.....	.....	.....	201	600	2400	.....	29000	....	15	.....	80	.....	.....	200	.....	9,212
Cumberland	365	.....	152	20	198	2950	112	300	2400	.....	97582	22	203	282210	30	.....	.....	855	100	54,121
Guysboro'	15281	.....	5	161	3149	19200	....	....	41010	3538	19350	241	....	1096609	6508	.....	200	5380	.....	404,173
Halifax	27221	186	22	5872	1373	96836	....	.....	5538	.....	48603	181	....	1087954	62420	5998	.....	2653	.....	640,922
Hants	50	.....	.....	....	24	....	222	19690	.....	....	.....	10	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	12,378
Pictou	200	.....	.....	4142	....	.....	....	....	150	.....	11000	325	25	706000	100	200	.....	403	4013	145,576
Totaux	44412	186	179	14645	5454	118986	535	24970	58548	3538	241535	1079	493	3379173	71648	11948	200	11811	4113	1,368,155

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêches dans le district n° 2, **Nouvelle-Ecosse.**

Produits du poisson.		Quantités.	Taux.	Valeur.	Total.
			$ cts.	$	$
Saumon, mariné	Brls.	2,012	16 00	32,192	
do frais, dans la glace	Lbs.	256,817	0 20	51,363	
do fumé	"	6,451	0 20	1,290	
do en boîtes	"	1,792	0 15	268	
					85,113
Maquereau, mariné	Brls.	19,751	12 00	237,012	
do conserves en boîtes	Boîtes.	38,538	0 12	4,624	
					241,636
Hareng, mariné	Brls.	38,019	4 50	171,088	
do fumé	Boîtes.	1,585	0 25	396	
					171,484
Gasparot, mariné	Brls.	7,320	4 50	.....	32,941
Morue, sèche	Qtx.	44,412	4 00	177,648	
Langues et noues de morue	Brls.	186	10 00	1,860	
					179,508
Merlan, séché	Qtx.	179	4 00	716	
Merluche, sèche	"	14,645	4 00	58,580	
Noues de merluche	Lbs.	11,948	1 00	11,948	
					71,244
Egrefin, sec	Qtx.	5,454	4 00	.....	21,816
Flétan	Lbs.	118,986	0 10	.....	11,899
Alose	Brls.	535	9 00	.....	4,815
Bar	Lbs.	249,701	0 06	.....	1,498
Truite	"	58,548	0 10	.....	5,855
Encornet	Brls.	3,538	4 00	.....	14,152
Eperlan	Lbs.	241,535	0 06	.....	14,49
Anguille	Brls.	1,079	10 00	.....	10,790
Huîtres	"	493	3 00	.....	1,479
Homard	Boîtes	3,379,173	0 12	.....	405,501
Huile de poisson	Galls.	71,648	0 40	.....	28,659
Guano do	Ton'x.	200	25 00	.....	5,000
Poisson employé comme boitte	Brls.	11,811	1 50	.....	17,717
do do engrais	"	4,113	0 50	.....	2,056
Total		.....	.....	.....	1,327,655
Montant vendu sur le marché d'Halifax		.....	.....	.....	40,500
			.....	.....	1,368,155

ÉTAT COMPARARIF de l'augmentation et de la diminution des divers produits des pêches, district n° 2, province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour les années 1889 et 1889.

Espèces de produits.		Augmentation.	Diminution.
Saumon, mariné	Brls.	.....	606
do frais, dans la glace	Lbs.	1,406	.....
do fumé	"	.....	715
do conserves	"	.....	2,330
Maquereau, mariné	Brls.	5,353	.....
do conserves	Boîtes	24,250	.....
Hareng, mariné	Brls.	.....	8,818
do fumé	Boîtes	10	.....
Gasparot, mariné	Brls.	4,164	.....
Morue, séchée	Qtx.	.....	39,370
do langues et noues	Brls.	.....	355
Merlan et merluche	Qtx.	.....	1,263
Noues de merluche	Lbs.	.....	6,877
Egrefin, séché	Qtx.	.....	7,434
Flétan	Lbs.	.....	122,051
Alose	Brls.	86	.....
Bar	Lbs.	3,130	.....
Truite	"	.....	4,392
Encornet	Brls.	1,912	.....
Eperlan	Lbs.	.....	70,238
Anguille	Brls.	.....	941
Huitres	"	146	.....
Homard	Boîtes	488,838	.....
Huile de poisson	Galls	.....	9,216
Guano	Ton'x	200	.....
Poisson employé comme boitte	Brls.	.....	11,099
do engrais	"	513	.....

ÉTAT COMPARATIF de la valeur des pêches dans chaque comté du district n° 2, **Nouvelle-Ecosse,** pour les années 1888 et 1889.

Comtés.	1888.	1889.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$	$
Antigonish	93,988	101,773	7,785	.....
Colchester	6,796	9,212	2,416	.....
Cumberland	56,245	54,121	.....	2,124
Guysborough	421,445	404,173	.....	17,272
Halifax	808,607	640,922	.....	167,685
Hants	15,005	12,378	.....	2,627
Pictou	114,089	145,576	31,487	.....
Total	1,516,175	1,368,155	41,688	189,708
Diminution	.....	.....	.....	*148,020

*Ou 9¾ pour 100 à peu près.

NOUVELLE-ECOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total des hommes employés, etc.—

District.	Navires et bateaux empoyés à la pêche.							Matériel de pêche.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
Comté d'Annapolis.			$			$			$		$			
Margaretville	2	27	700	8	9	270	18	1800	900	....	.....	....	910	52
Port George	....	....	....	....	12	200	24	1200	600	2	300	1000	200	....
Hampton et Young's Cove	....	....	....	....	30	500	60	4000	2000	....	.....	....	700	.....
Rivière Annapolis, Est de Round Hill	....	....	....	....	8	40	16	80	160	....	.....	700	....	.....
Trav. de Granville à Thorne's Cove	....	....	....	....	15	300	30	700	350	7	1400	....	20	355
Thorne's Cove à Digby Gut	3	127	3810	29	45	900	75	2700	1350	3	300	....	490	250
Litchfield et Hillsburn	1	15	450	7	19	380	46	1140	570	....	.....	....	320	.....
Parker's Cove et Young's Cove	....	....	....	....	40	700	61	2800	1400	....	.....	....	1187	.....
Côté sud, bassin d'Annapolis	3	42	1260	13	23	540	47	400	250	10	2000	....	270	1200
Lequille	....	....	....	....	....	....	7	40	20	1	40	540	....	.....
Annapolis et rivière Round Hill	....	....	....	....	....	....	20	30	15	2	200	3000	....	.....
Lac et rivière du Sauvage	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	.....
Total	9	211	6220	57	201	3830	404	14890	7615	25	4240	5240	4097	185

District n° 3.

à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de dans la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1889.

Espèces de poisson.											Produits du poisson.					Valeur
Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, brls.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Bar, lbs.	Truite, lbs.	Anguille, barils.	Huile de poisson, gallons.	Noues de merluche, lbs.	Guano de poisson, tonneaux.	Poisson empl. comme boitte, brls.	Poisson empl. comme engrais, brls.	$ cts.
....	60	....	35	.....	25	2500	....	.....	.....	....	90	.....	....	250	20	4,921 00
....	200	....	100	.....	100	1000	....	.....	.....	....	300	.....	....	200	20	3,130 00
....	200	....	100	.....	200	4000	....	.....	.....	....	.....	.....	....	100	30	5,365 00
....	.....	....	....	.....	.....	.....	....	900	.....	....	.....	.....	....	....	....	194 00
....	20	....	10	.....	25	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	20	20	....	1,717 50
....	1930	14	340	1800	2000	15094	....	.....	.....	....	2300	2000	100	1200	...	35,734 40
....	600	6	182	505	620	2050	....	.....	.....	....	454	500	75	360	....	12,269 60
....	209	3	130	68	70	474	....	.....	.....	....	287	70	42	312	....	8,436 20
....	458	6	15	320	335	5630	....	.....	.....	....	640	.....	100	700	....	13,021 00
20	.....	....	....	.....	.....	.....	....	200	450	5	.....	.....	...	....	...	305 00
....	.....	....	....	.....	.....	.....	5	740	250	4	.....	...	14	....	...	1,109 40
....	.....	....	....	.....	.....	.....	....	.....	4000	....	.....	.....	....	....	....	400 00
20	3677	29	912	2693	3375	30748	5	1840	4700	9	4071	2570	351	3142	70	86,603 10

Homard vivant, expédié aux Etats-Unis, 261 tonneaux, à $35...$ 9,135 00

95,738 10

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, dans la glace, lbs.	Hareng, barils.	Hareng fumé, en boîtes.
Comté de Digby.			$			$			$		$			
Digby	8	334	6200	77	8	400	16	1600	1000	14	1800	....	....	1480
Broad Cove	..	....	....	....	7	350	14	600	300	....	....	....	....	....
Gulliver's Cove	..	....	....	....	6	300	12	550	275	....	....	100	....	....
Shelving Cove	..	....	....	....	6	320	13	600	300	....	....	....	....	....
Centreville	..	....	....	....	15	750	30	1300	760	....	....	....	....	....
Sandy Cove	..	....	....	....	20	850	40	1850	1000	2	100	....	....	....
Petite-Rivière	..	....	....	....	40	1560	80	2600	1600	....	....	....	....	....
Weymouth	..	....	....	....	14	620	28	1100	700	2	100	....	....	....
Pointe de l'Eglise	..	....	....	....	15	620	30	1200	700	....	....	....	....	....
Mételghan	..	....	....	....	7	350	14	600	300	....	....	....	....	....
Riv. au Saumon et Cap Ste-Marie	..	....	....	....	41	1590	82	2650	1620	....	....	....	....	....
Tête de la Baie Sainte-Marie	..	....	....	....	....	....	....	....	....	4	650	....	....	....
Westport	23	460	19000	160	38	1200	120	14000	7000	....	....	....	650	....
Freeport	14	290	11000	110	80	2700	240	12000	6000	....	....	....	720	....
Tiverton	5	100	3000	32	40	1300	120	7000	3500	....	....	....	150	....
Total	50	1184	39200	379	337	12910	839	47650	25055	22	2650	100	1520	1480

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite*

Espèces de poisson.											Produits du poisson.				Valeur.
Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Noues de merluche, barils.	Poisson empl. comme boitte, brls.	Poisson empl. comme engrais, brls.	
															$ cts.
3000	....	600	2000	5000	41000	....	500	1000	4	22896	6200	1000	1500	1500	56,267 52
351	....	90	700	800	1000	....	....	....	....	.....	600	400	450	340	9,445 00
340	....	80	500	650	2000	....	....	....	....	.....	450	360	340	300	7,700 00
360	....	140	700	560	1700	....	....	....	....	.....	550	280	340	100	8,270 00
1400	....	460	2866	1500	2960	....	....	....	....	.....	2000	800	680	400	28,020 00
2000	....	560	2820	2000	3500	....	....	....	....	.....	2200	850	775	600	33,062 50
3000	...	565	2900	2500	4000	....	....	....	....	.....	2500	920	900	680	39,870 00
310	....	545	775	650	640	....	....	....	....	.....	1050	360	750	710	11,444 00
360	....	493	754	660	700	....	....	....	....	.....	100	310	860	730	11,143 00
389	....	300	360	410	2000	....	....	....	6	.....	750	200	500	540	7,616 00
4500	...	3000	1750	1000	13500	....	....	....	11	.....	3200	340	1200	500	46,130 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	....	....	3	.....	100	.....	50	150	250 00
30500	40	18400	21200	25700	80000	..	....	....	....	.....	43600	10160	4800	500	429,250 00
20000	28	11600	16800	14250	45000	....	....	....	....	.....	26500	7600	3000	600	281,260 00
3500	12	2850	3000	2500	12000	....	....	....	....	.....	5000	1200	1000	200	54,120 00
70009	80	39683	57125	58180	210000	3	500	1000	24	22896	94800	24780	17154	8090	1,023,848 02

Homard vivant expédiés aux Etats-Unis, 741 ton'x., à $35	$ 25,935 00
Merluche fraîche vendue à l'étranger, 750,000 lbs., à 4c	30,000 00
Merluche fumée exportée, 140,000 lbs., à 8c	11,200 00
	67,135 00
	1,090,983 02

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.
Kings.			$			$			$		$			
Gaspereaux	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	500	....	....
Aylesford	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2100	....	....
Kentville	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Avonport	....	....	....	....	12	200	12	2000	1000	1	500	....	....	....
Boat Island	....	....	....	....	....	....	....	2200	1100	1	400	....	....	....
Blomidon	2	27	400	5	....	....	....	400	200	2	200	....	....	10
Havre Baxter	1	10	250	3	13	200	26	600	300	1	200	1500	....	525
Roche Noir	....	....	....	....	10	150	20	500	250	4	800	1200	....	700
Canada-Creek	....	....	....	....	6	120	12	250	125	....	....	400	....	125
Havre de Hall	3	45	800	8	20	400	40	1250	625	7	1500	9000	6	500
Harborville	1	15	200	3	2	40	4	500	250	6	1200	1400	....	1070
Kingsport	1	11	150	3	....	....	....	400	200	....	....	....	....	100
Ile Longue	....	....	....	....	....	....	....	3000	1500	2	500	....	....	....
Morden	....	....	....	....	....	....	....	1200	600	4	800	2500	....	550
Medford	....	....	....	....	....	....	....	200	100	2	300	....	....	....
Pereaux	....	....	....	....	....	....	....	200	100	2	300	....	....	15
Starr's Flats	....	....	....	....	....	....	....	3000	1500	2	800	....	....	....
Baie de Scott	....	....	....	....	....	....	....	4000	2000	3	1500	....	....	....
Totaux	8	108	1800	22	63	1110	114	19700	9850	37	9000	18600	6	3595

la pêche, des quantité et valeur du matériel, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.										Produits du poisson.			Valeur
Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Merlan, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	$ cts.
.....	650	.....	.....	.....	.....	.....	1000	7000	10	.....	.....	.....	3,745 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	750	.....	.....	.....	.....	.....	495 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2000	.....	.....	.....	.....	120 00
.....	600	.....	.....	.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,820 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
80	.....	4	.....	2	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	10	97 00
.....	.....	168	98	168	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	50	4,266 00
10500	.....	200	150	130	.....	.....	.....	.....	.....	300	300	350	8,330 00
400	.....	60	60	200	.....	.....	.....	.....	.....	150	80	150	2,404 00
1000	.....	300	150	250	1500	.....	.....	.....	.....	100	200	400	7,630 00
1050	.....	50	40	30	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	350	5,474 50
500	.....	40	25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	.....	800 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	35	.....	.....	.....	.....	.....	.....	350 00
.....	.....	50	40	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	100	3,128 00
50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	37 50
100	.....	15	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	181 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	750 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	274	.....	.....	.....	.....	15	200	2,662 50
13680	1250	887	567	780	1500	418	1750	9000	10	550	737	1700	43,490 50

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.								
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.
C. de Lunenburg.			$			$			$		$					
Chester	4	234	5000	44	59	1365	58	14350	2945	4	2000	6220	450	400	90	225
Rivière Martin.	3	257	11500	48	57	1325	47	12400	1365	1	400	1100	100	100	55	55
Pte au Renard	2	63	3000	17	83	2240	124	62400	7505	..	....	800	....	800	697	25
Anse du Moulin.	1	21	400	5	67	1235	75	51400	5820	..	....	800	....	500	325	20
Lodge	....	....	....	....	20	385	27	23000	1825	..	....	400	....	250	90	15
Anse N.-Ouest	....	....	....	....	45	1580	54	38800	3450	..	..	1000	....	675	240	12
Aspotogen	2	25	600	6	27	655	32	15000	1750	..	....	500	60	250	190	15
Grève de Sable	....	....	....	....	40	1195	48	36000	3400	..	....	450	....	190	250	10
Blandford	1	56	1000	5	70	2015	70	57000	5720	..	....	775	....	900	360	25
Petit Tancook	....	....	....	....	48	1750	49	47000	4700	..	....	150	....	200	450	10
Grand Tancook.	....	....	....	....	136	8760	176	136000	15500	..	....	1100	....	720	1950	45
Anse Profonde.	....	....	....	....	22	680	32	22500	2225	1	600	350	....	155	95	40
Lunenburg à l'île à la Croix	85	7650	400500	1200	150	5300	200	18000	11063	..	....	....	....	400	1000	20
Baie Mahone et les îles de la Pte Sauvage	19	1487	91500	240	5	218	10	1500	480	..	....	....	....	4	100	30
Rivière La Have S.-E. à New-Dublin	57	42135	229500	818	425	9000	325	40625	17875	..	....	50	30	776	3995	65
Petite Rivière à Port-Medway-Est	8	640	43200	112	200	4280	180	23500	8090	..	..	35	25	600	2500	50
Totaux	182	14668	786200	2495	1454	41983	1507	599475	93713	6	3000	13730	665	6920	12387	6625

la pêche, des quantité et valeur du matériel, etc.—**Nouvelle-Ecosse.**—*Suite.*

Espèce de poisson.												Produits du poisson.					Valeur.
Morue, qtx.	Lang. et noues de morue, brl.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Noues de merluche, lbs.	Guano de poisson, tonneaux.	Pois. employé c. boitte, brls.	Pois. employé c. engrais, brls.	
																	$ cts.
650	10	225	.....	.....	100	..	550	7	950	30	95000	250	....	..	55	30	24,355 00
2614	15	....	.....	.....	1200	..	315	2	800	18	.....	1500	....	..	145	....	14,018 50
725	2	15	1000	.....	500	..	165	7	250	4	.....	550	1000	..	105	30	23,582 50
185	1	15	200	.....	.....	..	....	2	225	6	.....	145	75	..	15	10	10,902 00
95	....	50	50	.....	.....	..	....	2	.....	....	.....	50	40	..	5	5	5,115 50
250	3	40	25	150	.....	..	25	2	150	4	.....	125	10	..	35	15	13,408 50
150	2	10	10	.....	135	..	60	2	.....	2	50000	75	5	..	10	6	11,490 00
155	1	15	50	.....	110	..	..	1	.....	2	.....	95	35	..	20	10	5,018 00
475	5	25	25	.....	.....	..	....	12	.....	10	.....	415	10	..	15	20	17,714 00
355	....	25	10	.....	485	..	..	2	.....	2	.....	235	5	..	40	20	6,680 50
1250	15	50	50	.....	550	..	....	12	.....	5	45000	875	45	..	105	110	30,733 00
55	....	15	.....	.....	.....	..	75	2	250	12	.....	160	....	..	5	10	3,462 00
92500	300	2500	1200	7500	130600	..	....	20	.....	6	68750	31000	....	10	106	....	462,149 00
17480	76	525	260	1275	29560	..	....	....	.....	....	.....	7800	....	2	6	....	85,650 00
42272	120	135	420	1135	260000	10	200	200	5500	50	14988	32000	....	12	1000	....	249,125 06
7350	20	50	75	225	43350	4	....	80	2700	10	12500	5050	....	2	550	....	59,589 00
166561	570	3695	3375	10285	466590	14	1390	353	10825	161	286238	80325	1225	26	2217	266	1,022,992 56

Moules, 5,000 boîtes, à 12c	$600 00	
Pétoncles, 800 douz., à 50c	400 00	
		1,000 00
		1,023,992 5

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Maquereau, barils,	Hareng, barils.
Comté de Queen.			$			$			$				
Liverpool	3	276	13000	56	20	300	25	1080	540	4500	....	10	940
Port Mouton	3	145	4000	24	78	3600	161	3600	1600	200	...	15	2500
Brooklyn	2	142	9500	25	17	892	34	1140	400	2000	...	....	120
Port Joli	....	....	....	....	29	550	37	60	30	....	....	....	....
Port L'Hébert	1	15	100	5	12	240	12	150	60	....	....	....	....
Somerville	....	....	....	...	7	70	8	120	500	....	....	....	40
Hunt's Point	....	....	....	....	25	500	39	1000	975	....	....	15	160
White Point	....	....	....	....	7	175	14	1300	104	....	....	100	250
Beach Meadows	....	....	....	....	10	140	10	260	400	250	....	....	63
Ile Coffin	....	....	....	....	11	270	23	1000	120	30	....	....	137
Eagle Head	....	....	....	....	8	324	14	340	378	300	....	....	30
Berlin-Ouest	....	....	....	....	18	220	17	1275	360	160	....	....	140
Berlin-Est	....	....	....	....	17	204	15	900	981	840	....	....	30
West Head	....	....	....	....	36	540	39	2180	250	....	....	41	986
Moose Harbor	....	....	....	....	9	108	11	500	160	....	....	5	310
Black Point	....	....	....	....	6	90	8	700	210	....	....	...	105
Milton	....	....	....	....	6	72	10	160	80	3750	....	....	....
Gull Island	....	....	....	....	5	100	8	360	180	10	....	10	180
East Head	....	....	....	....	10	150	8	380	175	360	....	1	85
Mill Village	....	....	....	....	55	410	51	1900	680	3575	200	....	....
Port Medway	10	845	35100	149	85	1600	90	8790	1875	7225	150	112	693
Ponhook	....	....	....	....	8	96	32	180	120	1700	50	....	....
Total	19	1423	61700	259	479	10651	666	27575	10178	24900	400	309	6819

pêche, des quantité et valeur du matériel, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèce de poisson.													Produits du poisson.			Valeur.
Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, galls.	Poisson empl. comme boitte, brls.	Poisson empl. comme engrais, brls.	$ cts.
15	3410	20	....	....	12	1000	....	2000	....	.....	10	....	1100	25	60	19,673 00
10	2600	2	....	70	50	2000	....	500	....	.....	50	56200	2000	300	200	30,139 00
30	1667	6	....	....	50	1500	....	100	....	200	3	.....	800	150	240	8,770 00
24	140	....	....	....	5	....	....	200	....	2000	40	...	110	540	....	2,082 00
.....	100	....	....	....	....	.....	....	250	....	.....	60	288	80	200	....	1,391 56
.....	70	....	....	....	12	.....	....	100	....	.....	....	.....	86	140	40	762 40
.....	450	....	....	....	50	.....	....	...	....	.....	5	.....	400	150	100	3,350 00
.....	200	....	....	....	50	.....	....	200	....	.....	....	.....	180	100	150	3,817 00
.....	40	....	....	....	4	100	....	.....	....	.....	....	.....	30	5	22	518 50
.....	331	4	....	....	30	200	....	.....	....	...	....	20400	150	25	120	4,663 50
.....	210	....	....	....	20	.....	....	.....	....	.....	....	.....	100	20	15	1,177 50
5	60	....	....	....	10	400	....	.....	....	.....	....	.....	30	6	50	980 50
.....	70	....	....	....	15	90	....	.....	....	.....	....	.....	35	5	40	878 50
.....	603	....	10	....	36	650	....	.....	....	.....	....	.....	300	50	400	7,615 00
.....	55	....	....	....	12	....	....	....	....	.....	....	.....	25	6	60	1,632 00
.....	80	....	....	....	10	.....	....	.....	....	.....	....	24000	40	8	50	3,713 00
50	.....	....	....	....	....	.....	....	500	...	600	5	.....	.....	.....	....	1,111 00
.....	60	....	....	....	6	200	....	.....	....	.....	....	.....	30	6	40	1,197 00
.....	50	....	....	....	5	120	....	.....	....	.....	....	.....	25	5	30	691 50
2050	.....	....	....	....	....	....	25	1750	....	18200	14	....	.....	.....	....	11,637 00
1250	8438	12	50	480	150	5000	....	200	60	6100	23	20200	6175	315	....	54,866 50
505	....	....	....	....	....	.....	....	2250	....	.....	12	.....	....	.....	....	2,882 50
3939	18634	44	60	550	517	11260	25	8050	60	27100	222	121088	11696	2056	1617	163,548 96

Expédié aux Etats-Unis, homard vivant..... .....$ 2,720 00
175 barils de moules, à $7.00..... 1,225 00

3,945 00

$ 167,493 96

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.				
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.
Comté de Shelburne.			$			$			$		$	
Barrington	7	319	10250	71	42	1000	37	11640	951	....	.....	540
Havre de Wood	4	67	1600	24	92	1826	93	20000	1651	1	2000	....
Havre Shag	4	87	2350	30	35	775	30	15000	1250	....	.....	....
Bear Point	2	34	700	18	50	960	29	10710	950	....	.....	....
Ile du Cap	6	373	12250	69	325	6350	380	35000	4575	*7	10125	....
Port Latour et Baccaro	2	22	505	7	196	2744	110	53000	4050	....	.....	....
Upper Port Latour	1	29	250	5	37	350	40	5160	600	....	.....	....
Cap Negro et Blanche	....	....	.....	....	63	698	60	11600	725	....	.....	....
Ile du Cap Negro	....	....	.....	....	46	850	48	5600	850	1	950	....
Port Clyde	....	....	.....	....	3	15	3	400	30	....	.....	3350
Havre N.-E. et Clyde-Est	....	....	....	....	16	700	22	6300	900	....	.....	700
Black Point et Red Head	....	....	.....	....	42	2950	90	19300	1450	....	.....	....
Ile Roseway et McNutt	....	....	.....	....	45	2800	80	15750	1600	....	.....	....
Churchover et Birchtown	....	....	.....	....	33	1450	58	5000	500	....	.....	180
Shelburne et Pointe de Sable	5	504	21500	92	45	920	68	18750	2000	....	.....	500
Jordan Ferry	....	....	.....	..	27	850	38	5000	500	....	.....	200
Baie Jordan	2	193	7500	38	16	800	25	7500	700	....	.....	....
Lockeport	19	1480	80000	300	45	2300	80	8000	1000	....	.....	225
Total	52	3108	136705	654	1158	28338	1291	254210	24282	9	13075	5695

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc—**Nouv.-Ecosse.**—*Suite.*

Espèce de poisson.											Produits du poisson.		Valeur.
Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Merlan, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson empl. comme boitte, brls	$ cts.
13	375	490	4212	141	383	14600	525	.....	60	.....	1955	2059	28,035 00
35	1675	.....	279	12	75	12000	.....	.....	.....	106270	50	3250	27,536 40
28	610	.....	1400	111	225	8000	.....	.....	.....	.....	380	305	11,213 50
11	220	.....	850	40	324	2400	.....	.....	.....	120000	331	325	21,160 90
50	3360	.....	12000	250	3350	80000	.....	.....	.....	.....	5250	5000	94,040 00
103	1051	26	1500	2562	1035	1800	.....	.....	.....	.....	4067	1325	30,048 30
45	460	20	1000	250	300	3000	.....	.....	.....	.....	1050	380	10,095 00
13	852	12	1000	55	600	.....	.....	.....	.....	.....	1591	150	11,138 40
90	1400	.....	2575	300	900	3000	.....	.....	.....	.....	2600	600	24,290 00
.....	.....	300	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,080 00
.....	165	30	300	.....	60	.....	.....	.....	12	.....	160	.....	2,559 00
.....	1637	.....	888	4	1000	.....	.....	.....	.....	.....	625	50	14.441 00
.....	1410	25	727	229	764	.....	.....	.....	.....	.....	1615	40	13,338 50
.....	462	50	172	.....	202	.....	.....	.....	.....	.....	175	.....	3,675 00
.....	1860	35	8200	.....	354	.....	5000	.....	.....	.....	2635	300	43,917 50
.....	150	.....	100	.....	160	.....	.....	10000	.....	30912	80	.....	6,021 44
.....	834	.....	3490	.....	257	.....	.....	.....	.....	39000	1300	.....	23,524 00
100	2000	35	8000	25	600	30000	1000	.....	.....	22560	6000	.....	132,559 70
488	18521	1023	66708	3979	10589	154800	6525	10000	72	318742	29864	13784	500,573 64
													*115,730 00
													616,303 64

*Homard vivant, exporté, 2,079,500, à 4c..... $83,180 00
Maquereau frais, expédié dans la glace, 542,500, à 6c..... 32,550 00

$115,730 00*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saum. frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.
Comté de Yarmouth.			$			$			$		$			
Acadie et Petite-Rivière	..	....	.....	....	130	4500	230	5000	1200	*1	2000	.....	130	280
Tusket Wedge	10	714	20000	170	30	1500	80	14000	5500	*1	2000	.....	250	500
Rivière au Saumon	..	....	.....	....	60	600	75	12000	4000	..	...	900	....	.....
Tusket	2	47	1200	12	180	2500	200	30000	7500	..	.. .	1500	120	320
Rivière de l'Est	..	....	.....	....	60	600	70	8000	2000	..	.... .	500	....	.....
Lac et ruisseau à l'Anguille	1	18	700	10	50	400	80	2000	1500	..	.. ..	.....	40	450
Argyle	2	131	6500	26	60	1000	110	5000	1600	..	.....	.. ...	45	125
Argyle Sound	..	....	....	....	55	1400	120	9000	4000	..	.....	.....	180	650
Pubnico-Est et Ouest	27	1896	115000	528	45	2200	90	15000	6000	*1	2000	.....	230	150
Yarmouth	25	1775	64420	375	56	800	104	6000	2200	*3	6000	16000	505	4630
Port Maitland	9	83	2000	38	31	500	58	3800	1800	*3	7000	.....	370	790
Sandford	3	40	1300	16	43	760	84	4600	2160	*2	4000	.....	725	1836
Totaux	79	4704	211120	1175	800	16760	1301	114400	39260	11	23000	18900	2595	9731

* Trappes.

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**N.-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.														Produits du poisson.			Valeur.
Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche, quintaux.	Merlan, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Pois. empl. comme boitte, brls	Poiss. empl. comm engr., brls.		$ cts.
....	20	140	2	30	....	120	4500	....	.....	1500	12	94400	40	....	500		16,594 00
....	60	9620	20	395	....	550	9620	....	.....	.....	....	.....	4700	....	....		51,322 00
....	1870	.....	....	.....	....	.....	.....	....	350	12000	16	.....	.....	....	....		9,510 00
....	2240	360	4	50	....	80	.....	....	1200	25000	60	.....	140	....	....		17,736 00
....	760	.....	....	.....	....	.....	.....	....	800	.....	15	.....	.....	....	....		3,750 00
....	650	250	2	50	20	50	.....	....	.....	6000	280	.....	60	....	....		10,009 00
....	380	2150	2	....	....	.....	.....	....	.....	.....	25	38400	1000	....	200		16,863 00
....	35	350	....	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	....	....	....	....	....		6,857 50
....	40	22220	54	445	....	3095	15000	8	.....	.....	60	21264	9868	....	200		116,588 88
400	....	32600	21	3860	....	3685	20600	....	600	.....	20	38000	7500	400	....		200,665 00
....	....	1610	5	680	....	260	10000	....	.....	.....	....	.....	1000	120	....		20,540 00
....	....	1200	4	460	....	145	44000	....	.....	.....	....	.....	860	85	....		30,350 50
400	6055	70500	114	5970	20	7985	103720	8	2950	44500	488	192064	25168	605	900		499,985 88

Homard vivant exporté aux Etats-Unis, 1,600 tonneaux, à $35.....	$56,000 00	
Gasparot fumé, 150,000, à 80c. par 100.....	1,200 00	
		57,200 00
		$557,985 88

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés dans le district n° 3, de la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1889.

COMTÉS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.								
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace.	Saumon, fumé, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.
District n° 3.			$			$			$		$							
Annapolis	9	211	6220	57	201	3830	404	14890	7615	25	4240	5240	.....	.....	4097	18570	20	3677
Digby	50	1184	39200	379	337	13910	839	47650	25055	22	2650	100	.....	.....	1520	1480	.....	70009
King's	8	108	1800	22	63	1110	114	19700	9400	37	9000	18600	.....	6	3595	13680	1250	887
Lunenburg	182	14668	786200	2495	1454	41983	1507	599475	93713	6	3000	13730	665	6920	12387	....	662	166561
Queen's	19	1423	61700	259	479	10651	666	27375	.....	.....	.....	24900	400	309	6819	.....	3939	18634
Shelburne	52	3108	136705	654	1158	28338	1291	254210	24282	9	13075	5695	.....	488	18521	.....	1023	66708
Yarmouth	79	4704	211120	1175	800	16760	1301	114400	39260	11	23000	18900	.....	2595	9731	400	6055	70500
Totaux	399	25406	1242945	5041	4492	116582	6122	1077700	199325	110	54965	87165	1065	10318	56670	34130	12949	396976

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Fin.*

Comtés.	Espèces de poisson.												Produits du poisson.					Valeur.
	Langues et noues de morue, brls.	Merlan.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, brls.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Noue de merluche, lbs.	Guano de poisson, ton'x.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	
District nº 3.																		$ cts.
Annapolis	29	912	2693	3375	30748	5	1840	4700	....	.....	9	.....	4071	2570	351	31425	70	95,738 10
Digby	80	39683	57125	58180	210000	3	.....	500	....	1000	24	22896	94800	24780	.....	17145	8090	1,090,983 02
King's	....	567	.....	780	1500	418	.....	1750	....	9000	10	.....	550	....	....	737	1700	43,490 50
Lunenburg	570	3695	3375	10285	466590	14	.....	1390	353	10825	161	286238	80325	1225	26	2217	266	1,023,992 56
Queen's	44	60	550	517	11260	25	.....	8050	60	27100	222	121088	11696	.....	.....	2056	1617	167,493 96
Shelburne	....	3979	.....	10589	154800	....	.....	6525	....	10000	72	318742	29864	.....	.....	13784	....	616,303 64
Yarmouth	114	5970	20	7985	103720	8	.....	2950	....	44500	488	192064	25168	.....	.....	605	900	558,785 88
Total	837	54866	63763	91711	978618	473	1840	25865	413	102425	986	941028	246474	28575	377	39686	12643	3,595,987 66

Ajouté au relevé :—

Annapolis—Homard frais	$ 9,135 00	
Digby—Homard vivant exporté aux Etats-Unis; Egrefin frais; Merluche fumée	67,135 00	
Lunenburg—Moules; Pétoncles	1,000 00	
Queen's—Homard vivant exporté aux Etats-Unis; Moules	3,945 00	
Shelburne—Homard vivant exporté aux Etats-Unis; Maquereau frais do	115,730 00	
Yarmouth—Homard vivant do; Gasparot fumé	57,200 00	
		254,145 00
Total		$ 3,850,133 66

RÉCAPITULATION DU RENDEMENT DES PÊCHES POUR LE DISTRICT N° 3, **Nouvelle-Ecosse**, 1889.

Espèces de produits.		Quantités.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, frais	lbs.	87,165	0 20	17,433 00
do fumé	lbs.	1,065	0 20	213 00
Maquereau, mariné	brls.	10,318	15 00	154,770 00
do exporté, frais	poisson	542,500	0 06	32,550 00
Hareng, mariné	brls.	56,670	4 00	226,680 00
do fumé	boîtes.	34,130	0 25	8,532 50
Gasparot, mariné	brls.	12,949	4 50	58,270 50
do fumé	pièces.	150,000	80c. par 100	1,200 00
Morue, séchée	qtx.	396,976	4 00	1,587,904 00
do langues et noues	brls.	837	10 00	8,370 00
Merlan, sec	qtx.	54,866	4 00	219,464 00
Merluche, sèche	qtx.	63,763	4 00	255,052 00
do noues de	lbs.	28,575	1 00	28,575 00
Egrefin, sec	qtx.	91,711	4 00	366,844 00
do frais	lbs.	750,000	0 04	30,000 00
Merluche fumée	pièces.	140,000	0 08	11,200 00
Flétan	lbs.	978,618	0 10	97,861 80
Alose	brls.	473	10 00	4,730 00
Achigan	lbs.	1,840	0 06	110 40
Truite	lbs.	25,865	0 10	2,586 50
Encornet	brls.	413	4 00	1,652 00
Eperlan	lbs.	102,425	0 06	6,145 50
Anguille	brls.	986	10 00	9,860 00
Homard, en conserves	boîtes.	941,028	0 12	112,923 36
do exporté vivant	ton'x.	2,602	35 00	91,070 00
do do	pièces.	2,147,500	0 04	85,900 00
Huile de poisson	galls.	246,474	0 40	98,589 60
Guano de poisson	ton'x.	377	35 00	9,425 00
Poisson employé comme boitte	brls.	39,686	1 50	59,529 00
do do engrais	brls.	12,643	0 50	6,321 50
				*2,225 00
				3,595,987 66

*Divers. *Voir* rapports de comtés—

Moules, Lunenburg	600 00
do Queen's	1,225 00
Pétoncles, Lunenburg	400 00
	2,225 00

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux, rets et nasses employés aux pêches du district n° 3 de la **Nouvelle-Ecosse**, et estimation approximative de la valeur du matériel de pêche non compris dans les relevés.

Articles.	$ cts.	$ cts.
399 navires	.....	1,242,945 00
4,492 bateaux	.....	116,582 00
1,077,700 brasses de rets	.....	199,325 00
110 nasses	.....	54,965 00
		1,613,817 00
Fabriques de conserves	55,300 00	
Seines (non comprises dans les relevés)	7,700 00	
Trappes à homard et rets	30,000 00	
Vapeurs et semaques	9,100 00	
Boucans, etc	2,400 00	
		104,500 00
		1,718,317 00

RÉCAPITULATION du rendement des pêcheries dans toute la province de la **Nouvelle-Ecosse**, 1889.

Espèces de poisson.		Quantités.	Valeur.	Total.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, mariné	brls	2,377	38,032 00	
do frais	lbs.	407,454	81,490 40	
do fumé	do	7,516	1,503 00	
do conserves	do	9,784	1,466 80	
				122,492 20
Maquereau, mariné	brls.	43,038	586,317 00	
do conserves en boîte	lbs.	62,258	7,470 40	
do frais	Nomb.	542,500	32,550 00	
				626,337 40
Hareng, mariné	brls.	127,605	529,432 00	
do fumé	boîtes.	35,835	8,958 50	
do en boîte	lbs.	5,760	691 20	
				539,081 70
Gasparot	brls.	22,858	102,862 00	
do fumé	Nomb.	150,000	1,200 00	
				104,062 00
Morue, séchée	qtx.	587,558	2,350,232 00	
do langues et noues	brls.	1,328	13,280 00	
				2,363,512 00
Merlan	qtx.	56,326	.....	225,304 00
Merluche	do	79,690	318,760 00	
do noues	lbs.	42,328	42,328 00	
				361,088 00
Egrefin, sec	qtx.	115,581	462,324 00	
do frais	lbs.	750,000	30,000 00	
Merluche, fumée	Nomb.	140,000	11,200 00	
				503,524 00
Flétan	lbs.	1,155,920	.....	115,592 40
Alose	brls.	1,012	.....	9,585 00
Achigan	lbs.	251,541	.....	1,608 40
Truite	do	148,446	.....	14,844 80
Encornet	brls.	11,360	.....	45,440 00
Eperlan	lbs.	480,760	.....	28,845 50
Anguille	brls.	3,468	.....	34,680 00
Huîtres	do	2,532	.....	7,596 00
Homard, en conserves	lbs.	6,181,763	741,811 80	
do frais	ton'x.	2,602	176,970 00	
do vivant	Nomb.	2,147,500		
				918,781 80
Huile de poisson	galls.	368,290	.....	147,315 80
Guano de poisson	ton'x.	661	.....	16,525 00
do employé comme boitte	brls.	59,102	.....	88,653 50
do do engrais	do	18,256	.....	9,127 50
Moules		.....	.....	1,825 00
Pétoncles		.....	.....	400 00
Poisson vendu sur les marchés d'Halifax, non compris dans les relevés		.....	.....	40,500 00
Poisson consommé dans le comté de Richmond, non compris dans les relevés		.....	.....	20,000 00
Valeur totale, 1889		.....	.....	6,346,722 00
do 1888		.....	.....	7,817,030 42
Diminution		.....	.....	1,470,308 42

ANNEXE No 4.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

DIVISION N° 1.

RAPPORT DES PÊCHERIES DU COMTÉ DE CHARLOTTE, NOUVEAU-BRUNSWICK, POUR L'ANNÉE 1889, PAR L'INSPECTEUR JOHN H. PRATT.

St. Andrews, N.-B., 31 décembre 1889.

A l'honorable Charles H. Tupper,
Ministre de la marine et des pêcheries.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint mon premier rapport annuel sur les pêcheries de la division ouest du Nouveau-Brunswick, avec une analyse des rapports des différents officiers des pêcheries, et les tableaux indiquant leurs produits et leur valeur.

Ces rapports accusent dans la capture totale une diminution qui est surtout due à ce qu'on a fait la pêche avec moins de vigueur, et à une forte réduction dans la demande de sardine, qui n'a jamais été aussi abondante que cette année; mais les prix sont tombés si bas qu'ils n'auraient pas payé les dépenses nécessaires à la reconstruction d'un grand nombre de nasses sérieusement endommagées.

Sur la rivière Sainte-Croix il y a treize scieries, dont quelques-unes se trouvent sur le côté américain de la rivière; et chacune d'elles laisse tomber sa sciure dans la rivière. On l'a exemptée de l'opération du statut qui défend de jeter de la sciure de bois dans la rivière; mais comme la production du bois diminue tous les ans, ce mal se guérira par lui-même en définitive. Les filatures de coton sont également situées sur cette rivière, et laissent tomber dans l'eau le contenu de leurs cuves de teinturerie (lorsque leurs opérations de teinturerie sont terminées); mais l'attention de votre département ayant été attirée sur ce sujet dans des rapports antérieurs, je n'ai aucun doute que vous y donnerez toute votre attention. Plusieurs scieries ont été en opération sur la rivière Magaguadavic pendant la dernière saison. On avait l'habitude de laisser tomber dans la rivière toute la sciure et les rebuts. J'ai empêché une scierie de jeter de la sciure de bois dans le cours d'eau à l'avenir, et les autres qui sont situées à une certaine distance en amont ont été notifiées qu'on ne laisserait pas continuer sans impunité cette pratique illégale la prochaine saison.

Les diverses saisons réservées ont été en général assez bien observées, mais je regrette de dire qu'il y a un grand nombre de pêcheurs qu'on ne peut retenir que par la crainte de la loi, et qui exigent une surveillance constante et vigilante.

J'ai fait avec soin une inspection personnelle de toutes les passes à poisson de ma division. A une ou deux exceptions près, où il faut de légères réparations, elles sont encore en très bon état, et répondent admirablement aux fins auxquelles elles sont destinées.

Pendant une tournée d'inspection j'ai visité le lac Utopia (splendide nappe d'eau située près de Saint-George), et j'ai trouvé qu'un certain nombre de gens riches avaient construit une maison de club, et avaient intention de bâtir l'été prochain un certain nombre de chalets; ils ont dit avoir intention de déposer du frai de saumon dans ce lac la saison prochaine à leurs propres frais. Grâce à ses beaux fonds de gravier et aux lacs et cours d'eau qui s'y jettent, il n'y aurait pas de meilleur endroit pour déposer les alevins de saumon de la prochaine saison, et je recommanderais respectueusement au département de considérer favorablement l'opportunité d'en déposer dans ce lac l'an prochain.

Quant aux alevins de saumon déposés dans les eaux intérieures du comté de Charlotte, je dois dire que les résultats paraissent très encourageants, grâce à la protection que leur donnent les officiers des pêcheries et aux facilités qu'offrent ces

eaux comme frayères. Le braconnage qu'on faisait autrefois sur une vaste échelle dans la rivière Sainte-Croix a été complètement arrêté, grâce aux efforts sincères de nos officiers de pêche sur la frontière, et de ceux des Etats-Unis. Je pourrais dire que les commissaires de l'Etat du Maine désirent vivement faire repeupler cette rivière avec du saumon, parce qu'ils connaissent parfaitement les nombreux avantages qu'elle offre à la pisciculture.

SAUMON.

Cette pêche est limitée aux lacs Chamcook et à la rivière Sainte-Croix; et comme ce sont surtout les amateurs qui font cette pêche, il est impossible d'obtenir des statistiques exactes. Les alevins de saumon déposés dans ces eaux ont produit des résultats très satisfaisants pour les gardes-pêche et les amateurs, et prouvent surabondamment le succès qu'a atteint le dépôt d'alevins dans les rivières et les cours d'eau de ce comté.

Une protection complète et la stricte observation des saisons réservées conduiront en définitive au but que votre département désire sincèrement atteindre, le repeuplement des rivières et des lacs de cette division.

MAQUEREAU.

C'est un poisson qu'on a bien rarement vu depuis quelques années dans ces eaux, bien que la capture ait été forte autrefois et ait rapporté de beaux bénéfices; mais pour quelque raison inconnue il ne donne pas en bancs maintenant, et on n'en a pris que quelques-uns cette année.

HARENG.

La capture du hareng accuse une forte augmentation sur l'an dernier, et il est très agréable de faire rapport qu'au lieu de diminuer, comme quelques-uns le prédisaient avec confiance, il abondait dans chaque nasse et chaque anse en plus grands bancs que jamais. Dans certaines nasses on a laissé le poisson entrer et sortir librement; l'offre qui a dépassé de beaucoup la demande a fait baisser les prix très bas. La quantité de hareng mariné n'a pas atteint le chiffre de l'an dernier, mais le hareng gelé et le hareng fumé accusent une bonne augmentation. Nos pêcheurs sont actuellement occupés à mettre leurs engins et leurs navires en bon état pour se livrer à la pêche d'hiver sur la côte de Penfield, où le hareng donne ordinairement vers le 1er janvier.

FLÉTAN.

Les rapports indiquent une agréable augmentation dans la capture du flétan comparée à l'an dernier. Presque tout le poisson a été pris à Grand-Manan, bien qu'on en ait pris de petites quantités à la drague dans la baie de Saint-Andrew's et sur les côtes de Penfield.

MORUE ET ÉGREFIN.

On constate une diminution sensible dans le nombre de ce poisson pris cette année. Ce n'est pas dû à une rareté du poisson, mais à une poursuite moins vigoureuse de cette pêche. Tout ce qu'on a pris s'est vendu facilement à des prix rémunérateurs.

MERLAN.

Les rapports constatent aussi une diminution de ce poisson. On l'attribue aussi au fait qu'on n'a pas poussé cette pêche avec autant de vigueur.

MERLUCHE.

On ne remarque aucun changement dans la capture de la merluche, et je suis heureux de pouvoir dire que les pêcheurs en prenaient encore de grandes quantités.

TRUITE.

Il est un peu difficile de s'assurer, avec assez d'exactitude, du nombre de truites prises pendant la saison, parce que la plus grande partie de ce poisson se prend à la mouche, mais les rapports indiquent une forte augmentation sur la capture de l'an dernier.

PETITE MORUE, ENCORNET ET PLIE.

Comme l'indiquent les rapports, la capture des poissons ci-dessus nommés n'accusent aucune différence importante avec l'an dernier, et nos pêcheurs n'ont eu aucune difficulté à en prendre de grandes quantités lorsqu'ils se livraient à cette pêche.

ÉPERLAN ET DORÉ.

La pêche de ces poissons n'a pas été faite avec grande énergie dans cette division, les pêcheurs préférant se livrer à la pêche plus rémunérative du hareng et de la pêche à la ligne.

SARDINES.

Le nombre de sardines prises cette année accuse une augmentation sur les rapports de l'an dernier, mais l'offre dépassant de beaucoup la demande, cela eût un effet désastreux sur les prix. On n'a fait aucune pêche illégale à la seine ou "aux flambeaux" cette année, grâce aux mesures prises par le département pour mettre en vigueur les règlements de pêche.

HUÎTRES.

Ce mollusque ne se trouve pas naturellement dans cette division, mais une maison de Montréal tente cette année une expérience en semant plusieurs barils d'huîtres dans la baie de Passamaquoddy. Je me suis efforcé de recueillir tous les renseignements possibles sur l'ostréiculture actificielle, en vue de découvrir d'autres localités où l'on pourrait faire cette culture avec succès.

HOMARD.

On remarque une diminution dans cette branche des pêcheries, due en partie à ce qu'on ne l'a pas fait avec la même vigueur qu'autrefois, ainsi qu'à une légère diminution, et à ce qu'on prépare les statistiques avec plus de soin qu'autrefois. Je n'ai aucun doute que cette pêcherie reprendra son importance d'autrefois si l'on fait strictement observer les règlements concernant les saisons réservées et la taille minimum du homard.

Ci-joints vous trouverez les rapports des divers officiers des pêcheries de cette division, ainsi que les statistiques ordinaires.

En terminant ce rapport je suis heureux de rendre témoignage de l'aide prompte que m'ont donnée les divers officiers des pêcheries. Ils ont toujours, sans exception, manifesté un désir sincère de remplir leurs devoirs, qui à certains temps sont très ardus, à la satisfaction du département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN H. PRATT,

Inspecteur des pêcheries, division ouest du Nouveau-Brunswick.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Le garde-pêche McLaughlin, de Grand-Manan, rapporte ce qui suit:—Il y a une augmentation du hareng à fumer, et une légère augmentation dans la capture de la merluche comparée à l'an dernier; mais dans toutes les autres sortes de poissons pris dans les eaux du Grand-Manan, il y a une légère diminution, excepté pour le maquereau, le flétan et l'égrefin. On attribue l'augmentation de la capture du hareng à la construction de quatre nouvelles nasses; ce sont des nasses en eau profonde qui prennent du hareng de grande taille. Les résidants construisent une meilleure classe de bateaux pour la pêche du hareng, et quand il y a 90 ans les bateaux pouvaient prendre environ cinq tonneaux chacun, aujourd'hui un bateau qui prend moins de vingt tonneaux est considéré comme un petit bateau. Un grand nombre de ces bateaux font aussi la pêche à la ligne. Il y a une légère diminution dans la capture de la morue et du merlan, non à cause d'un manque de poisson dans les anciens fonds de pêche, mais pour quelque raison inconnue il refusait de mordre à l'appât. Ce garde-pêche est d'opinion que le poisson était gorgé de hareng, vu que dans presque chaque cas où il était pris de gros poissons, on trouvait leur estomac rempli de gros hareng. En général, on a fait la pêche avec vigueur dans cette division; le seul abus étant la destruction du petit homard. C'est un abus qu'on ne peut efficacement réprimer, et cette saison dépasse tout ce qu'on a jamais vu dans ce genre.

Cet officier est d'opinion que la pêche du homard ne vaudra pas l'argent qu'on dépensera pour la protéger avant qu'on passe un règlement obligeant les pêcheurs de mettre leurs noms sur leurs réservoirs à homard; tous les réservoirs dans lesquels on trouvera du homard trop petit ou du homard portant du frai devront être immédiatement détruits. On a fait des efforts vigoureux pour sauver le homard cette année, et des milliers de poissons illégalement pris ont été rendus à l'eau ainsi qu'un grand nombre de poissons conformes à la loi. Les visites dans ces eaux du steamer *Dream*, du service de protection des pêcheries, nous ont grandement aidé à cette époque. Les diverses saisons réservées, qui sont de grande importance pour la conservation des belles pêches de cette division, n'ont été observées qu'en tant que le garde-pêche a pu forcer les gens à les observer. Un tiers des pêcheurs observe la loi, mais les saisies, les amendes et confiscations sont les seuls moyens capables d'assurer leur observation par les deux autres tiers.

Le garde-pêche Ash, du Havre-aux-Castors, rapporte une belle capture de poisson à la ligne, à peu près semblable à celle de l'an dernier. La sardine a été abondante, mais les prix étaient si bas que les pêcheurs n'ont pu faire d'argent avec cette pêche. Le gros hareng était très abondant. Le homard accuse un gain sur la capture de l'an dernier, grâce à une poursuite plus vigoureuse de cette pêche. Les saisons réservées ont été régulièrement observées. La capture totale est à peu près semblable à celle de l'an dernier.

Le garde-pêche Todd, de St.-Stephen, rapporte que la capture du poisson dans son district a été bien au-dessous de celle de l'an dernier, surtout celle du saumon et de la sardine. Dans le cas du saumon, la diminution est due à l'abolition des rets tournants au moyen desquels on prenait tout ce poisson jusqu'à présent, à part celui qu'on prenait avec la canne à pêche. La première venue du poisson n'a pas été forte, mais dans les mois d'août et de septembre un nombre immense a remonté la rivière. La capture de la sardine aurait été aussi forte que l'an dernier s'il y avait eu un marché pour ce poisson. On ne pouvait le vendre que durant juillet et août, et alors les prix réalisés n'ont été que d'un tiers de ceux de 1888.

Les saisons réservées ont été bien observées, et les gardiens de nuit employés par ordre du département, de concert avec le gardien des pêcheries américaines, ont complètement empêché la pêche du saumon au filet dérivant. Il y a cinq passes à poissons sur la rivière Sainte-Croix et deux sur le ruisseau Denis, toutes en bon état. Celle de Baring devrait être allongée.

Le garde-pêche Lord, des îles de l'Ouest, transmet le rapport suivant: Cette campagne n'a pas été prospère pour les pêcheurs de cette division. Ce n'était pas dû à la rareté du poisson, parce que la capture, à part celle du homard, a pleinement atteint la moyenne des années passées, mais les prix peu élevés payés pour la sardine. Le homard accuse une forte diminution parce que la saison réservée a commencé si à bonne heure dans l'été. La sardine a été bien abondante, la capture de cinq mille tonneaux de l'an dernier ayant été doublée cette année. Mais tandis que le prix de toute sorte de poisson pris à la ligne s'est maintenu à la moyenne ordinaire, celui de la sardine, à cause de la forte capture, a été bien bas, comme au début de cette pêche. La majorité des pêcheurs de ce district se livrant à cette pêche ressent vivement l'effet de ces bas prix. La forte capture de hareng et les bas prix des sardines ont engagé ceux qui étaient bien outillés à en fumer de grandes quantités, de sorte que tandis que les rapports de l'an dernier indiquent 10,000 boîtes dans cette division, on en a fumé au moins 75,000 boîtes cette année ; mais les prix, à cause de l'immense quantité fumée, ont été très bas et n'ont laissé que très peu de profit, même s'il y en a eu. Cette forte capture est attribuée à la protection des frayères. Il n'est fait rapport d'aucune amende ou confiscation, les pêcheurs en général, à peu d'exception près, observant volontiers les lois.

Le garde-pêche Campbell, de la baie St-Andrew's, rapporte que cette campagne n'a pas rapporté de bénéfices aux pêcheurs de cette division. La principale pêche est la capture de la sardine pour les usines américaines d'Eastport, Maine. Pour diverses causes la production de ces usines a été faible comparée aux autres années, tandis que le hareng abondait dans la baie St-Andrew's. Le poisson était si abondant dans

les eaux de ce comté que les acheteurs n'ont pas eu recours à la baie intérieure pour se procurer du poisson, et en conséquence les ventes ont été faibles et les prix peu élevés, ne dépassant pas en moyenne $2.50 par tonneau, et il s'en est vendu aussi bas qu'une piastre. Pour ces raisons plusieurs nasses n'ont pas été pêchées ni mises en bon état pour la pêche; plusieurs qui avaient été réparées n'ont pas été seinées une fois pendant la campagne.

La grande excitation et compétition pour obtenir le privilège de pêcher avec des nasses en 1887 et 1888 sont des choses du passé et ne se renouvelleront probablement pas. On n'a guère exploité ou demandé le renouvellement des permis de plus de la moitié des nasses en 1889, comparé à 1888. Relativement à la pêche de la sardine, ce garde-pêche recommande au département de fixer une limite pour la grosseur du hareng qu'on permet de prendre—disons sept pouces. On a éprouvé de grandes difficultés à empêcher l'usage du petit hareng pour l'engrais et les composts.

On n'a pas fait beaucoup de pêche à la ligne dans cette division, et seulement pour la consommation locale. Le hareng n'a pas été bien abondant dans la baie Quoddy l'hiver dernier, mais on en a pris un peu et les prix étaient raisonnables.

La pêche du homard a été à peu près semblable à celle de l'an dernier, et les homards étaient de bonne taille. Cet officier n'a pu découvrir qu'on ait pris le homard au-dessous de la taille légale, et il ne croit pas qu'on en ait pris ayant moins de 9½ pouces. Ils ont tous été expédiés frais sur les marchés américains ou canadiens, et non pas aux homarderies. C'est peut-être pour cette raison qu'on a si peu tenté de prendre de plus petit homard. On a examiné un certain nombre de casiers et plusieurs gros lots de homard prêts à être expédiés, et aucun n'était au-dessous de la taille légale. On devrait maintenir pendant deux ou trois ans la présente saison si l'on veut conserver les pêcheries de homard. Il n'a pas été pêché de hareng "aux flambeaux" cette année, grâce à la grande abondance de la sardine; mais il y aura toujours des difficultés chaque fois que la rareté du poisson fera hausser les prix.

MM. D. Hatton et Cie, marchands d'huîtres de Montréal, après la visite de nos eaux par l'un des membres de cette maison, ont envoyé et planté plusieurs barils d'huîtres reproductrices, dans le but de cultiver ces mollusques. On les a planté près de l'embouchure des rivières Digdeguash et Bocabec, et l'on attend avec intérêt le résultat de l'expérience. Cet officier a donné aux MM. Hatton toute l'aide possible en leur faisant voir toute la division, et ils paraissent croire que cet essai réussira. Le saumon de lac dans les lacs Chamcook augmente en nombre et en taille, et a donné bien du plaisir aux amateurs en mai et en juin.

Le garde-pêche Brown, de Campo-Bello, rapporte une capture moyenne de toute sorte de poisson, excepté le hareng pour fumer et le homard. Bien qu'on ait fumé plus de hareng que d'ordinaire, la majeure partie fut achetée par tonneaux aux nasses dans la division des îles de l'Ouest, et fumé ensuite. La moitié des nasses n'ont rien fait, parce que les prix du hareng fumé étaient si bas qu'on ne pouvait rien faire en préparant le hareng fumé. La capture du homard n'a pas été aussi forte que l'an dernier, parce qu'on a pas poussé cette branche des pêcheries avec autant de vigueur que par le passé. Le hareng d'hiver a donné à peu près une capture moyenne, mais la douceur de l'hiver a sérieusement affecté les prix. La morue, la merluche, l'égrefin et le merlan accusent une capture moyenne, et les prix sont restés bons. Tant que les pêcheries intérieures de cette division seront protégées contre l'intrusion de l'étranger, le poisson augmentera et les prix se maintiendront bons. Si le prix du hareng fumé augmente, nos pêcheurs feront de beaux bénéfices, parce qu'ils en gardent de grandes quantités en vue d'une hausse. Mais si l'hiver est doux, il leur sera extrêmement difficile de joindre les deux bouts. Les saisons réservées ont été bien observées dans cette division pendant l'année dernière.

Le garde-pêche Barry, de Saint-George, fait rapport d'une assez faible capture de gasparot à la tête de marée dans la rivière Magaguadavic pendant le printemps. Tout ce poisson sert à la consommation locale; les saisons réservées ont été bien observées. Dans cette division on ne prend en général la truite que par amusement, et non pour le commerce. Ce poisson abondait comme d'ordinaire. Cet officier n'a connaissance d'aucun abus. Les six passes à poissons—quatre aux chutes d'aval,

une aux secondes chutes, et une dans le cours d'eau Linton—sont en bon état et sont restées ainsi pendant la saison. Le barrage à la partie inférieure de la passe à poisson en travers de la rivière principale aux chutes inférieures a été emporté par la crue des eaux, et il est probable que le poisson montera par la rivière au lieu de monter par la passe. Ce barrage existait depuis soixante ans. Cet officier recommande de le reconstruire, vu qu'il ne coûterait pas une bien forte somme.

DISTRICT No 2.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE LA DIVISION No 2, COMPRENANT LES COMTÉS DE RISTIGOUCHE, GLOUCESTER, NORTHUMBERLAND, KENT ET WESTMORELAND, POUR L'ANNÉE 1889, PAR L'INSPECTEUR R. A. CHAPMAN.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER, Ministre de la marine et des pêcheries. MONCTON, 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport sur les pêcheries des comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland, dans la province du Nouveau-Brunswick pour l'année 1889, avec des analyses, etc., des rapports des officiers locaux des pêcheries. Les rapports indiquent une augmentation réelle en quantité sur l'an dernier, bien que, pour des raisons exposées dans mon rapport spécial, il n'y ait aucune augmentation correspondante dans le total de la somme. Je suis bien certain, d'après les meilleurs renseignements que j'ai pu recueillir dans toutes les parties de ma division, que ce qu'il faut c'est une protection parfaite à l'époque du frai des diverses espèces de poisson, et si on le fait complètement il y a peu à craindre d'un excès de pêche. A ce sujet je recommanderais que toutes les rivières (dans lesquelles le poisson fraie) soient de suite ouvertes au moyen de passes à poissons convenables, partout où il y a des moulins construits sur ces rivières, et de faire strictement observer la loi et les règlements en vigueur pour empêcher de jeter de la sciure et autres rebuts de bois dans ces cours d'eau.

ALOSE.

La capture accuse une immense augmentation sur celle de l'an dernier, mais pour renouveler l'approvisionnement presqu'épuisé de ce beau poisson, il est absolument nécessaire de faire un règlement empêchant de les prendre avant le 1er juillet. Ce poisson entre dans le havre de Saint-Jean dans la dernière partie de mai, et celui qu'on ne prend pas se rend dans les eaux douces pour frayer durant la première moitié de juin, et ensuite monte jusqu'aux fonds où il se nourrit, et y arrive vers le 20 juin, à Westmoreland, Cumberland, etc. Ce n'est pas l'excès de pêche qui a détruit la pêche ci-devant lucrative de l'alose, mais la capture de poisson œuvé dans la rivière et le havre de Saint-Jean durant le mois de juin lorsqu'il se rend aux frayères.

SAUMON.

Les rapports indiquent une diminution dans la Miramichi, mais une légère augmentation dans la plupart des autres divisions; cependant la présence dans presque toutes les rivières et spécialement dans la Miramichi a été plus nombreuse que depuis bien des années. Il ne se peut pas que l'excès de pêche ait une grande influence sur l'approvisionnement, lorsque l'on considère que toute la capture constatée par les rapports ne s'élève qu'à 120,000 poissons à peu près, ou environ ce que quinze ou vingt poissons reproducteurs pourraient produire dans des circonstances favorables. Il n'y a pas de doute que certaines années une grande partie du frai peut être perdue par des causes naturelles, et que d'autres années une plus grande partie arrive à maturité; en conséquence nous aurons des années de disette et des années d'abondance, mais ce qu'il faut certainement faire, c'est de protéger le poisson reproducteur, aussi bien que les frayères, et avec cela je suis convaincu qu'il y a peu à craindre d'un excès de pêche sur les côtes, quel qu'il puisse être dans les estuaires et les rivières.

BAR.

Je ne puis dire grand'chose de ce poisson avant que le résultat des règlements actuels se soit développé.

HARENG.

Les rapports constatent une augmentation dans la quantité de hareng pris, et il ne paraît y avoir aucune rareté ou diminution de ce très important produit de consommation locale.

ÉPERLAN.

La capture de 1888 a été très forte, mais le poisson était de taille plus petite que d'ordinaire, je crois; et cette année je suis allé chez les pêcheurs et j'ai trouvé le poisson excessivement petit, et ne valant par conséquent que la moitié environ du prix de l'an dernier. Il paraîtrait donc par là qu'on pêche l'éperlan à l'excès, et qu'on devrait chercher quelque moyen d'empêcher la forte augmentation qui se produit tous les ans dans le nombre des rets à poches.

MORUE.

Les rapports constatent une remarquable augmentation dans la capture de ce principal poisson, surtout dans le comté de Gloucester, où les gens paraissent porter plus d'attention à cette pêche que jamais auparavant.

MAQUEREAU.

Il y a encore une très faible capture à rapporter pour ce précieux produit de la mer, due plutôt, ce semble, aux mouvements incertains de ce poisson qu'à une rareté générale, parce qu'on a rapporté en avoir vu en grand nombre sur la côte de la Nouvelle-Ecosse tard dans la saison.

TRUITE.

On peut dire de la truite ce qu'on a dit du saumon, sous le rapport de la protection, etc., mais cela est rendu bien difficile à cause des droits provinciaux et riverains sur les petits cours d'eau.

HOMARD.

L'année dernière a été passablement favorable pour cette pêche, mais je suis convaincu d'après les renseignements complets que j'ai obtenus qu'il faudra faire quelque chose pour empêcher la capture d'un aussi grand nombre de petit homard lorsque les officiers ne sont pas dans le voisinage, et à ce sujet je recommanderais de faire faire les trappes avec des lattes asssez grandes pour permettre à ceux qui n'ont pas la taille voulue de s'échapper. Il n'y a aucun doute que la destruction inutile du petit poisson est très grande.

HUÎTRES.

Les bancs d'huîtres dans Gloucester et Northumberland sont très productifs, et paraissent plutôt augmenter que diminuer; mais la plupart des officiers locaux disent que le raclage d'hiver a détruit les bancs de Kent et de Westmoreland, et que la même chose arrivera dans les comtés en premier lieu mentionnés si on permet de le faire, parce que les petites huîtres sont laissées sur la glace à geler, plutôt que les rejeter à l'eau.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE RISTIGOUCHE.

Le garde-pêche J. A. Verge, de la division de la rivière, porte la capture du saumon en 1889 à 71,200 livres, contre 55,116 livres en 1888, soit une augmentation de 16,084 livres. Le poisson n'a jamais donné en très grand nombre en aucun temps, mais on a fait chaque jour une capture passablement bonne de beau et gros poisson. Le temps réservé du dimanche a été bien observé, les porteurs de permis faisant de leur mieux pour se conformer à l'acte et aux règlements des pêcheries.

Le garde-pêche A. McPherson, de la division de la Côte, dit que la capture du saumon dans sa division, bien qu'encore au-dessous de la moyenne, a été meilleure que l'an dernier.

Il constate une nouvelle diminution dans la quantité de homard pris d'année en année, et que ce précieux crustacé paraît devenir plus rare. Il suggère dans le mode de construction des trappes un changement, qui si on le met en vigueur, permettra, suivant lui, au petit homard de s'échapper—c'est-à-dire en laissant un espace d'environ deux pouces entre le fond des trappes et les lattes des deux côtés. Tout homard qui pourrait passer dans cet espace serait pratiquement inutile pour les paqueurs. Il n'y a actuellement pas de passes à poissons dans cette division. On en a construit une

dans la rivière Charlo, mais elle a été emportée par la crue de l'automne dernier. Le propriétaire a reçu avis de la remplacer.

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Le garde-pêche Comeau rapporte que la présente année a été assez improductive pour la pêche du saumon dans sa division. A son avis, le poisson n'est pas aussi bien protégé qu'il devrait l'être dans les frayères, et est pêché à l'excès dans les cours d'eau. Les règlements ont été soigneusement observés.

Il y a dans la capture une forte augmentation, due à ce qu'on a fait cette pêche avec plus de vigueur. La pêche du homard devient plus mauvaise chaque année. Le seul moyen de sauver cette pêche est d'obliger les fabricants de conserves à faire leurs trappes avec assez d'espace entre les lattes pour permettre aux petits homards de s'échapper,

Le garde-pêche Hickson rapporte que les pêcheurs ont fait une bonne année moyenne, la morue surtout étant au-dessus de la moyenne. La pêche du saumon sur la côte accuse une diminution. La saison de la pêche à la ligne a été pauvre. Le Nepissiguit est pêché à l'excès, bien qu'il soit bien protégé et que la saison reservée soit strictement observée. Il semble que tous les pêcheurs dans toutes les parties du pays commencent à mieux apprécier la politique de protection des précieuses pêches côtières, et qu'ils désirent observer bien plus volontiers qu'auparavant les divers règlements faits par le département.

Le garde-pêche J. Poirier rapporte que la pêche du saumon est très pauvre, mais que la pêche du homard est un peu meilleure que l'an dernier.

Le garde-pêche G. Cormier rapporte pour la pêche de la morue une augmentation d'environ 11,000 quintaux. Le rendement des autres poissons est à peu près le même, à part une légère augmentation pour le maquereau. Le hareng d'automne a donné en grand nombre, mais la morue étant abondante les pêcheurs ont négligé la première pour la dernière de ces pêches.

Le garde-pêche Joseph L. Hache rapporte que la pêche a très bien réussi—la morue, l'éperlan et la truite accusent une augmentation sur l'an dernier, mais les huîtres ont un peu moins rapporté.

Le garde-pêche Adolphe Ache rapporte que la pêche du saumon pendant l'année qui vient de s'écouler a été très pauvre. Le hareng abondait au printemps, mais celui d'automne a complètement manqué, parce que la grande flotte de goëlettes de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard entouraient les bancs de Miscou avec leurs innombrables filets et empêchaient nos pêcheurs d'avoir accès aux fonds de pêche. La quantité de morue aurait été bien plus forte si la boitte n'avait pas manqué. Il y a diminution dans la capture du homard.

Le garde-pêche A. Boyd rapporte un léger excédant pour le homard et la morue, et dit que les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche W. Walsh dit dans son rapport qu'il y a peu de différence dans la division entre cette année et la précédente.

Le garde-pêche Olivier Robichaud rapporte une augmentation dans la capture de l'éperlan, du homard, du maquereau, de la morue et de la merluche ; le homard est à peu près semblable.

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

Le garde-pêche Prudent Robichaud dit que la pêche de la morue a été très bonne durant l'été, mais ni bonne ni mauvaise en automne, à cause de la mauvaise saison. Le saumon a donné de bonne heure, et la pêche a été bonne pendant un temps, mais par suite du mauvais temps la capture totale n'atteint pas le chiffre de l'an dernier. La pêche du maquereau a été meilleure que l'an dernier.

Le garde-pêche J. Stymest rapporte une très petite capture de saumon, une assez bonne pêche de homard, mais le poisson très petit ; une bonne capture d'éperlan, mais plus petit qu'autrefois.

Le garde-pêche J. Noble rapporte une diminution dans la plupart des espèces de poissons dans sa division, excepté les huîtres.

Le garde-pêche J. G. Williston rapporte une très pauvre pêche de saumon, guère plus de la moitié de celle de l'an dernier. Les pêcheurs attribuent cela aux vents continuels du sud. Une très forte migration a remonté la rivière principale cet

automne, mais à cause des eaux basses très peu de saumon a remonté le petit cours d'eau. L'éperlan se maintient d'une manière étonnante, et à son avis on fera très bien de ne pas changer les règlements actuels; mais la pêche au dard fait du dommage. Il rapporte une forte capture d'huîtres, et suggère d'imposer une taxe de $1 sur chaque râteau afin de permettre aux officiers des pêcheries de mieux contrôler cette très importante industrie.

Le garde-pêche W. Wyse rapporte une petite capture de saumon, et aucun changement important dans les autres espèces de poissons de sa division.

Le garde-pêche J. Hogan rapporte une très petite capture de saumon, due en partie à un printemps hâtif et au fait que la première migration est entrée dans la rivière avant que les pêcheurs eussent songé à tendre leurs filets, et recommande avec instance une meilleure protection sous ce rapport. Il dit que malgré tous ses efforts les braconniers ont beauconp nui à la migration du printemps, parce qu'on ne mit de gardiens que vers le milieu de septembre, et cela semblerait impliquer qu'il a été déposé une moins grande quantité d'œufs que d'habitude, parce qu'on a vu beaucoup moins de saumoneaux qu'autrefois. Si les mesures restrictives et prohibitives ne sont pas proportionnées aux modes légaux et illégaux de destruction, cette pêche sera bientôt détruite. De plus, pour imposer silence à la critique populaire adverse sur la manière dont le frai est transporté et déposé en juin, cet officier suggère d'autoriser l'inspecteur à surveiller l'ouvrage, et afin de renouveler l'eau plus fréquemment et de porter plus d'attention à la température de cette eau. La quantité de bar prise est à peu près la même que l'an dernier, mais le poids moyen plus élevé, ce qui indiquerait une rareté de jeune poisson, fait qu'explique très bien la destruction sans précédent d'alevins de bars il y a quatre ou cinq ans, ainsi que l'épuisement continuel occasionné par les rets en poches pour l'éperlan. Il faut espérer que cette importante industrie sera ranimée par les bonnes dispositions récemment établies par le département.

Le garde-pêche Thos. Parker rapporte une faible migration de saumon dans la première partie de la saison, mais une bonne capture à l'automne. Il insiste sur une meilleure protection.

COMTÉ DE KENT.

Le garde-pêche L. Guimond rapporte une forte augmentation dans la capture du saumon. Le maquereau, le hareng, la morue, la merluche et l'anguille sont à peu près semblables à l'an dernier. Il y a diminution d'éperlan, à cause du doux temps pendant le mois de décembre. La pêche des huîtres devient complètement ruinée par le raclage d'hiver, et ce garde-pêche insiste fortement sur sa prohibition. Le homard est à peu près semblable à l'an dernier. Le saumon abondait dans la rivière Kouchbouquac cet automne, mais il ne pouvait remonter jusqu'aux frayères par suite du manque de passes-migratoires.

Le garde-pêche W. F. Hannah constate très peu de changement dans la pêche de cette campagne comparée à celle de l'an dernier. Il y a amélioration dans la pêche du saumon et du homard, mais celle de la truite, du bar, de l'anguille, etc., est à peu près semblable. Les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche M. A. Girouard rapporte que la capture du hareng, du gasparot, de la morue, de la merluche et de la plie a été au-dessous de la moyenne de celle de l'an dernier, mais le maquereau, la truite, l'éperlan, l'anguille, les huîtres et le homard ont été pris en grandes quantités, et comme les prix étaient bons les pêcheurs ont été bien satisfaits.

Le garde-pêche C. Cormier dit que la capture du hareng a été bonne; celle du maquereau petite, bien qu'un peu meilleure que l'an dernier; le homard plus abondant, et les paqueurs ont fait de bonnes affaires et paraissent bien satisfaits de la saison réservée. Les huîtres diminuent toujours, et il n'en peut être autrement aussi longtemps qu'on les pêchera l'hiver. La capture de l'éperlan a été meilleure que l'an dernier. Les autres espèces de poissons sont à peu près semblables. Les saisons réservées ont été généralement bien observées, si ce n'est par deux individus qui ont été condamnés à l'amende pour avoir en leur possession des homards au-dessous de la taille légale. Il n'y a qu'une seule passe à poisson dans cette division, sur la rivière Cocagne, et elle a été tenue ouverte durant la saison.

Le garde-pêche A. T. Leblanc rapporte que la saison réservée pour la truite a été bien observée. La proximité de la rivière Canaan de Moncton, et son accès facile par chemin de fer, la rend un endroit désirable pour les amateurs.

COMTÉ DE WESTMORELAND.

Le garde-pêche W. B. Deacon rapporte que quinze homarderies ont fonctionné dans sa division, soit deux de plus que l'an dernier. On est à construire de nouvelles homarderies pour les opérations de l'an prochain, celles de l'an dernier ayant été remarquablement bonnes pour les paqueurs, qui ont mis en boîtes 188,784 livres de homard de plus qu'en 1888. La pêche du maquereau a complètement manqué, et ce n'est pas étonnant, lorsqu'on tue comme on le fait les poissons qui servent à l'alimentation. La capture de l'éperlan est forte, comparée à celle de l'an dernier, mais faible comparée avec celle de 1887. Le poisson est très petit, on ne prend que rarement maintenant un éperlan de bonne taille. On a pris des quantités raisonnables d'autres poissons. Ce bureau a reçu des plaintes l'été dernier contre des gens qui tendaient des filets en travers des cours d'eau pour prendre de la truite. Il y porta peu d'attention, parce qu'il ne voulait pas augmenter ses dépenses et que les gens ne voulaient pas fournir de preuves pour amener une condamnation.

Le garde-pêche R. Goodwin rapporte que la capture totale dans sa division excède un peu celle de l'an dernier, non pas que la capture fut meilleure, mais les prix en général ont été élevés. Les pêches de rivières ont été assez bonnes, surtout celle du gasparot, qui n'a jamais été aussi abondant depuis vingt ans. On en a pris un grand nombre qui étaient d'excellente qualité. La truite et l'éperlan abondaient, et l'on a fait quelques bonnes captures. Les pêcheurs d'alose à Sackville, etc., désirent une saison réservée du 15 juin au premier juillet dans toute la province, pour empêcher la destruction de ce poisson pendant le temps du frai. Les diverses saisons réservées ont été bien observées. Les abus provenant de la sciure de bois deviennent moindres chaque année. Il n'y a actuellement aucune passe à poisson dans aucun de nos cours d'eau, la dernière, sur la rivière Tidnish, ayant été emportée par une crue il y a deux ans. Cet officier recommande de poser des passes à poissons à Port-Elgin et dans la rivière Tidnish aussitôt qu'on pourra.

Le garde-pêche D. T. Cormier rapporte que la capture de l'alose et du saumon a été plus forte que l'an dernier, et demande avec instance une saison réservée jusqu'au 1er juillet, pour empêcher la grande destruction du poisson avant le temps du frai.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

R. A. CHAPMAN,

Inspecteur des pêcheries de la division n° 2.

DISTRICT N° 3.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE LA DIVISION N° 3, COMPRENANT LES COMTÉS DE VICTORIA, CARLETON, YORK, SUNBURY, QUEEN, KING, SAINT-JEAN ET ALBERT, POUR L'ANNÉE 1889, PAR L'INSPECTEUR DAVID MORROW.

OROMOCTO, 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le premier rapport annuel sur les pêcheries de la division n° 3, du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1889, avec une analyse des rapports des officiers locaux. Annexés se trouvent des tableaux de la capture des diverses circonscriptions dans chaque comté, et dans toute la division, avec des tableaux comparatifs des comtés d'Albert et de Saint-Jean pour chaque année depuis 1885 ; de plus, un état comparatif de la capture dans la division pendant les cinq dernières années. Par ces tableaux l'on verra qu'il y a eu une diminution générale dans la capture totale durant la dernière année de $114,622.50 comparée à l'année précédente, la valeur totale en 1888 ayant été de $290,707.50, et en 1889 de $176,085.

SAUMON.

Les rapports indiquent une diminution en moins d'environ 20,000 livres. Si l'on n'avait pas défendu la pêche aux rets dans les eaux non soumises à la marée, il n'y a

aucun doute que la capture de ce poisson aurait accusé une augmentation considérable sur celle de l'an dernier. L'excès de pêche cause une diminution constante de cette pêche. A Saint-Jean, dans le havre, en aval des chutes et dans la baie, environ 100 bateaux portant plus de 70,000 brasses ou 80 milles de rets, se livrent à la pêche du saumon. Il est étonnant que quelques poissons puissent échapper. Si le saumon continue à décroître, il serait peut-être bon de prohiber la pêche de ce poisson pendant un ou trois ans, en donnant un an d'avis aux pêcheurs, et d'empoissonner les ruisseaux et rivières au moyen de la pisciculture.

BAR.

Ce poisson accuse une diminution de près de 60,000 livres. Les principales pêches de bar se font dans la baie de Belle-Ile, comté de King, et le poisson ne se prend que dans une petite partie de ces eaux. Il est probable qu'on le pêche à l'excès.

ALOSE.

Les rapports indiquent une légère amélioration dans cette pêche comparée à l'an dernier. Les états comparatifs des dernières années montrent qu'elle diminue constamment dans cette division. Les rapports du comté d'Albert indiquent que ce poisson doit avoir abandonné la tête de la baie de Fundy. En 1889 les rapports donnent 25 barils; en 1888 la capture s'élevait à 30 barils; en 1885 la capture avait été de 3,900 barils. Il n'est donc pas raisonnable de supposer que l'excès de pêche a pu détruire à un tel point cette précieuse pêche à la tête de la baie.

GASPAROT.

Ce poisson accuse une diminution de 745 barils, comparé à la capture de l'an dernier. Le temps réservé du vendredi soir au lundi matin a dû avoir un effet avantageux sur cette pêche, et le règlement devrait être strictement mis en vigueur.

TRUITE.

Tous les lacs et cours d'eau de cette division abondent en truites. Il s'en prend peu pour le marché. Les règlements prolongeant la saison réservé jusqu'au 1er mai empêcheront de pêcher ce poisson à travers la glace lorsqu'il est en mauvais état. Comme cette pêche ne se fait qu'à la ligne il n'y a pas grand danger de l'épuiser.

DORÉ ET PERCHE.

Le doré augmente encore dans la rivière Saint-Jean et ses affluents. Il préfère les lacs, les étangs et les eaux mortes avec fonds de vase molle. La capture de la perche n'égale pas celle de l'an dernier. Ces deux poissons abondent dans les eaux des comtés de Sunbury et de Queen. Je recommanderais une saison réservée de trois mois pendant le temps du frai.

MORUE, MERLAN, MERLUCHE ET ÉGREFIN.

Les rapports de ces poissons accusent une légère augmentation sur la capture de l'an dernier.

HARENG.

Le rendement du hareng est bien inférieur à celui de l'an dernier, et les prix sont plus bas. Cela explique en partie la petite capture. De grandes quantités de hareng qui a frayé ont été prises sur la côte néo-écossaise de la baie, et vendues à bon marché aux marchands de poissons. Si on la laisse continuer, cette pratique sera le moyen de chasser le bon hareng du marché.

HOMARD.

Les rapports accusent une diminution sur l'an dernier. La capture de 1889 est un peu plus d'un quart de celle de 1887. Le garde-pêche O'Brien, de Saint-Jean, dit que "le homard est pêché à l'excès. Il y a une ligne ininterrompue de trappes depuis la pointe Lepréau jusqu'au Rocher Fendu, et depuis le Rocher Noir jusqu'à Quaco." La diminution rapide du produit de cette pêche tant en taille qu'en nombre, exige une enquête et l'attention du département. Si la diminution continue à l'avenir comme par le passé, cette industrie finira bientôt. A présent il ne paraît pas y avoir de remède possible, à part celui d'empêcher toute capture pendant un temps plus ou moins long. Le règlement le plus simple serait de prohiber absolument la capture du homard pendant un certain temps.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ D'ALBERT.

Le garde-pêche Stewart rapporte que la valeur totale de la capture dans ce comté n'est que de $620. Il dit que le saumon est venu tard dans les eaux douces, parce que les cours d'eau étaient très bas, mais qu'il est arrivé ici en grand nombre. En somme, il était bien protégé contre les braconniers. Les passes à poissons ont été maintenues ouvertes et en bon état, et le poisson allait et venait constamment par ces passes. Cet officier recommande de prohiber l'emploi de claies serrées, comme celles dont on se sert le long de nos côtes, parce qu'elles détruisent le jeune poisson.

COMTÉ DE CARLETON.

Le garde-pêche Lindsay, dont la division comprend la branche principale sud-ouest de la rivière Miramichi, dans ce comté, dit que le gasparot a donné en nombre immense en mai, et après avoir quitté la branche sud-ouest, à douze milles en aval des Fourches, est entré dans le ruisseau du lac et passa dans le lac qui porte leur nom, pour frayer. La truite de mer est arrivée ensuite. Elle arriva dans le haut de la rivière dans les premiers jours de juin ; et bien qu'on en trouve partout dans ces eaux, le ruisseau Bedell, un grand tributaire de la Branche Nord, est leur cours d'eau favori. Le dernier à venir fut le saumon, dans la dernière partie de juin. La rivière s'est maintenue exceptionnellement basse pendant la majeure partie de la saison, mais juste au commencement de la saison réservée il tomba de fortes pluies qui continuèrent à tomber en si grande abondance et l'eau fut si haute que toute pêche illégale fut impossible. Il n'y a pas de rebuts dans ces eaux. La capture est à peu près semblable à celle des autres années, et le poisson augmente. Des amateurs de toutes les parties de la province et des Etats-Unis fréquentent ces eaux.

Le garde-pêche Burtt dit que le saumon a donné à peu près comme d'ordinaire, mais on en a moins pris, à cause de la mise en vigueur du règlement prohibant la pêche aux rets dans les eaux douces. L'alose a donné comme d'habitude, et la capture a été à peu près semblable. L'abolition de la pêche aux rets dans les eaux douces aura une tendance à augmenter la pêche illégale à moins qu'on ne surveille de près les cours d'eau. Pour empêcher plus efficacement la pêche du saumon au dard dans cette rivière, il sera nécessaire d'avoir de l'aide.

COMTÉ DE YORK.

Le garde-pêche Orr rapporte que l'usage des rets étant limité aux eaux où la marée se fait sentir, il y a une assez forte diminution dans la capture du saumon dans sa division. Sur la rivière Saint-Jean on ne peut se servir de rets que sur une distance de dix milles environ. Sur cette étendue la capture a été assez bonne. On a tué du saumon avec de la dynamite sur la branche sud-ouest de la Miramichi dans un étang au ruisseau Rocheux. Quatre-vingt-dix-huit saumons ont été tués avec une seule charge, à part un grand nombre de petits poissons. Les amateurs sur la branche sud-ouest de la Miramichi rapportent que la pêche a été belle considérant que l'eau avait été si basse pendant la saison de la pêche à la ligne. Le saumon était très abondant dans la rivière et plus gros que d'ordinaire. M. Orr a saisi sur un braconnier un saumon qui pouvait peser plus de 50 livres. Dans la dernière partie d'octobre et en novembre le saumon était nombreux dans les frayères. L'eau s'était élevée et le poisson n'a pas été molesté.

Le gardien des pêcheries Glendenning rapporte une diminution dans la capture de la truite, causée par la construction de barrages de moulins et par les dépôts de sciure et de rebuts de bois. La saison de réserve a été strictement observée. Cet officier recommande de construire des passes à poissons dans chacun des trois barrages de moulins sur la branche nord-est de la Magaguadavic, et de forcer les propriétaires des scieries à discontinuer de jeter la sciure et les rebuts dans la rivière.

Le gardien des pêcheries Cronkhite rapporte qu'après avoir reçu des ordres qu'il était illégal de se servir de rets pour la capture du saumon dans les eaux non soumises à la marée, il en donna avis aux pêcheurs. Il y en a environ trente dans cette division. Quelques-uns ont cessé volontiers ; d'autres l'ont fait bien à contre-cœur. Pour faire observer la loi il a fallu prendre des mesures très sévères. Si les règlements actuels sont strictement observés, le nombre de saumons augmentera beaucoup. Cet officier recommande de prohiber la pêche du saumon avec des rets depuis

l'embouchure de la rivière Saint-Jean jusqu'aux Grandes Chutes pendant trois ou quatre ans.

COMTÉ DE SUNBURY.

Le garde-pêche Hoben rapporte que presque toutes les espèces de poissons ont augmenté, particulièrement l'alose, le gasparot et le doré. Les saisons réservées ont été passablement bien observées—aussi bien qu'elles pouvaient l'être avec les anciens règlements. Il suggère de payer une gratification par baril à toutes les personnes qui font la pêche à l'anguille, parce que ce poisson endommage les rets et détruit les autres espèces de poisson. Il est aussi d'opinion que le temps est arrivé pour les officiers des pêcheries dans chaque division de faire observer avec beaucoup de vigilance les lois et règlements de pêche, et recommande de faire strictement mettre en vigueur la loi qui défend aux propriétaires de scieries de jeter de la sciure de bois dans les rivières et autres endroits où l'on prend du poisson dans cette province.

COMTÉ DE QUEEN.

Le garde-pêche Hetherington rapporte que l'alose abondait. Le gasparot est presque toujours abondant, mais les gens ne font pas beaucoup cette pêche. Le doré est aussi abondant que jamais. Il ne peut augmenter à moins qu'on ne fasse quelques restrictions. Cet officier recommande de n'employer que des rets dont les mailles ont au moins 2⅞ pouces, parce qu'il est prouvé qu'on peut prendre un nombre égal de livres de poisson avec un filet de cette dimension qu'avec un filet de 2½ pouces de mailles, et ne pas tuer plus de la moitié du nombre de poisson en laissant grandir le reste. Il suggère aussi de faire quelque chose pour la pisciculture artificielle de l'alose, et cela de suite, avant que l'approvisionnement actuel ne soit épuisé. Les lois de pêche ont été passablement bien observées.

COMTÉ DE KING.

Le garde-pêche Gosline rapporte que le printemps et l'été extraordinairement secs ont laissé l'eau basse, et que par conséquent très peu de saumons ont pu atteindre les frayères et très tard dans la saison. L'alose a été très nombreuse dans la Kennebeccasis, et on en a pris plus que la quantité ordinaire. Cet officier insiste sur la nécessité de mettre en vigueur la loi relative à la sciure de bois et aux rebuts de scieries, et dit qu'il est impossible que le poisson augmente dans de l'eau trouble à cause des écales de sarrazin et de la sciure de bois qu'on y jette. Les cultivateurs qui demeurent en aval des scieries se plaignent constamment des dommages que causent à leurs prairies la sciure de bois et les rebuts de scieries.

COMTÉ DE SAINT-JEAN.

Le garde-pêche O'Brien rapporte que 72 bateaux ont fait la pêche au saumon dans la baie. Chaque bateau porte de 800 à 1,000 brasses de filet. Ils pêchent depuis le cap Spencer jusqu'aux Wolves, ou environ 35 milles en aval de l'île aux Perdrix et de un à dix milles au large de la côte. Il est presqu'impossible pour un saumon d'arriver dans le havre, les bancs étant dispersés et brisés. Dans le havre il est rencontré par 30 bateaux, portant chacun de 200 à 300 brasses de filets allant à la dérive entre les chutes et l'île aux Perdrix, de sorte qu'il n'y a aucun mystère sur la diminution de ce poisson. Le gasparot continue de diminuer. C'est dû en grande partie à la destruction du jeune poisson dans les claies et les seines. Cet officier voit avec plaisir que le département défend de seiner le gasparot et l'alose, ce qui est une bonne mesure. L'alose de printemps est à peu près semblable à celle de l'an dernier, mais l'alose d'automne a presque disparue de nos eaux. C'est dû à ce qu'on laisse tomber de la sciure des scieries dans le haut de la baie, et qu'elle couvre le fond des baies où l'alose allait autrefois se nourrir et où on en prenait en grand nombre.

Le garde-pêche Bourke, de la division de Saint-Martin, rapporte que la pêche du hareng a été petite, bien au dessous de celle de la dernière saison. La capture du homard n'est qu'un chiffre, un seul homme se livrant à cette pêche pendant un court espace de temps. La capture à Tynemouth Creek n'est rien comparée aux années d'autrefois. Cet officier n'a aucune infraction à rapporter. Les règlements ont été bien observés. J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DAVID MORROW,

Inspecteur des pêcheries, division n° 3, Nouveau-Brunswick.

17—9½

NOUVEAU-BRUNSWICK—District n° 1.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de poisson, et du nombre total des hommes employés, dans le district n° 1, **dans la province du Nouveau-Brunswick,** pour l'année 1889.

N°	Districts.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.						Espèces de poisson.							
		Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.		Trappes à homard.									
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, brls.	Hareng, barils.	Hareng, gelé, par 100.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et nques de morue, brls.
	Comté de Charlotte.			$			$			$		$		$								
1	Iles West	12	218	6500	48	260	17800	260	12000	6000	68	34000	2000	1000	150	....	2500	2000000	75000		600	....
2	Sainte-Croix	....	....	....	....	....	....	....	....	....	8	1600	....	....	....	....	25	....	1700	100	....	....
3	Magaguadavic	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
4	Passamaquoddy	3	40	1500	11	70	1750	100	3000	1500	51	22950	1223	1223	....	....	....	2700000	2500	....	125	....
5	Havre du Castor	21	250	10000	100	100	2500	250	18300	15250	47	4700	3700	3700	....	....	1800	5500000	69000	....	1000	....
6	Grand Manan	14	293	14000	50	450	40000	593	20000	10000	36	36000	8000	8000	....	10	10000	5000000	1500000	....	12000	10
7	Campo-Bello	24	516	10478	101	114	52811	166	8323	6075	24	1580	998	572	....	....	1684	1547860	950900	....	1288	....
	Total	74	1317	42478	310	994	114861	1369	6162[illegible]	38825	234	100830	15921	14495	150	10	16009	21747860	2599100	100	1 013	10

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc., district n° 1, **Nouveau-Brunswick**—*Fin.*

N°	Espèces de poisson.														Produits du poisson.				Valeur.
	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, barils.	Plie, lbs.	Eperlan, lbs.	Doré, lbs.	Sardines, boucauts.	Homard, ton'x.	Homard, boites.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonneaux.	Poisson employé com. boitte, brls.	Poisson employé com. eng., brls.	$ cts.
1	6000	1700	2200	300	500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10000	75	.....	11400	10	200	600	115,090 00
2	.....	.....	.....	.....	.....	3000	1000	.....	.....	3500	1000	400	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,785 00
3	.....	.....	.....	.....	.....	5000	.....	.....	.....	2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	620 00
4	170	.....	.....	230	900	5000	.....	.....	20000	.....	.....	2140	77	.....	700	53	75	2500	33,212 50
5	6200	4500	4500	1000	.....	.....	.....	.....	2000	.....	.....	4000	172	.....	9000	160	15000	1000	160,710 00
6	5000	17000	17000	1000	40000	.....	2500	60	3000	.....	.....	1500	300	.....	40000	.....	2000	6000	642,390 00
7	3000	2216	3940	1877	.....	.....	.....	159	.....	.....	.....	115	61	48000	1119	.....	985	207	331,781 76
	20370	25416	27640	4407	41400	13000	3500	219	25000	5500	1000	18145	685	48000	62219	223	18260	10307	

Moules, 2,000 barils	$ 12,000	
Consommation locale non comprise ci-dessus	75,000	
		87,000 00
		1,373,589 26

RÉCAPITULATION

RÉCAPITULATION du rendement et de la valeur des pêches, dans le district n° 1, **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1889.

Espèces de poisson.		Quantités.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, frais, dans la glace	lbs.	150	0 20	30 00
Maquereau	brls.	10	15 00	150 00
Hareng	"	16,009	4 00	64,036 00
do gelé	nombre.	21,747,860	p. 100 0 60	130,487 16
do fumé	boîtes.	2,599,100	0 25	649,775 00
Gasparot	brls.	100	4 50	450 00
Morue	qtx.	15,013	4 00	60,052 00
Langues et noues de morue	brls.	10	10 00	100 00
Merlan	qtx.	20,370	4 00	81,480 00
Merluche	lbs.	25,416	4 00	101,664 00
Noues de merluche	lbs.	27,640	1 00	27,640 00
Egrefin	qtx.	4,407	4 00	17,628 00
Flétan	lbs.	41,400	0 10	4,140 00
Homard	boîtes.	48,000	0 12	5,760 00
do	ton'x.	685	30 00	20,550 00
Truite	lbs.	13,000	0 10	1,300 00
Petite morue	brls.	3,500	0 04	140 00
Encornet	brls.	219	4 00	876 00
Plie	lbs.	25,000	0 10	2,500 00
Eperlan	"	5,500	0 06	330 00
Doré	"	1,000	0 06	60 00
Sardines	boucaults.	18,145	3 00	54,435 00
Moules	brls.	2,000	6 00	12,000 00
Huile de poisson	gallons.	62,219	0 40	24,887 60
Guano de poisson	ton'x.	223	25 00	5,575 00
Poisson employé comme boitte	brls.	18,260	1 50	27,390 00
Poisson employé comme engrais	"	10,307	0 50	5,153 50
Poisson pour la consommation locale, non donné dans les rapports de districts	"	18,750	4 00	75,000 00
Total, 1889				1,373,589 26
do 1888				1,173,449 50
Augmentation				200,139 76

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, trappes, etc., employés dans les pêcheries du district n° 1, **Nouveau-Brunswick**, durant l'année 1889.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$ cts.	$ cts.
74 navires (tonnage collectif, 1,317)	42,478 00	
994 bateaux	114,861 00	
61,623 brasses de rets	38,825 00	
234 nasses	100,830 00	
15,921 trappes à homard	14,495 00	
rets à éperlan	.....	
801 lignes de fonds	18,820 00	
		330,309 00
1 fabrique de conserves de homard	3,500 00	
2 fabriques de conserves de sardine	6,500 00	
549 boucans	219,400 00	
78 presses à l'huile avec appareil	3,850 00	
503 glacières	179,570 00	
		412,820 00
Total	.....	743,129 00

NOUVEAU-BRUNSWICK—District No 2.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés dans le district n° 2, dans la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1889.

Districts.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.								Espèces de poisson.										
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.		Rets à éperlan.		Trappes à homard.												
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.
Comté de Ristigouche.			$			$			$		$		$		$											
De Dalhousie à la tête de la marée	..	....	.....	....	35	358	35	8100	1000	..	....	....	.....	....	.....	..	71200	....	....	....	....	.....	....	....	.....	....
De Dalhousie à Belledune	..	....	.....	....	80	800	100	20000	6000	..	....	5	100	2500	1250	..	124400	....	5000	....	....	100	....	....	40	....
Totaux	..	....	.....	....	115	1158	135	28100	7000	..	....	5	100	2500	1250	..	195600	....	5000	....	.....	100	....	....	40	....
Comté de Gloucester.																										
Petit-Rocher	..	....	.....	....	350	1500	700	10000	8000	..	....	....	.....	....	.....	..	70000	....	....	15	16000	5012	....	....	1200	....
Bathurst	..	...	.....	....	100	2000	200	7500	6000	..	....	7	212	.....	.....	..	130000	...	....	100	.....	900	....	....	200	....
New-Bandon	..	....	.....	....	100	2000	200	5000	4300	..	....	...	.....	4000	4000	..	150000	....	....	150	.....	2000	....	....	3500	....
Grande-Anse	2	40	600	6	100	4000	300	3500	1200	1	500	....	.....	3750	3750	..	38000	....	....	200	2000	200	....	200	2600	8
Caraquette, en haut	7	82	2300	27	137	3800	411	6080	26125	..	....	....	.....	.....	.....	..	.....	....	....	51	.....	8000	....	....	33000	....
Caraquette, en bas	4	48	1700	12	142	13700	426	5660	6500	..	....	29	1160	1200	1200	..	.....	....	....	25	.....	2800	....	....	33000	....
Shippegan	20	246	8500	68	243	22500	549	10700	7400	..	....	50	1500	12100	12000	..	11380	....	....	35	3700	1540	....	....	14000	....
Ile Miscou	2	27	1000	7	35	5950	133	840	420	..	....	28	728	7000	6300	..	.....	....	3160	17	3360	200	....	....	2000	....
Pokemouche	..	....	.....	....	149	3980	258	13820	6500	..	...	70	2000	.....	.....	..	10000	....	....	40	.....	2330	50	400	600	....
Tracadie	5	58	1500	19	7	650	22	27000	1350	..	....	101	1200	1600	1600	..	9780	....	580	....	3500	1850	....	250	900	2
Totaux	40	501	15600	139	1363	60080	3199	90100	67795	1	500	285	6800	29650	28850	..	419160	....	3740	633	28560	24832	50	850	91000	10

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—*Suite.*

Districts.	Espèces de poisson—*Fin.*																Produits du poisson.				Valeur.
	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, barils.	Plie, lbs.	Eperlan, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, ton'x.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	
Comté de Ristigouche.																					$ cts.
Dalhousie à la tête de la marée	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	14,240 00
Dalhousie à Belledune	....	....	....	....	....	....	500	....	....	....	7000	....	....	....	4	46300	....	....	300	....	32,786 00
Totaux	....	....	....	....	....	....	500	....	....	....	7000	....	....	....	4	46300	....	....	300	....	47,026 00
Comté de Gloucester.																					
Petit-Rocher	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4000	....	....	....	....	56641	....	....	1200	4000	51,829 92
Bathurst	....	....	....	....	....	....	2000	....	....	....	300000	....	....	....	....	....	....	....	....	....	50,100 00
New-Bandon	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	100000	....	....	700	....	67,300 00
Grande-Anse	....	....	....	....	....	....	....	....	20	....	....	....	....	....	....	88000	2600	....	1000	400	36,400 00
Caraquette, en haut	140	840	100	800	....	....	1000	....	20	....	....	....	10	....	....	....	3000	....	4500	500	175,125 00
do en bas	500	....	100	200	....	....	500	....	....	....	36024	....	10	3900	....	50400	23900	....	1500	500	178,114 44
Shippegan	1200	2700	730	....	....	....	....	....	....	....	69290	....	....	....	....	147300	9200	....	3500	5200	109,188 90
Ile Miscou	25	....	....	....	....	....	....	....	....	....	59580	....	....	....	....	22232	1000	....	600	500	17,824 84
Pokemouche	....	....	....	....	5	300	2000	....	....	....	22500	....	50	....	....	....	120	....	....	....	18,298 00
Tracadie	250	1½	70	....	....	....	650	....	....	....	121200	....	24	....	16	3200	120	....	....	....	24,378 50
Totaux	2115	3541½	1000	1000	5	300	6150	....	40	....	612594	....	94	3900	16	467773	39940	....	13000	11100	728,559 60

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—*Suite.*

Districts.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.								Espèces de poisson.										
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses		Rets à éperlan.		Trappes à homard.												
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, lbs.
Comté de Northumberland.			$			$			$		$		$		$											
Neguac à l'île du Portage	..	....	.....	....	100	2100	115	11234	3360	..	....	22	880	.....	.....	..	61764	....	....	70	.....	2400	....	....	500	....
Tabusintac	..	....	.....	....	5	150	10	364	250	..	....	122	2060	1000	1000	..	400	....	....	.....	.....	213	....	230	.....	....
Escuminac	..	....	.....	....	42	840	60	4450	4000	..	....	50	1500	8000	8000	..	41330	....	100	100	.....	.....	....	80	500	....
Baie du Vin	2	95	4000	10	150	3000	400	12000	3600	..	....	124	2480	.....	.....	..	21880	....	....	.....	.....	300	....	250	.....	....
Chatham	10	300	15000	40	105	1525	105	9000	4500	..	....	350	10800	.....	.....	..	64380	200	....	100	.....	.....	....	1000	.....	....
Newcastle et Esk-Nord.	..	....	.....	....	....	.....	....	1615	2300	..	....	38	950	.....	.....	..	44577	....	....	....	.....	.....	....	200	.....	....
Derby, etc	..	....	.....	....	....	....	....	2080	624	..	....	....	.....	.....	.....	30	30010	1600	....	....	.....	.....	....	520	.....	....
Totaux	12	395	19000	50	402	7615	690	40743	18634	..	....	706	18670	9000	9000	30	264341	1800	100	270	.....	2913	....	2280	1000	....
Comté de Kent.																										
Rivière à l'Anguille à Kouchibouguacis	..	....	.....	....	180	6000	500	10000	7000	..	....	100	3600	11000	11000	..	30000	....	....	75	5000	3000	....	225	200	...
De là à la riv. Chockfish	9	144	4320	54	288	8640	576	20400	6120	..	....	188	5640	6290	6290	..	12000	....	400	621	.....	3024	....	940	1500	....
Rivière Richibouctou et bras	..	....	.....	....	7	140	14	1800	700	..	....	47	1100	.....	.....	..	...	....	....	....	.....	.....	....	780	.....	....
Baie et riv. Bouctouche	..	....	.....	....	122	2838	244	6860	2340	..	....	127	4550	2225	2225	..	.....	....	....	103	624	830	....	125	105	....
Baie et rivière Cocagne	..	....	.....	....	280	5600	560	17000	8500	..	....	38	760	2946	2946	..	.....	....	....	25	.....	2500	....	65	25	....
Rivière Canaan	..	....	.....	....	9	20	4	.....	.....	..	....	....	.....	.....	.....	..	.....	....	....	....	.....	.....	....	....	.....	....
Totaux	9	144	4320	54	886	23238	1898	56060	24660	..	....	500	15650	22461	22461	..	42000	....	400	824	5624	9354	....	2135	1830	....

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—*Suite.*

Districts.	Espèces de poisson.																Produits du poisson.				Valeur.
	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, lbs.	Plie, lbs.	Eperlan, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, ton'x.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonneaux.	Poisson employé com. boitte, brls,	Poisson employé com. engrais, brls.	
Comté de Northumberland.																					$ cts.
Neguac à l'île du Portage	200	200	...	600	....	10346	400	.....	....	800	69224	.....	40	90	.....	.....	400	....	.....	800	32,187 00
Tabusintac	....	.....	...	....	..	.....	1000	.....	....	.....	429600	.....	90	100	.....	18780	.....	....	300	.....	31,746 60
Escuminac	250	.....	...	....	....	.....	.....	....	....	1000	104000	.....	....	3000	.....	165000	.....	....	1600	.....	50,681 00
Baie du Vin	....	.....	...	....	10	.....	.....	70000	....	40000	215422	.....	20	8500	.....	.....	.....	....	.....	600	52,526 32
Chatham	....	.....	...	....	10	1000	500	120000	....	6000	700000	.....	500	500	.....	.....	.....	....	.....	2000	74,026 00
Newcastle et Esk-Nord	....	.....	...	....	1	4000	300	.....	....	.....	73924	.....	22	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	14,750 84
Derby, etc.	....	.....	...	....	....	.....	750	.....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	...	9,217 00
Totaux	450	200	....	600	21	15346	2950	190000	....	47800	1,592,170	.....	672	12190	.....	183780	400	....	1900	3400	265,134 76
Comté de Kent.																					
Rivière à l'Anguille à Kouchibouguacis	700	700	....	....	5	600	.....	.....	....	2000	138409	10000	125	300	.....	196000	300	100	3000	.....	66,718 04
De là à la riv. Chockfish	2500	4900	....	4500	14	1800	1480	.....	....	3500	520000	.....	94	320	.....	192000	480	....	2400	.....	110,129 00
Rivière Richibouctou et Bras	....	.....	...	....	....	780	.....	.....	....	.....	109000	.....	75	210	.....	.....	.....	....	.....	.....	11,476 80
Baie et riv. Bouctouche	100	180	....	....	....	.....	3400	2500	....	4000	583900	.....	53	725	.....	69360	205	....	1125	.....	55,174 08
Baie et riv. Cocagne	100	.....	100	60	....	180	250	5500	....	.....	118880	.....	45	65	.....	140688	180	....	1500	.....	38,811 66
Rivière Canaan	....	.....	...	....	....	.....	4000	.....	....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	450 00
Totaux	3400	5780	100	4560	19	3360	9130	8000	....	9500	1,470,189	10000	397	1620	.....	598048	1165	100	8025	.....	282,759 58

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—*Suite.*

Districts.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.								Espèces de poisson.										
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses		Rets à éperlan.		Trappes à homard.												
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, brls.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, brls.	Maquereau, boîtes.	Hareng, brls.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.
Comté de Westmoreland.			$			$			$		$		$		$											
Shédiac et Botsford	..	....	.....	....	600	9000	1200	10000	10000	..	....	150	3000	10000	8000	..	400	....	....	400	500	12000	2000	....	20	....
Baie Verte à Sackville	..	....	.....	....	28	1050	56	4900	1300	..	....	24	580	54	54	..	2160	....	....	10	.....	3000	750	....	.....	....
Dover et Gautreau	..	....	.....	....	22	1100	44	5500	1100	..	....	...	.....	.....	.....	..	6108	....	....	...	.....	.....	.....	....	.....	....
Pré d'en Haut et Belliveau	..	....	.....	....	15	770	30	3750	750	..	....	...	....	.....	....	..	3440	....	....	....	.....	.....	.....	...	.....	....
Cap Dorchester	..	....	.....	....	....	....	5	1000	100	..	....	...	.....	...	.....	..	100	....	....	....	.....	.....	....	....	.....	....
Woodpoint	..	....	.....	....	8	480	16	2000	400	..	....	....	.....	.....	.....	..	1280	....	....	....	.....	.....	.....	....	.....	....
Totaux	..	....	.....	....	673	12400	1351	27150	13650	..	....	174	3580	10054	8054	..	13488	....	....	410	500	15000	2750	....	20	....
Grands totaux pour le district n° 2	61	1040	38920	243	3439	104491	7273	242153	131739	1	500	1670	44800	73665	69615	30	934589	1800	9240	2137	34684	52199	2800	5265	93890	10

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—*Fin.*

DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSON—*Fin.*																PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.
	Merluche, qtx.	Nœues de merluche, lbs.	Eperlan, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, barils.	Plie, lbs.	Eperlan, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, tonn'x.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonneaux.	Pois. employé comme boîtte, barils.	Pois. employé comme engrais, barils	
Comté de Westmorland.																					$ cts.
Shédiac et Botsford	....	....	....	....	....	1000	1000	8000	30	2000	216050	....	150	50	200	456672	....	....	2600	4000	136,833 64
Baie Verte à Sackville	....	....	....	....	350	200	1000	5000	....	....	57435	....	12	....	30	....	....	....	600	400	22,147 60
Dover et Gautreau	....	....	....	....	440	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5,621 60
Pré d'en Haut et Bellivaeu	....	....	....	....	280	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3,488 00
Cap Dorchester	....	....	....	....	20	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	220 00
Woodpoint	....	....	....	....	120	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1,456 00
Totaux	....	....	....	....	1210	1200	2000	13000	30	2000	273485	....	162	50	230	456672	....	....	3200	4400	169,766 84
Grands totaux pour le district n° 2	5965	9521½	1100	6160	1255	20206	20730	211000	70	59300	3,955,438	10000	1325	17760	250	1,752,573	41505	100	26425	18900	1,493,246 78

RÉCAPITULATION du rendement et de la valeur des pêches dans la province du **Nouveau-Brunswick.**

Espèces de poisson.		Quantités.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts
Saumon	brls.	30	16 00	480 00
do frais	lbs.	934,589	0 20	186,917 80
do fumé	"	1,800	0 20	360 00
do en boîtes	"	9,240	0 15	1,386 00
Maquereau	brls.	2,137	15 00	32,055 00
do en boîtes	lbs.	34,684	0 12	4,162 08
Hareng	brls.	52,199	4 00	208,796 00
do fumé	boîtes.	2,800	0 25	700 00
Gasparot	brls.	5,265	4 50	23,692 50
Morue	qtx.	93,890	4 00	375,560 00
Langues et noues de morue	brls.	10	10 00	100 00
Merluche	qtx.	5,965	4 00	23,860 00
Noues de merluche	lbs.	9,521½	1 00	9,521 50
Eperlan	qtx.	1,100	4 00	4,400 00
Flétan	lbs.	6,160	0 10	616 00
Alose	brls.	1,255	10 00	12,550 00
Achigan	lbs.	20,206	0 06	1,212 36
Truite	"	20,730	0 10	2,073 00
Petite morue	"	211,000	0 04	8,440 00
Encornet	brls.	70	4 00	280 00
Plie	lbs.	59,300	0 10	5,930 00
Eperlan	"	3,955,438	0 06	237,326 28
Perche	"	10,000	0 03	300 00
Anguilles	brls.	1,325	10 00	13,250 00
Huîtres	"	17,760	3 00	53,280 00
Homard	boîtes	1,752,573	0 12	210,308 76
do	tonn'x.	250	30 00	7,500 00
Huile de poisson	gallons.	41.505	0 40	16,602 00
Guano de poisson	tonn'x.	100	25 00	2,500 00
Poisson employé comme boitte	brls.	26,425	1 50	39,637 50
do do engrais	"	18,900	0 50	9,450 00
Total				1,493,246 78

NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite*—District No. 3.

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés dans le district n° 3, dans la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1889.

Comtés.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.						Espèces de poisson.			
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.		Trappes à homard.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, gelé, par 100.
District n° 3.			$			$			$		$		$				
Albert	.....	.....	.....	.....	2	100	4	500	200	.....	.....	.....	.....	1000	.....	.....	.....
Victoria	.....	.....	.....	.....	20	200	40	500	400	.....	.....	.....	.....	5000	.....	.....	.....
Carleton	.....	.....	.....	.....	55	850	110	600	350	.....	.....	.....	.....	7000	.....	.....	.....
York	.....	.....	.....	.....	73	1030	72	250	125	.....	.....	.....	.....	12800	.....	.....	.....
Sunbury	1	6	150	4	69	690	138	1610	785	.....	.....	.....	.....	750	.....	.....	.....
Queen	1	6	150	4	194	3340	388	11475	3725	.....	.....	.....	.....	2950	.....	.....	.....
King	.....	.....	.....	.....	44	440	42	2700	1176	.....	.....	.....	.....	15000	.....	.....	.....
Saint-Jean	19	370	7770	76	242	5040	454	75120	55060	24	9000	3528	3525	140000	2500	13033	500000
Totaux	21	382	8070	84	699	11690	1248	92755	61821	24	9000	3528	3525	185500	2500	13033	500000

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc., dans le district n° 3, du **Nouveau-Brunswick**—*Suite.*

Comtés.	Espèces de poisson.														Produits du poisson.		Valeur.
	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluche, qtx.	Egrefin, quintaux.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Doré, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Homard, tonneaux.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	
District n° 3.																	$ cts.
Albert	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	.....	2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	650 00
Victoria	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	.....	10000	.....	500	.....	.....	.....	.....	2,265 00
Carleton	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	.....	16000	.....	1000	1	.....	.....	.....	3,540 00
York	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	2000	8000	12000	2000	100	.....	.....	.....	5,560 00
Sunbury	.....	470	.....	.....	.....	.....	.....	50	9900	.....	42000	4000	10	.....	.....	.....	6,099 00
Queen	.....	920	.....	.....	.....	.....	.....	690	2300	.....	64900	6000	70	.....	.....	.....	16,532 00
King	.....	870	.....	.....	.....	25	.....	230	50400	1000	38000	1200	102	.....	.....	.....	15,975 00
Saint-Jean	13000	5780	1100	20	500	500	2000	1500	3000	1500	.....	.....	60	100	1000	500	149,582 00
Total	13000	8040	1100	20	500	525	2000	2600	67600	38500	156900	14705	343	100	1000	500	200,203 00

RÉCAPITULATION du rendement et de la valeur des pêches dans le district n° 3—
Nouveau-Brunswick.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon frais	lbs	185,500	0 20	37,100 00
do fumé	do	2,500	0 20	500 00
Hareng	brls.	13,033	4 00	52,132 00
do gelé	nomb.	500,000	60c. par 100	3,000 00
do fumé	boites.	13,000	0 25	3,250 00
Gasparot	brls.	8,040	4 50	36,180 00
Morue	qtx.	1,100	4 00	4,400 00
do langues et noues	brls.	20	10 00	200 00
Merlan	qtx.	500	4 00	2,000 00
Merluche	do	525	4 00	2,100 00
Egrefin	do	2,000	4 00	8,000 00
Alose	brls.	2,600	10 00	26,000 00
Achigan	lbs.	67,600	0 06	4,056 00
Truite	do	38,500	0 10	3,850 00
Doré	do	156,900	0 06	9,414 00
Perche	do	14,700	0 03	441 00
Anguille	brls.	343	10 00	3,430 00
Homard	ton'x.	100	30 00	3,000 00
Huile de poisson	galls.	1,000	0 40	400 00
Boitte	brls.	500	1 50	750 00
Total pour 1889		.....	.....	200,203 00

RÉCAPITULATION par comtés, donnant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Nouveau-Brunswick—*Suite.*

Comtés.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.								Espèces de poisson.	
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.		Rets à éperlan.		Trappes à homard.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon frais, dans la glace, lbs.
			$			$			$		$		$		$		
Ristigouche	....	....	....	....	115	1158	135	28100	7000	....	....	5	100	2500	1250	....	195600
Gloucester	40	501	15600	139	1363	60080	3199	90100	67795	1	500	285	6800	29650	28850	....	419160
Northumberland	12	395	19000	50	402	7615	690	40743	18634	....	....	706	18670	9000	9000	30	264341
Kent	9	144	4320	54	886	23238	1898	56060	24660	....	....	500	15650	22461	22461	....	42000
Westmoreland	....	....	....	....	673	12400	1351	27150	13650	....	....	174	3580	10054	8054	....	13488
Albert	....	....	....	....	2	100	4	500	200	....	....	....	....	....	....	....	1000
Saint-Jean	19	370	7770	76	242	5040	454	75120	55060	24	9000	....	....	3528	3525	....	140000
King	....	....	....	....	44	440	42	2700	1176	....	....	....	....	....	....	....	16000
Queen	1	6	150	4	194	3340	388	11475	3725	....	....	....	....	....	....	....	2950
Sunbury	1	6	150	4	69	690	138	1610	785	....	....	....	....	....	....	....	750
York	....	....	....	....	73	1030	72	250	125	....	....	....	....	....	....	....	12800
Carleton	....	....	....	....	55	850	110	600	350	....	....	....	....	....	....	....	7000
Victoria	....	....	....	....	20	200	40	500	400	....	....	....	....	....	....	....	5000
Charlotte	74	1317	42478	310	994	114861	1369	61623	38825	234	100830	....	....	15921	14495	....	150
Totaux	156	2739	89468	637	5132	231042	9890	396531	232385	259	110330	1670	44800	93114	87635	30	1120239

RÉCAPITULATION par comtés, du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Nouveau-Brunswick—*Suite.*

Comtés.	Espèces de poisson.																
	Saumon, fumé, bs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, gelé, par 100.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan.
Ristigouche		5500			100				40								
Gloucester		3740	633	28560	24832		50	850	91000	10		2115	3541½	1000	1000	5	300
Northumberland	1800	100	270		2913			2280	1000			450	200		600	21	15346
Kent		400	824	5624	9354			2135	1830			3400	5780	100	4560	19	3360
Westmoreland			410	500	15000		2750		20							1210	1200
Albert																25	
Saint-Jean	2500				13033	500000	13000	5780	1100	20	500	500		2000		1500	3000
King								870				25				230	50400
Queen								920								690	2300
Sunbury								470								50	9900
York																30	2000
Carleton																50	
Victoria																25	
Charlotte			10		16009	21747860	2599100	100	15013	10	20370	25416	27640	4407	41400		
Totaux	4300	9240	2147	34684	81241	22247860	2614900	13405	110003	40	20870	31906	37161½	7507	47560	3855	87806

RÉCAPITULATION par comtés, du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Nouveau-Brunswick—*Fin.*

Districts.	Espèces de poisson.												Produits du poisson.				Valeur.
	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, barils.	Plie, lbs.	Eperlan, lbs.	Doré, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Sardine, barils.	Huîtres, barils.	Homard, ton'x.	Homard, en boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonneaux.	Poisson en. comme boitte, barils.	Poisson en. comme engrais, barils.	$ cts.
Restigouche	500				7000						4	46300			300		47,026 00
Gloucester	6150		40		612594			94		3900	16	467773	39940		13000	11100	728,559 60
Northumberland	2950	190000		47800	1592170			672		12190		183780	400		1900	3400	265,134 76
Kent	9130	8000		9500	1470189		10000	397		1620		598048	1165	100	8025		282,759 58
Westmoreland	2000	13000	30	2000	273485			162		50	230	456672			3200	4400	169,766 84
Albert	2000																650 00
Saint-Jean	1500							60			100		1000		500		149,582 00
King	1000					38000	1200	102									15,975 00
Queen						64900	6000	70									16,532 00
Sunbury						42000	4000	10									6,099 00
York	8000					12000	2000	100									5,560 00
Carleton	16000						1000	1									3,540 00
Victoria	10000						500										2,265 00
Charlotte	13000	3500	219	25000	5500	1000			18145		685	48000	62219	223	18260	10307	*1,373,589 26
Totaux	72230	214500	289	84300	3960938	157900	24700	1668	18145	17760	1035	1800573	104724	323	45185	29207	3,067,039 04

Voir Rapports des Comtés.

RÉCAPITULATION du rendement des pêcheries dans **toute la province du Nouveau-Brunswick**, 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Valeur.	Total.
			$ cts.	$ cts.
aumon	Brls.	30	480 00	
do frais, dans la glace	Lbs.	1,120,239	224,047 80	
do fumé	do	4,300	860 00	
do en boîtes	do	9,240	1,386 00	
				226,773 80
Maquereau	Brls.	2,147	32,205 00	
o	Boîtes	34,684	4,162 08	
				36,367 08
areng	Brls.	81,241	324,964 00	
do fumé	Boîtes	2,614,900	653,725 00	
do gelé (60c. par 100)	Nomb.	22,247,860	133,487 16	
				1,112,176 16
Gasparot	Brls.	13,405	.....	60,322 50
Morue	Qtx.	110,003	440,012 00	
do langues et noues	Brls.	40	400 00	
				440,412 00
Merlan	Qtx.	20,870	.....	83,480 00
Egrefin	do	7,507	.....	30,028 00
Merluche	do	31,906	127,624 00	
do noues	Lbs.	37,161½	37,161 50	
				164,785 50
Flétan	Lbs.	47,560	.....	4,756 00
Alose	Brls.	3,855	.....	38,550 00
Achigan	Lbs.	87,806	.....	5,268 36
Truite	do	72,230	.....	7,223 00
Plie	do	84,300	.....	8,430 00
Eperlan	do	3,960,938	.....	237,656 28
Doré	do	157,900	.....	9,474 00
Perche	do	24,700	.....	741 00
Petite morue	do	214,500	.....	8,580 00
Anguille	Brls.	1,668	.....	16,680 00
Encornet	do	289	.....	1,156 00
Sardine	Bouc.	18,145	.....	54,435 00
Huîtres	Brls.	17,760	.....	53,280 00
Moules	do	2,000	.....	12,000 00
Homard, en boîtes	Lbs.	1,800,573	216,068 76	
do frais	Ton'x.	1,035	31,050 00	
				247,118 76
Huile de poisson	Galls.	104,724	.....	41,889 60
Poisson comme boitte	Brls.	45,185	.....	67,777 50
do do engrais	do	29,207	.....	14,603 50
Guano de poisson	Ton'x.	323	.....	8,075 00
Poisson employé dans le district nº 1, non inclus ci-haut		.....	.....	75,000 00
Total pour 1889		.....	.....	3,067,039 04
do 1888		.....	.....	2,941,863 05
Augmentation		.....	.....	125,176 00

ANNEXE No 5.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD POUR L'ANNÉE 1889, PAR M. E. HACKETT, INSPECTEUR.

TIGNISH, I. P.-E., 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les pêcheries de l'Ile du Prince Edouard pour l'année 1889, avec l'état de leurs produits et de leur valeur, pour chacun des trois comtés de Prince, Queen et King. Aussi, une estimation du capital employé dans les pêcheries de la province pour la saison qui vient de se terminer.

Les états indiquent une légère augmentation de $9,568.10 dans la valeur totale comparée à l'année précédente, comme suit :—

Valeur totale des pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard	en 1888.	$876,862 74
do do do	en 1889.	886,430 84
Augmentation		$ 9,568 10

Bien que les rapports indiquent cette légère augmentation, plusieurs genres de pêche accusent une diminution considérable. La pêche à la morue n'a pas été poussée avec vigueur, et il en résulte une diminution de 17,886 quintaux pour cette pêche seule. Cette diminution n'est pas due à la rareté du poisson, mais au fait que les pêcheurs en général se sont préparés pour la pêche du maquereau, qu'ils supposent plus lucrative et demande moins de travail, et ont négligé cette branche précieuse des pêches côtières.

Le maquereau a fait son apparition de bonne heure, et comme il était gros et de grande valeur les pêcheurs en attendaient un fort rendement.

Ils ont été, cependant, bien désappointés, ce poisson de valeur ayant été rare pendant toute la saison, et comme on n'en vit que très peu de bancs et que le poisson avait extrêmement peur de l'hameçon, les seineurs et les pêcheurs à la ligne n'ont pas réussi à le prendre. La capture a donc été au-dessous de la moyenne, mais elle égale à peu près celle de l'an dernier.

Le hareng abondait, et de grandes quantités ont été prises. Ce poisson n'est pas préparé pour l'exploitation, presque toute la capture servant de boitte pour la pêche du homard et du maquereau.

Le homard accuse une augmentation de 614,720 livres, la quantité totale mise en boîtes étant de 2,060,947 livres, contre 1,446,227 livres en 1888. Quatre-vingt-une fabriques ont fait des opérations, soit deux de plus que l'an dernier, mais les rapports montrent qu'on a tendu environ 2,000 trappes de moins. L'augmentation est en bonne partie due à l'ouverture hâtive de la saison, qui a donné aux pêcheurs de dix à quinze jours de plus pour la faire. Les homards, surtout sur le côté sud, étaient de bien meilleure qualité que ces dernières années ; et il faut espérer que cette pêche a passé son plus mauvais temps, et qu'elle s'améliorera à l'avenir.

Les huîtres abondaient, et la saison étant remarquablement favorable cette pêche a été poussée avec activité. Les expéditions totales se sont chiffrées par 41,257 barils, soit 5,396 barils de plus que l'an dernier.

L'éperlan pour l'exportation paraît pour la première fois dans les rapports cette année, 346,100 livres ayant été expédiées. La pêche de l'éperlan pour l'exportation est une nouvelle industrie. Un bon nombre de gens s'y sont livrés cette année, et on la croit susceptible d'un fort développement.

Les rivières et cours d'eau n'étaient pas en bonne condition. Comme conséquence, la truite accuse une diminution de 18,080 livres. La plus grande diminution s'est produite dans le comté de Queen, qui accuse une différence en moins d'environ 12,000 livres.

En général on ne peut considérer comme satisfaisantes les opérations de la saison, et à l'exception de la pêche du homard et des huîtres, les résultats sont pauvres. On trouvera plus de détails sous les titres respectifs ci-dessous.

LE HARENG

donne sur la côte de l'île vers la fin d'avril, ou immédiatement après la débâcle des glaces, et continue jusque vers le 15 juin. Cette venue s'appelle le "hareng du printemps", et on le pêche surtout pour la boitte, une petite quantité seulement étant conservée pour la nourriture. Il était plus abondant cette année, et un plein approvisionnement a été pris à peu de frais. C'était un avantage pour les pêcheurs, qui ont pu se livrer ainsi à la pêche du homard et du maquereau avec beaucoup plus de chances de succès. On n'a pas pris de hareng d'automne cette année. On a vu de grands bancs au large de la côte sud du comté de King, en novembre. Cependant les pêcheurs rapportent qu'ils étaient trop petits pour être pris avec les filets et d'aucune valeur commerciale. Depuis plusieurs années on a pris de grandes quantités de hareng d'automne à Souris, Cardigan, Georgetown et autres endroits de l'est. Le poisson est gros et gras, et avec des moyens améliorés de salaison et d'empaquetage, pourrait devenir une branche d'industrie rémunérative.

MORUE.

Cette pêche accuse une diminution sensible qui réduit considérablement le rendement de l'année. Le déficit, cependant, n'est pas dû à la rareté, la morue étant très abondante pendant toute la saison. Lorsque le maquereau se vend $20 le baril, les pêcheurs de l'île ne se livrent pas à la pêche de la morue, mais font la pêche plus incertaine du maquereau, espérant que chaque jour leur apportera une meilleure chance. On perd ainsi beaucoup de temps précieux, et lorsque la saison est finie le pêcheur désappointé regrette (mais un peu tard)de ne pas s'être livré à une pêche qui lui rapporte un rendement certain.

Environ 150 voiles de grands bateaux de la côte nord du Nouveau-Brunswick ont fait la pêche de la morue dans le voisinage de Cascumpec et du cap Nord, tout l'été, et ils ont pris plusieurs chargements. Une petite flotte de la Nouvelle-Ecosse s'est installée à St-Pierre et à Rustico pendant la saison et a eu beaucoup de succès. Comme la pêche du maquereau devient évidemment de plus en plus mauvaise chaque année, les pêcheurs de l'île devraient se munir de bateaux convenablement équipés pour la pêche de la morue qui, si elle était faite d'une manière active et intelligente, serait la plus rémunérative de toutes les pêches.

MAQUEREAU.

On peut dire que la pêche du maquereau sur les côtes de l'île a complètement manqué, seulement 12,450 barils et 99,270 boîtes d'une livre ayant été paquées.

Considérant les vastes préparatifs qu'on a faits, la capture de l'année est très insignifiante. Il y a dix ou quinze ans toute la capture de cette saison n'aurait été considérée que comme un rendement raisonnable d'une année par un seul établissement. Le poisson a donné de bonne heure, quelques bonnes captures ayant été faites à la ligne et à l'hameçon vers le 1er juillet. Il était de bonne qualité et commandait des prix élevés; en conséquence, les pêcheurs et les acheteurs étaient très heureux par anticipation d'opérations fructueuses pour l'année. Ils furent cependant désappointés. Le poisson ne s'est pas montré en quantité, et n'est pas resté longtemps sur les côtes. Une diminution sensible dans la capture est remarquable sur certains points de la côte, particulièrement entre la pointe de l'Est et Rustico, où la quantité pêchée n'a pas atteint la moitié de celle de l'an dernier. On assigne plusieurs raisons à cette diminution dans la pêche du maquereau, mais il est généralement admis que l'usage des seines à poches a plus que toute autre cause réduit cette industrie à sa malheureuse condition présente. Cependant les mouvements du maquereau sont très

irréguliers, et même avant l'emploi des seines à poches les pêcheurs étaient obligés de subir de mauvaises années, par suite de la rareté du poisson. On ne prétend pas cependant que la quantité prise par les seineurs puisse matériellement diminuer l'approvisionnement. Le mal provient de la dispersion des bancs, de l'éloignement du poisson des endroits où il se nourissait autrefois, et de l'obligation où il se trouve de chercher de nouveaux endroits. Le maquereau est un des poissons les plus prudents. Il est toujours alerte, et le bruit le plus léger brise un banc et fait disperser le poisson dans toutes les directions. A présent, lorsqu'on aperçoit un banc sur un point quelconque de la côte, les seineurs le poursuivent immédiatement, et s'ils ne le capturent pas ils le chassent à jamais. Cette année les seineurs ont eu très peu de succès ; les pêcheurs à la ligne ont en général bien mieux réussi. Un bon nombre de navires américains sont venus de bonne heure dans le golfe, mais ayant été gardés bien en dehors de la limite de trois milles, ils ne sont pas restés longtemps, un bon nombre retournant chez eux avec seulement quelques barils de poisson.

MERLUCHE ET ÉGREFIN.

La merluche accuse une diminution de 5,342 quintaux. Le poisson abonda durant la saison, mais les pêcheurs n'ont fait aucun effort pour le prendre. Cette pêche se fait surtout la nuit ; mais à moins que les prix ne soient élevés les pêcheurs ne s'y livrent pas Cette année il n'y avait aucun attrait ; delà la petite capture. La pêche de l'égrefin ne se fait pas comme industrie distincte, la petite quantité constatée par les rapports ayant été prise avec la morue et la merluche.

HOMARD.

Grâce à un printemps hâtif les pêcheurs de homard ont commencé à travailler dix ou quinze jours plus tôt qu'en 1888. Il en résulte une augmentation considérable de production.

La saison a aussi été favorable, en ce qu'on a perdu peu ou pas de temps par le mauvais temps.

Il est difficile de déterminer si la courte saison de 1888 a eu aucun effet pour augmenter l'approvisionnement cette année.

Tous les paqueurs font rapport d'une bonne pêche de homard de belle taille pendant les trente premiers jours. Après ce temps ils sont devenus plus petits, et vers la fin de la saison il était dificile de maintenir les fabriques en opération avec du poisson de taille légale—en conséquence, plusieurs fermèrent leurs portes vers le 1er juillet. Quatre-vingt-une fabriques ont été en opération, soit deux de plus que l'an dernier. Un bon nombre de celles-ci qu'on appelle fabriques n'en sont réellement pas, mais sont simplement des endroits de pêche, dont le produit est transporté à la fabrique principale, où il est paqué. Les rapports indiquent que 77,000 trappes ont été exploitées, soit une diminution de 1,715. La production par trappe a été de 26 $\frac{5}{7}$ boîtes d'une livre. C'est une augmentation de production de 8$\frac{1}{5}$ boîtes par trappe sur celle de l'an dernier. Les pêcheurs et les paqueurs commencent à comprendre qu'un grand nombre de trappes ne sont pas nécessaires au succès de la pêche d'une année. Le homard, contrairement aux autres poissons, ne monte et ne descend pas le long des côtes en grand nombre.

Ils arrivent de l'eau profonde sur certains points le long de la côte, au printemps, et si les conditions sont favorables ils y restent. Dans l'état actuel des pêches il n'est pas nécessaire de tendre un grand nombre de trappes, parce qu'un nombre plus restreint, mais bien surveillé, prendra tout le homard qui fréquente un fond particulier. Le pêche du homard, bien que considérablement réduite, continue d'être la pêche la plus précieuse de cette province, rapportant cette année $247.313.64, ou 28 pour cent de l'exploitation totale. C'est la première qui donne de l'emploi au printemps, et bien qu'il n'y ait pas de classe distincte de pêcheurs dans la province, il y a cependant un grand nombre de gens dans tous les villages sur la côte de l'île qui comptent surtout sur elle pour vivre. Sa perpétuation est donc de la plus haute importance, et l'action prompte et décisive du département en raccourcissant la saison de pêche et en faisant rigoureusement observer les règlements est généralement approuvée.

HUITRES.

Cette pêche accuse une augmentation de 5,396 barils, la production totale de l'année étant de 41,257 barils, comparée aux 35,861 barils de 1888. La chaleur du commencement de la saison a quelque peu retardé les opérations pendant un certain temps, et quelques-unes des expéditions sont arrivées sur le marché en mauvais état ce qui a fait baisser les prix. Octobre et novembre ont cependant été des mois favorables, et les affaires ont été plus satisfaisantes. Un hiver doux et un été sec ont favorisé la croissance des huîtres, et les fonds qui ont été raclés d'année en année ont produit la quantité ordinaire. La baie de Richmond continue à fournir le gros de l'exportation des huîtres, mais on en a aussi expédié de grandes quantités des Narrows, de la Grande-Rivière et d'autres endroits du comté de Prince. Il est peu probable que la pêche des huîtres dans cette province puisse continuer pendant beaucoup d'années à produire les grandes quantités qu'on tire de ces fonds tous les ans. Il est possible aussi que les besoins soient encore plus grands à l'avenir. Dans ces dernières années l'offre a égalé à peu près la demande, un encombrement sur le marché ne se produisant que lorsqu'une période prolongée de chaleur forçait les expéditeurs de vendre leurs produits à n'importe quel prix qu'ils en pouvaient obtenir. A mesure que la population augmentera dans les cités et les villes des provinces de l'ouest, il est évident que la demande augmentera, et on exigera un plus fort rendement des huîtrières. Les bancs du comté de Queen sont aujourd'hui râclés à l'excès, et si l'on n'y prend pas garde, ceux du comté de Prince seront bientôt dans le même état. La protection qu'offre actuellement la saison de prohibition, bien qu'assez satisfaisante, ne suffit pas. D'immenses quantités de petites huîtres sont retirées des fonds pendant la saison de pêche, et comme elles sont impropres à l'exportation, et ne peuvent être nullement utilisées, on les laisse pourrir en tas aux endroits où l'on fait le triage. On devrait prendre des mesures pour empêcher ce gaspillage inutile, et défendre d'apporter de petites huîtres à terre.

Dans l'intérêt de cette industrie, on devrait aussi défendre la pêche en hiver. Cette pêche des huîtres en hiver, tout en étant avantageuse pour quelques pêcheurs, est très destructive des bancs, et quelques-uns des meilleurs bancs dans les rivières du comté de Queen ont été ruinés par cette pratique. Pour préserver les bancs à Orwell, à la rivière York, et à la rivière de l'Ouest, dans le comté de Queen, il est nécessaire de prendre une action décisive ; et la question de défendre totalement la pêche pendant un certain nombre d'années dans ces rivières mérite une sérieuse considération. L'ostréiculture pourrait se faire sur un grand pied dans cette province, les nombreuses rivières et baies de l'île étant spécialement propres à cette industrie. De vastes étendues, maintenant inoccupées, pourraient être utilisées pour la culture des huîtres, et si elles étaient délimitées et offertes à bail, avec des restrictions convenables et raisonnables, elles seraient sans doute prises de suite. Le système de louer des terrains pour la culture des huîtres dans les Etats du Connecticut, de Rhode Island, etc., a eu pour résultat un développement merveilleux de cette industrie, et il semble que le temps soit arrivé pour le Canada d'adopter une semblable politique. Les bancs naturels devraient être convenablement protégés, et le département devrait en retenir le contrôle, pour les livrer à l'exploitation publique.

TRUITE.

Par suite de la mauvaise condition générale des rivières et cours d'eau, la truite accuse une diminution de 18,080 livres. Ce poisson ne s'exporte pas, la quantité qui paraît dans les rapports étant prise par les amateurs locaux et autres, qui font la pêche à la ligne par plaisir. Il y a peu d'années encore, la truite de grande taille et de belle qualité abondait dans presque tous les cours d'eau de cette province. Aujourd'hui, cependant, il n'en est pas ainsi, quelques-unes des plus belles rivières en sont malheureusement dépeuplées. De nombreuses causes ont amené ce résultat. Les rivières étant petites l'excès de pêche était facile.

Le braconnage a sans doute été pratiqué jusqu'à un certain point. L'abattage des forêts, en réduisant le volume d'eau dans les rivières et en la rendant plus chaude, a dû avoir un mauvais effet sur le poisson qui les fréquentaient. La sciure de bois et les rebuts des scieries contribuent dans bien des cas à corrompre l'eau des cours

d'eau. Tous ces agents aident à diminuer l'approvisionnement et amènent la rareté actuelle. Quelques-unes des rivières sont cependant encore en assez bon état et, si on les protège convenablement, continueront pendant de nombreuses années à offrir un exercice salubre et de l'agrément aux amateurs légitimes.

SAUMON.

On ne trouve pas de saumon ne portant pas d'œufs dans les rivières de cette province, la petite quantité mentionnée dans les rapports étant prise dans des filets tendus sur la côte, principalement dans le voisinage de la baie Saint-Pierre. Les gardiens de pêcheries rapportent qu'il y a une grande abondance de saumon reproducteur dans les principales rivières cet automne. On en a vu en grand nombre dans les rivières Morell, Midgell, Brudenell et Fortune, dans le comté de King, et dans les rivières Winter, de l'Ouest, Tryon, Dunk et autres dans les comtés de Prince et de Queen.

Les braconniers sur la rivière Dunk ont donné beaucoup de trouble. L'abondance du poisson augmenta leur audace, et défiant toute loi ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour le prendre, et ils ont eu plus d'une fois des conflits avec les gardiens des pêcheries.

ANGUILLES.

Des quantités considérables d'anguilles sont prises et exportées chaque année. Elles sont surtout prises au dard pendant les mois d'automne et d'hiver. On croit que la pêche des anguilles au dard est nuisible aux autres pêches de rivières, et que sous prétexte de prendre des anguilles au dard les braconniers capturent de grandes quantités de saumon et de truites. Je désirerais recommander de défendre la pêche des anguilles au dard du 1er juin au 1er décembre de chaque année.

AUTRES PÊCHES.

Le flétan accuse une diminution de 4,970 livres. On ne fait pas d'efforts spéciaux pour prendre le flétan, la quantité prise se trouvant parmi la morue. Ceux qu'on prend sont d'excellente qualité, et se vendent rapidement sur les marchés locaux.

On ne pêche pas l'alose dans les eaux de l'île, le seul baril mentionné dans les rapports ayant été pris de bonne heure dans la saison dans le rets à enclos à Tignish.

L'achigan accuse une augmentation de 1,600 livres, cette petite quantité ayant été prise près de Tracadie sur le côté nord de l'île.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Comme résultat de la diminution dans la capture de la morue, l'huile de poisson, les langues et noues et autres produits du poisson accusent une diminution. L'engrais de poisson non fabriqué est inscrit pour 1,520 barils de plus que l'an dernier. Ce produit pourrait rapporter bien davantage si on s'en occupait convenablement. Des tonnes d'engrais précieux sont perdues chaque année par négligence et manque d'entreprise en ne le faisant pas fabriquer.

La protection donnée aux pêches de littoral par les croiseurs du gouvernement a été bien appréciée par les pêcheurs cette année. On n'a permis à aucun étranger de seiner dans la limite des trois milles, et bien que la capture faite par les pêcheurs du littoral ait été moindre que d'habitude, elle aurait été encore beaucoup moindre si on avait permis aux navires qui se tenaient juste à l'extérieur de cette limite de trois milles de pêcher en dedans de cette limite.

En terminant j'ai beaucoup de plaisir à dire que pendant le court espace de temps depuis lequel je suis en office, j'ai trouvé les gardiens de pêches et autres employés prêts à remplir volontiers leur devoir. Ce sont en général des hommes actifs et intelligents, et je crois qu'ils s'efforcent de remplir fidèlement toutes les instructions qu'on leur donne.

Il est urgent de nommer deux gardiens de pêche dans le comté de King, un à Cardigan, place qui est vacante depuis quelques temps, et un au moins à la rivière Brudwell. Ces deux endroits sont importants, et ne sont nullement protégés pour le présent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

EDWARD HACKETT,

Inspecteur des pêches de l'Ile du Prince-Edouard.

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux engagés dans les pêches, la quantité et la valeur du matériel de pêche, les espèces et quantités de poisson, et le nombre total d'hommes employés, etc., dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1889.

DISTRICTS	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.			
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Trappe.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.
Comté de Prince.			$			$			$		$						
De la ligne nord du lot 3 à Sea Cow Pond	3	150	3000	45	50	2000	150	1200	600	850	1700	1	800	200	1500	36400	1000
De Sea Cow Pond à South Nail Pond	....	....	....	....	55	1650	180	1848	924	300	600	....	....	....	346	....	2251
South Nail Pond à la ligne du lot 1	....	....	....	....	47	1200	149	1040	520	830	1660	....	....	....	502	7200	1708
De la ligne du lot 1 à la ligne du lot 3	2	80	1600	24	70	3500	280	1500	750	1280	2560	....	....	....	950	22500	1500
De la ligne du lot 3 à la Pointe au Phoque	5	179	3580	40	15	450	45	1020	510	320	640	....	....	....	229	960	526
De la Pointe au Phoque à la ligne sud du lot 8	1	17	340	6	20	800	50	800	400	150	300	....	....	....	250	14400	1000
Ligne du lot 8 à la baie Egmont	....	....	....	....	10	200	20	500	250	....	....	....	....	....	24	....	626
De la baie Egmont à la Pointe 15	1	19	380	5	52	1438	104	2014	1007	440	880	....	....	....	278	....	2414
Baie Bédèque, Summerside et Baie Richmond	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
De Graham-Head au cap Traverse	....	....	....	....	8	168	12	200	100	....	....	....	....	....	....	....	400
Les Narrows et le lot 12, rive	....	....	....	....	7	300	19	520	260	200	400	....	....	....	20	....	600
Narrows au cap Kildare	9	455	9100	90	50	4000	140	3000	1500	1566	3132	....	....	....	1525	....	1630
Malpèque et Rivière du Sauvage	....	....	....	....	20	600	40	....	....	....	....	....	....	....	250	....	500
Rivière, lot 10	1	18	360	5	3	60	6	60	30	....	....	....	....	....	....	....	20
Grande Rivière, lot 14	....	....	....	....	2	60	8	400	200	....	....	....	....	....	12	80	....
De la Pointe Carleton à la ligne du comté de Queen	1	29	580	5	4	150	9	140	70	....	....	....	....	....	12	190	60
Rivières et estuaires, sav. : Dunk, Truite et autres	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Totaux	23	947	18940	220	413	16568	1212	14242	7131	5936	11872	1	800	200	5898	81730	14235

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux engagés dans les pêches, etc.—**Ile du P.-E.**—*Suite.*

Districts.	Espèces de poisson.													Produits du poisson.		Valeur.
	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et nones de morue, barils.	Merluche, qtx.	Nones de merluche, brls.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Engrais de poisson, barils.	
Comté de Prince—Fin.																$ cts.
De la ligne nord du lot 3 à Sea Cow Pond	....	1100	....	200	400	50	1500	1	500	3000	....	....	119568	700	....	51,526 16
De Sea Cow Pond à South Nail Pond	20	187	....	165	250	....	....	....	650	....	5	....	56160	352	450	23,037 00
South Nail Pond à la ligne du lot 1	10	354	....	130	....	....	....	....	200	....	....	....	151440	230	350	35,666 80
De la ligne du lot 1 à la ligne du lot 3	....	220	....	600	900	40	950	....	1200	2800	17	....	94128	450	....	38,868 36
Ligne sud du lot 3 à la Pointe au Phoque	....	124	1	248	132	....	....	....	1000	....	3	....	43008	155	500	12,821 16
De la Pointe au Phoque à la ligne sud du lot 8	....	125	....	80	100	....	....	....	....	....	2	....	103208	75	1200	23,382 96
Ligne du lot 8 à la baie Egmont	9	....	....	....	....	....	....	....	2600	....	3	60	....	....	....	3,374 50
De la baie Egmont à la Pointe 15	....	12	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	178416	....	....	35,283 92
Baie Bedèque, Summerside et baie Richmond	....	....	....	....	....	....	....	....	....	120000	30	21930	....	....	....	73,290 00
De Graham-Head au cap Traverse	....	....	....	....	....	....	....	....	200	....	....	....	....	....	....	1,620 00
Les Narrows et lot 12, rive	....	300	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2400	26928	100	....	14,371 36
Narrows au cap Kildare	....	500	6	....	....	....	....	....	100	30000	270	50	80400	250	800	46,263 00
Malpèque à la Rivière du Sauvage	....	3000	..	500	....	....	....	....	200	10000	80	4606	58944	400	800	42,621 28
Rivière, lot 10	10	....	....	....	....	....	....	....	200	100000	80	20	....	....	....	7,005 00
Grande Rivière, lot 14	....	24	....	....	....	....	....	....	....	....	20	2250	....	....	....	7,235 60
De la Pointe Carleton à la ligne du comté de Queen	15	6	....	5	....	....	....	....	5000	....	....	....	56580	10	600	8,147 90
Rivières et estuaires, sav. : Dunk, Truite et autres	....	....	....	....	....	....	....	....	7200	60000	90	800	....	....	....	7,620 00
Totaux	64	5952	7	1928	1782	90	2450	1	19050	325800	600	32116	968780	2722	4700	432,135 00

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc., dans la province de l'Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

District.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.				Espèces de poisson.			
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.
Comté de Queen.			$			$			$		$				
Ligne S.-E. du comté de Prince à New-London	2	30	600	9	18	1200	54	2000	1000	640	1280	150	.....	200	.....
Rivière Hunter à Cavendish	.....	.....	.....	.....	11	330	33	200	100	.....	.....	120	.....	112	.....
New-London à Pointe Sand-Hill	.....	.....	.....	.....	6	140	20	160	80	.....	.....	18	.....	160	20
Rivière Wheatley à l'île Robinson	.....	.....	.....	.....	5	500	25	100	50	.....	.....	12	.....	150	.....
Pont Clifton à la ligne O. du comté	.....	.....	.....	.....	1	60	4	40	20	.....	.....	5	.....	10	.....
Upper-Hillsborough et tributaires	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Black-Point à Birch-Point	2	100	2000	8	10	300	20	500	250	115	230	50	.....	400	50
Baie Pownal et rivière au Loup-Marin	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Savage-Harbor à Cove-Head	1	16	400	6	44	2200	176	11289	5644	1750	3500	622	11400	1048	.....
District de Rustico	1	18	360	10	55	3400	250	3000	1500	1800	3600	1235	.....	3000	.....
Ile Saint-Pierre et lot 65	.....	.....	.....	.....	51	1115	88	1220	610	.....	.....	.....	.....	499	.....
District de Charlottetown	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ligne S.-O. du comté de King à Pointe Prim	8	210	4000	118	6	110	10	750	375	150	300	45	4000	80	.....
District d'Orwell	.....	.....	.....	.....	4	600	6	.....	.....	.....	.....	6	.....	30	.....
Rivières et estuaires, sav. : Vernon, West-Winter et autres	.....	.....	.....	.....	16	192	16	.....	.....	.....	.....	8	.....	.....	4
Totaux	14	374	7360	151	227	10147	702	19259	9629	4455	8910	2271	15040	5689	74

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc., dans la province de l'**Ile du Prince-Edouard**—*Suite.*

District.	Espèces de poisson.												Produits du poisson.		Valeur.
	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, en boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme engrais, barils.	
Comté de Queen—Suite.															$ cts.
Ligne S.-E. du comté de Prince à New-London	785	....	10	5	.....	.....	.....	...	.....	....	....	65088	345	200	14,281 06
Rivière Hunter à Cavendish	116	....	....	....	.....	30	...	900	.....	25	.....	.....	50	....	3,075 00
New-London à Pointe Sand-Hill	420	....	85	....	.....	.....	.....	850	400	10	.....	.....	.....	.....	3,229 00
Rivière Wheatley à l'île Robinson	250	....	100	....	.....	.....	.....	120	.....	105	.....	.....	.....	....	3,242 00
Pont Clifton à la ligne O. du comté	50	....	....	....	...	.....	.....	100	2000	30	130	.....	.....	.....	1,135 00
Upper-Hillsborough et tributaires	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	1000	2500	400	1200	.....	.....	.....	7,850 00
Black-Point à Birch-Point	20	....	10	....	15	.....	....	1000	1000	10	.....	31680	20	.....	6,824 60
Baie Pownal et rivière au Loup-Marin	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	200	800	3	540	.....	.....	.....	1,718 00
Savage-Harbor à Cove-Head	1810	....	.....	....	.....	.....	1600	....	1000	150	.....	74544	100	.....	33,088 08
District de Rustico	1000	...	.....	....	100	.....	.....	600	2000	200	.....	48000	300	500	43,235 00
Ile Saint-Pierre et lot 65	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1100	140061	.....	500	22,353 68
District de Charlottetown	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1025	.....	.....	.....	3,075 00
Ligne S.-O. du comté de King à Pointe-Prim	25	1	60	60	20	.....	.....	350	2000	2	10	78680	30	500	11,843 60
District d'Orwell	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	300	.....	.....	2600	.....	.....	.....	8,040 00
Rivières et estuaires, sav.: Vernon, West-Winter et autres	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	1500	4000	90	2536	.....	....	.....	9,036 00
Totaux	4476	1	265	65	135	30	1600	6920	15700	1025	9141	438056	1745	1700	172,026 02

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux engagés dans les pêches, etc., dans la province de l'Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

DISTRICTS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS DANS LES PÊCHES.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.			
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, brls.	Maquereau, boîtes.	Hareng, brls.
Comté de King.			$			$			$		$				
District de Fortune, baie Rollo au lac Pond	2	25	500	8	27	324	81	540	270	480	960	.....	60	.....	250
De Little River à DeGros Marsh, y compris l'île de Broughton	....	.....	.....	.....	110	2200	220	5000	2500	500	1000	.....	200	.....	4000
Lots 46 et 47 à Red Point	....	.....	.....	.....	193	4500	570	8500	4250	180	360	.....	1093	.....	2186
St. Peter's Harbor à Ore River	1	30	600	8	55	2190	126	12815	6408	.....	.....	1000	1448	.....	558
Lot 63 à la ligne sud-est de Queen	15	375	7540	90	55	2200	165	2500	1250	250	500	.....	100	.....	300
Red Point à Souris Head	2	160	3200	32	20	600	40	1000	500	600	1200	.....	200	...	300
St. Peter's Harbour à la ligne nord-est de Queen	....	.....	.....	.....	18	845	45	4740	2370	.....	.....	.....	305	.....	422
Etang de la Goëlette à Naufrage	....	.....	.....	.....	65	600	185	5000	2500	300	600	200	200	2500	200
Georgetown à Murray-Harbour	4	141	2820	30	80	2000	250	6000	3000	180	360	.....	475	.....	5000
Montague	3	90	1800	20	30	400	90	350	175	100	200	.....	200	.....	800
Totaux	27	821	16460	188	653	16159	1772	46445	23223	2590	5180	1200	4281	2500	14016

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux engagés dans les pêches, etc., dans la province de l'Ile du Prince-Edouard—*Fin.*

Districts.	Espèces de poisson.											Produits du poisson.		Valeur.
	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme engrais, barils.	
Comté de King—Fin.														$ cts.
District de Fortune, baie Rollo au lac Pond	.....	100	....	75	.....	60	.....	2000	400	4	4500	120	.....	3,692 00
De Little River à DeGros Marsh, y compris l'île de Broughton	.....	100	..	150	150	.....	.....	.....	.....	20	8454	100	500	30,708 36
Lots 46 et 47 à Red Point	50	3895	....	900	900	75	500	7000	2300	25	69368	3595	700	56,544 16
St. Peter's Harbor à Ore River	100	1051	5	200	50	10	500	.....	.....	.. ..	33600	1000	.....	34,203 00
Lot 63 à la ligne sud-est de Queen	.....	4590	10	3000	5500	500	.....	300	.....	75	300719	3770	5000	78,424 2
Red Point à Souris Head	.....	350	....	200	100	.....	.....	.....	.....	.....	27840	200	.....	9,870 80
St. Peter's Harbor à la ligne nord-est de Queen	105	352	...	10	.....	20	250	1000	1800	25	18420	120	500	11,254 90
Etang de la Goëlette à Naufrage	4	200	....	300	.....	10	....	1500	100	.....	35136	200	.....	10,650 32
Georgetown à Murray-Harbour	50	100	....	50	100	.....	.....	.....	.....	.....	80000	200	.....	37,680 00
Montague	10	120	2	40	.. ..	.....	.....	1000	.....	40	.....	80	.....	7,437 00
Rivières, savoir :—Morell, Marie, Midgell et autres	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	18050	.....	.....	.....	.....	.....	1,805 00
Totaux	319	10768	17	4925	6800	675	1250	30850	4600	189	654111	9385	6700	282,269 82

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux engagés dans les pêches, la quantité et la valeur du matériel de pêche, les espèces et quantités de poisson, et le nombre total d'hommes employés, etc., dans la province de **l'Ile du Prince-Edouard**, pour l'année 1889.

Comtés.	Navires et bateaux employés aux pêcheries.							Matériel de pêche.						Espèces de poisson.				
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Trappe.						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, brls.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, brls.	Gaspareot, brls.
			$			$			$		$		$					
Prince	23	947	18,940	220	413	16,568	1,212	14,242	7,121	5,936	11,872	1	800	200	5,898	81,730	14,235	64
Queen	14	374	7,360	151	227	10,147	702	19,259	9,629	4,455	8,910	....	....	....	2,271	15,040	5,689	74
King	27	821	16,460	188	653	16,159	1,772	46,445	23,223	2,590	5,180	....	....	1,200	4,281	2,500	14,016	319
Totaux	64	2,142	42,760	559	1,293	42,874	3,686	79,946	39,973	12,981	25,962	1	800	1,400	12,450	99,270	33,940	457

Comtés.	Espèces de poisson—*Fin.*													Produits du poisson.		Valeur.
	Morue, qtx.	Langues et nones de morue, brls.	Merluche, qtx.	Nones de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, brls.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, brls.	Huîtres, brls.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme engrais, barils.	
																$ cts.
Prince	5,952	7	1,928	1,782	90	2,450	1	.....	19,050	325,800	600	32,116	968,780	2,722	4,700	432,135 00
Queen	4,476	1	265	65	135	30	....	1,600	6,920	15,700	1,025	9,141	438,056	1,745	1,700	172,026 02
King	10,768	17	4,925	6,800	675	1,250	....	.....	30,850	4,600	189	.....	654,111	9,385	6,700	282,269 82
Totaux	21,196	25	7,118	8,647	900	3,730	1	1,600	56,820	346,100	1,814	41,257	2,060,947	13,852	13,100	886,430 84

RÉCAPITULATION.

RENDEMENT et valeur des pêches dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, durant l'année 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.	Augmentation. Quantité.	Diminution. Quantité.
			$ cts.	$ cts.		
Saumon, frais	Lbs.	1,400	0 20	280 00	.....	163
Maquereau	Brls.	12,450	15 00	186,750 00	.....	198
do en boîtes	Lbs.	99,270	0 12	11,912 40	64,910	.....
Hareng	Brls.	33,940	4 00	135,760 00	1,057	.....
Gasparot	Brls.	457	4 50	2,056 50	.....	138
Morue	Qtx.	21,196	4 00	84,784 00	.....	17,866
Langues et noues de morue	Brls.	25	10 00	250 00	.....	143
Merluche	Qtx.	7,118	4 00	28,472 00	.....	5,342
Noues de merluche	Lbs.	8,647	0 50	4,323 50	8,647	.....
Egrefin	Qtx.	900	4 00	3,600 00	.....	26
Flétan	Lbs.	3,730	0 10	373 00	.....	4,970
Alose	Brls.	1	10 00	10 00	1	.....
Achigan	Lbs.	1,600	0 06	96 00	900	.....
Truite	Lbs.	56,820	0 10	5,682 00	.....	18,080
Eperlan	Lbs.	346,100	0 06	20,766 00	346,100	.....
Anguille	Brls.	1,814	10 00	18,140 00	.....	123
Huîtres	Brls.	41,257	3 00	123,771 00	5,396	.....
Homard, conserves	Lbs.	2,060,947	0 12	247,313 64	614,720	.....
Huile de poisson	Galls.	13,852	0 40	5,540 80	.....	4,531
Poisson pour engrais, non préparé	Brls.	13,100	0 50	6,550 00	1,520	.....
Valeur totale du produit des pêches, I.P.-E. 1889		.....	.....	886,430 84		
do do 1888		.....	.....	876,862 74		
Augmentation en 1889		.....	.....	9,568 10		

ESTIMATION

Du capital placé dans le matériel des pêcheries de la province de l'Ile du Prince-Edouard durant l'année 1889.

	Valeur.	Total.
	$ cts.	$ cts.
64 navires, 2,142 tonneaux	42,760 00	
1,293 bateaux	42,874 00	
79,946 brasses de rets	39,973 00	
12,981 do seines	25,962 00	
95,450 do lignes de fond	5,000 00	
50 rets à éperlan	1,000 00	
77,000 trappes à homard	46,200 00	
1 trappe	800 00	
Echafauds, établissements de salaison	15,000 00	
81 fabriques de conserves de homard en exploitation, avec leur outillage	64,800 00	
600 bateaux huîtriers et dragues	9,000 00	
		293,369 00

ANNEXE No 6.

QUÉBEC.

RAPPORT DE L'OFFICIER COMMANDANT LE NAVIRE FÉDÉRAL *LA CANADIENNE*, PRÉPOSÉ À LA PROTECTION DES PÊCHERIES DU GOLFE SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 1889.

GASPÉ, 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli mon rapport sur les pêcheries de la division du golfe pour la saison qui vient de finir. Vous y trouverez également l'analyse des rapports des différents fonctionnaires préposés aux subdivisions ainsi que la statistique relative à chacune.

Ces états accusent une augmentation de $131,167.31 dans la production totale des pêches comparativement à l'année 1888.

SAUMON.

La production de la pêche au saumon dans la division a diminué de 53,140 livres. Le saumon est arrivé sur la côte de Gaspé et de Bonaventure vers le milieu de mai, mais la migration ne s'est pas maintenue. Règle générale on a pris de gros poissons, et plusieurs pesaient le poids extraordinaire de 50 livres. La diminution de la pêche peut être attribuée sans aucun doute, sur la rive sud, au printemps hâtif et beau, et par suite à l'abaissement rapide de l'eau, ce qui a eu pour effet de faire monter le poisson dans les rivières au lieu de séjourner dans les eaux de marée. Sur la partie d'amont de la rive nord la pêche dans les estuaires a été bonne et au-dessus de la moyenne, tandis qu'elle a manqué sur la côte nord, à l'est de Natashquan. Les pêcheurs ont attribué leur insuccès au mauvais temps et à la migration tardive du poisson. Il a été remarqué sur plusieurs des rivières du Labrador que le poisson n'y est arrivé que pendant la dernière semaine de la saison de pêche. Cela a été clairement prouvé par le fait qu'il n'a été pris un peu de poisson que dans les rets tendus jusqu'à la fin de la saison. Presque partout sur la côte cependant, de Natashquan à Blanc Sablon, les rets furent enlevés au commencement de juillet, car les pêcheurs avaient perdu courage. Quelques vieux pêcheurs se sont imaginés que la migration n'avait pas eu lieu et tendirent de nouveau leurs rets dans la dernière semaine de la saison. Tous firent une pêche fructueuse. Le fait que la migration a été tardive a été clairement démontré sur la partie de la côte du Labrador située à l'est de la province de Québec. En effet, comme il n'y existe pas de saison prohibée la pêche au rets en août a parfaitement réussi.

La saison n'a pas été bonne pour les pêcheurs à la ligne par suite du fait qu'il était tombé peu de neige l'hiver précédent et que le printemps a été hâtif et sec, ce qui a fait baisser les rivières rapidement. L'eau a été trop basse et claire dans la plupart des rivières pendant toute la saison pour que la pêche fut bonne.

MORUE.

Il a été pêché de la morue le long de la côte de Gaspé vers le 22 mai, soit deux semaines à peu près plus vite que pendant les dernières années. Le poisson est arrivé en grande abondance et la pêche de l'été a été la meilleure que l'on ait faite depuis longtemps. Le rendement a été en particulier excellent au large de Percé et de la pointe Saint-Pierre. Il n'y a pas de doute que le poisson était arrivé avant que les

embarcations ne fussent prêtes, car depuis quelques années on avait pris l'habitude de ne pas attendre le poisson en quantité avant le milieu du mois de juin.

On a remarqué que le poisson se tenait assez près du rivage et abondait à des endroits en amont de la baie des Chaleurs où il n'y en avait pas eu depuis nombre d'années. Si l'on avait eu beaucoup de boitte et si le temps s'était maintenu beau la pêche aurait été très productive, car à la fin de la saison d'été, vers le 15 août, la moyenne était élevée; malheureusement, du 15 septembre à la fin de la navigation il a toujours fait si mauvais que les embarcations n'ont pu parvenir qu'une couple de fois aux bancs.

Sur la côte nord ainsi qu'au Labrador la pêche a été un peu meilleure qu'en 1888. A Natashquan et en aval jusqu'au détroit la saison a été courte et n'a pas duré plus de trois semaines. Le poisson a abondé pendant ce temps et les bateaux qui n'ont pas cessé de travailler ont réussi. Plusieurs ont pris à Natashquan plus de 100 quintaux avec la ligne et l'hameçon dans l'espace de ces trois semaines. Sur la petite rive nord, c'est-à-dire à partir de Natashquan-ouest, la production n'a pas atteint la moyenne, sauf à la rivière Saint-Jean et à Magpie, où la pêche a été passable. La pêche à la morue à Anticosti a été pauvre pendant toute la saison. Il en a été de même aux îles de la Madeleine, où l'on a constaté une diminution de 5,000 quintaux sur l'année précédente. Ce résultat a été entièrement dû cependant à l'arrivée du maquereau au commencement d'août, car aussitôt que les navires de l'île, qui faisaient la pêche à la morue, se furent aperçus que les embarcations du rivage prenaient du maquereau ils abandonnèrent la pêche de la morue, et pendant tout le reste de la saison la plupart des navires n'ont pas quitté le port. Ceux qui sont restés à faire la pêche sur les bancs ont bien réussi.

Somme toute la pêche à la morue dans la division du golfe a été bonne. Le printemps a été hâtif et l'été beau; le poisson abondait et est venu beaucoup plus tôt que d'habitude, et il en a été pris en haut de la baie des Chaleurs pendant la saison entière, ce qui ne s'était pas fait depuis des années.

Les navires qui se livrent à la pêche de la morue à partir de la pointe aux Esquimaux n'ont pas réussi. Ils ont quitté Natashquan au moment même où le poisson commençait à donner, et la pêche s'est terminée avant qu'ils aient eu le temps de descendre à Bonne-Espérance.

HARENG.

Le hareng de printemps abondait aux îles de la Madeleine et il en a été pris plus de 70,000 livres dans les premières marées de printemps, en mai. La plus grande partie de ce hareng fut expédiée à Saint-Pierre Miquelon; il était légèrement salé et devait servir de boitte pour la morue. Une petite quantité a été transportée à l'Ile du Prince-Edouard et à la Nouvelle-Ecosse pour la boitte aux homards. La migration du gros et gras hareng d'été, qui arrive ordinairement en août, a complètement manqué. Le hareng servant de boitte à la morue a été en assez grande abondance sur presque toute la côte pendant l'été. Lorsqu'on peut se procurer cette boitte on s'en sert après le capelan et avant l'encornet. Le hareng d'automne n'a été rien moins qu'abondant, il n'a visité que quelques endroits de la côte et n'y est pas resté longtemps.

C'est l'impression assez générale maintenant que la pratique de pêcher à la seine et au rets le hareng de printemps pour l'engrais, avant l'époque de la fraie, ruine cette pêche. Jusqu'à tout dernièrement l'on croyait généralement que ni le temps pendant lequel l'on pêcherait, ni le mode adopté pour détruire ce poisson, ne pourraient jamais diminuer d'une façon appréciable la quantité contenue dans la mer; mais si l'on en juge par notre propre expérience le long des côtes du fleuve et de la baie des Chaleurs, il n'est plus possible de conserver cette idée. Il est certain que nos pêcheries de hareng d'été et d'automne ne sont plus aussi bonnes, et la seule cause en est la destruction ruineuse qui s'en fait au printemps pour l'engrais. La pêche du hareng d'automne a tellement diminué le long de la plus grande partie de la côte du golfe qu'il est pris à peine assez de ce poisson pour la consommation locale.

Le hareng d'automne est arrivé sur la côte du Labrador au commencement d'août et n'y est resté que quelques jours. Les navires au hareng de la Pointe aux

Esquimaux ne sont arrivés à la baie du Bras-d'Or qu'après la migration du poisson. Ils traversèrent sur la côte ouest de Terreneuve, mais y arrivèrent encore trop tard, et ils dûrent s'en retourner n'emportant que 50 barils en moyenne par bâtiment. Les capitaines de ces navires se sont plaints qu'on leur a fait payer, pendant qu'ils se trouvèrent sur la côte de Terreneuve, un droit pour le sel et les barils à bord dont ils se sont servis au cours de leurs opérations de pêche, malgré qu'ils ne les aient pas débarqués à Terreneuve et qu'ils ne servaient pas à des fins de commerce. En apprenant la chose j'ai écrit de suite à M. D. B. McGie, le percepteur des douanes de la Pointe aux Esquimaux, pour connaître les faits exacts. Suit la réponse que j'ai reçue :

"21 novembre 1889.

"MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 18 courant. En réponse je dois vous dire que les capitaines n'avaient aucun reçu pour les sommes payées au percepteur de Terreneuve, mais chaque congé portait les mots "Droits payés par ordre." Aucune mention de montant ne s'y trouvait ; dix-neuf navires venant de la Pointe aux Esquimaux ont payé des droits sur le sel et les barils qu'ils avaient à bord pour leur expédition de pêche, et qu'ils ont rapportés à la Pointe aux Esquimaux. Un navire de Natashquan, commandé par le capitaine Bourke, m'a-t-on dit, a payé $16 comptant pour le sel, les barils et les fusils pour chasser le loup-marin qu'il y avait à bord. Les capitaines m'ont dit qu'ils étaient allés faire leur déclaration chez le percepteur à l'Anse des Fleurs (*Flower's Cove*), Terreneuve, et que ce dernier leur avait dit que leurs permis de pêche étaient bons et d'aller pêcher, qu'il n'y avait rien à payer. Plus tard, cependant, arriva un fonctionnaire de la Baie Bonne, du nom de Kelly, qui leur enjoignit d'aller de nouveau chez le percepteur payer les droits et obtenir leur congé, sinon qu'il saisirait leur navire. Vous trouverez ci-joint les noms des navires et de leurs capitaines qui ont payé des droits."

Je demeure, votre, etc.,

D. B. McGIE, *percepteur*.

J'ai aussi écrit à M. Whitely, l'employé des pêches de la subdivision de Bonne-Espérance, qui passe l'hiver à Saint-Jean, Terreneuve, de demander la raison de ce traitement extraordinaire infligé à nos navires de pêche, mais je n'ai pas encore reçu sa réponse au moment où je ferme mon rapport.

MAQUEREAU.

La pêche du maquereau a complètement manqué, si ce n'est aux îles de la Madeleine. La baie des Chaleurs, la baie de Port-Daniel, la baie de Gaspé et la baie des Iles, où se rendait autrefois le maquereau, ont été presque entièrement abandonnées pendant la dernière saison, et il n'y a été pris que quelques rares poissons. Aux îles de la Madeleine la pêche a été cependant meilleure qu'elle ne l'avait été depuis quelques années, les embarcations du rivage ont pris 4,600 barils de maquereau. Le poisson est arrivé vers le 1er août, mais gardait le fond, ne voyageait pas par bancs et n'a jamais beaucoup pris la boitte. Des navires ayant vingt-cinq pêcheurs des Etats-Unis à bord sont venus mouiller au large des îles, vers le 16 août, et sont demeurés sur les fonds de pêche jusqu'au 20 octobre. La plupart ont pris le poisson au moyen "d'asticots" ou bien ils l'amenaient à la surface en lui jetant du menhaden haché, puis l'entouraient de leurs seines. Il n'y a pas de doute que la pêche du rivage eût été bien meilleure sans l'emploi de ces seines. C'était l'opinion générale qu'il y avait beaucoup de poissons dans le golfe, mais ils ne sont pas montés à la surface. Dans tous les endroits où il en a été pris, le maquereau était d'une taille et qualité extraordinaires. Les prix ont été élevés ; quelques-uns des pêcheurs de l'île ont reçu jusqu'à $28 par baril.

HOMARD.

La quantité de homards mis en conserve pendant la saison s'est élevée au chiffre de 593,950 livres, soit une augmentation de 52,663 livres comparativement à la production de 1888. Cette augmentation s'est produite aux îles de la Madeleine, où l'on a mis en boîtes 329,412 livres de homards, contre 257,380 livres en 1888, ce qui donne l'augmentation considérable de 72,032 livres. Il n'y a pas eu plus d'établissements

de conserves, mais les trappes étaient plus nombreuses, et comme le printemps a été hâtif la saison s'est prolongée d'autant. L'augmentation de la production est donc plutôt due au plus grand nombre de trappes et à une plus longue et meilleure saison qu'à l'amélioration de cette pêcherie. Sur la terre ferme de Gaspé et de Bonaventure le rendement accuse une diminution de 10,519 livres. Cela est entièrement attribuable au fait que la morue est arrivée en abondance après le milieu du mois de mai, et comme la pêche à la morue payait mieux que celle au homard il est devenu difficile, impossible même par places, de se procurer des gens pour veiller aux trappes. Plusieurs des plus importants établissements se sont fermés pour cette cause au mois de juin. Sans cela la production de la terre ferme aurait augmenté d'une manière considérable.

En présence du fait que la propagation artificielle du homard a été accomplie avec succès et à peu de frais à Terreneuve par M. Neilson, c'est l'opinion de ceux qui se livrent à cette industrie que votre département fasse la même chose. Comme les œufs sont fécondés dans le corps de la mère, il suffit de les lui enlever lorsque le poisson se trouve dans la trappe. Les œufs sont alors soumis à l'action de l'eau de mer que l'on fait couler dans des bocaux pendant une période plus ou moins longue, selon leur degré de maturité lorsqu'ils ont été enlevés. Une fois le poisson éclos il est nécessaire de le nourrir pendant quelques semaines, après quoi il peut être lâché et il se suffira à lui-même. Les lagunes d'eau profonde des îles de la Madeleine et de l'intérieur de plusieurs barachois sur la terre ferme sembleraient offrir de magnifiques pépinières naturelles pour ces jeunes poissons. Ces étangs devraient être réservés pour cette fin.

LOUP MARIN.

Le nombre de loups marins tués pendant la saison a été de 26,333, desquels on a obtenu 160,630 gallons d'huile. Ils ont été capturés par les navires des Iles de la Madeleine, de la Pointe aux Esquimaux et de Natashquan, à l'exception d'à peu près 7,000 provenant des pêches sédentaires ou du rivage, sur la glace. Les navires des Iles de la Madeleine avaient en moyenne environ 300 loups marins. Les six petits navires de Natashquan ont pris une moyenne de 888 loups marins, et quelques-uns ont même obtenu un deuxième chargement de loups-marins de grande taille. Les vingt-deux navires de la Pointe aux Esquimaux n'ont pas plus réussi à la pêche du loup marin qu'à celle de la morue et du hareng, et n'ont obtenu en moyenne que 80 loups marins chacun. Par suite de ces insuccès répétés le gouvernement local a dû envoyer des provisions à la population de la Pointe aux Esquimaux, car les gens ne pouvaient plus se procurer l'avance nécessaire pour passer l'hiver.

ÉPERLAN.

La pêche de l'éperlan a rapporté pendant la dernière saison 171,160 livres, ou 95,994 livres de plus que l'année dernière. Dans ce chiffre se trouvent comprises 30,300 livres de poissons que l'on a pris l'hiver dernier avec des rets à poches sous la glace, de l'estuaire de Ristigouche, ce qui laisse une balance de 140,860 livres pour la pêche à la seine de l'automne sur la côte de Gaspé à Port-Daniel. La pêche à la seine a commencée le 15 octobre avec la permission du département. Elle s'est terminée le 20 novembre, le jour où le steamer *Admiral* a fait son dernier voyage de Gaspé à Dalhousie. Les éperlans donnaient en plus grande abondance à la fin de la pêche qu'au commencement, car ils ne se rendent dans les estuaires et chenaux que vers le milieu de novembre. Mais comme le dernier voyage de l'*Admiral* enlevait les moyens de transporter le poisson aux marchés il a fallu en abandonner la pêche, et cet état de choses devra se continuer tant qu'il n'y aura pas de communication par voie ferrée dans la péninsule de Gaspé.

La quantité expédiée est insignifiante, et tant que la pêche sera limitée à la saison actuelle, c'est-à-dire du commencement d'octobre à la fin de novembre, époque à laquelle cesse la communication par eau avec Dalhousie, il n'y a pas à craindre que l'on épuise cette pêcherie. Il paraît raisonnable, vu la position exceptionnelle dans laquelle se trouve la population de cette côte relativement aux moyens de transport

après la fermeture de la navigation, que l'on change la saison de pêche de l'éperlan le long de cette partie de la côte de la baie, du Port-Daniel au cap Gaspé.

BOITTE.

La boitte était en assez grande abondance au commencement de la saison de pêche, mais pendant l'été et jusqu'à l'arrivée de l'encornet, le hareng—la seule boitte possible, dans toute cette partie de la côte où l'on ne peut se procurer de moules et de lançon—était rare. Il existe beaucoup de mécontentement sur la côte au sujet de l'ordre défendant la pêche de l'éperlan à la seine, sauf en vertu de permis spéciaux; en effet à l'automne après la migration de l'encornet et lorsqu'il est impossible de se procurer du hareng, on ne peut se servir d'autre chose que d'éperlan pour la boitte. Ce poisson n'est jamais employé quand on en peut obtenir d'autres, car il est trop tendre et délicat pour faire de la bonne boitte.

Il n'y a pas de doute que les principaux poissons employés à la boitte, comme le capelan et le hareng, se font rares. Autrefois lorsque la pêche à la morue près du rivage était florissante, le capelan donnait en abondance tout le long de la côte, et la première migration de la morue était désignée sous le nom de banc de capelan, et tant que cette migration durait—trois ou quatre semaines à peu près—la pêche était excellente. Cet état de choses n'existe plus maintenant. Le banc de capelan ne visite plus le rivage, et sauf l'exception—sur la rive sud—de quelques endroits comme Paspébiac et Newport, on le voit à peine jamais. La seule cause apparente de cette diminution semblerait être la pratique qui existe sur la côte de temps immémorial de prendre d'énormes quantités de ces poissons pour l'engrais lorsqu'ils viennent près de la côte pour frayer. La question devrait être étudiée par le département, car il n'y a rien de plus certain que le succès de la pêche à la morue dépend de la boitte.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un sommaire des rapports des différents gardiens de pêche.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WM WAKEHAM.

SOMMAIRE DES RAPPORTS DES GARDIENS DE PÊCHE.

RISTIGOUCHE.

Le garde-pêche J. A. Verge rapporte qu'il y a eu amélioration dans la pêche du saumon au moyen de rets sur le côté de Québec de la Ristigouche pendant la saison de 1889; la production a été de 52,880 livres, soit une augmentation de 3,748 livres comparativement à la dernière année. Il n'y a pas eu en aucun temps de forte migration de saumons, mais la pêche de chaque jour a été bonne. Les pêcheurs croient que le fonctionnement du dragueur *Saint-Laurent*, entre Campbellton et Dalhousie, a beaucoup nui à leurs opérations. La saison a été hâtive et exceptionnellement belle, et l'on a bien observé les règlements. Les pêcheurs à l'éperlan sont plus nombreux, mais ils n'ont pu découvrir les endroits où ce poisson se tient sous la glace; il en serait pris beaucoup plus si l'on connaissait les fonds qu'ils fréquentent.

CARLETON.

Le garde-pêche Pierre Cyr rapporte que la pêche au saumon a été faible, il n'en a été pris que 37,805 livres dans les 28 stations de sa division. La morue abondait, il y en avait plus que depuis nombre d'années, mais par suite de la rareté de la boitte la production n'a pas été proportionnément grande.

BONAVENTURE.

Le garde-pêche John L. Smith rapporte que la pêche du saumon aux rets a manqué dans sa division. La pêche à la mouche sur la Bonaventure a bien réussi.

Il n'y avait qu'un seul établissement de conserves du homard et la pêche relativement au nombre de trappes tendues a été bonne. Le hareng de printemps abondait à Paspébiac et New-Carlisle, mais était rare ailleurs. La pêche de la morue pendant l'été a été bonne, bien que la boitte fut rare et que les pêcheurs aient dû se servir de moules. La pêche d'automne dépassait la moyenne. Le petit hareng est arrivé vers le 10 octobre, ce qui a assuré de la boitte en abondance; les embarcations de Bonaventure et de Paspébiac ont pris jusqu'à 40 drafts de morue par semaine. Il y a eu abondance de capelan pendant une semaine au printemps, mais il n'en a pas été vu en amont de ce point. Le hareng d'été et le maquereau n'ont pas donné. Il n'a pas été pris d'éperlan dans cette division.

PORT-DANIEL.

Le garde-pêche John Phelan rapporte qu'à tout considérer la saison de pêche a été la plus fructueuse qu'on ait eue depuis plusieurs années. La pêche au saumon a commencé le 20 mai pour se terminer le 29 juillet; la production a été un peu moindre que l'année dernière, mais cela est attribué au fait que certains emplacements ont changé de main, et ce sont ces derniers pêcheurs qui n'ont pas aussi bien réussi. La plupart des mêmes avaient une meilleure pêche que l'année dernière. La migration de saumon était considérable et il a été pris des poissons de 50 livres. La pêche à la morue a commencé le 29 mai avec de grands succès, et le rendement au printemps a été en conséquence beaucoup plus considérable que d'habitude. En juillet la boitte se fit rare et la pêche manqua. La diminution n'a pas été aussi forte à Port-Daniel qu'à d'autres endroits, car on pouvait s'y procurer des moules pour la boitte. La pêche d'automne de l'encornet et du hareng a été la plus considérable que l'on ait faite depuis des années. La pêche au homard a commencé le 3 mai, ou deux semaines à peu près plus à bonne heure que d'habitude. L'augmentation de la production est en partie due à la plus longue saison et au plus grand nombre de trappes, mais l'on a constaté cette année des signes d'amélioration et la migration générale a été considérable. Le hareng de printemps abondait en mai et il en a été pris des centaines de barils pour l'engrais et la boitte à homard. Le hareng d'automne a fourni abondance de boitte ainsi que l'approvisionnement nécessaire pour la consommation locale, cependant le poisson était de très petite taille et a été pris principalement au moyen de seines. La pêche à la morue s'est continuée jusque vers la fin de novembre. On a vu quelques petits bancs de maquereau, mais il n'en a pas été pris. Il n'a pas été pêché de capelan dans la baie de Port-Daniel. La pêche à l'éperlan a été meilleure que l'an dernier. Lorsque les pêcheurs de Port-Daniel ont appris que les pêcheurs de Gaspé avaient obtenu la permission de pêcher à l'éperlan à la seine, ils ont fait de même et l'on a eu beaucoup de difficultés à les faire cesser et attendre la même permission. C'est la seule infraction de l'Acte des pêcheries dont M. Phelan ait eu connaissance.

MONT-LOUIS.

Le garde-pêche Jos. Lemieux rapporte que la pêche au saumon n'a pas réussi le long de la côte depuis Gaspé jusqu'à Mont-Louis. La morue est arrivée à bonne heure et abondait, mais en juillet la boitte a complètement manqué. Il y a eu beaucoup de poissons jusqu'en décembre, cependant la pêche d'automne a manqué par suite du mauvais temps et de la rareté de la boitte, après le mois d'août. En dépit de ces désavantages, la moyenne de la production a dépassé celle des dernières années; mais cela a été entièrement dû à l'abondante pêche du printemps. Il n'a pas été vu de maquereau. Le hareng abondait en mai et en juin, mais il a été rare pendant le reste de la saison. Il n'y a pas eu de marsouins, cette année.

SAINTE-ANNE DES MONTS.

Le garde-pêche J. I. Letourneau rapporte que la pêche de la morue pendant l'été a été un peu meilleure que l'année dernière, cependant la production est faible, ce qui est dû en partie à la rareté de la boitte et aux visites des marsouins, et en partie à ce que la population commence à s'occuper plus de culture que de pêche. Le

poisson abondait à l'automne, mais la boitte était rare et le temps extraordinairement mauvais. Il n'a été tendu qu'un rets à saumon à la rivière Marthe et un au Cap-Chatte; tous les autres permis ont été soit annulés, soit abandonnés. La pêche à la mouche dans la rivière Sainte-Anne n'a pas réussi par suite de la condition de l'eau, qui était trop claire et trop basse pour qu'il y eut plaisir à pêcher. Le hareng était rare. Il n'a pas été pris de maquereau, bien qu'on en ait vu quelques bancs au large. Le capelan était rare, il n'en a pas été pris du tout à Sainte-Anne.

GODBOUT.

Le garde-pêche N. A. Comeau rapporte que la pêche du saumon au rets a été bonne; la production a été de 43,250 livres, contre 32,626 livres en 1888. La pêche à la mouche n'a pas atteint la moyenne des dernières années, les rivières ont toujours été basses. La pêche à la morue a été bonne à certaines époques, et la production plus forte que l'année dernière, mais somme toute la saison a été pauvre et l'on a perdu beaucoup de temps par suite de la rareté de la boitte et du gros temps. Quelques bancs de maquereau ont été aperçus dans la baie Godbout, mais nulle part ailleurs dans cette division. Il y avait abondance de petit hareng gras à l'automne à l'entour de l'île aux Œufs et dans la baie Godbout.

MOISIE.

Le garde-pêche T. Migneault rapporte que la pêche du saumon au rets a commencé sur la rivière Moisie le 18 mai. La pêche sur la rivière a bien réussi, mais les rets tendus dans la mer, à l'entrée de la baie Moisie, n'ont rien fait, et plusieurs furent enlevés par un coup de vent vers le milieu de la saison.

La pêche à la mouche a été bonne, et il a été pris 404 poissons du poids de 9,000 livres. La pêche à la morue pendant l'été et l'automne a été faible. Le hareng abondait pendant l'automne dans la partie ouest de cette division. Deux goëlettes à maquereau de la Nouvelle-Ecosse sont arrivés à la baie des Sept-Iles pendant les derniers jours de juillet. Comme il n'avait pas été vu de maquereau sur cette partie de la rive nord elles ont gagné le sud vers le 8 août.

MINGAN.

Le garde-pêche G. L. Duguay rapporte que l'on a pris plus de saumon, dans les estuaires des rivières Saint-Jean et Magpie principalement. Le pêche à la morue a également excédé la moyenne des dernières années, en dépit du fait que les navires de la pointe aux Esquimaux n'ont pas réussi. Le poisson a été pris pour la plus grande partie pendant les mois de juillet et août. La pêche d'automne a été pauvre à cause du mauvais temps continuel. Les 22 goëlettes de la baie aux Esquimaux occupées à la pêche du loup marin n'ont pas réussi et n'ont rapporté en moyenne que 80 loups marins chacune. A leur retour de cette expédition on les a équipées pour la pêche à la morue, mais elles n'ont pu s'en procurer plus de 1,300 quintaux en tout. Les navires sont de nouveau partis pour pêcher le hareng d'automne dans le détroit, mais ils ont également manqué le hareng et sont revenus avec seulement 100 barils, soit une moyenne d'environ 45 barils par navire. En conséquence les marchands qui avaient l'habitude d'avancer à ces gens refusent de continuer davantage, en réalité ils ont perdu de l'argent depuis plusieurs années.

NATASHQUAN.

Le garde-pêche Geo. Gaudin rapporte que la pêche au saumon a beaucoup diminué dans sa division. Il n'attribue pas la chose à la disparition du saumon, mais aux fortes tempêtes et au grand vent du mois de juin, ce qui a dispersé le poisson et l'a tenu éloigné du rivage. Plusieurs des rets ont été ou emportés ou endommagés ou ne pouvaient plus servir, et les pêcheurs qui sont pauvres n'ont pu les remplacer de suite. La pêche à la morue a été bien meilleure que pendant les trois années précédentes. La saison a été courte et n'a duré que du 22 juin au 20 juillet. Les pêcheurs en ont cependant bien profité et ont réussi. Plusieurs bateaux ont fait plusieurs bons voyages aux bancs situés au large de Kegashka pendant le reste de la

saison. Il a été pris un peu de hareng au printemps, mais la pêche de l'automne a manqué. La pêche au loup marin a été la plus importante de l'année, une des six petites goëlettes qui y ont été employées a pris 2,160 loups marins. Quelques-unes des goëlettes ont fait un deuxième voyage et toutes ont bien réussi. Ces petits navires, qui n'ont pas plus de 20 tonneaux, ont rapporté en moyenne 888 loups marins, et la plupart de ceux qui ont été pris lors du deuxième voyage étaient très gros. Chaque famille de Natashquan participe à cette pêche et ce résultat, joint à l'heureuse pêche de la morue plus tard, a permis à toutes de vivre quelque temps à l'aise.

WASHEECOOTAI.

Le garde-pêche G. Mathurin rapporte que la pêche a complètement manqué. Le saumon n'est arrivé qu'au moment où la saison allait finir. La morue a donné pendant une journée ou deux, au large de Romaine, mais cela n'a pas duré et elle ne s'est plus montré de nouveau. Les navires de la pointe aux Esquimaux sont restés quelque temps entre Romaine et Coacoachoo, mais n'ont rien fait et sont allés plus bas. Il a été ouvert un établissement de conserves du homard à l'ouest de l'île Beacon, mais il n'a été mis en boîtes qu'environ 7,000 livres de ce crustacé. Le grand établissement de Wolf Bay, appartenant à des habitants de la Nouvelle-Ecosse, a été fermé.

SAINT-AUGUSTIN.

Le garde-pêche J. Legouvé rapporte que la pêche au saumon a manqué ; il n'a été pris que 116 barils dans les 50 stations que comprend la division. La production pendant une bonne année devrait être d'au moins 250 barils. La pêche à la morue a de nouveau été faible, bien qu'un peu meilleure que l'année dernière. Le poisson a été pris pour la plus grande partie en eau profonde par les pêcheurs de Mutton Bay et Harrington. La boitte n'a jamais été abondante, car le capelan ne s'est pas approché du rivage. Quelques harengs ont été pris au moyen de seines pendant le mois de septembre à Harrington et Meccatina. Le pêche sédentaire des loups marins au moyen de rets au mois de décembre a été bien au-dessous de la moyenne, la production n'a pas dépassé 1,151 loups marins, et elle était de 3,356 l'année précédente.

BONNE-ESPÉRANCE.

Le garde-pêche W. H. Whitely rapporte que la pêche au saumon a manqué. Le temps a été beau et le printemps hâtif, mais la migration n'a commencé, par suite d'une cause inexplicable, que vers la fin de la saison. Le même fait a été observé ici précédemment lorsque l'on tendait les rets pendant le mois d'août. La pêche à la morue a été passable—c'est-à-dire un peu moindre qu'une bonne moyenne. La saison s'est ouverte le 22 juin. Le poisson a été pris en eau profonde avec la ligne et l'hameçon. La pêche était complètement terminée le 15 juillet et rien n'a été fait ensuite. La pêche sédentaire des loups marins, qui se fait dans cette division au printemps, lorsque les loups marins traversent le détroit, a encore été faible par suite de la prompte disparition de la glace. Les navires employés à la pêche de la morue ont commencé à visiter les baies et cours d'eau au commencement de mai. Cela a eu pour effet de tenir les loups marins au large et de faire manquer la pêche. Le hareng d'automne s'est montré au commencement du mois d'août. Il n'est pas demeuré plus de quelques jours sur la côte et la pêche a peu rapporté. Bien peu de navires de Terreneuve et de la Nouvelle-Ecosse ont visité la côte, et aucun n'y est resté longtemps. Tous ont gagné plus bas, du côté nord. Un seineur à maquereau des Etats-Unis, le *Emma C. Brown*, est venu à Bonne-Espérance pendant le mois d'août. N'y trouvant pas de maquereau il est descendu à la Baie-Rouge, dans le détroit, et a pris son chargement de hareng d'automne.

ANNEXE N° 6.—Suite.

QUEBEC.

STATISTIQUE DES PÊCHERIES DU GOLFE SAINT-LAURENT.

STATISTIQUE indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, **comté de Bonaventure,** province

Noms des stations.	Nombre de navires employés à la pêche.							Matériel de pêche.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Trappe-rets.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$
Estuaire de la Ristigouche, côté de Québec	..	.....	.....	..	23	230	23	7420	7420	.....	.....	11	275
SUBDIVISION DE CARLETON													
Maguasha	..	.....	.....	..	20	400	60	1500	750	.....	.....	....	....
Nouvelle	..	.....	.....	..	40	800	120	2500	1250	.....	.....	....	....
Carleton	..	.....	.....	..	100	2000	300	3500	1750	1500	500	....	....
Maria	..	.....	.....	..	140	2800	420	10600	5300	1500	500	....	....
Total	..	.....	.....	..	300	6000	900	18100	9050	3000	1000	....	....
SUBDIVISION DE BONAVENTURE													
New-Richmond	..	.....	.....	..	30	420	24	992	468	.....	.....	....	....
Black-Capes	..	.....	.....	..	26	250	20	1800	1200	.....	.....	....	....
Capelin	..	.....	.....	..	135	1410	80	5625	2500	125	75	....	....
Bonaventure	..	.....	.....	..	200	2700	120	6850	3200	1000	600	....	....
New-Carlisle	..	.....	.....	..	45	460	45	1062	900	480	400	....	....
Paspébiac	7	330	6500	33	100	1450	180	3120	1690	450	320	....	....
Total	7	330	6500	33	536	6690	469	19449	9958	2055	1395	....	....
SUBDIVISION DE PORT-DANIEL													
Paspébiac	..	.....	.....	..	35	1600	50	1280	660	200	280	....	....
Nouvelle et Shigawake	..	.....	.....	..	72	3420	120	3200	1400	140	270	....	....
Pointe du Loup-Marin	..	.....	.....	..	65	800	70	1000	840	100	160	....	....
Baie de Port-Daniel	..	.....	.....	..	60	4000	100	3440	2400	120	200	....	....
L'Anse à la Barbe	..	.....	.....	..	33	1580	60	1200	620	60	100	....	....
L'Anse au Gascon	..	.....	.....	..	66	3460	120	2300	1350	200	400	....	....
Total	..	.....	.....	..	331	14860	520	12420	7270	820	1410	....	....
TOTAL POUR LE COMTÉ													
Subdivision de Ristigouche	..	.....	.....	..	23	230	23	7420	7420	.....	.....	11	275
do Carleton	..	.....	.....	..	300	6000	900	18100	9050	3000	1000	....	....
do Bonaventure	7	330	6500	33	536	6690	469	19449	9958	2055	1395	....	....
do Port-Daniel	..	.....	.....	..	331	14860	520	12420	7270	820	1410	....	....
Total	7	330	6500	33	1190	27780	1912	57389	33689	5875	3805	11	275

le nombre d'hommes employés, avec les espèces et quantités de poisson, etc., dans le de Québec, pour l'année 1889.

(De la tête de la marée à Maguasha).

Espèces de poisson.									Produits du poisson.				
Eperlan, lbs.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, boîtes.	Anguille, barils.	Langues et noues de morue, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boîtes, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	Valeur.
													$ cts.
30300	52880	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	12,091 00
(De la tête de Maguasha à la Grande Cascapédia).													
.....	8000	.....	.....	50	.....	.....	....	.....	.....	10	1500	330	3,885 00
.....	7500	1000	.....	140	.....	.....	....	.....	800	50	2300	400	9,205 00
.....	12000	1000	.....	150	.....	40	....	.....	820	60	7000	400	12,918 00
.....	10305	1575	.....	210	400	60	....	.....	1280	80	8000	900	18,133 00
.....	37805	3575	.....	550	400	100	....	.....	2900	200	18800	2030	44,141 00
De la Grande Cascapédia à la Pointe-Paspébiac).													
.....	6969	100	.....	25	100	.....	....	.....	40	20	400	300	3,364 80
.....	8650	175	.....	50	75	.....	....	.....	70	25	900	500	5,164 25
.....	.....	640	.....	200	150	.....	....	.....	300	220	1950	600	7,222 50
.....	515	1725	.....	400	300	.....	....	17516	800	395	4000	1000	17,692 42
.....	915	750	15	20	100	.....	....	.....	300	115	3000	500	7,140 50
.....	.....	2600	200	300	200	.....	....	.....	1500	540	7000	800	20,560 00
.....	17049	5990	215	995	925	.....	....	17516	3010	1315	17250	3700	61,144 47
(De la Pointe-Paspébiac à la Pointe au Maquereau).													
.....	200	1550	20	50	.....	.....	5	.....	1200	500	500	150	8,650 00
.....	200	1700	.....	150	.....	.....	....	36000	1500	600	600	300	14,760 00
.....	.....	1200	.....	40	.....	.....	....	.....	1000	400	400	150	6,760 00
19000	20200	1600	20	50	.....	.....	....	35388	1500	500	650	250	18,591 56
.....	2300	1500	.....	65	.....	.....	....	.....	1000	500	400	150	8,670 00
.....	750	2500	20	65	.....	.....	10	8000	2000	750	300	250	14,625 00
19000	23650	10050	60	420	.....	.....	15	79388	8200	3250	2850	1250	72,056 56
DE BONAVENTURE.													
30300	52880	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	12,091 00
.....	37805	3575	.....	550	400	100	....	.....	2900	200	18800	2030	44,141 00
..	17049	5990	215	995	925	.....	....	17516	3010	1315	17250	3700	61,144 47
19000	23650	10050	60	420	.....	.....	15	79388	8200	3250	2850	1250	72,056 56
49300	131384	19615	275	1965	1325	100	15	96904	14110	4765	38900	6980	189,433 03

STATISTIQUE indiquant le nombre et le tonnage des navires, bateaux et matériel de dans le **Comté de Gaspé,** province

SUBDIVISION DE GASPE

Nom des stations.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.			
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.
			$			$			$		$
Pointe Noire	....	.....	.....	....	12	250	20	300	180	....	.....
Newport	....	.....	.....	....	17	770	25	490	200	....	.....
Anse à Blondel	....	.....	.....	....	20	2000	60	800	400	30	20
Pointe Newport	....	.....	.....	....	30	1700	90	1800	800	....	.....
Anse aux Canards	....	.....	.....	...	17	500	34	400	160	....	.....
Grand Pabos	....	.....	.....	....	20	1420	40	800	360	60	45
Anse aux Basques	....	.....	.....	....	33	2520	66	1300	650	60	50
Petit Pabos	....	.....	.....	....	6	480	12	360	200	30	30
Petite Rivière, Ouest	....	.....	.....	...	20	1200	45	800	400	25	30
Grande Rivière	....	.....	.....	....	135	9740	325	4625	2825	175	180
Petite Rivière, Est	....	.....	.....	....	29	1470	58	1220	600	50	35
Cap D'Espoir	....	.....	.....	....	21	830	37	740	370	90	60
Anse du Cap	1	36	500	4	44	3630	88	1960	880	125	136
Anse au Beaufils	....	.....	.....	....	28	1400	54	1080	540	50	60
Ile Bonaventure	....	.....	.....	....	67	2680	134	4824	2680	....	.....
Percé	....	.....	.....	....	127	7705	254	7070	2740	100	235
Coin du Banc	2	110	1800	8	10	500	20	400	200	150	150
Barachois	2	174	5000	10	48	2400	101	1920	960	300	400
Belle Anse	....	.....	.....	....	8	480	16	900	450	30	15
Malbaie	....	.....	.....	....	30	1900	60	1480	740	30	20
Chien-Blanc et Tête-Rouge	....	.....	.....	....	35	1750	75	1830	915	115	200
Pointe Saint-Pierre	1	80	1600	6	65	3900	130	2700	1350	130	200
A. Brillante et A. au L.-Marin	....	.....	.....	....	28	920	46	380	300	30	30
Douglastown	2	170	5000	12	50	1750	70	1160	580	120	100
Haldimand et Sandy-Beach	2	130	4000	10	20	600	38	2150	1500	60	50
Gaspé, Nord et Sud	2	125	2500	10	60	600	60	4000	2100	300	350
Péninsule	....	.....	.....	....	17	300	20	1500	1200	.....	.....
Cape aux Os	....	.....	.....	....	12	280	24	2000	1000	.....	.....
Petit Gaspé	1	50	700	5	14	230	28	540	400	.....	.....
Grande Grève	2	150	4000	13	26	601	52	1000	500	250	200
Saint-George et Anse au Sauvage	....	.....	.....	....	20	500	40	750	450	.....	.....
Tête de Navire	2	100	2000	10	24	550	48	400	250	25	25
Total	17	1125	27100	88	1093	55556	2170	51679	26880	2335	2621

pêche, le nombre d'hommes employés, et les espèces et quantités de poisson, etc., de Québec, pour l'année 1889.

(Pointe au Maquereau au Cap Gaspé).

Espèces de poisson.											Produits du poisson.				Valeur.
Eperlan, lbs.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, boîtes.	Truite, barils.	Anguille, barils.	Langues et nones de morue, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	$ cts.
.....	.....	380	....	....	....	....	....	....	....	.....	380	150	....	50	2,097 00
.....	625	775	....	....	....	....	....	....	....	11356	775	320	....	115	5,837 72
.....	.....	1500	....	....	....	....	....	....	....	9920	1500	500	....	100	8,940 40
.....	546	3200	100	....	40	....	....	....	10	.....	3000	900	....	150	16,719 20
.....	1344	600	....	....	20	....	....	....	....	.....	500	400	....	75	3,848 80
20000	6000	1860	....	....	300	20	....	....	....	5472	1750	450	....	100	13,276 64
.....	.....	2910	....	....	....	....	....	....	....	.....	2600	620	....	125	14,110 00
.....	2449	600	....	....	....	50	....	....	3	.....	600	180	....	25	3,542 30
.....	.....	1800	....	600	....	40	....	....	....	18768	1800	500	40	200	11,812 16
.....	2300	10080	....	....	4	....	....	....	1	5400	9747	3525	....	965	54,500 30
.....	.....	2780	....	....	30	....	....	....	2	.....	2780	750	....	285	14,637 00
.....	.....	1750	....	....	....	....	....	....	....	31008	1750	250	....	100	12,195 96
.....	300	4010	....	....	....	....	....	....	5	.....	3760	1205	....	360	20,901 50
.....	.....	2550	....	....	....	....	....	....	....	.....	2500	750	....	250	13,325 00
.....	.....	5444	4	....	....	....	....	....	....	3300	5000	1100	....	400	27,438 00
.....	.....	10485	....	....	50	....	....	....	....	13296	9650	4025	....	780	56,753 02
.....	2444	1000	....	....	....	....	....	....	....	11856	1000	250	....	50	6,886 52
15000	8981	3500	....	2000	....	....	....	....	4	.....	3500	950	1400	250	21,311 20
.....	.....	560	....	....	....	....	....	....	....	12000	475	240	1000	32	4,858 00
.....	2207	2100	....	....	60	....	....	....	....	.....	1750	900	....	120	11,611 40
.....	.....	1750	....	....	20	....	....	....	....	9012	1500	1050	....	140	10,896 44
.....	.....	5200	....	....	30	....	....	....	....	7200	4500	1950	....	260	27,549 00
.....	.....	1000	....	....	40	....	....	....	....	11904	720	360	....	100	6,816 48
.....	4162	1400	....	....	40	....	....	....	....	.....	1200	700	....	300	9,322 40
.....	11902	500	....	....	....	....	....	....	....	.....	400	200	....	100	5,240 40
86860	22171	100	....	....	....	....	60	20	....	.....	70	20	....	160	10,675 20
.....	14100	110	....	....	20	....	....	....	....	.....	70	25	....	120	3,885 50
.....	.....	240	....	....	25	....	....	....	....	9792	150	120	....	60	2,715 04
.....	6150	490	....	....	10	....	....	....	....	.....	300	140	....	30	3,680 00
.....	5350	1500	....	....	16	....	....	....	....	.....	950	260	....	50	8,104 00
.....	.....	950	....	....	10	....	....	....	....	.....	750	250	....	40	4,675 00
.....	.....	1,000	....	....	....	....	....	....	....	.....	750	300	....	30	4,870 00
121860	91031	72124	104	2600	715	110	60	20	25	160284	66177	23340	2440	5922	423,031 58

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE MADELEINE

Nom des stations.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Saumon, brls.	Saumon, frais, lbs.
			$			$			$		$		
Cap des Rosiers	....	....	....	....	220	2220	224	2760	3700	160	250	....	....
Anse Griffin	....	....	....	....	150	3030	170	2780	3000	140	175	....	850
Anse à Fougère	....	....	....	....	6	85	8	100	45	....	....	....	....
Rivière au Renard	....	....	....	....	115	3300	161	3125	2090	180	250	....	....
Petite Rivière	....	....	....	....	26	470	38	525	350	....	....	....	....
Petit Cap	....	....	....	....	28	470	38	600	320	....	....	....	....
Grande Anse	....	....	....	....	6	50	8	120	48	....	....	....	....
Echourie	....	....	....	....	13	225	20	255	105	....	....	....	....
L'Anse à Valeau	....	....	....	....	24	360	41	530	190	....	....	....	....
Grand Etang	....	....	....	....	25	480	25	554	430	120	140	....	....
Pointe Sèche	....	....	....	....	125	1000	130	2000	1000	....	....	....	....
Chlorydorme	....	....	....	....	125	2400	130	2080	1050	....	....	....	....
Grande Vallée	....	....	....	....	35	605	37	230	450	100	200	....	....
Rivière Madeleine	....	....	....	....	26	295	27	300	260	30	35	8	800
Mont Louis	....	....	....	....	70	1125	78	1621	820	130	65	12	2000
Claude	....	....	....	....	18	540	35	400	200	....	....	....	....
Totaux	....	....	....	....	1012	16655	1170	17980	14058	860	1115	20	3650

et rets, etc., dans le comté de Gaspé, etc.—*Suite.*

(Cap Gaspé à la rivière Claude.)

Espèces de poisson.									Produits du poisson.								Valeur.
Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Maquereau, barils.	Truite, barils.	Langues et noues de morue, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Poisson commun et mêlé, barils.	Nombre de peaux de loups-marins.	Nombre de peaux de marsouins.	Huile de loup-marin, gallons.	Huile de marsouin, gallons.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	$ cts.
4700	....	2000	275	....	....	20	....	....	....	....	....	....	2250	575	100	320	23,392 50
2300	....	4000	50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1800	285	100	90	11,527 50
100	....	300	4	....	....	....	....	....	....	....	....	....	70	11	....	8	522 50
4300	....	8000	60	....	....	....	....	....	8	1	24	....	2500	405	150	250	20,940 10
600	....	1000	15	....	....	....	....	....	....	....	....	....	380	48	....	20	2,864 00
600	....	800	18	....	....	....	....	....	....	....	....	....	380	45	....	30	2,891 50
150	....	250	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	90	15	....	10	743 50
280	....	250	6	....	....	....	....	....	....	....	....	40	200	28	....	20	1,387 00
665	....	750	16	....	....	....	....	....	....	....	....	....	235	39	75	30	3,109 00
1250	....	1700	8	....	....	3	....	....	....	....	....	....	1220	128	50	30	6,057 00
1400	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1200	100	50	150	6,855 00
2900	....	.....	150	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2200	200	100	200	14,230 00
850	....	.....	10	....	3	....	....	....	....	....	....	....	500	108	...	125	4,332 00
350	....	1500	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	200	142	50	30	2,296 00
1468	....	2000	40	....	5	....	....	....	....	....	....	....	1000	500	150	160	8,739 00
200	....	.....	65	....	3	....	....	....	....	....	....	....	115	45	150	50	1,478 50
22113	....	22550	727	....	11	23	....	....	8	1	24	40	14340	2674	975	1523	111,365 10

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux

SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE DES MONTS

Nom des stations.	Navires et bateaux employés a la pêche.							Matériel de pêche.									
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Eperlan, lbs.	Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.
			$			$			$		$		$				
Rivière Martin..	..	....	.....	...	5	200	10	150	113	....	....	..	....	.....	4	.....	171
Marsouïs	..	....	.....	...	8	325	16	200	170	...	....	..	....	.....	..	.....	325
Sainte-Anne	2	120	2600	9	39	1750	74	1802	1760	256	98	..	....	.....	.	2080	1930
Cap-Chatte	1	45	200	4	28	1150	50	730	550	106	60	..	...	.....	2	120	650
Total.....	3	165	2800	13	80	3425	150	2882	2593	362	158	..	....	.....	6	2200	3076
SUBDIVISION DES																	
Ile Amherst	4	138	3950	27	130	3610	312	18192	8522	720	1075	1	350	.....	..	.....	6100
Ile de la Meule..	8	352	1270	80	73	4380	219	3136	1434	880	960	..	....	.....	..	.....	5410
Ile Allright.....	14	551	19050	114	63	1260	168	2094	840	240	120	..	....	.....	..	.....	615
Ile Bryon.....	..	...	.....	....	12	240	24	250	96	....	....	..	....	.....	..	.....	250
Ile de l'Entrée ..	..	....	.....	....	8	160	18	400	160	....	....	..	....	.....	..	.....	15
Grosse Isle et Grande Entrée	..	....	.....	....	65	1300	153	912	386	....	....	..	..	.....	..	.....	68
Total.....	26	1041	35700	221	351	10950	894	24984	11438	1840	2155	1	350	.....	..	.....	12458
TOTAL POUR LE																	
Subdivisions— Gaspé	17	1125	27100	88	1093	55556	2170	51679	26880	2335	2621	..	....	121860	..	91031	72124
Riv. Madeleine..	..	....	.....	....	1012	16655	1170	17980	14058	860	1115	..	....	.....	20	3650	22113
Sainte-Anne	2	165	2800	13	80	3425	150	2882	2593	362	158	..	....	.....	6	2200	3076
Iles de la Madel.	26	1041	35700	221	351	10950	894	24984	11438	1840	2155	1	350	.....	..	.....	12458
Totaux	45	2331	65600	322	2536	86586	4384	97525	54969	5397	6049	1	350	121860	26	96881	109771

et matériel de pêche, etc., dans le **comté de Gaspé**, etc.—*Fin.*

(Rivière Martin au Cap-Chatte.)

Espèces de poisson.									Produits du poisson.									
Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Maquereau, barils.	Truite, barils.	Anguille, barils.	Lang. et noues de morue, brls	Homard, en boîtes, lbs.	Nombre de peaux de loup-marin.	No. de peaux de marsouins.	Huile de loup-marin, gal.	Huile de marsouin, galls.	Huile de baleine, galls.	Huile de morue, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	Valeur.
																		$ cts.
.. .	800	30	....	....	1	..	..	.. ...	.....	..	.....	....	....	96	11	430	32	1,355 90
....	500	36	....	....	..	..	..	... .	.....	..	.....	....	....	112	18	315	20	1,803 30
....	2000	150	....	....	6	..	3	.....	.....	2	....	180	160	420	185	53	301	10,848 00
.. .	1200	250	....	...	2	..	1	.....	.. ...	..	.. .	....	....	350	120	100	281	5,300 00
....	4500	466	....	...	9	..	4	.....	.....	2	.....	180	160	978	334	898	634	19,307 20

ILES DE LA MADELEINE.

1075	4200	12000	....	747	..	..	12	44160	1750	..	5820	...	....	3430	890	610	555	103,054 20
185	10000	2000	....	1513	..	..	10	93540	7400	..	63100	....	....	2800	1180	660	1000	105,259 80
96	.....	.....	....	1070	..	..	..	23616	2150	.	8600	....	....	340	950	630	550	31,393 92
10	.....	.....	....	190	..	..	..	32640	780	..	2300	....	....	125	280	....	30	10,096 80
4	.....	80	....	70	..	..	..	.....	.....	..	.....	....	....	10	40	....	100	1,910 00
....	.....	.....	....	1010	..	..	..	135456	33	..	125	....	....	34	1130	....	380	34,988 32
1370	14200	14080	....	4600	..	..	22	329412	12113	..	79945	....	....	6739	4470	1900	2615	286,703 04

COMTÉ DE GASPÉ.

104	2600	715	110	....	60	20	25	160284	.....	..	.....	.. .	....	66177	23340	2440	5922	423,031 58
....	22550	727	....	....	11	..	23	.....	8	..	24	40	....	14340	2674	975	1523	111,365 10
....	4500	466	...	....	9	..	4	.....	... .	2	...	180	160	978	334	898	634	19,307 20
1370	14200	14080	....	4600	..	..	22	329412	12113	..	79945	....	....	6739	4470	1900	2615	286,703 04
1474	43850	15988	110	4600	80	20	74	489696	12121	2	79969	220	160	88234	30818	6213	10694	840,406 92

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, et dans le **comté de Saguenay,** dans la

SUBDIVISION DE LA POINTE DES MONTS

Noms des stations.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.
			$			$			$		$		$		
Manicouagan	1	24	300	3	7	140	14	90	30	....	....	1	300	....	300
Godbout	1	24	600	4	12	250	16	900	450	500	750	....	....	....	9500
Pointe-des-Monts	....	....	....	....	5	100	5	650	325	60	50	....	....	....	3588
Baie de la Trinité	1	5	150	2	7	140	6	640	320	....	....	....	....	....	8825
Islet au Caribou	6	116	2600	15	17	340	16	600	300	....	....	....	....	....	13178
Ile aux Œufs	1	16	400	3	10	200	13	400	250	....	....	....	....	....	.....
Baie des Anglais	....	....	....	....	26	600	43	720	575	....	....	....	....	....	7759
Pentecôte	1	11	75	2	5	150	10	230	125	....	....	....	....	....	100
Cailles Rouges	....	....	....	....	2	60	4	90	45	60	95	....	....	....	.....
Totaux	11	196	4125	29	91	1980	127	4320	2420	620	895	1	300	....	43250

SUBDIVISION DE MOISIE—

Jambons	....	....	....	....	10	600	14	643	475	....	....	....	....	....	.....
Sainte-Marguerite	....	....	....	....	2	75	4	556	508	36	28	....	....	....	3800
Sept-Iles	2	31	800	7	19	157	35	1280	1050	152	150	....	....	....	7549
Moisie	....	....	....	....	17	1200	87	4903	4300	425	350	....	....	4	154353
Pigou	....	....	....	....	5	200	10	425	305	425	359	....	....	....	.....
Totaux	2	31	800	7	53	2232	150	7807	6638	1038	887	....	....	4	165702

du nombre d'hommes employés, etc., avec les espèces et quantités de poisson, etc., province de Québec, pour l'année 1889.

(Manicouagan à Jambons.)

Espèces de poisson.						Produits du poisson.							Valeur.
Morue, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Maquereau, barils.	Truite, barils.	Langues et noues de morue, barils.	Peaux de loups-marins, nombre.	Peaux de marsouins, nombre.	Huile de loup-marin, gallons.	Huile de marsouin, gallons.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	
													$ cts.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	1	180	60	.....	...	10	231 00
268	1515	91	2	6	.....	92	1	552	70	134	7	15	4,047 40
123	2750	48	.....	2	.....	140	.....	840	.....	62	4	9	2,239 40
104	.....	11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52	4	6	2,275 80
1535	8915	126	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	773	152	31	10,832 30
55	3500	95	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23	2	7	990 20
1463	450	147	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	732	148	60	8,791 60
62	.....	17	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	31	2	20	441 40
25	.....	22	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	13	3	12	245 70
3635	17130	557	2	9	.....	262	2	1572	130	1820	322	170	30,094 80

(Jambons à la rivière au Bouleau.)

486	1400	525	.....	.....	1	.....	....	.....	....	220	143	15	4,556 50
52	100	25	.....	1	1	4	....	12	.....	25	12	6	1,158 80
1170	2200	189	.....	.....	2	72	39	125	83	547	250	70	8,409 80
1109	4321	.....	.....	7	3	38	.....	98	.....	500	200	75	36,779 90
234	500	.....	.....	.....	2	8	....	30	....	120	60	8	1,196 00
3051	8521	739	.....	8	9	122	39	265	83	1412	665	174	52,101 00

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux, etc.,

SUBDIVISION DE MINGAN

Nom des stations.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$
Chaloupe	....	....	....	....	3	150	6	70	30	50	100	....	....
Petite Rivière	....	....	....	....	4	200	8	75	35	50	100	....	....
Sheldrake	....	....	....	....	46	1800	109	150	200	200	250	2	160
Rivière du Tonnerre	....	....	....	....	30	1500	65	150	200	150	120	....	....
Dock	....	....	....	....	15	600	45	100	75	100	75	....	....
Pointe Riche	....	....	....	....	10	400	30	100	75	100	75	....	....
Jupitagan	....	....	....	....	4	160	9	200	200	....	....	....	....
Magpie	....	....	....	....	60	2400	150	400	400	400	400	....	....
Rivière Magpie	....	....	....	....	3	75	3	200	200	....	....	....	....
Saint-Jean	....	....	....	....	40	1600	90	600	500	200	200	....	....
Longue Pointe	....	....	....	....	20	800	40	100	100	100	100	....	....
Mingan	....	....	....	....	2	40	2	100	75	....	....	....	....
Romaine	....	....	....	....	2	30	1	50	50	....	....	....	....
Pointe aux Esquimaux	22	550	20000	150	80	2400	200	2000	750	800	750	....	....
Betchouan	1	44	500	6	4	160	9	100	50	....	....	....	....
La Corneille	....	....	....	....	2	75	3	200	125	....	....	....	....
Baie Piashter	....	....	....	....	1	40	2	100	70	....	....	....	....
Watsheeshoo	....	....	....	....	1	15	1	75	30	....	....	....	....
Totaux	23	594	20500	156	327	12445	773	4700	3165	2150	2170	2	160

SUBDIVISION DE NATASHQUAN

Nabisippi	....	....	....	....	3	90	6	120	50	....	....	....	....
Agwanus	1	17	500	7	5	200	10	200	80	....	....	....	....
Washtawooka	....	....	....	....	1	50	2	40	16	25	20	....	....
Havre de Natashquan	....	....	....	....	10	350	20	400	200	26	30	....	....
Village de Natashquan	6	157	3600	24	18	500	40	720	360	50	40	....	....
Rivière Natashquan	....	....	....	....	2	80	4	80	48	24	30	....	....
Totaux	7	174	4100	31	39	1270	82	1560	754	125	120	....	....

dans le comté de **Saguenay**, etc.—*Suite.*

(Chaloupe à Watsheeshoo).

Espèces de poisson.						Produits du poisson.						Poisson employé pour la consommation locale, barils.	Valeur.
Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Truite, barils.	Langues et noues de morue, barils.	Peaux de loups-marins, nombre.	Huile de loup-marin, galls.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.		$ cts.
.....	.....	450	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300	75	.....	15	2,092 50
.....	.....	550	.....	.....	.....	.....	10	50	450	80	.....	16	2,594 00
.....	.....	2000	1000	.....	.....	.....	5	25	2000	800	20	120	10,605 00
.....	.....	1200	1200	.....	.....	.....	15	75	1100	800	20	100	7,015 00
.....	.....	2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1700	400	.....	15	9,340 00
.....	.....	1000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1200	300	.....	10	4,970 00
8	.....	400	.....	.....	.....	.....	20	100	300	80	.....	6	2,052 00
.....	.....	5000	1200	240	.....	.....	.....	.....	4300	950	50	220	25,130 00
45	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	732 00
.....	40000	3400	900	250	.....	.....	.....	.....	3000	700	50	220	25,845 00
.....	.....	750	300	.....	.....	.....	20	100	500	130	15	50	3,692 50
8	.....	.....	.....	.....	3	.....	50	250	.....	.....	.....	3	320 00
.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	10	50	.....	.....	.....	2	88 00
.....	.....	1650	.....	1000	....	.....	5000	25000	1000	500	.....	438	28,502 00
....	.....	150	.....	150	.....	.....	150	600	100	25	.....	20	1,747 50
9	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	176 00
12	.....	.....	.....	.....	2	.....	25	125	.....	.....	....	2	295 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.. .	.....
82	40000	18550	4600	1640	12	.....	5305	26375	15950	4840	155	1243	125,196 50

(Watsheeshoo à la Pointe des Anglais).

19	.....	60	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	50	.....	20	719 00
18½	.....	150	.....	5	.....	.....	7	28	135	100	.....	40	1,298 20
3	.....	70	.....	.....	.....	....	.....	.....	60	20	.....	5	402 00
.....	.....	480	400	30	.....	.....	.....	.....	450	250	.....	50	2,835 00
18½	.....	1200	600	110	.....	2	5318	38000	1100	360	.....	100	27,514 00
75	.....	72	.....	8	4	.....	10	50	70	20	.....	20	1,728 00
134	.....	2032	1000	153	4	2	5335	38078	1865	800	.....	235	34,496 20

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux,

SUBDIVISION DE WASHEECOOTAI

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS A LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$
Kegashka	....	....	....	....	4	80	3	75	50	20	15	....	....
Mistassini	....	....	....	....	1	20	1	50	30	....	....	....	....
Pointe Curlew	....	....	....	....	1	20	1	30	25	....	....	....	....
Washeecootai	....	....	....	....	2	30	3	250	150	....	....	....	....
Romaine-Est	....	....	....	....	5	150	7	275	200	40	40	....	....
Coacoachoo	....	....	....	....	2	70	2	50	35	....	....	....	....
Totaux	....	....	....	....	15	370	17	730	490	60	55	....	....

SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN

Baie du Loup	....	....	....	....	3	120	4	150	100	40	25	....	....
Etamamin	....	....	....	....	4	112	3	200	110	....	....	....	....
Pointe à Mourier	....	....	....	....	1	100	2	150	100	....	....	....	....
Harrington	....	....	....	....	26	390	23	100	70	380	500	....	....
Petite-Meccatina	....	....	....	....	5	75	8	80	50	50	60	....	....
Tête de la Baleine	....	....	....	....	16	200	20	240	200	240	200	1	100
Baie du Mouton	....	....	....	....	26	700	29	460	400	360	300	2	200
La Tabatière	....	....	....	....	7	200	11	1400	1600	200	200	....	....
Grande-Meccatina	....	....	....	....	6	85	6	800	700	160	160	1	100
Kikapoe	....	....	....	....	2	23	3	450	330	....	....	....	....
Poacachoo	....	....	....	....	2	95	2	400	300	43	20	....	....
Rigolet	....	....	....	....	2	22	2	342	200	....	....	....	....
Baie Saint-Augustin	....	....	....	....	3	33	3	630	520	....	....	....	....
Rivière Saint-Augustin	....	....	....	....	2	48	2	360	200	....	....	....	....
Ile du Sable	....	....	....	....	1	50	1	400	400	....	....	....	....
Cawcasippi	....	....	....	....	1	30	1	120	80	....	....	....	....
L'Anse à Portage	....	....	....	....	2	87	2	330	240	....	....	....	....
Havre de Canso	....	....	....	....	1	40	2	150	100	....	....	....	....
Chicatica	....	....	....	....	2	60	5	117	100	80	50	....	....
Totaux	....	....	....	....	112	2470	129	6879	5800	1553	1515	4	400

rets, etc., dans le **comté de Saguenay**, etc.—*Suite.*

(Pointe des Anglais à Coacoachoo).

Espèces de poisson.							Produits du poisson.						Valeur.
Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Morue, qtx.	Hareng, barils.	Truite, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Nombre de peaux de loups-marins.	Huile de loup-marin, gallons.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	
													$ cts.
24	.....	.....	120	.....	.....	.....	7	21	70	20	.....	6	961 40
5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	6	.....	.....	.....	.....	84 40
4	.....	.....	.....	.....	3	.....	25	75	.....	.....	.....	2	157 00
6	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	116 00
16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	304 00
2	.....	.....	35	.....	5	7350	7	21	25	5	.....	2	1,144 90
57	.....	.....	155	.....	10	7350	41	123	95	25	.....	22	2,767 70

(Coacoachoo à Chicatica).

½	.....	.....	75	.....	.....	.....	.....	.....	60	20	.....	5	382 00
25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	408 00
1	.....	.....	26	12	.....	.....	65	230	20	10	.....	3	360 00
4	.....	.....	1560	796	.....	.....	.....	.....	1400	300	.....	60	10,738 00
1	.....	.....	186	.....	.....	.....	120	440	150	50	.....	9	1,227 00
7	.....	.....	450	.....	.....	.....	57	214	400	75	.....	30	2,447 10
17	.....	.....	1820	175	.....	.....	.....	.....	1750	400	.....	75	9,852 00
14	.....	.....	214	200	.....	.....	665	2330	200	50	.....	20	3,712 00
2	.....	.....	435	202	.....	.....	168	536	400	70	.....	15	3,287 40
6	.....	.....	.....	28	.....	.....	76	250	.....	.....	.....	3	396 00
12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	200 00
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	72 00
12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	216 00
4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	76 00
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	40 00
1½	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	32 00
1	.....	.....	32	.....	.....	.....	.....	.....	30	5	.....	3	175 50
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	24 00
2	.....	.....	120	28	.....	.....	.....	.....	100	20	.....	4	710 00
116	.....	.....	4918	1441	.....	.....	1151	4000	4510	1000	.....	252	34,355 00

Statistique du nombre et de la valeur des navires, bateaux,

SUBDIVISION DE BONNE-ESPÉRANCE

Nom des stations.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$
Nabitippi	....	....	....	....	1	20	1	80	40	....	....	....	....
Anse du Taureau	....	....	....	....	2	80	2	200	200	100	20	....	....
Baie du Rocher	....	....	....	....	6	200	10	200	200	....	....	....	....
Anse Lydia	....	....	....	....	2	100	2	200	200	....	....	....	....
Ile au Chien	....	....	....	....	4	200	6	600	600	....	....	....	....
Pêche-à-Lizotte	....	....	....	....	1	30	1	300	100	....	....	....	....
Ile du Vieux Fort	....	....	....	....	10	400	20	100	50	100	50	....	....
Rivière Saint-Paul	....	....	....	....	4	100	4	600	400	....	....	....	....
Bonne Espérance	1	40	1400	12	60	3000	120	300	200	1600	2000	2	400
Ile Waby	....	....	....	....	8	400	25	....	....	100	100	....	....
Ile Brûlée	....	....	....	....	10	800	25	....	....	100	100	....	....
Ile au Pigeon	....	....	....	....	10	800	24	100	100	600	200	....	....
Pointe au Bâton	....	....	....	....	4	300	10	200	200	400	100	....	....
Baie au Saumon	....	....	....	....	60	3000	130	200	100	800	400	....	....
Petite Pêcherie	....	....	....	....	2	100	3	200	200	100	100	....	....
Cinq-Lieues	....	....	....	....	3	150	6	100	70	....	....	....	....
Baie du Milieu	....	....	....	....	30	1500	80	50	20	900	600	....	....
Belles Amours	....	....	....	....	1	50	2	60	60	....	....	....	....
Baie de Bradore	....	....	....	....	20	1000	30	600	600	200	200	2	400
L'Anse des Dunes	....	....	....	....	6	200	10	200	200	100	50	....	....
Longue Pointe	....	....	....	....	4	200	6	600	600	100	60	....	....
Anse Gulch	....	....	....	....	10	400	15	200	200	500	400	2	400
Blancs Sablons	1	90	3000	8	4	100	5	400	400	300	200	....	....
Ile Verte	....	....	....	....	40	1600	100	500	500	1000	1200	....	....
Totaux	2	130	4400	20	302	14730	637	5990	5240	7000	5780	6	1200

rets, etc., dans le **comté du Saguenay**, etc.—*Suite.*

(Chicatica aux Blancs Sablons).

Espèces de poisson.							Produits eu poisson.						Poisson employé pour la consommation locale, barils.	Valeur.
Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Saumon en boîtes, lbs	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Peaux de loups-marins, nombre.	Peaux de marsouins, nombre.	Huile de loup-marin, nombre.	Huile de morue, galls.	Poisson empl. comme boitte, barils.	Poissom empl. comme engrais, tarils.		$ cts.
.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	16 00
9	....	....	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	5	.....	4	255 50
6	....	....	150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150	40	.....	12	864 00
10	....	....	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	5	.....	4	271 50
2	....	....	.....	.....	...	.....	300	.....	1800	..	... ..	.....	2	1,060 00
2	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.. ..	.....	.....	1	36 00
. ....	....	....	300	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300	75	.....	25	1,532 50
20	..	....	.....	.....	.....	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	336 00
2	....	....	4000	.....	.....	300	.....	.....	.....	4000	1000	.....	250	21,332 00
.....	....	....	600	.....	.....	.....	.....	.....	.....	600	150	.....	25	2,965 00
.....	....	....	800	.....	.....	.....	... ..	.....	...	800	200	.....	25	3,920 00
2	....	....	400	.....	.....	.....	30	.....	180	400	100	.....	30	2,164 00
6	....	....	200	.....	. ....	.....	30	.....	180	200	50	.....	10	1,193 00
.....	....	....	3000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3000	700	.....	300	15,450 00
6	....	...	50	.....	.....	.... .	40	.....	240	50	10	.....	4	483 00
4	....	....	100	.....	.....	.....	60	.....	360	100	20	.....	6	762 00
.....	....	....	1600	.....	.....	300	.....	.....	.....	1600	300	.....	60	8,930 00
6	....	....	30	.....	... ..	.....	.....	.....	.....	30	10	.....	4	259 00
.... .	....	....	2000	.....	.... .	. ....	200	... ..	1200	2000	400	.....	50	10,280 00
.....	....	....	400	.....	.....	.....	500	.....	3000	400	75	.....	10	3,612 50
.....	....	....	400	.....	.....	50	300	.....	1500	400	75	.....	20	3,052 50
. ....	....	....	1500	.. ...	.. .	.....	.....	.....	.....	1500	300	.....	10	7,090 00
.....	....	....	1200	.....	.....	60	250	....	1000	1200	200	.....	10	6,510 00
.....	....	....	3000	.....	... ..	100	.....	.....	.....	3000	400	.....	120	14,680 00
75	....	....	19770	.... .	.....	810	1710	.....	9460	19770	4115	.....	990	107,054 50

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux,

SUBDIVISION DE

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$
Baie au Renard	....	....	....	....	10	400	20	400	200	100	100	....	....
Rivière au Saumon	....	....	....	....	3	120	6	130	130	....	....	....	....
Mauzerolle	....	....	....	....	10	400	20	400	200	....	....	....	....
Rivière aux Pommes de Terre	....	....	....	....	4	160	8	50	50	....	....	....	....
Anse au Naufrage	....	....	....	....	6	240	12	80	100	....	....	....	....
Anse Tapp	....	....	....	....	6	240	12	80	100	....	....	....	....
Anse des Vaches	....	....	....	....	6	240	12	80	100	....	....	....	....
Baie au Capelan	....	....	....	....	8	320	16	120	150	....	....	....	....
Anse Macdonald	....	....	....	....	36	1440	75	1000	500	120	100	....	....
Havre aux Sauvages	....	....	....	....	6	240	12	100	150	....	....	....	....
Baie des Anglais	....	....	....	....	20	600	40	800	500	....	....	....	....
Anse aux Fraises	....	....	....	....	12	240	26	500	300	100	80	....	....
Rivière Becscie	....	....	....	....	1	30	1	50	50	....	....	....	....
Rivière Jupiter	....	....	....	....	2	60	2	200	200	....	....	....	....
Rivière Shallop	....	....	....	....	2	100	2	150	150	....	....	....	....
Rivière Dauphin	....	....	....	....	1	20	1	100	75	....	....	....	....
Pointe au Cormoran	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Totaux	....	....	....	....	133	4850	265	4240	2955	320	280	....	....

RÉCAPITULATION POUR LE

SUBDIVISIONS.													
Pointe des Monts	11	196	4125	29	91	1980	127	4320	2420	620	895	1	300
Moisie	2	31	800	7	53	2232	150	7807	6638	1038	887	....	....
Mingan	23	594	20500	156	327	12445	773	4770	3165	2150	2170	2	160
Natashquan	7	174	4100	31	39	1270	82	1560	754	125	120	....	....
Washeecootai	....	....	....	....	15	370	17	730	490	60	55	....	....
Saint-Augustin	....	....	....	....	112	2470	129	6879	5800	1553	1515	4	400
Bonne Espérance	2	130	4400	20	302	14730	637	5990	5240	7000	5780	6	1200
Anticosti	....	....	....	....	133	4850	265	4240	2955	320	280	....	....
Totaux	45	1125	33925	243	1072	40347	2180	36296	27462	12866	11702	13	2060

rets, etc., dans le comté de Saguenay, etc.—*Fin.*

L'ILE D'ANTICOSTI.

Espèces de poisson.										Produits du poisson.								Valeur.
Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, brls.	Maquereau, brls.	Truite, brls.	Anguille, brls.	Langues et noues de morue, brls.	Homard, boîtes, lbs.	Nombre de peaux de loups-marins.	No. de p. de marsouins	Huile de loup-marin, galls.	Huile de marsouin, galls.	Huile de morue, galls	Poisson employé comme boîtte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	$ cts.
5	....	180	1200	....	..	..	..	....	....	10	..	30	....	100	125	50	30	1,314 50
10	....	....	....	9	..	..	..	....	....	120	..	300	....	....	....	10	6	465 00
3	....	200	300	30	..	..	..	....	....	....	..	....	....	120	30	....	6	1,115 00
4	....	100	200	15	..	..	..	....	....	....	..	....	....	75	15	....	2	604 50
....	....	110	200	20	..	..	..	....	....	....	..	....	....	78	15	....	3	605 70
....	....	118	200	25	..	..	..	....	....	....	..	....	....	80	15	....	3	658 50
....	....	118	200	25	..	..	..	....	....	....	..	....	....	80	15	....	3	658 50
2	....	160	750	200	..	..	..	....	....	....	..	....	....	100	120	....	10	1,807 00
4	....	1180	1200	150	..	..	..	....	....	....	..	....	....	750	200	....	40	6,264 00
....	....	190	....	30	..	..	..	....	....	....	..	....	....	130	30	....	3	989 00
....	....	1000	8000	75	..	..	..	....	....	75	..	215	....	700	180	100	80	6,181 00
....	....	900	3500	50	..	..	30	....	....	56	..	168	....	630	150	75	60	5,327 70
2	....	....	....	....	..	..	..	....	....	15	..	45	....	....	....	....	2	73 00
10	....	....	....	....	..	..	..	....	....	....	..	....	....	....	....	....	1	164 00
10	....	....	....	....	..	..	..	....	....	10	..	30	....	....	....	....	2	190 00
4	....	....	....	....	..	..	..	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	64 00
....	....	50	....	....	..	..	..	....	....	....	..	....	....	25	10	....	1	229 00
54	....	4306	15750	629	..	..	30	....	....	286	..	788	....	2868	905	235	252	26,710 40

COMTÉ DE SAGUENAY.

....	43250	3635	17130	557	2	9	..	....	....	262	2	1572	130	1820	322	....	170	30,094 80
4	165702	3051	8521	739	..	8	..	9	....	122	39	265	83	1412	665	....	174	52,101 00
82	40000	18550	4600	1640	..	12	..	....	....	5305	..	26375	..	15950	4840	155	1243	125,196 50
134	....	2032	1000	153	..	4	..	2	....	5335	..	38078	....	1865	800	....	235	34,496 20
57	....	155	....	....	..	10	..	....	7350	41	..	123	....	95	25	....	22	2,767 70
116	....	4918	....	1441	..	..	..	....	....	1151	..	4000	....	4510	1000	....	252	34,355 00
75	....	19770	....	810	..	..	..	....	....	1710	..	9460	....	19770	4115	....	990	107,054 50
54	....	4306	15750	629	..	..	30	....	....	286	..	788	....	2868	905	235	252	26,710 40
522	248952	56417	47001	5969	2	43	30	11	7350	14212	41	80661	213	48290	12672	390	3338	412,776 10

STATISTIQUE indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, le nombre d'hommes employés, l'espèce et la quantité de poisson, etc., dans la **Division du Golfe**, province de Québec, pour l'année 1889.

GRAND TOTAL DE LA DIVISION DU GOLFE.

Nom des comtés.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.						Espèces de poissons.				
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Eperlan, lbs.	Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.
			$			$			$		$		$					
Bonaventure	7	330	6,500	33	1,190	27,780	1,912	57,389	33,698	5,875	3,805	11	275	49,300	.....	131,384	19,615	275
Gaspé	45	2,331	65,600	322	2,536	86,586	4,384	97,525	54,969	5,397	6,049	1	350	121,860	26	96,881	109,771	1,474
Saguenay	45	1,125	33,925	243	1,072	40,347	2,180	36,296	27,462	12,866	11,702	13	2,060	.....	522	248,952	56,417	....
Total	97	3,786	106,025	598	4,798	154,713	8,476	191,210	116,129	24,138	21,556	25	2,685	171,160	548	477,217	185,803	1,749

Nom des comtés.	Espèces de poisson.								Produits du poisson.								Poisson employé pour la consommation locale, barils.	Total.
	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, boîtes.	Maquereau, barils.	Truite, barils.	Anguilles, barils.	Langues et nones de morue, barils.	Homard, boîtes, lbs.	Nombre de peaux de loups-marins.	Nombre de peaux de marsouins.	Huile de loup-marin, galls.	Huile de marsouin, gallons.	Huile de baleine, gallons.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boîtes, barils.	Poisson employé comme boîtes, barils.		
																		$ cts.
Bonaventure	.....	1,965	1,325	.....	....	100	15	96,904	.....	....	.....	....	....	14,110	4,765	38,900	6,980	189,433 03
Gaspé	43,850	15,988	110	4,600	80	20	74	489,696	12,121	2	79,969	220	160	88,234	30,818	6,213	10,694	840,406 92
Saguenay	47,001	5,969	.....	2	43	30	11	7,350	14,212	41	80,661	213	....	48,290	12,672	390	3,338	412,776 10
Total	90,851	23,922	1,435	4,602	123	150	100	593,950	26,333	43	160,630	433	160	150,634	48,255	45,503	21,012	1,442,616 05

CAPITAL engagé dans les établissements de conserves de homard, division du golfe, saison de 1889.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Localité.	Nombre de trappes.	Valeur des trappes, bateaux, etc.	Valeu des bâtiments et de l'outillage, etc.	Valeur totale.
		$	$	$
Bonaventure	750	550	750	1,300
Nouvelle	1,100	900	900	1,800
Port-Daniel	800	1,040	1,600	2,640
L'Anse-au-Gascon	600	520	600	1,120
Totaux	3,250	3,010	3,850	6,860
COMTÉ DE GASPÉ (Terre ferme).				
Newport	800	900	600	1,500
do	600	700	500	1,200
Grand Pabos	600	425	300	725
Petite-Rivière Ouest	750	875	600	1,475
Grande-Rivière	800	700	200	900
Cap D'Espoir	1,200	1,300	1,200	2,500
Percé	500	500	1,200	1,700
Ile Bonaventure	500	550	325	875
Coin de la Grève	735	835	800	1,635
Belle Anse	600	500	300	800
Chien Blanc	350	375	200	575
Bois Brulé	600	600	200	800
Anse au Loup-marin	800	850	1,200	2,050
Cap aux Os	500	450	300	750
Totaux	9,335	9,560	7,925	17,485
COMTÉ DE GASPÉ (Iles de la Madeleine).				
Ile Bryon	1,000	880	1,000	1,880
do	500	440	600	1,040
Grosse Ile	500	440	420	860
do	300	270	325	595
Grande Entrée	500	440	400	840
do	1,500	1,320	2,300	3,620
do	1,200	1,080	2,000	3,080
Old Harry	800	690	750	1,440
Ile du Loup	700	620	1,000	1,620
Cap aux Meules	1,000	880	1,500	2,380
do	2,000	1,700	2,500	4,200
do	2,000	1,820	3,000	4,820
Havre aux Maisons	240	220	60	280
Etang du Nord	1,200	970	2,000	2,970
do	2,000	1,740	3,200	4,940
Amherst	1,500	1,320	2,500	3,820
Etang des Caps	2,000	1,740	2,000	3,740
Dune du Sud	600	570	4,000	4,570
Totaux	19,540	17,140	29,555	46,695
COMTÉ DU SAGUENAY (Labrador).				
Coacoachoo	400	500	300	800
TOTAL DES ETABLISSEMENTS DE CONSERVES DE HOMARD, DIVISION DU GOLFE				
Comté de Bonaventure	4 établiss.	3,250	3,010	3,850	6,860
do Gaspé (terre ferme)	14 do	9,335	9,560	7,925	17,485
do do (Iles de la Madeleine)	18 do	19,540	17,140	29,555	46,695
do Saguenay	1 do	400	500	300	800
Grands totaux	37	32,525	30,210	41,630	71,840

ETAT de la valeur du matériel employé dans les pêches du golfe, saison de 1889.

Description.	Valeur.
	$
Navires, 97, de 3,786 tonneaux	106,025
Bateaux, 4,798	154,713
Rets, 191,210 brasses	116,129
Seines, 24,138 brasses	21,556
Trappes et rets à éperlan, 25	2,685
37 fabriques de conserves de homard et outillage, 19,540 trappes	46,695
Total	447,803

ETAT du nombre d'hommes employés dans les pêches du golfe, saison de 1889.

Description.	Nombre.
Voiliers	598
Pêcheurs et et grèviers	8,476
Total	9,074

RÉCAPITULATION.

ETAT de la quantité et de la valeur des pêcheries de la **division du Golfe,** province de Québec, durant l'année 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Eperlan, frais	Lbs.	171,160	0 05	8,558 00
Saumon, salé	Brls.	548	16 00	8,768 00
do frais	Lbs.	477,217	0 20	95,443 40
Morue, salée	Qtx.	185,803	4 00	743,212 00
Egrefin, salé	"	1,749	4 00	6,996 00
Flétan, frais	Lbs.	90,851	0 10	9,085 10
Hareng, salé	Brls.	23,922	4 00	95,688 00
do fumé	Boîtes.	1,435	0 25	358 75
Maquereau, mariné	Brls.	4,602	15 00	69,030 00
Truite	"	123	10 00	1,230 00
Anguille	"	150	10 00	1,500 00
Langues et noues de morue, marinées	"	100	10 00	1,000 00
Homard, en conserves	Lbs.	593,950	0 12	71,274 00
Peaux de loups marins	Pièces.	26,333	1 00	26,333 00
Peaux de marsouins	"	43	5 00	215 00
Huile de loup marin	Galls.	160,630	0 40	64,252 00
Huile de marsouin	"	433	0 40	173 20
Huile de baleine	"	160	0 40	64 00
Huile de morue	"	150,634	0 40	60,253 60
Poisson pour boitte	Brls.	48,255	1 50	72,382 50
do engrais	"	45,503	0 50	22,751 50
do la consommation	"	21,012	4 00	84,048 00
Valeur totale en 1889				1,442,616 05
do 1888				1,311,448 74
Augmentation pour 1889				131,167 31

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, NON COMPRIS LA DIVISION DU GOLFE, POUR L'ANNÉE 1889.

DIVISION DE LA CÔTE SUD—DU CAP-CHATTE À LA POINTE-LÉVIS.

Le garde-pêche J. Joncas, le remplaçant de M. Saucier, qui a été congédié, est chargé de la surveillance de cette partie du fleuve Saint-Laurent depuis le Cap-Chatte jusqu'à la rivière Blanche, y compris la rivière Matane. Il rapporte que la pêche du saumon a encore diminué, car il n'a été pris que 3,540 livres de poisson. On a pris quarante saumons à la mouche dans la rivière Matane et cinquante-un l'année dernière. La rivière a été très basse, ce qui explique jusqu'à un certain point la faible pêche de l'année. Il a été pris cent cinquante barils de sardines cette année, et pas du tout en 1888. On a tué quatre cents marsouins. C'est une production sans précédents sur cette partie de la côte du Saint-Laurent, et qui porte la valeur totale des pêches de cette division à $15,138.

Le garde-pêche L. E. Grondin est chargé de la division qui s'étend de la rivière Blanche à Rimouski. Il rapporte que la production du saumon et du hareng a diminué, mais que celle des sardines a augmenté. Il n'a pas eu connaissance d'infractions à la loi. La valeur des pêcheries dans ce district est de $33,992.

Le garde-pêche H. Martin, dont la division s'étend de Rimouski à la Pointe à la Loupe, rapporte que les pêches de son district sont dans une condition un peu meilleure. Il y a eu plus de saumons dans la rivière Rimouski que pendant les dernières années, et les pêcheurs à la ligne en ont pris vingt-deux. Il ne peut en dire autant de la rivière Bic sud-ouest, où la pêche est presque complètement détruite faute de protection. Le locataire a employé un gardien cet été. La valeur totale des pêches de cette division est portée à $15,775.

Le garde-pêche Napoléon Levesque, qui a la surveillance des eaux en face du comté de Témiscouata, rapporte que la pêche a été au-dessous de la moyenne, et cependant le poisson paraissait être en aussi grande abondance que jamais. Il en a été ainsi de l'alose particulièrement, à l'Ile Verte, où l'on a eu une diminution de 50 pour 100. Cela est attribué aux tempêtes qui ont régné pendant la saison entière. Les passes migratoires ont été tenues en bon état. La valeur des pêches de ce district ne dépasse pas $13,296. L'année dernière les pêcheurs de l'Ile Verte ont tué quarante-trois marsouins et vingt-quatre loups marins; il n'est pas fait mention qu'il en a été tué cette année.

Le garde-pêche X. Pelletier, dont le district s'étend de Saint-André à Sainte-Anne de la Pocatière, rapporte que la production des pêcheries de sa division a considérablement augmenté. Le saumon accuse une augmentation de 80 pour 100. La quantité d'anguilles a plus que doublé, il en a été pris 156,750 livres d'après les rapports. On a tué trente-six marsouins aux pêches sédentaires de Sainte-Anne et de la Rivière Ouelle. La valeur totale des pêches se chiffre par $22,557.

Le garde-pêche Eugène Pelletier a la surveillance de la division qui s'étend de Sainte-Anne de la Pocatière à la Pointe-Lévis. Sauf la pêche à l'alose qui a en partie manqué par suite des violentes tempêtes du nord-est, les autres accusent un assez bon rendement. Le capital placé dans cette industrie a rapporté environ 70 pour 100. Ce garde-pêche se plaint de la destruction alarmante des petits poissons dans les pêches en fascines sur les côtes nord et sud. Il est informé d'une manière croyable que le petit poisson détruit en une seule fois, à quelques-unes de ces pêcheries, eut suffi aux besoins des pêcheurs pendant dix ans si on l'avait laissé croître au lieu de s'en servir pour l'engrais. Un autre abus, ce sont les nasses à anguilles que l'on tend ordinairement en mai avant l'époque des semences et qu'on ne visite jamais avant la fin de l'été. Les boîtes sont alors remplies de poissons pourris de toutes sortes. Le fond de ces nasses est bien en treillis de fil de fer, ainsi que la loi le prescrit, mais on reste si longtemps sans les visiter qu'elles détruisent des miliers de poissons. M. Pelletier s'attend de faire cesser la pratique de pêcher l'éperlan à la seine à la prochaine saison. La valeur totale des pêches s'élève à environ $20,000.

RIVE NORD DU SAINT-LAURENT—DE QUÉBEC À BERSIMIS.

La division du *garde-pêche L. P. Huot* comprend la côte de l'île d'Orléans et cette partie de la rive nord du Saint-Laurent qui s'étend du Château-Richer à Saint-Joachim. La pêche à l'alose et à l'anguille diminue constamment. Il n'a pas été pris d'alose non seulement ici, mais dans toutes les autres divisions du district de Québec, et c'est à peine s'il en a été apporté sur le marché de la ville. L'éperlan a également diminué. Le saumon a donné un rendement meilleur que celui de l'an dernier, et il en a été de même du bar et du poisson blanc. Plusieurs pêcheurs ont abandonné la pêche, et il y avait trois stations à saumon et autant de nasses à anguilles inoccupées. Il est à espérer qu'il en disparaîtra quelques autres de celles qui se trouvent rapprochées. La valeur totale du poisson pris dans cette division s'élève à près de $20,000. Tout est vendu sur les marchés locaux.

La division du *garde-pêche N. Bhéreur* s'étend de la rivière du Gouffre à la rivière aux Canards, y compris l'île aux Coudres. Le saumon diminue constamment. Le hareng et les sardines sont en plus grand nombre. Les pêcheurs de l'île aux Coudres ont tué 146 marsouins. La valeur totale des pêcheries de cette division est de $20,000, y compris la production approximative des eaux de l'intérieur, où la pêche à la truite a été bonne à ce que l'on rapporte.

Le garde-pêche L. N. Catellier, qui est chargé de la surveillance du district du Saguenay, constate que le saumon s'y est montré plus à bonne heure que d'habitude. La pêche a été bonne et accuse une augmentation de 50 pour 100 sur le rendement de la dernière année. Elle aurait été encore plus forte si les rets n'avaient été en partie emportés par de violents coups de vents pendant la saison de pêche. Le rets de la piscifacture de la Pointe-Rouge a pris dans l'espace de six semaines 559 poissons; on en a conservé sur ce nombre 310 pour les fins de la reproduction et relâché les autres. La pêche au hareng est un peu meilleure. Les plaintes qui ont été portées à l'effet qu'on avait pêché à la seine dans la rivière Petites-Bergeronnes n'ont pas été prouvées. La truite mouchetée abondait et la pêche a été fructueuse, dit-on. Une personne en a pris 85 livres et une autre 100 livres en deux marées. On rapporte que des maraudeurs de la baie des Ha! Ha! ont fait la pêche au saumon contrairement à la loi.

Il n'existe que trois passes-migratoires dans cette division. Deux sont en bon état, mais la troisième, celle de la rivière des Escoumains, n'a jamais bien fonctionné, bien qu'elle ait coûté très cher.

La valeur totale des pêches de cette division est de $19,061.

DE QUÉBEC AU HAUT DE L'OTTAWA.

DIVISION DU COMTÉ DE RICHELIEU.

Le garde-pêche Félix Latraverse, qui est chargé de cette division, rapporte qu'il a été pris 46,000 livres d'anguille, 12,000 livres de doré et 15,000 livres de brochet. Il recommande que la pêche à la seine soit défendue pendant les mois de juillet et août afin de mieux protéger les alevins. Le temps a été très propice, et grâce au printemps hâtif les pêcheurs ont fait une saison fructueuse.

Le garde-pêche J. F. Picotin, qui a la surveillance de la rivière Saint-François, rapporte que la pêche à l'anguille a augmenté. Il n'a pas eu connaissance d'abus dans sa division et les pêcheurs se conforment généralement aux règlements. Il a saisi quelques poissons pendant la saison prohibée. Il n'y a pas, dit-on, de passes migratoires dans la rivière Nicolet. La valeur totale des pêches de ces deux divisions s'élève à $15,659.80.

DIVISION DE VERCHÈRES.

Le garde-pêche John Morris, du district de Montréal, surveille cette division. L'alose augmente et l'on rapporte qu'il en a été pris 326,000 livres. Bien que le nombre des pêcheurs possédant des permis fut moindre que celui de l'année dernière, la production des pêcheries excède de près de $2,000 celle de l'année 1888, et se chiffre par $27,100.

DIVISION D'IBERVILLE, Y COMPRIS LA RIVIÈRE RICHELIEU.

Le garde-pêche J. B. Chevalier, à qui est confiée la surveillance de la rivière Richelieu, de Saint-Jean au lac Champlain, rapporte que la majorité des pêcheurs ont bien observé les règlements des pêcheries. Quelques-uns seuls lui ont causé des embarras. La diminution des pêches sur la rivière Richelieu est attribuée au nombre excessif des verveux qui, avec les conduits qui en dépendent, barrent presque entièrement le chenal. Les mailles de ces rets devraient être de 1½ pouce, comme celles des seines. Beaucoup de sportsmen de Montréal et des Etats-Unis fréquentent aujourd'hui la rivière Richelieu et prennent, au moyen de l'hameçon ou de la ligne traînante, de cinquante à soixante-quinze poissons, achigan, doré ou perchaude, par jour. La valeur totale des pêches de cette division est estimée à $5,000, soit une diminution de 50 pour 100.

Le garde-pêche J. O. Dion, qui est chargé de la surveillance de la partie inférieure de la rivière Richelieu, du village Richelieu à Sorel, rapporte que le poisson a beaucoup diminué dans cette partie de la rivière. Il attribue la chose à la passe-migratoire du barrage de l'Etat à Saint-Ours qui n'est pas convenable, en sorte que le poisson du lac Saint-Pierre ne peut y monter. Il approuve le règlement actuel de permettre l'usage de seines du 1er octobre au 15 avril. La valeur des pêches de cette division s'élève à peu de chose, à peine $2,000.

DIVISION DE CHATEAUGUAY.

Le garde-pêche J. Laberge, qui est chargé de la rivière Chateauguay, rapporte que la pêche à l'achigan a augmenté. Il y a à peu près le même nombre des autres sortes de poissons. Il n'y avait que cinq pêcheurs qui possédaient des permis de pêcher avec des rets à mailler; cinq autres ont pêché tout l'été dans le district voisin, treize ont demandé des permis pour tendre des lignes dormantes, mais un grand nombre ont refusé de payer quelque droit. Il y a dans cette division deux passes-migratoires en bon état, mais celle de Sainte-Martine a été endommagée par la glace au printemps, et comme l'eau s'est maintenue haute tout l'été il a été impossible de la réparer. Pour bien protéger l'achigan il faudrait défendre toute espèce de pêche dans la rivière Chateauguay du 15 avril au 15 juin de chaque année. Il pourrait être à propos de prescrire une saison prohibée pour la perchaude—soit du 1er au 15 mai. Comme c'est un poisson que les cultivateurs peuvent facilement pêcher en été, on devrait le protéger. La valeur des pêches de cette division est estimée à $22,240.

DIVISION DE BEAUHARNOIS.

Le garde-pêche John Kelly, qui est chargé de la partie du lac Saint-François en face des comtés de Beauharnois et de Huntington, rapporte qu'il y a eu moins d'achigan qu'autrefois. Cela peut avoir été causé par la destruction du jeune poisson et du frai au printemps. Le rendement du doré a été moyen. Le maskinongé paraît avoir augmenté. Les saisons prohibées ont été bien observées. Six passes migratoires ont été construites dans cette division pendant l'été, quatre sur la rivière Chateauguay, une sur la rivière Hinchinbrooke et une autre sur la rivière à la Truite. M. Kelly s'enorgueillit d'avoir réussi à obliger tous les propriétaires de moulins de sa division à renoncer à la pratique dommageable de jeter de la sciure de bois et autres rebuts dans l'eau. Quelques-uns ont construit des élévateurs tandis que d'autres ont adopté les moyens propres à faire disparaître cet abus. Les cultivateurs demeurant le long de ce cours d'eau apprécient pleinement ce que le département a fait à ce sujet. La production totale des pêcheries de cette division est évaluée à $15,607.

DIVISION DE LA BAIE DE MISSISQUOI.

Le garde-pêche P. E. Luke, qui a charge de la baie de Missisquoi, rapporte qu'il y a diminution du poisson de toute espèce dans sa division, et il attribue la chose au fait que la pêche a été poursuivie avec moins de vigueur. Il n'a pas été commis d'infractions à la loi et l'on a bien observé les différentes saisons de prohibition. Une seule passe-migratoire est demeurée ouverte, les trois autres n'auraient pu être terminées par suite des hautes eaux. La valeur totale des pêcheries de cette division est fixée à $3,000.

DIVISIONS DE MAGOG ET DE BROME.

Le garde-pêche N. A. Beach, qui a la surveillance du lac Memphremagog, constate qu'il paraît y avoir augmentation constante de la truite des lacs, de l'achigan et du poisson blanc. Le doré diminue. Il ne peut expliquer pourquoi. Il recommande que la saison prohibée pour la truite des lacs commence le 1er octobre et finisse le 1er décembre. Les maraudeurs ont causé des embarras pendant la saison défendue. Une personne a été condamnée à payer une amende de $20 et son embarcation a été saisie.

Le garde-pêche T. Marchessault, qui était chargé du lac de Brome, s'est démis à l'automne.

La valeur totale de ces deux divisions se chiffre par $12,970.

DIVISIONS DE SHERBROOKE ET DE MÉGANTIC.

Le garde-pêche P. W. Nagle, qui a la surveillance des eaux du comté de Stanstead, constate que grâce à sa vigilance les différents règlements ont été bien observés et qu'il y a eu peu d'infractions à la loi. La pêche a bien réussi et il a été pris, d'après les relevés, plus de 15,000 livres de truite. Il n'existe pas d'obstacles pour empêcher le poisson de monter les cours d'eau ; toutes les passes migratoires sont en parfait état.

Le garde-pêche Joël Shurtleff, qui est chargé du comté de Compton, rapporte que le résultat de la pêche a été moyen. La truite est plus abondante, dit-on, et il en a été pris au moins 10,000 livres dans cette division. Les saisons prohibées sont bien observées. M. Shurtleff n'a confisqué que deux rets mais n'a pu découvrir à qui ils appartenaient. Quelques-unes des huit passes migratoires de ce district ne sont pas en bon état.

Le garde-pêche A. L. Darche, dont la divison renferme les eaux intérieures des comtés de Richmond et Wolfe, rapporte que les règlements de pêche ont été passablement observés et qu'il n'a pas été commis d'infractions pendant les saisons réservées. Il n'a été confisqué qu'un seul rets qui a été ensuite détruit. Les quatre passes-migratoires placées dans les cours d'eau de cette division sont demeurées ouvertes et étaient dans un état satisfaisant. M. Darche rapporte qu'il a été pris 66,000 livres de truite, 14,000 livres d'esturgeon, 17,000 livres d'achigan, 14,800 livres de doré—ainsi que d'autres poissons. Il estime la valeur totale à $7,560.

Le garde-pêche J. B. McDonald, qui est chargé du lac Mégantic, constate que la truite mouchetée et la truite des lacs sont en plus grande abondance depuis qu'il est défendu de pêcher autrement qu'à la ligne. Les maraudeurs lui ont encore causé des embarras. Il y a actuellement une cause pendante devant les tribunaux. M. McDonald croit que la saison prohibée pour la truite mouchetée devrait commencer vers le 1er septembre et pour la truite des lacs le 1er octobre ; c'est ce qu'il faudrait dans les cours d'eau de sa division.

Le garde-pêche John McCaw, qui surveille les lacs des divisions de Wolfe et Mégantic, estime la pêche de la truite à 22,000 livres, celle du doré à 17,000 livres, et du brochet à 12,000 livres. Les propriétaires de moulins font beaucoup de tort aux eaux du lac Aylmer en jetant dans les rivières la sciure de bois et les rebuts de leurs moulins. La truite mouchetée qui a été prise cette année le 18 septembre était remplie de frai. Il se fait peu de pêche en contravention des règlements et la surveillance est bonne.

Le garde-pêche P. C. Bourk, qui est chargé des eaux intérieures du comté de Mégantic, rapporte que les règlements sont bien observés, sauf qu'on a jeté de la sciure de bois dans les rivières Bécancour, Noire et Blanche.

DIVISION DE SAINT-MAURICE ET DE CHAMPLAIN.

Le garde-pêche Joseph Lambert, de Trois-Rivières, est chargé de cette partie du Saint-Laurent qui borde le comté de Saint-Maurice. La production des pêches de sa division a diminué de 50 pour 100 comparativement à l'année dernière. Les pêcheurs attribuent ce résultat à la rareté du poisson, mais le garde-pêche est d'avis que plus de la moitié de ces derniers n'ont pas pêché pour ne pas payer les droits de permis. Il n'a été pris que 30,000 boisseaux de petite morue contre 75,000 en 1888. La valeur totale des pêches de son district est fixée à $50,250.

DIVISION DE BERTHIER, MONTCALM ET JOLIETTE.

Le garde-pêche S. A. Grant, qui était chargé de cette partie du fleuve Saint-Laurent qui borde le comté de Maskinongé, a également reçu la mission de surveiller la division de Berthier en remplacement de l'ex-garde-pêche Hanson, démissionnaire.

Il rapporte que la production des pêcheries de sa division a considérablement diminuée et il attribue ce résultat au fait qu'on s'est livré à cette industrie avec moins de vigueur et que plusieurs pêcheurs ont préféré abandonner la pêche aux verveux plutôt que de payer les droits.

La valeur totale pendant la présente saison est de $3,539.

DIVISION DE MONTRÉAL.

Le garde-pêche John Morris, dont la division comprend les eaux qui entourent l'île de Montréal, rapporte que les règlements de pêche ont été mieux observés cette saison que pendant les années précédentes.

Le maskinongé a surtout augmenté; la pêche de l'achigan et du doré a aussi excédé celle de 1888. M. Morris recommande que la saison prohibée pour le doré soit prolongée jusqu'au 1er juin, si pas plus longtemps, afin de mieux protéger ce poisson.

La valeur totale des pêcheries de cette division n'atteint que $18,436, diminution de $10,000 causée par l'insuccès de la pêche à l'alose seulement.

DIVISION DE TERREBONNE.

Le garde-pêche Jos. Lauzon, qui est chargé des rivières Jésus et Des Prairies, rapporte une forte diminution de la pêche à l'esturgeon et à l'alose; les autres sortes de poissons ont donné à peu près la même production que l'année dernière. Il ne peut en expliquer la raison. Il n'a pas eu connaissance qu'on ait pêché en contravention aux règlements. Tout le poisson pris dans cette division sert à la consommation locale.

Les gardes-pêche Cloutier et Filiatrault, qui ont la surveillance des eaux intérieures du comté de Terrebonne, rapportent, le premier, qu'il a été pêché 35,000 livres et le dernier 6,000 livres de truite. M. Cloutier ayant reçu des plaintes qu'on faisait la pêche en contravention aux règlements, a visité sa division à l'automne, mais il n'a pu se procurer des preuves suffisantes pour autoriser des poursuites.

La valeur totale des pêcheries de cette division est fixée à $5,240.

DIVISIONS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES ET DE L'ILE PERROT.

La division du garde-pêche *Théophile Sabourin* comprend la rive sud de la rivière Ottawa, depuis Oka jusqu'à Carillon. Il constate que les pêcheurs sont maintenant favorables au système des permis et se conforment aux règlements. La production de l'esturgeon a diminué, mais il a été pris plus de poissons ordinaires.

Le garde-pêche Julien Monpetit, qui est chargé des eaux autour de l'île Perrot, rapporte que dix-huit pêcheurs ont pris des permis outre les sportmen. Les maraudeurs de Lachine et de Montréal lui ont causé des embarras mais il espère avoir la haute main à la prochaine saison. La production a été moyenne, les pêcheurs hésitaient beaucoup à donner le résultat de leur pêche, car ils craignaient qu'on augmentât le droit des primes. La valeur totale du poisson pêché dans cette division est fixé à $3,536.

Le garde-pêche R. W. Jones, qui surveille la rive nord de l'Ottawa, depuis Oka jusqu'à Carillon, constate que le maskinongé et l'achigan ne sont arrivés qu'en septembre, mais il ne peut expliquer pourquoi. La production a conséquemment beaucoup diminué. Les autres espèces de poissons étaient à peu près les mêmes qu'en 1888. Il n'y a pas encore de passe migratoire sur la rivière du Nord; car l'opinion qui prévaut dans cet endroit c'est que l'industrie du bois l'emporte de beaucoup sur celle de la pêche. On a passablement bien observé les différentes saisons de prohibition.

La valeur totale du poisson pris dans cette division est fixée à $6,042.

DIVISION DU HAUT DE L'OTTAWA ET DE LA GATINEAU.

Le garde-pêche Joseph Marion, qui a la charge des pêcheries du comté d'Ottawa, rapporte ce qui suit :—

" Conformément aux instructions que le département m'a transmises d'aller visiter ma division pour y recueillir la statistique des pêches et m'assurer de leur état en général, je dois vous dire que je me suis transporté aux endroits suivants : Les baies qui entourent la rivière Blanche, les îles Petrie, les baies entre l'Ange-Gardien et la Lièvre, la baie Pentecôte, etc., etc., jusqu'à la rivière au Saumon en descendant.

" Généralement parlant la production des pêches a donné passablement satisfaction et la valeur du poisson pris sera aussi considérable que l'année dernière, mais la qualité est bien inférieure. La plus grande partie des poissons pêchés cette année se composaient de carpes, brochets, perchaudes, barbue, barbottes et anguilles. Le poisson de qualité supérieure comme l'achigan, le poisson blanc, le doré et le maskinongé est presque entièrement disparu, et il n'y a qu'une voix pour attribuer cet état de choses à la sciure de bois et aux déchets de moulins qui, après avoir rempli les baies, se répandent maintenant aux frayères. L'on remarque à tous ces endroits de la sciure de bois jusqu'à la profondeur de 2, 3, 4 et quelquefois 10 pieds. Le chenal principal, en face de la Blanche, est presque blanchi de sciure de bois et de déchets de moulins; il en est de même de la grande baie de l'Ange-Gardien et à la Lièvre. Vis-à-vis ces baies, sur le côté sud de l'Ottawa, se trouvent de grandes baies où les pêcheurs avaient coutume de prendre beaucoup de poissons. L'entrée en est maintenant complètement bouchée par la sciure de bois. A partir de ces endroits, sur le même côté de l'Ottawa jusqu'à la rivière Nation en descendant, il n'y a pas autant de déchets de moulins, mais il faut observer que les frayères sont pour la plupart sur le côté nord, comme à la baie de Campbell, à la baie Noire et à la baie Pentecôte, où il y a beaucoup de sciure de bois.

" C'est la même chose sur les îles et les terrains bas où les cultivateurs avaient l'habitude de récolter du foin en abondance. Ces endroits sont aujourd'hui couverts de sciure de bois en si grande quantité même que le terrain ne peut servir de pâturage.

" Dans la partie d'en haut de ma division sur le lac des Chênes où il n'est pas permis de pêcher aux rets la pêche à la ligne et à la ligne dormante a été très satisfaisante. Le poisson y est de meilleure qualité que dans la partie d'en bas de ma division, et la sciure de bois n'y fait pas autant de dommage. Les pêcheurs à la ligne ont pris du maskinongé, de l'achigan et du doré. D'un autre côté les lignes dormantes ont rapporté un nombre considérable de barbues, barbottes et anguilles. Les marchés d'Aylmer ont été bien approvisionnés de poisson pendant la saison entière.

" Le gardien des pêcheries Joynt du lac Bernard rapporte que la pêche à la truite et à l'achigan dans les eaux intérieures de Masham et Aldfield a bien réussie."

La valeur totale des pêcheries de cette division est estimée à $23,763.

STATISTIQUE DES PÊCHES DANS LA PROVINCE DE QUÉ-

STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des rets, ainsi que
Laurent, depuis le **Cap Chatte** jusqu'à

Noms des stations.	Bateaux de pêche.		Nombre de pêcheurs.	Matériel de pêche.								
				Rets à mailler.			Seines.		Pêches en fascines.		Pêches à l'anguille.	
	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		$				$		$		$		$
Capucins, Méchins, Grosses-Roches, Sainte-Félicité, Matane	98	1960	300	76	1660	1680	....	....	21	525	3	20
Boules et rivière Blanche	....	....	....	....	....	....	....	....	8	128	....	....
Métis	....	....	....	....	....	....	....	....	5	100	....	....
Sainte-Flavie	....	....	....	....	....	....	....	....	1	16	....	....
Sainte-Luce	....	....	....	....	....	....	....	....	13	208	....	....
Sainte-Anne	....	....	....	....	....	....	....	....	11	220	....	....
Rimouski	....	....	....	....	....	....	....	....	3	60	....	....
Rivière Rimouski,	1	20	6	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Islet à Canuel	11	220	20	2	50	24	....	....	7	400	3	40
Rivière Hâtée	14	175	28	....	....	....	1	30	13	500	....	....
L'Anse au Foin et Saint-Fabien	8	83	19	1	250	75	1	20	9	290	....	....
Saint-Simon	9	100	20	1	125	75	6	100	6	200	9	100
Lac Témiscouata et rivière Touladi	12	120	24	20	300	126	....	....	2	40	....	....
Eaux de l'intér. Co. de Témiscouata	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Ile aux Pommes	1	100	2	....	....	....	....	....	1	100	....	....
Trois-Pistoles	2	100	11	....	....	....	....	....	9	330	....	....
Ile Verte	6	800	10	....	....	....	....	....	4	250	4	40
do (terre ferme)	17	2150	40	1	30	25	....	....	19	1900	....	....
Cacouna	....	....	18	1	30	30	....	....	11	2200	6	110
Rivière-du-Loup	....	....	7	17	397	410	....	....	3	320	4	40
Notre-Dame-du-Portage	....	....	10	....	....	....	....	....	4	110	9	118
Saint-André	....	....	....	....	....	....	....	....	7	380	14	275
Kamouraska	....	....	....	....	....	....	....	....	5	580	2	110
Saint-Denis	....	....	....	....	....	....	....	....	5	465	13	540
Rivière-Ouelle	....	....	....	....	....	....	....	....	1	40	40	2535
Sainte-Anne de la Pocatière	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	18	858
Eaux de l'intérieur, Co. de L'Islet	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Saint-Roch	....	....	36	....	....	....	....	....	....	....	36	1820
Saint-Jean	....	....	46	....	....	....	....	....	....	....	46	2160
L'Islet	....	....	20	....	....	....	....	....	....	....	20	1190
Ile aux Grues	....	....	23	....	....	....	....	....	23	4900	....	....
L'Anse à Gille	....	....	10	....	....	....	....	....	10	1000	....	....
Cap Saint-Ignace	....	....	10	....	....	....	....	....	10	690	....	....
Saint-Thomas	....	....	40	....	....	....	....	....	40	2000	....	....
Berthier	4	48	26	....	....	....	....	....	3	1800	23	425
Saint-Valier	3	120	2	....	....	....	....	....	2	2900	....	....
Saint-Michel	5	180	5	....	....	....	....	....	5	2800	....	....
Beaumont	9	270	4	....	....	....	....	....	4	2100	....	....
Pointe-Lévis	10	400	6	....	....	....	....	....	5	3000	....	....
Totaux	210	6846	743	119	2842	2445	8	150	270	30552	250	10381

BEC, NON COMPRISES CELLES DU GOLFE SAINT-LAURENT.

le rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., sur la rive sud du fleuve Saint-
la **Pointe-Lévis,** pendant l'année 1889.

Espèces de poisson.										Produits du poisson.			Valeur.
Saumon, lbs.	Truite, lbs.	Alose, lbs.	Hareng, brls.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Sardine, brls.	Poisson blanc, lbs.	Doré, lbs.	Poisson commun et petit poisson, brls.	Poisson pour engrais, brls.	Peaux de marsouin, nombre.	Huile de marsouin, galls.	$ cts.
3540	1000	.....	250	1000	.....	150	.....	.....	600	.....	400	24000	15,318 00
1125	.....	.....	300	.....	.....	50	.....	.....	.....	50	....	.....	1,6000 00
840	.....	.....	1680	.....	.....	490	.....	.....	.....	180	....	.....	8,448 00
120	.....	.....	50	.....	....	12	.....	.....	.....	20	....	.....	270 00
1950	.....	.....	2285	.....	.....	432	.....	.....	.....	380	....	.....	11,016 00
2805	.....	.....	1915	.....	.....	135	.....	.....	.....	875	....	.....	9,063 50
450	.....	.....	850	.....	.....	35	.....	.....	.....	.....	....	.....	3,595 00
220	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	44 00
940	.....	240	1020	1260	.....	62	.....	.....	23	1050	....	.....	5,138 00
1280	.....	500	1000	.....	.....	100	.....	.....	13	1000	....	.....	5,125 00
2040	.....	150	400	.....	.....	75	.....	.....	15	525	....	.....	2,549 50
5360	.....	375	350	2500	.....	36	.....	.....	7	290	....	.....	2,918 50
.....	10500	.....	110	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	1,490 00
.....	4200	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	420 00
.....	.....	.....	3	.....	.....	3	.....	.....	.....	1000	....	.....	521 00
525	.....	50	300	.....	400	70	.....	.....	.....	1000	....	.....	2,042 00
.....	.....	40	9	100	200	35	.....	.....	.....	150	....	.....	236 40
1950	.....	16000	100	.....	200	305	.....	.....	.....	3900	....	.....	4,627 00
2800	.....	800	466	1300	1400	500	.....	.....	.....	170	....	.....	4,219 00
800	.....	900	180	2000	800	7	.....	.....	.....	509	....	.....	1,377 50
.....	.....	.....	.....	4200	40	2	.....	.....	.....	27	....	.....	273 90
.....	.....	.....	280	12250	1450	671	.....	.....	.....	328	....	.....	4,119 00
500	.....	5400	20	3700	4250	1460	.....	.....	.....	780	....	.....	5,751 00
1490	.....	800	8	29400	300	600	.....	.....	.....	111	....	.....	4,015 50
720	.....	8000	.....	84800	500	.....	.....	.....	.....	153	23	1380	6,462 50
.....	.....	620	.....	26600	2300	.....	240	.....	.....	110	13	780	2,209 40
.....	6000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	600 00
.....	.....	.....	.....	21100	.....	.....	.....	.....	201	.....	....	.....	1,869 00
.....	.....	.....	.....	35360	.....	.....	.....	.....	175	.....	....	.....	2,646 60
.....	.....	.....	.....	15100	.....	.....	.....	.....	95	.....	....	.....	1,191 00
.....	.....	.....	.....	60100	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	3,606 00
.....	.....	.....	.....	7000	1800	.....	40	.....	32	.....	....	.....	627 20
.....	.....	.....	.....	640	5800	.....	160	.....	20	.....	....	.....	459 20
.....	.....	.....	.....	7200	6100	.....	400	.....	28	.....	....	.....	914 00
230	.....	1160	.....	10425	5650	.....	3140	110	17	.....	....	.....	1.388 90
380	.....	2200	.....	16000	4800	.....	8476	816	15	.....	....	.....	2,228 04
540	.....	3300	.....	15750	3100	.....	1680	576	18	.....	....	.....	1,659 96
630	.....	3675	.....	5750	1200	.....	1875	240	12	.....	....	.....	963 90
1000	.....	8375	.....	11875	1000	.....	2090	425	20	.....	....	.....	1,727 70
32235	21700	52585	11576	375410	41290	5230	18101	2167	1291	12608	436	26160	122,731 20

STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des rets, ainsi que le
du fleuve Saint-Laurent, depuis **Québec** jusqu'à

Noms des stations.	Bateaux de pêche.		Nombre de pêcheurs.	Matériel de pêche.								
				Rets à mailler.			Seines.		Pêches en fascines.		Pêches à l'anguille.	
	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur
Ile d'Orléans.		$				$		$		$		$
Saint-Laurent	....	....	8	8	2300	1620	90	75	....	....	....	....
Saint-Jean	....	....	9	8	1580	1005	....	....	....	....	1	50
Saint-François (côté sud de l'île)	....	....	15	10	2290	2160	....	....	....	....	5	92
Argentenay	....	....	9	4	820	660	....	....	....	....	5	122
Saint-François (côté nord de l'île)	....	....	6	....	....	....	....	....	6	175	....	....
Sainte-Famille	....	....	11	....	....	....	....	....	11	263	....	....
Côte nord.												
Saint-Pierre	....	....	4	4	880	800	....	....	....	....	....	....
Ile Madame	....	....	4	4	800	480	....	....	....	....	....	....
Ile aux Réaux	....	....	1	1	200	120	....	....	....	....	....	....
Saint-Joachim	....	....	22	....	....	....	....	....	5	1700	17	417
Sainte-Anne	....	....	8	....	....	....	....	....	2	40	6	105
Chateau-Richer	....	....	6	1	500	600	....	....	5	102	....	....
Baie Saint-Paul et lacs environnants	....	....	57	....	....	....	....	....	....	....	36	870
Ile aux Coudres	....	....	84	....	....	....	....	....	33	340	84	520
Saint-Irénée	....	....	18	....	....	....	....	....	18	200	....	....
Les Eboulements	....	....	65	....	....	....	....	....	31	330	44	430
Malbaie	....	....	16	1	100	18	....	....	15	150	....	....
Saint-Fidèle	....	....	8	2	210	46	....	....	6	75	....	....
Saint-Siméon	....	....	9	3	300	60	....	....	6	70	....	....
Port aux Quilles	....	....	1	1	100	25	....	....	....	....	....	....
Baie des Rochers	....	....	1	....	....	....	....	....	1	10	....	....
Eaux intér., comté de Charlevoix	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Division du Saguenay.												
Rivière aux Canards	2	25	2	....	....	....	....	....	2	45	....	....
Anse Sainte-Catherine	2	25	2	....	....	....	....	....	2	50	....	....
Tadoussac	3	45	3	....	....	....	....	....	2	40	....	....
Pointe Rouge	2	50	4	2	150	150	....	....	....	....	....	....
Moulin Baude	1	10	1	1	80	60	....	....	....	....	....	....
Pointe à la Cariole	1	15	1	1	80	80	....	....	....	....	....	....
Anse au Pilote	2	30	3	2	130	100	....	....	....	....	....	....
Petites Bergeronnes. . (A la ligne)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Bon Désir	2	25	2	....	....	....	....	....	2	45	....	....
Escoumains	7	84	7	4	274	152	....	....	4	84	....	....
Baie des Bacons	....	....	4	....	....	....	....	....	4	150	....	....
Sault au Mouton	....	....	1	....	....	....	....	....	1	40	....	....
Mille Vaches	1	10	3	....	....	....	....	....	3	75	....	....
Pointe Boisvert	1	10	3	1	140	75	....	....	2	60	....	....
Portneuf	2	38	3	2	212	107	....	....	....	....	....	....
Sault au Cochon	1	20	1	1	140	70	....	....	....	....	....	....
Pointe Colombier	1	600	3	2	184	92	....	....	....	....	....	....
Bersimis	2	25	2	....	....	....	....	....	2	30	....	....
Eaux intérieures	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Division du lac Saint-Jean.												
*Saint-Joseph d'Alma à Roberval	....	....	380	300	9000	1500	....	....	....	....	....	....
Totaux	30	1002	528	363	20470	9980	90	75	163	4074	198	2606

* Y compris 100,000 livres de winnoniche.

rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., dans les districts sur la rive nord **Bersimis**, pendant l'année 1889.

Espèces de poisson.												Produits du poisson.		
Saumon, lbs.	Truite, lbs.	Alose, lbs.	Hareng, barils.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Sardine, barils.	Poisson blanc et bar, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun et petit poiss., brls.	Poisson pour engrais, barils.	Peaux de marsouins.	Huile de marsouin, gallons.	Valeur.
														$ cts.
840	.....	8700	.....	12000	200	.....	12480	2436	.....	....	.....	....	.....	2,566 56
832	.....	6140	.....	14800	.....	.....	11880	2748	.....	....	.....	....	.....	2,538 08
376	.....	2900	.....	15500	.....	.....	8008	2916	.....	....	.....	....	.....	1,994 80
112	.....	900	.....	8350	.....	.....	5280	1260	.....	....	.....	....	.....	1,075 40
.....	.....	.....	.....	1000	800	.....	1592	840	.....	24	.....	....	.....	357 76
.....	.....	.....	.....	1550	3600	.....	5112	2356	.....	124	.....	....	.....	1,231 32
96	.....	200	.....	7400	.....	.....	6360	1440	.....	....	.....	....	.....	1,070 40
448	.....	3250	.....	6800	3200	.....	8040	1200	.....	....	.....	....	.....	1,599 80
.....	.....	.....	.....	1400	2000	.....	4800	480	.....	....	.....	....	.....	616 80
.....	.....	.....	.....	26606	.....	.....	1080	360	.....	....	.....	....	.....	1,704 36
.....	.....	.....	.....	2250	.....	.....	1200	540	.....	11	.....	....	.....	296 40
16	.....	80	.....	3000	10000	.....	31440	6516	.....	133	.....	....	.....	4,093 16
.....	52400	.....	.....	19700	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	6,422 00
.....	.....	.....	.....	9400	.....	120	.....	.....	.....	40	691	146	8760	5,477 50
.....	.....	.....	3	.....	.....	100	.....	.....	.....	....	1200	....	.....	912 00
.....	.....	.....	6	6000	.....	60	.....	.....	.....	10	1500	....	.....	1,344 00
400	.....	.....	30	.....	.....	25	.....	.....	.....	20	1300	....	.....	985 00
200	.....	.....	10	.....	.....	10	.....	.....	.....	18	450	....	.....	389 00
260	.....	.....	6	.....	.....	10	.....	.....	.....	10	400	2	120	392 00
140	1000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	128 00
.....	4000	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	....	50	....	.....	432 00
.....	†35000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	3,500 00
396	.....	.....	15	.....	.....	5	.....	.....	.....	....	30	....	.....	169 20
270	500	.....	12	.....	.....	10	.....	.....	.....	....	60	....	.....	212 00
180	2000	.....	25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	500	150	9000	4,786 00
10062	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	2,012 40
3294	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	658 80
2700	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	540 00
5472	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	1,094 40
.....	2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	200 00
.....	.....	.....	21	.....	.....	5	.....	.....	.....	....	25	....	.....	111 50
3564	300	.....	152	.....	.....	15	.....	.....	.....	....	300	....	.....	1,545 80
.....	.....	.....	130	.....	.....	25	.....	.....	.....	....	50	....	.....	620 00
.....	.....	.....	12	.....	.....	13	.....	.....	.....	....	20	....	.....	97 00
.....	.....	.....	22	.....	.....	10	.....	.....	.....	....	200	....	.....	218 00
3348	.....	.....	400	.....	.....	20	.....	.....	.....	....	150	....	.....	2,404 60
2484	1000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	596 80
2808	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	561 60
2970	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	594 00
360	.....	.....	13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	30	....	.....	139 00
.....	25000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	2,500 00
.....	10000	.....	.....	.....	.....	.....	40000	100000	40000	650	.....	....	.....	20,150 00
41628	133200	22170	858	135756	19800	429	137272	123092	40000	1040	6956	298	17880	78,337 44

† Estimation.

STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des bateaux et des
dans le district s'étendant de **Québec** au

Noms des stations.	Bateaux de pêche.		Nombre de pêcheurs.	Matériel de pêche.								
				Rets à mailler.			Seines.		Pêches en fascines.		Pêches à l'anguille.	
	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		$				$		$		$		$
Comté de Richelieu (y compris les riv. St-François et Yamaska)	70	280	85	17	180	69	330	155	....	.....	239	412
Verchères	6	90	12	....	.....	....	170	115	....	.....	....	.....
Chambly et Iberville (y compris la riv. Richelieu)	28	374	10	....	.....	.....	300	305	....	.....	1	3000
Chateauguay	45	810	90	5	110	15	447	447	....	.....	....	.....
Beauharnois	47	900	122	41	.....	.....	570	960	....	.....	....	.....
Baie de Missisquoi	10	90	28	....	.....	.....	814	330	....	.....	....	.....
Magog et Brome	75	750	100	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....
Sherbrooke et Mégantic	20	300	150	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....
*Trois-Rivières	47	410	40	94	1415	470	.....	.....	....	.....	25	75
Berthier, Joliette et Montcalm	43	370	11	....	.....	.....	370	665	....	.....	....	.....
Terrebonne	256	1536	386	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	14	38
Montréal, de Longueuil aux Rapides de Lachine	14	60	40	....	.....	.....	170	110	....	.....	11	11
Rivière Beaudet	....	.....	2	....	.....	.....	60	30	....	.....	....	.....
Lac des Deux-Mountagnes (y compris l'île Perrot)	38	392	45	80	1080	185	.....	.....	....	.....	1	4
Ottawa inférieur (y compris les eaux int. du Cté d'Argenteuil.	16	15	22	50	1140	420	.....	.....	....	.....	....	.....
Ottawa supérieur	80	500	95	300	3200	2000	.....	.....	....	.....	....	.....
Lacs de la Gatineau	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....
Totaux	795	6877	1238	587	7125	3159	2940	2817	....	.....	291	3540

*30,000 boisseaux de petite morue.

rets, le nombre de pêcheurs, le rendement, la valeur et les espèces de poissons, etc., haut de l'**Ottawa,** pendant l'année 1889.

Espèces de poisson.										Valeur.
Truite, lbs.	Alose, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Poisson blanc, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun et petit poisson, lbs.	$ cts.
.....	3000	49000	100000	360	4700	1450	13200	15800	152000	15,659 80
.....	2000	326000	20000	10000	10000	3000	4000	34000	90000	27,100 00
.....	.....	59900	300	.....	80	945	1735	3710	90600	6,681 10
.....	.....	40000	80000	.....	7000	20000	32000	50000	300000	22,240 00
.....	.....	44400	41250	.....	5550	7700	11350	28650	252000	15,607 50
.....	11375	.....	.....	.....	.....	.....	22000	.....	33400	3,004 50
16000	.....	2000	.....	.....	.....	15500	151000	.....	42000	12,970 00
65200	4150	16500	14000	4500	22800	23400	39950	31300	48300	17,142 00
55000	60000	20000	75000	.....	2000	1000	10000	30000	505000	50,230 00
6000	.....	30450	100	.....	200	3000	4300	400	21200	3,539 00
41000	3100	1975	1760	.....	.....	5575	3330	3920	.....	5,240 40
.....	11100	100200	25000	1500	50000	8500	30300	30200	110000	18,436 00
.....	.....	20000	400	.....	300	250	300	250	.....	1,287 50
.....	.....	3000	7425	.....	7100	5200	11470	11150	31900	3,566 20
11600	850	2500	24000	3100	1400	1000	7400	15100	55000	6,042 00
.....	.....	9500	8000	.....	18000	.....	15025	.....	45600	4,399 50
140000	.....	.....	.....	18500	.....	14400	.....	60400	.....	19,364 00
334800	95575	725425	397235	37960	129130	110920	357360	314880	1777000	232,509 50

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des différentes pêches, depuis le **Cap Chatte** jusqu'à la **Pointe Lévis,** en 1888 et 1889.

Espèces de poisson.		Prix pour 1889.	1888.		1889.	
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.		$ cts.
Alose	Lbs.	0 06	103,456	6,207 36	52,585	3,155 10
Anguille	Lbs.	0 06	443,548	26,612 88	375,410	22,524 60
Hareng	Brls.	4 00	13,628	54,512 00	17,576	46,304 00
Esturgeon	Lbs.	0 06	117,250	7,035 00	41,290	2,477 40
Sardine	Brls.	3 00	2,656	7,968 00	5,230	15,690 00
Truite	Lbs.	0 10	21,600	2,160 00	21,700	2,170 00
Saumon	Lbs.	0 20	25,130	5,026 00	32,235	6,447 00
Poisson blanc et bar	Lbs.	0 08	50,664	4,053 12	18,101	1,448 08
Doré	Lbs.	0 06	5,440	326 40	2,167	130 02
Peaux de marsouin	No.	4 00	83	322 00	436	1,744 00
Huile do	Galls.	0 40	4,980	1,992 00	26,160	10,464 00
Poisson commun et mêlé	Brls.	3 00	11,219	33,657 00	1,291	3,873 00
Poisson pour engrais	Brls.	0 50	4,646	2,323 00	12,608	6,304 00
Peaux de loup marin	No.	1 00	24	24 00	.....	.....
Huile do	Galls.	0 40	172	68 80	.....	.....
Valeur totale du produit des pêches		.....	.....	152,297 56	.....	122,731 20
Diminution		.....	.....	.....	.....	29,566 36

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des différentes pêches, depuis **Québec** jusqu'à **Bersimis,** en 1888 et 1889.

Espèces de poisson.		Prix pour 1889.	1888.		1889.	
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.		$ cts.
Alose	Lbs.	0 06	11,835	710 10	22,170	1,330 20
Anguille	Lbs.	0 06	142,237	8,534 22	135,756	8,145 36
Hareng	Brls.	4 00	134	536 00	858	3,432 00
Esturgeon	Lbs.	0 06	26,200	1,572 00	19,800	1,188 00
Sardine	Brls.	3 00	124	372 00	429	1,287 00
Saumon	Lbs.	0 20	27,906	5,581 20	41,628	8,325 60
Truite	Lbs.	0 10	131,500	13,150 00	133,200	13,320 00
Doré	Lbs.	0 06	111,230	6,673 80	123,092	7,385 52
Brochet	Lbs.	0 05	50,000	2,500 00	40,000	2,000 00
Bar et poisson blanc	Lbs.	0 08	161,648	12,931 84	137,272	10,981 76
Winnoniche	Lbs.	0 06	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Poisson commun et mêlé	Brls.	3 00	1,204	3,612 00	1,040	3,120 00
Poisson comme engrais	Brls.	0 50	10,370	5,185 00	6,956	3,478 00
Peaux de marsouins	No.	4 00	345	1,380 00	298	1,192 00
Huile do	Galls.	0 40	5,760	2,304 00	17,880	7,152 00
Valeur totale du produit des pêches		.....	.....	71,042 16	.....	78,337 44
Augmentation		.....	.....	.....	.....	7,295 28

RÉCAPITULATION COMPARATIVE

De la quantité et de la valeur des différentes pêches, depuis **Québec** jusqu'au **haut de l'Ottawa**, en 1888 et 1889.

Espèces de poisson.		Prix pour 1889.	1888.		1889.	
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.		$ cts.
Alose	Lbs.	0 06	398,960	23,937 60	95,575	5,734 50
Anguille	"	0 06	904,510	54,270 60	725,425	43,525 50
Esturgeon	"	0 06	440,770	26,446 20	397,235	23,834 10
Truite	"	0 10	385,450	38,545 00	334,800	33,480 00
Poisson blanc	"	0 08	81,160	6,492 80	37,960	3,036 80
Maskinongé	"	0 06	136,160	8,169 60	129,130	7,747 80
Achigan	"	0 06	186,775	11,206 50	110,920	6,665 20
Doré	"	0 06	538,795	32,327 70	357,360	21,441 60
Brochet	"	0 05	338,530	16,926 50	314,880	15,744 00
Poisson mêlé	"	0 03	2,063,400	61,902 00	1,777,000	53,310 00
Petite morue	Boiss.	0 60	75,000	45,000 00	30,000	18,000 00
Valeur totale des pêches				325,224 50		232,509 50
Diminution pour 1889						92,715 00

RÉCAPITULATION.

RENDEMENT et valeur des pêches dans la **province de Québec** (*à l'exclusion de la division du golfe*) pour 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Valeur.
			$ cts.
Alose	Lbs.	170,330	10,219 80
Anguille	"	1,236,591	74,195 46
Hareng	Brls.	12,434	49,736 00
Esturgeon	Lbs.	458,325	27,499 50
Sardine	Brls.	5,659	16,977 00
Truite	Lbs.	489,700	48,970 00
Saumon	"	73,863	14,772 60
Doré	"	482,619	28,957 14
Brochet	"	354,880	17,744 00
Poisson blanc et bar	"	193,333	15,466 64
Maskinongé	"	129,130	7,747 80
Achigan	"	110,920	6,655 20
Petite morue	Boiss.	30,000	18,000 00
Winnoniche	Lbs.	100,000	6,000 00
Poisson mêlé	Brls.	11,216	60,303 00
Poisson pour engrais	"	19,564	9,782 00
Peaux de loups marins	Nomb.		
Huile de loup-marin	Galls.		
Peaux de marsouins	Nomb.	734	2,936 00
Huile de marsouin	Galls.	44,040	17,616 00
Total en 1889			433,578 14
do 1888			548,564 22
Diminution			114,986 08

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

RENDEMENT et valeur des pêches dans toute la **province de Québec**, pour 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Valeur.
Morue	Qtx.	185,803	743,212 00
Hareng, saumuré	Brls.	36,356	145,424 00
do fumé	Boîtes.	1,435	358 75
Maquereau	Brls.	4,602	69,030 00
Egrefin	Qtx.	1,749	6,996 00
Flétan	Lbs.	90,851	9,085 10
Saumon, saumuré	Brls.	548	8,768 00
do frais	Lbs.	551,080	110,216 00
Alose	do	170,330	10,219 80
Anguille	do	1,236,591	74,195 46
do saumurée	Brls.	150	1,500 00
Sardine	do	5,659	16,977 00
Eperlan	Lbs.	171,160	8,558 00
Esturgeon	do	458,325	27,499 50
Truite	do	489,700	48,970 00
do	Brls.	123	1,230 00
Winnoniche	Lbs.	100,000	6,000 00
Bar et poisson blanc	do	193,333	15,466 64
Maskinongé	do	129,130	7,747 80
Achigan	do	110,920	6,655 20
Doré	do	482,619	28,957 14
Brochet	do	354,880	17,744 00
Petite morue	Boiss.	30,000	18,000 00
Langues et noues de morue	Brls.	100	1,000 00
Homard, en conserves	Lbs.	593,950	71,274 00
Poisson mêlé	Brls.	11,216	60,303 00
Peaux de loups marins	Nomb.	26,333	26,333 00
do marsouins	do	777	3,151 00
Huile de poisson	Galls.	355,897	142,358 80
Poisson pour boitte et engrais	Brls.	113,322	104,916 00
Poisson pour la consommation locale	do	21,012	84,048 00
Total pour 1889			1,876,194 19
do 1888			1,860,012 96
Augmentation			16,181 23

ANNEXE No 7.

ONTARIO.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE D'ONTARIO—ANNÉE 1889.

DIVISION DU LAC SUPÉRIEUR.

Le garde-pêche W. C. Dobie a la surveillance de cette partie du lac Supérieur s'étendant de la rivière aux Tourtes à l'île d'Ardoise. Il fait rapport que la saison de pêche a été heureuse et rémunérative. La pêche a commencé de bonne heure, les glaces étant parties le 22 avril, et elle s'est continuée jusqu'à la fin de décembre, de telle sorte qu'avec moins d'hommes et une quantité moindre de bateaux, il a été pris une plus grande quantité de poisson. La campagne de pêche a été particulièrement fructueuse dans la baie du Tonnerre. On attribue ce résultat au fait qu'il y a eu très peu de pêche de faite à cet endroit depuis une couple d'années. Les opérations de mines conduites à l'île Caribou pour la construction d'un brise-lames sont terminées. C'est ce qui explique le retour du poisson blanc dans ces parages. Un gardien a été placé à Rossport, le seul endroit propre à la navigation dans cette division, après Port-Arthur, ce qui assure l'observation stricte de la saison prohibée. M. Dobie est d'opinion que la disparition du poisson en certains endroits est due au fait que des rets remplis de poisson sont emportés par les tempêtes sur des récifs, d'où les autres poissons s'éloignent tant qu'il y reste des vestiges de vieux filets ou de poisson corrompu. Il y a beaucoup d'anciens pêcheurs qui partagent cette opinion sur ce point. Ils ont aussi observé par expérience que l'on prend le poisson d'un plus gros volume avec des mailles plus grandes qu'avec de plus petites, et il serait bon que les marchands qui débitent des rets à mailles non conformes à la loi fussent sujets à une pénalité. La demande de rets à chambres augmente. Cependant l'on s'en sert surtout pour prendre l'esturgeon et le doré sur les battures, où la pêche avec les rets à mailler est impossible. Bien que cette division soit très étendue les fonds de pêche sont cependant restreints. Vu la grande profondeur de l'eau, les récifs et les battures favorables aux opérations de pêche sont peu nombreux, comparés à ceux du lac Huron, où l'on peut faire la pêche presque dans toutes les parties du lac. La valeur totale des pêches de ce district s'est élevée à $108,984, nn excédant sur 1888 de $40,000.

Le district du garde-pêche Jos. Wilson s'étend de l'île l'Ardoise, sur le lac Supérieur, à l'anse Collin, sur la baie Georgienne. Il dit que le poisson blanc a été aussi abondant que durant la saison précédente. L'esturgeon n'est pas aussi abondant qu'il l'était, ce qui provient sans doute de ce que l'on en a fait la pêche durant le temps du frai. Les saisons prohibées ont été bien observées par les pêcheurs entre le Sault et la rivière Michipicoten, ainsi que par ceux de la baie au Brochet. Mais on ne peut en dire autant du havre de la Péninsule, ni du port Caldwell, qui ont été fréquentés par des pêcheurs non licenciés. Sur le lac Huron, les pêcheurs porteurs de permis ont observé la loi, mais il y a eu beaucoup de pêches illicites, pratiquées par des Sauvages, des Métis et même par quelques blancs, qui paraissent déterminés à faire la pêche sans s'occuper de la saison prohibée. Leurs rendez-vous étaient à l'île Grant et sur la terre ferme vis-à-vis. Pour protéger efficacement le poisson durant les saisons prohibées, il ne faut rien moins que des remorqueurs pour permettre aux officiers de pêche d'accomplir leurs devoirs. Le gardien Strain a rendu de bons services en saisissant plusieurs rets durant la saison prohibée. A l'exception de la rivière Nipigon, le gouvernement local n'a rien fait pour protéger la truite mouchetée dans les rivières de la rive nord du lac Supérieur. On en prend avec des rets en très grandes quantités qu'on exporte aux Etats-Unis, pour lesquelles on en obtient des prix élevés. M. Wilson insiste encore sur la nécessité de fixer une

saison prohibée pour l'esturgeon. La valeur totale des pêches des deux divisions dont il est chargé s'est élevée à $84,223, soit $64,862 pour la division du lac Supérieur, et $19,361 pour celle des îles Manitoulines.

DIVISIONS DES ÎLES MANITOULINES.

Les gardes-pêche John Marks, de l'île Saint-Joseph, et *Alexander Brinkman*, de Manitowaning, ont la charge des eaux qui entourent les îles Manitoulines. Il a été impossible au premier d'obtenir des données sûres de la part des pêcheurs de son district, quelques-uns d'entre eux étant partis pour la forêt immédiatement après la clôture de la saison de pêche. Il dit que la pêche a été en tout aussi bonne que l'année dernière.

M. *Brinkman* fait rapport que les saisons prohibées ont été assez bien observées. Quelques-uns des pêcheurs qui se servent de rets à chambres avaient négligé d'enlever leurs pieux, ce qu'il leur ordonna de faire, parce que ces pieux auraient été nuisibles pour la navigation. L'île à la Sauvagesse, avec ses cinq remorqueurs et ses quarante-cinq bateaux de pêche conduits par 155 pêcheurs qui emploient cent mille brasses de rets, est le fonds de pêche le plus important de cette division. La valeur des pêches à cet endroit, lesquelles consistent principalement en poisson blanc et en truite saumonée, est de $116,000. Les stations de la baie du Sud et des îles aux Canards viennent ensuite, la première avec deux remorqueurs, dix bateaux de pêche, et un rendement de $70,000 ; la seconde avec quatre remorqueurs, vingt bateaux de pêche et un rendement de $55,000. Quarante rets à chambres furent employés à la pêche dans toute cette division. La valeur totale des pêches de cette division s'est élevée à $328,386.

DIVISION DE LA BAIE GEORGIENNE.

Le garde-pêche F. G. M. Fraser, qui a la charge des pêches de cette partie de la baie Georgienne qui s'étend de l'anse Collin à Victoria Harbor dit qu'il y a une diminution considérable dans le rendement du poisson blanc, qu'il attribue à la pêche extravagante et aux pratiques illégales durant la saison prohibée. Il prétend que le braconnage augmente, et que les officiers de pêche sont impuissants à arrêter cet abus sans le service d'un steamer. On détruit le poisson blanc durant la saison prohibée au moyen du harpon, et il est aussi difficile que dangereux de pourchasser les coupables dans la saison d'automne. Dans le cours du mois de novembre cet officier a trouvé un très grand nombre de rets à mailler remplis de poisson blanc, entre Indian Harbor et les îles Shawanaga. Ces rets avaient certainement été employés durant la saison prohibée, avant d'être emportés sur les battures par les coups de vent continuels qui ont eu lieu à cette époque de l'année. Il est inutile de dire que les rets ainsi que le poisson étaient complètement détruits. Bien que la capture du poisson blanc paraisse considérable, par le fait que l'on se sert dans ce district de 350,000 brasses de rets, le rendement devrait en être encore plus considérable. On ne devrait pas se servir de mailles de moins de cinq pouces pour prendre le poisson blanc. Durant la saison prohibée du printemps, M. Fraser a saisi à la rivière à l'Orignal des rets à chambres très destructifs, remplis de dorés vivants que l'on a mis en liberté. On endigue les petits crecks et les anses, et on y renferme le doré pris durant la saison prohibée pour l'y conserver jusqu'après cette saison, alors qu'on l'expédie à quelque station de pêche. L'augmentation dans la capture de l'achigan, du doré et du brochet est due à ce qu'on en a fait la pêche d'une manière plus active, et non à l'augmentation du poisson. Il n'y a pas de passes-migratoires dans cette division. On laisse s'échapper de grandes quantités de bran-de-scie et de rebuts des moulins de Parry-Sound et de Muskoka. La valeur totale des pêcheries s'est élevée à $120,972.

Le garde-pêche Samuel Fraser a la surveillance de cette partie de la baie Georgienne qui s'étend de Victoria Harbor à Allenwood, et fait rapport que le rendement des pêches faites dans son district est à peu près le même que celui de l'année précédente. Le poisson paraît être aussi abondant qu'il l'était il y a dix ans. Les prises faites par les particuliers peuvent ne pas être aussi nombreuses, si l'on tient compte de l'augmentation dans le nombre des bateaux de pêche et des hommes engagés dans cette industrie, néanmoins, la quantité totale en a été aussi considérable

que d'habitude. Les saisons prohibées ont été assez bien observées par les pêcheurs ayant des permis, mais durant la saison prohibée du printemps, des braconniers se rendirent sur les fonds de pêche aussitôt que cet officier en fut parti, et y firent la pêche tant qu'ils purent prendre le doré. On peut dire la même chose du poisson blanc, parce qu'il n'y avait là aucun officier pour empêcher cette illégalité. La pêche au hareng a été bonne ; un seul pêcheur en a pris quatre-vingt-dix barils. Il doit y en avoir eu au moins 500 barils de pris par des pêcheurs n'ayant pas de permis. Le doré devient un plat de table très recherché, et on le pêche durant l'hiver, ce qui donne de l'emploi à un grand nombre d'individus qui autrement seraient desœuvrés. Bien que la demande de ce poisson augmente, l'offre ne paraît pas en diminuer. On rapporte que l'on prend de l'achigan au moyen de verveux, et on l'expédie avec de la barbotte et autre poisson commun, avec lesquels on recouvre l'achigan. La valeur totale des pêches de ce district s'est élevée à $33,869.

La division du garde-pêche G. S. Miller comprend cette partie de la baie Georgienne qui s'étend de Allenwood à la baie de Colpoy. Il dit qu'à l'exception du poisson blanc, qui a presqu'entièrement disparu de cette partie de la baie Georgienne, le rendement excédera celui de l'année précédente. L'usage de rets à petites mailles est plus général qu'il y a dix à douze ans. Plusieurs pêcheurs du lac Huron sont venus dernièrement faire la pêche dans cette division avec des rets à petites mailles, et les autres pêcheurs ont suivi leur exemple. Si l'on ne remédie pas bientôt à cet abus, les précieuses pêches de la baie Georgienne seront bientôt une chose du passé, comme c'est le cas dans le lac Michigan. M. Miller a pu, pendant la saison prohibée, saisir, avec l'assistance du capitaine Holmes et du croiseur du gouvernement, plusieurs rets et un bateau de pêche. On a imposé des amendes aux propriétaires.

Les pêches de ce district sont estimées à $91,484, soit une augmentation de 100 pour 100 sur l'année précédente.

DIVISION DU LAC HURON.

Le garde-pêche R. H. Murray, qui a la surveillance de la côte du lac Huron à partir de la baie de Stoke jusqu'à la pointe Clark, n'a pas envoyé de rapport.

Le garde-pêche Hugh McFayden qui a la surveillance de la rivière Saugeen, rapporte que les pluies de juin ont fait monter les eaux comme en printemps, ce qui a raccourci la saison de pêche. On a construit une passe-migratoire dans le cours de l'été, et l'on espère qu'elle sera suffisante. Le dommage causé par le bran de scie diminue.

Le garde-pêche H. W. Hall a la surveillance de cette partie du lac Huron qui s'étend de Southampton à Goderich. Il dit que le rendement à Kincardine a été au-dessous de la moyenne. Il attribue ce résultat à la température orageuse ainsi qu'à la destruction du jeune poisson blanc par l'usage de seines au hareng à Sauble-Beach. On rapporte que des centaines de barils de ce jeune poisson ont été ainsi pris durant la dernière saison, qu'on a ensuite enterré sur la grève de la Sauble. Le rendement à Goderich et à Southampton a été suivant la moyenne. Les pêcheurs qui se servent de rets à mailler se plaignent de l'usage que l'on fait de rets à chambres dont les mailles seraient plus petites que les leurs, et ils prétendent que si l'on permet à certains pêcheurs de se servir de ces sortes de filets les mailles devraient en être conformes à celles des rets à mailler, pour la protection du jeune poisson.

Le rendement des pêches de ce district est porté à $43,000.

Le garde-pêche H. B. Quarry, de Parkhill, qui a la surveillance de cette partie du lac Huron qui s'étend de Goderich à Blue-Point, dit qu'il a eu beaucoup de difficulté à obtenir des rapports exacts des captures faites par les pêcheurs de son district. Il estime la valeur du rendement en moyenne à environ $10,726.

Le garde-pêche J. C. Pollock, dont la division s'étend de Blue-Point, sur le lac Huron, à Baby's Point, sur la rivière Sainte-Claire, rapporte une diminution dans les pêches de son district. Il attribue ce résultat à l'usage excessif des rets à chambres, des deux côtés de sa division, ainsi qu'à la raffinerie d'huile à Sarnia, dont les déchets viennent corrompre les eaux de la rivière Sainte-Claire. Les pêcheurs se plaignent d'être obligés de payer aux Sauvages de $30 à $70 chaque saison, pour avoir le privilège de se servir de leurs chantiers sur le bord de leur réserve.

DIVISION DU LAC ET DE LA RIVIÈRE SAINTE-CLAIRE, Y COMPRIS LA RIVIÈRE THAMES.

Le garde pêche C. W. Raymond a la surveillance du haut du lac Sainte-Claire. Il rapporte peu de captures, à part du poisson commun. Il attribue cela à ce que la saison prohibée commence tellement à bonne heure que les pêcheurs qui pêchent à la seine n'ont pas la chance de faire la pêche, et s'ils se servent de leurs seines après le 15 avril ils s'exposent à faire tort aux frayères. Il préférerait les voir faire la pêche de bonne heure, au printemps, et leur faire défense de se servir de la seine tout l'été.

Le garde-pêche A. Quenneville surveille le district qui comprend cette partie du lac Sainte-Claire près de l'embouchure de la rivière Thames. Il dit que la pêche a été peu fructueuse à cause de la présence de rets à chambres, entre Bell River et la rivière Détroit.

Le district du *garde-pêche T. McQueen* s'étend de l'embouchure de la rivière Thames à Louisville. Vingt stations de pêche ont été exploitées, ce qui a donné de l'emploi à cent hommes. Les principales sortes de poisson que l'on a capturé sont le doré, le brochet et le poisson commun. Les prix ont été bons sur les marchés américains. Les seules plaintes que les pêcheurs ont formulées sont à propos des troncs et des branches d'arbres qu'ils rencontrent au fond de l'eau ; mais généralement la saison a été bonne. La saison prohibée a été bien observée, et il n'y a pas eu d'infraction à la loi qui soit venue à la connaissance de cet officier.

Le garde-pêche John Crotty, qui a la surveillance du milieu de la rivière Thames, depuis Louisville jusqu'à Wardsville, constate un rendement médiocre à cause des glaces qui ont refoulé dans sa division au printemps. Il n'a pas eu connaissance qu'il y ait eu aucune violation de la loi concernant la pêche.

Le garde-pêche P. McCann a la surveillance du haut de la rivière Thames, et constate que le rendement a été satisfaisant. Les lois de pêche ont été bien observées, à l'exception de deux cas de pêche au dard qui ont été rapportés, mais il a été impossible de s'en procurer une preuve suffisante pour faire condamner les personnes qui en étaient accusées. Il y a quatorze passes-migratoires dans cette division, dont quatre ont été construites durant cette saison sous la surveillance de cet officier. Deux propriétaires de moulins ont été notifiés d'avoir à remplacer leurs vieilles passes-migratoires par de nouvelles, et il y en aura une de terminée avant la prochaine arrivée du poisson. Les pêches de la division de la rivière Thames sont évaluées à $30,711, soit une augmentation de 30 pour cent.

DIVISION DE LA RIVIÈRE DÉTROIT.

Le garde-pêche Joseph Boismier, qui est chargé de la rivière Détroit, dit que le rendement de poisson blanc n'a pas été tout à fait aussi considérable qu'en 1888. Il y a eu une forte augmentation dans la pêche du hareng. Cet officier pense que les pêcheurs rabaissent la valeur de leurs captures. Ils se plaignent de la longueur de la saison prohibée pour le poisson blanc. La valeur totale des pêches de cette divsion est à peu près la même que celle de l'année précédente, $19,191.

DIVISION DU LAC ÉRIÉ.

Le garde-pêche David Girardin, qui a remplacé James Cummins, a la charge des pêches de la division de l'île Pelée. Il fait rapport que le rendement du hareng a été énorme au printemps, mais les prix en étaient très médiocres. La pêche de l'automne, alors que les prix en étaient plus élevés, a été peu productive, à cause des grands vents qui ont tenu le poisson éloigné du rivage. La prise du poisson blanc a de beaucoup excédé celle de l'année précédente. La valeur totale des pêches de cette division est portée à $66,979.

La division du *garde-pêche Wm. Prosser* (Pointe Pelée, terre-ferme) s'étend de l'embouchure de la rivière Détroit à la limite du comté de Kent. La diminution dans la pêche du hareng n'est pas due à la rareté du poisson, mais comme il n'y a pas au printemps de marché pour cette sorte de poisson, les pêcheurs ont calé leurs rets à chambres et ont laissé le poisson s'échapper, en sorte que les rapports ne comprennent que la pêche de l'automne. Les saisons prohibées ont été bien observées.

La pêche du hareng a donné un million et demi de livres. La valeur totale des pêches s'est élevée à $140,950.

Le garde-pêche John McMichael a la surveillance des divisions de Kent et d'Elgin. Il dit que la saison de pêche a été longue,—que de fait elle a duré jusqu'à la fin de décembre; mais que de forts vents de l'est sont survenus de temps à autres, ce qui n'est pas ordinaire, et ont tellement soulevé les eaux près des rivages qu'il a été très difficile de faire la pêche. Dans certains cas les rets endommagés n'ont pu servir pendant cinq semaines. Quatre des rets à chambres, pour l'usage desquels on avait des permis dans cette division, n'ont pas servi du tout, et l'on n'a pu se servir des autres que la moitié du temps. Quelques pêcheurs se sont plaints du bran de scie et des déchets venant du moulin de Coatsworth et se répandant dans le lac. La valeur totale des pêches de la division de Kent s'est élevée à $112,091, et celle de la division d'Elgin à $100,436.

Le garde-pêche David Sharp, qui a la surveillance de la division de Norfolk, dit que les pêcheurs qui ont fait la pêche en haut de la Longue-Pointe ont pris plus de poisson que jamais auparavant, tandis que ceux qui ont pêché à l'est de la Longue-Pointe n'ont pas fait aussi bien que l'année dernière. Il attribue cela aux forts vents venant de l'est qui ont soufflé continuellement Les saisons prohibées ont été bien observées, et il n'y a eu qu'un seul individu qui ait été condamné à l'amende pour avoir eu de l'achigan en sa possession durant la saison prohibée. Ce poisson avait été pris à la Longue-Pointe, en dehors de sa division. Il a été rapporté que différentes autres personnes étaient allées faire la pêche au même endroit, mais qu'on n'avait pas pu les arrêter. L'esturgeon étant devenu un des principaux articles de commerce du lac Erié, le garde-pêche Sharp recommande de le protéger durant la saison du frai. La valeur totale des pêches de cette division s'est élevée à $49,235.

Les gardes-pêche W. A. McCrae et *W. P. Croome* ont la surveillance de la Grande-Rivière. Le premier n'a pu faire de rapports, par cause de maladie. Le second dit que la pêche a été aussi bonne que l'année précédente. Les saisons prohibées ont été assez bien observées. Les passes-migratoires ont été grandement endommagées au printemps dernier, mais tous les propriétaires de moulins ont été avertis d'avoir à les réparer convenablement. Le seul abus que l'on a constaté dans cette division consiste en ce que certaines fabriques laissent s'écouler dans le cours d'eau leurs matières tinctoriales. Il n'y a pas de preuve directe que ces matières soient injurieuses au poisson. Dans la plupart des cas ce serait une affaire très dispendieuse pour les propriétaires de moulins de pomper ces matières dans des puisards construits convenablement.

DIVISION DU LAC ONTARIO.

La division du *garde-pêche Fred. Kerr* s'étend de la baie Moulton, sur le lac Erié, à Burlington Beach, sur le lac Ontario, y compris la rivière Niagara. Il y a eu une grande abondance de hareng commun, plus qu'on en avait vu depuis dix ans. Ce poisson était de bonne grosseur et a trouvé de bons prix. Le cisco n'a pas été aussi abondant qu'auparavant, il y a excès de pêche de ce poisson, et comme il n'y a pas de saison prohibée pour cette espèce, on devrait avoir recours à quelqu'autres moyens de protection si l'on veut éviter la diminution de ce précieux produit de la pêche. L'arrivée du poisson blanc a été de courte durée, mais le poisson était de qualité et de volume supérieur. On en a fait de bonnes captures à la baie de Moulton. On a aussi pris une bonne quantité de truite saumonée à Grimsby; ce poisson paraît être d'une espèce différente; on suppose que c'est le produit du frai qui a été déposé dans le lac Ontario. Si tel est le cas, on peut s'attendre qu'il y en aura en abondance l'année prochaine, si l'on se sert de rets à mailler convenables. On a pris de grandes quantités d'esturgeon, presqu'entièrement avec des lignes dormantes, à Niagara; quelques pêcheurs en ont pris jusqu'à sept tonnes. Tout ce poisson a été vendu à Buffalo, et a obtenu de bons prix.

Sur le lac Erié la pêche d'une partie de cette division a été très pauvre, vu que toutes les espèces de poisson ont beaucoup diminué à cet endroit depuis quelques années. On attribue la cause de ce dépeuplement au grand nombre de rets à chambres en usage dans le haut du lac, et la pêche excessive faite du côté américain par les pêcheurs de Buffalo, qui sont munis de rets et de remorqueurs améliorés, et

qui empiètent même dans nos eaux. Le garde-pêche Kerr a fait une forte saisie de rets à mailler à la pointe Albino sur ces contrebandiers étrangers, au commencement de l'été, ce qui a quelque peu arrêté leur ardeur. A l'exception d'une couple de saisies, il dit qu'il n'y a pas eu d'autres violations de la loi pendant les saisons prohibées. La valeur totale des pêches de cette division s'est élevée à $53,526.

La division de *William Sargent* s'étend de Burlington Beach à Port Credit, sur le lac Ontario. Le hareng et le cisco constituent le principal rendement de cette division; il en a été pris plus d'un million de livres, ce qui excède le rendement des années précédentes. La truite saumonée semble revenir dans ces parages, on en a pris quelques-unes durant cette saison, et il y en avait qui pesaient jusqu'à vingt-cinq livres. Le poisson blanc, quoique rare, augmente. La valeur des pêches de cette division est estimée à $53,894.

Le garde-pêche Helliwell a la surveillance de cette partie de la côte du lac Ontario qui fait face au comté de York. Il dit que l'année a été bonne pour les pêcheurs, qui ont réalisé des prix rémunératifs pour leurs travaux. La loi concernant les saisons prohibées a été strictement mise en force. Ce garde-pêche suggère que l'on devrait exiger des pêcheurs porteurs de permis, des états plus exacts de leurs pêches. Quelques personnes sont d'avis que les mailles des rets en usage pour le hareng fussent plus petites, mais ce garde-pêche croit que des mailles de trois pouces sont suffisamment petites. Ces pêches sont estimées à $10,314.

Le garde-pêche Charles Gilchrist a la charge de cette partie du lac Ontario qui fait face au comté de Northumberland, y compris le lac du Riz, en arrière de Cobourg. Il dit que la pêche a été pauvre, et il attribue cela à la rareté du poisson. Il y a quelques années, à la baie Presqu'île, cinq individus faisaient la pêche avec 2,000 brasses de rets à mailler chacun, et chaque pêcheur prenait en moyenne 3,000 livres de poisson par semaine. La disparition du poisson y a été tellement constante que ce fonds de pêche est maintenant tout à fait abandonné.

Le lac du Riz maintient toujours sa réputation. La quantité de crapet jaune que les Sauvages prennent à travers la glace est énorme. Ils colportent leur poisson dans la campagne, et l'échangent contre de la farine et du lard. Lorsque la saison de pêche s'est ouverte, 496 permis de pêche ont été émis durant le mois de juin, dont 26 en faveur d'étrangers, et 100 à des Sauvages. Au meilleur de la connaissance de ce garde-pêche, il n'y a pas eu moins de 200 000 livres de maskinongé et 150,000 livres d'achigan de pris à la ligne. Les pêches de la rivière Otonabee ont toujours dépéri, et sont devenues à rien depuis quelques années. On attribue cela, et avec raison, au bran de scie et aux déchets jetés dans ce beau cours d'eau par les propriétaires de moulins de Peterborough. Ces matières ont détruit toutes les frayères, et les œufs de poisson se corrompaient avec ces déchets. Pendant que j'en suis sur ce sujet, voici ce qu'écrit M. Gilchrist:—

" Je désire attirer votre attention au grand dommage causé par le bran de scie et les déchets au lac du Riz et à la rivière Otonabee jusqu'à Peterboro'. J'ai lu des articles écrits par un ex-inspecteur des pêches des provinces maritimes, qui prétend que le bran de scie ne faisait pas tort aux rivières et ne détruisait pas le poisson. Je crois devoir différer d'opinion avec lui, en ce qui concerne du moins la rivière Otonabee. Peu de temps après ma nomination comme garde-pêche sur le lac du Riz et ses tributaires, il y a seize ans, j'ai constaté que la rivière Otonabee n'était pas surpassée pour la pêche au doré et au maskinongé, surtout à l'embouchure de la rivière, c'est-à-dire à l'embranchement est. Là où l'eau avait douze pieds de profondeur il y a cinq ans, il n'y en a plus maintenant que trois pouces, et justement à l'embouchure de la rivière il y a maintenant un lit de bran de scie dont environ un demi-acre est entièrement en dehors de l'eau, et qui s'étend au sud sur une distance d'environ trois cents verges, et sur une distance d'un mille à l'est et à l'ouest. En revenant de l'embranchement ouest de la rivière, dans la direction de Harwood, je n'avais pas fait 200 verges que mon esquif s'est trouvé embarrassé dans ce bran de scie. J'ai dû retourner et suivre le courant jusqu'au lac, et me rendre à Harwood. Depuis l'embouchure de la rivière jusqu'à Peterboro' les frayères ne sont plus qu'une masse de bran de scie. La crue des eaux du printemps transporte ce bran de scie

sur les terrains noyés, et les marais où le poisson dépose ses œufs, qui ne peuvent jamais éclore. Il y a plusieurs années, le lac Little Lake, à Peterboro, était un bon fond de pêche pour l'achigan et le maskinongé, maintenant ce n'est plus qu'un lit de bran de scie. On peut dire la même chose de toute la rivière, où la pêche diminue continuellement à mesure que le bran de scie augmente. C'est une honte qu'un aussi beau cours d'eau soit dépeuplé de poisson pour la seule commodité de quatre propriétaires de moulins, qui pourraient à très peu de frais remédier à cet inconvénient. J'ai été envoyé il y a quelques années avec un homme compétent m'enquérir du coût probable de faire disparaître ces rebuts par la combustion. On a estimé que pour mille piastres on pouvait construire un appareil qui consumerait tous ces déchets, mais il n'en a rien été fait depuis. On a imposé de fortes amendes durant cette saison de pêche aux propriétaires de moulins qui ont refusé de se conformer à la loi. On a fait le calcul cette année que plus de trois cents cordes de bran de scie, etc., s'écoulaient journellement dans la rivière Otonabee, pendant que les moulins étaient en opération.

Les moulins sont maintenant fermés pour jusqu'en juin prochain.

La valeur totale des pêches de ce district s'est élevée à $16,793.

Le garde-pêche N. Simmons, de Meyersburg, qui a la surveillance de la rivière Trent, dit que la pêche du poisson commun a été inférieure à celle de 1888, parce qu'il n'y est pas permis de se servir de rets pour faire la pêche. Le doré n'y est pas aussi abondant; ce poisson ne peut monter le cours de la rivière à cause de l'écluse du moulin de Miller et Cie, où il n'y a pas encore de passe-migratoire, bien que les propriétaires aient été souvent avertis d'avoir à en construire une. La passe aux rapides Chisholm est en mauvais ordre et devrait être réparée.

Le garde-pêche Geo. B. McDermot a la surveillance de cette partie du lac Ontario qui s'étend d'Oshawa à la baie Ashbridge, y compris le lac Scugog. Dans la division du lac Ontario, le cisco et le brochet sont les seules sortes de poisson que l'on recherche. Il est à regretter qu'un bon nombre de pêcheurs qui avaient choisi leurs stations de pêche à Whitby et à la baie des Français, aient été obligés de transporter leurs établissements à Bronte, vu qu'ils ne pouvaient visiter leurs rets lorsqu'il faisait gros temps, et qu'il arrivait souvent que les rets étaient emportés par de forts courants sous-marins qui se produisent à cet endroit après de grands coups de vent. Comme le poisson abonde sur ces fonds de pêche, les pêcheurs y avaient élevé des constructions pour saler et fumer le poisson, et il a dû être pénible pour eux d'avoir à abandonner ainsi leurs établissements. On a pris quelques saumons à Duffin's Creek, les premiers qu'on ait vus depuis trois ans. Les pêches de cette partie de son district ont rapporté $27,494.

Le poisson pris au lac Sucgog a de beaucoup excédé en quantité et en qualité celui de l'année précédente. La quantité de maskinongé et d'achigan tués à travers la glace a été tout simplement énorme. Cette destruction en gros ne paraît pas avoir dérangé les autres, et l'on n'a jamais vu ce poisson visiter les frayères en aussi grand nombre que le printemps dernier. Les eaux du lac se sont tenues plus hautes que d'habitude durant l'été, ce qui est dû à ce que les moulins de Lindsay ont été fermés pour y faire des réparations. Le résultat en a été que les frayères ne se sont pas asséchées, comme d'habitude, et que quatre-vingt-quinze pour cent des œufs déposés ont éclos. Le lac fourmillait de frai de maskinongé et d'achigan à la fin de l'été, ce qui fait voir ce que l'on peut obtenir lorsque l'eau est laissée à son niveau naturel. On a craint pendant quelque temps, cet automne, que ce beau lac serait en grande partie dépeuplé de poisson, l'eau ayant tellement baissée. Ce lac, qui a trente milles de long par sept de large, n'est plus qu'un étang privé, qui sert à faire mouvoir six grandes turbines. Heureusement que les fortes pluies de décembre ont fait monter l'eau de trois pieds et demi, ce qui a éloigné tout danger pour l'hiver doux que nous avons présentement. On a fréquemment enfreint la loi concernant les saisons prohibées; dix-neuf individus ont été condamnés, et on leur a imposé des pénalités au montant de $100; il y en a eu deux qui ont appelé de la décision du magistrat de police, mais qui ont retiré leur appel au dernier moment, et M. McDermott a obtenu les frais contre eux devant la cour de comté. Ces condamnations auront l'effet de

faire voir au public que les lois de pêche ne peuvent être violées impunément dans la division de Scugog. La passe-migratoire construite par le département des travaux publics, il y a quelques années, à Lindsay, est sans utilité, et dans un état de délabrement, ce à quoi on pourrait remédier à peu de frais durant l'hiver, et le garde-pêche presse le gonvernement d'y voir. Le garde-pêche McDermott a construit une passe-migratoire utile à Balsover, sur la rivière Talbot, et lorsque les passes-migratoires projetées seront terminées à la rivière Noire (*Black River*), il ne restera plus d'obstruction aucune pour empêcher le poisson de se rendre à ses frayères dans cette division. Les pêches du lac Scugog pour 1889 sont estimées à $19,800.

DIVISIONS DE PRINCE-EDOUARD ET DE LA BAIE DE QUINTÉ.

Le garde-pêche Charles Wilkins, qui a la surveillance de la division de la baie de Quinté, fait rapport que les pêches de son district ont donné un rendement égal à celui des années précédentes. La pêche du poisson blanc, bien que considérable, s'est faite en dix jours. Ce poisson est arrivé plus tôt que d'habitude, et le 5 novembre il n'y en avait plus dans la baie. On avait formulé de fortes plaintes avant l'enlèvement les rets à mailler à l'est de Deseronto, qui arrêtaient complètement le passage du poisson à la partie supérieure de la baie. Toutes les passes-migratoires sont en bon état, à l'exception de deux que l'on a promis de réparer pour la saison prochaine. Les propriétaires de ce district se conforment tous à la loi concernant le bran de scie. Le garde-pêche Wilkins se plaint de la répugnance avec laquelle les pêcheurs font rapport de leurs captures. Le rendement total des pêches de ce district est évalué à $28,364.

Le garde-pêche Joseph Redmond, dont la division comprend les eaux du lac Ontario qui entourent le comté de Prince-Edouard, fait rapport que la pêche dans son district a été suivant la moyenne, et en porte la valeur totale à $26,560, soit une augmentation de $2,440 sur l'année précédente.

DIVISIONS DE LENNOX, ADDINGTON ET FRONTENAC.

Le garde-pêche A. D. Sills, qui a la surveillance des pêches du comté de Lennox, dit qu'il y a eu augmentation considérable dans la pêche de sa division, à comparer avec l'année précédente. Les saisons prohibées ont été bien observées; il n'y a eu qu'une seule exception, et en ce cas les rets ont été promptement saisis. Aucun autre abus n'a été dénoncé. Le produit de toutes les pêches est estimé à $20,610.

Le garde-pêche Geo. Lake, qui a la surveillance d'une partie des eaux intérieures du comté de Frontenac, dit que la pêche a été à peu près la même qu'à la dernière saison. Il n'a eu connaissance d'aucun abus ni d'aucune contravention aux règlements de pêche. Il suggère instamment la construction d'une passe-migratoire au pied du lac Bob.

Le garde-pêche Robert Gilbert, qui a la surveillance de quelques dix-huit lacs dans le haut du comté de Pontiac, dit qu'il n'est pas accordé de permis pour pêcher avec des rets dans son district, les seules pêches faites dans les mois de mai et d'octobre le sont à la ligne et à la cuillère. Les saisons prohibées ont été bien observées. On ne permet pas aux divers moulins qui existent dans cette division de laisser le bran de scie s'écouler dans les cours d'eau et les lacs. Il n'y a pas de passes-migratoires.

Le garde-pêche H. A. Purcell, qui a la surveillance des lacs du comté d'Addington, dit qu'il s'y est fait peu de pêche, la demande de la main-d'œuvre sur les chemins de fer étant plus rémunérative que la pêche à la ligne ou à la cuillère. Ce préposé a saisi et détruit deux verveux et quelques rets à mailler dans les lacs Loughboro et Nepean. On n'a pas pu en trouver les propriétaires. Les lacs dans lesquels on a déposé du frai de truites se peuplent graduellement, et il recommande de faire déposer du frai de doré dans les lacs Beaver et Varty.

DIVISION DE L'ILE WOLFE ET DE KINSTON.

Le garde-pêche Thos. Merritt, chargé des bords du lac faisant face au comté de Frontenac, rapporte une légère augmentation sur le rendement de 1888, qui aurait été meilleur si plusieurs pêcheurs n'eussent été engagés à d'autres occupations. Les

saisons prohibées ont été observées strictement. Le seul abus qui existe dans cette division est que des amateurs de pêche américains, et des particuliers qui viennent visiter ces parages en yachts à vapeur, apportent invariablement avec eux des seines à mailles serrées, dont ils se servent à prendre de la pâture pour pêcher à la cuillère, et en certains endroits ils prennent souvent du frai de truite saumonée, de poisson blanc et d'achigan. Les saisons prohibées ont été bien observées.

Le garde-pêche Peter Kiel, qui a la surveillance des fonds de pêche qui entourent l'île Wolfe, dit que le poisson ne diminue pas, et en outre que le marché de Kingston soit toujours bien approvisionné à des prix modérés, un surplus considérable se vend aux Etats-Unis. La pêche du poisson commun à Big Bay a été considérable, ce qui fait voir que le poisson ne diminue pas. Le rendement de la truite saumonée à l'île aux Pigeons n'a pas été considérable. On peut cependant attribuer cela au relâchement de la part des porteurs de permis à s'occuper activement à leur besogne, ainsi qu'à l'emploi qu'ils font d'appareils de pêche de qualité inférieure. Il y avait des fonds de pêche des plus productifs qui n'étaient pas occupés, des engagements plus avantageux ayant porté bon nombre de pêcheurs à ne pas encourir les risques de la pêche.

DIVISIONS DE ROCKPORT, BROCKVILLE ET CORNWALL.

Les gardes-pêche Wallace, Hunt, Poole, McGarity et *Mooney* ont la surveillance de cette partie du Saint-Laurent qui s'étend de Gananoque à Glengarry. On ne permet que la pêche à la ligne dans ces divisions. Bien que la valeur totale des pêches ait été plus grande que jamais auparavant, il est encore plus profitable aux gens de vivre près des endroits fréquentés par les touristes durant la belle saison. Il y a eu deux cent quarante-six bateaux, donnant de l'emploi à trois cent trente-six rameurs pour conduire les touristes, qui ont dépensé plus d'argent que ne valait tout le rendement du poisson. La pêche de l'achigan s'est élevée à près de 50,000 lbs, et celle du brochet à 96,000 lbs.

DIVISION DES COMTÉS DE PRESCOTT, RUSSELL ET CARLETON.

Les gardes-pêche P. St-Pierre, de Pointe Fortune, *Olivier Morin*, d'Alfred, et *W. Boucher*, de March-Sud, ont la surveillance des eaux de la rivière Ottawa qui font face aux comtés sus-nommés. Les pêches de ce district ne sont pas importantes, et la valeur totale en a été au-dessous de $5,000. On prétend que l'absence d'une passe-migratoire dans l'écluse de l'Etat, à Carillon, empêche le poisson de s'accroître. M. Boucher dit que les pêcheurs qui résident dans le voisinage de la rivière à la Carpe désireraient qu'une passe-migratoire fut construite sur ce cours d'eau, pour permettre au poisson de monter de la rivière Ottawa.

DIVISIONS DE LEEDS, LANARK ET RIDEAU.

Les gardes-pêche W. H. Johnston, Jas. Greer et Wm Hicks ont la surveillance des lacs Charleston, Gananoque et autres lacs dans le comté de Leeds. L'usage de rets n'est pas permis dans ces eaux. Il y en a eu plusieurs de saisis au lac Charleston. Les saisons prohibées ont été assez bien observées. Ces préposés sont d'opinion que la saison prohibée d'automne devrait commencer quinze jours plus tôt, pour la protection des eaux basses du lac Charleston.

Les gardes-pêche Geo. Jeacle, A.E. Mill et Guy Reid ont la surveillance de la rivière et du canal Rideau. La pêche à la ligne et à la cuillère a été bonne, et le poisson augmente. Les saisons prohibées ont été généralement bien observées. *M. Jeacle* dit que les résidants se plaignent qu'on leur enlève le privilège de pêcher le hareng et le poisson commun, qui ne peuvent se prendre qu'au moyen de rets, et il appuie leur grief. Plusieurs rets à mailles serrées ont été saisis et détruits. Les trois passes-migratoires de cette division sont en bon ordre ; les propriétaires de moulins observent les règlements.

Le garde-pêche Eph. Deacon, qui a la surveillance des rivières Fall Bay et Tay dans Lanark, dit que le poisson abonde et la pêche à la ligne a été abondante, mais que la pêche serait encore beaucoup plus fructueuse si les principaux fonds de pêche, deux milles à l'ouest du lac Christie, étaient débarrassés de l'accumulation du bran de scie provenant du moulin de feu John Deacon, et, bien que ce moulin soit fermé

depuis cinq ans, ces déchets sont toujours une entrave aux frayères. M. Deacon recommande aussi l'émission de permis, en faveur des résidants, de pêcher pour leur propre usage.

DIVISION DU COMTÉ DE RENFREW.

Les gardes-pêche A. Felfer, de Breaside, et *M. L. Russell*, de Renfrew, ont la charge de la rivière Bonnechère.

Les gardes-pêche John Grant et *Arch. Acheson* ont la charge de cette partie de la rivière Ottawa qui fait face au comté de Renfrew.

Les gardes-pêche Douglas, Bélanger, et le gardien, Hugh Gallagher, sont chargés des lacs de l'intérieur.

Les pêches de cette division sont sans importance, la pêche aux rets n'y étant pas permise. Leur valeur totale n'est que de $4,651.

DIVISION DU LAC NIPISSINGUE.

Le garde-pêche J. S. Richardson, qui a la surveillance de toute cette division, dit que le rendement des pêches a augmenté. Ce beau lac est bien peuplé de poisson, principalement de doré, de brochet, d'esturgeon, de hareng et de poisson blanc. On n'y fait encore que très peu de pêche en été, vu que ce lac est trop éloigné de tout marché pour pouvoir y transporter le poisson frais, et comme cette vaste étendue d'eau est peu profonde, il serait sage de n'y pas permettre la pêche avant septembre. Presque toute la pêche s'y fait sur la glace. Les touristes de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis augmentent chaque année, et il n'y a aucun doute que le lac Nipissingue est destiné à devenir un endroit favori pour la pêche et la chasse. Le rendement total des pêches a été de $6,373.

DIVISIONS DE PARRY SOUND ET DE MUSKOKA.

Le garde-pêche G. R. Steele, du lac Lorimer, qui a la surveillance des eaux intérieures de Parry Sound, a visité toutes les scieries de la division, et tous les propriétaires paraissent bien disposés à observer la loi, à l'exception d'un seul qui a été condamné à l'amende et averti que la pénalité serait beaucoup plus forte pour une récidive. De prétendus actes contre les lois de pêche ont été rapportés, mais après investigation ont été trouvés sans fondemeut. Les colons se plaignent de ce qu'il ne leur soit pas permis de pêcher pour leur propre usage avec des rets.

Le garde-pêche Wm Lockhart, de Denville, qui a la surveillance des eaux intérieures de plusieurs townships dans Muskoka Parry et Sound, dit que les saisons prohibées ont été assez bien observées. La pêche au dard peut encore se faire en quelques endroits, mais c'est difficile d'arrêter cet abus, vu qu'il se commet durant la nuit.

DIVISION DU COMTÉ DE WELLINGTON, Y COMPRIS LA RIVIÈRE CRÉDIT.

Les gardes-pêche Andrew Hughson, d'Orangeville, et *W. Hull*, d'Erin, qui ont la surveillance de la rivière Crédit, rapportent que le rendement des pêches de leur district a été à peu près le même que l'année précédente. Ils prétendent que la truite mouchetée a frayé trois semaines avant l'ouverture de la saison prohibée, et il suggère un changement qui conviendrait à ces parages. M. Hughson a traduit quelques contrebandiers devant les magistrats, mais il n'a pu les faire condamner, bien que convaincu de leur culpabilité. Les scieries et les tanneries dans ce district n'écoulent pas leurs rebuts dans les cours d'eau.

DIVISION DU LAC SCUGOG.

Voyez le rapport du *garde-pêche G. B. McDermot*, à la page 214.

DIVISION DES LACS SIMCOE ET COUCHICHING.

Le garde-pêche Wm Hastings, qui a la surveillance de la rive nord du lac Simcoe, dit que la grande quantité de neige de l'hiver dernier a tellement fait monter l'eau qu'il y a eu peu de pêche de faite. On a tenté de faire quelque peu la pêche durant la saison prohibée, et plus de cent verges de rets ont été confisqués et détruits.

Le garde-pêche L. S. Sanders, qui a la surveillance de la rive ouest du lac Simcoe, prétend qu'il lui est impossible de préciser la quantité de poisson pris par la pêche à

la ligne, à la cuillère et au dard. Les contrebandiers étaient déterminés à violer la loi, et bien que le garde-pêche n'ait pas réussi dans tous les cas, il en a fait condamner plusieurs à l'amende. Quelques personnes ont prétendu que tout le poisson qui avait été pris ne pouvait pas l'avoir été seulement par la pêche à la ligne, et qu'on avait dû employer des rets. Pour se satisfaire lui-même sur ce point, le garde-pêche Sauders examina trois ou quatre lignes dormantes, et en retira environ trois douzaines de poisson blanc. Ces lignes qui ont de 100 à 500 verges de long, sont munies d'hameçons, placés à quinze pouces de distance les uns les autres. Elles sont appâtées de lard, de vérons, de bœuf, de vers, etc., et elles sont presqu'exclusivement employées par les pauvres gens, avec lesquelles ils prennent beaucoup de poisson.

Le garde-pêche Wm McDermot a la surveillance des eaux intérieures du comté de Simcoe Les propriétaires de moulins paraissent mieux comprendre la loi concernant le bran de scie, et sont mieux disposés à se conformer à ses exigences. Il y a eu cependant trois condamnations contre les propriétaires de moulins. La pêche illégale aux rets ou au dard a presque complètement cessé, bien que ce préposé ait soupçonné la présence de certains contrebandiers sur la rivière Holland, mais il n'a pu les surprendre. Les passes-migratoires sont toutes en bon état de fonctionnement dans ce district. M. McDermot dit que l'achigan devient plus abondant sur la rivière Holland. La truite mouchetée s'accroît aussi en nombre près de la source de la rivière Mead.

Le garde-pêche F. Webber a la charge du lac Couchiching et de la rivière Severn. Il dit que le maskinongé augmente sensiblement, et paraît revenir. On en a capturé près de quatre mille livres à la cuillère, et quelques-uns pesaient jusqu'à 47 livres. Le poisson blanc s'accroît aussi. L'achigan et le doré ont donné de bons rendements qui ont excédé celui de l'année précédente. Quelques propriétaires de moulins sont encore peu attentifs à disposer de leurs déchets. M. Webber a visité tous les moulins dont on se plaignait, et il croit qu'on n'en entendra plus parler. Les Sauvages résidants, bien qu'améliorés, donnent encore du trouble. La latitude qui leur est accordée pour la chasse les porte à croire que ce doit être la même chose pour la pêche. Cependant il y en a quelques-uns qui sont bien disposés envers l'observation de nos lois; on a apporté deux rets dont ils se servaient. La rivière Severn a été fréquentée comme d'habitude par des pêcheurs à la ligne américains. Un seul parti, composé de plus de cent individus de Pittsburg, Pe., a fait d'excellentes captures. Cinq personnes ont été condamnées pour avoir pêché au dard et une pour avoir offert en vente du poisson pris illégalement.

DIVISION DU COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche J. R. Graham a la surveillance de près de vingt lacs dans le comté de Victoria, au nord du lac à l'Esturgeon. Il dit que le maskinongé et l'achigan sont les principales sortes de poissons qui peuplent ces lacs, et il n'y a rien qui indique que le nombre en diminue. Des personnes inconnues se sont servies de matières explosives pour prendre le poisson dans le lac Balsam, et en ont ainsi détruit une grande quantité. Il a traduit quelques-uns de ces individus devant le magistrat, mais il n'a pu les faire condamner. La valeur des pêches dans cette division s'est élevée à $3,475.

DIVISION DU COMTÉ DE PETERBORO'.

Les gardes-pêche Geo. Cochrane, de Lakefield, *J. Dancey*, de Minden, and *B. A. Sweet*, de Bancroft, ont la surveillance de cette division. Les principales espèces de poisson sont le maskinongé et l'achigan. La truite mouchetée abonde aussi dans quelques lacs, ce qui attire un grand nombre de touristes. La valeur totale s'est élevée à $11,240.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc., ainsi que l'année

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.							MATÉRIEL			
	Remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.
Division du lac Supérieur.			$			$			$		$
Baie du Tonnerre	....	....	....	....	3	200	6	10000	600	....	....
Iles Welcome	....	....	....	....	5	375	10	15500	930	....	....
Pointe Porphyre	....	....	....	....	4	350	8	12000	720	....	....
Baie Noire	2	80	1800	6	2	190	4	6000	360	....	....
Roche Debout	....	....	....	....	4	350	8	12000	720	....	....
Baie Népigon	1	45	850	3	9	900	18	27000	1600	....	....
Baie du Brochet	....	....	....	....	4	600	9	1800	1800	....	....
Ile au Caribou	....	....	....	....	2	200	4	9000	600	....	....
Ile au Lézard	2	98	8000	10	16	3200	52	58500	5760	....	....
Baie Mica	....	....	....	....	2	300	4	7500	750	....	....
Mamainse-Nord	....	....	....	....	3	400	5	12600	1025	....	....
Baie Pancake	....	....	....	....	1	45	2	....	....	....	....
Totaux	5	223	10650	19	55	9110	130	171300	14865	....	....
Iles Manitouline.											
Baie Macbeth	....	....	....	....	2	350	3	250	200	....	....
Grand Sable	....	....	....	....	2	400	4	....	....	....	....
Grande Batture	2	40	7000	12	2	400	3	2500	800	....	....
Baie Espagnole	....	....	....	....	4	800	10	....	....	....	....
Baie Sud	2	52	2500	10	10	1000	40	35800	7000	70	375
Ile Club	1	10	800	5	6	600	18	14000	2000	....	....
Iles à la Sauvagesse	5	125	11000	25	45	4500	135	100500	18700	60	300
Manitowaning	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Petit Courant	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Kagawong	....	....	....	....	6	600	20	15000	1800	....	....
Baie Gore	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Iles au Canard	4	75	14000	20	20	5000	50	100000	12000	....	....
Cap Robert	2	30	7000	12	3	600	12	3000	3000	....	....
Ile au Serpent-à-Sonnettes	....	....	....	....	1	200	4	....	....	....	....
Ile Saint-Joseph	....	....	....	....	4	800	10	....	....	....	....
Ile Manitouline (côté nord)	2	80	6000	6	5	1000	15	....	....	....	....
Totaux	18	412	48300	90	100	16250	324	271050	45500	130	675

du rendement et de la valeur du poisson dans la province d'**Ontario**, pendant 1889.

DE PÊCHE.		ESPÈCES DE POISSON.											
Rets à chambres.													VALEUR.
Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, barils.	Hareng, frais, lbs.	Esturgeon, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.	Poisson employé pour la consommation locale, lbs.	
	$												$ cts.
1	250	45	38000	40000	100	5000	.....	.....	.....	.....	.....	24000	9,460 00
.....	.....	10	80000	40000	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,700 00
.....	.....	60	100000	65000	95	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,050 00
8	2400	10	20000	30000	25	.....	70129	.....	117940	.....	40000	.....	17,434 14
2	600	20	175000	120000	100	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27,200 00
1	350	40	200000	100000	150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8000	28,140 00
.....	.....	50	30000	50000	150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,400 00
.....	.....	.....	.....	.....	300	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,000 00
1	700	50	120000	300000	195	.....	1200	.....	.....	.....	.....	.....	42,122 00
.....	.....	25	22500	23500	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,550 00
.....	.....	15	20000	18000	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,750 00
1	350	.....	25500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,040 00
14	4650	325	831000	786500	1170	5000	71329	.....	117940	.....	40000	32000	173,846 14
.....	.....	.....	32500	5780	.....	.....	150	.....	.....	.....	.....	.....	3,187 00
2	800	8	33000	2100	.....	.....	916	.....	.....	.....	.....	.....	2,984 96
4	1650	.....	32000	41000	.....	.....	26000	.....	.....	.....	.....	.....	8,220 00
3	1200	.....	8500	4500	.....	.....	16000	.....	4800	.....	.....	.....	4,970 00
2	550	300	779514	.....	500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2000	70,421 12
.....	.....	125	75710	.....	150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	8,807 55
.....	.....	500	953000	300000	100	.....	2000	1000	50000	2500	.....	10000	115,845 00
.....	.....	100	.....	.....	25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,250 00
.....	.....	150	.....	.....	50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,000 00
3	900	200	155265	.....	90	.....	40000	.....	.....	2500	.....	2000	17,906 20
.....	.....	250	50000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,500 00
8	4000	.....	160000	400000	.....	.....	15000	.....	25000	.....	.....	.....	55,200 00
5	2000	.....	120000	40000	.....	.....	20000	.....	2000	.....	.....	.....	14,920 00
2	800	.....	10000	2000	.....	.....	5000	.....	3000	.....	.....	.....	1,480 00
7	3500	138	53170	22000	15	.....	3000	.....	7200	.....	.....	1500	8,640 60
4	2000	.....	75000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1800	6,054 00
40	17400	1771	2537659	817380	930	.....	128066	1000	135200	5000	.....	17325	328,386 43

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des

Noms des stations.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.							
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Rets à chambres.		Verveux	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
Division de la baie Georgienne.			$			$			$		$		$		$
Iles Bustard	..	....	.....	....	14	2100	40	85000	5000	25	75	....	....	2	20
Pointe au Baril	..	....	.....	....	8	1200	22	50000	2560	....	.....	....	....	....	....
Byng Inlet	1	30	2500	4	6	1500	18	60000	4000	....	.....	....	....	....	....
Iles au Vison	..	....	.....	....	8	1200	18	50000	3500	....	.....	....	....	....	....
Pointe au Caribou	..	....	.....	....	5	750	12	30000	2000	....	.....	....	....	2½	20
Baxter	..	....	.....	....	8	1500	25	30000	1900	....	.....	....	....	6	75
Baie à l'Esturgeon	..	....	.....	....	3	150	6	15000	1000	200	400	....	....	....	....
Waubaushene	..	....	.....	....	3	100	6	15000	1000	150	200	....	....	1	12
Havre de Victoria	..	....	.....	....	2	50	4	4000	500	....	.....	....	....	6	120
Fesserton	..	....	.....	....	1	50	2	3000	190	....	.....	....	....	12	150
Du havre de Victoria à Allenwood	..	....	.....	....	12	1030	25	13770	3320	....	.....	....	....	5	40
Rivière Nottawasaga	..	....	.....	....	1	150	3	.....	.....	180	30	....	....	....	....
Collingwood	2	75	4300	10	5	700	12	6000	900	....	.....	....	....	....	....
Meaford	2	40	3500	8	14	2000	30	8550	1282	....	.....	....	....	....	....
Vail's Point	..	....	.....	....	10	1500	20	2000	300	....	.....	....	....	....	....
Owen Sound	1	15	3000	4	8	1200	16	2500	375	....	.....	....	....	....	....
Baie Colpoy au cap Hurd	7	147	24000	26	37	8000	113	223440	55860	....	.....	....	....	....	....
Totaux	13	307	37300	52	145	23180	372	598260	83687	555	705			34½	437
Division du lac Huron.															
Iles Bataille	..	....	.....	....	15	2000	45	35000	4000	....	.....	....	....	....	....
Sauble Beach	..	....	.....	....	6	120	24	.....	.....	1200	5000	....	....	....	....
Saugeen et Rivière	..	....	.....	....	2	500	6	2000	6000	....	.....	....	....	....	....
Southampton	..	....	.....	....	6	850	17	5900	3200	....	.....	....	....	....	....
Kincardine	1	20	1000	4	5	1000	15	5900	3550	....	.....	....	....	....	....
Inverhuron	..	....	.....	....	2	500	5	2000	1100	....	.....	....	....	....	....
Goderich	..	....	.....	....	3	900	17	6400	1950	....	.....	....	....	....	....
Bayfield	..	....	.....	....	1	.....	2	6525	420	....	.....	....	....	....	....
Grand Bend	..	....	.....	....	5	165	20	.....	.....	640	525	....	....	....	....
Blue Point	..	....	.....	....	5	300	5	.....	.....	....	.....	4	1000	....	....
Stony Point	..	....	.....	....	3	350	5	.....	.....	....	.....	4	680	....	....
Kettle Point	..	....	.....	....	2	400	5	.....	.....	....	.....	5	1200	....	....
Ravenswood	..	....	.....	....	2	125	3	.....	.....	....	.....	2	300	....	....
De Blue Point à Baby Point	..	....	.....	....	41	1104	128	.....	.....	2038	2828	....	....	....	....
Totaux	1	20	1000	4	98	8314	297	63725	20220	3878	8353	15	3180	....	....

navires, bateaux, rets, etc.—**Ontario**—*Suite.*

Espèces de poisson.												Poisson employé pour la consommation locale, lbs.	Valeur.
Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Hareng, frais, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.		$ cts.
100	200000	80000	100	.....	.....	1000	....	5000	100000	.....	.....	6000	32,540 00
50	130000	10000	50	.....	.....	.....	....	15000	30000	.....	.....	10000	15,400 00
50	130000	20000	50	.....	.....	1000	....	40000	60000	.....	10000	10000	20,060 00
30	120000	40000	25	.....	.....	.....	....	5000	10000	.....	10000	4000	15,470 00
20	50000	75000	30	100	.....	1200	500	40000	75000	.....	10000	10000	20,002 00
25	5000	2000	30	75	40000	.....	....	10000	25000	100000	10000	10000	11,150 00
.....	3000	.....	.....	.....	2000	.....	1000	2000	20000	10000	5000	2000	2,430 00
.....	.....	.....	.....	.....	1000	1000	2000	.....	10000	15000	5000	3000	1,820 00
.....	.....	.....	.....	50	10000	.....	....	2000	4000	2000	1000	2000	1,250 00
...	.....	.....	.....	.....	.....	1000	2000	2000	5000	2000	2000	3000	850 00
62½	188000	122000	138	90	.....	.....	....	.....	32210	1784	13770	61000	33,869 90
15	12000	45000	30	.....	.....	4000	....	.....	600	.....	400	1000	6,228 00
30	60000	200000	40	.....	.....	.....	....	.....	800	.....	300	4000	25,677 00
80	35000	150000	75	.....	.....	.....	....	.....	600	.....	800	2000	19,470 00
.....	2000	200000	100	.....	.....	.....	....	.....	400	.....	500	1000	21,229 00
.....	.....	175000	120	.....	.....	.....	....	.....	300	.....	400	5000	18,880 00
75	1068900	910000	450	120	.....	.....	....	.....	11000	.....	.....	.....	182,902 00
537½	2003900	2029000	1238	435	53000	9200	5500	121000	384910	130784	69170	134000	429,227 90
600	.....	.....	400	1000	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	14,000 00
.....	.....	.....	.....	500	2500	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	2,125 00
.....	20000	68000	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	8,400 00
.....	50500	120500	.....	.....	.....	.....	....	5000	2000	.....	2000	4500	16,705 00
.....	.....	139000	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	13,900 00
.....	.....	25000	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	2,500 00
.....	.....	82300	20	62	10000	.....	....	1500	5000	300	6000	24100	10,486 00
.....	2800	.....	25	65	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	734 00
8	6800	.....	.....	.....	7000	3400	....	.....	5900	.....	2900	.....	1,619 00
.....	3500	4000	.....	130	30000	38160	....	.....	55655	.....	.....	1500	8,373 90
.....	4519	1467	.....	16	.....	636	....	.....	20265	.....	1500	.....	1,871 28
.....	500	.....	.....	40	20000	10000	....	.....	30000	.....	2000	.....	3,660 00
.....	.....	.....	.....	25	14000	6800	....	.....	5000	.....	.....	.....	1,508 00
.....	.....	.....	.....	876	189600	75155	....	.....	113078	.....	150	2000	24,342 48
608	88619	440267	445	2714	273100	134151	....	6500	236898	300	14550	32100	110,224 66

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des

Noms des stations.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.							
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Rets à chambres.		Verveux.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$		$
Division de la rivière et du lac Ste-Claire (y compris la rivière Thames).															
De la Pointe Edouard à la Pointe Baby	..	....	.....	....	24	482	68	....	....	768	918	....	.....	..	....
Baie Mitchell	..	....	.....	....	5	273	12	....	....	355	300	....	.....	..	....
Rivière Sydenham	..	....	....	....	3	25	8	....	....	135	60	....	.....	4	50
Rivière Thames	..	....	.....	....	21	194	110	....	....	955	598	....	.....	..	....
Stony Point	..	....	.....	....	10	470	43	....	....	1220	1220	....	.....	..	....
Total	..	....	.....	....	63	1444	241	....	....	3433	3096	....	.....	4	50
Division de la rivière Détroit.															
Rivière Détroit, île aux Pêches et île du Bois Blanc	1	10	1500	40	27	803	87	....	....	28	2665	4	1200	1	20
Division du lac Erie.															
Pointe Pelée (île)	..	....	.....	....	27	3430	54	....	....	...	....	28	6450	..	....
do (terre ferme)	..	....	.....	....	53	4710	61	....	....	....	....	39	12305	..	....
Romney à Oxford	..	....	.....	....	45	3713	74	1300	100	725	425	48	17800	..	....
New-Glasgow	..	....	.....	....	2	170	4	....	....	...	....	4	1000	..	....
Eagle	..	....	....	....	2	150	3	....	....	....	....	3	600	..	....
Tyrconnel	..	....	.....	....	8	545	9	....	....	....	....	10	3800	..	....
Port-Stanley	2	54	5300	12	12	1380	4	....	....	500	55	10	4500	..	....
Port-Bruce	2	16	1900	14	9	725	4	....	....	200	150	13	4100	..	....
Port-Burwell	3	34	7500	9	4	375	....	....	....	....	....	9	3200	..	....
Longue Pointe	..	....	.....	....	4	90	14	1750	210	....	....	....	.....	..	....
De Houghton à Rainham, y compris les baies intérieures et extérieures et Turkey-Point	5	34	7500	8	42	2434	127	1597	770	3805	2518	25	9020	..	....
Cayuga à la baie Moulton, y compris la Grande Rivière	3	15	400	6	10	68	24	1545	175	103	355	3	1000	10	60
Low-Banks à Fort Erié	..	...	.....	....	15	730	38	2200	695	600	450	3	1800	10	100
Total	15	153	22600	49	233	18520	416	8392	1950	5933	3953	195	65575	20	160

navires, bateaux, rets, etc.—**Ontario**—*Suite.*

Espèces de poisson.													Poisson employé pour la consommation locale, lbs.	Valeur.
Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, brls.	Hareng, brls.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.		cts
....	....	....	....	573	72200	....	9600	....	....	20750	....	....	1350	7,763 50
....	....	....	....	....	....	....	....	....	2650	....	1900	14600	....	692 00
....	....	....	....	....	....	....	500	....	....	5500	1000	18700	....	971 00
127	23300	54600	176	750	140300	....	1000	1347	3400	63722	3310	190402	9900	30,711 70
....	....	....	....	....	....	....	1500	950	2800	3600	2100	13000	6500	1,221 00
127	23300	54600	176	1323	212500	....	12600	2297	8850	93572	8310	236702	17750	41,359 20
....	81170	....	....	....	177440	....	31140	900	965	5885	9865	32200	1100	19,191 25
....	25220	....	....	....	1117000	....	34880	....	64825	29675	....	42875	2100	66,979 65
....	26200	....		....	2552922	....	33340	....	27765	42150	....	167103	....	140,950 49
....	56998	....	....	....	1718633	4257	115611	1215	3240	129098	1550	106754	103812	112,091 23
....	2000	....	....	....	138070	....	5819	....	600	42285	....	2100	300	10,057 74
....	3500	....	....	....	40000	....	4000	....	....	3000	....	3000	200	2,796 00
....	18661	....	....	....	257560	....	9120	....	200	52543	398	7000	34326	19,342 34
....	43000	....	....	....	310000	....	40000	....	....	185000	....	3500	118750	36,107 50
....	42510	75	....	....	152153	....	23880	....	15	137257	8	26519	29744	22,373 36
....	19736	....	....	....	61600	....	22851	....	....	38458	....	7300	100	9,759 42
....	....	....	....	....	....	....	21675	....	....	....	1469	....	....	1,373 95
....	61050	....	....	....	402805	....	76565	400	8085	163469	105557	112289	21772	49,235 07
....	3338	....	....	....	48820	....	9200	200	4186	48342	19070	40800	550	8,617 72
....	4000	....	....	....	103000	....	14800	....	1050	10400	1000	26000	1500	7,920 00
....	306213	75	....	....	6902563	4257	411741	1815	109966	901677	129052	545240	313154	487,604 47

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.							MATÉRIEL DE			
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.
Lac Ontario (y compris la rivière Niagara).			$			$			$		$
Fort-Erié	....	....	....	....	3	70	10	....	....	390	380
Queenston	....	....	....	....	4	90	9	....	....	100	90
Niagara	....	....	....	....	15	1065	38	12500	2250	625	400
Grantham	....	....	....	....	3	55	6	650	125	25	25
Port-Dalhousie à Winona	....	....	....	....	16	965	35	14750	2640	125	70
Burlington Beach	....	....	....	....	21	1615	43	16650	3720	1825	840
Bronte à la Baie Humber	1	40	2500	4	20	1900	59	36500	5200	200	150
Oshawa à la Baie Ashbridge	1	15	800	3	12	1075	31	34000	4100	....	....
Baie Ashbridge à Port-Union	1	10	250	4	9	975	20	7084	1916	250	210
Brighton à Bowmanville	....	....	....	....	19	615	51	4000	320	600	535
Lac du Riz et tributaires	....	....	....	....	*	....	....	....	....	....	....
Rivière Trent	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Totaux	3	65	3550	11	122	8425	302	126134	20271	4140	2700
Division du comté de Prince-Edouard et de la baie de Quinté.											
Wellington Beach, Weller's Beach, Baie Smith	3	30	8000	9	40	800	70	40200	3150	1000	350
Baie de Quinté, Ameliasburg, Sophiasburg, Thurlow, Tyendenaga	....	....	....	....	69	1915	213	1400	300	2800	3005
Totaux	3	30	8000	9	109	2715	283	41600	3450	3800	3355

* 200 esquifs et canots.

navires, rets, etc.—**Ontario**—*Suite.*

Pêche.		Espèces de poisson.												Valeur.
Verveux.														
Numéro.	Valeur.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Hareng, brls.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.	
	$													$ cts.
....	....	.....	.....	.....	4	11500	.....	.....	.....	8000	10600	500	14800	2,176 00
†3	550	.....	.....	.....	110	46424	25	1863	.....	188	1263	1134	1400	3,060 24
...	....	.....	500	.....	.....	234500	.....	44200	.....	15500	11300	.....	10800	16,349 00
1	4	.....	.....	.....	.....	2900	.....	.....	.....	.....	.....	270	1200	194 50
2	10	.....	800	6200	.....	221900	.....	2000	.....	2200	.....	2900	2800	12,260 00
....	....	.....	732	848	.....	363600	.....	180	.....	5340	.....	16650	.....	19,487 06
....	....	.....	825	9000	.....	1050000	450	....	.....	600	...	1600	9500	53,894 00
....	....	.....	....	.....	.....	520000	400	.....	.....	....	.....	24000	9000	27,494 00
....	....	.....	4000	4000	258	141100	400	.....	1000	1050	.....	6500	34500	10,314 00
19	190	.....	8075	500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19300	74400	3,893 00
....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200000	15000	.....	.....	.....	12,900 00
....	....	.....	.....	.....	.....	.....	10000	2000	36000	35000	35000	22000	50000	9,680 00
25	754	.....	14932	20548	372	2591924	11275	50243	237000	82878	58163	94854	208400	171,701 80
40	320	.....	120000	90000	300	50000	.....	.....	.....	4000	8000	30000	68000	26,560 00
102	2530	150	104464	.....	392	110884	230	156	510	6706	32189	31188	248280	28,364 58
142	2850	150	224464	90000	692	160884	230	156	510	10706	40189	61188	316280	54,924 58

† Machines.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.						
	Navires.				Bateaux.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.
Division de Lennox, Addington et Frontenac.			$			$	
Côte du lac en face de Lennox et Addington, y compris la rivière Napanee	....	....	....	....	23	390	31
Ile Amherst	....	....	....	....	26	400	34
Eaux intérieures, comté de Frontenac	....	....	....	....	....	....	....
Totaux	....	....	....	....	49	790	65
Division de l'île de Wolfe et Kingston.							
Ile aux Tourtes	....	....	....	....	2	100	4
Baie de Reed	....	....	....	....	1	40	2
Grande Baie	....	....	....	....	2	75	4
Côté sud de l'île Wolfe	....	....	....	....	1	25	2
Ile des Frères jusqu'à l'île Howe	....	....	....	....	5	200	8
Ile Howe	....	....	....	....	6	128	7
Gananoque	....	....	....	....	1	20	1
Totaux	....	....	....	....	18	588	28
Division de Rockport, Brockville et Cornwall.							
Fleuve Saint-Laurent, de Rockport à la ligne du comté de Glengarry	....	....	....	....	246	7200	336
Division des comtés de Prescott, Russell et Carleton.							
Rivière Ottawa, en face de ces comtés et les eaux intérieures	....	....	....	....	25	250	25
Division de Leeds et Lanark.							
Lac Charleston	....	....	....	....	4	20	4
Lacs Beverly et Rideau	....	....	....	....	....	....	....
Rivières Rideau et Jock	....	....	....	....	....	....	....
Smith's Falls à Long Reach	....	....	....	....	....	....	....
Rivière Tay et tributaires	....	....	....	....	1	20	1
Rivière et lac Mississippi	....	....	....	....	....	....	....
Totaux	....	....	....	....	5	40	5
Division du comté de Renfrew.							
Rivière Ottawa, y compris la rivière Bonnechère	....	....	....	....	24	114	40
Division du lac Nipissingue	....	....	....	....	12	385	16
Parry Sound et Muskoka	....	....	....	....	....	....	....
Division du comté de Wellington	....	....	....	....	....	....	....
Lac Simcoe	....	....	....	....	....	....	....
Division du lac Scugog	1	15	1800	3	200	3000	225
Division du comté de Victoria	....	....	....	....	....	....	....
Division du comté de Peterboro'	....	....	....	....	59	740	59

bateaux et matériel de pêche, etc.—**Ontario**—*Suite.*

Matériel de pêche.				Espèces de poisson.											Valeur.
Rets à chambres.		Verveux.													
Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.	
	$		$												$ cts.
3875	548	45	905	27000	.....	....	.....	3800	.....	.....	.....	59950	11250	52800	8,131 50
7493	410	..	....	150000	10000	1000	.....	.....	4000	.....	7000	45000	5000	.....	20,610 00
.....	....	..	....	2000	6500	....	4200	.....	....	100	6000	2200	8700	3400	2,055 00
11368	958	45	905	179000	16500	1000	4200	3800	4000	100	13000	107150	24950	56200	30,796 50
880	160	..	....	.....	6000	....	.....	.....	750	.....	.....	.....	.....	.....	645 00
260	50	2	25	.....	.....	....	.....	.....	3500	.....	50	200	200	150	239 50
.....	....	10	150	.....	.....	....	.....	3000	200	.....	.....	700	2000	12800	718 00
350	75	..	....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	500	100	100	38 00
576	64	23	161	.....	.....	....	.....	2000	.....	.....	.....	.....	6100	19000	995 00
1030	126	7	280	.....	.....	....	.....	800	800	.....	300	150	1850	8025	456 25
276	36	..	....	.....	.....	....	.....	2500	500	1200	3990	.....	52100	11600	3,444 40
3372	511	42	616	.....	6000	....	.....	8300	5750	1200	4340	1550	62350	51675	6,536 15
.....	....	..	....	.....	.....	...	.....	29400	11100	6875	49840	11350	96100	198000	17,258 90
.....	....	..	....	200	.....	...	.....	2050	5000	9000	6900	12700	9700	76500	4,935 00
.....	....	10	150	.....	10000	....	.....	.....	.....	.....	22000	....	1800	58600	4,168 00
....	....	..	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	2000	.....	4000	25000	1,070 00
....	....	..	....	.....	.....	....	.....	3000	.....	5000	4500	6000	5000	14000	1,780 00
.....	....	..	....	.....	.....	....	.....	1300	.....	1200	8000	2650	9200	12000	1,609 00
.....	....	6	120	.....	.....	1000	.....	.....	.....	.....	1600	2000	4000	8300	4,665 00
.....	....	..	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	4000	....	20000	18000	1,780 00
.....	....	16	270	.....	10000	1000	.....	4300	.....	6200	42100	10650	44000	135900	15,072 00
350	147	..	....	1500	1400	....	....	2270	2020	4350	3725	4140	7550	100800	4,651 80
13350	1130	..	....	4350	.....	...	9600	.....	7526	1126	2650	31370	50614	15150	6,373 52
.....	....	..	....	200	20000	....	1550	.....	.....	500	2500	6000	300	14000	3,068 50
.....	....	..	....	.....	6000	....	37000	60000	.....	.....	3500	.....	2500	45000	7,735 00
.....	....	..	....	.....	23000	....	13500	.....	200	18200	30200	10000	55000	20000	9,949 00
.....	....	..	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	200000	80000	.....	.....	100000	19,800 00
.....	....	..	....	.....	1000	....	4000	1000	.....	15000	25000	5000	.....	6000	3,240 00
.....	...	..	....	2000	22000	....	6000	15000	.....	115500	96000	.....	.....	33000	1,240 00

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, etc., avec les espèces, qualités et valeur du poisson dans la province d'**Ontario**, pour l'année 1888.

Noms des divisions.	Navires et bateaux employés.							Matériel de pêche.							
	Navires ou remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Rets à chambres.		Verveux.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$		$
Division du lac Supérieur	5	223	10650	19	55	9110	130	171300	14865	...	...	14	4650	...	...
do de l'île Manitouline	18	412	48300	90	100	16250	324	271050	45500	130	675	40	17400	...	...
do de la baie Georgienne	13	307	37300	52	145	23180	372	598260	83687	555	705	...	...	34	437
do du lac Huron	1	20	1000	4	98	8314	297	63725	20220	3878	8353	15	3180	...	...
do du lac et de la rivière Sainte-Claire	...	...	...	...	63	1444	241	...	...	3433	3096	...	...	4	50
do de la rivière Détroit	1	10	1500	40	27	803	87	...	...	28	2665	...	...	1	20
do du lac Erié	15	153	22600	49	233	18520	416	8392	1950	5933	3953	195	65575	20	160
do du lac Ontario	3	65	3550	11	122	8425	302	126134	20271	4140	2700	...	...	25	754
do de Prince-Edouard et de la baie de Quinté	3	30	8000	9	109	2715	283	41600	3450	3800	3355	...	...	142	2850
do de Lennox, Addington et Frontenac	...	...	...	...	49	790	65	11368	958	...	...	...	...	45	905
do de l'île Wolfe et Kingston	...	...	...	...	18	588	28	3372	511	...	...	...	...	42	616
do de Rockport, Brockville et Cornwall	...	...	...	...	246	7200	336	...	...	...	...	...	...	...	...
do de Prescott, Russell et Carleton	...	...	...	...	25	250	25	...	...	...	...	...	...	...	...
do de Leeds, Lanark et Rideau	...	...	...	...	5	40	5	...	...	...	...	...	...	16	270
do du comté de Renfrew	...	...	...	...	24	114	40	350	147	...	...	...	...	...	...
do du lac Nipissingue	...	...	...	...	12	385	16	3350	1130	...	...	...	...	...	...
do de Parry-Sound et Muskoka	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
do du comté Wellington	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
do du lac Simcoe	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
do du lac Scugog	1	15	1800	3	200	3000	225	...	...	...	...	...	...	...	...
do du comté de Victoria	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
do do de Peterboro'	...	...	...	...	59	740	59	...	...	...	...	...	...	...	...
Total	60	1235	134700	277	1590	101868	3251	1298901	192689	21897	25502	264	90805	329	6062

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des navires, bateaux et du matériel de pêche, etc.—Province d'Ontario—*Fin.*

Noms des divisions.	Espèces de poisson.													Poisson pour la consommation locale, lbs.	Valeur.
	Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.		$ cts.
Division du lac Supérieur	325	831000	786500	1170	....	5000	.....	71329	.....	.....	117940	.....	40000	32000	173846 14
do de Manitouline	1771	2537659	817380	930	....	.....	.....	128066	.....	1000	135200	5000	.....	17325	328386 43
do de la baie Georgienne	537½	2003900	2029000	1238	435	53000	.....	9200	5500	121000	384910	130784	69170	134000	429227 90
do du lac Huron	608	88619	440267	445	2714	273100	.....	134151	.....	6500	236898	300	14550	32100	110224 66
do de la rivière et du lac Sainte-Claire	127	23300	54600	176	1323	212500	.....	12600	2297	8850	93572	8310	236702	17750	41359 20
do do Détroit	.....	81170	.....	....	....	177440	.....	31140	900	965	5885	9865	32200	1100	19191 25
do du lac Erié	.....	306213	75	....	....	6902563	4257	411741	1815	109966	901677	129052	545240	313154	487604 47
do du lac Ontario	.....	14932	20548	....	372	2591924	11275	50243	237000	82878	58163	94854	208400	.....	171701 80
do du Prince-Edouard et la baie de Quinté	150	224464	90000	....	692	160884	230	156	510	10706	40189	61188	316280	.....	54924 58
do de Lennox, Addington et Frontenac	.....	179000	16500	....	1000	4200	3800	4000	100	13000	107150	24950	56200	.....	30796 50
do de l'île Wolfe et Kingston	.....	.....	6000	....	....	.....	8300	5750	1200	4340	1550	62350	51675	.....	6536 15
do de Rockport, Brockville et Cornwall	.....	.....	.....	....	....	.....	29400	11100	6875	49840	11350	96100	198000	.....	17258 90
do de Prescott, Russell et Carleton	.....	200	.....	....	....	.....	2650	5000	9000	6900	12700	9700	76500	.....	4935 00
do de Leeds, Lanark et Rideau	.....	.....	10000	....	1000	.....	4300	.....	6200	42100	10650	44000	135900	.....	15072 00
do du comté de Renfrew	.....	1500	1400	....	....	.....	2270	2020	4350	3725	4140	7550	100800	.....	4651 80
do du lac Nipissingue	.....	4350	.....	....	....	9600	.....	7526	1126	2650	31370	50614	15150	.....	6373 52
do de Parry Sound et Muskoka	....	200	20000	....	....	1550	.....	.....	500	2500	6000	300	14000	.....	3068 50
do du comté de Wellington	.....	.....	6000	....	....	37000	60000	.....	.....	3500	.....	2500	45000	.....	7735 00
do du lac Simcoe	.....	.....	23000	....	....	13500	.....	2000	18200	30200	10000	55000	20000	.....	9949 00
do du lac Scugog	.....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	200000	80000	.....	.....	100000	.....	19800 00
do du comté de Victoria	.....	.....	1000	....	....	4000	1000	.....	15000	25000	5000	.....	6000	.....	3240 00
do do Peterboro'	.....	2000	22000	....	....	6000	15000	.....	115500	96000	.....	.....	33000	.....	17240 00
Total	3518½	6298507	4344270	3959	7536	10452261	141882	886022	626073	701620	2174344	792417	2314767	547429	1963122 80

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans la province d'**Ontario**, pendant l'année 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Poisson blanc	Brls.	3,518½	10 00	35,185 00
do	Lbs.	6,298,507	0 08	503,880 56
Truite	"	4,344,270	0 10	434,427 00
do	Brls.	3,959	10 00	39,590 00
Hareng	"	7,536	4 00	30,144 00
do	Lbs.	10,452,261	0 05	522,613 05
Anguille	"	141,882	0 06	8,512 92
Esturgeon	"	886,022	0 06	53,161 32
Maskinongé	"	626,073	0 06	37,564 38
Achigan	"	701,620	0 06	42,097 20
Doré	"	2,174,344	0 06	130,460 64
Brochet	"	792,417	0 05	39,620 85
Poisson commun	"	2,314,767	0 03	69,443 01
Consommation locale	"	547,429	0 03	16,422 87
Total pour 1889				1,963,122 80
do 1888				1,839,869 09
Augmentation				123,253 79

ÉTAT du nombre et de la valeur des navires et bateaux, et des appareils de pêche employés dans Ontario pendant l'année 1889.

—	Valeur.
	$
60 navires ou remorqueurs (tonnage 1,235)	134,700
1,590 bateaux	101,868
1,298,901 brasses de rets	192,689
21,897 do seines	25,502
264 rets à chambres	90,805
329 verveux	6,062
3,528 hommes employés.	
	551,626

ANNEXE No 8.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DU MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR L'ANNÉE 1889, PAR M. ALEXANDER McQUEEN, INSPECTEUR.

WINNIPEG, 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon sixième rapport annuel sur les pêcheries du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest pour l'année finissant le 31 décembre 1889. Vous trouverez joints à ce rapport l'état statistique ordinaire ainsi que les rapports des gardes-pêche et gardiens des différents districts placés sous l'opération de l'Acte des pêcheries. Je pourrais, dès le début, dire que la vaste étendue du territoire et les difficultés et les frais de voyage m'empêchent de donner même une idée générale des ressources poissonneuses du grand Nord-Ouest. Cependant, on en connaît assez par les explorateurs, les missionnaires et les pionniers de la colonisation pour assurer qu'il n'existe probablement pas une partie du continent qui soit aussi bien arrosée de lacs et de rivières, et qui soit aussi réputée comme possédant en abondance de bon poisson comestible, dont le poisson blanc, le doré et l'esturgeon sont les principales variétés. Je me bornerai toutefois à ce que j'ai eu directement sous mon contrôle dans les sections colonisées du Manitoba et du district voisin d'Assiniboïa. Les gardes-pêche constatent qu'en somme la pêche a été bonne cette année; mais on n'a pas pris tout à fait autant de poisson, les grands établissements ne s'étant pas livrés à cette industrie sur un aussi grand pied que dans l'été précédent. Les commerçants qui ont une flotte et d'autre matériel de pêche sur le lac Winnipeg trouvent les saisons courtes comparées à celles des grands lacs de l'Ontario. Ils ne peuvent commencer avant le 10 juillet, quand la débâcle se fait sur le lac, et il leur faut arrêter le 4 octobre, où s'ouvre la saison de prohibition, ce qui leur laisse moins de quatre mois pour leurs opérations. Peut-être qu'à cause des clameurs qui s'élèvent sur le dépeuplement des eaux et la disette parmi les Sauvages, n'est-ce pas un mal sans mélange que d'avoir une courte saison de pêche et de sévères règlements sur les pêcheries.

M'est avis que beaucoup s'alarment sans raison à propos de la rareté du poisson blanc dans nos eaux. Je ne suis pas indifférent à la nécessité d'établir une rigide protection de nos pêcheries ; et c'est pourquoi je sens aussi fortement que jamais la nécessité d'avoir au moins deux piscifactures dans cette région, pour stimuler la culture et la propagation non seulement du poisson blanc, mais encore des autres espèces qui peuvent s'acclimater dans nos eaux intérieures. Je remarquerai néanmoins que l'industrie de la pêche sur nos grands lacs n'est encore que dans l'enfance. Comme vous le verrez plus loin, j'ai pris la peine de consulter un ingénieur pour qu'il me donnât quelque idée de la superficie et de l'étendue de quelques-uns de nos lacs, et quand on les fait contraster avec de pareilles masses d'eau ailleurs, l'absurdité des clameurs sur une disette absolue de poisson paraît évidente aux yeux de tout observateur impartial. Il n'y a que trois établissements à l'œuvre sur le lac Winnipeg en été, et leur pêche collective ne pouvait être comparée à celle des pêcheurs sur les lacs Erié, Huron et Ontario. Il n'y a qu'environ un tiers du lac Winnipeg qui ait été exploité à cet égard. Les Sauvages continuent encore de pêcher pendant la saison du frai, en prétendant qu'ils ont droit d'en agir ainsi en vertu du traité, mais avec la stricte mise en vigueur des règlements il n'y a pas d'occasion d'empêcher le développement de l'industrie poissonnière, ou de priver les Islandais, les Métis ni même les Sauvages, de ce qui est devenu pour eux un moyen tangible de subsistance

durant toute l'année. Ceux qui ont fait de l'agitation pour amener une suppression du commerce de poisson, ont essayé de faire croire que l'extrémité du lac Winnipeg manquait tellement de poisson blanc que les commerçants ont été forcés d'opérer en d'autres sections du lac. Mais cette assertion n'est pas d'accord avec les faits, car cette extrémité du lac n'a jamais été beaucoup exploitée par les commerçants, vu qu'elle est en majeure partie le théâtre de la pêche d'hiver faite par de modestes pêcheurs, qui y pêchent chaque hiver avec un succès très satisfaisant. MM. Reid et Clark, les premiers commerçants qui aient opéré sur un grand pied au lac Winnipeg, ont d'abord tendu leurs rets dans l'été de 1881, à dix milles de l'embouchure de la rivière Rouge, mais n'y prirent pas de poisson blanc. Puis ils essayèrent le voisinage de l'île aux Elans, à 20 milles plus au nord, sans de meilleurs résultats. Ils opérèrent ensuite à la Grosse-Ile, à 80 milles de l'embouchure de la rivière Rouge, où ils ne prirent que quatre tonneaux de poisson blanc dans l'été de 1881. L'hiver suivant, ils se procurèrent dix tonneaux de poisson blanc, acheté en grande partie des colons islandais. Dans l'été de 1882, il eurent encore assez de succès à la Grosse-Ile, jusqu'au milieu de juillet, mais ils furent obligés de transporter leurs opérations sur la Petite-Saskatchewan, parce qu'ils n'auraient pu couvrir leurs dépenses s'ils fussent restés à l'extrémité sud du lac. Pour cette raison, les grands commerçants n'ont jamais opéré dans les étés suivants à cette extrémité du lac, mais se sont établis à l'île Berens, à douze milles au sud de la rivière Berens, et sur la Petite-Saskatchewan, où ils ont depuis pêché chaque été avec un succès satisfaisant. L'établissement de Robin et Cie, qui a eu une ligne de vapeurs de transport aux Grands-Rapides pendant nombre d'années, a construit des congélateurs et des glacières à cet endroit où il a fait la pêche pendant quelque temps chaque été, dans ces deux dernières années. On voit par là que les opérations de pêche sur le lac Winnipeg sont loin, après tout, d'avoir les proportions que les promoteurs de l'agitation s'efforcent de leur prêter.

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE.

Le commerce a été assez heureux pendant l'année écoulée, et a donné beaucoup d'ouvrage à une classe de la population qui, sans cela, aurait été exposée à bien des privations et de la misère. Deux mille personnes ont trouvé, directement ou indirectement, dans cette industrie, le moyen de leur aider à gagner leur vie. Il y a eu cinq remorqueurs et trois barges, d'un jaugeage de 955 tonneaux, et d'une valeur de $38,000, engagés dans cette branche d'industrie pendant la saison, sur le lac Winnipeg; vingt-quatre bateaux bordés à clin et évalués à $6,200; ainsi que 31,167 brasses de rets à mailler, estimés à $4,474, employées par les principaux établissements exerçant la même industrie. Il y a eu en outre 510 autres bateaux montés par d'autres pêcheurs, qui ont fait usage de 21,833 brasses de rets à mailler évaluées à $3,926; des permis pour 175 rets à mailler, cinq seines et trois rets à chambres ont été délivrés pendant l'année et ont réalisé $792; ce qui, avec $29 d'amendes, forme le total de $821. Les remorqueurs et les barges ont stationné exclusivement sur le lac Winnipeg. Les rets à chambres (à mailles de 8½ pouces dans la poche) ont servi à la baie du Pigeon et à la pointe du Grand-Marais.

Voici un relevé de la pêche de cette année, comparée à celle de l'année précédente:—

	Livres.	Valeur.
1888	4,648,250	$180,687
1889	4,359,927	167,679

La consommation de poisson parmi les Sauvages est quelque peu difficile à établir, mais une soigneuse estimation faite par les gardes-pêche la porte à $1,500,000 livres, évaluées à $58,000. Ceci porte le rendement total pour l'année à 5,859,927 livres, évaluées à $225,679. Outre la pêche même, d'autres industries se sont formées avec ce commerce. Un nommé W. J. Guest a manufacturé à l'île aux Rennes et à la rivière Saskatchewan 850 gallons d'huile avec le gras et les déchets de poisson blanc et d'autres sortes de poissons. Il l'a vendue à Winnipeg à 40 centins le gallon, et on s'en sert pour lubrifier l'outillage mécanique. Le procédé de fabrication est simple. Les déchets sont bouillis dans des cuves en tôle, puis on les coule et on les met en

barils, prêts pour le marché. Les Sauvages des Grands-Rapides, de la Petite-Saskatchewan et du district du fort Alexander ont fabriqué et vendu aux commerçants 200 gallons de la même huile. MM. C. W. Gauthier et Cie ont manufacturé 18½ petits barils, soit 2,260 livres de caviar avec des œufs d'esturgeon pris à la baie du Pigeon et au Grand-Marais. Ils l'ont vendu à New-York, et ont réalisé, à 60 centins la livre, $1,356. Ils ont aussi fabriqué 270 gallons d'huile avec le gras d'esturgeon.

C. W. GAUTHIER ET CIE.

Voici un état des opérations de cet établissement, dans l'année, sur le lac Winnipeg :—

Pêche.	Livres.	Valeur
Poisson (frais)	897,500	$44,875
do (salé	30,000	981
Doré	70,000	2,100
Esturgeon	83,000	2,490
Brochet	4,555	91
Barbue	600	18
	1,083,335	$50,555

Navires, bateaux et hommes employés :—

Remorqueur *Glendevon*, 7 hommes	$ 8,000
do *Miles*, 3 hommes	6,000
Barge *New Brunswick*, 2 hommes	3,000
13 bateaux à voile, 39 hommes	3,900
18,850 brasses de rets à mailler pour pêcher le poisson bl.	1,939
1,750 do do do l'esturgeon.	245
3 rets à chambres	600
2 bateaux pour la pêche aux rets à chambres	200
Congélateurs, glacières, et autres constructions	14,000
	$37,884

W. ROBINSON ET CIE.

Voici un état des opérations de cet établissement dans l'année :—

Pêche.	Livres.	Valeur
Poisson blanc (frais)	610,667	$27,480
do salé	18,600	558
Esturgeon	38	2
Doré	53,126	1 594
Brochet	4,787	95
Tullibie	1,476	30
	688,694	$29,759

Navires, bateaux et hommes employés :—

	Valeur.
Ogema & Lady Ellen, 10 hommes	$ 9,000
Barge *North Star*, 2 hommes	2,000
8 bateaux à voile, 16 hommes	1,400
13,500 brasses de rets à mailler	1,890
10 glacières et congélateurs	12,000
	$25,000

COMPAGNIE POISSONNIÈRE DE SELKIRK.

Suivent les opérations de cet établissement pendant la dernière saison :—

Pêche.	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc (frais)	91,090	$4,099
do salé	45,000	1,350
Doré	3,500	140
Brochet	1,400	35
	140,990	$5,624

Navires, bateaux et hommes employés :—

1 remorqueur, 1 barge, 3 bateaux à voiles et 7 hommes... $10,900

	1888.	1889.
	Lbs.	Lbs.
Poisson blanc, frais	1,249,109	1,083,112
do salé	236,600	63,800
Brochet	430,204	364,628
Doré	142,325	154,779
Tullibie	10,454	58,343
Perche	4,545	3,601
Barbue	525	180
Garrot	.....	500
Esturgeon	2,316	45,830
Carpe	.....	5,793
Bar à tête de mouton	.....	900
Truite saumonée	29	121
	2,063,107	1,781,587

Les chiffres ci-dessus accusent une diminution comparativement à l'an dernier. Ceci s'explique par le fait que le poisson a été peu demandé et n'a commandé que de faibles prix l'hiver passé. C'est pourquoi les commerçants en ont gardé une grande quantité. L'hiver doux sur les lacs de l'est et l'abondant approvisionnement de poisson ont encombré le marché, ce qui fait assez peu rechercher le poisson du Manitoba. Les autorités douanières portent à $86,944 la valeur du poisson exporté en 1888; cette année, cette valeur est estimée à $85,827. Les commerçants de poisson ont trouvé un marché pour le vendre à New-York, Chicago, Saint-Paul, Minneapolis, Détroit, Buffalo, Helena, Butte-City, Fargo, Grand-Forks et autres petites villes des Etats voisins. Il en a été expédié une quantité considérable dans l'est à Windsor, Toronto et Montréal. Le reste est resté au Manitoba.

LAC DES BOIS.

En conformité des instructions reçues l'année dernière, j'ai refusé d'émettre des permis pour la pêche aux rets dans le district du lac des Bois durant la dernière saison. Cela a désappointé un ou deux commerçants qui avaient fait, durant l'été précédent, des préparatifs pour exploiter nos eaux. M. D. F. Reid, un des principaux hommes qui demandaient des privilèges de pêche, se détermina à opérer à la baie Buffalo, sur le côté américain. Outre ses affaires avec les pêcheurs américains, il a acheté du poisson des Sauvages du Canada. M. Reid a emmagasiné son poisson au Portage-du-Rat, d'où il l'a expédié aux marchés des Etats-Unis.

Voici un état de ses opérations durant l'année écoulée :—

Esturgeon,	46	tonneaux,	pris dans la baie Buffalo.
Doré,	12	do	acheté des Sauvages.
Poisson blanc,	29	do	do
Truite,	1	do	do

MM. Bostedt et H. P. Asmass, du Michigan, ont manufacturé et exporté à New-York par le chemin de fer Canadien du Pacifique 230 livres de noues et 4,900 livres de caviar.

PASSES-MIGRATOIRES.

La question des obstructions qui empêchent le poisson de remonter les rivières est parfois une source d'embarras pour les gens qui résident dans le voisinage de quelques-uns de nos cours d'eau. On fait quelquefois des plaintes contre les compagnies de chemins de fer et les propriétaires de moulins ayant pratiqué des barrages dans les cours d'eau, qu'ils n'établissent pas les passes-migratoires nécessaires. La prinpale accusation portée pendant l'année l'a été contre la Compagnie du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest à cause de son barrage à Westbourne. J'ai visité plusieurs fois cette localité, et les autorités de ce chemin de fer ont exprimé fortement le désir non seulement de se conformer à la loi, mais de satisfaire les demandes de la population. Quoique le barrage, après sa reconstruction l'an dernier, ait été pourvu d'une passe-migratoire appropriée, on prétendait néanmoins que le poisson ne remontait pas en quantité suffisante, de sorte qu'après avoir de nouveau visité l'endroit, les autorités du chemin de fer ont placé une nouvelle passe-migratoire qui, je crois, répondra pleinement aux besoins le printemps prochain. Une autre difficulté se présentait à Birtle où, par suite d'une inondation, le barrage dans le ruisseau de la Queue-d'Oiseau avait été emporté. Les propriétaires, en reconstruisant ce barrage, avaient négligé d'y établir une passe-migratoire. Quand j'appris ce fait je notifiai le gérant en fonction d'établir une passe-migratoire conformément à la loi. Cela s'est fait en novembre dernier. En nombre d'endroits, des déversoirs avaient été mis en travers des cours d'eau pour intercepter le passage du poisson. On constata que les principaux infracteurs à cet égard étaient des Sauvages. Deux cas près de l'embouchure de la Petite-Saskatchewan donnèrent beaucoup d'ennui pendant un certain temps. M. Clay, de Rapid-City, détruisit les déversoirs, en conformité de mes instructions. Je suggère qu'on demande aux agents des Sauvages de conseiller à ceux-ci de renoncer à cette pratique, car autrement je serai forcé de les poursuivre s'ils la continuent une autre année.

LES SAISONS DE PROHIBITION.

La saison de prohibition pour le poisson blanc, d'après les règlements actuels s'étend du 5 octobre au 10 novembre. Tous ceux qui ont quelque expérience de nos eaux conviennent que ces dates embrassent la période vitale où fraie le poisson blanc, particulièrement dans le lac Winnipeg. Quelques-uns, toutefois, soutiennent que cette période est plus tardive en des parties des lacs Manitoba et Winnipegoosis. Le garde-pêche Gilchrist, dans son rapport relatif à Assiniboïa, prétend aussi que la date pour les lacs Qu'Appelle et Long doit être fixée non seulement plus tard, mais pour une plus longue période. Il est difficile, vu ces divergences d'opinion, d'adopter un règlement uniforme pour la saison de prohibition. Je suis cependant d'avis que la saison du frai ne commence pas plus tard que le 5 octobre, comme à présent; mais, si l'on fait quelque changement, je recommande une prolongation de temps, soit du 10 au 30 novembre. M. Gilchrist admet que le poisson blanc pris le 30 novembre est du poisson perdu. Le poisson blanc commence à chercher les hauts fonds de bonne heure en octobre dans les lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegoosis; et pour cette raison ce ne serait pas dans l'intérêt de la protection à lui donner que de fixer plus tard que le 5 octobre le commencement de la saison de prohibition.

Les saisons de prohibition ont été assez bien observées durant l'année dernière, et les gardiens ne rapportent que peu d'infractions aux règlements. Les gens trouvés coupables de contravention à cet égard ont été amenés devant les magistrats et condamnés à l'amende. Les Sauvages continuent encore de pêcher pendant la saison de prohibition, et je suggère qu'il serait à propos de demander aux autorités qui les contrôlent d'aider à restreindre cet abus. Comme le commerce augmente, d'autres branches d'emploi vont s'ouvrir pour les Sauvages, et leur permettront de moins compter sur cette pratique. Les gages qu'ils pourraient gagner autrement suffiraient à les faire subsister pendant l'hiver. Les Sauvages peuvent obtenir des gages satis-

faisants, et ils reçoivent maintenant des provisions considérables de la part des commerçants de poisson et des marchands de bois, qui les emploient dans leurs camps et leurs scieries pendant toutes les saisons de l'année.

PISCICULTURE.

Cette question devient maintenant une question vivante parmi ceux qui s'intéressent aux pêcheries. L'agitation qui se poursuit depuis des années, de fait, sans interruption depuis l'inauguration de ce commerce, peut faire quelque bien, si elle hâte seulement l'établissement de piscifactures pour la propagation et la culture du poisson dans nos eaux. Des expériences ont été faites tant par moi que par des particuliers, consistant à déposer des alevins, importés des Etats-Unis, dans un certain nombre de petits lacs; et il reste à savoir avec quel succès. Le surintendant général Baker, du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest, s'est procuré 250 achigans noirs de la piscifacture du Minnesota, en octobre 1886, et les a fait déposer dans le lac Plat, près de Birtle. Il dit qu'un individu en a pris un, en juillet dernier, qui pesait une livre et un quart, bien que les alevins, quand ils furent déposés, n'eussent pas en moyenne plus d'une once de poids. Ceci indique que les eaux en question sont propres à la propagation de cette espèce de poisson. Grâce à l'obligeance du colonel Marshall McDonald, commissaire des pêcheries des Etats-Unis à Washington, j'ai obtenu une provision d'alevins de carpe d'Allemagne, qui ont été déposés, tard en automne, dans un étang de moulin près de Rapid-City, et dans le lac Minnewawa, près de Glenboro', dans le Manitoba-sud. S'il s'établit des piscifactures l'an prochain, l'œuvre utile ainsi commencée peut se continuer sur un plus grand pied, et avec d'avantageux résultats, il faut l'espérer. De différentes sections du pays il me vient de nombreuses demandes d'alevins de carpe allemande et d'achigan noir, pour les déposer dans les petits lacs, mais je ne puis y satisfaire, n'en ayant pas les moyens. Avec une piscifacture une fois en opération, cette difficulté se trouvera surmontée, et le département des pêcheries aura la coopération cordiale de la population pour la culture et la propagation du poisson. Dans beaucoup des Etats voisins, la question de la pisciculture a spécialement occupé l'attention des autorités sur ces matières, avec ce résultat que les piscifactures propagent le poisson blanc, la truite, l'achigan, la carpe et autres variétés de poissons comestibles, dans les eaux américaines. Je crois qu'ils nous ont donné à cet égard un exemple digne d'être imité.

PISCIFACTURES.

Comme le département des pêcheries a maintenant à l'étude le projet d'établir deux piscifactures au Nord-Ouest, l'une au Manitoba et l'autre à Assiniboïa, on me permettra de suggérer où l'une d'elles devrait être fixée. Je crois que celle pour le Manitoba répondrait mieux à l'objet auquel elle est destinée si elle était établie à Winnipeg. Elle peut y être construite à meilleur marché qu'ailleurs; et comme il y existe un système d'aqueduc en opération, son entretien serait plus économique, non seulement parce qu'on éviterait les frais de la force motrice, mais parce qu'on aurait pour les besoins de la piscifacture en tout temps un bon approvisionnement d'eau pure filtrée. Il y a aussi une autre raison de la fixer à Winnipeg. Cette ville est le centre du réseau de chemins de fer de la province et offre en conséquence toutes les facilités pour le transport des alevins dans les différentes sections du territoire.

ÉTENDUE DES TRAPPES D'EAU DU MANITOBA.

Comme la question de la rareté du poisson dans le lac Winnipeg et d'autres lacs intérieurs du Manitoba est devenue le thème de grandes discussions, et qu'on craint que l'approvisionnement de bons poissons comestibles ne s'épuise en ce pays, j'ai fait préparer par un ingénieur civil une estimation de l'étendue des nappes d'eau de cette province. Je transmets ci-joint son rapport avec la carte qui l'accompagne, de façon que le département puisse avoir une meilleure idée de l'étendue des eaux de ce territoire.

"ALEX. MCQUEEN, écr, "WINNIPEG, 15 novembre 1889.
"Inspecteur des pêcheries.

"MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai soigneusement estimé l'étendue des eaux et lacs du Manitoba, et dans cette partie du district de Saskatchewan situé au nord de la province du Manitoba, au sud du 54° de latitude nord, et à l'ouest de la partie nord, aussi comprise, du lac Winnipeg, ainsi que cette partie de la province d'Ontario située à l'ouest de la ligne méridienne tirée au nord, de l'est de 'l'île au Chasseur.'

"Comme base d'estimation de ces étendues d'eau, j'ai pris la carte de la province du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest publiée par le département de l'intérieur en 1885, et je trouve que l'étendue totale des eaux comprises dans les limites ci-dessus, telles que les indique cette carte, est de 22,017 milles carrés.

"Ceci, bien entendu, ne comprend pas les rivières, non plus que le grand nombre de lacs qu'on sait exister, mais que n'indique aucune carte.

"Je suis d'avis qu'on pourrait, de ce chef, ajouter à ces chiffres au moins cinquante pour 100, ce qui porterait l'étendue totale à 33,025 milles carrés, et cela sera probablement regardé plus tard, quand on aura fait des explorations complètes, comme au-dessous de la réalité. J'annexe une liste donnant en détail la superficie des différents lacs, etc.

"LISTE donnant les superficies respectives des lacs et eaux du Manitoba et du territoire adjacent :—

MANITOBA.

	Milles carrés.
Cette partie du lac Winnipeg située dans la province.....	4,963
do Winnipegoosis do	1,347
do des Bois do	50
Lac Manitoba.....	1,712
Lac de l'Embouchure Blanche.....	16
Lac-Traverse, lacs Bennie, Falcon, Benton et Agnès.....	25
Lac du Bonnet, et lac sur la rivière Winnipeg.....	41
Lac à l'Ours, 21 ; lac des Oies, 35 ; lac aux Feuilles, 33 ; lac du Corbeau, 39.....	128
Lac au Peuplier et lac au Gros Poisson.....	25
Lac au Doré, lac au Héron, lac Long, etc.....	75
Lac de l'Ile, 28 ; lac à la Truite, 85 ; lac aux Oies, 78.....	191
Lac à la Poule-d'Eau.....	87
Lac au Pélican, n° 2.....	29
Lac Saint-Martin.....	125
Lac à la Loutre, 8 ; lac au Chien ; 36 ; lac aux Cygnes, 9...	53
Lac Plat.....	109
Lac au Rocher et lac au Pélican, (n° 2) 25 ; lac aux Cygnes, 8.	33
Lac au Chêne, 12 ; lac Plat, lac Clair et autres lacs, montagnes du Dauphin, 36.....	48
Lac au Dauphin, 387 ; lac du Flux et du Reflux, 43.....	430
Lac du Cygne et lac du Pélican, (n° 3).....	123
Lac du Daim, 44 ; lac de l'Aigle, 29 ; lac du Daim (n° 2), 54 ; lac Mauvais, 18.....	145
Lac Rouge, 257 ; lac Abina, 41 ; lac aux Cygnes, 43.....	341
Lac au Soulier, 35 ; lac au Goëland et Pugwash, etc.....	87
Lac au Chat, 257 ; lacs sur la rivière du lac au Chat, 37...	294
Lac de la Famille, 272 ; lac à l'Eau Blanche, 35.....	297
Cette partie des lacs sur la rivière des Anglais, au Manitoba	49
do du lac Seul, au Manitoba.....	445
do du lac Saint-Joseph, au Manitoba.....	231
Autres petits lacs, sans nom pour la plupart.....	1,593
Total de la superficie des eaux du Manitoba.....	13,129

Superficie des eaux de cette partie des Territoires du Nord-Ouest située au nord du Manitoba et au sud du 54° de latitude nord et à l'ouest du lac Winnipeg, aussi compris :—

	Milles carrés.
Partie du lac Winnipeg	4,588
do Winnipegeosis	774
do Grand et Petit lac Playgreen	164
Lac William, 46; lac de l'Orignal, 211	257
Lac de l'île de l'Ours Sauvage	117
Lac La Croix, 42; lac du Daim Rouge, 39	81
Lac au Cèdre, 246; lac au Bison, 11	257
Petits lacs non mentionnés	115
Total	6,353

Superficie des eaux de cette partie de l'Ontario située à l'ouest d'un méridien tiré au nord de l'extrémité est de l'île du Chasseur :—

	Milles carrés.
Cette partie du lac des Bois située dans l'Ontario	876
do du lac la Pluie dans l'Ontario	298
do du lac Seul do	568
do des lacs sur la rivière des Anglais dans l'Ontario	58
Etendue des autres lacs indiqués sur la carte	735
Superficie totale	2,535
Grand total	22,017

Note.

Superficie totale du lac Winnipeg	9,551
do Winnipegosis	2,011
do des Bois	1,015
do la Pluie	638

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
D. CODD, *I. C.*

RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Le travail fait par les gardes-pêche a été en somme satisfaisant. Il n'y a pas de communications postales avec bien des endroits du lac Manitoba et du lac Winnipeg; et il est par conséquent extrêmement difficile pour ces messieurs de communiquer avec l'inspecteur aussi librement et aussi souvent qu'il serait désirable, même en été; en hiver, c'est pire. Les gardes-pêche Johnson et Archer, le premier à la rivière Berens, le second au lac Saint-Martin, ont pour cette raison de la difficulté à envoyer leurs états à temps pour mon rapport annuel, sauf quand ils font un voyage spécial ou qu'il leur arrive de trouver quelqu'un venant à Winnipeg, ce qui n'est pas toujours possible dans la première moitié de janvier. Cela fait que, chaque année, à cette époque, je suis retardé dans la préparation de mon rapport, parce que je n'ai pas de nouvelles de deux ou trois des districts les plus importants sous mon contrôle. A cause de cette difficulté, je recommande qu'on change l'année des pêches de manière à correspondre avec l'exercice et avec celle de quelques autres départements. Par là on aurait amplement le temps de préparer un rapport plus complet qu'il n'est possible de le faire, à la hâte, après la clôture de l'année civile, et si près de la date de la convocation du parlement. Les facilités pour voyager sont aussi plus grandes en été qu'en hiver, et les gardes-pêche ont également plus de loisir alors qu'en hiver. Ces fonctionnaires ont usé de vigilance dans la mise en vigueur de la saison de prohibition

MAP OF PARTS OF
MANITOBA, SASKATCHEWAN,
AND KEEWATIN.
Showing the principal Lakes and Rivers.
SCALE OF MILES.
North Boundary of Manitoba.
LAKE WINNIPEGOSIS
LAKE WINNIPEG
LAKE DAUPHIN
LAKE MANITOBA
Duck Mts.
Riding Mts.
Pembina Mts.
Little Playgreen L.
NORWAY H°
Playgreen Pt
Mossy Pt
Pike R
Little Black R.
Big Black R
Pike L.
Old Wives L.
Windy L.
Poplar R.
Pelican R
Middle L.
Leaf R.
Goose L.
Berins R.
Pigeon R.
Catfish R.
Beaver R.
Blood R.
Loon Cr.
Swan neck Cr.
Hole R.
Bad R.
Black R.
Bear L.
Bay R.
Red River
Assiniboine River
Pembina R.
Brokenhead R.
Icelandic R.
Dog L.
Swan L.
Otter L.
Otter Ls
Mary L.
Clear L.
Long L.
Otter L.
Dog Pt
Pelican L.
Heron L.
Dancing Pt
Gull Pt
Gull I.
Long Pt
Eagle I.
Selkirk I.
Grand Rapids
Nossy Portage
Cedar L.
Moose L.
William L.
Limestone Bay
Limestone R
Summerberry Cr
Saskatchewan R
Moose L. R.
Swan R.
Woody R.
Dawson Bay
Pelican Bay
Devils Pt
Grave Pt
Spruce I.
Channel L.
Big Stone I.
George I.
Poplar Pt
Berins I.
Pigeon B.
St Martins I.
Cat Pt
Lynx I.
Stony Pt
Jackfish B.
Black Bear I.
The Narrows
Rabbit Pt
Warpath B
Little Saskatchewan R
Pelican R.
Pelican L.
Dauphin R.
Waterhen R.
Meadow Portage
Deer Point
Clement I.
Pine R.
Duck R.
Swan R.
Woody R.
Drifting R.
Waller R.
Wilson B.
Turtle R.
Dog R.
Fisher R.
Washow R.
Hamburg B.
Big Grindstone Pt.
Big I.
Bear I.
Black I.
Buffalo Pt
Asandaga R
St Clements Pt
Observation Pt
Icelandic R.
Grassy Narrows
Dog I.
Elk I.
Melasse Pt
Willow Pt
Bat L.
Bear L.
Narrows
Devils I.
Crane B.
Steep Rock Pt
Otter L.
Duck I.
Long I.
Sandy B.
Marshy Pt
St Francis
Whitemans R.
Portage la Prairie
Portage
Winnipeg
Bertle
Birch I.
Island I.
Long I.
Pelican I.
Dog Pt
Two R.
Sandy R.
Dancing Pt
Gull R.

Superficie
du Manitoba e
compris :—

Parti

Lac
Lac
Lac
Lac
Petit

Superfici
tiré au nord d

Cett

Eten

Sup

Le trava
communicati
et il est par
avec l'inspec
été ; en hiver
Berens, le se
leurs états à
ou qu'il leur
possible dans
époque, je su
nouvelles de
cause de cett
à correspond
on aurait am
ble de le fair
convocation
qu'en hiver,
fonctionnair

et des règlements de pêche en général ; et avec l'expérience acquise, j'espère que la besogne se fera encore mieux à l'avenir. Ci-joint un sommaire de leurs rapports pour l'année expirant le 31 décembre 1889.

SAINT-LAURENT—LAC MANITOBA.

Le garde-pêche Daniel Devlin, qui a la charge des pêches de la rive sud-est du lac Manitoba, dans le voisinage de Saint-Laurent, dit que le rendement dans son district a été un peu inférieur à celui de l'année précédente. Il a visité toutes les stations de pêche depuis la Longue-Pointe au nord jusqu'à la Mission, de là au sud-ouest jusqu'à Totogan, et a constaté que la saison de prohibition était bien observée, sauf par deux personnes qu'il se propose de poursuivre en justice pour infraction aux règlements.

La quantité de rets à mailler en usage se montait à environ 7,000 brasses, évaluées à $1,400 ; et on a employé à la pêche 25 chaloupes et esquifs, dont la valeur était de $10 à $20, et le tonnage, de 600 à 1,000 livres. Ce pourquoi le nombre de bateaux a diminué comparativement à celui de l'année dernière, c'est qu'il ne s'est pas fait de pêche, excepté pour la consommation locale, avant que la glace ne fût prise sur le lac.

Voici un relevé du poisson pris pour en faire commerce, pendant la saison :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	35,780	$1,789
Doré	100,000	3,000
Brochet	250,000	3,750
Tullibie	8,000	160
Total	393,780	$8,699

Ce préposé estime la consommation locale du poisson blanc à 40,000 livres, valant $2,000 ; celle du doré et du brochet, à 20,000 livres, valant $375 ; celle du poisson mêlé, à 25,000 livres, valant $375. Ce qui porte le rendement total de toutes espèces de poisson à 478,780 livres, d'une valeur collective de $11,449.

C'est au printemps hâtif qu'on attribue la diminution de la pêche de l'année. Les commerçants ont cessé d'acheter deux semaines plus tôt que dans les années précédentes, et la saison de pêche dans l'automne a commencé deux semaines plus tard que d'ordinaire.

100 hommes se sont adonnés à la pêche en ce district. Ils avaient 25 chaloupes, évaluées à $350, et 7,000 brasses de rets à mailler. Comme la plupart des rets sont fournis par les commerçants, ils ne constatent pas d'augmentation pendant l'année écoulée. Il a été délivré vingt-sept permis. L'emploi de seines a été discontinué parce qu'on a trouvé que la saison était trop courte.

Voici les diverses espèces de poisson qu'on a pris dans le lac Manitoba :—poisson blanc, poisson-bison, brochet, doré, tullibie, garrot, carpe et barbue. Les principaux acheteurs ont été A. G. Hepworth, John McKenny, Pierre Chaboyer, Fillion et Cie, Hugh Armstrong, N. D. Bradstock, Joseph Hamlin et Smalley et Chantler. Les postes d'expédition du poisson pour ce district sont à Westbourne, sur la ligne du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest, et à Redburn, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique.

FORT ALEXANDRE, LAC WINNIPEG.

Le garde-pêche John Wood rapporte que la pêche a été quelque peu meilleure durant l'année écoulée, surtout celle du poisson blanc. Ce district s'étend le long de la rive est du lac Winnipeg, depuis le détroit de Huard au sud jusqu'à l'embouchure de la rivière Rouge. Ce préposé réside depuis plus de treize ans dans le district, et ne l'a jamais trouvé bon pour la pêche d'été, quoiqu'il y ait toujours eu un assez bon rendement en hiver. Voici ce qu'a donné la pêche du poisson blanc :—

	Lbs.
Port-Alexander	88,000
Grand-Marais	3,800
Rivière Noire	21,945
Rivière du Trou	9,400
Rivière de la Mauvaise Gorge	5,010
Total	128,155

Voici ce qu'a rapporté la pêche d'autres espèces de poisson :—

	Lbs.
Doré	11,112
Esturgeon	8,900
Tullibie	1,428
Barbue	13,375
Poisson mêlé	73,943
Total	108,758

Ceci fait pour ce district un rendement total de 236,913 livres, dont 117,058 livres ont été employées à la consommation locale. 139 hommes ont été occupés à la pêche, avec 149 chaloupes et canots, estimés à $1,192, et 5,920 brasses de rets à mailler. Sur ce nombre, 112 étaient des Sauvages, et le reste des pêcheurs porteurs de permis. M. C. W. Gauthier a employé un rets à chambres au Grand-Marais, pour la pêche de l'esturgeon. Les propriétaires de scieries de ce district ont fait plus attention à la sciure et aux déchets de bois, et s'efforcent autant que possible de se conformer à la loi.

LES "NARROWS," LAC MANITOBA.

Le garde-pêche H. Martineau a la charge des rives ouest, est, nord et nord-est du lac Manitoba, du lac du Flux et du Reflux, du lac du Chien, et des creeks et ruisseaux qui les avoisinent. La saison de prohibition a été généralement bien observée, et les Sauvages n'ont pas pêché sur un aussi grand pied que de coutume pendant la saison du frai. Ils commencent à comprendre l'avantage de ne pas pêcher dans ce temps-là. Ce préposé rapporte que le poisson blanc est la principale pêche de son district, et qu'on en prend en abondance dans les mois de mai, novembre, décembre et janvier; mais peu pendant le reste de l'année. Quand le poisson est pris en mai, voici comment on le prépare: On le fait d'abord sécher et fumer, puis on le broye en une masse aussi fine que la poudre; ce produit est ensuite mêlé avec de l'huile faite des déchets, et, avec le poisson fumé, il forme le principal aliment des Sauvages et des Métis en été. Le doré, le brochet, le tullibie, la carpe et la perche sont aussi abondants dans ces eaux; mais, chose étrange, les Sauvages n'en pêchent pas tant qu'ils se peuvent procurer du poisson blanc. On ne manufacture pas beaucoup d'huile, et on ne prend pas de poisson blanc simplement pour en faire de l'huile, comme cela se pratiquait autrefois. Cependant, on fait encore un peu d'huile avec les déchets de poisson, et les Sauvages s'en servent tant pour leur alimentation que pour l'éclairage.

Cent soixante-quinze hommes ont pêché pendant l'année. Sur ce nombre, 155 ont fait la pêche pour eux-mêmes. Il a été employé 6,900 brasses de rets à mailler, évaluées à $1,380 ; un petit sloup d'environ 5 tonneaux, estimé à $100 ; 55 petits esquifs, et autant de canots d'écorce de bouleau, valant de $8 à $50 chaque, ont été toutes les embarcations dont se sont servis les pêcheurs dans ce district.

Voici quel a été le rendement des pêches, d'après M. Martineau :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	20,000	$1,000
Doré	15,000	450
Brochet	30,000	600
	65,000	$2,050

La consommation locale, non compris celle des Sauvages, est estimée à 250,000 livres de poisson blanc, évaluées à $7,500 ; 7,000 livres de doré, d'une valeur de $140 ; 30,000 livres de brochet, d'une valeur de $300, soit une valeur totale de $7,940 pour la consommation locale.

GROSSE ILE, LAC WINNIPEG.

Le garde-pêche John Helgason a un district qui s'étend de Hoosavick, près de l'embouchure de la rivière Rouge, le long de la rive ouest du lac Winnipeg, jusqu'à la pointe de la Meule-de-Moulin, vis-à-vis du détroit du Huard. A Hoosavick, quinze hommes ont pêché pour eux-mêmes, dans les mois de septembre et octobre, n'y ayant pas de poisson blanc dans cette localité pendant l'automne. Dix hommes ont pêché à Gimli, quinze à la pointe de l'Ivrogne, et dix à la barre de Sable. A tous ces endroits la pêche se fait assez largement durant toute l'année. Les espèces de poisson qu'on y prend sont le doré, le brochet, le tullibie, le garrot et une petite quantité de menu poisson. Ce préposé rapporte que le poisson blanc est la principale pêche en hiver. Dix-huit hommes ont pêché à la Grosse-Ile toute l'année, ne suspendant leurs opérations que pendant les saisons de prohibition. Il existe un grand nombre de frayères de poisson blanc dans le voisinage de cette île. A la pointe de la Meule-de-Moulin, limite nord de ce district, sept pêcheurs ont pêché pendant l'hiver ; leur pêche a été principalement du poisson blanc. La pêche a été aussi bonne, sinon meilleure, que pendant l'année précédente à cet endroit, si l'on prend en considération le nombre d'hommes qui y ont été employés, et la petite quantité de ficelle dont on s'est servi. Le garde-pêche Helgason a visité toutes les stations de pêche en octobre, et a trouvé que la saison de prohibition était bien observée. Il se plaint que les Sauvages continuent encore de pêcher dans le temps du frais sur les hauts-fonds contigus à la Grosse-Ile, à l'île Noire et à l'île au Daim, ce qui endommage beaucoup les pêches de la localité.

Voici un état du rendement de la pêche en ce district :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	53,020	$2,120
Brochet	70,400	704
Barbue	9,050	181
Esturgeon	3,100	124
Garrot	4,550	45
Doré	39,900	798
Tullibie	81,000	810
Poisson mêlé	117,500	1,175
Consommation locale	160,200	1,602
Total	538,220	$7,559

Les pêcheurs de ce district n'ont pas employé de grands bateaux, sauf que le capitaine Bainfield a exploité un sloop pondant quelque temps à la Grosse-Ile. Le matériel de pêche consistait pour la plus grande partie en petits bateaux et en canots, et en rets à mailler. Il y avait en tout 86 bateaux évalués à $1,298, et montés par 94 hommes, avec 11,826 rets à mailler, estimés à $1,288.

FAIRFORD, LAC MANITOBA.

Le garde-pêche W. Archer, des Gorges du lac Saint-Martin, rapporte que la pêche de son district a été bien inférieure à celle de l'an dernier. Cette diminution est attribuée à deux causes : le peu de profondeur de l'eau dans les rapides de la Petite-Saskatchewan, à deux milles de l'embouchure, au lac Winnipeg, et au grand nombre de rets tendus dans la baie de l'Esturgeon, près de l'embouchure de la même rivière, lesquels ont empêché le poisson de remonter la rivière jusqu'au lac Saint-Martin. On suggère que les pêcheurs de la baie de l'Esturgeon transportent leurs rets plus loin dans le lac. La pêche a été aussi médiocre cette année aux Gorges Fairford. Les Sauvages, trouvant que le poisson se faisait rare, sont partis à bonne heure en décembre pour faire la chasse qui leur a très bien réussi, le gibier abondant cette année. Voici uue estimation du rendement des pêches de ce district :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	50,000	$1,500
Doré	20,000	400
Poisson mêlé	180,000	1,800
Total	250,000	$3,700

La pêche du poisson blanc, l'année dernière, a donné 247,500 livres, mais en y comprenant 40,000 livres, qu'on a prises dans le lac Winnipegoosis et la rivière de la Poule-d'Eau. A ce dernier endroit, on a pris cette année 90,000 livres de poisson blanc, ainsi que 50,000 livres de doré. Ceci forme pour ces deux endroits un rendement total de 390,000 livres pour cette année, contre 463,000 livres pour l'année précédente. Sur les 250,000 livres prises dans le district de Fairford, 50,000 livres ont été vendues, et le reste employé à la consommation locale. Toute la pêche dans ce district s'est faite par des Sauvages et des Métis, qui y ont employé environ 7,000 brasses de rets à mailler, estimées à $1,400, et 75 chaloupes et canots montés par 80 hommes. A la rivière de la Poule-d'Eau, trois commerçants engagés dans la pêche d'hiver ont employé 20 hommes. Ils se sont servis de 5,000 brasses de rets à mailler, estimées à $1,000.

LAC PLAT, STONEWALL.

Le garde-pêche J. A. Fraser rapporte que le poisson n'y a pas été aussi abondant que dans les années précédentes. Le brochet est le seul poisson de qualité marchande en cette localité. Il n'en a pas été vendu de l'extrémité sud, la pêche ayant à peine suffi à la consommation locale. La pêche pour le marché s'est principalement faite aux *Narrows*, où il s'est vendu 60,000 livres de brochet qui ont rapporté $1,000; Le rendement total de l'année est estimé à 75,000 livres, qui ont réalisé $1,500. Dans le mois d'avril, quand le poisson remontait les rivières pour frayer, ce préposé a été obligé d'arrêter parmi les colons la pratique consistant à tuer le poisson à coups de fusil et de fourche. Douze hommes ont pêché avec 600 brasses de rets à mailler, d'une valeur de $90.

RIVIÈRE BERENS, LAC WINNIPEG.

Le garde-pêche J. B. Johnson, qui a la charge du district le plus important sur le lac Winnipeg, constate que la pêche d'hiver a été meilleure que dans l'année précédente. Les principaux fonds de pêche en ce district sont à l'île Beren ou île Marécageuse, à la baie du Pigeon, à la Tête-Plate, à la Tête-du-Taureau, à la Petite-Saskatchewan et à l'île aux Rennes. Les saisons de prohibition ont été bien observées. Deux hommes ont été poursuivis et condamnés à l'amende pour avoir pris de l'esturgeon en dehors de la saison à la baie du Pigeon. La pêche d'hiver a commencé vers le 25 novembre, et elle a fourni au commerce 149,270 livres de poisson blanc; 29,270 livres de plus que dans l'année précédente. Il a été aussi pris 5,700 livres d'esturgeon, évaluées à $220. La consommation de toute espèce de poisson par les Sauvages est estimée à 225,000 livres. Tout ce poisson a été pris au sud de la rivière Beren. Le poisson pris cet hiver pesait en moyenne 4½ livres. Les principaux pêcheurs engagés dans ce commerce ont été Raymond et Anderson, Vincent Smith, Charles French et Jesse Matheson. Outre ceux-ci, quinze Sauvages ont pêché dans ce district.

La pêche d'été se fait presque toute par des grands établissements de pêche, et la saison s'étend du 8 juin au 4 octobre. Les établissements qui ont opéré sont ceux de J. W. Gauthier et Cie, Wm Robinson et Cie, et la Compagnie Poissonnière de Selkirk. Leur pêche totale s'est élevée à 1,913,039 livres de toute espèce de poisson, estimées à $85,938. Sur cette quantité, 1,692,767 livres étaient du poisson blanc, et 77,000 livres, de l'esturgeon. Il n'est pas sans à-propos d'ajouter ici que ce total comprend 202,894 livres de poisson blanc pris à l'île Selkirk, près des Grands-Rapides. Les établissements ci-dessus ont employé 5 remorqueurs, évalués à $30,000; 3 barges, évaluées à $8,000, et 24 bateaux à voile, d'une valeur de $6,200. Ils ont utilisé 37,350 brasses de rets à mailler, estimées à $5,479. Outre ceci, MM. C. W. Gauthier et Cie ont employé deux rets à chambres et 2,000 brasses de rets à mailler pour la pêche à l'esturgeon, le tout évalué à $800.

DISTRICT DE LA RIVIÈRE ROUGE.

La pêche qui se fait dans ce district n'est pas considérable ; elle consiste principalement en poisson commun. Quatre hommes y ont pêché pendant l'été, et ont vendu le produit de leur pêche à Winnipeg. Leurs noms sont A. L. Davis, Joseph Samson, Daniel Swell et Etienne Dupré. Ils ont employés 8 hommes et 200 brasses de seines, estimées à $150, ainsi que 6 chaloupes, d'une valeur d'environ $120.

Le rendement total des pêches de ce district peut se récapituler ainsi :—

	Livres.	Valeur.
Doré	50,000	$1,500
Brochet	30,000	600
Esturgeon	10,000	500
Poisson mêlé	175,000	1,750
	265,000	$4,350

Sur cette quantité, 75,000 livres ont été vendues au commerce à Winnipeg.

RAPPORT DU GARDE-PÊCHE F. C. GILCHRIST.

FORT QU'APPELLE, ASSINIBOÏA, 31 décembre 1889.

J'ai l'honneur de transmettre mon rapport annuel sur les pêches de la rivière Qu'Appelle et des lacs voisins. Voici une estimation de leur rendement pour l'année écoulée :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	25,000	$1,250
Tullibie	80,800	3,232
Brochet	100,000	2,000
Doré	10,000	300
Total	215,800	$6,782

L'état ci-dessus accuse une diminution considérable dans la pêche du poisson blanc comparativement à celle de 1888, causée en partie parce que nombre des meilleurs pêcheurs ne pêchent pas pour le marché ; et par le rendement moindre de nos lacs, dont les pêches décroissent rapidement par suite de la pêche ruineuse que font les Sauvages dans le temps du frai. Il n'a pas été délivré de permis, et à moins que le système de permis ne soit mis en vigueur dans toute l'étendue de l'Assiniboïa, pas un pêcheur de mon district ne pêchera pour le marché, et partant, on ne prendra pas de permis.

Il y a eu 22 hommes employés aux pêches, avec 17 chaloupes d'une valeur de $200, et 100 rets d'une valeur de $400. Les Sauvages ont fait plus de pêche que de coutume cette année, surtout dans le temps du frai. Leur pêche totale a été de 250,000 livres, composées principalement de tullibie, de brochet et de poisson commun.

Certains fonctionnaires du département des affaires des Sauvages font à ces derniers une grande injustice en les encourageant à pêcher pendant les saisons de prohibition, contribuant ainsi à détruire en quelques années ce bienfait inestimable pour toute société—le poisson frais.

Les lacs et rivières de l'Assiniboïa baissent davantage tous les ans, à cause de la continuation de la sécheresse. Cela, bien entendu, a un très mauvais effet sur les pêches.

La saison actuelle de prohibition, du 5 octobre au 10 novembre, ne couvre pas le temps du frai du poisson blanc dans ce district. Le tullibie commence à jeter ses œufs vers le 15 octobre, et cette année, n'a pas fini de frayer avant le 15 novembre. Le poisson blanc a gagné les battures vers le 1er novembre, et était dans sa pleine saison de frai vers le 15 novembre ; le 23 novembre j'ai vu deux femelles et deux mâles dont les œufs et la laitance coulaient abondamment, quand on les sortit du rets. Après le 30 novembre, tout le poisson blanc que j'ai vu prendre des rets, sauf deux femelles qui étaient chargées de frai, était du poisson perdu. Quand enfin on

reconnaîtra que nos lacs sont petits, qu'on n'y fait pas seulement la pêche en été, mais beaucoup aussi en hiver, on adoptera un système plus rationnel et mieux adapté aux conditions locales que celui actuellement en vogue. Pour le district d'Assiniboïa, je recommande pour le poisson blanc une saison de prohibition commençant le 15 octobre pour se continuer jusqu'au 31 décembre, ces deux dates inclusivement.

RAPPORT DU GARDE-PÊCHE O. T. STONE.

CRAVEN, T.N.-O., 31 décembre 1889.

J'ai l'honneur de transmettre le rapport suivant sur les pêches du lac Long et des environs pour l'année expirant le 31 décembre 1889.

Il me fait plaisir de constater que dans tout le cours de l'année écoulée il n'y a pas eu d'infractions aux règlements de pêche qui méritent d'être remarquées pendant la saison de prohibition ou l'autre. On a pris une plus grande quantité de poisson blanc, car on a exercé sur un plus grand pied qu'auparavant l'industrie de la pêche au lac Long.

Depuis l'ouverture de la saison pour le poisson blanc, soit le 10 novembre, il a été employé à cette pêche quatre équipages de blancs et vingt familles, ainsi qu'une centaine de Sauvages et Métis. Mais il n'y avait qu'une faible proportion de Métis ; tous, tant Sauvages que Métis, appartenant au traité n° 4. Le plus qu'ils ont utilisé de rets en aucun temps a été 140 rets à mailler (les seuls en usage), et la totalité du rendement des pêches pour l'année peut être estimée comme suit :

Poisson blanc	16,400
Brochet	11,800
Doré	500

On a pris aussi beaucoup de carpes et de poissons-bisons; mais comme ce n'est pas du poisson de qualité marchande, ils ont été consommés principalement par les Sauvages.

RÉCAPITULATION.

Espèces.	Quantité.	Valeur.
Poisson blanc, frais	2,517,282 lbs.	$125,884 10
do salé	93,600 "	4,680 00
Doré	449,638 "	13,490 14
Brochet	596,147 "	11,922 94
Esturgeon	110,738 "	5,536 90
Tullibie	172,704 "	1,727 04
Barbue	24,025 "	480 50
Poisson mêlé	395,793 "	3,957 93
Total	4,359,927 lbs.	$167,679 55

J'estime la consommation faite par les Sauvages, en comprenant l'Assiniboïa, à 1,500,000 livres, évaluées à $58,000 ; ce qui porte le rendement total de l'année à 5,859,927 livres de toute espèce de poissons et à une valeur totale de $225,679.55.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. McQUEEN,

Inspecteur des pêcheries.

ANNEXE No 9.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, POUR L'ANNÉE 1889, PAR L'INSPECTEUR THOMAS MOWAT.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur les pêcheries de cette province, avec des états statistiques et les rapports condensés des divers gardes-pêche. Ces états accusent une bien plus forte augmentation en valeur que ceux d'aucune année précédente depuis que les opérations de pêche ont commencé en cette province. Les chiffres comparatifs montrent l'augmentation suivante par rapport à la dernière saison, sans parler de la consommation de poisson faite par les Sauvages:—

Valeur totale, 1889	$3,348,067 61
do 1888	1,902,198 50
Augmentation, 1889	$1,445,869 11

Cette énorme augmentation provient de l'abondance tout à fait exceptionnelle du saumon dans la rivière Fraser; d'un léger accroissement dans le paquage de la côte; d'un grand accroissement dans le rendement de la pêche du skil, et d'un faible accroissement dans la capture des phoques à fourrure et des loutres de mer.

Le total des capitaux engagés, comparés à ceux de la dernière saison, est comme suit:

1888	$1,036,132 00
1889	1,315,272 00
Augmentation, 1889	$ 279,140 00

Cette augmentation résulte de la fondation de huit nouvelles fabriques de conserves; quatre sur la rivière Fraser, deux sur la Naas, et deux sur la Skeena.

Il y a aussi de nouvelles goëlettes de plus grande dimension, de meilleure classe, et qui sont mieux équipées que les anciennes dans la flotte de pêche aux phoques à fourrure.

Voici le nombre de personnes employées dans les pêches, en le comparant avec celui de la dernière saison:—

Saison de 1888	5,940
do 1889	7,789
Augmentation, 1889	1,849

SAUMON.

Le paquage du saumon en conserves, qu'on regarde toujours comme le principal produit commercial des pêcheries de cette province, a atteint l'énorme quantité de 20,122,128 boîtes de 1 livre, ce qui donne, à 12 centins la livre, $2,414,655.36, soit une augmentation de 11,288,181 livres sur la saison de 1888. La seule rivière Fraser

a contribué pour 11,112,288 livres ; mais malgré cette immense augmentation je suis convaincu qu'assez de saumons l'a remontée pour paquer au moins 15,000,000 de boîtes de 1 livre de plus, s'il y avait eu suffisamment de main-d'œuvre, d'agrès de pêche et de matériel pour le prendre et le mariner.

Les résidants sur la rivière Fraser sont unanimes à croire que jamais il n'y a eu une pareille abondance de saumon. Au commencement du printemps, la perspective n'était pas brillante, l'état de la rivière ne présageant pas que le poisson y abonderait. L'eau était remarquablement basse, et a été très claire tout l'été, la légère couche de neige dans les montagnes s'étant fondue aux chaleurs excessives du commencement du printemps, en sorte que les inondations avaient toutes pris fin avant qu'on se mit à pêcher. Le poisson était plus abondant dans les petits cours d'eau où nous avions déposé les alevins, et en quantité suffisante dans les autres cours d'eau, où on l'avait déjà trouvé assez abondant. Pourtant, ceux qui avaient des doutes sur le succès de la piscifacture de la rivière Fraser sont à présent les premiers à en faire l'éloge, et ils paraissent croire que l'adjonction annuelle d'alevins contribuera largement à aider la nature à répondre à la demande toujours croissante qu'on fera vraisemblablement de ce poisson.

Le paquage des fabriques de conserves du littoral a été plus considérable qu'à la dernière saison, quoiqu'il n'en ait pas été paqué autant par fabrique ; River's-Inlet a été le seul endroit où l'affluence du poisson a approché un peu de ce qui s'est vu à la rivière Fraser.

Voici la proportion du paquage des établissements de conserves sur la côte et sur la rivière Fraser .

	Boîtes de livre.
Rivière Fraser, 16 fabriques de conserves..	14,789,856
Littoral, 12 fabriques de conserves.....	5,332,272
Total :	20,122,128

L'affluence du saumon dans les rivières Skeena et Naas a été fort considérable, au point que plusieurs des fabriques de conserves ont pêché avec des seines sur la côte extérieure, emportant le produit de leur pêche chez elles au moyen de petits vapeurs.

Un certain nombre des paqueurs du nord préparent actuellement de grandes seines pour faire la pêche à l'extérieur plus vigoureusement dans la saison prochaine.

J'annexe un tableau indiquant le paquage de chaque fabrique de conserves de la province depuis l'inauguration de cette industrie, y compris les nouvelles fabriques construites pendant cette saison : —

SAUMON paqué dans la **Colombie-Britannique** depuis 14 ans—Caisses.

Nom de la compagnie.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	Total.
Ewen et Cie	3,125	8,334	13,700	8,380	6,191	18,900	20,000	10,438	9,600	23,000	15,000	23,000	10,470	33,700	203,838
Findlay, Durham et Brodie	4,122	11,087	7,885	4,162	5,300	10,200	9,600	4,926			5,300	5,915	3,300	12,410	84,207
Holbrooke et Cie	2,600	9,000	12,000												23,600
Finlayson et Lane		11,966													11,966
English et Cie		24,000	17,166	8,813	5,061	18,500	26,000								99,540
Cie de paquage de la Col.-B.			12,625	5,200	2,048	19,987	21,500	5,250		12,952	5,000	10,000	5,000	21,056	120,618
Cie de paquage Delta			16,500	11,500	9,500	19,989	26,700	11,735		21,315	7,506	10,324	6,771	22,150	163,990
King et Cie			13,570	5,585											19,155
Lane, Pike et Nelson			11,655												11,655
B. Haigh et Fils				6,850	9,722	21,000	15,401	9,630							62,603
Adair et Cie					4,333	17,590	20,478								42,401
Laidlaw et Cie						16,350	27,365	11,440	6,650		7,894	10,324	6,771	22,150	108,944
Cie de paquage British-Union							7,560	6,170							13,730
Cie de paq. British-American							15,000	4,600		12,000	6,000	11,000	10,000	25,000	83,600
Cie de paquage de Richmond							9,600	9,200	4,952	7,850	10,127	10,150	7,804	17,170	76,853
E. A. Wadhams								11,856			14,600	9,850	5,720	18,334	60,360
Cie de paquage de Wellington								10,055	8,780	12,500	11,250	11,500	7,200	20,100	81,385
Cie de paquage Phœnix								10,401	4,055		10,000	9,000	4,000	20,917	58,373
Spratt's Ark								4,000	4,400						8,400
Cie de pêche Bon Accord											6,500	12,525	5,140	17,771	41,936
Cie de paquage de Harlock												6,500	4,440	15,480	26,420
Cie de paquage d'Inverness		3,000	5,500	5,812	9,924	11,560	12,137	7,480	12,345	6,300	10,587	11,729	13,805	8,125	118,304
Cie de paquage de Windsor			3,000	4,791	9,770	10,000	12,385	7,304	10,546			12,000	12,872	8,772	91,440
Metlakatlah							5,000	6,871	9,772		8,300				29,943
Cie de paq. British-American								5,200	11,297		12,000	12,965	17,709	12,332	71,503
Cie de paq. de la riv. Skeena								7,000	12,247	6,600	15,000	13,548	15,060	10,100	79,555
Cie de paq. Balmoral								4,173	7,351			8,350	10,660	9,081	39,615
Cie de paq. de la baie Alerte						5,500	4,600	6,400	7,000	6,000	1,200	4,200	5,000	7,162	47,062
H. E. Croasdaile						7,700	9,600	10,983							28,283
Cie de paquage de Douglas							6,500	9,400							15,900
Pêche de la rivière Naas									8,500						8,500
A. J. McLellan													12,318	10,200	22,518
Cie de paq. de Rivers-Inlet							5,635	10,780	11,887		15,000	7,023	12,000	16,700	79,025
Cie de paquage Wannock									8,496			4,180	8,000	9,022	29,698
Cie de paquage Quashela								11,000	3,364						14,364
Cie de paquage de Sea-Island														18,225	18,225
C. de paq. de la Passe du Canot														14,300	14,300
Cie de paquage Beaver (*Castor*)														14,253	14,253
C. G. Hobson et Cie														15,106	15,105
Cie de paquage de Cascade														4,600	4,600
Cie de paq. du Pacifique Nord														9,995	9,995
Cie de paq. C.-B. (à r. lim.) Naas														5,000	5,000
Total paqué chaque année—Caisses—(48 btes de 1-lb.)	9,847	67,387	113,601	61,093	61,849	177,276	255,061	196,292	141,242	108,517	161,264	204,083	184,040	419,211	2,160,763

La diminution dans la quantité de saumon frais et salé a été faible, et elle est due pincipalement à la rareté de la main-d'œuvre et à la limitation des permis sur la rivière Fraser.

En déférant à mon rapport de l'an dernier sur le paquage à la rivière Columbia et au territoire de l'Alaska, je dois dire que la Columbia accuse encore une diminution de 30,000 caisses, le total paqué ne faisant que 352,000 caisses, tandis que celui de l'Alaska s'est élevé à 600,000. Le nombre des fabriques de conserves dans l'Alaska a augmenté de 50 pour 100 sur celui de 1888. Les commissaires des pêcheries des Etats-Unis ont de graves appréhensions, et on verra par le rapport de Livingstone Stone que les eaux de l'Alaska seront bientôt plus dépeuplées de poisson que celles même de la Californie, de l'Orégon ou de Washington. Il dit que " dans une petite rivière large seulement de 60 verges et d'une longueur de 30 milles il a vu 10,000 saumons pris d'un seul coup de scine, et en ce jour-là, 150,000 saumons furent pris dans la même rivière." Sa mission à l'Alaska, à cette époque, avait pour objet de choisir un emplacement pour une piscifacture, et de faire rapport sur les moyens d'établir des règlements pour empêcher les eaux de l'Alaska d'être dépeuplées de poisson.

FLÉTAN.

Le commerce de flétan que fait notre population se réduit presque à rien. Presque toute la pêche a été absorbée par la consommation locale. D'après le tarif américain de 1882, un préposé des douanes pourrait ajouter un droit d'un demi-centin par livre sur le flétan expédié dans la glace. Même si nos citoyens étaient libres d'envoyer leur flétan gelé aux Etats-Unis en franchise, ils trouveraient difficilement un marché, car les coalitions américaines pour le commerce de poisson frais sont si intéressées dans les goëlettes de pêche américaines qu'elles essaieraient de fermer tout accès à nos expéditeurs. Cet état de choses continuera tant que notre côte restera sans protection et que les Américains seront libres de pêcher impunément dans nos eaux.

SKILL.

Le rendement de ce poisson accuse une augmentation de 1,076 barils sur celui de l'an dernier. La plus grande quantité a été embarillée par le capitaine C. A. Lundberg, de Vancouver, qui amena une colonie d'une quinzaine de ses parents et établit des stations de pêche sur la côte ouest de l'île Charlotte. On a fendu ce poisson dans le dos, on l'a désossé, on lui a enlevé la tête et la queue, de sorte qu'un baril de 200 livres de skil vaut au consommateur 300 livres de hareng, de maquereau, etc. Il n'a fallu qu'une petite partie du paquage ci-dessus pour répondre à la demande locale, et les marchands entreprenants de Vancouver et Victoria essaient d'ouvrir pour le reste un marché en Australie, dans l'Amérique du Sud, à Honolulu, dans les Etats-Unis et le Canada-Est, sous le nom de " Blackerel." Comme pour tout autre poisson nouveau, il n'est pas facile de lui ouvrir un débouché ; mais dès que son excellente qualité sera connue du public il sera difficile d'en fournir assez au commerce. On ne sait pas exactement quelle est la proportion de skil que les Américains ont prise dans nos eaux, mais on estime que la quantité pêchée par eux égale celle du flétan.

OOLACHAN.

Comme le goût délicat de ce poisson devient mieux connu, chaque année en apporte une demande croissante, et quand la rivière Fraser n'y suffit pas, il vient de la Naas, ces deux rivières étant les seules de la province où on le trouve en quantité, surtout dans la dernière, où des centaines de tonneaux d'oolachan sont gaspillés chaque saison après être pris, principalement par des Sauvages des Etats-Unis qui les laissent pourrir sur la rive.

Cela mécontente nos propres aborigènes, et les fait murmurer. On devrait mettre fin à la coutume de détruire ce poisson, et les Sauvages qui ont quitté la Colombie-Britannique pour émigrer dans l'Alaska devraient être forcés de chercher leur nourriture là où ils résident maintenant.

ALOSE.

Il n'en a pas été pris, à ma connaissance, dans la rivière Fraser pendant cette saison, mais on en prend parfois un peu dans le golfe, autour des Race-Rocks et à d'autres endroits. Le gardien du phare aux sources sableuses de la Fraser dit avoir recueilli une certaine quantité de poisson qui lui parut étrange, mais avait l'air de gros harengs. Il était d'avis qu'il s'assemblait à la marée montante, et qu'il avait été tué en venant en contact avec les arches en fer du phare. Je n'ai pas vu le poisson, mais je ne doute pas que c'était de l'alose. Il est difficile de dire s'il y en a ou non une affluence dans la Fraser durant cette saison, car les rets employés pour la pêche du saumon sont à mailles trop grandes pour prendre ce poisson, et on n'y pêche que le saumon.

Les commissaires des pêches de l'Orégon disent que l'alose se montre en grande quantité dans la rivière Columbia, et devient pour cet Etat une source de revenu. Si notre population a la patience d'attendre quelques années, elle la verra probablement abonder également dans la rivière Fraser.

ÉPERLAN.

L'augmentation du rendement de ce poisson, comparé à celui de l'année dernière, est considérable, et continuera tant que la population continuera de s'accroître.

La demande qu'on en fait est meilleure que pour la plupart des espèces de poisson frais, parce qu'on peut le prendre dans presque toutes les saisons de l'année dans les eaux salées des détroits.

Ce ne sera qu'une question de temps, en attendant que la pêche de Miramichi soit réduite au point qu'il faudra tirer de la côte l'approvisionnement d'éperlan.

SARDINES ET ANCHOIS.

Ce sont là des poissons qu'on consomme ici en quantités à peu près égales que dans les saisons précédentes; mais personne, que je sache, n'a songé à établir une fabrique pour les mettre en conserves. L'espèce de sardines ici est très grosse et d'une excellente qualité.

HARENG.

Ce poisson abonde le long de la côte ouest de l'île Vancouver et plus au nord. On le dit gros et d'une belle qualité pour le mariner. Celui qui se vend sur les marchés locaux est pris dans les baies et les havres du golfe ; il est petit et d'une qualité médiocre. Cependant, il est abondant, et si la main-d'œuvre était à bon marché il pourrait être préparé avec aussi peu de frais qu'en d'autres endroits.

ESTURGEON.

La consommation de ce poisson a aussi augmenté sur nos marchés locaux ; il en a été exporté de plus grandes quantités que dans l'année précédente.

L'augmentation est de 103,100 livres, mais s'il y avait une vraie pêche d'esturgeon sur cette rivière la quantité prise excéderait de beaucoup celle qu'accusent les rapports précédents de la province. Beaucoup ont demandé des renseignements à ce sujet, mais jusqu'à cette date personne n'a essayé d'en faire exclusivement la pêche.

FOURRURES MARINES.

Les états accusent dans le rendement de cette saison une augmentation de 5,587 peaux de phoques à fourrure, et de 25 loutres de mer. Il s'est pris sur la côte 1,922 peaux de phoque de plus qu'en 1888 par nos navires, et 2,558 de plus par les navires étrangers, qui ont vendu leurs captures à Victoria.

Le tableau ci-après montre en détail ce qu'a pris la flotte de pêche du phoque pendant cette saison :

RELEVÉ du nombre de navires, de chaloupes et d'hommes qui ont fait la pêche des bêtes marines à fourrure dans la Colombie-Britannique, avec le rendement et la valeur pendant la saison de 1889.

Noms des navires.	Noms des armateurs.	Tonnage.	Nombre de chaloupes.	Nombre d'hommes.	Phoques pris sur la côte de la Colombie-Britannique.	Phoques pris dans la mer de Behring.	Nombre total de phoques.	Valeur.
								$
Pathfinder	Carne et Munsie	66	6	24	942	48	990	9,900
Viva	do	92	6	22	1,481	2,182	3,663	36,630
Mary Taylor	do	42	11	25	748	.....	748	7,480
Teresa	Babbington et Cie	63	7	23	482	828	1,310	13,100
Annie C. Moore	C. Hackett	213	7	23	802	1,318	2,120	21,200
Lily	Morris Moss	70	18	41	500	532	1,032	10,320
Penelope	do	70	6	21	384	1,769	2,180	21,800
Lily	do	68	13	26	280	74	354	3,540
Sapphire	E. B. Marvin	123	25	52	1,364	1,626	2,990	20,900
Aurora	Adolph Wasburg	41	13	38	816	.....	816	8,160
Juanita	Hall et Goepel	40	13	29	135	29	164	1,640
Ariel	E. W. Bucknam	90	6	22	934	1,400	2,334	23,340
Kate	Chas Spring	58	10	24	624	800	1,424	14,240
Favourite	do	79	10	25	340	1,764	2,104	21,040
Maggie Mack	J. Dodd	70	6	25	777	1,290	2,067	20,670
W. P. Sayword	J. D. Warren	59	12	29	557	1,643	2,200	22,000
Minnie	Victor Jacobsen	46	10	21	200	500	700	7,000
Mountain Chief	do	26	5	13	210	.....	210	2,100
Wanderer	H. Payton	15	6	15	178	.....	178	1,780
Black Diamond	M. Moss	81	12	29	629	55	684	6,840
Beatrice	Wm. Grant	67	7	22	500	700	1,200	12,000
Sierra	.....	10	2	5	80	.....	80	800
Winnifred	.....	10	2	5	22	.....	22	220
		1,499	213	559	12,985	16,585	29,570	295,700
Loutres de mer prises par la flotte de pêche du phoque, 15, à $100 chaque							.....	1,500
Estimation des phoques achetés des Sauvages							4,000	40,000
do loutres de mer achetées des Sauvages, 100, à $100 chaque							.....	10,000
do phoques à poil, 7,000							.....	2,625
Grand total pris par les navires canadiens							33,570	349,825

PHOQUES à fourrure pris par des navires étrangers et vendus à Victoria, C.-B.

Noms des navires.		Nombre de phoques pris sur les côtes de la Colombie-Britannique.	Nombre de phoques pris dans la mer de Behring.	Nombre total de phoques.	Valeur totale.
					$
Walter L. Rich	Américain	1,419	.....	1.419	14,190
San Diego	do	69	.....	69	690
T. H. Lewis	do	242	.....	242	2,420
Venture	do	317	.....	317	3,170
Allie S. Alger	do	253	.....	253	2,530
Harry Dinnes	do	18	700	718	7,180
Lottie	do	.....	625	625	6,250
Mollie Adams	do	.....	1,553	1,553	15,530
Bessie Rulter	do	.....	525	525	5,250
Adele	Allemand	240	1,467	1,707	17,070
Total pris par des navires étrangers		2,558	4,870	7,428	74,280

On voit ainsi qu'il y a plus de navires engagés dans cette pêche que l'an dernier. C'est à cause du règlement, qu'on anticipait, de la question de la mer de Behring. Les navires avaient été précédemment achetés sur la côte de l'Atlantique dans le but de faire cette pêche dans la mer de Behring, mais quand ils furent rendus sur cette côte pour apprendre que la question n'était pas encore réglée, ils s'occupèrent davantage des opérations sur la côte.

CHIEN DE MER.

Ce poisson ne paraît pas décliner en nombre. Il est si abondant qu'il se passera bien des années avant qu'il disparaisse. La quantité d'huile qu'on en a extraite cette année a beaucoup augmenté. Un des commerçants m'apprend que la consommation locale s'accroît dans une telle proportion que les fabriques actuelles ne peuvent suffire à la demande. J'ai eu des demandes de renseignements de la part de quelques-uns des paqueurs de sardines d'Easport, Maine, qui voulaient avoir des échantillons d'huile de chien de mer dans le but, je présume, de l'utiliser dans leur industrie.

BALEINE.

Nos navires n'ont pas encore entrepris la pêche à la baleine, et ce n'est que par hasard que les Sauvages en tuent une.

TRUITE.

La consommation de ce poisson a augmenté de 5,525 livres, quoiqu'il ne s'en prenne pas assez pour suffire à la demande locale.

POISSON MÊLÉ.

Il se compose des espèces suivantes :—Hareng, morue à pierre, merlan, carrelet, sole, petite morue, et raie bouclée—dont la consommation a été à peu près la même que celle de l'année dernière.

CRUSTACÉS.

On a fait une consommation croissante d'huîtres, et comme les huîtrières sont limitées et que la variété est petite, la demande dépasse toujours l'offre.

Les huîtrières où l'on prend aujourd'hui ces mollusques sont en petit nombre ; les principales sont Chemainus, Sooke et Comox. Le garde-pêche Lomas dit que si les modes de pêche actuels ne sont pas changés, les huîtrières seront ruinées.

La consommation de moules va en croissant. Ils abondent dans toutes les parties de la côte, et l'on craint peu qu'ils ne s'épuisent.

HOMARD.

Les journaux américains parlent favorablement des homards implantés par la commission des pêcheries des Etats-Unis. On dit avoir trouvé pendant l'été sur les marchés chinois de San-Francisco une certaine quantité de jeunes homards qu'on suppose provenir de ceux déposés dans la baie de San-Francisco.

ÉCREVISSES DE MER.

On les voit en quantité considérable sur les marchés, et on a récemment découvert de nouveaux fonds de pêche. Le vapeur *Albatros* des commissaires des pêcheries des Etats-Unis a rapporté en avoir trouvé d'excellentes sur la côte occidentale.

PROTECTION.

Les règlements de pêche arrêtés le 26 novembre 1886 semblent être défavorables aux fabricants de conserves, qui objectent particulièrement à la longueur de la suspension hebdomadaire, à la dimension des mailles et aux restrictions qui empêchent de jeter à l'eau les déchets de poisson; mais comme ces dispositions ont été modifiées avant l'ouverture de la saison où ils opèrent, la plupart des fabricants ont été assez satisfaits.

L'arrêté limitant à 450 le nombre de bateaux pour la rivière Fraser a été d'abord impopulaire, et causa beaucoup d'excitation dans une certaine classe de la population. Mais presque tout le trouble fut l'œuvre d'hommes n'ayant jamais exercé l'industrie de la pêche, appuyés par un certain nombre d'aubains, dont la majorité travaillait toujours à gages pour les fabricants de conserves avant cette limitation. Voyant que les permis étaient limités, et que les fabriques de conserves seraient obligées d'acheter le poisson de bateaux étrangers, ils pensèrent qu'ils auraient la bonne fortune de faire une saison profitable, et c'est pourquoi ils insistèrent sur ce qu'il leur plaisait d'appeler leurs droits, sans s'occuper de l'effet qu'un encombrement de chaloupes pourrait avoir pour la rivière. Bien des gens qui n'avaient jamais pêché, ou qui, à mon avis, n'avaient aucune intention de le faire, demandèrent des permis, et ceux qui réclamaient des droits étaient précisément les individus qui pêchaient à gages pour les fabricants de conserves et n'avaient jamais eu de permis en leurs propres noms. A cette règle il y eut quelques exceptions, car les 100 permis accordés aux étrangers ne suffirent pas à pourvoir les pêcheurs de bonne foi ayant eu auparavant des permis en leurs propres noms.

La suspension hebdomadaire et les autres règlements ont été aussi bien observés sur la Fraser qu'il était possible d'y voir avec le personnel en fonction. Il a été imposé quelques amendes pour pêche en deçà des limites, et une pour infraction à la suspension hebdomadaire.

J'ai ordonné à chaque porteur de permis de marquer ses initiales et le numéro de son permis en lettres et chiffres de 4½ pouces sur chaque côté de la proue de sa chaloupe, et les fabricants de conserves ayant des permis pour plus d'une chaloupe, ont reçu instruction de les numéroter par ordre successif, en commençant par le numéro 1 jusqu'au numéro assigné dans leur permis. Par ce moyen, les gardiens pouvaient voir qu'il n'y avait pas un excédant de bateaux de pêche munis de permis. Il n'y a eu qu'un cas où l'on a découvert une contravention de ce genre.

La restriction obligeant les fabricants de conserves d'empêcher les déchets de poisson de se mêler aux eaux a été très difficile à mettre en vigueur, car les enclos faits pour les contenir se brisaient constamment, soit par la pression exercée par ces déchets, le gonflement causé par le passage des vapeurs, ou les grosses lames roulant du golfe—ce qui, chaque fois, emportait une partie de ces enclos.

Le besoin se faisait vivement sentir d'une fixation des limites de la marée pour la pêche dans les estuaires, telle que l'a déterminée le ministre, l'an passé, sur les rivières suivantes :—La Skeena, fixée au village sauvage de Kitsap ; celle de la rivière Naas, à la baie de Finsbury ; celle de la rivière Fraser, à la rivière Sumas ; celle de la rivière Wannuck, au quai de la Compagnie de paquage Victoria ; et celle de la rivière Cowichan, au quai de Cowichan. Cela empêchera le saumon d'être pris et paqué dans les biefs supérieurs et détroits de ces rivières.

M. A. E. Pittendreigh, garde-pêche de Lulu-Landing, rapporte que la suspension hebdomadaire a été assez bien observée, mais à cause de l'épais brouillard qui a régné pendant la plus grande partie de la saison de pêche, il a été tout à fait impossible de surveiller comme il faut la rivière en tout temps.

M. C. D. Grant, stationné en amont de la Fraser, constate que les règlements ont été bien observés, et que les fabricants de conserves et autres personnes ont eu tout le poisson qu'il leur fallait.

M. J. R. Berkeley, gardien de la rivière Comox, dit que les règlements ont été strictement mis en vigueur dans son district, et que les aborigènes se sont procuré assez de poisson pour leurs besoins.

Le gardien Lewis A. Good, de Nanaïmo, n'a pas envoyé de rapport, mais j'ai appris que les alevins de saumon qui y ont été déposés il y a quelque quatre années, ont bien fructifié.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS MOWAT,

Inspecteur des pêcheries de la Colombie-Britannique.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTS GARDES-PÊCHE À L'INSPECTEUR DES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RIVIÈRE SKEENA.

PAR M. R. MORRISON, GARDE-PÊCAE.

J'ai l'honneur de transmettre le rapport suivant comme garde-pêche de la rivière Skeena, pour la saison de 1889 :—

J'ai commencé l'exercice de mes fonctions le 15 mai, ce qui était trop tard, beaucoup de gens ayant pêché avant cette date. Les Sauvages avaient leurs rets tout prêts sans savoir quelle était la dimension des mailles requise par les règlements. On épargnerait beaucoup de peine et ce serait simplement un acte de justice envers eux que d'envoyer un employé parmi eux, quand ils font leurs rets et leurs seines, pour les informer de la dimension des mailles et de la longueur des rets et seines, exigées par les règlements. Ils ne peuvent lire ni parler l'anglais ; quelques-uns de leurs villages ne sont pas visités par un blanc dans toute l'année. Partant, ils ignorent que leur travail puisse être inutile jusqu'à ce qu'ils jettent leurs rets à l'eau, comme c'est arrivé le jour où je suis entré en fonction.

Environ mille Sauvages ne vivent que de pêche dans ce district ; ils pêcheut toute l'année. Chaque mois ils prennent une espèce différente de poisson, soit : du poisson-chandelle, du flétan, de la morue, du hareng, du chien de mer, des phoques et du saumon. Ils se plaignent que les Sauvages de l'Alaska viennent pêcher dans ce qu'ils appellent leurs eaux—c'est-à-dire dans les eaux de la Colombien-Britannique—et ils aimeraient à voir cesser cet abus. Il ne s'est pas pris autant de saumon cette année que de coutume à l'embouchure de la rivière Skeena, tandis qu'il s'en est pris plus que d'habitude au point où cesse la marée. Il s'en est pris plus que dans les huit dernières années vers les sources. Ce pourquoi il s'est pris si peu de saumon à l'embouchure de la rivière, c'est qu'il n'y a pas eu d'inondations cette année, pour que l'eau fût assez sale pour l'emploi des dérivettes ; au contraire, l'eau a été très claire. Vers la fin de la campagne de pêche il se prenait environ 40,000 saumons à bosse par jour.

Pendant la suspension hebdomadaire, particulièrement le dimanche, le garde devrait être sur la rivière.

J'ai été obligé de condamner à l'amende quelques chaloupes et d'en envoyer d'autres à terre chaque dimanche.

La Skeena est une bonne rivière pour le saumon, et, si elle est protégée et surveillée comme il convient, elle soutiendra toujours sa réputation actuelle.

Les Sauvages consomment environ 20,000 saumons tous les ans.

Vous avez reçu mon relevé de la quantité de saumon déjà mis en conserves.

FRASER INFÉRIEURE.

PAR C. F. GREEN, GABDE-PÊCHE.

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur la pêche du saumon dans ce district. Je suis heureux de pouvoir dire que le saumon *saw-quai* a été en plus grande quantité dans la Fraser inférieure que je ne l'aie jamais vu jusqu'ici. Je crois qu'il n'est que juste d'attribuer cette augmentation à la piscifacture. La pêche a été par conséquent plus abondante que de coutume, beaucoup des pêcheurs à l'entreprise ayant gagné jusqu'à $1,500 avec un seul rets et un seul bateau, dans les six semaines d'affluence du *saw-quai*. Le *cohoe* a très peu donné, il n'est jamais venu en quantité rémunérative dans la rivière, et a été d'un mince profit pour les fabriques de conserves.

Dans le cours de l'été j'ai envoyé à la station agronomique d'Ottawa un échantillon de déchets de poisson provenant de la fabrique d'huile de saumon ici. Il a été analysé par M. Shutt, chimiste, qui a fait rapport qu'il valait $34.16 par tonneau. Depuis qu'a été faite cette analyse, on a souvent demandé de cet engrais, et je suis fortement d'avis qu'on pourrait avantageusement tirer parti des déchets des fabriques de conserves s'ils étaient traités comme il faut.

Je puis dire que les nouveaux règlements ont été strictement observés par les établissements de conserves sous ma surveillance.

RIVIÈRE COWICHAN.

PAR W. H. LOMAS, GARDE-PÊCHE.

J'ai l'honneur de faire rapport, pour l'instruction de votre département, que l'an passé il ne s'est pas pêché de saumon à la seine dans la baie de Cowichan. Il a été pris un permis de pêche au rets à mailler, mais le porteur a ensuite décidé de ne s'en pas servir. Les œufs de *saw-quai* déposés dans la rivière Cowichan ont réussi d'une manière satisfaisante ; les Sauvages ont pris de ce saumon en bon nombre l'automne dernier, et j'en ai vu en octobre une grande quantité au fond du lac Cowichan.

Quant à la pêche des huîtres à Oyster-Harbor, je ne puis pas donner de statistique sûre, parce qu'il n'a pas encore été fait de règlement sur cette pêche, et à moins qu'on ne passe un règlement à cet égard, l'approvisionnement diminuera rapidement.

Le rendement de l'huile de poisson pendant l'année a été quelque peu moindre qu'à l'ordinaire, les Sauvages et autres ayant trouvé un emploi plus rémunératif pendant la grande affluence du saumon dans la rivière Fraser.

RIVIÈRE NAAS.

PAR JOHN MCNAB, GARDE-PÊCHE.

En conformité de vos instructions, je suis parti de New-Westminster le 1er juin pour le havre et la rivière Naas, en passant par Victoria, et de là à Port-Essington, sur la rivière Skeena, par le vapeur *Sardonax*. Après avoir fait réparer le bateau du département pour l'ouvrage de la saison, et avoir conféré avec M. Morrison, le garde-pêche de la rivière Skeena, je me serais rendu à la Naas par le bateau si le temps l'eut permis, mais comme de forts vents du nord et du nord-ouest continuaient de souffler, je fus obligé de rester jusqu'au 24; ce jour-là, le vapeur en mission *Glad-Tidings* fit escale à la Skeena en allant à la Naas, et je m'arrangeai pour y prendre passage et pour faire remorquer mon bateau jusqu'à Naas-Harbor.

A mon arrivée je vis que les opérations étaient déjà commencées à la fabrique de conserves de McLennan, à Naas-Harbor, que la nouvelle fabrique de conserves de la Compagnie des Cascades à Echo-Cove se préparait à opérer aussi vite que les circonstances le pouraient permettre, et qu'une nouvelle fabrique de conserves s'installait pour la Compagnie de conserves de la Colombie-Britannique, à Saw-Mill-Cove, du côté ouest de la rivière, à cinq milles environ du havre. Un établissement de salage a aussi été établi à Fishery-Bay, à 20 milles en amont de la rivière, par des personnes faisant affaires sous le nom de "la Compagnie industrielle de la rivière Naas." Elles avaient des permis pour dix bateaux et rets, mais ont vendu, frais, aux fabriques de conserves, la plus grande partie du saumon qu'elles ont pris. Je ne suis pas sûre que les déchets de poisson provenant des établissements de conserves de McLennan ou de la Compagnie des Cascades endommageraient la rivière, si on les y laissaient tomber, car le premier est situé à deux milles au moins et le dernier est à près de quatre milles de l'endroit le plus rapproché où l'on prend du saumon. Cependant, les gérants, sur ma recommandation, ont préparé des chalans qui, une fois chargés, étaient toués et vidés à un endroit indiqué par moi. Comme la Compagnie de conserves de la Colombie-Britannique n'employait pas de steamer, et qu'elle est à une grande distance de tout endroit convenable pour déposer ses déchets, elle a fait construire un grand réservoir perforé où sont mis ces déchets.

Le nombre des Sauvages sur la Naas, qui possèdent des bateaux et des rets, ou qui en obtiennent des gérants des fabriques de conserves et prennent pour elles du saumon à forfait, moyennant un prix stipulé par poisson, augmente chaque année. Autrefois, les gérants de fabriques de conserves, sachant comme les Sauvages sont peu disposés à prendre des permis—car ils croient qu'en ce faisant ils renonceraient pour toujours aux privilèges particuliers qu'ils ne cessent de réclamer—paient invariablement le droit de permis pour tous ceux faisant la pêche pour eux, préférant en agir ainsi plutôt que de voir les Sauvages s'ameuter si on leur demandait de se munir de permis pour eux-mêmes. Cette pratique avait un mauvais effet, en ce qu'elle tendait à confirmer les Sauvages dans leur croyance que la loi ne pouvait les atteindre ; quelques-uns d'entre eux allaient jusqu'à défendre à leurs patrons de payer des permis pour eux.

Le 13 juillet je saisis et retins un bateau et un rets appartenant à un Sauvage qui avait évidemment fait la pêche, et le 15, deux autres dans les mêmes

circonstances. Cela causa une grande excitation et beaucoup de cris et menaces, mais après quelques jours de meilleurs avis prévalurent. Les personnes les plus immédiatement intéressées se rendirent à la raison et signèrent les demandes de permis. Sur ce je relâchai les embarcations sans exiger d'amendes—que je n'aurais d'ailleurs jamais pu recouvrer bien certainement sans l'aide d'un grand nombre de constables spéciaux—mais le point était gagné. Plus tard les Sauvages pour lesquels M. McLennan demandait des permis vinrent faire les demandes en personne. A ce propos je me permettrai de suggérer qu'en adoptant à l'avenir quelques règlements pour limiter le nombre des permis sur la rivière Naas l'on tienne compte du fait qu'un grand nombre de Sauvages en feront sans doute eux-mêmes la demande, et que le refus de les leur accorder produirait vraisemblablement des résultats désagréables.

Il s'est élevé plusieurs querelles entre des pêcheurs Sauvages au sujet d'empiétements sur les fonds de pêche les uns des autres qui menaçaient de devenir formidables, mais j'ai réussi dans chaque cas à leur faire réparer les dommages causés, lorsqu'il y avait lieu; je leur ai de plus fait promettre de se tenir à l'avenir à la bonne distance les uns des autres. J'ai cru qu'il était plus sage d'en agir ainsi que de commencer des poursuites légales, ce qui aurait créé des inimitiés et provoqué des représailles, que la majorité des Sauvages considèrent encore comme la première de toutes les vertus. J'ai eu l'honneur dans une lettre antérieure d'attirer votre attention sur la coutume très blâmable et répandue parmi les pêcheurs Sauvages de la Naas d'emporter des armes à feu dans leurs embarcations en allant pêcher. Je me contenterai d'exprimer ici l'espoir qu'on trouvera des moyens pour faire cesser la chose.

La pêche du saumon sur les rivières Naas et Skeena a été moins satisfaisante que pendant les deux années précédentes. Je n'ai pu m'assurer s'il se présente des années nombreuses de disette à des intervalles réguliers sur ces rivières. A River's Inlet il semble que la même règle existe que sur la Fraser—c'est-à-dire qu'il y a abondance de saumon à tous les quatre ans. Au sujet de la Skeena j'ai appris un fait qu'il vous sera intéressant de connaître. En 1863, bien longtemps avant qu'il y eût un établissement de conserves sur la côte, le saumon a été très rare s'il n'a pas manqué complètement dans cette rivière, et les Sauvages, qui comptaient en grande partie sur cet article de nourriture pour leur hiver, se trouvèrent dans un état de grande misère, et des tribus entières dûrent émigrer à la Naas, où heureusement on avait fait un approvisionnement abondant de saumon et où il y avait un poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Ils vendirent leurs fourrures et tout ce qu'ils possédaient, dans quelques cas mêmes leurs enfants, aux Sauvages Naas pour en obtenir du saumon séché. Malgré mes recherches je n'ai pu constater qu'il y ait jamais eu rien d'approchant depuis cette époque sur la Skeena.

Je recommanderais qu'il ne soit pas permis de pêcher le saumon au rets sur la Naas en amont de la baie des Pêcheries, point assez rapprochée de l'endroit où cessent les eaux de marée, et à partir duquel la rivière est comparativement petite.

Une autre chose très importante que j'ai l'honneur de vous communiquer c'est le fait qu'après la fermeture des établissements de conserves les Sauvages se rendent dans le haut de la rivière, près de leurs villages, et qu'ils y prennent du saumon pour leur usage pendant l'hiver et quelquefois pour le vendre à des personnes qui désirent l'acheter pour le saler. Ils sont bien pourvus de rets assez bons pour s'en servir; ils pêchent presque entièrement en amont des eaux de marée à un endroit où la rivière n'est pas considérable et dans le voisinage des frayères.

Je n'ai jamais observé moi-même ce que je viens de rapporter, car il ne m'est pas arrivé de visiter la Naas après la fermeture des établissements de conserves, mais j'ai appris la chose après de soigneuses enquêtes; d'ailleurs je n'ai pas de doutes qu'il en est ainsi, connaissant comme je les connais les habitudes et méthodes des Sauvages.

Ce n'est que depuis les trois dernières années que les Sauvages de la Naas emploient une autre méthode que leur méthode primitive afin d'obtenir leur approvisionnement de saumon pour l'hiver.

La pêche à l'oolachan sur la Naas a bien réussi en mars et les Sauvages se sont procurer abondance d'huile, un important article de leur nourriture. La méthode suivie pour extraire l'huile n'a cependant pas été perfectionnée.

Le saumon est le seul poisson que l'on recherche du côté de la terre ferme, bien que le flétan abonde à plusieurs endroits. L'on m'a dit que deux goëlettes des Etats-Unis en avaient pris deux bons chargements dans le voisinage du détroit de la Reine-Charlotte au commencement de l'été.

Dorénavant l'on travaillera davantage la pêche à la seine du saumon dans le voisinage des plus petites rivières et creeks des îles et de la terre ferme de la province. Je recommanderais également que l'on prenne bien soin de défendre la pratique très répréhensible qui prévaut sur la côte de l'Alaska et à d'autres endroits de placer des rets ou autres obstructions à l'entrée des petits cours d'eau quand la marée est basse de manière à retenir le saumon qui cherche à remonter avec la marée jusqu'à ce qu'il y en ait en quantité suffisante pour y donner un bon coup de filet.

En terminant je dois exposer que l'on a besoin d'une embarcation plus grande et plus convenable afin de permettre au gardien chargé de surveiller la Naas d'accomplir ses fonctions avec la plus grande efficacité.

A titre d'explication relativement à la pêche du saumon sur la Naas je puis dire qu'en 1888 il n'y avait qu'un établissement de conserves et le paquage ne dépassait pas 12,000 boîtes et à peu près 1,500 barils de poisson salé. On employait environ 55 embarcations et rets. Cette année le paquage est de 19,000 à 19,500 boîtes et bien près de 500 barils de poisson salé, et il a été employé 124 embarcations et rets. Ce n'est pas loin de la capacité moyenne de la rivière, je crois.

RELEVÉ du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux, et du nombre d'hommes employés dans les pêcheries, de la quantité et de la valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poissons, etc., dans la province de la **Colombie-Britannique**, pour l'année 1889.

LOCALITÉ.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.				
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Lignes de fond.						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes.	Esturgeon, lbs.
			$			$			$		$		$					
Riv. Fraser et au sud jusqu'à la frontière américaine	21	336	73000	57	645	33450	4435	120600	79760	1450	3700	....	....	2639	1708000	8700	14789856	258600
De la rivière Fraser au détroit Howe	3	90	4000	15	10	1000	30	1500	1500	8	1600	50	500	40	120000	1000	.....	40000
Du détroit Howe à Smith's-Inlet	....	....	....	....	6	310	18	940	580	200	700	....	....	....	3000	....	....	....
De Smith's Inlet à River's Inlet	1	15	5000	3	76	2805	389	16480	15360	....	....	....	....	443	25000	....	1234656	....
De River's Inlet à la rivière Skeena	5	75	24000	16	317	13805	1324	92300	79800	460	1500	....	....	95	60000	....	2803440	....
De la rivière Skeena à la frontière de l'Alaska	2	25	3700	8	195	6795	485	16975	11937	....	....	20	200	169	25000	....	950400	....
Côte orientale des îles de la Reine-Charlotte	....	....	....	....	25	1500	50	2000	2000	600	800	100	1000	100	5000	....	....	....
Côte occidentale des îles de la Reine-Charlotte	2	150	7500	15	10	1800	80	....	....	500	700	150	2000	....	....	....	....	....
Du Cap Scott, I. V., à la rivière Comox	2	70	10000	12	12	520	85	....	....	400	1200	....	....	10	5000	1000	343776	....
De la rivière Comox, I. V., à Victoria	6	75	4200	12	50	5000	125	....	....	3000	5000	150	2500	50	125000	1200	....	....
De Victoria à San-Juan	10	100	7000	25	10	1000	25	5000	2500	200	3000	100	1800	....	110000	1000	....	20000
De San-Juan à Barkley-Sound	2	40	1000	4	2	200	4	....	....	200	250	12	300	200	1000	....	....	....
De Barkley-Sound au Cap Scott	2	80	400	10	6	800	....	....	....	200	300	....	....	....	....	....	....	....
La flotte de pêche des phoques à fourrure de Victoria	23	1499	125000	559	213	21300	....	....	....	....	....	20	500	....	....	....	....	....
Loutres de mer et phoques à crins et à fourrure achetés des chasseurs sauvages et autres, estimés à	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Totaux	79	2555	264800	736	1577	90285	7050	255795	193437	7218	18750	602	8800	3746	2187000	12900	20122128	318600

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux, etc.—Province de la **Col.-Britannique**—*Suite.*

LOCALITÉ.	ESPÈCES DE POISSON.												PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.
	Flétan, lbs.	Hareng, lbs.	Hareng, fumé.	Oolachan, salé, brls.	Oolachan, frais, lbs.	Oolachan, fumé, lbs.	Truite, lbs.	Poisson assorti ou mélangé, lbs.	Eperlan.	Petite morue, brls.	Morue noire.	Tooshqua.	Peaux de phoques à fourrures, nombre.	Peaux de phoques à crins, nombre.	Peaux de loutres de mer, nombre.	Huile de poisson, gallons.	$ cts.
Rivière Fraser et au sud jusq. la frontière améric.	16050	12000	1500	40	8500	1000	2025	16725	2100	1250	....	8350	.....	....	....	.....	1,991,289 97
De la rivière Fraser au détroit Howe	150000	53000	4500	15	45000	....	3000	34000	45000	22000	....	130000	.....	....	....	.....	42,150 00
Du détroit Howe à Smith's Inlet	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	....	....	.....	300 00
De Smith's Inlet à River's Inlet	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	....	....	.....	155,088 72
De River's Inlet à la rivière Skeena	2000	.....	.....	50	.....	500	.....	.....	.....	.....	25	.....	.....	....	....	3750	346,237 80
De la rivière Skeena à la frontière d'Alaska	5000	4000	2000	250	2000	5000	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	....	....	350	122,763 00
Côte Est des îles de la Reine-Charlotte	20000	.....	12000	....	.....	....	.....	10000	.....	.....	25	.....	.....	....	....	30000	19,500 00
Côte Ouest des îles de la Reine-Charlotte	50000	.....	2000	....	.....	....	.....	50000	.....	....	1510	.....	.....	....	....	2000	24,320 00
Du Cap Scott, I.V., à la rivière Comox	5000	10000	.....	....	.....	....	2000	5000	.....	1000	....	.....	.....	....	....	500	43,553 12
De la rivière Comox, I.V., à Victoria	200000	50000	6000	10	12000	200	2000	90000	5000	10000	....	50000	.....	....	....	2000	36,680 00
De Victoria à San-Juan	150000	50000	50000	15	15000	....	5000	100000	.....	5000	....	80000	.....	....	....	1000	34,600 00
De San-Juan au détroit de Barkley	6000	10000	.....	....	.....	....	.....	15000	.....	.....	....	.....	.....	....	....	1500	4,400 00
Du détroit de Barkley au Cap Scott	1000	1000	.....	....	.....	....	.....	2000	.....	.....	....	.....	.....	....	....	100000	50,200 00
La flotte de pêche des phoques à fourrures de Victoria	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	29570	....	15	320	297,360 00
Loutres de mer et phoques à crins et à fourrures achetés de chasseurs sauvages et d'autres, évalués à	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	4000	7000	100	.....	55,250 00
Total	605050	190000	33000	380	82500	6700	14025	322725	52100	39250	1560	268350	33570	7000	115	141420	3,223,692 61

Huîtres, 3,000 sacs, à $1.75, $5,250 ; moules, 3,000 sacs, à $1.75, $6,125	11,375 00
Mollusques, 250 sacs, à $2, $500 ; crabes, 175,000, à 3c., $5,250	5,750 00
Abelones, 100 boîtes, à $5, $500 ; colle de poisson, 5,000 lbs., à 35c., $1,750	2,250 00
Estimation du poisson consommé dans la province	100,000 00
do des crevettes, salicoques, etc., consommés dans la province	5,000 00
Grand total	3,348,067 61

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans la **Province de la Colombie-Britannique,** pour l'année 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon en conserves	Lbs.	20,122,128	0 12	2,414,655 36
do frais	"	2,187,000	0 10	218,700 00
do salé	Brls.	3,749	10 00	37,460 00
do fumé	Lbs.	12,900	0 20	2,580 00
Esturgeon, frais	"	318,600	0 05	15,930 00
Flétan, frais	"	605,050	0 05	30,252 50
Hareng, frais	"	190,000	0 05	9,500 00
do fumé	"	33,000	0 10	3,300 00
Oolachan frais	"	82,500	0 10	8,250 00
do fumé	"	6,700	0 20	1,340 00
do salé	Brls.	380	10 00	3,800 00
Truite, fraîche	Lbs.	14,025	0 10	1,402 50
Poisson assorti et mélangé	"	322,725	0 05	16,136 25
Eperlan, frais	"	52,100	0 06	3,126 00
Morue de roche	"	39,250	0 05	1,962 50
Morue noire, salée	Brls.	1,560	12 00	18,720 00
Tooshqua, frais	Lbs.	268,350	0 05	13,417 50
Phoques à fourrure	Nom.	33,570	10 00	335,700 00
do crins	"	7,000	0 75	5,250 00
Loutres de mer	"	115	100 00	11,500 00
Huiles de poisson	Galls.	141,420	0 50	70,710 00
Huîtres	Sacs.	3,000	1 75	5,250 00
Moules	"	3,500	1 75	6,125 00
Mollusques	"	250	2 00	500 00
Crabes	Nom.	175,000	0 03	5,250 00
Abelones	Boîtes	100	5 00	500 00
Colle de poisson	Lbs.	5,000	0 35	1,750 00
Valeur présumée de la consommation de poisson dans la province		.....	.....	100,000 00
Val. présumée de la cons. des crevettes, salicoques, etc., dans la prov.		.....	.....	5,000 00
Total		.....	.....	3,348,067 71
Estimation de la consommation faite par les Sauvages :—				
Saumon	$2,732,500 00			
Flétan	190,000 00			
Esturgeon et autres poissons	260,000 00			
Huile de poisson	75,000 00			
		.....	.....	3,257,500 00
Grand total du rendement approximatif de 1890		.....	.....	6,605,567 61

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, lignes de fond, etc., employés dans les pêcheries de la province de la **Colombie-Britannique,** pendant la saison de 1889.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$ cts.	$ cts.
79 navires, 2,555 tonneaux	264,800 00	
1,577 bateaux	90,285 00	
255,795 brasses de rets à mailler	193,437 00	
7,218 do seines	18,750 00	
602 lignes dormantes pour la pêche du chien de mer et du flétan	8,800 00	
		572,672 00
31 établissements complets de conserves	681,000 00	
3 fabriques d'huile	18,500 00	
2 glacières	10,000 00	
9 stations de salaison	30,000 00	
		739,500 00
Grand total		1,315,772 00
736 matelots et chasseurs		7,786
7,050 pêcheurs et employés de fabriques de conserves		

THOMAS MOWAT,
Inspecteur des pêcheries de la Colombie-Britannique.

ANNEXE No 10.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES SCIURES DE BOIS,

RIVIÈRE LAHAVE.

DU STEAMER DE L'ETAT "ACADIA,"
GEORGETOWN, 24 septembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—En conformité des instructions contenues dans votre lettre du 27 juin de visiter la rivière Lahave et de faire un rapport détaillé concernant chacun des allégués de la pétition envoyée par MM. Davidson et les habitants de la vallée de la Lahave au ministre de la marine et des pêcheries, j'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit:—

Je me suis rendu le lundi, 8 septembre, à la rivière Lahave, y passant les quatre jours, de mardi à vendredi inclusivement, à examiner personnellement le lit de la rivière depuis Conquerall Bank jusqu'à la ville de Bridgewater.

Dépouillant de tout verbiage les différentes clauses de la pétition qui m'a été transmise avec l'instruction de faire rapport sur le sujet, je constate qu'elles contiennent les allégations définies suivantes:—

1. La première clause expose que les suivantes renferment les opinions des signataires formées après quarante années d'expérience dans le commerce de bois sur la rivière.

2. La deuxième contient trois allégués, savoir: (*a*) que le courant et la marée emportent la sciure de bois en mer; (*b*) que les pêcheries n'ont pas souffert sérieusement de la sciure de bois; (*c*) que le chenal de la rivière n'a pas perdu de sa profondeur primitive.

3. La troisième contient à peu près le même allégué que dans le paragraphe (*a*) de la clause 2, et de plus expose que les bords escarpés de la rivière ainsi que le courant qui a lieu en droite ligne favorisent l'écoulement de la sciure de bois.

4. Que les moulins mus par l'eau ont été construits avant la sanction de l'acte de 1873, et qu'il faudra les abandonner si l'on doit enlever les sciures de bois.

5. Que ces scieries doivent fabriquer à peu de frais afin de faire la concurrence aux producteurs de bois des Etats-Unis sur les marchés étrangers.

La première clause ne requiert aucun commentaire, si ce n'est de rappeler qu'elle comporte que les clauses suivantes sont matières d'opinion; en effet elle ne déclare pas que ce sont des faits, aussi l'examen de ce qui se passe indiquera jusqu'à quel point les opinions des signataires de la pétition sont correctes.

Le paragraphe (*a*) de la clause 2 dit que le courant et la marée à partir de Bridgewater jusqu'à la mer sont assez forts pour emporter toutes les sciures de bois en mer.

Je n'ai rencontré au cours de mon enquête qu'une seule personne qui ait prétendu avoir vu de la sciure de bois en mer ainsi qu'au large de l'île Ironbound, à l'embouchure de la rivière.

Toutefois j'ai soigneusement examiné moi-même la partie de la rivière, de Conquerall Bank à Bridgewater, pour y découvrir une vaste accumulation de sciures de bois depuis l'île de Wegel jusqu'au quai du chemin de fer. Le courant, dû à la marée seulement, a la vitesse d'un demi-nœud à un nœud à l'heure, avec une période de fixité considérable lors du changement de phase de la marée. La vélocité est plus forte à des endroits, mais c'était la vitesse à l'époque des marées du printemps pendant mon séjour aux mouillages des navires. Et comme la distance du phare de l'île de Mosher est la même que de la mer à Bridgewater, soit de treize milles nautiques, il faudrait que le jusant fut constamment plus fort que le flot, et que le courant eut une vélocité de plus de deux nœuds à l'heure tout le temps du jusant afin d'emporter la sciure de bois en mer. En réalité cependant la vélocité diminue avec la profondeur, et en conséquence le courant de surface d'un nœud à l'heure constaté à Conquerall Bank ne doit pas être vraisemblablement dépassé et est je crois une évaluation raisonnable de la vélocité moyenne à l'époque des marées du printemps. Donc, comme le jusant et le flot sont à peu près égaux, il s'ensuit que les sciures de bois entraînées par la marée sont ensuite ramenées. A part la présence de la sciure de bois que l'on a observée il faudrait s'attendre, d'après l'action du courant de marée, que la plus grande partie des sciures de bois soit déposée à une distance comparativement proche du point ou la marée cesse, et c'est bien ce que l'on a constaté, car toutes les sciures de bois se rencontrent dans l'espace de deux milles à partir du quai du chemin de fer immédiatement en aval de la ville.

L'allégué du paragraphe (*a*) de la clause 2 est donc clairement erroné ; le courant et la marée dans la rivière Lahave n'emportent pas la sciure de bois en mer.

Le paragraphe (*b*) de la clause 2 contient l'ancienne allégation que la sciure de bois ne préjudicie pas et dans le cas actuel n'a pas préjudicié aux pêcheries de la Lahave.

Les témoignages que j'ai pu recueillir s'accordaient tous sur ce point : que les pêcheries de la Lahave étaient autrefois très productives ; un témoin cite le fait qu'un navire avait été chargé à Bridgewater de poisson salé, saumon et gasparots pris dans la rivière, puis expédiés aux Antilles. Au lieu de ce résultat voici ce qu'indique le tableau compilé par M. C. E. Godard, garde-pêche de Bridgewater, et qui suit :—

Année.	Saumon. Lbs.	Gasparots. Brls.	Aloses. Douz.	Eperlans. Brls.
1881	2,800	20	1	15
1882	2,600	18	1½	13
1883	2,400	22	2	15
1884	3,200	23	2	10
1880	3,000	25	2	12
1886	3,500	20	5	10
1887	4,900	21	6	12
1888	3,600	6	2	16
1889	3,360	5	2½	18
Moyenne	3,262	18	2½	13½

La valeur totale de la pêche moyenne par année a donc été réduit à un peu moins que cinq cents piastres. Le dommage ainsi causé aux pêcheries est ainsi manifestement démontré, et il reste à établir jusqu'à quel point la pollution de la rivière par la sciure de bois y a contribué.

Les opinions des experts sur la matière sont divisées ; tous admettent cependant que la sciure de bois détruit la frayère où elle se dépose. Il ne s'agit pas ici de la souillure d'une frayère, mais de la pollution absolue de la rivière entière par une masse de sciure de bois pourrie qui atteint à quelques endroits six pieds d'épaisseur. La rivière est constamment trouble ou du moins l'a été pendant tout le temps que je l'ai visitée ; ses eaux n'offrent aucune transparence, et c'est si bien le cas que mon embarcation s'étant échoué sur un caisson submergé, je ne pouvais l'apercevoir de

l'arrière où j'étais assis, bien qu'il fut à la distance de quelques pieds et à quelques pouces seulement au-dessous de la surface. L'on peut concevoir que si cette masse de matière reste inerte elle n'affecte pas le passage des poissons anadromes, mais les steamers, remorqueurs et même les bâtiments à voiles en montant et en descendant la rivière remuent ce dépôt et donnent à l'eau dans le voisinage une couleur d'encre et une odeur à laquelle l'assafœtida serait préférable. Si l'eau était maintenue en permanence dans cette condition cela opérerait aussi effectivement qu'un barrage pour arrêter le poisson, et le fait que cet état de choses se produit occasionnellement doit démontrer que les pêcheries en souffrent quand bien même les gaz nuisibles qui se produisent n'auraient pas l'effet de tuer le poisson. Quelques théoriciens parmi ceux qui prétendent que le poisson ne souffre pas de la sciure de bois demandent à leurs adversaires de produire les poissons morts par suite de l'accumulation des sciures de bois; je soutiens qu'il n'est aucunement nécessaire de tuer les poissons reproducteurs afin de détruire la pêcherie. Si à raison d'eau polluée vous faites retourner ces poissons anadromes à la mer, vous nuisez autant à la pêcherie que si vous les aviez tués, et il me semble que, dans le cours ordinaire de la nature, et avec l'instinct de conservation que le Créateur a donné à toutes les créatures vivantes rien ne doive plus vraisemblablement renvoyer à l'océan, dont la pollution est impossible à cause de son immensité, le poisson à la recherche de ses frayères, que la rencontre de ces eaux troubles et remplies de gaz délétères. L'on peut raisonnablement admettre, je crois, que la sciure de bois nouvellement jetée à l'eau et qui flotte ne cause pas plus de torts à une rivière que les planches qui flottent également, mais les planches continueront à flotter tandis que la sciure de bois s'imbibera d'eau et s'enfoncera pour former la masse infecte et pourrie qui pollue les eaux.

Au cours d'un enquête antérieure il m'a été prouvé que l'on avait découvert des saumons morts à une grande distance des rets et constaté que leurs ouïes contenaient de la sciure de bois. Autrement rien n'indiquait quelque maladie ou blessure d'aucune sorte. Il est bien permis, je crois, dans ce cas d'en conclure que la sciure de bois imbibée et mise en mouvement dans l'eau infecte a tué ces poissons, soit en les noyant on en les empoisonnant par les gaz. Le poisson est alors mort ou devenu insensible, et lorsque les muscles se sont détendus et les ouïes ouvertes la sciure de bois y a pénétrée, noyant le poisson s'il n'était pas déjà mort.

A titre d'autorité sur la matière, je citerai l'extrait suivant d'un récent rapport à la Chambre de Commerce impériale par M. A. D. Barrington, l'inspecteur en chef des pêcheries: "J'ai attiré," dit il, "l'attention du Conseil des pêcheries sur ces cas "ainsi que sur la présence dans la rivière de la sciure de bois, matière qui tue le "poisson en lui bouchant les ouïes." On ne trouvera personne qui affirmera que la destruction presque complète des pêcheries de la rivière Lahave soit entièrement due à la pollution par la sciure de bois, mais il est également certain, je crois, que la sciure de bois est dommageable aux pêcheries de rivière, et dans le cas qui nous occupe elle est particulièrement nuisible, à mon avis, à raison de la conformité de la rivière.

Je considère donc que le paragraphe (*b*) de la clause 2 est incorrect et que la sciure de bois a gravement affecté les pêches de la rivière Lahave.

Le paragraphe (*c*) de la clause 2 contient l'assertion que le chenal de la rivière n'a pas été exhaussé par le dépôt de sciures de bois.

La seule réponse parfaite à cette assertion doit se trouver dans les plans et profils annexés au présent rapport, lesquels indiquent l'état du lit de la rivière le long des lignes tracées et marquées par des lettres au plan. L'échelle horizontale dans les profils est de 250 pieds au pouce et l'échelle verticale de 10 pieds au pouce. Naturellement cela altère l'apparence du chenal, mais les profondeurs relatives de l'eau et de la sciure ont les vraies proportions qu'indiquent les profils.

En faisant la levée hydrographique l'on a réduit autant que possible tous les sondages suivant les données de l'Amirauté, soit le niveau des basses eaux aux marées du printemps, et je crois qu'ils correspondent à quelques pouces près à ceux indiqués sur la carte de l'Amirauté. Au milieu du chenal, le long de la ligne EF, la carte donne 24 pieds à l'endroit où il n'y a maintenant que 17 et 18 pieds, ce qui indique

la réduction de la profondeur du chenal. L'on m'a aussi informé pendant que j'étais à l'œuvre, que les navires pouvaient autrefois mouiller et prendre un chargement, sans toucher sur les bancs représentés dans les profils FG et GH. La raison pour laquelle ils ne le peuvent aujourd'hui se voit facilement si l'on examine ces profils, car il n'y a maintenant, à l'endroit marqué FG, que 7 et 5 pieds d'eau où il y en avait autrefois 11 et 9, et à l'endroit marqué GH 6 pieds de sciures de bois sont amoncelés presque d'un côté à l'autre du chenal. Le chenal en eau profonde qui doit se trouver ainsi que le représente le plan en deçà des lignes ponctuées en rouge, est un chenal de 10 pieds et plus à marée basse, mais par suite de l'accumulation des sciures de bois dans le chenal et sur les bas-fonds il s'est resserré immédiatement en aval du point F de façon à n'avoir qu'un peu plus de 100 pieds de largeur, et sa profondeur a été réduite à 4 ou 5 pieds. La lettre du capitaine Holmes que citait MM. Davidson afin de prouver que le chenal n'est pas obstrué comporte à mon avis un sens tout différent, car bien que son navire fut allégé jusqu'à 15 pieds 6 pouces à marée haute pendant les plus faibles marées, il lui aurait fallu attendre que les petites marées s'élèvent à 4 pieds plus haut que les basses marées du printemps, traverser deux endroits où il y aurait eu six pouces de sciures de bois. Dans ces circonstances ce n'est pas surprenant que les soupapes se soient bouchées et que le navire ait été arrêté malgré la marée.

Afin d'avoir quelque idée non seulement de l'importance des intérêts en jeu mais de la quantité de sciures de bois produite je me suis fait donner par le percepteur des douanes de Bridgewater l'état suivant:—

ETAT du bois de construction expédié du port de Bridgewater pendant les deux années terminées le 31 décembre 1887 et 1888.

DESCRIPTION DU BOIS.	Unité de quantité.	EXPÉDIÉ À DES PAYS ÉTRANGERS.		EXPÉDIÉ SUR LA CÔTE.		TOTAL.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
1887.			$		$		$
Planches et madriers	M. pds.	7,877	86,226	1,603	*13,444	9,480	99,670
Bois de colombage	"	29	389	.....	.....	29	389
Lattes	M.	644	654	134	199	778	853
Bardeaux	"	1,352	1,980	2,733	2,605	4,085	4,585
Pièces de bois	"	71	480	4	25	.....	505
Totaux	.....	.....	89,729	.....	16,273	.....	106,002
1888.							
Planches et madriers	M. pds.	9,179	98,705	1,718	*13,868	10,897	112,573
Bois de colombage	"	27	272	20	150	47	422
Lattes	M.	1,605	2,676	164	245	1,769	2,921
Bardeaux	"	631	633	4,448	4,056	5,079	4,689
Pièces de bois	"	143	1,057	12	73	155	1,130
Totaux	.....	.....	103,343	.....	18,392	.....	121,735

* Je donne l'estimation seulement des chargements pour la côte, car il est impossible d'obtenir un état exact par suite du fait que les navires faisant le cabotage n'ont pas besoin de mentionner quelle est leur cargaison.

JAS. A. RUSSELL,
Faisant fonction de percepteur.

BRIDGEWATER, 12 septembre 1889.

L'état qui précède indique que la quantité de bois scié exporté de Bridgewater pendant les années 1887 et 1888 a été de 20,377,000 pieds en bloc, ou plus de 10,000,000 de pieds par année. Si je comprends bien ces avances étaient au-dessous de la moyenne, et si l'on considère la quantité de sciure de bois produite en fabriquant le bois employé dans le district même, et celle produite par la manufacture des bardeaux, lattes, pièces de bois, etc., ce serait, je crois, une estimation raisonnable que de fixer cette quantité de sciures de bois à celle que l'on aurait si les scieries coupaient régulièrement 14,000,000 de pieds de bois par année.

La quantité convertie en sciure de bois est approximativement de vingt-cinq pour cent. Or, ces 14,000,000 de pieds représentent, disons 1,166,666 pieds cubes; vingt-cinq pour cent de ce chiffre représenteront la masse cubique de bois solide broyé dans le cours de la fabrication et donnera le chiffre de 291,666 pieds cubes. En sciure de bois ce volume s'augmentera de trois à quatre cents pour cent, et abandonnée librement comme on la trouve au fond, elle occupera un espace quatre fois plus grand et même davantage que le bois solide; aussi nous pouvons dire en toute sûreté que bien près de 1,200,000 pieds cubes de sciures de bois ont été jetés annuellement dans la rivière Lahave pendant les dernières années, par exemple, ce qui nons donne le chiffre de 24,000,000 de pieds cubes.

Si nous regardons maintenant le plan nous trouvons que l'aire occupée par la sciure de bois depuis le quai du chemin de fer jusqu'à celui des navires a approximativement 9,000 pieds de longueur sur 800 pieds de largeur, et l'examen du profil indique une profondeur moyenne de sciures de bois de, disons trois pieds, nous donnant une masse de sciure de bois dans cette aire de 21,600,000 pieds. En fixant la profondeur moyenne à près de 3½ pieds nous obtiendrions une quantité correspondant d'assez près à l'accumulation pendant vingt années.

De plus si l'on tient compte du fait que la jauge dont nous nous servons pour mesurer la sciure de bois était émoussée et ne pénétrait pas toujours jusqu'au véritable lit de la rivière, et que la fabrication du bois se fait dans cette rivière depuis qarante ans, on comprendra la difficulté d'obtenir des mesures quelque peu correctes. Qu'il suffise de dire qu'aux endroits où j'ai fait un examen se trouve une masse énorme de sciure de bois, que cette matière a rétréci et diminué la profondeur du chenal navigable, et permettre qu'on continue à jeter la sciure de bois dans la rivière, c'est, je considère, donner son assentiment à ce que l'on nuise sinon obstruer la navigation de la rivière.

Le paragraphe (*c*) de la clause 2 allègue donc faussement que le chenal de la rivière n'a pas diminué de profondeur.

La troisième clause de la pétition allègue que les bords de la rivière sont escarpés et que son cours, à partir de Bridgewater jusqu'à la mer, a lieu en ligne droite. Le fait est que le chenal est sinueux et traverse tantôt des étendues découvertes et tantôt des coudes étroits; sur les étendues découvertes se trouvent de vastes bancs et des baies et anses bordent les rives; ça et là on rencontre des pointes saillantes et des îles, le chenal s'étendant d'un côté à l'autre de la rivière.

La quatrième clause dit qu'il faudra abandonner les scieries si l'on doit enlever la sciure de bois. J'ai duement examiné les trois scieries établies à Bridgewater, dont deux appartiennent à MM. Davidson et la troisième à MM. Cook et Cie. A la scierie de MM. Cook et à celle d'amont de MM. Davidson l'on pourrait facilement éviter de jeter la sciure de bois à l'eau; la scierie d'aval est très mal située sur le bord de la rivière à côté du grand chemin et du chemin de fer, et immédiatement après le chemin de fer la colline s'élève brusquement. La seule manière de disposer de la sciure de bois à ce moulin serait d'y construire un fourneau.

M. Davidson, aîné, m'a dit que d'après l'ancien système il pouvait scier le bois à très bon marché, et d'après ce que je puis voir tout se réduit pour la plupart des propriétaires de moulins à la question des frais additionnels à encourir pour disposer de la sciure de bois en la manière fixée par la loi, et je ne crois pas, pour ma part, que l'application rigoureuse de l'acte concernant la sciure de bois nécessite la fermeture des moulins.

La cinquième clause parle de la concurrence des producteurs de bois des Etats-Unis sur les marchés étrangers ; l'on doit se rappeler cependant qu'une forte partie de cette concurrence sur les marchés des Antilles et de l'Amérique du Sud ne vient pas des commerçants de bois des Etats-Unis, mais de marchands canadiens qui exportent leur bois *via* New-York, et qui sont soumis à l'observation de l'acte contre lequel la pétition s'élève.

Dans toute cause de la nature de celle qui nous occupe présentement il y a une tendance à exagérer l'importance qu'a pour le public l'industrie menacée, et la plupart des personnes que j'ai rencontrées à Bridgewater m'ont fortement exprimé leur opinion que le district recevrait un coup fatal si les moulins étaient fermés. Je prétends hautement qu'il n'y a aucune nécessité de fermer, mais que toute la question est entre les mains des propriétaires de scieries, pour lesquels elle signifie certainement une réduction plus ou moins forte des profits, suivant la situation particulière des établissements. Comparons maintenant la valeur des affaires de bois dans le district de la Lahave avec celle d'une autre grande industrie dont le succès ou l'insuccès est plus ou moins mêlé à ce sujet. Je veux parler de l'industrie de la pêche. Les opérations de pêche sont poursuivies ici par 1,746 hommes, 76 navires et 750 embarcations, le capital placé sur les navires et appareils atteint le chiffre de $212,300, et d'après les rapports officiels de 1888 la valeur du poisson et des produits du poisson est de $615,107.50. Les affaires du bois emploient moins que le dixième du nombre d'hommes et n'ont produit pendant la même année pour l'exportation en sus de ce qui a servi dans le district, qu'une valeur de $121,735. L'industrie de la pêche est la véritable occupation du peuple et la population prospère dont les pittoresques et confortables demeures bordent les rives de la Lahave, de l'île de Mosher à Conquerall Bank, ne dépend en aucune façon pour vivre sur le succès de l'industrie du bois, mais au contraire un grand nombre sont, dans un certain sens, gravement intéressés à la pollution de la rivière et à ses effets sur les poissons anadromes.

L'on a souvent observé depuis quelques années que le poisson d'eau profonde s'éloigne constamment de nos rives, et la conséquence c'est que les personnes faisant la pêche avec ou sans embarcation doivent se rendre de plus en plus loin en mer, et nécessairement les pêcheries y sont plus affectées par les conditions météorologiques défavorables.

Les pêcheries de morue auxquelles sont employées 1,000 hommes et 750 embarcations dans le district de Lahave sont les pêcheries de mer qui dépendent plus que toutes autres de l'existence des poissons anadromes. Aux endroits où il n'y a pas de poissons anadromes, comme sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, il n'y a pas de pêcheries de morue de rivage. La morue vient se nourir au rivage, le hareng y vient frayer. Si par la destruction des pêcheries anadromes nous détruisons les millions d'alevins de gasparots, aloses, saumons, truites et éperlans, nous enlevons à notre population un article d'alimentation, mais la perte des alevins, c'est la perte de la morue, parce qu'il ne vient pas de poisson lorsqu'il n'y a pas de boitte. C'est ainsi que l'on doit envisager cette question de la pollution et de l'obstruction de nos rivières, non pas seulement parce que la pollution ou l'obstruction de cette rivière y a détruit le poisson qui la fréquentait autrefois, mais parce que cela a affecté d'une manière grave notre pêche de premier ordre, la pêche à la morue du rivage.

Examinant toutes les circonstances se rattachant à la rivière Lahave je ne puis voir de raison ni excuse possible pour accorder l'exemption demandée par la pétition.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ANDREW R. GORDON,
Commandant du service de la protection des pêcheries.

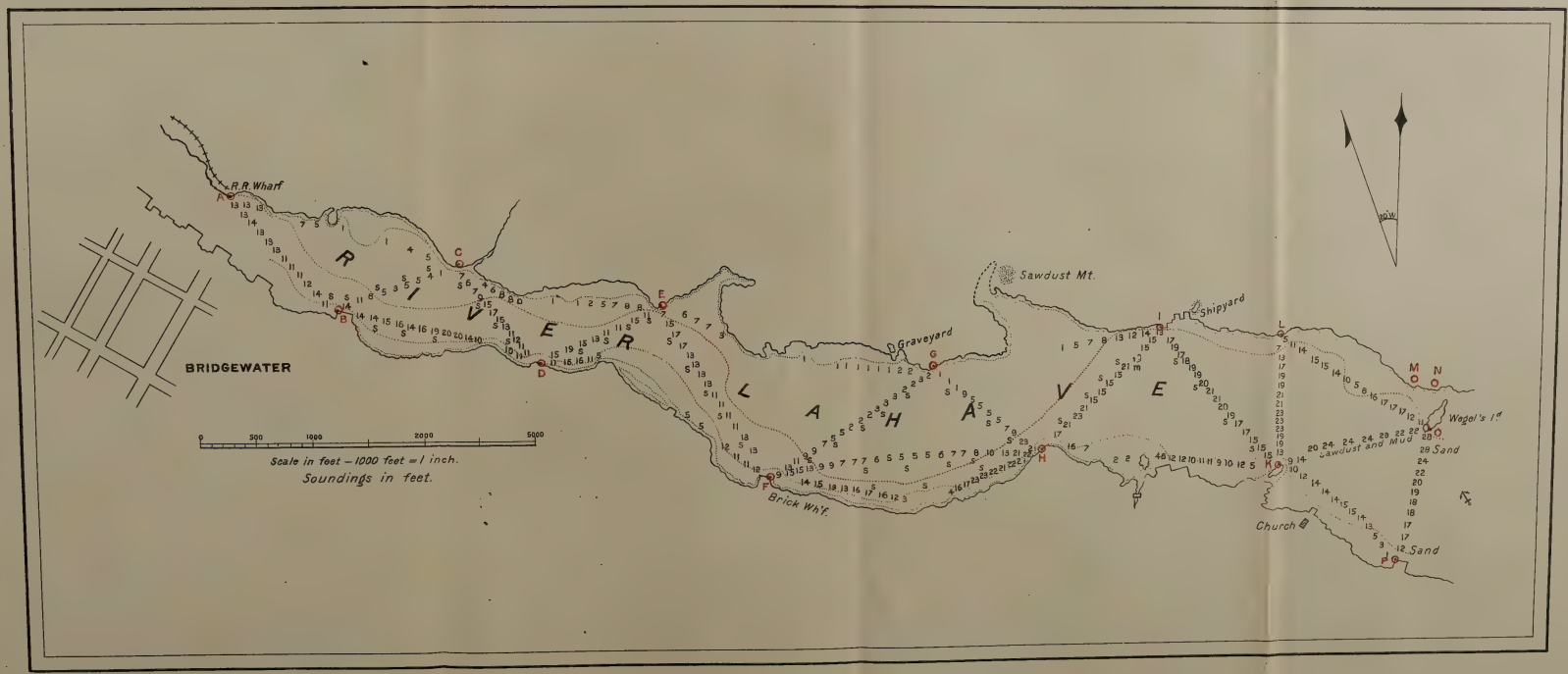
R.R. Wharf
BRIDGEWATER
RIVER LAHAVE
Sawdust Mt.
Graveyard
Shipyard
Brick Wh'f.
Church
Wagel's Id
Sawdust and Mud
Sand
Scale in feet – 1000 feet = 1 inch.
Soundings in feet.

La cinquièr
Unis sur les ma
de cette concurr
pas des commer
portent leur boi
lequel la pétitio

Dans toute
tendance à exag
part des person
opinion que le d
tends hautemen
est entre les ma
ment une réduc
des établissemer
trict de la Laha
cès est plus ou r
opérations de pé
cations, le capit
d'après les rapp
est de $615,107.
d'hommes et n'c
qui a servi dans
véritable occupa
confortables der
rall Bank, ne dé
mais au contrai
à la pollution de

L'on a souv
s'éloigne consta
la pêche avec ou
et nécessairemer
défavorables.

Les pêcher
cations dans le
toutes autres de
poissons anadro
pêcheries de mc
vient frayer.
millions d'alevir
notre populatio
de la morue, pa
ainsi que l'on d
rivières, non pa
a détruit le pois
manière grave

Examinant
voir de raison r

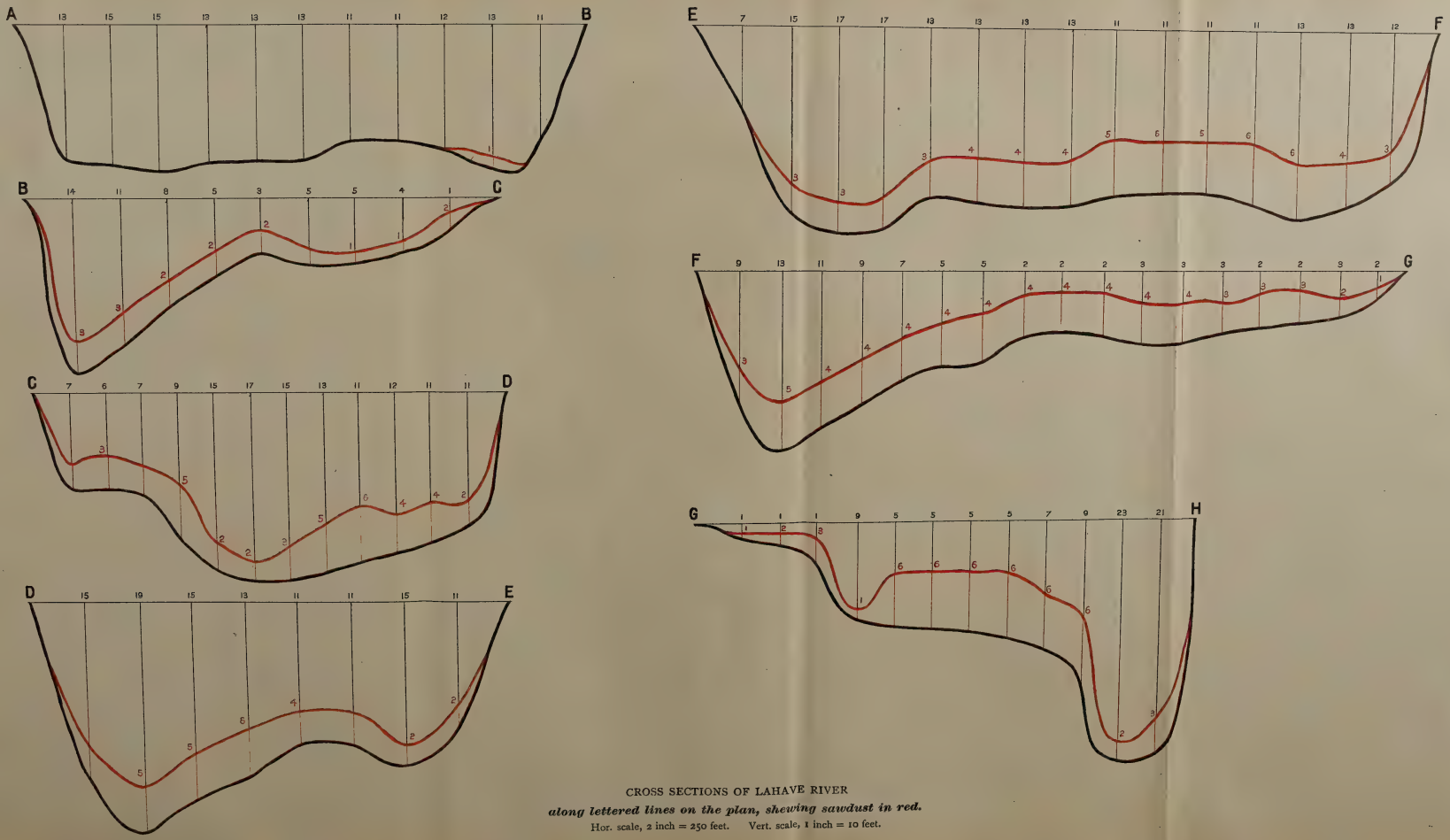

CROSS SECTIONS OF LAHAVE RIVER

along lettered lines on the plan, shewing sawdust in red.

Hor. scale, 2 inch = 250 feet. Vert. scale, 1 inch = 10 feet.

La cinqu
Unis sur les r
de cette concu
pas des comm
portent leur l
lequel la pétit

Dans tou
tendance à ex
part des perso
opinion que le
tends hautem
est entre les r
ment une rédu
des établissem
trict de la Lal
cès est plus ou
opérations de
cations, le cap
d'après les rap
est de $615,10
d'hommes et r
qui a servi dan
véritable occu
confortables d
rall Bank, ne
mais au contra
à la pollution

L'on a sou
s'éloigne const
la pêche avec
et nécessairem
défavorables.

Les pêche
cations dans le
toutes autres c
poissons anadr
pêcheries de m
vient frayer.
millions d'alev
notre populati
de la morue, p
ainsi que l'on
rivières, non p
a détruit le po
manière grave

Examinan
voir de raison

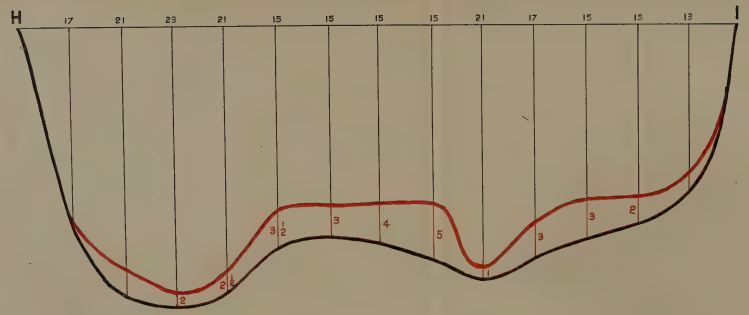

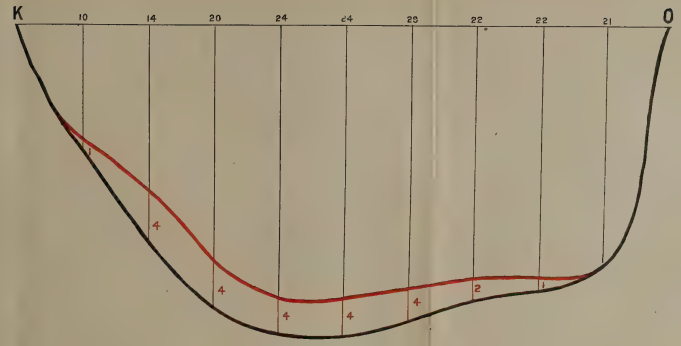

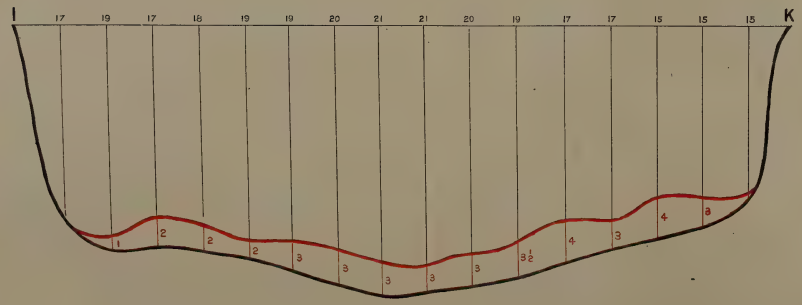

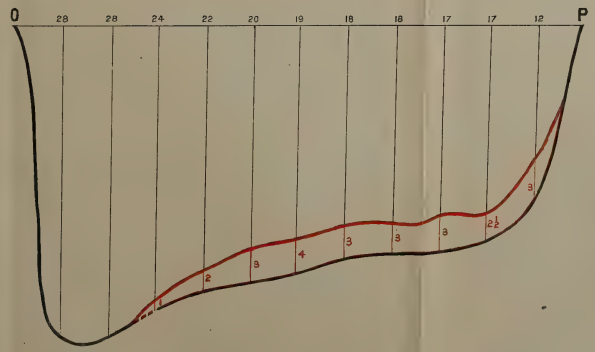

NOTE.—*In the figures* **KO**, *and* **OP**, *the accumulation marked in red consists of sawdust, mixed with mud, all other diagrams show pure sawdust.*

La cinqu
Unis sur les
de cette conc
pas des com
portent leur
lequel la péti
Dans tou
tendance à ex
part des pers
opinion que l
tends hauten
est entre les
ment une réd
des établisser
trict de la La
cès est plus o
opérations de
cations, le ca
d'après les ra
est de $615,1
d'hommes et
qui a servi da
véritable occu
confortables
rall Bank, ne
mais au conti
à la pollution
L'on a s
s'éloigne con
la pêche avec
et nécessairer
défavorables.
Les pêch
cations dans
toutes autres
poissons anad
pêcheries de
vient frayer.
millions d'ale
notre populat
de la morue,
ainsi que l'on
rivières, non
a détruit le p
manière grav
Examina
voir de raisor

ANNEXE No 11.

RAPPORT SPÉCIAL CONCERNANT LES SCIURES DE BOIS DANS LA RIVIÈRE OTONABEE.

OTTAWA, 9 octobre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le soussigné a l'honneur de vous soumettre ce qui suit relativement aux sciures de bois et rebuts de moulins qui se jettent dans la rivière Otonabee :—

Conformément à vos instructions, je me suis rendu le 28 du mois dernier à Peterboro pour m'y enquérir de certaines allégations pour ou contre le déversement des sciures de bois et rebuts de moulins dans la rivière Otonabee, et inspecter personnellement les scieries qui y sont construites, de façon à pouvoir décider avec connaissance de cause des questions soumises à votre département dans certains rapports de M. Chas. Gilchrist sur la matière.

Ayant visité personnellement les différentes scieries mentionnées dans votre lettre d'instructions et m'étant entretenu avec les propriétaires de ces moulins et d'autres personnes distinguées, c'est mon devoir de vous faire rapport que, d'après ce que j'ai vu moi-même et appris des propriétaires et d'autres sources recommendables, l'état de choses, tel que représenté dans les rapports faits à votre département par M. Gilchrist au sujet du déversement des sciures de bois et rebuts de moulins dans la rivière Otonabee, est en substance correct, et que les faits y relatés peuvent facilement se prouver par de nombreux témoins oculaires.

La rivière Otonabee a une grandeur considérable, c'est le principal débouché de nombreux lacs situés en arrière de Peterboro, à partir duquel endroit son cours se dirige au sud sur un parcours d'à peu près trente milles avant de tomber dans le lac Rice, dont les eaux en passant par la rivière Trent et la baie de Quinté se déversent dans le lac Ontario. A vingt milles du lac Rice, en montant l'Otonabee, se trouve la ville de Peterboro; de cette ville en montant et jusqu'au village de Lakefield l'on compte environ douze milles, et c'est là que sont construites les scieries dont il est question. La rivière sur ce parcours de douze milles a un cours très rapide, on y a construit plusieurs barrages formant les chutes d'eau qui font mouvoir les scieries et autres manufactures de différentes sortes. La partie de la rivière en bas de la ville de Peterboro et en descendant jusqu'au lac Rice a un courant qui coule lentement, elle peut être naviguée par des bateaux à vapeur et autres embarcations.

Six importantes scieries sont exploitées depuis plusieurs années sur les douze milles en amont de Peterboro. Les sciures de bois et rebuts de moulins en provenant ont été invariablement jetés dans la rivière jusqu'à tout dernièrement. En 1886, la corporation de Peterboro, le conseil de santé et plusieurs des principaux citoyens de cette dernière ville ont présenté une pétition demendant l'application de la loi à l'effet d'arrêter ce pernicieux facteur pour détruire le poisson et obstruer la navigation. Le département des pêcheries a pris des mesures pour donner suite à la demande des pétitionnaires en appliquant les dispositions de l'acte, et des avis ont été donnés à plusieurs propriétaires de moulins de faire cesser cette pratique illégale et dommageable. Les propriétaires de moulins s'y opposèrent en disant que la sciure de bois et les rebuts de moulins n'avaient pas gravement affecté les pêcheries ni retardé la navigation, et que s'ils étaient forcés d'observer la loi sous tous les rapports ils seraient obligés de fermer leurs moulins et priver par là plusieurs

hommes de leur occupation ordinaire. Là-dessus on effectua en avril 1886 une sorte de compromis en vertu duquel le département ne devait pas poursuivre les propriétaires de moulins sur la rivière Otanabee s'ils empêchaient de tomber à l'eau tous les rebuts et la sciure de bois, à l'exception de ce qui passerait par les fossés.

En avril 1888 la corporation de la ville de Peterboro et d'autres citoyens importants représentèrent au département que les propriétaires de moulins n'avaient pas tenu leurs promesses, et ces derniers furent avertis en janvier 1889 que l'on appliquerait le printemps suivant la loi concernant les sciures de bois et les rebuts de moulins. Instruction fut en même temps donnée à M. le garde-pêche Gilchrist de poursuivre tous les violateurs de l'acte.

M. Gilchrist a visité plusieurs fois les scieries dans le cours des mois de juillet et août et a constaté que les propriétaires de moulins éludaient leurs promesses en jetant la sciure de bois dans la rivière contrairement à la loi; en conséquence il logea des plaintes devant le magistrat de police, fit condamner les délinquants, mais dans la plupart des cas les amendes imposées n'ont pas encore été recouvrées.

Si des propriétaires de moulins se sont montrés disposés à ériger des machines pour empêcher la sciure de bois de tomber dans la rivière, d'autres et notamment MM. Hazlett et Irwin, n'ont rien fait dans ce sens, prétendant qu'ils avaient bien observé la convention de 1886 de se défaire de toutes les sciures de bois et rebuts de moulins à l'exception de ce qui tomberait nécessairement par les fosses; et qu'ils ne pouvaient faire davantage sans avoir à fermer leurs moulins.

Ayant visité la localité et examiné soigneusement ces moulins je soumets les faits suivants. Afin d'être bref et me faire mieux comprendre, je désignerai ces scieries sous les numéros de 1 à 6 inclusivement, en commençant par les nos 1, 2 et 3, les trois moulins situés le plus près des limites de la ville de Peterboro. Tous trois appartiennent à la Compagnie Hazlett.

N° 1. Ce moulin est situé sur le côté est de la rivière, possède des scies circulaires, et il ne devrait y avoir aucune difficulté pour cette raison de remplir les exigences de la loi. A l'époque de ma visite rien à l'intérieur du moulin n'indiquait que l'on jetait de la sciure de bois du coursier de décharge dans la rivière, des travailleurs la charroyait. Des personnes dignes de foi qui passent chaque jour près de la scierie m'ont cependant informé qu'elles avaient souvent vu déverser de la sciure de bois dans la rivière par le coursier de décharge.

Le numéro 2 se trouve sur le côté ouest de la rivière, possède également des scies circulaires et on y fabrique principalement des bardeaux et lattes. L'acte y paraît passablement bien observé.

Le numéro 3 est le plus important des moulins Hazlett, il s'y fait beaucoup d'affaires. Il y a quatre scies multiples droites, une grosse scie ronde et plusieurs plus petites. Aucune disposition satisfaisante n'a été prise à cette scierie pour se défaire de la sciure de bois, toute celle qui est produite par les scies multiples tombe directement dans l'eau au-dessous des fosses, en sorte que l'on voit constamment sortir de la sciure de bois des deux déversoirs du moulin. Dans le moment des chariots étaient à enlever les sciures de bois et autres rebuts provenant des scies rondes au premier étage du moulin.

La scierie n° 4 est située un peu en montant la rivière et appartient à M. Hilliard. Elle est beaucoup moins importante que celles mentionnées plus haut, n'ayant qu'un seul jeu de scies multiples et une scie ronde. La plus forte proportion de la sciure de bois qui tombe par les fosses dans ce moulin est interceptée par un plan incliné et glisse de là dans des conduites jusqu'en dehors du moulin pour être charriée. Il tombe cependant un peu de sciure de bois dans la rivière de la scie, ainsi qu'à travers le plancher, qui a d'assez grandes ouvertures pour cela.

Le numéro 5 est le moulin d'Irwin encore plus haut. C'est une grosse scierie pouvant couper 900,000 pieds de bois par jour. Il y a quatre grosses scies multiples, une grande scie circulaire et plusieurs plus petites pour scier les lattes, etc. Le moulin ne fonctionnait pas lors de ma visite et était fermé pour la saison, en sorte qu'il n'y avait aucune preuve visible relativement à l'action de la sciure de bois. Il était manifeste cependant qu'on n'y avait pris aucune disposition afin d'enlever la

sciure de bois, etc , provenant des quatre scies multiples et qui doit nécessairement tomber directement dans la rivière, car il n'y a rien pour l'intercepter. La quantité de sciure de bois provenant de ces quatre scies multiples, qui tombe dans la rivière, compose certainement les trois quarts de la quantité totale produite. Je tiens ces faits du contremaître lui-même, qui ne s'est pas fait prier pour me les communiquer. Les sciures de bois et rebuts provenant de la grande scie ronde et des plus petites établies au premier étage devaient être apparemment enlevés par des conduites aboutissant à un fourneau situé à une certaine distance, mais il doit en tomber une partie considérable à l'eau par les nombreux trous qui se trouvent dans le plancher. L'impression qui m'est restée après avoir conversé avec le contremaître (un homme très intelligent) c'est qu'il faudrait faire beaucoup de changements afin d'empêcher les sciures de bois et rebuts de tomber dans la rivière.

Le numéro 6, le moulin de Strickland est à six milles en amont du numéro 5, au village de Lakefield. Il s'y fait beaucoup de bois.

Ici fonctionnent deux scies multiples, une scie ronde et d'autres plus petites. Les propriétaires de ces scieries ont adopté des dispositions très satisfaisantes pour empêcher la sciure de bois et les rebuts de tomber à la rivière. Après en avoir été averti par le département ils ont placé sous les scies multiples des tables inclinées qui interceptent les sciures de bois tombant par les fosses et les font glisser dans des conduites. A une certaine distance en dehors du moulin des chariots les transportent sur des terrains incultes ou en emplissent les quais en voie de construction le long de la scierie. Les dosses et autres rebuts sont brûlés. Les propriétaires de cette scierie ont montré qu'ils avaient le ferme désir d'obéir à la loi autant que la chose serait possible. Les appareils installés dans la scierie de Strickland pour empêcher les sciures de bois et rebuts de tomber à la rivière, tout en n'étant pas irréprochables, pourraient être perfectionnés et être également employés dans les scieries Hazlett et Irwin, si ces derniers en avaient le désir.

Pour résumer ce que j'ai appris au sujet des scieries de la rivière Otonabee d'après l'inspection personnelle que j'en ai faite et les informations obtenues des propriétaires de moulins eux-mêmes, des personnes qui naviguent sur la rivière, d'autres qui s'intéressent à la protection et à la propagation du poisson ainsi que d'hommes distingués, citoyens de Peterboro,—informations qui m'ont été données spontanément,—je vous soumets les conclusions suivantes sur la question à l'étude, savoir :—

1. Il peut être établi sans le moindre doute que les sciures de bois et rebuts de moulins jetés contrairement à la loi des scieries ci-mentionnées dans la rivière Otonabee encombrent cette rivière et y font obstacle à la navigation.

2. L'existence et la reproduction des poissons ont été et sont dans le moment sérieusement affectés par la présence des énormes quantités de sciures de bois et rebuts de moulins jetés dans les eaux de la rivière Otonabee des scieries en question.

3. L'arrangement fait en 1886 par le département des pêcheries avec les propriétaires de moulins sur la rivière Otonabee en vertu duquel "on tolérait le déversement dans la rivière de toutes les sciures de bois tombant des scies multiples à travers les fosses" était tellement favorable aux propriétaires de moulins qu'ils auraient dû l'observer strictement, mais par avarice et en usant de subterfuges ces derniers n'ont pas tenu et ne tiennent pas compte de cet arrangement.

4. A la suite de l'avis formel donné aux propriétaires de moulins sur la rivière Otonabee par votre département, qu'ils devaient cesser cette pratique illégale et obéir aux lois concernant les sciures de bois, etc., et de leur refus de ce faire, il leur a été imposé des amendes, et le fait de les leur soumettre compromettrait certainement d'une manière grave les intérêts de votre département si des cas de même nature au sujet de la sciure, etc., se soulevaient dans d'autres parties du pays.

5. L'allégation des propriétaires de moulins sur la rivière Otonabee "qu'ils empêchent de tomber à l'eau toute la sciure de bois et tous les rebuts qu'on peut raisonnablement leur demander de déposer autrement, et que leurs scieries sont construites de telle façon qu'il est impossible d'empêcher entièrement la sciure de bois detomber à la rivière; que l'application stricte des dispositions de l'acte concer-

nant les pêcheries et rivières navigables aurait pour effet d'arrêter leurs opérations et de faire perdre de l'emploi à six cents hommes" n'est pas correcte et ne peut être soutenue par la simple raison que, sur les quatre propriétaires de moulins deux empêchent maintenant au moyen d'appareils relativement peu coûteux, presque toutes les sciures de bois qui tombent des scies multiples à travers les fosses de se déverser dans la rivière, et ce même remède est également applicable aux autres moulins exploités sur cette rivière par MM. Hazlett et Irwin, ou en réalité partout ailleurs.

6. Toute concession faite aux propriétaires de scieries et par laquelle il leur est permis de laisser tomber à la rivière par les fosses les sciures de bois provenant des scies multiples équivaut à peu près à exempter ces moulins de l'opération de "l'Acte concernant les pêcheries et rivières navigables," relativement à la sciure de bois, etc., car il est établi que dans la fabrication du bois ordinaire en sciant les troncs d'arbres un cinquième à peu près se réduit en sciures de bois, et les sept huitièmes de cette sciure tomberont nécessairement à la rivière par les fosses, à moins qu'on ne l'empêche autrement.

7. Avec un peu de bonne volonté et en employant des machines comparativement peu coûteuses il sera possible de sortir toute la sciure de bois de presque toutes les scieries du pays afin de la brûler ou d'en disposer autrement. La chose est en grande partie pratiquement démontrée par ce qui se fait aux scieries de Strickland sur la rivière Otonabee; en effet la totalité presque entière de la sciure de bois provenant des deux scies multiples ne tombe pas dans la rivière. Il est aussi facile d'y constater qu'au moyen d'un nouvel appareil bien simple l'on pourrait enlever de la fosse toute la sciure de bois, en sorte qu'aucune partie ne pourrait tomber à l'eau. L'on pourrait (au moyen de conduites convenablement disposées) sortir la sciure de bois de toutes les scieries de la même manière et aussi facilement que l'on transporte les grains et rebuts d'un endroit à un autre dans les moulins à moudre le grain ordinaires, et il en serait disposée ainsi si les propriétaires de scieries de toute classe étaient forcés sans crainte, faveur ni distinction d'observer les restrictions relatives à la sciure de bois et rebuts de moulins imposées par les lois du pays.

Ci-annexé se trouve un plan du petit lac situé à la ville de Peterboro. Les sondages qui y sont indiqués fournissent la preuve la plus claire des mauvais effets résultant du déversement constant de la sciure de bois et des rebuts de moulins dans la rivière en amont de l'endroit où se trouvent les scieries. C'est aussi l'intention de se procurer les sondages de la rivière depuis le petit lac en descendant jusqu'au point où elle se jette dans le lac Rice. Les dépôts de sciures de bois et de rebuts sont si considérables à cet endroit qu'ils obstruent complètement deux des trois anciennes bouches par lesquelles la rivière se jetait dans le lac, et ils ont tellement augmenté encore dernièrement que l'on a craint de voir bientôt se fermer la troisième bouche, ce qui porterait obstacle à la navigation et empêcherait les steamers de monter jusqu'à Peterboro.

Le tout respectueusement soumis,

SAMUEL WILMOT.

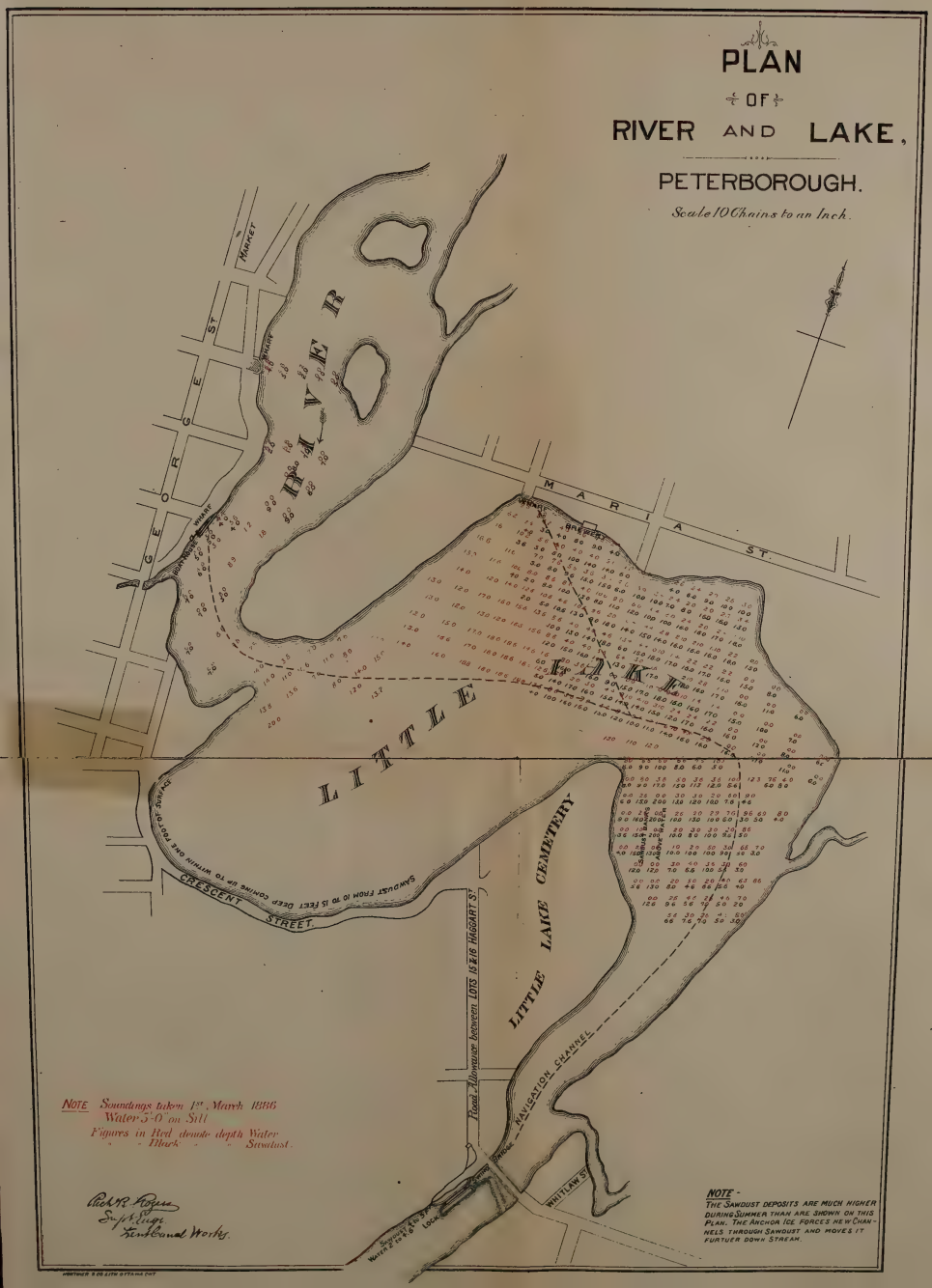
PLAN
OF
RIVER AND LAKE,
PETERBOROUGH.
Scale 10 Chains to an Inch.
GEORGE ST.
MARKET
WHARF
BOAT HOUSE
WHARF
RIVER
MARIA ST.
WHARF
BREWERY
LITTLE LAKE
SAWDUST FROM 10 TO 15 FEET DEEP COMING UP TO WITHIN ONE FOOT OF SURFACE
CRESCENT STREET
LITTLE LAKE CEMETERY
SAWDUST BANKS
ABOVE WATER
Road Allowance between LOTS 15 & 16 HAGGART ST.
NAVIGATION CHANNEL
WHITLAW ST.
SAWDUST & LOG
WATER 2 TO 4 & 6 LOCK
NOTE Soundings taken 1st March 1886
Water 5'-0" on Sill
Figures in Red denote depth Water
" " Black " " Sawdust.
Richd R. Rogers
Supt. Engr.
Ten Canal Works.
NOTE -
THE SAWDUST DEPOSITS ARE MUCH HIGHER DURING SUMMER THAN ARE SHOWN ON THIS PLAN. THE ANCHOR ICE FORCES NEW CHANNELS THROUGH SAWDUST AND MOVES IT FURTHER DOWN STREAM.
WORTHER & CO LITH OTTAWA ONT

PARTIE II.

RAPPORT

SUR LES

OPÉRATIONS DE PISCICULTURE

DU

CANADA

1889.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1890.

INDEX

RAPPORT SUR LA PISCICULTURE.

RAPPORT DU SURINTENDANT SUR LES OPÉRATIONS DE 1889.

PAGE.

Introduction 5
Exposé général des opérations des diverses piscifactures..... 6
Etat des alevins et des œufs à demi-éclos sortis de chaque piscifacture..... 7
Etat des œufs cueillis et disposés dans chaque piscifacture..... 8
Etat indiquant la situation de chaque piscifacture et le nombre d'alevins distribués annuellement..... 9
Homard, élevage projeté du 10
Bran de scie, preuve de ses effets délétères sur le poisson..... 12–42

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DES DIVERSES PISCIFACTURES.

Piscifacture de la rivière Fraser, C.-B 23
" de Sydney, N.-E..... 23
" de Bedford, N.-E..... 24
" de la rivière Dunk, I.P.-E..... 24
" " Saint-Jean, N.-B..... 24
" de Miramichi, N.-B..... 25
" de Ristigouche, Québec 26
" de Gaspé " 26
" de Tadoussac " 27
" de Magog " 27
" de Newcastle, Ont..... 28
" de Sandwich " 29
Formule de demande pour des alevins 29

PREUVE DES BONS RÉSULTATS DE LA PISCICULTURE.

De la Colombie-Britannique..... 33
Du Nouveau-Brunswick..... 38
Conclusion 42

ANNEXES.

1. Rapport sur la piscifacture de la rivière Fraser, C.-B., par Thos. Mowat..... 43
2. " " de Sydney, N.-E., par C. A. Farquharson..... 46
3. " " de Bedford, N.-E., par A. B. Wilmot..... 47
4. " " de la rivière Dunk, I.P.-E. (Pas en opération).. 51
5. " " " St-Jean, N.-B., Chas. McCluskey... 51
6. " " de Miramichi, N.-B., par Isaac Sheasgreen..... 54
7. " " de Ristigouche, Qué., par Alexander Mowat ... 56
8. " " de Gaspé, Qué., par Henry Davis..... 59
9. " " de Tadoussac, Qué., par L. N. Catellier..... 61
10. " " de Magog, Qué., par A. H. Moore..... 64
11. " " de Newcastle, Ont., par C. Wilmot..... 65
12. " " de Sandwich, Ont., par Wm. Parker..... 70

ANNEXE.

TRADUCTION d'un rapport par le SURINTENDANT G. M. DANNEVIG au conseil de direction de la succursale Arendal et Omegn de la SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES PÊCHERIES NORVÉGIENNES sur ses opérations expérimentales dans la CULTURE ARTIFICIELLE DE LA MORUE, DU HOMARD et des HUITRES, à l'établissement de Flodevigen..... 73

RAPPORT

DE M. S. WILMOT, SURINTENDANT DE LA PISCICULTURE AU CANADA, ANNÉE 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations piscicoles faites au Canada pendant l'année 1889. Ce rapport vous fera connaître les transactions particulières de nos piscifactures, le nombre d'œufs de poissons qui ont été déposés dans chacun de ces établissements, la quantité de fretin de toutes espèces qui en est sortie, un résumé des travaux accomplis, et la condition générale de chaque piscifacture.

Mon rapport est accompagné de ceux des officiers chargés de la conduite des piscifactures établies dans les différentes provinces. Ces rapports contiennent des détails plus complets sur les opérations variées de la capture des poissons reproducteurs, sur l'incubation des œufs, et sur la distribution du fretin de toutes espèces dans les eaux de toutes les parties du pays.

Le résultat des opérations piscicoles a été moins considérable que d'habitude, pour la raison qu'on avait cueilli beaucoup moins d'œufs en 1888. Mais la récolte de l'automne qui vient de finir a été très abondante ; elle a donné au delà de 136,000,000, c'est-à-dire 37,000,000 de plus que l'année précédente.

Cependant, pris dans leur ensemble, les travaux ont été des plus satisfaisants ; et si nous en jugeons par les nombreuses demandes d'alevins éclos dans nos établissements, qui nous ont été faites de tous côtés pour repeupler des rivières et des lacs épuisés, nous ne pouvons en arriver qu'à une seule conclusion : la popularité croissante de la pisciculture et les avantages indéniables qui ont déjà résulté, et qui s'accentueront toujours davantage, de son emploi judicieux pour augmenter la production du poisson et développer son commerce.

Il n'est peut-être pas hors de propos de noter ici, en passant, le grand cas que font deux pays voisins de la pisciculture comme moyen d'améliorer leurs pêcheries naguère si fécondes et qui commencent à péricliter.

Le gouvernement des Etats-Unis et celui de notre colonie-sœur, Terreneuve, font des efforts énergiques pour développer l'industrie de la pêche dans ces pays : le premier, en encourageant les opérations jusqu'ici conduites avec succès par la commission des pêcheries de Washington, et en coopérant avec les commissaires de chaque Etat à l'établissement de piscifactures dont il a pris quelques-unes à sa charge, car il considère que, vu leur avantage général pour toute l'Union, leur entretien doit incomber uniquement au Trésor fédéral.

Terreneuve, qui a toujours été un des premiers pays du monde au point de vue de la production des pêcheries, voulant garder la position enviable qu'elle s'est créée, a reconnu que la pisciculture doit lui servir à récupérer et entretenir ses pêcheries de morue et de homard.

Le gouvernement de cette île a fait venir de Norvège un expert dans l'élevage du homard, M. Adolph Neilsen, qui a déjà préparé sur l'île Dildo, baie de la Trinité, une vaste piscifacture affectée à la propagation de la morue et du homard. Il a fait des opérations très encourageantes dans le cours de la dernière saison, et il est convaincu qu'il pourra bientôt ajouter considérablement à la production naturelle de ces poissons dans les eaux de Terreneuve.

Pour démontrer la popularité croissante de la pisciculture au Canada, et à l'appui de ce que je viens de dire, je dois ajouter qu'on ne cesse de nous demander d'agrandir quelques-uns des établissements actuels et d'en créer de nouveaux. Les fabricants de conserves de saumon de la Colombie-Britannique, qui sont tous des citoyens riches et influents, sont unanimes à reconnaître que l'énorme capture de saumon qui a été faite l'année dernière dans la rivière Fraser est due en grande partie au fretin produit par la piscifacture et distribué dans les tributaires de cette rivière ; et ils demandent, ces importants industriels, que l'on développe les opérations piscicoles en agrandissant l'établissement actuel et en en fondant d'autres. On trouvera dans le corps du présent rapport plusieurs lettres par lesquelles ils expriment leur opinion et leur confiance dans la culture artificielle du saumon sur la rivière Fraser; tous ceux qui s'intéressent au maintien de nos pêcheries les lisent avec profit.

Le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, quoique tout récemment établis et ayant des populations éparses, commencent déjà à s'apercevoir que quelques-unes de leurs rivières rendent moins de poissons ; et pour mettre leurs pêcheries à l'abri des résultats désastreux qu'ont éprouvés celles des vieilles provinces, ils demandent l'établissement immédiat d'une ou de plusieurs piscifactures afin d'entretenir la pêche du poisson blanc dans les lacs Manitoba, Winnipeg et autres eaux du Nord-Ouest.

Une saumonerie a existé pendant quelque temps dans l'Ile du Prince-Edouard ; mais un accident imprévu amené par le débordement de la rivière l'a mise dans un état tel, qu'elle a dû suspendre ses opérations depuis deux ans. Les habitants, qui avaient pu constater dans les différents cours d'eau les bons résultats de cet établissement piscicole, demandent qu'il soit réparé, et il reprendra probablement ses opérations l'année prochaine.

Une piscifacture pouvant produire annuellement plusieurs millions d'alevins de différentes espèces a été installée à Ottawa, dans l'étage inférieur du musée piscicole, rue O'Connor, et elle sera en pleine opération durant la prochaine session du parlement. Se trouvant au siège même du gouvernement, nul doute qu'elle va aider considérablement à vulgariser la pisciculture parmi les nombreux visiteurs qui se rendent dans la capitale ; de plus, elle donnera aux membres du parlement, etc., de voir par eux-mêmes le *modus operandi* de la propagation et de l'élevage du poisson au moyen de méthodes artificielles.

EXPOSÉ GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS FAITES DANS LES PISCIFACTURES EN 1889.

Le chiffre brut des alevins sortis des piscifactures en 1889, a été de soixante et huit millions sept cent mille (68,700,000). Ils appartiennent aux espèces suivantes :—

Saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*)	7,254,500
Saumon du Pacifique (saw-quai) (*Oncorhynchus nerka*)	4,419,000
Truite saumonée (Grands Lacs) (*Namaycush*)	5,140,000
Truite mouchetée (*Salmo fontinalis*)	206,500
Poisson blanc (Région des lacs) (*Coregonus albus*)	30,600,000
Doré (*Lucioperema*)	21,000,000
Achigan (petite bouche) (*Micropterus dolemei*)	80,000
Total	68,700,000

Le tableau suivant fait connaître le nombre d'alevins et d'œufs semi-éclos qui sont sortis de chacune des piscifactures du Canada en 1889. Les rapports des directeurs de ces établissements nous donnent les nouvelles les plus encourageantes sur la bonne condition des alevins distribués dans les rivières et sur celle des œufs fécondés fournis par les piscifactures d'Ontario et déposés dans les établissements de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Dans ces rapports publiés aux annexes on trouvera des détails fort intéressants sur les lacs et rivières des différentes provinces.

ALEVINS et œufs fécondés sortis de chaque piscifacture en 1889.

Numéro.	Piscifacture.	Province.	Alevins sortis.	Œufs fécondés envoyés à d'autres piscifactures	Œufs fécondés reçus d'autres piscifactures.	Espèces.
1	Rivière Fraser	Col.-Britannique	4,419,000	.....	.....	Saumon (*Nerka*).
2	Sydney.....	Nouvelle-Ecosse.	2,034,500	.....	.....	do (*Salar*).
3	Bedford.....	do	900,000	.....	.....	do do
	do	do	450,000	.....	500,000	Truite saum. (*Namaycush*).
	do	do	2,500,000	.....	3,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
4	Rivière Dunk.....	Ile du Prince-Ed	Non en opé	ration.		
5	Rivière Saint-Jean	N.-Brunswick...	140,000	.....	150,000	Saumon (*Salar*).
	do	do ..	830,000	.....	1,000,000	Truite saum. (*Namaycush*).
	do	do ..	2,600,000	.....	3,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
6	Miramichi.....	do ..	850,000	.....	50,000	Saumon (*Salar*).
7	Ristigouche	Québec.....	1,280,000	200,000	....	do do
8	Gaspé.....	do	450,000	.....	.....	do do
9	Tadoussac.....	do	1,600,000	....	....	do do
10	Magog	do	1,100,000	... .	1,200,000	Truite saum. (*Namaycush*).
	do	do	1,700,000	.....	2,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
11	Newcastle.....	Ontario.....	2,760,000	2,700,000	.....	Truite saum. (*Namaycush*).
	do	do	206,500	.....	.....	Truite mouch. (*Fontinalis*).
	do	do	2,800,000	.....	3,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
	do	do	80,000	....	.....	Achigan (petite bouche).
12	Sandwich.....	do	21,000,000	11,000,000	.....	Poisson blanc (*Coregonus*).
	do	do	21,000,000	.....	.....	Doré (*Luciopercha*)
	Total.....	.....	68,700,000	13,900,000	13,900,000	

ŒUFS DE POISSON RÉCOLTÉS ET DÉPOSÉS DANS LES PISCIFACTURES EN 1889.

Le tableau suivant fait connaître la quantité et l'espèce d'œufs récoltés et déposés dans les auges et les incubateurs des différents établissements du Canada. Les piscifactures de Magog et de la rivière Saint-Jean n'ont pas pu se procurer d'œufs sur les lieux ; mais la première a reçu des œufs semi-éclos de Newcastle et de Sandwich, Ontario, et de Ristigouche. La quantité totale d'œufs récoltés se chiffre par 136,122,000, et si nous en croyons les rapports hebdomadaires transmis par les directeurs des établissements, la perte a été jusqu'ici très faible, et les apparences actuelles promettent un bon rendement d'alevins pour la saison de 1890.

Le tableau suivant indique le nombre d'œufs cueillis en 1889, le nom de la piscifacture et province, et les espèces.

Numéro	Piscifacture.	Province.	Nombre d'œufs.	Espèces.
1	Rivière Fraser.	Colombie-Britannique.	9,233,000	Saumon (*Nerka*).
2	Sydney	Nouvelle-Ecosse	2,540,000	do (*Salar*).
3	Bedford	do	2,300,000	do do
4	Rivière Dunk	Ile du Prince-Edouard.		
5	Rivière Saint-Jean	Nouveau-Brunswick		
6	Miramichi	do	1,100,000	do do
7	Ristigouche	Québec	3,022,000	do do
8	Gaspé	do	820,000	do do
9	Tadoussac	do	2,557,000	do do
10	Magog	do		
11	Newcastle	Ontario	11,150,000	Truite saumonée (*Namaycvsh*).
	do	do	300,000	Truite mouchetée (*Fontinalis*).
	do	do	3,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
	do	do	100,000	Achigan (petite bouche).
12	Sandwich	do	30,000,000	Doré (*Lucioperca*).
	do	do	70,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
13	Ottawa	do		
	Total des œufs en 1889		136,122,000	

NOTE—D'autres piscifactures fourniront bientôt des œufs aux établissements de la rivière Saint-Jean, de Magog et d'Ottawa.

GRAND TOTAL D'ALEVINS SORTIS DES PISCIFACTURES CANADIENNES DEPUIS LE COMMENCEMENT DES OPÉRATIONS.

Le tableau suivant fait connaître la production brute des alevins de toutes espèces. Il donne le nom des piscifactures par province, la quantité d'alevins produit par chacune d'elles, et la date de leur établissement. La production totale s'élève à 705,544,900, et comprend le saumon de l'Atlantique, le saumon du Pacifique, la truite saumonée des grands lacs, la truite mouchetée des rivières et ruisseaux, le poisson blanc, le doré et l'achigan des lacs.

ETAT indiquant les localités où les diverses piscifactures ont été placées et les années où elles ont commencé leurs opérations, ainsi que le nombre d'alevins distribué annuellement par chacune d'elles, depuis qu'elles sont établies.

Année.	Ontario.		Québec.				Nouv.-Brunswick.		Nouvelle-Ecosse.		Ile du Prince-Edouard.	Colombie-Britannique.	Totaux.
	Newcastle.	Sandwich.	Magog.	Tadoussac.	Gaspé.	Ristigouche.	Miramichi.	Rivière Saint-Jean.	Bedford.	Sydney.	Rivière Dunk.	Rivière Fraser.	
	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.
1868-1873	1,070,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,070,000
1874	350,000	.....	.....	.....	.....	100,000	60,000	.....	.....	.....	.....	.....	510,000
1875	650,000	.....	.....	60,000	110,000	600,000	150,000	.....	.....	.....	.....	.....	1,570,000
1876	700,000	8,000,000	.....	150,000	50,000	300,000	60,000	.....	395,000	.....	.....	.....	9,655,000
1877	1,300,000	8,000,000	.....	1,180,000	1,051,000	600,000	320,000	.....	1,000,000	.....	.....	.....	13,451,000
1878	2,605,000	20,000,000	.....	707,000	650,000	1,015,000	665,000	.....	1,400,000	.....	.....	.....	27,042,000
1879	2,602,700	12,000,000	.....	1,250,000	1,597,000	1,470,000	1,025,000	.....	1,740,000	.....	.....	.....	21,684,700
1880	1,923,000	13,500,000	.....	1,155,000	730,000	1,500,000	805,000	170,600	730,000	.....	500,000	.....	21,013,600
1881	3,300,000	16,000,000	200,000	334,000	500,000	740,000	770,000	50,000	680,000	.....	375,000	.....	22,949,000
1882	4,841,000	44,000,000	975,000	600,000	530,000	1,400,000	640,000	588,000	850,000	315,000	1,060,000	.....	55,799,000
1883	6,053,000	72,000,000	250,000	995,000	520,000	300,000	925,000	72,600	800,000	659,000	1,210,000	.....	83,784,600
1884	8,800,000	37,000,000	100,000	985,000	859,000	940,000	795,000	811,000	1,000,000	853,000	1,000,000	.....	53,143,000
1885	5,700,000	68,000,000	300,000	720,000	290,000	660,000	900,000	155,000	670,000	772,000	1,100,000	1,800,000	81,067,000
1886	6,451,000	57,000,000	1,400,000	1,627,000	576,000	1,380,000	945,000	2,181,000	960,000	1,179,000	400,000	2,625,000	76,724,000
1887	5,130,000	56,500,000	675,000	900,000	630,000	1,500,000	900,000	2,479,000	4,230,000	1,415,000	500,000	4,414,000	79,273,000
1888	8,076,000	56,000,000	3,475,000	850,000	800,000	1,720,000	1,290,000	4,142,000	4,390,000	1,559,000	.....	5,807,000	88,109,000
1889	5,846,500	21,000,000	2,800,000	1,600,000	450,000	1,280,000	850,000	3,570,000	3,850,000	2,034,500	.....	4,419,000	68,700,000
Totals	65,398,200	489,000,000	10,175,000	13,113,000	9,343,000	15,505,000	11,100,000	14,210,200	22,695,000	8,786,500	6,145,000	19,065,000	705,544,900

NOTE.—Les espèces particulières des alevins énumérés ci-dessus étaient comme suit :—

Salmonides—Saumon de l'Atlantique et du Pacifique, truite saumonée des grands lacs et truite mouchetée des ruisseaux	176,079,000
do Poisson blanc de la région des grands lacs (*Coregonus*)	335,250,000
Percides—Doré (*Lucioperca*) et achigan	194,215,900
Grand total de toute espèce	705,544,900

CULTURE DU HOMARD.

Relativement au projet formé par votre ministère de fonder un ou plusieurs établissements affectés à la propagation artificielle du homard, je désire dire que comme cette industrie a pleinement réussi aux Etats-Unis et à Terreneuve, ainsi que dans plusieurs pays de l'Europe, il n'y a pas de raisons qui puissent faire douter de son succès dans nos provinces maritimes.

Grâce aux renseignements obtenus à cet égard par la correspondance échangée avec le colonel Macdonald, commissaire du poisson et des pêcheries des Etats-Unis, et avec M. Neilson, surintendant de la pisciculture à Terreneuve, il sera assez facile d'établir des homarderies bien aménagées et d'y faire des opérations qui produiront annuellement des millions de petits homards.

Nos provinces maritimes sont peut-être plus en position de produire le homard avec plus de succès que les Etats-Unis, par le fait que l'on trouve encore les reproducteurs en grand nombre en plusieurs endroits des côtes, et que l'on peut de la sorte récolter des œufs en quantité presque illimitée; et si, d'un autre côté, nos voisins ont réussi à propager artificiellement du homard, ils ne parviennent pas toujours à se procurer assez de reproducteurs pour en retirer la quantité d'œufs dont ils auraient besoin. Je cite ici les paroles mêmes du colonel Macdonald:—

"Je suis convaincu cependant que s'il était possible dans une localité de retirer tous les œufs fécondés d'une femelle de homard qui est portée au marché, de faire éclore ces œufs et de remettre ensuite les petits dans l'eau, ces opérations poursuivies d'une manière systématique auraient pour effet d'alimenter l'approvisionnement sans imposer à la capture une restriction déraisonnable. Comme matière de fait, néanmoins, l'épuisement des pêcheries dans les environs de Wood's Holl est si prononcé qu'on ne peut obtenir des œufs en certaines quantités. Nous n'avons pas de misère à faire éclore les œufs que nous pouvons nous procurer, et ce avec une très faible proportion de pertes. * * * Le nombre de petits homards éclos et distribués l'année dernière dans les alentours de Vineyard Sound s'est élevé à un million et demi. L'appareil dont nous nous servons pour faire éclore les œufs de homard est le bocal automatique employé pour l'incubation de l'alose et du poisson blanc."

On voit par ce qui précède que la propagation artificielle du homard en Canada ne présente aucune difficulté, et que l'obstacle signalé par le colonel Macdonald — celui de ne pas avoir une quantité suffisante de homards reproducteurs — n'existerait pas dans les provinces maritimes, qui comptent un grand nombre d'endroits où l'on pourrait se procurer en abondance des reproducteurs et des œufs.

Je cite maintenant quelques paragraphes des lettres de M. Neilson, qui travaille à la production artificielle du homard par le gouvernement de Terreneuve. Ce monsieur vient de la Norvège, où il était employé comme expert dans cette industrie:

"Une station d'incubation est construite sur l'île Dildo, baie de la Trinité, dimensions, 85 x 45 x 20, avec salle pour les opérations en bas et logement en haut. On emploie une pompe à vapeur capable de lancer 200 gallons d'eau à la minute et tenant l'eau de la mer à cinq brasses de profondeur, afin d'avoir de l'eau d'une gravité spécifique considérable et de maintenir une température égale, ce qui est de la plus haute importance pour l'incubation du homard. * * * L'appareil en usage ici est le bocal automatique; il ne fonctionne pas aussi bien que l'appareil dont je me servais en Norvège, cependant j'incube à peu près 50 pour 100. Je recueille tous les œufs des homarderies, et de la sorte j'en sauve une grande quantité qui, autrement, seraient cuits. La durée de l'incubation dépend de l'état où se trouvent les œufs lorsqu'on les enlève à la femelle, ainsi que de la température de l'eau. Je préfère les avoir lorsqu'ils peuvent être incubés en trois semaines. Depuis le 19 juillet j'ai récolté 2,600,000 œufs de homard. * * * Nous prenons nos œufs dans la baie de Placentia et les transportons à travers le pays, ce qui est très incommode; mais nous avons l'intention d'établir une nouvelle homarderie dans la baie en question."

D'après ce que M. Neilson vient de dire, je crois que nous pourrions avoir d'égales facilités en plusieurs endroits de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard pour faire avec succès l'incubation du homard.

Je fais encore l'extrait suivant d'une lettre du professeur Gilbert V. Bourne, de l'Institution biologique maritime de la Grande-Bretagne :—

" En terminant je dirai que, dans notre opinion, la production du homard est parfaitement possible, et que, après la première installation, elle pourrait être pratiquée à peu de frais; et si le gouvernement du Canada désire connaître une personne compétente à conduire ces opérations pour lui, je pourrai lui en recommander une avec la plus grande confiance."

Le professeur Bourne dit donc que, après avoir construit et monté un établissement à cette fin, on pourrait produire du homard avec succès.

De la Norvège, où l'incubation du homard est pratiquée sur une assez grande échelle, le capitaine E. M. Dannevig, une autorité en ces matières, dit :—

" En ce qui concerne les côtes de la Norvège où, pratiquement parlant, le homard est sur le point d'être exterminé, je crois que l'incubation artificielle de tous les œufs que l'on peut obtenir des pêcheurs et importateurs et qui sont inévitablement condamnés à la destruction serait d'un avantage immense ; mais les petits devraient être libérés peu de temps après leur naissance, car leur voracité les porte à s'entremanger quand ils se trouvent en grand nombre dans l'appareil."

Il ressort de ces déclarations faites par des personnes qui pratiquent la culture du homard, que des difficultés insurmontables ne s'opposent pas au commencement de l'entreprise en Canada, que le déclin des pêcheries à homard dans certaines parties des provinces maritimes exige que le département tente un effort pour arrêter, si possible, une calamité aussi grande.

Je désire ajouter ici un autre extrait des lettres de M. Neilson relatives aux expériences qu'il a faites. Il dit: "Le 12 novembre j'ai fermé l'établissement pour cette saison (1889). Des 7,995,400 œufs de homard récoltés, 3,956,400 ont été rejetés, et 4,039,000 incubés en bonne condition. Ceci me donne 50½ pour 100, ce que je tiens pour un résultat satisfaisant, si je mets en ligne de compte que j'ai recueilli tous ces œufs de homards qui avaient été apportés aux facteries pour être fabriqués en conserves, et par conséquent très maltraités.

Donc l'incubation du homard est chose facile. On pourrait demander des éclaircissements sur trois points importants se rattachant à cette industrie: Où placer les homarderies? Combien coûteraient les bâtiments et les appareils nécessaires? Quels seraient ensuite les frais d'entretien de ces établissements?

En réponse à la première question, celle de savoir où placer les homarderies, je dois dire qu'il serait nécessaire de les installer à proximité des localités où l'on pourrait avoir amplement des homards reproducteurs, car il serait à peu près inutile de commencer la propagation artificielle autrement que sur une très vaste échelle, et une considération importante dans le choix de l'endroit devrait être que l'eau de mer fût pure, fortement saline et d'une basse température.

Relativement à ce que coûteraient les bâtiments et les appareils nécessaires, il me serait extrêmement difficile d'en donner une estimation précise; mais, d'après ce qu'en ont dit le colonel Macdonald et M. Neilson, je crois que l'établissement devrait être très vaste et assez bien monté pour permettre de conduire les opérations de façon à faire réussir l'entreprise. Tout bien considéré, je suis d'avis qu'un bâtiment organisé comme l'est la piscifacture de Sandwich, où l'eau est amenée par force de vapeur et où l'on se sert d'incubateurs automatiques en verre, coûterait entre $4,000 et $5,000. La moyenne des frais d'entretien de l'établissement de Sandwich, pendant les trois dernières années, a été de $3,000 par année—et j'en conclus que ceux d'une homarderie s'élèveraient au même chiffre.

On dira peut-être: mais pourquoi ne pas utiliser quelques-unes des piscifactures actuelles des provinces maritimes et n'y pas réunir la reproduction du saumon et celle du homard? Ceci ne pourrait se faire, je le crains, pour les raisons suivantes: L'incubation du homard exige l'eau saline la plus pure, et celle du saumon l'eau douce la plus pure. Il faudrait nécessairement prendre à une profondeur de quatre ou cinq brasses l'eau salée destinée à l'incubation du homard, pour lui donner le degré de pureté, de densité et de température voulu; au contraire, l'eau dont on se sert pour l'incubation du saumon est puisée dans les rivières rapides d'eau douce. Pour avoir

des œufs en quantité suffisante, une homarderie devrait se trouver tout près d'un établissement de paquage. Aucune des saumoneries actuelles n'est ainsi située.

En choisissant un bon endroit pour y placer une homarderie, il faudrait aussi ne pas perdre de vue un autre point essentiel : celui d'un transport facile des petits homards dans les eaux où on voudrait les déposer. La correspondance échangée avec les autorités citées plus haut n'aborde pas la question de ce transport, mais j'en conclus que les facilités offertes par les lignes de chemins de fer qui sillonnent les côtes des provinces maritimes permettront de transporter le petit homard sain et sauf partout où il sera nécessaire de le distribuer. Puisque les alevins de saumon, de truite saumonée et de poisson blanc sont transportés à des centaines de milles, sans pertes appréciables, par les voies ferrées et en voitures, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher d'employer les mêmes moyens pour le transport sûr des jeunes homards dans presque toutes les directions si l'établissement est placé dans un endroit central.

Donc, pour que l'entreprise de la reproduction artificielle du homard puisse réussir, il faut d'abord des bâtisses vastes et commodes placées dans une localité favorable et munies des meilleurs appareils possibles qui puissent produire des millions de homards pour égaler au moins la production naturelle de ces crustacés.

SCIURE DE BOIS—SES EFFETS NUISIBLES SUR LE POISSON.

La spécialité de la culture artificielle du poisson, à laquelle le soussigné s'est consacré pendant plusieurs années, lui a nécessairement fourni amples occasions d'observer, au point de vue pratique, le poisson dans ses formes variées, depuis l'œuf jusqu'à la phase adulte. Le pisciculteur, en raison même de ses occupations, doit donc être, plus que tout autre, en mesure de se faire une idée du caractère, des habitudes, de la nature et des besoins du poisson, de ce qui doit lui faire le plus de bien aux périodes critiques de la fraie, et de la nécessité qui existe de tenir libres de toutes matières corrompues et délétères les rivières et autres eaux dans lequel il entre pour frayer.

Les conclusions suivantes à propos des effets mortels qu'ont sur la vie du poisson les barrages de moulins, et la sciure, les déchets des scieries et autres substances délétères jetés dans les eaux fréquentées par le poisson (spécialement au temps de la fraie), sont basées sur des renseignements recueillis et sur des faits relevés pendant près d'un demi-siècle d'observations et de connaissance pratique.

Les effets meurtriers de la sciure qu'on laisse tomber dans les rivières et les cours d'eau sont si multiples et sautent tellement aux yeux de l'observateur qu'il n'est guère besoin, dans ce siècle éclairé, de plaidoyers ou d'arguments spéciaux pour convaincre les plus sceptiques de son influence désastreuse sur les êtres aquatiques, d'une nature animale ou végétale, qui se trouvent dans les eaux de marées, les lacs et les fleuves d'un pays. Partout où l'on a construit des barrages de moulins à travers les cours d'eau, partout où les scieries et autres fabriques ont jeté leurs déchets dans l'eau, les poissons et la végétation aquatique ont été considérablement diminués, et en bien des cas totalement détruits. Il en a été ainsi surtout pour les poissons de l'ordre le plus élevé, spécialement pour

LE SAUMON,

qui a des habitudes essentiellement migratoires et qui remonte les rivières et autres cours d'eau pour la fraie. Ces eaux sont ordinairement les plus pures, les plus froides et les plus limpides, par conséquent plus favorables à la propagation de l'espèce. A l'époque des premiers établissements du Canada, le saumon fréquentait presque tous les cours d'eau qui se déchargent dans la mer, ainsi que les grands lacs. Il abondait dans plusieurs de nos rivières, avant que l'industrie du bois eut amené sur leurs rives ces barrages de moulins et ces scieries dont on connaît aujourd'hui les funestes effets. Les habitants en faisaient une grande consommation, et il était l'objet d'un trafic

important qui ajoutait à la richesse commerciale du pays. Mais lorsque barrages et scieries se multiplièrent, les premiers opposèrent des barrières infranchissables au poisson, qui ne pouvait plus atteindre ses frayères d'amont, et les secondes par leurs sciures et débris qu'elles déversaient dans l'eau empoisonnèrent les frayères d'aval et arrêtèrent la croissance de la végétation et chassèrent les insectes qui constituent le principal aliment du poisson aux premières phases de son existence. A mesure que se développait cette œuvre imprévoyante le rendement du poisson diminuait, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir dévasté les bois qui les entouraient et détruit

TOUT LE POISSON,

ces scieries, n'ayant plus rien à faire, sont tombées en ruines, ne laissant aux générations à venir que de pénibles souvenirs des ravages qu'elles ont faits dans ces eaux. Il est donc de la plus haute importance que les lois qui décrètent que la sciure et les déchets de scieries ne soient pas déversés ou jetés dans les eaux fréquentées par le poisson soient strictement mises en vigueur. Par une rigoureuse application de la loi qui oblige à pratiquer des passes par lesquelles le saumon, l'alose et tous les autres poissons migratoires puissent remonter à leurs frayères; par l'exécution des statuts qui défendent de jeter ou déverser la sciure, les déchets de moulins et autres substances délétères dans les rivières et les autres cours d'eau; par la scrupuleuse observance du temps prohibé; par l'interdiction de la pêche au dard et du condamnable usage de la dynamite pour tuer le poisson; par de judicieux règlements concernant l'usage des rets de toutes sortes, et avec le concours de plus en plus sérieux de la pisciculture, on verra en bien peu d'années augmenter considérablement la capture du saumon et de tous les autres poissons d'un bout à l'autre du Canada. Il reste encore, dans les rivières et les lacs, assez de poisson indigène qui, s'il était protégé et traité comme il doit l'être, fournirait un important appoint à la consommation et au commerce dans toutes les parties du pays. Comme je l'ai déjà dit, la sciure a des effets destructeurs multiples quand on la laisse tomber dans des eaux poissonneuses. C'est un produit artificiel qui engendre des maladies latentes de différentes espèces, suivies de résultats fatals dans toutes les eaux babitées par le poisson. Elle a altéré la pureté des eaux et vicié leur lit au point de ruiner les nombreux agents indispensables à la production et à la croissance du poisson. Dans sa locomotion, après être sortie des moulins, la sciure, imprégnée d'eau, se fixe sur les lits de gravier où le poisson va déposer ses œufs. Ces derniers, mis en contact avec cette matière étrangère, se gâtent; la fécondation devient impossible, la vitalité est détruite et ils meurent. S'ils échappent, dans les premières phases de l'incubation, au contact de la sciure ou des matières infectes qui s'en dégagent, les mêmes effets désastreux se feront sentir plus tard sur l'embryon et sur l'alevin. A cette dernière phase la mort est à peu près certaine, par suite de l'absence absolue des matières végétales, foyer des insectes dont se nourrit principalement le fretin. Par la résine qu'elle contient, la sciure devient pour ainsi dire indestructible sur terre ou dans l'eau, et une fois qu'elle a pris pied, elle finit par avoir raison de toute vie animale ou végétale. En certains cas elle est entremêlée de matières sédimentaires et de dépôts d'alluvion lorsque la décomposition partielle arrive, et des explosions gazeuses d'un caractère fétide et pernicieux se produisent sur de grandes étendues et avec une violence telle qu'elles soulèvent ces matières putrides à travers la glace et la surface de l'eau sur des centaines de verges de distance; dans quelques rivières ces explosions sont un danger extrême pour la vie, la propriété et la navigation.

UN EXEMPLE NOTABLE

est celui de la rivière Ottawa. Pour comprendre les influences désolantes de la sciure et des rebuts de scieries même sur la terre, il suffit de visiter les cours des établissements qui sont encore en activité ou de ceux qui, ne faisant plus d'opérations, sont tombés en ruines; ces cours, qui ont plusieurs acres d'étendue, sont couvertes des déchets en question, et on n'y voit pas la moindre trace de végétation. Si on avait observé ici les lois de la nature qui veulent que tout croisse en ce monde, quelque

chose ayant de la vie ou montrant de la vitalité de quelque manière se produirait pendant de longues années; mais non, c'est une masse inanimée de déchets sur lesquels rien ne peut croître. Qui donc va répandre ces matières dans son jardin pour y faire venir la végétation. Eh bien! les effets de la sciure déversée dans les rivières sont encore plus ruineux que lorsqu'elle est répandue sur le sol. Flottant longtemps sur l'eau, elle exerce ses influences néfastes sur des espaces plus grands; après avoir descendu les cours d'eau, elle arrive aux estuaires et dans les petites baies sur les côtes de la mer et sur les bords des lacs. Ici, pareillement, elle détruit

LES SOURCES QUI DONNENT LA VIE

et la pâture aux races infinies d'insectes et autres animaux marins dont l'absence de ces eaux en chasse les poissons, d'une grande valeur commerciale, qui s'y rendaient autrefois pour y chercher leur subsistance. S'arrêtant ici et là en descendant, elle forme des masses compactes sur les bords des rivières, remplit les crevasses sur les lits de gravier et entre les roches où la vie aquatique est invariablement produite et nourrie. Elle devient une matière étrangère impérissable qui adhère au fond des rivières et constitue un cimetière sans fin pour les innombrables colonies d'insectes qui y vivaient autrefois. Ce ne sont là, toutefois, que quelques-uns des effets pestilentiels produits sur le poisson par la sciure et les rebuts de moulins dans les eaux du pays; sans compter, naturellement, leurs influences pernicieuses, au point de vue de l'hygiène, sur la vie humaine, et les obstacles sérieux qu'ils mettent à la navigation. Pourquoi, alors, permettrait-on à quelques particuliers, dans le seul but de leurs intérêts personnels, de continuer cette

ŒUVRE NÉFASTE

de priver les eaux de substances alimentaires qu'une sage Providence avait destinées à l'usage de l'humanité? Et pourquoi le grand nombre souffrirait-il pour le petit nombre, qui veut absolument continuer à ruiner les pêcheries de notre pays?

A l'appui de ce que je viens de dire, je donne ici des extraits de rapports officiels et autres documents publics relatifs aux mauvais effets de la sciure, des rebuts et barrages de moulins sur le poisson.

Extrait d'un rapport, préparé pour l'exposition de Vienne, au sujet de la diminution du poisson comestible:

"La base sur laquelle repose un système rationnel de pisciculture est très simple, et peut se borner aux deux règles suivantes:—

"Maintenir les conditions naturelles des localités où le poisson se réunit pour frayer, conditions qui favorisent la fraie et tendent à préserver le frai et à protéger les premiers développements des œufs; ainsi, éviter tout ce qui peut diminuer l'approvisionnement d'eau douce, tout ce qui change la qualité de l'eau ou le caractère du fond, tout ce qui fait obstacle à la croissance des plantes aquatiques, enfin tout ce qui peut détruire dans sa source même la santé du poisson. * * * Laisser un passage libre au poisson pour qu'il puisse se rendre aux endroits favorables à la fraie. * * * Protéger la jeune génération, de façon à ce qu'elle puisse atteindre l'âge de maturité et faire sa part dans l'accroissement de l'espèce."—U.S.F.R., 1874.

Le professeur J. W. Milner, de la commission de poisson des Etats-Unis, faisant un rapport au sujet de la souillure des eaux des lacs par la sciure, dit:

"Les rebuts de scieries, croûtes, dosses et sciure, sont jetés à l'eau en quantités immenses, pour flotter d'abord, puis couler dans le lac. Ils ont un effet très funeste sur les pêcheries. Les croûtes imprégnées d'eau calent vers le fond, et, entraînées par les courants, elles déchirent et emportent les rets. La sciure recouvre les endroits où le poisson fraie et se nourrit, et elle lui est tellement désagréable que, dans les alentours de beaucoup de scieries, les pêcheries ne valent plus rien.

"On a trouvé sur des œufs de saumon, malades et gâtés, des graines de sciure qui leur adhéraient. Les pernicieux effets de la sciure s'étendent aussi bien loin des scieries, comme on l'a constaté en trouvant parmi le contenu d'une drague qui avait plongé à 100 brasses, dans la baie de la Grande Traverse, de nombreuses parcelles de sciure noircies et pourries.

"Le dépôt graduel de la sciure imprégnée d'eau, substance inerte dans l'onde, avec des croûtes par-ci par-là, forme le noyau de barres de sable à l'embouchure des rivières, et quelques-unes de ces barres font tort à la navigation, comme cela est arrivé sur des rivières du Wisconsin et du Michigan.

"Dans la rivière du Sault Sainte-Marie et dans la rivière Détroit, le poisson blanc se réunit en grand nombre, à l'automne, pour frayer. Autrefois on en prenait en abondance dans certaines rivières à l'époque de la fraie; aujourd'hui les scieries sont nombreuses sur ces cours d'eau, et la grande quantité de sciure qu'ils contiennent en a chassé le poisson.

"Comme partout, l'homme civilisé dérange l'équilibre de la nature et devient le grand ennemi de toutes les formes de vie qui ne se conforment pas aux méthodes artificielles qu'il emploie pour le protéger. Non seulement par les centaines d'artifices mis en usage pour le capturer, mais encore par les matières infectes qui s'écoulent des grandes villes et des manufactures, par les immenses quantités de sciure que rejettent les scieries, le poisson est chassé de ses frayères, et sa pâture est détruite par les eaux infectées de combinaisons chimiques fatales."

Dans le septième rapport du commissaire des pêcheries de l'Etat du Michigan, 1886, où il est question de la contamination des eaux par la sciure, etc., voici ce que je trouve: —

"Il est cependant certaines localités où l'usage de jeter de la sciure et les copeaux à l'eau est devenu non seulement une incommodité intolérable au point de vue de la salubrité, mais aussi une grande incommodité pour les navigateurs, et un engin de destruction pour les frayères du poisson. C'est particulièrement le cas pour plusieurs endroits de la côte nord du lac Michigan et d'autres localités sur la côte orientale du même lac. Sur un espace de plusieurs milles autour de ces localités la surface de l'eau est couverte de sciure, et les navigateurs, de même que les pêcheurs, déclarent que la formation naturelle du fond du lac est complètement recouverte de dépôts de sciure pourrie. Il y a longtemps que l'on aurait dû prévenir cette inutile destruction des frayères de poisson; mais, même à cette période tardive, il n'existe pas de motifs raisonnables qui retiennent la législation d'intervenir pour avoir raison de quelques propriétaires de scieries qui persistent dans l'abus de la sciure."

Dans le rapport du commissaire des pêcheries du New-Hampshire, 1885, se trouve le passage suivant:

"Un autre moyen d'assurer l'accroissement du poisson serait de prendre les mesures nécessaires pour empêcher de déverser dans les cours d'eau des matières délétères qui peuvent tuer le petit poisson ou nuire au développement des œufs, telles par exemple que les rebuts des scieries, attendu que la sciure pénètre dans les ouïes des poissons reproducteurs ou recouvre les frayères. Plusieurs rivières poissonneuses ont été ruinées par des scieries. Souvent, des barrages établis à l'embouchure d'une rivière empêchent le poisson d'arriver à des endroits favorables pour y déposer des œufs fécondés. Avec deux ou trois ans de cet état de choses le poisson aura beaucoup diminué; et si même au bout de trois ans, on enlève l'obstacle le poisson sera devenu si rare qu'il faudra repeupler la rivière au moyen de la pisciculture."

Extrait des lois de l'Etat du Michigan, article 10 :—

" Il n'est pas permis de jeter dans les rivières poissonneuses exploitées par leurs propriétaires ou leurs locataires, du lest, de la pierrre, du sable, des cendres, des croûtes de bois, de la sciure, ou des ordures quelconques *** sera passible d'une amende n'excédant pas $50.

Extrait d'un rapport de l'inspecteur en chef des pêcheries au conseil impérial du commerce :—

" Le saumon est empêché de remonter les rivières par nombre de petits barrages, dont plusieurs ont été construits depuis 1861 et ne sont pas munis des passes-migratoires exigées par la loi. J'ai appelé l'attention du conseil sur ce fait, ainsi que sur la sciure qu'on jette dans les rivières et qui est mortelle pour le poisson, et sur les rognures d'ardoises qui remplissent les frayères."

Le *National Fish Cultural Association Journal*, avril, 1887, dit:

" Un autre obstacle qui empêche l'accomplissement du résultat désiré (accroître la production du poisson), c'est l'absence de lois assez rigoureuses pour prévenir le gaspillage du poisson pendant la période critique de la fraie; c'est aussi l'établissement de barrages qui l'empêchent de remonter à ses frayères; c'est surtout le cas pour l'alose et le saumon."

Extrait du rapport des commissaires de poisson et de gibier de l'Etat du New-Hampshire, E. U. A., pour 1889 :—

" Les commissaires prennent la liberté de signaler au gouverneur et au conseil le grand tort fait à plusieurs de nos rivières à truite par la sciure et les rebuts de scieries qu'on y jette. Cet abus est commis en grande partie par des scieries à vapeur portatives que l'on transporte d'un endroit à l'autre, et que l'on fixe généralement dans un endroit où elles peuvent jeter leurs déchets dans l'eau, afin d'éviter l'embarras d'en prendre soin. On comprendra la gravité de ce mal lorsqu'on saura que pour chaque mille pieds de bois scié quarante boisseaux de sciure vont à l'eau. Le plus grand tort fait à nos rivières par les rebuts des scieries, c'est la destruction des frayères et des alevins. Les remous à fond de gravier en bas des rapides sont les endroits que le poisson choisit pour frayer, et malheureusement c'est là que la sciure s'accumule; au lieu d'un fond de sable et de gravier, nous avons une masse de matière végétale décomposée, capable de produire assez de chaleur pour émettre du gaz."

Extrait du rapport des commissaires de poisson de l'Etat du Michigan, pour 1887-88 :—

" A Manistee, Seedington, Muskegon, Grand-Haven, Pentwater et Montague, quoique le poisson y soit rare par suite des rebuts de scieries que l'on jette dans les rivières, les pêcheurs ont foi dans la propagation artificielle, et ils croient que les alevins provenant des piscifactures seraient un succès si les rivières étaient libres de ces rebuts."

Extrait d'une lettre de feu le professeur Baird, commissaire des pêcheries des Etats-Unis, au commissaire des pêcheries de l'Etat du Maine :—

" On me demande mon opinion au sujet de la cause probable de la rapide diminution du poisson comestible sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, et spécialement

sur celles du Maine. Le fait ne peut être mis en doute : il est malheureusement trop évident pour tous ceux qui ont été intéressés aux pêcheries soit comme affaires, ou à titre d'amateurs. Un examen des premières annales du pays, dans lesquelles ce sujet est traité, ne peut manquer de convaincre les plus sceptiques.

" Nous savons tous qu'il y a cinquante ans ou plus les cours d'eau et les rivières de la Nouvelle-Angleterre qui se déchargent dans l'océan étaient encombrés, et presque bloqués à certaines époques, par l'alose, le saumon et le gasparot qui cherchaient à les remonter pour y déposer leur frai, et que même après le retour de ces poissons reproducteurs à l'océan, leur progéniture s'attroupait sur une étendue inconcevable dans les mêmes localités, et plus tard descendait à la mer par bancs immenses. Ce fut pendant cette période que les pêches maritimes eurent aussi une grande valeur. La morue, le flétan, l'égrefin et autres poissons occupaient les fonds de pêche tout près du rivage, et on pouvait le prendre dans des petites chaloupes ; les pêcheurs en faisaient des cargaisons près de chez eux, et n'en étaient pas à la peine d'aller au large. Cet état de chose est bien différent aujourd'hui. L'établissement de barrages infranchissables sur les eaux des Etats de la Nouvelle-Angleterre, spécialement dans l'Etat du Maine, a coupé court à la montée des poissons anadromes, dont la quantité a sensiblement diminué jusqu'au point qu'aujourd'hui ils sont à peu près inconnus dans les localités qui leur étaient le plus favorables. On a observé, aussi, qu'avec la diminution de ces poissons il s'est opéré un décroissement correspondant dans la quantité de la morue et d'autres poissons de mer près de nos côtes ; mais ce n'est que tout récemment qu'on a apprécié la relation entre ces deux séries de phénomènes comme ceux de la cause et de l'effet."

Extrait du rapport annuel des commissaires du poisson et du gibier de l'Etat du Maine, pour 1886 .—

" Il est de fait que de tous les Etats de l'Union, l'Etat du Maine est celui qui possède le code de lois le plus rigoureux et le mieux élaboré pour protéger le gibier et le poisson.

" Le lac Moosehead est évidemment destiné à devenir le grand réservoir à poisson de l'Union. * * * Ses eaux sont à jamais protégées par la loi contre les déchets de moulins et de facteries qui en chasseraient le poisson.

" La diminution du volume d'eau dans nos rivières, causée par les besoins de nos industries, et les ravages de l'incendie, l'obstruction de nos cours d'eau par les moulins, la sciure et les rebuts de nos scieries, les lavures délétères de nos facteries, tout cela a contribué à détruire notre poisson. * * * Une grande partie des frayères du saumon a été détruite par la sciure et les rebuts sortis de nos milliers de manufactures et qui ont forcé le saumon à chercher ailleurs d'autres frayères, ou à laisser empoisonner ses œufs et son fretin mourir de faim."

" L'avenir du Maine est la propagation artificielle, ou bien l'entière extinction du saumon dans nos rivières. Pendant la dernière décade, la commission, en distribuant les alevins de saumon dans la Penobscot, a seule préservé le saumon dans notre rivière. Si elle n'avait pas chaque année fourni des centaines de mille de saumoneaux pour empoissonner les grandes rivières du Maine, le saumon ne serait plus aujourd'hui qu'une chose du passé."

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT DU CANADA, CHARGÉ DE FAIRE UNE ENQUÊTE SUR L'URGENCE D'EMPÊCHER DE JETER LA SCIURE ET AUTRES DÉCHETS DANS LA RIVIÈRE OTTAWA.

(ABRÉGÉ.)

Votre comité est d'opinion qu'il existe incontestablement de grands dépôts de sciure et débris de bois dans la rivière Ottawa * * * , et qu'ils constituent un sérieux et croissant obstacle au droit public de navigation, dont l'exercice, déjà fort entravé, deviendra avant longtemps, si on n'arrête promptement le mal, irrémédiablement impossible. Que la sciure et autres déchets des scieries peuvent être utilisés

industriellement, et aussi qu'on les détruit, en les consumant, dans une scierie au moins sur l'Ottawa, et dans beaucoup d'autres, tant en Canada qu'aux Etats-Unis. * * * Que ces dépôts considérables de matières végétales en décomposition deviennent en certains temps une menace pour la salubrité si, en réalité, ils n'y portent pas atteinte. * * * Votre comité recommande en conséquence que l'article de l'acte concernant la protection des eaux navigables (Statuts Revisés, chap. 91) soit strictement appliqué."

Ci-suit un abrégé de la preuve faite devant le comité et qui établit les effets destructeurs de la sciure et des déchets des scieries lorsqu'ils sont jetés dans les rivières :—

1. *Jno. R. Arnoldi*, ingénieur mécanicien en chef du ministère des Travaux Publics, dit :—

" Avant de terminer ma déposition, je voudrais signaler une chose à laquelle on a fait jusqu'à présent peu d'attention, et que je considère comme l'une des plus importantes. Je vous ai dit que ma maison est bâtie au bord de la berge ; de ma fenêtre je vois les bateaux, les *cajeux*, les sciures et les bouts de bois descendre au fil du courant. Ce qu'il y a de plus sérieux, c'est le danger causé par les déchets de sciure. Ces amas, au fond de la rivière, produisent un gaz qui détermine des explosions capables de briser en mille éclats le *Peerless*. J'ai vu trois de ces explosions, la même semaine, devant chez moi ; j'ai vu une barge soulevée toute entière hors de l'eau. Une explosion a fait sauter deux acres de glace solide épaisse de deux pieds environ ; la glace brisée s'était reformée, consolidée, quand, une semaine ou dix jours après, elle sauta encore, au même endroit. C'était dans le chenal même que tient le vapeur pour venir à quai avec ses passagers. L'obstruction de la rivière est sans doute nuisible au commerce, mais le danger pour la vie est une chose autrement sérieuse."

2. *Henry A. Gray*, adjoint de l'ingénieur-mécanicien en chef, dit :—

"Il n'est pas rare de voir des explosions dues au gaz produit par la sciure. En janvier dernier, une explosion arriva, devant la Rideau, qui brisa la glace et fit monter du lit de la rivière une grande quantité de déchets de scierie. Une autre explosion eut lieu le 11 avril, et sous sa poussée la glace, épaisse de 14 pouces, vola en éclats sur une superficie de 1,500 pieds. La sciure en décomposition ne flotte pas ; elle tombe au fond de l'eau ; elle ne pourrit jamais. L'odeur est très désagréable et préjudiciable à la salubrité. Cette odeur nauséabonde m'a rendu malade, ainsi que plusieurs de mes hommes. A la rivière des Espagnols, Byng-Inlet, les hommes qui venaient de se mettre au travail, furent atteints de la fièvre typhoïde, et les médecins attribuèrent cette maladie aux gaz qui s'échappaient des sciures en décomposition. Je n'ai aucun doute que si le *Peerless* était passé là au moment de l'une de ces explosions, il aurait sauté."

3. *Robert Surtees*, I.C., d'Ottawa, dit :—

"Nous avons eu des difficultés à l'occasion de la récente épidémie de fièvre typhoïde, et les analystes ont tous déclaré que la maladie était due à la pollution de l'eau par des matières organiques telles qu'écorces, sciures et produits d'égouts. Il y a vingt ans, la pêche était bonne dans la rivière ; il y a cinq ans, j'ai voulu faire la pêche, et je n'ai pas pris un seul poisson. Autrefois, il m'arrivait souvent de capturer une douzaine de dorés le soir. La sciure pourrait être consumée à mesure qu'elle sort des scieries, et cela sans trop de frais. Je connais trois scieries qui chauffent leurs chaudières avec la sciure. Il s'est produit, un soir, une explosion qui fit sauter de 50 à 60 pieds carrés de glace sur le chemin conduisant du quai de la Reine à Hull. Si des voitures s'étaient trouvées là en ce moment, gens et bêtes étaient perdus."

4. *William P. Lett*, greffier du conseil municipal, dit :—

" J'avais l'habitude de pêcher dans l'Ottawa quand j'étais jeune ; c'était alors une rivière des plus poissonneuses : le poisson abondait dans tous les remous. La pêche, nulle aujourd'hui, était alors une chose importante. Il n'y avait pas de saumons, mais des dorés, des brochets, des achigans verts et beaucoup de maski-

nongés. Je prenais autant de pièces qu'il me plaisait ; aujourd'hui on y pêcherait toute une semaine sans prendre deux poissons. Le lit de la rivière est couvert de sciure, et le doré, qui se plaît sur certains fonds, a disparu ; il faut à ce poisson des fonds de sable, de terre ou de gravier. La population était alors de 50,000 adultes, outre les enfants ; et le poisson qui se prenait et dont ils profitaient représentait bien une valeur de $2.00 par adulte par an de plus que le produit pêché aujourd'hui. C'est une perte de $100,000 par année, quoique la perte d'argent ne soit pas ce qu'il faut surtout considérer en pareil cas."

5. *A. L. Dunning*, d'Ottawa, étant interrogé, dit :—

" Voilà 40 ans que je vais et viens dans ces endroits-ci. Autrefois on n'y voyait pas de sciure, les rives étaient parfaitement nettes, toutes les baies aussi, et il y avait un bon fond d'eau sur des points où se rencontrent maintenant des amas de sciure. Le poisson était abondant alors, mais la quantité en est bien diminuée aujourd'hui."

6. Le *Dr Robillard*, d'Ottawa, étant interrogé, dit :—

" Je demeure à Ottawa depuis 50 ans. L'Ottawa était alors un cours d'eau libre, ouvert, exempt d'obstructions, où abondaient le poisson et le gibier ; on n'y voyait pas d'accumulations de sciure, les baies et les creeks étaient libres de sciure et de débris de bois. Aujourd'hui il y a des amas de sciure et de déchets tout le long des anses et des creeks ; certaines parties de la rivière en sont complètement bouchées. Je sais parfaitement que la rivière est très obstruée par la sciure, que ces obstructions font grand dommage à la navigation et peuvent être nuisibles à la santé des riverains en aval de la ville. Il n'est pas douteux que les sciures sont la principale cause de la disparition du poisson de l'Ottawa."

7. *T. C. Keefer*, d'Ottawa, dit :—

" Je demeure ici depuis 1864. A cette époque, la rive était entièrement nette, formée de roche, de sable et de gravier, avec bordure sablonneuse et graveleuse. La profondeur de l'eau variait, augmentant par degrés, à partir du bord, jusqu'à 40 pieds de fond. Il y a dix ans j'examinai la baie et j'y trouvai un dépôt de sciure ayant plusieurs acres d'étendue, et ce dépôt était, du côté du large, plus écore qu'une rive ordinaire de sable et avait 40 pieds de profondeur. Sur plusieurs acres d'étendue il n'y a qu'une masse de sciure pourrie. Autrefois le poisson était très abondant; maintenant, je ne crois pas qu'il monte jusqu'ici aucune espèce estimée. Au commencement de mon séjour ici, l'alose venait jusqu'à 18 milles d'Ottawa. Je sais que ce poisson est maintenant très rare; on n'en prend plus ici."

8. *John Stewart*, d'Ottawa, dit :—

" La sciure couvre les frayères; elle s'insinue dans les ouïes du poisson, ce qui l'empêche de remonter la rivière. Le gaz qui s'en dégage est assez semblable au gaz malfaisant qu'exhalent les marais dans les régions de fièvres tremblantes; il est aussi explosible. Je ne crois pas que la majorité des propriétaires de scieries soit opposée à l'utilisation des déchets; il s'agirait de les amener tous à cette idée."

9. *L'honorable M. Dever* étant interrogé, dit :—

" Il y avait, dans le port de Saint-Jean et sur la rivière, nombre de scieries qui jetaient, comme les usines des Chaudières, leurs déchets à l'eau. Ces matières étaient extrêmement nuisibles, en ce qu'elles détruisaient le poisson et créaient des hauts-fonds dans le port; et comme il importait d'arrêter l'usage de les déverser en rivière, on l'a arrêté. Les scieries ont aussi leurs débris de bois, leurs écorces, tous leurs autres déchets à détruire; elles les brûlent. Il n'en était pas ainsi autrefois; mais il est devenu nécessaire de prendre cette mesure stricte pour ne pas voir nos ports et nos fonds de pêche se remplir de matières végétales en décomposition. Elles éloignaient déjà le poisson en détruisant ses frayères."

10. *John Mather*, faisant le commerce de bois de sciage à Kéwatin, dit :—

" J'exploite des scieries à eau et à vapeur, spécialement des scieries à eau. A Kéwatin, il ne va pas du tout de sciure à l'eau, et notre scierie est hydraulique ;

nous recueillons la sciure à mesure qu'elle tombe du bois, et nous la faisons charrier à distance. La scierie est actionnée par des turbines et par des courroies placées sur ces roues ; c'est le même mode d'action que celui des usines à vapeur."

11. *L'honorable sénateur Glasier* étant interrogé, dit :—

" Il y a, dans le port de Saint-Jean, N.-B., sept ou huit scieries, toutes à vapeur et qui consument leur sciure et une grande partie de leurs autres déchets. Voilà 30 ou 40 ans qu'elles existent, et jamais aucun incendie, que je sache, quoiqu'elles soient au centre de l'endroit. Au beau milieu de Frédéricton, sur la rivière Saint-Jean, existe depuis 20 ans une scierie qui consume sa sciure ; il y a d'autres usines le long de la rivière ; toutes charrient leurs sciures et débris de bois et les brûlent. La sciure de Gibson est la seule qui ne le fait pas ; en vertu d'un arrangement conclu avec le gouvernement, elle déverse sa sciure dans la rivière ; mais M. Gibson brûle les débris de bois tout contre son moulin. On a pratiqué dans la sciure un chenal long d'un demi-mille et profond de 10 pieds. La sciure ruine le poisson dans la rivière.

" Le saumon a diminué dans les cours d'eau sur lesquels se trouvent des scieries ; la pêche y est ruinée. Le saumon a totalement déserté la rivière Nashwauk, où se trouve la scierie de Gibson et qui était autrefois très poissonneuse. Le saumon avait coutume d'y venir frayer ; j'ai capturé jusqu'à 70 saumons en une seule journée, devant ma rive, en aval de Frédéricton. L'alose, le gasparot, le saumon et l'esturgeon y abondaient alors ; toutes ces espèces sont bien moins communes aujourd'hui. Presque tous les saumons que nous avons sur nos marchés viennent maintenant de la rive nord, de la Baie des Chaleurs et de la rivière Miramichi. On en prend encore beaucoup dans le port de Saint-Jean et dans les baies ; mais l'obstruction formée dans la rivière n'en est pas moins très sérieuse, et si Gibson continue à y déverser sa sciure et ses déchets, ce sera bien pis dans quelques années. Depuis 60 ans je fais le commerce de bois sur la rivière Saint-Jean et ses tributaires."

De " l'American Angler and Hook and Line " :—

* * * "En examinant cette question le plus brièvement possible, il est superflu de se demander à quelle famille ou à quel genre particulier appartient le poisson de rivière. Tout poisson d'eau douce demande des conditions d'eau similaires sur les frayères, pour la vivification du frai, la salubrité des œufs et la prospérité de l'alevin. On sait qu'il est essentiel que la laitance et le frai se mélangent dans un état de pureté, et que s'ils viennent en contact avec un acide ou un gaz quelconque à cette phase critique, le résultat est désastreux. L'absorption de l'oxygène est nécessaire au développement de l'embryon, et si ce dernier est contaminé par d'autres acides ou gaz soluble que l'hydrogène naturel qui se trouve dans l'eau pure, la mort devient inévitable.

" Or, il est de fait que la sciure, étant en grande partie composée de bois conifères, joint à ses propriétés résineuses des agents chimiques capables, dans certaines conditions de chaleur, d'engendrer des quantités mortelles d'acide carbonique, d'acide humique et autres gaz qui sont autant de facteurs de la destruction du poisson. Si la sciure est avantageuse au bon état des œufs, pourquoi ceux qui la préconisent ne s'en servent-ils pas au lieu d'employer du gravier bouilli ? Il est impossible que dans les eaux où la sciure s'accumule, ou même ne font que passer en descendant, les œufs ne soient pas corrompus, ou que la rouille ne les atteigne pas, et il est trop bien connu qu'un œuf ne met pas de temps à gâter ceux qui l'entourent. * * *

" Mais pourquoi le poisson recherche-t-il de préférence l'eau courante, si ce n'est pas un instinct naturel qui le pousse vers les eaux oxygénées, non corrompues par l'acide murique ou des gaz semblables ? Dire que le saumon cherche l'eau pure, et qu'il n'est pas incommodé par des eaux dans lesquelles s'introduisent des matières végétales en décomposition, c'est une contradiction. De plus, l'odeur aromatique qui émane du bois conifère est suffisante pour en éloigner le poisson, quand même ce bois pourrait fournir une quantité imperceptible de nourriture. Il n'y a certainement pas lieu de conclure que le poisson ne meurt pas de la sciure parce qu'on ne trouve

pas son corps mort, attendu qu'il meurt avant d'être parvenu à maturité, et que c'est l'œuf et l'alevin qui souffrent, et non pas l'adulte.

"La chaleur occasionnée par la fermentation de la sciure en décomposition n'est-elle pas de nature à rendre pernicieuse l'eau dans laquelle cette fermentation se produit? Quant à l'assertion que la sciure ne s'accumule pas sur les frayères, elle est absurde, car on ne peut nier que la sciure imprégnée d'eau devient un peu plus lourde que le gravier ou le sable et qu'elle peut s'accumuler en quantités très appréciables dans chaque dépression ou inégalité de fond d'un cours d'eau dont la vitesse est de quatre milles à l'heure. Il est également absurde de dire que le poisson peut éviter d'absorber par la bouche une certaine quantité de sciure, car il en absorbe et il ne peut faire autrement. Nous devons donc supposer qu'il doit souffrir par ce seul fait. Nous ne pouvons faire autrement que de conclure, malgré tout le respect que nous avons pour ceux qui professent une opinion contraire, que les matières végétales en décomposition qui proviennent des scieries ne font pas de bien au poisson, et nuisent au contraire à sa propagation."—G.B.

LA SCIURE AU COLORADO.

"Les scieries du Colorado, en général, débitent du bois de pin, et tous ceux qui ont vu un banc de sciure de pin s'étendant sur un cours d'eau ont du remarquer, s'ils sont le moindrement observateurs, la térébenthine et les huiles résineuses qui se dégagent de la sciure et se répandent sur la surface de l'eau avec toutes les couleurs éclatantes de l'arc-en-ciel. Les étangs profonds que renferment ces cours d'eau sur plusieurs milles en aval, au lieu d'offrir au poisson des lits de sable et de gravier, sont recouverts de sciure. Au Colorado, la sciure chasse et tue le poisson; une expérience de trente ans l'a démontré, non comme théorie, mais comme fait."—*Sports Afield.*

SCIURE SUR LA RIVIÈRE LA HAVE, NOUVELLE-ÉCOSSE.

EXTRAIT d'un rapport fait par M. S. Wilmot au ministère des pêcheries en 1884, au sujet des scieries et de la sciure sur la rivière La Have.

"Les propriétaires de scieries et ceux qui ont des intérêts dans l'industrie du bois ont prétendu que si on les empêchait de jeter la sciure de leurs moulins dans l'eau, ils seraient forcés de fermer leurs établissements, et de couper court à une industrie importante pour le pays. Ce sont à mon sens, des prétentions fallacieuses et irrationnelles; il suffit de l'étudier froidement pour démontrer que ce plaidoyer est futile et que son seul objet est l'intérêt personnel au détriment de l'intérêt public. Ce n'est pas seulement l'industrie de la pêche qui a souffert de la sciure, mais encore la navigation qui a été entravée par ces déchets de scieries que les lois défendent de jeter à l'eau dans tous les pays civilisés où la navigation et la pêche sont jugées dignes d'être protégées par la législation.

Une des plus grandes scieries à eau se trouve sur l'estuaire de la rivière La Have, en aval de Bridgewater. Elle est mue par puissance hydraulique seulement, et elle a marché pendant environ six mois par année dans le cours des treize dernières années. La rivière est assez navigable pour permettre aux navires de venir faire leur chargement de bois à la scierie. Mais la sciure n'est pas jetée à l'eau; elle est charriée dans un ravin à une courte distance du moulin; les propriétaires préfèrent cela (ce qui entraîne peu de dépenses), plutôt que de déverser la sciure dans l'eau où, en s'accumulant, elle empêcherait les navires de se rendre à la scierie. Eh bien, voici un cas qui, envisagé au point de vue de la navigation, démontre clairement que les propriétaires de la scierie, tout en exploitant leur industrie d'une manière économique, ont à cœur de ne pas entraver la navigation. Ici, la sciure, à mesure qu'elle tombe des grandes scies dans des tombereaux qui sont là pour la recevoir, est charriée au ravin où, pendant treize ans, ou plutôt pendant six ans et demi d'exploitation continue, elle a formé un amas d'une superficie d'environ six acres et d'une épaisseur moyenne d'à peu près 40 pieds; d'après les renseignements fournis par le gérant de la scierie, un côté du ravin avait autrefois une soixantaine de pieds de profondeur, et l'autre côté une vingtaine de pieds, ce qui donne une moyenne de 40 pieds; il est

donc facile de calculer l'étendue du lit de la rivière que cette vaste quantité de sciure couvrirait et le tort qui en résulterait nécessairement pour la navigation, sans compter la perte de poisson qu'occasionneraient les gaz délétères qui se dégageraient de la décomposition partielle de la sciure sur le lit de la rivière.

" Des nombreuses scieries établies sur la rivière Lahave, celle dont nous parlons est la seule qui ne laisse pas aller ses déchets à l'eau ; et on doit déplorer vivement que tous les propriétaires de moulins de la Nouvelle-Ecosse n'en fassent pas autant. Dans un cas, c'est l'intérêt personnel qui fait agir les propriétaires de la scierie en question, car ils ne voudraient pas empêcher les navires de se rendre à leur établissement pour y prendre des chargements de bois ; c'est aussi l'égoïsme qui pousse les autres propriétaires à faire jeter leurs déchets dans les rivières, cela leur épargne des dépenses et ils ne se soucient guère de l'intérêt des habitants.

" Il est permis de se demander comment il se fait que cette vaste usine à scies multiples qui fabrique dix et vingt fois plus de bois que les autres scieries établies sur la même rivière y trouve son compte et son profit à ramasser la sciure et à la charrier à terre, pendant que les autres propriétaires de scieries, mus pas des motifs également intéressés, et pour tromper le public et les autorités qui président à la protection des pêcheries, déclarent que si on les soumet aux exigences de la loi qui leur défend de déverser la sciure et les rebuts de scieries dans les cours d'eau, ils seront forcés de fermer leurs usines, ce qui porterait un coup sérieux au commerce de bois du pays. Ce qu'il y a lieu de surprendre, c'est que les autorités et le public aient laissé violer la loi pendant aussi longtemps.

" J'ai examiné toutes les scieries, elles sont très nombreuses, et je n'en ai trouvé aucune qui ne pourrait pas faire ce que fait celle dont je viens de parler. Mais, tant qu'on laissera les propriétaires d'usines jeter leurs sciure et déchets dans les cours d'eau, contrairement aux décrets de la loi et avec la sanction des officiers de pêche, il est inutile de s'attendre à autre chose qu'à la ruine du poisson et de la pêche."

EXTRAIT D'UN RAPPORT FAIT AU MINISTÈRE DES PÊCHERIES PAR M. WILMOT, EN 1889, AU SUJET DE LA SCIURE ET DES REBUTS DE SCIERIES DANS LA RIVIÈRE OTONABEE, ONT.

"Les propriétaires de scieries établies sur la rivière Otonabee prétendent qu'ils empêchent de tomber dans la rivière autant de sciure et de déchets qu'ils peuvent, que leurs scieries sont construites de telle façon qu'il est absolument impossible d'empêcher la sciure de tomber à l'eau, et que la stricte application de la loi concernant les pêcheries et les cours d'eau navigables aurait pour résultat de mettre fin à leurs opérations et de jeter quelques 600 hommes sur le pavé.

"Cette assertion est non seulement inexacte, mais elle est encore insoutenable, par le simple fait que deux des quatre propriétaires en question ont mis à leurs scieries une machine peu dispendieuse qui exempte de jeter la sciure à l'eau. Pourquoi les deux autres scieries, et, de fait, toutes les usines à bois du pays n'en feraient-elles pas autant.

"Toute concession faite aux propriétaires de scieries qui leur permettrait de laisser passer la sciure de bois à l'eau équivaudrait à soustraire ces usines à l'opération de l' "Acte des pêcheries et des cours d'eau navigables" concernant la sciure, car on sait que dans la fabrication du bois avec des billots ordinaires un cinquième environ du billot est converti en sciure, et que les sept huitièmes au moins de la sciure tombent dans l'eau par les trous si on ne l'en empêche.

" Et cependant, au moyen d'une machinerie comparativement peu dispendieuse, toute cette sciure pourrait être sortie des usines et versée dans des fourneaux où elle serait consommée.

"C'est ce qui se fait dans plusieurs des scieries du haut de la rivière Otonabee, où presque toute la sciure est retenue hors de l'eau. Au moyen de porteurs solidement construits, toute la sciure peut être sortie des scieries aussi bien que les déchets des moulins à grains sont transportés d'un endroit à l'autre, et il en serait disposé de la même façon si tous les propriétaires de scieries, sans faveur, sans distinction, étaient forcés de se soumettre aux sages dispositions de la loi concernant les pêcheries et les cours d'eau navigables."

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT PISCICOLE DU CANADA PENDANT LA SAISON DE 1889.

1. *Piscifacture de la rivière Fraser, Colombie-Britannique.*—Au cours de l'année dernière, cet établissement a déposé dans la rivière Fraser et ses affluents 4,419,500 alevins de saumon de l'espèce saw-quai (*Nerka*). A l'automne précédent, on avait obtenu très peu d'œufs de l'espèce quinnat (*Chouicha*). Les alevins furent déposés en parfaite condition dans des rivières favorables à leur développement et qui étaient le plus accessibles au moment de la distribution. On a perdu beaucoup moins d'œufs qu'auparavant pendant l'incubation. On n'a pas mis d'alevins dans les eaux de Vancouver cette année. L'expérience a démontré que l'alevin gardé dans la piscifacture jusqu'après l'absorption de la bourse est plus facile à transporter et plus en état de se pourvoir à lui-même quand il est mis en rivière.

Le directeur de cet établissement appuie sur la recommandation qu'il avait déjà faite d'introduire l'alose dans les eaux de la Colombie-Britannique. Il rapporte qu'on a pris quelques-uns de ces poissons dans la rivière Columbia, à Puget-Sound et sur la côte de Vancouver, mais aucun dans la rivière Fraser. On demande du poisson blanc de l'Ontario pour les eaux de la Colombie-Britannique. Le poisson blanc des lacs de cette dernière province est inférieur, et puis les lacs qu'il habite sont trop éloignés dans l'intérieur. La quantité brute de saumons sortie de la piscifacture depuis son établissement se chiffre par 19,065,500, et nous avons les preuves les plus évidentes de leur succès. Dans la rivière Harrison, l'accroissement est très accentué. Les Sauvages qui, au début, n'avaient aucune foi dans la pisciculture, y croient maintenant, après avoir vu des masses de poissons dans les cours d'eau qui ont été approvisionnés par l'établissement. On trouvera annexées au rapport général des attestations données par des propriétaires de fabriques de conserves qui attribuent en grande partie à la piscifacture l'amélioration générale des pêcheries.

La quantité d'œufs récoltés dans le cours de l'automne de 1889 a été très considérable, double de celle de 1888. Quelques 9,233,000 œufs ont été déposés, tous de l'espèce saw-quai; ceux de l'espèce quinnat ne sont pas cueillis en même temps que les saw-quai. Cette dernière espèce est excellente pour les conserves. En ce moment les œufs sont dans la meilleure condition possible.

Il sera nécessaire de faire une autre année des réparations considérables à l'établissement. Les fondations ont besoin d'être refaites; il faudra de nouvelles auges à incubation; l'étage supérieur devra être aménagé pour les opérations d'incubation; la toiture fait eau; le canal n'est plus bon, et il devra être refait si on ne veut pas arrêter complètement l'approvisionnement d'eau une autre année.

2. *Piscifacture de Sydney, Cap-Breton, province de la Nouvelle-Ecosse.*—En 1889 il a été distribué dans les eaux de l'île du Cap-Breton 2,034,500 alevins de saumon éclos dans cet établissement. Le rendement des œufs déposés en 1888 a été assez bon, de 76 pour 100 environ. Dix-sept des principaux cours d'eau de l'île ont reçu leur quote-part d'alevins. Ces alevins ont été distribués dans la meilleure condition possible.

La capture de saumons reproducteurs a été très fructueuse; les rivières en étaient remplies, mais on a remarqué qu'ils étaient tous plus petits qu'à l'ordinaire: on a même pris plusieurs grils, ce qui n'avait pas encore eu lieu auparavant. Les rivières abondaient en jeunes saumons. Cette grande augmentation est universellement attribuée aux opérations de la piscifacture.

Il a été capturé 631 saumons reproducteurs cette année, dans les rivivières Margaree, Middle, Lower Middle, Sydney et au Saumon; la Margaree en a fourni 280 pour sa part. Dans la quantité il y avait 379 femelles, qui ont donné 2,540,000 œufs, soit une moyenne de 6,700 chacune; ces œufs sont actuellement en voie d'incubation et on en attend un rendement considérable d'alevins. Il n'a été fait que très peu de réparations à l'établissement en 1889. Il faudra pour une autre année un plancher dans la salle d'incubation; toute la bâtisse aurait besoin d'une nouvelle couche de peinture. A ces exceptions près, l'établissement est en excellent état. On demande

une certaine quantité de saumons de lacs pour empoissonner quelques lacs du Cap-Breton qui conviennent parfaitement à ces poissons.

3. *Piscifacture de Bedford, province de la Nouvelle-Ecosse.*—Cet établissement a reçu une très grande quantité d'œufs des piscifactures de l'Ontario—3,000,000 d'œufs de poisson blanc de Sandwich et 500,000 œufs de truite saumonée de Newcastle. Ces œufs ont été transportés, semi-éclos, pendant l'hiver. Aussitôt arrivés, on en a envoyé environ 1,200,000 à de petites piscifactures auxiliaires établies dans les comtés d'Antigonish, Queen, Yarmouth, Halifax et King. Au point de vue de l'économie, ces établissements provisoires font parfaitement l'affaire, et ils aident considérablement à rempoissonner les cours d'eau épuisés. Il serait à peu près impossible, au printemps, de transporter des alevins de la piscifacture de Bedford à de lointaines distances sans qu'ils subissent de grandes pertes, tandis que pendant l'hiver ils peuvent être facilement transportés, à l'état embryonnaire, aux piscifactures auxiliaires qui se trouvent tout près des rivières destinées à recevoir les alevins. En sorte que, une fois éclos, les alevins peuvent être déposés dans les rivières et les lacs sans trop de dépenses et avec beaucoup moins de risques.

La distribution des alevins de saumon et de poisson blanc a été faite avec succès; celle des alevins de truite saumonée a été accompagnée de quelques pertes. Le directeur de la piscifacture de Bedford recommande que l'on continue d'empoissonner les nombreux lacs de la Nouvelle-Ecosse avec de la truite saumonée et du poisson blanc d'Ontario. Il recommande aussi, dans ce but, l'établissement d'une piscifacture auxiliaire dans chacun des comtés de la province. Le nombre des alevins de saumon distribués partout a été de 900,000; celui des alevins de truite saumonée 450,000, et de poisson blanc 2,500,000—soit 3,850,000 alevins de salmonides provenant de l'établissement piscicole de Bedford distribués dans les eaux de la Nouvelle-Ecosse en 1889. On signale un accroissement appréciable des pêcheries à saumon de la Nouvelle-Ecosse depuis que la pisciculture est commencée, ce qui justifie de donner un plus grand développement à cette dernière.

La capture de saumons reproducteurs et la récolte d'œufs ont été très satisfaisantes. La rivière Musquodoboit a fourni 270 reproducteurs, et la rivière Ouest, 67: total 337, dont 231 femelles qui ont donné 2,300,000 œufs—soit une moyenne de 9,950 chacune. A l'heure qu'il est ces œufs présentent tous les signes de l'embryon, et font espérer pour le printemps prochain un rendement abondant. L'établissement piscicole de Bedford est en bon état.

4. *Piscifacture de la rivière Dunk, province de l'Ile du Prince-Edouard.*—Cet établissement est inactif depuis deux ans, par suite de la rupture du barrage qui faisait venir l'eau aux auges d'incubation. Ce barrage sera réparé pour l'année prochaine. Plusieurs cours d'eau de l'île se ressentent des opérations de la piscifacture.

M. Hackett, inspecteur des pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard, dit:—"On rapporte que le saumon a été très abondant cette année dans les principales rivières de la province, et cet automne il en a été vu dans plusieurs petites rivières qui n'en avaient jamais eu auparavant. Nul doute que cette augmentation de saumons provient des alevins, produits artificiellement, qui ont été déposés dans les rivières il y a quelques années.

"Je suis convaincu qu'en continuant l'œuvre de la pisciculture et en protégeant les rivières mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le saumon deviendra abondant, et au lieu d'être à l'état négatif comme aujourd'hui, la pêche du saumon deviendra avant longtemps une industrie importante."

5. *Piscifacture de la rivière Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick.*—Cet établissement a subi une succession de malheurs dans les tentatives qu'il a faites pour se procurer des œufs. Très souvent on a essayé de capturer des saumons reproducteurs sur la rivière Tobique, branche du Saint-Jean; on a parfois réussi à en prendre quelques-uns, mais en somme l'insuccès a été notoire. L'année dernière on n'a pas pris un seul poisson, et il faudra faire venir des piscifactures d'Ontario et de celle de Ristigouche les œufs dont cet établissement a besoin. On devrait, ainsi que le recommande le directeur, se procurer des saumons reproducteurs dans les pêcheries du port de Saint-Jean, de même qu'à Ristigouche, Gaspé et Tadoussac, car s'il s'en prend

dans le port assez pour donner à la piscifacture son plein approvisionnement d'œufs et ce à bien moins de frais que les tentatives infructueuses qui ont été faites sur la Tobique. La provision d'œufs de l'établissement a été obtenue comme suit :—3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 1,000,000 d'œufs de truite saumonée sont venus de Sandwich et de Newcastle, Ontario, et 150,000 œufs de saumon de la piscifacture de Ristigouche. Ces œufs furent transportés, sains et saufs à l'état embryonnaire, et les alevins éclos au printemps de 1889 ont été distribués parmi plusieurs lacs et rivières du Nouveau-Brunswick, dans les proportions suivantes—2,600,000 alevins de poisson blanc, 830,000 de truite saumonée et 140,000 de saumon. Il paraît que l'on prend de la truite saumonée et du poisson blanc en plusieurs endroits où des alevins sortis de cet établissement avaient été déposés autrefois, et où on n'en avait jamais vu auparavant. C'est une preuve que l'introduction du poisson blanc et de la truite saumonée dans les eaux du Nouveau-Brunswick a fort bien réussi, et un encouragement à la continuer sur une plus grande échelle.

Certaines parties de l'établissement auraient besoin d'être réparées, et ces réparations devraient être faites l'année prochaine.

6. *Piscifacture de Miramichi, Nouveau-Brunswick.*—Cet établissement a obtenu 800,000 alevins des œufs de saumon de la rivière Miramichi, et 50,000 des œufs fournis par la piscifacture de Ristigouche. Tous ces alevins ont été mis dans la rivière Miramichi et ses affluents, et d'après instructions, en haut des sources.

Le directeur demande un approvisionnement d'œufs de poisson blanc pour empoissonner un lac situé à une courte distance de la piscifacture, afin d'introduire l'espèce dans cette partie du Nouveau-Brunswick. Le lac réunit toutes les conditions nécessaires à une expérience de ce genre. Un signe bien évident que les alevins de saumon sont parvenus à l'état de *smolts* et de *parrs*, c'est qu'on a trouvé un grand nombre de ces saumoneaux dans de petits cours d'eau où l'on avait mis des alevins provenant de la piscifacture, et où les reproducteurs ne pouvaient pas être amenés à déposer leurs œufs. Ce fait, joint à plusieurs autres déjà connus, doit réfuter l'assertion de plusieurs sceptiques de l'endroit à l'effet que tous les alevins qui sortent de l'établissement de Miramichi meurent ou sont mangés par d'autres poissons. Le directeur rapporte que la pêche au saumon a été aussi bonne l'année dernière que pendant les cinq ou six années précédentes, et que la plupart des pêcheurs attribuent cette capture soutenue au renfort d'alevins donné par la piscifacture ; ils ne se gênent pas de dire que s'il n'y avait pas d'autre source de production que la source naturelle, les pêcheries à saumon de la Miramichi seraient bientôt épuisées et à l'appui de leur assertion ils citent l'épuisement à peu près complet des pêcheries au bar sur cette rivière, où la reproduction naturelle est la seule source d'alimentation. Ils citent encore les pêcheries à l'éperlan de cette rivière comme preuve qu'il faudra recourir à d'autres moyens que la protection actuelle et la propagation naturelle si l'on veut soustraire ces pêcheries à une destruction complète et prochaine. En voyant les pêcheries au bar et à l'éperlan décliner rapidement, et celles du saumon donner des rendements plus considérables qu'autrefois, il faut reconnaître que ce résultat est produit par un facteur puissant ; pourquoi donc ne donnerait-on pas aux millions d'alevins produits artificiellement et déposés chaque année dans ces rivières une part raisonnable du mérite de cette amélioration qui se manifeste dans les pêcheries à saumon, puisque, sans l'aide de la pisciculture, celles du bar et de l'éperlan déclinent dans le même temps ?

Le saumon d'automne est entré tard dans la rivière. On a remarqué qu'il y en avait de très gros ; quelques pêcheurs émettent l'opinion que ces derniers sont le produit des alevins de Ristigouche qui ont été mis dans cette rivière il y a quelques années. Les grils étaient très abondants ; en seinant pour capturer des reproducteurs, on a pris jusqu'à une centaine de ces saumoneaux dans un seul coup de filet. A l'heure qu'il est les pêcheurs admettent que l'aide donnée par la piscifacture est la meilleure sauvegarde contre l'épuisement du poisson dans la rivière Miramichi.

La récolte d'œufs, l'automne dernier, a été plus fructueuse qu'on ne l'avait vue depuis nombre d'années, bien qu'une forte crue des eaux ait empêché de prendre un plus grand nombre de reproducteurs. On dit que les braconniers s'en sont donné à

cœur joie et ont détruit quantité de poissons chargés de frai pendant la saison réservée, parce que les gardiens n'avaient pas été nommés à temps. Il a été capturé sur les différentes branches de la rivière 293 saumons reproducteurs, dont 153 femelles qui ont fourni collectivement 1,100,000 œufs,—soit une moyenne de 7,190 œufs chacune. Cette moyenne élevée est une preuve que le poisson était plus gros cette année ; l'année dernière la moyenne se chiffrait par 5,530.

L'établissement est en assez bon ordre, et les œufs en voie d'incubation promettent un résultat plus considérable.

7. *Piscifacture de la rivière Ristigouche, province de Québec.*—Cet établissement a produit 1,280,000 alevins de saumon et a transféré 200,000 œufs semi-éclos à d'autres piscifactures ; 100,000 alevins ont été déposés dans la rivière Métis, et le reste dans la Ristigouche et ses principaux tributaires, c'est-à-dire la Kedgewick, l'Upsalquitch, la Patapédia, la rivière et le lac Métapédia, et les petits ruisseaux qui aboutissent à la Ristigouche. La distribution se fait admirablement bien ; les chalans qui les transportent sont construits de façon à ce que les alevins s'échappent graduellement par de petites ouvertures, et se trouvent pour ainsi dire *semés* tout le long de la rivière. Aux endroits où les chalans ne peuvent passer, les alevins sont transportés à destination en canot dans des burettes. La distribution a été parfaite.

La capture de saumons reproducteurs a été plus heureuse que d'habitude, on en a obtenu 584 pendant les mois de mai, juin et juillet : 475 se sont pris dans le rets du département tendu au réservoir, 40 dans l'autre rets du département tendu à la Pointe de la Mission, et on n'en a acheté que 79 des pêcheurs. Le rapport officiel, inséré à l'annexe n° 7, donne le chiffre de la capture par jour. Quelques-uns de ces poissons se sont blessés dans les rets ; ceux qui paraissaient ne pouvoir recouvrer ont été vendus ; 259 femelles étaient chargées de frai et ont donné collectivement 3,022,000 œufs, soit une moyenne de 11,667 chacune. Les œufs fécondés ont été transportés à la piscifacture, distante d'une quinzaine de milles, dans le haut de la rivière. Il faudra nécessairement transférer une partie de ces œufs à d'autres établissements, car ils encombreraient celui-ci et feraient perdre beaucoup d'alevins au moment de l'éclosion. Il est question d'en fournir à la piscifacture de la rivière Saint-Jean. Il sera nécessaire de faire, avant une autre saison, des réparations importantes au réservoir à saumons, pour empêcher les reproducteurs de s'échapper ; ces travaux devront être exécutés avec le plus grand soin, sous peine de faire manquer les opérations de toute une année. On aurait aussi besoin de ficelle pour réparer les filets à saumon.

Le directeur dit que le premier saumon est arrivé quinze jours plus tôt que d'habitude ; la rivière est devenue libre de glace longtemps avant que les pêcheurs fussent prêts à tendre leurs filets, et ils n'ont pu profiter du premier arrivage. Néanmoins la capture générale de saumons dans l'estuaire et dans la baie, a été bonne ; les pêcheurs à la ligne ont également bien réussi. Plus loin on trouvera des certificats de propriétaires et de pêcheurs intelligents qui affirment, avec preuves à l'appui, que les pêcheurs à saumon de la Ristigouche et de la baie sont dans un état prospère, et ils attribuent cet état en grande partie au renfort annuel que la piscifacture fournit à la rivière. Les saumoneaux y étaient très abondants l'été dernier. Les gardiens de la Kedgewick et de la grande rivière, ainsi que les bateliers, déclarent que l'automne dernier les frayères et les barres tout le long de ces rivières étaient couvertes de saumons frayant. On dit qu'il a été commis beaucoup d'illégalités à l'aide de filets dérivants et autrement dans le cours de la dernière saison.

8. *Piscifacture de Gaspé, province de Québec.*—L'ancien directeur de cet établissement, M. P. Vibert, étant mort, il a été remplacé, au mois de juin dernier, par M. Henry Davis. Ce monsieur rapporte avoir capturé, dans la rivière Dartmouth, 110 saumons reproducteurs, dont 65 femelles qui ont donné 820,000 œufs—soit 12,600 chacune. Il n'a pas été perdu de reproducteurs pendant leur emprisonnement dans le réservoir, depuis le mois de mai jusqu'à la fin de novembre, alors qu'ils furent relâchés, tous en excellent état. La distribution des alevins commença au mois de juin ; il en a été distribué 450,000 :—250,000 furent déposés dans la rivière Dartmouth en amont des chutes, 100,000 en aval des chutes et 100,000 dans la rivière York. La

piscifacture est en bon état, mais elle aurait besoin d'être peinturée à l'extérieur. L'appareil, en général, est en bonne condition. Grâce à cet établissement, le saumon que l'on prend dans la rivière Saint-Jean, qui se décharge dans la baie de Gaspé, est plus gros. Les alevins provenant des œufs de saumons natifs de la rivière Dartmouth ont été pendant plusieurs années déposés dans la rivière Saint-Jean, dont le saumon indigène était beaucoup plus petit. Le poids moyen du saumon pris dans la rivière Saint-Jean, en 1889, était de 22 livres; un vieux pêcheur, parfaitement digne de foi, dit que de 1870 à 1880 la moyenne du poids était de 12 à 15 livres. Cette moyenne augmenta jusqu'en 1887-88, alors qu'elle fut de 18 et 19 livres, et en 1889 elle atteignit 22 livres; on a même pris des saumons de 30 livres. Les canotiers et les pêcheurs affirment que l'on doit attribuer ce fait aux alevins du saumon de la rivière Dartmouth qui ont passé par la piscifacture et ont été déposés dans la rivière Saint-Jean. Les rapports établissent qu'un grand nombre de saumoneaux ont été vus dans les eaux supérieures et dans les estuaires de la rivière Gaspé.

9. *Piscifacture de Tadoussac, province de Québec.*—Cet établissement a produit, en 1889, 1,600,000 alevins de saumon qui ont été déposés sains et saufs dans les principaux tributaires de la rivière Saguenay. On a constaté que les alevins déposés dans les petits lacs, à une courte distance de la piscifacture, se sont fort bien développés. On continuera à en distribuer dans ces eaux, car les facilités qu'elles offrent pour la croissance du fretin et son passage à la mer sont très grandes. On suggère de cesser de déposer des alevins dans les rivières Sainte-Marguerite et Petit Saguenay, qui sont déjà remplies de truite, et d'en mettre dans les eaux supérieures du Grand Saguenay, car il a déjà été pris du saumon en amont de Chicoutimi, où il n'était pas venu auparavant, et où on avait mis des alevins provenant de la piscifacture de Tadoussac.

Il a toujours été assez difficile de se procurer suffisamment de saumons reproducteurs pour cet établissement. Cette année, au contraire, on en a obtenu plus qu'il en fallait. Le rets du département a capturé 559 saumons reproducteurs; on en a gardé 310 des plus gros pour les opérations piscicoles, et les 249 autres ont été remis en liberté. La perfection du mode adopté pour retenir les saumons reproducteurs dans le réservoir d'eau salée depuis le mois de juin jusqu'à celui de novembre, est démontrée par le fait qu'il n'a été perdu que deux poissons. Il y avait 206 femelles, qui ont donné 2,557,000 œufs—soit une moyenne de 12,400 œufs chacune, ce qui prouve qu'elles étaient très grosses. La fraie a commencé le 21 octobre et a pris fin le 9 novembre. Lorsqu'ils furent remis dans le Saguenay, les reproducteurs étaient parfaitement sains et actifs, et ont donné la plus entière satisfaction aux nombreux visiteurs qui étaient venus assister à leur remise en liberté.

La capture du saumon avait été très bonne en 1888; cette année elle a été de 50 pour 100 plus abondante, et de près de 300 pour 100 supérieure à celle de 1886,—tout cela avec le même nombre de rets. Cette preuve de succès est corroborée par des personnes importantes qui disent que pour la première fois il a été pris du saumon dans la rivière Shipshaw et autres cours d'eau en amont de la ville de Chicoutimi, ce qu'elles considèrent être le résultat de la distribution d'alevins sortis de la piscifacture de Tadoussac. Cet établissement est dans un état dangereux, au dire de son directeur. Il est bâti sur une jetée de croûtes de bois délabrée et offre des signes de décadence; il faut ou la réparer à très grands frais ou en construire une autre. On pourrait faire l'acquisition d'un emplacement plus sûr et plus commode tout près du petit étang qui alimenterait directement l'établissement. Il est de la plus haute importance que quelque chose soit fait l'été prochain pour mettre la piscifacture de Tadoussac en bon état d'exploitation.

10. *Piscifacture de Magog, province de Québec.*—1,700,000 alevins de poisson blanc sortis de cet établissement ont été déposés dans les lacs Oxford, Massawippi, Mégantic et Memphremagog, townships de l'est. La piscifacture a aussi produit 1,100,000 alevins de truite saumonée qui ont été déposés dans les lacs des comtés de Brome, Sherbrooke, Mégantic, Stanstead et Beauce. Ces distributions se sont faites en très bonne condition et avec très peu de pertes. Le directeur dit qu'on voit grand nombre de poissons blancs dans quelques-uns des lacs plus haut nommés, depuis qu'on y a

mis des alevins de l'établissement de Magog; avant cela le poisson blanc y était inconnu. L'usage du filet et du dard étant défendu sur ces eaux, il n'est pas possible d'y prendre beaucoup de poisson blanc.

La truite saumonée et l'achigan augmentent toujours; les frayères en étaient couvertes l'année dernière. La pêche illégale se fait en grand sur ces eaux, et les frayères n'étant pas surveillées à l'époque de la fraie comme elles devraient l'être, les braconniers s'en donnent à cœur-joie. On est à réparer les planchers de l'établissement, et lorsque ces réparations seront terminées il sera en excellente condition. En temps opportun l'établissement de Magog recevra des piscifactures de Newcastle et de Sandwich la quantité ordinaire d'œufs de truite saumonée et de poisson blanc semi-éclos.

11. *Piscifacture de Newcastle, province d'Ontario.*—Cet établissement a produit, en 1889, 8,566,000 alevins et œufs semi-éclos de truite saumonée, de poisson blanc, de truite mouchetée et d'achigan. On en a distribué dans plusieurs sections du pays: les alevins de truite saumonée et de poisson blanc ont été déposés dans nombre de lacs de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario; et ceux de truite mouchetée dans des localités où ce poisson était en grande demande.

D'après les accusés de réception qui nous sont parvenus, les œufs et les alevins sont parvenus à destination sains et saufs, et déposés à la satisfaction de tous les intéressés.

Le directeur dit qu'il serait nécessaire de se procurer plus d'œufs de truite mouchetée, afin de répondre aux demandes nombreuses et croissantes qui en sont faites pour rempoissonner des cours d'eau qui, par suite d'imprévoyance dans bien des cas, sont devenus épuisés.

Le mode adopté l'année dernière pour se procurer des œufs de truite saumonée a donné pleine satisfaction. En choisissant un certain nombre de postes de pêche dans la baie de Calgary, à Wiarton, et en les exploitant bien sous la surveillance de M. Charles Wilmot, directeur de la piscifacture de Newcastle, on a réussi à faire ample provision d'œufs en bien moins de temps et à bien moins de frais: aussi, on a récolté 11,000,000 d'œufs en 16 jours du mois de novembre, contre 5,000,000 pendant tout le mois de novembre de 1888 avec le mode d'employer des rets et engins de pêche de différentes sortes appartenant à des pêcheurs de rets à enclos. Il est permis d'affirmer qu'avec l'outillage de pêche du département, la récolte d'œufs de truite saumonée pour les différentes piscifactures qui en auront besoin, coûtera, à l'avenir, beaucoup moins cher.

Au rapport concernant l'établissement de Newcastle est joint un relevé qui donne le nombre de poissons pris aux rets, la quantité d'œufs recueillis, et les dates du cueillage. Ce relevé, comme ceux qui l'ont précédé, prouve de la manière la plus indiscutable, qu'on a fait preuve de sagesse en choisissant le mois de novembre comme saison réservée pour protéger la truite saumonée à l'époque de la fraie. Cependant, certains intéressés affirment que ce poisson ne fraie pas dans le mois de novembre; mais la pisciculture, après plusieurs années d'expérience, établit au delà de tout doute que la truite saumonée jette ses œufs principalement à cette époque de l'année. Si on les recueille plus tôt, ils ne sont pas, dans la majorité des cas, assez mûrs pour être susceptibles d'une bonne fécondation. Cela devrait suffire pour démontrer que le mois de novembre est bien réellement celui qui doit être réservé à la fraie de la truite saumonée.

Les œufs que renferme l'établissement de Newcastle sont dans une condition très satisfaisante. Cependant il y en a beaucoup trop, et pour parer aux dangers de cet encombrement il faudra en transférer bientôt de grandes quantités aux établissements de Magog, de la rivière Saint-Jean, de Bedford et d'Ottawa.

Les provinces maritimes ne cessent de demander des œufs de nos poissons des grands lacs pour empoissonner leurs eaux; pour répondre à ces demandes sans cesse croissantes, il devient urgent d'accroître la capacité de production de la piscifacture-mère de Newcastle. En attendant, certaines réparations seront indispensables l'été prochain.

12. *Piscifacture de Sandwich, province d'Ontario.*—De la récolte d'œufs faite en 1888 il est sorti de cet établissement 21,000,000 d'alevins de poisson blanc, et 11,000,000 d'œufs semi-éclos; les premiers ont été déposés dans plusieurs des principaux lacs de l'Ontario, et les œufs embryonnaires ont été transférés à des établissements de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Distribution et transfert ont été opérés avec succès. Une fois la couvée du poisson blanc terminée, on s'est mis au cueillage des œufs de doré, et on en a récolté 30,000,000 dans le lac Huron. Sur cette quantité 21,000,000 à peu près, ou 70 pour 100, ont produit des alevins qui ont été déposés en divers endroits des lacs Huron, Sainte-Claire et Erié, et de la rivière Détroit. Les pêcheurs disent que, grâce à l'œuvre de la piscifacture, le doré augmente partout d'une manière étonnante.

La récolte d'œufs de poisson blanc, l'automne dernier, a été des plus satisfaisante; elle a presque doublé celle des années passées. Ce succès est dû aux moyens employés par le département en faisant exploiter la pêcherie de Bois-Blanc par ses propres employés avec son propre outillage de pêche, et à l'exécution d'un règlement portant que les pêcheurs qui auraient la permission de pêcher pendant le mois de novembre seraient obligés de laisser enlever les œufs de leur poisson pour les donner à la piscifacture. De cette façon 70,000,000 d'œufs ont été déposés dans les auges de l'établissement de Sandwich, et 4,000,000 d'œufs ont été fécondés et répandus çà et là dans la rivière Détroit. La pêche au poisson blanc, sur cette rivière, a été en général bien meilleure que l'année dernière. Il sera nécessaire de construire un brise-lames temporaire au poste de pêche de Bois-Blanc pour empêcher les poissons emprisonnés dans les enclos d'être blessés: cette construction coûterait $100.

Le directeur de la piscifacture dit qu'il faut construire un autre moulin à vent à l'endroit où se prend le doré sur le lac Huron, afin de mieux alimenter les réservoirs dans lesquels les dorés reproducteurs sont renfermés en attendant qu'ils soient prêts pour la fraie.

La capacité de production de la piscifacture devrait être augmentée; son importance croissante l'exige. L'encombrement des œufs, dont la quantité se chiffre par 70,000,000, fait craindre pour leur sûreté. Une moitié du rez-de-chaussée de l'établissement sert aux opérations piscicoles, l'autre est occupée comme logement par le directeur et sa famille. On devrait faire un logement au dehors pour le directeur, et affecter tout l'établissement aux opérations; cet agrandissement permettrait d'incuber 150,000,000 d'œufs de poisson blanc.

DEMANDES D'ALEVINS.

Vu les nombreuses demandes qui nous arrivent continuellement de toutes les parties du pays, nous avons jugé à propos de publier les formules de demande et les instructions suivantes pour l'usage de tous ceux qui voudraient obtenir des alevins de n'importe quelle piscifacture. Ces formules permettront au surintendant de la pisciculture—auquel elles devront être renvoyées après avoir été remplies—de se rendre compte si les eaux dans lesquelles on se propose de déposer ces alevins sont favorables ou non à leur croissance.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES,
DIVISION DE LA PISCICULTURE, OTTAWA.

En conséquence du grand nombre de demandes qui lui sont adressées au sujet des alevins produits dans les piscifactures officielles, le ministère a établi les règlements suivants:—

Dorénavant aucune demande ne sera admise, à moins que les présents règlements ne soient strictement observés et que la demande ne soit faite à l'époque spécifiée.

Toutes les demandes devront être faites suivant la formule dont un exemple est ci-joint. On pourra obtenir des formules en s'adressant au surintendant de la pisciculture, Ottawa, ou aux inspecteurs de pêcheries et directeurs des établissements piscicoles.

INSTRUCTIONS.

La formule et les directions sont données à toutes les personnes qui désirent se procurer des alevins de n'importe quelle espèce qui sont élevés dans les différentes piscifactures officielles.

Il est nécessaire que ceux qui font une demande remplissent la formule d'une manière intelligible et suivent strictement les instructions, pour assurer le succès des résultats de la pisciculture.

Les demandes d'alevins ou d'œufs, de quelque espèce que ce soit, devront être faites par écrit le ou avant le 1er février de l'année pendant laquelle on désire les avoir, et adressées au ministère des pêcheries, division de la pisciculture, Ottawa. Si elles ne sont pas faites sur la formule ci-jointe, il en sera immédiatement envoyée une au solliciteur, qui devra se hâter de la renvoyer remplie et qui sera averti en temps opportun de la quantité d'alevins qu'on lui accordera et du temps où il les recevra.

Les personnes qui recevront des alevins veilleront spécialement à ce qu'ils soient déposés dans l'eau avec le plus grand soin. Ils ne devront pas être jetés à plein seau, mais répandus en petits nombres sur de longs espaces, dans des endroits bien choisis de rivières, lacs ou autres cours d'eau.

L'alevin de *saumon* (*Salmo Solar*) doit être distribué avec soin sur les lits sablonneux des rivières et cours d'eau, aussi haut et aussi près que possible de leurs sources, où l'eau est pure et froide, avec une température ne dépassant pas 60 ou 65 degrés.

L'alevin de *truite saumonée* et de *poisson blanc*, pour se développer comme il faut, doit être déposé sur les bancs de sable et les récifs des lacs profonds ayant une eau pure et froide d'une température d'au-dessous de 65 degrés.

L'alevin de *truite mouchetée* doit être déposée dans les parties pures, froides et rapides des petits ruisseaux ou de cours d'eau plus considérables, dans des endroits abrités. Les étangs et les lacs alimentés par des sources lui conviennent également. Il ne se développe pas aussi bien dans les eaux d'une température de plus de 60 degrés.

L'alevin de *doré* et d'*achigan* peut être déposé dans des eaux plus indolentes, plus chaudes et moins pures que celles qui sont nécessaires aux salmonides.

Tous ceux qui feront des demandes devront donner attention spéciale à ces instructions.

SAMUEL WILMOT,
Surintendant de la pisciculture.

OTTAWA, octobre 1889.

NOTE.—Ceux qui se proposent de demander des alevins devront garder cette page d'instructions pour leur gouverne lorsqu'ils enverront leur demande.

FORMULE DE DEMANDE.

Le soussigné demande de l'espèce

_____

qui seront déposés dans les eaux publiques ou privées ci-après décrites, et qui devront venir de la piscifacture de Newcastle, Ontario, ou de tout autre établissement plus rapproché des eaux qu'il s'agit d'empoissonner.

1. Nom du cours d'eau, de l'étang ou du lac.

_____

2. Nom de la province, du comté, du township ou de la ville.

_____

3. Dimensions approximatives du cours d'eau.

_____

4. Quelles espèces de poissons ce cours d'eau a-t-il produit ou produit-il actuellement?

5. Quelle est la nature du pays environnant? Est-il sauvage ou cultivé?

6. Si c'est un lac, une rivière ou un étang, quels sont sa température, sa profondeur, son fond et sa pureté?

7. Qu'est-ce qui constitue le pâture ordinaire du poisson dans l'eau qu'il s'agit d'empoissonner?

8. Le poisson qu'on a trouvé jusqu'ici dans cette eau s'est-il bien développé?

9. Quelle est l'opinion des habitants de l'endroit au sujet des lois qui protègent le poisson?

10. Les lois de pêche sont-elles bien mises à effet? Donnez le nom de l'officier de pêche le plus proche.

11. Donnez le nom du chemin de fer et de la station les plus rapprochés du cours d'eau qu'il s'agit d'empoissonner.

12. Si les alevins sont destinés à un cours d'eau public, quelles mesures seront prises, à leur arrivée à la station, pour les transporter à destination? Faites connaître la distance, la nature des chemins et les moyens de transport.

13. S'ils sont destinés à des cours d'eau particuliers, donnez les mêmes renseignements que pour la question 12; mais tous les frais de transport et de distribution des alevins devront être payés par celui qui fait la demande. Si on le désire, la piscifacture fournira un expert pour faire ce travail, mais ses frais devront être payés d'avance.

14. L'auteur de la demande fera connaître la voie la plus directe, par terre ou par eau, par laquelle les alevins peuvent être transportés le plus sûrement et le plus promptement à destination.

15. Ceux qui demanderont des alevins de truite mouchetée devront payer une légère somme par 1,000 pour couvrir les frais des œufs et de l'incubation.

Des réponses promptes et complètes aux questions qui précèdent permettront au ministère de juger de la demande en connaissance de cause.

Date de la demande, Nom de l'auteur de la demande,

Adresse.

PREUVE DES RÉSULTATS PRATIQUES DE LA PISCICULTURE EN CANADA.

Les lettres suivantes venant de personnes autorisées constituent des témoignages précieux au sujet des avantages qui ont résulté de la distribution, dans certaines localités, d'alevins produits par les établissements piscicoles :—

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 23 août 1889.

MONSIEUR,—A une assemblée du Conseil de Commerce tenue hier soir, la résolution suivante a été unanimement adoptée :—

"Le Conseil de Commerce a toute raison de croire que la piscifacture de la rivière Fraser a fait beaucoup de bien, et l'expérience de cette année et de l'année dernière établit au delà de tout doute que la quantité de poissons qui entre dans la rivière a considérablement augmenté. En conséquence ce conseil est d'opinion que ce serait une économie mal entendue de fermer le dit établissement, et que les intérêts piscicoles de la province font désirer que la piscifacture soit au contraire mise sur un plus grand pied, et qu'il en soit établi une autre sur la rivière Harrison ou dans quelque autre endroit favorable.

A vous,

D. ROBSON,
Secrétaire.

DEN'S ISLAND, 19 août 1889.

MONSIEUR,—En réponse à la votre du 12 courant, relative au service des pêcheries, etc., je suis absolument d'opinion que la piscifacture devrait être maintenue et sa production augmentée. Je crois aussi qu'il devrait être pris des mesures pour protéger les frayères naturelles.

Je demeure sincèrement à vous,

H. KIRKLAND,
Pêcherie de la rivière Fraser, Den's Island.

(*Extrait.*)

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 7 août 1889.

"Relativement à la piscifacture de la rivière Fraser, je crois être en mesure d'en parler plus exactement que les autres pêcheurs. Pendant plus de trente ans j'ai fait la pêche au saumon sur cette rivière, et j'ai appris à connaître ce que chaque année peut rapporter. L'année dernière et cette année j'ai pris plus de saumon de printemps que jamais auparavant, et un très grand nombre de ces poissons étaient beaucoup plus petits qu'à l'ordinaire—fait qui me donne la conviction qu'ils sont le produit de la piscifacture. Mon expérience de trente ans m'apprend que le grand nombre de ces petits saumons n'est pas le résultat d'un accident.

"La quantité extraordinaire de *sockeyes* cette année a amené ce phénomène, qu'on n'avait jamais observé sur la rivière Fraser de saumons de cette espèce pesant de 3½ à 4½ livres chaque. C'est ce que je n'avais jamais vu dans le cours de mes trente années de pêche, et je l'attribue uniquement à l'œuvre de la piscifacture. L'année dernière il était aussi venu une petite quantité de ces poissons.

"En somme, je considère que la piscifacture contribue puissamment à l'entretien des pêcheries de la Fraser, et sa disparition serait une véritable calamité. J'espère que le ministère des pêcheries n'agira pas inconsidérément, et pour ma part je recommande fortement que cet établissement soit maintenu.

"Je suis, monsieur, votre serviteur,

"WM. H. VINCENT."

LADNERS' LANDING, 19 août 1889.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre dans laquelle vous me demandez mon opinion au sujet de la piscifacture, je vous dirai que cette opinion lui est très favorable. Le fait qu'il a été propagé du saumon dans des rivières où l'on n'en avait jamais vu auparavant démontre que, par des méthodes semblables, la quantité pourrait en être augmentée dans ses eaux natales. C'est ce qui a eu lieu dans la rivière Rogue, Orégon, où M. R. D. Hume a établi une saumonerie et une piscifacture il y a quelque douze ans. Depuis son établissement, la pisciculture a triplé la quantité de saumon.

Je crois de plus que la piscifacture, sous votre direction, a eu de grands résultats sur la rivière Fraser cette année. Le *suckeye* n'a pas encore fini de donner, et cependant il a déjà été paqué de ce poisson sur la Fraser plus qu'on n'en a jamais paqué dans toute la province pendant toute une saison; avec ce seul poisson toutes les saumoneries ont déjà dépassé leurs paquages antérieurs.

Discontinuer la piscifacture ce serait commettre une faute dont la province n'est pas en mesure de supporter les conséquences.

A vous,
E. A. WADHAMS.

CANOE-PASS, 15 août 1889.

CHER MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 12 du courant, et en réponse je dois vous dire que la grande quantité de saumon qu'on a vue cette année est attribuable, suivant moi, à la production de la piscifacture, et il est à espérer que le gouvernement, au lieu de diminuer les dépenses qu'il fait pour l'établissement actuel, en placera un autre dans un endroit favorable de la rivière Fraser. L'industrie du saumon sur cette rivière a été un grand succès et une source importante de revenu pour la province cette année; il en sera de même aussi longtemps qu'elle sera encouragée et protégée par l'Etat. Comment peut-on nier, à moins que ce ne soit par préjugé, que la piscifacture est la seule cause de la grande augmentation de saumon que nous avons eue cette année? Prenez, par exemple, le rendement de 1885, alors qu'il y avait seulement six saumoneries en état d'exploitation, et il n'a pas donné autant par bateau que celui de cette année, avec seize saumoneries en opération.

Je recommande fortement que l'on accorde encore trois ans à la piscifacture pour prouver sa valeur, et je n'ai aucun doute qu'elle finira par convaincre les plus préjugés de ses ennemis.

Je pourrais citer comme exemple le succès de l'établissement de la rivière Rogue et celui de la piscifacture d'alose établie sur cette côte; mais vous êtes parfaitement au fait de ces choses, et je ne veux pas abuser de votre temps.

Je termine en recommandant fortement que la piscifacture soit maintenue.

Bien à vous,
THOS. E. LADNER.

LADNER'S-LANDING, 16 août 1889.

MONSIEUR,—Nous apprenons que le département a été informé que la piscifacture n'a eu aucun avantage pour la rivière. Comment peut-on faire pareille assertion et l'étayer de raisons? C'est ce qui nous surprend beaucoup, et nous devons penser qu'il y a d'autres motifs que celui du bien public qui font commettre pareil mensonge.

Jusqu'à cette année, la piscifacture n'avait pas pu s'affirmer, d'après les relevés des quatre dernières années. Cette année, le rendement a été le plus considérable que nous ayons vu, et la piscifacture a fait ses preuves; nul doute qu'elle va ajouter considérablement à la production de la rivière et sera une source de revenu pour le pays en général. Le ministère, à notre sens, commettrait une grande erreur s'il diminuait ou entravait la piscifacture.

Au lieu de restreindre cet établissement, il aurait été beaucoup plus raisonnable de songer à l'agrandir, et nous considérons que le département qui donne des subven-

tions beaucoup plus importantes à des provinces de l'est pour la pisciculture ne serait pas juste envers la Colombie-Britannique. On plante des arbres fruitiers, et on ne les abat pas s'ils n'ont point produit de fruits en deux ou trois ans. C'est, croyons-nous, ce que ferait le département s'il diminuait aujourd'hui la capacité de la piscifacture.

Nous sommes d'avis que cet établissement devrait être continué pendant trois autres années au moins, pour qu'il puisse prouver entièrement son utilité.

Nous demeurons, cher monsieur,

Vos obéissants,

LAIDLAW ET CIE.,

Delta Canning Co.

CANOE-PASS, C.-B., 15 août 1889.

En réponse à votre lettre au sujet de la piscifacture de la rivière Fraser, j'ai l'honneur de dire que, à en juger par les résultats de cette année, je suis d'opinion qu'elle a augmenté la quantité de saumon dans cette rivière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. DRYSDALE,

Gérant de la Canoe-Pass Canning Co.

LULU ISLAND, C.-B., 16 août 1889.

MONSIEUR,—Je suis positivement en faveur du maintien de la piscifacture à saumon. Elle a déjà fait du bien, et nous ne faisons que commencer à voir ses résultats. Je n'ai aucun doute que dans quelques années il n'y aura plus, comme maintenant, de différence entre les rendements de chaque saison. On ne saurait douter que la piscifacture à saumon aura les mêmes excellents résultats que les autres établissements piscicoles que nous avons sur la côte. Je ne doute pas du succès de la propagation artificielle sous le double rapport de l'augmentation du poisson et de l'amélioration de sa qualité. Il en est ainsi dans le règne végétal, pourquoi n'en serait-il pas de même dans le règne animal ?

Nous savons tous qu'il n'y avait pas d'alose sur cette côte avant l'établissement de la pisciculture.

Voici ce que je recommande au département: ne protégez pas la truite dans les rivières qui contiennent beaucoup de saumon, non plus que dans leurs tributaires, parce que la truite est le plus grand ennemi du saumon. J'encouragerais plutôt sa destruction.

Espérant que la piscifacture sera maintenue à tout prix,

Je demeure respectueusement à vous,

M. M. ENGLISH.

ANNISVILLE, 16 août 1889.

MONSIEUR,—Je reçois votre lettre dans laquelle vous me demandez mon opinion au sujet de l'utilité de la pisciculture. Ma réponse est celle-ci: Je désire que d'autres industriels qui exploitent les conserves de poisson demandent au ministre des pêcheries d'établir une pisciculture sur cette rivière. Depuis l'établissement de celle dont vous parlez, je me confirme dans l'opinion que c'était une sage mesure dans l'intérêt de l'industrie du poisson, et je crois que le département ferait une grave erreur s'il jugeait nécessaire de discontinuer un établissement aussi utile.

Je suis, cher monsieur,

Votre, etc.,

PETER BURELL,

British Columbia Packing Co.

SAUMONERIE DE BON ACCORD, 15 août 1889.

MONSIEUR,—En réponse à la vôtre, je dois dire que je suis certainement en faveur de continuer les opérations piscicoles, du moins pendant un certain temps. Il ne s'est pas encore écoulé assez de temps, depuis qu'elles sont commencées, pour décider si leurs résultats sont un succès ou non.

Le saumon de printemps prend plus de temps que le *suckeye* pour arriver à maturité, et on me dit qu'il en a éclos très peu de ce dernier jusqu'en 1886. Je suis certain que nous n'en devons pas attendre avant l'année prochaine. Si je comprends bien, la piscifacture établie sur cette rivière n'est encore qu'une expérience, et pour cela je la continuerais jusqu'à ce qu'elle ait affirmé ses résultats.

Mais ce que je recommande fortement, c'est de protéger les frayères naturelles. Vous connaissez sans doute mon opinion sur ce sujet, et dans tous les cas je n'ai pas le temps de vous l'écrire; mais comme les bords de la rivière continuent à se peupler on devrait faire des efforts pour protéger la source la plus sûre de l'approvisionnement de saumon, les frayères.

Pour cela, si votre département ne peut rien dépenser dans ce but, à cause des déboursés que lui occasionne la piscifacture et que je considère très légitimes, je suggère que le crédit soit partagé entre les deux services, celui de la protection des frayères et celui de la piscifacture, jusqu'à ce que cette dernière ait parfaitement établi ses résultats.

Respectueusement à vous,

D. T. MANN,
Gérant.

VICTORIA, C.-B., 13 août 1889.

MONSIEUR,—Nous avons toujours été sous l'impression que la piscifacture avait eu le bon résultat d'augmenter, ou du moins de maintenir l'approvisionnement de saumon dans la rivière Fraser, et cette impression a été confirmée par ce que des pêcheurs nous ont dit.

Nos connaissances personnelles sur ce sujet sont très imparfaites, et par suite notre opinion n'aurait pas grande valeur, mais voici ce que nous soumettons au département:—

La piscifacture a-t-elle été en opération assez longtemps pour vous permettre de la juger définitivement? Si non, ne serait-il pas à propos de lui donner la chance de faire ses preuves?

Au reste, vous pouvez juger mieux que personne si des résultats ont été obtenus ou non?

A vous,
FINLAY, DURHAM ET BRODIE,

SAN-FRANCISCO, 1er février 1889.

CHER MONSIEUR,—Votre lettre du 4 du mois dernier m'a été transmise d'Ellensburg, et en réponse je vous dirai que depuis douze ans j'exploite, avec un certain succès, une piscifacture sur la rivière Rogue.

N'étant pas du métier, mais simplement amateur, j'ai eu beaucoup de difficultés à vaincre; mais je fais graduellement des progrès, et je puis voir des preuves des bons résultats de mon entreprise.

En 1877 le paquage, à la rivière Rogue, a été de 3,500 caisses; au printemps de 1878, environ 14,000 caisses. En 1878, j'ai élevé 350,000 alevins de saumon, et quatre ans plus tard j'ai paqué 15,000 boîtes de poisson de printemps.

Jusqu'à présent nous n'avions propagé que le saumon *quinnat*, communément appelé *chinook*. Cette année nous avons aussi élevé des *silversides*. L'incubation des œufs dure de cinquante à soixante jours, suivant la température de l'eau. Nous avons

gardé les alevins dons les auges jusqu'à la complète absorption du sac ombilical, et ils peuvent maintenant manger seuls. Mon usine peut contenir 3,500,000 œufs. Grâce à sa situation, les frais de son exploitation sont comparativement faibles; je ne pense pas qu'ils s'élèvent à plus de $1,500 par année, à part les réparations et améliorations. J'espère avoir répondu clairement à toutes vos questions. Cependant, si vous avez d'autres renseignements à me demander, je me ferai un plaisir de vous les communiquer, bien que je puisse y mettre du temps, car je suis très occupé.

Sincèrement à vous,

R. D. HUME.

ASTORIA, ORÉGON, 14 septembre 1889.

CHER MONSIEUR,—Votre lettre du 4 reçue, et j'ai pris note de son contenu. En réponse, je vous dirai que le paquage du saumon de la rivière Columbia, durant la dernière campagne, à été de 320,000 caisses, autant que j'ai pu m'en assurer; celui du saumon de Sacramento a approché 75,000 caisses. Sur les petits cours d'eau de nos côtes on commence le paquage d'automne, lequel ne sera pas très considérable; je ne pense pas qu'il dépasse 100,000 caisses, si même il atteint ce chiffre.

La piscifacture de Clackamas a produit 5,500,000 alevins ce printemps, et nous avons bon espoir de nous procurer assez d'œufs pour en produire autant l'année prochaine. La commission de pêche des Etat-Unis exploite toujours la station de Clackamas, conjointement avec la commission de l'Etat.

L'alose augmente rapidement dans la rivière Columbia; de fait, il en a été pris cette année une bonne quantité qui a été envoyée au marché; quelques-uns de ces poissons pesaient jusqu'à cinq et six livres. Cette alose est très supérieure à celle de l'Atlantique; elle est plus grosse, a plus de saveur, et avant longtemps elle constituera une source de revenus pour notre pays.

Vos rapports me sont parvenus en même temps que la lettre; veuillez accepter mes remerciements. Je n'ai aucun de nos rapports de 1887-88, mais je vais tâcher d'en trouver un pour vous.

J'ai trouvé quelques exemplaires de 1887-88, et je vais vous les envoyer avec la présente. Le paquage opéré sur la rivière Fraser dépasse l'attente générale, et il devra convaincre les plus sceptiques que l'incubation artificielle peut devenir un succès. Je crois que dans un avenir prochain nos cours d'eau seront abondamment remplis de poissons comestibles au moyen de la pisciculture.

Bien à vous,

F. C. REID.

ELLENSBURG, COMTÉ DE CURRY, OR., 17 septembre 1889.

CHER MONSIEUR,—Votre lettre du 23 août reçue. Jusqu'ici le paquage opéré sur cette rivière a été plus considérable que les années précédentes, bien qu'il soit modeste comparé à celui de la rivière Fraser. Les avantages de la piscifacture sont clairement démontrés lorsqu'on compare l'état de notre rivière avec celui d'autres cours d'eau de nos côtes. Cette rivière a vu son paquage augmenter d'année en année depuis l'établissement de la piscifacture, tandis que celui d'autres rivières a diminué, et comme la rivière Rogue est d'exploitation facile et qu'elle a été fortement exploitée, il est évident que nos travaux ont eu de bons résultats.

Le paquage du printemps se chiffrera probablement par 16,000 caisses, c'est-à-dire cinq fois autant que le paquage d'une campagne entière avant l'établissement de la piscifacture.

Et cependant je ne crois pas que nos opérations piscicoles soient encore bien assises, car jusqu'ici il nous a fallu travailler dans des conditions désavantageuses qui sont aujourd'hui à peu près surmontées; aussi, je n'ai aucun doute que nous pourrons à l'avenir accuser un meilleur résultat.

Bien à vous,

R. D. HUME.

WESTMINSTER-JUNCTION, 27 novembre 1889.

MONSIEUR,—Au sujet du saumon appelé *sockeye* qui remonte la rivière Coquitlam : je réside ici et je pêche dans la rivière Coquitlam depuis huit ans, et c'est la première année que j'ai vu le *sockeye* remonter cette rivière; c'est ce qu'il a fait en quantités considérables pendant six semaines cet automne, ce qui indique clairement que ces saumons sont les alevins produits par la piscifacture et qui avaient été déposés dans cette rivière. Mais la partie supérieure de la rivière est obstruée par des barrages de billots qui empêchent le poisson d'arriver au lac dans lequel se trouve une grande frayère. Si la rivière était débarrassée de ces obstacles, ce que feraient quelques milliers de piastres, ce serait pour le pays un placement avantageux.

Respectueusement à vous,

R. B. KELLY.

HALL'S-PRAIRIE, SURREY, C.-B., 3 novembre 1889.

CHER MONSIEUR,—En réponse à la demande d'informations que vous me faites dans votre lettre du 19 au sujet des alevins de saumon que vous avez déposés, le printemps dernier, dans la rivière Nicomekle, j'ai le plaisir et la satisfaction de me trouver en demeure de vous dire que le jeune poisson s'est admirablement comporté, et qu'on peut en voir un grand nombre qui ont six pouces et plus de long. Je crois que l'expérience a été jusqu'ici très satisfaisante, si bien que le conseil municipal du district de Surrey a adopté, dans sa dernière séance, le mémoire ci-inclus (que vous voudrez bien faire parvenir aux autorités). demandant que les rivières Serpentine, Nicomekle et Campbell soient empoissonnées d'alevins de saumon et d'alose. En vous remerciant de votre obligeance à placer du poisson dans notre rivière, et persuadé que vous serez parfaitement satisfait des résultats,

Je demeure, tout à vous,

HENRY T. THRIFT,

Greffier du conseil municipal.

MÉMOIRE *RE* ALEVINS DE SAUMON ET D'ALOSE POUR LES RIVIÈRES DE SURREY.

Sur proposition du conseiller Armstrong, appuyée par le conseiller Shannon :

Considérant que les eaux des rivières Nicomekle, Serpentine et Campbell sont, dans l'opinion de ce conseil, favorables à la propagation et au développement des différentes espèces de poissons comestibles qui, s'ils y étaient introduits, seraient bientôt une source de profit pour les habitants des environs, et un grand avantage pour les villes de la terre ferme ;

Et considérant que les alevins de saumon distribués le printemps dernier dans la rivière Nicomekle par le directeur de la piscifacture ont jusqu'ici dépassé notre attente, plusieurs de ces petits poissons ayant déjà 6 pouces et plus de long ;

Et considérant que ce conseil est d'avis que si le gouvernement remplissait les dites rivières avec des alevins de saumon et d'alose cela engagerait bon nombre de colons désirables à venir s'établir sur les terres de l'Etat près de ces rivières, attirerait les touristes et fournirait aux habitants un approvisionnement constant de ces excellents poissons ;

Qu'il soit en conséquence résolu :

Que le greffier prépare un mémoire, adressé au ministre de la marine et des pêcheries, appelant l'attention du département sur les faits plus haut énumérés, et le priant de prendre immédiatement des mesures pour qu'une certaine quantité de ces deux espèces d'alevins soit déposée le printemps prochain dans les dites rivières.

Adopté unanimement.

HENRY T. THRIFT,

Greffier du conseil municipal.

NANAÏMO, C.-B., 20 novembre 1889.

MONSIEUR,—Le saumon *sockeye*, ou un poisson ressemblant à la truite et que je crois être le *sockeye*, a été vu en grand nombre au printemps, et les Sauvages ont déclaré qu'ils n'avaient jamais vu autant de truite dans la rivière. Depuis le printemps je n'ai pas vu ni entendu dire qu'on avait vu du poisson étranger dans la rivière Nanaïmo.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

LOUIS A. GOOD.

QUAMICHAN, C.-B., 20 novembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que les alevins et les œufs embryonnaires de *sockeye* déposés dans la rivière Cowichan donnent maintenant de bons résultats; un grand nombre de poissons de cette espèce ont été capturés dans le cours de l'année, et pendant que je me trouvais à la tête du lac Cowichan, nous en avons vu une multitude qui pesaient de 4½ à 6 lbs. Ces poissons paraissent attendre pour monter dans les lacs de la montagne.

Les Sauvages disent qu'ils n'en avaient jamais vu ici auparavant, et ils ont maintenant foi dans votre pisciculture, aux résultats de laquelle ils ne croyaient pas du tout lorsqu'ils ont aidé à déposer les œufs dans la rivière. Avec toutes mes félicitations, je demeure

Votre obéissant serviteur,

W. THOMAS,

Garde-pêche.

PISCIFACTURE DE MIRAMICHI, NOUVEAU-BRUNSWICK.

SOUTH-ESK, 16 décembre 1889.

M. Jared Tozer dit: "Le saumon était aussi abondant cette année qu'il l'a été depuis les quatre ou cinq dernières années; quelques rets ont même fait plus qu'une capture uniforme, tandis que d'autres n'ont pas aussi bien réussi. Les rets qui avaient été préparés pour prendre le saumon de juin, lequel est entré dans notre rivière vers le milieu de mai, ont fait de bonnes prises, tandis que ceux qui n'ont pas été tendus avant l'ouverture de la campagne de pêche ont capturé un peu moins de poissons qu'à l'ordinaire."

M. John McColm dit: "Mes rets ont pris cette année plus de saumons que durant les cinq dernières années. Le printemps étant très hâtif, le saumon de juin est entré dans la rivière au mois de mai, et quelques pêcheurs se plaignent d'avoir fait des pêches médiocres, mais c'est tout simplement parce qu'ils n'avaient pas préparé leurs rets à temps. En somme, le saumon n'a jamais donné le moindre signe de diminution dans nos eaux depuis six ans. Ce consolant état de chose est dû en grande partie à la propagation artificielle sans laquelle nos rivières seraient épuisées en très peu de temps."

M. Patrick Gillis, pêcheur, dit:—"Depuis dix ans j'ai pêché avec des rets à l'endroit où la marée commence, et je suis d'opinion que le saumon a augmenté pendant les six dernières années. Assurément la capture du poisson au moyen de rets n'accuse pas de diminution dans cette partie du pays, et on serait porté à penser que dix saumons sur mille ne peuvent possiblement arriver jusqu'ici, parce que la rivière est obstruée en aval par des rets dont on ne voyait pas un cinquième il y a huit ou dix ans. Les grils abondaient l'été dernier. Je suis positivement d'opinion que la propagation artificielle est un avantage incalculable pour nos rivières.

PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE.

CAMPBELLTON, N.-B., 9 décembre 1889.

CHER MONSIEUR,—En réponse à la demande de renseignements que vous me faites au sujet de la condition actuelle des pêcheries de saumon comparée à ce qu'elle était il y a quelques années, je vous dirai que je suis propriétaire d'un poste de pêche situé à deux milles en amont de Campbellton. J'exploite la pêche du saumon depuis vingt ans, et je crois que, en dépit de tous les pêcheurs à la ligne et de la grande augmentation de rets tendus dans la baie et sur la côte, le saumon est plus abondant qu'autrefois; chaque année la capture est plus uniforme, et le poisson lui-même était cette année plus gros que je ne l'ai jamais vu. Je crois certainement que ces résultats sont dus en grande partie aux millions d'alevins produits par la piscifacture et qui ont été déposés dans la rivière.

Tout à vous,

WILLIAM PRATT.

MÉTAPÉDIA, 15 décembre 1889.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 10, je dois vous dire que j'habite sur les bords de la rivière Ristigouche depuis quarante ans. Je suis propriétaire d'un emplacement de pêche ayant quatre-vingts verges de front sur un côté de la rivière. Je l'ai donné à bail, l'été dernier, à quelques messieurs de New-York moyennant $100; c'est la seconde année que j'ai pu le louer. Le *R. S. Club* avait refusé de le prendre a bail, en disant qu'il n'y avait pas de pêche à faire là; mais il y a deux ans on y a pris une trentaine de poissons, et l'été dernier vingt-cinq, d'un poids moyen de 20 lbs. Ce n'est que dans ces dernières années et depuis que le poisson a commencé à augmenter que les pêcheurs se sont décidés à venir pêcher ici. Je pense vraiment qu'il y a maintenant dix poissons là où il n'y en avait qu'un il y a vingt ans, et la pêcherie a augmenté de 500 pour 100 en valeur. Tous s'accordent à dire que la rivière est remplie de poisson. Je n'ai pas le moindre doute que la piscifacture, jointe à la protection, a produit ce résultat.

Tout à vous,

NATHANIEL MOORES.

RUNNEYMEDE P.O., MÉTAPÉDIA, 16 décembre 1889.

CHER MONSIEUR,—En réponse à la demande de renseignements que vous me faites au sujet des avantages que la piscifacture peut avoir pour la rivière, je dois vous faire connaître mon opinion, et la voici : en raison du nombre toujours croissant des rets qui étaient tendus sur la côte et dans l'estuaire de 1872, et de l'augmentation des pêcheurs à la ligne depuis 1880, le saumon serait à peu près fini si la piscifacture n'avait pas paré cet épuisement. Le fait même de l'augmentation des rets démontre clairement que le poisson a dû augmenter aussi.

Je suis propriétaire d'un fond de pêche de 480 verges de front sur la rivière. Autrefois je tendais un rets, et je n'ai jamais pris plus de quatre barils par année. Depuis 1880 je n'ai pêché qu'à la ligne et j'ai loué ma pêcherie à des pêcheurs, ce qui m'a rapporté en moyenne $200 par année. J'attribue à l'établissement piscicole de Ristigouche le grand changement qui s'est opéré. Je dois ajouter que lorsqu'elle est exploitée par des pêcheurs à la ligne qui entendent bien leur métier, ma pêcherie donne de 40 à 50 saumons par année.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

JAS. H. MOORES.

TIDE-HEAD, 13 décembre 1889.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 10, me demandant mon opinion sur l'état des pêcheries de saumon et sur les avantages de la piscifacture, j'ai été, vous le savez, employé depuis trois ans, par le club de saumon de Ristigouche, comme gardien de la rivière autour de Tide-Head. Je suis propriétaire d'une pêcherie aux rets, mais comme elle se trouve dans la limite des estacades, les billots qui descendent tous les ans en grand nombre l'ont complètement gâtée. Cependant, plusieurs de mes voisins, qui sont plus favorablement situés, ont fait une très bonne pêche durant la dernière saison, la meilleure qu'ils aient faite depuis nombre d'années, et je suis certain que le saumon a été très abondant. J'ai entendu parler de plusieurs bonnes captures parmi les pêcheurs aux rets. Sans doute il y a diminution dans l'estuaire, mais elle s'explique facilement quand on sait que sur la côte les rets ont augmenté de 50 pour 100 dans ces dernières années. La capture s'est accrue d'autant, et le poisson qui échappe à la multitude de rets tendus en aval devient si défiant quand il arrive dans l'estuaire qu'il évite les rets, et qu'il n'y entre que lorsque l'eau est sale et que le vent souffle fort. Les pêcheurs disent qu'il est si ombrageux qu'il ne se prend pas aux filets même dans les étangs. Il faut le prendre avec la gaffe.

En faisant ma ronde du soir, j'ai souvent vu le poisson courir dans toutes les directions sur les bancs et dans les endroits peu profonds, et je crois qu'il y a maintenant dix poissons là où il n'y en avait qu'un il y a vingt ans. J'ai remarqué à Tide-Head des bancs de smolts qui se rendaient à la mer. D'après ce que j'ai vu et lu de la propagation artificielle du poisson, je suis d'avis que la piscifacture mérite qu'on lui attribue une grande part de la préservation et de la saine condition des pêcheries à saumon telles qu'elles existent aujourd'hui dans la rivière Ristigouche et la baie des Chaleurs.

Bien à vous,

ROBT. D. GERRARD.

BROADLANDS, QUÉ., 9 décembre 1889.

A l'honorable

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—Vous me demandez mon opinion au sujet de l'influence des piscifactures sur la capture du saumon dans la rivière Ristigouche. Je dois vous dire qu'il m'est très difficile, sinon impossible, de répondre, car il y a tant d'autres choses dont il faut tenir compte.

C'est un fait bien connu que pendant plusieurs années après la Confédération, à l'époque ou la pêche au dard était défendue et l'usage de la drague arrêté, le saumon a augmenté très rapidement jusqu'en 1878, alors qu'il fut le plus abondant. Mais depuis 1888, quoique le nombre de rets tendus dans la rivière en amont de Campbellton ait été réduit d'un tiers, la capture a diminué de moitié au moins dans l'estuaire.

J'attribue cette baisse partie au plus grand nombre de rets qui sont tendus dans a baie des Chaleurs et aux rets à trappe dont on se sert ici, et partie aux excès de pêche à la ligne qui se commettent sur les frayères de la Ristigouche et de ses tributaires.

D'après ce que j'ai lu des bons résultats de la pisciculture en d'autres endroits et ce que je suppose ils devraient être ici, je suis porté à dire que la distribution de saumoneaux dans les différentes rivières devra être d'un grand avantage. Le seul inconvénient, c'est que la quantité distribuée n'est pas assez considérable.

Regrettant de ne pouvoir faire à votre question une réponse plus positive,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

MELVIN ADAMS.

CAMPBELLTON, 20 août 1889.

CHER MONSIEUR,—Ayant toujours été en faveur de la pisciculture, et spécialement de la propagation artificielle du poisson, depuis qu'elle a été implantée ici, je suis enchanté d'apprendre, par les rapports des gardes-pêche de la rivière Ristigouche, que le saumon est en nombre immense dans les étangs et sur les frayères depuis que la pêche a complètement cessé. A mon avis on ne pourrait avoir une meilleure preuve du succès de vos efforts. De 1830 à 1860 il n'y avait comparativement que quelques postes à rets dans la baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche, et bien qu'il n'y eût que les postes les plus choisis qui fussent occupés, ils n'ont rémunéré que dans des années exceptionnelles. Engagé dans le remorquage, j'ai passé de trente à quarante ans sur la rivière, et je puis dire en toute vérité que c'était alors chose rare de voir du saumon dans la rivière après le 1er août. Quel changement aujourd'hui! En certains endroits les étangs en sont remplis, et après le 20 octobre on peut en voir presque partout sur les barres, depuis les Premières Iles jusqu'à l'entrée de la rivière, en train de frayer. On prétend avec raison qu'il n'a pas été pris autant de saumon dans le cours des sept dernières années entre Dalhousie et les Premières Iles qu'on en avait capturé dans l'espace des sept années précédentes; mais il faut en rapporter la cause au grand nombre de nouveaux postes établis sur les bords de la baie des Chaleurs et aux perfectionnements de la pêche. Je dois ajouter que le saumon est devenu plus prudent et évite les filets en eau calme : je l'ai constaté par expérience. Je ne pense pas me tromper en disant que l'établissement piscicole a été une bonne chose pour tous ceux qui ont des intérêts de pêche sur la baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche.

Tout à vous,

ALEX. B. CHAMBERLIN.

Après l'impression de la partie de ce rapport qui traite de la sciure (de la page 12 à la page 23), d'autres lettres importantes concernant les effets de la sciure sur la vie du poisson nous sont parvenues—celles, entre autres, du commissaire Stillwell, du Maine, et de M. Cheney, de Glen's-Falls, Etat de New-York, dont nous donnons les extraits suivants :—

De la lettre de M. Henry O. Stanly, commissaire des pêcheries, Etat du Maine :

"Quant à se débarrasser des rebuts de scieries, en ce pays, je dirai que le seul moyen (à part celui de les jeter dans la rivière) est de les brûler. De grandes quantités de sciure et d'autres déchets sont jetées dans les rivières Penobscot, Kennebec et autres. Le gros de ces rebuts—tel que les croûtes, l'écorce, etc., qui ne peut servir aux fins domestiques,—est brûlé dans un réceptable fait pour cela; mais il en tombe beaucoup dans les rivières, et en bien des endroits ces rebuts gênent la navigation.

"Ils ne paraissent pas, d'ailleurs, avoir fait au saumon autant de tort qu'on serait tenté de le croire. La raison en est, suivant moi, que les scieries se trouvent beaucoup plus en aval des frayères de ce poisson. Quand il arrive à l'embouchure des rivières, le saumon ne s'y arrête que peu de temps, et il se hâte de franchir les scieries, échappant ainsi aux effets délétères de la sciure. Je crois que le plus grand mal occasionné par la sciure, c'est de remplir le lit des rivières et de gêner la navigation.

"Je n'ai aucun doute qu'elle exerce des effets très nuisibles sur d'autres espèces de poissons qui ne se rendent pas bien loin dans le haut des rivières, tels que le gasparot, l'alose, etc. Je crois que les frayères qui en sont couvertes sont à tout jamais ruinées. Ce que nous craignons le plus aujourd'hui, ce sont les déchets et les matières chimiques qui sortiront des usines de pulpe que l'on est à construire partout en ce pays. Ce sera la mort pour tous les êtres aquatiques qui se trouveront dans les environs de ces établissements. Si on ne trouve bientôt un remède à ce mal, les pêcheries à saumon du Maine seront avant longtemps une chose du passé."

De la lettre de M. A. N. Cheney, rédacteur du *Fishing and Shooting :*

"Les scieries établies sur le haut de l'Hudson sont mues par l'eau, et depuis l'établissement de la première de ces scieries, leurs propriétaires ont pris l'habitude de jeter la sciure dans la rivière. Il a été d'usage, aussi, de faire prendre le même chemin aux retailles et autres bois de rebut; mais il y a quelque temps on les a convertis en bois de poêle. Ce n'est que l'hiver dernier que nos scieries se sont décidées à mettre la sciure de côté pour qu'elle pût servir de combustible à une papeterie voisine. Des boîtes étanches à fonds inclinés se trouvent sous toutes les scies. Les fonds inclinés des boîtes conduisent la sciure à une auge de bois dans laquelle passe une courroie de cuir sans fin à laquelle sont fixés des seaux ou godets (semblables à ceux qui servent dans les moulins à farine) qui déposent la sciure dans une fosse d'où elle est charroyée à la papeterie. Comme cette fosse se trouve au fond de la scierie, la sciure est amenée au rez-de-chaussée par d'autres godets en fer fixés à une chaîne sans fin. Ces godets sont placés horizontalement sous le plancher de la scierie et conduisent tous des différentes scies à la fosse de dépôt. *La manière d'utiliser la sciure est la simplicité même, et comme elle n'exige pas de main-d'œuvre, elle est très économique* * * * . Je n'ai pas le moindre doute que la sciure fait tort au poisson, car elle couvre les frayères, étouffe les œufs et les alevins, et là où l'eau est rapide elle ne laisse, au bout d'un certain temps, aucune place où le poisson puisse se faire une frayère décente.

"Quelle quantité de poison se dégage des tonnes de sciure de pruche qui sont déposées annuellement dans la rivière, je ne saurais le dire ; mais suivant la pharmacopée il ne faut que huit livres de pruche pour faire une once d'huile, et comme Socrate est mort après avoir absorbé de la ciguë aquatique, il n'est pas probable que le poisson puisse résister à ce qui a tué le Sage de la Grèce, à moins que le poisson moderne ne soit plus dur que l'ancien Grec. Je ne saurais dire non plus quels gaz délétères sont produits par la carie des masses de sciure qui couvrent le lit et les bords des rivières, partie au soleil et à l'air, et partie dans l'eau, et qui deviennent une source de maladies. Le tanin dans les auges de chêne et la térébenthine dans les auges de pin tuent le petit poisson, si les auges ne sont pas recouverts de goudron ou d'amiante, comme cela est arrivé dans les piscifactures où ces précautions ont été négligées. Pourquoi, alors, la sciure de pruche et de pin ne serait-elle pas, dans certaines conditions, aussi nuisible aux poissons plus vieux ?"

CONCLUSION.

Vous ayant fait un exposé des opérations piscicoles pratiquées au Canada dans le cours de l'année dernière, il ne me reste plus qu'à insister auprès de votre département sur l'importance de développer ces opérations, afin que toutes les parties du pays puissent participer aux avantages d'une industrie qui est devenue universelle.

Aux annexes ci-jointes on trouvera les rapports des directeurs de nos établissements piscicoles.

Le tout respectueusement soumis,

SAMUEL WILMOT,

Surintendant de la pisciculture au Canada.

PISCICULTURE.

1889.

ANNEXES.

RAPPORTS DES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS PISCICOLES DES DIFFÉRENTES PROVINCES DU CANADA, 1889.

1.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE FRASER.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

J'ai l'honneur de présenter le sixième rapport annuel de cette piscifacture, accompagné d'un relevé des alevins distribués et des œufs récoltés pendant la saison de 1889.

Les quantités suivantes d'alevins provenant des œufs déposés dans la piscifacture au cours de l'automne de 1888 ont été distribuées aux dates et localités ci-après mentionnées :—

Saumon Saw-quay (Nerka.)

13 février	1889,	Lac Pitt	200,000
20 do	1889,	do	425,000
28 do	1889,	Rivière Harrison	600,000
6 mars	1889,	Lac Sumas	400,000
14 do	1889,	Lac Pitt	600,950
21 do	1889,	Rapides Chilawheck	600,000
23 do	1889,	Rivière Harrison	600,000
26 do	1889,	do	550,000
3 avril	1889,	Silver Creek	223,000
11 do	1889,	Nicklemockel	60,000
13 do	1889,	Coquitlam	161,000
Total			4,419,500

Dans cette quantité sont compris 373,000 alevins de saumon quinnat (chouicha) qui ont été déposés dans les rivières Fraser et Harrison. Parmi ces derniers la proportion des pertes a été plus considérable que parmi les nerka, pour la raison que le fretin avait été pris par des rets à mailler et gardé sur des radeaux flottants, ce qui lui a infligé des contusions qui ont développé en lui des fongosités. A l'époque où ces saumons furent pris et dépouillés de leur frai il n'y avait qu'un seul opérateur expérimenté dans l'établissement — le gardien étant à Okonagan et M. McNish à River's Inlet, où ils exerçaient les fonctions de gardes-pêche. Nul doute que le quinnat a dû être maltraité par les pêcheurs sauvages, car il était impossible à un gardien d'être sur pieds jour et nuit pour les surveiller. D'un autre côté, ces œufs étaient les premiers que l'on déposait dans la piscifacture, et comme la saison était très tempérée et l'eau chaude, la fongosité avait plus de chance de se développer. Cependant,

malgré la perte subie par les œufs de saumon quinnat, le taux de la mortalité sur la quantité totale d'œufs déposés dans l'établissement a été de près de la moitié moindre qu'auparavant. Ce succès est attribué au fait que le saumon reproducteur a, cette année, passé par les mains d'hommes qui entendent parfaitement le métier et qui ont suivi à la lettre les instructions que je leur avais données—de ne dépouiller que trois poissons à la fois, de faire cette opération à l'ombre d'une tente ou d'un arbre, afin que les œufs ne fussent pas atteints par les rayons du soleil, de n'enlever au poisson qu'une partie de ses œufs, et de rejeter le poisson s'il donnait le moindre indice de maladie.

En arrivant à l'établissement les œufs étaient déposés dans des paniers de fil métallique au lieu d'être laissés sur les claies, en sorte qu'ils avaient moins de risques d'être couverts de matières sédimentaires et atteints par la fongosité.

Il n'a pas été distribué d'alevins dans les rivières de l'Ile Vancouver durant la dernière saison, parce que nous avons cru devoir nous borner à alimenter la rivière Fraser et ses tributaires.

Les instructions étant arrivées très tard, et comme il était difficile de nous procurer de bons steamers en temps opportun, nous avons gardé les alevins dans l'établissement jusqu'après l'absorption de la poche, et plusieurs mangeaient avant de quitter les auges. Les frais de les distribuer à cet âge ont été un peu plus élevés que précédemment, parce que nous ne pouvions pas en placer autant à la fois dans les chalans de distribution et qu'il a fallu faire beaucoup plus de voyages. Mais l'expérience de cette année m'a appris qu'il vaut mieux laisser le fretin dans la piscifacture jusqu'à ce que la poche soit absorbée; il est alors plus alerte et plus en mesure de se protéger lui-même.

A ma connaissance il n'a pas été pris d'aloses dans la rivière Fraser cette année; mais on en a capturé plusieurs dans la rivière Columbia, le détroit de Puget et sur la côte de l'Ile Vancouver. Je recommanderais encore, comme je l'ai déjà fait, qu'on se procurât quelques alevins d'alose pour les déposer dans la Fraser et autres rivières de cette province.

Le poisson blanc d'Ontario n'a pas encore été introduit dans nos eaux, bien qu'il soit toujours en grande demande. Les lacs qui produisent le poisson blanc indigène sont si isolés qu'on ne peut l'apporter au marché sans faire des dépenses considérables, et puis le poisson est très inférieur en qualité à celui de l'est.

Voici les quantités d'alevins de saumon que la piscifacture a distribué depuis son établissement:—

En 1885	1,800,000
1886	2,625,000
1887	4,414,000
1888	5,807,000
1889	4,149,500
Grand total	19,065,500

Des avantages énormes ont résulté de cette production d'alevins, ainsi qu'en font foi les certificats ci-inclus donnés par les fabricants de conserves de la rivière Fraser, par les gardes-pêche de Nanaïmo et de la rivière Cowichan, par le conseil municipal de Surrey, et par M. Robert Kelly, de Coquitlam. Pour ma part, d'après ce que j'ai vu sur la rivière Harrison, je crois que le saumon a décuplé, car en 1885–86 nous pouvions à peine nous procurer des reproducteurs dans le creek Morris, où nous les prenons aujourd'hui en très grand nombre. Autrefois il fallait les chasser du lac au moyen d'un rets, et il n'en est entré que quelques centaines dans nos enclos pendant les deux premières saisons. L'année dernière le poisson était plus abondant qu'auparavant mais moins gros. Je crois que la grande quantité de saumons qu'on a vue dans le creek de Morris en 1888 provenait des alevins sortis de notre établissement; de même aussi les masses extraordinaires de "sockeye" qui ont remonté tous les cours d'eau de la Harrison, mais plus particulièrement le creek de Morris. Il me

serait à peu près impossible de dire les quantités innombrables de poissons qui se trouvaient dans quelques-uns de ces cours d'eau ; aussi je me contente de vous envoyer avec mon rapport deux photographies, dont l'une fait voir le poisson qui remonte la rivière jusqu'aux rets, et l'autre les masses de poissons réunis dans les enclos au temps de la fraie.

Les Sauvages établis sur les bords de la rivière Harrison, où l'on prend les poissons reproducteurs, ne croyaient pas, avant cette année, aux avantages de la piscifacture; mais aujourd'ui ils sont unanimes à dire que les énormes essaims de poissons qu'ils ont vus cette année proviennent des alevins qui ont été produits par notre établissement.

Je vous envoie aussi pour publication, à part les certificats de fabricants de conserves, une lettre des commissaires des pêcheries de l'Orégon, Etats-Unis, qui donnent leur opinion au sujet des succès de la piscifacture de Clackawas, et une autre lettre de R. W. Hume, d'Ellensburg, qui a exploité à ses frais un établissement piscicole sur la rivière Rogue, Etat d'Orégon.

Récolte d'œufs.

La quantité d'œufs déposée dans la piscifacture cet automne s'est élevée à 233,000, tous des œufs de saumon " sockeye " (*Nerka*). Les opérations commencèrent le 23 septembre et finirent le 7 novembre. Nous n'avons pas eu d'œufs de saumon " quinnat " cette année, car ce poisson ne prend pas dans les enclos, dans les endroits où le " sockeye " est capturé. Il faut prendre le " quinnat " avec des rets à mailler, qui sont beaucoup plus dispendieux et blessent le poisson au point qu'il donne des œufs qui ne sont pas sains. Quoiqu'il en soit, le saumon " sockeye " a meilleure couleur, et plus de volume pour le commerce général.

Il n'a pas été tenu compte du poisson capturé, ni de celui qui a passé par nos trappes; du reste cela n'aurait pu être fait qu'au moyen d'un enregistreur, car, ainsi que vous pourrez le voir par la photographie, nos enclos ont été encombrés tout le temps. C'est pourquoi nous n'avons choisi que les saumons les plus sains et les plus vigoureux, et nous avons laissé aller les autres par une ouverture pratiquée dans la trappe. Cependant, la récolte ne donnera pas plus que 5.000 œufs par " sockeye," et la plus grande partie des femelles qui ont été dépouillées cette année n'ont pas plus de 3,000 œufs chacune.

Réparations.

Notre établissement est en opération depuis six ans, sans avoir jamais été réparé, et un bâtiment de ce genre ne met pas de temps à se détériorer. Il aurait besoin d'être pourvu d'un tuyau de descente au mois d'avril ou de mai prochain, car l'ancien s'est affaissé. De nouvelles auges à incubation sont nécessaires pour remplacer quelques-unes de celles qui sont devenues défectueuses. Les fondations auraient besoin d'être refaites. Il faudrait aussi installer des auges dans le haut, pour augmenter la capacité de reproduction de l'établissement. La toiture devrait être réparée, car elle fait eau en bien des endroits. Les terrains devraient recevoir une nouvelle forme, et le bâtiment une couche de peinture. Un canal plus grand est absolument nécessaire pour amener l'eau à l'établissement, attendu que celui qui existe actuellement menace ruine et pourrait causer la perte des œufs et des alevins que nous avons en ce moment.

J'ai l'honneur d'etre, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. MOWAT,

Directeur.

2.—PISCIFACTURE DE SYDNEY.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Rapport du directeur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel touchant les opérations de cette piscifacture pendant l'année dernière.

Comme je vous le disais dans mon rapport précédent, j'ai, au cours de l'automne 1888, déposé dans les auges à incubation 2,677,000 œufs, qui ont produit 2,034,500 alevins, lesquels ont été distribués dans la meilleure condition possible, comme suit :—

Dans la rivière Margaree (comté d'Inverness)	.....	200,000
do la rivière Shubenacadie (comté du Cap-Breton)	....	50,000
do la rivière Sydney do	.....	350,000
do le creek de Ball do	.....	150,000
do le ruisseau à la Truite do	.....	150,000
do le ruisseau Noir do	.....	134,000
do le Grand Lac do	.....	100,000
do la rivière Eskasoni do	.....	50,000
do la rivière au Saumon do	.....	100,000
do la rivière de George do	.....	150,000
do le creek de Leitch do	.....	50,000
do le ruisseau de McLean do	.....	150,000
do la rivière du Milieu (comté de Victoria)	.....	150,000
do la rivière Baddeck do	.....	150,000
do la Grande Rivière (comté de Richmond)	.....	50,000
do la rivière de Fer do	.....	50,000
do le creek Hatching (comté de Cap-Breton)	.....	50,000
Total	.....	2,034,500

Le tableau suivant fait connaître le nombre de saumons reproducteurs qui ont été capturés cette année et les rivières d'où ils sont sortis, ainsi que le nombre d'œufs déposés cette année dans les auges à incubation :—

Nom de la rivière.	Mâles.	Femelles.	Total.	Nombre d'œufs.
Rivière Margaree	76	204	280	1,470,000
Rivière du Milieu	60	50	110	254,000
Rivière du Milieu, en bas	55	45	100	236,000
Rivière Sydney	30	50	80	400,000
Rivière au Saumon	21	30	51	180,000
Total	242	379	621	2,540,000

Ces chiffres ne sont pas strictement exacts quant au nombre des mâles et des femelles, car il est à peu près impossible de tenir un compte juste de ce qui en est des rivières Margaree et du Milieu. Le calcul de la quantité d'œufs est fait d'après la condition des auges, après qu'on en a éliminé les œufs gâtés dans le transport des différentes frayères.

Il est difficile d'établir que les pêcheries au saumon, dans cette île, donnent une augmentation dans la production du saumon. Les rivières alimentées par la piscifacture étaient autrefois de bonnes rivières à saumon, et si aujourd'hui on y prenait un grand nombre de saumons, on n'en reporterait pas ce résultat à la culture artificielle. Cette année tout le poisson semble nous avoir quitté : la morue, le maquereau et le hareng eux-mêmes ont déserté nos rivages ; la capture du saumon a été,

elle aussi, au-dessous de la moyenne. A cela il doit y avoir une cause quelconque. Si nous jetons un regard sur les dix dernières années, nous voyons que chacune d'elles n'a pas été également prospère pour les pêcheurs; dans quelques-unes ils ont fait une bonne récolte de poisson, mais l'année suivante leur apportait des désappointements et la pêche manquait. C'est le cas pour toutes les espèces de poissons, particulièrement pour le saumon. Cela ne nous porte-t-il pas à penser que le saumon, s'écartant souvent de la loi qui régit ses actions, s'en va dans d'autres eaux. L'année dernière la pêche au saumon, aux époques permises, a été assez bonne; cette année elle est restée au-dessous de la moyenne, mais pendant les mois de septembre, octobre et novembre le saumon était aussi abondant qu'à l'ordinaire dans la rivière, et de proportions moyennes. Le poisson que nous avons manié cette année présentait une certaine particularité: il était très petit et d'une dimension uniforme; nous avons cependant manié un plus grand nombre de saumons de 7 à 9 livres que jamais auparavant. Il est aussi passé par nos mains quelques grils femelles que nous n'avions jamais vues dans ces eaux. Nos rivières abondent en saumoneaux dont l'augmentation est unanimement attribuée à la piscifacture.

Les améliorations exécutées ici cette année n'ont pas été considérables. Comme je le disais dans mon dernier rapport, le plancher avait besoin d'être complètement réparé, ou plutôt entièrement refait. N'ayant pas reçu l'autorisation de le faire, j'ai dû me contenter de le réparer. Il était en très mauvais état; il a fallu enlever deux soliveaux et les remplacer par des neufs. Il a aussi fallu refaire à neuf un quart du plancher; le reste sera à peine bon pour passer l'hiver, et il faudra nécessairement refaire tout le plancher l'été prochain. J'ai fait encore quelques réparations aux dépendances, et tout est maintenant en bon état, sauf l'exception mentionnée plus haut. L'extérieur de la maison aurait grandement besoin d'être peinturé, et je recommanderais de faire le peinturage le plus tôt possible. Quant au plancher, il pourra être fait en n'importe quel temps de l'été prochain.

Nous avons sur l'île quelques-uns des plus beaux lacs d'eau douce du monde, et le temps paraît être venu d'y placer une certaine quantité de saumons de lacs. Avec les facilités que nous avons maintenant pour transporter les œufs et les alevins de poissons des autres provinces à cette partie la plus orientale du Canada, rien n'empêche que ces poissons soient introduits ici. On me dit que de grands efforts vont être tentés cette année pour fournir quelques-uns de ces poissons à nos lacs. J'espère que vous allez seconder ces efforts.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. A. FARQUHARSON.

3.—PISCIFACTURE DE BEDFORD.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Rapport du directeur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport au sujet des opérations de cet établissement piscicole pendant l'année 1889.

Comme je vous l'ai déjà dit, le nombre d'œufs de saumon déposés l'année dernière était de 1,100,000. A cette quantité ont été subséquemment ajoutés 3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 500,000 œufs de truite saumonée—ce qui fait une quantité totale de 4,600,000 œufs.

Peu de temps après que les œufs de poisson blanc et de truite saumonée furent arrivés de l'Ontario, je reçus instruction d'en distribuer parmi les petites piscifactures auxiliaires établies dans différentes parties de la province.

La distribution s'est faite comme suit :—

Lochaber, comté d'Antigonish, œufs de truite saumonée.	120,000
" " œufs de poisson blanc.....	300,000
Kempt, comté de Queen, œufs de truite saumonée	100,000
" " œufs de poisson blanc.....	500,000
Tusket, comté d'Yarmouth, œufs de truite saumonée.....	60,000
Sheet Harbor, comté d'Halifax.....	60,000
Kentville, comté de King.....	70,000
	1,210,000

Soit un total de 1,210,000 œufs semi-éclos distribués dans le courant du mois d'avril. En même temps j'ai transporté à ces piscifactures leur approvisionnement ordinaire de saumons partiellement éclos, comme suit : Lochaber, 100,000 ; Tusket, 40,000; Sheet Harbor, 40,000,—soit, à cette date, une distribution totale de 1,390,000 œufs, laissant la balance de 3,720,000 dans les auges de notre établissement.

L'incubation des œufs de saumon et de poisson blanc a été faite avec un succès des plus satisfaisants ; à Lochaber, Sheet Harbor et Kentville les éclosions ont donné un produit égal à la moyenne ordinaire, tandis qu'à Kempt, Tusket et ici elles ont été accompagnées de quelques pertes.

Je ne suis pas encore parvenu à vaincre la difficulté que l'on a eu jusqu'ici à incuber les œufs de truite saumonée dans l'eau dont notre piscifacture est pourvue ; mais d'après les résultats obtenus dans les piscifactures temporaires, et tenant compte de la température et de la condition des œufs dans ces établissements, je suis porté à croire que les pertes sont attribuables à ces conditions. Je me propose de faire, l'année prochaine, dans ces petits établissements, des observations qui jetteront probablement du jour sur ce sujet.

Nonobstant les revers que je viens de signaler, je recommande fort à votre département de continuer à faire empoissonner les nombreux lacs de la province avec de la truite saumonée. Si l'on considère le nombre et l'étendue de ces eaux de l'intérieur et leur capacité apparente à entretenir la vie du poisson, l'importance et la valeur commerciale que cette pêcherie est susceptible de prendre, on devra tenter plus tard un nouvel effort, et à cette fin chacun des comtés de la partie occidentale de la province devra être pourvu d'une piscifacture auxiliaire. Ces établissements coûteraient peu de chose ; ne devant servir que le printemps, il ne serait pas nécessaire de les construire comme le nôtre, et les frais de leur exploitation n'excéderaient pas $100 par année. Ils pourraient être distribués de façon à ce qu'une quantité considérable d'œufs de poisson blanc puissent être incubés en même temps et à contenir aussi nombre d'œufs de saumon ; ils apporteraient ainsi un puissant appoint au développement de l'œuvre de notre piscifacture. Des établissements comme ceux dont je parle, capables d'incuber 4,000,000 ou 5,000,000 d'œufs de poisson blanc, 200,000 de truite saumonée, et autant de saumon, pourraient être construits pour $600 tout au plus.

Distribution d'alevins.

La distribution d'alevins de cette piscifacture, y compris les œufs semi-éclos déjà mentionnés, a été comme suit l'année dernière :

Alevins de saumon.

Rivière	Musquodoboit, comté d'Halifax		40,000
do	Sackville	do	20,000
do	des Neuf Milles	do	40,000
do	Pennant	do	20,000
do	du Petit Saumon	do	20,000
do	Ecum Secum	do	40,000
do	du Saumon, comté de Colchester.....		40,000
do	Stewiacke	do	40,000

Rivière Wallace, comté de Cumberland	40,000
do Philippe do	40,000
do de l'Ouest, comté de Pictou	40,000
do de l'Est do	40,000
do du Milieu do	40,000
do Gaspereau, comté de King	40,000
do Cornwallis do	40,000
do La Have, comté de Lunenburg	40,000
do d'Or do	20,000
do du Milieu do	20,000
do de l'Est do	40,000
do Annapolis, comté d'Annapolis	40,000
do Round Hill do	40,000
do Tusket, comté de Yarmouth	40,000
do Lochaber, comté d'Antigonish	100,000
do Roseway, comté de Shelburne	20,000
Total d'alevins de saumon	900,000

Alevins de truite saumonée.

Lac Lochaber, comté d'Antigonish	120,000
Lac Gaspereau, comté de King	70,000
Lac de la Petite Rivière, comté de King	20,000
Lac Rossignol, comté de Queen	100,000
Lac Tusket, comté de Yarmouth	60,000
Lac de Sheet Harbor, comté d'Halifax	60,000
Lac Hubley do	20,000
Total d'alevins de truite saumonée	450,000

Alevins de poisson blanc.

Grand Lac, comté d'Halifax	500,000
Lac Hubley do	200,000
Lac Williams do	200,000
Lac du Gouverneur do	200,000
Lac Sandy do	200,000
Lac Lochaber, comté d'Antigonish	300,000
Lac Rossignol, comté de Queen	500,000
Lac Gaspereau, comté de King	200,000
Lac Milford, comté d'Annapolis	200,000
Total d'alevins de poisson blanc	2,500,000

Récapitulation.

Saumon	900.000
Truite saumonée	450,000
Poisson blanc	2,500,000
Grand total	3,850,000

Je suis en mesure de dire que cette distribution s'est opérée avec un succès presque parfait, il n'est pas survenu de pertes, excepté parmi un lot que j'avais reçu l'ordre de porter à la rivière Roseway, dans le comté de Shelburne. Connaissant les difficultés qui ne manqueraient pas d'accourer un aussi long voyage en steamer, j'avais pris toutes les précautions possibles pour éviter les accidents. Je m'étais

procurer six grandes futailles pour l'eau, et j'avais disposé les barriques contenant le frétin de façon à ce qu'il y passât constamment un courant d'eau. Malheureusement le mauvais temps et la brume firent que nous n'arrivâmes à Shelburne que le lendemain matin, plus de vingt heures après avoir quitté Halifax, et mon approvisionnement de glace et d'eau douce étant épuisée, je perdis une quantité considérable d'alevins.

Je me permettrai de suggérer à votre département, s'il a l'intention de faire de nouvelles tentatives pour empoissonner les rivières du comté de Shelburne, de construire, dans la ville même de Shelburne, une petite piscifacture auxiliaire, à laquelle les œufs pourraient être transportés en toute sûreté quelque temps avant leur éclosion, et de laquelle les alevins pourraient être promptement transportés aux différentes rivières. Les rivières du comté de Lunenburg, que j'ai essayé de repeupler depuis quelques années, vu la grande distance qui les sépare de notre établissement par voie de terre, n'ont pas été pourvues aussi généreusement ni avec autant de succès que leur importance l'aurait exigé, et je suggérerais qu'une petite piscifacture fût aussi établie dans un endroit central de ce comté. On devrait également en faire autant pour les comtés de Digby et d'Annapolis. L'accroissement très appréciable des pêcheries à saumon de cette province depuis l'introduction de la pisciculture, ainsi qu'en fait foi la statistique des pêches, et que je me suis efforcé de démontrer à votre département dans mon dernier rapport annuel, doit vous engager à poursuivre les opérations sur une plus grande échelle.

On peut dire avec raison que la pisciculture a subi l'épreuve de l'expérience, et qu'elle s'est affirmée comme un art pratique pour lequel les dépenses qu'il occasionne donnent satisfaction et apportent plus que leur remboursement. Le décroissement incessant des pêcheries à saumon de la province jusqu'à l'année 1882 démontre clairement que dans la présente condition de nos rivières la reproduction naturelle est tout à fait insuffisante, et que pour maintenir l'approvisionnement malgré la demande qui augmente continuellement, il faut établir un plus grand nombre de piscifactures et faire tous les ans une large distribution d'alevins sur toute la côte.

Le désir presque universellement exprimé par les habitants des comtés occidentaux de la province avec lesquels je suis venu en contact, de voir votre département augmenter les opérations de la pisciculture, me porte à appuyer leur demande, et à vous prier de nous fournir les moyens de produire assez d'alevins dans une proportion raisonnable de la reproduction des années passées.

S'il m'était permis d'émettre un avis au sujet du développement des opérations piscicoles, je dirais que probablement le moyen le plus économique d'augmenter la production des alevins serait d'accroître la capacité d'incubation de cette institution, de faire de cette dernière le dépôt général qui fournirait, chaque printemps, des œufs semi-éclos aux piscifactures auxiliaires établies dans les comtés éloignés.

La récolte d'œufs destinés à cette institution plus grande et les soins nécessaires à leur donner pendant les mois d'hiver coûteraient très peu plus que maintenant, tandis que l'éclosion et la distribution des alevins de ces points pourraient être faites par les gardes-pêche ou gardiens des arrondissements à raison de pas plus de $100 par année.

J'ai été très heureux dans la capture de producteurs devant fournir les œufs pour les opérations de cette année. Ayant reçu de votre département la permission d'opérer sur la rivière Musquodoboit, le 1er septembre j'engageai des pêcheurs et je les mis en charge de l'enclos qui avait été placé dans la passe naturelle autour du barrage au confluent de la rivière. Comme il y avait alors une grande sécheresse, l'eau devint si basse que le poisson ne put entrer—de fait, pendant la plus grande partie du mois de septembre, il n'est pas passé d'eau dans l'échelle à poisson. Pendant ce temps-là le saumon se réunit en grand nombre dans les étangs en aval du barrage, et au commencement de septembre, quand se produisit la première crue, il se mit à remonter la passe et fut pris dans l'enclos. Je m'assurai de cette façon d'un bon nombre de poissons ; mais l'eau s'étant remise à baisser, l'enclos devint inutile, et je dus tendre un rets dans les étangs en aval. En tout 270 saumons furent capturés sur cette rivière et transportés dans des boîtes inperméables à un coursier situé à un mille de là, où l'on avait préparé un réservoir et un hangar à

frayer. Après les avoir dépouillé de leurs œufs, on les rendit à leurs eaux natales. J'avais aussi reçu de votre département la permission d'opérer sur la rivière de l'Ouest, dans le comté de Pictou ; mais là je n'ai pas aussi bien réussi que les années dernières. Comme la Musquodoboit, la rivière de l'Ouest resta basse tout l'été, et le saumon resta dans les eaux de marée, où j'ai raison de croire que les habitants en prirent un grand nombre. Nos pêcheurs n'en capturèrent que 67.

La capture totale, sur ces deux rivières, a été de 337 poissons, comme suit : rivière Musquodoboit, 82 mâles et 188 femelles ; rivière de l'Ouest, 24 mâles et 43 femelles. Les 231 femelles ont produit 2,300,000 œufs. Jusqu'ici les pertes n'ont pas dépassé la moyenne ordinaire, et, comme les embryons sont maintenant visibles dans la plus grande partie des œufs, on espère une éclosion heureuse.

L'établissement et tous ses accessoires sont en bonne condition, et les déboursés ne seront pas considérables l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. B. WILMOT,

Directeur.

4.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE DUNK.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Elle n'a pas fait d'opération en 1889. *Voir* le sommaire (4).

5.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Rapport du directeur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant au sujet des opérations de la piscifacture de la rivière Saint-Jean pendant l'année 1889.

Pour donner un compte rendu intelligent de nos travaux, je dois dire que dans le cours de l'automne de 1888 le sous-ministre des pêcheries m'informa que le département n'avait pas l'intention de prendre cette année-là des saumons reproducteurs sur la rivière Tobique, mais que notre établissement recevrait des œufs de celui de Ristigouche. En conséquence, il ne fut pas déposé d'œufs sur les auges de notre piscifacture pendant la première partie de la saison d'incubation. Cependant, au mois de mars, je reçus de Newcastle et de Sandwich, Ontario, par l'intermédiaire de M. Charles Wilmot, 3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 1,000,000 d'œufs de truite saumonée ; puis, le 1er mai, je reçus de M. Alexander Mowat une autre consignation de 150,000 œufs de saumon de Ristigouche—soit, en tout, 4,150,000 œufs de poisson des espèces mentionnées plus haut. Ces œufs étaient en assez bonne condition lorsque je les reçus. La seule perte a été celle d'une petite quantité d'œufs de Ristigouche qui éclorent prématurément par suite de l'époque tardive de leur transport. A cette exception près, les œufs de toutes espèces donnèrent une moyenne considérable d'alevins.

Le 15 avril je commençai la distribution des alevins de poisson blanc, travail extrêmement difficile à cause du mauvais état des chemins à cette époque de l'année. Le 5 juin je partis pour aller distribuer les alevins de truite saumonée et de saumon, et je terminai la distribution entière le 4 juillet. Elle fut faite avec succès, sans perte appréciable d'alevins, malgré les grandes distances qu'il a fallu leur faire parcourir. Ils ont été répartis entre les comtés de Victoria, Carlton, Sunbury, York, Queen, King et Charlotte. Je donne plus loin un relevé des localités où j'ai déposé les alevins, de la quantité que chaque rivière, lac ou cours d'eau en a reçue, de la distance en milles qu'ils ont parcouru, et du mode de leur transport.

Alevins de poisson blanc distribués et distance de la pisciculture.

	Nombre.	Chemin de fer.	En voitures.	Milles.
Lac Magaguadavic, comté d'York.....	350,000	....	...	128
do Harvey do do	350,000	....	...	138
do Oromocto do do	350,000	138	10	148
do Lakeville, comté de Carleton.....	350,000	46	13	59
do Skiff do do	350,000	97	7	104
do Foster do de Charlotte.....	350,000	145	...	145
do Portage do de Victoria.....	200,900	....	7	7
do Long do do	300,000	....	9	9
Total.....	2,600,000			738

Alevins de truite saumonée et distance de la pisciculture.

Lac Lakeville, comté de Carleton.....	106,000	46	13	59
do Skiff do d'York.....	140,000	97	7	104
do Harvey do do	150,000	138	...	138
do Chamcook do de Charlotte....	150,000	157	...	157
do Foster do do	120,000	145	...	145
do Long do de Victoria.....	90,000	...	9	9
A un M. Thompson, Woodstock, comté de Carleton.....	36,000	...	...	...
Au garde-pêche Burt, Hartland, comté de Carleton	30,000	...	...	...
Echappés de la pisciculture, environ..	8,000	..	...	...
Total.....	830,000			612

Alevins de saumon distribués et distance de la pisciculture.

Lake Alva, comté de Kings...	30,000	par ch. de fer	190	wagon 7	197
Rivière Washademoak, comté de Queen.....	25,000	do	210	vapeur 65	275
Rivière du Saumon, comté de Queen	25,000	do	210	do 70	280
Oromocto, bras nord, comté de Sunbury.....	25,000	do	135	wagon 10	148
Rivière Sainte-Croix, comté de Charlotte.....	25,000	do	132	chaloupe 2	134
Rivière Saint-Jean, comté de Victoria	10,000		....	..	....
	140,000				1,034

Récapitulation—

Alevins de poisson blanc...	2,600,000	Milles parcourus.	738
Alevins de truite saumonée	830,000	do	612
Grand total.....	3,570,000	do	2,384

Je désire respectueusement vous informer que le transport d'alevins à de si loin taines distances exige un soin et des dépenses extraordinaires pour être fait suivant les instructions qui me sont données.

Il y a une compensation cependant: c'est que ceux qui ont demandé des alevins sont enchantés de les recevoir. Le saumon est l'objet d'une préférence spéciale, spécialement pour les eaux réservées au sport; mais là où le poisson est demandé

pour fin de consommation, les gens sont heureux de voir les lacs empoissonnés de truite saumonée et de poisson blanc, bien qu'ils connaissent peu de choses de ces deux espèces; j'ai essayé de leur faire comprendre la qualité et l'utilité de ces deux poissons au point de vue de l'alimentation. L'été dernier, le docteur Gove et un autre monsieur de St. Andrew ont pris, dans le lac Chamcook, de beaux échantillons de truite saumonée qui pesaient de 3 à 7 livres. On m'a dit que quelques employés du chemin de fer du Nouveau-Brunswick avaient pris de la truite saumonée dans les lacs de Williamstown, et nul doute qu'il en a été pris aussi, ainsi que du poisson blanc, dans d'autres lacs. Quelques-uns de ces lacs sont occupés par des locataires qui ne permettent pas aux étrangers d'y pêcher, et les propriétaires n'y permettent pas non plus la pêche aux rets. Il est donc difficile de constater la quantité de truite et de poisson blanc qui sont parvenus à maturité dans ces eaux.

L'automne dernier je reçus de votre département instruction de me rendre dans le haut des rivières Serpentine et Tobique pour y capturer des reproducteurs destinés à la piscifacture. Lorsque j'arrivai sur les frayères de la Serpentine j'y trouvai peu de saumons. J'en capturai quelques-uns, mais ils avaient frayé. Ce que voyant j'abandonnai la partie et je m'en revins afin d'éviter des dépenses et pleinement convaincu qu'il était trop tard.

Je m'attendais à trouver le saumon rare sur la Serpentine, car en montant j'avais appris que le printemps dernier la flotte de bois de service n'avait pu descendre cette rivière, pour cause d'insuffisance d'eau, et j'en avais conclu que puisqu'il n'y avait pas assez d'eau pour faire descendre le bois, la même cause avait dû empêcher le poisson de remonter les chutes, car le saumon ne remonte les chutes de cette rivière que lorsque l'eau est très haute au printemps. Toutes informations prises, j'ai vu que le saumon est massacré par tous les moyens imaginables, même par la dynamite. Il ne paraît pas y avoir eu de protection pour le saumon sur la rivière Tobique l'été dernier, et si l'autorité ne s'en mêle, le saumon deviendra bientôt aussi rare sur la Tobique et ses tributaires, qu'il l'était avant que des alevins produits artificiellement y fussent déposés.

Saumons reproducteurs.

Il est fort à regretter que votre département ne se décide pas à faire capturer dans le port de Saint-Jean les saumons reproducteurs destinés à cette piscifacture. Je ne puis voir d'objections valides contre ce plan; au contraire, il y a de bonnes raisons pour l'adopter. D'abord on y prendrait chaque année un nombre suffisant de poissons; en second lieu, ce serait le plan le plus sûr et le plus économique; et en troisième lieu, ce serait le mode le plus prudent pour améliorer les pêcheries de la rivière Saint-Jean. Les œufs extraits du saumon que l'on prend aujourd'hui dans le port de Saint-Jean pour fins alimentaires seraient sauvés et couvés dans la piscifacture pour l'avantage de nos eaux, et les reproducteurs seraient ensuite remis en liberté, tandis que maintenant saumons et œufs sont une perte sèche.

J'apprends que certaines personnes ont soulevé des objections contre l'emploi du réservoir Carleton, dans Saint-Jean, pour y mettre le saumon jusqu'à ce qu'il soit mûr pour la fraie. Le surintendant de la pisciculture doit être bon juge en cette matière, et il est d'opinion que le réservoir en question pourrait être, à très peu de frais, rendu propre à la fin en question. Dans tous les cas, on devrait s'assurer d'un endroit favorable, en amont ou en aval des chutes, à Indiantown (Saint-Jean), où le saumon capturé dans le port pourrait y être transporté en chalans et gardé sain et sauf jusqu'à la fraie, comme la chose se pratique aux établissements piscicoles de Ristigouche, de Miramichi et de Tadousac. A Bucksport, en aval de Bangor, Etat du Maine, les Américains remorquent les poissons reproducteurs dans des bateaux à rames sur une distance de 6 à 8 milles jusqu'à leur réservoir. Je prie votre département de donner à ce sujet sa plus sérieuse attention, car il est absolument nécessaire d'adopter un plan de ce genre pour fournir des œufs à la piscifacture. Des alevins de saumon et de truite mouchetée sont en grande demande ici et dans les comtés voisins, et je supplie votre département de prendre des mesures pour répondre à ces demandes. Il a été fait peu de réparations à l'établissement l'année dernière, quoiqu'il

en eût grand besoin, mais les fréquents avis donnés par le ministère de ne pas encourir de dépenses m'ont empêché de faire toutes les réparations nécessaires. Le plancher sur lequel se trouvent les citernes est en très mauvais état ; il existe depuis dix ans, et constamment exposé à l'humidité et à la sécheresse, il pourrit. Le trottoir en dehors de la porte est aussi très dégradé, et le plâtre des murs se détache. Il faudra voir à tout cela l'été prochain.

Respectueusement soumis,

CHAS. McCLUSKEY,
Directeur.

6.—PISCIFACTURE DE MIRAMICHI.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Rapport du directeur, 1889.

Je vous présente mon rapport annuel concernant les opérations de cet établissement en 1889. Les œufs déposés dans les auges à incubation le 1er décembre 1888 ont été traités avec le plus grand soin pendant les mois d'hiver, et je suis heureux d'ajouter que nous avons essuyé très peu de pertes. A part les œufs extraits de reproducteurs capturés sur cette rivière, j'ai reçu 50,000 œufs embryonnaires de la piscifacture de Ristigouche. J'ai pris les mesures nécessaires pour faire déposer les alevins provenant de ces œufs aussi loin que possible dans le haut des cours d'eau, et dans les endroits les plus favorables à leur croissance.

Voici comment les alevins ont été distribués :

Miramichi nord-ouest (alevins indigènes)	400,000
" " (alevins de Ristigouche)	30,000
Ruisseau de Pierre (alevins de Ristigouche)	20,000
Miramichi sud-ouest (alevins indigènes)	50,000
Petit Miramichi sud-ouest (alevins indigènes)	240,000
Sevogle (alevins indigènes)	100,000
Ruisseau Stewart	10,000
Total	850,000

J'ai fort bien réussi dans le travail de la distribution cette année, la température étant fraîche et favorable. A la demande de l'honorable M. Adams, 30,000 alevins de Ristigouche ont été déposés dans la Miramichi nord-ouest, distance d'environ 45 milles par terre et de près de 75 milles par eau. Les derniers 22 milles de ce chemin ne formaient qu'un portage, et il a fallu prendre les plus grandes précautions pour y transporter les alevins à destination.

Le reste des alevins de Ristigouche et les 800,000 alevins indigènes ont été déposés dans le haut des rivières aussi loin que nous pouvions aisément pénétrer.

Je me permettrai de demander que l'on nous envoie des piscifactures d'Ontario une certaine quantité d'œufs de poisson blanc, dont je voudrais déposer les produits dans un lac qui se trouve à 7 milles d'ici et qui, suivant moi, conviendrait bien à ce poisson d'eau douce. Actuellement il est tout à fait dépourvu de poisson de toutes sortes, sauf un peu de perche et de truite tachetée. Si l'incubation et la distribution réussissaient, et si on voyait le fretin croître et se développer, nous pourrions introduire dans nos eaux d'autres poissons qui y sont aujourd'hui inconnus.

Pour faire voir les avantages qui doivent découler de l'introduction du fretin produit artificiellement dans les petits cours d'eau aboutissant aux grandes rivières, et pour réfuter des assertions que font quelquefois des adversaires de la pisciculture, prenons comme exemple le petit cours d'eau qui se décharge dans la rivière Miramichi et alimente notre établissement.

Avant la fondation de notre piscifacture, le saumon, petit ou gros, n'existait pas dans ce cours d'eau. Que voyons-nous aujourd'hui ? A la fin d'août et au commence-

ment de septembre, il était rempli de saumoneaux, résultat certain des huit ou dix mille alevins qui y sont mis chaque année. Les petits lacs en fourmillent, et on peut en prendre des centaines à la ligne. Puisqu'il en est ainsi dans ce petit ruisseau (et chacun peut se convaincre du fait, s'il le désire) dans lequel la truite et d'autres poissons abondent également, et dans lequel la température et la qualité de l'eau ne diffèrent pas sensiblement de celles des cours d'eau supérieurs que notre établissement empoissonne chaque année, pourquoi ce simple fait ne prouverait-il pas de la façon la plus évidente que les milliers d'alevins que nous avons déposés depuis quelques années dans toutes les divisions de la Miramichi ont également réussi ? Mais il y a toujours des individus malintentionnés, ennemis du progrès et des entreprises utilitaires, qui sont tellement tranchés dans leur opinion qu'ils refusent d'étudier les œuvres qu'ils condamnent, et s'appliquent à les faire déprécier. C'est ainsi qu'un journal publiait dernièrement une correspondance dans laquelle il était dit qu'on avait "trouvé, sur les bords de la rivière, des millions et des millions d'alevins morts." Et cela à une soixantaine de milles de l'endroit où on les avait déposé. Puisque les bons résultats que j'ai signalés peuvent être obtenus dans ce petit cours d'eau, pourquoi n'en serait-il pas de même dans le haut de la rivière ? D'où viendraient donc tous ces poissons sans l'aide de la pisciculture ? Le saumon lui-même, qui arrive aux frayères après avoir échappé aux rets et autres dangers semés sur sa route, peut déposer ses œufs dans des endroits où la glace, la gelée et les crues d'eau les détruisent en grande partie. Que sont devenus les œufs déposés naturellement cette année, et que devons-nous en attendre après que 3,000,000 de pieds de bois ont passé sur les frayères, sans compter deux crues d'eau accompagnées de glaces en dérive ? C'est ce qui arrive tous les ans sur nos rivières. Cependant, le saumon ne diminue pas dans nos eaux, et les pêcheurs ne peuvent pas épuiser ces dernières, quelque zèle qu'ils déploient dans leurs opérations. Ils ont cette année tendu leurs rets un peu partout, et le rendement a été aussi abondant que depuis cinq ou six ans. La plupart d'entre eux attribuent cet heureux résultat à la pisciculture. Ces pêcheurs, et les marchands, qui tiennent à ce que la demande ne souffre pas, voient clairement qu'ils n'auraient plus rien à faire s'il n'y avait pas d'autres moyens de production que la source naturelle.

Pourquoi la pêche du bar est-elle épuisée, et pourquoi celle de l'éperlan diminue-t-elle ? La réponse est bien simple : c'est que la production naturelle ne peut pas suffire à les entretenir. Il en est tout autrement de la pêche du saumon : elle a été meilleure cette année qu'elle était il y a six ans. Quelques pêcheurs disent qu'ils n'ont pas pris un aussi grand nombre de saumons que d'autres dans les eaux de marée ; mais ils attribuent cela au fait que le printemps étant arrivé plus tôt que d'habitude, et le saumon avec lui, leurs rets et autres engins n'étaient pas encore prêts pour faire la première pêche,—tandis que dans le haut de la rivière les pêcheurs qui avaient tendu leurs filets avant l'arrivée du poisson disent qu'à la fin de mai ils avaient déjà plus de poisson qu'ils en ont, dans d'autres années, à la fin de juin.

Le saumon d'automne n'est pas entré dans les rivières avant le mois d'octobre. Il y en avait de très gros, et quelques pêcheurs sont d'opinion que ces poissons proviennent des alevins de Ristigouche qui avaient été déposés dans ces eaux. Les grils étaient aussi très abondants ; quelques-uns des petits lacs d'en haut en étaient littéralement remplis dans les derniers jours de septembre et les premiers d'octobre. Puis les pêcheurs qui pêchaient des saumons reproducteurs pour notre établissement dans ces lacs ont pris une centaine et plus de ces jeunes saumons en un seul coup de filet.

Lorsque l'on considère l'énorme exploitation dont notre pêcherie à saumon est l'objet, le nombre infini de rets qui sont tendus depuis l'entrée de la baie jusqu'aux rapides et qui rapportent toujours rémunération à leurs propriétaires, et lorsque l'on voit nos rivières abonder en saumoneaux de toutes sortes, on est bien obligé d'en venir à la conclusion que la reproduction artificielle alimente seule la pêcherie et est une véritable Providence pour les pêcheurs, car il est certain que la source naturelle ne pourrait suffire à l'exploitation. Tout le monde s'accorde sur ce point, et je puis ajouter ici que les captures uniformément bonnes qui ont été faites depuis cinq ans ont convaincu les pêcheurs les plus sceptiques que la pisciculture assure l'avenir de la pêche du saumon.

Saumons reproducteurs.

La récolte d'œufs a été cette année la meilleure que nous ayons eue depuis trois ou quatre ans. Le cueillage a commencé vers le 1er septembre; mais l'eau étant extrêmement basse, très peu de saumons sont entrés dans la rivière avant le 25 de ce mois. A cette époque l'eau monta un peu à la suite de grosses pluies qui abaissèrent considérablement la température de l'eau, ce qui fit qu'un grand nombre de saumons et de grils, qui étaient restés dans les eaux de marées, commencèrent à monter dans le haut des rivières. Ce ne fut que deux semaines plus tard que des gardiens furent chargés de surveiller les districts immédiatement en aval de l'endroit où nous faisions nos opérations; aussi les braconniers eurent beau jeu, et ils ont dû prendre un grand nombre de saumons reproducteurs. Conséquence: Nos hommes n'ont pas eu tout le succès qu'ils attendaient. D'un autre côté, après que les gardiens eurent pris leurs postes, et au moment où nos hommes commençaient à obtenir de meilleurs résultats, une grosse flotte de bois de service, qui était restée dans le haut des rivières depuis le printemps, se mit à descendre avec l'eau haute, et nous dûmes suspendre nos opérations pendant cinq jours, ce qui nous fit perdre une partie du meilleur temps de la pêche. Néanmoins nous réussîmes à capturer 261 saumons reproducteurs dans les divisions nord-ouest et sud-ouest, et le pêcheur que j'avais préalablement engagé en captura 32 dans la division sud-ouest. La plus grande partie des poissons capturés se composait de mâles. Nos hommes ont dû remettre à l'eau, séance tenante, 100 ou 150 grils et bon nombre de mâles. Quelques-unes des femelles étaient très grosses, et la quantité d'œufs extraite de chacune d'elles a été au-dessus de la moyenne. On a aussi pris bon nombre de femelles très petites.

Le nombre de poissons capturés dans la division nord-ouest a été de 141, de 120 dans la petite division sud-ouest, et de 32 dans la grande division sud-ouest: soit un total de 293 saumons reproducteurs. Sur ce nombre 153 femelles m'ont donné 1,100,000 d'œufs, soit une moyenne de 7,190 œufs chacune.

En terminant, je dois dire que votre établissement et ses accessoires, réservoirs, etc., sont en bon état, et je suis heureux d'ajouter que les œufs progressent assez pour vous faire espérer une bonne récolte d'alevins.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ISAAC SHEASGREEN.

7.—PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur, 1889.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des opérations de notre établissement en 1889.

Les œufs récoltés l'année précédente ont produit 1,280,000 alevins, qui ont été distribués comme suit :—

Rivière Ristigouche, depuis Indian-House jusqu'au ruisseau Tracy, y compris le ruisseau, et à 41 milles de la piscifacture	480,000
Depuis le ruisseau Tracy jusqu'à Kedgewick, à 50 milles de la piscifacture	200,000
Rivière Upsolquitch, en amont des Grandes-Chutes, à 20 milles de la piscifacture	200,000
Rivière Ristigouche, depuis la piscifacture jusqu'à Patapédia, y compris la rivière. 20 milles	200,000
Lac Métapédia, à 50 milles de la piscifacture	100,000
Rivière Métis, à 150 milles de la piscifacture	100,000
Total	1,280,000

En outre, la piscifacture a distribué 200,000 œufs embryonnaires, comme suit.—50,000 ont été transportés vers la fin d'avril à l'établissement de Miramichi, et 150,000 à l'établissement de la rivière Saint-Jean, vers le même temps. Ils ont été déposés dans ces établissements en excellente condition.

Distribution d'alevins.

La distribution commença le 10 juin et dura jusqu'au 26. Les alevins distribués dans la rivière Ristigouche et ses affluents y furent remorqués dans de grands radeaux de 30 pieds de long sur 3½ pieds de largeur et 15 pouces de profondeur, divisés et disposés de façon à ce que l'eau pût y circuler parfaitement durant le voyage. Le fretin fut ainsi conservé plein de vie jusqu'à ce qu'il arrivât à destination, et on l'a laissé sortir graduellement sur un parcours de trois ou quatre milles à l'heure, c'est-à-dire tout le long de la rivière.

Les alevins distribués dans le lac Métapédia et la rivière Métis furent transportés dans des bidons par voie du chemin de fer Intercolonial. Ils étaient très alertes lorsqu'ils furent mis en liberté, et ils allèrent immédiatement se cacher sous les pierres et sous la mousse.

Filet tendu à l'île pour capturer des saumons reproducteurs.

Le printemps étant venu de bonne heure, ce filet a été tendu dans le mois de mai, deux semaines plus tôt que d'habitude, et je suis en mesure de faire un rapport très satisfaisant de cette partie de nos opérations. Voici, en effet, le relevé des captures :—

	Nombre de poissons.	Pesenteur en livres.
30 mai	2	40
31 do	4	80
1er juin	6	120
2 do	7	140
3 do	11	220
4 do	21	420
5 do	7	140
6 do	7	140
7 do	14	280
8 do	8	160
9 do	16	320
10 do (Levé le filet pour le nettoyer.)		
11 do	15	300
12 do	8	160
13 do	24	480
14 juin	14	280
15 do	21	420
16 do	16	320
17 do	13	260
18 do	33	660
19 do	8	160
20 do	17	340
21 do	5	100
22 do	9	180
23 do	19	380
24 do	5	100
25 do	11	220
do 26	11	220
27 do	9	180
28 do	8	100
29 do	5	100
30 do	3	60

1er juillet		37	540
2 do		12	240
3 do		4	80
4 do		4	80
5 do		5	100
6 do	(Levé le filet pour le nettoyer.)		
7 do		3	60
8 do		1	20
9 do		4	80
10 do		6	120
11 do		4	80
12 do		2	40
13 do	(Levé le filet à cause de la crue des eaux.		
14 do	do do		
15 do	do do		
16 do		3	60
17 do		2	40
18 do		1	20
19 do		2	40
20 do	(Levé le filet pour le nettoyer.)		
21 do		2	40
22 do		1	20
23 do		1	20
24 do		1	20
25 do	(Levé le filet.)		
26 do		1	20
27 do		1	20
28 do	(Rien.)		
29 do		1	20
30 do	(Rien.)		
31 do	(Rien.)		
1er août	(Rien.)		
2 do		2	40
— do	Grils	28	84
		475	9,024
	Achetés de McAdams	79	1,580
	Pris dans le filet de la mission	30	600
	Total	584	11,204

Sur ce nombre de reproducteurs, 70 à peu près ne pouvaient servir à la reproduction artificielle, par suite des blessures qu'ils avaient reçues dans les filets ou dans le transport. Nous les avons vendus, et il en a été tenu compte.

Manipulation du poisson.

Le travail de la manipulation commença le 15 octobre et se termina le 10 novembre. Le réservoir contenait 512 saumons—259 femelles et 253 mâles. Les femelles ont donné 3,022,000 œufs qui ont été empaquetés dans de la mousse et transportés dans des chalans à la piscifacture en différents temps de la fraie. Le dernier transport a été accompagné de quelques pertes légères. Les œufs déposés dans la piscifacture ont bonne apparence, et font espérer une bonne récolte d'alevins. Mais il sera nécessaire de transporter une grande quantité d'œufs embryonnaires à d'autres établissements pour éviter, au printemps, l'encombrement des alevins.

Réparation du réservoir.

L'ordre d'exécuter les constructions que je mentionnais dans mon dernier rapport étant arrivé trop tard, nous avons dû nous contenter de faire au réservoir des

réparations provisoires qui étaient indispensables. Il nous a été impossible, aussi, de nous procurer les rets de séparation dont nous avions besoin ; la fabrique à laquelle nous nous étions adressés avait fait faillite lorsque notre commande lui est parvenue.

Pour mieux réussir une autre année, il faudra nécessairement construire trois petites piles en blocs de bois et ajouter une centaine de verges de rets de séparation à mailles étroites. Les claies en fil métallique sont en usage depuis quatre ou cinq ans, et elles sont si usées qu'elles ne peuvent plus servir.

Réparation des radeaux et de l'outillage.

Les radeaux servant au transport des alevins auraient besoin de réparations, et il en faudrait encore un autre. Il sera nécessaire d'avoir cinquante brasses de nouveaux filets à mailles serrées, et mettre les deux postes de pêche en bonne condition.

Observations générales.

Les lettres ci-jointes, venant de pêcheurs et de personnes possédant des postes de pêche à la ligne sur la Ristigouche, font voir à l'évidence que les pêcheries à saumon de la Ristigouche et de la baie sont dans une condition excellente et s'améliorent sans cesse. On mentionne des captures considérables opérées par des pêcheurs aux rets ; l'un deux a pris, dans une marée, soixante et dix saumons qui pesaient en moyenne 23 livres chacun. Des propriétaires de rets tendus sur la côte, en aval de Dalhousie, m'ont dit qu'ils avaient fait de très belles pêches cette année. Plusieurs pêcheurs à la ligne ont aussi fort bien réussi. M. Rogers et un ami ont pris 100 saumons en deux semaines de pêche à la ligne au confluent de la rivière Kedgewick. Je n'ai pu me procurer le résultat exact de la pêche à la ligne, mais d'après les renseignements que m'ont donnés les gardiens, je crois que sur la Ristigouche et ses tributaires elle a rapporté 1,400 saumons. Vers la fin de l'année la pêche à la ligne a été médiocre ; à la suite d'une longue sécheresse, l'eau était devenue si basse et si chaude que le poisson ne s'élevait pas à la mouche.

La rivière fourmillait littéralement de saumoneaux, et les pêcheurs à la ligne s'en plaignaient comme d'un obstacle à la pêche. J'ai causé avec plusieurs des officiers et gardiens de pêcheries, dont quelques-uns sont postés à une quarantaine de milles en haut de la Kedgewick et d'autres en différents endroits de la rivière ; tous se sont accordés à me dire qu'ils n'ont jamais vu autant de poisson que cet automne. Les bateliers qui font le remorquage à 70 et 80 milles dans le haut de la rivière corroborent cette nouvelle et ajoutent que les frayères et les bancs de sable étaient encombrés de saumon frayant. Grand nombre de poissons ont frayé cette année depuis l'endroit où la marée commence jusqu'à la piscifacture, ce qui est rare et ce qui n'est arrivé que depuis que le poisson a augmenté.

On dit qu'il s'est fait cette année beaucoup de pêche au moyen de filets dérivants, ce qui est contraire à la loi. Il faut espérer qu'on s'efforcera davantage, à l'avenir, de mettre fin à cette pêche illégale.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ALEX. MOWAT,
Directeur.

8.—PISCIFACTURE DE GASPÉ.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur, 1889.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les opérations de la piscifacture de Gaspé :—

J'ai pris la direction de cet établissement le 13 juin, à la mort de mon prédécesseur, M. Philippe Vibert.

Le filet du département a été tendu le 28 mai et levé pour la dernière fois le 6 août. Il a capturé, dans cet espace de temps, 110 reproducteurs, dont 65 femelles et

45 mâles. Tous ces poissons ont été pris sans accident, et il ne s'en est pas perdu un seul pendant toute la saison. Dans le cours du mois de juin des crues d'eau ont amené quelques jours de chômage.

Le 3 juin je commençai à déposer des alevins dans les rivières, et le 21 du même mois je terminais la distribution. Les alevins étaient en bonne condition, sains et vigoureux.

L'estimation du nombre d'œufs déposés dans les auges à incubation par M. Vibert l'automne dernier était au-dessous de la quantité réelle. Voici, en effet, le relevé des alevins distribués au mois de juin :—

Rivière Dartmouth, en amont des chutes	250,000
" en aval "	100,000
Rivière York	100,000
Total	450,000

Je commençai les opérations d'incubation le 1er octobre, et les terminai le 6 novembre. J'estime comme suit le nombre d'œufs déposés dans l'établissement :—

40	femelles, ayant donné en moyenne 14,000	560,000
20	" " " 11,000	220,000
5	" " " 8,000	40,000
65	Total	820,000

Ces œufs ont bonne apparence.

Avec votre autorisation j'ai acheté moyennant $13.50 un poêle pour la maison du réservoir. Les chaleurs et les radeaux sont en sûreté pour l'hiver. Les plateaux et les auges ont été vernis au mois de juillet, l'intérieur de l'établissement a été nettoyé et aéré, et tout est en bonne condition pour l'hiver. L'extérieur de la maison devra recevoir une nouvelle couche de peinture l'année prochaine.

Dans le cours du mois d'août nous reçumes la visite de l'honorable C. H. Tupper, ministre de la marine et des pêcheries, qui inspecta l'établissement et ordonna certaines réparations et améliorations que nous avons exécutées.

Je vais maintenant vous faire part de certains faits se rattachant à la piscifacture de Gaspé. Ils nous sont communiqués par un vieux canotier qui a été pendant les vingt dernières années employé sur les rivières de Gaspé par les pêcheurs à la mouche. C'est un homme digne de foi, et comme je le connais bien, je m'en rapporte à lui.

Il dit que lorsqu'il a travaillé pour la première fois sur la rivière Saint-Jean, ici, en 1870, le poids moyen du saumon variait de 12 à 15 lbs ; cette moyenne continua jusqu'en l'année 1880, mais depuis cette dernière année elle a continuellement augmenté : en 1887-88 elle était de 18 et 19 lbs, et en 1889 de 22 lbs. C'est un développement décisif. Cette année il a été pris, à la mouche, des saumons qui pesaient 30 lbs. Les gens qui font la pêche sur la rivière Saint-Jean avec des rets à mailler se plaignent d'avoir perdu beaucoup de saumons parce que les mailles de leurs rets étaient trop petites.

Eh bien ! tout cela fait voir que le saumon de la rivière Saint-Jean s'est énormément développé ; l'impression générale assigne ce développement à l'œuvre de la piscifacture de Gaspé, qui a traité avec succès des œufs du gros saumon de la rivière Dartmouth et en a répandu les produits dans la rivière Saint-Jean. Les canotiers disent que les gros saumons de la rivière Saint-Jean ressemblent par leur forme à ceux de la Dartmouth, et qu'ils entrent dans la Saint-Jean deux et trois semaines plus tôt qu'autrefois. Tout cela démontre certainement quelques-uns des bons résultats de l'établissement piscicole de Gaspé.

Les rapports reçus de la rivière York établissent qu'un bon nombre de saumons ont été vus dans les eaux supérieures, et qu'on a aussi vu une grande quantité de saumoneaux dans l'estuaire et dans le courant de marée.

Je ne puis dire grand chose du haut de la rivière Dartmouth, seulement que me trouvant dans ces parages au cours de l'automne de 1885, j'y ai vu un grand nombre de saumons reproducteurs. En 1886 nous avons déposé des alevins en amont des chutes, et depuis lors j'ai particulièrement observé une très grande augmentation dans la quantité des saumoneaux. Cette année les estuaires de la rivière Dartmouth étaient remplis de petits saumons de deux et trois ans, dont le plus grand nombre paraissait être prêt à se diriger vers la mer.

Je dois dire, en terminant, qu'avant l'établissement de notre piscifacture, les rivières du bassin de Gaspé ne contenaient que quelques saumons reproducteurs, et qu'on n'y voyait pas souvent des saumoneaux; aujourd'hui toutes ces rivières paraissent être bien remplies des uns et des autres; les saumoneaux, surtout, y abondent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY DAVIS,

Directeur.

9.—PISCIFACTURE DE TADOUSAC.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur, 1889.

Je vous présente mon rapport annuel concernant les opérations de cet établissement en 1889.

Les œufs mis en couvée dans l'automne de 1888 ont produit 1,600,000 alevins, qui ont été distribués comme suit:

Rivière Sainte-Marguerite, division N.-O.	100,000
Rivière Saint-Jean, division N.-E.	300,000
Rivière Saint-Jean	300,000
Rivière à Mars	200,000
Petite rivière Saguenay	100,000
Rivière Sainte-Anne, côte Beaupré	20,000
Lac de Mowat	450,000
Lac de la Piscifacture	130,000
Total	1,600,000

Tous ces alevins ont été distribués en excellente condition, chaque rivière recevant sa part. Par ordre du département il ne sera plus déposé d'alevins dans la rivière Sainte-Marguerite, et j'espère qu'il en sera de même pour la petite rivière Saguenay, car ces rivières sont dangereuses pour les alevins de saumon, à cause de l'énorme quantité de truites qu'elles contiennent. La première considération qui doit présider à la distribution des alevins, c'est leur sûreté; puis, on doit les déposer le plus loin possible dans le haut des rivières, à la source du Saguenay.

Immédiatement après la distribution des alevins, la bâtisse fut nettoyée et aérée. Les améliorations exécutées cette année ont été très légères, nous nous sommes borné à réparer un certain nombre d'auges et à les peinturer, ainsi que les robinets; mais les réparations nécessaires que j'ai mentionnées dans mon rapport de 1888 et qui doivent coûter $500, sont devenues urgentes. La partie de la bâtisse affectée aux opérations de reproduction artificielle est dans un état dangereux. Si le département juge que c'est une somme trop considérable pour la vieille bâtisse actuelle, qui repose sur un quai de croûtes de bois, il pourrait en construire une autre avec fondation de pierre sur le rocher voisin dans le cours d'eau qui alimente la maison actuelle; cette construction coûterait environ $1,200. On pourrait utiliser à cette fin une bonne partie des matériaux de la vieille bâtisse, tels que fenêtres, portes et planches pour couvrir le toit sous les bardeaux.

Saumons reproducteurs.

Nous avons pris, avec les rets du gouvernement, 559 saumons reproducteurs. Nous avons gardé les plus gros, qui étaient au nombre de 310, et nous avons donné la liberté aux 249 autres ; ces derniers avaient presque tous les mêmes dimensions. Une fois, nous avons pris d'un seul coup—le meilleur de la saison—70 saumons, et nous en avons de suite remis 42 à l'eau. L'uniformité de taille de ces poissons était très remarquable. Pendant tout l'été nous n'avons perdu qu'une femelle et un mâle, qui sont morts nous ne savons comment. Restaient donc 206 femelles et 102 mâles pour la manipulation. Les 206 femelles étaient très grosses, et elles nous ont donné 2,557,000 œufs qui ont été déposés en bonne condition dans les auges. La fraie commença le 21 octobre et finit le 9 novembre. Tous les reproducteurs furent retenus dans l'étang après avoir été débarrassés de leur frai. Nous invitâmes les citoyens de l'endroit à venir assister à leur remise en liberté. Le maire de Tadousac, M. Caron, et plusieurs autres ont pu constater que les saumons étaient aussi alertes qu'avant la manipulation. Cette dernière n'a été accompagnée d'aucune perte.

Très peu de saumoneaux sont descendus cette année du lac de la Piscifacture, parce que l'été et l'automne étant très secs, l'eau n'a pas franchi les digues. Il n'est pas à désirer que l'on mette autant d'alevins qu'autrefois dans ce petit lac, parce que dans les sécheresses de l'été l'eau ne dépassant pas les digues, le poisson ne peut se rendre à l'eau salée, et puis la truite a énormément augmenté dans le lac depuis deux ans. Je conseillerais de n'y mettre qu'une petite quantité, seulement pour montrer au public comme ces alevins croissent.

Un lac comme celui de Mowat est bien plus fait pour recevoir une grande quantité d'alvins. Dans le lac Mowat il y a un bon courant qui va à l'eau salée. Au mois de juillet dernier j'y suis allé avec mon neveu, le fils du juge Gagné, ancien représentant du peuple. Nous y avons pris du jeune saumon de un, deux et trois ans. C'est en 1886 que j'ai distribué des alevins pour la première fois ; les poissons que nous avons pris avaient 4, 8 et 12 pouces. C'était plaisir de voir un aussi grand nombre de jeunes poissons sauter à la mouche. Une fois j'ai permis à l'évêque de Chicoutimi de faire la pêche dans le lac de la Piscifacture. Sa Grandeur était accompagné du Révd. M. Mathieu, supérieur du séminaire de Québec, et du Révd. M. Lemieux, de Tadoussac. Ces personnages ont été surpris de voir qu'on pouvait prendre autant de jeunes saumons.

Augmentation du saumon.

Je disais dans mon dernier rapport que le saumon augmentait constamment dans mon district. Je suis heureux de constater que cette année, avec le même nombre de rets, la pêche du saumon accuse un surplus de 50 pour 100 sur l'année dernière, et ce surplus aurait été plus considérable encore si des coups de vent répétés qui ont souvent brisé les rets n'avaient pas fait perdre beaucoup de temps. Je dois ajouter que, avec le même nombre de rets, nous avons pris 300 pour 100 plus de saumon qu'en 1886 —année où j'ai pris charge de l'établissement de Tadoussac. Des saumons ont été vus, et quelques-uns pris, pour la première fois jusque dans la rivière Shipshaw, à 85 milles environ de l'embouchure du Saguenay, et à dix milles en aval de la ville de Chicoutimi. Grand nombre de personnes de Chicoutimi sont d'opinion que ces saumons sont le produit de la piscifacture de Tadoussac. Le rédacteur du *Progrès du Saguenay* disait, le 26 septembre : " Une des plus grandes preuves en faveur de l'établissement piscicole de Tadoussac, c'est le fait que de grandes quantités de saumoneaux, de bonne taille, ont été vus à l'entrée des rivières où il n'y en avait pas auparavant." Quelques jours après un citoyen de Sainte-Anne du Saguenay, M. Joseph Villeneuve, en pêchant du winnoniche dans la rivière Shipshaw, prit un magnifique saumon de 18 livres ; et un autre citoyen de la ville de Chicoutimi, M. François Guay, prit aussi un saumon de 8 livres, tout près de l'entrée de la rivière du Moulin, dans la ville. On m'a dit que les rivières à saumon sont toutes bien remplies de ce poisson, mais je ne puis donner plus de détails, attendu que les gardiens n'ont pas encore répondu à mes demandes de renseignements au sujets de ces rivières.

Preuve que le saumon atteint une bonne taille dans les lacs où il a été déposé alevin : Un chasseur nommé Herménégilde Otis, que je connais fort bien, en pêchant de la truite pour amorcer ses trappes, a pris dans le lac de la Boule, à travers la glace, un saumon de 2 pieds 9 pouces de long, et il en a vu un autre de près de 3 pieds qu'un de ses amis avait pris dans le même lac. Il sait que d'autres ont été capturés, mais il ne les a pas vus. Ce sont là les fruits de quelques-uns des alevins de saumon déposés dans ce lac par feu M. Radford.

J'ai reçu par le dernier courrier une lettre de M. L. D. Guay, propriétaire du *Progrès du Saguenay*. Je vous envoie une copie de cette lettre et un certificat de M. Guay, le geôlier de Chicoutimi, à propos de saumons pris à Chicoutimi et dans les environs. C'est la première fois qu'on voit du saumon en amont de la Baie Ha! Ha!, et tous en donnent crédit à l'établissement piscicole de Tadoussac.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. N. CATELLIER,

Directeur.

CHICOUTIMI, 15 décembre 1889.

M. L. N. CATELLIER,

Directeur de la piscifacture de Tadoussac.

MONSIEUR,—Comme vous êtes à la veille de faire et d'envoyer votre rapport annuel, je désire appeler votre attention sur l'importance qu'il y a de placer des alevins de saumon dans plusieurs rivières en amont de la Baie Ha! Ha! Nous avons, sur les rivières de l'Anse à Pelletier, Valin, Caribou, Shipshaw, etc., etc., des endroits favorables à la reproduction artificielle du saumon, et il me semble que le département devrait donner l'ordre de placer des alevins de saumon dans quelques-unes d'elles. Je prends la liberté de vous transmettre un certificat attestant que bon nombre de saumons ont été pris, par hasard, à Chicoutimi. Je sais qu'un M. Joseph Villeneuve, des "Terres Rompues," a capturé un saumon de 18 livres dans la rivière Shipshaw, à 10 milles en amont de Chicoutimi. Je ne puis pour le moment vous envoyer le certificat de ce monsieur. Plusieurs faits me confirment dans la bonne opinion que j'ai toujours eue de l'œuvre de la piscifacture à Tadoussac. Mon expérience et les rapports qui m'ont été faits me portent à croire que le gouvernement devrait continuer l'œuvre et placer votre établissement sur un bon pied. Il y a place, à Tadoussac, pour des améliorations que tout le monde apprécierait avec satisfaction.

Je désire vous féliciter à l'occasion des succès que vous avez eu depuis que vous êtes à la tête de la piscifacture de Tadoussac.

Croyez-moi, cher monsieur,

Votre obéissant serviteur,

I. D. GUAY.

Je, soussigné, déclare par les présentes avoir capturé un saumon de 8½ livres dans la rivière Saguenay, un peu plus bas que la rivière du Moulin et à 1 mille environ en aval du quai du gouvernement. Je déclare aussi que, à ma connaissance personnelle, il a été pris deux autres saumons : un sur la rivière Shipshaw, et l'autre dans le bassin de la rivière Chicoutimi ; le premier a été capturé par M. Francis Mattais, et le second, un saumon de 20 livres, par un nommé Harvey.

FRS. GUAY.

CHICOUTIMI, 12 décembre 1889.

Témoin : I. D. GUAY.

10. PISCIFACTURE DE MAGOG.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur, 1889.

Je vous présente mon rapport annuel au sujet des opérations de cet établissement en 1889.

Des œufs que nous avions reçus de la piscifacture de Newcastle au mois de mars 1889, j'ai eu la bonne fortune de voir éclore 1,700,000 alevins de poisson blanc et 1,100,000 alevins de truite saumonée qui ont été distribués comme suit:

Poisson blanc.

Lac Oxford, comtés de Brome et Sherbrooke	400,000
Lac Massawippi, comté de Stanstead	200,000
Lac Mégantic, comté de Mégantic	100,000
Lac Memphremagog, comté de Stanstead et Brome	1,000,000
Total	1,700,000

Truite saumonée.

Lac Oxford, comtés de Brome et Sherbrooke	250,000
Lac Mégantic, comté de Mégantic	100,000
Lac Massawippi, comté de Stanstead	125,000
Lac du Peuple, comté de Stanstead	50,000
Lac Fortin, comté de Beauce	25,000
Lac Saint-Charles, comté de Beauce	50,000
Lac Memphremagog, comtés de Stanstead et Brome	500,000
Total	1,100,000

Le printemps étant avancé et par suite la température de l'eau très élevée, les alevins se sont bien développés et ont été déposés dans les cours d'eau plus haut nommés une quinzaine plus tôt que d'habitude. Le poisson blanc a spécialement bien réussi cette année, les pertes ayant été comparativement légères. Les incubateurs en verre ont bien fonctionné et ont rejeté les mauvais œufs. L'incubation s'est faite régulièrement, et les alevins étaient exceptionnellement forts.

Les œufs de truite saumonée étaient au-dessus de la moyenne, et la mortalité a été faible jusqu'au moment de l'éclosion, alors qu'il y eut quelques pertes.

Il n'y avait pas de poisson blanc dans les cours d'eau plus haut nommés avant la reproduction artificielle de ce poisson par la piscifacture de Magog. Aujourd'hui on l'y voit en grand nombre, mais comme la pêche aux rets et au dard y est défendue, et comme il ne mord pas à l'hameçon, il s'en prend très peu.

Les gardiens du lac Magog (la plus grande nappe d'eau de la province) m'informent qu'à l'époque de la saison réservée l'automne dernier les battures ont été fréquentées par un beaucoup plus grand nombre de truites saumonées que jamais auparavant. L'achigan augmente toujours rapidement; au mois de juin les frayères en étaient couvertes. L'automne dernier il en a été pris deux qui pesaient chacun 7 et 7⅞ lbs.

La pêche illégale continue, et la diminution qui a été faite cette année des crédits affectés à la surveillance des battures à l'époque de la fraie est cause que nous avons dû nous priver de quelques gardiens, ce qui a encouragé les violateurs de la loi.

Jusqu'ici nous n'avons pas fait beaucoup de réparations à l'établissement, mais il aurait grand besoin d'un plancher. Une cinquantaine de piastres suffiront pour mettre la piscifacture en ordre parfait.

Le tout respectueusement soumis.

A. H. MOORE,
Directeur.

11.—PISCIFACTURE DE NEWCASTLE.

PROVINCE D'ONTARIO.

Rapport du directeur, 1889.

Je vous présente le rapport annuel des opérations de cet établissement en 1889.

Les alevins que nous avons distribués le printemps dernier étaient en excellente condition, bien que la plupart eussent été soumis aux fatigues de longs voyages.

Ci-suit un relevé faisant connaître la quantité d'œufs embryonnaires expédiés l'hiver dernier aux différents établissements piscicoles des provinces maritimes, ainsi que la quantité et l'espèce d'alevins déposés le printemps dernier dans les différentes eaux d'Ontario :

Poisson blanc.

Lac Ontario, Newcastle	500,000
" Toronto	500,000
Baie de Quinté, Belleville	500,000
Lac Ontario, Port-Hope	200,000
Baie Georgienne, Meaford	200,000
" Thornberry	200,000
Lac Blanc, Arnprior	100,000
Lac Singleton, nord de Gananoque	100,000
Lac Delta " "	100,000
Lac Couchiching, Orillia	200,000
Lac Simcoe, Barrie	200,000
Total	2,800,000

Truite saumonée.

Lac Howard, Toronto	50,000
Baie Georgienne, Wiarton	300,000
Lac Ontario, Hamilton	100,000
" Toronto	100,000
" Whitby	100,000
" Port-Hope	100,000
" Toronto	100,000
" Newcastle	800,000
Baie Georgienne, Meaford	200,000
Baie du Corbeau et chutes d'Ely, Campbellford	100,000
Lac Charleston, nord de Gananoque	50,000
Baie de Quinté, Belleville	100,000
Lac du docteur Dean, Brighton	50,000
Lac Rosseau, Muskoka	100,000
Lac Vernon, Huntsville	50,000
Lac Fary "	50,000
Lac Peninsula "	50,000
Lac Simcoe, Barrie	100,000
Lac Stoco, Tweed	50,000
Lac de Humphrey, Hastings-Nord	25,000
Lac du Diable "	10,000
Lac de Wilson "	25,000
Lac Bear Shanty "	25,000
Lac de l'Aigle "	25,000
Total	2,760,000

Truite mouchetée.

J. B. Thompson, Orillia	4,000
Henry Pellat, Orillia	4,000
Slanley Trout Club, Hagersville	5,000
William Henry, Chutes Niagara	5,000
D. Martin, Guelph	2,500
Thomas Goldie, Guelph	7,000
G. W. Lawrence, Stratford	10,000
Samuel Grigg, London	5,000
Warren Tolton, Woodstock	20,000
R. C. Hulme, Belleville	4,000
Cyrus Teal, Wooler	4,000
George Hoar, Clinton	1,000
J. H. McCall, Vittoria	8,000
E. R. C. Clarkson, Toronto	10,000
Thomas Ford, Credit Forks	20,000
M. Gouin, Ottawa	10,000
S. Dice, Milton	6,000
R. J. Laidlaw, Hamilton	1,000
R. Southam, London	7,000
W. Myres, Orangeville	10,000
H. C. Dennis, Cobourg	40,000
Musée du gouvernement, Ottawa	3,000
Gardé pour le réservoir à l'établissement de Newcastle	20,000
Total	206,500

Achigan.

Lac Howard, Toronto	30,000
Thos. Elliott, Hampton	30,000
Réservoirs à l'établissement de Newcastle	20,000
Total	80,000

Œufs de truite saumonée expédiés, semi-éclos, aux provinces maritimes.

Etablissement de Magog, Québec	1,200,000
" Bedford, Nouvelle-Ecosse	500,000
" Saint-Jean, Nouveau-Brunswick	1,000,000
Musée de pêche, Ottawa	20,000
Total	2,720,000

Grand total.

Poisson blanc	2,800,000
Truite saumonée	2,760,000
Œufs de truite saumonée, semi-éclos	2,720,000
Truite mouchetée	206,500
Grand total de toutes les espèces	8,566,000

Demandes d'alevins.

Comme les demandes de truite saumonée augmentent beaucoup, je suis d'avis que le département ferait bien d'autoriser l'achat d'un plus grand nombre d'œufs qu'il n'en a été obtenu les années dernières. La formule de demande que le surintendant a publiée dernièrement et qui a été mise en circulation dans tout le pays,

donnera aux personnes intéressées à la pisciculture des renseignements qui n'étaient généralement pas bien compris auparavant; il y a tout lieu de croire que, grâce à ces renseignements, il nous viendra un plus grand nombre de demandes de gens qui demeurent au loin. On peut acheter des œufs de truite chez les éleveurs américains, à très bas prix en en prenant de grandes quantités; et j'espère que de cette façon le département nous permettra de faire des opérations plus considérables qu'auparavant. La formule de demande contient des instructions au sujet des endroits où les alevins devraient être déposés pour donner des résultats heureux. Ce renseignement permettra à ceux qui recevront des alevins de les distribuer sains et saufs, ce qui n'a pu être fait jusqu'ici que par les directeurs de piscifactures. Les règlements publiés avec la formule leur permettra de faire la distribution avec plus d'expédition; les alevins seront ainsi déposés dans des endroits plus désirables et aussi de bonne heure que possible le printemps, et on évitera les ennuis que causent les personnes qui demandent des alevins après le temps convenable pour la distribution.

Réparations à la piscifacture.

Après la distribution d'alevins, le printemps dernier, l'établissement fut remis en ordre, dans l'attente d'une récolte d'œufs plus considérable qu'à l'ordinaire. L'automne suivant, le grand réservoir fut réparé, et tout l'outillage fut minutieusement examiné. Nous avons constaté que les établissements des provinces d'en bas auxquels nous avions envoyé des auges à incubation remplis d'alevins se trouvaient obligés de les garder parce qu'ils en manquaient. Notre outillage se trouve ainsi considérablement diminué, et il nous faudra plus de 500 nouvelles auges pour les besoins de nos opérations. La bâtisse n'a pas été peinturée depuis deux ans; il faudra nécessairement lui donner une nouvelle couche l'été prochain, sans quoi elle va se détériorer.

Importance de la piscifacture de Newcastle.

L'utilité croissante de la piscifacture et les opérations plus considérables qui s'y font exigent qu'on lui accorde plus d'attention. A part ses anciens travaux, elle est devenue l'institution-mère qui fournit annuellement de grandes quantités d'œufs embryonnaires des plus importantes espèces de poisson d'eau douce à plusieurs des établissements piscicoles des provinces maritimes. Pour cela il lui faut nécessairement récolter tous les ans, à Wiarton, dans la baie Georgienne, beaucoup plus d'œufs de truite saumonée qu'elle n'en a besoin pour elle-même. Cette récolte supplémentaire est aussi gardée et traitée dans l'établissement jusqu'au 1er février, et même plus tard, puis transférée à l'état embryonnaire, aux établissements de Magog, Bedford, Saint-Jean et autres. Maintenant, surtout, que l'on vient d'établir à Ottawa une piscifacture qui aura besoin tous les ans d'une bonne provison d'œufs de truite saumonée, l'importance de notre établissement augmente, et exige que les travaux se fassent sur une plus grande échelle qu'auparavant. Les différents établissements des provinces maritimes n'ont, dans le cercle de leurs opérations, aucun moyen de récolter des œufs de truite saumonée et de poisson blanc, et quand ils en auraient cela occasionnerait à chacun de ces établissements autant de dépenses que le nôtre en fait pour en ramasser suffisamment pour tous. Le surcroît de travail que nécessite le traitement de ces œufs, à part des nôtres, exige un personnel plus nombreux que nous n'aurions pas à employer sans cela.

Récolte d'œufs de truite saumonée.

Autrefois, pour récolter des œufs de truite saumonée avec lesquels on voulait approvisionner Newcastle et les autres piscifactures, on employait un pêcheur expert qui tendait trois rets à enclos dans la baie de Colpoy.

A part la somme que coûtait ce service, le département accordait au pêcheur ainsi employé des licences qui lui permettaient de pêcher avec des rets à enclos, en temps libre et dans cette localité, jusqu'au 1er novembre, époque où l'emploi des rets à enclos était formellement défendu. Ceci causa un vif mécontentement parmi les

autres pêcheurs, si bien que le département jugea à propos d'acheter un appareil de pêche pour son usage propre. En conséquence je reçus ordre de faire l'acquisition des rets nécessaires et d'aller à Wiarton choisir les endroits où ils seraient tendus. Le département m'envoya à Wiarton deux rets qui avaient été confisqués, avec instruction de m'en servir s'ils étaient bons. Quelques réparations les mirent en état de service, et après avoir acheté un rets neuf je me mis au travail. Ce rets fut tendu à la Pointe Gravelly, excellent fond de pêche en dedans de la baie de Colpoy. Avec la permission du département des Sauvages, les deux autres rets furent tendus dans le voisinage des îles Hay et White Cloud, sur la réserve de la bande de Sauvages du Cap Croker. Les trois rets ont assez bien réussi à capturer des poissons reproducteurs, mais c'est certainement celui que nous avions tendu à la Pointe Gravelly qui en a pris le plus. La pêche de l'automne dernier est la plus heureuse que nous ayons jamais faite, non seulement au point de vue financier, mais encore pour la quantité d'œufs. Nous avons récolté l'énorme quantité de *onze millions* d'œufs dans le court espace de seize jours ; nous aurions pu en recueillir davantage, mais nous en avions suffisamment pour remplir la piscifacture. Si nous avons obtenu un aussi bon résultat c'est que les rets avaient été tendus beaucoup plus de bonne heure qu'auparavant, et que les poissons sont entrés dans le rets avant le temps réservé. L'année dernière nous avions rudement travaillé pendant tout le temps réservé du mois de novembre et nous n'avions récolté que cinq millions d'œufs.

L'expérience m'a convaincu que deux rets tendus autour de la Pointe Gravelly, dans la baie de Colpoy, captureront un ample approvisionnement de poissons reproducteurs dont nous récolterons assez d'œufs pour en fournir aux piscifactures qui en demanderont. De cette façon les dépenses seront beaucoup diminuées; le louage d'un remorqueur coûtera moins cher, car la distance pour aller à Wiarton est beaucoup plus courte que lorsque nous tendions les rets aux îles Hay et White Cloud ; puis les frais d'exploitation seront diminués, car un seul gardien suffira pour protéger les deux rets.

Relevé quotidien.

Ci-suit un relevé des opérations quotidiennes à Wiarton pendant la dernière saison réservée; il donne le nombre brut des œufs récoltés, des poissons manipulés, de ceux qui ont été blessés et salés, ainsi que les dates de l'extraction des œufs.

RELEVÉ de la récolte quotidienne d'œufs de truite saumonée à Wiarton, en 1889.

Date de la levée des rets.	Nombre de rets levés.	Nombre de poissons qui ont donné du frai et ont été remis en liberté.		Nombre de poissons qui av. frayé av. de se pr. aux rets et qui ont été rem. en lib.	Nombre de poissons trouvés blessés ou morts dans les rets.		Nombre d'œufs récoltés.	Observations.
		Mâles.	Femelles.		Poisson blanc.	Truite saumonée.		
31 oct. ..	1	83	297	3	3	17	1,100,000	Beaucoup de poissons reproducteurs ; avons évidemment bien tombé ; vent frais.
1er nov. ..	....	.....	.....	.. ..	.....	....	.....	Trop grosse mer p. lev. l. rets ; n'y som. p. all.
2 do ..	3	71	245	8	5	22	900,000	Plus de 1,000 poiss. dans le rets de la pointe Gravelly ; remplis de frai.
3 do ..	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dans les rets, un grand nombre de poissons qui ne sont pas encore murs ; les rets de la réserve des Sauvages réussissent bien.
4 do ..	1	68	160	10	4	12	550,000	Ces œufs ont été pris dans les rets de la réserve des Sauvages.
5 do ..	2	49	141	7	1	15	450,000	Vent frais ; temps froid.
6 do ..	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Levé le rets de la pointe Gravelly, mais le poisson n'est pas mur ; grand vent.
7 do ..	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Très beau temps ; pas levé les rets ; poisson pas prêt à frayer,
8 do ..	3	182	607	59	4	47	2,000,000	Temps favorable ; plus de 2,000 poissons dans les rets ; les rets de la réserve des Sauvages contiennent beaucoup de poissons ; grande quantité d'œufs pour un seul jour.
9 do ..	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Les poissons laissés dans les rets ne sont pas prêts à frayer ; temps favorable.
10 do ..	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dimanche.
11 do ..	3	189	650	71	5	19	2,500,000	Beau temps ; beaucoup de frai ; c'est la plus grande quantité d'œufs que nous ayons récoltée en un jour.
12 do ..	....	.....	.....	.....	.....	.... .	.....	Les poissons laissés dans les rets n'étaient pas prêts à frayer ; beau temps.
13 do ..	3	127	525	51	2	25	2,200,000	Temps nuageux, mais eau calme ; c'est une très grande quantité d'œufs récoltée en un jour.
14 do ..	1	24	97	20	5	14	300,000	Neige ; portons un rets à l'île White Cloud et remettons en liberté un grand nombre de poissons dont nous n'aurions pas pu récolter le frai.
15 do ..	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Grand vent et gelée ; légère chute de neige.
16 do ..	1	145	317	67	7	37	1,150,000	Enlevons les deux autres rets ; temps froid mais beau.
17 do ..	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Serrons avec soin tous les rets et appareils.
		938	3,039	296	36	208	11,150,000	

En comparant le relevé quotidien de cette année avec ceux des années précédentes, on verra que le gouvernement a choisi la période la plus convenable pour protéger la truite saumonée pendant la fraie, dans les eaux de la baie Georgienne et du lac Huron, où il se fait d'importantes opérations de pêche. J'ai vu qu'on avait adressé à votre département des plaintes à l'effet que la présente saison réservée à la truite saumonée et au poisson blanc n'est pas dans l'intérêt du pays. Les observations pratiques que j'ai faites en récoltant les œufs de ces poissons depuis plusieurs années me portent à penser autrement; et le fait même que grand nombre d'œufs mûrs ne peuvent être récoltés que pendant le mois de novembre est une preuve évidente que ce mois est bien l'époque qui doit être réservée à ces poissons puisque c'est celui de leur fraie.

Condition des œufs.

Les œufs déposés dans nos auges à incubation sont en ce moment dans une excellente condition ; mais leur encombrement et les pluies incessantes que nous avons eues, et qui ont occasionné plus de dépôts sédimentaires nous ont donné plus à faire pour les nettoyer. Il faudra, avant peu, transférer une bonne partie de ces œufs à d'autres piscicultures, sans quoi il en mourra un grand nombre par la suffocation pendant la période de l'éclosion.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
C. WILMOT,
Directeur.

12.—PISCIFACTURE DE SANDWICH.

PROVINCE D'ONTARIO.

Rapport du directeur, 1889.

Je vous présente le rapport des opérations de cet établissement en 1889.

Je vous disais dans mon dernier rapport que les auges de notre piscifacture contenaient 40,000,000 d'œufs de poisson blanc, et que j'en attendais un bon rendement. Vous allez voir que je ne me trompais pas beaucoup dans mes prévisions. Les œufs en question ont produit 21,000,000 d'alevins, et de plus 11,000,000 d'œufs embryonnaires ont été envoyés à d'autres établissements, ce qui fait un total de 32,000,000, ou un produit de 80 pour cent. Les alevins ont été mis dans les eaux suivantes :—

Belle Rivière, lac Sainte-Claire	2,000,000
Ile des Pêches, rivière Détroit	1,000,000
Ile de la Bataille "	2,000,000
Ile de Pierre "	1,000,000
Ile du Bois-Blanc "	2,000,000
Pointe de la Barre, lac Erié	1,000,000
Baie du Pigeon "	1,000,000
Colchester "	1,000,000
Kingsville "	1,000,000
Leamington "	1,000,000
Port-Stanley "	1,000,000
Hamilton, lac Ontario	1,000,000
Niagara "	1,000,000
Dans la rivière de l'établissement.	5,000,000
Envoyés à Newcastle, Ont.	3,000,000
" Saint-Jean, N.-B. Semi-éclos	3,000,000
" Bedford, N.-E.	3,000,000
" Magog, Qué.	2,000,000
Total	32,000,000

La distribution terminée, je me mis à nettoyer la piscifacture et à la remplir d'œufs de doré. Quatre fonds de pêche nous ont fourni 30,000,000 d'œufs que j'ai déposés dans l'établissement, Je dois dire ici qu'en faisant la récolte de ces œufs à Port-Lambton, des personnes inconnues nous ont, pendant une nuit, volé ou détruit un million d'œufs qui avaient été déposés sur un radeau, tout prêt à être transportés à la piscifacture. C'était une perte sans remède. Voici les fonds de pêche, sur le lac Huron, qui nous ont fourni ces œufs :—

Wees Frères	8,000,000
Joseph Leazeu	7,000,000
Stead et Hitchcock	10,000,000
Soloman, rivière Sainte-Claire	5,000,000
Total	30,000,000

Ces œufs nous ont donné 21,000,000 d'alevins de doré que nous avons mis dans les eaux suivantes :—

Pointe-Edouard, lac Huron	2,000,000
Port-Lambton, rivière Sainte-Claire	2,000,000
Belle-Rivière, lac Sainte-Claire	2,000,000
Ile de Pierre, rivière Détroit	1,000,000
Ile du Bois-Blanc "	1,000,000
Ile de la Bataille "	2,000,000
Baie du Pigeon, lac Erié	2,000,000
Port-Stanley "	1,000,000
Dans la rivière de l'établissement	8,000,000
	21,000,000

Les pêcheurs de ce quartier sont d'opinion que la pêcherie s'est beaucoup améliorée grâce à notre piscifacture. Le doré a donné aussi bien que l'année dernière, et tous paraissent satisfaits de leurs captures.

Récolte d'œufs, saison de 1889.

La quantité d'œufs de poisson blanc déposés dans la piscifacture cette année a été beaucoup plus considérable qu'on ne l'a vue depuis que la piscifacture est établie ; de fait elle a presque doublé. Ce résultat est dû aux mesures prises par le département pour nous assurer plusieurs fonds de pêche. La quantité d'œufs déposés dans l'établissement cette année s'est chiffrée par 70,000,000. Voici les endroits où nous les avons mis :—

Ile du Bois-Blanc, rivière Détroit	30,000,000
Ile de Pierre "	20,000,000
Ile de la Bataille "	20,000,000
Total	70,000,000

En outre, à différents postes, nous avons récolté 4,000,000 d'œufs qui ont été fécondé, puis jetés dans la rivière. Voici les postes où les opérations ont eu lieu :—

Ile du Bois-Blanc	1,000,000
Ile de la Bataille (pêcherie de quai)	1,000,000
Jollie (pêcherie de terre ferme)	1,000,000
Gauthier do do	500,000
McKee do do	500,000
Total	4,000,000

Les pêcheurs ont trouvé que la pêche était bonne cette année sur tous les points de la rivière. A l'île du Bois-Blanc (pêcherie du gouvernement) elle a été bien meilleure que l'année dernière ; mais les grands vents, en faisant quelques fois l'eau se retirer d'une vingtaine de pas, laissant à sec un sol qui était en d'autres temps couvert d'eau, nous ont occasionné beaucoup de travail : souvent il nous a fallu transporter au large les boîtes à poisson. Pour remédier à cet inconvénient il faudrait construire un brise-lames mobile qui pourrait être rempli de roches et calé en eau profonde, puis enlevé lorsque la pêche est finie. Ce brise-lames, qui coûterait environ $100, est nécessaire pour préserver les poissons reproducteurs placés dans les enclos contre les grosses mers qui les rejettent contre les roches et les blessent au point de n'être plus d'aucune utilité pour la reproduction.

Il devrait aussi être pris des mesures pour construire sur le fond de pêche de Wees, lac Huron, un autre moulin à vent qui alimenterait les réservoirs dans lesquels on garde le doré jusqu'à ce qu'il soit assez mûr pour qu'on puisse en extraire le frai.

Dans mon dernier rapport je démontrais la nécessité de consacrer une plus grande partie de l'établissement aux opérations piscicoles. La grande quantité d'œufs que nous avons cette année fait craindre les dangers de l'encombrement. Comme il est question de réparations considérables pour l'année prochaine, je me permettrai de répéter qu'il serait très à propos de construire un logement pour le directeur et sa famille. Tout l'établissement pourrait être affecté à la pisciculture; il y aurait assez d'espace pour l'installation de 700 incubateurs qui pourraient produire cent millions d'alevins. Les réparations devenues nécessaires devront être générales: les fondations de la bâtisse sont pourries et devront être refaites; il faudra aussi un plancher neuf.

Autrefois, l'établissement piscicole de Détroit, sur le côté américain, n'avait que 300 incubateurs; cette année il en possède 1,000. J'insiste donc auprès du gouvernement pour qu'il fasse le changement que j'ai proposé, car alors, j'en suis certain, la piscifacture de Sandwich serait en état de maintenir la réputation qu'elle s'est faite d'être la pépinière du poisson blanc en Amérique et d'avoir rempoissonné plusieurs des rivières du Canada.

Respectueusement soumis,

WM. PARKER,
Directeur.

Nous, soussignés, attestons avoir vu M. Wm. Parker, de l'établissement piscicole de Sandwich, faire sortir des boîtes de distribution, à l'île du Bois-Blanc, une grande quantité de poissons blancs, suivant les instructions qu'il avait reçues à cet effet.

ANDREW HACKETT,
Gardien du phare, île du Bois-Blanc.
H. A. HACKETT,
WM. HILL,
SAMUEL ADAMSON,
A. W. MARKS, *Détroit,*
JOSEPH MARTIN.

ANNEXE DU RAPPORT CONCERNANT LA PISCICULTURE.

RAPPORT

DES

OPÉRATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PISCICOLE DE FLODEVIGEN,

PENDANT LES CINQ ANNÉES 1883-1888,

PAR

G. M. DANNEVIG,

DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT ARENDAL, 1889.

(Traduit du rapport du conseil de direction de la succursale Arendal et Omegn de la société pour l'encouragement des pêcheries norvégiennes.)

Aux directeurs de la succursale Arendal et Omegn de la société pour l'encouragement des pêcheries norvégiennes :

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant des opérations de l'établissement piscicole de Flodevigen en 1888, suivi d'une récapitulation des travaux des cinq dernières années.

1.—Histoire de l'établissement.

Au commencement de 1880, les journaux de la localité publièrent des articles énergiques dans lesquels les pêcheries du district étaient discutées. Tous s'accordaient à dire que le poisson diminuait d'une manière alarmante et qu'il devenait nécessaire de prendre des mesures de réaction, mais rien ne fut fait. Vers le même temps parut un rapport publié par M. F. M. Walkem au sujet de l'exposition des pêcheries à Berlin, lequel rapport contenait, entre autres choses, un compte rendu des expériences faites aux Etats-Unis en 1878-79 pour propager artificiellement la morue et qui avaient été jugées heureuses. Le rapport disait au sujet de ces expériences : Après que le Congrès eut octroyé un crédit spécial, un bateau à vapeur fut construit dans le but de faire sur une plus grande échelle des opérations de reproduction artificielle de la morue ; ces opérations ont bien réussi, et les alevins de morue sont maintenant répandus dans les eaux qui leur conviennent.

Cela promettait beaucoup, et je supposai que comme chez nous il y aurait toujours une quantité de frai suffisante et que les frais d'exploitation seraient très faibles, la pisciculture offrait le moyen le plus sûr et le moins dispendieux de restaurer les pêcheries ; en conséquence je commençai par l'intermédiaire de la presse à faire connaître mes plans, et lorsque la succursale d'Arendal fut instituée en 1882 je lui soumis un rapport sur la matière. La construction d'un établissement piscicole pour le poisson d'eau salée était comprise dans le programme des travaux de l'institution. Celle-ci n'étant encore qu'à son début, et n'ayant pas un capital ni un

nombre de membres suffisants pour une entreprise aussi considérable, il fallut prendre des mesures spéciales pour obtenir les moyens de mettre les plans à exécution. En conséquence, des demandes d'octrois volontaires furent adressées à la caisse d'épargne d'Arendal, à la société du bien-être de la Norvège, à l'association des liqueurs spiritueuses d'Arendal, et à la société pour l'encouragement des pêcheries norvégiennes—et ces institutions nous donnèrent une réponse favorable. Je reçus aussi instruction d'aller dans tous les villages de la côte pour y recueillir des souscriptions et favoriser l'entreprise par tous les moyens en mon pouvoir. Cependant, comme l'exposition des pêcheries devait s'ouvrir à Londres dans le printemps de 1883, et comme on pensait généralement que des données sûres au sujet de la propagation artificielle du poisson d'eau salée pourraient être recueillies là, j'y allai afin de pouvoir étudier la matière. Je fus extrêmement désappointé. On me démontra que le rapport de M. Walkem au sujet des travaux de la commission américaine des pêcheries était entaché d'exagération, attendu que le navire en question n'avait jamais servi à la reproduction artificielle du poisson de mer. Une tentative avait bien été faite en 1878-79, mais les Américains eux-mêmes ne l'avaient pas trouvée satisfaisante. L'affaire en resta là. J'eus occasion d'examiner les appareils affectés aux opérations, mais cela ne me servit pas à grand'chose, car on me dit qu'ils étaient jugés inapplicables ; je n'étais donc pas plus avancé. Au lieu de trouver une voie toute tracée, ainsi qu'on me l'avait fait croire, je ne rencontrais que des doutes et des incertitudes que les hommes les plus au fait de ces matières n'avaient pas pu éclaircir.

Les connaissances bornées que j'avais du côté pratique de la pisculture et de tout ce qui s'y rattache n'amélioraient guère ma situation ; mais je me consolai par la pensée que j'étais entré de bonne foi dans l'entreprise et que je pouvais, avec un peu de persévérance, me renseigner complètement, car il était trop tard pour l'abandonner.

Muni de tous les renseignements que je pus recueillir et pour lesquels je dois des remerciements particuliers aux Américains, je quittai Londres au bout de trois semaines pour retourner au pays et y mettre en pratique les connaissances que j'avais acquises.

La construction de l'établissement fut commencée dans le cours de l'automne de la même année, et terminée au mois de janvier 1884. La bâtisse a deux étages, 40 pieds de long sur 30 de large, et contenait à cette époque autant d'appareils que l'on avait jugé nécessaires pour la production actuelle d'environ 80 millions d'alevins. Les entreprises américaines n'ayant pas eu de succès, je ne devais compter que sur moi-même. J'adoptai l'appareil rotatif employé par les Américains, et l'auge à incubation de Clarke dont j'avais déjà fait l'essai. Ils me parurent convenir, et j'espérai au bout de quelque temps connaître leurs qualités et leurs défauts, et m'en servir comme point de départ d'un meilleur système. Plus tard, je laissai de côté l'appareil rotatif et je fis à l'autre plusieurs améliorations qui le rendirent apte à nos opérations. Toutefois, les Américains ont abandonné les deux et se servent maintenant d'un nouvel appareil très habilement disposé que, pour des raisons que j'expliquerai plus loin, nous ne pourrions pas employer, parce que d'autres améliorations créées par moi ont été adoptées.

Je dois dire que les dimensions de l'établissement et le nombre de ses appareils n'étaient que provisoires : on pouvait agrandir l'un et augmenter les autres s'il y avait succès. En mesurant l'emplacement, les directeurs ont obtenu droit de préemption sur l'espace de terrain qui deviendrait nécessaire aux fins d'agrandissement. Lorsque les appareils rotatifs eurent été mis de côté, la place qu'ils avaient occupée fut affectée à des réservoirs devant contenir les poissons reproducteurs, ce qui a réduit de moitié la capacité que l'on avait calculé donner à l'usine et rendre urgent l'agrandissement de cette dernière.

Il me paraît inutile, pour le moment, de décrire en détail les emménagements de l'intérieur, car déjà le parlement est saisi de la demande d'un crédit qui doit être affecté au déplacement et à l'agrandissement de l'usine, agrandissement et déplacement dont il sera question plus loin.

2.—POISSONS REPRODUCTEURS : MANIÈRE DE S'EN PROCURER ET DE LES GARDER.

La commune croyance qu'une morue femelle produit chaque année 2,000,000 d'œufs ne doit pas s'appliquer à la morue des baies ou des côtes. La quantité en est assez grande; mais quand on peut donner crédit à un poisson de produire de 400,000 à 500,000 œufs, il faut qu'une morue soit excessivement féconde pour en produire 1,000,000, pour ne pas dire 2,000,000. Règle générale, la morue que l'on prend sur la côte est très petite, comparée à la morue de mer proprement dite. La raison en est que la morue des côtes ou des baies vit rarement assez longtemps pour atteindre sa pleine croissance; la plupart sont capturées entre l'âge de un an et dix ans.

Lorsqu'il s'agit de pourvoir un établissement piscicole de reproducteurs au moyen desquels on veut remplir de frai un certain nombre de réceptacles, il est des circonstances dont il faut tenir compte et qui, pour plus de prudence, nécessitent plus de dépenses qu'on n'avait calculé.

Par exemple, si vous commencez avant que les œufs soient suffisamment développés et que vous ayez pu déterminer les sexes, vous courez le risque de prendre plus de mâles que de femelles, et il s'ensuit une rareté d'œufs. Ensuite, il est possible que votre poisson ait déjà frayé, ou que pour une raison ou une autre il produise moins de frai que vous en attendiez, ou même pour différentes causes produise du frai mort.

La méthode la plus en usage pour extraire le frai du poisson consiste à presser avec soin la main sur son ventre, et le frai en découle. Malgré tout le soin qu'on y met, il est certain qu'un très grand nombre d'œufs qui ne sont pas arrivés à maturité et qui ne peuvent être fécondés se mêlent avec ceux qui sont murs et vivifiés; de là des pertes considérables. Il n'y a pas de doute que ce procédé a grandement besoin d'être amélioré. Je me suis particulièrement appliqué à étudier cette partie de l'opération, et j'ai réussi à trouver un plan d'après lequel les reproducteurs peuvent, sans être touchés par des mains humaines, accomplir eux-mêmes la fécondation d'une façon naturelle, après quoi les œufs sont portés dans un appareil spécial et conduits aux boîtes à éclosion. J'expliquerai ce mode d'opération lorsque je ferai connaître le plan que j'ai élaboré pour agrandir et déplacer l'usine.

J'ai dit que d'une morue vivante vous extraierez quelquefois des œufs morts. Ce fait étrange peut s'expliquer par la manière dont le poisson est capturé, car le frai est détruit dès que le poisson passe de l'eau salée à l'eau douce. Que ce changement subit soit la cause de la perte d'œufs, cela est prouvé par le fait que les poissons qui ont été gardés pendant un an, ou du moins pendant longtemps, dans de l'eau moins saline, produisent des œufs sains.

Si vous avez de ces poissons, ce qui arrive souvent, ce que vous avez à faire c'est de les mettre dans de l'eau plus fortement saline. Sans doute les œufs malades ne peuvent être sauvés par ce moyen ni par aucun autre; mais les œufs développés peuvent servir, et c'est autant de gagné. La morue ne rend pas tous ses œufs d'une seule fois; quelques-uns ne parviennent à maturité que plusieurs semaines après la ponte des premiers. Le mode le meilleur et le plus économique à suivre pour les poissons reproducteurs et leur traitement, c'est de les laisser déposer eux-mêmes leur frai, que l'on transfère dans le bassin pour être fécondé en temps voulu ; puis, après cela, de les remettre dans les réservoirs où on les garde, si c'est nécessaire, jusqu'à l'année suivante. Naturellement on aura à les nourrir toute l'année, mais cela sera une très faible dépense comparée à celle que nécessiterait l'achat de nouveaux reproducteurs chaque année. Le poisson se développera et produira une quantité considérable de frai.

3.—MODE D'INCUBATION.

Le 19 février dernier, les premiers œufs furent mis dans l'appareil, et comme je m'y attendais, les difficultés ne manquèrent pas. L'eau de mer étant faible, les œufs allèrent au fond de l'appareil, et comme elle n'avait pas été filtrée, ils devinrent sales, ne purent remonter et furent ainsi gâtés. Le premier problème à résoudre était de disposer l'appareil de façon à faire circuler l'eau continuellement et à empêcher les œufs de rester au fond. Je continuai cette opération pendant longtemps, quand enfin,

vers la fin de la saison, je réussis à trouver un moyen qui réussit et dont j'ai parlé dans mon rapport de 1885. Pour empêcher l'appareil d'être sali par l'eau courante, j'y attachai un filtre très simple, avec des cribles mobiles auxquels le sédiment s'attacha ; mais je regrette de dire qu'une bonne partie de ce sédiment retomba dans l'eau lorsque les cribles furent enlevés pour être nettoyés. Il sera facile d'éviter cet inconvénient, lorsque l'usine sera reconstruite, en employant plusieurs filtres plus petits au lieu d'un seul grand. En les employant à tour de rôle et en laissant sécher ceux qui auront été nettoyés avant de toucher aux cribles, la filtration sera régulière, et on pourra y compter. La clarification de l'eau est très impertante, non seulement parce que les œufs viendront mieux, mais aussi parce qu'elle nous évitera la nécessité de nettoyer l'appareil, ce qui est encore un travail.

On demande souvent comment se fait l'incubation et de quelle manière les alevins sont comptés. Je vais dire en peu de mots le mode suivi ici.

Lorsque nous supposons qu'un certain nombre de reproducteurs portent du frai arrivé à maturité, nous les prenons et voici comment nous procédons :—Dans une petite cuvette contenant de l'eau salée (pesanteur spécifique, 1.024) nous mettons assez de laitance pour donner à l'eau une couleur laiteuse. Ensuite nous examinons une des femelles, et si les œufs viennent bien, nous les laissons tomber dans la cuvette, et nous agitons légèrement l'eau avec la main. Après avoir examiné les poissons, nous les jetons dans un autre réservoir, et nous mettons ainsi tous les poissons à l'épreuve jusqu'à ce qu'il n'en reste plus. Cette opération est répétée tous les deux ou trois jours pendant une couple de mois, et si on songe que nous avons plusieurs centaines de poissons à manipuler de la sorte, on comprendra facilement que cette manipulation est très ennuyeuse pour nous et fatigante pour ce poisson lui-même. Les œufs fécondés sont ensuite lavés avec soin et déposés dans un cylindre en verre de 18 pouces de hauteur, à moitié rempli d'eau salée très claire. Il se produit un changement en quelques minutes: les œufs vivifiés s'amassent en couches épaisses à la surface, et les œufs morts tombent au fond avec le sédiment. Un espace d'eau nette sépare les couches d'œufs bons et mauvais. Nous transférons les œufs vivifiés dans un cylindre plus petit au moyen d'une grande cuiller perforée qui contient 60,000, d'après un mesurage et pesage faits avec soin ; après cela, nous les transférons dans les auges à incubation. Ces dernières ont 8 pieds de long sur 2 de large, et renferment 3,000,000 d'œufs, soit 300,000 chacune. Dans ces auges nous laissons couler l'eau pendant deux ou trois jours. Alors nous enlevons les œufs pour nettoyer l'appareil, puis nous les soumettons à un nouveau triage, opéré de la même manière que le premier, remettant dans les boîtes les œufs vivants et rejetant les morts.

Nous continuons ce travail tous les deux ou trois jours jusqu'à ce que les œufs parviennent à maturité. Les œufs vivants sont très transparents, en sorte que l'on peut suivre dans tous les détails la croissance ou le développement de l'embryon. Les œufs morts sont d'un blanc grisâtre, et tout à fait opaques.

Quelques jours avant que l'alevin soit prêt à briser son enveloppe nous lavons une dernière fois l'appareil et les œufs, et nous prenons note de la quantité de bons œufs qui restent. Les pertes peuvent varier de 20 à 70 pour cent ; cela dépend de la salure de l'eau pendant le temps du développement. Si en faisant le cueillage des œufs on en prend qui ne sont pas mûrs, la perte sera naturellement plus grande.

En suivant ce mode très facile, vous pouvez tenir compte de la quantité incubée. Une difficulté, c'est quand quelques alevins meurent après l'éclosion. Le poids et la mesure ne peuvent plus servir ; mais on peut se rendre compte des pertes par le calcul qui, après quelques expériences, peut être fait assez correctement.

Quelques fois l'eau de mer devient trop douce, et c'est alors que l'on éprouve le plus de pertes.

* * * * * * *

On sait, en effet, que la plus ou moins grande salure de l'eau a une grande influence sur le poisson qui l'habite. Il y a des poissons qui passent tout leur temps dans l'eau douce, d'autres qui vivent alternativement dans l'eau douce et dans l'eau salée, et d'autres encore qui ne sortent jamais de l'océan. Quelques-uns, comme le saumon

par exemple, vont de l'océan dans les rivières où ils déposent leur frai. L'anguille, au contraire quitte l'eau douce pour la mer.

* * * * * * *

Si on examine les œufs des différentes espèces de poissons, on verra que le micropyle (l'ouverture par laquelle s'opère la fécondation et par laquelle l'œuf est pourvu d'air et d'eau) est le même chez tous les poissons; mais c'est différent quant à l'endroit où il est placé. Quand le saumon fraie, la femelle dépose ses œufs dans le sable creusé à cette fin, puis le mâle répand dessus son fluide fertilisant. Ici le micropyle est tourné en haut, ce qui est nécessaire pour que la fécondation ait lieu. C'est aussi la position la plus favorable, parce que l'ouverture ne peut pas alors se fermer, ce qui arriverait très souvent si l'ouverture se trouvait dans le dessous de l'œuf.

Ce que je dis du saumon ne peut s'appliquer à la morue. C'est tout le contraire, mais les résultats seront toujours les mêmes et des plus satisfaisants. La morue fraie au milieu de l'hiver; le mâle nage au-dessous, et comme les œufs et la laitance sont plus légers que l'eau de mer, ils flottent en haut, et la fécondation a lieu par en bas. Ceci coïncide parfaitement avec la construction des œufs de morue, dont l'ouverture est en dessous.

Une autre condition très importante, c'est que l'ouverture affectée à la fécondation se trouve dans le dessous des œufs flottants; de la sorte le canal par lequel ils deviennent vivifiés n'est pas ouvert au monde extérieur, étant constamment sous l'eau, lors même que dans les temps calmes les œufs resteraient longtemps à la surface.

J'ai déjà dit que l'eau la moins salée est mortelle pour le frai même avant qu'il soit émis, et plusieurs expériences spéciales m'ont fait constater qu'il en est de même pour le frai déjà fécondé. J'ai dit aussi que, sur cette côte, l'eau est parfois au-dessous de la salure normale, et que cette condition n'étant pas naturelle pour le frai de morue, on pourrait croire que la destruction sera énorme. Il n'en est pas ainsi cependant; ici, comme partout ailleurs dans la nature, chaque chose est bien coordonnée, et par conséquent les précautions nécessaires sont à portée. Lorsque la pesanteur spécifique de l'eau douce est 1.000, le poids du frai de morue est 1.022, et celui de l'eau salée 1.025; conséquemment, le frai flotte dans l'eau salée, mais cale dans l'eau douce. C'est une loi prescrite par la nature, et nous ne tarderons pas à voir qu'elle est infaillible. Si, par exemple, une certaine quantité de frai de morue est emportée par le courant vers l'embouchure d'une rivière ou autre réunion d'eau douce, elle coulera de suite jusqu'à ce qu'elle frappe un courant d'eau salée assez forte pour la supporter; le frai cédera simplement sous l'eau de rivière pour éviter le contact de l'eau douce dangereuse.

Relativement à nos espèces de poissons plus communs, je ferai seulement observer que le maquereau, l'égrefin, le merlan (lotte et lingue, espèces d'égrefin) et toutes espèces de carrelets ont des œufs flottants qu'ils déposent en tas dans le fond, et que les œufs de hareng, après avoir été jetés et fécondés, tombent au fond et s'y attachent. De toutes les espèces de frais que j'ai examinées, c'est celui du hareng que j'ai trouvé le plus vigoureux; aussi les pertes pendant le développement sont très insignifiantes. Les alevins de hareng nouvellement éclos ont toutes les facilités pour nager et surpassent sous ce rapport, dès le commencement, les alevins de morue, qui sont hors d'état de se servir de leurs membres. Ici encore on peut voir les sages dispositions de la nature, parce que de la présence du nombre nécessaire de harengs dépend à un haut degré l'existence des autres poissons. Au contraire, les poissons ayant des œufs flottants semblent mieux doués sous un autre rapport: pour la quantité d'œufs qu'ils produisent, laquelle pour chaque femelle, se chiffre par millions. On ne peut douter de la sagesse de la nature dans cet arrangement, lorsque l'on voit des myriades d'alevins de hareng qui, à l'époque où les œufs flottants se développent, fourmillent dans les couches supérieures de l'eau. Après avoir fait voir comment la nature a disposé les précautions contre toute influence nécessaire, je vais faire connaître ce qui se passe dans l'appareil. Nous avons vu plus haut comment les œufs, pour éviter l'eau douce, tombent au fond. Lorsque l'eau pompée dans l'appareil n'est pas d'une salure suffisante, la même chose se produit; mais comme l'appareil n'a pas plus de 8 à 10 pouces de profondeur, les œufs vont au fond et y restent. C'est doublement

dangereux, d'abord parce que les œufs se trouvent dans l'eau qui leur convient le moins, et ensuite parce qu'ils sont au fond, ce qui est contre leur nature. Pour éviter ceci, j'ai fait en sorte que, avec l'aide du courant et d'autres inventions mécaniques, les œufs soient toujours en mouvement; mais pour ce qui est de la salure de l'eau, je ne suis pas plus avancé. Cependant, le meilleur moyen sera d'avoir en tout temps de l'eau d'une force saline assez grande pour que les œufs puissent flotter dans l'appareil, ce qu'on peut faire facilement de la manière suivante :

A la piscifacture est attaché un bassin d'eau salée ayant une capacité d'à peu près 2,500 mètres cubes, et dont la surface se trouve à environ 8 mètres plus élevée que celle de l'appareil. Il est abrité contre le sud par un mur de 5 mètres de hauteur. D'après le plan actuellement à l'étude, il est question de transporter la piscifacture à ce mur. Alors la surface de l'eau dans le bassin sera d'environ 3 mètres plus élevée que le plancher de la bâtisse, et grâce à cette disposition nous aurons la pression nécessaire pour pousser l'eau dans tous les appareils placés autour de la bâtisse. Ce bassin servira ainsi de réservoir qui fournira, à un moment donné, la quantité d'eau dont nous aurons besoin. Afin de tenir le bassin toujours rempli d'eau la machine ou la pompe est employée, aujourd'hui comme avant, mais avec cette différence que l'eau n'est pompée de la mer que les jours où elle est suffisamment salée, lorsque, d'un autre côté, l'eau est ramenée au bassin après avoir passé par l'appareil, et à cette fin l'eau est retenue dans un réservoir sous le plancher de l'établissement. On pourrait craindre que l'eau, en passant par l'appareil, perde l'air qu'elle contient; mais il est facile d'y remédier en pratiquant un petit trou dans le tuyau entre la pompe et le bassin. L'air entre par ce trou et se mêle avec l'eau dans les soupapes, et l'eau devient une belle écume. On pourrait aussi craindre que la température, dans le bassin, devienne trop basse pour le développement du fretin. Pour prévenir cela, la vapeur perdue qui sort de la machine est introduite dans une boîte où elle se condense et par laquelle passe le tuyau du bassin; si cette chaleur n'est pas suffisante, on y introduit une quantité de vapeur venant directement de la chaudière. La chaleur considérable qui passe par la cheminée peut aussi être employée à la même fin. Alors, je me trouve maître de cette difficulté, la plus grande que j'aie eu à combattre. Il ne me reste plus qu'à faire déplacer la piscifacture et à l'emménager suivant les plans, car de ce déplacement dépendent les améliorations que j'ai trouvé à faire aux opérations de pisciculture.

La pesanteur spécifique de l'eau de mer constatée dans l'appareil est comme suit:—

1884	1.0217.	Moyenne de 1.023 pour 4 ans.
1885	1.0252.	
1886	1.0231.	
1887	1.0249.	

Le maximum a été 1.027, et le minimum 1.015–4. La proportion entre les jours favorables et défavorables au développement a été de 3 à 1. Les changements se produisent souvent d'une manière très soudaine, et ils se résument comme on vient de le voir. Ils sont le résultat de la force ou de la direction du vent. Dans les quatre années précitées, le procédé d'incubation a produit 101½ millions de morues.

4.—ÉLEVAGE DE LA MORUE.

J'ai aussi essayé de résoudre cette question, qui se rattache à celle de l'incubation, et j'ai obtenu de bons résultats. Il est vrai que le nombre ou la quantité de morues élevées n'est pas considérable, mais il est suffisant pour établir que l'élevage est possible, et c'est l'essentiel. Mon intention première était de démontrer au public que les alevins produits ici ont assez de vitalité pour se développer seuls; plus tard, je voulus me rendre compte de la grande différence en couleur qui existe entre les diverses familles du genre morue et que la science, à mon avis, n'avait pas pu expliquer. En ce qui regarde l'élevage, j'ai fait, en 1884, des expériences que j'ai continuées pendant l'hiver de 1885. Je n'ai pas obtenu des résultats directs, mais j'ai acquis de l'expérience, et j'en suis venu à savoir comment il faut commencer pour réussir.

Lorsque l'alevin sort de la piscifacture, il n'a que de 6 à 8 jours d'existence et que de 3 à 4 m. de long. Il ne serait pas bon de l'y retenir plus longtemps, car il a besoin, pour se développer, de pâture qu'il ne saurait trouver dans l'eau filtrée où il a été retenu. Cesser la filtration serait inutile, car la quantité comparablement petite de l'eau contenue dans l'appareil (à peu près 15 litres pour 200,000 alevins) ne pourrait contenir une pâture appréciable, quand même on augmenterait la vitesse du courant au-dessus de la moyenne, c'est-à-dire renouvellement d'eau chaque fois. Il ne reste plus à vaincre que quelques difficultés de détail.

En mettant un certain nombre d'alevins dans un cylindre de verre rempli d'une eau salée qui leur convient, on les verra faire des efforts pour arriver à la surface, et, arrivés là se réunir sur la paroi qui fait face à la lumière. Dans ces conditions, il est très possible, en ne manquant pas de renouveler l'eau, de prolonger leur existence. Si, au contraire, on emploie de l'eau moins salée, on aura des résultats tout différents. L'alevin, qui ne peut nager qu'à de rares intervalles de mouvements interrompus, essaie d'arriver à la surface ; mais son poids, qui dépasse celui de l'eau, le repousse et le fait tomber au fond où sa destruction est certaine. Ainsi la condition essentielle du succès de l'élevage, c'est que l'eau dans laquelle on met l'alevin ait une pesanteur spécifique suffisante pour que, sans efforts, il puisse ne pas aller au fond. En outre on doit faire en sorte que l'eau ne soit pas parvenue à une température trop élevée, influence qui a déjà été fatale aux œufs. Enfin, l'eau doit contenir la pâture nécessaire, et doit être renouvelée à des intervalles réguliers.

Pour empêcher l'eau de mer de trop se mêler à la surface avec l'eau douce, je fis construire sur la rive même un grand bassin que je remplis, au moyen d'une pompe à vapeur, d'une eau venant des profondeurs de la mer.

Ce bassin, terminé dans le cours de l'automne de 1885, a, comme je l'ai déjà dit, une capacité d'environ 2,500 m. c., et sa plus grande profondeur est de 4·75 mètres. Après avoir été nettoyé et parsemé de différents zostères marins, etc., au mois d'avril 1886, il fut rempli d'eau de mer dans laquelle, le 3 mai, je déposai à peu près 500,000 alevins de morue et quelques milliers d'alevins de carrelet et de hareng. Je dois faire observer ici que quand le bassin était tout neuf et que son lit et ses parois étaient bien nets, il contenait trop peu de pâture pour une aussi grande quantité d'alevins, et c'est peut-être ce qui a nui au développement d'un grand nombre. Le même bassin, qui est aujourd'hui rempli d'algues et tout couvert de végétation, principalement au printemps, est capable d'en nourrir des milliers.

En ce qui concerne le développement ultérieur de la jeune morue, voici le relevé qu'en faisait mon rapport de 1886 :—

Date.	Age.	Dimension en M.
26 avril	0 jours	3 M.
3 mai	6 do	5 do
16 do	19 do	7 do
18 do	21 do	8 do
21 do	24 do	9 do
31 do	1 mois, 5 jours	10 do
3 juin	1 do 8 do	12 do
6 do	1 do 11 do	15 do
12 juillet	2 do 15 do	55 do
12 août	3 do 15 do	70 do
12 septembre	4 do 15 do	85 do
12 octobre	5 do 15 do	115 do

Comme on le voit par ce relevé, entre le 6 juin et le 12 juillet, il y a une lacune assez prononcée qui s'explique d'ailleurs, par le fait que le petit poisson commençait alors à manger, et en quantité considérable, la pâture qui lui était jetée deux fois par jour.

Depuis que ce qui précède est écrit, les alevins ont graduellement crû en dimensions, mais considérablement diminué en nombre. La principale cause de la mortalité est le froid qui, spécialement l'hiver dernier (1887-88), a été extrêmement rigou-

reux et long, à tel point que le 1er avril une glace de 20 pouces d'épaisseur couvrait encore le bassin. La longueur du poisson est actuellement (à l'âge de 2½ ans) de 9 à 18 pouces. Les plus gros se tiennent pour la plupart dans les cachettes les plus profondes, et on les voit rarement. Ils sont au nombre de 200 à 400, et il y a tout lieu de croire qu'ils vont frayer au printemps. J'en donnerai plus amples renseignements dans le prochain rapport annuel. Que les alevins couvés dans la piscifacture possèdent assez de vitalité pour se développer eux-mêmes est ainsi prouvé; et si, en proportion, il n'en est arrivé qu'un petit nombre à l'état de poissons comestibles, cela dépend, comme je l'ai déjà dit, d'autres circonstances que de la force vitale du fretin.

* * * * * * *

5.—HOMARDS.

Après avoir étudié pendant quelque temps les œufs de homard, j'ai constaté qu'ils pouvaient, sans grande difficulté, être incubés après avoir été détachés de la femelle. Dans le cours du printemps de 1885, je fabriquai les appareils nécessaires et je commençai des expériences en suivant un certain mode d'opération. Dans mon rapport de la même année, je fais connaître les heureux résultats obtenus, et je crois avoir résolu le problème de la reproduction artificielle du homard.

La seule différence dans ma méthode, c'est, comme je l'ai dit déjà, que j'ai opéré avec les œufs seulement, et non comme mes prédécesseurs, qui tous paraissent avoir été d'opinion que les œufs doivent rester attachés à la femelle pendant leur développement, puis mis avec elle dans les boîtes à incubation. Pour ceux qui ne sont pas au fait de ces choses, la différence peut paraître sans portée, mais en réalité elle est extrêmement importante. Pour la faire comprendre, je désire démontrer que si 6,000 œufs de homard,—nombre que la piscifacture pourra contenir lorsqu'elle sera agrandie,—peuvent être facilement manipulés par quatre hommes, les dix boîtes à incubation contenant chacune une femelle et 600 œufs exigeront beaucoup plus de travail. La pâture seule de 6,000 homards, à ½ ore chaque, est de 30⁰⁰⁄₀₀ Kr, par jour, ou le double de ce que coûte toute l'incubation d'après ma méthode. La même année j'ai fait des expériences pour l'élevage du homard, et elles ont pleinement réussi, ce qui ne s'était jamais vu auparavant. Je crois cependant, comme je le disais dans mon rapport de 1885, que l'élevage du jeune homard n'atteindra jamais une importance appréciable, car la voracité de ces petits crustacés est telle qu'ils ne peuvent être gardés ensemble en grand nombre comme les autres poissons. Je ne puis dire pour le moment ce que serait le résultat si l'élevage était fait dans des bassins plus grands. Il n'y a pas de doute que l'on parviendrait à élever quelques homards, mais autre chose est de savoir si leur nombre justifierait la dépense qu'occasionnerait cette exploitation. Bien que j'aie quelques doutes, je crois qu'une expérience devrait être faite dès que la piscifacture sera déplacée, attendu qu'il n'y aura pas à lui donner de nouveaux emménagements, car elle aura tous les bassins nécessaires, et les dépenses seront très faibles. Quant à l'incubation des œufs, je suis d'opinion que cette opération a un grand avenir. Ce qui *peut* et *doit* être fait, c'est, chaque année, dans les mois de mai ou de juin, de recueillir autant d'œufs que possible et de les envoyer à la piscifacture la plus rapprochée pour y être incubés; puis lorsque les petits homards auront huit jours, de les lâcher. C'est à cela, et à sauver une partie au moins de l'immense quantité d'œufs qui sont détruits tous les ans et qui ne servent pas à l'homme, que j'ai travaillé et que je suis parvenu.

6.—HUITRES.

J'ai fait connaître dans mon dernier rapport annuel les résultats que j'ai obtenus les deux années précédentes avec l'élevage des huîtres dans des bassins artificiels. J'ai continué les opérations cet été, et malgré la basse température que nous avons eue pendant la dernière saison, les résultats ont été très satisfaisants. Comme le bassin actuellement affecté aux huîtres avait été construit pour un tout autre objet, j'ai adressé au gouvernement une requête demandant un octroi de $3,000 pour la construction et l'exploitation d'un bassin plus favorable afin de me donner la chance

de prouver mon assertion si souvent répétée que l'élevage des huîtres peut se faire avec succès dans des bassins artificiels.

* * * * * * * * * *

Comme on le sait, l'ostréiculture dans notre pays a été plus ou moins exploitée par des compagnies de grands capitalistes qui ont commencé par acheter un ou plusieurs étangs sans lesquels on a jusqu'ici jugé que l'élevage était impossible. Je n'ai aucun doute que ces étangs, lorsqu'ils sont bien exploités, peuvent donner de très bons profits ; mais comme ils sont en très petit nombre, l'élevage des huîtres norvégiennes, s'il dépend exclusivement de ces étangs, ne prendra jamais d'importance ; et ce que je crains le plus, c'est qu'il ne sera jamais entrepris par les habitants de la côte, qui auraient pourtant grand besoin de cette source de revenus. Rendre l'ostréiculture indépendante de ces quelques étangs naturels, de façon à ce qu'elle puisse être pratiquée sur toute la côte, et trouver un mode d'opération simple et économique qui donne de l'emploi aux vieiliards, aux femmes et aux enfants, —c'est le problème que je me suis posé, et qui, si trois années de travaux couronnés de succès peuvent être décisives, a été résolu d'une manière satisfaisante. Nous avons aujourd'hui des preuves certaines que l'huître fraie dans de petits bassins enclos à température d'eau artificielle, et que les jeunes huîtres se développent avec très peu de changements d'eau ; que, après le temps d'essaimer, elles s'attachent aux trappes tendues et que les travaux à faire dans ce cas sont insignifiants, comparés au gain qui en découle. Ainsi on pourrait utiliser les petites baies, les anses et les creux de rochers qui pourraient facilement être enclos sur toute la côte. Inutile d'insister davantage sur l'importance de cette industrie. Il est évident que les expériences devraient être continuées, et pour acquérir plus de pratique et pour rendre l'exploitation plus économique; mais il est deux questions qui ne peuvent être résolues avec les moyens que j'ai à ma disposition ; voilà pourquoi j'ai présenté ma requête. Ces questions sont :—

1. A quel degré d'eau basse les opérations peuvent-elles être faites sans crainte d'insuccès ?

2. Dans quelle proportion se trouvent les frais d'exploitation d'un bassin avec la moyenne des profits ?

La première question est très importante, car les dimensions des murs et la force des pompes, par suite tous les frais de l'entreprise, en dépendent. Enclore une baie de 10 pieds de profondeur sera, en bien des endroits, chose aisée, quand une construction additionnelle de 5 pieds, par exemple, serait impossible. Mon bassin actuel a une profondeur de 16 pieds, et, comme je le démontrerai plus loin, il a donné des résultats très satisfaisants; mais 8 pieds d'eau peuvent suffire, et cela diminuera les frais d'exploitation.

Diminuer l'eau dans mon bassin ne conduirait à aucun résultat, car l'aire serait alors trop petite, et la surface serait si basse entre des murs à pic que le vent ne pourrait occasionner le moindre mouvement, ce que je considère être très important. Je suis assez certain que mon expérience va réussir, bien que je sache que d'autres qui ont tenté des expériences ailleurs aient échoué. C'est peut-être parce qu'ils n'ont pas consacré beaucoup de temps à suivre le développement dans tous ses détails, ce qui, à part une connaissance parfaite de la matière, est absolument nécessaire pour que ces expériences atteignent de bons résultats.

Le bassin que je me propose de construire et dans lequel je ferai des opérations l'été prochain, a maintenant 1 pied d'eau au niveau ordinaire qui, après que le bassin sera fermé et qu'on y aura amené l'eau, sera de 8 ou 9 pieds ; la capacité sera alors de 400 brasses cubes. Son fond est très uni, et se compose de sable et d'écaillles. Son propriétaire, M. C. T. Boe, a eu la bonté de le donner à la piscifacture, dans le voisinage de laquelle il se trouve. Pour remplir le bassin d'eau il y a un moulin à vent et deux pompes à cuvettes.

La seconde question est d'établir la proportion entre les frais d'exploitation et les profits, et j'ai cru devoir m'en occupé spécialement, à cause de la défiance générale dont l'ostréiculture est en ce moment l'objet.

Les seuls travaux d'exploitation consistent à enduire les tuiles de craie, à les placer sur chevalets, à lier et retirer les branchages, et à faire marcher le moulin à

vent lorsqu'il est nécessaire de pomper l'eau. Pour cela il suffit d'employer un seul homme depuis le 1er mai jusqu'au 31 octobre, et pendant la majeure partie de ce temps il aura très peu de chose à faire. Les frais annuels de l'exploitation de ce bassin peuvent être portés à environ 400 kr. Je compte, au bout d'un certain temps, employer exclusivement des branchages, ce qui simplifiera le travail que des vieillards, des femmes ou des enfants pourront faire facilement. Je ne puis encore donner d'assurance quant aux résultats possibles, car cette expérience différera beaucoup de celles qui l'ont précédée; mais si elle réussit, et j'ose l'espérer, je crois—basant mes calculs d'après la production du bassin actuel—que le nouveau pourra produire environ 200,000. Je calcule que le bassin contienne 10,000 tuiles et une quantité de branchages en proportion, la moyenne d'huîtres attachées à chaque tuile sera de 10, ce que je considère être un très maigre résultat pour mon bassin actuel.

D'après ce calcul, la production des huîtres, le loyer du terrain, etc., coûteront de 25 à 30 ores pour 100. En adoptant le mode que je propose, le principal travail peut être fait par les membres d'une famille, en sorte que le père reste libre de vaquer à ses occupations ordinaires.

Ceux qui veulent connaître l'importance de l'ostréiculture pour un pays n'ont qu'à lire l'ouvrage du professeur Brown Goode, *The Oyster Industry of the World.* En France, l'ostréiculture emploie 29,431 personnes; elle produit annuellement 680,-400,000 huîtres qui, estimées à 1.83 kr. le 100, représentent un capital de 13,000,000 kr. Cette colossale industrie, qui n'a pas vingt ans d'expérience, a reçu du gouvernement français, dès son début et plus tard, une aide considérable.

Pour ce qui est de mes premières opérations, je me permets de renvoyer le lecteur à mon rapport de 1887. Voici celles de cette année :

Au mois de mai dernier, j'ai acheté, à Tysnees et à Stavanger, 650 petites huîtres et 25 plus âgées qui, avec les 25 restant de l'année précédente, ont été placées dans des boîtes à fond en fil métallique suspendues dans le bassin. Quelques-unes moururent durant la première quinzaine, conséquence probable du transport; mais pendant les derniers trois mois, je n'en ai trouvé que deux de mortes sur 600, ce qui démontre que les circonstances naturelles étaient très favorables aux huîtres dans le bassin.*

Des essaims de petites huîtres ont été vus pour la première fois le 5 juillet, et ils ont augmenté en nombre jusqu'à la fin du mois. A partir du 9 août ils ont augmenté de nouveau et ils augmentent encore, mais très dissiminés.†

Les premières petites huîtres attachées aux tuiles ont été découvertes le 29 juillet, c'est-à-dire vingt-quatre jours après le commencement de la fraie. Les premières trappes ou pinces furent tendues le 18 juillet, et y restèrent jusqu'au 14 août, ou longtemps après l'arrivée des premiers froids.

Placées en différentes occasions, les trappes l'ont été dans diverses positions et profondeurs, depuis la surface jusqu'à 10 pieds. En ce faisant, je voulais acquérir autant de connaissances que possible, ce qui me paraît plus important que d'obtenir la plus grande quantité d'huîtres. Pour les trappes j'ai employé 1,000 tuiles et une certaine quantité de branchages, dont 500 tuiles et cinq sixièmes de branchages furent placés avant l'arrivée du froid. Les branchages de merisier que j'avais fait venir de Stavanger sont arrivés ici trop tard. En examinant les trappes, on trouve les résultats suivants :—Les premières placées sont les plus couvertes de petites huîtres, principalement celles qui sont plus au fond. Les tuiles placées entre le 18 et le 21 juillet, dans 9 pieds d'eau, avaient de 113 à 24 huîtres qui leur adhéraient, moyenne de 55; les tuiles placées du 23 au 24 juillet, dans 1 à 3 pieds d'eau, avaient de 2 à 34 huîtres, moyenne de 14 (ces dernières se trouvaient en trois couches). Les tuiles placées en même temps sur toute l'étendue du bassin, à différentes profondeurs, étaient toutes bien couvertes; mais comme l'eau n'était pas transparente, je n'ai pu établir la moyenne. Les huîtres et autres écailles attachées à du fil métallique ou à de la ficelle, et suspendues à d'autres fils métalliques jusqu'à 8 pieds de profondeurs, ont couvertes de 15 huîtres. Une quantité de 8 à 10 est chose très commune. Les premières huîtres

*Depuis que ce qui précède a été écrit (mi-septembre) et jusqu'au jour de l'an, il n'en est pas mort.
† Mi-septembre.

reproductrices sont aussi couvertes de rejetons, en proportions de la profondeur où elles ont été mises. Le plus grand nombre qu'on avait jusqu'ici trouvé sur une seule huître était 7. Les bottes de branchages étaient couvertes d'une manière plus inégale encore que les tuiles. Sur une très petite botte, plus petite qu'un balai ordinaire, j'ai trouvé 83 jeunes huîtres, tandis que sur d'autres, plusieurs fois plus grosses, je n'en ai pas trouvé du tout. Il existe une troisième raison qui explique ceci. Lorsqu'un branchage de merisier frais est placé dans l'eau salée, il se couvre de tâches blanches, ou d'une espèce d'enduit salinaire, qui empêche l'adhérence des huîtres. C'est pourquoi il vaut mieux employer des branchages qui ont déjà servi. Je donnerai plus amples explications dans mon rapport annuel de cette année. Le nombre de jeunes huîtres réunies ensemble est supposé être de 12,000 à 15,000, et celui des tuiles ou trappes employées pour le premier essaim, de 600,—soit de 20 à 25 chacune. Je ne puis donner de renseignements au sujet du dernier essaim. Pris dans son ensemble, le résultat de l'ostréiculture a été cette année au-dessous de la moyenne, par suite de la température extrêmement basse de l'eau de mer. Exemple : + 9° R au milieu de juillet. Dans le bassin la température a été cette année de 15°, et de 20° l'année dernière.

Les expériences que j'ai faites depuis trois ans ont démontré qu'il est facile de reproduire des huîtres dans de petits bassins artificiels, et cela tous les ans. Je n'ai pas eu les nombreuses difficultés et incertitudes contre lesquelles la plupart des ostréicultures ont à lutter, et je me suis convaincu que l'ostréiculture tient à deux conditions : la salure de l'eau et sa température. Les circonstances biologiques semblent ne pas être différentes et ne pas être un obstacle à la production. Relativement à la production j'ai plusieurs plans, mais le manque de moyens m'a empêché de les mettre à exécution. S'il y a nécessité, les jeunes huîtres pourraient être déposées dans la mer, leur élément naturel, où elles passeraient l'hiver. Cependant, j'ai l'intention d'en garder la plus grande partie dans le bassin, afin de voir comment elles peuvent s'en trouver, et de découvrir le moyen le plus sûr pour arriver au succès. Je crois qu'il est à peu près inutile de continuer à réunir les éléments de reproduction dans mon bassin actuel. N'ayant qu'une capacité d'une quinzaine de brasses cubes et contenant un grand nombre de morues, il se prête peu aux opérations et ne donnera jamais les résultats que je désire dans l'intérêt de l'ostréiculture.

La nature et la situation du bassin m'ayant permis de faire des observations quotidiennes sur les mollusques reproducteurs et leur progéniture, je suis parvenu à éclaircir nombre de circonstances que quelques ostréiculteurs ont expliquées différemment.

Des expériences faites pendant trois années consécutives ont démontré la fausseté de l'assertion que les huîtres ne fraient pas dans le cours de l'année où elles ont été déplacées ; il en est de même de l'assertion au sujet des huîtres reproductrices mises dans des boîtes suspendues. Toutefois, ces résultats sont très naturels. L'huître, comme tous les autres êtres de la création, est soumise à la loi de frayer quand le temps en est venu.

Il n'y a pas de doute qu'une basse température est contraire à l'huître; mais on va trop loin en disant qu'elle ne fraie pas dans les étés froids. En 1886 la température était, dans le bassin, de 12° ; en 1887, de 20°, et en 1888 de 15°+R. La première année, l'eau était extrêmement basse ; néanmoins la fraie a eu lieu dans le temps ordinaire, au commencement de juillet. Quant au développement des petites huîtres, il s'est opéré lentement : il s'est écoulé 35 jours entre le moment où l'on a découvert les premières dans le bassin et celui où elles se sont attachées aux tuiles ou branchages. En 1888, avec une température de 15° R., cela n'a pris que 24 jours. Dans l'année intermédiaire, qui a été si favorable aux opérations ostréicoles, je n'ai pas pris de notes, parce que ces opérations avaient été discontinuées à cause de la mauvaise situation économique de l'établissement.

Comme une température plus basse que 12°+R. est très rare sur nos côtes au mois de juillet, je crois, et j'ai pour cela de bonnes raisons, que les huîtres fraient tous les ans, à moins que des causes toutes locales ne les rendent impropres à la reproduction. Il est bien probable que le faible développement de l'espèce influence considé-

rablement le rendement. Aussi, il est de la plus haute importance que nos ostréiculteurs nous communiquent les résultats de leurs opérations.

La somme d'effets dangereux qu'une basse température peut avoir sur les huîtres dans un bassin dépend d'autres circonstances accessoires très importantes. Dans un bassin ouvert où l'eau peut entrer et sortir, la perte de petites huîtres sera plus grande, pour cause de manque de chaleur, que dans un bassin fermé. La profondeur de l'eau change toujours. Dans un bassin ouvert il y aura toujours un courant constant qui, en sortant ou en entrant, causera une grande perte de jeunes huîtres, et il est évident que plus longtemps durera l'essaim plus grande sera la perte. Mais ce n'est pas tout. Dans les étés chauds les vents d'est dominent accompagnés d'eaux calmes et basses, tandis que dans les étés froids ce sont généralement les forts vents d'ouest accompagnés de grosses mers. Le courant qui entre dans le bassin est alors plus fort et plus changeant, et diminue davantage la quantité de jeunes huîtres que le bassin contient. Dès lors on conçoit facilement que la récolte d'huîtres dans un pareil bassin, pendant un été froid, puisse être insignifiante, et même manquer totalement. Une chose très importante au point de vue de l'ostréiculture, c'est de savoir pourquoi les huîtres, dans des années différentes, s'attroupent à diverses profondeurs. Deux facteurs paraissent y contribuer, la salure de l'eau et la température. Lequel des deux est le plus important ? C'est ce que je ne puis dire pour le moment, et on ne peut arriver à un résultat sûr qu'après plusieurs années d'expériences nombreuses et satisfaisantes. Si cette question est résolue de façon à ce que l'on puisse déterminer, à l'aide du thermomètre et de l'aréomètre seulement, la profondeur dans laquelle il faut placer les trappes, on pourra s'exempter de bien des travaux inutiles et assurer l'avenir de l'ostréiculture. Il reste encore à résoudre un certain nombre d'autres questions que faute de moyens je ne puis déterminer maintenant.

7.—COMMENT LA PISCIFACTURE A RÉSOLU SES PROBLÈMES.

La piscifacture a été établie pour trouver quelque moyen de rempoissonner nos côtes.

Les premières questions à résoudre étaient celles-ci :

1. La reproduction artificielle peut-elle être opérée dans n'importe quelles conditions ?

2. La reproduction artificielle peut-elle être faite assez en grand pour que par elle on puisse espérer augmenter la quantité du poisson ?

3. Les opérations piscicoles peuvent-elles être conduites de façon à ce que l'entreprise justifie les dépenses qu'elle coûte ?

Voici, après cinq années d'opérations, la réponse :—

Le poisson d'eau salé peut, sans difficulté, passer par le procédé de l'incubation artificielle. On peut produire annuellement des milliers de millions d'alevins, et quand on aura utilisé toutes les données recueillies, la petite morue de huit jours pourra se vendre à raison de 4 ores par 1,000.

En outre, la piscifacture a démontré qu'il est possible de reproduire artificiellement et d'élever le homard, ce que l'on croyait auparavant être une impossibilité ; puis elle a poussé l'ostréiculture dans une voie qui en fera, si tout continue à réussir, une industrie nationale et créera pour beaucoup de familles une nouvelle source de revenus. Quand j'aurai ajouté qu'elle est loin d'avoir été un fiasco et que l'argent qu'elle a coûté n'a pas été dépensé en pure perte, on devra avouer que la piscifacture de Flodevigen a résolu le problème de la façon la plus satisfaisante.

Je ne me suis jamais attendu à ce que les opérations qui viennent d'être terminées augmenteraient la quantité du poisson dans une proportion considérable, d'autant moins qu'on n'ignore pas les dévastations exercées par l'anguille. Toutefois, l'accroissement de la petite morue n'a pas été seulement perceptible, mais frappant, partout où des alevins de ce poisson ont été déposés. Pendant les deux dernières années, après la distribution, on a pris beaucoup de petites morues à Flodevigen, Hovekilen et dans les baies voisines ; mais les rets à anguille et d'autres engins de pêche plus

rationnels ont bientôt fait table rase, en sorte qu'avant longtemps ce sera comme auparavant.

La capture de petites morues a été très considérable dans les eaux peu profondes durant les deux dernières années; deux pêcheurs armés de lignes ont pu en prendre chacun 14 douzaines par jour. La même chose est arrivée à Hovekilen et dans le détroit, mais cela n'a pas duré longtemps. On ne retire aucune satisfaction à causer avec les pêcheurs des résultats de la pisciculture, car la plupart considèrent que notre établissement est un empiétement sur les droits du Créateur, par conséquent chose damnable; aussi les renseignements venant de ce côté ne tirent pas à conséquence. Il en est quelques-uns cependant qui possèdent des notions plus intelligentes et plus saines sur les droits et les devoirs de l'homme; ceux-là sont unanimes à proclamer l'utilité de l'établissement, pourvu qu'il opère sur une grande échelle. Mes propres observations, développées graduellement, m'ont convaincu que la reproduction artificielle du poisson d'eau salée, surtout dans notre pays, avec ses baies et ses golfes entourés de terres, sera d'une grande importance pour les populations si elle est conduite vigoureusement.

8.—La reproduction artificielle du poisson de mer est-elle nécessaire?

Non seulement chez nous, mais encore dans la plupart des pays étrangers, on se plaint que le poisson, ainsi que le homard et les huîtres diminuent sur les côtes, et que les pêcheurs sont obligés d'aller plus au large pour pourvoir à leur existence. La commission des pêcheries américaines, dont les nombreuses expériences jettent beaucoup de lumière sur la question, dit, entre autres choses :—" On peut dire sans crainte d'être démenti que, dès que l'homme blanc pose le pied sur une terre nouvellement découverte et commence la prétendue civilisation, les habitants de l'air et de la mer diminuent rapidement en nombre. Les poissons, immensément abondants d'abord, sont les premiers à ressentir son influence, spécialement les espèces qui vivent dans l'eau douce et dont l'accroissement est beaucoup plus limité. Que la raison de ceci n'est pas un emploi naturel et nécessaire des animaux pour satisfaire aux besoins de l'existence, est démontrée par le fait que les premiers habitants, qui avaient bien plus que l'homme blanc à compter sur les produits de la nature, ont pu en vivre à travers les siècles sans que ces produits aient subi une diminution appréciable. Elle est honteuse la destruction en masse que l'on fait du poisson simplement pour s'amuser. Comme exemple de la diminution du poisson, prenons l'alose qui a été pêchée dans la rivière Potomac :—

En 1883	25,500,000
1866	1,326,000
1878	224,000

D'autres poissons d'eau douce, il a été capturé dans la même rivière :—

En 1833	750,000,000
1866	21,000,000
1876	12,000,000
1878	5,000,000

Dans les deux cas, la capture, nonobstant les améliorations apportées aux engins de pêche, est réduite à $\frac{1}{100}$ au-dessous de ce qu'elle était en 1833. De l'achigan il a été pris:—

	Lbs.
En 1866	316,000
1876	100,000
1878	50,000

Nous pourrions donner grand nombre d'autres preuves de la diminution du poisson d'eau douce. Dans les premiers temps de la République le poisson fourmillait sur la côte de l'Atlantique, et aujourd'hui, au contraire, il y est assez rare. Le poisson plat (*Hippoglorue vulgaris*), qui était naguère si abondant sur la côte de la Nouvelle-Angleterre que les pêcheurs le regardaient comme une peste, est aujourd'hui

à peu près disparu, et il faut aller le chercher sur les bancs du large. Le maquereau lui-même, dont la demeure est le vaste océan et qui paraissait à l'abri de la destruction, a ressenti les effets de l'intrusion de l'homme. La plus grande capture qui ait jamais été vue a été opérée par les pêcheurs du Massachusetts en 1831, où ils ont salé 385,000 barils de hareng pris, pour la plus grande partie, avec l'hameçon. En 1880, avec une flotte de bateaux et de pêcheurs beaucoup plus considérable et mieux organisée la capture n'a produit que 305,000 barils, et en 1886, mauvaise année, 65,000 seulement.

Une des preuves les plus évidente de la décroissance du poisson, c'est la diminution de sa taille, et sur ce point les rapports américains nous fournissent quelques renseignements. Les chiffres suivants nous font voir la grande proportion de maquereau que les inspecteurs ont, tout les cinq ans, marqué n° 1.

1865–69	53	pour 100
1870–74	38	do
1875–79	14	do
1880–84	10	do
1885	7	do

Les pêcheries à homard, qui avaient autrefois une grande valeur, sont aujourd'hui abandonnées en bien des endroits, et celles qui restent diminuent d'année en année. Les pêcheurs eux-mêmes en sont venus à la conclusion que cet état de choses ne peut avoir été causé que par les excès de pêche.

Les huîtrières naturelles des côtes atlantiques des Etats-Unis, qu'on avait cru jusqu'ici inépuisables, accusent une diminution si alarmante qu'on a dû pour les conserver édicter les règlements les plus rigoureux. En 1860 ces huîtrières approvisionnaient presque seules le marché, tandis qu'en 1886 environ 60 pour 100 de l'approvisionnement a été fourni par des huîtrières particulières. Et ce que nous disons ici des Etats-Unis peut s'appliquer également aux côtes atlantiques du Canada. Comme on le sait, ces côtes sont le siège des plus grandes pêcheries à homard du monde ; mais comme les autres, ces pêcheries n'ont pas pu échapper au danger commun de diminuer chaque année, si bien que les autorités s'occupent à faire des règlements qui équivalent à une prohibition presque absolue et sur lesquels j'aurai occasion de revenir.

De l'Ecosse, où dans le cours des quelques dernières années une commission de pêche a été instituée, nous vient la même plainte au sujet de la diminution du poisson, du homard et des huîtres. Une lettre récemment reçue de la commission dit que les huîtres, en particulier, sont exterminées. Des rapports du même genre ont été reçus de la plupart des différents pays, européens et autres ; mais je suppose que ce qui vient d'être dit suffit pour faire voir que la diminution du poisson sur nos côtes n'a rien de surprenant, qu'elle est universelle, et qu'elle réclame impérieusement l'attention des autorités. Quant à nos circonstances locales, on pourrait croire qu'elles sont bien connues, mais il n'en est rien. Il y a encore des gens qui, en regardant le contenu de leurs bannetons, s'imaginent avoir là des preuves qu'il reste assez de poisson dans l'océan, et qui ne savent pas ou ne veulent pas savoir qu'une quantité considérable de poissons est importée de la Suède et du Danemark.

Si j'ajoute que nos huîtrières naturelles sont détruites et que dans le cours des vingt dernières années l'exportation du homard est tombée de 1,858,000 à 835,000—ce qui, au prix courant, représente une perte nationale de plus d'un demi-million de kroners par année, on avouera qu'il est grand temps de chercher à améliorer la situation. On ne doit pas espérer ni se faire l'illusion que cet état de choses s'améliorera de lui-même ; lorsque d'année en année le capital est dépensé, il est évident que capital et intérêt diminueront.

Lorsque l'on commencera à sentir davantage les résultats de cette prodigalité des richesses de la nature ; lorsque le peuple ouvrira lentement les yeux pour se convaincre que la reproduction ne peut pas suffire à combler les ravages d'une dévastation qui augmente sans cesse, il faudra bien recourir aux mesures de prohibition. Cependant l'utilité de cette prohibition dépendra toujours de sa durée et de la manière dont elle sera observée. Donnons quelques exemples : Si une rivière est en état

de donner annuellement 1,000 poissons, et que son propriétaire, pour la mettre à l'abri de l'épuisement, prend et tient la résolution de ne pêcher que pendant un mois, cela ne servira absolument à rien si dans cet espace de temps il capture 5,000 poissons; dans ce cas l'approvisionnement diminuera toujours, et le propriétaire aura raison d'affirmer que la prohibition est inutile. Nous pouvons voir par nos pêcheries à saumon qu'une loi réellement bonne devient sans valeur si l'inspection est négligée. Ici la loi prescrit que les mailles des rets doivent être d'une certaine dimension afin que le saumon de 18 pouces de long puisse y passer sans encombre, et cette loi est très juste. Mais à quoi sert-elle lorsque le pêcheur qui se sert de rets à mailles courtes peut prendre autant qu'il en veut du petit saumon de 8 pouces qu'il vend sans difficulté? Il est évident que la loi dans ce cas est sans portée, puisque les abus que je viens de signaler sont si communs. Lorsque, pour ces raisons et d'autres encore, des lois prohibitives sont devenues impuissantes, et sont, conséquence naturelle, tombées en discrédit, spécialement parmi les pêcheurs, qui dira que plus le poisson est défendu plus il disparaît; on ne saurait nier que c'est la vérité dans la plupart des cas; cependant la raison en est non pas parce qu'il existe une prohibition, mais parce que cette prohibition n'est pas assez sévère. Il est très douteux, il est même impossible que des lois prohibitoires puissent seules amener une augmentation appréciable du poisson, car dans beaucoup de districts ou quartiers de pêche rien qu'une prohibition absolue pendant une plus longue période ne pourrait produire des résultats tels qu'à l'avenir une capture raisonnable ferait face à la demande de chaque jour. Dans ce pays, où les pêcheries quotidiennes jouent un rôle aussi important, ces mesures de prohibition seraient impossibles, et il ne reste plus ou qu'à les laisser diminuer graduellement jusqu'à extinction complète, ou à employer la reproduction artificielle. La meilleure preuve que dans les pays étrangers le peuple a fini par se rendre compte de la situation, c'est l'ardeur qu'il met à en rechercher les causes; plusieurs gouvernements ont envoyé depuis quelques années des expéditions bien organisées qui ont obtenu d'importants résultats en parvenant à résoudre des problèmes jusque-là restés à l'état d'énigmes, sur l'océan et ses habitants.

Pour en revenir à la question principale—la cause de la diminution du poisson et autres animaux marins,—il est admis que l'augmentation de la consommation, résultat naturel du progrès des moyens de communication a été plus forte que la production, et voilà pourquoi la diminution s'est fait sentir. D'un autre côté, la statistique des pêches a fait voir les intérêts énormes qui sont en jeu, et elle impose aux gouvernements l'obligation de prendre d'énergiques mesures de réaction. A ce propos, le célèbre professeur Spencer F. Baird dit qu'il n'y a que deux moyens d'augmenter le poisson : de rigoureuses lois prohibitoires ou la pisciculture. Il ajoute que dans des cas particuliers l'un de ces moyens pourrait suffire ; mais en employant les deux on parviendra à restaurer les pêcheries et à produire des résultats qui, sans l'expérience acquise durant les dix dernières années, auraient semblé impossibles. Et le savant professeur n'est pas seul de cette opinion : témoins, les nombreux établissements piscicoles qui existent déjà et dont les opérations ont donné à la pisciculture une importance à laquelle on n'avait jamais songé.

Les Etats-Unis comptent deux établissements affectés à la reproduction artificielle du poisson d'eau salée et destinés à produire chacun 100 millions d'alevins à la fois—soit, lorsque les opérations couvriront toute la saison de la fraie, une production annuelle d'environ 500 millions. Ils produisent aussi une certaine quantité de homards destinés à la côte de l'Atlantique, et à celle du Pacifique, où on veut implanter ces crustacés.

Il serait question d'en faire autant à Terreneuve, si nous en jugeons par une communication venue de cette île et dans laquelle on demande un homme versé dans ces matières pour prendre la direction d'une piscifacture.

En Europe, notre établissement a été le premier de ce genre, et dans sa courte existence il a été visité par plusieurs étrangers à la recherche de renseignements.

Une homarderie est en cours de construction à Durham, Angleterre, et elle doit commencer ses opérations l'été prochain. On calcule qu'elle coûtera 30,000 kr. à peu près, et elle est établie par le gouvernement. Un échantillon d'appareil a été

expédié d'ici, et on doit s'y servir de ma méthode, car j'ai été prié de me rendre à Durham lorsque les opérations commenceront.

La société des pêcheries de Greensby est à construire une piscifacture pour la reproduction du poisson de mer, et elle doit commencer ses opérations cet hiver, si possible. Le secrétaire de la société, M. A. T. Olson, est venu visiter notre établissement il y a quelque temps pour recueillir des renseignements et des conseils.

D'autres pays de l'Europe—de la France, de l'Autriche, de la Russie, du Danemark, de l'Islande, etc.,—nous sont venues des demandes de renseignements au sujet des opérations piscicoles dans leurs différents détails.

Avant de terminer ce chapitre, je vais dire en quelques mots ce que sont, dans certains pays étrangers, les lois de prohibition et comment elles y sont mises en vigueur.

Aux Etats-Unis, dont l'histoire est si récente et où il est si facile de constater les résultats de la pisciculture, les règlements sont très rigoureux. Ainsi, par exemple, la peine décrétée contre ceux qui tendent des rets à enclos en temps défendu comporte la confiscation des engins de pêche, $1,000 d'amende et la prison ; pour amener à terre, entre le 1er mars et le 1er juin, du maquereau pris autrement qu'avec l'hameçon, la peine comporte la confiscation de la capture et la perte du permis de pêche.*

Tout récemment une collision est survenue entre quelques pêcheurs qui pêchaient des huîtres sur des bancs défendus et un steamer d'inspecteurs. Il en est résulté que deux goëlettes ont été coulées, quatre jetées à la côte et une capturée ; neuf des pêcheurs d'huîtres, qui étaient regardés comme des pirates, se sont noyés et quelques autres ont été blessés. Au Canada, comme je l'ai dit plus haut, on a proposé des lois restrictives qui limitent à deux mois de l'année la pêche du homard. La moitié des membres de la commission proposent, en outre, que le minimum de la taille, qui est aujourd'hui de 9½ pcs, soit porté à 10½ pcs, et que toutes les homarderies du Canada soient fermées pendant une période de trois à cinq ans. Quand j'aurai dit que le nombre de ces dernières est d'environ 500 et qu'elles couvrent un capital d'à peu près $1,000,000, on comprendra facilement qu'il y a péril en la demeure. En 1886, plus de la moitié des usines de l'Ile du Prince-Edouard ont dû discontinuer leurs opérations parce que le homard a manqué au milieu de juillet. Comparées aux règlements sévères que je viens de faire connaître, nos lois, avec leurs amendes insignifiantes et leur défaut de surveillance, sont bien inoffensives. De tout ce qui précède on doit conclure que sur les côtes de tous les pays civilisés le poisson diminue rapidement et que les lois prohibitoires, de la manière qu'elles sont généralement appliquées, ne pourront jamais arrêter ce décroissement, mais ne feront que retarder la destruction totale. C'est pourquoi je dis et je répète que le seul moyen de conserver ce que nous avons et d'amener une augmentation est la pisciculture.

9.—Ce qui reste à faire.

Continuer les expériences après que les problèmes dont elles ont été l'objet sont résolus avec succès, ce serait, selon moi, un travail superflu. Ce qu'il reste à faire, c'est de parvenir à prouver que la pisciculture est capable d'accroître aussi la quantité de poisson de mer. Pour atteindre ce but notre établissement, dans sa présente condition, est trop petit. Si j'ai, à maintes reprises, demandé son agrandissement, et si je le demande encore, c'est parce que je suis convaincu que, tel qu'il est, il ne peut obtenir le concours public sans lequel il ne sera jamais ce qu'il devrait et pourrait être, un véritable bienfait pour les habitants des côtes.

Si l'entreprise devait se borner à couvrir ses frais, il serait permis d'avoir des doutes sur le succès ; mais il n'en est pas ainsi, bien au contraire. Dans mon rapport de l'année dernière, j'estimais comme suit ce que les opérations piscicoles coûtaient à chaque piscifacture de différentes dimensions :

30 millions	d'alevins	coûteraient 5,000 kr.	—soit	6⅔	ores par	1,000
100	do	6,500	—	6½	do	1,000
200	do	8,000	—	4	do	1,000

*Cette loi a été présentée à la Chambre des représentants le 21 mai 1886, et le Sénat l'a aussi adoptée ; elle est probablement en vigueur à l'heure qu'il est.

Si la piscifacture est déplacée, comme on le propose, les dépenses seront diminuées davantage, et cette économie sera opérée en deux mois,—d'abord, directement parce que le mode d'opération sera plus économique, puis indirectement parce que la mortalité sera moindre, et conséquemment le gain plus considérable pour la même somme de travail. Si on veut porter le calcul plus loin, on verra que l'établissement qui produit aujourd'hui 3,000,000 d'alevins au prix de 16¾ ores par 1,000, en produira, après son agrandissement, 70,000,000 pour 1½ ore par 1,000. En présence de ces chiffres, il faut admettre que si l'exploitation d'une petite piscifacture est lucrative, celle d'une plus grande le sera bien davantage.

On a dit quelque part que notre établissement, dans sa condition actuelle, est assez grand ; mais ce n'est pas facile à croire. S'il avait été destiné à empoissonner une seule baie, l'assertion serait vraie ; mais elle ne tient pas devant nos grandes côtes et nos vastes fonds de pêche épuisés. Ici s'applique le dicton—le plus le mieux.

Indépendamment de la quantité d'alevins dont la production occasionne la dépense en question, nous avons pour la même somme de travail que le directeur peut faire en dehors du temps des opérations et qui, s'il est tant soit peu habile, peut être d'une grande importance pour les pêcheries. En ce qui me concerne, je puis mentionner les expériences que j'ai faites sur le homard et les huîtres et qui ont coûté presque rien. Lorsque la piscifacture sera rapprochée des bassins, ces opérations pourront être faites plus en grand, car alors les bassins fourniront la quantité d'eau nécessaire, mais il faudra la renouveler de temps à autre.

Quant aux opérations à venir, je propose que, lorsque la piscifacture aura été déplacée et agrandie, la reproduction artificielle de la morue soit reprise sur la plus grande échelle possible, puisque l'on continue moins en grand les expériences d'élevage du homard, afin, si possible, de perfectionner le mode d'opération ; enfin, on devrait essayer pendant deux ans la reproduction artificielle et l'élevage des huîtres dans le nouveau bassin. Si l'entreprise donne les bons résultats que les travaux accomplis jusqu'ici nous font espérer, nous pourrons alors faire connaître au public le meilleur mode d'opération à suivre ; là se bornera l'œuvre. Plus tard on devra faire des expériences avec l'élevage des alevins de morue produits artificiellement pour voir s'ils peuvent atteindre une longueur de 1 pouce avant d'être mis en liberté ; et on aura gagné beaucoup. L'élevage devra se faire dans une baie séparée de la mer et d'une couple de brasses de profondeur ; il coûtera peu de chose. J'ai fait le plan d'importantes améliorations destinées à vaincre les plus grandes difficultés, et si je ne les fais pas connaître maintenant, c'est que j'attends de nouveaux renseignements pour mettre devant le public la question entière de l'avenir de notre établissement piscicole.

10.—QUI PAIE LES DÉPENSES DE L'ÉTABLISSEMENT PISCICOLE DE FLODEVIGEN.

Dans l'ère d'invention où nous vivons, il est mis au jour nombre de propositions ayant plus ou moins pour but d'aider à l'industrie, et il ne faut pas s'étonner si les auteurs de ces propositions, qui ont la conviction de travailler pour l'intérêt général du peuple, croient avoir le droit de compter sur un certain appui pour mettre leurs plans à exécution. Ils ne réussissent pas toujours à obtenir cette aide, car le gouvernement, en général et avec assez de raison, prend une attitude réservée devant des entreprises nouvelles et douteuses, et il ne les encourage que sur la recommandation et les rapports favorables de ceux auxquels ces entreprises doivent profiter. Il est possible que la grande prudence avec laquelle des idées nouvelles sont accueillies en ce pays arrête ou retarde parfois l'introduction de nouvelles améliorations; mais d'un autre côté elle a bien des avantages. L'auteur de ces propositions est alors forcé de s'adresser au grand public, surtout à la classe du peuple pour laquelle son invention a le plus d'utilité et qui la comprend mieux que personne.

L'échange d'opinions qui se fait entre l'opposition et la défense ouvre ses yeux et lui font voir la chose sous un jour nouveau. Si le plan est praticable, et si l'inventeur parvient à en convaincre le public et à lui démontrer sa grande importance pour la société, il arrive rarement qu'il soit obligé de le retirer faute d'aide pourvu que la réalisation de ce plan n'exige pas trop d'argent. Les expériences pratiques

alors commencées restent entièrement à la décision du public. Si elles échouent, le public ne tarde pas à abandonner la cause; si, au contraire, elles donnent des résultats heureux, la cause est gagnée.

C'est ce que j'ai fait en m'occupant de la reproduction artificielle du poisson d'eau salée, qui était devenue très importante à cause de la diminution de nos pêcheries. Je m'adressai d'abord, pour avoir des contributions en argent, à des corps publics et à des particuliers; ce ne fut pas en vain.

Jusqu'à la fin de 1888 les recettes de la piscifacture ont été de 43,000 kr.—dont subventions du gouvernement.

1884, par la société de pêche	Kr. 2,000
1885, " "	2,000
1887, " "	2,000
1887, par le parlement	2,500
1888, par la société de pêche	3,500

Ainsi, subventions du gouvernement, 13,000 kr.

Contributions particulières, 30,000 kr.

Dans cette somme sont compris 2,000 kr. de la société royale pour le bien-être de la Norvège. Je crois avoir ainsi suivi la règle commune dans un cas comme celui-ci—avoir principalement, avec l'aide de contributions particulières, poussé l'entreprise au point de prouver sa praticabilité et de démontrer que, dans ce pays et ailleurs, il n'y a pas de meilleurs moyens que la reproduction artificielle du poisson pour restaurer les pêcheries. Il est évident que l'œuvre doit être continuée, et il ne s'agit plus que de savoir qui en paiera les frais à l'avenir. Le relevé des cinq dernières années fourni par le bailiff de Nedeuces fait voir que les côtes de sa circonscription ont une population de 42,600 habitants. En y ajoutant la population des villages, nous avons un chiffre total de 50,000 âmes qui ont un intérêt dans la pêche quotidienne. Or, en supposant que ces 50,000 âmes constituent 10,000 familles et que chacune d'elles consomme pour une valeur de 80 ores de poisson par semaine, nous avons pour l'année un chiffre total de 400,000 kroners. Ceci ne s'applique qu'au bailiwick de Nedeuces. Dans la contrée qui s'étend entre les frontières de la Suède et Lindosuœs, sur la côte, où le nombre des habitants est de 400,000 à peu près, la valeur de la consommation peut s'élever à près de trois millions et demi, et pour tout le pays à environ six millions de kroners par année. C'est cet énorme revenu qui décroît et qu'il s'agit de sauver.

Il ne faudrait pas s'adresser de nouveau à ces hommes qui, avec une libéralité que l'on voit rarement, ont aidé l'entreprise dans ses premières et plus grandes difficultés; ils ont fait largement leur part, et nous leur devons une bonne partie des bons résultats obtenus. Il serait inutile aussi de s'adresser au grand public, car les individus, quand on leur demande de l'aide pécuniaire, répondent qu'ils n'ont pas les moyens. Il serait également impossible de demander des contributions aux populations des villages et arrondissements voisins, car cette question n'est pas encore très claire pour le public en général; il faudrait d'abord produire des preuves si évidentes de l'utilité de la piscifacture qu'elles ne laisseraient plus de doutes ni d'opposition, et on n'y parviendra pas tant que l'établissement sera dans son état actuel. Puisque la pêche quotidienne est d'une importance aussi énorme et puisque l'on ne doit plus s'attendre à ce que les contributions volontaires et particulières soutiennent l'établissement à l'avenir, il est juste que le gouvernement vienne à notre secours en nous octroyant un crédit annuel suffisant pour nous permettre de faire marcher l'entreprise sans l'aide des particuliers, sauf celle qui peut nous venir des membres de sociétés. C'est ce que font la société de pêche et d'autres succursales. Si notre succursale a plus besoin de secours, c'est parce que ses opérations sont plus considérables. Dans son rapport annuel de 1884, page xi, la société de pêche dit à ce sujet: " Si ces expériences échouent, l'allocation sera probablement retirée dans cinq ans. Si elles réussissent, on voudra établir des piscifactures semblables dans d'autres localités, et comme aucun individu en particulier n'en retire avantage, mais que l'entreprise intéresse

tout le public, elle devra être sustentée par les fonds publics." Si, en disant *fonds publics*, la société veut parler exclusivement des subventions de l'Etat, je dois déclarer que je ne partage pas son opinion. Je connais les dispositions des habitants de la côte, et je suis convaincu que, dès qu'on aura démontré que l'augmentation du poisson est due aux opérations piscicoles, les différents arrondissements seront heureux de contribuer à l'exploitation des piscifactures nouvelles. Mais le gouvernement seul est en mesure de produire ces preuves. On dira peut-être que c'est trop attendre du gouvernement. Je vais donner un relevé comparatif entre les pêcheries à saumon et d'eau douce d'un côté, et le poisson quotidien et les pêcheries à homard de l'autre. Si ma mémoire ne fait pas défaut, la valeur du saumon est portée à 800,000 kroners par année, tandis que le produit de la pêche quotidienne est évalué à six millions et celui de la pêche au homard à un millon, soit sept millions de kroners par année. La pêche au saumon est faite principalement par les gens à l'aise, tandis que celle de tous les jours peut être appelée le pain quotidien des pauvres habitants de la côte. Il est vrai que le saumon constitue un article d'exportation de grande valeur, mais on peut en dire autant du homard. Quant à la consommation quotidienne, le saumon est un objet de luxe que l'on ne voit que sur la table du riche, tandis que la pêche quotidienne constitue une industrie qui, pour les habitants de la côte, est une affaire de nécessité première ; cette dernière a donc pour le pays une importance économique plus grande que la pêche au saumon, et puisque pendant nombre d'années on a accordé à celle-ci des sommes considérables (29,940 kroners en 1882), ce n'est pas trop exiger que de demander une subvention annuelle de 7 à 8,000 kroners pour la pêche quotidienne qui a été si négligée jusqu'ici.

G. M. DANNEVIG.

FLODEVIG, février 1889.

RAPPORT

DE

M. William Gunn, de Walkerton, Ont. et de M. G. McLeod, de New-Haven, N.-E.

NOMMÉS POUR FAIRE UNE ENQUÊTE SUR

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU HARENG

DANS

LA GRANDE-BRETAGNE ET LA HOLLANDE.

1889.

OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRES EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1889.

A Son Excellence le Très-honorable lord Stanley de Preston, C. P., G. C. B., etc., etc., etc., gouverneur général du Canada, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport spécial des délégués nommés en 1889 pour faire une enquête sur l'industrie de la pêche du hareng dans la Grande-Bretagne et la Hollande.

Le tout respectueusement soumis.

CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

OTTAWA, 1er février 1890.

INDEX.

A

Améliorations recommandées..... 71 à 89
Préparation 71, 74, 76, 77
Classification, marque et inspection..... 71, 80, 81, 82
Importation de tonneliers écossais..... 72
" videuses de hareng (filles) écossaises..... 73
Confection des barils..... 73, 74
Petits paquets..... 74
Nettoyage du hareng 75
Hareng non ouvert..... 76
Bloaters..... 77, 78
Kippers..... 78
Conserves..... 79
Hareng saur..... 78
Pêche maritime avec filets flottants..... 83
Primes 85
Pêche à la ligne de fond..... 86
Bateaux modèles du gouvernement..... 86
Lavage du hareng..... 87
Hareng employé comme engrais..... 87
Déchets..... 88
Conclusion 89

B

Barils..... 7, 29, 30, 31, 73, 74
Bateaux..... 20, 21
Bloaters..... 32, 33, 77

C

Classification, marque et inspection..... 18, 27, 28, 29, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 45 47, 49, 51, 53, 80, 81
Conserves de hareng..... 17, 19
Consommation du hareng en Canada 14, 15, 16

D

Détritus 66, 88

E

Ennemis du hareng..... 60, 61, 62
Exportation canadienne du hareng—Diminution de..... 8, 9, 10, 11, 12, 13
" allemande et hollandaise de hareng préparé en Ecosse..... 14

F

Frai..... 58, 59, 60

H

Hareng—Approvisionnement naturel du (dans la mer)..... 60, 61, 62
" en Ecosse—Développement de l'industrie de la pêche du..... 17, 18, 19, 50, 67, 68, 69
" canadien (vert)—Egal à celui de l'Ecosse..... 14
" disparition du, par suite de sa timidité..... 66
" industrie canadienne de la pêche du... ..... 68, 69
" lavage du..... 67, 87, 88
" migrations et mouvements du..... 64, 65, 82, 83
" préparé en plus petits paquets pour l'exportation..... 29
" propriétés médécinales du..... 14
" saur..... 78
" hollandais—Supériorité du..... 70, 71
" par les pêcheurs—Vente à l'enchère du..... 19 25

I

Importation du hareng par les Etats-Unis, de l'Allemagne et de la Hollande..... 13
Industrie de la pêche du hareng en Canada..... 68, 69
Inspection, classification et marque.... 18, 27, 28, 29, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 45, 47, 49, 51, 53, 80, 81

K

Kippers..... 35 78

L

Lavage du hareng..... 67
Législation et conseils de pêcheurs..... 27, 28, 41, 43, 44, 49, 51, 53, 60
Lettre d'envoi (du rapport)..... 3

M

Marque, classification et inspection... 18, 27, 28, 29, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 45, 47, 49, 51, 53, 80, 81
Méthode canadienne de préparation du hareng—Chambre des Communes, 1869 ..... 5, 6, 7, 14
Mouvements et migrations du hareng..... 64, 65, 82

P

Propriétés médicinales du hareng..... 14
Pêche au filet traînant..... 85
" aux rets—défendue pendant le jour.....
Préparation et salaison—Méthode de..... 5, 6, 7, 15, 27, 28, 42
Procédés améliorés des Suédois pour la préparation du hareng..... 50
Progrès de l'industrie de la pêche du hareng en Ecosse..... 17, 18, 19, 50, 67, 68, 69
Prohibition de la pêche au filet pendant le jour..... 65

R

Réexportation du hareng en plus petits paquets..... 31
Rendement des pêcheries de hareng en Canada..... 14, 15, 16
Rets et mailles..... 22, 23, 24, 25, 61, 62, 63

S

Saison réservée..... 67
Sel—Usage excessif du..... 7

T

Timidité du hareng..... 66

V

Vente à l'enchère du hareng par les pêcheurs..... 19, 20

LISTE DES GRAVURES.

PÊCHERIES DE HARENG EN ÉCOSSE.

En route pour la pêche au hareng ..... Frontispice.
Pêcheurs tendant leurs filets—Coucher du soleil 21
Retour vers le port—Point du jour 25
Nettoyage du hareng 27

WALKERTON, 2 décembre 1889.

L'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport que, conjointement avec M. M. G. McLeod, j'ai préparé à la suite de notre voyage en Europe, où nous avons été délégués, en vertu d'un arrêté du conseil du 27 juin dernier, nous enjoignant de nous transporter en Ecosse et en Hollande afin d'examiner et d'étudier les diverses méthodes employées pour la capture, la préparation et le paquage du hareng dans ces deux pays.

Ce rapport contient une quantité considérable de matière originale et d'extraits relatifs à tout ce qui se rapporte à l'industrie de la pêche du hareng; y compris une relation concise de son histoire et des difficultés qu'elle a dû surmonter; des discussions soulevées sur divers points de controverse et des décisions des commissaires nommés à plusieurs reprises par le gouvernement anglais pour étudier les importantes questions affectant cette industrie; tout cela ayant contribué à l'adoption des méthodes actuellement en usage dans la Grande-Bretagne pour la préparation, l'inspection et la marque du hareng et la surveillance de ces opérations, après les nombreuses difficultés que cette industrie a traversées, depuis son enfance jusqu'à ce jour.

Le vaste champ, couvert par le rapport ci-joint, s'explique autant par le désir que nous avons eu de montrer ce qui a été fait, dans les années passées, par la Grande-Bretagne pour établir l'industrie de la pêche du hareng, que par l'intention de répondre d'avance aux objections qui pourraient être présentées contre aucune amélioration suggérée dans cette branche de l'industrie des pêcheries canadiennes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. GUNN.

RAPPORT

SUR LES

Méthodes les plus approuvées pour la capture, la préparation et le paquage du Hareng

L'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—Nous, les délégués soussignés, nommés afin d'étudier les méthodes les plus approuvées pour la capture, la préparation et le paquage du hareng en Angleterre, en Ecosse et en Hollande, avons l'honneur de présenter le rapport suivant:

Conformément à vos instructions, nous nous sommes rendus de Québec à Liverpool le 11 juillet dernier, et nous avons poursuivis nos recherches à Liverpool, Londres, Great Yarmouth, Edimbourg, Glasgow, Loch Fyne, Inverness, Wick, Herdeen, Fraserburgh, Leith, Hambourg, Stettin, etc., etc.

Avant de donner les résultats de notre mission, il convient peut-être de considérer et de faire voir la nécessité qui existe actuellement et qui a existé depuis bon nombre d'années de faire une pareille enquête. La condition de l'industrie de la pêche du hareng dans les provinces maritimes en 1869 peut être jugée d'après les réponses faites aux questions soumises par un comité de la Chambre des Communes du Canada aux pêcheurs, armateurs, percepteurs des douanes, inspecteurs des pêcheries, gardiens de pêche et autres personnes possédant des connaissances pratiques, touchant les pêcheries maritimes et fluviales et l'inspection du poisson.

Voici la copie de la question n° 4 soumise par le dit comité:—

Veuillez donner les différentes manières de préparer et de paquer le poisson, et suggérer quelles améliorations pourraient, suivant vous, être apportées à son traitement et à sa préparation.

Réponses:—

Le maire Painchaud, Iles de la Madeleine:

"Le poisson est mal préparé. Cela dépend de ce que nos pêcheurs ne savent pas mieux faire. Les vieilles coutumes sont difficiles à changer. Sa préparation serait améliorée si l'inspection du poisson était compulsoire et se faisait avant de l'envoyer au marché."

J. W. Fox, percepteur, Iles de la Madeleine:

"A mon avis, de grandes améliorations sont nécessaires et devraient être introduites pour donner au poisson une meilleure réputation que celle dont il jouit actuellement. Cela ne pourra arriver que si le marchand donne plus d'encouragement au pêcheur produisant un article supérieur, et si le gouvernement accorde un prix annuel en prime au bateau ou navire rapportant la plus grande quantité et la meilleure qualité de poisson; il faudrait aussi construire de meilleures établissements pour le nettoyage et la préparation du poisson et apporter plus de soin au traitement, à l'ouverture et à la préparation de la morue, de même qu'à l'ouverture, à la salaison et à la préparation du hareng."

L'honorable J. Ferguson, sénateur, Bathurst:

"On devrait exiger des pêcheurs qu'ils salent et mettent le hareng dans la saumure aussitôt qu'il est retiré des filets. Actuellement le hareng est débarqué avant d'être ainsi traité, et restant de la sorte entre six et vingt-quatre heures sans voir le sel la qualité se trouve en conséquence détériorée."

M. Mathews, pêcheur, La Tête, N.-B. :

"Le hareng est salé, sans être pressé, dans des barriques ou barils en lui donnant environ un demi-boisseau de sel par baril. Quatre eu cinq jours après cette opération, on le paque de nouveau dans d'autres barils, mais serré cette fois, en plaçant alternativement un rang de hareng et une couche de sel, jusqu'à ce que le baril soit parfaitement plein (en employant à peu près la même quantité de sel que la première fois). Le baril est ensuite rempli de forte saumure."

M. Heney, pêcheur, Ile aux Chevreuils :

"Tout le hareng pris ici est traité à la saumure, qu'il soit salé en baril ou fumé."

M. Tory, Guysboro', pêcheur :

"On pourrait améliorer la préparation du poisson en y apportant plus de soin, et en le faisant inspecter et trier convenablement par des inspecteurs. Le poisson mal préparé ne trouverait plus d'acheteurs ; ceci forcerait les pêcheurs à donner plus de soin à sa préparation."

Le percepteur Tremain, Port-Hood :

"Tout le poisson ici est salé, séché ou préparé à la saumure. Je ne connais aucune amélioration possible *si ce n'est qu'on devrait apporter plus de soin à sa préparation.*"

Le percepteur Ruggles, West Port :

"Le hareng devrait tout être ouvert à l'aide du couteau *et rempli de sel ;* autrement on ne peut le préparer convenablement."

Le percepteur Ratchford, Parrsboro' :

"Aucune méthode de préparation généralement établie."

M. Gordon, anciennement marchand de poisson, Pictou :

"La pratique générale chez les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse est de plonger le poisson dans l'eau pendant plusieurs heures, et de l'exposer ainsi à l'action du soleil, dans la période la plus chaude de la saison, sous l'impression erronée qu'il est amélioré par l'extraction du sang.

"Le poisson quoique parfaitement bien préparé peut perdre en grande partie sa valeur, par l'usage de matériaux inconvenables pour le paquage ; et même lorsque les barils sont faits par des tonneliers habiles et avec les meilleurs matériaux possibles, s'ils ne sont pas embarqués et arrimés avec soin, ils seront tellement endommagés qu'il sera impossible d'y remédier plus tard."

C. C. Fox, percepteur, Bassin de Gaspé :

"Le poisson saumuré étant tout préparé par les pêcheurs eux-mêmes, on ne peut voir le contenu du baril ; et le système de leur faire des avances considérables, tel que généralement pratiqué dans les districts où l'on fait la pêche, pousse le marchand à accepter volontiers tout le poisson qu'il peut avoir afin de recouvrer ses créances, *sans se montrer difficile quant à la qualité.*"

Des recherches instituées l'hiver dernier parmi les marchands de gros et de détail ont établi le fait que le baril dont on se sert à présent dans les provinces maritimes est défectueux, qu'il n'est pas assez solide pour pouvoir résister aux assauts auxquels il est exposé lorsqu'il est transporté à de grandes distances sur les chemins de fer, et qu'en conséquence, dans la majorité des cas, quelque partie du jable se brise ou une douve est enfoncée ; cela permet l'écoulement de la saumure et produit une détérioration certaine et sérieuse du poisson, cette détérioration est accélérée et devient encore plus considérable lorsque le hareng n'a pas été ouvert, la décomposition et la putréfaction se produisant alors rapidement ; enfin dans les cas où le hareng a été convenablement vidé, la rouille qui survient après de tels accidents rend le poisson dur, amer et impropre à servir d'aliment. En Ecosse, nous avons appris qu'il y a quelques années des barils à hareng avaient été faits à la mécanique. Le capitaine Clarke, pour

qui nous avions une lettre du département, n'était pas à Glasgow pendant notre séjour en cette ville, mais nous avons obtenu du patron du steamer "McBrayne" sur le Loch Awe, des informations satisfaisantes concernant ces barils. Il avait eu le commandement d'un steamer sur la côte occidentale de l'Ecosse, et transportait de Glasgow à Stornaway et à d'autres ports pour des maisons engagées dans le commerce du hareng, des centaines de ces barils. Leur usage fut de courte durée, parce qu'on les trouva défectueux ; ils étaient trop faibles et pas assez étanches. Ils furent jugés tout à fait impropres au commerce, et on cessa complètement de s'en servir. Un autre défaut dans la préparation du hareng des provinces maritimes dont se plaignent les commerçants de détail et les acheteurs, c'est la quantité démesurée et inutile de sel dont on remplit trop fréquemment les barils, surtout lorsque le hareng n'est pas inspecté et marqué ; cet excès de sel détruit entièrement les propriétés nutritives du poisson et lui ôte toute valeur comme substance alimentaire. Un détaillant d'expérience a déclaré qu'une grande proportion du hareng des provinces d'en bas n'est pas mangeable. Cette enquête a établi le fait qu'un faible percentage seulement des barils de hareng parvient aux marchands de détail dans l'ouest en bon état, et que, de plus, cette mauvaise condition habituelle du hareng nuisait sérieusement au commerce de ce poisson, que la demande de cet article diminuait rapidement et qu'il allait infailliblement disparaître sur les marchés de l'ouest. Ceci s'est produit jusque dans le Minnesota, aux Etats-Unis ; un citoyen important de cet Etat nous a informés à Edimbourg qu'une grande partie du hareng qui y arrive des provinces maritimes n'est pas propre à la nourriture humaine, et que, si le hareng du Labrador était aussi bien traité et paqué que celui d'Ecosse, on en ferait une demande considérable non seulement dans le Minnesota, mais encore dans les autres Etats de l'ouest.

Un pêcheur intelligent du Nouveau-Brunswick, écrivant à la date du 17 mai 1889, disait :—

"Notre poisson est préparé d'une manière honteuse. La plupart de nos pêcheurs emploient plus de sel qu'il n'en faut. Cela est fait en partie pour frauder l'acheteur et en partie par une insouciante négligence. Le poisson demeure si longtemps hors de l'eau sans être mis dans le sel qu'il est impossible de le préparer convenablement. Ensuite les pêcheurs jettent assez de sel dans le baril pour le remplir à moitié, croyant à tort que le dommage causé ainsi au poisson pourra être réparé et qu'il finira par être en bon état. Nos barils sont faits à bon marché—45 centins pour les barils et 25 pour les demi-barils. Le bois dont on se sert est de pauvre qualité—les douves sont trop minces et les cercles défectueux. Le commerce du hareng est peu lucratif pour le pêcheur honnête, parce que le poisson de mauvaise qualité se vend le même prix que le bon. C'est ce qui fait que le pêcheur est aussi insoucieux. Nous avons paqué l'an dernier (1888) une certaine quantité de poisson bien nettoyé et lavé, de bonne qualité et très frais, 100 lbs par demi-baril, avec un demi-boisseau de sel pour chacun, et nous n'avons obtenu que 5 centins de plus par baril que ceux dont le poisson était mauvais. En somme le pêcheur ne reçoit pas d'encouragement. Le marchand de poisson achète du pêcheur par gros barils, il met ensuite son hareng en demi-barils, gagnant ainsi sur la quantité, de sorte que le consommateur est volé à droite et à gauche".

Une personne de la Nouvelle-Ecosse qui possède une grande expérience dans le commerce du hareng, tout en admettant virtuellement, dans une lettre du 26 avril 1889, le fragilité du baril à hareng dont on se sert actuellement dans les provinces maritimes, croit, comme nous, qu'un peu plus de soin dans le maniement des barils sur les chemins de fer ferait cesser la plupart des dommages qui résultent du brisement des jables et des douves. Il ajoute : "Le baril peut être fait plus solide, si cela est jugé nécessaire."

Quant à l'usage excessif du sel, voici ce qu'il dit : "C'est un fait bien connu qu'il faut un boisseau et demi de sel pour saler et paquer un baril de hareng ; si on en emploie davantage, il y a nécessairement déficit dans le poids du poisson—vu que le baril dont on se sert ordinairement pour exporter cet article est de grandeur à contenir cette quantité et pas plus—et si, comme on le représente, on emploie dans certains

cas assez de sel pour le paquage de deux ou trois barils de harengs, il est évident que le baril ne peut pas contenir le poids voulu de poisson. Ainsi, le baril à hareng ordinaire, tel que voulu par la loi, ne contient que trois boisseaux et demi, et si, après en avoir retiré le hareng, il y reste encore assez de sel pour la préparation d'un baril ou plus, il est clair qu'il avait été rempli de sel au quart ou même davantage, qu'en conséquence, il ne pouvait contenir la quantité de poisson que la loi exige, et qu'il y a là quelque chose de frauduleux ".

Relativement à la couleur de la saumure, et à la mauvaise odeur dont les détaillants et les consommateurs ne se plaignent que trop souvent, la même personne dit : " D'abord, si, par suite de négligence, le poisson n'est qu'imparfaitement ou à moitié lavé avant d'être salé, le sang qu'il contenait encore sort après la salaison et donne à la saumure une couleur foncée ; puis, si le hareng n'est pas salé convenablement, ou s'il n'a pas reçu assez de sel, il commencera bientôt à se gâter et émettra une odeur désagréable. On découvre ceci promptement, toutefois, en goûtant le poisson, ou encore en en brisant un, on voit alors que l'os est affecté et le hareng n'est plus mangeable.

Mais on peut éviter tout cela en donnant l'attention convenable aux premières manipulations du poisson, en le lavant soigneusement et en lui donnant assez de sel pour le saumurer parfaitement. Il faut éviter l'emploi d'une trop forte quantité de sel, car elle aurait l'effet de dessécher le poisson et détruirait ses qualités nutritives dans une mesure très appréciable.

Sur le traitement du hareng, en général, la même personne s'exprime ainsi : "Il est certain qu'on devrait apporter tout le soin possible à la préparation convenable du poisson et que chaque effort fait dans ce but est louable et digne de considération. Si nous pouvions instruire notre population et la mettre en état d'exécuter les différentes opérations qu'exige la préparation du poisson pour le marché, la chose serait importante. Mais nos pêcheurs ont beaucoup à apprendre, et il est presque impossible de leur faire comprendre cela ; cependant, j'espère que bientôt des efforts plus heureux seront tentés pour les instruire, car notre système de traitement du poisson a été trouvé très défectueux, et il est inutile de vouloir le nier."

Une grande maison de gros, de l'ouest d'Ontario, dans une lettre du 17 avril 1889, exprime le désir et l'espoir qu'un baril plus solide sera introduit dans le commerce, et que le hareng du Labrador et des autres pêcheries sera à l'avenir convenablement vidé et traité avant d'être paqué.

De ce qui précède il appert évidemment que la préparation du hareng dans les provinces maritimes est faite avec une grande négligence et qu'elle est imparfaite, mal entendue et inefficace. Si l'on considère les efforts si énergiques que font actuellement et depuis plusieurs années les nations de l'Europe intéressées à la pêche du hareng pour pousser ce produit sur tous les marchés, nous ne devons pas être étonnés de voir que nos exportations du hareng aient sérieusement diminué pendant les trois années dernières, comme le démontre clairement le tableau suivant des exportations pour 1885, 1886, 1887 et 1888 :—

TABLEAU GÉNÉRAL de la quantité et de la valeur de l'exportation du hareng saumuré de la Puissance du Canada pendant les années qui suivent:—

1885.

Articles et pays de destination.	Provinces faisant l'exportation.	Produits du Canada.		Produits d'autres pays que le Canada.		Exportation totale, produits du Canada ou non.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		Barils.	$	Barils.	$	Barils.	$
Grande-Bretagne	Québec	27	75	.....	.....	27	75
	Nouvelle-Ecosse.	19	76	.....	.....	19	76
	N.-Brunswick	346	806	.....	.....	346	806
		392	957	.....	.....	392	957
Etats-Unis	Ontario	10	40	1	7	11	47
	Québec	11,376	28,671	1,102	6,278	12,478	34,949
	Nouvelle-Ecosse.	66,511	200,594	.....	.....	66,511	200,594
	N.-Brunswick	20,488	61,200	.....	.....	20,488	61,200
	Ile du P.-E	5	29	.....	.....	5	29
		98,390	290,534	1,103	6,285	99,493	296,819
Terreneuve	Québec	57	117	.....	.....	57	117
	Ile du P.-E	.....	.....	124	496	124	496
		57	117	124	496	181	613
Indes O. Anglaises	Québec	329	680	.....	.....	329	680
	Nouvelle-Ecosse.	30,084	101,436	.....	.....	30,084	101,436
	N.-Brunswick	1,182	2,908	.....	.....	1,182	2,908
	Ile du P.-E	2	7	.....	.....	2	7
		31,597	105,031	.....	.....	31,597	105,031
Indes O. Espagnoles	Nouvelle-Ecosse.	14,820	49,431	.....	.....	14,820	49,431
Indes O. Danoises	do	1,285	4,499	.....	.....	1,285	4,499
Indes O. Françaises	do	1,589	5,318	.....	.....	1,589	5,318
Guyane Anglaise	do	2,997	7,322	.....	.....	2,997	7,322
Allemagne	do	7	20	.....	.....	7	20
Portugal	do	5	20	.....	.....	5	20
Brésil	do	10	50	.....	.....	10	50
Madère	do	20	90	.....	.....	20	90
Total	Ontario	10	40	1	7	11	47
	Québec	11,789	29,543	1,102	6,278	12,891	35,821
	Nouvelle-Ecosse.	117,347	368,856	.....	.....	117,347	368,856
	N.-Brunswick	22,016	64,914	.....	.....	22,016	64,914
	Ile du P.-E	7	36	124	496	131	532
		151,169	463,389	1,227	6,781	152,396	470,170

TABLEAU GÉNÉRAL de la quantité et de la valeur de l'exportation du hareng saumuré, etc.—*Suite.*

1886.

Articles et pays de destination.	Provinces faisant l'exportation.	Produits du Canada.		Produits d'autres pays que le Canada.		Exportation totale, produits du Canada ou non.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		Barils.	$	Barils.	$	Barils.	$
Grande-Bretagne	Québec	113	440	.....	.....	113	440
	Nouvelle-Ecosse.	275	999	.....	.....	275	999
		388	1,439	.....	.....	388	1,439
Etats-Unis	Québec	632	1,959	4	16	636	1,975
	Nouvelle-Ecosse.	18,236	50,085	.....	.....	18,236	50,085
	N.-Brunswick	9,423	26,096	.....	.....	9,423	26,096
	Ile du P.-E.	8	32	.....	.....	8	32
		28,299	78,172	4	16	28,303	78,188
Allemagne	Nouvelle-Ecosse.	75	225	.....	.....	75	225
Portugal	do	100	230	.....	.....	100	230
Indes O. Anglaises	Québec	55	112	.....	.....	55	112
	Nouvelle-Ecosse.	23,593	72,392	225	572	23,818	72,964
	N.-Brunswick	8	24	.....	.....	8	24
		23,656	72,528	225	572	23,881	73,100
Indes O. Espagnoles	Nouvelle-Ecosse.	12,501	37,166	150	450	12,651	37,616
Indes O. Françaises	do	632	1,353	.....	.....	632	1,353
Indes O. Danoises	do	1,089	3,272	.....	.....	1,089	3,272
Guyane Anglaise	do	2,205	7,559	.....	.....	2,205	7,559
	N.-Brunswick	150	413	.....	.....	150	413
		2,355	7,972	.....	.....	2,355	7,972
Brésil	Nouvelle-Ecosse.	5	10	.....	.....	5	10
Terreneuve	Québec	1	4	.....	.....	1	4
	Nouvelle-Ecosse.	109	127	.....	.....	109	127
	Ile du P.-E.	20	20	101	305	121	325
		130	151	101	305	231	456
St. Pierre	Nouvelle-Ecosse.	16	52	.....	.....	16	52
Madère	do	10	35	.....	.....	10	35
Total	Québec	801	2,515	4	16	805	2,531
	Nouvelle-Ecosse.	58,846	173,505	375	1,022	59,221	174,527
	N.-Brunswick	9,581	26,533	.....	.....	9,581	26,533
	Ile du P.-E.	28	52	101	305	129	357
		69,256	202,605	480	1,343	69,736	203,948

TABLEAU GÉNÉRAL de la quantité et de la valeur de l'exportation du hareng saumuré, etc.—*Suite.*

1887.

ARTICLES ET PAYS DE DESTINATION.	PROVINCES FAISANT L'XPORTATION.	PRODUITS DU CANADA.		PRODUITS D'AUTRES PAYS QUE LE CANADA.		EXPORTATION TOTALE, PRODUITS DU CANADA OU NON.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		Barils.	$	Barils.	$	Barils.	$
Etats-Unis	Québec	1	4	.....	.....	1	4
	Ontario	1,645	3,365	100	500	1,745	3,865
	Québec	1,413	4,854	260	930	1,673	5,784
	Nouvelle-Ecosse	20,310	72,971	827	3,314	21,137	76,285
	N.-Brunswick	10,017	34,849	.....	.....	10,017	34,849
	Col. Anglaise	1	8	.....	.....	1	8
	Ile du P.-E	.....	3	.....	.....	.....	3
		33,386	116,050	1,187	4,744	34,573	120,794
France	Nouvelle-Ecosse	45	135	.....	.....	45	135
Indes O. Anglaises	Québec	57	139	.....	.....	57	139
	Nouvelle-Ecosse	21,024	80,777	100	216	21,124	80,993
	N.-Brunswick	38	133	.....	.....	38	133
		21,119	81,049	100	216	21,219	81,265
Indes O. Espagnoles	Nouvelle-Ecosse.	10,787	32,858	.....	.....	10,787	32,858
Indes O. Françaises	do	291	1,013	.....	.....	291	1,013
Indes O. Danoises	do	822	2,804	.....	.....	822	2,804
Guyane Anglaise	do	2,389	8,502	.....	.....	2,389	8,502
Terreneuve	Québec	576	2,041	256	512	832	2,553
	Nouvelle-Ecosse	26	56	.....	.....	26	56
	Ile du P.-E	110	310	.....	.....	110	310
		712	2,407	256	512	968	2,919
P. Portugaises en Afrique	Nouvelle-Ecosse.	40	188	.....	.....	40	188
Total	Ontario	1,645	3,365	100	500	1,745	3,865
	Québec	2,047	7,038	516	1,442	2,563	8,480
	Nouvelle-Ecosse	55,734	199,304	927	3,530	56,661	202,834
	N.-Brunswick	10,055	34,982	.....	.....	10,055	34,982
	Col.-Anglaise	1	8	.....	.....	1	8
	I. du P.-E	110	313	.....	.....	110	313
		69,592	245,010	1,543	5,472	71,135	250,482

TABLEAU GÉNÉRAL de la quantité et de la valeur de l'exportation du hareng saumuré, etc.—*Suite.*

1888.

ARTICLES ET PAYS DE DESTINATION.	PROVINCES FAISANT L'EXPORTATION.	PRODUITS DU CANADA.		PRODUITS D'AUTRES PAYS QUE LE CANADA.		EXPORTATION TOTALE, PRODUITS DU CANADA OU NON.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		Barils.	$	Barils.	$	Barils.	$
Grande-Bretagne	Québec	222	905	.....	.....	222	905
	Nouvelle-Ecosse.	17	74	.....	.....	17	74
		239	979	.....	.....	239	979
Etats-Unis	Ontario	25	120	.....	.....	25	120
	Québec	617	2,406	.....	.....	617	2,406
	Nouvelle-Ecosse.	32,151	117,227	5,182	11,969	37,333	129,196
	N.-Brunswick	2,525	8,164	.....	.....	2,525	8,164
	Ile du P.-E	71	347	.....	.....	71	347
		35,389	128,264	5,182	11,969	40,571	140,233
Indes O. Anglaises	Québec	18	45	.....	.....	18	45
	Nouvelle-Ecosse.	26,164	104,744	.....	.....	26,164	104,744
	N.-Brunswick	59	161	.....	.....	59	161
		26,241	104,950	.....	.....	26,241	104,950
Indes O. Espagnoles	Nouvelle-Ecosse.	12,955	49,189	324	1,371	13,279	50,560
Indes Françaises	do	292	1,071	.....	.....	292	1,071
Indes Danoises	do	682	2,698	.....	.....	682	2,698
Guyane Anglaise	do	2,711	9,053	.....	.....	2,711	9,053
Terreneuve	do	.....	.....	3	13	3	13
	Ile du P.-E.	410	1,290	.....	.....	410	1,290
		410	1,290	3	13	413	1,303
St. Pierre	Nouvelle-Ecosse.	81	122	.....	.....	81	122
E.-U. de la Colombie	do	68	404	.....	.....	68	404
P. Portugaises en Afrique	do	234	926	.....	.....	234	926
Total	Ontario	25	120	.....	.....	25	120
	Québec	857	3,556	.....	.....	857	3,356
	Nouvelle-Ecosse.	75,355	285,508	5,509	13,353	80,864	298,861
	N.-Brunswick	2,584	8,326	.....	.....	2,584	8,325
	Ile du P.-E	481	1,637	.....	.....	481	1,637
		79,302	298,946	5,509	13,353	84,811	312,299

TABLEAU GÉNÉRAL de la quantité et de la valeur de l'exportation du hareng saumuré.—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

ANNÉES.	PRODUITS DU CANADA.		PRODUITS D'AUTRES PAYS QUE LE CANADA.		EXPORTATION TOTALE, PRODUITS DU CANADA OU NON.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	Barils.	$	Barils.	$	Barils.	$
1885	151,169	463,389	1,227	6,781	152,396	470,170
1886	69,256	202,605	480	1,343	69,736	203,948
1887	69,592	245,010	1,543	5,472	71,135	250,482
1888	79,302	298,946	5,509	13,353	84,811	312,299

D'après ce tableau il appert que l'exportation totale de hareng, du Canada, a été :—

	Barils
En 1885	152,396
1886	69,736
1887	71,135
1888	84,811

Ce qui donne les diminutions suivantes, depuis 1886 :—

	Barils
En 1886	82,660
1887	81,261
1888	67,585

Le décroissement de notre exportation de hareng pour les années indiquées ci-dessus se fait observer surtout dans—deux des pays où nous exportons—les États-Unis et les Indes Occidentales anglaises.

Nos exportations de hareng aux États-Unis étaient :—

	Barils
En 1885	99,493
1886	28,302
1887	34,573
1888	40,571

Nos exportations aux Indes Occidentales anglaises étaient :—

	Barils
En 1885	31,397
1886	23,881
1887	21,219
1888	26,241

Le fait significatif que, dans ces deux pays, la diminution soudaine de nos exportations de hareng s'est produite en 1886, démontre que ce déclin, quant aux États-Unis, ne doit pas être attribué entièrement, et peut-être pas même dans une mesure perceptible, aux changements du tarif des douanes dans ce pays. Alors à quelles autres causes pouvons-nous attribuer ce décroissement soudain et permanent de nos exportations ? Deux causes peuvent l'expliquer. Il est possible que la qualité de notre hareng, en 1885, ait été exceptionnellement mauvaise, et que ceci arrivant juste au moment où le commerce du hareng avec la Hollande s'établissait, a pu contribuer en bonne partie à diminuer notre propre commerce en cet article avec les États-Unis. L'importation du hareng aux États-Unis, en 1886, de l'Allemagne et de la Hollande, a excédé la diminution de nos exportations en aucune année depuis 1885.

Un fait remarquable et digne d'attirer l'attention de nos pêcheurs et marchands canadiens, c'est que presque tout le hareng exporté de l'Allemagne et de la Hollande se compose des meilleures qualités de hareng préparé en Écosse, qu'on retire des gros barils écossais et qu'on paque artistiquement, après l'avoir choisi avec le plus grand soin, dans de jolis petits barils de fantaisie contenant la huitième ou la seizième partie d'un gros baril d'Écosse. Donc, si nous avons raison de croire que les causes que nous venons de mentionner ont contribué à diminuer nos exportations, il nous serait possible de remédier au mal—d'abord en fournissant une meilleure qualité de hareng, et ensuite en nous efforçant de satisfaire à la demande croissante des États-Unis et de quelques parties du Canada, pour l'article désigné sous le nom de hareng hollandais.

Mais outre cela, en fournissant un article égal au hareng écossais, la consommation de ce poisson dans les provinces intérieures du Canada pourrait être grandement augmentée. C'est un fait bien connu que toute population vivant dans l'intérieur des terres loin de la mer a un goût prononcé pour le hareng salé si elle peut l'avoir de bonne qualité. Toute personne, à peu d'exceptions près, aime à manger de temps à autre un bon hareng salé, surtout en hiver. On nous citait en Écosse un médecin d'un grand savoir et de beaucoup d'expérience qui conseillait à ses patients de manger chaque matin un hareng salé, non pas seulement comme article de diète nutritive, mais comme produisant un effet surprenant sur l'état sanitaire du consommateur, et parce qu'il agissait sur l'organisme de quelque manière inconnue et salutaire dont il était certain, quoiqu'il ne pût l'expliquer. Dans un essai sur le hareng en 1872, le Dr John Silvis Dodds, d'Angleterre, disait: "Le hareng a des propriétés hautement médicinales, c'est un excellent aliment en temps d'épidémies". Il recommandait aussi l'huile de hareng comme "un remède très utile contre les crampes et les convulsions". L'importance du commerce du hareng en Europe prouve que la demande de ce poisson est universelle parmi toutes les nations, et l'approvisionnement inépuisable que la mer contient dans son sein, tend à démontrer, d'une manière tout à fait remarquable, la sage et généreuse munificence et la bonté infinie du Créateur. Quant à la valeur du hareng, lorsqu'il est sain, comme substance alimentaire, il suffit de considérer la santé robuste et la longivité des paysans de l'Écosse, de l'Irlande et d'autres contrées continentales, qui ont l'habitude de s'en nourrir en grande partie, pour s'en convaincre.

La valeur du poisson pris en Canada, en 1888, était de $17,418,510; il en a été exporté pour une valeur de $7,793,183, ce qui a laissé pour la consommation intérieure $9,625,327, c'est-à-dire la plus forte partie de la capture entière, en y comprenant le produit des pêcheries en eau douce de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie Anglaise. On peut prédire avec certitude que si notre hareng était aussi soigneusement préparé que celui de l'Europe, presque tout le produit de cette pêche dans les provinces maritimes serait consommé en Canada et qu'il n'en resterait qu'une faible proportion pour les Etats-Unis et les Indes Occidentales; les pêcheurs obtiendraient ainsi de meilleurs prix sur un marché qui serait à leur porte.

D'après tout ce que nous avons vu et appris touchant cette matière, nous sommes persuadés que notre hareng sur la côte de l'Atlantique est égal et même supérieur au hareng de l'Europe, sans excepter même celui de la côte occidentale de l'Ecosse, et que tout ce qui nous manque est l'habileté nécessaire pour le préparer et le paquer d'après les méthodes européennes. La chose est tout à fait possible si notre population a la volonté de s'instruire et d'adopter ces méthodes. La dissémination des connaissances, une ferme détermination et de bonnes dispositions à s'instruire, un effort intelligent, patriotique et universel de la part de tous les intéressés, des pêcheurs, des marchands et des consommateurs, de la presse, de la population entière et de notre législature nous feraient arriver à cet état, et notre hareng canadien, qui constitue un élément si important de nos industries nationales et de notre commerce, serait mis sur un pied tel qu'il n'aurait pas de supérieur au monde, pour la qualité du moins.

La tableau suivant, compilé d'après les Rapports des Pêcheries, indique la quantité et la valeur de la pêche dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-

Brunswick, de Québec et de l'Ile du Prince-Edouard pendant les années 1886, 1887 et 1888; la quantité et la valeur respectives du hareng saumuré, fumé et gelé préparé pour le marché dans les diverses provinces, ainsi que les noms des principaux fonds de pêche.

Par les documents annexés à ce tableau on verra que les pêcheurs obtiennent des prix bien peu élevés pour le hareng, et qu'avec le système actuel, les marchands ne croient pas être en état de hausser les prix. Alex. Cormier, commerçant et agriculteur d'Amherst, Iles de la Madeleine, répondait à une des questions envoyées par le comité de la Chambre des Communes en 1869, en disant que, dans sa localité, le hareng frais se vendait alors un schelling les 200 livres. Le pêcheur canadien reçoit beaucoup moins pour son hareng que son confrère d'Angleterre et d'Ecosse. Si l'industrie de la pêche du hareng en Canada était placée sur une base convenable, le pêcheur serait assuré d'un prix plus élevé pour son poisson, et le marchand pourrait aussi le vendre plus cher et ses profits seraient beaucoup plus certains.

TABLEAU STATISTIQUE des pêcheries du hareng dans les Provinces Maritimes, compilé daprès les rapports officiels des pêcheries.

—	1886.		1887.		1888.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$		$		$
NOUVELLE-ÉCOSSE.						
Salé ou saumuré.... Brls.	155,750	623,000	181,146	815,157	175,285	701,140
Frais, gelé..... Lbs.	260,700	10,428	Pas de rapport.		3,120	312
Fumé.....Boîtes	36,761	9,190	85,910	21,477	33,000	8,250
		642,618		836,634		709,702
NOUVEAU-BRUNSWICK.						
Salé..... ..... Brls.	95,180	380,720	82,819	372,685	95,225	380,900
Gelé..... .... Lbs.	21,023,300	126,139	21,986,700	109,933	22,305,500	133,833
Fumé. ....Boîtes	1,081,384	270,346	1,478,996	369,749	1,448,250	362,062
		777,205		852,367		876,795
ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.						
Salé..... Brls.	43,204	129,612	38,874	174,933	32,883	131,532
QUÉBEC.						
Salé . .....Brls.	18,560	74,240	18,938	85,221	16,807	67,228
Fumé.....Boîtes	7,560	1,890	9,762	2,440	8,640	2,160
		76,130		87,661		69,388
Total de la valeur.....	.....	1,615,565	.....	1,951,595	.....	1,787,417

RÉCAPITULATION DE LA CAPTURE.

HARENG SALÉ—Barils.

—	1886.	1887.	1888.	
Nouvelle-Ecosse	155,750	181,146	175,285	
Nouveau-Brunswick	95,180	82,819	95,225	Valeur, $4.
Ile du Prince-Edouard	43,204	38,874	32,883	
Québec	18,560	18,938	16,807	
Totaux	312,694	321,677	320,200	954,671

HARENG FUMÉ—Boîtes.

Nouvelle-Ecosse	36,761	85,910	33,000	
Nouveau-Brunswick	1,081,384	1,478,996	1,448,250	Valeur, 25 cts.
Québec	7,560	9,762	8,640	par boîte.
Totaux	1,025,705	1,574,668	1,489,890	4,190,263

HARENG GELÉ—Livres.

Nouvelle-Ecosse	260,700	.....	3,120	
Nouveau-Brunswick	21,023,300	21,986,700	22,305,500	
Totaux	21,284,000	21,986,700	22,308,620	

La plus grande partie du hareng fumé vient du Nouveau-Brunswick, et il en est de même pour le hareng frais gelé.

Le hareng fumé et gelé est presque tout pris dans le comté de Charlotte.

FONDS DE PÊCHE.

Dans la Nouvelle-Ecosse les principaux fonds de pêche se trouvent à Digby, à Yarmouth, au détroit de Canso, à Guysboro', et sur toute la côte de l'île du Cap-Breton.

Au Nouveau-Brunswrick on les trouve à la baie de Passamaquoddy, à l'île du Grand Manan, à la baie des Chaleurs, en face de Caraquet, dans la partie nord-est du comté de Gloucester et dans le détroit de Northumberland.

Dans la province de Québec: au Labrador et sur les côtes des îles de la Madeleine.

MARCHÉS PRINCIPAUX.

Le Canada et les Indes Occidentales.

PRIX DE VENTE.

Le hareng salé est généralement acheté des pêcheurs, qui le vendent au baril au sortir des réservoirs ou cuves.

Le prix moyen payé aux pêcheurs est de $2 par baril, mais il varie beaucoup suivant les circonstances.

(*Extrait du Rapport de M. Bertram, inspecteur des pêcheries, pour l'année* 1887.)

HARENG.

"Quoique la pêche du hareng, dans certaines localités, n'ait pas été abondante cette année, le total de la capture de ce poisson, qui constitue une des plus anciennes

et des plus importantes branches de nos pêcheries, montre une augmentation satisfaisante de 6,199 barils sur la pêche de l'année dernière, avec une hausse de 12 pour 100 dans les prix courants du marché. L'industrie du "hareng fumé" n'a pas encore pris d'importance au Cap-Breton. Mais un nouveau procédé dans la préparation du hareng a été essayé cette année, je veux parler du poisson frais en conserves et mis en boîtes comme le saumon et le maquereau. Si, grâce à la qualité excellente et sans rivale du hareng d'été sur cette côte, l'expérience du hareng en conserves est bien acceuillie du public, une nouvelle ère de prospérité et de profit va luire sur la pêche du hareng le long des côtes de cette île. La meilleure qualité de hareng est pêchée sur nos côtes vers le milieu de la saison chaude; il est si gros et si gras que souvent il s'en perd beaucoup avant qu'on puisse le nettoyer et le saler. Si le harang mis en boîtes est bien reçu du public, une grande partie des pertes éprouvées jusqu'ici pourra être évitée à l'avenir."

(*Extrait du Rapport de l'inspecteur des pêcheries, Bertram, pour l'année* 1888.)

HARENG.

Cette pêche a été la principale de celles du Cap-Breton en 1888. Sauf deux ou trois minimes exceptions, elle a été rémunérative au point de compenser passablement la perte éprouvée dans d'autres branches des pêcheries. Que l'on considère la valeur du hareng comme un objet d'exportation profitable ou comme un des principaux articles alimentaires pour la consommation locale, la destruction insensée de milliers de barils de ce poisson sur les côtes de cette île, que les seineurs de maquereau, chaque année, rejettent mort dans la mer est une affaire qui affecte très gravement l'exploitation d'une des plus précieuses ressources naturelles de ce pays. On trouvera cette question plus amplement traitée dans ce rapport sous le titre de: Modes de pêche. Il me sera permis d'observer que le "hareng d'été" pris sur les côtes de cette île est supérieur en grosseur et en qualité à celui qu'on prend sur toute autre côte de l'Amérique du Nord. C'est une particularité qu'on n'observe qu'ici, mais elle ne manque jamais, et ce hareng se vend toujours deux ou trois piastres plus cher par baril, que tout autre hareng canadien. Il s'en suit que, comme il est porté au prix moyen dans les tableaux ci-annexés, il s'en faut de beaucoup que la véritable valeur courante de la capture y soit représentée.

HARENG EN CONSERVES.

Dans mon rapport de 1887 je parlais de ce procédé de préparation comme d'un premier essai qui, s'il était bien accueilli sur le marché, deviendrait bientôt une importante industrie parce qu'elle accroîtra la valeur des pêcheries de notre île. Je suis heureux de pouvoir constater que cette expérience a eu un heureux succès et que les promoteurs de cette nouvelle industrie ont vu leurs produits aceeptés avec empressement et à des prix rémunératifs. Encouragés par leur réussite de l'an dernier ils ont donné cette année plus d'extension à cette branche de leurs opérations, qu'ils regardent maintenant comme établie sur une base permanente.

Le développement et le progrès de l'industrie de la pêche du hareng en Ecosse prouve ce que peut faire une population entreprenante avec l'aide d'une sage législation et d'une surveillance gouvernementale judicieuse. Il y a eu dans l'histoire de cette industrie en Ecosse une période où elle se trouvait dans ce pays dans une aussi triste position qu'elle est à présent en Canada.

Dans l'ouvrage très intéressant qu'il a publié sur le hareng, en 1864, M. Mitchell parle des progrès surprenants de l'industrie de la pêche en Ecosse pendant les quatre-vingts ans précédents. Il s'exprime ainsi :—

"La pêche du hareng a fait des progrès aussi constants que rapides depuis l'année 1808, qui a vu l'établissement du Bureau des Pêcheries. En 1808 on a préparé en Ecosse 90,185 barils de hareng, et dans l'année qui s'est terminée en 1855 la quantité s'est élevée à 766,703 barils, outre le hareng pris et vendu à l'état frais, 130,759 barils, ce qui porte la quantité totale du hareng pêché en 1855 à 897,462 barils. L'augmentation énorme de cette pêche n'a pas peu contribué à l'accroisse-

ment de la richesse et de la population des côtes de l'Ecosse, et l'addition annuelle de la valeur du commerce du hareng doit avoir eu une grande et bienfaisante influence sur la prospérité, non seulement de ce dernier pays, mais de toutes les Iles Britanniques. Une somme de près d'un million sterling ajoutée chaque année à notre richesse nationale doit être extrêmement agréable à tout esprit patriotique. Le succès des entreprenants habitants des anciennes stations où l'on s'occupait de la préparation du hareng excita les efforts de ceux d'autres localités où l'on n'avait jamais jusqu'alors songé à ce genre de pêche. Bien que depuis des années on se fut livré à cette pêche dans la Clyde et la Firth of Forth, au large du comté de Berwick et dans certains comtés du nord, tels que ceux de Caithness et de Sutherland, ce n'est que depuis 1815 que des stations de pêche de hareng considérables ont été établies dans les comtés d'Aberdeen, de Banff, de Moray et de Ross; à Lassie Mouth, Port-Roy, Cullen, Portnockie, Findochtie, Portessie, Banff, Whitchills, Macduff, Gardenstowns, Roseherty, Piterlie, Fraserburgh, Peterhead, etc.; ces endroits sont devenus remarquables par l'excellente qualité du hareng qu'ils produisent, et cette industrie a grandement ajouté au nombre, à la richesse et à la prospérité des habitants.

"Le développement de la pêche du hareng dépend beaucoup de la demande pour l'exportation, et cette demande doit être cultivée avec soin, non seulement par ceux qui préparent le poisson, et que l'on peut considérer comme les fabricants de cet article de marchandise, mais par le gouvernement, qui au moyen d'une législation impartiale et juste doit protéger également les intérêts du pêcheur ou du consommateur local et ceux des marchands et des consommateurs à l'étranger. On savait depuis des siècles que le hareng existait en abondance sur les côtes de l'Ecosse; mais quand il se montrait en bancs considérables sa capture était peu profitable, attendu que la demande était limitée à la consommation locale simplement. Avant que le volume et la qualité spécifique et légale de l'article manufacturé—le baril de hareng bien préparé—fut établi comme étalon de marchandise commerciale, aucun marchand étranger ne pouvait acheter de hareng en Ecosse, car cette marchandise n'avait pas de forme ou de qualité légale et distinctement spécifique. Le préparateur ou vendeur pouvait dire: "Mes barils sont de toutes grandeurs, et de qualités et de prix différents"; mais le marchand étranger n'osait pas commander ou acheter de semblables marchandises; en conséquence, il achetait ailleurs du hareng de bonne qualité et mis dans des barils dont la contenance était légalement fixée, et bien qu'il dût payer beaucoup plus cher, il obtenait ce qu'il désirait en Hollande et dans d'autres pays qui peuvent fournir le hareng en aucune quantité si l'Ecosse est incapable de le faire.

"Avant l'adoption d'un système de législation convenable en Ecosse, et même quelque temps après l'inauguration de ce système, la demande à l'étranger était peu considérable; mais la confiance s'étant graduellement établie par des années d'expérience, et le commerce ayant été mis sur une base solide par des dispositions légales réglant la mesure et la qualité de l'article, le commerce fait du progrès et, selon toute apparence, il continuera à progresser et à s'étendre d'année en année. Afin de prouver la proportion de cette augmentation, je dirai qu'en 1812 la quantité totale du hareng exporté au continent était de 4,720 barils.

	Barils.
En 1815 elle s'élevait à	35,891
1840	82,515
1845	143,754
1850	257,108
1885	344,029

"Si quelque chose est nécessaire pour prouver qu'un étalon fixe et légal applicable à la quantité aussi bien qu'à la qualité est nécessaire pour assurer le succès, ce tableau est certainement suffisant. Mais nous avons encore une preuve plus directe, et plus convaincante; lorsque les paqueurs de l'Ecosse étaient sous l'impression que des barils de hareng de toute contenance et de toute qualité pourraient se vendre à

l'étranger et qu'ils persistèrent dans leurs efforts pour l'approvisionnement des marchés extérieurs, ces efforts furent infructueux, et la demande pour le hareng frais étant limitée, les prix étaient si bas que les pêcheurs n'ayant plus d'encouragement pour se livrer à leur occupation ordinaire, le commerce était presque nul et se faisait à perte.

" Une preuve additionnelle qu'un article de première nécessité, à un prix raisonnable, obtiendra toujours le rang qui lui appartient sur le marché, se voit dans le rapport des importations d'un des principaux ports d'importation du continent (Stettin) pendant une série d'années passées.

" Ci-suit la quantité de hareng blanc importé à Stettin en 1825, avec les pays de provenance :—

	Grande-Bretagne.	Hollande.	Danemark.	Norvège.
1825	18,160	4,295	1,960	6,758
1845	81,189	2,457	307	44,264
1850	116,538	568	470	12,507

" En 1885 la quantité de hareng écossais exporté à Stettin était de 160,572 barils, neuf fois la quantité exportée de ce pays en 1825, le double de l'exportation de 1845, et au delà d'un tiers plus élevée que celle de 1850. En 1855 l'exportation aux autres ports continentaux a été de 344,029 barils.

" Le nombre des bateaux employés à la pêche du hareng en Ecosse en 1856 était de 11,251 ; celui des pêcheurs, tonneliers, etc., de 91,139. Sur ces 91,139 personnes employées directement à la pêche, 39,266 étaient pêcheurs. Mais si nous ajoutons à cela le nombre de ceux qui y prennent part indirectement et qui en partagent les profits, savoir, les constructeurs de bateaux, voiliers, cordiers, mâteurs, sauniers, épiciers, rouliers, portefaix, armateurs, matelots et gens d'autres corps de métier, le total paraîtra tout à fait incroyable à ceux qui n'ont pas l'opportunité d'observer de près les bénéfices incalculables qui découlent pour une nation de l'état prospère d'une telle pêche. Elle donne de l'emploi aux classes industrieuses et ajoute un approvisionnement abondant d'une nourriture saine et peu coûteuse pour l'usage de la nombreuse population des Iles Britanniques.

" On peut juger de l'énorme importance du commerce qui dépend des pêcheries par le nombre de navires et d'hommes employés à l'importation du sel et du matériel de pêche ainsi qu'au transport du poisson sur les côtes et dans les ports anglais ou étrangers.

" Il serait difficile de donner une estimation correcte du capital employé par les préparateurs ou fabricants de poisson en Ecosse ; mais quand on sait qu'en 1855 il y avait 1,054 personnes s'occupant directement à acheter et à préparer le hareng pour le marché national et étranger, il est permis de supposer que le capital mis en circulation doit être très considérable, sans parler de l'argent que mettent encore en circulation ceux des marchands qui s'occupent presque exclusivement de l'achat du hareng tout préparé.

" Plus les articles manufacturés s'usent rapidement, plus les ouvriers qui les fabriquent ont d'occupation ; et comme les navires ou bateaux de pêche ne durent que quelques années, les filets encore moins longtemps, et que les barils ne sont généralement serviables que pendant une année, l'emploi continuel d'une forte partie des classes ouvrières à la production des matériaux nécessaires et à la fabrication de ces divers articles n'est pas un mince avantage pour la population ; de plus, de nombreuses cargaisons de cercles provenant des forêts de l'Angleterre, et de douves sortant de celles de l'Ecosse et de pays étrangers, trouvent une vente facile.

" Je pense qu'il est nécessaire d'attirer l'attention non seulement sur la vaste étendue, mais encore sur la grande importance des pêcheries de hareng, parce qu'elles prouvent combien la connaissance de l'histoire naturelle du hareng est liée à la prospérité de ces royaumes, car sans cette connaissance cette pêche importante court risque d'être anéantie."

Quoique le Canada ne puisse espérer voir le développement d'un commerce semblable à celui que les pêcheries de l'Ecosse ont créé, il y a cependant beaucoup à faire pour améliorer la condition actuelle de l'industrie de la pêche du hareng parmi nous, et nous devons être encouragés par l'exposé précédent de l'établissement et du progrès de ce commerce en Ecosse de 1808 à 1855. Et la pêche et la préparation du hareng ont encore fait de très grands progrès depuis 1855.

Mais, pour revenir au but et aux travaux de notre mission, nous dirons qu'immédiatement après notre arrivée en Angleterre nous nous présentâmes chez l'honorable Haut Commissaire du Canada à Londres, qui nous donna de nombreuses lettres d'introduction adressées à des préparateurs de poisson dans diverses parties de la Grande-Bretagne ; nous eûmes aussi une lettre du secrétaire de l'Intérieur pour le consul anglais, à Stettin, qui nous reçut parfaitement et nous donna toutes les informations possibles. M. Dundas, le consul anglais à Hambourg, nous montra aussi beaucoup d'égards, bien que nous n'eussions pas de lettre de recommandation auprès de lui. Dès que cela nous fut possible nous présentâmes notre lettre d'introduction au capitaine Graham, le secrétaire du Bureau des Pêcheries de l'Ecosse, qui nous reçut avec beaucoup d'urbanité, s'intéressa beaucoup aux objets de notre mission, et nous donna une lettre circulaire pour les officiers locaux des pêcheries de l'Ecosse entière. Tous les messieurs chez qui nous nous présentâmes se montrèrent courtois, empressés, et ne s'épargnèrent aucun trouble pour nous fournir tous les renseignements possibles, nous introduisant aux paqueurs, nous donnant beaucoup de leur temps, et nous aidant de toute manière à atteindre le but que nous nous proposions. De plus, nous trouvâmes les paqueurs et toutes les classes d'employés engagés dans le commerce du hareng, avec lesquels nous nous sommes trouvés en rapport, parfaitement disposés et toujours prêts à nous donner toutes les informations qu'il était en leur pouvoir de nous fournir.

La première grande station de pêche que nous avons visitée a été celle de Great Yarmouth, où la pêche du hareng est faite sur une grande échelle. Nous y arrivâmes dans un temps qui n'était pas la saison de la pêche du hareng proprement dite, car elle ne commence que vers le premier octobre. Un grand nombre des bateaux de classe inférieure étaient partis pour faire la pêche du hareng sur la côte orientale de l'Ecosse. Nous recueillîmes, toutefois, de nombreuses informations relatives à la pêche et à la préparation du hareng à Yarmouth des pêcheurs, des propriétaires de bateaux et des paqueurs de l'endroit. Nous fûmes témoins de l'arrivage du hareng par les trains de l'Ecosse. Ce hareng, bien mélangé avec le sel, est alors placé, sans y être aucunement pressé, dans des barils. A son arrivée sur le marché établi pour la vente du hareng, il est mis à l'enchère et vendu au plus offrant à tant par mesure ou lot de 13,000 poissons. Après avoir été compté, le hareng est rejeté dans les barils, disposé comme il l'était avant la vente, et expédié immédiatement et sans avoir été vidé, à Londres et dans les autres cités et villes adjacentes. Le mode de salaison du hareng est le même qu'on pratique en Ecosse, et le paquage est fait avec le plus grand soin. De fait, de nombreuses filles écossaises, expertes dans l'art de vider le poisson, descendent, en automne, de leur pays à Yarmouth, Lowestoft et autres villes de pêche de cette région, afin d'y travailler à vider et à saler le hareng. La plus grande partie du hareng pris à Yarmouth est vendu frais ou converti en *bloaters* et *kippers*, pour lesquels la demande est énorme et dont nous parlerons ailleurs.

Bateaux.

Le bateau de pêche en usage à Yarmouth est un lougre ponté, à trois mâts, de 35 à 60 ou 70 tonneaux, et portant voiles à bourcet, huniers, voiles d'artimon et de misaine et foc. Ils sont très solidement construits et peuvent tenir la mer presque par tous les temps. Ces navires sont pourvus de compartiments parfaitement étanches et solidement établis de chaque côté de la cale, à mi-longueur du vaisseau. Avant le départ pour la pêche, ces compartiments sont remplis de sel de la meilleure qualité. La plupart de ces navires ont à bord de petites machines à vapeur portatives

pour manœuvrer les voiles et retirer les filets. Ils vont pêcher à une distance considérable des côtes, vers le milieu de la Manche, ou le hareng est plus propre à être converti en *bloaters*. Ils portent un assortiment de 200 à 210 filets, mesurant entre 48 et 60 pieds de longueur et 30 pieds de hauteur. On n'emploie à la fois qu'une moitié de ces rets, tenant l'autre en réserve en cas de perte par suite de gros temps où d'accidents. Les mailles de ces filets sont de deux grandeurs différentes, l'une pour la pêche du gros hareng et l'autre pour le hareng de moindre taille. Le mode de pêche de ces bateaux est la pêche à filets dérivants, en haute mer; c'est la méthode ordinairement suivie pour la capture du hareng tout autour des Iles Britanniques, sauf dans quelques-uns des bras de mer et à leurs embouchures. Ces bateaux de Yarmouth mettent à la voile et partent du port par flottilles, et font la pêche à peu de distance l'un de l'autre. Ils restent en mer pendant plusieurs jours, quelquefois pendant une semaine ou même plus longtemps, suivant le temps qu'il fait, la température et la quantité de poisson prise. Récemment on a ajouté à ces flottilles un bateau portant des missionnaires pour le service et les exercices religieux, et un bateau-hôpital où les malades et les blessés peuvent recevoir des secours médicaux. Suivant la coutume généralement établie ailleurs, les filets sont "lancés" ou tendus au coucher du soleil, et levés au point du jour. A mesure qu'on lève les rêts on en secoue le poisson sur le pont, où il est immédiatement saupoudré de sel; puis à l'aide de pelles on le jette dans la cale, dont le plancher, disposé en plateforme, est assez élevé pour permettre au sang et aux autres saletés de dégoutter en dessous, en laissant le poisson net, ferme et en bon état. Au débarquement le hareng est vendu à l'enchère, comme il a déjà été dit, et revendu ensuite à l'état frais, salé ou converti en *bloaters* ou *kippers*; le hareng frais est généralement envoyé au marché de Londres.

Les bateaux et semaques employés à la pêche du hareng sur la côte méridionale de l'Angleterre, les bateaux hollandais (*busses*) et les galiotes françaises, en général, se ressemblent beaucoup par leur forme de construction, leur gréement seul offrant quelques légères différences,* tous ces navires étant destinés au même usage, la pêche en eau profonde au moyen de filets dérivants, à des distances considérables des côtes. Dans le nord de l'Angleterre, en Ecosse et en Irlande, les bateaux destinés à la pêche du hareng sont moins grands. Ce sont des bateaux forts, solides et résistants, ils tiennent bien la mer, leur tonnage est assez élevé, considérant leur longueur de quille; ils sont, de plus, faciles à manœuvrer. Sous certains rapports, quand au modèle, au gréement et à la coupe des voiles, les bateaux d'un port écossais diffèrent de ceux des autres ports; ceux d'un même port peuvent quelquefois se ressembler beaucoup, et sont tous de bons bateaux, tout à fait propres à ce genre de service, sans avoir beaucoup de symétrie de formes, tandis que dans d'autres ports, ils ont des lignes plus agréables et présentent une apparence beaucoup plus gracieuse. Tous, cependant, sont très bien adaptés au service auquel ils sont affectés dans les eaux tourmentées de la mer du Nord et du nord de l'Atlantique.

Les pêcheurs de certains ports, possédant des navires qu'ils croient plus en état de tenir la mer, passent pour plus audacieux que d'autres, parce qu'ils ne craignent pas de s'aventurer en haute mer par de gros temps. Un esprit naturellement plus hardi, et une forte dose de confiance dans les qualités supérieures de leurs navires peuvent leur inspirer cette audace. Le peu de distance ou l'accessibilité d'un port en cas de tempête, doit aussi, sans doute, compter pour quelque chose en ces cas. Voici la description d'un bateau de pêche de Wick, telle que prise par nous sur les lieux:

Les bateaux de Wick, employés à la pêche du hareng, sont aujourd'hui beaucoup plus grands qu'autrefois. Ils ont une longueur de quille de 40 à 60 pieds, avec étrave et étambot perpendiculaires ou à peu près; leur largeur moyenne, au maître-bau, est de 16½ à 18 pieds, et la cale a 7 ou 8 pieds de profondeur; la poupe est fortement arrondie, le bordage est fait à recouvrement, et le fond de cale est très bombé de même que l'avant et l'arrière du bateau. Ils sont tous pontés et pourvus d'une large écoutille s'ouvrant presque entièrement en arrière d'une ligne qui diviserait la lon-

gueur du navire en deux parties égales; ils ne sont pas vaigrés et portent tous un petit foc, une grande voile très large et une petite voile d'artimon. Le beaupré est mobile et peut être rentré et sorti quand il est nécessaire. Ce beaupré n'a pas d'étai, une simple sous-barbe formée d'une corde de chanvre est attachée à son extrémité libre, passe dans un croc à taquet fixé à la proue, immédiatement au-dessus de la ligne de flottaison et est ramenée à bord où elle est amarrée. L'écoute du foc est fixée au bout du beaupré, qui n'a pas d'étai.

La grande voile est une voile à bourcet dont l'écoute est attachée à un croc du côté du vent, à la proue. Elle n'est fixée au mât qu'au moyen d'un autre croc en fer dont la vergue est pourvue, et elle est bordée sur la hanche du bateau; il faut la descendre pour virer de bord et la hisser du côté opposé. L'espars a une longueur de 50 à 60 pieds. La pointe de la voile, tendue, dépasse la tête du mât, qui n'est appuyé ou supporté que par l'emplanture dans la cale et à l'ouverture pratiquée pour son passage dans le pont, où il est aussi soutenu. Lorsque l'équipage est occupé à pêcher, le mât est abaissé et repose appuyé sur un chandelier d'environ 10 pieds de hauteur qui s'élève en arrière de la grande écoutille. Il est descendu au moyen de l'appareil qui sert à hisser la grande voile et qui se compose d'une étague en fil de fer et d'un palan à double poulie. Pour hisser la grande voile, un des bouts de l'étague est attaché à la vergue à 12 pieds de son extrémité du côté du vent (la longueur de la vergue est d'environ 36 pieds), l'autre s'enroule à un pied de la tête du mât, sur un réa de fer auquel le palan est fixé par un bout tandis que l'autre est amarré à la lisse du bastingage, du côté du vent.

On se sert du même palan pour descendre le mât; alors on fixe le bout de l'étague à un croc placé à la proue, au côté d'où vient le vent, et le palan à un lien de fer placé immédiatement en arrière de la tête de l'étrave. En halant sur le palan, le mât est d'abord suffisamment incliné en avant pour permettre l'enlèvement des coins placés en arrière du mât pour le soutenir, puis on laisse filer le câble du palan, la tête du mât penche en avant, et le mât lui-même privé des supports qui le tenaient en place sur le pont, descend jusqu'à ce qu'il vienne s'appuyer sur le chandelier. Le mât est maintenu en place, dans le pont, par deux traverses s'étendant d'avant en arrière du bau en avant du mât à celui qui se trouve à l'avant de la grande écoutille. Quand on monte ou descend le mât, ces traverses l'empêchent de pencher de côté, et lorsqu'il est en place des blocs ou coins (mentionnés plus haut) disposés en travers de ces traverses l'empêchent de glisser en arrière. La voile de derrière ou d'artimon est aussi une voile a bourcet; elle est gréée comme la grande voile, mais son palan est fixé au mât, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de la descendre quand on vire de bord. Elle est très petite; le mât d'artimon est emplanté en arrière de l'écoutille, et la voile est bordée sur un boute-hors qui remplit le même office que le beaupré. Le mât est toujours descendu après que les filets ont été tendus dans la soirée, et remonté après qu'ils ont été retirés, le matin. Cela est nécessaire pour prévenir le roulis, et pour empêcher le bateau de trop dériver sous l'action du vent sur la mâture.

LE GOUVERNAIL.

Le gouvernail est toujours démonté pour la pêche ou quand le bateau est au port, l'étambot étant droit debout, le montage et le démontage sont des opérations faciles. Il est tenu en place par trois forts collets de fer solidement chevillés, des collets ou bandes correspondantes existent sur l'étambot. L'extrémité inférieure du gouvernail a une largeur d'environ 18 pouces; cette largeur diminue graduellement vers la tête, où elle n'est plus que de 12 pouces environ. La barre a environ 8 pieds de longueur, elle est mortaisée de manière à s'adapter à la tête du gouvernail. Chaque bateau a un équipage de 7 à 8 hommes et porte 40 à 50 rets ou filets.

FILETS ET MAILLES.

Avant de commencer à décrire le filet et la maille dont on se sert actuellement en Ecosse pour la pêche du hareng, il convient peut-être de transcrire ici ce que la

commission nommée par le gouvernement anglais, en 1878, pour faire un rapport sur l'industrie de la pêche du hareng en Ecosse, a dit à ce sujet. On verra ainsi que la question de la maille et de sa grandeur a été discutée à fond en ce pays. Nous sommes d'avis, et nous l'avons souvent exprimé aux pêcheurs et à d'autres personnes dans la Grande-Bretagne, que la maille actuellement en usage en Ecosse est trop petite, qu'elle cause la capture du jeune hareng avant sa maturité, et qu'elle laisse échapper le gros hareng. Chaque fois que nous avons vu du hareng récemment pris, nous avons été étonnés de la petitesse du poisson, ce qui ferait croire ou que le hareng a été entièrement pêché depuis des années, et qu'il ne reste plus que du petit poisson à prendre, vu que la maille, trop petite, ne peut permettre au gros hareng de s'y engager jusqu'aux ouïes et de s'y prendre. Les personnes âgées du nord de l'Ecosse savent toutes que le hareng pêché aujourd'hui n'égale pas en grosseur celui qu'on prenait il y a cinquante ans, et cela doit avoir une cause. Les pêcheurs écossais, cependant, entretiennent des idées très décidées à ce sujet et préfèrent unanimement la petite maille à hareng que la loi permet lorsque le filet est neuf—et celle qui naturellement, diminue toujours par l'action de l'eau sur la ficelle quand on fait usage du filet—surtout si elle est faite avec du coton.

Voici ce que dit la commission de 1878 à ce sujet :—

" Quelques-unes des raisons qui nous empêchent de recommander une saison réservée, nous portent également à ne pas adopter la suggestion qu'on nous a constamment faite, savoir, que la grandeur de la maille du filet à hareng devrait être réglée par la loi.

" Les témoins que nous avons examinés ont déclaré en maintes occasions que la maille actuelle des rets à hareng est trop petite, et qu'il serait plus sage de revenir à l'ancienne maille d'un pouce, de nœud à nœud. L'histoire de l'ancienne maille est curieuse. En 1868 il a été passé un acte déclarant illégale la capture du hareng dans toute partie de la Grande-Bretagne, avec aucun filet dont la maille avait moins d'un pouce de nœud à nœud. Cet acte est encore applicable à l'Ecosse, mais en pratique il ne peut être mis à exécution, parce que ses dispositions n'affectent que les eaux territoriales, et la plus forte partie du hareng n'est pas pêchée dans ces eaux. Dans la convention conclue avec le gouvernement français en 1883 et qui a été confirmée par un acte passé en Angleterre la même année, la même disposition a été introduite (article 28). Et tant que cette disposition est restée en vigeur il était indubitablement illégal pour toute pêcheur de se servir pour la pêche du hareng, d'aucun filet dont la maille était de moins d'un pouce. L'acte de la convention, toutefois, a été abrogé par l'Acte des Pêcheries Maritimes de 1868, et depuis cette date aucune loi relative à la grandeur de la maille n'a été mise en exécution parmi les pêcheurs de hareng en Ecosse.

" Il existe donc un précédent pour une loi concernant la maille du filet. La première objection qui se présente contre une telle loi c'est qu'elle ne pourrait être mise à exécution qu'à la suite d'une nouvelle convention, et qu'elle dépendrait ainsi de l'opinion de gouvernements étrangers. Mais, outre cette objection, il existe de graves raisons pour nous faire penser qu'il n'est pas expédient d'intervenir dans cette question. La loi à ce sujet a été passé afin d'empêcher la capture du poisson qui n'est pas encore en maturité. Le poisson dans cet état ne prend pas facilement le sel et ne vaut rien, en conséquence, pour le paqueur. Mais ce hareng, quoiqu'il n'ait pas atteint un parfait développement, se vend, il faut le remarquer, à un prix raisonnable sur le marché comme poisson frais, et fournit une quantité considérable de nourriture saine, surtout pour la population pauvre. A moins qu'il soit prouvé que la capture du poisson qui n'est pas encore parfaitement développé diminue celle du poisson adulte, nous pensons que la législature ne devrait pas se mêler de cette question.

" Il est vrai, toutefois, que beaucoup de pêcheurs sont d'avis (en 1878) qu'une maille plus large produirait réellement de meilleurs résultats que celle dont on se sert actuellement. Le gros hareng ne peut qu'imparfaitement s'engager dans cette petite maille, il parvient à se dégager du filet et se trouve perdu. Nous sommes portés à

croire que les pêcheurs se servent souvent d'une maille de trop petite dimension. Quelques-uns des plus intelligents sont du même avis, et donnent maintenant des ordres pour des filets à mailles plus larges, jusqu'à 33 à la verge, même. Mais il ne serait pas sage évidemment, dans l'interêt des pêcheurs, de les gêner en quoi que ce soit à ce sujet. Dans certaines circonstances il pourrait devenir nécessaire d'employer une autre maille afin d'épargner le jeune hareng. Depuis longtemps on a adopté ce moyen dans le cas du saumon, mais il serait difficile de justifier l'imposition d'une maille plus grande dans le seul but d'augmenter les profits immédiats des pêcheurs. Ce sont eux qui, à la longue, doivent être les meilleurs juges de la maille qui leur est plus profitable d'employer; et (sauf la protection des pêcheries) il ne peut y avoir de raison pour l'intervention de la législature.

"Il y a encore une autre raison qui milite contre toute intervention dans cette question. Un filet de coton, lorsqu'il sort de la fabrique, a la maille plus large que quand il a été mis à l'eau. La maille se rétrécit chaque fois que le filet est employé. La grosse ficelle se retire plus que la ficelle fine, et le fil de qualité inférieur plus que celui dont la qualité est bonne. Le filet du poids de 20 lbs, et de 32 mailles à la verge; celui de 16 lbs, et de 33 mailles à la verge; celui de 14 lbs, avec 34 mailles, et enfin celui de 13 lbs, avec 35 mailles à la verge, se rétrécissent à l'eau de telle sorte que leurs mailles arrivent à peu près à la même grandeur, ou à environ 36 mailles à la verge. Un pêcheur ignorant ce fait, et commandant un filet en fil assez gros, ou employant un fabricant qui lui ferait un article de qualité inférieure pourrait, sans s'en douter, se rendre coupable d'une infraction à la loi.

"Ce fait est d'une telle importance que beaucoup des témoins qui ont recommandé la réglementation de la grandeur de la maille, demandent l'application de la même loi dans les fabriques. Les fabricants, en général, ne s'y opposeraient pas, parce que la confection d'un filet à larges mailles leur est plus facile et les paie mieux que si les mailles sont plus étroites. Nous croyons, cependant, que le gouvernement de Sa Majesté hésiterait à établir un département spécial pour l'examen de tous les filets confectionnés dans chaque atelier".

Les filets en usage aujourd'hui (1889) dans la Grande-Bretagne sont faits de fil de coton, la maille a 2 pouces et quelquefois 2¼ pouces; ils ont 360 mailles de hauteur et 20 brasses de longueur, non montés. Un câble de têtière simple, en chanvre de manille d'environ 2¼ pouces (fabriqué expressément pour cet objet et qui n'est pas sujet à se mêler), court tout le long du filet, qui y est suspendu par de fortes attaches disposées de manière à laisser un espace de 5 pouces entre le filet et le câble. On place à chaque attache ou lien alternatif avant de les attacher au câble de tête, une pièce de liège ronde percée d'un trou pour y passer l'attache. Ces pièces de liège font flotter le câble de têtière vers la surface de l'eau, tandis que la partie inférieure du filet est entraînée vers le fond par des poids de pierre espacés de façon à ce qu'il y en ait 5 par chaque filet.

Avant de sortir du port les filets sont soigneusement disposés dans la cale du bateau, sous l'écoutille, le câble de tête est placé à quelque distance en arrière des poids de pierre empilés directement l'un sur l'autre, les filets proprement dits occupant l'espace intermédiaire, et des bouées, de peau de mouton ou de chien, sont attachées par des liens de 3 brasses de longueur sur toute la longueur de la série de filets dont le bateau est pourvu, au point où ceux-ci sont reliés l'un à l'autre. Tout étant ainsi disposé le plus soigneusement possible, l'équipage, en arrivant sur les fonds de pêche, peut lancer ou tendre les filets sans ralentir aucunement la marche du bateau. Lorsqu'il est tendu, le filet se trouve plongé à 3 brasses sous la surface de l'eau, ce qui le met à l'abri de tout danger de la part des navires qui passent; les bouées et le liège l'empêchent d'être entraîné plus profondément, 3 brasses étant la distance qui existe entre les bouées et le filet.

Les bouts du filet sont montés comme à l'ordinaire; une légère ligne court tout le long du pied, mais la tête, qui exige plus de solidité à cause de la hauteur du filet, est montée sur une corde de la grosseur d'une ligne à morue de 18 fils de chanvre. Les attaches du câble de tête sont fixées à cette ligne, tandis que du côté du filet, c'est-à-dire

entre cette ligne et le filet proprement dit, il y a un rang de mailles de grosse ficelle à filet, double, puis cinq rangs de grosse ficelle aussi, mais simple. Quand les filets sont tendus pour la pêche, le plus près du bateau en est séparé par une distance d'environ 100 pieds. Une forte aussière tenant par un bout à l'extrémité du câble de tête du filet le plus rapproché, et par l'autre à un bitton fixé à l'arrière du bateau et dont on a soin de se pourvoir, relie toute la suite des filets au navire.

Le temps régulier pour lancer ou tendre les rets est au coucher du soleil. Les règlements du bureau des pêcheries de l'Ecosse sont impératifs à cet égard; mais, comme il arrive souvent dans le cas des règles les plus salutaires, ils sont quelquefois violés. La commission de 1878, dont nous avons déjà parlé dans ce rapport, dit, à ce sujet:

"Il est aussi à désirer qu'on défende de tendre aucuns filets mobiles ou dérivants, entre le lever et le coucher du soleil, parce que cette opération, dans le jour, sans aucun doute, effraye le poisson; les bancs de harengs s'enfoncent alors dans les profondeurs de la mer, et l'action d'une ou deux personnes, ou d'un ou deux équipages sans prévoyance, cause de grandes pertes à tous les autres pêcheurs. Le hareng est un poisson timide et il est aisément effarouché par le bruit ou autrement; bien qu'il soit possible que l'énorme masse des filets produise peu d'effets sur l'immense multitude des harengs, on peut, cependant, supposer que ces opérations puissent le chasser des fonds de pêche immédiatement voisins, et empêcher entièrement ou interrompre son entrée dans les bras de mer et les lacs salés de l'Ecosse partout où le passage a peu de largeur.

A ce sujet, un fait curieux s'est produit, il y a quelques années, dans un de ces lacs, sur la côte occidentale de l'Ecosse. Certains pêcheurs, en dépit du règlement, tendirent leurs filets dans le lac, en plein jour, et firent une heureuse pêche pendant plusieurs jours. Tout le monde fut étonné de voir qu'on prenait tant de hareng pendant le jour; mais on découvrit bientôt que ce poisson était aveugle, une légère pellicule couvrait les yeux de tout ce hareng; on suppose qu'elle était due à ce que ce poisson s'était trouvé enfermé pendant quelque temps dans ce lac, dont les eaux étaient très peu profondes et où il avait été exposé aux rayons du soleil.

Le quart de nuit du bateau a l'habitude d'essayer les filets afin de voir s'il s'y prend du poisson; pour cela, on retire l'amarre qui retient la suite des filets tendus, et le plus rapproché de ceux-ci, en tout ou en partie; mais, dans tous les cas, on ne retire les filets qu'à la pointe du jour, et le hareng en est dégagé ou non, suivant qu'il est jugé convenable. Les filets sont retirés de la mer à l'aide de ce que les pêcheurs écossais appellent l'*homme de fer*. C'est une machine de fer offrant, d'un côté, trois rouets qui donnent passage au câble de tête des filets. Elle est mue par une manivelle qu'un homme tourne pendant qu'un autre reçoit le câble de tête et que le reste de l'équipage ramasse les filets et le poisson à mesure qu'ils sont embarqués. Souvent, le bateau va pêcher à de grandes distances au large, à 10, 12, 30 ou 40 milles, ou même plus. Alors, les équipages s'empressent, naturellement, de revenir au port, et, en conséquence, ils ne peuvent pas généralement, faute de temps, retirer le poisson des rets à mesure qu'ils sont rentrés à bord, de sorte que filets et poissons demeurent amoncelés en une seule masse jusqu'à ce que les bateaux arrivent au port.

Ceci est regrettable, car le poids combiné des filets et du poisson doit nécessairement affecter sa qualité, surtout dans la saison chaude et quand le temps est calme. Si le poisson était immédiatement retiré des filets et saupoudré de sel, comme cela se fait sur les semaques de Yarmouth et chez les Hollandais, toute détérioration serait évitée et le poisson serait délivré en parfaite condition.

Lorsque le poisson n'est pas dégagé des filets en mer, il va sans dire qu'aucune application de sel n'est possible, et il arrive souvent que les bateaux ne peuvent atteindre le port que tard, dans l'après-midi ou dans la veillée.

ARRIVÉE AU PORT.

Autrefois les paqueurs achetaient le hareng par contrats, et d'avance, à tant la mesure (*cran*); cette mesure contient autant de hareng vert qu'il en faut pour former

un baril de poisson vidé et paqué, lorsque le baril est définitivement rempli. Aujourd'hui, en Ecosse comme à Yarmouth et ailleurs en Angleterre, tout le hareng est vendu à l'enchère au plus offrant—le commissaire-priseur est responsable pour le prix d'achat, moins la commission, qui est généralement de 3 pour 100—il doit régler ses comptes avec les pêcheurs tous les samedis.

Dès qu'ils arrivent au port, les pêcheurs portent dans un panier un échantillon de leur poisson au commissaire-priseur, qui annonce aussitôt une vente à laquelle les paqueurs assistent, et le hareng est vendu, comme nous l'avons déjà dit, au plus haut enchérisseur. Aussitôt après la vente, l'acheteur envoie des charrettes aux bateaux, le poisson est mesuré et transféré aux charrettes—quatre paniers statutaires constituent un *cran*. Cette mesure contient un baril et demi de hareng. Le poisson est déchargé des charrettes dans de grandes cuves carrées et peu profondes et saupoudré de sel ; il reste là jusqu'à ce qu'il en ait été reçu suffisamment, et alors les filles qui doivent le vider se mettent à l'œuvre.

LA FILLE QUI VIDE LE HARENG.

La videuse de hareng est une institution en Ecosse. C'est un facteur important de la grande industrie poissonnière de ce pays. Sans elle, la préparation et le paquage ne pourraient se faire comme aujourd'hui. Ces filles descendent par centaines des districts montagneux de l'Ecosse. Beaucoup d'entre elles sortent des classes pauvres, cependant un bon nombre de ces travailleuses, bien qu'elles appartiennent à des familles plus fortunées, croient qu'il convient de gagner ainsi quelque chose chaque année, pour l'avantage de la famille. Ces filles forment une classe robuste, vigoureuse, respectable, modeste et bien élevée. Elles s'acquittent de leur tâche joyeusement, honnêtement et d'une manière parfaite. Avec elles il n'est pas nécessaire de gronder ; elles ne se livrent à aucune légèreté ou badinage ; souvent dans l'après-midi, lorsque d'autres personnes seraient épuisées par ce rude labeur, l'une d'elles entonnera quelque vive chanson des montagnes pour abréger le temps et activer la besogne. Ailleurs qu'à l'ouvrage et après avoir quitté la livrée du travail, personne ne les prendrait pour des videuses de hareng. Elles travaillent par équipes, dont chacune se compose de trois filles. Ce nettoyage et le paquage du hareng se font avec une rapidité et une dextérité étonnantes. Une équipe de trois filles habiles et expérimentées peut vider et paquer 80 barils de hareng dans une seule journée. Il ne faut pas oublier qu'un baril écossais contient de 250 à 275 lbs de hareng, tandis que notre baril canadien n'en contient que 200, de sorte que 80 barils d'Ecosse équivalent au moins à 100 barils du Canada. Nous avons vu une fille de Wick qui, à elle seule, a paqué 80 barils de hareng. La première fille de chaque équipe a son chiffre ; ce chiffre est inscrit à la craie bleue ou rouge ou au crayon par le tonnelier sur le fond de chaque baril salé par l'équipe, de sorte qu'en cas de préparation ou de paquage défectueux lors de l'inspection, il est facile au moyen de ce chiffre de trouver l'équipe en défaut ; alors tout le poisson mis en baril par cette équipe dans le lot soumis à l'inspection peut être mis de côté pour être examiné séparément, au lieu d'avoir à faire un examen minutieux de tout le lot, qui comprend souvent le produit du travail de bon nombre d'équipes. Ainsi la besogne de l'inspecteur se trouve facilitée au lieu d'être retardée, comme cela arriverait si le mal ne pouvait pas être directement retracé jusqu'à l'équipe en faute. Ces filles sont payées tant par baril généralement de 6 à 8 pences, de 14 à 16 centins de notre monnaie environ ; à ces prix, elles font d'assez bons gages lorsque le poisson est abondant.

Dans le rapport de la commission anglaise dont nous avons déjà parlé, M. Frank Buckland dit :

"Le hareng est divisé en plusieurs classes ; il y a d'abord ce qu'on appelle "Matties," un mot d'origine hollandaise qu'on croit vouloir dire *Vierges*. Ce poisson n'est pas encore développé. Ce hareng est vendu surtout en Russie, où on le regarde comme un mets très délicat ; les riches familles russes sont dans l'habitude d'acheter pour leur usage un baril de "Matties" écossais dès qu'il en paraît sur le marché.

"Les autres classes sont désignées par les mots 'Fulls' et 'Crown Fulls' (Œuvés) 'Très Œuvés' lorsque le poisson est en partie ou entièrement chargé de laite et d'œufs. Le terme 'Spent' ou 'Shotten' (*Epuisés*) est employé pour désigner le hareng aussitôt après qu'il a frayé. Cette dernière espèce étant de qualité inférieure est classifiée en conséquence et est marquée 'Spent' (*Epuisé*) à l'inspection. Ce hareng est celui qui coûte le moins cher, mais il trouve une vente facile sur les grands marchés du continent."

Cette classification est encore en usage, et presque tout le hareng fraîchement pris que nous avons vu comprenait du poisson de ces quatre espèces, non pas séparé, mais melangés indistinctement dans presque chaque pêche journalière.

Il est du devoir de la fille qui vide le hareng de le séparer par classes; elle le fait, tout en le vidant, sans nuire aucunement à la rapidité de cette dernière opération. Et cette classification est si parfaite qu'un officier des pêcheries nous a informés qu'il est très rare qu'à l'inspection, un poisson mal classé soit trouvé dans aucun baril. Dans la grande cuve plate contenant le hareng vert, la videuse a devant elle trois ou quatre paniers dans lesquels elle assortit le hareng à mesure qu'elle le vide. Elle fait preuve d'une attention et d'une habileté extraordinaires non seulement à séparer le poisson en différentes classes, mais à mettre soigneusement de côté tout poisson de mauvaise apparence, maladif ou non développé; tout le hareng malsain ou meurtri est rejeté. Les videuses, les tonneliers, les paqueurs eux-mêmes et les inspecteurs veillent également à ceci. La chose est des plus importantes, parce qu'ils savent, par expérience qu'un seul poisson malsain ou endommagé peut gâter tout un baril, et qu'un baril en mauvais état peut affecter le caractère d'une consignation entière. En Ecosse, d'après la méthode du pays, la videuse n'ouvre pas le poisson, il est vidé à l'aide d'un couteau triangulaire, court et tranchant adroitement introduit à la partie supérieure des ouïes, et qui enlève les nageoires antérieures, les branchies, l'estomac et l'appendice coronaire du cocum (*crown gut*); tout cela est fait d'un seul coup de couteau. Le hareng qui avait été préalablement saupoudré de sel est alors plongé dans cette substance, puis pris et placé convenablement dans le baril.

La personne qui le paque répand d'abord une certaine quantité de sel dans le fond du baril, puis elle place une couche de harengs sur le dos, généralement un peu inclinés sur le côté; les couches alternatives de sel soupoudré et de harengs se succèdent ensuite jusqu'à ce que le baril soit plein; on emploie un demi-boisseau de sel par baril. Il faut environ un boisseau de sel pour la préparation d'un baril écossais de hareng depuis le moment où il en est d'abord saupoudré jusqu'à la dernière opération, et le baril écossais est plus grand que le nôtre. En Ecosse on se sert surtout et de préférence de sel désigné sous le nom de "Rincom." En Amérique on préfère le "Tripani."

Lorsque le hareng est destiné au marché irlandais, on le met en baril à plat sur le côté; si on le prépare pour l'Allemagne, on l'y place carrément sur le dos, le ventre en haut; cette position, qui force les flancs du poisson à s'étendre latéralement, en modifie certainement l'apparence et le fait paraître plns beau et plus plein qu'il ne l'était avant le paquage. Comme chez nous, on place les têtes à la circonférence du baril et les queues vers le centre—les couches sont croisées, alternativement.

Lorsque le baril est plein et qu'on a laissé au poisson un peu de temps pour se placer, on pose la tête du baril, qu'on tient debout pendant trois ou quatre jours, afin de permettre au hareng de se presser et se tasser davantage (*pining*). On enlève alors la tête du baril et on trouve le hareng nageant dans la saumure et descendu d'environ 6 ou 8 pouces, quelquefois plus. Cette saumure est retirée par la petite bonde placée sur le côté du baril, à 15 ou 16 pouces du fond, et conservée dans des seaux; cela fait encore baisser le poisson. Une quantité suffisante de hareng pris avec celui qu'on prépare est retirée d'autres barils et paqué avec soin pour combler le vide et on dépose un peu de sel sur la dernière couche de hareng. Le tonnelier pose alors une espèce de pressoir, ou solide rondelle de bois (*dunt*), d'un diamètre égal à celui de l'ouverture du baril, sur le poisson qui a été paqué, jusqu'au-dessus de l'extrémité des douves, monte dessus et presse le hareng assez pour pouvoir poser la

tête du baril. Celle-ci étant posée, on le couche sur le côté, la bonde en haut, et on y verse la saumure qu'on avait retirée et qu'on a conservée; la bonde est ensuite fermée et on laisse le baril sur le côté pendant dix jours francs, afin de permettre au hareng d'arriver à un état de maturité convenable avant de le présenter à l'inspection. S'il est destiné à être transporté, le hareng se conservera d'autant mieux qu'il sera paqué plus serré dans le baril. Par l'acte du 24 juillet 1851, 14 et 15 Vic., chap. 26, la loi qui exigeait que le hareng restât quinze jours dans le baril, entre le remplissage et l'inspection, a été rappelée, et les commissaires des pêcheries ont reçu le pouvoir de fixer aucune autre période; ils ont cru à propos de la réduire à dix jours.

Les résultats sur les marchés continentaux, tel qu'on le verra plus loin, et comme il est démontré cette année (1889), paraissent indiquer, sans l'ombre d'un doute, que ce changement a été peu judicieux (d'autres circonstances défavorables y sont pour leur part), et que la réputation du hareng écossais à Stettin et ailleurs a souffert par suite de l'envoi sur nos marchés de poisson trop fraîchement préparé pour avoir acquis le degré de maturité convenable. La marque privée du paqueur, son nom, la marque du gouvernement, le nom de l'inspecteur et la date de l'inspection sont gravés sur le baril avec des fers rougis au feu. Un petit trou ménagé dans la tête du baril permet au tonnelier, en y soufflant, de s'assurer s'il est imperméable à l'air; s'il ne l'est pas, il remédie à ce défaut en introduisant des éclisses dans les joints défectueux.

Il ne paraît pas exister de règlement compulsoire quant à la quantité exacte de sel à employer. L'officier des pêcheries s'assure que le poisson en a reçu assez pour se conserver, avant d'apposer sa marque. Pour certains marchés et pour l'exportation, il faut quelques livres de sel de plus qu'à l'ordinaire. Une autorité dit que le baril de hareng de la Grande-Bretagne devrait contenir, pour la consommation locale, 235 livres de poisson et 224 livres pour les marchés du continent. Comme il a déjà été dit, le remplissage des barils doit être fait avec du hareng provenant de la même pêche et pris le même jour, et si quelques-uns des poissons à ajouter paraissent malpropres ou huileux, on doit les laver dans de l'eau salée, mais cette eau ne doit pas toucher le reste du poisson, car tout le monde tient pour certain que le lavage avant la salaison modifie sérieusement la chair du hareng, la rendant dure et cassante, et que l'eau lui enlève entièrement son agréable et délicate saveur. Cela n'est pas douteux, comme toute personne peut s'en assurer, en goûtant successivement un hareng frais, grillé sans avoir reçu une goutte d'eau, et un autre qui aura été bien lavé à l'eau avant d'être cuit.

Sur les marchés européens la saveur naturelle du hareng compte pour beaucoup, c'est pourquoi toutes les nations qui se livrent à la pêche de ce poisson font tous les efforts possibles pour la lui conserver.

Les Hollandais sont si particuliers sous ce rapport, qu'ils emploient pour vider le hareng un couteau de forme différente de celui dont on se sert en Écosse; le manche en est plus gros et la lame plus pointue; ils insèrent cette lame dans le cou, entre les branchies et l'os, puis tournant le couteau, ils retirent avec celui-ci les ouies et l'estomac, laissant l'appendice coronaire de l'intestin (*crown gut*) qui, suivant eux, améliore sensiblement la saveur du hareng. Il va sans dire qu'avec cette méthode le poisson est vidé plus lentement et que le paquage est fait avec plus de soin; on doit présumer, en conséquence, que ces deux opérations sont mieux exécutées. La supériorité attribuée au hareng hollandais sur celui de l'Écosse, quelle qu'elle soit, n'est pas due autant à aucune différence essentielle dans les modes respectifs de préparation qu'au soin et à l'application additionnels portés par les premiers à tout le procédé de préparation et de paquage, et à la négligente insouciance qui se fait remarquer chez quelques-uns des paqueurs écossais.

Quelquefois les Hollandais adoptent, pour la disposition du hareng dans les barils, certaines méthodes de fantaisie, plaçant la tête d'un poisson à la queue de l'autre, au lieu de les mettre queue à queue, comme à l'ordinaire, et renversant cet ordre pour le rang suivant. D'autres fois, le poisson est disposé circulairement dans le baril, commençant par la circonférence du cercle près des douves et continuant l'opération vers le centre. Cette dernière méthode peut avoir pour but de rendre

plus facile le paquage dans les petits barils dont nous allons parler plus loin, et de donner au contenu de ces barils l'apparence agréable et artistique qu'il ne pourrait présenter si le poisson droit et raide était disposé à la mode ordinaire.

Les Hollandais enlèvent avec soin toute huile ou substance graisseuse qui se montre à la surface de la saumure dans les barils, prétendant que l'huile, par la rouille ou autrement, gâte infailliblement le hareng gardé pendant une période tant soit peu considérable. M. Mitchell, dans son ouvrage sur le hareng, dit :—

"Ayant étudié soigneusement le mode de préparation pratiqué par les Hollandais, et sur leurs propres côtes et ailleurs, je suis d'avis que la préparation du hareng *aussitôt qu'il est pris, en employant du sel de qualité supérieure et des barils de chêne*, doit être la cause de la haute réputation obtenue par le hareng hollandais".

LE BARIL.

Le baril à hareng de l'Écosse est un colis solide et bien fait. Il est généralement fabriqué avec du bois dur—chêne, frêne blanc, érable et certaines variétés dures de mélèze et d'épinette. Les douves viennent en grande partie de la Norvège. Le chêne convient le mieux, c'est presque le seul bois employé à cet usage en Hollande. Le bois franc est préférable, parce qu'il est plus résistant et qu'il ne fait pas sûrir la saumure, comme le bois mou. La rareté du bois à douves a fait relâcher les règlements, et on permet à présent l'usage de l'épinette et du mèlèze, mais on exige que les douves soient plus épaisses. La douve de bois franc a $\frac{5}{8}$ de pouce d'épaisseur, la tête et le fond environ $\frac{7}{8}$ de pouce, nettoyés. L'extrémité intérieure du baril est complètement couverte de cercles, tandis que le haut du baril n'est cerclée qu'au quart et à la tête—trois cercles au quart de la hauteur et quatre cercles à la tête—l'extrémité inférieure porte onze à douze cercles. Très souvent, aujourd'hui, un cercle de fer de 2 pouces de largeur et de $\frac{1}{12}$ à $\frac{1}{16}$ de pouce d'épaisseur, remplace les quatre cercles de tête. Le cercle de fer à l'extrémité supérieure du baril est une amélioration suggérée par un des officiers des pêcheries écossaises, et il a été très généralement adopté. Il protège efficacement le jable du baril pendant sa transportation. Il facilite aussi beaucoup l'enlèvement et le replacement de la tête du baril. Un des plus anciens et des plus véridiques paqueurs de l'Ecosse nous a assuré qu'un tonnelier pouvait enlever et replacer la tête de trois ou quatre barils pourvus de ce cercle de fer dans le temps qu'il faudrait pour la même opération avec un baril à cercles de bois, et que le cercle métallique permettait de serrer les douves beaucoup plus que les cercles de bois, parce qu'on pouvait avec lui employer plus de force sans le briser. Ce monsieur, l'un des plus grands préparateurs de poisson de l'Écosse, a adopté le cercle de fer de même que beaucoup d'autres paqueurs. Dans certains endroits on en a abandonné l'usage après l'avoir adopté, dans d'autres on diffère d'opinion quant à son mérite. Nous pensons que les objections présentées contre son emploi tiennent plus aux préjudices qu'on a généralement contre toute innovation qu'à aucune raison bien fondée. Nous n'avons entendu citer que deux objections contre le cercle de fer : l'une était, que les rugosités du bord externe du cercle de fer, causées par le chassoir dont se servent les tonneliers, blessaient les mains de ceux qui manœuvraient les barils ; l'autre était que si les barils de hareng cerclés en fer étaient gardés pendant deux ans ou plus, l'action du sel sur le cercle de fer finirait par corroder, non seulement le cercle, mais encore le bois du jable en dessous du cercle, l'affaiblirait et l'exposerait à se briser pendant le transport du baril. L'usage d'un gant épais ou une mitaine ferait disparaître la première objection, et le fait que le cercle de fer est recouvert d'une couche de peinture pour l'empêcher de rouiller, et qu'il arrive très rarement qu'on garde du hareng pendant plus de deux ans, dispose de la seconde. Le Bureau des Pêcheries de l'Ecosse a veillé si soigneusement sur la manière de manœuvrer les barils de hareng que l'usage du grappin a été prohibé ; mais on ne paraît pas tenir strictement à ce règlement aujourd'hui, car nous avons vu descendre de nombreux barils de hareng dans la cale des navires à l'aide de grappins. Le baril à hareng de l'Écosse ne doit pas contenir moins de 27 gallons impériaux. On permet l'usage de demi-barils, s'ils sont de grandeur légale.

La permission d'employer certains bois mous pour la confection des douves, a mis les officiers des pêcheries en certaines localités en face d'une nouvelle offense. Ils se sont aperçus que pour ces barils de bois mou, on faisait les douves et les têtes tellement épaisses qu'elles changent la capacité du baril, et réduisent la quantité du poisson qu'ils contiennent. Ils ont dû faire des saisies et confisquer des barils à cause de ces tentatives d'imposition contre l'acheteur. La question a été discutée dans la presse et soumise au Parlement dans le mois d'août dernier (1889) ; le gouvernement a promis de présenter à la prochaine session un bill concernant le baril à hareng et établissant une mesure-étalon pour cet article. Jusqu'à présent, ceci n'avait pas été fait, le règlement n'ayant pour objet que sa grandeur minimum. Le maximum n'a jamais été fixé. Bien que la loi exigeât, suivant M. Mitchell, qu'un baril ne pût contenir moins de 235 livres de hareng, en sus du sel, pour la consommation locale, et moins de 224 livres, pour l'exportation aux marchés européens, il est de fait que certains barils contiennent de 260 à 275 livres de poisson et de sel. Le poids d'un baril de hareng parfaitement préparé, peut varier parce que les diverses classes de poisson diffèrent entre elles. Ceci a été essayé pendant notre séjour en Écosse, les *Crown Fulls* (Très Œuvés) étant les plus pesants et les *Spents* (Épuisés) les plus légers, tandis que les *Matties* (Vierges) et les *Fulls* (Œuvés) tenaient le milieu. La différence de poids était de 15 à 25 ou 30 livres par baril.

M. Gordon, de Pictou, un fabricant écossais pratique et intelligent de barils à hareng, dit quelque part dans sa réponse aux questions envoyées en 1869, dont j'ai déjà parlé :—

" Que les barils à hareng devraient être faits de frêne blanc, d'orme, d'érable, de bouleau jaune privé de sève et sans employer le cœur de l'arbre, et que le *hacmatac* ou le mélèze de Norvège était employé par les paqueurs écossais." Il préfère le chêne quant il est possible de s'en procurer, et il est d'avis que les douves de bois franc retiennent mieux la saumure sans la " faire sûrir." M. Mitchell, d'Ecosse, dans l'ouvrage qu'il a publié, suggère entre autres choses pour l'amélioration de la pêche du hareng, qu' " on devrait encourager les paqueurs de poisson à saler le hareng dans les barils de chêne ; les Hollandais n'en emploient généralement pas d'autres. Nous croyons que le chêne est le meilleur bois dont on puisse se servir pour cet usage, non seulement pour sa force et pour la propriété qu'il a de retenir les liquides, mais parce qu'il possède encore une certaine qualité de conservation et qu'il donne, de plus, une saveur agréable au hareng."

LES BARILS À HARENG CANADIENS.

Afin d'avoir en Ecosse l'opinion d'experts compétents quant à la condition de nos barils à hareng canadiens, nous avons transporté avec nous un baril neuf de Halifax, un baril de qualité moyenne, ni très bon ni très mauvais. Ce baril fut exposé publiquement dans une des principales rues commerciales de la ville de Wick, et la " Circulaire Mensuelle relative au Hareng " du 31 août 1889, publiée à l'imprimerie du *Northern Ensign*, donne ainsi son opinion sur notre baril :—

" Nous avons l'échantillon de baril de hareng apporté dans ce pays par les délégués canadiens qui sont ici dans le but d'étudier les différents modes de préparation du hareng. Si c'est un spécimen passable des barils fabriqués dans la Puissance du Canada, ils sont certainement susceptibles d'améliorations. C'est, dans le genre, un article moins bien travaillé que ceux qui sortent des mains des tonneliers écossais, et, de plus, il est moins solide que la moyenne des barils à harengs en Ecosse. Les envoyés canadiens feraient bien de prendre avec eux à leur retour un échantillon du travail exécuté dans les ateliers de tonnellerie de Wick ; les tonneliers du Canada pourraient comparer et voir en quoi ils sont inférieurs à leurs confrères des Vieux Pays."

Depuis que ce qui précède a été écrit, le baril canadien a été examiné par des paqueurs et des tonneliers d'expérience. Tout en admettant que l'ouvrage en est passablement bien fait, sauf les nœuds de cercles qui, étant trop courts, sont sujets à se dégraffer, ils sont d'avis que notre baril, assez convenable pour contenir le hareng

sur le lieu où il est préparé, est trop léger et trop faible pour être transporté, surtout sur les chemins de fer, et partout où on a l'habitude de les mouvoir très rudement. Ils croient que les douves sont trop voisines et les cercles trop peu nombreux, puisqu'il n'y en a que 4 à chaque bout et 3 à chaque quartier, 14 en tout, tandis que le baril écossais ou anglais en possède 11 à l'extrémité inférieure, 4 au quartier supérieur et 4 à la tête, ou 23 cercles en tout ; et que lorsqu'on emploie le cercle de fer qui remplace les 4 cercles de tête, il en a encore 19.

HARENG EN PETITS BARILS.

Les Allemands et les Hollandais—ces derniers surtout—ont depuis quelques années fait un commerce considérable et lucratif avec le hareng écossais retiré des gros barils et divisé en petits paquets qu'ils vendent sous le nom de hareng hollandais. On en consomme des quantités considérables en Europe, et il en est exporté beaucoup aussi aux Etats-Unis, où il se vend très facilement et à bon prix. On emploie pour ce commerce les meilleures qualités de hareng préparé en Ecosse, celles marquées " Crown Fulls " (" Très œuvé " et " Œuvé "). Stettin importe principalement des côtes du nord et de l'est de l'Ecosse—le hareng de la côte occidentale va tout à Hambourg ou en Hollande. Les Allemands le mettent presque tout en demi-barils et en quarts de barils, la demande pour barils de cette grandeur est considérable en Allemagne, pour l'usage des familles. Cette espèce de baril est solidement construite, sans aucun égard à l'apparence. Les Hollandais mettent le hareng dans de jolis barillets de fantaisie presque tous de la contenance d'un huitième ou d'un seizième de baril. Les Allemands repaquent le poisson tel qu'ils le retirent des barils primitifs ; les Hollandais séparent le hareng mâle ou poisson à laite, du hareng femelle ou œuvé, mettant le premier dans un baril et le second dans un autre. Le hareng mâle se vend en détail 25 centins de plus que le hareng femelle, et le barillet à cercles blancs vaut 25 centins de plus que les autres. Dans ce remaniement du poisson on conserve la saumure primitive pour la verser dans les barillets ; s'il n'y en a pas suffisamment on supplée au déficit avec de la saumure fraîche ; mais on doit employer celle-ci aussi modérément que possible, parce qu'elle durcit la chair du poisson et lui enlève une bonne partie de sa saveur naturelle. Les cercles de couleur sombre sont ceux dont le bois a été employé avec l'écorce ; les cercles blancs sont faits de saule blanc ou jaune dont on a enlevé l'écorce—la culture de ces variétés de bouleau pour la fabrication de paniers, cercles de fantaisie, etc., est très répandue en Europe. Ces barillets sont presque tous fabriqués à la mécanique et se vendent à très bas prix.

Des efforts assez heureux ont été faits en Angleterre et en Ecosse pour préparer le hareng d'après cette méthode pour le marché américain, mais on a trouvé que les Hollandais avaient pris un tel pied sur ce marché qu'il faudrait fortement pousser l'article anglais pour l'y faire admettre. On n'a pas cru devoir le faire et la chose a été abandonnée. Cette année (1889), un des principaux fabricants de poisson de Wick s'est décidé à entrer dans cette branche du commerce du hareng, et il a importé de Hollande, dans ce but, plusieurs milliers de barillets—huitième et seizième de baril ordinaire. Un navire les a pris comme lest et les lui a transportés à bas prix à condition d'obtenir une cargaison de hareng écossais au retour.

La quantité totale de hareng importé annuellement en Allemagne est d'environ 400,000 barils. Stettin importe à peu près 200,000 barils de cette quantité, et l'exportation de l'Allemagne aux Etats-Unis est d'environ 40,000 barils. Nous n'avons pu nous assurer exactement de l'importation du hareng écossais par la Hollande, mais comme nous l'avons déjà dit, elle importe considérablement de l'Ecosse et les Hollandais pêchent eux-mêmes de larges quantités de ce poisson. Ils exportent beaucoup, aux Etats-Unis, en petits barils surtout, selon nos informations, et probablement autant que l'Allemagne, sinon davantage. Ces barillets de hareng hollandais —à cercles blancs ou sombres, le poisson mâle et femelle séparé—sont maintenant importés de New-York au Canada, à Montréal, Québec, et à Berlin, Ont., et ils sont très recherchés partout où ils sont connus. Dans cette dernière ville ils sont en grande

demande de la part des Allemands prospères du comté de Waterloo. Il n'y a aucun mystère dans cette branche du commerce du hareng.

Des connaissances acquises par l'observation et l'expérience, l'habitude, du sens commun et un bon jugement, sont les qualités requises pour ce commerce. Afin d'établir et de maintenir une bonne réputation pour le poisson préparé de cette manière, on doit veiller avec toute l'attention et le soin possible à ce que le poisson destiné à remplir ces barillets soit de la meilleure qualité—que le second paquage soit fait soigneusement et convenablement—que le poisson soit arrivé à une parfaite maturité ("pined"), et que lors du nouveau paquage il ne soit exposé à l'air que le moins possible—c'est-à-dire qu'aussitôt qu'un baril de hareng a été ouvert, le poisson doit être mis dans les barillets sans délai aucun—afin d'éviter, autant qu'on le peut, l'action de l'atmosphère sur la marchandise pendant qu'elle y est exposée. Le hareng choisi pour remplir ces petits barils devrait avoir été préparé depuis plusieurs semaines au moins, et on devra aussi éviter d'y mettre aucun poisson meurtri ou de qualité inférieure.

Nous avons appris à Stettin que la demande pour le hareng en demi-barils et quarts de baril, pour l'usage des familles, est considérable, et que la vente de ce poisson est en grande partie due à ce qu'on prépare le hareng écossais de cette façon. Nous nous sommes assurés, à l'égard de ces petits barils, qu'il existe une grande diversité d'opinion parmi les commerçants des différents pays et localités quant à la grandeur la plus convenable et la plus à désirer. Une localité préfère une certaine grandeur tandis qu'une autre n'en veut pas. Ceux qui se proposent d'entrer dans cette branche du commerce jugent toujours prudent de s'assurer, par des recherches, de la grandeur de barils désirée par les diverses localités et les différents commerçants, et tâchent de les satisfaire autant que possible. En Angleterre les arrangements des commerçants, depuis le plus fort marchand de gros jusqu'au simple regrattier, sont très complets, et la distribution se fait promptement et parfaitement. Chaque détaillant a sa clientelle régulière et peut dire exactement quelle quantité de poisson il lui faut ; il lui est fourni sans délai par le moyen d'agents intermédiaires qui achètent des gros commerçants. De cette manière le public est servi promptement et très peu de poisson se perd.

BLOATERS.

(*Hareng non ouvert légèrement salé et fumé.*)

Bien que nous soyons arrivés à Yarmouth en dehors de la saison de la pêche et que, par conséquent, nous n'ayons pas eu l'occasion d'observer nous-mêmes les divers procédés de préparation des *bloaters*, nous avons obtenu de différentes personnes dignes de foi tous les renseignements nécessaires sur ce sujet, et plus tard en Ecosse nous avons vu personnellement ces procédés, tels que pratiqués dans l'établissement d'une des plus grandes maisons qui se livrent à la préparation de cette espèce de hareng. Yarmouth est le grand centre de fabrication du *bloater* du Royaume-Uni, non seulement sous le rapport de la quantité, mais aussi sous celui de la qualité. Quoique d'excellent *bloater* soit fabriqué dans beaucoup d'autres localités, celui de Yarmouth paraît préféré sur le marché de Londres. Nous avons vu sur le marché de Billingsgate, à Londres, de grandes quantités de *bloaters* venant de Lowestoft, de Shields et d'autres villes d'Angleterre. De fait la division de la grande industrie du hareng qui a le *bloater* pour objet, est une affaire très considérable. Le nombre des préparateurs de *bloaters* à Yarmouth est très grand, et tous trouvent un marché facile pour leurs produits ; quelques-uns sont supposés être plus habiles que les autres et leurs *bloaters* sont toujours demandés avec empressement par les premiers marchands de poisson de Londres.

Yarmouth possède un grand avantage sur beaucoup d'autres localités pour la production du *bloater*, parce que la qualité du hareng pris par les pêcheurs de cette ville en octobre et novembre est exactement adaptée à sa préparation comme

bloaters, et sans doute, la saison de l'année, le temps étant froid alors, est favorable aussi à cette branche du commerce de hareng.

Un des meilleurs préparateurs de *bloaters* de Yarmouth nous a dit que la raison pour laquelle ses produits jouissaient d'une aussi bonne réputation sur le marché, dépendait du soin tout particulier avec lequel il choisissait d'abord la meilleure qualité de poisson pour en faire du *bloater*, réservant pour d'autres fins le poisson de qualité inférieure et ne convenant pas à cet objet ; et qu'il apportait ensuite la même attention à le saler, à l'amener à maturité et à le fumer. Nous avons vu chez les marchands de Yarmouth, sur le marché de Billingsgate, à Londres, et sur les tables dans les hôtels, un *bloater* très légèrement salé et si peu fumé que la couleur du hareng n'avait subi aucune altération. Le *bloater* ainsi préparé est un poisson des plus délicieux. On le prépare de cette manière pour usage immédiat dans les cités, villes et campagnes les plus voisines, car il ne peut se garder que trois ou quatre jours. Le *bloater* destiné a être transporté à de plus grandes distances et qui, en conséquence, doit pouvoir se conserver plus longtemps, forme une autre classe ; il est plus salé et fumé à des degrés différents. Le *bloater* que nous avons vu est assez gras, mais le hareng très gras ne convient pas à la fabrication du *bloater*. Il est salé en tas sur le dallage des magasins,—entrepôtset—reste dans le sel quelques heures seulement pour certaines qualités, et pendant un ou deux jours ou plus pour d'autres. Il n'est jamais fumé autant que le hareng saur le moins coloré. La préparation du *bloater* n'offre aucune difficulté. Il ne faut rien autre chose que de l'intelligence, un bon jugement, un œil vif et observateur, du bon vouloir et une connaissance parfaite du goût des consommateurs ; il faut aussi savoir si le poisson est destiné à un usage immédiat ou à l'exportation à une longue distance. Le fabricant qui nous a donné toutes ces informations nous a dit qu'il cherchait d'abord à savoir exactement quelle espèce de *bloater* on désirait avoir, et qu'ensuite il faisait de son mieux pour fournir l'article demandé. Lorsque le hareng est suffisamment salé, on le lave très net, sans l'ouvrir, le vider ou lui ôter les ouïes. On le suspend ensuite à des perches où on le laisse égoutter et sécher, puis on le ferme. Le combustible préféré en Angleterre pour cette dernière opération est le bran de scie ou les copeaux du bois de bouleau produits par les tourneurs, mais on emploie aussi quelques fois le chêne et l'orme. Tout le monde est d'avis que le bouleau produit la fumée la plus douce. Le *bloater* blanc préparé pour usage immédiat, est mis dans de légères et jolies boîtes contenant 50 harengs chacune. Celui qui est plus salé et fumé, est placé dans de plus grandes boîtes. Le *bloater* que nous avons vu est de beaucoup plus petit que notre propre hareng ; il est large du dos au ventre, et c'est un excellent poisson. Il est impossible de donner trop d'attention au choix du hareng qu'on veut convertir en *bloater* et aux divers procédés de sa préparation. L'excellence du *bloater* de quelques producteurs particuliers ne dépend d'aucun procédé spécial de préparation, mais du soin et de l'attention particulière avec lesquels il est préparé et dont une connaissance pratique, une observation et une expérience constantes peuvent seules faire comprendre l'importance. A l'hôtel, le *bloater* était ouvert et fendu jusqu'à l'épine dorsale, on lui enlevait les ouïes, l'estomac et les intestins, et on le mettait sur le feu avec la laite et les œufs, sans le laver. Les œufs sont délicieux à manger.

Dans le cas du *bloater* destiné à la consommation immédiate, le hareng dès qu'il a été débarqué et choisi, peut être mis dans une forte saumure pendant six ou huit heures ; il est ensuite mis sur les broches et lavé en le plongeant dans de larges cuves remplies d'eau de mer ou de saumure très légère, et suspendu dans le boucan. Les feux doivent avoir été allumés d'avance afin de produire alors peu de fumée. Quelques heures—de six à dix—d'exposition à la fumée suffiront. On doit le laisser refroidir avant de l'empaqueter pour le marché.

Le commerce du *bloater* dans la Grande-Bretagne est tout simplement énorme, et consomme une énorme quantité de hareng, au grand profit des pêcheurs et des préparateurs, qui font ce trafic argent comptant, et le public est pourvu de hareng sous sa forme la plus agréable et la plus populaire.

HARENG SAUR.

Il n'y a pas autant d'activité dans cette branche de l'industrie qu'autrefois, en Angleterre et en Canada. La cause en est due au défaut d'inspection, à la grande négligence et au peu de soin avec lesquels on a préparé et empaqueté ce poisson. Nous avons appris que l'expédition, en Angleterre, de hareng fumé canadien de mauvaise qualité avait beaucoup nui à ce commerce.

M. Mitchell, dans son ouvrage, dit en parlant du commerce du hareng saur, en Angleterre :—

"Le commerce du hareng saur était autrefois beaucoup plus considérable qu'à présent (1864) ; de grandes bâtisses avaient été élevées dans toutes les principales stations de pêche pour la préparation de ce genre de hareng, mais à l'exception de Yarmouth, ce commerce a diminué beaucoup. Ceci peut être attribué à ce qu'aucune disposition législative n'est applicable à la préparation du hareng saur comme à celle du hareng blanc. Il en est résulté que l'acheteur ne peut avoir aucune confiance dans la qualité du hareng ni dans la contenance des barils, et que les marchands du pays ou de l'étranger n'achètent pas de chargements comme marchandise ; et les producteurs, comme c'est la pratique à Yarmouth, doivent exporter le hareng saur qui n'est pas consommé dans le pays sur les marchés étrangers pour y être vendu à leur propre compte.

"Afin d'expliquer les remarques précédentes, nous donnerons un extrait d'une lettre d'une maison qui s'était risquée à acheter une cargaison de hareng ; il prouvera que ni la respectabilité du vendeur, ni même une personne capable pour choisir la marchandise, ne peuvent garantir à l'acheteur que l'article acheté est celui qu'il désire :—

"Nous croyons pouvoir dire que nous sommes persuadés, quoique nous soyons partisans de la liberté du commerce quand elle est possible, que le traitement et la préparation du hareng sont d'une nature si compliquée que, sans la surveillance et le soin de l'officier des pêcheries, aucune transaction commerciale tant soit peu considérable ne peut être faite ; et nous allons vous donner un compte exact d'une expérience qui nous a coûté cher, pour vous le prouver.

"Nous avions une de nos goëlettes, fine voilière et doublée de cuivre, à une des principales stations pour le hareng saur afin d'y prendre une cargaison que nous avions achetée. Un des associés de la maison se rendit sur les lieux et examina les différentes espèces de hareng saur offertes en vente par les plus respectables producteurs. Il fit ouvrir beaucoup de barils et crut qu'il avait acheté la qualité que nous désirions ; mais pour être doublement certains du fait, nous engageâmes deux des meilleurs agents des ports voisins pour examiner les barils, quand on les mettrait à bord, afin de prévenir toute erreur ou fraude.

"Le patron du navire, homme très intelligent, se connaissait aussi parfaitement en fait de hareng saur, et nous lui confiâmes la vente de la cargaison. Il partit pour vendre ce hareng, et quand il commença à le livrer aux acheteurs on s'aperçut que le dessus des barils contenait généralement du hareng de la meilleure qualité, tandis que le milieu du baril était rempli de poisson de rebut ; quoique nous eussions acheté toute la cargaison pour du hareng "*Full*" (œuvé) bien paqué, les barils, lorsqu'ils furent vidés par les acheteurs, furent trouvés remplis de poisson de qualité très inférieure, c'est-à-dire qu'une partie était très mal préparée, tandis que l'autre se composait de harengs "*Spent*" (épuisés), ce qui nous causa une perte sérieuse. Depuis ce temps-là nous avons résolu de ne plus acheter de hareng saur pour nous-mêmes, ni de prendre la responsabilité d'en acheter pour nos correspondants étrangers, et nous croyons qu'aucun marchand, connaissant ce commerce, ne se risquerait à le faire. Nous attribuons l'infériorité de la qualité à la conduite insouciante des employés de ces producteurs, qui réellement nous ont vendu un article frauduleux ; et tant que les lois des pêcheries ne seront pas applicables à la préparation du hareng saur nous ne pensons pas que ce commerce puisse devenir florissant.

"Nous croyons à propos," dit M. Mitchell, "de citer cette lettre et de faire observer que, s'il existe de telles difficultés pour établir sur une base solide un article

de commerce comme le hareng saur qui, comparativement parlant, peut être facilement examiné dans les barils, quels embarras ne rencontrerions-nous pas si notre commerce de hareng blanc anglais (qui baigne dans la saumure et le sel dans les barils), était abandonné aux pratiques frauduleuses, aux bévues et à l'ignorance des producteurs et des paqueurs. Nous admettons que le nom d'un paqueur honnête contribuerait beaucoup à inspirer la confiance dans la qualité du poisson en certains cas, mais nous ne voyons, dans le nom du plus honnête producteur même, rien de suffisamment sûr pour garantir à l'acheteur cette perfection dans la qualité que l'on peut obtenir grâce à nos lois de pêche."

Il est possible et très probable que l'industrie de la préparation du hareng saur a souffert du défaut de soin apporté au choix du poisson, et que le hareng rejeté pour la préparation du *bloater* peut en beaucoup de cas avoir été converti en hareng saur. S'il en est ainsi, on a commis une grande faute. Le hareng sain, mais rejeté, s'il est employé de quelque manière, devrait être mis dans la saumure et vendu pour ce qu'il est réellement; mais tout poisson qui n'est pas sain ou qui paraît affecté de maladie ou meurtri devrait être définitivement rejeté. Si l'on veut retenir le commerce du hareng saur ou fumé, il est nécessaire d'y porter le même soin et la même attention qu'au *bloater*. Outre la négligence dont on a fait preuve dans le choix du poisson, l'industrie du hareng saur a souffert aussi du lavage imparfait du poisson, de l'emploi du sel en trop grande quantité et de l'application excessive de la chaleur et de la fumée. Comme nous l'avons fait observer pour le *bloater*, le poisson doit être préparé de manière à satisfaire le goût des consommateurs dans les différents marchés où le hareng fumé est exporté. On devrait aussi veiller à ce que ce poisson soit convenablement paqué et parfaitement refroidi avant de le mettre en baril.

Le préparateur de poisson qui nous a fourni tous ces renseignements à Yarmouth, nous a appris qu'il avait récemment ouvert des relations commerciales pour le hareng fumé avec quelques parties de l'Italie, et qu'en certaines localités de ce pays on demandait un hareng ayant à peu près la couleur d'un souverain ou d'une pièce d'or, tandis qu'ailleurs on le voulait assez bruni, et qu'enfin d'autres le préféraient presque noir. Toutes ces questions de détail doivent être connues, et le paqueur ou le commerçant intelligent et entreprenant doit y veiller de près.

Le hareng destiné à être fumé peut être salé en bas sur le plancher avec du sel sec, ou dans des cuves avec de la saumure, pendant un, deux ou trois jours. On le met ensuite sur des broches ou bâtons de bois ronds et capables de recevoir environ 20 poissons; la broche est passée par la bouche et les ouies du hareng, qu'on lave ensuite dans de grandes boîtes ou cuves carrées, de dimension à recevoir sur leurs bords les deux bouts de chaque broche. Puis on suspend le poisson au grand air, ou dans le boucan, avant d'y avoir allumé les feux, afin de le faire égoutter et sécher. Celui qu'on destine à la consommation locale est fumé pendant dix ou douze jours; le hareng préparé pour l'exportation reste exposé à la fumée depuis quatorze ou quinze jusqu'à vingt ou vingt et un jours. Le degré de chaleur et la quantité de fumée qu'il doit recevoir dépendent de la couleur qu'on désire lui donner. On dit qu'on peut lui faire prendre une brillante couleur jaune en se servant de bran de scie de chêne après l'avoir laissé exposé pendant quelque temps à la fumée produite par d'autres espèces de bois.

Les rapports statistiques de l'exportation du hareng fumé canadien, en 1888, indiquent une forte dimunition, comparée à celle de 1887.

KIPPERS.

(*Hareng ouvert et très légèrement salé et fumé.*)

En Angleterre, le commerce de ce genre de hareng est très important, beaucoup de gens le préférant au *bloater*. Pour cette méthode de préparation on choisit les plus belles qualités possibles. Le hareng de la côte occidentale de l'Ecosse est en grande réquisition pour cet objet, et sa préparation en *kippers* doit se faire dans le plus court délai possible après sa sortie de l'eau. Il est d'abord choisi soigneusement

quant à la grosseur et à la qualité. Quand nous l'avons vu préparer, une fille active était placée devant un établi tenant le poisson à plat sur le côté, le dos tourné vers elle ; en deux coups d'un couteau bien tranchant, elle le fendait de la tête à la queue ; d'un troisième mouvement du couteau, elle enlevait l'estomac, les intestins et le sang qui se trouvait dans le ventre. Elle travaillait avec une étonnante rapidité. Le hareng était ensuite déposé avec soin dans des cuves remplies de saumure, où il demeurait 35 minutes, s'il était destiné à la consommation immédiate ; puis il était retiré avec la même attention et placé dans des paniers pour égoutter. Après cela on l'embrochait sur des broches fines, capables de recevoir de 12 à 20 harengs chacune, qu'on suspendait dans le boucan pendant quelques heures—5 ou 6—enfin, le poisson après avoir été refroidi, était mis dans de petites boîtes et on l'expédiait à Londres par le chemin de fer avant minuit, dans la journée même où il avait été pêché. Si le poisson est destiné à être gardé plus longtemps, on le sale et on le fume davantage. Quand les circonstances sont favorables, ce mode de préparation peut être pratiqué avec avantage, soit en petit soit en grand. Le poisson préparé de cette manière est vraiment délicieux. Il est un peu plus coûteux, parce qu'il exige plus de travail et d'attention. On se sert des mêmes matériaux pour fumer le *kipper* que pour le *bloater*, et le procédé est absolument le même, sauf que présentant à la fumée une plus large surface, il n'a pas besoin d'y être exposé aussi longtemps. Comme dans le cas du *bloater* et du hareng saur, on doit s'assurer du goût des consommateurs, et sa préparation, quant au sel et à la fumée, doit être modifiée en conséquence. La fabrication du *kipper* augmente considérablement dans la Grande-Bretagne. C'est une branche importante de l'industrie de la pêche du hareng, et elle consomme une large proportion de la pêche de ce poisson.

Inspection.

Certaines allusions incidentes qu'on a pu remarquer dans les pages précédentes, font voir que les hommes d'expérience et de bon jugement qui ont sérieusement étudié toute la question de l'industrie de la pêche du hareng, et dont l'opinion, fondée sur des connaissances pratiques, est digne de considération, attachent beaucoup d'importance à l'inspection et à la marque du poisson.

Ce qui va suivre montrera clairement que beaucoup de ceux qui connaissent le mieux nos pêcheries de hareng et l'importance du commerce de ce poisson dans la Puissance, les pêcheurs, les commerçants de poisson, les inspecteurs des pêcheries, les gardes-pêche, les patrons de navires, les percepteurs de douanes et beaucoup d'autres personnes, sont fortement en faveur d'un système d'inspection complet, impartial et capable d'inspirer la confiance, et désirent que cette inspection soit compulsoire.

Une des questions envoyées par le comité de la Chambre des Communes, en 1869, était conçue en ces termes :—

Question :—" L'inspection du poisson est-elle nécessaire, et devrait-elle être obligatoire ou non ?

En réponse à cette question *D. Thompson*, M. P., d'Haldimand, Ont., dit :—

" L'inspection du poisson est très nécessaire."

C. E. Anderson, Toronto, marchand, répond :

" Dans l'ouest de la province, je parle surtout de Toronto, le système d'inspection est regardé comme n'ayant que peu ou point de valeur et ne garantissant pas la quantité. Je citerai un cas : Il y a un mois environ, j'avais en vente, à Toronto, pour Québec, 200 barils de hareng N° 1, valant dans cette dernière ville $6 ou $7 le baril. Je les offris aux commerçants, à Toronto, pour $4 le baril pris à Québec, et j'aurais même accepté $3½, mais je ne pus recevoir une seule offre ; la raison alléguée étant qu'ils ne pouvaient se fier au mode de préparation ou à l'inspection, et qu'ils avaient dix chances contre une de se voir forcés de jeter ce hareng dans le lac Ontario, comme cela arrive à beaucoup de marchands de poisson à Toronto presque chaque saison. Si l'inspection était obligatoire, elle aurait un effet des plus avantageux sur cette branche si importante de l'industrie, surtout dans l'Ontario.

M. Dumaresq, marchand, Grand Bassin :

" Suivant moi, il est nécessaire que le poisson de toute espèce soit inspecté, surtout le poisson mis dans la saumure, et que tout poisson arrivant sur le marché sans avoir été préalablement inspecté, le soit aux dépens du propriétaire. Ceci remédierait au dommage que cause la présence sur les marchés canadiens de tant de mauvais poisson des provinces du golfe, qui, a sa mauvaise qualité, ajoute encore le défaut de ne pas peser le poids voulu. Il est à ma connaissance qu'on a expédié à Québec du poisson qui ne pouvait être employé que comme engrais. Si ce poisson avait été inspecté avant d'être embarqué il aurait été rejeté, et s'il l'avait été à son arrivée à Québec on l'aurait confisqué. En forçant l'expéditeur (ou le propriétaire) de faire inspecter le poisson avant de l'embarquer ou à son arrivée, on empêcherait l'expédition de tout poisson mauvais ou de qualité inférieure. Des hommes pratiques seulement devraient être nommés inspecteurs."

P. Enright, pêcheur, et autres, Baie de Gaspé :

" L'inspection du poisson de toute espèce serait très nécessaire et très utile aux pêcheurs."

M. La Parelle, marchand, Anse du Cap, Gaspé :

" L'inspection devrait, à mon avis, être très stricte à Québec, surtout celle du poisson vert et saumuré, qui sont préparés par beaucoup de gens sur la côte avec une négligence telle qu'ils doivent dégoûter les acheteurs, réduire la consommation, et qu'ils finiront par détruire le marché."

M. Baudin, pêcheur, Grande Rivière, Gaspé :

" L'inspection est nécessaire et devrait être obligatoire. L'inspecteur devrait se tenir à son poste et maintenir une surveillance immédiate."

M. Stors, marchand, Gaspé :

" L'inspection du poisson salé, en baril, est nécessaire et devrait être obligatoire."

M. Price, pêcheur et cultivateur, Petit Gaspé :

" L'inspection est nécessaire et devrait être obligatoire."

M. Chiasson, pêcheur, Iles de la Madeleine :

" L'inspection est nécessaire, peut-être, mais elle ne devrait pas être obligatoire."

M. Cormier, commerçant et cultivateur, Amherst :

" L'inspection est peut-être nécessaire, mais elle ne devrait pas être obligatoire. La compulsion pourrait produire des abus. Les inspecteurs montreraient peut-être de la partialité ou feraient eux-mêmes le commerce de poisson."

M. Grenier, conseiller municipal, Portneuf, Gaspé :

" L'inspection du poisson est absolument nécessaire et devrait être obligatoire. Le pêcheur y trouverait un grand avantage pour la vente de son poisson."

C. C. Fox, percepteur, Grand Bassin :

" L'inspection obligatoire de tout le poisson salé, en baril, pour l'exportation, est absolument nécessaire si le gouvernement tient au développement d'une branche importante du commerce étranger ; elle l'est également dans l'intérêt du consommateur sur notre marché national.

" J'ai vu le poisson saumuré des provinces maritimes, des Etats-Unis, ainsi que celui qu'on prépare à Wick, en Ecosse, et je n'hésite pas à dire que celui de la province de Québec est le plus mauvais de tous ; il est mal nettoyé, mal salé et mal mis en baril ; les barils sont mauvais, et le poids du poisson est presque invariablement trop faible. Dans les Iles de la Madeleine on pêche annuellement entre 100,000 et 200,000 barils de hareng, ainsi qu'une large quantité de maquereau. J'ai vu prendre du hareng dans la même seine, par des pêcheurs des Iles de la Madeleine et de la Nouvelle-Ecosse, et quelques mois plus tard j'ai vu vendre le même poisson à Halifax ;

le poisson salé des Iles de la Madeleine se vendait 50 pour 100 meilleur marché que l'autre, simplement à cause de la différence dans la méthode de préparation. Le hareng et le maquereau de la Nouvelle-Ecosse sont annoncés comme tels, et vendus à plus haut prix dans les provinces de Québec et d'Ontario que celui qui est préparé par les pêcheurs de Québec, quoique le maquereau vienne du golfe et le hareng du Labrador et de Terreneuve; et cela, parce que, pendant quelque temps, l'inspection du poisson mis dans la saumure était compulsoire dans la Nouvelle-Ecosse. Quoique cette loi ait été rapportée depuis plusieurs années (contrairement à l'opinion de beaucoup de bons juges) *la population a acquis l'habitude de préparer de bon poisson.*

Tout le poisson est préparé par les pêcheurs eux-mêmes; on ne peut voir le contenu des barils, et le système de faire des avances considérables, en vogue dans les districts de pêche, porte le marchand à accepter avec joie tout ce qui lui est offert afin de rentrer dans ses fonds, sans se montrer particulier sur la qualité.

"L'inspection devrait être obligatoire, attendu que les pêcheurs, en général, sont dépourvus d'ambition et de prévoyance. L'intérêt personnel a peu d'influence sur eux, et quoiqu'ils sachent parfaitement qu'un meilleur poisson se vendrait plus cher, quatre-ving-dix-neuf sur cent préfèrent un petit profit et moins de trouble, à un meilleur rapport au prix d'un plus grand soin. En même temps on ne peut trop insister sur le fait que, si l'on veut que l'inspection produise l'effet qu'on en attend, le salaire des inspecteurs doit être assez élevé pour induire des hommes compétents à accepter la position. Par l'Acte des Pêcheries de l'ancienne Province du Canada, tout le poisson pris par des navires pourvus de permis était inspecté. Mais comment? Dans les Iles de la Madeleine l'inspecteur inspectait et pesait très consciencieusement chaque baril. Il s'en suivait que beaucoup de personnes refusaient de faire inspecter leur poisson par cet inspecteur, préférant le faire transporter à Québec, où, disaient-elles, en lui payant un léger honoraire, l'inspecteur ouvrait trois ou quatre barils, et leur donnait un certificat pour tout le lot. J'ai connu un autre inspecteur, dans ce district, qu'aucun marchand n'aurait considéré comme compétent pour préparer son poisson, et qui n'avait jamais vu autre chose que le misérable article préparé sur cette côte, et j'ai connaissance que cet inspecteur (un inspecteur juré) a donné des certificats constatant la quantité et la qualité de poisson *qu'il n'avait jamais vu* ou dont il ne s'était jamais approché de plus près que de douze milles."

J. W. J. Cox, percepteur, Iles de la Madeleine.

"Je ne pense pas que l'inspection soit nécessaire sur les lieux où le poisson est pêché, à moins qu'il ne soit destiné à être exporté à l'étranger; mais l'inspection du poisson est très nécessaire et devrait être obligatoire, dans les ports de la Puissance, sur les importations pour la consommation locale ou pour le marché étranger.

M. Riverin, pêcheur, Malbaie:

"L'inspection du poisson est nécessaire, mais si elle était obligatoire elle pourrait avoir des désavantages."

M. Bonique, marchand, et autres, Ile de la Meule, Etang du Nord:

"L'inspection est nécessaire et devrait être obligatoire."

M. Sirois, marchand, L'Islet:

"L'inspection du poisson est très essentielle et devrait être obligatoire, mais l'inspecteur devrait être absolument compétent pour l'exécution de ses devoirs."

Le maire Painchaud, Amherst, Ile de la Madeleine:

"L'inspection devrait être obligatoire. La question est de savoir où elle doit être faite? Je pense qu'elle devrait se faire dans la localité où le poisson est pêché et vendu pour la première fois."

M. Whelan, pêcheur, Gaspé:

"L'inspection est nécessaire et devrait être obligatoire."

M. Dimock, cultivateur, Bonaventure :

" Je crois qu'une inspection obligatoire est nécessaire si nous voulons établir une bonne réputation pour notre hareng de la Baie des Chaleurs."

La Chambre de Commerce de Québec :

" Nous sommes absolument d'avis que l'inspection obligatoire du poisson et de l'huile est une nécessité, et nous avons fréquemment prié le gouvernement de passer une loi à cet l'effet."

L'honorable J. Ferguson, sénateur, Bathurst :

" L'inspection est absolument nécessaire et devrait être obligatoire."

M. Mathews, pêcheur, La Tête, comté de Charlotte :

" Je crois que l'inspection du poisson est nécessaire et qu'elle devrait être obligatoire ; elle empêcherait la vente d'une grande quantité de poisson mal préparé, dont la vente nuit à la réputation de ceux qui ne sont coupables d'aucune négligence sous ce rapport."

M. Heney, pêcheur, Ile aux Chevreuils, Charlotte :

" L'inspection du poisson de toute espèce est nécessaire et devrait être obligatoire. Toute personne préparant du poisson saumuré, de quelque description que ce soit, devrait y apposer son nom sur chaque baril avant de pouvoir le vendre, et l'inspecteur après l'avoir examiné devrait y apposer le sien ainsi que la marque en indiquant la qualité. On se livre à beaucoup de pratiques frauduleuses dans la préparation du poisson salé de toute espèce. Le poisson fumé devrait aussi être marqué de la même manière, parce que sa préparation est souvent entachée de fraude, comme c'est le cas pour le poisson salé. Le poisson salé et fumé est souvent vendu comme bon article marchand, lorsqu'en réalité il n'est pas propre à servir d'aliment."

J. et S. Léonard, pêcheurs, Ile aux Chevreuils, Charlotte :

" L'inspection est nécessaire et devrait être obligatoire. "

D. W. Stewart, percepteur, Dalhousie :

" L'inspection pourrait tendre à établir pour notre poisson une réputation d'excellence qui est très à désirer ; mais si elle entraînait des frais élevés elle serait un embarras et une taxe sur le commerce."

Le percepteur Robertson, Moncton ; le percepteur Hickman, Dorchester ; MM. Cormier et Bourgeois, pêcheurs, Cocagne :

" L'inspection est nécessaire et devrait être obligatoire."

MM. Snell, gardien de phare, Campo Bello ; Tory, pêcheur, Guysboro' ; Challoner, pêcheur, Baie Aspy, Sidney ; Huston, pêcheur ; Liscombe, Guysboro' et Pride, pêcheurs, Rivière Ste-Marie :

" L'inspection est nécessaire et devrait être obligatoire."

Le percepteur Perry, Rivière aux Castors :

" Je pense que l'inspection du poisson saumuré est nécessaire et devrait être obligatoire attendu que nos inspecteurs locaux s'en occupent rarement."

Le percepteur De Wolfe, Horton :

" Le poisson exporté, sans aucun doute, se vendrait mieux s'il était inspecté."

Le percepteur Thurber, Freeport :

" L'inspection est nécessaire, mais elle ne devrait pas être obligatoire."

M. Gordon, Pictou :

" L'inspection devrait être obligatoire pour l'exportation et pour le marché national."

M. Wylde, marchand, Port Mulgrave :

" Le poisson devrait être classifié et inspecté. L'inspection devrait aussi être obligatoire."

A. M. Rudolph, maitre du havre, Montréal :

" L'inspection est nécessaire et devrait être obligatoire."

M. McDonald, percepteur, Port Hawkesbury :

" L'inspection est nécessaire et devrait être obligatoire."

Le percepteur Sargent, Barrington :

" Je pense qu'une stricte inspection est nécessaire et qu'elle devrait être obligatoire."

Le percepteur McNeill, Anse Kelly, et M. Bell, patron de navire, La Have :

" Je pense que l'inspection est nécessaire et qu'elle devrait être obligatoire."

S. T. N. Sellon, officier des pêcheries, Liverpool, N. E :

" L'inspection est nécessaire pour inspirer la confiance aux marchés étrangers, et elle devrait être obligatoire."

M. Starr, pêcheur, Cornwallis :

" Je considère que l'inspection du poisson est fort à désirer, et qu'elle devrait être obligatoire afin d'empêcher un article inférieur de nuire à la vente de notre poisson."

M. Ross, marchand, Ste-Anne, Victoria :

" L'inspection, pour être d'une utilité générale, devrait être obligatoire."

Le percepteur McAulay, Ste-Anne, Victoria :

" L'inspection est généralement utile, parce qu'elle force les pêcheurs à mieux préparer leur poisson."

Sur 70 réponses faites à la question N°. 6, en 1869, huit seulement ont été négatives. Deux personnes, ne considérant que l'intérêt local, ont répondu que l'inspection n'était pas nécessaire dans leur voisinage immédiat.

Une des personnes questionnées dit que l'inspection devrait être faite par les officiers des pêcheries actuels.

Une autre est d'avis que l'inspection serait très avantageuse au pêcheur si le gouvernement en payait les frais; qu'autrement elle aggraverait encore sa position déjà si précaire.

(Les honoraires pour l'inspection et la marque sont de 4 pence sterling, ou 7 centins, par baril, déposables d'avance par le paqueur, qui doit aussi donner avis du nombre de barils prêts à être inspectés et marqués. Si quelques barils sont rejetés, les honoraires pour ces barils sont remis. L'inspection est faite par un officier du bureau des pêcheries de l'Ecosse, qui marque chaque baril, y appose son nom et est responsable de son action.)

Une autre, qui ne pense pas l'inspection nécessaire, dit que l'acheteur devrait être son propre inspecteur, et que, s'il est incompétent, il ne devrait pas entrer dans ce genre de commerce."

(Cette opinion n'est ni raisonnable ni celle d'un homme d'affaires. Dans tout commerce le vendeur et l'acheteur doivent connaître ce qui se vend et s'achète. Il y a certainement raison de croire, cependant, que beaucoup de commerçants font preuve de négligence dans la vente et l'achat du poisson, et que, si le profit est assez raisonnable, ils sont trop souvent indifférents quant à la qualité. S'il en était autrement et si l'inspection était obligatoire dès que le poisson est paqué, il serait impossible qu'un article tout à fait immangeable arrivât à Québec et à Toronto, en aussi grande quantité que le prétendent ces réponses.)

Une réponse dit: "L'inspection n'est pas nécessaire, le poisson étant généralement inspecté à son arrivée à Québec."

Une autre: Que l'endroit convenable pour l'inspection est celui où le poisson est pris, préparé et vendu en premier lieu."

Une personne qui ne croit pas l'inspection nécessaire, considère que, "les fonds de pêche étant si éloignés les uns les autres, l'inspection serait trop coûteuse pour les pêcheurs et ne produirait que peu de bien".

Une autre qui ne la croit pas nécessaire non plus, semble arriver à cette conclusion parce que, dit-elle, les inspecteurs étant nommés annuellement par les cours de sessions générales, leurs services ne sont requis que rarement.

(Si les inspecteurs étaient nommés par le gouvernement, cette objection ne vaudrait rien.)

Enfin une de ces réponse explique "que l'inspection du poisson est inutile, parce qu'à présent l'acheteur se guide sur la réputation du vendeur, et qu'il examine généralement quelques-uns des barils qu'il a achetés; et que, lorsque la loi d'inspection était en vigueur elle n'était d'aucune utilité, parce que personne ne se fiait à la marque, qui n'inspirait aucune confiance et que des manœuvres frauduleuses sur une très grande échelle étaient fréquemment pratiquées".

Ces réponses et ces extraits prouvent d'une manière très conclusive que l'inspection est nécessaire et qu'elle devrait être faite par des officiers compétents du gouvernement—au lieu où le poisson est pêché et préparé—avec défense à ces inspecteurs de trafiquer eux-mêmes sur le hareng et en les tenant responsables pour telle inspection.

Si des inspecteurs ont donné des certificats pour du poisson qu'ils n'ont jamais vu et lorsqu'ils en étaient éloignés d'une distance de 12 milles, on ne doit pas être étonné si l'inspection était regardée comme n'ayant aucune valeur quant à la quantité ou à la qualité.

Ces réponses indiquent aussi qu'on appréciait très généralement et très justement les difficultés qui embarrassaient l'industrie de la pêche du hareng, en 1869, par suite de l'absence d'une loi relative au hareng saumuré, et le désir universel qu'on éprouvait alors de remédier à cet état de choses qui existe encore aujourd'hui.

Vers la fin du 18e siècle, quoiqu'on eût déjà fait beaucoup, au moyen de lois et de primes, pour stimuler et encourager l'industrie de la pêche du hareng en Ecosse, une profonde indifférence et une insouciante négligence paraissent avoir existé généralement parmi les pêcheurs de ce pays. Les Hollandais étaient en possession du marché de hareng sur le continent européen. En traitant de cette période et après avoir complètement décrit les différents modes de fabrication du sel et comparé les lois hollandaises relatives au hareng avec celles qui existaient alors en Angleterre, le comte de Dundonald, dans une publication remarquable "Sur la Fabrication du Sel et sur les Pêcheries de Hareng," en 1784, disait:—

"Les Hollandais, en pourvoyant les différents marchés, paraissent porter beaucoup d'attention à la condition du poisson, à la pureté et à la grosseur du sel et à la saison de l'année. On ne fait nulle attention à ceci chez nous, où l'on se montre également indifférent sur la saison de l'année, la condition dans laquelle se trouve le poisson, ou la pureté du sel, et où, comme dit le proverbe "tout ce qui tombe dans nos filets est poisson;" ceci existera toujours tant que nous n'aurons pas de règlements convenables à ce sujet ou que ces règlements ne seront pas strictement mis a exécution."

M. Mitchell, en citant ces paroles, dit:

"La sagesse de ces remarques a été complètement prouvée et établie. Des lois et règlements sages et salutaires ont été passés et strictement appliqués sous la direction d'un Bureau de citoyens donnant gratuitement leurs services; des inspecteurs pratiques résident sur les lieux, veillent à ce que cet abondant approvisionnement de nourriture saine soit soigneusement préparé et mis dans des barils convenables, de sorte que le paqueur ignorant ou malhonnête ne peut plus ruiner son propre commerce ou ses profits, et se trouve forcé de préparer son hareng de la manière la plus convenable et la plus scientifique."

Le Bureau des Pêcheries de la Grande-Bretagne a été établi en 1809. Plus tard une section de ce Bureau a été organisée en Ecosse sous le nom de Bureau des Pêcheries de l'Ecosse. Ce Bureau, qui a fait beaucoup de bien, se compose d'hommes intelligents, actifs et pratiques, avec des inspecteurs de pêche généraux et locaux connaissant parfaitement les devoirs qu'ils ont à remplir, et qui sont tous des employés capables. Ce sont là les hommes qui sont chargés d'inspecter et de marquer le hareng en Ecosse, et leur honnêteté de même que leur impartialité n'a jamais été mise en question.

La commission nommée par le gouvernement anglais, en 1878, pour étudier l'état de l'industrie de la pêche du hareng en Ecosse, dont nous avons déjà parlé, et qui se composait de feu M. Frank Buckland, de Spencer Walpole et d'Archibald Young, dit dans son rapport:—

"Les pêcheries écossaises de hareng depuis près de 70 ans ont été gouvernées par le Bureau Anglais et par le Bureau des Pêcheries de l'Ecosse. Ces bureaux ont exercé une importante et bienfaisante influence sur la pêche du hareng en ce pays. Le Bureau Ecossais a accumulé, dans ses rapports annuels, une masse de statistiques exactes relatives à tout ce qui se rattache à cette pêche; il a aussi formé un corps d'officiers d'une intelligence et d'une énergie remarquable, pour l'exécution de ses règlements dans les diverses stations de pêche de l'Ecosse.

Les devoirs du Bureau consistent à donner des congés aux navires prenant la mer pour la pêche du hareng; à recevoir des pêcheurs à terre avis de leur intention de préparer du poisson; à veiller sur les mesures employées lors de la livraison du hareng par le pêcheur à l'acheteur et à la dimension du baril dont se sert le paqueur; à s'assurer du dégré de perfection de la préparation; à marquer le hareng suivant sa qualité et à percevoir les honoraires de cette classification; à voir aux exportations et à inspecter les produits exportés afin de s'assurer qu'ils sont en bon état; à maintenir l'ordre sur les fonds de pêche et à faire exécuter les règlements relatifs au nom et au numérotage des bateaux et des voiles; à recueillir et à rendre à ses propriétaires toute propriété perdue; à construire des jetées et des havres pour la pêche, et enfin à préparer des rapports et des statistiques sur les pêcheries de hareng en Ecosse."

Dans l'intervale des années 1784 et 1857, les Ecossais ont dépassé les Hollandais dans la préparation et le paquage du hareng, et pris l'ascendant sur des marchés européens par la qualité supérieure du poisson préparé par leur procédé. Mais en 1857 les Hollandais ont établi un Bureau semblable à celui de l'Ecosse, et le gouvernement hollandais s'est décidé à adopter des mesures énergiques pour la restauration d'une industrie aussi importante, ils adoptèrent dans ce but la plupart des règlements du Bureau Ecossais des Pêcheries. On constitua un Bureau des Pêcheries de hareng composé de neuf membres, et on organisa en même temps un système régulier pour l'inspection et la classification ou la marque de ce poisson.

Comme la marque est inséparablement liée à l'inspection du hareng, nous allons maintenant parler de

LA MARQUE OFFICIELLE ET SON IMPORTANCE.

Dans quelques parties de l'Ecosse, nous avons observé que bon nombre de paqueurs de poisson ont le désavantage de ne pas avoir de remises ou abris pour la protection du hareng frais contre le soleil, le vent et la pluie, ou du hareng en baril avant et après son inspection et sa classification. Il est facile pour toute personne connaissant l'effet nuisible du soleil sur tout produit animal exposé à son action de se figurer le dommage causé au poisson laissé pendant des heures dans des cuves peu profondes lors de la livraison, avant qu'on commence à le vider, et au hareng en baril qui reste souvent, après l'inspection, des semaines et des mois entiers sur les docks et les quais, sans une ombre de couvert ou d'abri. Nous n'avons donc pas été étonnés de voir qu'à Stettin, le grand marché continental pour le hareng écossais, la marque de l'inspecteur inspirait quelquefois peu de confiance, tandis que les produits de certains commerçants, (dont le poisson, à notre connaissance, était vidé, préparé et

paqué à couvert, et soigneusement tenu à l'abri après avoir été mis en baril,) étaient acceptés sans difficulté par les marchands de Stettin quoique sans autre garantie que le nom et la réputation du fabricant ou producteur.

A Fraserburg, Ecosse, les opérations complètes de la livraison, du nettoyage, de la salaison, de la mise en baril et de l'emmagasinage se font sous de vastes remises, solidement construites et couvertes en ardoise. Dans les cours à préparer le hareng de MM. Bruce et Cie, et d'autres fabricants de hareng salé, nous avons vu que tous les procédés de préparation sont parfaits et que les facilités sont des plus complètes sous tous les rapports. La maison Bruce et Cie, est établie depuis 70 ans. Elle a obtenu le premier prix, une précieuse médaille d'or, à la Grande Exposition de Poisson tenue à Berlin, en Allemagne, en 1880, pour le hareng le mieux préparé. Nous avons visité tout l'établissement, accompagnés de M. Melville, l'officier local des pêcheries et guidés par M. Bruce, qui voulut bien faire ouvrir par ses tonneliers plusieurs barils, alternativement par la tête et par le fond, afin de nous montrer le hareng vu du dos à un des bouts du baril et du ventre à l'autre. La réputation de cette maison ainsi que celle de plusieurs autres établissements de même nature, est si bien établie et si universellement connue qu'il ne lui est plus nécessaire de faire marquer son hareng; ces marchands vendent librement sur la réputation seule de leurs maisons.

Ceux qui possèdent de bonnes remises dans la Grande-Bretagne ont cet avantage que, dans les temps calmes et lorsque les bateaux ont une grande distance à parcourir avant de rentrer au port, et que par conséquent la livraison du poisson ne peut se faire que tard dans la journée, les filles vidant le hareng peuvent commencer à travailler de suite, et vident, salent et mettent en baril toute la nuit, à la lumière du gaz, au lieu de laisser le poisson là jusqu'au matin, au grand détriment de sa qualité et de sa saveur.

Il faut, cependant, une grande expérience et une connaissance pratique parfaite des procédés de préparation pour permettre à un producteur de se passer de marque, et le dégré d'excellence nécessaire pour qu'une maison puisse inspirer une telle confiance dans son nom et sa réputation, ne peut être obtenu qu'à l'aide d'une loi rendant l'inspection et la marque obligatoires. L'histoire de la rivalité entre les Hollandais et les Écossais pour la suprématie sur le marché du hareng en Europe le prouve parfaitement, comme nous l'avons vu. En 1784 les Hollandais passaient avant les Écossais. Par l'adoption d'une loi d'inspection rigide, les Écossais prirent le premier rang. En 1857 les Hollandais copièrent le système du Bureau Écossais des Pêcheries et ses règlements, et par une attention plus soigneuse dans les détails de la préparation et du paquage, et à l'aide de leur loi d'inspection et de classification, les Hollandais ont repris le dessus sur leurs adversaires, mais sous certains rapports seulement, parce qu'une large proportion du hareng préparé par la méthode écossaise est recherchée sur les marchés du continent avec autant d'empressement que le hareng hollandais de la meilleure qualité.

Comme toute autre mesure importante et d'un caractète national, la classification et la marque du poisson a été attaquée de temps à autre, mais le résultat de ces discussions et de l'expérience a été le rétablissement de l'inspection et de la marque en Écosse, en ce qui concerne le hareng, sur une basse plus solide. M. Mitchell dit: "Le développement de la pêche du hareng dépend beaucoup de la demande pour l'exportation, et cette demande doit être cultivée avec soin, non seulement par ceux qui préparent le poisson, et que l'on peut considérer comme les fabricants de cet article de marchandise, mais par le gouvernement qui, par une législation impartiale et juste, doit protéger également les intérêts du pêcheur et du consommateur local, et ceux des marchands et consommateurs à l'étranger. On savait depuis des siècles que le hareng existait en abondance sur les côtes de l'Écosse, mais quand il se montrait en bancs considérables, sa capture était peu profitable, attendu que la demande était limitée à la consommation locale simplement. Avant que le volume et le qualité spécifique et légale de l'article manufacturé—le baril de hareng bien préparé—fussent établis comme étalon de marchandise commerciale, aucun marchand étranger ne

pouvait acheter de hareng en Écosse, car cette marchandise n'avait pas de forme ou de qualité légale et distinctement spécifique. Le préparateur ou vendeur pouvait dire : " Mes barils sont de toutes grandeurs, et de qualité et de prix différents "; mais le marchand étranger n'osait pas commander ou acheter de semblables marchandises ; en conséquence il achetait ailleurs du hareng de bonne qualité et mis dans des barils dont la contenance était légalement fixée, et bien qu'il dût payer beaucoup plus cher il obtenait ce qu'il désirait en Hollande et dans d'autres pays qui peuvent fournir le hareng en aucune quantité, si l'Écosse est incapable de le faire.

Avant l'adoption d'un système de législation convenable, et même quelque temps après son inauguration, la demande à l'étranger était peu considérable, mais la confiance s'étant graduellement établie par des ouvriers d'expérience, et le commerce ayant été mis sur une base solide par des dispositions légales réglant la mesure et la quantité de l'article, le commerce fait des progrès, et selon toute apparence il continuera à progresser et à s'étendre d'année en année.

Le symbole tangible et le résultat de toute la législation anglaise est la marque, car c'est elle qui a donné au hareng écossais la réputation qu'il a obtenue sur les marchés de l'Europe—la marque est le sceau imprimé par l'inspection sur cette marchandise.

En 1851, un mouvement fut organisé contre la marque. M. Mitchell publia une lettre adressée par M. Alexander Wissman, un des principaux marchands de Stettin, à M. Traill, M. P., de Londres, au sujet de la marque. Voici comment M. Wissman s'est exprimé : "Je prends la liberté de remarquer que la marque officielle du hareng écossais, *Crown et Full* (Très Œuvé et Œuvé), obtient plus grande confiance, non seulement sur notre propre marché à Stettin, mais aussi dans l'intérieur de l'Allemagne, où la signification de cette marque est bien comprise, et ma propre conviction de même que celle de beaucoup d'autres marchands engagés dans cette branche du commerce, est qu'elle serait très sérieusement affectée si la marque disparaissait, car il ne se vend ici et dans les environs qu'une petite quantité de hareng écossais ; il est presque tout envoyé à de grandes distances, de 100 à 800 milles anglais, dans l'intérieur de l'Allemagne et dans la Pologne, sur commandes ou offres et sans l'intervention des négociants-commissionnaires, les frais d'expédition ne permettent pas de donner une commission à une tierce-partie. Les commerçants ne peuvent pas non plus venir inspecter le poisson ici, à cause de la distance; ils font donc leurs achats simplement sur la bonne foi qu'ils reposent dans la marque officielle, sachant que le poisson doit être bien choisi et convenablement préparé, que les barils doivent être de contenance légale et qu'il faut qu'ils aient été reconnus bien faits et étanches, avant que la marque soit apposée.

" L'abolition de la marque causerait beaucoup de difficultés dans ce commerce. Lorsqu'un marchand achète du hareng *Crown* et *Full* (Très Œuvé et Œuvé) aujourd'hui, il est tenu de l'accepter " s'il porte *ces* marques, quelque soit sa qualité; et nos cours ont souvent rendu des décisions dans le sens que j'indique ici, se basant sur le fait que le Bureau Anglais des Pêcheries étant une institution du gouvernement, on doit nécessairement supposer qu'il exerce une rigoureuse surveillance et que l'inspection est impartiale.

" Une partie du commerce actuel consiste en consignations de la part du marchand ou paqueur écossais, qui reçoit d'avance une partie du prix quand le hareng est expédié ; je crois que ces avances cesseront dès que la marque officielle sera abolie, parce que nos marchands ici seront incapables de juger de ce qu'ils recevront pour leur marchandise, lorsqu'ils l'enverront dans l'intérieur du pays ; le paqueur devra donc être sérieusement affecté dès que la marque disparaîtra. Le commerce sera gravement atteint et le pêcheur en souffrira certainement beaucoup aussi.

" A mon avis, si le gouvernement anglais persiste à vouloir charger le commerce des frais d'inspection, celui-ci en souffrira très grandement, parce que plus le hareng sera produit à bon marché, plus on pourra l'exporter loin et plus on en exportera ;

le hareng étant employé pour remplacer la viande doit nécessairement subir la compétition, pour le prix, avec le bœuf, le lard salé, etc.

" D'autres marchandises en barils ou tonneaux, telles que l'huile, le beurre, etc., peuvent se vendre sur échantillons, ou bien on peut en donner la qualité et la quantité, mais il n'en est pas ainsi du hareng, car on ne peut pas décrire chacun des poissons d'un baril, où leur nombre ; il est également impossible de dire comment il a été préparé, où s'il l'a été immédiatement après avoir été pêché.

" Comment le commerce du hareng en Ecosse serait-il protégé si le Bureau Anglais des Pêcheries cessait de surveiller tous ces détails. Tant que le Bureau gardera son caractère actuel et sa marque, la diminution de l'importation du hareng écossais en Allemagne n'est pas à redouter.

" Dans le rapport de la visite qu'il a faite, en 1856, aux côtes de l'Ecosse où l'on se livre à la pêche du hareng, M. Bany, l'un des Commissaires Inspecteurs des Pêcheries Irlandaises, dit :

" Ce que j'ai vu a suffi pour me faire comprendre la vaste importance et l'immense richesse des pêcheries de hareng de la côte orientale de l'Ecosse.

" Il est évident que beaucoup d'excitation et qu'une grande anxiété existe parmi les personnes intéressées dans le commerce, au sujet de l'abolition projetée de la marque d'inspection et de la réduction du personnel du Bureau des Pêcheries qui s'en suivra. Ce sujet étant actuellement soumis à la considération d'une commission instituée par le gouvernement, il ne conviendrait pas que j'exprime ici mon opinion sur l'opportunité d'abandonner entièrement la pratique de marquer le poisson ; mais je crois avoir raison de craindre que l'absence de toute surveillance ne soit pas seulement hautement préjudiciable à la pêche du hareng, mais qu'elle tendra à étouffer dès le germe l'espoir que j'avais de voir se développer l'esprit d'entreprise qui commence à se manifester parmi nos pêcheurs de la côte orientale de l'Irlande. Malgré l'excellence du caractère moral que je me plais à reconnaître chez nos voisins du Nord de la Grande-Bretagne, je n'oserais pas volontiers conseiller aux pêcheurs irlandais de fréquenter beaucoup de stations de pêche de la côte de l'Ecosse, si le Bureau des Pêcheries cesse d'exister."

A propos de l'établissement du Bureau Hollandais des Pêcheries, en 1857, M. Mitchell dit :

" Les lois hollandaises sur la pêche ont été considérablement modifiées dernièrement ; et le gouvernement hollandais, convaincu des avantages résultant de l'existence d'un Bureau des Pêcheries et d'officiers inspecteurs par le succès remarquable du système anglais, a créé un Bureau de Commissaires possédant les mêmes pouvoirs que les Commissaires des Pêcheries Anglaises de hareng.

" Et de plus, la pêche du hareng en Hollande, autrefois si profitable, ayant graduellement décliné, en partie parce que le hareng écossais mieux préparé prenait la place du hareng hollandais sur les marchés du continent, le gouvernement de la Hollande se décida à prendre des mesures énergiques pour ressusciter ou améliorer la pêche en ce pays, et en 1857 il adopta et copia, en grande partie, les règlements que le Bureau Ecossais des Pêcheries a si bien fait observer et qui ont porté la pêche du hareng en Ecosse à un dégré de prospérité sans exemple. Pour la première fois un Bureau des Pêcheries, pour le hareng, a été organisé en Hollande cette année, plusieurs lois et règlements ont été passés, introduisant, entre autres choses, *une marque de la Couronne et divers autres signes ou marques indiquant la qualité du hareng ;* on voit donc que de sérieux efforts vont être tentés pour l'accroissement d'une pêche qui, à une certaine époque, a accumulé tant de richesses en Hollande et qui a jeté les fondations de sa grande prospérité commerciale.

" Pour la première fois aussi, les Commissaires du Bureau des Pêcheries de Hollande, au nombre de neuf, ont été requis de préparer, de même que ceux de notre propre bureau, des rapports annuels des pêcheries.

" Les autorités hollandaises ont passé, relativement au sel, divers règlements qui paraissent très judicieux, de même que ceux qui concernent l'assortiment des harengs, la qualité et la grandeur des barils, et les ordres donnés aux inspecteurs,

dont plusieurs nouveaux ont été nommés ; mais tout ce que nous voyons dans ce rapport nous prouve que l'augmentation considérable de la pêche sur notre côte est due au système d'administration actuel sous la surveillance d'un bureau bien organisé, et aux soins et à l'attention des officiers de pêche qui, vu le grand nombre d'années qu'il a fallu pour le perfectionnement des lois et règlements en passant par le creuset de l'expérience, sont devenus tout à fait compétents et connaissent parfaitement les devoirs si importants dont ils ont la responsabilité.

"Vers l'année 1848, on découvrit, dit M. Mitchell, que plusieurs fabricants de hareng préparé essayaient de faire passer leurs produits sur le marché comme ayant droit à la marque de la couronne, lorsqu'ils étaient de qualité inférieure, mal assortis ou mis dans des barils n'ayant pas la grandeur voulue, et ce hareng fut saisi par les officiers du bureau ; ou les acheteurs avertis de l'erreur ou de la fraude refusèrent d'accepter le poisson acheté, punition aussi sévère pour les vendeurs à cause de l'éclat qui s'en suivit. Cet incident porta les coupables à mettre tout en œuvre pour soulever la haine contre le Bureau des Pêcheries et ses officiers. Quelques députés anglais au Parlement, ignorant l'impossibilité de faire le commerce de gros d'un hareng de qualité réellement marchande, sans la surveillance d'hommes expérimentés, comme le sont les officiers des pêcheries, crurent devoir s'opposer au maintien du bureau et des inspecteurs ou officiers, et on jugea nécessaire de faire faire une enquête, cette année-là, 'sur l'utilité ou l'efficacité du Bureau des Pêcheries.' En conséquence, le Très Hon. J. G. S. Lefèvre fut envoyé en Ecosse pour étudier la question et faire un rapport, et quoiqu'il soit arrivé en Ecosse rien moins que prévenu en sa faveur, il paraît avoir été entièrement convaincu des grands avantages du système tel qu'alors suivi ; et son rapport prouve clairement qu'après des recherches sérieuses et une étude approfondie, il a trouvé ce système utile, nécessaire et propre à améliorer cette pêche. Qu'on nous permette de citer les passages de ce rapport relatifs à la marque seulement. M. Lefèvre dit : "De tous les devoirs imposés aux officiers du Bureau des Pêcheries, il m'a semblé que ceux qui se rattachent à la marque du hareng devaient d'abord attirer mon attention, attendu que si on jugeait à propos de maintenir ce système, l'établissement qui est chargé de le mettre en opération devait continuer d'exister, sujet bien entendu à aucune réduction possible.

"A l'ouverture de mon enquête, et même avant son commencement, divers particuliers et corporations de préparateurs ou fabricants de poisson me firent parvenir des représentations qui me portèrent à croire que la continuation de la marque officielle était désapprouvée par une partie considérable de ceux mêmes qui avaient l'habitude de s'en servir, et ceux des fabricants qui se trouvaient plus éloignés exprimèrent le désir de me voir visiter Wick personnellement, afin de pouvoir mieux juger de l'opinion qu'on entretenait à ce sujet.

"La saison déjà avancée et mes autres engagements publics m'empêchèrent d'adopter ces suggestions ; mais afin de donner aux paqueurs de poisson de la côte orientale de l'Ecosse l'opportunité de me présenter leurs vues, je leur adressai une lettre circulaire contenant certaines questions rédigées de manière à obtenir leur opinion.

"Les réponses à ces questions et celles des nombreux préparateurs et marchands de poisson que j'ai examinés personnellement pendant mon séjour à Edimbourg, m'ont fourni, je crois, une masse d'information concernant les effets du système relatif à la marque, suffisante pour justifier la déclaration et les suggestions que je vais soumettre à Vos Seigneuries à ce sujet.

"Les représentations contre la continuation du système de marque qui, comme je viens de le dire, m'avaient été faites, avaient trait surtout aux objections générales auxquelles il était sujet. Relativement à ces objections, qu'on me permette de faire observer que la pratique qui a existé dans ce pays de faire marquer les marchandises de diverses espèces par des officiers publics, afin de donner plus d'authenticité à leur pureté ou à leur qualité, a graduellement et presque entièrement disparue.

"On trouva que si l'acheteur, par ce moyen, avait la certitude que la qualité de l'article marqué ne pouvait pas descendre plus bas qu'un certain point fixe, la marque

avait pour effet de l'empêcher de s'élever au-dessus de ce point; que ce système décourageait toute amélioration dans les entreprises particulières, attendu qu'il produisait dans les prix une limite uniforme qu'il était très difficile de franchir, même avec des différences notables dans la qualité.

"Ces objections et d'autres à peu près semblables furent présentées sous différentes formes par ceux des paqueurs qui se montraient désireux de voir l'abolition du système en vogue pour la marque du hareng. Ces gens s'accordèrent tous à représenter qu'il met au même niveau le paqueur le plus soigneux et le plus industrieux et celui en qui ces qualités sont moins apparentes, puisque le prix du hareng marqué au même lieu et à la même date est uniforme, quel que soit le paqueur ou le soin et l'attention qu'il apporte à la préparation de son poisson; et ce point important est admis même par beaucoup de ceux qui sont en faveur de la marque.

"Les adversaires du système assurent de plus que les commerçants qui viennent faire leurs achats aux stations de pêche s'adressent d'abord à ceux qui préparent leur poisson, non pas à couvert, mais en plein air, procédé bien inférieur à l'autre, et qui leur vendent le hareng à bas prix; ceci, naturellement, a pour effet de faire baisser le prix d'un article de meilleure qualité.

"Ils se plaignent que si dans toute autre industrie, l'esprit d'entreprise, l'habileté et l'honnêteté sont récompensés par une plus forte clientèle et de meilleurs prix, il en est autrement du commerce d'exportation de hareng préparé, à cause de l'effet égalitaire produit par la marque officielle.

"On attire aussi l'attention sur le fait que, quoique la marque soit optionnelle et que la loi ne force personne à l'obtenir, tant qu'un nombre considérable de commerçants s'en serviront, les autres ne pourront pas facilement s'en dispenser; et que les délais et le trouble nécessairement occasionnés pour se conformer aux conditions requises pour l'inspection et la marque, causent des dépenses, des inconvénients et font quelquefois perdre la vente de l'article. On prétend encore que la détention du hareng pendant le nombre de jours requis avant qu'il puisse être légalement marqué, produit une forte exportation simultanée qui encombre le marché étranger. Quelques témoins ont déclaré, de plus, que le commerce d'exportation au continent de l'Europe est stimulé audelà de toute proportion par certaines facilités dont je parlerai plus particulièrement plus loin, et que les exportateurs, faisant trop peu d'attention à l'état de la demande sur les marchés continentaux, expédient à tout hasard; et pour prouver que c'est la pratique habituelle, ils attirent l'attention sur la hausse dans le prix du hareng vert—c'est-à dire non preparé—et ils soutiennent que les paqueurs sont à la merci des pêcheurs. (Note.—Cet ordre est renversé maintenant (1889), parce que tout le poisson se vendant à l'enchère, les pêcheurs se trouvent à la merci des paqueurs; c'était un sujet de plainte parmi les pêcheurs de Yarmouth.) On cite aussi l'augmentation du commerce du hareng saur, et l'amélioration de cette branche de l'industrie des pêcheries—à laquelle les règlements concernant la marque ne sont pas applicables et qui est conduite d'après les principes de compétition ordinaire, sans l'aide artificielle de l'officier du gouvernement—comme exemple de ce qui résulterait si le commerce du hareng blanc était placé sur le même pied."

(Note.—Nous nous permettrons de référer au chapitre de ce rapport où nous parlons de "Hareng saur"; on verra que l'absence du système d'inspection et de marque officielle a ruiné le commerce de cette espèce de hareng et occasionné toutes espèces de fraudes dans la préparation du hareng fumé.)

"D'un autre côté, je suis obligé de déclarer qu'une très grande majorité des fabricants de poisson, et sous le rapport du nombre et sous celui de la quantité de poisson qu'ils produisent, si on fait une comparaison entre eux et ceux qui veulent son abolition, sont décidément en faveur de la continuation de la marque. Parmi ceux que j'ai examinés verbalement, MM. Methuen, Simpson, Robertson et autres, préparent ensemble audelà de 50,000 barils de hareng sur 148,000 barils marqués; et parmi ceux auxquels mes questions imprimées ont été envoyées, les paqueurs qui désirent la continuation de la marque (à l'exclusion des personnes examinées verbalement) représentent entre eux une production de 40,000 à 50,000 barils."

Les faits et les considérations mis en évidence dans la preuve favorable à la continuation de la marque me paraissent de nature à supporter les propositions suivantes :—

" Que la plus forte partie du hareng marquée est expédiée en Prusse et dans les contrées environnantes au sud de la mer Baltique.

" Que (sauf au commencement de la saison) on n'expédie que très peu de hareng dans ces pays à moins qu'ils ne portent la marque officielle.

" Qu'un minimum élevé, en ce qui concerne la qualité et la préparation est assuré par le système qui règle tout ce qui concerne la marque officielle, non seulement parce qu'elle est refusée lorsque le hareng n'est pas dûment préparé et paqué, mais parce que pendant tout le procédé de préparation et de paquage (procédé si rapide et exécuté à l'aide de si nombreux corps d'employés qu'il est très difficile que chaque paqueur particulier puisse veiller sur eux) l'officier des pêcheries circule parmi les travailleurs, examine de temps à autre le progrès de leurs opérations, indique les défauts qu'il observe dans la préparation ou le choix du poisson, et force les négligents à être plus soigneux en leur faisant entendre que leurs produits ne seront pas marqués. Beaucoup des paqueurs regardent les services ainsi rendus par ces officiers comme tout particulièrement utiles.

" Que la marque possède toute la confiance des marchands et des consommateurs de ces pays est un fait attesté, non seulement par les réponses et le témoignage de la grande majorité des paqueurs de la côte orientale et des marchands de poisson que j'ai interrogés, mais encore par les marchands du continent avec qui je suis entré en correspondance à ce sujet.

" Que le hareng marqué est accepté à peu près sans examen, et passe d'un marchand à l'autre sur le continent, sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir les barils, sauf dans quelques cas comparativement très peu fréquents.

" Que la marque prévient toute dispute quant à la quantité, la qualité et la préparation, surtout les disputes qui se produisent lorsque le marché est à la baisse et que l'acheteur s'efforce de rejeter la perte sur le vendeur.

" Que la valeur courante (si l'expression est permise) des barils de hareng marqués en facilite le commerce, et que parmi ces facilités on doit considérer surtout les avances faites sur les connaissements dans lesquels les articles étant décrits comme hareng marqué *Crown* et *Full* (très œuvé et œuvé) sont connus comme possédant une qualité définie et facilement vendables.

" Que la marque étant une déclaration officielle des autorités quant à la quantité, la qualité, le choix et la préparation, les commandes peuvent être et sont plus librement faites que si le hareng était dépourvu de cette marque d'authenticité, et qu'il peut être et est effectivement acheté sur place aux stations de pêche sans aucune connaissance préalable de préparation du paqueur et sans que l'acheteur ait eu aucune relation antérieure avec lui.

" Que l'abolition de la marque pourrait, dans tous les cas, changer temporairement le cours du commerce d'exportation ; et qu'il pourrait s'écouler quelque temps avant que la confiance dans les paqueurs individuels pût remplacer la marque.

" Que dans les commencements du nouveau régime, la méfiance serait peut-être suffisante pour causer quelque diminution dans la demande, et que ce déclin pourrait devenir encore plus sérieux si (ce qui n'est pas du tout improbable) aucune négligence dans la préparation de la part des paqueurs de classe inférieure venait de plus nuire à la réputation du hareng de la Grande-Bretagne sur les marchés du continent.

" Que les résultats deviendraient encore plus graves dans le cas de l'établissement d'une marque officielle du gouvernement pour le hareng norvégien—un des témoins interrogés regarde cette éventualité comme très possible.

" Que l'état actuel du continent européen (1856) et la diminution de la demande pour le hareng blanc en Irlande, causée par la faillite de la récolte des pommes de terre, rendent le moment actuel très peu favorable pour l'introduction d'un changement dans le système établi concernant le commerce du hareng.

"Après avoir donné toute mon attention aux faits et aux considérations ci-dessus mentionnés, des deux côtés de la question, je crois qu'il est de mon devoir de déclarer que si la question de la conservation de la marque n'intéresse que le commerce local du hareng blanc, ils ne me paraîtraient pas suffisants pour la supporter; mais lorsqu'il s'agit du commerce d'exportation, qui est suffisamment considérable pour être d'une haute importance en Ecosse, le système d'inspection et de marque est une partie tellement essentielle de ses arrangements que son abolition pourrait causer un grand changement et une grande contraction dans ce commerce, une perte sérieuse et de graves inconvénients pour tous ceux qui y sont engagés et pour la masse des travailleurs employés, non seulement à la pêche mais dans les diverses opérations du traitement du hareng pour le marché continental; et qu'en conséquence, je me sens forcé, malgré l'objection à laquelle elle est sujette en principe, de recommander que la marque soit maintenue et que comme conséquence nécessaire, l'établissement des officiers de pêche de la côte orientale soit continué.

"Je suis disposé à penser, cependant, qu'il serait peut-être à propos de considérer s'il ne serait pas convenable de faire payer un léger honoraire ou d'imposer un léger droit pour la marque de chaque baril. Ceci ferait tomber une partie des dépenses de l'établissement sur ceux qui en retirent un avantage immédiat, et diminuerait ce qui est, en effet, une prime accordée au commerce d'exportation du hareng aux dépens des autres classes de la population; ceci encouragerait de plus le paqueur entreprenant à se fier d'avantage à sa marque privée, car l'économie qu'il pourrait faire de cet honoraire compenserait le désavantage qu'il éprouverait dans sa compétition avec la marque du gouvernement."

* * * * * * * *

L'éventualité que redoutait M. Lefèvre dans le septième avant le dernier paragràphe de l'extrait ci-dessus est justement celle qui s'est produite et qui a fait tort jusqu'à un certain point à la réputation du hareng préparé en Ecosse; la demande pour ce produit à Stettin, le grand marché continental, a diminué aussi pour la même raison, et les Norvégiens et les Hollandais ont pris en conséquence, les premiers surtout, sur le marché allemand, un ascendant qu'ils n'auraient jamais obtenu autrement. On dit que généralement le hareng norvégien est tout d'abord, à sa sortie de la mer, très inférieur en qualité au hareng écossais, quoique quelquefois, et surtout en 1889, la quantité de poisson pris sur la côte orientale de l'Ecosse ait été très inférieure et se soit composée, en grande partie de "Spents" (harengs "épuisés"). Mais les Norvégiens, comme les Hollandais, portent beaucoup d'attention et de soin à la préparation de leur hareng et à sa mise en barils, et ils reconnaissent parfaitement qu'ils doivent y veiller de très près s'ils veulent obtenir une réputation, un rang et une partie du commerce sur les marchés du continent.

Dans le cours de nos recherches, nous avons observé que les gouvernements des pays maritimes de l'Europe dont le hareng fréquente les côtes, apprécient tous la haute importance de l'industrie de la pêche du hareng; mais d'après ce que nous avons pu apprendre, il nous semble que le gouvernement norvégien est celui qui prend le plus vif intérêt au développement et au succès de ses pêcheries ainsi qu'à l'extension de son commerce de hareng—si nous mesurons cet intérêt à la législation sage et paternelle du gouvernement et du parlement de ce pays et à l'argent libéralement et judicieusement dépensé pour l'avantage des pêcheurs, non seulement comme encouragement direct, mais aussi pour l'amélioration et la construction de havres locaux et de jetées ou débarcadères au profit de ceux qui sont engagés dans l'exploitation des pêcheries norvégiennes.

Après le gouvernement de la Norvège, le gouvernement français montre le plus grand intérêt au développement, à l'extension et à la protection de l'industrie relative à la pêche du hareng dans ce pays. Plusieurs lois utiles ont été passées et les Français ont établi un tarif protecteur élevé pour encourager le commerce du hareng.

Le gouvernement de la Hollande est également infatigable à diviser et adopter des mesures légales pour venir en aide, par tout moyen possible, à la grande industrie de la pêche du hareng dans ce pays.

Dans la Grande-Bretagne, la législature s'est sérieusement occupée de la réglementation, de la protection et de l'extention de la même industrie depuis l'année 1240, et l'établissement des Bureaux des Pêcheries, Anglais et Ecossais, a été de la plus grande utilité pour cette industrie. On se plaint, cependant, du manque de havres locaux sur les côtes du nord et du nord-est de l'Ecosse, et l'honoraire à payer pour la marque du hareng est regardé par beaucoup de gens comme un fardeau. Lorsque des sommes considérables sont dépensées pour des havres du sud ou pour des fins publiques et générales dans d'autres directions, l'impression populaire est que l'industrie de la pêche en Ecosse, constituant un item très important du commerce national, n'a pas reçu de la part de la législature le dégré de considération, d'aide et d'encouragement auquel elle a droit.

Il existe entre tous ces gouvernements une vive rivalité pour les marchés de l'intérieur de l'Europe, celui de l'Allemagne surtout, où la consommation du hareng est très considérable ; on devrait donc naturellement supposer que la connaissance de ce fait, qui doit être parfaitement répandue parmi les pêcheurs et les marchands de poisson de l'Ecosse, aurait dû les mettre sur leur garde et empêcher l'exportation de hareng d'une qualité inférieure à Stettin, par aucun d'entre eux, au risque de perdre un commerce important, et de donner à d'autres nations sur ce marché, un pied qu'elles n'auraient jamais pu obtenir sans cela, c'est cependant ce qui a été fait ; l'exportation à Stettin, il y a quelques années, de hareng non marqué et de hareng portant la marque officielle, mais qui avait été préparé au grand air et laissé exposé à tous les éléments pendant des semaines après avoir été inspecté et marqué, a eu pour effet de nuire sérieusement au commerce du hareng et d'affaiblir, temporairement du moins, la confiance implicite qu'on avait eu jusque-là dans la marque de la Couronne.

En 1888, le Bureau des Pêcheries de l'Ecosse, par l'entremise du gouvernement anglais, envoya des circulaires à tous les consuls anglais de l'Europe et de certaines parties du nord de l'Afrique, sollicitant des informations touchant la demande actuelle ou la demande probable pour le hareng préparé en Ecosse, dans leurs consulats respectifs. Dans sa réponse, le consul intérimaire de Stettin donna les chiffres suivants qui indiquent l'importation en cette ville du hareng de toute provenance dans l'année 1887 :

	Barils.
Hareng écossais	310,191
" novégien	186,652
" hollandais	5,876
" suédois	1,295
" de Bornholm, de Poméranie	598
En tout	504,612

Comme nous l'avons dit ailleurs, les ventes de hareng de préparation écossaise à Stettin, en 1885, s'élevaient à 402,982 barils, et celles de 1886 à 371,954 barils ; ces chiffres montrent une dimunition très considérable. Au sujet de cette dimunition si sérieuse, nous ne pouvons mieux faire que de citer l'article éditorial suivant du *Glasgow Herald* du 1er octobre 1889, le journal le plus important de cette ville :—

"LE COMMERCE DU HARENG ÉCOSSAIS AVEC STETTIN.

"Nous sommes peinés de voir, par le rapport d'un de nos consuls, que la demande pour le hareng écossais, qui forme un item important de notre commerce en ce poisson, continue à diminuer à Stettin. D'après les tableaux publiés, le nombre de barils de hareng exporté des ports de l'Ecosse en 1888 était de 292,105, contre 310,191 en 1887 et 371,954 en 1886 ; en 1885, ce chiffre était encore plus élevé, 402,932 barils ayant été expédiés à Stettin. Il paraît que le hareng suédois commence à être préféré, sur certains marchés, au hareng écossais qui a décidément perdu quelque chose de la faveur dont il jouissait il y a quelques années. On s'y plaint que la

préparation de ce dernier produit est restée stationnaire et qu'elle a même un peu rétrogradé par suite probablement de la facilité avec laquelle on obtient la marque nécessaire ; tandis que les paqueurs de la Norvège, et plus récemment ceux de la Suède, ont fait de grands efforts pour étudier la demande, et se sont mis en état de la satisfaire, en préparant le poisson tel que désiré. Le rapport dit aussi que le hareng pris au commencement de la saison est paqué avant d'avoir atteint un degré suffisant de maturité, et que faute de lui avoir donné assez de temps pour se tasser dans les barils (*to pine*), ceux-ci ne sont pas convenablement pleins. Le même rapport dit aussi que le choix du poisson devrait se faire avec beaucoup plus de soin et que la marque, dans le cas des substances alimentaires qui la portent, devrait être une garantie indiscutable du contenu du colis. Il recommande aussi qu'un étalon uniforme, quant à la grandeur, soit maintenu, afin que l'acheteur en détail soit certain de sa contenance moyenne.

"Les paqueurs suédois perfectionnent le mode écossais de préparation en évitant soigneusement ses défauts. La mise en baril chez eux est aussi bien exécutée qu'elle l'est généralement en Ecosse, et le choix du poisson est l'objet d'une attention minutieuse ; il résulte de tout ceci que le hareng de Suède et, dans beaucoup de cas, celui de la Norvège, prend la place du poisson préparé en Ecosse sur les marchés allemands ; si la pêche continue à être abondante, le hareng suédois, à moins que les paqueurs écossais ne fassent un effort général pour améliorer leur mode de préparation, obtiendra très probablement et conservera une bien meilleure position sur les marchés que celle qu'il occupait autrefois."

Cet article confirme l'opinion que nous nous étions formée à ce sujet, c'est-à-dire que la position actuellement peu satisfaisante du hareng de préparation écossaise à Stettin est due à la négligence de quelques paqueurs écossais exportant leur poisson avant qu'il ait eu le temps de baisser dans le baril (*to pine*) et de parvenir à un degré de maturité suffisant, ou le laissant exposé au soleil avant de le saler et après l'inspection. Il est aussi possible, et nous croyons même trop probable, que le dommage causé au hareng en restant exposé à l'action du soleil avant sa préparation, ne soit assez considérable pour produire une détérioration visible ou perceptible, dans les dix jours requis pour l'amener à maturité avant qu'il puisse être marqué, mais que, cependant, ce premier dommage, aggravé par une exposition subséquente des barils au soleil, finisse par gâter très sérieusement le hareng avant son arrivée à Stettin. Un célèbre médecin d'Edimbourg assure qu'une bouteille d'huile d'olive peut être complètement gâtée et ses qualités médicinales entièrement détruites par une journée d'exposition au soleil dans l'étalage d'une boutique.

Le rapport habile et bien rédigé de M. Lefèvre ne réussit pas à régler définitivement la lutte engagée relativement à la marque ; car on voit, d'après M. Mitchell, qu'en l'année 1856, par suite des objections de quelques membres de la Chambre des communes de l'Angleterre contre les dépenses encourues pour le maintien du Bureau des Pêcheries et contre le système de surveillance, d'inspection et de marque, et en dépit du rapport élaboré et si parfait du Très Honorable J. G. S. Lefèvre, qui embrassait toute la question et prouvait l'utilité de la continuation du système, une seconde commission d'enquête composée de deux membres anglais, Bonamy Price et Frederick St. John, et d'un membre irlandais, le capitaine Sullivan, de la Marine Royale, fut nommée ; ces commissaires, différant d'opinion, donnèrent des rapports séparés ; celui de la majorité se déclarant en faveur de la continuation de la marque et du système existant. Afin de faire connaître les vues des différents membres, nous allons donner un extrait du rapport de MM. Price et St. John. Ce document remarquablement bien écrit et très élaboré développe tous les arguments présentés pour ou contre l'inspection des officiers des pêcheries et le système de marque officielle ; il est trop long pour être donné ici en entier, mais les remarques les plus frappantes qu'il contient sont celles qui suivent :—

"Le premier argument présenté par les partisans de la marque expose, croyons-nous, la vraie question à décider. Il s'agit d'un commerce établi et florissant. Ce commerce emploie un capital immense, il tire du sein de la mer une proportion con-

sidérable du revenu de l'Ecosse, et c'est une des principales sources de subsistance pour une forte partie de la population du royaume. De plus, il nous présente ces signes de forte vitalité qu'une industrie appréciant, invitant même une vive compétition, peut seule présenter. Il progresse, s'attaque à de formidables rivaux et les renverse. Depuis 1848, la quantité de hareng importée de la Grande-Bretagne à Stettin, Dantzig, Hambourg et Konigsberge s'est élevée, de 100,297 à 318,263 en 1855, tandis que les importations de la Hollande ont diminué de 5,019 à 1,300 barils, et celles de la Norvège de 194,862 à 122,423 barils.

"Doit-on, en bonne politique, troubler une telle organisation ? Peut-on trouver un motif assez puissant pour y porter atteinte ou pour justifier une intervention ? Est-il à désirer qu'on détruise pour l'échanger contre un autre, un système qui est certainement la cause acessoire, si elle n'est pas, comme le prétend la majorité de ceux qui se livrent à ce commerce, la cause efficiente de sa prospérité ? Telle est, suivant nous, la question pratique à laquelle nous devons donner une réponse.

Maintenant, il est essentiel d'observer que la marque et les avantages qui en résultent sont nécessaires au commerce du hareng et qu'il faudra les obtenir, quelque soit le système suivi d'une manière ou d'une autre. Chaque détail du travail exécuté par les officiers des pêcheries est non seulement utile, mais indispensable. Les personnes qui vident le poisson comme celle qui le salent doivent être surveillées, car quelques poissons meurtris ou mal assortis diminueront sérieusement la valeur commerciale d'un baril de hareng. *L'inspection avant l'achat est nécessaire.* Que les officiers des pêcheries s'acquittent de leurs devoirs avec un jugement remarquable, tous les intéressés l'admettent cordialement ; ils s'en montrent même reconnaissants. Parmi les attaques nombreuses auxquelles la marque officielle a été en butte, on ne l'a jamais accusée, malgré l'énorme exportation qu'elle couvre, d'avoir trahi la confiance des acheteurs.

"On ne peut dire que l'opinion publique en Ecosse soit en faveur de l'abolition de la marque. Elle est en butte à l'hostilité active d'une partie de la presse, mais la grande majorité des commerçants se prononce hautement en sa faveur. Sur la côte occidentale, qui alimente le marché national, et où on ne se sert pas de la marque, il n'y a pas de demande positive pour son abolition. Nous ne pouvons pas en principe presser le gouvernement d'enlever à un commerce important une institution que nous avons prouvée tout à fait inoffensive, qui ne coûte rien à la nation, et dont la valeur est attestée par la meilleure des preuves, la demande volontaire des commerçants qui la recherchent et s'en servent.

"Pour toutes ces raisons, nous avons conclu qu'il n'est pas expédient d'abolir la marque, et nous croyons devoir recommander sa continuation à Vos Seigneuries, à condition que l'établissement paie lui-même ses frais."

Le Capit. Sullivan termine son rapport de la minorité comme suit:—

Ayant étudié toute la question,entièrement neuve pour moi, aussi sérieusement que possible, je n'ai aucune hésitation à récommander fortement qu'au lieu de permettre au gouvernement d'intervenir d'une manière aussi désagréable, la marque devrait être entièrement abolie, après avis suffisant, et que le commerce soit laissé à son propre mérite. Je ne puis terminer sans rendre témoignage aux officiers du Bureau des Pêcheries, comme corps. C'est un honneur pour eux que, sur les nombreux témoins interrogés privément, dont un bon nombre naturellement sont mal disposés envers les officiers, et quelques-uns même doivent être mécontents de s'être vus occasionnellement refuser la marque, pour des raisons qu'ils ont dû considérer comme trop légères, pas un seul n'a manqué de rendre justice à la conduite strictement honorable de chaque officier avec qui il a eu des rapports."

De plus, au sujet de la marque, M. Mitchell s'exprime de la manière suivante :—

"S'il était nécessaire d'apporter quelque nouveau témoignage pour prouver les grands avantages du système d'inspection et de surveillance de la part des officiers des pêcheries, nous recommanderions la lecture d'une brochure très intéressante écrite dernièrement (1856) par un citoyen très éminent et d'une grande expérience pratique —Walter Biggar, écr.,—qui, pendant bien des années, a fait une forte exportation

de hareng sur le continent européen et qui étant à présent retiré du commerce, n'a plus de rapports avec le Bureau ou la pêche.

Dans cet ouvrage M. Biggar dit :—

"Je maintiens qu'il est à peu près impossible à qui que ce soit d'acheter une cargaison de hareng, sur sa seule connaissance et son jugement, s'il n'en a pas vu, dès le commencement, la préparation et le paquage. Il y a des coquins dans tous les métiers, et ces jours derniers même un boucher a été condamné à £10 d'amende par un magistrat d'Edimbourg pour offrir en vente de la viande malsaine. Si un homme tente une telle chose sur un marché ouvert, combien n'est-il pas plus facile d'échapper à la découverte lorsque l'article malsain est caché au millieu d'un baril et couvert de sel et de saumure.

"Bien que j'aie été au delà de trente ans dans le commerce du hareng, et que je le connaisse aussi bien que tout autre, je suis forcé d'admettre que je suis incapable d'acheter une cargaison de hareng, avec sûreté pour moi-même, si le vendeur est un coquin déterminé à me tromper. Je me croirais aussi incapable de le faire, sur mon propre jugement, que d'acheter une cuiller d'argent qui n'aurait pas d'abord passé au bureau d'essai."

Il est a noter et c'est une coïncidence remarquable qu'en 1849 la nomination du Très Hon. M. Lefèbvre pour faire une enquête relative au Bureau des Pêcheries et à la marque de la couronne, afin de les abolir tous deux, ait été faite après que certains paqueurs eurent été découverts essayant de passer du hareng de qualité inférieure comme ayant droit de porter la marque de la couronne et que ce hareng eut été saisi.

Que la nomination de la commission composée de MM. Price et St. John et du Cap. Sullivan, en 1856, dans le même but, ait été faite après que certains paqueurs eurent été ennuyés parce que de temps à autre leur hareng avait été rejeté sans obtenir la marque ; et

Que pendant notre séjour en Ecosse quelques officiers de pêche sur la côte orientale de l'Ecosse saisirent une quantité de hareng, dans des barils de pin, dont les douves avaient une épaisseur anormale, bien que leurs bouts fussent arrangés de manière à faire croire qu'ils avaient l'épaisseur légale ; cela diminuait la capacité du baril tellement que la quantité de poisson était moindre pour l'acheteur qu'elle devait l'être. Immédiatement après cette saisie, l'agitation pour l'abolition de la marque commença dans plusieurs stations de pêche sur la côte orientale. Une assemblée avait été tenue à Wick avant notre départ, afin de discuter la question. A propos de cette assemblée et de l'agitation en général, le "John O'Groat Journal," de Wick, parfaitement au fait de la question du commerce du poisson et de ses besoins, dit:—

"Et bien, supposons que la marque soit abolie, comment pourra-t-on rendre l'industrie du paquage profitable? C'est une question dont la réponse n'est pas facile. Quant aux officiers des pêcheries, on ne peut croire que beaucoup de barils aient été marqué le long de la côte est, lorsqu'ils ne devaient pas l'être, fait qui porterait tout naturellement à douter du bon jugement de ses officiers. Toute personne qui mettrait cet argument en avant pour obtenir l'abolition de la marque serait sûre d'une défaite, et il vaudrait mieux qu'elle ne l'entreprit pas. Nous voyons avec plaisir qu'en Ecosse on n'y a pas recours. Il est certain que la qualité du hareng, cette année, acausé beaucoup de désappointement, surtout à ceux qui ont acheté *c. i. f.*— avec frais, assurance et fret. Une qualité inférieure et un marché à la baisse entraînent souvent la répudiation d'un contrat, et toute répudiation donne lieu à des plaintes.

"Trop souvent, nous avons le chagrin de le dire, on a crié contre les officiers des pêcheries, lorsqu'ils n'étaient pas le moindrement blâmables.

Le "John O'Groat Journal," précédemment cité, du 24 décembre 1889, contient les paroles suivantes, qui régleront très probablement pour quelque temps la question de la marque.

LE BUREAU DES PÊCHERIES ET LA MARQUE DU HARENG.

"Une assemblée des intéressés dans l'industrie du paquage a été tenue mercredi dans l'hôtel de ville. Elle était présidée par le premier magistrat Park. La question

à considérer était l'abolition ou le maintien de la marque de la couronne pour le hareng préparé et exporté dans les pays étrangers. Les représentants des grandes maisons de commerce paraissaient être en faveur de son abolition, tandis que ceux des établissements de moindre importance ont été presque unanimement en faveur de son maintien, avec certaines modifications suggérées sur les recommandations, lues par M. J. S. Davidson, d'une assemblée antérieure d'exportateurs, qui avaient expédié pendant la présente saison au delà de 300,000 barils. Ces recommandations, qui furent adoptées à une grande majorité, représentaient que pour donner aux marchands du continent la confiance nécessaire dans leurs achats, aucun baril de harengs " fulls " ("*œuvés*") de moins de 11 pouces de longueur ne devait être marqué ; que le hareng " Medium Fulls " et " Spent " (*Epuisé*) ne devait pas recevoir la marque s'il avait moins de 10 pouces et 10½ pouces respectivement ; que tout le poisson plus petit, dans les différentes classes, s'il était aucunement marqué, devait porter la marque " Mixed " (*Mélangé*), ce qui dispenserait de la marque " Mattie " (*Hareng Vierge*). On nomma un comité chargé d'informer le Bureau des Pêcheries des vues de l'assemblée."

Le Bureau des Pêcheries de l'Ecosse avait antérieurement envoyé une délégation de ses officiers à Stettin, afin de recueillir toute information relative au sujet de quelques-unes de ses marques. Les modifications proposées résoudront probablement la difficulté.

Un fait clairement établi par les témoignages précédents, c'est que le commerce de hareng tel qu'établi actuellement dans la Grande-Bretagne et chez les autres nations européennes qui y sont engagées, n'est pas possible sans la surveillance et l'inspection de quelque organisation autorisée à cet effet et sans la marque de la Couronne—et qu'il est d'une impérieuse nécessité de protéger le hareng avec tout le soin possible, avant sa préparation, contre le soleil et son influence, de manière à le préserver du moindre dommage ou de la plus légère teinte de détérioration qui, sans devenir apparente pendant les dix jours légaux peut-être, se développera sûrement, toutefois, après un certain délai—même subséquemment à l'inspection et à l'apposition de la marque par l'inspecteur—et qu'il est nécessaire que toutes les opérations du paquage soient exécutées à couvert.

PÊCHE AU FILET TRAINANT (*Beam Trawling*).

La pêche au filet traînant ou de fond est pratiquée sur une échelle considérable tout le long des côtes des Iles Britanniques, au grand ennui, au découragement, et, suivant nous, au détriment des pêcheurs établis sur ces côtes, qui regardent celui qui se sert de ce genre de filet comme une espèce de maraudeur maritime, enlevant à la mer tout ce qu'il peut par l'usage d'engins et de moyens malhonnêtes, détruisant follement tout ce dont il ne se sert pas, et causant un tort sérieux aux pêcheries de hareng, en effrayant le poisson, en chassant les bancs de harengs des fonds de pêche, et en détruisant le frai.

Le sujet de la pêche au filet traînant, comme tout ce qui se rapporte aux pêcheries de hareng, a été fort discuté, la masse des témoignages, l'opinion de la majorité du public, autant que nous avons pu en juger, sont opposées à ce genre de pêche. C'est un fait certain qu'elle a épuisé en grande partie nos pêcheries de poisson plat, car nous ne voyons plus aujourd'hui ni sur les marchés ni sur les tables les soles, les plies et les flétans que l'on voyait partout dans la Grande-Bretagne il y a douze ans. Ceux de ces poissons que nous avons vus étaient presque tous de qualité inférieure, petits, pas encore arrivés à maturité, et généralement immangeables Le pêchenr au filet traînant enveloppe et accapare tout ce qui lui tombe sous la main—le jeune poisson, le frai et le mollusque—on dit que la destruction est très sérieuse et qu'elle ruine les pêcheries locales—que cette pêche est faite absolument sans nécessité et qu'elle devrait être prohibée entièrement ou soumise à de sévères règlements, rigidement appliqués.

L'excellent ouvrage de M. Mitchell sur le hareng nous apprend que la question de la pêche au filet de fond a été pleinement discutée depuis 1852, et bien que nous ne sachions pas que ce mode de pêche ait fait beaucoup de progrès dans les provinces

maritimes du Canada, nous croyons cependant qu'il est de notre devoir d'en parler en termes généraux, comme se rattachant aux objets de notre mission sous le rapport du frai, du moins. Sur ce sujet comme presque sur tout ce qui touche à la pêche du hareng, il paraît avoir existé des opinions très diverses, mais avec une expérience éclairée et l'exercice d'un peu de sens commun, il est assez facile d'arriver à de justes conclusions sur cette question de même que sur tous les autres points controversés de la pêche.

La pêche au filet traînant sur quelques parties des côtes de l'Irlande a donné lieu à de sérieux désordres, de la part des pêcheurs à filet dérivant (*drift-net*) ou flottant.

Dans certains cas, les commissaires nommés par le gouvernement pour rechercher la cause de ces désordres, ont donné des rapports en faveur des pêcheurs au filet traînant, dans d'autres ils se sont prononcés contre eux.

Sur l'initiative de lord Vernon en 1817, le parlement ordonna une enquête par un comité spécial relativement aux pêcheries de la partie sud du comté de Devon; les pêcheurs de cette côte désirant cette investigation avaient signé le document suivant :—

"QUAI BRIXHAM, TORBAY, 11 juin 1817.

"Les soussignés, intéressés dans les pêcheries existant entre la Baie Start et la Baie d'Exmouth, déclarent humblement que les dites pêcheries seront sensiblement améliorées si l'usage des filets traînants et des seines était défendu dans la Baie Torbay entre le 1er mai et le 1er novembre, et dans la Baie Start à partir du 1er mai jusqu'au 1er octobre".

Ce comité parlementaire, après avoir interrogé des témoins, recommanda ce qui suit :—

"Que l'absence du filet traînant et des seines dans la Baie Start, à Torbay et dans la Baie d'Exmouth, sur la côte sud du comté de Devon, pendant la saison du frai, produirait des résultats avantageux pour le public et pour les pêcheurs eux-mêmes; et ils sont d'autant plus disposés a recommander quelques règlements à ce sujet qu'il a été clairement démontré que cela ne priverait d'emploi aucun pêcheur pendant ces mois, et que ces règlements auraient pour effet d'augmenter l'approvisionnement de substances alimentaires peu coûteuses et nutritives, dont se nourrissent en grande partie toutes les classes pauvres de la société dans cette partie du pays".

L'Acte de la convention, c'est-à-dire l'acte réglant les arrangements pris en 1843 par la France et l'Angleterre relativement aux pêcheries, à été la première mesure législative apportant des restrictions à la pêche au filet de fond sur les côtes de l'Angleterre et de l'Ecosse généralement. Mais après neuf ans d'expérience, sous les dispositions de cet acte, les gardiens des pêcheries de hareng britanniques, par un statut spécial, 14 et 15 Vic., chap. 26, art. 6, ont affirmé ces restrictions contre la pêche au filet traînant dans le voisinage des pêcheries de hareng, lorsque la pêche de ce poisson a commencé.

M. Mitchell cite ce qui suit du rapport d'un comité du parlement de la Chambre des Communes d'Angleterre en 1853 :—

"La dernière mesure législative, 14 et 15 Vic., chap. 26, art. 6, s'étendant à toutes les côtes de l'Ecosse et de l'Angleterre, a été passée à l'instance des commissaires des pêcheries britanniques, qui ont un nombreux personnel d'officiers parfaitement au fait de leurs devoirs, veillant soigneusement aux intérêts de la population de pêcheurs la plus importante et la plus prospère de l'empire, et afin qu'on pût la considérer comme affirmant emphatiquement et en termes encore plus rigoureux une réglementation semblable contenue dans l'Acte de la convention française, après une expérience de ses effets pendant une période de neuf années."

M. Mitchell publie encore à ce sujet une lettre de M. Thomas Anderson, un marchand de poisson des plus importants de Glasgow, sur les dommages causés au frai par les pêcheurs au filet traînant. M. Anderson dit :—

"Ayant été engagé dans le commerce du poisson, où j'ai fais des affaires considérables pendant les quinze années dernières, j'ai observé avec beaucoup de regret le

dommage sérieux causé aux pêcheries de hareng blanc par l'usage des filets traînants. Cet engin de pêche a été introduit dans le Firth of Forth, et le produit de la pêche de ce poisson a diminué graduellement à mesure que l'usage de ce filet s'est répandu.

C'est aussi un fait bien connu que depuis l'introduction du filet traînant sur la côte ouest de l'Ecosse, surtout sur la côte du comté d'Ayr, il y a eu une diminution graduelle dans la capture du hareng, et je suis parfaitement convaincu que l'usage de cette espèce de filet doit détruire soit le frai ou l'alevin du hareng.

"Je dirai aussi que dernièrement j'ai reçu dans un seul jour d'une même station de pêche 700 à 800 jeunes turbots, dont à peine quelques-uns étaient en état d'être offerts sur le marché, la plupart ne pesant pas plus qu'une livre ou une livre et demie. C'était le produit des filets traînants; mon objection s'applique principalement aux anses, baies, bras de mer très étroits, etc., et à tous les endroits à peu de distance du rivage. Mon but étant d'obtenir autant de poisson propre au marché que possible, il est évident que je ne suis nullement intéressé à la prohibition d'aucun mode de pêche particulier, pourvu qu'il ne soit pas nuisible aux pêcheries en général.

"Je parle avec expérience, possédant des stations de pêche importantes à l'Ile de Lewes, au Firth of Forth, et sur la côte est de l'Ecosse; le siège principal de mes affaires est Glasgow, et j'emploie à diverses occupations entre 800 et 900 personnes.

"En 1858, les Commissaires des Pêcheries en Irlande, voyant l'avantage de mettre des restrictions à l'usage du filet traînant dans les rivières, ordonnèrent que les localités suivantes fussent soumises à la loi de démarcation, invitant les autres gouvernements à suivre un exemple aussi sage. Cet ordre défendait la pêche à l'aide de ce filet en dedans de certaines lignes dans la Baie de Dublin, sur la côte est des Baies de Dundram, Galway, Dingle et Bantry, dans le havre de Waterford et sur la côte de Wexford.

"Ils ordonnèrent aussi qu'à l'égard de la Baie de Galway et de la côte de Wexford, la pêche au filet de fond était défendue partout où il y aurait des bateaux occupés à la pêche du hareng ou du maquereau au moyen du filet dérivant, et que les bateaux pêchant à l'aide du premier de ces engins se tiendraient à une distance d'au moins trois milles de tous bateaux engagés à la pêche du hareng ou du maquereau, et enfin que du moment que les bateaux pêchant au hareng ou au maquereau commenceraient à tendre leurs filets dérivants sur aucune partie, ou au large de la côte, les autres bateaux devaient s'éloigner.

"Par l'acte du parlement anglais, passé le 13 août 1860, les commissaires des pêcheries de l'Ecosse furent autorisés à défendre, sur les côtes de ce royaume, l'usage de tout filet traînant, dragueur, ou tenu ouvert à l'aide d'une pièce de bois, et nuisible au frai ou aux pêcheries de hareng, sous peine d'une amende de pas moins de £5 et n'excédant pas £20 sterling."

En terminant ses intéressantes remarques sur la pêche au filet dragueur, et sur l'enquête faite, en 1860, relativement au dommage causé aux pêcheries du hareng dans la Baie de Galway, par les pêcheurs se servant de cette espèce de filet, M. Mitchell dit avec beaucoup de raison :—

"Nous n'avons aucun doute, après des observations soigneuses faites non seulement à Galway, mais ailleurs, que la pêche au filet traînant est sujette à chasser les bancs, et peut affecter et même entièrement faire cesser les visites annuelles du hareng, parce que ce poisson est facile à effrayer. Aussitôt, par exemple, qu'un banc de harengs commence à frayer quelque part, les différentes espèces de poissons plats s'y rassemblent, et les filets traînants apparaissant à la suite de ces derniers, déchirent et détruisent des quantités considérables de frai, et le hareng peut cesser de revenir en ce lieu."

Dans son rapport au gouvernement anglais, en 1878, la commission dont feu M. Frank Buckland, le célèbre naturaliste, était un des membres les plus importants, arriva à des conclusions dont il est fait mention ailleurs dans ce rapport. Nous donnons ici quelques-unes d'entre elles :—

"N° 3. Ce que l'homme a pu faire jusqu'ici—ce qu'il fera—n'a pas pu et ne pourra probablement pas diminuer l'approvisionnement général de hareng dans la mer."

"N° 4. Par suite des actes de l'homme, cependant, ou par suite de quelque autre cause, le hareng a été détourné d'entrer, en aussi grand nombre qu'autrefois, dans les bras de mer ou dans les lacs d'eau salé de l'Ecosse."

"N° 5. La pêche au hareng, en conséquence, a été graduellement portée de plus en plus loin du rivage, surtout sur la côte orientale."

M. Buckland et les autres membres de la commission restèrent convaincus que la pêche au filet de fond ne détruisait pas le frai sur les côtes du Royaume-Uni, et que, par conséquent, il n'était pas nécessaire de prohiber ou de réglementer ce genre de pêche contrairement à toutes les autorités que nous avons consultées et à tout ce que nous avons vu à ce sujet. Mais il paraît que M. Buckland, après avoir rédigé ce rapport, et avant sa mort, avait changé d'avis sur cette question. Nous avons rencontré à Edimbourg un gentilhomme du Yorkshire, membre d'un des bureaux locaux institués, sous le contrôle de la Chambre de Commerce, pour la protection du saumon et pour la réglementation de la pêche de ce poisson; ce monsieur nous informa que M. Buckland avait été son intime ami, qu'avant de mourir il avait changé d'opinion au sujet de la pêche au filet traînant, et qu'il était devenu tout à fait convaincu qu'elle était extrêmement nuisible au frai du hareng qu'elle détruisait, et qu'elle devrait être défendue sur toutes les frayères. Ce gentilhomme nous apprit aussi que le bureau local de pêche au saumon dont il était membre avait porté beaucoup d'attention à ce sujet, et qu'il était si bien persuadé que les pêcheurs au filet traînant détruisaient le frai du hareng sur sa section de la côte du comté de York, qu'il avait décidé de demander à la Chambre de Commerce de nouveaux pouvoirs, en vertu de l'Acte des Pêcheries de la Grande-Bretagne, afin d'être autorisé à intervenir, pour la protection du frai de hareng, dans les opérations de ces pêcheurs, et à réglementer ou à défendre ce genre de pêche dans les eaux territoriales.

Et le gouvernement et le parlement actuels de la Grande-Bretagne sont tellement convaincus de la destruction du frai causée par les pêcheurs au filet de fond, dans certains bras de mer de l'Ecosse jusqu'à présent dépourvus de la protection accordée à beaucoup d'autres frayères sur les côtes britanniques que, sur les pressantes recommandations des pêcheurs et des autres citoyens intéressés au succès des pêcheries de hareng dans ces localités, un acte a été passé en août dernier (1889) par le parlement anglais, afin de donner plus d'étendue à l'opération des actes antérieurs réglementant et défendant la pêche au filet traînant dans plusieurs des autres grands bras de mer de l'Ecosse. Nous savons, par les rapports de la presse, que la passation de cet acte a donné beaucoup de satisfaction aux pêcheurs et aux autres intéressés dans ces localités où l'on souffrait des opérations des pêcheurs employant le filet dragueur. Ainsi la dernière opinion émise par le parlement d'Angleterre au sujet de ce genre de pêche, de sa surveillance et de sa prohibition dans certains districts où il est connu que le hareng vient frayer, indique aussi que ce système de pêche, non contrôlé, est nuisible aux pêcheries de hareng et détruit le frai de ce poisson.

Quoiqu'il soit à désirer que les pêcheurs ne soient gênés que le moins possible par des mesures législatives, il est sage, il est à propos et il est même nécessaire que la législature règlemente et contrôle une aussi vaste et aussi importante industrie. L'homme ne peut pas changer les arrangements de la nature, en diminuer l'immense destruction du hareng occasionnée par les myriades de poissons et d'oiseaux qui s'en nourrissent! Mais il peut éviter ou prévenir tout gaspillage inutile et toute destruction folle et insensée du poisson et du frai.

Dans la Grande-Bretagne, outre le poisson plat non développé pris par les pêcheurs à l'aide du filet traînant, d'immenses quantités d'égrefins, de merlans et d'autres poissons semblables, non encore arrivés à maturité, et de moindre grosseur qu'un petit hareng, sont aussi prises, comme on peut le voir partout sur les marchés et sur les tables des habitants. Il arrive aussi très souvent que des quantités considérables de poisson très jeune prises par ces mêmes pêcheurs, sont transportées par les fermiers pour engraisser leurs terres, pratique répréhensible dont nous parlerons plus loin. Sur ce continent nous avons dans l'épuisement des pêcheries de nos voisins un exemple et une preuve de ce qui peut résulter d'un système de pêche imprévoyant.

Bien qu'il soit vrai jusqu'à un certain point que l'homme, avec des engins de pêche convenables et un bon système d'opérations, ne puisse pas diminuer sensiblement la masse du hareng que la mer contient, cependant, on peut voir chez nos voisins ce que l'homme peut faire lorsqu'il adopte des procédés inutilement destructifs; M. Buckland et les commissaires ses collègues, dans leur conclusion N° 4, admettant que sur la côte est de l'Ecosse le hareng a été chassé beaucoup plus au large—sans doute par un mode de pêche trop peu judicieux. Combien mieux ne vaudrait-il pas pour le pêcheur, le commerçant et le consommateur, qu'on laissât toute espèce de poissons atteindre un certain dégré de grosseur et de maturité, qui les rendrait propre à servir à notre alimentation, au lieu de les prendre à une période de leur existence où ils ne peuvent être employés que comme engrais. Nous devrions, comme nation, nous tenir en garde contre tout ce qui pourrait tendre à de tels résultats dans nos pêcheries. Les mailles de tout filet traînant ou de toute autre espèce de filets servant à environner le poisson, devraient être assez larges pour permettre au poisson non développé de s'échapper—on devrait aussi lui donner du temps et de l'espace pour éviter d'être détruit. Ce jeune poisson n'est pas réellement propre à servir d'aliments, et les gouvernements et les législatures des nations qui exploitent des pêcheries devraient faire cesser une destruction aussi répandue.

FRAI.

La question du frai, comme on vient de le voir, est intimement liée à celle de la pêche au filet de fond. Cette question a été aussi très discutée en Angleterre et n'a pas encore été réglée définitivement. Dans cette controverse, les uns soutiennent que le hareng fraye dans des eaux peu profondes, sur un fond de sable, de cailloux ou de gravier. Les autres prétendent qu'il fraye librement dans l'eau, tout à fait loin du fond, et qu'aussitôt après l'opération on peut voir le frai flottant dans les eaux de la mer et lui donnant une apparence blanchâtre pendant le jour, et une brillante phosphorescence pendant la nuit, M. Mitchell dit:—

"La laite chez le hareng mâle est contenue dans deux organes de forme oblongue et de couleur blanchâtre; les œufs chez la femelle sont aussi contenus dans deux organes dont la couleur est plus foncée que chez le mâle. Le Dr Harmer a trouvé que le nombre d'œufs contenus dans une femelle était de 36,960. On a vu des harengs avec les œufs de la saison précédente, enveloppés dans un sac ou couverts d'une peau, outre ceux de la saison suivante. A Thurso, un paqueur de poisson observateur m'a dit avoir trouvé, dans le ventre d'un hareng, les œufs bien developpés de la saison précédente, recouverts de deux couches de graisse, avec un filme épais et de couleur très foncée fermement attaché au dos du poisson, et en dehors de tout ceci les deux autres sacs d'œufs parfaitement formés, ces derniers organes ayant environ trois pouces de longueur.

"Après un séjour de quelques semaines sur la côte, le hareng dépose son frai sur un fond ferme, argileux ou rocailleux ou sur un fond de gravier, avant d'abandonner les baies ou estuaires qu'il fréquente. La femelle dépose d'abord ses œufs, ils sont ensuite fécondés par l'éjection de la laite du mâle. Sauer décrit le mode de fécondation d'après observation oculaire, et dit que les harengs étaient alors très nombreux dans la Baie de St-Pierre et St-Paul, au Kamschatka; il observa que le 7 juin les harengs décrivaient des cercles d'environ 6 pieds de diamètre, et qu'au centre du cercle, un autre hareng, la femelle sans doute, restait stationnaire au fond de l'eau. Quand la mer fut descendue il vit les plantes aquatiques et les roches couvertes de frai que les chiens, les mouettes et les corbeaux dévoraient.

"Nous avons acquis la certitude que les bancs de harengs s'arrêtent généralement dans une localité pour frayer, et qu'aussitôt l'opération terminée ils gagnent la mer. Les filets des pêcheurs sont alors souvent couverts d'œufs détachés et non fécondés; mais ces œufs trouvés libres dans les filets ont été expulsés du ventre de la femelle par la pression du fil des mailles. Le vrai frai ovipare et fécondé, dont nous avons des spécimens, n'a pas la même apparence et manifeste admirablement les voies sublimes de la création. L'incubation naturelle, dont il a été question ci-dessus,

s'opère de la manière suivante :—La femelle reste stationnaire au fond de l'eau ; elle dépose tous ses œufs ; la laite arrivée à complète maturité chez le hareng mâle s'est transformée d'une masse solide en un liquide ayant la couleur et la consistence de la crème ; les œufs quoique libérés dans l'onde salée, forment une masse ferme de même forme, mais uu peu plus volumineuse que celle qu'ils avaient dans le ventre de la femelle avant d'en être expulsés. Cette masse inerte ou couche d'œufs est douée d'un pouvoir adhésif considérable—elle s'attache fortement aux cailloux, aux roches, aux herbes aquatiques, etc., tellement que nous avons eu de la difficulté à les enlever ou à les séparer avant que l'agglomération fut desséchée ou morte ; cette propriété les protège contre l'action des tempêtes et des courants, et jusqu'à un certain point contre la voracité des poissons ; elle les retient aussi sur un fond où les alevins trouveront probablement leur nourriture. Plus tard, l'œil est le premier organe qu'on aperçoit, du moins le premier changement qu'on observe dans l'œuf est la formation d'un petit point noir. Puis la tête apparaît, et dans l'espace de quatorze jours ou de trois semaines peut-être, les alevins se montrent en grand nombre près du rivage ; six ou sept semaines après, les jeunes poissons ont environ 3 pouces de long et se meuvent en bancs considérables, en hiver et en printemps, le long des côtes et dans les rivières et les baies généralement fréquentées par les bancs de hareng ; il est probable qu'ils atteignent leur grosseur naturelle et qu'ils arrivent à leur maturité en dix-huit mois environ. Lacépède dit que dans l'Amérique du Nord le frai du hareng a été transporté et déposé par les habitants à l'embouchure d'une rivière que ce poisson n'avait jamais fréquenté, et que le poisson né de ce frai *contracta l'habitude de revenir chaque année à cet endroit, amenant probablement avec eux de nombreux individus de la même espèce.*

"Dans le Firth of Forth on trouve quelquefois que le hareng dépose son frai près du rivage, sur un fond terreux, dans une étendue d'environ dix milles, à partir d'un ou deux milles à l'ouest de Queensferry et Inchkeith ; mais beaucoup de frai est déposé sur le fond argileux et rocailleux qui existe entre Inchkeith et l'Ile de May."

"L'homme emploie de nombreux engins qui contribuent à détruire le hareng, ce poisson qui nous est si utile ; mais celui dont l'usage est le plus inexcusable est le filet de fond, ou traînant, qui, surtout s'il est employé sur un fond ferme, de gravier ou de galet, doit anéantir des myriades de harengs encore à l'état de frai ; et l'usage de cet engin de pêche devrait être défendu dans certaines localités à certaines époques, considérant la qualité et la valeur comparative du poisson pris au moyen de ce genre de filet."

M. Mitchell dit encore :—

"1861.—La pêche au large de la côte et près de Dunbar a été très abondante cette année et a produit plusieurs millions de barils de ce poisson qui, pour la plus grande partie, a été vendu frais ; il a été impossible en conséquence d'obtenir un état exact de la capture. Vers le 30 août les bancs de hareng commençèrent à frayer à peu de distance du havre, et le 3 septembre les pêcheurs découvrirent qu'une multitude de harengs demeuraient stationnaires, occupés à déposer leur frai sur un fond rocailleux et pierreux. S'étant assurés du fait, les pêcheurs se rendirent à la frayère avec plusieurs de leurs bateaux, et tendant leurs filets de manière à leur faire toucher le fond, ils prirent des quantités considérables de ce poisson, quelques-uns de ces bateaux en avaient jusqu'à 60 *crans* (ou *barils*) chacun. En déchargeant leur poisson, les bateaux et les filets étaient couverts d'œufs parfaitement formés et qui avaient été déposés par les femelles. Les pêcheurs continuèrent cette pêche inexcusable du hareng dans l'état où il était, même pendant le jour, (troublant ainsi le poisson sur sa frayère,) pendant la journée du dimanche, le 1er septembre, et les deux jours suivants. En dérangeant ainsi le hareng pendant qu'il frayait, ces pêcheurs ont agi d'une manière bien peu judicieuse, et ils sont d'autant plus blâmables encore qu'ils étaient à la veille de clore une saison de pêche très heureuse. La frayère où le hareng déposait alors ses œufs se trouve à un demi-mille de la côte à peu près ; elle a une longueur d'environ trois quarts de mille, sur un quart

de mille de largeur. On pouvait la reconnaître facilement à la couleur blanchâtre et opaque des eaux et à l'odeur prononcée de poisson ou d'huile de poisson qui s'en exhalait. "

1862.—Les honorables membres de la commission du Bureau des Pêcheries ayant jugé très important de s'assurer des circonstances accompagnant le dépôt du frai de hareng, le côtre " La Princesse Royale " fut désigné pour se transporter aux localités où l'on supposait que le hareng devait frayer, au printemps ou au commencement de l'année 1862, et des plongeurs furent employés pour examiner le fond de la mer et en rapporter le frai qu'ils pourraient y trouver. Ces hommes plongèrent à deux différentes places sans trouver de frai ; mais ayant appris que du hareng privé d'œufs avait été pris près de la May, les plongeurs descendirent au commencement de mars et examinèrent le fond à une profondeur de quinze brasses, à l'ouest de la May ; ils y trouvèrent du frai fermement attaché aux roches, et firent monter sur le navire un bon nombre de pierres, du poids de 3 à 16 livres, couvertes de frai. Le fond en cet endroit était formé de pierres, de coquillages et de galets. "

" A l'est de la May, à une profondeur de 20 brasses, on trouva aussi une quantité considérable d'œufs attachés à du sable très gros et mêlé de coquillages. Le dépôt d'œufs avait une épaisseur d'environ trois quarts de pouce et il était attaché à des espèces de gâteaux formés de coquillages rugueux et de sable."

Au cours des débats à propos du bill des Pêcheries, au Conseil Législatif du Canada, en 1865, l'hon. M. Price disait:—

" Le hareng s'approche du rivage pour déposer son frai, et quand celui-ci est arrivé à maturité le poisson ne peut plus le retenir. Un coup de vent survient quelquefois et le poisson est rejeté sur la plage. J'ai vu les rives du golfe jonchées de hareng et de capelan sur une épaisseur de 6 pouces à un pied, et alors non seulement le poisson est détruit, mais son frai l'est aussi."

Une semblable masse de témoignages directs devrait certainement nous mettre en état de décider si le hareng dépose son frai au fond, comme il a été dit plus haut, ou s'il fraye librement dans les eaux et loin du fond, laissant son frai à la merci des flots, de la marée et des vents. Tout le monde admet que les bancs de harengs, dans le mois de juin, se dirigent vers les frayères. S'ils ne déposaient pas leur frai au fond des eaux, pourquoi ces mouvements ? Car enfin, si le frai était librement déposé dans les flots, tout endroit dans l'océan serait également convenable.

APPROVISIONNEMENT DE HARENG CONTENU DANS LA MER.

La quantité de hareng prise en Ecosse est immense. Feu M. Buckland, en 1878, l'estimait à 1,000,000 de barils. Dans le rapport de la commission de cette même année, il disait:—

" Voyez ce que cette pêche prodigieuse représente. Un baril de hareng contient, en moyenne, 750 poissons; mais comme on en rejette toujours un certain nombre lors de la salaison, on peut dire qu'il y a 800 poissons dans chaque baril de hareng salé. Dans ce cas, 800,000,000 de harengs sont donc pris annuellement par les pêcheurs écossais seulement. La pêche du hareng en Norvège est aussi productive, sinon plus, qu'en Ecosse. Et les pêcheries anglaises, irlandaises, françaises et hollandaises donnent aussi une abondante récolte. En portant seulement le produit de ces quatre diverses pêcheries au même montant que celui de l'Ecosse, 2,400,000,000 de harengs doivent être pêchés annuellement par quatre nations, les Anglais, les Français, les Hollandais et les Norvégiens ; en d'autres termes, elles prennent deux harengs pour chaque tête de la population du globe, homme, femme et enfant.

" Mais, si prodigieuse que soit cette capture, nous avons lieu de croire que la destruction du hareng par l'homme est insignifiante comparée à la destruction de ce poisson par des ennemis sur lesquels l'homme n'a aucun contrôle.

" Considérez," écrivaient en 1862, les membres de la Commission Royale relative à l'emploi du filet de fond pour la pêche du hareng sur les côtes de l'Ecosse, " la destruction du gros hareng causée par la morue et le merlan seuls. Il arrive très souvent qu'on trouve dans l'estomac d'une morue six ou sept gros harengs, dont pas un

seul n'y est resté assez longtemps pour être digéré. Si, pour plus grande sûreté, nous n'accordons à une morue que deux harengs par jour, et que nous supposons qu'elle ne se nourrit de harengs que sept mois dans l'année, il faudrait 420 harengs pour chaque morue pendant cette période. En chiffres ronds, 3,500,000 morues, merlans et merluches ont été pris, en 1876, en Ecosse seulement. Ce serait une exagération que de supposer qu'il a été pris une morue sur 20 qui se trouvent dans la mer; mais en admettant qu'on aurait réellement pris 5 pour cent de la morue, il devait donc exister au large des côtes de l'Ecosse et des îles qui en dépendent 70,000,000 de morues, merlans et merluches. Et si chaque individu de ces 70,000,000 consomme 420 harengs par année, ces poissons doivent donc avoir détruit 29,400,000,000 harengs, ou 12 fois autant que les pêcheurs écossais, anglais, irlandais, hollandais, français, et norvégiens réunis en ont pris, et 30 fois autant que les pêcheurs écossais seuls en ont pêché.

"La destruction du hareng par les fous où boubies (*gannets*) est également énorme. On calcule qu'à Ailsa Craig seulement, il y a 10,000 fous. En supposant que chacun de ces oiseaux ne prend que 6 harengs par jour, ils consommeraient donc 60,000 harengs par jour, 1,800,000 par mois, et 21,600,000 par année. Maintenant, mettons qu'il y ait 50 fous dans le reste de l'Ecosse pour chaque oiseau habitant Ailsa Craig, les boubies de l'Ecosse détruiraient donc au delà de 1,110,000,000 de harengs par année, ou 37 pour cent de plus que les pêcheurs écossais n'en peuvent détruire avec tous leurs filets."

"Le fou et la morue ne sont cependant pas, tant s'en faut, les seuls ennemis du hareng. La baleine, le marsouin, le phoque, le squale et les poissons voraces de toute espèce lui font la guerre dès le moment de sa naissance. Les bancs de harengs sont toujours accompagnés de nuées de mouettes et d'autres oiseaux de mer qui s'en nourrissent constamment; il nous semble que nous n'exagérons pas en disant que l'homme ne détruit pas 1 hareng pour 50 qui périssent par la guerre que lui font ses autres ennemis.

"Pendant beaucoup d'années, nous a-t-on dit, les bancs de harengs ne parurent pas dans les eaux des Shetlands, et les pêcheurs de ce comté faisaient une pêche très peu profitable. Dans ces dernières années, cependant, le hareng reparut en abondance, et bientôt, en conséquence, au delà de 400 bateaux de pêche, avec le nombre voulu de filets dérivants, furent construits ou achetés par les pêcheurs de ces îles. La pêche fut excellente jusqu'en 1889, lorsque des troupes si nombreuses de squales firent leur apparence sur ces côtes que les pêcheurs n'osèrent plus jeter leurs filets en mer, parce que du moment qu'un squale se trouve en contact avec un filet, il s'y enroule et s'y empêtre tellement, à cause des longues pointes cornées dont ses mageoires et sa queue sont pourvues, qu'il est tout simplement impossible de démêler le filet. Ces squales demeurèrent dans les eaux des Shetlands pendant toute la saison de la pêche d'automne, qu'ils gâtèrent complètement. Nous visitâmes la demeure d'un paqueur écossais qui avait fait les arrangements nécessaires pour la préparation de 50,000 barils, et qui avait envoyé à ces îles une quantité considérable de matériel, de barils, de sel, etc., ainsi que des tonneliers. Il était de retour avant notre départ de Wick et n'avait pas réussi à saler 5,000 barils. La perte sérieuse qu'il éprouva, ainsi que les pêcheurs, était causée par la présence continuelle des squales sur ces côtes en quantités si nombreuses qu'ils rendaient la pêche du hareng impossible. Le squale doit donc être regardé comme un ennemi naturel non seulement du hareng, mais aussi du pêcheur et du paqueur. Lorsque le squale trouve un hareng engagé dans les mailles d'un filet, il coupe la moitié postérieure du poisson avec ses dents aussi nettement qu'on pourrait le faire avec le couteau le mieux affilé. Lorsqu'il s'engage dans un filet, il s'y enroule, et roule le filet sur lui-même d'une manière tout à fait incroyable. Le pêcheur a donc raison de craindre le squale ou chien de mer.

"Le pouvoir destructif de l'homme est donc insignifiant comparé aux agents destructifs que la nature emploie; et rien de ce qu'il a fait jusqu'ici, ou de ce qu'il peut faire, n'a produit ou ne produira aucun effet appréciable sur la quantité de hareng que la mer renferme dans son sein."

Pour donner une idée de ce que fait l'homme, de l'extension énorme de ses opérations, et de l'amélioration des engins de pêche dans les dernières années, M. Buckland dit :—

"Pendant les 20 années dernières la substitution du coton au chanvre pour la fabrication des filets, on peut presque le dire, a révolutionné la pêche du hareng. Il y a 20 ans, un bateau portait 24 filets faits de fil de chanvre ; chaque filet avait 40 verges de longueur, 28 ou 29 mailles à la verge, 200 à 240 mailles de profondeur, et pesait 25 livres. Aujourd'hui chaque bateau porte (ces bateaux sont plus grands qu'alors) de 50 à 60 filets en fil de coton ; chaque filet a une longueur de 60 verges, 35 mailles à la verge, 360 mailles de profondeur, et pèse de 12 à 14 livres. En d'autres termes, un bateau portait alors d'habitude 960 verges de filets, il en porte maintenant 3,300 verges. Les filets avaient une profondeur de 6 ou 7 verges, elle est actuellement de 10 verges. Ces filets présentaient au poisson une surface de 3,000 verges carrées. Les 3,000 verges carrées de filets de chanvre pesaient ordinairement 600 livres ; les 33,000 verges de filets de coton ne pèsent aujourd'hui qu'un peu plus de 600 livres.

"Sans augmenter le poids des filets dont on se sert, chaque bateau a quintuplé ses moyens de capturer le poisson. Il y a en Ecosse au delà de 7,000 bateaux employés à la pêche du hareug. Ces bateaux doivent porter des filets dont la longueur totale est de 23,000,000 verges, et dont la surface totale doit certainement être de 230,000,000 verges carrées. Ces filets pourraient traverser l'Atlantique plus de trois fois de Liverpool à New-York."

Les derniers mots du troisième avant-dernier paragraphe devront, naturellement, être lus en se rappelant que M. Buckland, avant de mourir, avait changé son opinion et ne croyait plus que l'homme ne pouvait pas détruire une quantité appréciable de harengs par la destruction inutile de son frai.

M. Mitchell, qui a fait de l'étude du hareng, dans toutes les phases de son existence, le principal travail de sa vie, fait les remarques si justes que nous allons donner ci-dessous, avant d'insérer une lettre de M. Cleghorn, de Wick, dans l'ouvrage qu'il a publié à ce sujet :

"On peut généralement supposer que *la fécondité du hareng* suffit à compenser les pertes occasionnées par la pêche et la destruction causées par les oiseaux et les autres poissons ; il serait cependant, sans aucun doute, d'une haute importance nationale de considérer jusqu'à quel point la législature pourrait encore mieux protéger la croissance du hareng, et empêcher le dérangement ou la destruction inutile des bancs de hareng et du frai. Nous avons déjà parlé de plusieurs causes qui peuvent diminuer la quantité du hareng que la mer nous fournit ; et on verra par une lettre, dont nous allons donner ici copie, qu'il peut y avoir de bonnes raisons de s'adresser à la législature, lorsqu'il est nécessaire, si l'on veut veiller, comme on le devrait, à la conservation de ce poisson. Nous voyons, presqu'à chaque session du parlement, de nouveaux actes relatifs à la pêche du saumon qui, comparativement, est de bien moindre valeur que celle du hareng. Voici la lettre dont il est question :

"'WICK, 7 octobre 1856.

"'MONSIEUR,—Puisque vous avez pris en main la question du hareng, permettez-moi de vous présenter quelques faits qui pourront vous être utiles. Aucun sujet ne mérite plus que celui-là qu'on y jette de la lumière.

"Dans le "Quarterly Journal of Agriculture and Highland and Agricultural Society's Transactions" du mois de juin 1839, vous trouverez un bon travail sur le hareng par M. Mitchell, de Leith. Veuillez donc vous le procurer et le lire. Le hareng est un poisson beaucoup plus local que vous vous l'imaginez. S'il se montre si soudainement, en apparence, sur nos côtes, c'est que la laite et les œufs étant arrivés à maturité, le soin de sa conservation individuelle disparaît devant le désir de préserver l'espèce. Alors le mâle et la femelle arrivent ensemble. Jusqu'à ce moment ils ne songeaient qu'à se défendre individuellement, chaque poisson ne s'occupait que de lui-même ; ils évitaient les filets et les autres dangers. Mais alors la crainte de

tout danger semble avoir disparue—il ne cherche plus qu'à conserver sa race, et c'est lorsqu'il est dans cet état qu'il est exposé à la destruction soudaine qu'il rencontre au milieu d'innombrables filets.

" Nous avons sur nos côtes des races de harengs qui, nous le savons, arrivent à maturité en juillet, août et septembre. Jusqu'à 1851 nous avons pris, en moyenne, 20,000 barils de ce hareng, mais en juillet 1851 nous en avons pris 30,000 barils. Ceci paraît avoir été le point culminant, car en juillet 1852 nous n'en avons pris que 7,618 barils; en juillet 1853, 7,829 barils; en juillet 1854, 2,396; en juillet 1855, 2,664; et en juillet 1856, 2,977 barils.

" Nos races de juillet sont donc disparues; nous les avons épuisées par la pêche; nous les avons presque entièrement détruites. Nous faisons maintenant pour les races d'août et de septembre ce que nous avons fait pour celles de juillet. De celles-ci nous n'avons pu prendre, en 1856, que 90,000 barils, bien que nous ayons déployé contre elles 19,000,000 de verges carrées de filets, la quantité la plus considérable que nous ayons jamais employée ici. En 1855, ces races nous avaient donné 135,000 barils.

" Si le hareng appartient aux eaux dans lesquelles il est pêché, l'opinion que j'ai émise que nous en détruisons les races, ou que nous en diminuons tellement le nombre d'individus que le produit de la pêche sera inférieur aux capitaux que nous y employons n'est pas aussi absurde que quelques personnes voudraient le faire croire; mais la chose nous paraîtra plus palpable si je vous dis que l'espace couvert par nos bateaux de pêche s'étend depuis les " Pentland Skerries " jusqu'à Clythness, c'est-à-dire sur une longueur de 30 milles environ. Sur cette partie de la mer nos 1,051 bateaux tendent chaque nuit pendant la saison de la pêche 19,000,000 de verges carrées, ou une longueur de 500 milles de filets. Ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'elles aient existé si longtemps. La surface de filets employée contre eux s'est augmentée à mesure que les bancs de harengs se sont éclaircis. Les districts les plus pauvres en harengs emploient la plus grande surface et la meilleure qualité de filets. En 1818, l'Ecosse toute entière ne possédait que 10,000,000 de verges carrées de filets, et avec cela nous avons pris 340,894 barils; tandis que l'on voit par le rapport des Pêcheries de l'an dernier, que nous en avons employé 80,031,507 verges carrées, avec lesquelles nous avons pris 766,703 barils; ce qui montre qu'avec huit fois la surface de filets nous n'avons pu faire plus que doubler la capture de hareng.

" Feu M. Wilson, du Bureau des Pêcheries, a réglé la question du fond sur lequel le hareng vient frayer—voir *Blackwood's Magazine* du mois d'avril dernier (1856). Si le gouvernement désirait venir en aide aux pêcheries, il devrait faire explorer le fond de l'océan, en faire dresser des cartes et nous indiquer au moins les parties où le hareng ne peut pas frayer. Il ne fraye jamais sur le sable; je pense qu'il doit frayer sur un fond raboteux. Dans tous les cas il faut faire quelque chose. Nos bancs de hareng d'été sont maintenant tellement décimés que nous devons changer nos saisons et nos fonds de pêche. Nous devons chercher de nouveaux champs d'opération, faire de plus longs voyages, ou bien adopter la pêche d'hiver au lieu de celle d'été. Il nous faudrait des havres profonds et sûrs.

" Je crois qu'à moins d'envisager la question comme je l'ai fait, la pêche du hareng est perdue. Mes vues sont tout à fait mal reçues par tous ceux qui sont engagés dans le commerce du hareng; ils se sont si bien persuadés que ce poisson doit exister aussi longtemps que l'océan, qu'ils traitent mes opinions avec le plus suprême dédain.

" ' Je suis votre très obéissant serviteur,

" ' JOHN CLEGHORN " '

Il n'est que juste de dire que, bien que M. Cleghorn paraisse avoir eu des faits et des données authentiques en sa faveur, à l'époque ou il écrivait, les résultats quant aux fonds de pêche de Wick n'ont pas vérifié ses prédictions. M. Cleghorn n'était pas engagé dans la pêche ou le commerce du hareng, mais il consacrait beaucoup de temps à l'étude de cette industrie, et il était animé du désir de la protéger et de la conserver. Nous avons appris ceci d'un officier des pêcheries qui avait bien connu

M. Cleghorn. Notre propre opinion est que le hareng a été excessivement pêché sur la côte est de l'Ecosse, et que les efforts de M. Cleghorn se portaient dans la bonne direction.

MOUVEMENTS OU MIGRATION DU HARENG.

La question des migrations périodiques du hareng n'est pas encore réglée, on ne sait pas encore s'il vient chaque année de mers éloignées ou simplement de la pleine mer immédiatement voisine des côtes sur lesquelles on le pêche. A ce sujet M. Mitchell dit:—

Différentes opinions existent relativement aux visites du hareng sur nos côtes. Beaucoup d'écrivains déclarent, et quelques ouvrages scientifiques soutiennent encore que le hareng descend du cercle arctique en énormes bancs de plusieurs lieues d'étendue, se divisant en bancs plus petits en approchant du nord de l'Ecosse; qu'une partie poursuit sa route vers la côte ouest de l'Ecosse et vers l'Irlande, tandis que l'autre descend vers la côte est, les deux grandes divisions se dirigeant vers le sud. D'autres maintiennent que sans nous venir d'aussi loin que le cercle arctique, il nous arrive cependant d'une très grande distance au nord de l'Ecosse. Nous croyons qu'il habite les mers voisines des côtes, baies ou rivières où il vient frayer, et qu'après avoir frayé il se trouve en pleine mer dans les environs, où il se nourrit et continue d'habiter jusqu'au retour de la saison du frai, tandis que le jeune poisson, après l'éclosion du frai, demeure près des frayères jusqu'à ce qu'il ait atteint une grosseur suffisante."

Les deux théories sont sujettes à beaucoup d'objections, celle soutenue par M. Mitchell surtout. C'est un fait bien connu que depuis un temps immémorial de grands bancs de harengs accompagnés de nombreux contingents de baleines, de mouettes, de fous, de merluches et de squales, couvrant de larges étendues de mer, apparaissent périodiquement au large du Cap Wrath, à la pointe nord-ouest de l'Ecosse, et qu'en approchant des côtes ils se partagent en deux grandes divisions; la plus considérable prend sa route vers l'est en suivant la côte nord de l'Ecosse et se dirige vers le sud en longeant la côte est de ce pays: le passage de cette division dure plusieurs semaines; l'autre, moins considérable, descend en côtoyant l'ouest de l'Ecosse. Lorsque le hareng arrive à la hauteur de Wick il est généralement arrivé à l'époque où il doit nécessairement déposer son frai. D'où viennent ces bancs et pourquoi viennent-ils? Que devient le jeune hareng né du frai déposé sur la côte est de l'Ecosse? Demeure-t-il dans ces mers, où est-il conduit par son instinct à retourner par le bras de mer de Pentland, les Orkneys et les Shetlands à l'*habitat* d'hiver d'où vient le hareng adulte? M. Barry, l'un des membres de la Commission d'Inspection du Poisson, après son tour sur les côtes de l'Ecosse, dit à ce sujet:—

" La visite périodique et régulière des grands bancs de harengs à la côte orientale de l'Ecosse, pendant les quinze dernières années, nous fournit de bonnes raisons pour réfuter l'assertion généralement faite que les habitudes migratoires de ce poisson sont capricieuses et irrégulières; mais s'il se maintient sur les rivages de la Mer du Nord, il varie souvent sa position, se montrant quelques fois en abondance sur la côte de Caithness et jusqu'aux Orkneys, au nord, et d'autres fois sur les côtes d'Aberdeen, de Kincardine, de Forfar, de Fife et d'Haddington, et jusqu'à la Tweed, au sud. Il importe beaucoup que les pêcheurs soient informés le plus tôt possible des endroits les plus favorables pour la pêche. Des officiers intelligents, dont le devoir est de se tenir en communication constante avec le bureau principal à Edimbourg, sont stationnés tout le long de la côte est, et les facilités que nous offre le télégraphe mettraient les autorités en état de nous tenir informés des mouvements du poisson."

Lors des débats sur l'Acte des Pêcheries, au Conseil législatif du Canada, en 1865, l'honorable M. Letellier disait:—

" La question des migrations du poisson n'est pas encore bien comprise. Il y a bien une migration annuelle, mais elle n'est pas tellement régulière qu'on puisse s'y fier entièrement. Quant au hareng, il ne fréquente pas le fleuve autant qu'autrefois. Le caractère de ses rives change, et le poisson va frayer ailleurs. Près de ma

demeure la mer a emporté un haut-fond, et on prend maintenant bien peu de hareng sur les bords du fleuve dans les paroisses de St-Denis et de la Rivière-Ouelle. Il est aujourd'hui plus abondant à Rimouski qu'autrefois. Il reste aussi plus longtemps à Témiscouata que d'habitude. Les changements dans le lit du fleuve et le passage continuel des navires dans certains chenaux sont les causes principales de ces différences."

CHANGEMENTS DANS LES MOUVEMENTS DU HARENG.

M. Buckland dit à ce sujet :—

" Il est à observer que la pêche du hareng dans les temps passés a toujours été sujette à des fluctuations remarquables qui ne peuvent être dues apparemment à aucune intervention humaine, et rien ne peut nous porter à supposer qu'elle en sera exempte à l'avenir. Le hareng, sans aucune cause apparente, a soudainement abandonné de grands lacs d'eau salée en Ecosse, et même certaines portions de la côte pendant de longues années, et, sans cause apparente encore, ily est revenu plus tard. On nous a parlé de tels faits en Ecosse, mais ces fluctuations ne sont pas particulières à ce pays, tant s'en faut. Cela est arrivé en Norvège, au Danemark et en d'autres pays. Il n'y a pas de preuve que cela soit dû à une pêche excessive, et nous sommes forcés d'en conclure que les migrations du hareng ont été et sont encore sujettes à des lois que l'homme n'a pas encore pu découvrir. En conséquence, on ne devrait pas montrer trop d'inquiétude lorsque la pêche manque sur quelque partie de la côte, car si dans le passé le hareng a été irrégulier dans ses mouvements, il est raisonnable de supposer qu'il devra l'être encore à l'avenir. Son absence, donc, de certaines localités particulières, même dans le cas où elle se prolongerait pendant une série d'années, devrait non seulement être acceptée avec calme, mais regardée comme une chose à laquelle on doit s'attendre. Il est possible, cependant, que dans le cas des bras de mer étroits et des petits lacs salés de l'Ecosse, l'augmentation énorme des filets en nombre, en longueur et en profondeur, a pu être pour quelque chose dans ces fluctuations."

M. Mitchell dit à ce sujet :—

" De 1690 à 1709 il se faisait une pêche très considérable à Cromarty, où le hareng se présentait chaque année en abondance. Peu de temps après l'Union (1707) un banc immense fut jeté ou plutôt se jeta lui-même sur la plage, dans une petite baie à l'est de la ville. Le rivage fut couvert de harengs sur une épaisseur de plusieurs pieds, et les paqueurs manquèrent de barils et de sel. Ce qu'on ne put salé fut enlevé par les fermiers des environs pour être employé comme engrais sur leurs terres. Et chose étrange ils abandonnèrent le fond de pêche en une seule nuit, et aucun banc n'y reparut pendant plus d'un demi-siècle."

M. Mitchell ajoute encore :—

" Le hareng est très capricieux et a été chassé par une conduite peu judicieuse de la part des pêcheurs " ; nous avons déjà cité ceci dans une autre partie de ce rapport. Quant au retour du hareng à des pêcheries qu'il avait abandonné dans le nord, le consul anglais à Gothenburg, en Suède, a adressé la lettre suivante au comte de Derby :—

" CONSULAT ANGLAIS, GOTHENBURG, 4 janvier 1878.

" MILORD,—J'ai l'honneur de vous informer que de grands bancs de harengs de la grosse espèce, qui avaient disparu de la côte en 1809, ont maintenant fait leur réapparition au nord de Gothenburg, sur la côte de ce pays. J'ai cru devoir communiquer cette nouvelle au gouvernement de Sa Majesté parce que, dans les temps où le hareng existait ici, des sujets anglais venaient dans le pays avec leurs navires pour faire le commerce de ce poisson. Permettez-moi de vous dire que mon propre père, Thomas Duff, natif d'Inverness et tonnelier de son métier, est venu dans ce pays pour enseigner aux Suédois comment préparer le hareng d'après la méthode écossaise. On l'a observé pour la première fois à Noël ; des baleines suivant les bancs qui approchaient de la côte attirèrent l'attention sur eux.

" J'ai l'honneur, etc.,

" Le Très Honorable Comte de Derby." " F. W. DUFF."

LE HARENG EST UN POISSON TIMIDE.

Voici ce que dit M. Mitchell à ce sujet :—

"Le hareng est un poisson très capricieux, et nous avons déjà donné des faits indiquant que les bancs avaient été chassés, de la côte de Suède, par exemple, où ils avaient été effrayés par une pêche continuelle poursuivie nuit et jour ; et que les bancs quelquefois n'avaient jamais reparu."

L'ouvrage de M. Mitchell a été publié en 1864. Le hareng n'était pas revenu en Suède alors, mais, comme on vient de le voir par la lettte de M. Duff, ils reparurent en 1878, après une absence de soixante-neuf ans. En parlant de l'importance de l'industrie de la pêche du hareng dans la ville de Burntisland en 1775, M. Mitchell dit :—

"Le défaut d'une surveillance judicieuse a causé la disparition des bancs de harengs. Le hareng, comme tout animal qui vit en troupes, s'effraye facilement, et la pêche qu'on y faisait de jour força graduellement les bancs à abandonner cette pêcherie."

En 1819 on passa un acte à l'effet d'encourager la pêche du hareng sur les côtes de l'Irlande. M. Mitchell en cite la 15e clause :—"Et attendu que les bancs de harengs sont souvent détournés d'entrer dans les baies et les anses par le mouvement des navires et le jet des filets dans des endroits inconvenables, ou en tendant de longues lignes à l'entrée des baies ou anses, aucun navire ne jettera d'amarres, ou ne tendra de filets ou de lignes en aucun endroit défendu par l'inspecteur sous peine d'une amende de £20.

"Clause 16. Aucun filet ne sera jeté ou tendu sur la côte de l'Irlande, pendant le jour, sous peine d'une amende de £10, ou en aucun temps ou endroit défendu par l'inspecteur, sous peine d'une amende de £20 ",

La commission anglaise de 1878, dont M. Buckland était membre, trouva comme il est dit ailleurs dans ce rapport que "il est a désirer qu'on défende de tendre aucun filet dérivant entre le lever et le coucher du soleil, parce qu'il est certain que cette opération, faite dans le jour, effraye le poisson, les bancs de harangs s'enfoncent alors dans les profondeurs de la mer, et l'action d'un ou deux pêcheurs imprévoyants peut causer de grandes pertes à tous les autres "

Un vieux pêcheur très intelligent nous a dit à Wick qu'il n'avait aucun doute que la pêche avait beaucoup souffert dans cette localité, par suite de la pratique de beaucoup de pêcheurs mal avisés qui tendaient leurs filets de bonne heure dans l'après-midi, dès leur arrivée sur les fonds de pêche.

REBUTS.

Jeter les intestins ou les rebuts de hareng dans la mer, dans le voisinage des fonds de pêche, est une autre pratique répréhensible et qui chassera certainement ce poisson, car il paraît très sensible à la vue et à l'odeur de ces objets. On dit qu'en Suède ceci a été en partie la cause de la disparition dont nous avons parlé.

M. Mitchell dit :—"On ne devrait pas permettre aux vaisseaux qui ,après avoir vidé le hareng à bord, jettent les rebuts à la mer, de pêcher là où il y a des bancs de harengs. Cette loi devrait être appliquée par le gouvernement hollandais (dont les bateaux de pêche préparent le poisson à bord), qui pourrait ordonner que tous les rebuts soient mis en barils pour en faire de l'huile, des engrais ou autre chose.

"La quantité de harengs prise en Suède, avant 1809, égalait à peu près celle qu'on prenait en Ecosse, et les bancs abandonnèrent les pêcheries parce qu'on laissait couler dans la mer, sur certaines parties de la côte, le résidu de l'huile qu'on y préparait avec les rebuts du hareng, ce qui gâtait les eaux ", et le hareng, comme nous l'avons vu, ne reparut sur ces côtes que 69 ans plus tard.

"M. Mitchell ajoute encore :—Nous croyons que toute opération qui tend à troubler ou à effrayer le hareng peut chasser les bancs ou les affaiblir ; laisser, par exemple, les filets chargés de poisson dans la mer, quand on ne peut les en retirer à cause de leur poids ; jeter les rebuts à l'eau après avoir vidé le poisson, comme on le

fait sur les bateaux hollandais, ou permettre au résidu de l'huile de couler dans la mer, comme on l'a fait sur les côtes de la Suède.

SAISON RÉSERVÉE POUR LE HARENG.

La question d'une saison réservée pour le hareng a été complètement discutée par la commission anglaise de 1878, qui recueillit beaucoup de témoignages à ce sujet. Les paqueurs étaient presque unanimement en faveur d'une saison réservée. Il en était de même de beaucoup de pêcheurs et d'autres personnes dont le témoignage a été régardé comme ayant un grand poids. Les commissaires ont décidé cependant qu'il était impossible d'adopter une saison réservée pour le hareng parce que la même saison ne pourrait pas convenir à chaque localité particulière, attendu que les grands bancs ou armées de harengs font leur apparition au nord-ouest de l'Ecosse au commencement ou au milieu de mai. La grande pêche du Minche, ou de cette partie de la mer qui se trouve entre Long Island, à l'ouest, et la terre ferme, se fait a peu près entre le millieu de mai et le commencement de juillet. La pêche sur la côte orientale commence vers le milieu ou la fin de juillet, et se continue jusqu'au commencement ou à la fin de septembre. Par l'acte de 1860 (23 et 24 Vic., chap. 92), une saison réservée fut établie sur la côte occidentale de l'Ecosse, mais elle fut trouvée si oppressive pour les pêcheurs qu'elle fut en partie rappelée par la 28e Vic., chap. 22. La commission recommanda fortement l'abrogation entière de l'Acte, et elle en arriva a la conclusion que les objections présentées contre l'institution d'une saison réservée font plus que balancer les avantages qui pourraient en résulter.

LE LAVAGE DU HARENG.

Le lavage du hareng salé est condamné dans la Grande-Bretagne—les paqueurs soutenant que la présence, dans la saumure, du sang et de la graisse adhérant au hareng salé, contrairement à l'opinion qui a prévalu pendant longtemps, aide à préserver le poisson, et à lui conserver sa saveur délicate et ses qualités nutritives, et qu'en employant une quantité convenable de sel et en préservant le poisson du contact de l'air, l'action chimique du sel suffit pour empêcher la détérioration de la saumure ou la décomposition du hareng. Les paqueurs écossais considèrent que le lavage du hareng avant la salaison est très nuisible au poisson sous tous les rapports, et qu'il en gâte la qualité. Le seul lavage qu'on se permette en Ecosse est celui qu'on fait subir au hareng, comme nous l'avons dit ailleurs, lors du remplissage des barils après la salaison, lorsque le poisson vert dont on se sert paraît sale ou graisseux.

HARENG NON VIDÉ, OU ROND.

Quoique pendant un temps on ait paqué beaucoup de hareng non vidé (sans parler du hareng saur) en Ecosse, la pratique a été discontinuée, et les paqueurs les plus éminents nous ont assuré que personne aujourd'hui ne penserait à mettre du hareng rond dans la saumure—que ce serait perdre son temps et son matériel que d'essayer de le faire. Les Hollandais, peu de temps après s'être engagés dans la pêche du hareng, découvrirent qu'il était avantageux de vider le hareng. Ils prétendirent qu'après que la pêche au hareng fut commencée dans la Meuse en 1163, les pêcheurs de Zurich Zee ont été les premiers à pêcher ce poisson et à le mettre en baril, et "que les pêcheurs de Biervlief ont découvert la meilleure méthode de le conserver dans le sel, *en le vidant et en en retirant les parties qui, avant cette invention, le faisait gâter beaucoup plus tôt.*

Dans un écrit publié dans le commencement du 17e siècle, et intitulé "Quelques observations sur l'état actuel des pêcheries de la Grande-Bretagne et moyens de les améliorer," l'auteur dit :—"Nous n'avons besoin que d'encouragement pour enlever entièrement ce commerce aux Hollandais, et un des meilleurs moyens pour y réussir serait de mettre à la mode le hareng pêché de bonne heure. De fait, toute personne aimant son pays, devrait en avoir sur sa table dans le mois de juillet, si la chose est possible."

ACIDE BORACIQUE.

On dit que les Norvégiens emploient l'acide boracique pour la préparation du hareng, mais nous ne saurions dire s'ils s'en servent en combinaison avec le sel, dans les gros barils. A Edimbourg, nous avons rencontré des personnes qui s'étaient servi de hareng norvégien en conserve dans de petites boîtes de ferblanc et préparé avec de l'acide boracique. Elles nous ont assuré que ce hareng avait bon goût et qu'elles ne pensaient pas que ses qualités nutritives fussent affectées en aucune manière. Elles nous informèrent aussi qu'elles avaient entendu dire que les hommes de science prétendaient que l'acide boracique ainsi employé était nuisible à la santé.

A Londres, nous avons appris qu'on traitait une grande partie du lait à l'acide boracique avant de l'offrir en vente, afin de lui conserver sa douceur.

Si cela est vrai, nous pouvons dire que le lait le plus délicieux que nous avons bu pendant notre voyage est sans contredit celui que nous avons eu à Londres.

L'INDUSTRIE DE LA PECHE AU HARENG DANS LA PUISSANCE.

Cette industrie, qui a atteint des proportions respectables dans la Puissance, qui emploie des capitaux considérables, et qui donne du travail à une foule de personnes, se trouve à présent, on le sait, dans une condition languissante et une bien triste position. La demande pour notre hareng a presque cessé par suite de la qualité inférieure de l'article offert sur le marché et des défectuosités du baril dans lequel on le met. L'infériorité de notre poisson ne provient pas de causes naturelles, car le hareng des côtes de l'Atlantique et des Provinces Maritimes est sans aucun doute aussi beau que celui d'aucun pays européen, sauf peut-être celui de Lochfyne, en Ecosse. L'infériorité de notre hareng tel qu'on le met sur le marché est due à des causes qu'on peut éviter, telles qu'une insouciante manipulation du poisson immédiatement après qu'on l'a pris, son exposition à l'action du soleil, et une préparation ainsi qu'un paquage défectueux. Cet état de chose est bien connu des marchands de détail et des consommateurs, et la plupart des gros marchands engagés dans ce commerce l'admettent aussi. Les réponses faites au comité de la Chambre des Communes de la Puissance, en 1869, et ce que nous avons appris de beaucoup de marchands de la Nouvelle-Ecosse, démontrent qu'il existe. Ceci doit nous encourager, parce que nous savons que nous pouvons y porter remède par la coopération; mais il faut la coopération de tous ceux qui ont un intérêt dans le commerce si l'on veut placer cette importante industrie sur une base commerciale satisfaisante et nationale.

Cette industrie chez nous est à peu près dans la condition où elle était en Ecosse il y a plus de 100 ans. Un écrivain écossais, parlant de la condition de l'industrie du hareng en Ecosse à cette époque, disait :—

"Il est très évident que le succès, si peu proportionné aux avantages que nous possédons, que nous avons obtenu jusqu'ici dans le commerce du hareng, est dû au manque de soin et de diligence, de règlements convenables et de capitaux suffisants, et enfin à l'absence de toute autorité pour la direction, l'enseignement et la surveillance de la pêche. C'est à ces causes et à ces causes seules qu'il faut attribuer nos échecs et nos revers par le passé. Et il ajoutait :

"Dans les cinq années qui se sont écoulées depuis 1779 jusqu'à 1785, malgré toutes les dépenses d'argent public et l'esprit d'entreprise des particuliers, le commerce du hareng, faute d'une bonne législation et d'une surveillance convenable, a presque cessé d'avoir aucune importance." Et plus loin :

"Par suite de la manière irrégulière qu'on apportait à la préparation du hareng sur les côtes de l'Ecosse à cette époque, aucun progrès important n'avait été fait jusqu'alors. Quoiqu'on put prendre du hareng en abondance, l'ignorance ou la malhonnêteté des paqueurs qui salaient du poisson de qualité inférieure, le mettaient dans de mauvais barils, et employaient du mauvais sel, empêchait notre hareng d'être bien vu sur les marchés nationaux et étrangers."

A cette époque le hareng écossais était généralement préparé par les pêcheurs mêmes, et on ne pouvait s'attendre, en conséquence, à ce que l'ouvrage fut bien fait.

Voyez, par exemple, la grande industrie des salaisons de l'Ontario. Que deviendrait-elle si chaque agriculteur coupait, salait et mettait son lard en baril lui-même? Au lieu d'agir ainsi, il amène au marché ses cochons, morts mais entiers, dans la saison convenable, et il les vend aux paqueurs, des hommes qui sont pourvus des appareils nécessaires, qui ont des connaissances spéciales et l'expérience du commerce, qui peuvent diviser les carcasses, assortir la viande suivant les demandes du commerce, la mettre en baril d'après une méthode uniforme et de manière à convenir aux lois et aux coutumes de cette importante industrie.

M. Bruce, de Frazerburgh, nous a appris que son père avait été l'un des premiers à faire du paquage du hareng une occupation spéciale sur la côte est de l'Ecosse, et que dès que la préparation et le paquage eurent été enlevés des mains des pêcheurs pour passer dans celles d'une nouvelle classe d'hommes qui employèrent leurs capitaux, leur intelligence et leur énergie à ce travail, donnant aux pêcheurs tout leur temps pour se livrer à la pêche et au soin de leurs filets, la réputation du hareng écossais devint de suite excellente sur les marchés de l'Europe, et qu'elle continue à gagner sur chaque marché où il est offert en vente.

L'histoire entière de l'industrie du hareng en Ecosse, dans ses premiers efforts comme dans ses récents succès, prouve que le hareng bien préparé honore toujours un marché, et que la stagnation du commerce est généralement due au manque de soin, à l'insouciance, à l'ignorance ou à la malhonnêteté des paqueurs.

Le Bureau des Pêcheries de l'Ecosse est infatigable dans ses efforts pour augmenter la demande pour le hareng écossais sur le continent européen et ailleurs, et il a pu obtenir à cette fin, par l'entremise du Bureau des Affaires Etrangères, à Londres, une masse d'informations statistiques utiles et importantes au commerce du hareng sur les marchés des diverses nations de l'Europe, du Maine, de Tripoli, de Tunis, de la Turquie et des Etats-Unis.

Les réponses aux circulaires du Bureau Ecossais des Pêcheries reçues des consuls anglais à l'étranger indiquent que, malgré les efforts énergiques des Norvégiens, des Suédois et des Hollandais, et l'échec momentané du commerce du hareng écossais à Stettin, il existe encore une demande considérable pour le poisson écossais en Europe et ailleurs, ce qui prouve qu'un article convenablement préparé et salé trouve toujours une vente facile. M. Wellman, dont nous avons déjà cité une partie de la lettre adressée à M. Traill, M. P., de Londres, dit qu'une grande partie du hareng importé à Stettin est envoyée dans l'intérieur du pays, jusqu'à une distance de huit cents miles et même plus.

On sait que des gens habitant dans l'intérieur des terres, loin de la mer, ont du goût pour le hareng et veulent en avoir, mais ils sont grandement particuliers quant à la qualité et le veulent parfaitement préparé.

RÉPONSES DES CONSULS ANGLAIS.

La réponse du consul à Vienne, en Australie, nous apprend que l'importation du hareng écossais dans cette ville, en 1887, était de £23,000 plus forte qu'en 1886; que tout ce hareng portait *la marque du gouvernement écossais*, comme on la désigne là, et que les efforts que l'on a tentés pour y introduire le hareng hollandais n'ont pas réussi, celui de l'Ecosse étant préféré, et enfin qu'il vient tout de Stettin; elle nous fait connaître aussi que le *bloater* est importé à Vienne de Bugen, en Norvège, ce qui démontre qu'il peut être envoyé à de longues distances sans que la qualité et la vente en souffrent aucunement.

La réponse du consul à Bruxelles, en Belgique, nous apprend que le hareng saur en barils ne se vend pas sur ce marché, mais qu'il faut le mettre en paniers de 100 à 200 poissons chacun. Il paraît aussi qu'une quantité considérable de hareng écossais parvient dans ce pays indirectement, en passant par la Hollande, où on le sort des barils primitifs pour le mettre en plus petits colis.

Le consul à Copenhague, en Danemark, nous apprend que le hareng norvégien pêché en automne et disposé en petits barils de diverses grandeurs, est préféré au hareng écossais, mais qu'on n'aime pas le poisson norvégien du printemps parce qu'il n'est pas assez gras.

Nous voyons par la réponse du consul de Paris que le hareng salé de l'Ecosse est rigoureusement exclu du marché par les droits élevés qu'il doit payer; nous voyons aussi qu'on devait demander aux chemins de fer français (1888) de baisser leur tarif de fret, et de fournir de plus grand facilités pour le transport du poisson à travers la France entière, afin de donner un meilleur marché pour le hareng frais ou légèrement salé et fumé, comme les *bloaters*, *kippers*, et autres préparations. A Bordeaux, on préfère généralement le hareng salé en petits barils.

D'après le rapport du consul à Stettin, on voit que la demande pour le hareng salé écossais en Allemangue pourrait être augmentée en choisissant et en préparant le hareng avec plus de soin et en le mettant dans de petits barils. A Stettin, le hareng écossais est désigné et classifié comme suit: "Œuvé Marqué," "Œuvé non Marqué," "Epuisé," "Vierge" et "Lewis." Ainsi le hareng "Lewis," c'est-à-dire celui de la côte ouest de l'Ecosse, a mérité, à cause de son excellence, d'être rangé comme une classe de hareng distincte.

Dans sa réponse le consul à LaHaye, en Hollande, dit:—"Il paraît qu'en conséquence du bas prix actuel du hareng salé hollandais et de sa qualité infiniment supérieure à celle du hareng écossais, la demande pour ce dernier a tellement diminué que l'importation totale en est réduite à 500 ou 600 barils par année, et qu'à moins que les paqueurs écossais ne réussissent *à améliorer la qualité de leurs produits* de manière à les mettre au même niveau que ceux des pêcheurs hollandais, ou qu'ils ne vendent leur poisson sur le marché à des prix considérablement moins élevés que les Hollandais, il n'y a que peu ou même pas d'apparence que la demande pour les produits écossais augmente dans ce pays.

"*La supériorité du hareng hollandais dépend entièrement du fait qu'il est vidé et légèrement salé à bord, dès qu'il est pêché, tandis que le hareng écossais est complètement préparé à terre.*

Le consul anglais à Taganrog, en Russie, dit que "les meilleures marques de hareng vendu dans ces environs et reçu par voie de St-Petersbourg, sont désignées sous les noms de "Royal Hollandais" et "Ecossais," mais que tout ce hareng est absolument de même qualité et qu'il est probablement importé de Wick, en Ecosse.

Le consul anglais à Riga, Russie, répond comme suit:—La demande pour le hareng écossais, introduit ici depuis bien des années, a constamment augmentée, et ce poisson est très estimé par les consommateurs, non seulement dans ces provinces, mais dans l'intérieur de la Russie, où il trouve aussi des acheteurs. Une quantité considérable de hareng norvégien est importée ici pour faire la compétition au poisson écossais."

"Autant que j'ai pu apprendre des marchands engagés dans ce commerce, il paraît qu'on pense que la demande augmenterait immédiatement si le droit d'importation, aujourd'hui fort élevé, était diminué; une autre chose sur laquelle ils insistent beaucoup, c'est que si des paqueurs désirent une forte demande et de bons marchés pour leurs produits, *ils doivent porter plus d'attention à la qualité, à la préparation et au paquage du poisson;* ces marchands suggèrent aussi que l'*Inspection du gouvernement* devrait être obligatoire."

Ces extraits indiquent clairement que les goûts quant au hareng varient considérablement dans les différents pays et chez les diverses nations, quelques-unes préférant le hareng écossais et d'autres celui de la Hollande. Ils démontrent aussi qu'il est fort possible et très probable que des quantités considérables de hareng vendu comme "Hollandais," est réellement du hareng "Lewis" ou de la côte occidentale, que les Hollandais repaquent dans de petits barils, d'apparence agréable et attractive, et mêlent quelquefois avec leur propre poisson. Ils prouvent également la nécessité de choisir le hareng avec le plus grand soin, de le mettre en contact avec le sel aussitôt que possible après qu'il est pris; et il résulte évidemment de tous les rapports qu'un bon article peut toujours trouver un marché, surtout si l'article est du hareng choisi, préparé et mis en barils avec soin.

M. Reid, vice-consul à Stettin, qui nous a admirablement bien reçus, nous a donné beaucoup de renseignements, et qui est lui-même largement intéressé dans le commerce du hareng dit, dans son rapport à lord Salisbury, pour l'année 1888:—

"Le meilleur moyen d'augmenter la demande pour le hareng écossais est de veiller soigneusement au choix et à la quantité du poisson qu'on veut préparer, et surtout de le préparer exactement de manière à convenir aux différents acheteurs. Il y a à Stettin du hareng importé de tant d'espèces différentes et préparé de tant de manières diverses qu'il est impossible de donner une description graphique exacte de l'article désiré; je suggérerais que le meilleur moyen d'obtenir les informations nécessaires serait d'envoyer un ou deux membres ou officiers du Bureau des Pêcheries, habitués aux pratiques et aux termes techniques du commerce, à Stettin, où ils pourraient se mettre au fait des exigences du commerce en cette ville, qui est le marché le plus considérable pour le hareng préparé de toute espèce."

Les Ecossais ont envoyé en Hollande pour avoir des tonneliers habiles qui leur enseigneraient à préparer et à saler le hareng. Les Suédois et les Norvégiens ont demandé à l'Ecosse des tonneliers expérimentés pour leur enseigner la même chose. Le Canada peut bien agir de la même manière sans humiliation.

REMÈDES.

D'après les témoignages que nous avons reçus et la connaissance personnelle que nous avons des faits, nous considérons que la condition de l'industrie du paquage du hareng au Canada est à présent loin d'être satisfaisante. Nous croyons que des changements très importants et très sérieux dans presque tous les procédés actuels de préparation sont d'une impérieuse nécessité.

Ces changements proposés pour le bien du commerce en général ne peuvent nuire à personne, et devront inévitablement et matériellement améliorer la position de tous les intéressés, du pêcheur, du marchand et du consommateur, tout en faisant progresser et en consolidant une importante branche du commerce de la Puissance. La coopération de tous les intéressés sera donc nécessaire pour l'introduction efficace et économique des réformes requises dans cette importante industrie. Le pays à déjà fait beaucoup pour l'avancement de l'agriculture, du commerce et des manufactures, il ne refusera certainement pas de faire, par l'entremise de la législature et du gouvernement, tout ce qui sera nécessaire pour l'amélioration de la pêche au hareng dans les Provinces Maritimes et pour la placer sur une base solide et satisfaisante.

Nous considérons que le système suivi en Ecosse pour le traitement du hareng, comme article de commerce, comme un système aussi parfait que possible, s'il est honnêtement mis en pratique dans toute son intégrité, et que les améliorations de cette industrie chez nous peuvent être modelées sans crainte sur les méthodes écossaises en autant que nos conditions, tant soit peu différentes, peuvent le permettre.

Sous un rapport très important, les Ecossais ont sur nous un immense avantage; toutes les opérations de préparation et de paquage du poisson sont entre les mains d'une classe distincte et indépendante de marchands connus sous le nom de paqueurs. Nous avons vu que le commerce du hareng en Ecosse n'avait jamais eu beaucoup d'importance et n'avait jamais prospéré tant qu'un corps d'hommes enterprenants et énergiques ne s'est pas présenté pour prendre la position distincte de paqueurs, retirant absolument cette partie de l'industrie des mains des pêcheurs, au grand soulagement de ces derniers et à l'avantage de cette importante industrie. Si l'on veut donc placer la même industrie en Canada sur une base solide et satisfaisante, nous croyons :—

1. Que bien qu'on puisse produire de suite quelque légère amélioration dans les détails de la préparation et du paquage du hareng, en produisant quelques changements dans les méthodes actuellement en usage, aucune reforme réelle et parmanente ne peut être faite, et il est impossible d'établir cette industrie sur une base commerciale satisfaisante, à moins que le pêcheur ne cesse de saler lui-même son poisson et que la préparation du hareng ne soit prise en-mains par une classe de marchands-paqueurs, comme en Ecosse, par des hommes d'énergie et d'expérience dans ce genre de commerce, possédant les capitaux et les appareils nécessaires pour se livrer à cette exploitation d'après des principes fixes, et conformement à tels règlements qui pourraient être établis, de temps à autre, pour l'avantage de ce commerce.

En Ecosse presque tous les paqueurs consacrent entièrement leur temps à la surveillance de leurs propres opérations. Autrefois lorsqu'un paqueur ne surveillait pas lui-même la préparation de son poisson, il prenait, comme l'a dit M. Gordon, de Pictou, dans sa réponse à la question n° 4, en 1889, des arrangements avec un maître-tonnelier qui devait lui fournir des barils, et qui généralement surveillait la préparation et la mise en barils du hareng, garantissant que celui-ci serait en état d'obtenir la marque de la couronne; ou bien encore, il engageait des tonneliers à la journée et un contremaître, il fournissait les matériaux nécessaires à la fabrication des barils, et le contremaître veillait à la préparation du poisson pour le marché. C'était la méthode ordinaire en Ecosse il y a 55 ans, et elle existe encore aujourd'hui jusqu'à un certain point.

M. Gordon, qui possède une grande expérience dans ce commerce, dit aussi, et nous savons que c'est la vérité, que quand un pêcheur sale son propre poisson, il le fait avec le moins de travail et de frais possible, et que dès que le hareng a passé dans les mains du marchand qui le reçoit en à compte de ce que le pêcheur lui doit, celui-ci n'a plus d'intérêt dans l'affaire du tout; mais la chose est différente avec un marchand-paqueur. Ses capitaux, son crédit et sa réputation sont en jeu, et si son poisson n'est pas bien préparé c'est une perte pour lui. Ainsi le plus puissant moteur, l'intérêt personnel, le pousse à préparer pour le marché un article qui devra lui donner en retour pour l'argent qu'il a risqué.

2 (*a*) Qu'il devrait y avoir un officier, inspecteur, ou surintendant de pêche en chef, avec juridiction, sous le contrôle du département, sur toutes matières de détail relatives à l'industrie de la pêche du hareng dans toutes les provinces maritimes; cet officier serait chargé, avec l'aide d'un ou de plusieurs des employés les plus capables et les plus intelligents de chaque province, d'arranger pour toute la Puissance une classification générale du hareng et un type gradué pour le hareng à marquer de même que pour celui qui ne doit pas l'être, en tenant compte des différentes espèces de hareng, particulière à chaque province ou localité; le but de cette recommandation étant d'établir, autant que les circonstances nous le permettent, un étalon général pour la Puissance, à l'imitation aussi exacte que possible de l'étalon ou type gradué de l'Ecosse. Nous croyons la nomination d'un tel officier aussi nécessaire que l'établissement d'une classe de marchands-paqueurs si nous avons l'intention d'atteindre à une certaine perfection de système et d'obtenir une amélioration parmanente. Tandis qu'un tel fonctionnaire instruirait les officiers locaux dans les connaissances techniques et pratiques relatives au poisson et aux pêcheries, ceux-ci lui fourniraient toutes les informations locales dont il aurait besoin pour l'accomplissement des devoirs de sa position.

On pourrait référer à cet officier, en première instance du moins, pour leur règlement, toutes disputes s'élevant dans les limites de sa juridiction et relatives à la pêche et au commerce du hareng depuis le moment où il est pêché jusqu'à celui où il reçoit la marque du gouvernement. Enfin, tout son temps serait consacré à la tâche de réorganiser l'industrie toute entière, sous la direction et d'après les règlements du département, et de donner un système amélioré et uniforme dans toutes les provinces aussi promptement, aussi économiquement et aussi efficacement que possible.

(*b.*) Qu'on ferait venir et qu'on établirait dans chaque comté maritime, où l'importance de la pêche justifierait cette mesure, un tonnelier écossais connaissant parfaitement la fabrication des barils à hareng et possédant une longue expérience dans la préparation du poisson, pour agir comme premier inspecteur dans son district, avec pouvoir, après les avoir formés, de nommer ses adjoints,—et qui serait de plus responsable de leur travail aussi bien que du sien propre quant à l'inspection et à l'apposition de la marque—il aurait aussi pour devoir, dans les limites de son district, d'exercer une surveillance partout où il est nécessaire, sur la préparation, la classification, le choix des qualités, la mise en barils et l'inspection du hareng, ainsi que sur l'apposition de la marque du gouvernement; il examinerait les barils et enseignerait à tous les tonneliers des stations de pêche de son district les devoirs qu'ils ont à remplir en cette qualité et toutes les autres connaissances relatives à leur occupation—

ces inspecteurs de comtés ne devant, toutefois, aucunement intervenir dans les opérations des inspecteurs et gardes-pêche actuels du département.

(*c.*) Qu'on devrait faire venir d'Ecosse, pour chaque tel comté, une équipe de filles écossaises habiles à vider le hareng et qui serait chargée d'aller, de station en station, enseigner à tous les intéressés qui voudraient apprendre comment vider le hareng, le choisir, le classifier, le saler et le mettre en baril, et comment faire le remplissage des barils avant l'inspection, le tout d'après la méthode écossaise.

Nous considérons cette mesure comme très importante, parce que non seulement ces filles enseigneraient le mode de préparation, mais elles montreraient en même temps avec quelle rapidité ce travail peut se faire ; nous avons appris d'une personne digne de foi qu'au Nouveau-Brunswick quatre hommes ont mis huit jours à saler 200 barils de hareng, tant bien que mal ; et qu'il a fallu à quatre hommes au delà de quatre semaines pour saler la même quantité et la livrer en bon état et parfaitement préparée—on a vu ailleurs dans ce rapport qu'une équipe expérimentée de trois filles écossaises peut vider et saler 80 barils écossais, équivalant à 100 barils canadiens de harengs, dans une longue journée d'été. Si les femmes des diverses stations de pêche au hareng de la Puissance, ou des environs de ces stations, et les jeunes garçons qui sont à bord des goëlettes de pêche au hareng, voulaient apprendre et se mettraient en état de choisir, de vider et de saler, à trois, 50 ou 60 barils de harengs par jour, quel avantage ne serait-ce pas, et combien de temps et d'argent n'épargnerait-on pas ?

De cette manière non seulement les femmes des grandes stations de pêche pourraient s'instruire, mais aussi celles des petits villages et des endroits isolés où la pêche est trop peu importante pour induire les marchands-paqueurs à y établir des stations, en sorte que les pêcheurs, leurs femmes et leurs filles pourraient apprendre comment vider, assortir, saler et mettre le hareng en baril assez bien pour réclamer la marque dont le gouvernement se servirait pour la consommation locale. Cet arrangement serait d'un avantage incalculable pour les pêcheurs dispersés isolément sur de nombreuses parties de la côte.

Ces filles écossaises pourraient parfaitement montrer aux femmes de nos côtes à vider et à paquer le hareng en deux ou trois ans, et le département, s'il le jugeait à propos ou s'il était nécessaire, pourrait leur permettre de travailler dans quelques-uns des grands établissements de paquage, à telles conditions qu'on croirait convenables, ce qui réduirait les dépenses.

LE BARIL.

3. Que le baril canadien actuel, étant trop faible pour résister au rude traitement auquel il est exposé quand il est transporté sur les chemins de fer, devrait être sérieusement amélioré. Nous pensons qu'on devrait lui conserver sa capacité actuelle. Il ne devrait pas contenir moins de 200 lbs de hareng à l'exclusion du sel ; il devrait être fait de matériaux plus forts ; les douves devraient, autant que possible, être de bois franc, et dans les cas où on permettrait l'usage de l'épinette, elles devraient être plus épaisses et plus fortes que les douves actuelles. L'usage du pin et du sapin devrait être défendu. La règle, en Ecosse, est qu'on peut les faire avec toute espèce de bois, sauf le pin du pays. M. Gordon, dans sa réponse à la question 4, en 1869, dit :—" Le bois franc retient la saumure sans la sûrir." Il semble, en effet, assez probable qu'un baril de pin ou de sapin puisse " faire sûrir " le poisson ou aucune substance alimentaire animale, la première fois qu'on s'en sert. Qu'on remplisse d'eau un barif ou tonneau de pin neuf, qu'on le couvre et qu'on le laisse ainsi pendant quelques semaines, il se formera dans l'eau une substance gélatineuse d'une consistance assez ferme qui, conservée pendant quelque temps, acquerra une très mauvaise odeur ; cela a été observé souvent dans le cas des conduits de tamarac et de pin dont on se sert pour transporter l'eau sous terre ; on a fréquemment trouvé des tuyaux de trois quarts de pouce de diamètre en dedans, presque bouchés d'un bout à l'autre par cette substance nauséabonde ; mais elle ne se reproduit plus après que ces conduits ont été vidés et remis en place.

La règle écossaise ordonne que les têtes ou extrémités des barils soient composées de pièces n'excédant pas 8 pouces de largeur, et que quand les barils sont fermés, les bouts des pièces de tête, tout autour des barils, soient garnies d'algues ou de joncs ; mais elle permet d'y substituer de l'étoupe ou du lin.

Les règlements veulent que, dans le cas où le hareng est destiné à la consommation locale ou à l'exportation dans aucune partie de l'Europe, les barils soient entièrement cerclés à une extrémité, avec quatre cercles à l'autre et trois dans l'intervalle. Mais si le hareng doit être exporté en dehors de l'Europe, les barils doivent être complètement cerclés aux deux extrémités et pourvus, de plus, de deux cercles de fer, un à chaque bout du baril.

Il est universellement admis que les barils de chêne sont les meilleurs, et les Hollandais n'en emploient pas d'autres, s'ils peuvent se les procurer. Nous croyons qu'un peu plus de renflement donnerait plus de force au baril. Les cercles devraient être de meilleure qualité qu'à présent et employés en plus grand nombre ; et tous les barils de harengs destinés à être transportés hors de la province devraient avoir au moins un cercle de fer à la tête proprement dite, et, dans ce cas, si le baril est fait de bois d'épinette ou de mélèze de Norvège, les douves devraient non seulement être plus épaisses, mais elles devraient être tenues en place par un cercle de fer à chaque bout du baril. Partout où l'on peut se procurer du bois franc en quantité suffisante, on devrait défendre l'usage du bois mou. Le rivet du cercle devrait être plus long qu'on le fait actuellement, afin de l'empêcher de se dégrafer soudainement. On devra percer dans le côté du baril, à 15 ou 16 pouces au-dessus du fond, un trou rond d'un pouce de diamètre à peu près, avec un bouchon bien ajusté, et la règle ordinaire quant au croisement des pièces de tête devra être observée. Le nouveau baril type, dès qu'il aura été adopté, devra être constitué l'étalon légal par acte du Parlement, comme on se propose de le faire dans la Grande-Bretagne à la prochaine session du Parlement Impérial. On devrait aussi avoir un demi-baril légal fait des mêmes matériaux, dont les dimensions seraient proportionnées à celles des matériaux des gros barils.

PETITS BARILS.

4. Nous croyons aussi qu'outre le baril et le demi-baril, on devrait établir l'usage de petits barils pour le repaquage du hareng tel que pratiqué par les Hollandais. Ces petits barils devraient former des parties intégrales du gros baril, disons le quart le huitième ou la dixième partie d'un gros baril. Ces barillets ont déjà été décrits. Nous pensons qu'on pourrait se procurer des barils tout à fait convenables à cet usage en Canada. Un monsieur qui a de grands intérêts dans le raffinage du sucre nous a dit qu'il se procurait dans l'Ontario, à un prix raisonnable, de très jolis petits barils ou tinettes pour le sirop, et il est persuadé qu'on peut fabriquer ici de petits barils à hareng aussi bien et à aussi bon marché à peu près qu'en Hollande. S'il en est ainsi, c'est un point important d'assuré pour l'établissement de ce que nons considérons comme une division très importante et très profitable du commerce du hareng dans la Puissance.

Nous sommes d'avis que les réformes dans l'industrie dont nous nous occupons devraient commencer par l'amélioration du baril à hareng, et qu'on devrait décourager autant que possible la fabrication du baril dont on se sert actuellement.

Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de doute qu'on puisse établir un commerce très considérable de ce hareng en petits barils, si on l'entreprend convenablement et si on y déploie l'énergie et les connaissances commerciales nécessaires. Le Canada devrait pouvoir suppléer en grande partie à la demande de ce continent pour le hareng préparé de cette manière.

PRÉPARATION.

L'opération qui tient le second rang en importance après la pêche du hareng est la préparation convenable de ce poisson. Elle commence par l'application du sel au hareng aussitôt que possible, et si cela se peut, à bord du bateau, immédiatement après

que le poisson est sorti de l'eau; c'est ce qu'il a de mieux à faire, et la préparation en est bien plus parfaite. Tous les écrits que nous avons consultés, l'expérience entière des Hollandais, des pêcheurs de Yarmouth et d'autres lieux, et tout ce que nous avons entendu à ce sujet, s'accordent à confirmer ceci. Si cette salaison préliminaire est regardée comme si nécessaire et donne des résultats aussi avantageux dans la Grande-Bretagne, combien plus nécessaire n'est-elle pas dans les Provinces Maritimes, où la température est beaucoup plus élevée? Afin, donc, de préserver le hareng de toute détérioration naissante et de conserver au poisson toute sa saveur délicate et son excellence naturelle, il est absolument nécessaire, au premier moment possible, de commencer les procédés de préparation, de le mettre scrupuleusement à l'abri, et de le soustraire à l'action nuisible du soleil pendant qu'il est vidé, salé, mis en barils, etc. Ceci est de la plus haute importance, parce que tout dommage causé au hareng par son exposition au soleil est absolument irrémédiable. Il est impossible à l'homme de réparer le dommage causé au hareng par cette agence. L'emploi du sel en quantité surabondante, la macération ou le lavage à l'eau peuvent le cacher peut-être, et empêcher le progrès de la décomposition, mais on ne peut lui redonner l'excellence qu'il a perdue. Il n'est pas douteux que le dommage souffert par le hareng des Provinces Maritimes ne soit dû, en très grande partie, à cette cause, si à l'avenir on peut éviter ceci par l'adoption de quelque mesure praticable et peu coûteuse pour protéger le poisson contre le soleil depuis le moment où il sort de l'eau jusqu'à celui où on l'expédie à sa destination, ce sera un grand point de gagné et on aura fait beaucoup pour racheter la réputation du hareng canadien. L'opération suivante dans la préparation du poisson est le bain de sel qui vient après qu'on l'a vidé, et la salaison proprement dite quand on le met en barils.

S'il arrive que la salaison préliminaire dont nous avons parlé n'a pas eu lieu, on doit le saupoudrer de sel libéralement pendant sa livraison.

Le consommateur de l'ouest est à peu près aussi fatigué qu'il peut l'être de manger du hareng dont toutes les bonnes qualités ont été enlevées par le macérage à l'eau et l'excès de sel, et si l'on veut conserver les marchés de l'ouest, la qualité du hareng doit être améliorée, et cela doit se faire de suite.

NETTOYAGE.

6. Que le mode écossais de vider le poisson est aussi bon qu'aucun autre, pour les fins du commerce, s'il est bien exécuté et si la salaison est bien faite. En Ecosse, les premiers harengs qui paraissent sont très gras et ne reçoivent pas la marque officielle. Ce sont ceux qui, d'après ce que dit M. Mitchell, sont en si grande demande dans les riches familles russes, on se hâte de les expédier à Stettin, où ils sont vendus pour usage immédiat. Un paqueur nous a dit qu'une partie de ces harengs s'est vendue en juin 1889 jusqu'à £10 sterling ($50) le baril. En Canada, cependant, il paraît que le hareng gras pris en juillet et août exige un traitement spécial. M. Gordon, de Pictou, qui a eu beaucoup d'expérience du commerce du hareng en Ecosse et à la Nouvelle-Ecosse dit, dans sa réponse à la question n° 4, soumise en 1869:—

"Veuillez me permettre d'ajouter un autre détail que mon expérience m'a fait découvrir, et qu'il faut appliquer aux harengs pêchés en juillet et août, sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, si on tient à les préparer parfaitement. Embarqué à mon propre compte, sur un navire à voile, pour faire le commerce sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Cap-Breton et pourvu de sel et de barils, je préférai acheter du hareng vert et j'en salai quelques barils à la manière écossaise. En examinant le poisson après qu'il eût baissé dans les barils, je découvris le long de l'épine dorsale quelques traces de décomposition naissante qui serait devenue plus sérieuse avec le temps et aurait rendu ce hareng impropre à être transporté sur un marché lointain, dans un climat tropical. J'attribuai ce commencement de décomposition à la température, beaucoup plus chaude ici que sur les côtes de l'Ecosse, et, de plus, le hareng en juillet et août est plus gros et plus gras ici que là. Après cela j'ouvris le ventre du poisson, le remplissant de sel, puis je le mis immédiatement en barils en

le pressant autant que possible; j'employai un boisseau de sel de Liverpool par baril, et je protégeai les barils contre le soleil et la pluie."

"Une autre personne, répondant à la même question, dit: "Le hareng devrait toujours être ouvert avec un couteau et rempli de sel, autrement il ne peut pas être préparé convenablement." Cette opinion, si on l'appliquait à tout le hareng, paraît quelque peu générale. M. Gordon ne recommande ce traitement que dans le cas du hareng pris sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, en juillet et août, époque où le poisson est très gras. Même alors, il est à peine possible qu'il soit nécessaire de remplir de sel le ventre de chaque poisson. Remplir de sel un poisson doit lui enlever toute sa saveur et le rendre à peu près aussi nutritif qu'un morceau de bois de tilleul.

On pourrait probablement, toutefois, utiliser une partie du hareng de juillet et août pour la fabrication du *Kipper*. En octobre 1889, on offrait en vente à Toronto, à un prix élevé, du *kipper* très beau et d'une saveur très "délicate," qu'on disait venir de Baltimore, E.-U. Il était très gras. Les "ciscoes" du lac Ontario sont très gras, pouvant rendre un quart ou un tiers d'huile, cependant on en fait des *kippers* délicieux qui sont en grande demande et se vendent très cher. Le "ciscoe" est un hareng qu'on prend en eau profonde dans l'automne. Une grande partie est convertie en *bloaters*.

Tout ceci montre combien il est nécessaire de nommer un ou plusieurs hommes compétents, experts et possédant des connaissances techniques et pratiques sur tout ce qui se rapporte à la classification du hareng, pour faire une étude complète de toutes les espèces qui fréquentent nos côtes de l'Atlantique, et décider quel est le meilleur mode de préparation pour chaque espèce, dans chaque localité et dans chaque saison de l'année.

HARENG ROND OU NON VIDÉ.

7. Qu'entre le mode recommandé ci-dessus par M. Gordon et celui de mettre en barils du hareng rond ou non vidé, il doit exister bien des degrés intermédiaires. Nous avons déjà fait mention du hareng non vidé, du fait que les paqueurs désapprouvent absolument le paquage du hareng sous cette forme, et qu'ils seraient étonnés de voir qu'un homme gaspillât aujourd'hui son sel et son temps pour un pareil objet. Même dans le cas du hareng le mieux préparé, dès qu'une douve se brise et que la saumure s'échappe, le poisson subit une sérieuse détérioration; avec du hareng rond, placé dans les mêmes circonstances, la destruction complète du contenu du baril suivrait immédiatement la mise en liberté des éléments de décomposition tenus en échec jusque-là par les vertus préservatives du sel et de la saumure; le hareng rond ou non vidé, placé en aucune quantité sur le marché, ne peut faire autre chose que du mal en nuisant au caractère de toute la pêche de la localité d'où il vient. Nous considérons, en conséquence, qu'on devrait strictement défendre de saler ou mettre en baril aucun hareng semblable pour des fins commerciales.

HARENG SALÉ.

8. Ayant déjà décrit la méthode écossaise de saler et de paquer le hareng, et exprimé l'opinion que ce système est parfaitement adapté à la préparation du hareng de nos côtes de l'Atlantique, nous sommes convaincus que son adoption générale et sa pratique compulsoire en vertu de la loi, donneraient en très peu de temps au hareng canadien un excellent pied et une haute réputation sur les marchés où il est aujourd'hui fort peu estimé. Nous avons donné à ce sujet notre plus sérieuse considération, et nous sommes si bien persuadés de l'importance vitale d'une préparation convenable et d'une protection complète contre le soleil et la pluie, que nous nous permettrons encore d'insister fortement sur la nécessité de porter toute l'attention et tout le soin possibles dès la première opération du paquage, sur la qualité, le choix et la séparation des diverses classes de poisson. Il est grandement à désirer que le hareng, surtout dans la saison chaude, ne soit manipulé ou changé de position que le moins possible, parce que chaque fois qu'il est retourné il perd une partie de ses écailles, devient de plus en plus mou, plus flasque et moins propre à l'absorption du sel.

Quant au hareng salé dans le but de le mettre plus tard en petits barils, on devra s'attacher à n'employer pour cela que du poisson de la meilleure qualité sous tous les rapports. En Hollande et en Ecosse, comme nous l'avons montré, on se sert du hareng *Full* ("œuvé") et *Crown Full* ("très œuvé"), les deux plus hautes marques pour cet objet. Le repaquage doit être fait soigneusement et avec goût, et les barillets, comme nous l'avons dit déjà, doivent être remplis avec la saumure des barils primitifs dont on a retiré le poisson. On devra aussi saupoudrer un peu de sel au fond du baril et sur le dernier rang.

Cette branche du commerce est digne d'une considération spéciale et d'un effort énergique de la part de tous ceux qui pourront s'engager dans l'industrie du paquage du hareng. Nous savons qu'on demande aujourd'hui du hareng en petits barils dans l'ouest de l'Ontario, surtout dans les districts ruraux. Il est facile de concevoir que dans un pays où le bœuf et le lard sont si communs, peu de familles se soucient d'acheter du hareng en gros barils, tandis que beaucoup de gens en achèteraient volontiers s'il était offert en demi, en quart ou même en plus petite fraction de baril.

Si les Hollandais et les Allemands peuvent payer le fret et les frais d'expédition sur le hareng importé d'Ecosse en Hollande et en Allemagne; le sortir des barils pour le remettre en petits barils; payer le fret et les frais d'expédition à New-York, et vendre ce hareng dans Québec et dans Ontario avec un assez bon profit, sûrement nos commerçants de hareng des provinces maritimes devraient pouvoir fournir le hareng préparé de cette façon, d'aussi bonne qualité et à plus bas prix, tout en faisant un meilleur profit. Si on met sur le marché un article convenable, cette branche du commerce peut prendre une extension immense aux Etats-Unis, dans les Etats de l'ouest surtout, et dans les provinces de l'intérieur de la Puissance.

BLOATERS.

9. Nous avons aussi donné une ample description de la manière de préparer le *bloater*. On doit pour cet objet choisir soigneusement le poisson. Le hareng peut être assez gros, mais il ne doit pas être trop maigre, et tout poisson meurtri ou de qualité inférieure doit être mis de côté. La salaison et le fumage doivent être faits avec une attention particulière et judicieuse. Nous croyons qu'on peut établir un commerce important et profitable avec le *bloater* des Provinces Maritimes, si on prend les arrangements nécessaires pour la préparation, le paquage, le transport, la distribution et la vente de ce genre de hareng dans tout le pays. En faisant usage de wagons-réfrigérateurs sur les trains exprès, à des périodes fixes, le *bloater* le moins fumé et préparé de manière à se conserver sans glace pendant trois ou quatre jours, peut être facilement transporté et délivré à Toronto et aux stations intermédiaires à temps pour y être vendu et consommé—et un *bloater* préparé pour se garder pendant sept ou huit jours peut être transporté dans tout l'Ontario, tandis que celui qui est salé et fumé de manière à pouvoir se conserver pendant dix à vingt jours pourrait être distribué à Winnipeg et tout le long des lignes de chemins de fer du Manitoba et du Nord-Ouest. En Angleterre, comme nous l'avons dit, presque tout le monde mange du *bloater*. C'est une des meilleures manières de préparer le hareng, parce que le poisson conserve toute sa délicatesse et sa fraicheur naturelles, qui sont même relevées par ce mode de traitement. En mettant dans cette branche de commerce de l'intelligence, de l'énergie et de l'esprit d'entreprise, et en produisant un bon article, il sera facile de créer une grande demande pour le *bloater* dans toutes les villes et villages bordant les lignes de chemins de fer depuis Halifax jusqu'à Calgary. Le commerce devrait commencer sur une petite échelle d'abord et être étendu à mesure que la demande augmentera, que ce genre d'affaires deviendra mieux compris, et que les facilités pour la distribution et la vente dans toute la Puissance deviendront plus parfaites. On devra observer qu'il ne faudra pas forcer l'article sur le marché, mais s'assurer aussi exactement que possible de la demande, par l'entremise des gros commerçants, et la satisfaire graduellement à mesure qu'elle augmentera, sans aller au delà. De cette manière il n'y aura pas d'accumulation de la marchandise, et pas de

tentation, en conséquence, de vendre un article malsain au détriment de ce commerce. En Angleterre, les détaillants nous ont assurés qu'il leur arrivait bien rarement de perdre aucun poisson périssable, parce qu'ils avaient des clients réguliers, et ne recevaient des marchands de gros que la quantité de *bloaters* que leur clientèle demanderait immédiatement et qu'ils connaissaient d'avance.

Nous croyons que la boîte légère et bien faite dans laquelle on met le *bloater* destiné à la consommation immédiate, en Angleterre, et qui contient 50 harengs, est de la grandeur la plus à désirer et la plus convenable. Les petits colis sont ceux que l'on manie et que l'on vend le plus facilement, ce sont aussi ceux qui conservent le mieux au poisson sa bonne apparence. C'est certainement la branche du commerce du hareng dans laquelle on peut le plus tôt atteindre à la perfection avec un bon jugement et de l'esprit d'observation. Comme il a été dit ailleurs, la quantité de sel à employer dans la préparation du *bloater* doit être proportionnée à la longueur du temps pendant lequel on veut qu'il se conserve, et le fumage peut être gradué depuis la couleur blanche et naturelle de la chair du hareng jusqu'à une légère teinte jaune. La fumée produite par la combustion du bran de scie ou de très petits copeaux de bouleau est préférée, parce qu'elle donne un meilleur goût au *bloater* et qu'elle augmente la saveur délicate du poisson. On doit veiller soigneusement à tenir la température du boucan un peu élevée. Le poisson ne doit pas y être cuit. Il faut aussi le laisser refroidir complètement avant de le mettre en boîtes.

KIPPERS.

Les procédés de fabrication et de paquage du *kipper* pour le marché ont déjà été parfaitement expliqués. Il exige plus de travail et un traitement plus attentif, et le hareng sous cette forme se vend, en conséquence, à un prix plus élevé que le *bloater*. Quoique le *bloater* soit une excellente préparation du hareng et qu'on en consomme en grande quantité dans la Grande-Bretagne, le *kipper* est un mets encore un peu plus délicieux, aussi est-il en grande demande surtout dans les grandes cités et les grandes villes. On en fabrique des quantités énormes en Angleterre et en Ecosse. Comme pour le *bloater*, on fait choix pour la fabrication du *kipper* du hareng de la meilleure qualité, tout poisson non développé, meurtri, d'apparence malsaine ou inconvenable en aucune manière, est rejeté. Nous avons déjà dit comment le *kipper* peut-être proprement préparé pour le marché, et expédié par les chemins de fer dans les huit ou neuf heures qui suivent son débarquement des bâteaux de pêche. Comme le *bloater*, le *kipper* peut-être préparé de manière à se conserver plus ou moins longtemps, suivant la quantité de sel employée et le dégré de fumage auquel il est exposé. Le commerce du *kipper* peut, s'il est conduit d'une manière judicieuse, prendre de grandes proportions dans la Puissance. Avec une administration intelligente et un bon système de distribution, un commerce considérable et rémunératif peut être établi depuis Halifax jusqu'aux confins de l'ouest, et ce commerce, avec celui du *bloater*, seraient des plus avantageux aux pêcheurs, aux commerçants et aux consommateurs de toute la Puissance. Bien développée, la préparation du *kipper* emploierait chaque année des quantités considérables de hareng. Il serait *peut-être* à propos de faire venir dans ce pays quelques filles habiles à nettoyer le hareng pour ce mode de préparation, afin d'enseigner, comme il convient, la manière d'ouvrir et de nettoyer convenablement le poisson pour le convertir en *kipper*.

HARENG SAUR.

10. Les modes de préparation du hareng saur dans la Grande-Bretagne ont déjà été décrits amplement. Nous avons aussi démontré par de bonnes autorités comment cette branche de l'industrie a été sérieusement affectée en Angleterre par un mauvais choix du poisson, une préparation défectueuse et un paquage malhonnête, et que le mauvais état de ce commerce était dû à l'absence de lois pour la surveillance de la préparation du hareng fumé, par les officiers de pêcheries, et pour son inspection. A ce sujet, M. Mitchell dit :—" Nous avons, dans une autre partie de cet ouvrage, essayé d'expliquer pourquoi le commerce du hareng saur, autrefois consi-

dérable dans certaines villes, à diminué. Maintenant on sait très bien que, dans la préparation de ce poisson, le choix des différentes espèces et la contenance des barils ne sont, en aucune manière, sous le contrôle ou l'inspection de l'officier de pêche, aucune loi n'étant applicable à la fabrication du poisson fumé ; son commerce, en conséquence, a beaucoup diminué presque partout.

"Nous avons vu examiner du hareng saur vendu par les principaux paqueurs, et les barils ont été trouvés remplis d'une variété de poisson de qualité inférieure, ces barils étaient, de plus, trop petits et le hareng y était mal paqué ; ce qui fait que les commandes pour les pays étrangers ont beaucoup diminuées, et maintenant les paqueurs de Yarmouth, le principal port pour cette exportation, sont forcés d'expédier la plus grande partie de leurs produits sur la Méditerranée pour y être vendus à leurs risques, ce qui occasionne souvent des pertes considérables sur ces cargaisons. Nous pensons que si la préparation du hareng fumé était placée par le Bureau des Pêcheries sous un contrôle légal, convenable, la quantité requise pour la consommation étrangère augmenterait beaucoup. Une seule cargaison de qualité inférieure expédiée par un paqueur insouciant à un port étranger peut contribuer largement à détruire ce commerce.

Nous avons déjà rapporté ce qu'on nous a dit d'une expédition de hareng fumé de mauvaise qualité de la Nouvelle-Ecosse en Angleterre, et comment elle avait porté un coup sérieux, pour plusieurs années du moins, à un commerce important. Nous sommes d'avis qu'on peut établir un bon commerce de hareng saur dans la Puissance, si on s'attache à choisir avec soin le poisson qu'on veut fumer, et si on fait preuve d'intelligence et de bon jugement dans sa préparation, et surtout si on obtient une loi judicieuse pour son inspection. Nous croyons qu'on trouvera dans les provinces de l'intérieur et dans les Etats de l'Ouest un marché productif pour le hareng fumé comme pour toute autre préparation de ce poisson.

Le hareng des provinces maritimes, en certaines saisons de l'année, est parfaitement propre à être fumé. Pour ce mode de préparation le poisson ne doit être ni trop gras ni trop maigre. Nous pensons qu'ici, comme en Belgique, on pourrait mettre le hareng saur en paniers ou en boîtes de bois, construites de manière à donner libre accès à l'air, et contenant de 100, 150 à 200 livres de poisson chacune, ou de toute autre contenance, selon le goût et la demande du public. Une inspection soigneuse et la marque occasionneraient sans aucun doute plus de soin dans la préparation et une plus grande uniformité dans la qualité. Des quantités très importantes de hareng saur se vendent à Londres, en Angleterre, et nous sommes certains qu'avec des règlements convenables le commerce du hareng fumé pourra atteindre un tel développement qu'il utiliserait, comme les autres préparations de ce poisson, une portion considérable du produit de la pêche du hareng.

HARENG EN CONSERVES.

11. Grâce à une lettre d'introduction que nous avait donnée le haut commissaire à Londres, nous fûmes reçus, accompagnés de l'officier local des pêcheries, dans un établissement écossais où on nous fit voir, avec l'empressement le plus cordial, tous les détails d'une fabrique de conserves qui emploie environ 400 mains. Cet établissement consomme une immense quantité de hareng de la meilleure qualité, de moyenne grosseur et même de taille tant soit peu diminutive. On y choisit le poisson avec un soin tout particulier. Les boîtes ou canistres contiennent une livre de poisson. Le hareng préparé de cette façon est délicieux, beaucoup de personnes le préfèrent au saumon en conserves. Les filles qui nettoyent et mettent ce hareng en boîtes travaillent avec une rapidité remarquable. Les conserves de cet établissement ne sont pas vendues dans la Grande-Bretagne, elles sont toutes exportées aux Indes Orientales, en Australie et au Cap de Bonne Espérance. Nous avons ici, sur les côtes de l'Ile du Cap-Breton, un hareng convenable à ce mode de préparation, et nous sommes heureux de pouvoir dire qu'on a déjà commencé à y mettre ce poisson en conserves. On trouvera ailleurs, sans doute, du hareng propre à ce mode de préparation, et nous espérons que des fabriques seront bientôt établies dans d'autres

localités. A la fin de notre visite à cet établissement, on ouvrit pour nous une boîte de ces conserves, et nous pouvons certifier qu'en fait de hareng nous n'avons jamais goûté à rien de plus délicieux ou d'une saveur plus exquise. Ce poisson est cuit à la vapeur dans les boîtes mêmes, de sorte que tout le jus du poisson et sa délicatesse naturelle sont entièrement conservés et concentrés.

En préparant le hareng d'après les diverses méthodes dont nous venons de parler, on produira de nouvelles demandes pour ces diverses espèces, et les personnes engagées dans le commerce du hareng pourront faire de l'argent avec le *bloater*, le *kipper*, le hareng en conserves et le hareng fumé pendant toute la saison de la pêche, au lieu d'attendre jusque vers la fin de la saison avant de pouvoir réaliser leurs profits, ce qui est d'une haute importance pour tous les intéressés.

INSPECTION ET MARQUE DU HARENG.

12. Dans les pages précédentes nous avons cité beaucoup d'autorités, au sujet de l'inspection et de la marque, et nous en avons beaucoup parlé nous-mêmes ; la marque est pour ainsi dire le sceau de l'inspection. Le seul espoir de voir jamais l'industrie de la pêche et du commerce du hareng sur une base saine et solide repose uniquement sur l'adoption d'un système d'inspection rigide et sur l'établissement d'un étalon fixe pour le hareng. Toutes les autres mesures qui pourront être adoptées dans la vue d'améliorer le commerce du hareng doivent être regardées comme des moyens préliminaires tendant à l'établissement d'un système d'inspection judicieux, comme but définitif, car sans inspection tous les efforts tentés pour mettre cette industrie sur un bon pied n'auront que peu d'effet. Nous savons tous de quelle utilité a été l'établissement du système actuel de classification du grain, pour les cultivateurs, les commerçants et les minotiers de la Puissance. Il a fallu une connaissance parfaite du commerce du grain, de l'expérience et de l'habitude dans les transactions dont il est l'objet, de la considération pour les intérêts de l'agriculteur et du commerçant de grain, et enfin une coopération et une persévérance universelles pour amener ce système de classification au degré de perfection où il est aujourd'hui. Il faudra aussi la coopération, le jugement, l'intelligence et le patriotisme de toute la population, les connaissances techniques et pratiques de tous ceux qui sont engagés dans la pêche et le commerce du hareng dans la Puissance, ou qui sont intéressés à leur développement, pour amener d'abord les réformes qui sont absolument nécessaires dans cette industrie, et ensuite l'établissement de types gradués pour la classification du hareng, ainsi qu'un sage et judicieux système de surveillance et d'inspection avec la marque du gouvernement.

Par les réponses faites à la question n° 5, envoyée par le comité de la Chambre des Communes du Canada, en 1869, on verra que la majorité de ceux qui ont répondu, non seulement se déclarent en faveur de l'inspection, mais la voudraient obligatoire. Tous reconnaissent l'importance majeure de cette matière, la regardant comme le seul moyen de ressussiter une industrie qui se meurt, et de la placer sur une base prospère, satisfaisante et absolument solide. D'après ces réponses et les témoignages que nous avons reçus, il est évident qu'il n'existe à présent ni type, ni système, ni uniformité, en aucune manière, dans les modes de traitement ou de préparation du hareng, mais que chacun agit comme il l'entend—parfaitement insoucieux des résultats, pourvu qu'il dispose de son poisson. On voit aussi par ces réponses que certains marchands faisant le commerce du hareng se sont montrés indifférents quant à la qualité du poisson qu'ils reçoivent des pêcheurs, et que ce poisson passe ensuite de mains en mains, sans inspection, jusqu'à ce qu'il arrive dans celles du commerçant de détail, qui, seul, se trouve forcé de faire face au consommateur ; celui-ci n'a plus aujourd'hui d'autre moyen d'éviter d'être trompé qu'en refusant d'acheter tant que la qualité de l'article ne sera pas meilleure. Ce n'est pas un honneur pour ce commerce que, comme on le voit dans une de ces réponses, des cargaisons de hareng aient été débarquées à Québec impropres à servir autrement que comme engrais, et que des marchands de gros de Toronto se soient vus obligés de jeter des quantités considérables de hareng des provinces maritimes dans le lac Ontario. De telles tran-

sactions ruinent le commerce et causent le dommage le plus sérieux au pêcheur, parce qu'elles détruisent toute confiance dans le produit de son rude labeur, et arrêtent toute demande pour un article de nécessité, et qui autrement serait acheté par presque toutes les familles de la Puissance et par des milliers de consommateurs dans les Etats de l'Ouest de l'Amérique.

Quelques-unes de ces réponses indiquent qu'il existe des différences d'opinion quant au lieu et à l'époque où l'inspection devrait avoir lieu. Nous croyons quelle devrait être faite au lieu où le poisson est pris, avant qu'il soit enlevé de là, et d'après des règlements semblables à ceux qui servent à guider les officiers du bureau des pêcheries de l'Ecosse.

Nous pensons que la période pendant laquelle on devrait laisser mûrir le hareng dans les barils avant de le faire inspecter et marquer, devrait être de quinze jours francs entre le remplissage et le jour de l'inspection, le temps autrefois requis en Ecosse. Comme nous l'avons vu, cependant, les exigences du commerce ont causé un changement, et les commissaires, avec la sanction de la législature, ont réduit cette période à dix jours, afin que les paqueurs pussent se procurer des fonds sur les connaissements cinq jours plus tôt que sous l'arrangement primitif.

Nous croyons que les mêmes exigences ne peuvent pas se produire parmi nos marchands de poisson, les circonstances étant tout à fait différentes, de sorte que quelques jours de plus ou de moins pour réaliser la valeur de l'article ne leur causeraient aucun inconvénient. Nous pensons que les résultats de la règle n'exigeant que dix jours de délai, cette année surtout, où la qualité d'une grande partie de la pêche en Ecosse était bien inférieure, a été très malheureuse, et qu'elle a contribué à jeter du discrédit sur la marque, de la manière indiquée par le " Glasgow Herald ", que nous avons déjà cité. Notre opinion, déjà exprimée plus haut, étant que, par suite de l'exposition au soleil ou à la pluie, ou par toute autre cause, il peut se produire une détérioration naissante qui, bien qu'elle ne soit pas encore apparente dans les dix premiers jours, pourrait se manifester d'une manière tout à fait évidente dans un délai de quinze jours. Nous sommes donc en faveur d'un délai de quinze jours francs entre le remplissage et l'inspection.

Soutenir que l'obligation de faire inspecter et marquer le poisson doit retomber sur l'acheteur, après que le hareng a été débarqué dans un port lointain, est une chose peu raisonnable et qu'on n'admettrait pas généralement en affaires ordinaires ; de plus, ce serait incertain, l'inspection dans ce cas pourrait fort bien n'avoir pas lieu du tout, et l'ancien état de chose continuerait d'exister. Le hareng devrait être inspecté au port où le poisson a été pris et préparé pour le marché, et par l'inspecteur sous la surveillance duquel il a été paqué. Maintenir le contraire serait, nous le craignons, faire preuve d'indifférence pour les vrais intérêts du pêcheur. La pêche au hareng est une occupation précaire dans tous les cas. Elle l'est encore davantage lorsque l'industrie n'est pas organisée et basée strictement sur des principes commerciaux. Beaucoup de pêcheurs ne peuvent jamais se libérer de leurs dettes. Si le hareng vaut la peine d'être pris, il vaut la peine d'être préparé, et s'il vaut la peine d'être préparé, il vaut autant le préparer convenablement et suivant les méthodes les plus approuvées; le marchand alors, pouvant toujours fournir un article de première qualité, recevrait des commandes telles que les relations existant entre lui et les pêcheurs s'établiraient sur une base sûre et permanente, et permettraient à ce dernier de recueillir en entier le salaire légitime de son labeur et de son industrie.

En attendant il y a un travail d'éducation à faire, il faut mettre les pêcheurs au fait des changements et des améliorations nécessaires, et qui devront précéder l'introduction et l'établissement de la marque.

Un autre point important relatif à la marque attire notre attention. On soupçonne et on dit que des quantités considérables de hareng salé, de qualité inférieure et mal paqué, sont importées chaque année en Canada et vendues très souvent comme hareng canadien. Il semble qu'il ne serait que raisonnable et juste pour nos pêcheurs qu'on ne permît l'entrée dans le pays d'aucun hareng saumuré de qualité inférieure

à celui du Canada, soit sous le rapport du nettoyage, du traitement au sel, du paquage ou du baril, et qu'après l'établissement de l'inspection et de la marque, l'importation de hareng de grades inférieurs dans la Puissance soit formellement défendue.

Nous sommes persuadés qu'une grande partie du trouble au sujet de la marque, dans la Grande-Bretagne, est due à l'honoraire de 4 pence par baril qu'on a payer. L'imposition de cet honoraire a été un compromis. L'industrie et l'exploitation de nos pêcheries de hareng ayant ici une importance toute nationale, nous pensons que la marque, une fois adoptée, sera accordée gratis à tous ceux qui s'en prévaudront, et qu'elle sera obligatoire pour quelque temps du moins.

MOUVEMENTS DU HARENG.

13. Les mouvements et les habitudes migratoires du hareng n'ont pas, autant que nous le sachions, été observés et étudiés en Canada, dans les eaux profondes des côtes de l'Atlantique. Nous n'avons aucune raison de croire que de ce côté de l'Atlantique ils diffèrent essentiellement de ce qui a été observé sur les côtes de l'Europe. Si, donc, les habitudes du hareng sont les mêmes des deux côtés de cet océan, il doit exister de grands bancs de harengs qui errent en pleine mer, au large de nos côtes, sans être jamais ni vus ni troublés par les pêcheurs. Tout ce que nous savons là-dessus, c'est que de petites troupes de harengs viennent annuellement fréquenter nos côtes et les eaux du St-Laurent.

M. Mitchell, que nous avons cité souvent, n'a que peu de chose à dire des mouvements du hareng sur la côte américaine de l'Atlantique :—

" Dans le mois de janvier, écrit-il, le hareng s'est montré sur les côtes de la Caroline, on dit qu'il s'avance vers le nord".

" Il visite les côtes de la Virginie en février, et toutes les baies et les rivières jusqu'à la baie de Fundy, au nord ; il continue à frayer jusqu'au mois de mai, et on en prend, dans certaines localités, jusqu'au mois de juillet".

TRANS. AMÉRICAINES, VOL. II, PAGE 237.

" Nouvelle Ecosse—Un petit hareng très gras venant de la baie de Fundy s'approche des côtes de la Nouvelle-Ecosse dans le mois de mai, vers la fin de ce mois il entre dans le Bassin d'Annapolis, et on en pêche des quantités considérables près du rivage à Cléments".

" Côte du Sud—Une autre espèce de hareng, très gros et à la veille de frayer, fait son apparition en mai sur la côte sud de la Nouvelle-Ecosse, mais il est maigre et peu estimé, quoiqu'on en pêche des quantités considérables".

" Côté de l'Ouest—Dans la baie de Chédabouctou, surtout au havre aux Corbeaux et près de l'île aux Renards, on fait une pêche importante dans les mois de l'automne. Le hareng qu'on prend dans ces localités est bon et d'une excellente qualité".

McGregor's British America, vol. 2, *pp.* 171-172.

Il serait intéressant et avantageux, peut-être, de savoir d'où viennent ces divers corps de harengs, si différents sous le rapport de la qualité. Il n'est que peu probable que les bancs qui font leur apparition annuelle sur les côtes de la Caroline en janvier, soient les mêmes que l'on rencontre dans la baie de Fundy et ailleurs en mai ; et que le petit hareng gras qui vient de la baie de Fundy sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, et le gros hareng maigre qui arrive sur la côte sud de la même province, viennent des mêmes eaux ou appartiennent aux mêmes bancs en mouvement. N'est-il pas plus probable que l'apparition du hareng en janvier, au large de la Caroline, n'est que le commencement du mouvement général, en *échelon*, de l'immense armée des harengs procédant des profondeurs de l'Atlantique vers les côtes où elle se montre d'abord à la hauteur de la Caroline, en avançant de plus en plus au nord, à mesure que la saison s'avance. Et, cependant, cette hypothèse n'expliquerait pas la grande différence en qualité dont nous avons parlé plus haut.

Nous sommes d'avis qu'il est très important, dans l'intérêt de la pêche au hareng et de tous ceux qui y sont engagés, que les mouvements et les habitudes de ce poisson soient observés et étudiés avec soin ; les officieurs et les équipages des croiseurs du gouvernement, de même que ceux des navires canadiens engagés dans l'exploitation de nos pêcheries maritimes de l'Atlantique, devraient porter une attention toute spéciale à cette question, car on pourrait ainsi recueillir une masse d'informations très utiles qui serviraient au développement futur de la grande industrie dont nous nous occupons.

Ces renseignements auraient une haute valeur pour les questions de la protection des fonds de pêche au hareng, du frai, des opérations des pêcheurs au filet de fond, de la capture actuelle du poisson, des modes de pêche et du développement de la

PÊCHE AU HARENG EN HAUTE MER, OU AU FILET FLOTTANT OU DÉRIVANT.

14. Nous avons déjà décrit le mode de pêche employé pour la capture du hareng sur les côtes de l'est et de l'ouest de l'Ecosse, excepté dans les baies et les lacs d'eau de mer, mode désigné sous le nom de pêche en haute mer ou au filet flottant. Il est difficile de croire qu'un système de pêche semblable ne pourrait pas être établi avec succès sur beaucoup de points des côtes de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard. La création d'un tel mode de pêche sur nos côtes de l'Atlantique est une affaire de la plus haute importance pour nos pêcheurs, car tous les témoignages reçus à ce sujet prouvent le fait que le poisson de toute espèce s'éloigne graduellement des côtes, que nos pêcheries côtières perdent de leur valeur d'année en année, et qu'à moins d'établir la pêche au hareng en pleine mer, la position de nos pêcheurs côtiers va devenir sérieusement critique.

Nous sommes heureux de pouvoir faire observer qu'on peut trouver dans les rapports de quelques-uns des inspecteurs de pêche, pour l'année 1887, des renseignements, peu nombreux il est vrai, mais très précieux à ce sujet. Le Garde-Pêche Sellon, de Liverpool, Nouvelle-Ecosse, dit dans son rapport :—

" Le hareng et le maquereau se sont montrés en abondance au large, mais ils n'ont pas entré dans les havres, de sorte que la pêche en bateaux a manqué comparativement."

Le garde-pêche McGill, de Shelburne, N.-E., dit :—

" Le hareng n'a pas entré dans le havre comme d'habitude, en conséquence la pêche a manqué complètement."

Le garde-pêche, McQuarrie, de Sherbrooke, N.-E., écrit :—

" Le hareng et la morue sont la principale ressource des pêcheurs de cette division, et la capture de ces deux espèces de poisson a été au-dessous de la moyenne. A une époque avancée de la saison, de grandes quantités de hareng ont été vues en certains endroits et y sont restés pendant quelques jours ; mais peu de pêcheurs ont pu en profiter. Depuis quelques années passées le hareng et la morue paraissent s'éloigner de la côte et les petits bateaux n'ont pas réussi à faire une aussi bonne pêche qu'autrefois. La boitte que l'on prenait jadis en abondance sur la côte ne se pêche plus maintenant qu'à des distances très considérables en mer."

Nous extrayons ce qui suit du rapport de l'inspecteur Duvar, d'Alberton, I.P.E :—

" Nous avons eu cette année une preuve convaincante de l'exactitude de l'opinion que j'ai fréquemment exprimée dans mes rapports et autrement, qu'on pourrait faire des côtes de l'Ile du Prince-Edouard le siège d'une pêche d'automne de la plus grande importance."

" On a vu le long de la côte nord, surtout au large du comté de King, du hareng aussi beau que celui du Labrador, et on en a pris quelques milliers de barils. Suivant toute apparence, cette pêche ne demande que de l'énergie pour atteindre de grandes proportions..... Si cette pêche était convenablement organisée, ses ramifications s'étendraient au loin, et nos pêcheurs y trouveraient de l'occupation après que le maquereau a disparu.

" Les personnes employées dans les fabriques de conserves de homard trouveraient également un travail profitable dans les diverses opérations de la pêche et de la pré-

paration du hareng, comme en Ecosse. Les rouliers et autres gens employés à terre n'auraient pas de saisons mortes, et les tonneliers, etc., auraient un surcroît de besogne. Avec un redoublement d'énergie cette pêche pourrait être organisée..... J'ai toute confiance dans le succès de la pêche d'automne, dès que le premier pas aura été fait, et je vois, par des conversations que j'ai eues avec des membres de plusieurs des maisons intéressées à la pêche, qu'on commence à croire que la pêche au hareng acquerra, dans un prochain avenir, une importance beaucoup plus grande que n'en a jamais eu celle du homard.....Pour faire convenablement la pêche du hareng, il faudra nécessairement des filets flottants et une meilleure classe de bâteaux de pêche. Si cette pêche au hareng était solidement établie, elle deviendrait une industrie presque entièrement canadienne, et elle aurait peu à craindre de la compétition avec les Etats-Unis. Quoique j'aie peu de foi dans le systême des primes de pêche, il serait peut-être bon de considérer s'il ne serait pas à propos d'offrir, pendant un temps limité, une prime spéciale pour le développement de la pêche au hareng dans le golfe, en automne."

Ce langage de M. Duvar s'accorde parfaitement avec la conviction que nous avons acquise après avoir observé la pêche du hareng en Ecosse.

Tout en admettant que certaines circonstances favorables, dont parle M. Duvar, feraient de l'Ile du Prince-Edouard une localité convenable pour commencer des expériences à l'aide du filet dérivant, nous pensons qu'on ne devrait pas les borner à la côte de cette île, quoiqu'il soit peu douteux qu'elle puisse y être établie avec succès. Nous pensons qu'on devrait tenter la pêche au hareng au large ou en pleine mer, à l'aide du filet flottant, sur toute la longueur de nos côtes de l'Atlantique. Nous croyons que ces expériences, de même que les dépenses préliminaires, seraient au-dessus des moyens d'aucune combinaison possible de nos pêcheurs, et qu'elles coûteraient plus qu'aucun syndicat de marchands de poisson ne serait disposé à débourser, considérant surtout que ce genre de pêche, une fois développé, serait ouvert à tout le monde indistinctement. L'entreprise a une importance tout à fait nationale, et ne pourrait être préparée et exécutée avec succès que par le parlement et le gouvernement par l'entremise du département. Les gouvernements des nations qui possèdent des pêcheries de hareng en Europe, ceux de la Grande-Bretagne, de la Norvège, de la Suède, de la Hollande et de France, ont dépensé de fortes sommes d'argent afin de développer et d'encourager la pêche au hareng dans chacun de ces pays ; il n'est pas douteux que le Canada ne fasse ce qui est nécessaire à ce sujet. Pour cela, nous pensons que le gouvernement devrait se procurer au moins six bateaux, ou deux pour chaque province, avec le nombre de filets nécessaires, c'est-à-dire un agrès de 40 à 50 filets par bateau ; ces bateaux de pêche devraient être de même classe et de même construction que ceux de Wick; on pourrait modifier leurs lignes, cependant, de manière à les rendre plus conformes au style américain, et plus convenable pour la poursuite de ce nouveau genre de pêche sur nos côtes.

Sur les 7 hommes constituant l'équipage de chaque bateau, on devrait en faire venir 4 de l'Ecosse, qu'on choisirait parmi les meilleurs hommes des côtes de l'est de ce pays, et dont l'un serait le patron du bateau—les 3 autres seraient des hommes choisis parmi les pêcheurs des provinces respectives où les bateaux seraient employés, et ces hommes devraient être des pêcheurs de hareng pratiques, connaissant parfaitement les marées et les courants locaux, de même que les havres de ces côtes. A mesure que ces pêcheurs canadiens se seraient mis au fait du système de pêche au filet dérivant, en haute mer, ils pourraient se retirer et faire place à d'autres pêcheurs désireux de profiter des avantages de ce mode d'éducation.

L'Ecosse a fait venir de Hollande, en 1750, des pêcheurs d'expérience pour enseigner aux pêcheurs écossais la manière de faire convenablement la pêche au hareng. Notre population peut modeler et construire ses bateaux, elle peut aussi confectionner ses filets. Le montant d'argent nécessaire pour l'essai et le développement de la pêche au filet flottant ne serait pas considérable, tandis que les résultats de ces expériences, si elles réussissaient, seraient de la plus haute importance non seulement pour les pêcheurs individuellement, et pour les trois provinces seulement, mais pour tout le commerce en général de la Puissance, qui acquerrait ainsi une nouvelle source de richesse nationale.

PRIMES.

15.—Dans l'enfance de l'industrie de la pêche au hareng, en Angleterre et en Ecosse, le gouvernement a dépensé de fortes sommes d'argent sous forme de primes ; les compagnies par actions et les particuliers ont aussi beaucoup fait pour le développement et pour l'amélioration des pêcheries, mais aucun progrès réel n'a été accompli tant que le gouvernement n'a pas pris l'affaire en mains, comme nous l'avons dit déjà, et qu'il n'a pas établi cette industrie sur une base commerciale solide par une sage législation, et l'introduction d'un judicieux système de surveillance et d'encouragement. Le système des primes alors a tombé en désuétude graduellement et n'est plus en aussi grande faveur aujourd'hui qu'alors. En Ecosse, à présent, ce que les pêcheurs demandent à grands cris, c'est une augmentation de facilités en fait de havres. C'est sous cette forme qu'ils attendent de l'aide du gouvernement.

Une des questions envoyées par le comité de la Chambre des Communes, en 1869, (le n° 9) était la suivante :

" Quelques-unes de ces pêcheries sont-elles dans un état arriéré, et si tel est le cas, quels sont les obstacles qui s'opposent à leur développement, et quels sont les moyens à employer pour leur avancement ?"

Beaucoup de réponses disent que le meilleur moyen de venir en aide aux pêcheries serait l'introduction d'une meilleure classe de bateaux de pêche, mais que les pêcheurs sont trop pauvres pour se les procurer, à moins que le gouvernement ne leur donne quelques secours sous forme de primes. Voici une de ces réponses : " La pêche du maquereau et celle du hareng sont dans un état très arriéré ; l'obstacle principal qui s'oppose à leur développement est le manque de navires et de bateaux convenablement équipés ; les pêcheurs sont trop pauvres pour se les pourvoir, et il n'y a pas de marchands assez entreprenants pour en équiper un ".

Une autre dit:—" Tout ce qui est nécessaire pour que nos pêcheries deviennent les premières de ce continent, c'est de l'encouragement, sous forme de primes, de la part du gouvernement."

Une autre personne répond :—"Les pêcheries ont décliné assez sérieusement pendant les quatre dernières années, et devront être abandonnées à moins que le gouvernement ne leur vienne en aide," et beaucoup d'autres choses au même effet.

Sans doute, la somme distribuée annuellement depuis quelques années parmi les pêcheurs, sous forme de primes, a dû produire de grandes améliorations dans leur position, telle qu'exposée en 1869, et en beaucoup d'endroits les bateaux et les navires ont été améliorés jusqu'à un certain point. Mais il est bien connu qu'il reste beaucoup à faire sous ce rapport, et il nous semble que le gouvernement ne pourrait pas rendre un plus grand service aux pêcheries, à un coût plus modéré, qu'en fournissant des bateaux-modèles, adaptés aux exigences de chaque localité, et construits sous la direction d'hommes compétents, aidés eux-mêmes des connaissances pratiques des pêcheurs. Nous croyons que ceci vaudrait mieux qu'aucun nouveau systême de primes, et beaucoup des réponses faites à la question n° 9 paraissent exprimer la même opinion.

PÊCHE AU FILET TRAINANT.

16. De tout ce que nous avons déjà dit et cité au sujet de la pêche au filet traînant ou de fond, on doit conclure que nous considérons ce genre de filet, surtout dans les limites des eaux territoriales, comme excessivement nuisible à la pêche du hareng. Les autorités les plus inattaquables dans la Grande-Bretage et en Irlande ont déclaré que la pêche au filet traînant chasse le hareng des fonds de pêche et des frayères, et dérange et détruit le frai après qu'il a été déposé. La pêche du saumon, du flétan, du homard, et de tout le poisson plat en général, a souffert de sérieux dommages par suite des opérations des pêcheurs se servant du filet de fond.

Nous pensons donc que ce genre de pêche, et l'usage de toute seine, filet ou rets destructifs, capables d'effrayer le hareng de quelque manière que ce soit, et de détruire de grandes quantités de très jeune poisson ou de frai, devraient être absolument défendus dans les limites de 3 milles d'une pointe de terre à l'autre ; et que le

gouvernement devrait s'efforcer de conclure quelque arrangement international en vertu duquel l'usage du filet traînant, en haute mer, serait réglementé et restreint quand les bancs de harengs sont en mouvement au large des côtes, de manière à ne pas le chasser des fonds de pêche ou des frayères ou déranger et détruire le frai déposé sur des eaux territoriales. Il n'est pas douteux que la pêche faite à l'aide de filets traînant au fond de la mer, d'aucune espèce que ce soit, sur les fonds de pêche au hareng ou partout où il s'assemble, est excessivement nuisible à l'industrie de la pêche de ce poisson, parce qu'elle l'effraye et le chasse de ses eaux natives ou de celles qu'il fréquente de préférence: On admet généralement aujourd'hui que le saumon revient aux cours d'eau où il est né, et on rencontre des gens qui prétendent que le hareng est doué du même instinct; de plus, ce poisson étant très timide, comme il a été dit déjà, tout ce qui peut tendre à l'effrayer où à le chasser devrait être non seulement évité, mais, autant que possible et dans l'intérêt du pays, strictement défendu.

L'opinion publique, dans la Grande-Bretagne, qui d'abord était en faveur des pêcheurs au filet de fond, a subi un grand changement, elle a approuvé la législature et le gouvernement dans les dernières mesures passées dans le but de restreindre et de contrôler les opérations des pêcheurs employant ce genre de filets, et ce changement devient de plus en plus marqué à mesure que les effets destructifs de ces filets deviennent mieux connus. Nous croyons que dans aucune circonstance on ne devrait permettre aux pêcheurs étrangers l'usage de filets de fond dans nos eaux territoriales.

Nous voyons avec plaisir, depuis que nous avons écrit ceci, que beaucoup de nos gardes-pêche sont du même avis que nous. Le garde-pêche Rawlings, du havre de Musquodoboit, dit dans son rapport de 1887: "Il y a eu une grande augmentation de hareng et de maquereau comparativement à l'année dernière. L'opinion générale ici est que si on maintient le système actuel de protection et qu'on défend l'usage de la seine en bourse, le hareng et le maquereau seront toujours abondants sur nos côtes."

M. Bertram, officier des pêcheries du Cap-Breton, dit dans son rapport pour l'année 1887:—

"J'ai déjà fait mention dans mes rapports précédents des engins de pêche nuisibles, dangereux, et des méthodes destructives de prendre du poisson, et je me permettrai de revenir encore à cette question que je regarde comme essentielle à l'existence permanante de nos pêcheries côtières, au moins dans les limites de 3 milles d'une terre à l'autre. Les dommages causés par la destruction inutile du poisson, et la disparition de celui qui échappe des fonds de pêche qu'il fréquentait habituellement, ont déjà été décrits dans mes rapports précédents. C'est l'objection principale que nous avons à permettre aux étrangers de partager avec nous nos pêcheries côtières. Mais les mêmes pratiques de la part de nos pêcheurs sont également nuisibles, la seule différence est que le mal est moins grand, parce que le nombre de ceux qui emploient ces modes de pêche destructifs est plus faible lorsque les étrangers sont exclus. L'usage de seines, trappes et filets de fond devrait être défendu partout dans les limites de 3 milles d'une pointe de terre à l'autre, où les étrangers ne sont pas admis aujourd'hui, si nous voulons conserver nos pêcheries à perpétuité. La plupart des pêcheurs reconnaissent, et verraient avec plaisir la mise à exécution d'un acte prohibant toute semblable méthode de prendre le poisson dans les limites spécifiées, excepté les lignes à main et les filets ou rets droits, avec certaines restrictions même pour ces derniers. Les seules personnes qui soulèveraient quelques objections seraient certains capitalistes ayant les moyens de se pourvoir des engins de pêche les plus destructifs, et qui ne placent leur argent dans l'exploitation des pêcheries que pour en retirer aujourd'hui un profit immédiat, sans s'inquiéter le moins du monde des conséquences qui s'en suivront. Les pêcheries les plus importantes et les plus précieuses, considérées au point de vue purement commercial, ou comme source de substances alimentaires, sont celles de la morue, du hareng et du maquereau. Ce sont les trois divisions de nos pêcheries sur lesquelles le pêcheur ordinaire compte pour sa subsistance et celles sur lesquelles le marchand se fie essentiellement pour l'alimentation des marchés nationaux ou étrangers. Et ce sont les trois branches de

notre pêche qui souffrent les premières et les plus sérieusement par suite de l'usage des seines, des trappes et des filets traînants ou dragueurs. Sur le principe du plus grand bien pour le plus grand nombre, et du plus grand bien pour tous éventuellement, les seines, les trappes et les filets de fond devraient être rigidement défendus par la loi dans les limites désignées ci-dessus, sinon dans le golfe Saint-Laurent tout entier.

LAVAGE DU HARENG.

17. Comme il a été dit ailleurs, on ne lave pas le hareng en Ecosse avant de le saler, et si nous sommes bien informés on ne l'a jamais fait. Les paqueurs écossais à qui nous en avons parlé, ont été surpris d'apprendre qu'on le lavait ici avant de le mettre dans le sel. Ils pouvaient à peine croire que cela fut possible. Afin de montrer quelle était la pratique à ce sujet dans les provinces maritimes autrefois, nous allons citer la réponse de M. Gordon, de Pictou, à la question n° 4, en 1869 :—

"La pratique universelle parmi les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse est de laisser tremper le poisson dans l'eau pendant des heures avant de le saler, et de l'exposer à l'action du soleil, dans les plus grandes chaleurs de la saison, jusqu'à ce que l'eau devienne chaude, sous la fausse impression que l'extraction du sang le rend meilleur. Un pareil traitement le prive de ses écailles et de son jus, et il n'a plus le goût ni la saveur du hareng convenablement préparé. De plus, la chair ainsi saturée d'eau non seulement est insipide, mais elle devient courte et cassante, et le poisson ne peut jamais être en bon état après un long voyage. Les paqueurs écossais évitent avec le plus grand soin de mettre leur hareng en contact avec l'eau, avant ou après la salaison. Salez le poisson dans son sang et le sel extraira le sang"

Pour tout homme qui comprend l'importance de conserver intacte la belle apparence de la chair et la saveur délicate qui rendent le hareng si précieux comme substance alimentaire et agréable au goût, toutes les qualités qui sont si hautement prisées en Europe, comme nous l'avons déjà démontré, il est évident que la pratique ci-dessus décrite par M. Gordon, est radicalement mauvaise et ne peut avoir pour résultat que la destruction totale de toutes ces bonnes qualités. Que penserait-on de l'homme ou de la classe d'hommes qui traiterait de la même manière la viande du bœuf, du porc ou toute autre substance animale ? Qui voudrait vendre ou acheter de la viande ainsi traitée ? Puis, afin de voiler autant que possible le dommage que ce macérage a causé, on emploie le sel à profusion, ce qui enlève au poisson les derniers vestiges de saveur que l'eau pouvait lui avoir laissés, et détruit entièrement ses qualités nutritives.

Qu'on nous permette ici de dire un mot d'une autre mauvaise pratique, dont nous avons déjà parlé, celle de mettre de la saumure sur le hareng nouvellement salé, outre le sel qu'on emploie à cet effet. Cette habitude est tout à fait nuisible, détruit entièrement la saveur naturelle du poisson, et lui enlève aussi ses propriétés nutritives ; elle a dû venir de la pratique de saler le hareng dans de grands tonneaux ou cuves d'abord, pour le saler ensuite, bien pressé, dans les barils ordinaires. Le poisson traité de cette manière ne peut pas être beaucoup meilleur que celui qu'on fait tremper dans l'eau. Le hareng doit être salé en premier lieu, dans le baril où il doit rester, et salé parfaitement en le pressant convenablement ; l'humidité du poisson fera dissoudre le sel et produira la quantité de saumure nécessaire. L'addition de saumure fraîche est non seulement nuisible à la maturation du hareng dans le baril, mais comme nous venons de le dire, elle détruit ses qualités naturelles aussi complètement que si on le laissait tremper dans l'eau, ou si on l'exposait à l'action du soleil pendant qu'il y est plongé. Nous pensons donc qu'on devrait strictement défendre de laver le hareng ou de le faire tremper dans l'eau avant de le saler, et d'arroser avec de la saumure fraîche le poisson naturellement salé.

EMPLOI DU HARENG COMME ENGRAIS.

18. Les grands propriétaires de terrains en Irlande emploient le hareng à cet usage, quelquefois, nous a-t-on dit, mais cette pratique n'est pas approuvée par la

population, qui la regarde comme une perversion et un gaspillage inexcusables des dons que la Providence a affectés à la nourriture de l'homme. Beaucoup de personnes prétendent que si la nature est généreuse et prodigue même dans ses dons à l'humanité, elle se révolte à la vue du gaspillage insensé et de la destruction inutile du bien dont elle abuse.

Nous partageons cette opinion. Nous pensons qu'un pareil abus du poisson doit nécessairement conduire au gaspillage et à l'imprévoyance sous d'autres rapports, et engendrer un esprit de licence qui, pourrait plus ou moins nuire à l'observation des lois de pêche et des règlements du département ; lois et règlements passés et promulgués, cependant, dans l'intérêt même des pêcheurs. Nous voyons avec regret par les rapports des inspecteurs et des gardes-pêche, que la pratique de prendre le hareng dans le seul but de l'employer comme engrais est assez habituelle dans certains endroits, et qu'on essaye de la justifier en alléguant que le hareng entre dans les baies, au printemps, en quantités si énormes qu'elles en sont littéralement bloquées, et qu'il n'est pas possible de l'exporter avec profit dans ces localités. Il est à espérer que nous verrons bientôt dans cette industrie des changements et des améliorations telles que la préparation du hareng deviendra profitable partout où on pourra prendre un poisson propre à être salé. Un Canadien français bien au fait de tout ce qui est relatif à la pêche nous a dit qu'une proportion considérable du hareng péché dans la province de Quebec est mou et impropre à l'exportation. Si la chose est exacte, il doit y avoir une cause pour expliquer cette détérioration ; elle est due, peut-être, à l'entrée du hareng dans le golfe, qui contient une quantité considérable d'eau douce, et le hareng, qui est essentiellement un poisson de mer, doit inévitablement souffrir de ce mélange.

On ne doit pas prendre un pareil poisson ni le saler pour l'exportation. Le hareng vient au printemps dans les baies dont nous venons de parler, soit à la recherche de frayères, soit dans un état d'épuisement après avoir frayé, soit enfin en quête d'une nourriture convenable et qu'il trouve, peut-être, en abondance dans ces localités. Dans tous les cas, s'il ne peut pas être pris pour les fins du commerce, on devrait le laisser tranquille et sans le troubler aucunement dans ces eaux jusqu'à ce qu'il retourne à la mer d'où il est venu ; là il rejoindra les autres bancs de harengs, deviendra bientôt en meilleure condition, et plus tard il récompensera amplement le travail des pêcheurs plus sensés et moins imprévoyants. Nous croyons que la pratique de prendre le hareng pour servir d'engrais est indigne de ce siècle de civilisation chrétienne, et qu'elle devrait être strictement défendue.

REBUTS DU HARENG.

19. Nous avons déjà démontré, par des autorités incontestables, le mauvais effet produit sur les bancs de harengs par le rejet en mer des intestins ou des rebuts ; cette pratique, jointe à celle de pêcher pendant le jour, en Suède, a banni le hareng des côtes de ce pays pendant une période de 69 ans.

L'expérience a démontré partout que la pratique de jeter les rebuts à la mer, près des fonds de pêche fréquentés par les bancs de harengs, a constamment pour résultat de les chasser pour toujours ; nous croyons, donc, qu'elle devrait être défendue sous peine d'une très forte amende. Nous pensons, de plus, que comme pour la pêche au filet de fond, on devrait s'efforcer d'empêcher cette pratique en haute mer par quelque arrangement international.

En Ecosse tous les rebuts du hareng sont soigneusement déposés dans des barils et vendus comme engrais aux fermiers, à tant par charretée, de 25 à 50 centins, suivant les localités ; mêlés à de la terre végétable ou terre noire, ces déchets forment un excellent compost pour l'engrais des fermes en culture.

Dans quelques parties de l'Europe on extrait une quantité considérable d'huile de ces rebuts, en les faisant bouillir avec de l'eau dans de grands vaisseaux pas profonds ; l'eau purifie l'huile et en fait un article propre au commerce. Nous pensons que la loi relative à la disposition des rebuts devrait être strictement exécutée.

CONCLUSION.

Tout en nous efforçant de remplir fidèlement et du mieux qu'il nous a été possible les devoirs que le gouvernement nous a imposés en nous chargeant de faire cette enquête, qu'on veuille bien nous permettre de dire que nous portons, en même temps, un vif intérêt au bien-être des pêcheurs des provinces maritimes, et que nous désirons ardemment voir introduire, pour l'amélioration des pêcheries, des changements assez importants pour relever la condition actuelle des pêcheurs, faire disparaître les maux qui existent aujourd'hui, et placer cette branche importante de l'industrie dans la Puissance, sur une base commerciale saine et solide.

L'honorable M. Mills, un citoyen éminent des Etats-Unis, a visité dernièrement les provinces maritimes; il a étudié avec soin la position des pêcheurs canadiens des côtes de l'Atlantique, et les circonstances exceptionnelles dans lesquelles ils se trouvent, et il a pu se convaincre des difficultés qu'ils ont à surmonter pour trouver leur existence.

De retour dans son pays, il a dit à ses compatriotes que la seule ferme que possédait le pêcheur canadien, sur les côtes de l'Atlantique, était la mer. Que celle-ci était son seul patrimoine, et qu'aucun homme n'avait le droit de violer sa propriété où de l'en dépouiller.

Maintenant qu'il est sûrement protégé contre les empiétements de voisins envieux et cupides, espérons qu'il recevra de ses frères du Canada, sans préjudice au bien-être des autres habitants de la Puissance, l'assistance dont il a besoin pour l'exploitation et le développement des riches produits naturels et des ressources inépuisables de son patrimoine.

Le tout respectueusement soumis,

WM. GUNN,
M. G. McLEOD,
Délégués.

2 décembre 1889.

PARTIE III.

RAPPORT

SUR LE

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES

DU

CANADA

1889.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1890.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGE.

Croiseurs canadiens et leurs commandants 5
Saisie du navire de pêche des E.-U., le *Mattie Winship* 5
Détention du navire de pêche des E.-U., le *Lizzie M. Center* 5
Modus vivendi 6
Règlements de douane 6
Pêche au maquereau 6
Flotte des E.-U. employée à la pêche au maquereau et produit de ses opérations 7
Seines en bourse 8
Pêche au homard 11
Pisciculture du homard 12
Saison réservée sur certains fonds de pêche 14
Recommandations 14
Pêche côtière ou en bateau 15
Recueil des statistiques 17
Bureau de renseignements pour les pêcheries 10
Service des signaux de tempête 19
Marques distinctives pour les navires de pêche canadiens 20

ANNEXE " A " :—

Liste des navires de pêche des E.-U. enregistrés comme bâtiments commerçants qui ont visité Canso, N.-E. 21
Liste des navires de pêche des E.-U. qui ont visité Canso, N.-E., munis de permis délivrés en Canada, en vertu du *modus vivendi* 21
Liste des navires de pêche des E.-U. qui ont visité Canso, N.-E., munis de permis délivrés à Terreneuve, en vertu du *modus vivendi* 22
Liste des navires des E.-U. faisant la pêche de la morue et du flétan, sans avoir de permis en vertu du *modus vivendi*, et qui ont visité Canso, N.-E. 23
Liste des seineurs de maquereau des E.-U. qui ont visité Canso, N.-E., sans permis sous le *modus vivendi* 24

RAPPORT

SUR LE

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES

DU

CANADA

1889.

Par le Lieutenant ANDREW R. GORDON, M. R.

TORONTO, 17 décembre 1889.

L'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les opérations des navires placés sous mes ordres pour la protection des pêcheries, pendant la saison dernière :—

Les vaisseaux composant la flotte étaient : le vapeur "Acadia," sous mon commandement personnel ; le vapeur "La Canadienne," commandant Wakeham ; le vapeur "Stanley," capitaine McLaren ; le vapeur "Dream," capitaine Pratt ; et les goëlettes "Vigilant," capitaine Knowlton et "Critic," capitaine Pouliot. Le navire de service à vapeur, "l'Argus," appartenant au département des douanes, a été employé pendant le mois de novembre, comme croiseur, sous le commandement de M. W. H. Kent, premier officier de "l'Acadia," qui est en même temps un des officiers des pêcheries.

"La Canadienne," comme d'habitude, a été employée dans le district du Labrador et dans les pêcheries du golfe, sur les côtes de la province de Québec. Le vapeur "Dream," employé dans les pêcheries ainsi qu'au service des patrouilles pour le département des douanes, a croisé dans la baie de Fundy, le long de nos frontières. "l'Acadia" et "Le Stanley," avec les goëlettes "Vigilant" et "Critic" ont veillé sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et dans le golfe Saint-Laurent, à la protection des pêcheries côtières contre les déprédations des navires de pêche étrangers et à l'exécution des différents règlements établis par le département des pêcheries.

La goëlette "Mattie Winship," de Gloucester, E.-U., a été le seul navire de pêche étranger saisi cette année. Elle a été arrêtée et détenue parce qu'elle faisait la pêche dans les eaux territoriales de la Puissance du Canada ; elle était mouillée, au moment de la saisie, à un mille et demi du Cap Nord, dans l'Ile du Cap-Breton, ses dories montés par des pêcheurs ayant avec eux leurs lignes de fond tout appâtées s'étaient éloignés de la goëlette pour pêcher. Le navire donna subséquemment des sûretés et fut ensuite libéré sur paiement d'une amende de deux mille piastres et de tous les frais occasionnés par la saisie. Il est à observer que cette goëlette, dont le patron soutenait auparavant que les pêcheurs des Etats-Unis ne demandaient au Canada rien de plus que leurs droits en vertu du traité de 1818, s'empressa, dès qu'elle revint dans nos eaux après avoir été relâchée, de prendre un permis conformément au *modus vivendi* du traité de Washington.

La goëlette "Lizzie M. Center," capitaine Smith, de Gloucester, a été détenue à la Baie Aspy, pour infraction aux lois de douane ; mais elle fut bientôt relâchée, le capitaine ayant déclaré qu'il ignorait l'existence d'un bureau de douane dans cet endroit, et ayant subséquemment fait le rapport exigé.

Les officiers et les matelots des différents navires de la flotte placée sous mes ordres se sont acquittés de leurs devoirs de la manière la plus satisfaisante. Les

officiers commandant ces bâtiments méritent surtout une mention spéciale pour le zèle et le tact qu'ils ont déployés dans l'exercice de leurs fonctions; et rien ne peut témoigner plus hautement en faveur de leur conduite que le petit nombre de plaintes pour infraction aux lois de la part des navires étrangers, et la bonne intelligence qui existe entre nos officiers et les patrons des navires de pêche étrangers.

Le modus vivendi.

Les navires de pêche des Etats-Unis se sont prévalus beaucoup plus fréquemment cette année de ce supplément du traité des pêcheries rejeté ; cet arrangement doit expirer le 14 février prochain. On peut affirmer que ces vaisseaux ne pourraient pas se livrer profitablement à certaines pêches particulières s'il ne leur était pas permis de se servir de nos ports et de ceux de Terreneuve pour autre chose que pour les quatre objets mentionnés dans le traité de 1818. La pêche du flétan que l'on veut vendre frais, par exemple, ne peut pas se faire avec profit sur les grands bancs à moins que les navires qui la font ne puissent entrer dans nos ports ou dans ceux de Terreneuve pour se procurer la boitte et la glace dont ils ont besoin. Afin de faire voir l'usage que l'on fait aujourd'hui de ce privilège, je joins à mon rapport un tableau indiquant les noms des navires de pêche des Etats-Unis qui ont visité le port de Canso, Nouvelle-Ecosse, pendant la saison de 1889. Ce tableau montre que ce port seul a reçu 252 visites de la part des navires pêcheurs des Etats-Unis ; sur ce nombre 153 ont été faites par des bâtiments munis de permis et cherchant de la boitte, de la glace ou autres approvisionnements pour faire la pêche ; 11 visites ont été faites par des navires pêcheurs n'étant pas équipés pour la pêche, mais enregistrés simplement comme bâtiments faisant le commerce du poisson et en route pour les îles de la Madeleine ou pour Terreneuve, où ils se proposaient d'acheter leurs cargaisons ; sur les 88 navires non pourvus de permis, il y avait 55 seineurs de maquereau, ce qui laisse 33 visites de navires fréquentant les grands bancs et n'ayant pris aucun permis, contre 153 qui s'en sont pourvus. Il en a été de même pour beaucoup d'autres ports, de sorte qu'on peut dire en toute sûreté que les privilèges accordés par le *modus vivendi* sont maintenant hautement appréciés par les pêcheurs des Etats-Unis.

Règlements de douane.

Dans les commencements du service de protection des pêcheries, une grande partie des difficultés qui se sont produites ont été le résultat d'infractions aux règlements de douane commises par les navires de pêche. Ces règlements étaient, de fait, tombés en désuétude pendant l'existence de l'ancien traité de Washington, et n'ont été remis en vigueur contre les navires pêcheurs, tant canadiens qu'étrangers, que parce que les dispositions du traité de 1818 sont redevenues applicables à nos pêcheries par l'abrogation des clauses du traité de Washington relatives à la pêche ; nous n'avons plus maintenant aucun trouble à ce sujet ; les patrons des navires étrangers connaissent parfaitement les exigences de la loi et s'y conforment de bon gré.

Afin d'éviter des inconvénients aux navires de pêche étrangers qui cherchent de la boitte, les officiers de la police préventive de la douane au Havre aux Corbeaux (*Crow Harbour*) et à Whitehaven, dans le comté de Guysboro', N.-E., ont été autorisés à faire l'inscription des navires qui y relâchent et à leur délivrer les papiers nécessaires à leur départ. La nomination d'un officier avec les mêmes attributions au Port-Malcolm, dans la Baie aux Habitants, au Cap-Breton, serait fort appréciée et assurerait l'observation fidèle des règlements ; on ne peut aujourd'hui s'y conformer qu'au prix de sérieux inconvénients, attendu que les patrons de navires sont obligés de faire sept milles par terre pour se rendre au Port Hawkesbury pour y faire enregistrer l'arrivée de leurs navires et recevoir leur congé de départ. Beaucoup de vaisseaux touchent au Port Malcolm pendant la saison de la pêche au gasparot, le printemps, et c'est aussi un port d'abri pour les navires qui se dirigent vers l'ouest au printemps, et qui attendent le départ de la glace dans le détroit de Canso. Je me permettrai donc d'attirer spécialement votre attention sur l'à-propos de nommer un officier avec les mêmes pouvoirs dans l'intérêt du revenu et pour la protection des pêcheries.

LA PÊCHE AU MAQUEREAU EN 1889.

La flotte des Etats-Unis qui a visité les eaux canadiennes pour la pêche au maquereau pendant la saison de 1889 s'est composée de soixante-deux navires. La capture de ce poisson est indiquée dans le tableau ci-joint. Dans les cas où un navire a fait deux voyages, une double rangée de chiffres fait voir la quantité prise à chaque voyage :—

Nom.	Port.	Capture.	Nom.	Port.	Capture.
		Brls.			Brls.
Ambrose H. Knight	Gloucester	.....	John W. Campbell	Gloucester	35
A. R. Crittenden	do	250	John M. Plummer	Portland	.....
Augusta E. Herrick	Boston	.....	Lizzie M. Center	Gloucester	90
Alice C. Jordan	Gloucester	231	do	do	110
Agnes	do	50	Lizzie W. Hannum	do	40
Bluejacket	do	9	Leona	do	5
do	do	168	Mayflower	do	425
Belle Nauss	do	280	Marion Grimes	do	40
Belle Franklin	do	47	M. L. Wetherell	do	290
Chas. Levi Woodbury	do	7	Moro Castle	do	.....
do	do	190	Margie Smith	do	.....
David F. Law	do	14	Northern Eagle	do	.....
David Crockett	do	80	Orient	do	200
D. A. Wilson	do	51	Procyon	do	0
Edith Rowe	do	213	do	do	180
Ernest F. Norwood	do	34	Rushlight	do	50
Elsie M. Smith	Portland	5	Rapid Transit	do	0
Epes Tarr	Gloucester	50	do	do	180
Enola C	do	150	Rattler	do	50
Emma W. Brown	do	330	Robin Hood	do	50
Eastern Queen	do	105	S. F. Maker	do	270
Electra A. Eaton	do	272	Senator Saulsbury	do	110
Ellen Lincoln	do	.....	Senator Morgan	do	30
Flash	do	114	do	do	140
Flora Dilloway	do	80	Sterling	do	30
do	do	120	Star of the East	do	160
Geo. F. Edmonds	Portland	32	W. H. Foye	do	23
Governor Butler	Gloucester	140	W. H. Wellington	do	.....
G. P. Whitman	do	60	do	do	95
Herald of the Morning	do	.....	W. W. Rice	do	93
Henry Wilson	do	28	do	do	153
do	do	48	Willie Irving	do	30
Harry G. French	do	150	W. D. Daisley	do	113
Isaac A. Chapman	do	190	W. H. Oakes	do	98
J. S. McQuinn	do	95	Wm. M. Gaffney	do	.....
J. J. Clark	do	72			

Soixante-deux goëlettes. Pêche totale, 6,775 barils.

La capture du maquereau par les navires de pêche des Etats-Unis au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse et dans le golfe Saint-Laurent, dans les années 1888 et 1889, a été comme suit :—

1883—83 navires, prise 10,418 brls, moyenne 126 brls par navire.
1889—62 do 6,755 do 109 do

Pour la flotte de la Nouvelle-Angleterre, dans le golfe comme sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et de la Nouvelle-Angleterre, la saison du maquereau a été la plus pauvre qu'on ait jamais vue ; le tableau suivant montre d'une manière frappante la décadence constante de la pêche au maquereau dans les Etats-Unis. Les rapports n'étant pas encore prêts, la pêche canadienne, pour l'année 1889, n'est qu'une estimation, mais celle de la flotte de la Nouvelle-Angleterre est donnée d'après les rapports du bureau des pêcheries de Boston, tels que publiés dans la circulaire du 13 décembre.

	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.
Capture des navires des Etats-Unis.—Barils....	330,000	80,000	78,000	40,000	17,794
Capture des navires canadiens.—Barils.....	148,450	152,292	131,653	65,777	65,000
Total.....	478,450	232,292	209,653	105,777	82,974

Si pour les années 1888 et 1889 on déduit de ces chiffres les quantités prises par les navires des Etats-Unis au large des côtes du Canada, la différence donnera la capture faite par ces mêmes navires sur les fonds de pêche exploités sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre et on aura pour 1888, 29,582 barils, et pour 1889 le faible chiffre de 11,039 barils. Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

Au Canada la pêche a été à peu près semblable à celle de l'année dernière, et les probabilités sont même assez encourageantes attendu que de grandes quantités de jeune poisson ont été observées vers la fin de la saison ; s'il n'est pas détruit par les seines en bourse avant d'arriver à l'âge où il pourra être offert sur les marchés, il aidera à remettre cette pêche dans la condition normale où elle se trouvait dans les dernières années passées, si elle n'atteint pas le degré de prospérité dont elle a joui par le passé.

La comparaison de cette pêche, au Canada, avec celle des Etats-Unis, est tout à notre avantage, car nous pouvons dire en toute sûreté que, sans grande augmentation de nos moyens de capture, notre pêche a été tout à fait aussi productive que celle de l'année dernière, si elle ne l'a pas été davantage.

Les habitudes du maquereau paraissent avoir complètement changé ; il ne se montre plus en grands bancs comme autrefois, jouant à la surface en cherchant sa nourriture, mais on le trouve presque partout en troupes peu nombreuses. A une certaine époque, cette année, on pouvait le faire lever partout entre l'île de Miscou et les îles de la Madeleine, ce qui indique l'existence d'une masse énorme de ce poisson, quoiqu'elle soit encore bien inférieure aux myriades qui fréquentaient jadis les eaux du golfe.

Cela me porte à croire que ce changement apparent est en grande partie dû à une diminution dans la quantité de poisson qui visite annuellement nos eaux, ce qui doit nécessairement le rendre plus timide. Ce changement, toutefois, n'est pas sans avantage, puisqu'il témoigne hautement en faveur des méthodes de pêche canadiennes, la pêche à la ligne et à l'hameçon, et la pêche côtière en bateau ayant été faites avec un succès très remarquable pendant la dernière saison.

Dans mon rapport des opérations de l'année 1888, je me suis longuement étendu sur la condition de la pêche au maquereau en Canada, et sur son avenir probable, l'expérience, depuis ce temps, tend à confirmer et à appuyer l'opinion que j'exprimais alors, savoir, que l'affaiblissement de notre pêche au maquereau était dû pour une large part, non seulement à l'usage d'engins de pêche destructifs, mais à l'emploi de ces moyens dans des saisons peu convenables.

Le gouvernement des Etats-Unis reconnaissant l'importance de cette pêche, a pris des mesures efficaces pour défendre l'usage des seines en bourse dans les eaux du sud pendant la saison du frai ; la loi défend le déchargement, dans les Etats-Unis, de tout maquereau pris à l'aide de seines en bourse entre le premier jour de janvier et le premier jour de juin de chaque année ; le gouvernement se sert ainsi de l'agence du département des douanes pour faire observer une loi passée pour la protection d'une pêcherie maritime en haute mer.

Les pêcheurs des Etats-Unis sachant qu'une telle loi est absolument nécessaire pour la préservation de la pêche au maquereau à l'avenir, s'y soumettent loyalement.

La position géographique de nos fonds de pêche en Canada, cependant, fait qu'une saison réservée qui protège le poisson frayant sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre ne le protégerait pas sur celles de la Nouvelle-Ecosse et encore moins dans le Saint-Laurent, où il se montre encore plus tard.

Je recommanderais fortement que des efforts fussent tentés pour entrer en arrangement avec le gouvernement des Etats-Unis pour la protection de la pêche au maquereau. Le meilleur moyen de protéger cette pêche serait de défendre absolument l'usage de la seine en bourse, et cette prohibition, pour être efficace, demanderait la passation en Canada d'une loi semblable à celle qui est actuellement en vigueur aux Etats-Unis, mais s'étendant à l'année entière, et la loi, aux Etats-Unis, devrait également s'étendre aux douze mois de l'année. Si une telle expérience était faite, disons pendant une période de cinq ans, les effets avantageux d'une semblable loi la feraient approuver, j'en suis certain. Mais si cette mesure paraissait trop drastique, alors qu'on tâche de s'entendre relativement aux fonds de pêche et aux saisons réservées qui suivent, et que des lois semblables à celle qui est maintenant en vigueur aux Etats-Unis soient passées pour la protection de la pêche au maquereau dans ces limites.

Premièrement, on devrait étendre la saison réservée actuelle, ou la prohibition de la seine en bourse, à toutes les eaux de la partie nord-ouest de l'Atlantique. Secondement, défendre l'emploi de la seine en bourse, au nord du parallèle du Cap Sable, avant le premier jour de juillet de chaque année civile. Troisièmement, défendre l'usage de cette seine dans les eaux du golfe Saint-Laurent avant le premier août de chaque année civile—les limites du golfe Saint-Laurent pour les fins de cette loi devraient être fixées—par une ligne joignant l'Ile aux Ours (*Bear Island*) et la Pointe Eddy, dans le Détroit de Canso, et par les lignes reliant le phare de Money Point, au Cap-Breton, avec le phare bâti sur la pointe sud de l'Ile Saint-Paul, et enfin par celle qui se prolongerait de là jusqu'à celui du Cap Ray, à Terreneuve. Si des lois semblables étaient passées par les Etats-Unis et le Canada, nous n'aurions pas besoin d'un système de police coûteux ou compliqué : les moyens à la disposition du département des douanes, dans chaque pays, seraient suffisants pour faire exécuter la loi d'une manière tout à fait efficace.

Les limites indiquées ci-dessus pourraient être désignées comme (1) les pêcheries de la Nouvelle Angleterre; (2) les pêcheries de la Nouvelle-Ecosse; (3) les pêcheries de la Baie du Nord; ce dernier nom étant celui sous lequel les pêcheurs de maquereau comprendraient tout le golfe Saint-Laurent. Ces limites seraient aisément reconnaissables, nulle difficulté ne pourrait survenir par suite d'aucun défaut de précision, et les divisions que j'indique ici s'accorderaient aussi exactement que possible avec les conditions climatériques qui gouvernent les mouvements du maquereau dans cette partie de l'Atlantique.

La capture de ce poisson voyageur avant la saison du frai doit nécessairement conduire à l'épuisement de cette pêche importante, et si on tient à faire cesser cette destruction en masse, la prohibition de la seine en bourse, dans les limites et les périodes indiquées ci-dessus, devrait être le minimum de prohibition sur lequel il faudrait insister, car il est très facile de prouver qu'on prend du maquereau œuvé et à la veille de frayer, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, jusqu'au 1er juillet, et que, quoique la saison du frai soit à peu près terminée dans le sud du golfe vers le 20 juillet, dans une année ordinaire, les conditions climatériques de ces pêcheries maritimes sont sujettes à de telles fluctuations que la saison du frai varie considérablement. J'ai donc fixé la date de l'ouverture de la pêche à l'aide de la seine en bourse au 1er août, afin d'allouer quelque chose dans le cas où la saison serait tardive, et de protéger ainsi la portion nord de ces pêcheries où le poisson fraie toujours un peu plus tard.

Beaucoup des patrons de navires de pêche américains admettent que l'usage sans restriction de cette espèce de seine a ruiné la pêche au maquereau, mais il en est quelques-uns qui étant co-propriétaires des navires et de leur équipement sont peu disposés à donner leur appui à une mesure dont l'effet pratique serait de rendre une partie de leurs capitaux improductive, pour quelque temps du moins. Au Canada, le montant dépensé jusqu'ici pour l'achat de ces seines est comparativement peu élevé, et je ne pense pas que les Canadiens s'opposeraient sérieusement à la passation des lois que je propose ici pour la protection du maquereau. De fait, je crois que le rendement à peu près constant de nos fonds de pêche au maquereau, comparé à celui

des pêcheries américaines, est dû en grande partie (1) à la protection accordée aux pêcheurs en empêchent tout empiétement sur nos fonds de pêche de la part d'une flotte nombreuse de navires de pêche étrangers et le dérangement continuel du poisson qui résulterait de sa présence, ce qui lui laisse l'espace nécessaire pour déposer son frai à peu près paisiblement ; et (2) au fait que les pêcheurs canadiens n'ont pas adopté aussi généralement l'usage de la seine en bourse comme engin de pêche.

Un des meilleurs arguments en faveur de l'abolition de la seine en bourse c'est que beaucoup des pêcheurs les plus expérimentés cessent déjà de s'en servir, et tous lui assignent un rang secondaire dans leurs opérations. Par le passé, la goëlette faisant la pêche au maquereau allait et venait, avec un, deux et même trois hommes dans la mâture pour découvrir le poisson, et dès qu'un banc était aperçu, le bateau seineur partait avec son équipage et cernait le poisson ; puis, après que la seine était arrondie en forme de bourse, la goëlette venait se placer auprès du bateau. Aujourd'hui le mode d'opération est complètement changé. Le navire est pourvu maintenant de nombreux barils de boitte, harengs, spores et moules ; ces derniers sont moulus et mêlés avec de l'eau de manière à avoir la consistance d'une bouillie de farine d'avoine peu épaisse ; le navire conserve encore un homme à la tête du mât, mais au lieu de manœuvrer en avant et en arrière, on le laisse dériver lentement sur la surface de la mer pendant qu'on jette constamment de la boitte par-dessus bord ; deux ou trois hommes pendant ce temps tiennent leurs lignes à l'eau, et tandis que le poisson est attiré par la boitte et qu'il s'en prend quelques-uns aux hameçons, tous les pêcheurs jettent leurs lignes en mer ; si le poisson se montre en assez bon nombre, on continue à jeter de la boitte, les pêcheurs embarquent dans le bateau-seineur et la seine est jetée tranquillement de manière à entourer le navire et le poisson ; dès que la seine est arrondie en bourse, les matelots restés à bord hissent le foc, et le navire franchit facilement et sans l'endommager la corde garnie de liége qui fait flotter la seine ; le coup de seine produit quelques fois plusieurs barils de maquereau, mais tous les pêcheurs paraissent admettre qu'après avoir jeté la seine ils sont obligés de changer d'endroit, tandis qu'ils pourraient souvent continuer pendant quelque temps à pêcher à la ligne s'ils n'avaient pas donné le coup de seine.

La pêche à l'aide de la seine en bourse ressemble sous un rapport aux opérations des chercheurs d'or et d'huile de pétrole. C'est une affaire de pur hasard, où pour un prix tiré il y a une foule de billets blancs ; mais chaque équipage espère toujours faire une grosse prise qui lui évitera le travail continu que la pêche à la ligne à main impose à chaque homme. Un de ces coups de fortune est arrivé à l'"Emma W. Brown," de Gloucester ; ce navire a pris d'un seul coup de seine cent soixante barils de maquereau ; cette pêche, au prix extraordinaire où le poisson s'est vendu cette année, représentait une somme de près de quatre mille piastres, ou au delà de cent piastres par homme.

Un autre bâtiment, le "Mayflower," de Gloucester aussi, a eu une chance à peu près semblable. Ce sont les deux seuls navires de toute la flotte qui aient eu un pareil bonheur, mais ces deux coups de seine ont eu pour résultat de retenir beaucoup de navires de la flotte sur nos côtes quelques semaines plus tard qu'il n'y seraient restés sans cela.

Un incident remarquable de la pêche de cette saison, et assez rare dans ces dernières années, a été l'invasion d'une masse considérable de magnifiques harengs qui s'est portée sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse dans la première moitié de novembre. Ce poisson était exceptionnellement beau et gras ; j'en ai moi-même vu saler d'assez gros pour qu'il n'en fallut que de 130 à 160 au baril. On a pris, suivant mon estimation, environ trois mille barils de ce maquereau d'automne, et comme il a été vendu frais, en grande partie, cette migration d'automne a value près de soixante mille piastres aux pêcheurs. Sur quelques parties de la côte, le maquereau dont je viens de parler a été considérablement endommagé par l'encornet, qui dévore le poisson engagé dans les mailles des filets ; cet ennemi ne mange pas le maquereau tout entier, il n'en prend qu'une partie, passe à un autre qu'il attaque de la même manière, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait gâté une proportion considérable du poisson retenu dans les rets.

La pêche au maquereau par les bateaux côtiers canadiens, à l'aide de filets, de même que la pêche canadienne par les petites goëlettes, devraient être soumises à certains règlements. J'entrerai dans de plus longs détails à ce sujet dans une autre partie de ce rapport; qu'il me suffise de dire ici que les deux grands points qu'on devrait s'attacher à atteindre sont, premièrement, l'apposition d'une marque enregistrée sur toute bouée de filet ou toute autre bouée employée pour la pêche, et secondement, la prohibition absolue de la pêche de jour à l'aide de filets dérivants, disons, entre 8 heures du matin et 5 heures de l'après-midi.

En terminant ces remarques sur la pêche au maquereau, je répéterai que l'expérience additionnelle que j'ai acquise n'a fait que confirmer mon opinion quant à l'à-propos, et j'oserai presque dire, la nécessité de défendre entièrement, ou du moins de limiter l'emploi de la seine en bourse.

Pour être réellement efficace, tout arrangement qu'on pourra faire à ce sujet devra avoir un caractère international; je suis d'avis que la majorité des pêcheurs du Canada et des Etats-Unis accepterait volontiers quelque arrangement semblable à celui que j'ai suggéré, au moins comme essai, pendant une période de cinq ans, et ils admettraient certainement que, tout en occasionnant d'abord une certaine perte à ceux d'entre eux qui sont propriétaires des navires et des seines, des règlements de pêche de cette nature sont très nécessaires.

PÊCHE AU HOMARD.

De même que la pêche au maquereau, cette industrie importante a sérieusement décliné pendant ces dernières années, et comme pendant le dernière saison la mise à exécution des règlements relatifs à sa protection faisait partie des devoirs des officiers du service de protection des pêcheries, j'ai eu occasion d'étudier l'état dans lequel se trouve cette industrie et tout ce qui s'y rattache avec beaucoup plus de soin qu'il m'avait été possible de le faire jusqu'ici.

Les règlements, à l'heure qu'il est, sans parler de la saison réservée, défendent de prendre aucun homard ayant mois de 9½ pouces de longueur, ou portant des œufs expulsés. En général, la saison réservée est bien observée dans le golfe Saint-Laurent, et toutes les grandes fabriques de conserves de l'est de la Nouvelle Ecosse étaient fermées en temps convenable, bien que quelques pêcheurs particuliers aient fait un peu de pêche irrégulière pendant les mois de septembre et d'octobre; je dois dire cependant, je pense, que pendant tout le cours des mois de juillet, d'août et de septembre, il a toujours, et en aucun temps, été possible d'acheter sur le marché, à Halifax, du homard fraîchement pris et bouilli, bien que l'acheteur et le vendeur fussent clairement passibles d'une amende en vertu de l'Acte des Pêcheries.

Les règlements actuels, quant à la limite relative à la grosseur, et à la destruction des femelles portant des œufs, ont été faits dans l'intention de protéger cette pêche, et ce sont des mesures protectives, il n'y a pas à en douter; mais est-il possible de les appliquer avec les moyens actuellement à la disposition du département et, question plus sérieuse encore, l'industrie du paquage du homard peut-elle exister s'ils sont rigoureusement mis à exécution? C'est un fait indubitable, à mon avis, qu'aucune fabrique de conserves ne pourrait tenir un seul jour, dans le district du golfe Saint-Laurent, par exemple, si ces règlements étaient observés, et que si les paqueurs, qui doivent cependant vouloir le maintien de cette pêche, puisqu'ils y sont intéressés directement, exigeaient que les pêcheurs s'y conformassent, ceux-ci leur diraient sans détours, qu'ils ne pourraient pas gagner leur vie s'ils étaient forcés de les observer, et que, par conséquent, ils seraient obligés de cesser de pêcher pour les fabriques.

Une rigoureuse application des règlements actuels équivaudrait donc à la fermeture des fabriques; elle aurait pour effet, en pratique, de faire passer cette industrie des mains des citoyens responsables qui l'exploitent aujourd'hui dans celles de pêcheurs possédant peu de ressources, qui se procureraient les boîtes nécessaires chez les marchands et qui, faisant bouillir les homards dans leurs maisons ou dans leurs granges, rendraient tout contrôle à peu près impossible; puis, si on parvenait à les surprendre en faute, tout ce qu'on pourrait saisir chez eux ne suffirait probablement

pas au paiement de l'amende, de sorte qu'il faudrait infliger la peine d'emprisonnement.

L'histoire de toute législation restrictive de cette nature a été la même dans tout pays où on y a eu recours, elle n'a pas protégé le poisson ; il importe donc de considérer si une saison de paquage plus courte et la propagation artificielle du homard ne produiraient pas dans une plus grande mesure l'effet désiré, savoir, une augmentation du produit de la pêche, sans qu'on soit obligé de fermer les fabriques.

Le raccourcissement de la saison de paquage joint à une diminution dans le nombre des fabriques a déjà produit des résultats perceptiblement avantageux pour cette pêche, et les informations que j'ai recueillies me portent à croire que la capture du homard dans le golfe, pendant la saison de 1889, a été plus forte qu'en 1888 ; on dit, de plus, mais je ne sais si le fait est dû à la douceur de l'hiver ou à la saison réservée telle qu'établie par la législature, que les homards au commencement de la saison étaient, en moyenne, plus gros que depuis plusieurs années — en d'autres termes, les paqueurs rapportent quil a fallu moins de homards qu'autrefois pour remplir une boîte.

Mais avant de considérer quel est le meilleur plan à suivre, il est peut-être utile de dire un mot des habitudes de vie du homard.

Le homard peut être considéré comme un des êtres auxquels la nature a confié le soin du nettoyage des eaux de l'océan dans le voisinage des côtes. On croit qu'il demeure toujours au même endroit ou qu'il s'en éloigne peu, se réfugiant seulement dans les eaux un peu plus profondes et un peu plus loin des côtes pendant l'hiver. Il est ovipare, les œufs sont fécondés par le rapprochement du mâle et de la femelle avant d'être expulsés par celle-ci. Une fois expulsés, les œufs restent attachés, par petits groupes, aux petites barbes flottantes et ressemblant à des poils, que l'on observe sous le ventre de la femelle ; ils demeurent ainsi en contact immédiat, mais simplement mécanique, avec la mère jusqu'au moment de l'éclosion. Ce mode de liaison à la femelle favorise l'aération et le mouvement des œufs et les défend aussi contre les attaques des autres poissons ; mais ce contact étant simplement mécanique, ils ne reçoivent aucune nutrition de la part de la mère depuis le moment de l'expulsion jusqu'à ce qu'ils soient éclos, de sorte que si on les détache de la mère il est facile de les faire éclore en les plaçant dans des conditions favorables.

Lors de sa naissance le homard est constitué de manière à pouvoir nager librement, et il reste dans cet état pendant quelque temps ; autrefois, lorsque ce crustacé était abondant dans le golfe Saint-Laurent, le jeune homard était un des principaux appâts qui attirait les bancs de maquereau dans les eaux voisines des côtes ; c'est aussi à cette période de son existence qu'il est transporté par le flux et le reflux de la mer et distribué le long de nos rivages.

Mais lorsque le homard cesse de nager comme un poisson pour se revêtir de sa carapace, et qu'il passe à l'état de véritable crustacé, on ne sait pas encore exactement combien il lui faut de temps pour arriver à un parfait développement. Le colonel J. Hunter Duvar, qui a étudié la question, prétend qu'il peut se reproduire à l'âge de trois ans. Le professeur Baird pensait, je crois, qu'il croissait beaucoup plus lentement ; mais qu'il devienne adulte en trois ou en cinq ans, on sait que les progrès de son développement sont très rapides s'il se trouve dans des conditions favorables. On m'a cité des cas où des homards retenus en cage et nourris, ont profité d'une manière étonnante. On ne doit cependant pas tirer de conclusion de résultats obtenus dans ces conditions anormales. Je suis, toutefois, porté à croire avec le colonel Duvar que le homard, en moyenne, arrive à maturité en trois ans, à peu près.

Le Canada a peut-être moins souffert que la plupart des autres pays de la pêche presque illimitée qu'on a faite ici jusqu'à ces dernières années ; car nous voyons que la pêche du homard n'existe plus, pratiquement parlant, aux Etats-Unis ; celle de la Grande-Bretagne est en décadence, et en Norvège, elle est aussi grandement épuisée. Dans tous ces pays on a essayé de protéger cette pêche par des lois restrictives, et on n'y a réussi nulle part. Pour le prouver, je n'ai qu'à citer ce que disent le professeur J. C. Ewart, de l'université d'Edimbourg, et M. T. Wemyss Fulton,

commissaire de pêche, en Ecosse, dans le sixième rapport du Bureau Ecossais des Pêcheries :—

"L'insuccès des lois restrictives ayant été admis généralement, on a attiré l'attention sur la culture artificielle comme moyen de venir en aide à la pêche au homard qui menace de s'éteindre. Il convient donc de considérer avec soin les principes qui gouvernement la reproduction :

"Si, dans aucune espèce ou groupe d'animaux, la destruction des individus est portée, par l'emploi d'aucun moyen, au delà des points où il leur est possible de compenser leur perte par leur seule puissance reproductrice naturelle, alors ce groupe commence à diminuer en nombre ; et si cette destruction exceptionnelle se continue, l'espèce disparaîtra avec le temps ; son estimation se produira d'autant plus rapidement que la distribution de l'espèce sera plus limitée."

C'est l'explication biologique des résultats d'une pêche excessive qui, dans un sens économique, signifie simplement que la demande pour le produit d'une pêche particulière poursuivie à l'excès, excède la quantité que la nature seule peut fournir ; et, sans aucun doute, la trappe du pêcheur est le plus grand ennemi du homard. D'un autre côté, si on parvient à augmenter la fertilité du homard, comme on le ferait de fait, en multipliant le nombre des jeunes homards par la reproduction artificielle, alors le nombre d'adultes se trouverait considérablement accru.

MM. Ewart et Fulton, de plus, font observer qu'il y a un autre point à considérer dans les motifs qui doivent faire adopter la culture artificielle, savoir, que la plus grande destruction a lieu, incontestablement, dans la première période de l'existence du homard, lorsqu'il est encore à l'état de larve, pour ainsi dire ; en faisant éclore les œufs artificiellement et en prenant soin du jeune homard depuis le moment de son éclosion jusqu'à ce qu'il ait atteint une certaine grosseur, on le protège contre ses ennemis naturels, et il se trouve plus en état de prendre soin de lui-même lorsqu'on le transfère dans la mer.

Le gouvernement colonial de Terreneuve s'est assuré des services de M. Nielsen, un expert norvégien, et il a déjà commencé la culture artificielle du homard.

En Norvège, M. Dannevig a fait éclore artificiellement et à très peu de frais, une quantité considérable de jeunes homards ; cet expert éminent est absolument d'avis que le meilleur moyen d'augmenter le produit de la pêche du homard est de faire la culture artificielle sur une grande échelle.

Aux Etats-Unis également, on a réussi à faire éclore artificiellement des homards en quantité peu considérable, cependant, à cause des difficultés qu'on a eues à se procurer des œufs ; le commissaire des pêcheries m'a informé qu'il se proposait de faire cette culture beaucoup plus en grand.

Il s'agit surtout maintenant de décider (*a*) sur quelle échelle il convient de faire cette culture, si l'on veut qu'elle affecte visiblement l'approvisionnement ? et (*b*), à quel âge il faudrait confier le jeune homard à la mer ? Les commissaires écossais conseillent de le garder pendant tout le temps où il reste à l'état de larve, tandis que la pratique, aux Etats-Unis, a été de le déposer dans la mer très peu de temps après qu'il est éclos.

Il est démontré à présent que la culture artificielle du homard est non seulement possible, mais que c'est une opération comparativement simple et peu coûteuse. Au Canada, heureusement, nous pouvons encore facilement nous procurer des œufs en quantité illimitée, et nous sommes, en conséquence, en état de nous lancer dans cette entreprise avec toute chance de succès. Nos lois, comme je l'ai déjà dit, ont déjà depuis des années interdit la capture des femelles portant des œufs expulsés, mais on sait qu'en pratique elles ne peuvent être appliquées. Des homards chargés d'œufs sont pris pendant tout le cours de la saison du paquage, et on me dit que *quelquefois* jusqu'à 30 pour 100 des homards fournis aux fabriques sont des femelles illégalement pêchées. C'est supposer chez le pêcheur un respect trop remarquable pour la loi que d'exiger de lui, seul en mer dans son bateau, qu'il remette un homard femelle à l'eau, lorsqu'il sait parfaitement que sa trappe fraîchement appâtée ne sera sitôt au fond que ce même homard y entrera, dévorera l'appât et l'empêchera ainsi d'en prendre d'autres. Voici donc ce qui arrive réellement dans ces cas : si le

pêcheur travaille pour un paqueur tant soit peu particulier à cet égard, il gratte les œufs attachés au ventre du homard et les jette à l'eau, où ce qui pourrait devenir 20,000 petits homards ne forme qu'une seule bouchée pour la première morue qui l'aperçoit ; ou si le paqueur n'est pas un homme particulier, le homard femelle et ses œufs sont jetés ensemble dans la chaudière de la fabrique, et les 20,000 homards embryonnaires périssent également.

En permettant la capture des femelles à condition qu'on en conserve tous les œufs aux frais du paqueur, soit en établissant un système de permis ou autrement, nous obtiendrions tous les œufs nécessaires à la culture artificielle et nous ajouterions énormément à la récolte annuelle du jeune homard.

Pour établir ce système je suggérerais qu'on réservât une certaine étendue des côtes et que des permis fussent accordés aux fabriques qui s'y trouvent. Je pense que la portion de la côte est de l'Ile du Prince-Edouard, située entre l'Ile Boughton et un point fixé à trois milles à l'ouest du Cap aux Ours (*Cape Bear*), sur le détroit, conviendrait parfaitement pour une belle expérience. L'établissement de culture artificielle serait placé au havre de Georgetown. Ce district ne renferme que quatre fabriques produisant, en moyenne, environ deux milles caisses de conserves chacune. En exigeant 10 centins par caisse pour le permis, (les paqueurs ont déclaré qu'ils sont prêts à payer cette taxe,) nous aurions une somme de $800 qui serait appliquée au maintien de l'établissement, et nous verrions, de plus, les paqueurs se soumettre volontiers à la loi et donner leur cordiale coopération à la production du poisson.

Il existe un autre moyen de protéger la pêche du homard que l'on n'a pas encore employé jusqu'ici, mais qui serait, je pense, fort bien vu du public, parce que c'est une mesure de protection en tout convenable à nos besoins et qui a le mértte *de pouvoir être mis à exécution.* Je veux parler de l'établissement de RÉSERVES DE PÊCHE destinées à l'élevage du homard. Défense serait faite de tendre aucune trappe dans ces réserves, le jeune homard à l'époque où il peut nager librement serait graduellement porté en dehors de la réserve par la marée, et l'approvisionnement général pourrait être ainsi maintenu par la reproduction naturelle dans ces endroits où le homard ne serait jamais troublé.

Ces réserves closes à tout pêcheur devraient avoir une largeur de deux milles et se prolonger en mer à angle droit avec la ligne générale de la côte.

Les limites des réserves devraient être indiquées par l'alignement de deux petites balises, et une superficie de deux milles sur dix, tout le long des côtes, devrait être fermée à la pêche. On aurait ainsi alternativement un fonds de pêche de huit milles de largeur et une réserve close de deux milles.

Je résumerai, en terminant mes remarques sur cette pêche, les recommandations que j'ai l'honneur de vous soumettre relativement aux mesures qui me paraissent propres à en augmenter le produit.

Premièrement.—Que la saison du paquage dans le golfe Saint-Laurent se termine le 5 juillet, et non le 15 comme à présent.

Secondement.—Que toute bouée de trappes à homard, de filet de fond, et de fait toute bouée de pêche, soit marquée d'un chiffre ou d'une marque enregistrée; qu'un registre à cet effet soit tenu par l'officier de douane ou l'officier de pêche le plus rapproché; et que toute bouée ne portant aucun chiffre ou marque soit confisquée et détruite.

Troisièmement.—Que la culture artificielle du homard soit entreprise et poursuivie sur une échelle proportionnée à nos besoins, aussitôt que possible. Les paqueurs devront conserver tous les œufs des homards qui leur sont fournis.

Quatrièmement.—Que le système de réserves closes aux pêcheurs, ou de fonds de pêche nourriciers, soit adopté dans les eaux du golfe Saint-Laurent.

Si ces mesures étaient adoptées, je crois que nous pourrions, sans faire de dommage à cette pêche, permettre la capture du homard, mâle ou femelle et de toute grosseur, pendant la courte saison où la pêche est permise. Ni le paqueur, ni le pêcheur ne veulent des petits homards, parce qu'ils ne sont profitables à personne ; mais les règlements actuels sont difficilement mis à exécution, et il est réellement difficile de s'y conformer. Que les moyens proposés ci-dessus soient adoptés, et je

pense qu'en peu de temps notre pêche du homard montrera une amélioration marquée et redeviendra une de nos plus précieuses pêches côtières.

PÊCHE CÔTIÈRE.

La pêche cotière est celle qui se fait du rivage à l'aide de bateaux, ce qui la distingue de la pêche maritime, qui ne se fait qu'au moyen de navires pontés. Le nombre d'hommes employés aux pêches côtière et maritime, respectivement, est comme suit pour les trois provinces d'en bas :—

	Pêche maritime avec navires.	Pêche côtière avec bateaux.
Nouvelle-Ecosse	6,644	21,463
Nouveau-Brunswick	699	9,141
Ile du Prince-Edouard	816	3,563
Provinces Maritimes	8,159	34,167

Le tableau précédent indique l'énorme proportion de notre population qui prend part à la pêche côtière, si elle n'en dépend pas entièrement. Donc, tout ce qui peut tendre à maintenir ou à augmenter le produit de cette pêche est digne de notre plus sérieuse considération.

La relation entre cette pêche et celle de notre pêche de rivière est telle qu'elles sont entièrement dépendantes l'une de l'autre. Si l'approvisionnement du poisson anadrome manque, le poisson de mer n'a plus rien qui l'attire près du rivage, et le pêcheur côtier doit chercher sa proie, à son péril, à plusieurs milles en mer, au lieu de pêcher à l'embouchure des havres. Dans l'intérêt de cette pêche si importante pour nous, j'attirai donc instamment votre attention non pas sur l'à-propos, mais sur la nécessité de faire strictement exécuter toutes les lois et règlements qui ont été passés, afin qu'aucun barrage de moulins ne puisse gêner ou rendre impossible même le passage du poisson dans nos rivières, et que leurs eaux ne soient pas souillées par le bran de scie ou les rebuts de moulins ou de fabriques qu'on a l'habitude d'y jeter.

Les résultats de toutes les recherches faites sur les questions qui touchent à la pêche tendent à prouver qu'il est presque impossible de faire une estimation trop élevée de la valeur de notre pêche côtière relativement au produit total de nos pêcheries en général, et je pense qu'il est à désirer, dans l'intérêt des pêcheurs mêmes, (*a*) que les modes de pêche dans les eaux territoriales soient soumis à des règlements, et (*b*) qu'on adopte quelque système pour le recueil de renseignements plus exacts au sujet de la capture et des mouvements réels des différentes espèces de poisson, nos connaissances à cet égard ne reposant, en grande partie, que sur les opinions très souvent mal fondées des pêcheurs.

Nos eaux territoriales ou limitrophes possèdent une valeur particulière comme fonds de pêche, non seulement parce que le pêcheur en retire le prix de son travail avec moins de danger et plus de certitude, mais encore et surtout parce qu'elles sont les frayères abritées de quelques-unes des espèces de poisson de mer et que leurs petits y trouvent une nourriture abondante; parce qu'elles nourrissent aussi les poissons anadromes qui y sont amenés par le courant des rivières et qui dérivent constamment avec la marée dans les eaux peu tourmentées des baies ou anses profondes qui bordent nos côtes; il est donc certain que si on fait dans ces eaux une pêche incessante avec des masses énormes de filets, les mouvements du poisson se trouveront gênés au point que le produit de la pêche en souffrira sérieusement.

Un principe cardinal à observer quand il s'agit de protéger une pêcherie, c'est de permettre au poisson l'accès libre du rivage pour qu'il puisse s'y reproduire.

D'après les rapports pour l'année 1888, voici quelle a été la quantité de filets employée dans nos pêcheries côtières de l'Atlantique et du golfe. Ces filets sont désignés sous le nom de dérivettes, parce qu'ils sont fixés au fond par une extrémité tandis que l'autre dérive ou pivote avec la marée; ils ont en moyenne une profondeur d'environ cinq brasses.

Les chiffres suivants ne comprennent pas les seines :—

Nouvelle-Ecosse	762¼	milles
Nouveau-Brunswick	334¾	"
Ile du Prince-Edouard	56¼	"
Total	1,153¼	"

Il est difficile de se figurer ce que c'est qu'une pareille quantité de filets ; on pourra, cependant, s'en faire une idée lorsque l'on saura que, placés bout à bout, ils suffiraient à former un cordon non interrompu depuis la frontière des Etats-Unis, en remontant la Baie de Fundy jusqu'à Quaco Head ; de là à la côte de la Nouvelle-Ecosse, en traversant la Baie, et de là, en suivant toujours la côte et en doublant le Cap Sable jusqu'à Canso ; de là, en faisant le tour de l'Ile de Cap-Breton, jusqu'à Port-Hood ; de là au Cap George, et en longeant toujours les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick jusqu'à Miscou ; enfin, de là en traversant la Baie des Chaleurs jusqu'au Cap Gaspé ; et il nous resterait encore une longueur de filets suffisante pour faire presque complètement le tour de l'Ile du Prince-Edouard. De fait nous employons assez de filets pour mettre le poisson dans l'impossibilité d'atteindre les côtes.

Le coût réduit des filets et les prix élevés payés pour le maquereau et le hareng, ont porté nos pêcheurs à s'en servir beaucoup plus généralement qu'autrefois ; ce qui fait que beaucoup de pêcheurs ont maintenant plus de filets qu'ils ne peuvent en tendre et en lever chaque jour. On les laisse donc souvent à l'eau nuit et jour, en se disant qu'ils peuvent pourrir, il est vrai, mais que le poisson qui s'y prend les paiera ; ceci occasionne quelquefois un gaspillage énorme ; souvent les pêcheurs n'ayant pas le temps de lever tous leurs filets, les laissent en mer pendant plusieurs jours dans de mauvais temps, et le poisson se gâte tellement qu'il ne peut plus même servir pour appâter les trappes à homard.

La loi défendait autrefois, à l'Ile du Prince-Edouard, de tenir ces dérivettes tendues pendant le jour ; une loi semblable serait beaucoup plus nécessaire aujourd'hui qu'alors, et on devrait établir la règle que personne ne puisse employer plus de filets qu'il n'en peut lever chaque jour, dans des circonstances ordinaires.

En Angleterre, ou pour parler plus exactement, dans la mer du Nord, c'est la coutume, je crois, que les pêcheurs au filet de fond pêchent le jour, et ceux qui emploient le filet flottant ne pêchent que la nuit, quand les deux genres de pêche se font dans le même endroit ; au Canada, si nous ne voulons pas détruire nos pêcheries côtières, nous devons réglementer cette pêche au filet de manière à permettre au poisson de s'approcher du rivage, que ce soit du gasparot, du hareng ou du maquereau.

Les pêcheurs peuvent s'opposer à des règlements, et prétendre, par exemple, que la pêche au hareng est aussi bonne que jamais. Ils ne peuvent pas en dire autant du gasparot, et d'ailleurs ce n'est pas la capture de tout ce poisson lorsqu'il existe en abondance près des côtes que nous devons surtout considérer, *c'est le fait qu'il amène la morue à sa suite.*

On ne doit pas oublier non plus que nos moyens de capture ont beaucoup augmenté, de sorte que, même dans le cas où d'après les relevés la pêche ne paraît pas diminuer, le dommage qu'elle a souffert peut avoir été très considérable ; d'ailleurs les pêcheurs se plaignent tous qu'il faut beaucoup plus de fil (c'est-à-dire de filet) pour prendre le poisson aujourd'hui qu'autrefois ; et pour donner des exemples, je dirai que j'ai vu les eaux de la baie Saint-Pierre, C.-B., de la baie des Habitants et de la baie du Nord, I.P.-E., tellement embarrassées de filets qu'il était presqu'impossible d'y passer avec un vapeur. Ils doivent former un mur infranchissable pour le poisson qui cherche à s'approcher des côtes, car on les laisse à l'eau nuit et jour ; ils empêchent le poisson de se rendre sur ses frayères, et la morue, en conséquence, ne s'approche pas des côtes.

J'ai donc l'honneur de recommander :—

(1) Que toute bouée de pêche soit marquée et que cette marque soit enregistrée ; et

(2) Qu'il soit défendu de laisser aucune dérivette à l'eau, par un beau temps, entre 8 a.m. et 5 p.m., dans les eaux territoriales de la Puissance. Ceci diminuerait de suite la quantité de filets employée, parce que les pêcheurs n'en prendraient pas dans leurs bateaux plus qu'ils en pourraient employer.

Je recommanderais, de plus, l'extension du système de protection des frayères tel que suivi par le département dans l'administration de la pêche au hareng de la Baie de Fundy, ou Grand Manan.

On m'a informé qu'il existe près de l'île Wedge, vis-à-vis l'embouchure de la rivière Sainte-Marie, une magnifique frayère à hareng, et j'y ai vu à l'ancre, moi-même, une flotte entière de goëlettes dont quelques-unes portaient jusqu'à cent filets. Je désirerais attirer votre attention sur la nécessité de faire faire un rapport spécial par l'inspecteur sur ce fonds de pêche, afin d'en réserver une partie, si le fait est confirmé, et de défendre l'emploi d'aucun filet sur cette réserve.

Tous les pêcheurs s'opposent aux restrictions, de prime abord, mais l'expérience a demontré, à l'île du Grand Manan, combien ces règlements sont utiles à la conservation de la pêche au hareng; et ce poisson formant une partie essentielle de la nourriture d'une forte proportion de notre population maritime, le maintien de cette pêche est une question de grande importance pour le pays.

Secondement, en ce qui concerne le recueil de renseignements précis et exacts touchant la capture annuelle du poisson sur les divers fonds de pêche :

Nos statistiques actuelles, bien que précieuses sans doute, au point de vue commercial, sont absolument incapables de nous présenter la question sous l'aspect qu'il nous importe le plus d'étudier pour l'administration économique de nos pêcheries. Il nous faut des renseignements touchant la pêche faite d'année en année sur chaque fonds de pêche particulier, et la distinction complète de la capture faite par les bateaux de celle des navires pontés. Nous n'avons aucun moyen de nous assurer de l'augmentation ou de la diminution du produit des différents fonds de pêche, ni des causes d'aucun changement dans les mouvements du poisson. Afin de montrer comme il faut peu de chose quelquefois pour causer un sérieux dommage, temporairement du moins, dans une pêcherie, je citerai un cas qu'on m'a rapporté à Port-Hood :

Il existe, à environ huit milles au large de l'île Henry, un petit banc ou une légère élévation dans le fond de la mer, sur laquelle les pêcheurs de Port-Hood vont pêcher avec leurs bateaux; la pêche avait été très bonne sur ce banc pendant la saison jusque vers la fin d'octobre, lorsqu'un banquier américain arriva là et y tendit ses lignes de fond; puis il commença à nettoyer son poisson sur les lieux, jetant tous les rebuts à la mer. Le lendemain tout le poisson pêché sur le banc fut trouvé gorgé de ces déchets, mais on ne prit plus rien après cela. Je ne veux pas dire positivement que le départ du poisson est dû directement au dépôt des rebuts sur ce banc, mais ce cas nous fournit certainement la matière d'une enquête que nous ne devrions pas négliger de faire.

La méthode que je propose pour le recueil des renseignements, et que je voudrais faire adopter, est à peu près celle de la commission des pêcheries de l'Ecosse; en parlant de ce système, cette commission dit : "Si le système récemment établi pour le recueil des statistiques est fidèlement suivi pendant une série d'années, et surveillé convenablement, nos statistiques de pêche seront beaucoup plus complètes et vaudront infiniment mieux que celles d'aucun autre pays; et la nécessité d'instituer périodiquement des commissions royales d'enquête disparaîtra entièrement."

Cette méthode consiste à choisir un certain nombre de pêcheurs dans chaque port de la région particulière sur laquelle on veut obtenir des informations, et à donner à chacun de ces hommes un livre préparé expressément pour cet objet, et dans lequel est entrée la pêche journalière de toute la saison. Ce livre est accompagné d'une petite carte divisée en carrés marqués chacun d'un chiffre distinctif. Le pêcheur enregistre chaque jour dans ce livre le chiffre du carré dans lequel il a

pêché et la pêche qu'il a faite, en indiquant aussi la grosseur et la condition moyennes du poisson, l'espèce de boitte dont il s'est servi, et tout autre détail nécessaire ou utile.

Je pense que nous pourrions obtenir des *reporters* volontaires, mais on pourrait offrir, pour chaque port, un modeste prix en argent pour le registre le plus complet, et contenant les informations les plus utiles, transmises à la fin de la saison.

Je suggérerais de plus qu'on fournirait à chaque navire ponté dont le patron voudrait bien faire ces rapports, un livre semblable à ceux qu'on donnerait aux pêcheurs en bateaux, ainsi qu'une carte des fonds de pêche de la partie est du Canada tels qu'indiqués sur la carte d'Imray, " De Belle-Isle à Boston." Cette carte devrait être divisée en carrés numérotés ; le patron entrerait chaque jour dans ce journal le nombre du carré dans lequel le navire se trouvait à midi, l'espèce, la quantité, la grosseur et la conditiou moyenne du poisson pris, et la boitte dont on s'est servi. Nous obtiendrions ainsi une masse énorme de renseignements précieux touchant nos pêcheries; ces informations serviraient pour l'étude des nombreuses questions qui se présentent et des conditions si compliquées qui ont rapport à cette importante industrie ou qui peuvent l'affecter.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS POUR LES PÊCHERIES.

Conformément à vos instructions, j'ai organisé ce bureau à Halifax, au mois de mai dernier, M. D. McLennan, le gardien du Bureau des Examinateurs des patrons et seconds officiers de navires, s'est chargé de recueillir les renseignements et de préparer chaque jour, pour publication, un précis des mouvements du poisson tels que connus par les informations reçues et indiquées immédiatement sur la carte journalière.

Le bureau dont le travail a eu, dans une certaine mesure, de bons résultats, doit principalement ce succès à l'amour du bien public qv'ont montré les percepteurs de douanes des différents ports et à plusieurs autres personnes qui ont bien voulu agir comme *reporters* volontaires; ces messieurs ont consacré une bonne partie de leur temps et se sont donné beaucoup de trouble pour recueillir des informations pour le bureau; je suis heureux de pouvoir maintenant reconnaître publiquement la valeur de leurs services et leur offrir mes sincères remerciements.

La Compagnie de télégraphe " Western Union" mérite aussi d'être remerciée pour les facilités qu'elle a bien voulu mettre à notre disposition pour la transmission de certaines informations au bureau par ses lignes.

Comme avantage pratique et immédiat pour les pêcheurs, le succès du bureau n'a pu être que limité—car à cause du délai de trois ou quatre jours généralement (les rapports étant transmis en grande partie par la poste) qui s'écoulait entre le moment de l'envoi du renseignement et celui de la publication, il est arrivé souvent que les conditions avaient changé avant que les pêcheurs pussent en profiter.

Considérant, cependant, que le coût total de ce service, à part du salaire de M. McLennan, n'a été que de $135, l'expérience acquise, les informations recueillies, et les résultats avantageux obtenus dans différentes occasions où les pêcheurs ont pu profiter des travaux du bureau, ont une haute valeur comparée à la faible somme qui a été dépensée.

Le système est excellent en principe, mais il faudrait, pour le mettre à la hauteur des exigences des pêcheurs d'aujourd'hui, que les renseignements fussent obtenus chaque jour, par le télégraphe, d'un nombre de stations suffisant pour dresser la carte et préparer le précis pour la publication. Si les messages étaient envoyés des stations à Halifax, chaque jour, vers 6 p.m., et si la carte était préparée à 9 p.m., le compte rendu pourrait être envoyé à la presse pendant la nuit; tout pêcheur s'adressant au bureau pour information, par dépêche télégraphique, serait certain d'obtenir les renseignements les plus récents possibles, et la publication du précis de la pêche du jour précédent donnerait très souvent aux pêcheurs les informations dont ils ont besoin, amplement à temps pour qu'ils pussent en profiter et agir en conséquence.

Je n'ai pas encore pu, à cause de travaux plus urgents, examiner toutes les données qui ont été recueillies, mais les cartes et les rapports contiennent des renseignements précieux pour l'étude des mouvements du poisson.

J'ai le regret d'avoir à vous informer que, dans un cas, une information fausse a été transmise au bureau, mais comme l'information n'était parvenue que de seconde main au *reporter* du bureau, l'affaire n'a pas eu de suite, sauf qu'on a cru devoir s'assurer, sans l'ombre d'un doute, du nom de celui qui, le premier, avait donné ce faux renseignement.

Je ne crois pas exagérer en disant que le travail du bureau a été vu d'un bon œil par le public des provinces maritimes; et l'essai tenté cette année, à un coût si minime, amènera sans doute l'établissement d'une division nouvelle du service public qui sera véritablement utile.

J'ai l'honneur de suggérer qu'une somme de $2,000 soit portée au budget et affectée aux opérations du bureau de renseignement des pêcheries pendant la saison de 1890; ce travail devant encore être regardé comme un simple essai, les rapports devant être reçus d'un petit nombre de stations, mais transmis au bureau par le télégraphe à l'avenir.

Si ces travaux sont continués et si le système projeté de donner aux pêcheurs des livres pour y consigner leurs notes est adopté le département sera bientôt en possession d'une foule de renseignements précieux sur l'histoire, la vie et les habitudes des diverses espèces de poisson, à l'aide desquels il pourra décider plus intelligemment des questions vexatoires qui se présentent si souvent, et dont nous ne connaissons rien aujourd'hui que ce que nous devons aux pêcheurs mêmes, qui passent pour entretenir à ce sujet des opinions tant soit peu empiriques. Parmi les objets que ce système nous permettra d'atteindre, j'espère, je signalerai premièrement, l'impression à graver dans l'esprit de chaque pêcheur que toute mesure instructive n'est prise et mise en vigueur que pour son avantage réel, et secondement, la conservation d'une source importante de richesse nationale et de substances alimentaires pour l'usage de notre population. L'argent dépensé pour rassembler des informations exactes sur les habitudes de vie du poisson sera certainement employé pour le plus grand avantage du public, si l'on parvient jamais à obtenir un tel résultat.

SIGNAUX DE TEMPÊTE.

Pendant la saison de 1889, le service des signaux de tempête a fait ériger des mâts, pour l'avantage des pêcheurs, à Escuminac, à Souris, à Canso et à Ingonish. Tous ces appareils fonctionnaient avec succès à la fin de la saison; les pêcheurs apprécient hautement cette faveur.

Je désirerais insister respectueusement sur le rétablissement de la station de signaux de Louisbourg, C.-B., maintenant qu'une ligne téléphonique est établie entre cette ville et Sydney; et attendu que les pêcheurs en bateaux qui pêchent loin des côtes bénéficient, plus que toute autre classe de marins, des dépenses faites au compte du service météorologique, je recommanderais instamment à votre attention qu'il est à désirer que des mâts soient érigés aux places suivantes.—

Nouveau-Brunswick —	Shippegan.	Nouvelle-Ecosse—	Port-Hood.
do	Caraquet.	do	Arichat.
Ile du Prince-Edouard—	Tignish.	do	Liscomb.

Le coût réel de l'érection d'un appareil de signaux de tempête aux quatre stations qui en ont été pourvues cette année, a été:—

Pour adapter un mât à Escuminac	$ 5 00
Pour ériger un mât à Ingonish	50 00
do Canso	50 00
do Souris	75 00

J'estime les frais d'érection des six mâts proposés ci-dessus à $400, et les frais d'entretien subséquents, comme suit:—

Cinq stations, neuf mois, chacune	$225 00
do menues dépenses, huile, etc	25 00
Une station, douze mois	60 00
do menues dépenses	5 00
Total	$315 00

Il est un autre point d'une grande importance pour le succès du système de signaux de tempête qu'il conviendrait d'étudier très sérieusement et qu'on pourrait, je pense, résoudre par des observations faites en Canada—je veux parler de la relation qui existe entre la vélocité du vent en mer et les indications du baromètre.

Les observations prises à quelques-unes de nos stations près des côtes sont très sujettes à induire les gens en erreur sous ce rapport; les expositions des instruments servant à mesurer la vitesse du vent, bien que les meilleures qu'on puisse obtenir près de la demeure des observateurs, sont si mauvaises qu'on a fréquemment observé de véritables coups de vent en dehors des ports de Sydney et d'Halifax, lorsque les anémomètres des stations météorologiques n'indiquaient qu'une forte brise. J'attirerai donc votre attention sur l'à-propos qu'il y aurait, dans l'intérêt des pêcheurs, d'établir trois stations spéciales pour faire des observations sur le vent, et une station barométrique, pour une période d'au moins deux ans, sur le plan suivant:

Placer un anémomètre et un anémographe au phare de la Pointe-Basse (*Low Point*), près de Sydney, Cap-Breton, un second sur l'île Sambro, en dehors du havre d'Halifax, et un troisième ainsi que le baromètre, à la station de température que nous avons maintenant sur l'Ile de Sable.

Le service météorologique a les instruments en mains, il pourrait nous les prêter pour cet objet; il ne resterait à payer que les frais d'installation de ces instruments—disons $50 en tout, et une allocation de $50 par année à chacun des observateurs; de sorte que ces observations coûteraient une somme totale de $350 à répartir entre les deux années d'observations.

A l'aide de ces observations les prédictions touchant la force du vent dans les provinces maritimes seront plus justes; on doit raisonnablement s'attendre à ce que ce résultat suive la solution du problème en question.

Quant aux permis et aux marques à donner aux

NAVIRES DE PÊCHE CANADIENS,

Je me permettrai d'attirer votre attention sur la difficulté que trouvent nos navires de police à distinguer, même à petite distance, la différence entre les bâtiments de pêche du Canada et ceux des Etats-Unis.

Dans mes rapports précédents, j'ai signalé cette difficulté et suggéré le moyen d'y obvier, soit en donnant des permis à nos navires de pêche ou en les contrôlant de quelque autre manière. Ces navires reçoivent une somme considérable sous forme de primes, il n'y aurait donc aucune injustice à exiger d'un navire, s'il veut recevoir sa prime et pour faciliter les opérations du service de protection des pêcheries, qu'il porte, soit sur sa voile de misaine ou sa grande voile, quelque marque distinctive, telle qu'une croix diagonale, en coton tanné ou de couleur brune, cousue des deux côtés de la voile et assez grande pour pouvoir être facilement distinguée à distance.

L'absence de marques distinctives de ce genre a souvent donné lieu à des rumeurs d'empiétements dans les eaux territoriales de la part de navires de pêche étrangers, lorsque, après examen, le navire suspect s'est trouvé être tout simplement une goëlette de la Nouvelle-Ecosse, qui en possède maintenant un bon nombre qui paraissent très avantageusement à côté des meilleurs spécimens de navires de pêche des Etats-Unis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ANDREW R. GORDON,

Commandant le Service de Protection des Pêcheries.

ANNEXE "A,"

DONNANT différentes listes des navires de pêche qui ont visité le port de Canso, N.-E., pendant l'année 1889.

NAVIRES DE PÊCHE des Etats-Unis enregistrés pour le commerce seulement, qui ont visité Canso, N.-E., pendant l'année 1889.

Nom.	Tonnage.	Port d'enregistrement.	Nombre de visites.	Remarques.
Bertie Pierce	90	Gloucester	1	A dest. de Terreneuve p. acheter du hareng
Commonwealth	81	do	1	do do
Chas. L. Woodbury	100	do	1	do do
Edith Rowe	80	do	1	do do
Harry G. French	95	do	2	do do
Henry Wilson	88	do	1	do do
M. L. Wetherell	65	do	2	Iles de la Madeleine, pour y acheter du hareng et le vendre à Saint-Pierre.
Senator Morgan	86	do	1	Terreneuve, pour y acheter du hareng gelé.

NAVIRES DE PÊCHE des Etats-Unis porteurs de permis délivrés en Canada, en vertu du *modus vivendi*, qui ont visité Canso, N.-E., pendant l'année 1889.

Nom.	Tonnage.	Port d'enregistrement.	Nombre de visites.	Remarques.
A. T. Gifford	81	Gloucester	3	Pour av. de la boitte ; pêch. au l. de Canso.
Annie C. Hall	84	do	2	do
Amy Hausen	103	do	1	do
Annie Wesley	88	Boston	1	Boitte et provisions.
Abbie F. Morris	77	Gloucester	1	Boitte.
Ben Hur	100	do	2	do
Bessie M. Wells	92	do	1	do pêchant au large de Canso.
Cecil H. Low	78	do	2	Boitte et provisions.
Carleton Belle	132	Booth Bay	1	Boitte.
Centennial	110	Gloucester	1	do
Charles H. Griffin	117	do	1	do
Chester R. Lawrence	86	do	1	do
Charles H. Boynton	71	do	2	do
D. A. Story	86	do	2	do
D. A. Wilson	86	Beverley, Mass.	2	do
Edgar S. Foster	94	do	1	do
Emma E. Wetherell	109	Boston	2	do
Frank A. Smith	73	Gloucester	3	Boitte, glace et provisions.
Gatherer	90	do	4	do
Geo. F. Keene	66	Portland	4	do
Herman Babson	95	Gloucester	1	do
Hereward	85	do	2	do
H. A. Duncan	83	do	2	do
Henry L. Phillips	76	do	6	do
John Lomis	62	Portland	1	Boitte.
J. W. Campbell	79	Gloucester	1	Pêchant le maquereau à la seine.
Lizzie Griffin	100	do	5	Boitte, glace et provisions.

NAVIRES de pêche des Etats-Unis porteurs de primes délivrées en Canada, etc.—*Suite.*

Nom.	Tonnage.	Port d'enregistrement.	Nombre de visites.	Remarques.
Laura Sayward	64	do	4	Boitte.
Lucy M. Dyer	78	Portland	3	do
Lizzie Greenleaf	88	Gloucester	1	do
Mystery	114	do	2	Boitte, glace et provisions.
Mabel W. Woodford	104	do	4	Boitte.
Mary G. Wells	86	do	1	do
Martha A. Bradley	76	do	1	do
Nellie M. Davies	89	do	1	do
Nettie G. Thurston	81	do	1	do
Ossipee	68	do	2	do
Plymouth Rock	92	do	2	do
Pendragon	68	do	1	Boitte, et pour embarquer des hommes.
Ralph E. Eaton	65	do	1	Boitte.
Reporter	79	do	1	do
Sarah B. Putnam	76	Beverley, Mass.	5	do
Starry Flag	56	Gloucester	2	do
Samuel V. Colby	95	do	1	Entré pour abri.
Thetis	91	do	3	Boitte.
Velocipede	64	do	4	do
W. H. Oakes	68	do	1	Faisant la pêche au maquereau, à la seine.

NAVIRES de pêche des Etats-Unis porteurs de permis délivrés à Terreneuve, qui ont visité Canso, N.-E., pendant l'année 1889.

Alert	87	Gloucester	2	Boitte et glace.
Agnes E. Downs	80	Portsmouth	1	Boitte.
Admiral	73	Gloucester	2	do
Annie M. Jordan	80	do	1	do
Carrie and Annie	90	Boston	2	do
D. M. Story	71	Gloucester	1	Pour abri; pêchant sur le Grand Banc.
Ellen M. Adams	85	do	2	Boitte.
Epes Tarr	86	do	2	do et pêchant au maquerean à l'automne
Ella G. King	71	do	1	do
Edith S. Whalen	78	do	1	do
Ethel	68	do	1	do
G. P. Whitman	89	do	1	Pêche au maquereau.
Gertie E. Foster	85	do	1	Boitte.
Henrietta	74	do	1	do
Horace B. Parker	93	do	1	Eau et provisions.
Henry Morganthen	85	Portland	1	Boitte.
Howard Holbrook	92	Gloucester	4	do et provisions.
H. B. Griffin	117	do	1	do
John M. Bray	79	do	1	do
J. G. Whittier	99	do	2	do
Marguerite	103	do	1	do
Mascot	77	do	2	do
Margaret Mathers	91	do	2	do
Mist	68	do	3	do
Maggie and Lily	77	do	2	do
M. B. Stitson	114	do	1	Charbon et provisions.
Maud M. Story	71	do	1	Boitte.
Porter S. Roberts	72	do	3	do
Reuben L. Richardson	92	do	2	do
Rigel	107	do	1	Eau.
Stranger	82	do	3	Boitte.
Samuel R. Crane	74	do	2	do
Thos. F. Bayard	95	do	1	do
Wachuset	75	do	1	do
W. E. McDonald	93	do	1	do

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui, sans tenir de permis en vertu du *modus vivendi*, ont fait la pêche de la morue et du flétan, et visité le port de Canso, N.-E., pendant l'année 1889.

Nom.	Tonnage.	Port. d'enregistrement.	Nombre de visites.	Remarques.
Alice M. Strople	89	Gloucester	2	Eau ; pêchant au large de Canso.
Admiral	75	do	1	do do
Alaska	49	Southport	1	do do
Agnes	111	Gloucester	1	Eau ; pêchant à la ligne sur le Grand Banc.
A. D. Storey	98	do	1	Abri ; à destination de l'Islande, pour flétan.
Chester R. Lawrence	86	do	1	do pêchant au large de Canso.
Carl W. Baxter	70	do	1	Eau ; pêchant sur le Banc de Quero.
Cecil H. Lowe	75	do	1	Réparations.
Carleton Belle	80	Booth Bay	1	Eau ; pêchant à la ligne sur le Grand Banc.
David Sherman	67	Gloucester	1	Eau.
Edgar S. Foster	94	Beverly, Mass	1	do
Edward Grover	73	Gloucester	1	Abri.
Geo. F. Keene	66	Portland	1	Eau ; pêchant au large de Canso.
Henry S. Woodruff	209	LeMoine	1	do et réparations.
Joseph B. Maguire	88	Gloucester	1	Eau.
J. J. Clark	66	do	1	do
John Brown	63	Portland	1	Abri.
Josie M. Calderwood	86	Gloucester	2	Eau.
Knight Templar	69	do	1	do pêchant au large de Canso.
Leila Linwood	62	do	3	do do
Magnolia	108	do	1	do do
Mattie Winship	73	do	1	do do
Mathew Kearney	66	do	2	do do
M. H. Perkins	77	do	1	Abri et eau ; pêchant sur le Grand Banc.
Marion Grimes	58	do	1	Abri.
Nettie G. Thurston	82	do	2	Eau.
Nellie Burns	64	Portland	1	A la recherche de secours médicaux.
Richard Lester	69	Gloucester	2	Eau ; pêchant au large de Canso.
Sigfrid	72	do	3	do do
W. H. Jordan	86	do	1	do

LISTE des navires des Etats-Unis faisant la pêche du maquereau à la seine, sans avoir de permis en vertu du *modus vivendi*, qui ont visité le port de Canso, N.-E., pendant l'année 1889.

Nom.	Tonnage.	Port d'enregistrement.	Nombre de visites.	Remarques.
Ambrose Knight	91	Gloucester	2	
Augusta E. Herrick	94	Boston	1	
A. R. Crittenden	81	Gloucester	3	
Belle A. Nauss	88	do	1	
Commonwealth	81	do	1	
David F. Low	57	do	2	
Davy Crockett	80	do	1	
Edith Rowe	80	do	2	
Ernest F. Norwood	71	do	1	
Ellen Lincoln	92	Portland	1	
Enola C	62	Gloucester	1	
Frank A. Rackliffe	99	do	1	
Flora Dilloway	77	do	1	
Flash	69	do	1	
Geo. F. Edmunds	141	do	2	
Georgie Willard	52	Portland	1	
Governor Butler	87	Gloucester	2	
Gertie Evelyn	81	do	1	
Henry Wilson	88	do	2	
Herald of the Morning	68	do	1	
Isaac A. Chapman	80	do	1	
John M. Plummer	96	Portland	2	
Jeanie Seaverns	106	Gloucester	1	
Kate Florence	96	do	1	
Lizzie M. Hannum	71	do	3	
Lizzie M. Center	77	do	2	
Margie Smith	58	do	1	
Moro Castle	89	do	1	
Northern Eagle	35	do	1	
Procyon	107	do	2	
Rattler	94	do	2	
Rushlight	66	do	1	
Rapid Transit	80	do	2	
Senator Morgan	86	do	1	
Wm. M. Gaffney	70	do	1	
Wm. H. Foye	66	do	1	
Wm. H. Wellington	81	do	1	

RÉCAPITULATION.

Enregistrés pour faire le commerce du poisson, seulement.	8 navires.	10 visites.	
Faisant la pêche du maquereau, à la seine, sans permis	37	52	do
Faisant la pêche de la morue et du flétan, sans permis	30	39	do
do do avec permis de Terreneuve	35	55	do
do do do de la Puissance	47	96	do
Total	157	252	

NOTE.—On voit par la récapitulation des listes précédentes, que 82 navires faisant la pêche de la morue et du flétan sur le grand banc, avec permis, ont fait 151 visites à ce port, et que 30 navires faisant la même pêche, sans permis, y ont fait 39 visites.

Quant aux navires qui font la pêche du maquereau à la seine, la rareté de ce poisson cette année explique pourquoi on a demandé si peu de permis.